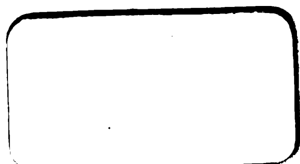


GRAMMAIRE
DE LA LANGUE D'OÏL

OU

GRAMMAIRE DES DIALECTES FRANÇAIS

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

SUIVIE

D'UN GLOSSAIRE

CONTENANT TOUS LES MOTS DE L'ANCIENNE LANGUE QUI SE TROUVENT DANS L'OUVRAGE

PAR

G. F. BURGUY.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME I.

BERLIN, 1869.

W. WEBER.

PARIS,

CH. REINWALD, RUE DES SAINTS-PÈRES 15.

A. FRANCK, RUE RICHELIEU 67.

PRÉFACE.

On donne le nom de *langue d'oïl* aux divers langages parlés en France, au nord de la Loire, dans une partie de la Belgique et de la Suisse, depuis le IX[e] jusqu'au XIV[e] siècle. Ces divers langages ou dialectes, qui vivent encore plus ou moins dénaturés dans nos patois, sont la vraie source du français. Tous l'ont enrichi de leurs dépouilles; et, à ce titre, leur étude est indispensable à qui veut approfondir la langue littéraire.

Malgré cette importance de la langue d'oïl, la France ne possède encore aucun ouvrage complet, propre à faire connaître les lois qui la régissaient. C'est une lacune dans notre littérature grammaticale que je me suis proposé de remplir, sauf à m'égarer quelquefois au milieu de ce large espace plein de difficultés.

Rechercher dans les textes écrits en langage français des XII[e] et XIII[e] siècles les lois grammaticales qui s'y laissent apercevoir; classer les formes variées qui prêtent souvent aux dialectes de la langue d'oïl un attrait de jeunesse et d'originalité qu'on serait tenté de ne demander

qu'aux langues primaires; remonter, autant que possible, aux radicaux primitifs et indiquer les changements qu'ils ont subis avant de se constituer définitivement: tel est le but de ce travail.

Mon livre est sorti tout entier des sources originales. Cependant je dois beaucoup à quelques-uns de nos savants modernes. C'est un devoir pour moi de le dire, c'est un bonheur pour leur disciple de nommer les maîtres qui lui ont servi de guide. Les amis de la mémoire de ceux qui ne sont plus voudront bien agréer pour eux ce faible témoignage de ma reconnaissance. Les profonds travaux de W. DE HUMBOLDT; les immenses, les admirables recherches de MM. J. GRIMM et F. BOPP: voilà les ouvrages qui ne m'ont jamais quitté. Après ces illustres linguistes, c'est à A. FUCHS et à G. FALLOT que j'ai les plus grandes obligations. En me basant sur les données de FUCHS, j'ai essayé d'élargir une partie du nouveau chemin qu'il a frayé à l'étude des langues romanes. FALLOT m'a fourni le fil qui a dirigé mes premiers pas dans le labyrinthe des formes dialectales. Enfin les consciencieux ouvrages de M. F. DIEZ m'ont été de la plus grande utilité pour la partie étymologique et historique.

J'ai profité sans scrupule des travaux de mes prédécesseurs; mais les noms ne m'en ont point imposé, je suis resté partout fidèle à mes convictions personnelles. Toutefois, qu'on le croie bien, les opinions que je heurte, je ne veux pas les blesser. Ceux qui ne pensent pas comme moi, ne savent pas la vérité, que je ne sais pas non plus.

Je cherche comme eux, voilà tout. La critique la plus sévère m'accordera, je pense, que j'ai cherché de bonne foi; je n'en demande pas davantage.

Je ne me suis pas servi, pour la distinction des dialectes de la langue d'oïl, de textes d'ouvrages, parce que les lieux où les livres ont été composés sont presque toujours incertains, et que le plus grand nombre des copies qui nous en sont parvenues datent d'une époque où les dialectes étaient déjà fort mélangés. J'ai eu recours à des chartes en langue vulgaire du XIIIe siècle; et après les avoir longuement étudiées, j'ai comparé leurs formes avec celles de nos patois; puis j'ai classé les textes d'ouvrages et fait un triage des formes qu'ils présentent.

La plupart des nombreuses citations de ce livre sont extraites de textes d'ouvrages publiés ou de chartes imprimées comme preuves à la suite de plusieurs de nos grandes histoires des provinces et des villes. J'ai évité de citer beaucoup de manuscrits, afin que chacun soit à portée de recourir aux originaux, soit pour vérifier l'authenticité des citations, soit pour s'assurer de la justesse de mes interprétations, en rapprochant de leur entourage ces morceaux détachés.

Quelque imparfait que soit mon livre, il ne sera pas sans utilité pour le grammairien et les amateurs de notre archéologie nationale. Pourquoi ne le dirais-je pas? Je voudrais qu'il encourageât le public à l'étude de ces belles épopées aux formes natives, de ces intéressantes chroniques, de ces curieuses traditions; la plupart oeuvres d'un

siècle si brillant, si fécond en merveilles de tout genre, et dont l'influence politique et littéraire se fit sentir pendant plus de trois cents ans dans toute l'Europe. Cette étude servirait à entretenir et à ranimer chez nous l'antique amour de la patrie: telle est du moins la pensée qui m'a soutenu dans ma pénible tâche. Puisse mon espérance n'être pas déçue!

13 Décembre 1852.

TABLE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES SCIENTIFIQUES CITÉS DANS LA GRAMMAIRE DE LA LANGUE D'OÏL.

Ampère. — Histoire de la Littérature française au moyen-âge par J. J. Ampère. Paris, 1841.

Bopp. — Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Altslavischen, Gothischen und Deutschen von Franz Bopp. Berlin, 1833—49. I—V.

Bopp. — Ueber die Verwandtschaft der malayisch-polynesischen Sprachen mit den indisch-europäischen von Fr. Bopp. Berlin, 1841.

Dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque, par un religieux bénédictin (D. J. François). Bouillon, 1777.

Diez. — Grammatik der romanischen Sprachen von Friedrich Diez. Bonn, 1836—44. III vol.

Diez. — Die Poesie der Troubadours. Nach gedruckten und handschriftlichen Werken derselben dargestellt von Fr. Diez. Zwickau, 1826.

Du Cange. — Glossarium ad scriptores mediae et infimae Latinitatis, auctore Carolo du Fresne, domino du Cange. Paris, 1768.

Fallot. — Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle, par G. Fallot; publiées par P. Ackermann. Paris, 1839.

(Ouvrage inachevé; outre l'introduction, il ne contient que des recherches sur l'Article, le Substantif et le Pronom.)

Fuchs. — Ueber die sogenannten unregelmässigen Zeitwörter in den romanischen Sprachen von August Fuchs. Berlin, 1840.

Fuchs. — Die romanischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum Lateinischen von. A. Fuchs. Halle, 1849.

Grimm. — Deutsche Grammatik von Jakob Grimm. Göttingen. IV vol.

Histoire littéraire de la France, in-4°.

Humboldt. — Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java, nebst einer Einleitung über die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und ihren Einfluss auf die geistige Entwickelung des Menschengeschlechts von Wilhelm von Humboldt. Erster Theil. Berlin, 1836.

Kelkam. -- Dictionary of the Norman or old French language by R. Kelkam. London, 1779.

Lacombe. — Dictionnaire du vieux langage françois par Fr. Lacombe. T. I, II. Paris, 1765. 1767.

Le Gonidec. — Dictionnaire celto-breton ou breton-français par J. F. M. Le Gonidec. Angoulème, 1824.

Ménage. — Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise par Gilles Ménage. Nouv. éd. par A. F. Jault. T. I, II. Paris, 1750. II Part. du t. II. Borel, Dictionn. des termes du vieux français.

Orell. — Alt-Französische Grammatik, worin die Conjugation vorzugsweise berücksichtigt ist. Von Conrad von Orell. Zürich, 1830.

(L'ouvrage de M. Orell est le seul complet, à ma connaissance, qui jusqu'à présent ait été imprimé sur la grammaire de la langue d'oïl. Je ne prétends pas nier le mérite de cet ouvrage, mais les personnes qui le connaissent verront tout d'abord qu'il ne pouvait m'être d'une grande utilité. En effet, M. Orell embrasse, sous le nom de vieux français, le langage qui a été en usage au nord de la Loire depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècle; et il indique pêle-mêle, sans aucune distinction, ni de lieu, ni de temps, toutes les formes grammaticales qu'il a observées dans ce long espace. Enfin M. Orell n'a consulté, relativement parlant, qu'un assez petit nombre de textes imprimés, et encore n'a-t-il pas toujours eu en main les meilleures éditions.)

Pott. — Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der Indo-Germanischen Sprachen von A. F. Pott. Lemgo, 1833. 1836. II vol.

Pott. — Indischgermanischer Sprachstamm von A. F. Pott, dans: Allgemeine Encyklopädie der Wissenschaften und Künste, herausgeg. von Ersch und Gruber. II Sect. 18 Th. Leipzig, 1840.

Raynouard. — Choix des poésies originales des Troubadours par M. Raynouard. Paris, 1816 — 1821. VI vol.

Raynouard. — Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, dans leurs rapports avec la langue des Troubadours, par M. Raynouard. Paris, 1821.

Raynouard. — Lexique roman ou dictionnaire de la langue des Troubadours . . . par M. Raynouard. Paris, 1838 — 1844. VI vol.

Roquefort. — Glossaire de la langue romane . . . par J. B. B. Roquefort. Paris, 1808. II vol. Supplément. Paris, 1820.

Schneider. — Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache von Konr. Leop. Schneider. Berlin, 1819. III vol.

— — — — -

TABLE
DES ABREVIATIONS.

A. et A. — Amis et Amiles und Jourdains de Blaivies. Zwei altfr. Heldengedichte des Kerlingischen Sagenkreises, herausgeg. von Dr. Conrad Hofmann. Erlangen, 1852.

Apoc. — Apocalypse. Manuscrit sur parchemin, en ma possession. C'est une apocalypse historiée. Le texte commence au f. 2. r. par le 12ème v. du chap. I. XIIIe siècle.

Ben. ou Chr. d. D. d. N. — Chronique des Ducs de Normandie par Benoit, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1836. 38. 44. 3 vol.

Brut ou R. d. B. — Le Roman de Brut, par Wace, publ. p. Le Roux de Lincy. Rouen, 1836—38. 2 vol.

C. d. C. d. C. — Chansons du Châtelain de Coucy, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1830.

Ch. d. R. — La Chanson de Roland ou de Roncevaux, du XIIe siècle, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1837.

Ch. d. S. — La Chanson des Saxons par Jean Bodel, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1839. 2 vol.

Charl. — Charlemagne an anglo-norman poem of the twelfth century, now first published ... by Fr. Michel. London and Paris, 1836.

Chast. — Le Chastoiement d'un père à son fils, traduction en vers français de l'ouvrage de Pierre Alphonse. 2e partie. Paris, 1824.

Chev. a. C. — Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon, poème historique, publ. p. le Baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1846. 2 vol.

Chr. d. Tr. — Du roi Guillaume d'Angleterre par Chrestien de Troyes. p. 39—173 du t. III des Chr. A. N.

Chr. A. N. — Chroniques Anglo-Normandes. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant les XIe et XIIe siècles, publ. p. Fr. Michel. Rouen, 1836—40. 3 vol.

Cfr. — Confer, c'est-à-dire comparez, consultez.

Dol. — Dolopathos. Voyez R. d. S. S. d. R.

Du Chesne (André) — Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy. Paris, 1631. Preuves.

E. l. M. — Roman d'Eustache le Moine, pirate fameux du XIIIe siècle, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1834.

Eul. ou Eln. — Elnonensia. Monuments de la langue romane et de la langue tudesque du IXe siècle, découverts par Hoffmann de Fallersleben, et publ. p. J. F. Willems. Gand, 1845.

Fabl. inéd. — Robert, fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

F. et Cont. ou Fabl. et Cont. — Fabliaux et Contes anciens des poètes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, etc., publ. p. Barbazan; nouv. éd. p. Méon. Paris, 1806. 4 vol.

Fl. et Bl. — Flore et Blanceflor, altfr. Roman, herausgeg. v. Immanuel Bekker. Berlin, 1844.

Frg. d. Val. — Fragment de Valenciennes, publié par E. Génin, dans son éd. de la Chanson de Roland. Paris, 1850.

G. d'A. — Gautier d'Aupais, le chevalier à la corbeille, fabliaux du XIIIe siècle, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1835.

G. d. V. — Gerars de Viane, publ. p. Immanuel Bekker, dans la préface de Der Roman von Fierabras. Berlin, 1829.

G. l. L. — Li Romans de Garin le Loherain, publ. p. Paulin Paris. Paris, 1835. 2 vol.

H. d'A. — Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1743. 2 vol. Preuves.

H. d. B. — Histoire générale et particulière de Bourgogne, etc. par un religieux bénédictin. Dijon, 1739. 4 vol. in-f°. Preuves.

H. d. Bl. — Histoire de Blois, par J. Bernier. Paris, 1682. Preuves.

H. d. C. — Histoire de Cambray et du Cambresis, par Jean le Carpentier. 1664. 2 vol. Preuves.

H. d. L. — Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, par Lelong. Châlons, 1783. Preuves.

H. d. Meaux. — Histoire de l'église de Meaux, p. D. Toussaints du Plessis. Paris, 1731. Pièces justificatives.

H. d. M. — Histoire de Metz, par dom N. Tabouillot et dom Jean François. 5 vol. Preuves.

H. d. V. — Henri de Valenciennes. Voy. Villeh. I et II.

H. d. Ver. — Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par un chanoine de la même ville (Roussel). Paris, 1745. Preuves.

J. d. B. — Jourdains de Blaivies. Voy. A. et A.

Jordan Fantosme. — Chronique de la guerre entre Henri II et son fils aîné en 1173 et 1174, composée par Jordan Fantosme. App. IV du t. III. de la Chr. d. D. d. N.

J. v. H. — La Chronique de Jan van Heilu, publ. p. Willems. Bruxelles, 1836. Preuves.

L. d. G. — Lois de Guillaume le Conquérant, d'après la version donnée par Reinhold Schmid dans: Die Gesetze der Angelsachsen. 1 Th. Leipzig, 1832.

L. d'H. — Lai d'Havelok, par Geoffroi Gaimar, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1833.

L. d'I. — Lai d'Ignaurès, en vers, du XIIIe siècle, par Renaut, suivi des lais de Melion et du Trot, en vers, du XIIIe siècle; publ. p. L. J. N. Monmerqué et Fr. Michel. Paris, 1832.

L. d. M. — Lai de Melion. Voy. L. d'I.

L. d. T. — Lai du Trot. Voy. L. d'I.

L. F. d. D. d'A. — Li Fablel dou Dieu d'Amours, publ. p. A. Jubinal. Paris, 1834.

M. d. B. — Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, par D. H. Morice. Paris, 1742. T. I.

M. d. F. — Marie de France. Ses oeuvres publ. p. B. de Roquefort. Paris, 1819. 2 vol.

M. d. G. — La mort de Garin de Loherain, publ. par Edélestand Du Méril. Paris, 1846.

M. et D. ou M. et D. i. — Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publ. par l'Académie de Besançon. T. I. Besançon, 1838.

M. s. J. — Moralités sur Job. Voy. Q. L. d. R.

M. s. P. — Mémoires historiques sur la ville et la seigneurie de Poligny, par F. F. Chevalier. Lons-le-Saulnier, 1767. 2 vol. Pièces justificatives.

N. F. et C. ou N. R. F. et C. — Nouveau recueil de Fabliaux et Contes inédits, publ. par M. D. M. Méon. Paris, 1823. 2 vol.

O. d. D. — La Chanson Ogier de Danemarche, par Raimbaut de Paris. Paris, 1842.

P. d. B. ou Part. — Partonopeus de Blois, publ. par G. A. Crapelet. Paris, 1834. 2 vol.

Phil. M. ou Ph. M. — Chronique rimée de Philippe Mouskes . . ., publ. par le Baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836—8. 2 vol. Supplément. Bruxelles, 1845.

Poit. ou R. d. C. d. P. — Roman del Comte de Poitiers, publ. par Fr. Michel. Paris, 1831.

Q. L. d. R. — Les Quatre Livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle, suivis d'un fragment de Moralités sur Job et d'un choix de Sermons de saint Bernard, publ. p. Le Roux de Lincy. Paris, 1841.

R. d'A. — Li Romans d'Alixandre par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay. Herausgeg. von Heinrich Michelant. Stuttgart, 1846.

R. d. C. — Li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier, publ. par Edw. Le Glay. Paris, 1840.

R. d. C. d. C. — Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la Dame de Fayel, publ. par G. A. Crapelet. Paris, 1829.

R. d. H. — Roman de Horn, publ. par Fr. Michel. Paris, 1837.

R. d. l. M. — Roman de la Manekine par Philippe de Reimes, publ. par Fr. Michel. Paris, 1840.

R. d. M. — Le Roman de Mahomet, publ. p. Fr. Michel et Reinaud. Paris, 1831.

R. d. M. d'A. — Roman du Meunier d'Arleux par Enguerrand d'Oisy, publ. par Fr. Michel. Paris, 1833.

R. d. R. — Le Roman de Rou et des Ducs de Normandie, par Robert Wace, publ. par Fréd. Pluquet. Rouen, 1827. 2 vol.

Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung, publ. p. M. D. M. Méon. Paris, 1814. 4 vol.

R. d. S. — La Résurrection du Sauveur, fragment d'un mystère inédit, publ. p. A. Jubinal. Paris 1834.

R. d. S. G. — Roman du Saint-Graal, publ. p. Fr. Michel. Paris, 1839.

R. d. S. S. — Li Romans des Sept Sages, en vers, publ. p. A. Keller. Tübingen, 1836.

R. d. S. S. d. R. — Roman des Sept Sages de Rome, en prose, avec une analyse et des extraits de Dolopathos, publ. p. Le Roux de Lincy. Paris, 1838.

R. d. l. V. — Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, publ. par Fr. Michel. Paris, 1834.

Ren. — Le Roman de Renard, publ. par M. D. M. Méon. Paris, 1826. 4 vol. Supplément publ. p. P. Chabaille. Paris, 1835. 1 vol.

Romv. — Romvart. Notices et extraits de manuscrits inédits des bibliothèques de Venise, de Florence et de Rome.... p. Ad. Keller. Paris et Mannheim, 1843.

Rut. ou Rutb. — Oeuvres complètes de Rutebeuf, publ. p. Achille Jubinal. Paris, 1839. 2 vol.

Rym. — Foedera, Conventiones, Literae, etc. accurantibus Thoma Rymer et Roberto Sanderson. Hagae Comitis, MDCCXLV. in-f°. T. I. P. II, III, IV.

S. d. S. B. — Choix de Sermons de saint Bernard. Voy. Q. L. d. R.

St. N. — Maistre Wace's St. Nicholas. Ein altfr. Gedicht d. XII. Jahrh. herausgeg. v. Dr. Nicolaus Delius. Bonn, 1850.

S. v. — Sub verbo.

Th. Cant. ou Th. Cantb. — Leben des h. Thomas von Canterbury, herausgeg. v. J. Bekker. Berlin, 1838.

Th. N. A. — Thesaurus novus Anecdotorum p. DD. E. Martène et Durand. Lutetiae Parisiorum, 1717. in-f°. t. I.

Trist. — Tristan, Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures, publ. p. Fr. Michel. Londres et Paris, 1835. 2 vol.

V. d. S. Th. — Vie de St. Thomas, archevêque de Canterbury. App. II du t. III de la Chr. d. D. d. N.

Villeh. — I. La Chronique de Villehardouin, continuée par Henri de Valenciennes. Ed. M. J. J. Brial, dans le Recueil des Historiens de France, t. XVIII. Paris, 1822.

Villeh. — II. De la Conqueste de Constantinoble par Joffroi de Villehardouin et Henri de Valenciennes. Ed. Paulin Paris. Paris, 1838.

(J'indique la page et le paragraphe, en chiffres romains, pour les citations empruntées à cette édition.)

V. s. l. M. — Vers sur la Mort, publ. p. M. D. M. Méon. Paris, 1835.

W. A. L. — Altfranzösische Lieder und Leiche aus Handschriften zu Bern und Neuenburg. Mit grammatischen und litterarhistorischen Abhandlungen von W. Wackernagel. Basel, 1846.

(Les savantes comparaisons avec les idiomes germains mises à part, on trouvera quelque ressemblance entre les dissertations (p. 128 — 157) de M. Wackernagel et mon travail sur les voyelles. Je n'eus cependant connaissance de son ouvrage qu'en 1849, après la publication du livre d'Auguste Fuchs: Die romanischen Sprachen, etc., et alors mon travail était depuis longtemps achevé. L'exactitude avec laquelle j'ai indiqué les emprunts que j'ai faits, me dispenserait de rien ajouter à cette assertion; toutefois quelques-uns de mes amis pourraient, au besoin, en attester la vérité. Je dois quelques remarques à M. Wackernagel, voilà tout.)

Z. F. — Zwei Fabliaux aus einer Neuenburger Handschrift, herausgeg. von A. Keller. Stuttgart, 1840.

INTRODUCTION.

1. Les langues sont une fonction organique; les mots sont l'expression organique de l'idée, et chaque forme grammaticale et logique est l'expression particulière d'une idée ou d'une pensée.

2. L'homme parle parce qu'il pense; il parle avant qu'un besoin extérieur le pousse à parler, et la pensée même n'est véritablement pensée que quand on l'exprime. Or la langue étant l'expression *organique* de la pensée, l'idée, telle qu'elle se forme dans l'esprit, est représentée aussitôt dans le mot avec une *nécessité organique*, et si même on ne prononce pas le mot, il se présente toujours à l'esprit à l'instant où l'idée naît. L'homme donne un nom aux choses qu'il a perçues par les sens, dès qu'il s'en est fait une idée et selon qu'il se l'est faite.

3. La langue, c'est-à-dire l'expression organique et immédiate de la pensée, est donc, de sa nature, susceptible d'un développement continu et d'un mouvement progressif vers la perfection, aussi longtemps que l'esprit qu'elle sert a vie et mouvement. En effet, l'esprit de l'humanité, pris dans son ensemble, va sans cesse en se perfectionnant; il ne reste stationnaire et il ne s'éloigne de son but qu'en apparence; de même le développement de la langue ne peut être interrompu ou tout à fait arrêté dans sa marche qu'en apparence; il doit au contraire être continu et organique. Il suit de là que la structure et le génie d'une langue ne varient pas dans leur ensemble, même lorsque des influences étrangères viennent l'entraver dans son cours, et les changements qu'elle éprouve n'ont d'autre raison que la tendance à une adaption aussi parfaite que possible des formes de la langue à la pensée. Enrichissement du vocabulaire,

détermination plus exacte de la signification des mots et essais réitérés de leur donner un son plus expressif et plus conforme à la pensée, tendance à la simplification des formes et à la souplesse des constructions: tels sont les changements qui d'ordinaire s'opèrent d'une manière normale dans les langues. (Cfr. Fuchs, Rom. Sprach. p. 2.)

4. Ces changements, il est vrai, sont quelquefois si divers et importants après un certain laps de temps, que les langues paraissent être d'une tout autre nature qu'auparavant; mais lorsqu'il est possible de remonter à leur origine et de poursuivre leur histoire, on s'aperçoit bientôt qu'elles n'ont fait que se développer d'une manière organique.

Tel est le cas pour les langues romanes, qu'on a longtemps regardées comme dérivées du latin, tandis qu'elles n'en sont qu'une continuation et un développement. Une étude tant soit peu approfondie des monuments littéraires du moyen-âge montre que dans le fond ces langues sont identiques, qu'elles ont le même génie et la même structure que le latin, c'est-à-dire que le latin vulgaire et non pas le latin classique; car c'est de celui-là et non du dernier que se sont dégagées les langues romanes.

5. Cette théorie si naturelle de la formation des langues romanes est cependant loin d'être généralement admise; on a exposé sur cette matière des systèmes plus ou moins plausibles qu'il convient avant tout d'examiner, pour en faire ressortir les défectuosités ou le mérite. Je me réserve toutefois de n'entrer dans quelques détails qu'en ce qui concerne le français.

6. Les langues romanes peuvent dériver de trois sources, à savoir: 1°. La langue des aborigènes; 2°. celle que les Romains introduisirent après la conquête; 3°. celle des peuples qui se partagèrent les débris de l'empire romain. De là trois opinions principales parmi les savants. Il y en a une quatrième, d'après laquelle le roman serait un mélange formel des trois langues nommées ci-dessus.

7. Quelques écrivains ont encore cherché l'origine du français dans le *grec* et l'*hébreu*: mais leurs travaux, dépourvus de toute base historique, sont tout à fait oubliés de nos jours, et je ne mentionne les principaux que pour mémoire.

J. Périon publia en 1554 un ouvrage intitulé: „Joachimi Perionii Dialogorum de linguae gallicae origine, ejusque cum graeca cognatione libri quatuor.“ Ce serait peine perdue que de donner un résumé de cet énorme fatras.

Bientôt après Henri Estienne publia son „Traicté de la conformité du langage françois avec le grec“ etc. Henri Estienne, savant distingué, fait preuve, il est vrai, de beaucoup plus de jugement que Périon; néanmoins on trouve dans son „Traicté“, à côté de fort bonnes observations, de grandes absurdités, excusables en partie peut-être à une époque où la science étymologique était encore dans les langes.

Guichard [1] et Thomassin [2] font dériver le français de l'hébreu. Rien de plus ridicule, sans doute, qu'une pareille idée; cependant l'action de l'hébreu sur le français n'est pas tout à fait fantastique. Dès les premiers temps de l'établissement des Francs dans les Gaules, quelques Juifs jouissaient d'un grand crédit près des rois et des dignitaires ecclésiastiques (Grég. de Tours, Hist. eccles. Franc. VI, 5; IV, XII, col. 152). Au milieu du IXe siècle, les Juifs étaient devenus assez nombreux pour que Charlemagne (Pertz, Mon. t. III, p. 144 et 194), et le concile de Meaux, tenu en 845, s'en soient occupés d'une manière sérieuse; et sous Charles-le-Chauve, ils paraissent avoir acquis une véritable importance. Plusieurs des savants des XIe et XIIe siècles qui concoururent le plus à la réhabilitation des lettres étaient des israélites (Fabricius, Bibl. graeca l. XII, p. 254); on se les associa pour faire des traductions de l'Ancien-Testament, et au XIIe siècle l'hébreu était devenu familier dans presque toutes les abbayes (Hist. litt. t. IX, p. 140). Bien plus, les cours publics qu'on faisait de cette langue, en avaient tellement répandu l'usage, qu'on eut des craintes pour la foi, et en 1240 une commission de théologiens condamna le Talmud et d'autres livres rabbiniques à être brûlés.

Le français eut donc des rapports assez directs avec l'hébreu pour en avoir reçu des mots et des tournures de phrases; mais le nombre en fut bien limité [3]. On ne peut y rattacher que ceux qui n'ont d'analogues dans aucun des idiomes en contact avec le français, et encore n'est-on pas

(1) Harmonie étymologique des Langues, par Estienne Guichard.
(2) Glossarium universale hebraicum.
(3) Les racines hébraïques qui se trouvent dans le français n'ont pu être admises que par les classes lettrées; le grossier fanatisme des masses se serait opposé à tout emprunt de ce côté, si même leur profonde ignorance ne leur en eût pas ôté le pouvoir.

assuré d'être toujours dans le vrai; car les racines qu'on croit retrouver dans l'hébreu pourraient avoir existé d'abord dans les dialectes celtiques.

8. Revenant aux opinions qui s'appuient sur l'histoire, j'examinerai d'abord la première, c'est-à-dire que la langue des aborigènes est la base des langues romanes.

Les idiomes celtiques étaient dominants dans les Gaules, à l'exception du sud-ouest, ou l'on parlait ibérien ou basque, et de Marseille avec ses environs immédiats, où le grec était en usage en même temps que la langue celtique. Les savants à portée de faire des études sur ces idiomes celtiques s'en sont fort peu occupés jusqu'à présent, et ce point très-important de notre histoire nationale est malheureusement enveloppé d'épaisses ténèbres. Quoi de plus naturel qu'on ait mis à profit le mystère qui les couvre? Les uns en ont fait la langue primitive, les autres ont dérivé de là tous les mots dont ils ne pouvaient découvrir l'origine.

Duclos (Mém. de l'Ac. d. Inscr. et B.-L. t. XV) fut le premier à avancer que le français était un mélange de celtique et de latin. La Ravalière (Pierre Alexandre Lévesque de) adopta cette idée, et, selon lui, le latin a été enté, pour ainsi dire, sur le celtique. La Ravalière admet que le latin n'a jamais été parlé dans les Gaules que par les gens instruits, tandis que le français, c'est-à-dire le celtique mélangé de latin, a toujours été le langage du peuple; mais Charlemagne, en favorisant le latin aux dépens de *sa langue maternelle*, la fit tomber en discrédit, et le latin conserva le dessus. La Ravalière pensait en effet que le français était la langue maternelle de Charlemagne, et très-souvent après lui on a répété cette erreur. Elle provient d'une fausse interprétation du mot *francisca*, *francica lingua*, qui signifie *langue franque*, c'est-à-dire, *allemande*, et non pas française. La langue des Gaules porta le nom de *lingua romana*, *gallica*, *gallicana*, aussi longtemps que l'allemand *(francisca, francica)* y fleurit, et ce ne fut qu'après l'extinction de ce dernier dans les Gaules (au VIIIe siècle à peu près) que le français hérita de ce nom.

Antoine Court de Gébelin, esprit très-original, dériva aussi le français du celtique.

En 1841, M. Bruce-Whyte[1] reprit cette idée et la poussa beaucoup plus loin que ses prédécesseurs. Les idiomes cel-

(1) Histoire des langues romanes et de leur littérature depuis leur origine jusqu'au XIVe siècle.

tiques, selon lui, ont été parlés dans tous les pays soumis à la domination romaine, et „Rome, même au faîte de sa „puissance, n'avait pas les moyens suffisants, lors même „qu'elle en eût la volonté, de réduire au silence les pa„tois des paysans de tout son gigantesque empire.“ Ainsi le peuple, même sous la domination romaine, continua de parler „son patois“; peu à peu, à la vérité, les mots latins introduits par les vainqueurs finirent par prendre le dessus, mais ils furent modifiés conformément au génie de la langue mère de chaque peuple. Enfin, après le démembrement de l'empire, „ces dialectes, homogènes dans leur caractère et leur struc„ture générale, mais différents entre eux de formes et de dé„tails, reçurent un grand nombre d'additions et de modifica„tions tirées des idiomes des peuples qui s'établirent successive„ment en Italie et dans les provinces; mais ils furent appelés „romans, parce qu'en substance ils furent transmis par les Ro„mains, en comprenant sous ce nom tous ceux qui avaient ob„tenu le droit de citoyens.“ M. Bruce-Whyte ne se contente pas d'attribuer aux langues romanes une base celtique et un matériel latin prépondérant; il admet un mélange complet de langues en leur supposant encore d'une manière toute gratuite des formes en grande partie allemandes. Un pareil système n'a pas besoin de réfutation.

9. En 1848, M. Fr. Wey publia une „Histoire des révolutions du langage en France“, dans laquelle on lit (p. 14): „Les colons qui s'installèrent dans les Gaules dès „les temps de Jules-César, y apportèrent leur langage et leur „civilisation, qui devint prépondérante, parce qu'ils fondèrent „des villes et une administration régulière, au lieu de se „disperser. Les Gaulois, qui reculèrent (?) devant eux jus„qu'au delà de la Manche et aux confins de l'Armorique, *ne* „*purent leur imposer leur dialecte*, ni leurs moeurs. Les Ger„mains, les Franks, durant cette première époque qui embrasse „presque tout l'empire, introduisirent peu d'éléments nouveaux. „Nulle force humaine ne saurait contraindre un peuple à changer „son langage: les Gallo-Romains ont donc gardé le leur dans „notre patrie. Cependant nous voyons qu'à la fin de l'empire, ce „langage, *latin d'origine*, était devenu *sans intervention étrangère* (?), „un dialecte romain qui différait du latin par des caractères „essentiels. *Le germe de ce dialecte est donc arrivé des diverses* „*contrées de l'Italie avec les vainqueurs.*“ Ainsi, selon la théorie de M. Wey, le français et l'italien devraient être identiques.

10. Une opinion diamétralement opposée à la première veut que les langues romanes soient nées entièrement ou en partie des langues des conquérants de l'empire romain. Les plus importants et le plus grand nombre de ces derniers étaient de race allemande; aussi, dès le XVIIe siècle, chercha-t-on à prouver que les langues romanes dérivent de l'allemand. Cette opinion n'est pas du tout soutenable, car si les langues romanes avaient l'allemand pour base, elles cesseraient par cela même d'être langues romanes. Cependant on ne peut révoquer en doute l'influence des dialectes allemands sur le matériel des langues romanes; mais cette influence ne causa aucun dérangement essentiel dans leur organisme. On y rencontre, il est vrai, quelques dérivations et compositions formées à la manière allemande, et la syntaxe des idiomes germains a sans doute réagi assez fortement sur celle du latin; mais ce sont des particularités qui disparaissent dans l'ensemble [1]. Schlegel [2] et Sismondi sont, en France, les principaux défenseurs de cette théorie.

11. La dernière opinion, c'est-à-dire que les langues romanes dérivent du latin, compte le plus grand nombre d'adhérents; mais ils sont loin d'être d'accord sur la manière dont elles se sont formées et en quel rapport elles se trouvent avec le latin.

Raynouard chercha à prouver que les langues romanes ne dérivent pas immédiatement du latin, et qu'il y a eu une langue intermédiaire, leur type commun, qu'il nomma *romane* ou *langue des Troubadours* (v. Gramm. c. d. l. d. l'Eur. lat. p. I et suiv. p. III et tous les ouvrages de R.). Schlegel s'éleva contre cette opinion, tout en accordant, mais à tort, que la langue romane „soit, pour ainsi dire, la fille aînée de la langue latine. [3]“ „On ne peut, strictement parlant, attribuer à aucune langue une plus haute antiquité qu'à une autre, et l'on confond trop souvent l'âge d'une langue avec celui de ses monuments écrits.“ M. Ampère a consacré aussi un chapitre de son „Histoire de la littérat. franç.“ à la réfutation de Raynouard, et l'on peut regarder la cause de ce savant distingué comme tout à fait perdue.

Ceux enfin qui font immédiatement dériver les langues romanes du latin, forment deux classes bien distinctes: les uns veulent qu'elles soient une mutilation et une corruption du latin

(1) Diez, Grammatik der romanischen Sprachen, I, p. 57.

(2) On sait que Schlegel écrivit en français et publia à Paris son ouvrage sur la Littérature provençale.

(3) Hist. de la litt. et de la lang. prov. p. 5.

classique; les autres, qu'elles soient un dégagement de l'ancien idiome vulgaire latin.

La première de ces suppositions n'a pas, que je sache, de représentant en France; car M. Ampère admet une mutilation et une décomposition des formes grammaticales latines, et en même temps une organisation nouvelle. „Le changement, dit-il, qui dénature les mots s'étend aux formes „grammaticales, ce qui est plus important, car les formes „grammaticales sont l'âme des langues, les mots n'en sont „que le corps. Avec le temps on confond ces formes entre „elles, on les néglige; on les emploie hors de propos, ou „on cesse de les employer. De là résulte un langage mu„tilé, semblable à un corps privé de ses organes. Pour que „ce langage reprenne une nouvelle vie, il faut qu'il reçoive „une organisation nouvelle. C'est alors que se manifeste l'ac„tion d'un principe régénérateur. L'antique synthèse grammati„cale est détruite; les flections grammaticales sont perdues.“ „La langue latine, dit-il plus bas, s'est transformée d'elle-même „dans les idiomes néo-latins, en vertu de lois générales, et non „par suite d'événements particuliers;“ puis: „On découvre les „rudiments de ces diverses tendances dans la langue latine à son „état le plus ancien.“

Reste l'opinion de ceux qui regardent les langues romanes comme un dégagement *des idiomes populaires latins;* c'est celle de Fallot[1]. On a vu plus haut que je m'y range.

12. Le peuple de chaque pays a un langage qui lui est propre; c'est une règle générale, fondée sur la nature. Quelques philologues ont néanmoins soutenu que les Latins n'avaient jamais eu d'idiome vulgaire. Ce serait là, comme l'a fort bien dit M. Diez, une exception unique et tout à fait inexplicable, pour laquelle on serait en droit de demander des preuves, qui n'ont jamais été fournies et qu'il est impossible de fournir. L'existence d'un idiome vulgaire latin, au contraire, a été prouvée par des citations tirées des écrivains classiques eux-mêmes.

Le latin écrit et le latin vulgaire furent, il est probable, identiques dans les commencements; mais à dater des conquêtes romaines hors de l'Italie, époque à laquelle se séparèrent d'une manière tranchante les degrés divers de la hiérarchie sociale, il s'établit entre eux une différence fort mar-

(1) MM. J. Grimm, Diez et Fuchs sont, en Allemagne, les principaux représentants de cette théorie.

quée, qui alla toujours en augmentant. Plus on cultiva la langue latine, plus on l'écrivit, plus on sentit le besoin d'en perfectionner les formes. Les grands envoyaient leurs fils en Grèce pour y étudier, pour s'y former le goût, et le langage écrit dut se ressentir de ce contact: il se polit et devint plus savant, tandis que l'idiome vulgaire suivait nonchalamment sa voie large et commode. Bientôt la culture et la formation de la langue furent le partage de quelques hommes éminents; elle passa dans les mains des poètes et des rhéteurs, et alors on parla d'une langue vulgaire et d'une langue savante. Aussi longtemps que ces deux contraires restent dans leurs rapports normals, dit W. de Humboldt[1], ce sont deux sources pour la langue commune qui se suppléent mutuellement: la vigueur et l'épuration; la langue vulgaire fournit la vigueur et la richesse, les savants épurent. Tel ne fut pas le cas à Rome; les écrivains ne cherchaient pas la vigueur et la richesse dans l'idiome du peuple, qu'ils méprisaient; ils allaient faire des emprunts au grec, et l'abîme qui séparait l'idiome vulgaire de la langue savante devint infranchissable. Ajoutons à cela que l'habitude contractée par le peuple romain de s'exprimer autant que possible d'une manière simple, précise et déterminée, donna de bonne heure naissance à des mots, à des expressions conventionnels, qu'on ne pouvait employer d'autre façon sans pécher contre les lois de la langue. La désignation conventionnelle d'idées differenciées conventionnellement donna à la langue, il est vrai, une plus grande précision; mais d'un autre côté cela lui fit beaucoup de tort. Nombre de mots racines furent, pour cette raison, éliminés peu à peu, l'emploi libre des mots admis fut trop restreint quand il s'éloignait de celui fixé conventionnellement, et par conséquent il fut impossible, pour ainsi dire, de faire de nouvelles créations; enfin les différences dialectales furent presque entièrement bannies du langage écrit. Telles sont les causes principales de la prompte décadence de la langue latine[2].

La langue écrite était celle de la cour, des grands et des tribunaux; son siége principal était à Rome et son règne devait durer aussi longtemps que Rome commanderait. L'idiome vulgaire était la langue du peuple proprement dit, et par consé-

(1) W. v. Humboldt, Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und ihren Einfluss auf die geistige Entwickelung des Menschengeschlechts.

(2) Les remarques qui précèdent s'appliquent malheureusement aussi au français, en grande partie du moins, et il serait temps que nos écrivains prissent à coeur les sages conseils de Ch. Nodier (v. ses Notions de linguistique).

quent de la majorité de la nation. L'une se transplantait d'elle-même, se développait d'une manière normale et populaire, l'autre devait être étudiée ou apprise par l'usage; l'une portait en elle-même son principe vital, l'autre était l'oeuvre de quelques savants qui la façonnaient selon leur bon plaisir.

Les Romains imposèrent leur langue à tous les peuples vaincus,. et il est bien naturel que ce ne fut pas la langue savante, mais l'idiome vulgaire, qui prit, cela s'entend de soi-même, de nombreuses teintes dialectales. La nature du sol, la configuration du pays, le degré d'extension qu'acquit la langue latine savante, la prononciation de la langue des vaincus, le rapport de la population indigène à celle des vainqueurs, contribuèrent principalement à modifier l'idiome vulgaire latin.

Ces dialectes conquirent chaque jour plus de terrain sur la langue latine, et l'on peut dire que vers l'an 300 ap. J.-C., celle-ci était presque disparue du commerce de la vie. En effet, la langue savante se modelait de plus en plus sur le grec; les écrivains étaient maniérés, ampoulés, obcurs à dessein; les grands se servaient du grec dans la conversation, ils étaient plus grecs que romains dans leur genre de vie; le cercle des idées s'était agrandi avec l'empire, on créa des expressions pour les rendre, et, dans cette opération, l'influence étrangère fut prédominante; le latin se corrompit au point que le sentiment de la signification propre des mots et du sens des formes grammaticales de la langue latine s'était tout à fait émoussé et obscurci parmi le peuple. Le latin devait avoir moins de vie encore pour les étrangers qu'on forçait à s'en servir. De plus, les pères de l'église, qui voulaient exercer leur influence sur le peuple, puisaient à pleines mains dans les dialectes; ils augmentaient le vocabulaire, remettaient en honneur la poésie populaire, et l'idiome vulgaire osa se montrer à côté de la langue savante. Puis au démembrement de l'empire, lorsque fut rompu le lien spirituel et moral qui réunissait entre elles les diverses provinces, et que chaque partie forma un tout séparé, l'idiome vulgaire de chaque pays acquit plus d'indépendance et de valeur. Il y eut alors une époque de transition. D'un côté, on voit quelques savants se cramponner à la langue écrite, qui avait encore un appui dans la justice et l'école; de l'autre, l'idiome vulgaire lève fièrement la tête, et une lutte désespérée s'engage. Elle dura des siècles, il est vrai; mais l'issue fut tout en faveur des idiomes populaires; car pour ceux-là même qui le défendaient, le latin savant était une langue morte. Au IXe siècle,

quelques-uns de ces dialectes étaient parvenus à l'état de langue propre et distincte, et dès lors ils doivent perdre le nom de dialectes latins pour prendre celui de *langues romanes* et de *dialectes romans*. Je date l'histoire des langues romanes de cette époque, parce que les premiers monuments écrits qui nous en sont parvenus ne remontent pas plus haut. (Cfr. Schoell, Hist. abrégée de la littér. romaine; Diez, Poesie der Troubadours p. 285 et suiv.; Fuchs, Rom. Spr. p. 35 et suiv.)

13. Concluant de ce qui précède, je répète que les langues romanes sont un développement organique du vieil idiome latin vulgaire [1], et que de plus elles doivent être considérées comme un progrès, sinon total, du moins partiel, par rapport à la langue latine. Cela est facile à concevoir. „L'histoire de l'hu-„manité, prise dans son ensemble, se perfectionne sans cesse,“ c'est là un fait que personne n'attaque plus aujourd'hui; „chaque „partie de cette histoire doit donc naturellement suivre la même „marche progressive, quoique le progrès ne soit pas également „sensible partout. La partie la plus importante de l'histoire „d'un peuple est sans contredit l'histoire de sa langue; car la „langue étant l'expression *corporelle* des pensées (qu'on me passe „l'expression), elle doit avoir une histoire, c'est-à-dire qu'elle „se développe continuellement dès qu'elle est parlée par un „peuple constitué, qui par conséquent fait partie du domaine „de l'histoire.“ (Fuchs, Rom. Spr. p. 52.)

L'humanité, il est vrai, semble quelquefois s'arrêter, néanmoins elle n'est pas immobile; elle range, ordonne ce qu'elle a acquis et recueille de nouvelles forces pour entreprendre un nouveau voyage. Il en est de même de la langue. Je prends le français dans un de ces moments de passage, qui correspond aux XIIe et XIIIe siècles, et je veux chercher à faire connaître les règles grammaticales qui le régissaient alors. C'est une page de l'histoire de notre langue que je hasarde, comme dit Fallot. Je me fonderai sur les monuments écrits du temps, je n'inventerai rien, je ne supposerai rien. Je justifierai les règles que j'établirai par des exemples suffisants tout à la fois pour faire comprendre ces règles et pour leur servir de preuves.

(1) On trouve encore une preuve de l'étroite liaison qui existe entre les langues romanes et le vieil idiome vulgaire latin dans le genre des substantifs, où les premières ont souvent conservé celui que le peuple latin leur donnait d'abord et que les écrivains changèrent plus tard; ainsi *frons*, le front, est masculin dans Plaute; *pulvis*, la poudre, féminin dans Ennius; *cupressus*, *laurus* etc., masculins dans Ennius etc.

14. J'ai à traiter avant d'entrer spécialement dans l'exposé des règles grammaticales, quelques questions dont l'éclaircissement est indispensable à l'intelligence de ce qui suivra.

15. Outre l'idiome latin vulgaire qui, comme je l'ai dit, a donné naissance au roman, on trouve dans le matériel de ses divers dialectes d'autres éléments que le grammairien ne peut passer sous silence. Ces éléments sont, pour le français: le *grec*, l'*allemand* et le *celtique*.

16. Abstraction faite des mots grecs qui se trouvent déjà dans le latin, il s'en rencontre fort peu en français [1], et le plus grand nombre y a sans doute passé au temps des croisades.

17. Le français est de toutes les langues romanes celle qui a fait le plus d'emprunts aux idiomes allemands.

L'admission des mots dérivant immédiatement [2] des idiomes germains commença avec l'invasion des peuplades teutones et ne cessa que lors de la disparition de l'allemand dans les Gaules, c'est-à-dire dans la première moitié du VIIIe siècle. C'est à cette époque qu'eut lieu le mélange définitif des deux peuples germain et roman, mélange où la partie romaine bien supérieure en nombre conserva le dessus.

On peut diviser en trois grandes classes les mots d'origine germaine admis dans le français, et les savantes recherches de M. J. Grimm permettent de fixer à peu près l'époque de leur admission. Les premiers dérivent du gothique et ont été introduits au VIe siècle au moins; les seconds sont empruntés au haut-allemand. Les mots de la troisième classe sont ceux introduits par les Normands lors de leur invasion dans le nord-ouest de la France. Ces peuples, il est vrai, oublièrent très-facilement leur langue, car sous le second duc de Normandie, Guillaume I, on ne la parlait déjà plus que sur les côtes (voy. Rom. de Rou t. I, p. 126, note 3, et Chronique des Ducs de Normandie t. I, p. 479, v. 11520 et suiv.); néanmoins elle laissa de nombreuses traces dans le français [3].

(1) Je ne compte pas ici les expressions introduites plus tard dans la terminologie des sciences.

(2) Je dis *immédiatement*, parce que quelques-uns passèrent d'abord dans le latin, d'où les langues romanes les ont repris.

(3) Je profite de cette occasion pour protester contre ceux qui veulent que l'aplatissement des formes, un des caractères du français, soit un résultat de la conquête normande. Les Serments de Strasbourg, le fragment de Valenciennes, le Chant d'Eulalie, sont une preuve du contraire.

18. En réfutant ceux qui veulent faire du français une langue celtique, je n'ai pas entendu dire que le celtique n'eût eu aucune influence sur notre langue; j'ai seulement repoussé un système basé sur un faux point d'honneur national, et dont ont habilement profité de prétendus savants pour cacher leur ignorance sous les faux dehors d'une profonde érudition. Sans doute l'élément celtique est représenté dans le français, mais à quel point? Voilà la question qu'il s'agit de résoudre.

Les Celtes habitant les Gaules appartenaient, on le sait, à deux familles différentes, quoique venant également de l'Asie. La première, qui s'établit dans le centre et à l'ouest de la Gaule, entre la Seine et la Garonne, est celle des Gaulois proprement dits. Ils avaient d'abord habité l'Allemagne et furent chassés de leurs demeures par la seconde famille, qui, partant du Volga[1], et suivant les côtes de la mer Baltique, vint se fixer enfin dans la Belgique; ce sont les Belges. Les Gaulois et les Belges avaient chacun leur langue, dont jusqu'à présent on n'a découvert aucun texte suivi. On n'en connaît que quelques mots épars; des noms de lieux, de provinces, de fleuves, de montagnes, etc.; enfin des dénominations ayant rapport à la vie commune, aux moeurs et aux coutumes, explicables seulement à l'aide des langues celtiques encore vivantes. On s'étonnera peut-être qu'une langue parlée sur une si vaste étendue de pays ait laissé de si faibles traces. Trois causes y ont concouru: 1°. Les Druides écrivaient peu et enseignaient oralement; 2°. les Romains traitaient les Gaulois et leur langue avec le plus grand mépris; 3°. la conquête allemande força vainqueurs et vaincus à admettre une langue commune, et le choix ne pouvait tomber que sur le latin qui, comme je l'ai déjà dit, était la langue d'état et de l'église. Au témoignage de Grégoire de Tours (de vit. patr.·ch. 12) et de Fortunatus (I, 9, 9), le gaulois ne se parlait déjà plus que dans quelques cantons au VIe siècle, et dès la fin du VIIe il avait entièrement disparu.

La part légitime du celtique dans le vocabulaire français doit donc être fort petite. Les dialectes qui en sont dérivés ont subi des altérations profondes; beaucoup de racines ont disparu et des corruptions successives en rendent un grand nombre méconnaissables. De plus, il a fallu suppléer à ces disparitions en empruntant aux idiomes voisins tous les mots nécessaires aux besoins de la langue, et en passant dans

(1) C'est du moins à partir de là que nous pouvons les suivre.

leur nouvelle patrie, ils ont pris un caractère qui ne permet plus de les distinguer des autres. Ce rapport naturel du celtique avec les autres idiomes qui ont concouru à la formation du français, couvre son action d'un voile impénétrable. Pour être juste, la critique doit écarter toutes les racines qui ont pu entrer dans le français par l'intermédiaire du latin ou de l'allemand, et n'accepter comme celtiques que celles dont l'origine s'appuie sur de nouvelles présomptions. Mais si les idiomes celtiques n'ont exercé aucune influence sur les formes de la pensée, ni par conséquent sur l'ensemble de la langue, leur action a dû être assez considérable sur la prononciation et sur la forme que celle-ci imprime aux mots.

19. Pour compléter ce que j'avais à dire sur les éléments constitutifs de la langue française, je citerai encore *l'arabe* et *l'ibérien* ou *basque*, comme lui ayant fourni quelques mots. M. Mary-Lafon (Tableau hist. et litt. de la langue ... romano-provençale. Paris 1842), il est vrai, en cite un assez grand nombre qui, selon lui, proviennent de ces deux sources; mais il n'est pas très-heureux dans ses dérivations.

---

20. Il est très-probable, grammaticalement parlant, qu'il y eut d'abord dans les Gaules une seule et même langue, avec des nuances diverses toutefois selon les localités. Dès la fin du IXe siècle, nous y trouvons deux langues fort distinctes: le *Provençal* au sud et le *Français* proprement dit au nord. Le premier est encore connu sous les noms de langue d'*oc*, de langue *romane*, de langue *occitanienne;* le second est désigné aussi sous le nom de *romane* ou de langue d'*oïl*. Je n'ai rien à dire ici de la langue d'*oc;* elle a été l'objet des savantes recherches de l'illustre Raynouard.

21. J'ai dit ci-dessus qu'on rencontre dans le français quelques dérivations et compositions formées à la manière allemande, et que la syntaxe des langues germaines a sans doute réagi assez fortement sur celle du latin; puis j'ai ajouté que ces particularités disparaissent dans l'ensemble. Mais si l'action des idiomes germains n'a causé, en dernier résultat, aucun dérangement essentiel dans l'organisme de la langue romane; elle a été au contraire très-considérable sur la prononciation et sur la forme des mots. La prononciation ger-

maine et la prononciation celtique ont donc dénaturé le latin en France; c'est de ces deux prononciations que sont venues les plus notables différences par lesquelles les mots français se distinguent dans leur forme et leur contexture, des mots latins correspondants. Il est arrivé de là que les différences dialectales qui, comme je l'ai fait observer, ont marqué, dès l'origine, le langage de nos provinces, existent principalement dans la prononciation et dans la forme des mots. J'aurai donc avant tout à classer par dialectes les formes de la langue d'oïl.

22. CLASSIFICATION DES DIALECTES DE LA LANGUE D'OÏL.

G. Fallot[1] fut le premier qui essaya de débrouiller le chaos des formes dialectales de la langue des trouvères; par malheur pour la science, la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux et son ouvrage resta imparfait. Néanmoins ses données sont en général fort exactes, et j'en ai souvent profité.

Les règles grammaticales étaient les mêmes pour tous les dialectes de la langue d'*oïl:* tous, sans exception, étaient régis par la même grammaire.

Après avoir posé cette règle générale, Fallot divise le vieux langage français en trois dialectes[2] principaux, qu'il nomme non point du nom d'une province dans laquelle ils fussent exclusivement parlés, mais du nom de celle dans le langage de laquelle leurs caractères se trouvent le plus saillants, le mieux réunis et le plus complétement en relief: *normand*, *picard*, *bourguignon*.

(1) En 1841, M. G. H. F. de Castres de Tersac publia à Hambourg un ouvrage intitulé: Grammaire Polydidactique de la langue française, etc., dont la partie la plus intéressante et la plus neuve est sans contredit le chapitre: „*Langue française*" (p. 200-294), qui contient des recherches sur la vieille langue. Ces recherches que M. de Castres de Tersac donne pour *siennes*, ne sont qu'une *traduction très-fidèle* des Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle, par Gustave Fallot; publiées par Paul Ackermann. Paris, 1839. Une seule fois, par mégarde sans doute M. de Castres de Tersac écrit le nom de son original (voy. p. 228 à la note). Un pareil plagiat est d'autant plus méprisable que M. de Castres de Tersac fait partout preuve de la plus profonde ignorance en ce qui concerne le vieux français. A la p. 267 p. ex., M. de Castres de Tersac se permet une *note* de sa façon, et il prend le nom d'un Roman, qu'*il* cite des centaines de fois, pour celui d'un auteur; Gerars de Viane, selon lui, est un poète dont M. Bekker a publié les oeuvres, parmi lesquelles se trouve un Roman intitulé Fierabas, en vers du plus pur bourguignon. Cette bévue est assez significative pour me dispenser d'en relever d'autres; du reste, en écrivant ces lignes, je n'avais d'autre but que de rendre à Fallot l'honneur qui lui appartient.

(2) Fallot et beaucoup d'écrivains emploient indifféremment les mots: *dialecte* et *patois*. Il y a cependant une distinction à établir entre ces deux expressions. On se servira de *dialecte* quand il s'agit des différences de langage d'un pays où il n'y a pas de langue fixée et officielle généralement admise; dans le cas contraire, on parle de telle ou telle langue et de ses *patois*. Ainsi, au XIIIe siècle, il n'y avait en France que des dialectes; plus tard il y a une langue française et des patois.

On à prétendu que cette division était beaucoup trop générale; quant à moi, je n'ai rien trouvé qui put justifier ce grave reproche. Fallot, ne l'oublions pas, avait l'intention d'écrire une grammaire générale des dialectes français et non pas d'un dialecte particulier; il a donc été obligé de généraliser autant que possible, s'il ne voulait pas accumuler une masse de particularités locales et secondaires, qui auraient fait de son travail une indigeste composition. Sans doute, le dialecte de chaque province, de chaque canton même, mériterait un traité à part et en fournirait aisément la matière; j'espère que le jour n'est pas éloigné où nous posséderons cette collection aussi intéressante qu'utile. Fallot avait reconnu que les caractères distinctifs du dialecte de telle province se retrouvaient, avec quelques différences secondaires, dans les dialectes de plusieurs autres; il a fait de celui-là une espèce de type auquel il a rapporté les autres. Je me range à sa manière de voir, et j'ajoute avec lui que les limites des trois dialectes *picard*, *normand* et *bourguignon*, ne correspondaient point avec exactitude aux limites politiques des provinces dans lesquelles on les parlait[1].

Cela posé, je passe à la classification que je crois pouvoir assigner aux provinces de la langue d'oïl.

Le *dialecte normand* avait son siége principal dans la Normandie; puis il s'étendait sur la plus grande partie du Maine, et sur la Bretagne jusqu'à une ligne qu'on pourrait tracer de St. Quay à St. Nazaire, laissant à l'ouest Lanvollon, Quintin, Uzel, et passant près de Loudeac, Rohan, Questembert, la Roche-Bernard. Au nord, il suivait le littoral de la mer; mais de ce côté il avait subi l'influence du dialecte picard, auquel „il „se mélangeait entièrement dans les environs d'Abbeville. A „l'est, ses limites étaient à peu près celles qui séparent la Nor-„mandie de l'Ile-de-France: cependant, dans le commencement „du XIIIe siècle, il a étendu son influence jusqu'au coeur de cette „dernière province, et les formes qui lui sont propres se sont „introduites jusqu'à la rive droite de l'Oise, et même jusqu'à „Paris.“ (Fallot, Recherches p. 17.)

Le *dialecte picard* étendait ses limites au nord aussi loin que la langue française, c'est-à-dire jusqu'à une ligne partant des environs de Gravelines et descendant vers Aire, puis remontant

(1) Il y a des nuances de langage de village à village; mais, semblables à des couleurs qui se confondent, ces nuances ne sont pas tranchées, elles sont à peine sensibles; et l'on passe ainsi sans s'en apercevoir d'un dialecte à l'autre. Voilà ce que j'ai jugé nécessaire de faire remarquer, pour qu'on ne me mécomprît pas sur l'idée que je me fais d'une ligne de démarcation entre les divers dialectes, laquelle, en outre, ne peut s'imaginer sans une foule de sinuosités plus ou moins considérables.

à Armentières, Courtray, et se dirigeant de là presque directement vers Liége. Malmédy, St. With, Bastogne, Arlon et Longwy formeraient à peu près la frontière de l'est. Il embrassait la partie septentrionale de la Champagne et s'élargissait sur une partie de la Lorraine. „Du côté du midi, le langage picard „s'étendait environ jusqu'au cours de l'Aisne; il embrassait ainsi, „jusqu'aux confins du langage normand, à l'ouest, une vaste „portion de l'Ile-de-France; on peut même dire que sur toute „l'étendue de cette province, jusqu'à la rive septentrionale de la „Seine et de la Marne, il se retrouvait plus ou moins atténué „par le mélange des formes bourguignonnes.“ (Fallot, Recherches p. 18.)

On ne manquera pas de me reprocher d'avoir encadré dans le dialecte picard le langage des Wallons, descendants des Celtes belges. Je l'ai fait à dessein, parce que, jusque vers Liége, le picard et le wallon avaient et ont encore les mêmes caractères, dans les villes du moins. „Le Wallon“, dit M. Grandgagnage, „s'arrête à peu près exactement aux limites de la province de Limbourg. Le pays intermédiaire entre cette province et la Meuse (formant les limites sud et est) se nomme la Hesbaie. A l'exception de quelques mots et de quelques formes, ce dialecte n'a rien de particulier; dans un certain rayon autour de Liége, c'est du liégeois; en s'approchant de Namur, il devient namurois.“

Le *dialecte bourguignon* est celui de l'est et du centre de la France. „La portion de territoire sur laquelle ce langage était „parlé avec le plus de pureté, où ses caractères dominants se „rencontrent de beaucoup le plus nombreux et le plus en relief, „se pourrait circonscrire à peu près dans une ligne tirée d'Autun, „et y revenant par Nevers, Bourges, Tours, Blois, Orléans, „Sens, Auxerre et Dijon. Il embrassait ainsi, dans sa pureté, „le Nivernais, une partie du Berry, de la Touraine, de l'Orléa- „nais et presque toute la Bourgogne. Cette dernière province „étant la plus considérable de celles dont je viens de parler, „j'ai cru convenable de donner son nom au dialecte, qui d'ailleurs „y était peut-être encore un peu plus net que dans aucune des „autres.“ (Fallot, Recherches p. 19 et 20.)

A l'est, les limites du dialecte bourguignon seraient à peu près sur une ligne partant des environs de Delémont et descendant vers Biel, Neufchâtel et le cours de l'Orbe. Au nord, il empiétait sur la Lorraine jusqu'aux environs de Nancy, puis „à „la hauteur de Bar-le-Duc, de Rheims et du cours de la Marne, „il se partageait la Champagne avec le picard. Il redescendait

„par Paris vers Chartres, et côtoyait le langage normand, en „empiétant, à l'ouest de l'Orléanais, sur la lisière du Maine.“ (Fallot, Recherches p. 20.) Il embrassait une partie de l'Anjou. Au midi, à partir de l'Angoumois, le dialecte bourguignon longeait le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, comprenait les environs de Mâcon, et, remontant un peu au nord, il atteignait de nouveau le cours de l'Orbe en suivant une ligne à peu près directe au sud de Lons-le-Saulnier.

Les dialectes de la plus grande portion du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, quoique faisant partie de la langue d'oïl, ne peuvent être compris dans aucune des divisions ci-dessus. Au nord, dans cette partie qui aujourd'hui forme à peu près le département de la Vendée, le poitevin avait une forte teinte normande; au sud, le poitevin, et les dialectes de la Saintonge et de l'Aunis avaient déjà, à cause de leur position géographique, des mots tout à fait romans, et les formes dialectales du gascon et du limousin ont eu la plus grande influence sur celles des provinces qui nous occupent. Le dialecte poitevin affectionnait les combinaisons *au* et *oe*.

Résumant ce que je viens de dire, on aura à peu près le tableau suivant:

Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
Maine.	Artois.	Nivernais.
Bretagne.	Flandre.	Berry.
Perche.	Bas-Maine.	Orléanais.
Poitou.	Champagne.	Touraine.
Anjou.	Lorraine.	Bas-Bourbonnais.
	Hainaut.	Anjou.
	Namur.	Ile-de-France.
	Liége.	Champagne.
	Brabant mérid.	Lorraine.
		Franche-Comté.
		Vaud.
		Neufchâtel.
		Berne.

„Les caractères fondamentaux des trois dialectes étaient les „suivants:

Normaedie.	Picardie.	Bourgogne.
e	oi, ai, ie . . .	oi, ai, ei, ie
ei	oi, ai	oi, ei, ai
u	o, ou, eu . . .	o
ui	i, oi, oui . . .	ui, oi, eui, oui.

„Le *langage normand* se distinguait de notre langue française: „1°. Il rejetait l'*i* de la plupart de nos syllabes en *ie*, *ier*, *ai*, „*air*, et écrivait ces syllabes par un *e* pur, soit en perdant tout „à fait cet *i*, comme dans *derrere*, *lesser*, *plere*, soit en le renvoyant dans une syllabe précédente, comme dans *primer*. En „d'autres termes, le langage normand substituait des formes „sèches, c'est-à-dire sans *i*, à la plupart des formes mouillées „des autres dialectes.“ (Fallot, Recherches p. 25 et 26.) Il écrivait donc par un *e* simple beaucoup de syllabes en *ie*, *iel*, *ien*, *ier*, *ies*, *ieu*, des autres dialectes, et presque toutes les syllabes en *ai* et en *ei*.

2°. „Généralement on écrivait, en Normandie, par un *u* simple „la plupart de nos syllabes en *o*, *ou*, *u*, *eu*, *oi*, *on*, *or*, et même „quelques syllabes que nous avons en *a*.“ (Fallot, Recherches p. 26.)

„Il faut d'ailleurs bien se garder de croire que l'*u* normand, „dont on faisait un si grand usage, eût toujours, bien fixe et „bien déterminée, la prononciation de notre *u* français. On „s'en servait pour la voyelle *ou* comme pour la voyelle *u*; „l'usage seul pouvait déterminer, en chaque cas, sa prononciation „précise [1].“ (Fallot, Recherches p. 27.)

3°. Les diphthongues se simplifient dans le dialecte normand, et l'on ne rencontre que *ei*, *ui (ue)*; plus tard *ou*.

La combinaison *oe*, qu'on trouve dans quelques textes, n'est pas du langage pur de la Normandie.

4°. Les nasalisations s'affaiblissent, souvent même disparaissent entièrement.

5°. Les contractions sont plus rares que dans les autres dialectes.

6°. Notre *t* final est remplacé par *d*.

Le caractère principal du *dialecte picard* est le *ch*, qu'il substitue constamment à notre *s* et à notre *c* faible; mais, en compensation, où nous avons *ch*, il place presque toujours *k* ou *q*, sans d'ailleurs mettre, en général, *ch* où nous mettons *k* ou *q*. Ex. *canchon*, *ichi*, *chiel*, *kanoine* ou *canoine*, *commenchier*, *kachier* = chasser, *quenu*, *vacque* etc. On trouvera plus bas l'explication de cette particularité.

2°. Le picard aime le *c*, le *ch* et le *g* final.

3°. Il substitue la diphthongue *ou* à notre *o* et à notre *eu*, *eu* à notre *ou*, *oi* à notre *ei*.

(1) *Eu* sourd, quand il représente notre *eu*; *ou*, quand il représente notre *o* et notre *ou* (?).

4°. *E* s'y rencontre souvent pour *ai*, et *ai* pour *e*.

5°. La lettre *r* se change souvent en *s*.

6°. Notre *s* avec le son accidentel *ze* y est ordinairement remplacé par deux *s*; et réciproquement nos deux *s* par *s* simple.

7°. Il ajoute *i* devant *e* ou le substitue à cette dernière lettre.

8°. Le *g* est substitué à notre *j*.

9°. Il change l'*o* et l'*a* bourguignon en *e* muet.

Le *dialecte bourguignon* ajoutait un *i* à presque toutes nos initiales, médiales ou finales, en *a* ou en *e* fermé pur. C'est là son caractère principal.

2°. L'*o* pur français, excepté le cas où il était suivi d'un *r*, était en *oi* dans ce dialecte.

3°. La lettre *g* servait quelquefois à marquer la nasale *n*.

4°. Le *ç* et l'*s* avec le son naturel y sont remplacés par *z*.

5°. Dans quelques contrées, *l* mouillé est exprimé par deux *l*, par *lh* ou *lg*.

J'ai déjà fait observer qu'il y avait des différences de langage de province à province. J'insiste là-dessus, et, comme Fallot, j'ajoute que, dans l'étendue de provinces assignée à chacun des trois dialectes, je n'ai rien vu d'assez marqué, d'assez précis et d'assez distinct pour autoriser à faire du langage de la province où ces différences se trouvent un dialecte séparé de celui où je l'ai classé. J'indiquerai du reste en leur lieu les plus considérables de ces variations.

Le texte le plus ancien que nous possédons en langue d'*oïl*, est celui des serments de Louis-le-Germanique et des seigneurs français, sujets de Charles-le-Chauve, prononcés à Strasbourg en 842, lorsque Louis et Charles se liguèrent contre leur frère Lothaire. Ce texte ne se trouvant nulle part, pour ainsi dire, reproduit de la même façon, j'ai jugé à propos d'insérer ici la leçon qui me paraît la seule bonne.

Serment de Louis-le-Germanique.

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in[1] avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in adjudha et in

(1) Je lis *in* et non *en*, comme on le fait ordinairement, parce que *in* est la seule forme qui se trouve dans ces serments, et qu'en outre l'*e* du manuscrit est barré de façon à former un *i*.

caduna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift[1], in o quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

Serment des seigneurs français, sujets de Charles-le-Chauve.

Si Lodhuwigs sagrament, que son fradre Karlo jurat[2], conservat, et Karlus meos sendra de suo part non lo stanit, si io returnar non l'int pois, ne io, ne neuls, cui eo returnar int pois, in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iuer[3].

(1) Toutes les leçons portent *dist*, et M. Diez lui-même reconnaît cette forme (Gramm. II, 184). Malgré tout le respect que j'ai pour les décisions de cet illustre savant, je suis obligé de dire qu'en cette occasion il n'a pas fait preuve de sa sagacité ordinaire. Que *dist, ocist* etc., soient quelquefois présents, c'est ce que personne ne lui contestera; mais que *dist* soit ici le présent *debet*, cela ne se peut. De tous les verbes en *oir*, il n'y en a pas un seul, que je sache, qui intercale un *s* devant le *t* à la 3e p. s. du prés. de l'ind.; le prétendu *dist* formerait l'unique exception à cette règle. C'est sans doute faute d'avoir remarqué cette particularité, que M. Diez s'est laissé induire à reconnaître l'authenticité de la forme *dist* = *debet, doit.* — Outre que le manuscrit porte tout aussi bien *dift* que *dist*, le changement de *debet* en *dift* est très-naturel et très-facile à expliquer: *debet, devet, divet, dift.* (Cfr. au surplus Diez, Gramm. I. 181. 3.)

(2) Raynouard traduit *jure;* M. Diez pense que c'est une faute et qu'il faut traduire *jura* (II. 194). *Jurat* pourrait sans doute être un défini, mais comme *conservat* est certainement un présent, je ne vois pas pourquoi on admettrait le défini pour *jurat*. De tout temps, le français a employé le présent lorsqu'il s'agit de rappeler des faits qui, à la vérité, appartiennent au passé; mais qu'on place dans le présent de la personne qui parle, soit par suite de leur liaison immédiate avec lui, soit qu'en effet ils s'étendent jusque dans le présent ou qu'au moins leurs conséquences s'y continuent. La version allemande porte, il est vrai, *geswuor*, c'est-à-dire un temps passé; mais elle n'est pas assez parfaitement semblable pour qu'on puisse s'en autoriser dans ses interprétations d'une manière absolue.

(3) Raynouard lit *iver*, qu'il traduit par *j'irai* (Lex roman. II, p. XX). — Roquefort lit *juer!* — Grimm est d'avis de lire: *iu er* (ego ero) (Monum. Germ. II, 666). — Diez (Gramm. II, 188) se range à la même opinion, parce qu'il ne peut admettre une extension de la forme *ier*. — Je pense que ces derniers ont raison.

DÉRIVATION.

Les matières que je vais traiter paraîtront sans doute sèches et ennuyeuses à nombre de personnes; mais mon plan ne comportait rien autre chose que le rudiments étymologiques nécessaires à l'intelligence de mon travail. Je sais fort bien que pour faire pénétrer la lumière dans le chaos des étymologies, il faut ramener les lois particulières que j'indique à des lois positives, qui sortent du développement naturel de toutes les langues, ou du caractère particulier de la prononciation des différents peuples; je sais encore que les changements de la signification des mots ont leur base dans l'histoire, et qu'on ne s'explique que par la situation intellectuelle et les rapports historiques des peuples les influences si diverses des langues, le plus ou le moins de facilité qu'elles trouvent à s'établir et à se conserver intactes, et les faits par lesquels leur action se produit. Ainsi entendue, la philologie devient une science vivante; elle sert de preuve à l'analogie qui existe entre l'action de la nature et celle de l'esprit humain, elle montre l'homogénéité avec laquelle Dieu agit sur l'un et sur l'autre, et s'y révèle. Les philologues allemands, il faut le dire à leur gloire, ont été les premiers à sentir toute l'importance de la philologie; et, s'ils n'ont pas atteint à la perfection, leurs profondes recherches ont du moins jeté déjà d'éclatantes lumières sur la marche de la civilisation.

Les désinences latines se simplifièrent peu à peu, on le sait, et, dès le XIVe siècle, les noms n'eurent plus qu'une seule forme dans toutes les langues romanes. On a donc avant tout à se demander: *Quelle est la forme latine à laquelle se rattachent les noms romans?* Au nominatif pour l'italien, dit Sismondi, à l'accusatif pour l'espagnol, et, pour le français, ni

à l'un ni à l'autre de ces cas, mais à une composition; Denina pense que les noms français ont été formés indifféremment de tous les cas latins; Raynouard et M. Diez admettent le nominatif et principalement l'accusatif; Schlegel les dérive surtout de l'ablatif ou d'un cas oblique quelconque. M. Pott, au contraire, pense que les langues romanes n'ont formé leurs noms d'aucun cas déterminé de la langue latine, qu'elles ont seulement transplanté la racine [1]. Je me range à cette dernière opinion. Il n'y a en effet aucune raison intrinsèque pourquoi on aurait donné à l'accusatif ou à l'ablatif la préférence sur tout autre cas, et, comme dit Schlegel en réfutant Raynouard, il me paraît difficile de prouver que *caritat* vient plutôt de *caritatem* que de *caritate;* j'ajouterai que de *caritatis* ou de *caritas.* En faisant passer la racine simple du mot latin dans le roman, il dut naturellement en résulter des duretés, que chaque langue s'efforça d'adoucir; d'ordinaire en ajoutant une voyelle aux terminaisons en consonne ou en retranchant la consonne finale. Le français cependant les conserva généralement pour l'oeil et les fit disparaître dans la prononciation.

Les Latins ont suivi la même marche. Ils avaient p. ex. les racines *ment, sort, bov;* voulaient-ils former le nominatif, il eût été trop dur à l'oreille de prononcer *ments, sorts, bovs;* et ils eurent recours à deux moyens pour éviter de pareils sons: ou ils ajoutèrent une voyelle et obtinrent les vieilles formes *mentis* (Enn. dans Prisc. et Varr.), *sortis* (Plaute), *bovis;* ou ils rejetèrent la consonne finale de la racine et ils eurent les formes usuelles *mens, bos, sors.* Nous avons d'autres exemples où le latin vulgaire, celui du moyen-âge surtout, chercha à faire ressortir davantage la racine des mots, ainsi: *vasum* pour *vas* (qui se trouve déjà dans Plaute, Catulle ap. Gell), *ossum* pour *os* (Varr. dans Char.), etc. etc. (Cfr. Fuchs, Rom. Sprach. p. 328.)

Le dialecte de Milan vient encore à l'appui de l'opinion de Pott; on y trouve très-souvent le radical simple des noms latins, sans la moindre terminaison; p. ex.: *popol,* peuple; *nott,* nuit; *personn* (et personna), personne; *coss,* chose, etc. (Francesco Cherubini, Vocabulario milanese-italiano. Milano 1814.)

(1) Abbeugung durch Casus widerstrebte dem, aus altem Materiale ein neues Gebäude sich zimmernden Sprachgeiste —; er führte daher die Nomina, welche er vorfand, gleichsam auf den Standpunkt der Flexionslosigkeit, d. h. auf die Grundform wieder zurück. Dies ward dadurch erreicht, dass er sich aus sämmtlichen Casus, welche ein Wort in der Muttersprache besessen hatte, dessen wesenhafte Gestalt, d. h. entkleidet von den Casusanhängseln, heraushorchte, und nun wieder in seiner Nacktheit hinstellte. (Pott, Aug. Fried., Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der Indo-Germanischen Sprachen.)

I. VOYELLES ET DIPHTHONGUES.

Pour simplifier la variété de la quantité et des accents des langues anciennes, et pour établir un balancement entre eux, les langues modernes allongent les voyelles brèves qui ont un accent fort, accourcissent les longues qui sont sans accent, et privent de l'accent les brèves qui en ont un faible.

La langue latine, on le sait, fixa d'abord la longueur des syllabes surtout d'après leur importance interne et leur accentuation. Cette dernière avait une influence prédominante sur la prononciation et, dans la plupart des cas, l'accent tombait sur les syllabes longues (la voyelle pouvait néanmoins être brève: *bŏnus*). Plus tard on voulut introduire à Rome la prosodie grecque, qui part d'un tout autre point de vue; mais le peuple n'adopta pas ce changement et transmit sa méthode aux nations romanes.

L'accentuation vulgaire exerça son influence non-seulement sur la quantité, mais encore sur la qualité des voyelles. Ainsi, on commença de bonne heure à allonger les voyelles accentuées et à accourcir les inaccentués, de façon que p. ex. le mot *bonos*, qui, dans la poésie savante, avait le premier *o* bref et le second long, était prononcé par le peuple *bônŏs*.

Cette influence de l'accentuation se retrouve dans le français. Notre vieux langage diphthongue les anciennes brèves devant une consonne simple aussitôt qu'elles ont l'accent; les longues sont moins sujettes à ce changement, et, devant plusieurs consonnes, il conserve également les voyelles brèves [1].

Cette règle n'était cependant pas également observée dans tous les dialectes; aussi, dès les temps de leur mélange, y trouve-t-on de nombreuses exceptions; puis on en perd peu à peu le sentiment, et le français moderne, dans les flexions surtout, ne la connaît plus. Je remonterai donc au langage de Bourgogne, qui l'applique d'une manière constante; ensuite j'indiquerai les différences que présentent les autres dialectes. Une comparaison avec la langue fixée se fera d'elle-même.

A. RENFORCEMENT DES VOYELLES [2].

I. A bref devient *ai:* (P. d. B. 1766) — *sua, sai* (Dun. 621) — *jam, jai* (S. d. S. B.) — *pastor, paistres.* — Puis par extension

(1) L'accentuation et le désir de distinguer les nouvelles longues des longues primitives, ont contribué, comme on voit, à la création des diphthongues.

(2) On verra plus bas que, pour les verbes, la terminaison a eu la plus grande influence sur la voyelle radicale.

aux syllabes inaccentuées: *baitel*, *esbaihis*, *chaipel*, etc. —; aux *a* longs: *lai*, là; *cai*, çà; *prelait*, etc.

A long se change du reste en *ei*: *clavis*, *cleif* (S. d. S. B. 523), *suavis*, *soeif*. Infinitifs en *are*, *eir*: *donare*, *doneir* (S. d. S. B. 564) — *habitare*, *habiteir* (ib. 562) — *stare*, *esteir* (ib. 567). Participes en *atus*, *eit* (sujet singulier et régime pluriel *eis*): *esguareit* (G. d. V. 363) — *clameiz* (ib. 685) — *parleit* (ib. 679). Substantifs en *tas*, *teit* (s. s. et r. p. *teiz*): *citeit* (M. s. J. 446), *majesteit* (S. d. S. B. 531) — *poosteit* (id. 536) — *veriteit* (Dol. 243).

Les dialectes picard et normand emploient souvent *a* pour au lieu de *ai*: (Ch. d. R. 45, LXXXVIII) — *sua*, *sa*; en Picardie, même *se* — *jam*, *jà*, etc. — *batel*, *prelat*, etc. — De même simplement *e* au lieu de *ei*: *clefs*, *cles* (Ch. d. R. 106. Chr. d. Tr. III, 81) — *soef*. Infinitifs *ier*, *er*: *donier* (St. N. 917), *duner* (L. d. G. 180, 18) — *ester* (Th. Cant. 65, 29. 30). Participes et substantifs en *et*, *ed*, *e*, *presentede* (Encl. 11) — *gred* (Charl. 34) — *virginitet* (Eul. 17) — *chrestientet* (Ch. d. R. 27, LIII), etc.

II. *E* bref devient *ie*: *brevis*, *brief* — *bene*, *bien* — *eram*, *erant*, *iere*, *ierent* — *fębris*, *fievre* — *es*, *ies* — *pęd* (pes), *pied* — *melius*, *miels*, etc.

E long devient *oi*, *oe*: *poena*, *pena*, *poene*, *poine* — *me*, *te* *se*, *moi*, *toi*, *soi* (cfr. cependant le chap. des pron.) — *haeres*, *heres*, *hoirs* — *serum*, *soir* — *tres*, *troi*, *trois* — *volere*, *voloir*.

Ie était commun aux dialectes de Bourgogne et de Picardie; en Normandie cette diphthongue était remplacée par *e*: *ped* (Charl. 175), etc.

Du reste l'emploi de la diphthongue *ie* était très-étendu en Picardie; on l'y rencontre souvent où nous n'avons qu'une simple voyelle.

Oi, *oe*, voy. plus bas.

III. *I* bref devient *oi*: *bibere*, *boivre* (Dol. 168) — *mirabilis*, *mirabilia*, *mervoille* (S. d. S. B. 518) — *consilium*, *consolz* (ib. 543), *consoilz* (Ch. d. S. 155) — *via*, *voie*, etc.

I long reste *i*.

D'où nous vient la diphthongue *oi*, inconnue aux autres langues romanes? L'attribuera-t-on à l'influence celto-belge? *Oi* répond en effet au gallois *wy*, qui s'emploie également pour *e* long et *oe* latin que nous traduisons par *oi*; de plus la diphthongue *oi* a été prédominante dans le nord de la France, au sud de la Belgique et un peu plus tard dans la Bourgogne proprement dite, contrées habitées par les Celtes belges. Je crois néanmoins qu'il ne faut pas chercher une origine étrangère à la

diphthongue *oi*; elle est aussi organique que les autres. Je n'accorde pas, comme on le fait ordinairement, une plus haute ancienneté à l'*ei* qu'à l'*ai*, en ce sens que *ei* aurait été d'abord employé pour *oi*, où l'on trouve aujourd'hui ce dernier. Ni le Chant d'Eulalie, ni le fragment de Valenciennes, etc., ne nous permettent de tirer une telle conclusion; parce qu'on ignore par qui et où ont été écrits les manuscrits qui nous en sont parvenus. Les monuments postérieurs, chartes, romans, nous montrent partout l'*oi* et l'*ei* en parfait accord avec la vocalisation de la province à laquelle ces monuments doivent être rapportés [1].

La diphthongue *oi* appartenait donc aux dialectes de Picardie et de Bourgogne; elle avait *ei* (ou *e*) pour correspondante dans la Normandie [2], *ai* en Tourraine, dans une partie de l'Anjou et du Poitou. Ex.: *veit* (Charl. 196), *vait* (Trist. II, 98), *beivre*, *beire* (Ben. II, 8735. Chr. d. J. F. 26), *baivre* (Trist. II, 120), *trei*, *tres* (Charl. 4), *mei* (Q. l. d. R. II, 169), *mai* (Trist. II, 101.)

IV. *O* bref et *u* deviennent *ue* et *oe*: *illuc*, *iluec*, *illuec*, *illoec* — *bov* (bos), *buef* (M. s. J. 475) — *dolus*, *duel* (Ch. d. S. II, 138), *doel* (G. d. V. 1360) — *comes*, *quens*, *cuens* (G. d. V. 370. 726), *coens* (M. s. P. I, 365), *cor*, *cuers* (M. s. J. 454), *sonus*, *suens* (S. d. S. B. f. 51), *oculus*, *oez* (M. s. J. 504). (Cfr. Verbes, Trouver.)

La diphthongue *ue* n'est cependant pas constante; elle est souvent remplacé par *eu*: *locus*, *li leus* (Ch. d. S. 1, 159), *focus*, *li feus* (S. d. S. B. 538). L'*eu* devint d'autant plus fréquent que le langage picard gagna de terrain [3].

Lorsque *eu* est une forme bourguignonne, le picard a ordinairement *u* ou *iu*, plus tard *ieu*: *focus*, *fu* (R. d. M. d'A. 5), *li lius* (Ph. M. I, 2579), *jocus*, *li jeus* en Bourg. (N. R. d. F. et C. II, 286), *gius* (Part. 1512). On conserve même l'*o* et alors on obtient la diphthongue *ou*: *li fous* (M. s. J. 450. Ch. d. B. 151), *en mainz lous* (Dupl. II, 761), *dol* (Ben. II, 13986) et, avec un *i* préposé, *diols* (Ph. M. II, 28806).

J'ai dit plus haut que le français moderne ne s'était pas astreint, comme l'ancien langage, à la règle de diphthongaison, surtout en ce qui concerne les terminaisons. Celles des sub-

(1) Cfr. Verbes, Considérations préliminaires, 2).

(2) Je comprends ici sous le nom de Normandie, la Normandie propre et les provinces à dialecte mixte, c'est-à-dire celles où, d'un côté, se mélangeaient les dialectes picard et normand, de l'autre, les dialectes bourguignon et normand.

(3) Le renversement de *ue* en *eu* était très facile; *u* dans les deux cas donnait à l'*e* un son sourd et parfaitement semblable, ainsi que le prouvent les orthographes de la rime: on trouve très-souvent des mots en *ue* et en *eu* qui riment ensemble. Ce son tenait le milieu entre *e* et *u*.

stantifs en *eur*, des adjectifs en *eux*, et les mots qui ont à peu près les mêmes sons finals, sont particulièrement incorrects; p. ex.: *douleur*, *chaleur*, *créateur*, *douloureux*, *envieux*, *leur*, *heure*, *peu*, etc. D'où provient cette irrégularité? Le langage de Bourgogne avait *o* dans tous les cas: *de ton creator* (S. d. S. B. 565), *lor* (Villh. 435[d]), *po*, etc., même où, par suite de la contraction, nous écrivons correctement *eur*: *salvator*, *salvaor* (S. d. S. B. 544), *sauveur*; *peccatores*, *pecheors* (M. s. J. 451), *pécheurs*, etc. Or, *eor*, *os*, étaient remplacés, en Picardie, par *eur*, *our*, *ous*: *diseur* (J. v. H. 424), *bienfeteur* (ib. 354), *jongleur* (Ph. M. I, 6298), *leur* (R. d. S. G. 234), *lour* (R. d. l. M. 2120), *veneour* (Chr. A. N. I, 56), *picheour* (Rutb. II, 7). La Normandie avait *u*: *lur*, *pescur* (Archaeol. XXII, 318), *donur* (A. R. 381). Ces faits notés, la question se résout d'elle-même; les formes en *eu*, qui devinrent de jour en jour plus communes, s'introduisirent avec le langage picard dans l'Ile-de-France et prirent enfin droit de bourgeoisie dans la langue fixée.

B. AFFAIBLISSEMENT DES VOYELLES.

Les cas que je viens de parcourir nous montrent un renforcement de la voyelle; il y en a d'autres où, au contraire, elle s'affaiblit. L'*e* muet à la fin des mots en est l'exemple le plus frappant. Des citations seraient ici superflues; je ferai seulement observer qu'encore inconnu aux Serments, l'emploi de l'*e* muet est déjà devenu règle dans le Chant d'Eulalie et le fragment de Valenciennes.

L'affaiblissement d'une voyelle pleine en *e* se trouve aussi au milieu des mots, mais d'une manière beaucoup moins constante: *caballus*, *chevals* (G. d. V. 3285) — *auscultare*, *escouteir* — *finire*, *fenir* et *finer* — *nulli huic*, *neluy* (S. d. S. B. 552), etc.

Cet aplatissement des voyelles pleines en *e* se rencontre dans plusieurs langues modernes[1], et en latin déjà *a*, *i*, *ei*, *o*, se changeaient en *e*. Quintilien (I, 7, 23. 24. 25) dit à ce sujet: Quid non Cato Censorius *dicam* et *faciam*, *dicem* et *faciem* scripsit? Eundemque in ceteris, quae similiter cadunt, modum tenuit? quod et ex veteribus ejus libris manifestum est, et a Messala in libro de *S* litera positum. *Sibe* et *quaese* scriptum in multorum libris est; sed an hoc voluerint auctores nescio: T. Livium ita his usum, ex Pediano comperi, qui et ipse eum sequebatur: haec nos *I* litera finimus. Quid dicam *vortices* et

(1) En allemand, p. ex.; mais, qu'on ne l'oublie pas, l'aplatissement s'y fit trois siècles plus tard que dans le français.

vorsus, ceteraque ad eundem modum, quae primo Scipio Africanus in *E* literam secundam vertisse dicitur.

Les futurs et conditionnels doivent être rangés ici. Dans les futurs et les conditionnels, l'accent du verbe auxiliaire fait que la terminaison de l'infinitif devient inaccentuée, et, par suite de cet abaissement de ton, elle éprouve des syncopes: quelquefois même le radical s'accourcit. Ex.: *savoir*, *saverai* (Charl. 51), *sarai*, *saroie* (R. d. l. V. 554. L. d. 80) — *fallir*, *falir* (Cast. pr. 180. M. s. J. 504), *falrai*, *faurrai*, *faurai*, *falroie*, *fauroie* (Brut. 8452. R. d. l. V. 5491. Ch. d. S. II, 184. O. d. D. 4934. G. l. L. I, 111) — *voloir*, *vouloir* (P. d. B. 6348. C. d. C. d. C. 42), *volrai*, *voudrai*, *vodrai*, *vorrai*, *vorai*, *volroie*, *voroie* etc. (R. d. l. V. 1744. Ben. II, 8232. Ch. d. S. II, 20. O. d. D. 12443. G. d. V. 209. P. d. B. 7139. G. d. V. 984) — *faire*, *fere* (S. d. S. B. 554. Rutb. I, 14), *ferai* (P. d. B. 6799), *frai* (Q. l. d. R. I, 77), etc.

C. HIATUS.

Le français moderne cherche à éviter le hiatus[1], c'est-à-dire la rencontre de deux voyelles provenant de deux syllabes différentes qui viendraient à se réunir par suite de la syncope d'une consonne. Nos pères n'avaient pas l'oreille si susceptible.

On a recours à deux moyens pour faire disparaître le hiatus: 1°. On syncope la première voyelle: *bibere*, part. vfr. *beüt*, *boüt*, (Ch. d. R. 96), *bu* — *fecimus*, *feïsmes*, *feïmes*, *fimes* — *redemptio*, *raanson*, *rançon* — *cadere*, *chaoir*, *cheïr* (Villh. 446 c. L. d. M. 66), *chaïrent* (Ch. d. S. II, 83), *cheïrent*, etc., *choir*, etc. — 2°. On fait une synérèse: *judaeus*, *judeus* (Ch. 129), *jueus* (Q. l. d. R. IV, 397), *geus* (S. d. S. B. 555), *gyu* (R. d. M. 16), *giue* (R. d. C. 51), *juïf*, *juif* — *regina*, *roïne*, *reïne*, *reine* — *pavor*, *paor*, *peor*, *peur*, etc.

Du reste, la syncope et la synérèse sont déjà employées dans le vieux français; mais, jusque vers la fin du XIIIe siècle, ce n'est le plus souvent que pour satisfaire aux exigences de la mesure.

D. DIPHTHONGAISON, SUITE DE LA DISPARITION D'UNE CONSONNE.

Les cas où la disparition d'une consonne donne naissance à un hiatus, sont peu nombreux en comparaison de ceux où la

(1) Je suis de l'avis des grammairiens qui pensent, contre l'autorité de beaucoup de bons auteurs et de l'Académie, que l'*h* de ce mot est aspiré, et qu'il faut écrire *le hiatus*. Cuvier ne prononçait jamais autrement. Cette prononciation fait du mot une heureuse onomatopée.

disparition de la consonne cause la diphthongaison de la voyelle précédente.

1°. Les deux voyelles qui étaient séparées par la consonne se réunissent (il faut remarquer que *e* est ici égal à *i*; les Romains les employaient déjà l'un pour l'autre): *amavi, amai* (P. d. B. 6009) — *cogitare, cuider, cuidier* — *hodie, hui, ui, oi* — *habuit, out.* — Cependant il n'est pas rare que la diphthongaison ne se fasse pas où *a* et *u* viennent à se réunir; on emploie un son médial entre *a* et *u*, c'est-à-dire *o*, *font*, etc.

Au lieu de la diphthongue, le dialecte normand a presque toujours une voyelle simple, ou bien, quand il emploie une diphthongue, c'est la grêle.

2°. Si *g* se syncope, qu'il appartienne à la racine ou qu'il provienne d'un *c* latin, on diphthongue avec *i*: *paganus, pagiens* (Eul. 12. 21), *païens* — *leg* (lex), *loi* — *reg* (rex), *roi* — *regalis, regiel* (Eul. 8), *roial* (royal) — *sacramentum, sagrament* (S. d. Str.), *sairement, serment.* On diphthongue encore avec *i* après la syncope de *c, d, m, p, t*: *factum, fait* — *lact* (lac), *lait* — *directum, dreit, droit* — *noct* (nox), *nuit* — *octo, huit, oit* — *partellum, praiel* — *latrones, lairons* (S. d. S. B. 523) — *pater, frater, peire, freire* (G. d. V. 5453; ib. 2095) — *captivus, chaitis* — *spada, spede* (Eul. 22), *espeiè* — *sum, sui.*

On voit, en comparant ces exemples, que le français moderne a tantôt conservé, tantôt rejeté la diphthongaison. Le dialecte normand n'a que son *ei*, ailleurs il met une simple voyelle.

E. ASSIMILATION.

Les voyelles éprouvent en outre des changements qui sont fixés par la nature des sons voisins; c'est ce qu'on appelle *assimilation.* L'assimilation se fait de trois manières: le son influent est 1°. *immédiatement avant la voyelle*, 2°. *après la voyelle*, 3°. ou enfin *dans la syllabe suivante.* Le son qui précède ou suit immédiatement doit être une consonne *demi-voyelle*, pour que l'assimilation puisse avoir lieu; dans le troisième cas, ce doit être une *voyelle.*

1°. Après *l, r* et les consonnes sifflantes, l'*e accentué* qui suit se diphthongue avec *i*: *coelum, ciel* — *laxare, laissier* — *caput, chief* — *capra, chievre* — *seculum, siecle* — *propianus, prochien*, etc. A quelques exceptions près, le français moderne a repoussé ces assimilations, que le dialecte picard favorisait

extrêmement, tandis que celui de Normandie ne les connaissait pas du tout [1].

2°. Ici la diphthongaison peut avoir lieu pour les voyelles *accentuées* et *inaccentuées*, même lorsque plusieurs consonnes suivent. C'est là ce qui établit une différence entre ce genre d'assimilation et le renforcement de la voyelle dont il a été question ci-dessus, lequel n'a lieu que pour une voyelle *accentuée* placée devant une consonne simple. Les consonnes en question sont *ch*, *l*, *n* nasal, *r*, *s*: *brachium*, *brais* — *vascellum*, *vaissel* (Villh. 447) — *potio*, *poison* — *(re)cognosco*, *reconois* (S. d. S. B. 566) — *possum*, *puys* (ib. 549) — *uxor*, *oissor* — *anima*, *airme* — *repairier*, etc. Et quelquefois *ei* pour *a* devant *r*: *mare*, *meir*; d'où nous sont venues nos formes en *e* pur. *Fingere*, *faindre* — *vincere*, *vaincre*, *veincre* (P. d. B. 2421) — *ante*, *ains*, *ainçois*, *einçois* — *manag*, *mains*, *maintes* (Ch. d. S. II, 99. S. d. S. B. 568), etc.

Il me reste à parler de l'assimilation devant *l*, ou plutôt à rechercher s'il y a vraiment assimilation ou bien diphthongaison pure et simple par suite du changement de la liquide. Les formes *faillir*, *fallere* — *queil*, *qualis* — *hospitale*, *hosteil* (H. d. M. 199), *talis*, *teil*, etc., sont bien des assimilations; mais celles-ci: *fallit*, *faut* (C. d. V. 1730), *solalis*, *solaus*, *solous*, *soleus* (Part. 13. 5199. G. d. V. 1970), *aliquis unus*, *aucun* (Dol. 233); *ecce*, *illud*, *ceu*, etc., n'en sont certainement point. On trouve il est vrai *valet*, *vault* (H. d. V. 170), *falsus*, *fauls*, *altus*, *hault*, etc., qui, au premier coup d'oeil, semblent prouver l'assimilation. Il n'en est rien cependant; ce sont des orthographes fautives. Les mots *faut*, *solaus*, *soleus*, etc., ont pour formes primitives *falt* (M. s. J. 497), *sololz*, *soloz* (S. d. S. B. 527), *solals* (Aim. 179), *soleilz* (St. N. 1183), *alquens* (L. d. G. 175. 4), *valt* (S. d. S. B. 534), etc.; c'est-à-dire que la lettre *l* y est encore constante. Il en est de même de la forme *ell*, qui devient *el*, *ial*, puis *iaul*, *eaul*, quand aucune voyelle ne suit; p. ex. primitivement: *castellum*, *chastials* (Villh. 472[a]), *agnellus*, *aignels* (S. d. S. B. 552), *aignials* — *ecce-illos*, *ceolz* (G. d. V. 64), *cealz* (ib. 139), *ceelz* ou sans *l* *ceos*, *ceas*, fem. *celei* (M. s. J. 496), *illos*, *ols* (S. d. S. B. 521), *als*, *els* (Villh. 455[c], 446[b]), *eus* (L. d. G. 39) *chastiaus* (Villh. 484[a]), *chasteaus* (Ben. 28144), etc. etc.; et ce n'est que vers la fin du XIIIe, au commencement du XIVe siècle, que *l* reparaît à côté de l'*u*, c'est-à-dire à une époque de décadence,

(1) Il ne faut pas rapporter à l'assimilation la terminaison *ier* des verbes, tels que: *cominitiare*, *comancier* = commencer — *pretiare*, *preisier* — priser, etc.; où l'*i*, que nous avons aussi rejeté à tort, se trouve déjà dans la racine.

de passage, où l'on ignorait d'où venait cet *u*. Plus tard ces orthographes avec *l* sont les seules en usage, et le français moderne en a même conservé quelques-unes. (Voyez particulièrement le Chap. des substantifs.) Je conclus. A l'exception des cas en *i*, la lettre *l* ne fait pas assimilation; elle s'aplatit en *u* et il se forme une diphthongue.

3°. On assimile les syllabes accentuées à l'*i* et à l'*u* d'une syllabe suivante inaccentuée, c'est-à-dire qu'on transpose l'*i* et l'*u* dans la syllabe accentuée, soit *avant* soit *après* la voyelle, et il se forme une diphthongue: *primarius*, *premier* (S. d. S. B. 566 — *tertius*, *tierz* (S. d. S. B. 538) — *varius*, *vairs* — *toti*, *tuit* (S. d. S. B. 539) — *viduus*, *veu*, *veude*, etc.

La transposition de l'*i* avant la voyelle était surtout usitée en Picardie.

Les terminaisons verbales *omes*, *um*, *ons*[1], de *amus*, font exception à cette règle.

———

J'ai encore à faire sur les voyelles quelques remarques qui n'ont pu trouver place dans ce qui précède.

O long reste devant *m* et *n* dans le français moderne. L'ancien langage le conservait presque toujours aussi; cependant, à dater de la fin de la première moitié du XIIIe siècle, le dialecte picard le remplaçait souvent par *ou*, qui est un assourdissement de cette lettre. L'anglo-normand avait aussi cet *ou*, mais ici c'était la traduction de l'*u* normand. J'ai déjà fait observer que dans les cas où nous écrivons *eu*, le bourguignon avait *o* pur: *heure*, *hore*, *ore;* et le normand *u*, le picard *ou* et *eu*.

E long devient quelquefois simplement *i*, sourtout dans le dialecte du nord-est de la Picardie. Le français moderne a conservé de nombreux exemples de cette transformation.

A et *e* long s'assourdirent en *o* dans quelques provinces du centre.

U long reste en français, mais il prend une prononciation toute particulière; c'est un fait digne de remarque et qui mérite une explication. Le son *u* (y), ou tout au moins un son à peu près semblable, se trouve déjà dans la langue latine; p. ex. dans *optumus*, *lacruma*, *existumo*, *clupeus*, *inclutus*, *finitumus*, *decumus*, et dans beaucoup d'autres mots, que plus tard on écrivit en partie avec un *i*. Quintilien parle de ce son et le décrit: Medius est quidem *u* et *i* literae sonus, non enim sic

(1) *Omes*, *um*, *ons* ne furent pas restreints à la forme *amus*, on les employa pour les verbes de toutes les conjugaisons latines.

optimum dicimus ut *opimum* (I, 4, 7). Ce son moyen entre *u* et *i* était celui de l'*υ* grec (voy. Schneider, Latein. Gramm. I, 19 et suiv.). Comment se fait-il donc que toutes les langues romanes ne l'aient pas admis? „Je suppose qu'à l'époque où „les Gaules furent latinisées, l'orthographe de beaucoup de „mots était encore indécise entre *u* et *i*, et qu'ainsi se son *u* y „prit droit de bourgeoisie, tandis qu'en Italie, p. ex., après le „siècle d'Auguste, les grammairiens tracèrent des limites telle- „ment distinctes à l'emploi de l'*u* et de l'*i*, que le son médial „disparut tout à fait. On ne doit du reste pas s'étonner du dé- „veloppement que l'*u* a acquis en français; on trouve dans toutes „les langues des apparitions analogues." (Fuchs, Die roman. Sprachen, p. 306.)

II. CONSONNES.

Je rangerai les consonnes d'après les organes qui servent à les produire, pour ne pas séparer l'un de l'autre les élements affiliés, ce qui arriverait, si je suivais l'ordre alphabétique. Je les considérerai sous trois rapports: *au commencement*, *dans l'intérieur* et *à la fin* des mots.

P.

P au commencement des mots reste en français: *prunier*, *pruneus* — *poulain*, *pullanus* — *poussin*, *pullicenus*. Les exceptions à cette règle sont très-rares: *bruine*, *pruina* — *bocal*, *poculum*.

Dans l'intérieur des mots, *p* se change en *v* et quelquefois en *b*: *louve*, *lupa* — *chevron*, *capro* — *poivre*, *piper* — *ouvrir*, *aperire* — *oeuvre*, *opus* — *savoir*, *sapere* — *chèvre*, *capra* — *abeille*, *apicula* — *double*, *duplus* (*dovule* quelquefois en vieux français. H. t. M. t. III, p. 179) — *ciboule*, *caepula*, etc. Cependant le *p* reste dans quelques mots, surtout dans ceux de nouvelle formation: *vapeur*, *capitaine*, *peuple*, etc.

Le changement du *p* en *b* se faisait déjà en latin: *Poplicula*, plus tard *Publicola*.

A la fin des mots, nous avons *p* dans *loup*, *lupus* — *cap*, *caput* — *f* dans *chef*, *caput*.

Pp reste *p*, qui se redouble rarement: *cep*, *cippus* — *nappe*, *mappa* — *chape*, *cappa* — *étoupe*, *stuppa* — *troupe*, *troppus*.

Ps reste: *psaume*[1], *psalmus*, ou devient *ss*: *capsa*, *caisse*.

(1) Dans la vieille langue: *seaume*, *sautier* (Romv. p. 560, v. 11).

Pt initial et médial perd le *p*: *tisane*, *ptisana* — *acheter*, *acceptare* — *recette*, *receptare* — *route*, *rupta* (sc. via) — *chétif*, *captivus*. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles on conservait le *p* dans ces mots, tandis qu'aux XIIe et XIIIe siècles on le retranchait déjà. Nous avons du reste gardé le *p* en quelques cas, mais il est presque toujours muet: *baptême*, *accepter*, *prompt*.

B.

B initial reste toujours; médial, il se change en *v*. Cet adoucissement du *b* en *v* se rencontre déjà sur de vieilles inscriptions latines (v. Schneider 227), et dans la basse latinité *b* et *v* ne faisaient qu'un pour ainsi dire; de sorte qu'Adamantius Martyr (ap. Cassiodore p. 2295—2310) dressa une liste des mots qui devaient s'écrire par *b* ou par *v*. Cette particularité est commune au grec moderne où *b* (β) est devenu tout à fait *v*; on a recours à μπ pour désigner le son de *b*.

Ex.: *fevre* vfr., *faber* — *ivre*, *ebrius* — *devoir*, *debere* — *lèvre*, *labrum* — *cervelle*, *cerebellum* — *canevas*, *cannabis* — *avoir*, *habere* — *livre*, *libra* — *prouver*, *probare*.

Ce changement n'est cependant pas une règle générale; le *b* est constant dans nombre de mots: *habit*, *habitus* — *aube*, *albus* — *barbier*, *barbarius*, etc.

B se change en *m*: *corme*, *sorbus* — *samedi*, *sabbathi dies*.

Il y a synérese du *b* dans: *taon*, *tabanus*.

Le *b* des compositions *bv*, *bt*, se syncope: *souvenir*, *subvenio* — *dette*, *debitum* — *doute*, *dubito* — *soudain*, *subitaneus* — *probus*, *prouesse* — excepté: *subtil*, *subtilis*, en vfr. *soutil*.

Mb reste dans *lambeau* et perd le *m* dans *délabrer*, qui viennent tous deux du latin *lambero*, qu'on rencontre déjà dans Plaute. Le vieux français avait *andui*, *amdui (ambo duo)*, à côté de *ambedui*, etc.

Les vieux mots: *diaule*, *diable* — *foiaule*, *estaule* (J. v. H. p. 475, 451), *ouuliees* (Th. fr. au m. â. p. 57), etc., rentrent dans la règle générale; j'y vois un *v* et non pas un changement immédiat du *b* en *u* [1].

F. Ph.

F et *ph* ont absolument la même prononciation, et nous exprimons *ph* par *f*. Il en était déjà ainsi dans le vieux français, p. ex. *fisicien*.

(1) Confr. ce passage de Martene, Thes. 3, 1035: Indigena, Abraham nomine, quem rustici Aurannum nuncupabant.

On sait que très-souvent, en latin, il ne restait de la lettre *f* que l'aspiration; il est prouvé, p. ex., que *hordeum*, *hircus*, *trahere*, *vehere*, etc., viennent du vieux latin et du sabin: *fordeum*, *fircus*, *trafere*, *vefere*, etc. Le français présente quelques cas de ce changement: *hors* (v. fr. *fors*), *foras* — *habler*, *fabulari*, dans Plaute *fabularier*.

Le vieux français connaissait le changement de *ph (f)* en *v*: *Steven*, *Stephanus*, *Estiefne*, aujourd'hui *Etienne*.

V.

Au commencement et au milieu des mots, le *v* se change en *b*: *brebis*, *vervex* — *bariolé*, *varius* — *courbe*, *curvus*.

Ce changement du *v* en *b* existe déjà dans le vieux latin; au moyen-âge il devint très-fréquent: *Besontio* pour *Vesontio*, Besançon. (Bréq. I, 221.)

Le *v* se syncope: *paon*, *pavo* — *peur*, *pavor*, etc.

A la fin des mots *v* se change en *f*: *bref*, *brevis* — *nef*, *navis* — *oeuf*, *ovum*. On verra plus bas que le vieux français retranchait ce *f* dans certains cas.

Le *v* éprouve encore un changement tout à fait propre aux langues romanes, c'est celui en *gu* ou *g*.

Cette transformation a une double origine: le celto-belge et l'allemand. En gallois et en breton le *v* latin devient *gw*: *vicus*, *gwik* (bret.) — *vinum*, *gwin* (gall.); ou bien le gallois met simplement *w*, ce qui explique parfaitement les formes du vieux français *gu (g)* et *w* pour rendre le *v* latin. Ces formes se rencontrent surtout dans les provinces habitées autrefois par les Belges, et les Wallons, leurs descendants, ont encore le même *w*. Les autres provinces, qui, avant le mélange des dialectes, emploient constamment *gu* ou *g*, semblent avoir confondu le *v* latin et le *w* allemand, lequel devient toujours *gu* ou *g* en français (voy. Diez I, 293 et suiv.). Une nouvelle raison d'admettre la double influence celto-germanique, est qu'on ne trouve pas le *w* pour notre *v* dans les provinces dont il a été question en dernier lieu.

Ex.: *gâter*, *vastare* — *guêpe*, *vespa* — en vfr. *werpil*, *goupil*, *vulpes*, etc.[1]

(1) Si le mot *wiquet* venait de *vicus*, comme le pense Roquefort, il trouverait sa place ici; mais il vient du celte *wic*, qui signifie lieu sûr, enfermé, ville, place forte. *Wiquet*, diminutif de *wic*, signifie *petite ville*, et se disait par dénigrement.

M.

Initial, médial et final, le *m* se change quelquefois en *n*: *nèfle*, *mespilum* — *nappa*, *mappe* — *daine*, *dama* — *airain*, *aeramen*.

Il est inutile de s'étendre ici sur la prononciation nasale que prend *m* à la fin des mots et devant les consonnes (voy. *n*). Ce son est aussi vieux que la langue; c'est ce que prouvent les nombreuses orthographes en *n* au lieu de *m*. J'aurai plus tard l'occasion de revenir sur ces doubles orthographes, et je me contenterai de faire observer ici que le dialecte picard favorisait surtout le *n*, tandis que la Normandie affectionnait *m*.

Les combinaisons *ml*, *mr*, intercalent un *b* euphonique. Cette addition du *b* se trouve déjà dans le latin du moyen-âge: *Camariago vel Cambariaco* (Bréq. 104). La lettre *l* de la combinaison *ml* se change quelquefois en *r*, et le *m* de *mr* en *n*; mais dans ce dernier cas, le *b* euphonique devient *d*. Ex.: *comble*, *cumulus* — *en combrer*, *in cumulare* — *sembler*, *simulare* — *marbre*, *marmor* — *chambre*, *camera* — *craindre*, *tremere*, en vfr. *crimbre*, *criembre*; *geindre* et *giembre*, *gemere*, etc.

Ml devient *nt*: *tante*, *amita* — *sentier*, *semitarius*. Nous avons cependant conservé *comte*, *comes*, pour le distinguer de *conte*.

C. (K.)

Le *c* devant *a*, *o*, *u*, initial et médial, se change en *g* ou se syncope (voy. l'article voyelles). Ex.: *gras*, *crassus* — *gond*, *contus* — *gonfle*, *conflo* — *figue*, *ficus* — *seigle*, *secale* — *aveugle*, *aboculus* [1]. — A quelques exceptions près, le français rejette le *c* final: *feu*, *focus*, vfr. *fuec*, *feuc*, *foc* — *lieu*, *locus*, vfr. *luec*, etc. — *lac*, *lacus* — *estomac*, *stomachus*.

En latin déjà, le *c* s'adoucit peu à peu en *g*, qui ne fut cependant introduit dans l'écriture que 220 av. J.-Chr., bien que certainement il ait été longtemps avant dans la prononciation. On écrivait p. ex. *leciones* et on prononçait *legiones*: *Cnaeus* et *Gnaeus*, etc. (Cfr. Quintilien Inst. I, 7, 28). Cet adoucissement devint très-fréquent dans le latin des Gaules; on trouve *Cambariaco* et *Camariago*, *Sacebaro* et *Sagibaro* (Bréq. I, 104), *elogare* pour *elocare* (Loi salique 30, 2), etc., et même un exemple de la disparition du *g*: *siutius*, *segusius* (ib. 6, 1).

(1) Le mot *second* fait exception à la règle; mais le *c* s'y prononce *g* conformément à l'ancienne orthographe bourguignonne: *segont*.

C devant *a* latin devient un son sifflé qui s'indique par la combinaison *ch*: *chaîne*, *catena* — *chair*, *caro* — *chambre*, *camera* — *chenu*, *canutus* — *cheveu*, *capillus* — *chevron*, *capro* — *chou*, *caulis* — *coucher*, *collocare* — *bouche*, *bucca*, etc. Les exceptions à cette règle sont des débris des vieux dialectes qui repoussaient le son *ch* là où l'admettaient ceux qui ont eu le plus d'influence sur la formation de la langue actuelle (voy. Introduction). Ex.: *cable*, *capulum* — *caisse*, *capsa* — *campagne*, *campania*, vfr. *champaigne* (Ch. d. S. II, 79) et *Champagne* (prov.), etc. — Devant les voyelles qui proviennent d'un *o* ou d'un *u* latin, le *c* conserve sa prononciation gutturale: *colère*, *cholera* — *couver*, *cubare* — *coussin*, *culcitum*, etc. — Le dialecte picard employait *ch* devant ces mêmes voyelles.

Quelle est l'origine de ce *ch*? M. Diez (Gram. I, 195, 196) dit qu'elle se perd dans la nuit des temps, et que l'emploi du *ch* remonte bien plus haut que tous les monuments écrits de la langue française. Il a raison en cela; mais la manière dont il propose d'expliquer son introduction dans notre langue me paraît dénuée de tout fondement. Les Francs, continue-t-il, ne pouvaient prononcer purement le *k* gothique; ils le confondaient avec l'aspirée et prononçaient *chalo*, *calvus* — *chamoera*, *camera* — *chafsa*, *capsa*, etc. Sans doute ils en faisaient de même pour le *k* roman; mais comme les organes des peuples néolatins ne s'accordaient pas à l'aspiration, cette prononciation a produit chez eux le son sifflant affilié *sch (ch)*. — On pourrait admettre cette explication si le *ch* s'était développé à peu près également dans les provinces gauloises où les Francs ont pénétré. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi; on a vu dans l'Introduction que le dialecte picard place constamment *ch* où nous mettons *c*, *s*, et que, où nous avons *ch*, ce même dialecte emploie *q*, *k*, de préférence. Or les Francs firent un long séjour en Belgique et dans le nord de la France avant de pénétrer au centre de la Gaule, comment donc expliquer cette particularité? Comment expliquer à la façon de M. Diez l'emploi de *ch* pour *qu*, p. ex. *dusch'à* pour *jusqu'à*, *de usque ad*? (Cfr. Gram. I, 214.) Le changement de *c* en *g*, *ch* est organique; on le rencontre dans plusieurs langues indo-germaniques et dans les sémitiques. Je pourrais m'en tenir à cette assertion; mais les différences dialectes mentionnées ci-dessus ne seraient pas expliquées. D'accord ici avec M. Diez, je vois dans ces formes dialectales une influence étrangère; cependant elle est plus ancienne que l'invasion des Francs; il faut la chercher dans les langues celtiques.

L'irlandais place souvent un *s* devant *c* et *g* au commencement des mots: *caitheach*, *scaitheach*, *destructif*. Le *s* a le son de *sch (ch)* devant les voyelles grêles et, par suite de l'usage, même devant les graves [1]. Ce son correspond exactement à celui du *ch* français, et l'affinité des deux langues permet de supposer avec une grande apparence de vérité que le *ch* français s'est formé du *c* latin de la même façon et sous la même influence.

En outre, au milieu et à la fin des mots, le *c* latin devient en irlandais *gh* ou *ch*, reste *c* ou change avec *g*, parce que le *g* latin peut devenir *c* en irlandais [2]. Ces changements donnent en partie l'explication de l'emploi de *ch* ou de *c* au milieu et à la fin des mots de la langue fixée et des dialectes bourguignon et normand.

Pour retrouver l'origine des différences dialectes des provinces picardes, il faut remonter au gallois. Ici le *c* latin reste d'ordinaire au commencement des mots. Il en est de même en picard où nous avons *ch*, excepté qu'on rencontre quelquefois *k* au lieu de *c*, comme dans le vieux gallois où *c* et *k* pouvaient s'employer indifféremment l'un pour l'autre au commencement et au milieu des mots.

Au milieu des mots, le *c* latin entre deux voyelles devient *g* en gallois: *securus*, *segur;* cfr. le vfr. *segur*, *sëur*, *sûr*.

Le double *c* au milieu des mots latins devient *ch: siccare*, *sychu*, *sécher*. — Il en est de même lorsque *cc* ou *c* deviennent finals en gallois. Cette règle encore s'applique au picard.

Q latin devient *c* au commencement, *ch* à la fin des mots: *torques*, *torch* — *quaerela*, *cweryl* — cfr. le vfr. picard: *dusch* pour *jusque* — *cerquer* p. *chercher*.

On m'objectera sans doute que la forme de beaucoup de mots picards est inexplicable par les règles ci-dessus, les contredit même dans quelques cas; p. e. *vacque*, *attaquie*, *bouce*, etc., pour *vache*, *attaché*, *bouche*, etc. Les deux premiers et semblables n'ont rien d'exceptionnel, le *ch* du nouveau gallois est souvent représenté par *ck (cq, q)*, *cc* dans la vieille langue. A l'égard des autres, il faudrait peut-être admettre que le *c* a eu aussi dialectalement la valeur de *ch*, au milieu et à la fin des mots; ce qui expliquerait le *c* simple final qu'on trouve

(1) Il faut admettre qu'il devrait y avoir un *h* devant la voyelle grêle, qui, avec le *s* préposé, forme le son sifflé *sch*.

(2) Ces oscillations de la prononciation ne sont pas contre ce que je veux prouver; elles ont leur source dans les dialectes et montrent seulement que l'emploi des gutturales, au milieu et à la fin des mots, était très-arbitraire. Peu importe du reste la prononciation.

quelquefois pour *ch* dans le dialecte picard. Cette supposition se fonde sur l'emploi du *c (k)* dans le vieux gallois, où le nouveau met *ch: kylc*, aujourd'hui *cylch*, *progrès* — *acaus*, aujourd'hui *achaws*, *cause*.

Peut-être rencontrera-t-on encore dans quelques textes des formes qui ne concordent pas avec ce que je viens de dire. Ces exceptions disséminées ne doivent pas étonner à une époque où l'orthographe était si vacillante et la prononciation si peu fixée. Il est possible aussi que des influences locales qui échappent à nos recherches, des confusions de formes dialectales, dues à l'ignorance des copistes, qu'enfin la diminution de l'influence celtique aient contribué à brouiller l'emploi du *c*, du *k* et du *ch*.

Devant *e*, *i*, *y*, *ae*, *oe*, le *c* devient lingual; il prend un son particulier qui se rapproche beaucoup de celui du *s*. M. Diez (Gramm. I, 196 et suiv.) donne l'histoire détaillée de ce son. Aussi longtemps, dit-il entre autres, que dura l'empire d'occident, le *c* devant toutes les voyelles fut égal au κ grec. Il est impossible de déterminer d'une manière précise l'époque où se fit le changement. Le *c* devant *i* suivi d'une voyelle doit avoir été le premier à prendre le son du *z* allemand *(ts)*; car *ci* en semblable position se trouve souvent confondu avec *ti* dans les plus anciennes chartes: on écrivait *solacio*, *perdicio*, *racio*, *precium* et *solatio*, etc., et ce *c* ou ce *t* était rendu par les lettres grecques ζ ou τζ. La plus ancienne donnée certaine que nous avons de la prononciation du *ti* latin dans ce cas, remonte au commencement du VIIe siècle; elle se trouve dans Isidore (Orig. I, 26, 28): Cum *justitia* sonum *z* literae exprimat, tamen quia Latinum est, per *t* scribendum est, sicut *militia*, *malitia*, *nequitia* et cetera similia.

En vieux français, on trouve aussi *ci* au lieu de *ti*: *persecucion*, *destrucion*. (Rom. d. Rou 131, 132.)

C suivi de *e* et de *i* se change encore en *s*: *gésir*, *jacere* — *voisin*, *vicinus*. Le *s* fort ou *s* redoublé ne sont qu'une autre orthographe pour *c*: *sangle*, *cingulum* — *poussin*, *pullicenus*.

Le changement de *c* en *s* se trouve déjà dans la basse latinité: *Tucione vallis*, et *Tusone vallis*. (Bréq. I, 325, 342.)

Le français moderne n'a que rarement le son sifflé *che*, *chi* au lieu de *ce*, *ci*: *chiche* (κίκκος, enveloppe du grain de la grenade, de là *ciccus*, chose de peu de valeur, bagatelle, racine du mot français), *farouche*, *ferox*, *ōcis*.

Le dialecte picard du vieux français, au contraire, a toujours *che*, *chi* pour *ce*, *ci*: *forche*, *chervele*, *chertainement*, *rechevoir*, *chiteit*, *chi*, *chet*, etc.; il emploie même *ch* pour nos deux *ss*, dans la terminaison *esse* répondant au latin *itia*: *proeche*, *hauteche*, *vielleche*, *joueneche*, *rikeche*, etc., pour *prouesse*, *hautesse* (hauteur), *vieillesse*, *jeunesse*, *richesse*. Les formes *chi*, *chet* et semblables s'expliquent par les règles données ci-dessus; la racine contient deux *c* au milieu du mot et ces deux *c* deviennent *ch*: *ecce hic*, *ecce iste*, etc. Quant au *ch* des autres mots cités, je ne saurais l'expliquer d'une manière plausible. Peut-être n'est-ce qu'une extension inorganique de ce son; l'habitude où l'on était de prononcer *ch*, où nous avons *c* faible, et *c* fort *(k*, *q)*, où nous avons *ch*, l'a fait adopter aussi dans ce cas.

Le *c* de la combinaison *ct* se syncope, *roter*, *ructare*. Comparez le latin *artus* pour *arctus*.

Dans les combinaisons *dc*, *nc*, *rc*, *tc*, le *c* se change ordinairement en *g*, et les lettres *d*, *t* de *dc*, *tc*, se syncopent: *sauvage*, *silvaticus* — *voyage*, *viaticum* — *juger*, *judicare* — *manger*, *manducare* — *venger*, *vindicare* — *clergé*, *clericatus*. En vieux français le *c* de *lc* subissait quelquefois le même changement: *delgie*, *deugie* (Th. fr. au m. â 57), *deuge*, *delicatus*.

C entre deux voyelles, dont la seconde est *e*, se syncope souvent: *dicere*, *dire* — *faire*, *facere* — *taire*, *tacere* — vfr. *loire*, *licere*. (Comp. Voyelles *D*. 1°.)

Q.

Pendant tout le moyen-âge on écrit déjà *c* pour *q* en quelques mots: *condam* pour *quondam*, *cottidie* pour *quotidie*, *cocus* pour *coquus*, etc.; on ne s'étonnera donc pas de trouver un *c* en français où le latin a *q*. L'*u* qui suit se retranche alors ou est muet.

Q ou le son de cette lettre reste au commencement des mots: *car*, *casser*, *quatre*, *comme*.

Médial, *q* se change quelquefois en *g*: *égal*, *aequalis* — ou se retranche: *sequi*, *suivre*, en vfr. *sevre*, *sivir*, *suire*, etc. — *cuire*, *coquere*.

Devant *e* et *i* le *q (qu)* se change en *c*, *s*: *cinq*, *quinque* — *cercelle*, *querquedula* — *cuisine*, *coquina*, cfr. le breton *kegin* — *cinquante*, *quinquaginta*.

Quelquefois cependant le *q* reste, mais l'*u* se retranche ordinairement: *question*, *quaestio*.

G.

G reste au commencement des mots: *géant, gigans* — *goût, gustus.*

G latin devant *a* devient *j*: *jaune, galbinus* — *joie, gaudium.*

Devant *e* et *i* le *g* se syncope: *froid, frigidus* — *lire, legere* — *reine, regina.*

H.

Cette lettre, chez les Romains, était un signe de forte aspiration; cependant dans nombre de mots ils étaient déjà eux-mêmes indécis s'il était plus juste de la prononcer ou de la retrancher (voy. Quintil. I, 5, 21); p. ex. *hedera, edera* — *halucinor, alucinor* — *ahenum, aënum,* etc. Les plus anciennes chartes gauloises mettant ou retranchant cette lettre arbitrairement, il est permis de supposer que de suite après la chûte de Rome, le *h* était un signe mort. Nous l'avons conservé partout à l'exception des mots *avoir, habere* — *on, homo* — *orge, hordeum;* mais nous ne le prononçons qu'en quelques cas et encore très-faiblement.

J.

Ce son, qui n'était ni voyelle ni consonne, est devenu tout à fait consonne en français: *juge, judex* — *joindre, jungere* — *jeune, juvenis.*

Cependant *j* a conservé sa prononciation latine dans quelques mots: *mai, majus mens* — *maire, maior,* etc.

Il se syncope dans *aider, adjutare,* en vfr. *aidier.*

T.

T initial reste partout; médial il se change quelquefois en *d*, mais le plus souvent il se syncope: *chaire, cathedra* — *chaîne, catena* — *saluer, salutare* — *fade, fatuus.*

Le *t* reste dans les mots: *tout, toute* — *bette, beta* — *carotte,* et quelques autres.

Estrade, salade, etc., sont des mots étrangers.

Final, le *t* reste dans les monosyllabes, mais il est souvent muet; il disparaît dans les polysyllabes (noms, participes): *fat, fatuus* — *tout, totus* — *lit, lectus* — *fut, fuit* — *gré, gratus* — *été, aestas (aestat)* — *vertu, virtus (virtut),* etc. *Salut* et quelques autres mots ont conservé le *t*. C'est une exception qui provient d'un usage de l'ancienne langue, usage dont j'ai déjà dit quelques mots et que j'aurai l'occasion d'expliquer plus tard.

Le *t* de la combinaison *tr* se syncope toujours: *frère*, *frater* — *père*, *pater* — *pierre*, *petra*.

D.

D initial est constant; médial, il se syncope ordinairement: *Dieu*, *Deus* — *ouïr*, *audire* — *hui*, *hodie* — *sueur*, *sudor*. — Les mots *odeur*, *nudité* et quelques autres font seuls exception à cette règle.

D final se syncope ou reste, mais alors il est muet: *noeud*, *froid*, *cru*, *foi*, etc.

Le *d* de la combinaison *dr* se syncope comme le *t* de *tr*: *rire*, *ridere* — *croire*, *credere*.

Le *d* est remplacé par *l* dans le mot *cigale*, *cicada*.

S.

Cette lettre éprouve peu de changements, si l'on en excepte sa prononciation quand elle est médiale et entre deux voyelles.

S devient quelquefois *r*: *orfraie*, *ossifragus* — en vfr. *varlet* pour *vaslet*, *valet*, *vassallus* — *dervé* et *desvé*, *enragé*, etc.

S final reste: *ris*, *risus* — *cas*, *casus*, etc. *X* et *z* le remplacent souvent, p. ex.: *nez*, *chez*, *deux*, etc.; ces exceptions sont des orthographes fautives qui nous sont restées du vieux français. J'en parlerai plus bas.

Nous adoucissons les combinaisons *sp*, *sc*, *st* en leur préposant un *e* euphonique: *escalier*, *scala* — *écrire*, *scribere*. Ici et presque partout nous syncopons le *s*, qui était constant dans la vieille langue; le hasard seul fait qu'il s'est conservé en quelques mots: *espoir*, *esprit*, *estomac*, etc. Les mots de nouvelle formation rejettent l'*e*: *stupeur*, *statue*, etc., que le peuple prononce presque toujours *estupeur*, *estatue*, etc. Je dois cependant faire remarquer que l'on trouve en quelques textes de la vieille langue des exemples où l'adoucissement n'a pas lieu; mais ils sont en petit nombre. — Le nouveau français rejette aussi en général le *s* de ces combinaisons, ainsi que de *sm*, *sl*, *sn*, quand elles sont médiales, et il indique l'existence de cette lettre en mettant un circonflexe sur la voyelle précédente: *évêque*, *episcopus* — *âne*, *asinus*, *etc*. — Le vieux français avait le *s* partout.

Lorsque *sr* viennent à se rencontrer par suite de la syncope d'une voyelle ou d'un *c* latin, on intercale un *t* entre *sr*: *connaître*, vfr. *conostre*, *conoistre*, *cognoscere* — *paître*, vfr. *paistre*, *pascere* — et les vieilles formes de la 3e p. pl. du p. déf. *fistrent*,

distrent, *sistrent*, etc., pour *firent*, *dirent*, etc. — les anciens futur et conditionnel du verbe *issir*: *istrai*, *istras*, *istroit*, etc. — Le verbe coudre a *d* au lieu de *t*.

N.

Cette lettre se change en *l* ou en *r*: *licorne*, *unicornus* — *Bologne*, *Bononia* — *orphelin*, *orphanus*, en vfr. *orphenin* (Romvart p. 641) — *diacre*, *diaconus* — *coffre*, *cophinus*. — Final, *n* se retranche après *r*: *jour*, *diurnum* — *hiver*, *hibernum* —; excepté *Béarn*.

N devient *nasal* à la fin des mots et devant une consonne.

De toutes les langues romanes, le français seul connaît les sons *nasals*; car les Portugais les ont reçus de nous. Cette particularité paraîtra d'autant plus extraordinaire que les Romains les avaient, au moins avec *c* et *g*. Priscien, s'en référant à Varron, dit: Sequente *G* vel *C* pro ea, i. e. litera *N*, *G* scribunt Graeci, et quidam tamen vetustissimi auctores Romanorum euphoniae causa bene hoc facientes, ut Agchises, agceps, aggulus, aggens, quod ostendit Varro in primo de origine linguae latinae his verbis: Ut Jon scribit, quinta vicesima et litera quam *agma* vocant, cujus forma nulla et vox communis est Graecis et Latinis, ut his verbis aggulus, aggens, agguilla, iggerunt. In hujus modi Graeci et Accius noster bina *gg* scribunt, alii *n* et *g*, quod hoc veritatem videre facile non est. — Aulu-Gelle (XIX, 14, 7) rapporte les paroles suivantes de Nigidius, qui sont encore plus claires: Inter literam *n* et *g* est alia vis, ut in nomine anguis, et angaria, et ancorae, et increpat, et incurrit, et ingenuus. In omnibus enim his *non verum*, sed *adulterinum* ponitur. Nam *n* non esse lingua indicio est. Nam si ea litera esset, lingua palatum tangeret.

Si *nr* viennent à se réunir, on intercale *d* entre ces deux lettres: *tendre*, *tener* — *gendre*, *gener* — *vendredi*, *Veneris dies* — *engendrer*, *generare*, etc. — et après la syncope du *g*: *peindre*, *pingere* — *éteindre*, *extinguere* — *joindre*, *jungere*, etc. — Nous avons cependant *tinrent*, *vinrent*, etc. — qqf. en vfr. *tindrent*, *vindrent*, etc. La vieille langue assimilait souvent *n* à *r*: *merra*, *dorra*, etc. (Voy. les verbes.)

N de la combinaison *ns* se syncope: *mois*, *île* (isle), etc. Cette syncope était déjà commune en latin.

L.

Cette consonne est syncopée dans *once*, *lync (lynx)*.

L se change en *r* dans *rossignol*, *lusciniolus*, en vieux picard *louseignolz* (C. d. C. d. C. p. 49) — *chapitre*, *capitulum* — *apôtre*, *apostolus* — *esclandre*, *scandalum* — en *d*: *amidon*, *amylum* ou *amulum*.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer l'aplatissement de *l* en *u*, qui est très-commun en français. A l'article des substantifs, j'expliquerai en détail la formation de nos finales *eu*, *eau*, *eu*, *ou*; je dirai seulement ici que *l* s'aplatit en *u* devant toutes les consonnes: *aube*, *albus* — *dauphin*, *delphinus* — *alter*, *autre*, etc. — mais qu'on le conserve dans les mots d'origine étrangère ou de nouvelle formation: *balcon*, *colporter*, *palme*, etc. Cependant, même devant une consonne, *l* se change quelquefois en *r*: *orme*, *ulmus* — en vfr. *corpe* pour *colpe*, *werpil*, *verpil*, etc.

Entre *lr* et *rr* on intercale un *d*: *moudre*, *molere* — *vaudra*, *valere* — et avec syncope du *g*, du *v* et du *q(u)*: *foudre*, *poudre*, *soudre*, *sourdre*, *tordre*, etc.

R.

R se change en *l*: *Auvergne*, *Alvergne*, *Arvernia* — *autel*, *altar*.

Le français transpose souvent la lettre *r*; tantôt il la rapproche de la consonne initiale, tantôt il l'en éloigne: *fromage* de *forma* — *tremper*, *troubler*, en vfr. *tourbler*, *turbulare* — *brebis*, *vervex* — *kernel* et *crenel* en vfr. = *crénau*.

R du mot *dorsus* se syncope: *dos*.

Dans le vieux français, le *r* de la combinaison *rl* s'assimilait souvent: *paller*, *Challon*, etc.

OBSERVATIONS SUR LES CONSONNES.

I. Lorsque les voyelles s'assimilent, il arrive quelquefois que la consonne suivante éprouve aussi un changement[1]:

a. On redouble *l* et *n* après un *a* ou un *e* assimilé: *talis*, *teil*, *teille* — *premerain*, *premerainne* — *humain*, *humainne*, etc.

b. On redouble *l* entre une voyelle assimilée et un *i* suivant: *saillir*, *salire* — *ailleurs*, *aliorsum*, etc.

c. Lorsque *n* ou *nn* est suivi d'un *i* ou d'un *g* (= j), on reporte l'*i* dans la syllabe précédente et il se forme une diphthongue, puis on écrit *gn*: *Champaigne*, *campania* — *compains*,

(1) Je suis obligé de remonter ici aux vieux français pour la raison que j'ai donnée à l'article Voyelles.

compaignon, compaignie — *plangere, plaindre, plaigne* — *attingere, ataindre, ataigne* — et par analogie: *prehendere, prendre, praigne; preigne* — *tesmoignier*, etc.

II. On ajoute souvent des consonnes au radical du mot, sans qu'il soit toujours possible d'en découvrir la raison. Les cas principaux où cette addition a lieu sont les suivants:

G donne plus de valeur à la racine dans le mot *grenouille, rana* (ranicula).

L est ajouté à *lierre*, dont la vieille forme était *ierre* (Rom v. p. 583).

Le vieux français intercale souvent *s* devant *n, m, l* et *t*. Plus on s'approche du XIVe siècle, plus cette particularité devient fréquente: aujourd'hui nous remplaçons ordinairement le *s* par un circonflexe sur la voyelle précédente. Il serait inutile de citer des exemples.

N est ajouté dans *nombril, umbilicus*, et souvent devant les linguales et les gutturales: *rendre, reddere* — *jongleur, joculator* — *hante*, vfr. *hanste, hasta*.

T est ajouté devant le mot *tante, amita*, en vfr. *ante*.

Les lettres *b, c, d, t* et *f* s'adjoignent souvent un *r* qui ne fait pas partie de la racine: *nombril, umbilicus* — *encre*, vfr. *enche* — *trésor, thesaurus* — *fronde, funda* — *perdrix, perdix*, etc.

Avant de passer à la grammaire proprement dite, quelques mots encore de l'orthographe que j'ai suivie dans mes citations. On sait que la vieille langue ne connaît ni les accents, ni les apostrophes, que les copistes joignaient l'article, les pronoms, les prépositions monosyllabes, etc., au substantif ou au verbe suivant, etc.; mais qu'en compensation ils séparaient les prépositions du verbe avec lequel elles formaient un composé, et beaucoup de mots qu'on regarde aujourd'hui comme n'en formant qu'un seul: *men voia, en tor, en vers*, etc., pour *m'envoia, entor, envers*, etc. Il m'était d'autant moins possible d'observer ces usages orthographiques, que les exemples détachés sont déjà par eux-mêmes assez difficiles à comprendre. Aux accents près, j'ai donné en général une copie fidèle du texte que je cite. Je n'ai pas même relevé les erreurs qui peuvent s'y trouver, et cela pour deux raisons: 1°. En faisant des corrections, j'aurais dû les justifier, et la perte d'espace qui en serait résultée n'au-

rait pas été compensée par l'utilité qu'on pourrait retirer d'un travail si décousu; 2°. Je publierai prochainement un *Dictionnaire étymologique et comparé des dialectes de la langue d'oïl*, où l'on trouvera une critique de tous les textes dont je me suis servi, avec l'indication et la correction des fautes que je crois y découvrir. Chacun alors sera en état de faire dans les exemples cités ici les changements qui lui paraîtront convenables.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ARTICLE.

Le peuple aime à désigner les choses de la vie commune d'une manière claire et précise; c'est, je pense, dans cet usage qu'il faut chercher l'origine de l'article, car il est impossible qu'on l'ait créé pour désigner le genre et le nombre, puisqu'il est aussi défectueux dans sa flexion que les autres mots [1]. On trouve en effet que les dialectes emploient souvent l'article là où la langue écrite ne l'admet pas.

Notre article déterminant dérive du pronom latin *ille*. Raynouard (Choix I, 39, 43) a prouvé que dès le VIe siècle ce pronom servait déjà souvent d'article; mais il y a tout lieu de croire que longtemps auparavant il remplissait cette fonction dans le langage du peuple. Voici ce qui me porte à le supposer: Plaute, Térence, Cicéron etc. emploient *unus* comme article non-déterminant; or on sait que partout [2] l'article déterminant a précédé le non-déterminant; il n'est donc pas probable que le latin ait suivi une marche différente dans la création de ses articles.

A. ARTICLE DÉTERMINANT.

Je passe à l'exposition des formes de l'article déterminant des dialectes bourguignon et normand au XIIIe siècle.

(1) La signification fondamentale de l'article est d'individualiser, et par conséquent de distinguer un objet d'autres objets de la même espèce, ou aussi une espèce entière d'autres espèces (p. ex. l'homme (l'espèce) est mortel). Cette individualisation peut être de deux sortes: on peut individualiser un objet déterminé, déjà connu; ou un objet indéterminé dont on indique seulement l'unité. De là deux articles: un article *déterminant* et un article *non-déterminant*.

(2) Dans le grec ancien, dans le gothique, p. ex.

SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.
Sujet:	li, l'	li, la, lai.
Régimes indirects:	del, deu, do, dou, du .	de la, de lai.
	al, au, ou, el, eu (u, o, on)	à la, à lai, ai lai.
Régime direct:	lo, lou, le, lu	la, lai.

PLURIEL.

Sujet:	li	les, li.
Régimes indirects:	des	des.
	as, es, aus (ens) . . .	as, es.
Régime direct:	les (los)	les.

Le dialecte picard n'a point de formes distinctes pour les deux genres, le même article, comme le dit déjà Fallot, y est à la fois masculin et féminin.

ARTICLE PICARD POUR LES DEUX GENRES.

SINGULIER. *Suj.:* li, le. *Rég. ind.:* del, de le; al, à le, el. *Rég. dir.:* le.
PLURIEL. *Suj.:* li. *Rég. ind.:* des; as, es. *Rég. dir.:* les.

I. SINGULIER.

1. *Li*, à l'époque qui nous occupe, était la forme du sujet masculin singulier, du sujet masc. et quelquefois fém. plur.; mais il paraît qu'autrefois en Bourgogne même, *li* avait été aussi employé comme sujet fém. sing.: les Sermons de St. Bernard n'offrent guère que *li* pour les deux genres, et cet usage se retrouve encore dans les écrits et surtout dans les chartes de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ex. Nen est mies venuiz oysousement *li* sainz qui neiz est de Marie. (S. d. S. B. p. 542.)

Molt estoit petite *li* lumiere de la conixance de Deu, et *li* felonie estoit si habondeie, ke *li* charitez estoit assi cum tote refroidieie. (Ib. p. 527.)

A tant desliad *li* prophetes sun chief e ostad la puldre de sun vis, e *li* reis le cunut. (Q. L. d. R. p. 329.)

Li feme à son baron ne porte loiaute,
Et *li* homs à sa feme ne amor ne bonte. (Rutb. I, 243.)

.... Par les usaiges de Borgoingne qui dient que *li* femme apres la mort de son mari doit avoir la moitie des biens du mari. (1261. H. d. B. II, XXVI.)

Raynouard (Gr. c. d. L. d. l'E. l. p. 3-4. Obs. s. l. R. d. Rou p. 44-45) dit que les articles *el*, *lo (lou)*, *le*, ont été employés, bien que rarement, comme sujets sing., dans le vieux français.

Lo, forme du sujet de l'article provençal, se rencontre il est vrai employé de la même manière dans la langue d'*oïl*, mais ce n'est que dans les provinces limitrophes de la langue d'*oc*. On doit regarder comme fautes de copistes les rares exemples de *lo* sujet, qu'on trouve dans des textes qui portent constamment *li*. P. ex.:

C'est *lo* crit (?) des tres gries lous et de la barbix qui entre ous bahaleivet. (S. Bernard. V. Roq. Bahaleiver.)

Tant fu *lo* chaitis deceus
Et forsenes et mescreus,
La loi laissa al saveor
Et si laissa la paienor. (Brut. 13941-44.)

Quant à *el*, que Raynouard établit même comme rég. dir. sing., M. Orell a déjà déclaré qu'il devait être réputé fort douteux dans l'un et l'autre cas. Je n'hésite pas à le rejeter tout à fait. Raynouard citait à l'appui de son opinion cet exemple pris de la chronique de Villehardouin: „Quant eles (les chartes) „furent faites et seelees, si furent apportees devant le duc, *el* „gran palais, où *el* grant conseil ere et li petiz.“ (17. p. 12, ed. du Cange.) Mais, comme dit Fallot, cette leçon de l'édition de du Cange, que l'incorrection et le rajeunissement notoires de tout le texte suffiraient déjà pour rendre suspecte, a été reconnue fausse et corrompue; dom Brial a rétabli ainsi ce passage, d'après l'autorité des meilleurs mss.: „... devant le duc, „*el* gran palais, où *li* grant conseil ere et li petiz.“ (Villh. 436[b].) L'édition de Villehardouin publiée par M. P. Paris porte aussi: „Quant les chartres furent faites et seelees, si furent aportees „au grant palais devant le duc, où *li* grans consaus estoit et „li petis.“ (p. 9, XIX.)

Pour ce qui est de *le*, voy. III.

Li et son élision *l'*, qu'on employait ordinairement devant une voyelle, sont donc jusqu'au XIIIe siècle les formes de sujet masc. sing. de l'article bourguignon et normand. Le chant d'Eulalie, qui remonte au commencement du Xe siècle, sert de preuve à ce que je viens de dire; les formes de l'article y sont: *S. suj.* li, *rég.* lo; *Pl. suj.* li, *rég.* les; *fém.* la. (Le pluriel manque.)

2. La forme primitive du rég. ind. formé au moyen de la préposition *de*, a été *del*; et elle est restée en usage dans le vieux français jusque vers la fin du XIIIe siècle.

Ex. Trespasserai ju chaitis el corps *del* maligne espirit, trenchiez *del* cors *del* Salvaor? (S. d. S. B. p. 562.)

E dist li reis qu'il se tapireit as champaignes *del* desert. (Q. L. d. R. p. 176.)

Hauce le poig, tel cop li vait paier
Ke le maistre os *del* col li fist brisier. (G. d. Y. v. 1366. 7.)
La joie *del* pere et *del* fil fut mult grant. (Villh. 454ᵉ.)

Raynouard (Gr. c. d. L. d. l'E. l. p. 3, note) cite la forme *deu* comme intermédiaire entre *del* et *du*. Fallot veut restreindre l'usage de *deu* à quelques localités, mais à tort. Cette forme a existé dans tous les dialectes; elle est très-authentique: rien n'est plus naturel que le fléchissement de *l* en *u*. Je ne pense cependant pas que *deu* soit une forme intermédiaire entre *del* et *du*, c'est-à-dire que *deu* se soit contracté en *du*. *Du* s'est formé sur les confins de la Normandie et de l'Ile-de-France, d'où il a pénétré dans les autres dialectes; c'est l'orthographe normande de *dou*, *deu*.

Ex. E d'une rien ne vos mervilliez
Si *deu* rei n'i faz mention
Qui en cel tens Charle aveit non. (Ben. v. 4004-6.)
Od ceus qu'il out en sa compaigne
Depart la presse *deu* tornei. (Ib. v. 5418. 19.)
A lui tramist li reis Guillaume
Por mostrer l'ovre *deu* reaume. (Ib. v. 36790. 91.)
Et Seneheus se rest molt afichie
Que s'ele voit *deu* soleil la raie
Au Borgignon iert s'amor envoie. (Romv. p. 242. v. 3.)
Dire vos doi *deu* Bourgignon Aubri. (Ib. ead. v. 8.)
Demande s'a novele oïe
Deu rei qui ert en Normendie,
Del ost de France, cum li vait,
S'a oi ce que l'em retrait. (Ben. v. 16900 3.)

Et si le dit Robert duc de Borgogne moroit sans hoirs de son cors, tous li heritages ainsi que il a o auroit de la descendue et de la succession o *deu* don de nostre chier pere Hugues... retorneroit anterement sans contredit à nostre chier frere Robert. (1276. H. d. B. II, 44.)

Deu devant dit nostre pere. (Ib. ead.)

Et par mi chei est bone pais *deu* dit duc de Braibant, des siens et de ses aiwes de une part, et *deu* conte Guelre, des siens et de ses aiwes d'autre part, de toute chose qui pour ceste werre est esinent jusques au jour dui (1284. J. v. H. p. 431.)

Les formes *do*, *dou*, sont composées de *de lo*, *de lou*; la première, qui est purement bourguignonne, se trouve beaucoup plus rarement que *dou*.

Ex. Le premier jor de mai, à l'entree *do* mois. (Ch. d. S. I, 57.)
Les langues *do* penon li batent à la manche. (Ib. II, 28.)

Cil qui a tenra la tor de la Fontaine Benoite se puet estendre de Fermet . . . tant que à quarante piez *do* vergier au tresorier de Besançom. (1262. H. d. B. II, 28.)

Et s'il avenoit que . . . li hom ou la feme qui venroit ester, disoit qu'il ne fut de mes viles, ou de mes fievez, ou de mes gardes, il seroit esclairie à ma volente *do* retenir ou *do* refuser. (1231. H. d. M. p. 127.)

. . . Il sera quite *do* serement et de la prisie de cele anee vers moy. (Ib. ead.)

Seignor, acompaignie estes à la meillor gent *dou* monde. (Villh. 440[e].)

Ce dist *dou* leu e *dou* aignel. (M. d. F. II, p. 64.)

Et tuit li autre *dou* concile
Ont conmenciee la vigile. (Ren. II, v. 10101. 2.)
Bien le cuida adomagier
Par ses paroles et vengier
Dou col qui li fu estanduz
La où il fu par lui panduz. (Ib. II, v. 19407 - 10.)

Les formes *del*, *dou*, *du* se trouvent usitées simultanément dans les mêmes textes pendant tout le cours du XIIIe siècle, les deux dernières prévalant toujours sur la première.

Voici quelques exemples de *du:*

Qu'il n'ot vertu fors *du* bras destre. (Ren. II, v. 15024.)
Ki *du* conte de Flandres orent mult grant loier. (R. d. R. v. 2959.)
Ci nus racunte *du* liun. (M. d. F. II, p. 296.)

Il me reste enfin à parler de la forme *dau*, pour *do*, qui est restreinte à quelques cantons du Poitou et commune au singulier et au pluriel, comme l'a déjà fait observer Fallot.

Ex. Ge, frere Foques de saint Michea, comanderes adonques *dau* maisons de la chevalerie *dau* Temple en Aquiaine . . . . ob l'otrei e ob la volunte *dau* freres de nostre maison . . . de frere P. *dau* Bois e *daus* autres freres de la dite maison . . . qui est pres de la chenau *dau* II. molins. (Charte de 1250. Poitiers ou la Rochelle.)

Ces exemples sembleraient prouver que *dau* s'écrivait *daus*, au pluriel, devant les mots commençant par une voyelle.

Dau palefroi descent, ançois q'il la reqiere. (Ch. d. S. II, 87.)

Cette forme *dau*, si elle n'est pas une faute dans ce texte qui emploie souvent *do*, permettrait de tirer la conséquence que *dau* se prononçait simplement en voyelle à notre manière.

3. Le régime indirect formé au moyen de la préposition *à*, est *al*, qui a produit *au*, comme *del*, *deu*. *Au* a eu cours de très-bonne heure.

Ex. Meies saneiz vos mismes, car tels ockesons est molt gries dampnacions *al* prelait, et molt granz perdicions az sosgeiz. (S. d. S. B. p. 570.)

Nen à ceste fieie ne mist mies li Peires en resprit la torture, cum faisoit *al* Fil. (Ib. p. 523.)

La nuvele vint *al* rei Salomun que Adonias fud *al* tabernacle. e volait que li reis Salomun li jurast que il ne l'ocireit pas. (Q. L. d. R. p. 226.)

David parlad à nostre Seignur *al* jur qu'il l'out delivred de tuz ses enemis e de Saul, si dist .... (Ib. p. 205.)

Dunkes par tant ke la nue de nostre corruption soi met davant *al* esgardement del rait del deventrien soloilh; et cele lumiere .... (M. s. J. p. 479.)

Tuit cil ki desirent faire ce ke *al* munde atient, font alsi com voilier. (Ib. ead.)

E sis peres le fist *al* ostel porter, si murut. (Q. L. d. R. p. 357.)

Et fu enterre *al* mostier des Apostres à grant honor. (Villh. 464[b].)

Au leon vunt, si li unt dit
K'il aveient le leu eslit. (M. d. F. II, p. 186.)

Fallot prétend que *el* est la plus ancienne forme du datif, et il établit une distinction tout à fait arbitraire entre *el* et *al*, en disant que *el* était proprement la forme du datif (?) et que *al*, n'étant pas une forme simple, devrait s'écrire *à l'*; enfin que *al* ne se rencontre guère que devant les mots commençant par une voyelle (?). M. Orell (p. 2) pense que *el* est une forme dialecte de *al*, et qu'il peut être employé comme datif. Il a raison en cela; mais il aurait dû faire remarquer que le vieux français a deux formes *el*: l'une, qui est une contraction de *en le*; l'autre, datif, qui est une forme picarde-normande dégénérée de *al*; *a* se changeait souvent en *e* dans le Picardie. Voici des exemples des deux espèces d'*el*:

Apres si est paisiule, car ele nen habondet mies en son sen, anz se croit plus *el* consoil et *el* jugement d'altruy. (S. d. S. B. p. 538.)

El chief est li planteiz de la grace de cuy nos avons tuit receut ceu ke nos en avons. (S. d. S. B. p. 562.)

Cant la severiteiz de le deventriene visitation enflammet l'afflite pense encontre soi mimes, et quant ce de mal ke *el* cuer naist est par continuele destrenzon retrenchiet, si avient à la foiz ke la pense plus haitie soi joindet un pau plus largement *al* rait de son esgardement... (M. s. J. p. 484.)

E de cez duze pierres le altel redrescad *el* enur nostre Seignur. (Q. L. d. R. p. 317.)

Et prist le tresor del temple et del palais real, e la riche vaissele que out fait li reis Salomun *el* temple. (Ib. p. 433.)

Et l'emporterent *el* halt palais de Blaquerne. (Villh. 453[e].)

Onques plus grant joie ne fu faite *el* munde. (Ib. 454[a].)

La tierce seur Mahaut out nun;
Dunee fu *el* (= au) conte Odun. (R. d. R. v. 5426. 27.)
El rei Swein alerent dire. (Ib. 6394.)

El = *al*, *au*, est du reste très-rare et ne se rencontre pas en Bourgogne.

Comp. les exemples suivants à ce qui précède:

Al nuefme an lu rei Sedechie, *el* disme meis, *el* disme jur del meis, vint Nabugodonosor li reis de Babilonie à tute se ost à Jerusalem. (Q. L. d. R. p. 434.)

Al trente setme an puis que li reis de Juda Joachin fud menez en Babilonie, *el* duzime meis, *el* vinte setme jur del meis, le fist Evilmeredac li reis de Babilonie, l'an que il cumenchad à regner lever de chartre. (Ib. 437.)

El a produit *eu*, comme *al*, *au*.

Ex. Itant saches e creies bien,
Ne t'en fereie nule rien
Qui *eu* munt seit, c'en nest (lis. est) la fins. (Ben. v. 11770-72.)
A Baiues e *eu* pais
S'aresterent çil de Paris. (Ib. 14756. 57.)
Desus le gue de Alne *eu* rivage
S'estut li dus . . . (Ib. 21380. 81.)

La forme de rég. ind. *ou* est mitoyenne entre *au* et *eu*; elle a eu cours depuis la fin du XIIe siècle jusque dans la seconde moitié du XIVe.

Ex. XX. m. chevalier en iront *ou* rivage. (Ch. d. S. I, 101.)
Ce fu *ou* tans d'este que chantent oiselon,
Que les dames se furent logies *ou* sablon. (Ib. 109.)
Ou monde n'avoit home de vostre leaute. (Ib. II, 98.)
Et quant il furent arme, il vinrent *ou* camp. (Cité d. Phil. M. I, p. 473.)

Toute la terre que il a de par son pere *ou* reaume de France. (1279 Rym. I, 2. p. 179.)

Et lors vi un aingle estant *ou* soloil. (Apoc. f. 36. r. c. 2.)
Car ce qui est *ou* cuer, homme ne le dit mie.
Bertr. du Guesclin. 109. 41. (XIVe siecle.)

U pour *ou* = *au*, est une orthographe rare et propre aux provinces de l'ouest, où le son de *u* s'est fixé très-tard.

Ex. Tant com il furent *u* sablon
N'i fist Artus se perdre non. (Brut. 13513. 14.)
La pucele entre *u* palais. (M. d. F. Lanv. I, 595.)

O pour *au* est un tâtonnement d'orthographe.

Ex. Quanque ele avoit es molins do Mex, qui sient sur la riviere de Nevre, et quanque ele avoit *o* disme de vin de Nannai, sau ce que li moine de S. Nicholas pres d'Entraiem y doivent prendre chacun an . . . . senz nul contredit en la cue et *o* pressoi dis muis de vin. (1250. H. d'A. p. 55.)

Enfin, une dernière forme de régime indirect masculin, *on*, se trouve usitée dans les textes des diverses provinces de

la langue d'oïl. Cependant jusqu'à la fin du XIIIe siècle, *on* n'a jamais été employé pour *au*, mais par contraction pour *en le*, *dans le*. Plus tard quelques auteurs, Rabelais surtout, ont remplacé abusivement *au* par *on*.

Ex. *On* nom de sainte Triniteis. (Pr. d. l'h. de Metz III, 164.)

On tesmoignage de laquele chose gie hai fait sceiler ces leitres de mon propre sciau. (1294. H. d'A. p. 82.)

Devant Vanduel, logent *on* pre flori. (G. l. L. I, 216.)

On chastel. (Ib. I, 243.)

4. Les formes de régime direct *lo*, *lou*, *le* n'ont pas subi beaucoup de variations dans toutes les provinces de la langue d'oïl. En Normandie seulement on a écrit *lu;* ce qui n'est qu'une simple variante d'usage orthographique. Ces formes se sont succédé dans l'ordre que j'indique.

Ex. Mais ne te samblet il dons ke novele chose soit ceu ke nos disons c'un oignet *lo* chef en la geuñe? (S. d. S. B. p. 565.)

Si s'esfiche as estriers, *lo* fer en fet ploier. (Ch. d. S. II, 80.)

Et cil qui Empereres seroit par l'eslection de cels, si aroit *lo* quart de tote la conqueste. (Villh. 459[d].)

Lo n'a pas duré longtemps dans nos provinces, à l'exception de celles du dialecte bourguignon limitrophes de la langue d'oc.

Et dist, qui est dignes d'ouvrir *lou* livre. (Apoc. f. 9. r. c. 1.)

Com li nobles barons Hugues . . . ait pris *lou* signe de la crois por aler ou servise Dieu ou secours et ou recouvrement de l'empire de Constantinople . . . (1265. H. d. B. II, 29.)

Vindrent à Jerusalem pur faire lur sacrifise e lur oblatiuns, e esforcierent *lu* regne de Juda. (Q. L. d. R. III, 294.)

Si deit vers *lu* jofne rei tenir sun serrement. (Ben. 3. p. 542.)

Et salua molt douchement
Le conte et tous les chevaliers. (R. d. l. V. p. 36.)

Raynouard cite encore *li* comme rég. dir. masc. Wace (Rom. de Rou) est le seul auteur un peu ancien qui offre en assez grand nombre des exemples de cet emploi de *li;* mais le langage du texte que nous possédons est évidemment rajeuni et incorrect; on n'y remarque pas l'observation rigide des règles qui caractérisent les bons manuscrits. D'autres textes, je le sais, pourront encore fournir quelques rares exemples de *li* rég. dir. masc.; ce sont des fautes de copistes qui datent d'une époque où l'on n'avait plus connaissance des lois qui régissaient la langue dans les bons temps. Je pense que *li* comme rég. dir. masc. sing. doit être réputé fort douteux jusqu'à ce qu'on ait fourni des exemples plus authentiques de son emploi; et,

pour en finir, j'en dis autant de *li* rég. dir. masc. et fém. plur., que Raynouard établit d'après la même autorité.

5. Les formes de l'article féminin sing. n'ont guère varié; depuis les textes les plus anciens jusqu'aux plus recents, pour toutes les provinces, excepté la Picardie et la Champagne picarde, elles présentent une grande uniformité.

J'ai dit plus haut que primitivement la forme *li* servait au sujet masc. et fém. sing. Cet emploi de *li* dura jusque vers la fin du XIIe siècle en Bourgogne, et jusqu'au commencement du XIVe en Picardie et en Lorraine. A dater de ces deux époques, l'usage de rendre le sujet fém. sing. semblable au rég. direct, devint prédominant dans ces provinces. Les textes les plus anciens de la Normandie montrent les formes du féminin toujours bien distinctes de celles du masculin.

Au lieu de *la*, pendant tout le XIIIe siècle, et plus tard encore, on a presque toujours écrit *lai* en Bourgogne, dans l'est de la France et en Suisse. J'ai déjà fait remarquer que le dialecte de Bourgogne ajoutait un *i* à nos finales en *é* et *a* pur. (Cfr. Dérivation.)

Ex. De ceste seye espeie ocit om jai l'anemin, ensi ke *li* force mismes *de la* tribulation dont il nos soloit tempteir sormontet anzois les temptacions et amanrist ke ceu k'ele les acraisset. (S. d. S. B. p. 572.)

Et si redotteiz forment *la* compaignieie de ceos ki *la* salveteit des ainrmes encombrent. (Ib. 555.)

Par mi lo plorement est demostreie *la* pieteiz, et *la* discretions par mi lo detrenchement des vestures, li deseiers par *la* purriere del chief et *la* humiliteiz par mi *la* session. (M. s. J. p. 454.)

La dame fist si (ainsi), e vint e demurat grant tens en terre de Filistiim. (Q. L. d. R. p. 374.)

Lores eissid li poples *de la* cited. (Ib. 373.)

Onques nus *de la* terre et del païs ne fist semblant que il se tenist à lui por *la* tremor et por *la* dotance de l'empereor Alexis. (Villh. 449d.)

Nous creons que Deus li peires ansamble avec lou fil et lou saint espir fist lou ciel et *lai* terre. (Apoc. f. 54. r. c. 2.)

II. PLURIEL.

Les formes du pluriel, presque en tout semblables dans les deux genres, n'ont que peu varié et ont été communes à toutes les provinces.

6. Dans les bons textes du XIIIe siècle, excepté ceux du langage picard, la forme de sujet pluriel *li* est exclusivement

masculine, et *les* sert pour le sujet féminin, comme pour le régime direct des deux genres.

Ex. Lors descendirent à terre *li* conte et *li* baron. (Villh. 447[d].)

Li Grieu et *les* dames de Constantinople alerent encontre lor amis à grant chevauchies, et *li* pelerin ralerent encontre les lor. (Ib.)

Sire huem Deu, nen aies pas en despit ma anme ne *les* anmes a ces tes serfs ki od mei sunt. (Q. L. d. R. p. 346.)

Li feus del ciel ad devured *les* dous cunestables le rei et lur cumpaignuns. (Ib.)

Il vivoit ancor quant om li forat et *les* mains et *les* piez. (S. d. S. B. p. 540.)

En garde vous soient baillies
Les choses, *li* enfant, *les* femmes,
Les damoisieles et *les* dames. (R. d. M. v. 1705-1707.)

On trouve dans quelques chartes de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe la forme de sujet pluriel *lis*. On doit d'autant moins douter de son authenticité qu'elle s'est conservée dans plusieurs patois, en Lorraine surtout.

Ex. Et *lis* dessus dit monseigneur le conte et madame la contesse... (1301. M. et D. p. 468.)

7. La forme primitive du régime indirect *des* paraît avoir été *dels*. Je ne connais qu'un seul exemple de la forme *dels:*

En une *dels* maisons l'evesque à la volente l'evesque. (1240. H. d. Verd. p. 14.)

Raynouard (Gr. d. c. L. d. l'E. l. p. 7) cite les deux suivants:

Apud villam *dels* Glotos. (Charte de Louis IX, de l'an 1260.)

Es cambres *dels* reis meesmes. (Trad. du Ps. 104.)

La forme *des* s'est fixée invariablement de très-bonne heure; elle était commune aux deux genres.

Ex. Il se combat jai encontre tes anemins, jai forchauchet les cols *des* orguillous et *des* esleveiz, si cum vertuiz et sapience de Deu. (S. d. S. B. p. 537.)

Or eswardeiz si nule persecutions puest estre plus gries à celui qui est li salveires *des* ainrmes? (Ib. 556.)

Des hiaumes font voler le fu. (R. d. l. V. v. 5603.)

8. Les primitifs de *as*, *es*, ont été *als*, *els*.

Ex. Johannis les fist eissir forz et logier les lui *als* champs. (Villh. 479[a].)

Et il li rendroit toz ses prisons qui avoient este pris à cele desconfiture et *als* autres leus. (Ib. 489[e].)

Herbes aport des dezers d'Ynde.
Et de la terre Lincorinde

Qui siet seur l'onde
Elz quatre parties dou monde,
Si com il tient à la roonde. (Rutb. I, 253.)

La meilleur herbe qui soit *elz* quatre parties dou monde, ce est l'ermoise. (Ib. I, 257.)

De même que *el* a d'abord signifié simplement *en le*, puis *au*, *es* a signifié *en les*, et, par extension, *à les*, *aux*. Cependant, il faut dire que *as* a toujours été plus commun que *es* dans la Bourgogne, et que ce dernier semblerait n'y avoir pas été connu avant les dernières années du XIIe siècle. La version française des sermons de S. Bernard emploie toujours *ens* au lieu de *es* et dans le même sens.

Ex. Il vient del soverain ciel *ens* basses parties de la terre. (S. d. S. B. p. 525.)

Ekevos ke cist vient saillanz *ens* montaignes et trespassanz les tertres! (Ib. p. 528.)

Et cil ki welent devenir riches chieent *ens* temptacions et *el* laz del diaule. (Ib. p. 568.)

Et quant il pensent queilz cez choses sunt cui il tinent *es* basseces et queilz celes cui il encor ne voient *es* halteces, queilz celes sont ki ci les stancennent en terre et queilz celes cui il ont perdues *es* cielz, si les remort la dolors de lur prosperiteit. (M. s. J. p. 464.)

Es estriers s'afiche et estent. (R. d. l. V. p. 130.)

A paine se tient *ens* arçons,
Son ceval fiert des esporons. (P. d. B. v. 3031. 32.)

Quelle est l'origine de *ens*? Vient-il de *intus* et signifie-t-il simplement *dans*, *en* (voy. les Prépositions); ou bien est-ce une contraction de *en els*, *en als* = *en les*? *En* ou *dans* ne suffisent pas au sens dans les exemples où *ens* se trouve employé; l'article y est tout aussi nécessaire que dans les phrases avec *es* = *en les*. Je crois donc que *ens*, en ce cas, ne dérive pas de *intus*, mais que c'est une forme composée de régime indirect, comme *el*, *es*. Le troisième exemple tiré des sermons de St. Bernard, où *el* et *ens* sont en regard, vient à l'appui de ma supposition.

La forme *aus*, dérivée de *as*, qu'elle a fini par remplacer, ne se montre que fort tard. Le singulier *au* était déjà très usité lorsqu'on commença à se servir du pluriel. Villehardouin est un des premiers écrivains qui emploie quelquefois *aus*.

Je ferai enfin observer qu'on a souvent écrit *az*, *ez* au lieu de *as*, *es*; que *es* se conserva beaucoup plus longtemps que *as*, mais que, dès le XIVe siècle, il fut consacré à certaines locutions particulières, comme nous l'avons encore à présent.

Ex. A quel gent ferons nos semblanz les hommes de ceste generation ou à quel gens ewerons nos ceos cui nos veons estre si ahers et si enracineiz *ens* terriens solaz et *ens* corporiiens k'il departir ne s'en puyent? (S. d. S. B. p. 521.)

E fist tuz les enchanturs e les devinurs par deable remuer, ki les reis de Juda ourent assis *es* muns par les citez de Juda e entur Jerusalem pur sacrefier, e ki encens ofrirent à Baal, e *al* soleil, e à la lune, e *as* duze signes, e *as* esteiles del ciel. (Q. L. d. R. IV. p. 426.)

Mais vos, chier freire, à cuy Deus revelet si cum à ceos ki petit sunt, celes choses ke reveleies sunt *as* saiges et *as* senneiz, vos soiez entenduit.... (S. d. S. B. p. 522.)

Car quant il at congiet, si lo commencet *az* menors choses et parvient *az* plus granz. (M. s. J. p. 449.)

Cil ki à son frere dist sanz cause folz, cil soi met *es* fous d'infer. Maintes fois cil ki sont *es* poesteiz lo vergent *es* choses cui il ne loist mie, quant il soi ne sevent retenir des choses cui bien loist. (Ib. p. 472.)

Et li Apostoles dit *aus* messages. (Villh. 445[b].)

Des formes semblables à la suivante sont incorrectes et n'appartiennent pas au XIIIe siècle.

Nous volons que li moitiet des biens demeurent à la femme et *auls* enfans. (1312. J. v. H. p. 553.)

(Cfr. Substantifs *G.*)

9. J'applique au rég. dir. plur. *los* la remarque que j'ai faite touchant le sujet sing. *lo*. *Les*, voy. 6.

III. ARTICLE PICARD.

J'ai dit au commencement de ce chapitre que les formes de l'article picard avaient été complétement identiques pour les deux genres. Cependant, dans la première moitié du XIIIe siècle, les formes ***du***, ***dou***, ***au***, ***ou***, se sont introduites en Picardie, et elles y ont été réservées au masculin, comme dans les autres dialectes; sans que, pour tout autant, les véritables formes picardes aient cessé d'être confondues. Aujourd'hui encore les patois des provinces picardes offrent les mêmes particularités.

L'emploi de *le* pour *la* ne provient que d'une permutation régulière de l'*a* final français en *e* picard, permutation dont on trouvera de nouveaux exemples dans les pronoms. Du reste, l'*e* féminin picard conserve quelque peu la nature ou les propriétés de l'*a* qu'il remplace; il est plus ferme et moins sujet à l'élision que l'*e* muet du masculin. De là ces formes ***de le***, ***à*** qui sont plus fréquentes au féminin qu'au masculin.

Si l'on m'objectait que peut-être les mots qui, dans notre langue, sont féminins, étaient masculins dans le dialecte picard;

je renverrais aux exemples suivants, où souvent le mot féminin accompagné d'un article dont la forme est pour nous masculine, est accompagné en même temps d'un adjectif, qui alors est toujours écrit au féminin.

Ex. *Li* cuens. (Th. N. A. I, 1083.)
Li contesse. (Ib. 1083.)
Li chevauchie. (J. v. H. 540.)
Li ducesse. (Ib. 558.)
Li bos et *le* terre. (Ib.)
Fu *li* pais creantee. (Brut. 14949.)
Que *li* roïne est delivree. (R. d. l. M. 2978.)

Donnees en l'an *del* incarnation Nostre Signeur 1283. (J. v. H. p. 421.) *Del* eglise devant dité. (Ib.) *Del* acat *de le* vile devant dite. (Ib. p. 467.) En *le* devant dite vile, *le* quele vile. (Ib. 407.) *De le* conte (du comte). (Ib. 157.) *De le* obligance ... deseur nomee. (Ib. 408.) *De le* mort *le* contesse de Gheldre. (Ib. 422.) *Le* veritei enquise. (Ib. 423.) *Le* dite somme. (Ib. 435.) Toute *le* haute justice. (Ib. 460.) Toute *le* terre *le* conte de Gheldre. (Ib. 482.) *De le* court l'empereur. (Th. N. A. I, 1136.) Apries *le* dechies de madame *le* contesse devant dite. (Ib. 1080.) Par *le* volentet. (Ib. 1050.) Contre *le* pais devant dite. (Ib. 1083.) *De le* rente devant noumee. (Ph. M. suppl. t. 2. p. 28.)

Droit à cele eure oï *le* bruit,
Vit *le* clarté, oï *le* vois. (Chr. d. Tr. Chr. A. N. III, 44.)
Et, se Diex ait de m'ame part,
Le corone que jou li gart,
Et *le* roiame li rendroie. (Ib. ead. 28.)

Le *le*, sujet de l'article picard, est peut-être ce qui induisit Raynouard à admettre la forme *le* comme ayant été généralement sujet masc. sing. Mais, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, tous les bons textes, ceux de la Picardie exceptés, distinguent précisément *li* comme sujet et *le* comme régime direct; ce n'est qu'à l'époque où un nouveau système grammatical s'établit dans la langue, au XIVe siècle, que *le* remplaça definitivement *li*. Si on trouve la forme *le* comme sujet dans les textes du XIIIe siècle, il y a lieu de suspecter la fidélité ou au moins l'ancienneté de la copie qui la présente.

IV. OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

a. L'article dérivant du pronom démonstratif, on ne s'étonnera pas d'en voir la *forme* employée où plus tard nous avons décidé que le pronom démonstratif doit seul trouver place. Je dis la *forme*, parce que je crois qu'il faut faire une diffé-

rence entre *li*, *la*, article, et *li*, *la*, tenant lieu de notre pronom démonstratif. *Li*, *la*, démonstratif, devait avoir un accent, comme le pronom démonstratif espagnol *el*, *la*, *lo*, qui se décline de la même façon que l'article, mais dont il se distingue par l'accent [1].

Ex. Por la terre *la* rei, et *la* monsire Edward garder. (Act. Rym. I, 339.)

E sewid les males traces sun pere, e ne fud pas sis cuers parfiz devant nostre Seignur, si cume fud *le* David. (Q. l. d. R. III, XV. p. 297.)

Vienge li reis, vienge Huun,
N'i troveron(t) defension
Fors sol *la* Deu; e si cel unt... (Ben. v. 14722-24.)

Home qui plaide en curt, à qui curt que ço seit, fors *la*, où le cors le rei est, e home .... (L. d. G. p. 182, 28.)

A Partonopeus est venus;
Car il s'est bien aperceus
Qu'il par fuissent honi enfin,
Ne fust se lance et *la* Gaudin. (P. d. B. v. 8931-34.)

Baudamas, neveu de Guiteclin (Widekind), se bat avec Baudoin, neveu de Charlemagne:

Des lances s'entrefierent, ce ne fu mie à gas.
La lance au Saisne froisse, et vole par esclas;
La Baudoin fu roide, si li fist l'escu qas. (Ch. d. S. I, 179.)
Sire, droiz ampereres, dit Sebile au vis fier,
Par icel saint Seignor qi tot a à baillier,
A la cui loi m'estuet venir et aprochier,
Et *la* Mahom de Meques de tot antrelaissier!
.j. don vos qier .... (Ib. II, 89.)
Li rois les oi volentiers
Et fist trois seremenz entiers,
L'ame Urpandagron son pere,
Et *la* son fil et *la* sa mere,
Qu'il iroit .... (Romv. p. 537. v. 5-9.)
Maint pavillon i ot et maint bon tre,
Le Garin tendent en un vergier rame. (G. l. L. I, 97.)

Voy. encore: G. l. L. I, 111. — Rutb. II, 59. — G. d. V. p. XLI, v. 2893. — R. d. R. vv. 2416. 9764.

Ces exemples suffisent pour prouver qu'il faut voir ici, non pas l'article, mais un véritable pronom démonstratif.

b. Un substantif qui en régit un autre avec un rapport de possession, de dépendance, etc., le lie à lui, dans la langue actuelle, par la préposition *de*. Dans le vieux français, tout

(1) Cfr. l'allemand *der*, *die*, *das*, article, et *der*, *die*, *das*, pron. démonstratif.

substantif en modifiant un autre, ou régi par un autre substantif, rejetait la préposition *de* et prenait par conséquent la forme de régime directe, tant pour lui-même que pour son article.

Ex. E qui enfraint la pais *le* (du) Rei en Merchenelae, cent solz les amendes. (L. d. G. p. 174, 1.)

Icez plaiz afierent à la coronne *le* Rei. (Ib. p. 175, 2.)

La fu trovee la suer *le* roi de France qui avoit este Empererix, et la suer *le* roi de Hongrie. (Villh. 462[c].)

Li uns des messages fu uns chevaliers *le* conte Looys de Blois et fu apeles Begues de Fransures. (Ib. 97. CXXIII. Ed. P.)

Amasa partid de cur pur faire le cumandement *le* rei. (Q. l. d. R. p. 197.)

E se dignent al deis *la* reine Jezabel. (Ib. p. 315.)

Desuz le punt, ce dist l'escrit,
E cil qui od ses oils le vit,
Se combateit li nies *le* rei,
Qui merveilles faiseit de sei. (Ben. 18738-41.)

Bien semblez home del tens *le* roi Artus. (Cité d. Ben. p. 561. Not. col. 2.)

Li parement *le* rei refurent
Si bel, si gent, comme estre durent. (R. d. l. M. v. 2251. 52.)
Le seel vi *le* (du) senescal. (Ib. v. 4425.)

Selonc le dit *le* roy de France. (J. v. H. p. 511.) Dou conseal *le* duc. (Ib. 449.)

Ja l'eust mort et confondu,
Ne fuissent li sergant *le* roi,
Qui là vindrent à grant desroi. (L. d. M. p. 63. v. 494-6.)

Il suit de là qu'on devait aussi supprimer souvent la préposition *de*, lorsque l'article ne se trouvait pas dans la partie de la phrase que cette préposition régit.

Ex. Faire la *volenteit son peire*. (S. d. S. B. p. 559.)

Cume li *message Absalon* vindrent à la maisun. (Q. l. d. R. p. 183.)

E ele vint al hostel *Amon sun frere*. (Ibid. p. 163.)

Apres *la mort Saul*, David returnad de la descunfiture et l'ocisiun d'Amalech. (Ib. p. 120.)

Li reis David esmut e vint à Jabes Galaad, e prist là le *ossement Saul* e *sun fiz* Jonathan. (Ib. p. 203.)

La siet à *la destre son pere*. (Ben. 24160.)

Et ce ai je reçu sauf lou droit ez hoirs Agneas *la femme mon pere*. (1233. M. s. P. I. 342.)

Je vos envoierai le *frere ma femme*. (Villh. 443[d].)

C'est ici le lieu de rappeler les inversions, où le substantif régi se place sans préposition entre l'article et le nom régissant:

E jo m'en vois à tant, respunt *li Deu amis*. (Th. Cant. 28, 20.)

Et si faisoient *le Dame-Dieu* mestier. (R. d. C. p. 52.)

c. On trouve très-souvent la forme du régime indirect *al, au, as,* employée dans des cas où nous mettons exclusivement *de.* Ce vieil usage, d'employer la préposition *à* au lieu de la préposition *de,* pour indiquer un rapport *d'appartenance,* se rencontre encore dans les écrivains de la Renaissance, et s'est transmis jusqu'à nous dans quelques vieilles locutions populaires consacrées: *la vache à Colas, la poule à ma tante* [1], etc.

Ex. Les lettres *al* viel rei al jouene rei porterent. (Th. Cant. 115, 12.)

Il entrerent hastivement en une maisun *à* un humme de Baurim. (Q. l. d. R. II, 183.)

Tant rout ja sejorne li reis
Cel tor en la terre *as* Engleis
Que les Roveisons aprismierent. (Ben. 38479-81.)
Neiz suix de Genes, filz *au* comte Rainier. (G. d. V. v. 91.)
La mere *à* l'enfant. (Rym. I, 2. p. 43.)
En la terre *al* cunte Huun. (R. d. R. 7345.)
Fille estoit *au* duc de Cartage. (R. d. S. S. v. 162.)
La mere *au* roi leur cuer connut. (R. d. l. M. 1802.)
La fille *au* borgois. (R. d. l. V. 2348.)

d. On supprimait souvent aussi la préposition *à:*

Ex. Et por o fut presentede (à) *Maximiien.* (Ch. d'Eul. v. 11.)
Ne placet *danne Deu* ne *ses angles*
Que ja pur mei perdet sa valur France! (Ch. d. R. p. 43.)
Mon chastel ert *mon filz l'ainz ne,*
Qui ja n'iert pris par home ne;
Mes tors, mes autres forteresces
Lerai *ma fame* as cortes tresces. (R. d. Ren. v. 11721-24.)

e. L'emploi de l'article était beaucoup plus libre qu'à présent. Je ne puis mentionner ici que les différences principales, dont on trouvera dans la suite un grand nombre d'exemples.

Lorsqu'il était question de l'espèce en général, la vieille langue employait quelquefois l'article avec les mots qui signifient une quantité, tandis que la langue actuelle met ordinairement *de:*

Et trova *des* pelerins asseiz. (Villeh.)

L'article partitif était très-peu en usage:

Granz colps receivent, *granz colps* dunent. (Ch. d. R.)
Pain et *vin*, *car*, *tarte* et *poisson*
Orent assez à grant fuisson. (R. d. M. d'A.)

(1) C'est le datif anglais avec *to.* Nos romanciers cherchent à le remettre en vogue. — Nous disons généralement encore *fils à putain.* — *Fil à putain, ce dist li desrez.* (R. d. C. p. 51.) Le mot *putain* avait autrefois une autre acception:

Feme n'est pute, s'ele n'a home tue,
Ou son enfant mordri et afole. (Cité d. le T. F. a. M. A. p. 68.)

Pareillement après la négation, lors même qu'elle était renforcée par un substantif:

> Suz ciel *n'a hume* que voeillet haïr. (Ch. d. R.)
> *Ne* desprisiez *pas* povre gent. (Ch. d. D.)

Les substantifs qui expriment un genre, une espèce, rejetaient souvent l'article:

> *Femme* ne puet tant aimer l'omme, com li hons fait la femme. (Rutb.)

Les substantifs abstraits prennent presque toujours [1] l'article déterminant; la vieille langue ne l'employait pas. Ainsi les noms des vices, des vertus, des passions, des arts étaient ordinairement sans article.

> Car *amors* ne se puet celer. (Trist.)
> *Sens* et *honor* ne puet nus maintenir.

Dans les comparaisons, après *com*, *que*, etc., après *si*, on omettait l'article:

> Blanche com lis; si granz chagrins, etc.

Les mots *diable*, *nature*, *soleil*, s'employaient également bien sans ou avec l'article.

Quand nous joignons une épithète à un nom de personne, nous lui donnons l'article: *le sensible Henri:* la vieille langue le rejetait souvent: *bele Aude*. (G. d. V.) Il en était de même avec les substantifs attributifs: *rois*, *empereres*, *quens*.

Les noms propres de pays, de provinces, et, dans la poésie surtout, les noms de peuples s'employaient sans article.

B. ARTICLE NON-DÉTERMINANT.

J'aurais ici à faire remarquer la différence entre *uns*, sujet, et *un*, régime; mais cette loi de la flexion devant être traitée au chapitre des substantifs, je me borne à y renvoyer.

Au lieu de *un*, on a souvent écrit *ung* vers la fin du XIIIe siècle, et cet usage s'est conservé jusqu'au XVIe dans nombre de localités.

> Ex. *Ung* jolis escuiers en est venus à ly,
> Qui longement avoit à la dame siervi.
> (Le Chevalier au cygne, v. 560. Ed. Reiffenberg.)
> Et Matabrune avoit *ung* traïtre pulent. (Ib. v. 1020.)

Un se mettait au pluriel, quand il se rapportait à un nom qui s'exprimait spécialement par ce nombre.

(1) En poésie, on le retranche souvent.

Ex. Ja soit ce ke il par cors soit encor el munde, s'ellieve ja par pense fors del munde la chaitiviteit del exil cui il soffret, et al halt païs soi somont par *uns* aiguilhons de dolor ki unkes ne cessent. (M. s. J. p. 493.)

Od *uns* chevols longs e creuz
Od une barbe flocelee
Plus blanche que neifs sur gelee. (Ben. II, 1488-1490.)
Par fei, fait il, veiz *unes* genz
Dunt mult i a milliers e cenz
A pie le plus e à cheval. (Ib. 5123-25.)
D'*unes* fauses armes l'arma
Li rois, ki molt petit l'ama. (R. d. l. V. 1789. 90.)
Watiers i fu de Fourmesieles
Armes d'*unes* armes novieles. (Phil. M. 21017. 18.)

Là nous moustrames *unes* lettres lesqueles la contesse de Flandres avoit à nous envoiies. (1253. Th. N. A. I, p. 1051.)

Faites moi tost *unes* forques lever,
Pendus sera; ne le voil respiter. (O. d. D. v. 9523. 24.)
Uns granz sollers aveit, ke uns freres li presta;
Entur le col del pie à nuals les laça. (Th. Cant. 34, 14. 15

(Comp. les Pronoms indéfinis.)

CHAPITRE II.

DU SUBSTANTIF.

Les peuples romans, en rejetant la déclinaison latine, n'ont pas passé brusquement au mode actuel de flexion de leurs substantifs, comme on serait peut-être tenté de le croire. La déclinaison ayant pour but d'exprimer les rapports où sont entre eux les objets, il est clair qu'à mesure que ces rapports se multiplièrent, on dut inventer de nouvelles dénominations pour les exprimer. Ces rapports ne suffirent plus à la fin; on eut alors recours aux prépositions, qu'on plaça devant les substantifs. Les écrivains de la bonne latinité se servent souvent déjà d'une préposition où un cas aurait suffi, et cela par la seule raison que les prépositions rendent l'idée d'une manière plus claire et plus précise. L'emploi de cette espèce de mots alla en augmentant avec le temps, et rien n'est plus logique que la conséquence des peuples romans, qui désignent tous les rapports au moyen des prépositions. Il serait inutile de rappeler ici que plus les prépositions gagnèrent de terrain, plus les désinences perdirent de leur valeur, et que par suite les prépositions régirent indistinctement, pour ainsi dire, tous les cas, qu'enfin la forme des désinences perdit de sa fixité; aussi ne doit-on pas être surpris de voir les noms romans adopter jusqu'à un certain point une seule et même forme pour tous les cas. Il n'y a dans la méthode des populations romanes aucun bouleversement grammatical; c'est le résultat d'un changement graduel, lent, mais continu. Cela est si vrai, que les langues d'*oc* et d'*oïl*, les premières qui furent écrites, distinguèrent encore jusqu'au XIVe siècle le nominatif et l'accusatif[1], par l'addition d'un *s* final au thème du mot.

(1) On ne peut pas dire qu'il existe des *cas* dans les langues dont les substantifs ne varient pas leurs désinences d'une manière qui désigne ces cas; voilà pourquoi

La lettre *s* ajoutée au thème des noms n'a donc pas toujours servi à marquer uniquement le pluriel; ce n'est guère que depuis le milieu du XIVe siècle qu'elle a été réduite à cet usage. Jusque-là et dès les temps primitifs de la langue, l'emploi du *s* final avait été réglé de la manière suivante:

Les noms prenaient un *s* final, lorsqu'ils étaient SUJETS de la phrase au SINGULIER, et lorsqu'ils étaient RÉGIMES au PLURIEL [1].

Ils s'écrivaient sans *s* final, c'est-à-dire en leur forme de thème pur, lorsqu'ils étaient SUJETS au PLURIEL et RÉGIMES au SINGULIER.

En d'autres termes, le français avait alors rangé presque tous ses noms sous la règle simplifiée de la deuxième déclinaison latine; car le *s* du sujet singulier et du régime pluriel repose sur les terminaisons *us*, *os*.

Cette industrie grammaticale, pour me servir d'une expression de Raynouard, avait de grands avantages sur notre méthode actuelle: les changements de la forme des mots donnaient au discours une harmonie qu'il n'a pas aujourd'hui; ils le rendaient clair et précis, puisque les desinences permettaient de discerner sur le champ les sujets des régimes, et ces régimes les-uns des autres: enfin ils favorisaient les inversions. Quand l'ordre direct n'est pas nécessaire, dit Raynouard (Choix I. 48), le déplacement des divers mots de la phrase, loin de nuire à la clarté, ajoute quelquefois à la clarté même, en permettant de les disposer de manière qu'ils présentent une gradation de nuances; alors leur place, habilement assignée, concourt à la perfection et à l'effet de l'image.

La règle fondamentale que je viens de donner est caractéristique de la première époque de la langue française: oubliée dès le temps de son abolition, elle a été retrouvée par Raynouard. Sa découverte nous a rendu l'intelligence trop longtemps perdue de la grammaire de notre ancien langage.

On voit cette règle observée dès les premiers monuments écrits de la langue d'oïl, tous les textes en prose et en vers, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, y sont assujétis: il n'est pas une charte, pas une pièce, pas le moindre contrat écrit dans le plus petit village de la plus reculée de nos provinces, pendant le XIIIe siècle, où elle ne se retrouve d'une manière évidente

il m'a paru plus simple et plus convenable de les distinguer dans la suite en *sujets* et en *régimes*.

(1) Voy. ci-dessous les exceptions à cette règle générale.

et avec une constance qu'il est impossible de ne pas remarquer.

On s'est demandé d'où venait que l'emploi du *s* a pris tant d'extension en français, et, sans pouvoir fournir aucune raison, l'on a attribué cette particularité à une influence des idiomes germains. Pour moi, j'y vois une influence celto-belge. Il est prouvé que les Belges avaient, au singulier, des désinences en voyelles ou en consonnes autres que *s*, mais par compensation beaucoup de pluriels en *s*; et le sentiment de la fonction primitive du *s*, qui était de désigner le pluriel, ne se perdit sans doute jamais chez les populations des provinces qu'ils avaient habitées. La connaissance du latin devenant de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans le moyen-âge, on n'aura pas de peine à croire que les règles qui découlaient de cette langue furent de jour en jour appliquées avec moins d'intelligence, et qu'on les oublia enfin, parce qu'on ne les comprenait plus et qu'on ne pouvait se rendre compte des causes qui les avaient produites. Il y eut un moment d'arrêt, de confusion; puis on donna à la lettre *s* la fonction qu'elle a encore aujourd'hui. A l'époque de ce changement, la dialecte picard surtout et le bourguignon étaient dominants dans la langue d'oïl; or les provinces où ils s'étaient formés avaient été habitées par les Belges, et la réhabilitation du *s* comme simple désignatif du nombre pourrait bien être une réminiscence de temps plus anciens.

Je passe aux preuves de la regle fondamentale énoncée ci-dessus:

Angele, aingle, angle, engele = *ange* [1].

SING. *Sujet:* Uns *angeles* Diu li envoia
Ki la verite li conta. (R. d. M. p. 13, v. 269. 70.)
Li premiers *engeles* se volt esleveir à ma haltesce, et si ot grant compaignieie ki à lui consentit. (S. d. S. B. p. 524.)
Et dist li *aingles*, n'aies paour, bairon;
Dex le vos mande de son ciel lai amon. (G. d. V. v. 3040. 41.)

Régime: Quant li baron orent l'*aingle* escouté. (Ib. v. 3053.)
Mais oies que Dex m'a mande,
Et par son *angele* commande. (R. d. M. p. 38, v. 862. 63.)

PLUR. *Sujet:* Il savoit bien ke li *angele* ne pooyent mais repairier à la voie de paix. (S. d. S. B. p. 524.)
Li *engele* nen apparoient mais, ne li profete ne parlevent plus. (Ib. p. 527.)
Ceo est avis qui l'ascute qu'il seit en paraïs,
Là ù li *angle* chantent suef e seriz. (Charl. v. 376. 77.)

(1) Le sujet et l'attribut étant soumis aux mêmes regles grammaticales, j'ai cru inutile de les distinguer; on trouvera donc souvent des attributs parmi les sujets. — Je ne sépare pas, pour la même raison, les régimes directs des régimes indirects.

Régime: O naissance plaine de sainteit... niant encerchaule as *angeles* por la parfondesce del saint sacrement. (S. d. S. B. p. 530.)

Et ce est bien figureit par Jacob ki en la voie dormit, ki une piere mist desoz son chief; si dormit sus et vit une eschiele dès la terre juske al ciel; et nostre Sanior apoiet sor l'eschiele et les *angeles* montanz et descendanz. (M. s. J. p. 480.)

Mur.

SING. *Sujet:* N'en torneront nul jor de lor aeiz,
S'iert la vile arse et li *murs* crevanteiz. (G. d. V. v. 3383. 4.)
V. Villeh. 452[b].

Régime: Et Aude fuit desus le *mur* antif. (G. d. V. v. 877.)
V. Villeh. 452[b].

PLUR. *Sujet:* Tant entendirent al ovrer
Que li *mur* i furent si haut,
De nule part ne dote assaut. (Ben. 37046-48.)
V. Rutb. II, 31.

Régime: Les pareiz furent cuverz de tables de cedre, dedenz par tut, si que pierre n'i aparut e as columpnes rundes de spur ki furent *as murs* justees, furent les tables juintes et afermees. (Q. L. d. R. III, p. 247.)

Cuer = coeur.

SING. *Sujet:* Se li *cuers* soi duelt vraiement, li visce n'ont encontre point de lengue. (M. s. J. p. 454.)

Régime: Mien essiant n'eust le *cuer* sie lie
Comme dou comte qu'il ait jus trebuchie
En l'ile soz Viane. (G. d. V. v. 2448-50.)

Enjosk' à la conponction del *cuer* et la confession de la boche vai encontre luy... (S. d. S. B. p. 528.)

PLUR. *Sujet:* Li *cuer* des renfuseiz sunt ensi tempteit ke il i consentent. (M. s. J. p. 452.)

Régime: Ceu si avons nos dit de celuy avenement, dont il les *cuers* daignet enlumineir par sa niant visible poixance. (S. d. S. B. p. 528.)

Roi.

SING. *Sujet:* Li *rois* l'oit, toz li sanz li mua. (G. d. V. 1534.)

Régime: E por ceu covient perir ceos ki repentir ne se welent, kar li amors del Peire et li honors del *roi* aimmet lo jugement. (S. d. S. B. p. 524.)

PLUR. *Sujet:* Là vinrent acesme antor lui à lor lois
Li *roi* et li soudant por aqiter lor fois.
(Ch. d. S. I, LIX, p. 97.)

Régime: Ceste apparicions Nostre Signor clarifiet ui cest jor, et li devocions et li honoremenz des *rois* lo fait devot et honraule. (S. d. S. B. p. 551.)
N'atargent gaires quant il virent
Les . ij . *rois* et les gens apres.
(Chr. d. Tr. Chr. A. N. III, 160.)

En Normandie, conformément à la vocalisation de cette province, la forme du mot *roi* était *rei*.

Ex.: E li *reis* amad Maacha la fille Absalon sur tutes ses femmes et sur tutes ses suinnantes. (Q. L. d. R. III, 294.)

Semeias uns prophetes vint devant lu *rei* Roboam. (Ib. ead. 295.)

Et dist al *rei:* Ore ne vus esmaiez. (Ch. d. R. III, p. 2.)

Poi unt li *rei* à lor partie
Des qu'il unt perdu Normendie. (Ben. v. 35209. 10.)

As *reis* deivent tres bien li prelat obeir. (Th. Cant. p. 57.)

Chien.

S. *Suj.:* Li *chiens* gardoit par le donjon,
Qar mis estoit à grant freor. (Trist. I, p. 71.)
Mais Ernous, li feus, li *chiens*,
Vint desor l'eve de Corbie
Od merveillose compaignie. (Ben. v. 12262 - 4.)

Rég.: Laisent le *chien*, tornent ariere (Trist. I, p. 75.)
Du cri au *chien* li bois tenti. (Ib. ead.)

P. *Suj.:* Li *chien* i vienent à grant brui,
Qui del saingler voellent lor frui. (P. d. B. v. 603. 4.)

Rég.: Li rois li dist qu'il ne demort,
Mais ost les *chiens*, et s'en retort. (Ib. v. 613. 14.)
A grant honte la fist traitier,
Qu'il comandait au panetier
Que del pain as *chiens* fust peue,
Trop fut en grant vilteit tenue. (Dol. p. 275.)

Voilà la règle en son application simple et directe. Les exemples qui servent à l'établir sont si nombreux dans les bons textes, qu'il serait superflu d'en réunir ici un plus grand nombre. Les substantifs féminins qui appartenaient à la première déclinaison latine, et dont la terminaison française est *e* muet, y font seuls exception. Le paradigme de ces mots est le même que celui du français moderne:

SING. *Sujet:* voie PLUR. *Sujet:* voies
Régime: voie *Régime:* voies.

Ex.: Nen est mies molt granz li *voie* c'um te mostret. (S. d. S. B. p. 528.)

Mais il me plaist assi eswardeir la *voie* de son auvert avenement. (Ib. ead.)

Car ses *voies* sunt *voies* beles et totes ses sentes paisiules. (Ib. ead.)

Nos ne conoissons les *voies* nostre Salvaor. (Ib. ead.)

Li *ire* ki est de visce avoglet l'oelh. (M. s. J. p. 516.)

Quar cum plus fremist li *unde*, plus obscuret en soi la bealtet de la semblance. (Ib. ead.)

La *vie* de la char est la santeiz del cuer. (Ib. p. 517.)

Mais les *awes* nen ont mies solement cest usaige. (S. d. S. B. p. 538.)

Li premiere *fontaine* si est à toz commune. (Ib. p. 539.)

Vos puyxerez les *awes* en joie des *fontaines* lo Salvaor. (Ib. ead.)

Je ferai observer qu'il est à croire que le *s* final n'était jamais muet dans l'origine; il s'agissait donc de faire accorder sa prononciation avec celle de la syllabe finale du thème auquel on l'appliquait et d'éviter toute cacophonie ou même toute prononciation impraticable. Cela a donné lieu à diverses règles ou usages qui sont tous dérivés de la règle générale, et qui ont eu beaucoup d'influence sur la formation de notre langue. Je vais donc les passer en revue et chercher à en donner l'explication.

A. L'addition du *s*, au sujet singulier, occasionnait dans beaucoup de mots une contraction du radical. Des mots de toutes les terminaisons sont soumis à cet usage de formes contractes; cependant je pense, comme Fallot, que les premiers dans lesquels elles ont eu lieu, étaient terminés au radical par un *e* muet ou par la syllabe *on*. Je ne sais pas de règle à laquelle on puisse les ramener, et je ne puis citer aucune classe de mots comme y étant particulièrement sujette. Il est impossible de faire connaître les exemples qu'on en trouve autrement qu'en les rapportant.

Dans tous les mots de ce genre, la forme contracte est exclusivement celle du *sujet singulier;* les régimes du pluriel se forment régulièrement par l'addition du *s* à la forme pure du radical.

Ainsi les mots sujets à la contraction se réglaient de la manière suivante:

1°. *Singulier sujet*, contraction;

2°. *Singulier régime* et *pluriel sujet*, forme pure du radical;

3°. *Pluriel régime*, forme régulière en *s* final.

Quens ou *cuens* = *comte*.

Ex.: S. *Suj.*: Dex, dist li *quens*, paires de maieste,
S. Morise biau sire, vostre home secoure.
(G. d. V. v. 570. 1.)

Et messires Phelipes et li bons *cuens* d'Artois,
Qui sunt preu et cortois et li *cuens* de Nevers
Refont en lor venue à Dieu biau serventois. (Rutb. I, 138.)

Rég.: Sainz Jorges et la douce Dame'
Vuellent prier le sovrain maitre
Qu'en cele joie qui n'entame,
Senz redouteir l'infernale flame,
Mete le boen *conte* à sa destre. (Ib. ead. 56.)
Or l'ait done (le hauberc) Olivier le vaillant,
Au gentil *conte*, le hardi conbatant,
Le fil Rainier de Genes. (G. d. V. v. 2114-16.)
Le *conte* Huon troventan son palais marbrin. (Ch. d. S. I. 151.)

P. *Suj.:* Sire, dient li *conte*, nos ferons vos commans. (Ib. ead.)
Mais se li *conte*, *conte* fussent
Et li baron lor dreit eussent,
. . . .
Ço saciez vos, jo n'en parlasse. (R. d. R. v. 12417. 18. 21.)

Rég.: Robert, li duc de Normendie,
. . . .
A ses *contes* e ses barons
E ses princes trestoz par nons
Fait batizer e s'autre gent. (Ben. v. 6861. 67-69.)
Qant Karles va en ost, n'i va si povremant,
Q'il n'ait .xiiij. rois de son droit chasemant,
Et bien .xi. dus et *contes* plus de .c. (Ch. d. S. I, p. 94.)

Dans la Touraine, en Franche-Comté, on a souvent écrit *quons*, *cons*, *coens*, au lieu de *quens*, *cuens*. Voy. Ben. v. 8316. 9864. 9937. 26246, et M. s. P. I, 341 et 365.

Les substantifs li *contes*, le *conte*, et li *contes*, le *compte*, suivaient la règle générale.

Ex.: Or dist li *contes* et retrait
Que .... (R. d. l. M. v. 3997.)

Mais à tant se taist ore li *contes* de ceste matere. (H. d. V. 513[e].)
Quar jou dirai, et bien lor poist,
Tant com jou puis et il me loist,
Un *conte* bel et delitable. (R. d. l. V. v. 32-34.)
Quant cele feste fu finee,
Li rois departi l'assemblee
Des rois et des ducs et des comtes,
Dont assez etoit grans li *contes*. (Brut. I, XXVI.)

Gloz, *glous*, en Normandie *gluz* = *glouton*.

Ex.: S. *Suj.:* Li rois estort son cop, et li *gloz* est versez. (Ch. d. S. I, p. 257.)
Car tant fist en nostre os li *glos*,
Con cil qui ert sire de tos. (P. d. B. v. 3787. 8.)
Tant but li *glous* qu'il s'enyvra. (R. d. l. M. v. 3405.)
Morz est li *gluz* ki en destreit vus teneit. (Ch. d. R. p. 134.)

Rég: Pendre feriez as forches cel *glouton*. (G. d. V. v. 1349.)
P. *Suj.:* Mais li *gloton* connoissent celes,
Et jugent dames solonc eles. (P. d. B. v. 8389. 90.)
Nos avum dreit; mais cist *glutun* unt tort. (Ch. d. R. p. 48. XCI)
Rég.: Por son servise ait or laides bonteiz,
Kant si tost fuit devant vos ramponeiz
De ces *gloutons* ki aient .c. deheiz. (G. d. V. v. 1404-6.)

On trouve anciennement un féminin *gloute*, pour *gloutonne*, qui paraît avoir été formé du sujet singulier *glous*.

Ex.: Che dist li uns: Des ordes *gloutes*
Ont creantet à juner toutes
Duske à cele eure c'on sara
S'il ert mors u eschapera. (Loi d'Ign. p. 25.)
Ainz va par meir requerre cele chiennaille *gloute*. (Rutb. I, 137)
Or ai je dit que fole *gloute*,
Que fame ne doit pas proier. (Ib. I, 310.)

Et encore dans Rabelais (Pantagruel III, 27):

Et quand ma femme future seroit aussi *gloutte* du plaisir . . .

La Fontaine emploie le substantif *glout:*

Donnez-lui, fourrez-lui, le *glout* demande encore: (Le Florent.)

Sires = *seigneur*.

S. *Suj.:* Li *sires* commence à fronchier
Por le larron mieuz desveier. (Chast. XXI. v. 95. 96, p. 149.)
Li valles, sans nul autre plait,
Ce que ses *sires* volt a fait. (L. d. Tr. p. 73, v. 47. 48.)
Rég.: Enjosk'à ti mismes vai encontre Deu ton *signor*. (S. d. S. B. p. 528.)
Devant son *segnor* l'a mene (le cheval). (L. d. Tr. p. 73.)
Li baron descendirent à la tante tot droit
Où la bele Sebile molt doucement ploroit
Et les faiz son *signor* sovant amentevoit. (Ch. d. S. II, 86.)
P. *Suj.:* . . . Tuit ont apres lui but,
Par ordre, si com chascuns dut,
Li grant *signor* premierement
Et li autre darrainnement. (R. d. M. p. 61, v. 1470-73.)
Rég.: Et nos promettons de venir en le cort de nos *seignours*. (Th. N. A. 1293.)

La forme du sujet singulier *sires*, n'a point varié; elle est la même dans tous les dialectes; mais celles des régimes singulier et pluriel, et du sujet pluriel ont eu bien des variations. On trouve en Picardie:

A mon signeur (1248. Th. N. A. I, 1008), à son signour (R. d. M. p. 1 v. 15), le segneur (1248. Th. A. I, 1031), mon singneur (J. v. H. 468), au segneur (ib. 407), mon seigneur (H. d. V. 212. XXIV.), en le cort des signeurs (1238. Th. N. A. 1008).

en Bourgogne:

De son sanior (M. s. J. p. 464), mon senor (1245. H. d. B. II, 17), à lor chier senhor (1280. Rym. I, 2. p. 186).

en Normandie:

Vostre sennur (Trist. II, 108), li seignur (Ben. I, 1374), les seignurs (Ch. d. R. 115. CCX).

Bers [1] = *baron*.

S. *Suj.*: Li *bers* i entre tout en apert. (L. d'I. p. 15, v. 258 [2].)
Uns *bers* fu ja en l'antif pople Deu e out num Helcana. (Q. L. d. R. I, p. 1.)
Eykevos uns *bers* vient et Orianz est ses nons. (S. d. S. B. p. 550.)
Rég.: Dist li Juis, car armes cel *bairon*. (G. d. V. v. 2070.)
P. *Suj.*: Forment se laidangerent ambedui li *baron*. (Ch. d. S. II, 6.)
Rég.: Toz mande à armes les *barons*. (Ben. v. 30880.)

En Normandie:

Li mul e li sumer sunt garniz et trusset,
E muntent li *barun*, el chimin sunt entret. (Charl. p. 10.)
Desuz un pin en est li reis alez,
Ses *baruns* mandet pur sun cunseill finer. (Ch. d. R. p. 7.)

Maires = *maire*.

S. *Suj.*: Et dist li *maires*: Mort l'ont cil paltonier
Que vos vees à ces creniaus puier. (O. d. D. v. 3857. 8.)
(Cfr. Th. N. A. I, 1295. — Rym. I, 2. 181.)
Rég.: Li dux apele le *maieur* sans targier
Et les jures, ses prist à araisnier. (O. d. D. v. 3851.)
P. *Reg.*: Nos *maieurs*. (J. v. H. p. 554.)

En Franche-Comté:

Li *maires* (1275. M. s. P. II, 585), un *meour* (ib. ead.), devant lou *maour* (1242. Ib. II, 637).

En Lorraine:

Li *maires* (H. d. M. p. 178), Pl. *suj.*: li *maiour* (ib. ead.).

Gars, *guars* = *garçon*.

S. *Suj.*: Uns *garz* les vit, si l'nunciad à Absalon. (Q. L. d. R. II, 183.)
Biaus nies, fait il, envers moi entendeiz;
Ki est cil *guars*? guardeiz, nel me celeiz. (G. d. V. v. 171. 72.)
Rég.: De l'ost de France en issi un *garson*. (Ib. v. 189.)

Enfes = *enfant*.

S. *Suj.*: Est dons cist *enfes* Deus? (S. d. S. B. p. 550.)
Li *enfes* fait ke Job en plorant rezoivet ses filz. (M. s. J. p. 505.)

(1) Il ne faut pas confondre cette forme avec le mot *bers*, *biers*, racine de notre mot *berceau*. Voy. s. s. *li biers* (R. d. S. S v. 1284), s. r. *le bierc* (ib. v. 1257), *desoz le bierck* (ib. v. 1351), et le diminutif *le bercuel* (ib. 1353).

(2) Les vers de ce texte sont mal numérotés; je rétablis l'ordre dans mes indications.

Li *enfes* a moult grant peor. (P. d. B. v. 677.)
Guarins li *anfes*, ke bien fu ses amins,
Li ait renduit son boin destrier de pris. (G. d. V. v. 1445. 46.)
Uns petis *enfes* espia
Desous le lit . j . cor d'ivoire,
Que li rois, ce conte l'estoire,
Soloit tos jors en bos porter. (Chr. d. Tr. Chr. A. N. III, 55.)
Mais qant est li *anfes* de pasmisons venuz
L'escu a ambracie et broche le crenu. (Ch. d. S. II, 134.)

Rég.: Respundi la mere al *enfant*. (Q. L. d. R. IV, 359.)
E clost l'us sur sei e sur l'*enfant*. (Ib. ead.)
E cest mien batun sur la face del *enfant* metras. (Ib. ead.)

P. *Suj.:* Çà outre nel redotent nes li petit *anfant*. (Ch. d. S. I, 163.)
Ki ne croit mies ke li *enfant* ki regenereit sunt en Crist par lo baptisme soyent nonbreit entre les esleiz. (S. d. S. B. p. 543.)

Rég.: Tu parfesis la loenge de la boche des *enfanz*[1] et des allaitanz. (Ib. ead.)
Si ocit les *enfanz* ki gardes erent al espeie. (M. s. J. p. 500.)

Monde.

La forme primitive de ce mot, en Bourgogne du moins, paraît avoir été *munde*.

Ex.: Vraiement il est morz al *munde*, mais li *mundes* n'est encor mie morz à lui. (S. d. S. B. p. 548.)

Mais, au XIIIe siècle, on trouve toujours une forme contracte pour le sujet singulier, de sorte que ce mot rentre dans la classe de ceux que je viens de traiter.

S. *Suj.:* Et enqui le feist mener et saillir aval, voiant tote la gent que si halt justice devoit bien toz li *monz* veoir. (Villeh. 469c.)
Lors li fu bien avis que toz li *monz*[1] i vaigne. (Ch. d. S. I, 193.)
S'en doit li *mons* estre plains d'ire. (Phil. M. v. 23925.)

Rég.: Là fu Villains du Nuilli qui ere un des bons chevaliers del *monde*. (Villeh. 439e.)
Car cascune selonc lui a
L'omme el *monde* que plus ama (L. d. Tr. p. 80, v. 243. 4.)

En Normandie:

Cum si li *munz* fust esturmiz. (M. d. F. II, 443.)

On rencontre aussi le régime écrit sans *e* muet, de la manière suivante:

Li rois ot molt riche maisnie;
Par tot le *mont* estoit proisie
De cortoisie et de proece. (L. d. M. p. 43.)

(1) Voy. ci-dessous l'explication de cette orthographe en *s*.

Beaus fils, fait ele, nus del *mont*
De tos cels qui furent et sont,
N'aiment rien tant com mere fis. (P. d. B. v. 3855-7.)
Kar que est ceo que l'om i trove
Qui el *mund* seit qui ne se move?
Del *mund* ne de tant cum il dure
N'a nus ne numbre ne mesure. (Ben. I, v. 17-20.)
Ke si tut li home del *munt*... (M. d. F. II, 443.)

Ces formes ont certainement été occasionnées par la contraction du sujet singulier; la terminaison *z* a fait penser que le radical pur était en *t*, *d*. (Voy. ci-dessous.)

Il ne faut pas confondre le sujet singulier *monz*, *munz*, signifiant *monde*, avec *monz*, *munz*, signifiant *mont*, *montagne*, dont on trouvera les formes plus bas.

B. Les substantifs masculins en *or*, *eor* final, répondant à la désinence latine *tor*, avaient aussi trois formes:

1°. L'une, pour le *sujet singulier*, en *ieres*, *erres*, *eres;*

2°. La seconde, pour le *régime singulier* et le *sujet pluriel*, était le radical pur;

3°. La troisième, pour le *régime pluriel*, était formée régulièrement par l'addition d'un *s*.

Ainsi, p. ex.:

SING.	*suj*. emper*eres*	PLUR.	*suj*. empereor
	rég. empereor		*rég*. empereor*s*.

Les formes picardes qui, comme je l'ai dit dans l'introduction, étaient en *eour*, *eur*, et celles de la Normandie en *ur*, au lieu de *or* et *eor*, suivaient les mêmes règles.

Ex.: Li *lechierres* s'en vout fuïr,
Mes n'out par où... (Chast. VIII, 30. 31.)
Et li *lichierres* l'espousa, si la prist. (R. d. C. p. 278.)

Dans l'Ile-de-France:

Mais moult nos menti li *lecieres*. (P. d. B. v. 2495.)

Poor ont, s'en la chambre entrast,
Que son *lecheor* n'i trovast. (Chast. VIII, 43. 44.)
Où tuit s'esteient assemble
Li *lecheor* de la cite. (Ib. VI, 5. 6.)
Quant pres furent de la maison,
Si oïrent une chançon
Que un des *lecheors* chantout. (Ib. ead. 19-21.)
Li *lerres*, quant veit l'autre pendre,
Por ce n'en est sis voleirs mendre
D'embler, de prendre quant qu'il puet. (Ben. v. 20517-19.)

Je sui plus mors et plus honis,
Et plus tues et plus traïs,
Que n'est li *leres* cui on pent,
Car il passe son duel briement. (P. d. B. v. 4791-94.)
Diex dist en l'Ewangile: Se li preudons seust
A queil heure li *lerres* son suel chaveir deust,
Il veillast por la criente que dou *larron* eust. (Rutb. I, 137.)

Et tu assi, ô tu hom, tu vois lo *lairon* et si cours ensemble lui. (S. d. S. B. p. 523.)

Mais li reubeur et li *larron*
Vorrent bien la mort del baron. (Phil. M. v. 27523. 4.)
Autresi est cum des *larrons*... (Ben. v. 20513.)

Por veriteit nostre prince furent inobedient et compaignon de *lairons*. (S. d. S. B. p. 523.)

En Normandie:

larrun (L. d. G. 45. M. d. F. p. 307).

Vraiement par dous voies entret li *pechieres* en la terre. (M. s. J. p. 494.)

Car Jhesu Criz ne het nului,
Ainz li poise mout quant il set
Que li *pechierres* si se het. (R. d. S. G. v. 3896-8.)

Dont uns sages dist bien: Guai al *pecheor* entrant en la terre par dous voies! (M. s. J. p. 494.)

Tems est ke li jugemenz commencet à la maison Deu, et se li justes serat ainsunkes salz ù apparront li fel et li *pecheur*. (Ib. p. 474.)

Ce est la hontouse assembleie des *pecheors* ki malement est à lui conjointe. (Ib. p. 451.)

Uns *veneres* siolt un saingler. (P. d. B. v. 585.)
Comme sangles feru d'espie,
Que li cien ont asses cacie,
S'enbat contre le *veneor*. (Brut. v. 11908-10.)
Li *veneor* qui l'ont parfait. (Trist. I, 83.)
A un des *veneurs* li (= du) Cunte. (R. d. R. v. 5720.)

Tot ceu soffret li *Salveires*, et si n'en fait mies lo semblant. (S. d. S. B. p. 556.)

Obliez, inobedienz
Des glorios comandemenz
Que li *Sauverres* li out faiz. (Ben. v. 23817-19.)

Li avuerte raisons nos at ensaigniet k'encombrer la salveteit d'altrui est porseure lo *Salvaor*. (S. d. S. B. p. 557.)

Et deproions al *Salveor*
Qu'il nous maintigne et dont vigor
Contre cels qui en Deu ne croient. (Brut. v. 8721-23.)
L'*empereor* de France tant servi
Que l'*empereres* li a del tot meri. (R. d. C. p. 3.)

Quant li *empereres* oï chou, si fu moult dolans. (H. d. V. p. 218. XXVIII.)

Si ont là trouve l'*empereour* et l'ost qui illuec sejornoit. (H. d. V. p. 219.)

Li *empereour*. (Ph. M. v. 3270.)

Car ce n'est mies digne chose ke li *creeres* de purteit entreit en teil lieu. (S. d. S. B. p. 528.)

Kar li hauz *crierres* des genz,
L'*ordeneres* de elemenz,
Iceste eslut et ceste ama. (Ben. v. 26016 - 18.)

Ensi que tu devant les oylz des homes ne quieres mies ta propre glore, mais la glore de ton *creator*. (S. d. S. B. p. 565.)

Por amor Deu le *criator*. (Trist. I, 179.)

Mere et fille porta son *creatour*. (Rutb. II, 8.)

Li *fablerres* qui li contout,
Les cinc fables finees out. (Chast. X, 12. 13.)

Li reis esteit acostumez
De son *fableor* escouter
Chescune nuit apres soper. (Ib. ead. 1 - 3.)

Tant ont li *conteor* conte,
Et li *fableor* tant fable,
Por lor contes ambeleter,
Que tout ont feit fables sanbler. (Brut. v. 10040 - 3.)

Quar alsi com en une obscurteit est dont repuns tot ce ke li *jugieres* ne rapelet mie à sa ramembrance. (M. s. J. p. 457.)

Juges qui prent n'est pas *jugerres*,
Ainz est jugiez à estre lerres. (Rutb. I, 287.)

Ke ce ke droit semblet devant les hommes soit malmis devant l'esguard del deventrien *jugeor*. (M. s. J. p. 444.)

Celui seul tieng à mon ami,
Que qu'en dient li *jugeor*. (Part. d. B. v. 6706. 7.)

Entre moi et ces *jugeors*. (Ib. v. 9479.)

Veit cels de France e tuz les *jugeurs*. (Ch. d. R. p. 145.)

Ja nuls vilains *jugleres* [1] de ceste ne se vant. (Ch. d. S. I, 1.)

Bertolais dist que chançon en fera,
Jamais *jongleres* tele ne chantera. (R. d. C. p. 96.)

Et s'amaint son plus chier ami,
. . . .
Et son miax vaillant *jugleor*. (Dol. p. 199.)

Li *jogleor* i font grant noise et grant tempier.
(Roman du Chevalier au Cygne. Cité d. Ch. d. R. p. 199. 2. c.)

Li *jougleour* vont vielant. (R. d. S. S. v. 696.)

Que il ert dex des *jogleors*,
Et dex de tos les *chanteors*. (Brut. v. 3775. 6.)

Des *jugleors* i ot il tant. (Dol. p. 199.)

(1) On trouve los *reconteres* (M. s. J. p. 442), *jougleres* (L. d'I. v. 30), au pluriel régime; mais c'est évidemment une faute.

Il ne faut pas confondre ce mot *joglerres*, *jugleres*, etc., venant de *joculator*, qui est toujours pris en bonne part dans la vieille langue, avec *jangleur*, *gengleour*, répondant au provençal *janglaire*[1] = *moqueur*, *railleur*, *médisant*, *bavard*, *babillard*, *escamoteur*.

Géars de Nevers, voyageant seul,

Cies une femme, dame Marche,
Qui femme etoit .j. *jougleour*.
Qui onques n'ama *gengleour*,
Est hebregies tout coiement. (R. d. l. V. v. 1336-9.)

Cfr. v. 6168. 9, et M. d. F. I, p. 48; le mot *gangle* (prov. *jangla*, *médisance*, *caquet*, *facétie*):

Certes, dist Dos, tu te vas trop vantant;
Mais se Diu plaist, le pere omnipotent,
Ta *gangle* ira auques mult abaissant. (O. d. D. v. 10003.)

Enfin le verbe *jangler* (prov. *janglar*):

Si doit aler paisiblement
Ne mie *jangler* à la gent
Qu'il trovera par les cemins. (Ren. v. 20593-5.)

Li *pescheres* vit les dras bons. (Trist. II, 98.)
Un *peschur* vait ki vers lui vient. (Ib. ead.)
Ensi dient li *pescheur*. (R. d. l. M. v. 4837.)
As *pescheurs* dist sans demeure. (Ib. v. 4924.)
De Noiron ki tant fu *pecierres*,
Ki fut sor toz fel et *lechierres*,
Fu penes me sire sains Pierres,
Et plus eut deseur toz dehuns
Cil sains, et quant il fu *peschierres*
Et puis qu'il devint *preeschierres*
Fu tous jors des meilleurs li uns. (V. s. l. M. p. 38.)

On voit dans cet exemple la forme *pecierres*, c.-à-d. *pécheur*, bien distincte de *peschierres*, c.-à-d. *pêcheur*. Ce sont des formes de l'Ile-de-France et de la Picardie. (V. ci-dessus.)

Il serait superflu de multiplier davantage les exemples détaillés; je me contenterai d'indiquer encore quelques mots qui prenaient la même forme, pour montrer combien la règle *B.* avait d'extension dans le vieux français:

(1) *Jengleur*, *gengleor*, etc., ont été formés par analogie à *jogleor*, et dérivent du latin *cauculator*, joueur de gobelets. — La musique était, dans le principe, le seul art qu'exerçaient les jongleurs; plus tard ils furent eux-mêmes poètes et chanteurs. Pour mieux gagner la faveur de la foule, ils se mirent encore à escamoter, ce qui les rabaissa beaucoup dans l'esprit du public; et on finit par ne voir en eux que des *gangleors*, tout en leur laissant le nom de jongleurs. De là, en partie, l'acception défavorable que le mot de *jongleur* prit dans la langue fixée. Je dis en partie, parce que les trafics infâmes auxquels se livrèrent ensuite les sociétés de jongleurs rendirent leur profession tout à fait méprisable. (Voy. sur *caucus*, *cauculator*, le travail aussi intéressant qu'ingénieux du Dr. M. Sachs, intitulé: Beiträge zur Sprach- und Alterthumsforschung.)

Li conseillieres (1287. J. v. H. p. 449) — disieres (ib. p. 474) — misieres (ib. 424) — miseres (Th. N. A. I, 1184) — li sainnieres, le saigneur (R. d. S. S. v. 2764) — li commandeires (H. d. M. 245) — tricherres (Ben. II, 7427) — li defenderes (S. d. S. B. p. 572) — nostre rachateres (M. s. J. p. 449) — cil mimes conforteres (ib. 477) — li tempteres (ib. 500) — menteires (S. d. S. B. 523) — porseueres (ib. 556) — li venqueres (Ph. M. 6023) — li puinneres (Ch. d. R. 117) — uns parlieres (R. d. S. S. p. 2) — uns gabieres (ib. ead.) — uns versefierres (Chast. III, v. 1) — li mentierres (M. d. F. I, p. 389) — uns beveres (R. d. l. M. Préf. VIII) — uns dormieres (ib. X) — fauchierres, faucheur (Ch. d. S. II, 118) — vengieres (M. s. J. p. 516).

De nostre rachateor (M. s. J. 477) – un altre conforteor (ib. ead.) — au sainneor (R. d. S. S. v. 2756) — le vengeor (Ph. M. 10090) — enchanteor (Trist. I, 238) — harpeor (ib. 233) — son tailleor (Chast. XXVI. 2).

Li autre versifieor (Chast. III, 7) — li correor (Villeh. 490[b]) — li ancissor (Brut. v. 646) — li conteor (ib. v. 10040) — mi anceisur (Ben. II, 634) — li detraior (S. d. S. B. 557) — li caceor (Chr. d. Tr. III, 147) — li oeor (Ben. I, 2153) — li noble poigneor (Ch. d. S. I, 221) — li vangeor (ib. II, 94).

Des luiteors (M. s. J. p. 442) — as menteors (Rutb. I, 336) — as bons troveors (ib. ead.) — les correors (Villeh. 490[c]) — des porseuors (S. d. S. B. p. 557) — les poigneors (H. d. V. 495[a]) — ses sages devineors (Brut. v. 120) — les porteors (Th. N. A. 1013) — à ses angigneors (Ch. d. S. p. 18. IX), etc. etc.

Le mot suivant, tout en se rapportant à la même règle, présente néanmoins une anomalie dans son singulier sujet:

La puciele seule trouva
Li *trahitres*, se li rouva .... (R. d. l. V. v. 3967. 8.)
Il est provez *traïstres*, mez jà nel traïron. (R. d. R. v. 4188.)
El *traïtor* [1] unt otrie
Sa felonie e sa faintie. (Ib. v. 631. 2.)
Or oies dou mal *trahitour*. (R. d. l. V. v. 302.)
Li *traïtor* s'assistrent lez à lez. (Ch. d. R. Intr. XXVII.)
Segnor, font li troi *trahitour* à nos chevaliers. (H. d. V. 209.)
Garde que tu ne soies dou lignage Judas,
Qui traï son seignor tantost eneslepas
As felons *traïtors* qui ne l'amoient pas. (Ch. d. S. II, 164.)
Il porra les *trahitours* suire. (R. d. l. V. v. 4475.)

Il en est de même du mot *pastres*, *paistres* — *pastor*, *pastors*.

C. Les substantifs dont le radical se terminait en *m*, *me*, ou *mp*, perdaient leur *e* muet ou leur *p* final, et *m* se changeait en *n* devant le *s* du singulier sujet; mais au pluriel régime ceux

(1) Il ne faut pas confondre, comme l'a fait Fallot (p. 88, lignes 3 et 5), la forme *traïtor*, *traïtre*, et *traitor*, répondant à notre mot *seau*, qui se trouve Chast. XX, v. 188. 196. 221. 224. 240.

en *me* ajoutaient simplement un *s* au radical, et ceux en *m* ou *mp* éprouvaient le même changement qu'au singulier sujet.

Cette règle ne s'applique qu'en partie au dialecte normand; il aimait beaucoup la lettre *m*. comme j'ai déjà eu ossasion de le faire observer, et il la conservait même devant le *s* du singulier sujet et du régime. Ex.:

Fum = *fumée*.

S. *Suj.:* E li *fums* en soleit amunt lever. (Q. L. d. S. III, 249.)
Si com li *funs* passe les vanz. (Brut. I, XXXIX.)
Rég.: Qui est ceste ki montet par lo desert, si com vergele de *fum* des especes de myrre et d'encens et de tote purriere de pigment? (M. s. J. p. 447.)
Que del grant *fum* de feu ardant . . . (Ben. v. 39303.)

Nom.

Et por ceu ke li *nons* et li malice des porseuors soit lonz de nos, si vos prei ju, chier frere, ke nos ades soyens sueyf et benigne li uns envers l'atre. (S. d. S. B. p. 557.)

Et por ceu prions nos en la Pater nostre ceste grace desoz lo *nom* del pain chaskejornal. (Ib. p. 540.)

Avec cels s'en ala mult grant plente de chevaliers et serjans dont li *nom* ne sont mie en escrit. (Villeh. 439e.)

Puis à la France d'oir en oir,
Dont on ne puet les *nons* savoir. (Part. d. B. v. 395. 6.)

En Normandie:

E ù fust reclamez mis *nums*. (Q. L. d. R. III, 260.)
U recevront saint baptestire
El *num* del filz, de Jesu Crist. (Ben. II, v. 2044. 5.)

Teus fu l'entosche e li *venims*,
Morir l'estut . . . (Ben. v. 36952. 3.)
Li *venims* espant par tut le cors. (Trist. II, p. 50.)
Mais Rustebues à ce respont
Qui la char du serpent espont
C'est li *venins* qu'ele maintient. (Rutb. II, 35.)
Nuls nel puet del *venim* garir. (Trist. II, 50.)

De même:

Cil grans fluns (H. d. V. 499b.) — el flum (Chr. A. N. I, 5) — li flum (H. d. V. 498d.) — es fluns (ib. 497c.).

Sur les confins de la Normandie, les formes de ce mot étaient:

Li fluies (Ben. II, 3022) — le fluie (ib. 6363) — al fluie (ib. 9321) — de fluies (ib. 6356) [1].

Chascuns rains, rameau (Rutb. II, 121) — à ungros raim (Ben. 40812) —

(1) La forme *fluive* paraît avoir été aussi employée; on la trouve une ou deux fois dans les Sermons de St. Bernard, et souvent dans le Livre de Job, p. ex. p. 447 li *fluives*.

maint raim (S. d. S. B. 554) — les rains (P. d. B. 5889) — de rains (Chr. d. Tr. III, 67); — la fains, faim (P. d. B. 996) — en la faim (S. d. S. B. 565).

Mult fust ainceis li *chans* finez;
Mais mult greja les noz le jor. (B. d. S. M. I, 203.)
Noreis idunc le *champ* venquirent. (G. Gaimar I, 5.)
D'Avalois furent trestuit li *champ* covri. (M. d. G. p. 54.)
Dunt sanglant sunt li *champ* erbu. (Ben. 16425.)
Li prodons qui es *chans* esteit. (Chast. VII, 11.)
Li *hons*, quant se repentiroit . . . (R. d. S. G. v. 188.)
La ire del *homme* ne fait miẹ la justice Deu. (M. s. J. p. 513.)

Si ont grant paur et mult sunt turbeit li saint *homme* cant il voient ke la prosperiteiz de cest munde lur creist. (Ib. p. 463.)

Glore soit à Deu ens haltismes, ce dient li engele, et en terre paix as *hommes* de bone volenteit. (S. d. S. B. p. 543.)

En Normandie:

Quels *huens* estes, por quel mellee
Avez atraite vostre espee? (Chast. IX, 50. 51.)

En l'ajurnee, cume li servanz al *hume* Deu levad, eissit fors e vit tut cel ost . . . . (Q. L. d. R. IV, 367.)

Cume li *hume* le rei Achis virent David, distrent entre sei. (Q. L. d. R. I, 84.)

De dulce France, des *humes* de sun lign. (Ch. d R. p. 92.)

Les composés suivaient la même règle:

Nus prodons (R. d. l. R. II, 354) — al prodome (Villh. 432[c].) — li prodome (ib. 467[d].) — les prodomes (Ch. d. S. II, 90).

En Normandie:

Prozduem (B. d. S. M. I, 232) — li pruzdum (Q. L. d. R. IV, 366).

En Picardie:

Uns preudons (Rutb. I, 237) — par devant les proudoumes (1283. J. v. H. p. 421) — li preudoume (Phil. M. v. 16098).

Le mot *dame*, répondant à *dominus*, a une double forme, suivant qu'il se trouve devant les noms propres d'hommes ou le mot *Dieu*.

PREMIÈRE FORME.

S. *Suj.*: Puis cil de la cited manderent à la reine Jezabel cume il ourent uvered e que *danz* Nabotz fud si ultre. (Q. L. d. R. III, 331.)

Si li nuncierent tutes les paroles que out parled *danz* Rapsaces. (Ib. IV, 411.)

Par la presse chevauche .i. vassax adurez,
Danz Bernarz de Clermont, .i. chevaliers osez. (Ch. d. S. II, 136.)
Sire, fait il, bien a parle
Dans Loemers, et sermone. (P. d. B. v. 2409. 10.)

De même:

Dans Bernars (G. l. L. I, 190) — danz Oliver (Ch. d. R. 54, CV.) —

dans Gerars (G. d. V. 1798) — dans Lowis (Ben. 15776) — dans rois (Trist. I, 179) — dans quens (R. d. R. 15138), etc.

Rég.: Karles a apele Naymon et *dant* Raimont. (Ch. d. S. II, 55.)
C'est Durendart m'espee à poig d'ormier,
Don je vos cuit ancui si justicier
Ke *dant* Gerars en ferai courecier. (G. d. V. v. 2896-8.)

De même:

Dant Renaut (G. l. L. I, 185) — dant Harnaut (G. d. V. 1688), etc.

Et sans *t:*

dan Gerard (G. d. V. 2560) — dam Geifert (Ch. d. R. p. 147).

SECONDE FORME *(Dominus Deus).*

S. *Suj.:* Jai *damedeus* ne li face garant. (G. d. V. v. 1706.)
Là crut guerre senz amur, *Damnes Deus* la maldie!
(Chr. d. D. d. N. t. 3, p. 532.)
Dannes Deus mal te duinst! (Ch. d. R. p. 74.)

Rég.: Et (li rois) *dame Dieu* rent graces qui li consent à faire.
(Ch. d. S. I, 136.)
Del mestier *Damne Deu* oïr. (Ben. v. 39450.)
Prient *dampne Deu* qui (?) de eauls ait pited. (Charl. v. 782.)
Oez, seignors, de *dam le De*... (Trist. I, 46.)

Ces formes sont tellement distinctes l'une de l'autre, que je ne conçois pas comment Fallot (p. 89, 90) a pu les confondre et les faire rentrer dans la règle *C.*, en mettant *dans* sur la même ligne que *hons.*

OBSERVATIONS.

a. Dans les deux premières classes de substantifs dont je viens de parler, et dans le mot *homme*, la forme du sujet singulier étant fort distincte de toutes les autres, on avait pensé qu'il n'était pas nécessaire de lui donner toujours le *s* caractéristique. Dès le commencement du XIIIe siècle, on avait donc pris l'habitude de ne point donner de *s* au sujet singulier du mot *homme*, et alors la lettre *m* reparaissait ordinairement au lieu de *n;* mais ce ne fut que vers la fin de la première moitié du même siècle, que l'on écrivit fréquemment le singulier sujet des deux autres classes sans le *s* final.

Li emperere (Charl. p. 9.) — li baratere (Phil. M. v. 25245) — li governere (P. d. B. 7591) — li trechiere (R. d. l. V. 956) — li ber (Charl. 864) — li hom est paouros (M. s. J. p. 482) — li hom tient (S. d. S. B. p. 532) — nuls huem (Th. Cant. 83, 9) — uns hoem (R. d. R. 12639), etc.

b. Le changement de *m* en *n* au singulier sujet et au pluriel régime des substantifs dont le radical se terminait en *m*, a donné lieu à nombre d'orthographes en *n* pur. Elles étaient surtout en usage dans le dialecte picard vers la fin du XIIIe siècle.

c. Quelques substantifs en *i* pur prenaient un *n* final, qu'ils n'avaient certainement pas eu dans leur formation primitive, car ils continuaient, écrits ainsi, à figurer à la rime parmi les mots en *i* pur. P. ex. *amins* en rime avec *jantis*, *paradis* (G. d. V. p. XXXIII. 1. c.), *devins* avec *tot dis* (Ch. d. S. I, 87). Quoi qu'il en soit, ce *n* additif ne se trouve qu'en Bourgogne, et semble marquer un accident de prononciation dans le langage de cette province au XIIIe siècle.

Ex.: amins (G. d. V. 3162) — mes anemins (G. l. L. II, 120) — d'un amin, por mon ami (G. d. V. 3253. 1836) — de vostre anemi (Villeh. 468ᵃ.) — mi mortel anemin (G. l. L. II, 49), etc. — li roncis (Part. d. B. 777) — à mon roncin (Rutb. I, 258) -- roncinz (Villeh. 448ᵉ.); — sor un sor ronci (L. d. Tr. p. 79) — .j. ronchi (Chr. d. Tr. III, 104) — sour .i. ronci (Ph. M. I, 4483) — sor noirs roncis (L. d. T. p. 77) — sur un de lor roncis (Chr. d. Tr. III, 100).

D. Les substantifs en *t* final perdaient invariablement leur *t* devant le *s*, et pour en marquer la suppression, on écrivait un *z* au lieu du *s* du singulier sujet et du pluriel régime. Cet usage est aussi ancien que la langue et les textes le suivent avec beaucoup de constance. Ex.:

Li osz = le camp, l'armée.

S. *Suj.*: Se en autre sen ne vos defendez,
Ainz que li granz *osz* seit venuz
Nos auront toz les ches toluz. (Ben. v. 18841-3.)
Par la terre al conte Huun
Ala li *osz* tot à bandon. (Ib. v. 29633. 4.)

Rég.: Le petit pas vienent vers l'*ost*. (Ib. v. 5255.)

P. *Suj.*: Li *ost* d'ambes .ij. parz s'arrotent anz as prez. (Ch. d. S. II, 81.)

Rég.: Mais buenement e senz tarjance
Semondra les granz *osz* de France. (Ben. 33174. 75.)
E li reis semonst son reaume
Baniement od granz esforz,
Si asembla totes ses *osz*. (Ib. 33183-5.)

(Cfr. ib. v. 3734. 8612. 4602. 3982.)

Telle est la forme primitive de ce mot; on la simplifia ensuite en écrivant:

Li *oz* fud anumbrez en Bezeca. (Q. L. d. R. I, 37.)

Li *ost* sont assamble deles un sapinois. (Ch. d. S. II, 187.)

Dunc enveierent, si enporterent l'arche del aliance Deu ki sires est des *oz* e siet sur Cherubin. (Q. L. d. R. I, 14.)

(Cfr. Ch. d. R. p. 24, XLIV, et voy. ci-dessous la remarque *a*.)

Li deleiz = le plaisir.

S. *Suj.:* Si ke ja soit ce ke li *deleiz* mordet la pense, nequedent ne flechet mie juske à la molece del assentement. (M. s. J. 449.)

Rég.: Par lo jor puet l'om alsi lo *deleit* del pechiet et par la nuit l'avoglement de la pense entendre. (Ib. p. 455.)

P. *Rég.:* Nequedent les plaies des *deleiz* devons nos terdre par la spiriteit de penitence. (Ib. p. 449.)

De même:

Quant li *jugemenz* fu e faiz e recordez. (Th. Cant. p. 27, 11.)
Alez al *jugement*, fait il, senz targeisun. (Ib. ead., 2.)

Et en ceste chose est anzois li *prelaiz* obediens à lui, k'il ne soit à son *prelait*. (S. d. S. B. p. 568.)

Li *prelaz* d'Eurewic, cil de Lundres ... (Th. Cant. 26. v. 26.)
Se ne peust le rei el pais trover,
Le *prelat* esteust à la justice aler. (Ib. 45. v. 6. 7.)
Celui durent al rei li *prelat* justisier. (Ib. 48. v. 5.)
Tels i out des *prelaz* parla si egrement
Que la pape li dist, fratre, tempreement. (Ib. 40. v. 11. 12.)

E bien mustrad li reis que li *serpenz* fud araim e ne mie Deu. (Q. L. d. R. IV, 406.)

Ki par lo consoil del *serpent* ... (S. d. S. B. p. 523.)

Car cil qui murmurarent perirent par les *serpenz*. (Ib. p. 568.)

Li *monz* si est nostre contemplations en cui nos montons por ke nos soiens elleveit por veir cez choses ki sunt desor notre floibeteit. (M. s. J. p. 487.)

Si li mandad par desdein que tant out gent en se ost, que si chascuns ruast plein puin de terre deled les murs de Samarie, plus serreit halt li *munz* que li murs. (Q. L. d. R. III, 325.)

Là ù la Scriture dist que Moyses montat el *mont* et nostre Sires i descendit. (M. s. J. p. 487.)

Si 'n alerent en Ofir ù sunt li *munt* de or. (Q. L. d. R. III, 271.)

Vraiement li espirs abat devant lo Sanior les *monz* et contrieblet les pieres. (M. s. J. p. 487.)

Pur ço nus venquirent quant nus nus cumbatimes as *munz*. (Q. L. d. R. III. 326.)

S. *suj.* li parlemenz (Ben. 16240) — pl. *suj.* li parlement (ib. 24640); — li argenz (Q. L. d. R. IV, 423); — les cumandemenz (ib. IV, 406); — les elemenz (R. d. S. G. 369); — li plaiz (Ch. d. S. p. 55. Ch. d. R. p. 148. Ben. v. 26191) — le plait (Ch. d. R. p. 147) — les plaiz (Chast. XXII. 12.) — de lur plaiz (Chr. A. N. I, 61); — cist moz (S. d. S. B. p. 532) — ciz moz (M. s. J. p. 480) — chascun mot (Trist. II, 63) — li mot (Th. Cant. p. 11, 3) — les moz (Ch. d. S. II, 24. Ben. II, 1009); — li vaslez (Ch. d. S. I, 171); — li vallez (R. d. S. S, d. R. p. 7) — à un varlet (J. v. H. 549) — li vallet (Brut. 4589) — de ses valez (Chr. A. N. I, 44); — li guez (Ch. d. S. II, 4. Ben. 21526) — lo weit (S. d. S. B. p. 569) — les guez

(Charl. v. 773) — as guez (Ch. d. S. I, 160); — li venz (St. N. 856. Charl. v. 473. Ben. 15686. 25041) — par le vent (Charl. v. 478) — li vent (Chr. A. N. I, 243) — des granz venz (Ben. I, 42) — les venz (Ch. d. R. p. 98); — li vertuz (S. d. S. B. p. 531) — de la vertut (Ch. d. R. p. 120) — par vertuit (S. d. S. B. p. 530) — des vertuiz (ib. 559); — li escuz (Ch. d. S. I, 234. II, 81) — sis bons escuz (Ch. d. R. p. 49); — sur son escut (G. d. V. v. 770) — li escut (ib. 2491) — des escuz (Ben. 18552); — li nuiz, la nuiz (S. d. S. B. p. 527. Ch. d. S. I, 174) — de la nuit (M. s. J. p. 461) — les nuiz (R. d. S. G. 2087. Ben. 22636); — li morz (St. N. 798) — le mort (ib. 797); — li ponz (Ch. d. S. II, 48) — le pont (Ben. 19262) — as ponz (ib. 16810), etc.

Les substantifs qui, dans le langage de Normandie, avaient un *d* final au lieu du *t* du dialecte bourguignon, étaient naturellement soumis à la même règle. Ex.:

Li siez = le siége.

Une riche maisun refist ù fud li *siez* reals. (Q. L. d. R. III, 266.)

Jo frai le *sied* real de Israel permanable à tei*d* e as tuens. (Ib. III, 268.)

Si l'aseez al *sied* real sun pere. (Ib. IV, 380.)

BOURGOGNE.

Ensi c'uns chascuns de nos preist ensemble la prophete ke li *piez* d'orgoil ne nos vignet. (S. d. S. B. p. 567.)

De la plaie del *piet* juske al chief. (M, s. J. p. 449.)

A forcę Baiart broche des esperons des *piez*. (Ch. d. S. II, 15.)

NORMANDIE.

Tant ke li *pez* li escapa. (M. d. B. I, 384.)

Un des clous averez que il out en sun *ped*. (Charl. v. 175. p. 8.)

E de granz peus de martre joskes as *pez* trainanz. Ib. p. 11.)

C'est à la même règle qu'il faut rapporter les substantifs des deux genres et les participes ou adjectifs verbaux qui sont aujourd'hui en *é*, et qui étaient en *eit* dans le dialecte bourguignon; dans le dialecte picard, en *et;* dans celui de Normandie, en *ed*.

Ex.: Li *poosteiz* requiert la subjection. (S. d. S. B. p. 536.)

Car la *posteiz* de la divine aïue ne laisset nostre entencion. (M. s. J. p. 450.)

Li Geu si estoient appresseit de la *poosteit*. (S. d. S. B. p. 536.)

Appressanz par ton jugement tote la terre et les *poosteiz* de l'air. (Ib. ead.)

Li *majesteiz* (requiert) la miseration. (Ib. ead.)

Nen est mies oysouse ceste neissance, ne senz fruis li dignations de si grant *majesteit*. (Ib. p. 531.)

La *citez* est assise, molt desplaist à François. (Ch. d. S. II, 122.)

Et quant cil vinrent enmi la *citeit*. (M. s. J. p. 446.)

Tierz jur devant ço que David revenist à sa *cited* Sicelech, ces d'Amalech la *cited* assaillirent devers le sud, si la pristrent. (Q. L. d. R. I, 114.)

E rendirent les *citez* que pris ourent sur Israel des Acharon jesque Gieth. (Ib. I, 25.)

Carles li magnes ad Espaigne guastede,
Les castels pris, les *citez* violees. (Ch. d. R. p. 28.)

De mème:

S. *s.* li charitez (S. d. S. B. p. 527) — la temporaliteiz (ib. ead.) — li salveteiz (ib. p. 531) — li riches parenteiz (G. d. V. 1215) — li pechiez (Ch. d. S. I, 242), etc. — *r.* à sa volenteit (S. d. S. B. p. 532) — à tot la salveteit (ib. p. 531) — de veriteit (J. v. H. p. 470) — la veriteit (Dol. p. 243) — mun gred (Charl. 34) — de lor greit (M. s. J. p. 465) — por la chrestientet (Ch. d. R. p. 27), etc. — P. *r.* les pechiez (R. d. S. G. 369) — les moies richeteiz (G. d. V. 784) — les grez (Ch. d. S. II, 96), etc.

Cette règle était rigoureusement observée dans les dialectes bourguignon et normand, mais celui de Picardie n'a jamais admis le *z* = *ts* comme désinence de flexion au lieu de *s*. Dans cette dernière province, le *t* se retirait devant le *s*, et l'on écrivait, p. ex.:

Li rois en seant descendi,
Mais il fu remontes si tos
Qu'a painnes s'en perciut li *os*: (Phil. M. 22168-70.)
Li rois de France fist engiens
Et moult i fist en l'*ost* de biens. (Ib. 19568. 9.)
Si semonst li soudans ses *os*. (Ib. 26853.)
Lors pensa et fu en esfroi
Que li *serpens* eust occise
Cheli qui là gist en tel guise. (R. d. l. V. p. 59.)
Voit la dame, voit le *serpent*. (Ib. ead.)
Ensi devroit li *plais* aler. (P. d. B. II, p. 59.)
Li rois a mis en un respit
Le *plait* de Mares, de sa mort. (Ib. I, p. 128.)
Qant li termes et li jors vint
Que li baillius les siens *plais* tint. (R. d. M. d'A. p. 13.)

De même:

Li varles (R. d. l. V. 337. 2417. R. d. S. S. v. 704) — à un varlet (J. v. H. p. 549) — li vallet (P. d. B. 7409); — li provos, li prevos (Brut. 7591. R. d. l. M. 1199) — al provost, le prevost (Brut. 7587. R. d. l. M. 1229) — cfr. li provoz (St. N. 541) — al provost (ib. 519); — li lis (R. d. M. d'A. p. 5) — del lit (P. d. B. 1089) — li lit (R. d. l. V. 5832. R. d. S. S. d. R. p. 45) — les lis (R. d. S. S. v. 1573); — li mos (Ph. M. 15456) — les mos (R. d. l. V. 5642); — li marceans (Chr. d. Tr. III, 72. Fl. et Bl. v. 432) — au marceant (Chr. d. Tr. III, 74) – li marceant (ib. 73. Fl. et Bl. v. 517) — les marceans (Chr. de Tr. III, p. 158); — li serghans (R. d. S. S. v. 2556) — un sergant (ib. v. 2548) — li sergant, li siergant (R. d. l. V. 1561. Ph. M. I, p. 41, note, col. 1.) — les deus siergans (ib.

ead.) — as serghans (R. d. S. S. v. 2454). — Cfr. li serjanz (S. d. S. B. p. 557) — de son serjant (ib. 558), etc.

REMARQUES.

a. Au singulier sujet et au pluriel régime des mots qui avaient un *s* avant le *t* final, ou supprimait ordinairement le *s*, comme on l'a déjà vu pour le mot *oss*, *ost*.

Ex.: Li fuz [1], le bois, le bâton .(Ch. d. S. II, 4), del fust, le fust (Ben. II, 5351. Ch. d. R. p. 62), li plain fust (Ben. 19979), les fuz (ib. 21653).

b. On étendit souvent la règle de la position du *s* hors de ses limites et l'on écrivit, par analogie, en *z*, des mots dont la consonne finale n'était pas *t*. P. ex. *ses trez* (Villeh. 465[b]), *riches trez* (Ch. d. S. I, 11), du thème *tref*, tente.

c. L'habitude d'écrire par un *z* final tous les mots dont la finale avait été en *t*, s'est maintenue fort longtemps; et c'est par suite de cette vieille règle oubliée, que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les substantifs et les participes en *é* se sont écrits par un *z* au pluriel.

E. Dans les commencements de la langue, les substantifs terminés en *c*, *d*, *f*, *p*, formaient régulièrement leur singulier sujet et leur pluriel régime par la simple addition du *s*; mais, dès les premières années du XIIIe siècle, les consonnes *c*, *d*, *f*, *p*, se retirèrent régulièrement devant le *s* [2].

Ex.: Jo tis *serfs* des m'enfance, ai crieme oud de nostre Seignur. (Q. L. d. R. III, 314.)

Ore sunt mult munted li *serf* ki fuient lur seignurs. (Ib. I, 97.)

Pur laver les piez des *serfs* mun seignur. (Ib. p. 102.)

Li *sancs* tuz clers par mi le cors li raiet. (Ch. d. R. p. 77.)

Et de sa teste li voit le *sanc* raier. (R. d. C. p. 69.)

Ainz mainte feiz as plus amors
Espandeit l'om des *sancs* del cors. (Ben. v. 41661. 2.)

Granz fut li *colps*. (Ch. d. R. p. 133.)

Al secund *colp* k'il out done. (R. d. R. v. 13176.)

De ci que le braz li fud endormiz des granz *colps* que il out dunez. (Q. L. d. R. II, 212.)

De même:

Sis chefs (Ben. 24816) — por le chef (Ben. d. S. M. I, 206) — les chefs (Ch. d. R. 81) — les chiefs (Q. L. d. R. IV, 380); — li ducs (Ch. A. N. I, 125. 122) — au duc (ib. I, 174); — des nefs (Ch. d. R. 108); — li halbercs (Q. L. d. R. I, 61) — li bons osbercs (Ch. d. R. 50) — li

(1) De là le verbe *fuster* (R. d. S. G. v. 785), qui nous manque aujourd'hui.
(2) Vers la fin du XIIIe siècle, on retrancha quelquefois le *r*; mais il ne paraît pas que ce soit une règle fixe et constante.

hobercs (Charl. v. 536) — l'osberc (Ch. d. R. 50); — sis niefs (Ben. 18536) — son nief (G. d. V. 714); — li hanaps (St. N. 866. 871) — le hanap (Brut. v. 671) — li hanap (R. d. S. S. v. 2710) — as gros hanaps (Ben. III, p. 569), etc.

Telles sont les formes primitives; on écrivit plus tard:

Li granz et li petiz sunt là et li *sers* delivres de son sanior. (M. s. J. p. 464.)

Et por kay il prist la forme del *serf*. (S. d. S. B. p. 535.)

Il virent que li *serf* amenerent le vallet. (R. d. S. S. d. R. p. 15.)

Et quant li empereres fu levez, si apela ses *sers*. (Ib. ead.)

Au Saisne saut li *sans* et par boiche et par nez. (Ch. d. S. II, 81.)

De la pierre adonc li membra
Qui fendi quant li *sans* raia
De sen coste, où fu feruz. (R. d. S. G. v. 559-61.)
Li *sans* en court aval la pree;
Del *sanc* des mors sont taint li fier. (R. d. M. v. 1780. 1.)
C'est li premiers *cols* [1] de la guerre. (P. d. B. v. 2182.)

Par totens doblent li felon encontre eaz mimes, par mi l'aoisement de lur malisce, les *cols* dont il bleciet chaent en la parfundece d'enfer. (M. s. J. p. 509.)

Au XIIIe siècle, ce mot avait encore deux autres formes; l'une où l'on retranchait le *l*:

li cops (R. d. l. V. 4882) — li cop (ib. 5542) — les grans cops (O. d. D. 1819);

l'autre où l'on retranchait le *l* et le *p*:

li cos (H. d. V. 215. XXVI. Ph. M. v. 7206) — le cop (ib.) — devant ses cos (Phil. M. v. 7311).

De même:

Li chies (Villeh. 486 b) — al chief (ib. 438 e) — les chies (G. d. V. 1871) — en lor chies (L. d. Tr. p. 74); — li dus (G. d. V. 2653. Ch. d. S. I, 29) — le duc (Villeh. 437 a) — li duc (R. d. l. M. v. 165) — les dus (Ch. d. S. II, 38) — en Picardie: contre le duch (1289. J. v. H. p. 482); — li haubers (G. d. V. 2091) — le hauberc (Brut. 10334) — les haubers (G. d. V. 486); — mes nies (R. d. C. 27); — li cleis (S. d. S. B. 523) — la cleif (ib. ead.) — ses cles (Chr. d. Tr. III, 81) — cfr. la vieille forme: les clefs (Ch. d. R. p. 106); — li beaus hanas (Th. Cant. 98, 21) — le hanap (ib. ead.) — li hanap, li henap (R. d. S. S. v. 2710. Romv. 458, 12) — à copes, à hanas (Brut. 10754); li bleis (H. d. M. 245) — *li blez* (St. N. v. 306) — del blef (Dol. p. 284) — en bled (H. d. C. 44) — en bleis (1284. J. v. H. p. 574); — li cerfs (Ch. d. R. p. 73) — li cers (Ch. d. S. II, 36) — le cerf (ib. ead.) — de cerfs (Ben. 9822) — de cers (Brut. v. 140), etc.

(1) Il ne faut pas confondre cette forme avec li *cols* (O. d. D. 6824), signifiant le *cou*, à son *col* (G. d. V. 2163), es *cols* (Brut. 9121).

F. Les substantifs en *l* final prenaient régulièrement le *s* au singulier sujet et au pluriel régime; mais, au XIIIe siècle, on les soumit quelquefois à la règle *E.*, c'est-à-dire qu'on retrancha le *l* devant le *s*.

Ex.: Grans fu li *duels* por l'amor de Bernier. (R. d. C. p. 331.)

Levez i est li *dues*, jamais tel ne verrez. (Ch. d. S. II, 156.)

Qui lor a fait le *duel* et la plainte laissier. (Ib. 138.)

En Normandie et en Picardie, ce mot avait encore les formes:

Li dols (M. d. F. II, 224) — li doels (ib. 139) — li diols (Ph. M. v. 28806) — li diels, li dials (Villeh. 472[b]. [c].).

Cette manière de former le singulier sujet et le pluriel régime des substantifs à terminaisons en *l* (*al, el, eil, oil, ol*) ne fut cependant pas très-usitée, et longtemps avant qu'on l'eût employée, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle, on avait eu recours à un autre moyen pour éviter le groupe final *ls:* on changeait le *l* en *u* devant le *s*, et on conservait la forme en *l* au singulier régime et au pluriel sujet.

La règle que je viens de donner était commune à tous les dialectes; mais elle était surtout observée dans les provinces picardes où elle a pris naissance. Du reste, quoique généralement connue, elle ne fut jamais strictement employée et les noms en *l* avaient les deux formes (*ls, us*) répandues dans l'usage. Ainsi les mots en *ol, oil* eurent leur singulier sujet et leur pluriel régime en *ols, oils* et en *ous* (*os, oz*); ceux en *el*, en *els, eus*, dans la Picardie, *us*, dans la Normandie; ceux en *al*, en *als, aus* (*as*). — Les terminaisons *iel, ial, iol* donnèrent naissance aux mots en *ieus, iaus, ious; eal*, forme picarde-normande pour *ial*, répondant à *iel, el*, aux noms en *eaus*. Cette terminaison *eal* ne paraît pas être des premiers temps de la langue; mais son emploi prit tant d'extension au XIIIe siècle, qu'elle finit par remplacer exclusivement, dans quelques contrées, celles en *ial, el, iel*. La forme *eal*, permutable en *eaus*, est la racine immédiate de nos mots en *eau*. La finale *il* resta pour l'ordinaire intacte dans les provinces bourguignonnes et normandes, quelquefois seulement on retrancha le *l*, d'ou la forme *is;* en Picardie, le *l* suivant plus régulièrement sa loi de fléchissement, les singuliers sujets et pluriels régimes de cette finale furent en *ius*. Ex.:

Li solols = le soleil.

Car li *soloz* de justice s'estoit jai petit à petit sostraiz. (S. d. S. B. p. 527.)

Li *solals* (Aim. 179) — li *solas* (Apoc. fol. 2. r. col. 2).

E li mareschal devant ço que li *soleilz* escunsast, alerent par cel ost. (Q. L. d. R. III, 339.)

Bels fut li vespres e li *soleiz* fut cler. (Ch. d. R. p. 7.)

Et li *selous* commença à raier. (G. d. V. v. 1970.)

Li *solaus* traioit à declin. (R. d. M. d'A. p. 3.)

C'est li *soleus*, c'est la clartés. (P. d. B. v. 5199.)

Dou *soloil* et des armes fiert ensemble li rais. (Ch. d. S. I, 71.)

Il fist le ciel et le *solel*. (P. d. B. v. 1547.)

De ces .ij. *solaus*. (Ph. M. v. 16052.)

Ceu fu li *consolz* de Deu. (S. d. S. B. p. 543.)

Puis passeront à Rune, li *consoilz* en est pris. (Ch. d. S. I, 155.)

Altre jor at la sapience, et altre li entendemenz, et altre li *conselz*. (M. s. J. p. 497.)

Iteus fu li *conseilz* donez
E de trestoz agraantiez. (Ben. II, 2997. 8.)
Li dux respont: Se j'en ere escoutes,
Li miens *consals* vos seroit bons dones
Que au Danois vos fussies acordes. (O. d. D. v. 4805-7.)
Li *consous*. (H. d. M. 252.)
Suer, fait la dame, cis *conseus*,
Qui l' poroit faire, est bien feeus. (P. d. B. 4961. 2.)
Mais li *consaus* ne li pot preu aidier. (R. d. C. p. 61.)
De tes barons croi le *consoil*. (Rutb. I, 285.)
Volentiers ton *conseil* querrai. (R. d. M. p. 22.)
Dou *conseal*. (J. v. H. 449.)
Quant jo istrai de vos *consels*,
Ja puis ne m'en ert nus feels. (P. d. B. 9379. 80.)
Si tu'n creiz nos *conseilz*. (Ben. 6137.)
Bien doi de vos *consaus* savoir. (P. d. B. 3870.)

Icil *chastials* [1] les travailla tant et mult longuement. (Villeh. 472ª.)

Ensi fu li *chastiaus* de Galathas pris et li porz gaigniez de Constantinople par force. (Ib. 451ª.)

Forz fu li *chasteaus*, granz e hauz. (Ben. 28144.)

En Picardie:

Li *castiaus* (Ph. M. v. 16479) — li *casteaus* (P. d. B. v. 945. 1731.)

Ensi par le *chastiel* disoient. (R. d. l. V. v. 1956.)

Et desos le *castel* après. (L. d. Tr. p. 72. v. 21.)

Et toutes les cites se tinrent à lui, et li *chastel*. (Villeh. p. 137. CLVII.)

Assez en remanoit par les *chastials* où l'empereres passoit. (Vill. 467ᶜ.)

Tos ses *castiuls* li a fait escillier. (O. d. D. v. 3357.)

Par li *casteals* k'ele gardout. (R. d. R. 7703.)

(1) Il ne faut pas confondre les formes de ce mot avec *chatel*, *catel*, signifiant biens meubles, revenus en denrées: cis *cateus* (Chr. d. Tr. III, 139), lor *chatiel* (St. N. 1181), de mon *chatal* (R. d. S. S. v. 2288), ses *catez* (R. d. l. M. 5074), de vos *chatels* (Q. L. d. R. III, 323).

Od quanqu'il porent arramir
Vindrent les *chasteaus* assaillir. (Ben. 38937. 8.)
Li unt puis les *chasteiaus* gerpiz. (Ib. 40066.)

Ces exemples suffisent pour prouver que les variations des mots à terminaison en *l* étaient fort nombreuses; elles s'accroissaient beaucoup encore lorsque le thème du mot changeait lui-même.

Afin de donner une idée de ces variations excessives, qu'il serait impossible de réunir toutes, puisque chaque texte en fournit une multitude, je vais rapporter les formes les plus ordinaires du mot *oylz*, *oils* = *oeil*.

Li oylz (S. d. S. B.) est la forme la plus ancienne; on trouve plus tard:

Li dois siolt estre à le dolor,
Et li *iols* tos jors à l'amor. (P. d. B. v. 3437. 8.)
Ja deust estre li *olz* à Carrion. (R. d. l. V. v. 1417.)

Mais de ce ke li *oez* de le pense est à la foiz enclos par ignorance . . . (M. s. J. p. 504.)

Il at mis el soleil son tabernacle, por ceu qu'il receleiz ne soit, nes al *oil* ki torbeiz est. (S. d. S. B. 547.)

Teus rit au main ki au soir pleure,
Et si redist on moult souvent
Cascuns ne set c'à l'*oel* li pent. (Renart le Nouvel. v. 3250-2.)
Qui de boen *uel* esgarderoit. (Ben. 3. p. 528. v. 602.)

Il fu ferus parmi l'*ueil* et fu mors à la mellee. (Villeh. p. 28.)

A ci dolor dolente et dure,
Qu'à miedi m'est nuiz obscure
De celui *oeil*. (Rutb. I, 14.)
Tant ad seinet ke li *oil* li sunt trublet. (Ch. d, R. p. 77.)
Et li *oel* sont mout convoiteus. (R. d. l. M. v. 1434.)

E qui est cil vers qui il ad cried, e les *oilz* par orguil levez? (Q. L. d. R. IV, 414.)

Qui avoit à son frere trait les *ials*. (Villeh. 470[b].)

Prist l'empereor Alexis, celui qui avoit à l'empereor Sursac traiz les *iauls*[1]. (Ib. 469[d].)

Pleure des *iols*, ne set que faire. (P. d. B. v. 659.)
Les *oelz* ot vairs, la face colorie. (G. d. V. v. 1774.)

Quar tant come on pooit voir aus *iels* ne paroient fors voiles de nes et de vaissiaus. (Villeh. 37. LX.)

C'unques mais de ses *elz* ne vit
Nul pre faukie si igaument. (M. d. F. II, p. 380.)

Biens ki defors soit faiz ne valt riens, se li sacrefices d'innocence n'est par dedenz, devant les *oez* Deu, por lui sacrefiez en l'alteir del cuer. (M. s. J. p. 447.)

(1) Ces formes en *ul* sont fautives. Voy. p. 94.

Que sovent veeit od ses *oiz*. (Ben. 32099.)
Les .ii. *ious* li fisent crever. (Ph. M. v. 4269.)
Male goute lor criet lor *ieus!* (R. d. l. V. v. 31.)
Guignout et si feroit du pie,
Des *iuz* lermout. (Trist. I, 71.)
Tendrement des *euz* plourad. (Ben. III, p. 622. col. 1.)
Les dous purneles de ses *uiz*
Ne gardout pas plus cherement. (Ib. v. 12724. 5.)
Des *eulz* pleure moult durement. (Ib. v. 5377.)
Et out les *ieulz* plus vers que .i. faucon muez.
(R. d. S. S. d. R. p. 3.)
En lor *iouls*. (H. d. V. 511 a.)

(Voy. ci-dessous les formes contractes.)

De même :

Li ciels (P. d. B. v. 15) — li ciez (M. s. J. p. 484) — li cieus (Ben. 23629. 31096) — du ciau (R. d. l. R. I, 37) — li ciel (S. d. S. B. p. 573) — des cius (R. d. M. 14) — en sains ciaux (Rutb. I, 59) — es cious (Ph. M. 8319) — es ciels (Ben. 12468) — az ciez (M. s. J. p. 485);

en Picardie :

chiel (R. d. l. V. 5190);

en Normandie :

li cels (Q. L. d. R. III, 261) — li clers ceus (Ben. I, v. 113) — le cel (Ch. d. R. 29) — ceil (Charl. 9) — es cels (Ch. d. R. 93) — es ceus (Ben. 20254. 25669).

Li chevol, cheveux (Ben. 25240) — si chevoel (Ch. d. R. 39) — si cheveil (Rutb. II, 121) — si kavel (R. d. l. M. 2244) — les cevels (P. d. B. 6193) — des chevels (Ch. d. R. 91) — des chevols (Charl. p. 8) — les chevols (Romv. 469, 33) — les chavolz (G. d. V. 1364) — les cavels (O. d. D. v. 5667) — lur chevoilz (Chr. A. N. I, 56) — de ces chevous (R. d. S. G. v. 248) — les caviaus (R. d. S. S. v. 746) — par les ceviaus (Ph. M. v. 9193) — lor cheveus (Ben. II, 954) — un des cheveuls (R. d. R. 2752) — les caveus (O. d. D. 11726); — li aignels (S. d. S. B. p. 552) — li aignez (M. d. F. fab. 2) — li aigniaus (ib., Apoc. fol. 10. r.) — dou aignel (ib. ead.); — li oisels (G. d. V.) — uns oisiaus (Ph. M. 6476) — l'oisiel (R. d. l. V. 3903) — son oisel (G. d. V. 1923) — li oisel (Trist. I, 87) — li oisiel (Ph. M. v. 7496) — entre les altres oysels (S. d. S. B. p. 552) — des oisiaus (R. d. S. S. v. 4779) — as oiseals (Ben. I, v. 114) — de ses oiseaus (P. d. B. 1893) — d'oiseus (ib. 4489); — li damoiselz (G. d. V. 52) — li donzelz (ib. 1153) — li dameiseils (Chast. XI, 299) — li damoiseaus (P. d. B. 1565) — li damoisiaus (R. d. S. S. v. 527) — li damiseaus (Ben. 8106) — li dameiseaus (ib. 15790) — li dameseaus (Chast. XI, 119) — li danziaus (R. d. S. S. v. 1718) — li danzeaus (Ben. 13658) — li danzeas (M. d. F. Am. v. 124) — li damiseas (ib. v. 141) — el damoisel (P. d. B. 564) — dou damoisiel (L. d'I. p. 27) — del damisel (Ben. I, 700) — le danzel (Ch. d. S. I, 130) — del dauncel (Ben. II, 7974), etc.; — li duels (Ch. d. S. II,

186) — li diols (Ph. M. 28806. P. d. B. 4249) — li dols (M. d. F. Am. 224) — li doels (ib. Chait. 139) — li dious (Ph. M. 23848) — li dous (Ben. 38922) — ses diaus (Ch. d. R. Intr. XXXVII) — le duel (Ch. d. S. II, 138) — le deol (M. d. F. Eq. 209) — le dol (Ben. 5196. 13986) — doel (L. d'I. p. 25) — du duil (R. d. B. 664); — desoz un chol (Ren. 5055) — des chous (Ben. 12656), etc.

De la forme *li cols* pour *colps* = *coup*, dont j'ai déjà fait mention, on forma: *li cous* (R. d. l. V. 3796), pl. r. *teus cous* (Ben. 19992); mais le singulier régime et le pluriel sujet ne changèrent pas. En Picardie: *li caus* (L d. d'L. 187), *le caup* (M. d. F. II. p. 270), *les caus* (R. d. l. V. 2846).

REMARQUE.

On aura sans doute observé que beaucoup de ces noms en *l* ont un *z* au lieu du *s* de flexion. Cette orthographe s'est introduite de bonne heure dans les langages de Bourgogne et de Normandie; le dialecte picard au contraire a toujours employé *s*, comme pour les substantifs dont le thème était au *t* final. Il est assez difficile de donner une raison grammaticale de ces usages orthographiques; cependant l'emploi continuel du *s* dans les provinces picardes et celui du *z* dans celles de Bourgogne et de Normandie, là même où il ne paraît pas motivé, me porte à supposer que le son du *s* final n'était pas le même dans les trois dialectes de la langue d'oïl. La prononciation pesante et ferme du langage picard lui donnait le son propre *se*, qui convenait à l'ensemble de sa vocalisation; tandis que le son *ze*[1] répondait mieux à celle des deux autres provinces, et l'on écrivait *z* au lieu de *s* pour peindre d'une manière plus exacte le son qu'on entendait. Cette supposition acquerra un haut degré de vraisemblance, si l'on remarque que beaucoup de mots qui, en Bourgogne et en Normandie, avaient pour finale un *z* ou un *s*, prirent *x* lorsque le dialecte picard fut prédominant dans ces provinces. *X* équivalait alors à *ss*. (Cfr. les règles suivantes.)

G. J'ai dit plus haut que tous les substantifs en *l* final, permutable en *u*, formaient quelquefois leur singulier sujet et leur pluriel régime en rejetant le *l*. Ils se terminaient alors en leur voyelle pénultième, à laquelle se joignait le *s* de la flexion; et, comme on avait besoin de distinguer les sujets et régimes ainsi formés de ceux des mots qui avaient primitivement une voyelle pour penultième de leur thème, on imagina de rem-

(1) *Z* avait, au XIIIe siècle déjà, le son doux qu'il a aujourd'hui; c'est ce que prouvent les orthographes en *z* pour notre *s* avec le son accidentel *s*: *rozee* pour *rosée*, *ozeir* pour *oser*, etc.

placer le *s* par *x*, de telle sorte que les syllabes finales *ax*, *ex*, *ix*, *ox*, représentaient une forme contracte de *als*, *ails*, *els*, *eils*, *ils*, *ols*, *oils*.

Ces formes contractes ont pris naissance dans l'Ile-de-France, le Maine, l'Anjou et l'Orléanais, vers la fin du XIIe siècle. Elles s'étendirent rapidement dans les autres provinces, à l'exception de la Bourgogne proprement dite, où elles ne pénétrèrent que fort tard. On en faisait un usage très-fréquent au milieu du XIIIe siècle; au commencement du XIVe, elles s'étaient multipliées jusqu'à l'abus.

Ex.: Cent plaies li unt fait mortals:
Sempres fu morz li bons *vassals*. (Ben. II, 869, 70.)
Que issi a li *vassaus* quise. (Ib. 15614.)
Li *vassax* se tint bien, la lance brise an trois.
(Ch. d. S. I, 200.)

Si se partirent li reis e li *seneschals* pur aviruner e esquerre tut le païs. (Q. L. d. R. III, 313.)

Li *senescals* dist que sa foy
Veut avoir que ja nus par soi
Ne saura çou que il dira,
Et que au faire li aidera. (R. d. l. M. v. 945-8.)
Li *seneschaus* a la table pasee,
En sa main destre une verge pelee. (R. d. C. p. 188. 9.)
Li *seneschax* foui hors de la terre. (R. d. S. S. d. R. p. 41.)
Li *senescax* prist parcemin,
Qui savoit roman et latin,
Tant que il seut mout bien escrire. (R. d. l. M. 2993-5.)
Car certes ses *fils* n'ert il pas. (P. d. B. v. 300.)
Vos *fius* sui. (Chr. d. Tr. III, 152.)
Et li *fix* fu nes salvement. (Brut. v. 134.)
L'espee trait li *fiex* au roi Kallon. (O. d. D. v. 1903.)

De même:

Li solax [1] (Brut. v. 11561. M. d. F. f. p. 275); — P. r. mes consox (R. d. C. p. 66) — les consax (Brut. 14502); — li chastiax (Brut. v. 214. Ch. d. S. p. 26) — li castiax (Brut. v. 8923) — à lor chasteax (Rutb. II, 483); — des iex (R. d. M. d'A. p. 3) — des ix (R. d. l. M. v. 1307) — des ex (ib. 1438); — li ciex (Chr. d. Tr. III, 131) — des ciex (Rutb. I, 399) — des cix (R. d. l. M. 7733); — par chavox (Dol. p. 261) — les cavex (R. d. l. M. 1580) — à ses chevex (P. d. B. 5722) — quels caviax (Chr. d. Tr. III, 95); — li chevalz (G. d. V. 712) — li noirs cevals (P. d. B. 3065) — li chevaus, li cevaus (R. d. l. V. 5572. Ph. M. v. 2422. 18404) — li chevax (Ch. d. S. I, 118. 140) — es chevals, les cevals (Ch. d. R. 107. P. d. B.

(1) Comme on a déjà vu les formes primitives de la plupart des mots dont je vais noter les contractions, je les omettrai ici afin d'être plus court.

7289) — as chevaus (Ch. d. S. I, 194) — as chevax, sor lor cevax (Ch. d. S. I, 63. Brut. v. 11293); — as cols = coups (R. d. l. M. 2752) — les cox (ib. 2819); — as colz = cous (Ch. d. R. 28) — à lor cox (Ch. d. S. I, 71); — li fols (O. d. D. 10155) — li fous (Ben. 27309) — fox (Ren. 3901) — del fol (M. s. J. 513) — les fols (Ch. d. R. p. 10) — de fox (Rutb. I, 246); en Picardie: faus (R. d. l. M. 455) — fax (ib. 4535), etc.

De ces trois formes, celle en *ls* est donc la primitive; les deux autres en dérivent et se placent sur la même ligne: l'une est régulièrement formée par la permutation de *l* en *u;* elle est avant tout picarde: la dernière est une contraction de *ls* en *x*, et appartient à l'Ile-de-France. Après le mélange des dialectes, cela s'entend, on voit ces trois formes employées indifféremment dans le même texte.

OBSERVATIONS.

Les règles que je viens de donner sur les changements de la consonne *l* datent des bons temps de la première période de notre langue; vers la fin du XIIIe siècle, elles étaient tombées en oubli et on ne les observait plus que par une tradition vague et aveugle. On ne sera donc pas étonné de voir les copistes de cette époque de décadence les appliquer à faux ou en étendre abusivement l'emploi. Ainsi, ils donnèrent un *x* à des substantifs en voyelle pénultième, qui avaient quelque analogie avec les formes picardes permutées de *l;* mais ils firent subir en même temps une contraction au radical. Voici, je pense, ce qui les fit tomber dans l'erreur. Les formes picardes, qui alors gagnaient déjà le singulier régime et le pluriel sujet, étaient prédominantes dans tous les dialectes; les formes primitives avaient disparu, pour ainsi dire, et les copistes regardaient les permutations comme telles. Ils ignoraient que le thème du mot était en *l* final, que *x* était une contraction de *ls*, et *u*, une permutation de *l*. En comparant les formes en *x* à celles en *aus*, *eus*, etc., ils trouvèrent donc (et cela était très-juste selon leur point de départ) que la pénultième de ces dernières était une voyelle, qu'il y avait eu contraction, et ils en affectèrent par conséquent les noms qu'ils rangeaient dans la même classe.

Ex.: Idunkes fu ocis e al *coèu* fu livrez;
Li *keus* mania le cuer. (Th. Cant. 12, 1. 2.)
Por ce vous di je quar li hon
Qui est ses *kex* a assez paine. (Rutb. II, 39.)
Begues l'oït, de mautalent rogit,
Le *queu* apelle . . . (G. l. L. II, 18.)
Ja avoient li *keu* le mangier apreste. (Ch. d. S. I. 147.)

Les *qeuz* et les serjanz auront à lor devins. (Ib. I, 87.)
Il aiment miex les eschançons
Et les *kex* et les bouteilliers
Que les chanters ne les veilliers. (Rutb. II, 51.)

De même:

Deus (S. d. S. B. p. 545) — Dex (Ch. d. S. I, 120) — de Deu (S. d. S. B. p. 546);

en Picardie:

Dius (R. d. M. d'A. p. 5) — Dieus (ib.) — Dix (Rutb. I, 242. M. d. F. Yw. 534) — Diex (R. d. S. G. 593) — par Diu (O. d. D. 4375) — par la grasce Dieu (J. v. H. 404).

Li clou (Ch. d. R. 138) — ens clous (Chast. XVII, 146) — clox (R. d. C. p. 194).

On ne s'arrêta pas là. Une fois l'habitude des orthographes en *x* bien établie, le langage picard qui n'abandonna jamais ses lourdes terminaisons, commit une seconde faute en remplaçant le *s* de flexion par *x;* car *u* ne pouvait amener que *s*.

Ex.: Li solaux (Rutb. II, 14) — les chatieux (H. d. M. 207) — tes consoux (R. d. C. p. 79) — des coutiaux (V. s. l. M. 28) — ces chastiaux (1286. J. v. H. 438) — d'oisiaux (Chr. d. Tr. III, 116).

Enfin le *l* lui-même reparaît entre l'*u* et le *x:*

Coutiaulx (J. v. H. 550) — (caveaulx ib. 549) — les yaulx (Villeh. 441[a]) — les dix set *saulx* paresis (H. d. C. 29), etc.

Cette faute se propagea et s'établit si bien, qu'elle est devenue loi dans notre langue jusqu'au XVIIe siècle; et aujourd'hui encore nous écrivons par un *x* final la plupart des mots où cette lettre s'était introduite abusivement comme flexion à la fin du XIIIe siècle.

H. Il paraît que dans les premiers temps de la langue, on avait pris en Bourgogne l'habitude d'écrire en *x* final tous les mots qui dérivaient d'un primitif latin ayant cette terminaison: *berbix* (S. d. S. B. p. 526), *croix* (ib. 540), et par analogie, d'autres mots en *oi* et en *ai*, *ui: palaix* (S. d. S. B. p. 536); cela s'étendit même jusqu'aux formes des verbes: *Reconoix* com chier il te fist (S. d. S. B. p. 547), ju *remplix* (ib. 535), etc. La forme de ces mots était donc ainsi réglée: S. *suj.: li voiz* (S. d. S. B. p. 530), *rég.: de la voix* (ib. 555); — S. *suj.: li temporels paiz* (ib. 527), *rég.: de la paix* (ib. 524).

Cet usage ne subsista pas longtemps; dès avant la fin du XIIe siècle, on avait ramené tous les substantifs de cette espèce à une forme unique en *s* final dans la Picardie et en *z* dans la Bourgogne et la Normandie, qu'ils gardaient invariablement dans

tous les cas: *à halte vuiz* (Trist. II, 25), *en paiz* (Ben. II, 130), etc. Cette orthographe régna pendant tout le XIIIe siècle et jusque dans le XIVe; ce n'est que tard, et vers le commencement du XVe, que les notions d'étymologie reprenant quelque crédit dans la langue française et les usages particuliers des âges précédents s'étant perdus, on revint peu à peu à l'habitude, qui nous est restée, d'écrire en *x* final quelques mots dérivés de primitifs latins en *x*.

Cependant, jusque vers 1250, on retrouve en Bourgogne quelques traces de l'ancien emploi du *x;* il était p. ex. resté du bon usage d'écrire par un *x* la première personne du présent de l'indicatif du verbe *être*, et de même je *puix*, etc.

C'est ici qu'il faut rapporter l'orthographe: *li dux* (Villeh. p. 435[b]) pour *li ducs*, qui a été souvent usitée (1289. J. v. H. p. 497).

I. Les substantifs des deux genres, qui avaient un *s* final au thème du mot, le gardaient partout.

Ex.: C'est li *cors* nostre Signor Jhesu Christ. (S. d. S. B. 534.)

Quant nos avons demostreit coment il lo chief signifiet, or ensengnons coment il lo *cors* ki no somes expresseit. (M. s. J. p. 493.)

Devant le jugement quant li *cors* resordront. (Rutb. I, 404.)

Les *cors* lur perce e les corailles. (Ben. II, 1261.)

Le mot *li cors*, instrument de musique, s'écrivait:

Par tel covent que tu diras
En quel liu li *cors* fu troves. (Chr. d. Tr. III, 122.)
Li demanda que il voloit
Faire del *cor* que il tenoit. (Ib. ead.)

Li *cor* de l'ost comencent à corner. (O. d. D. v. 8924.)

Li sun des *cors*. (B. d. S. M. I, 200.)

à l'ues, à l'oes = à l'usage, au service, au profit de.

E ore ai fait temple à tun *ues* ù tu purras, si tes plaisiers est, habiter en sied estable parmanablement. (Q. L. d. R. III, 259.)

En cel point qu'il avoit tel pris
L'ot amours ja à son *oes* pris. (R. d. C. d. C. v. 78.)
A nostre *oes* et à *oes* nos hoirs. (1288. J. v. H. p. 461.)
Si ne me veult à son *eus* retenir. (C. d. C. C. p. 52.)
Et en une pierre le mist
Qu'il à son *wes* avoit eslist. (R. d. S. G. v. 577. 8.)
Fai à tun *oues* le pain garder. (M. d. F. II, 154.)
As *us* et as coustumes. (Villeh. 466[c].)
Kar nos volum conquerre France
A ton *os* quite, s'il te plaist. (Ben. 23550. 1. cfr. 29940.)

Les formes: à ton *euls* (R. d. R. 5133) et à *oels* le signeur (J. v. H. 551), sont fautives.

Il ne faut pas confondre ce mot avec *li oes*, l'oeuf (M. d. F. II, 316), *uns oes* (Phil. M. v. 19579), *l'oef* (M. d. F. 316), *les oues* (ib. II, 327).

> Por son cuer qui est si penssis,
> Que li premiers *mes* soit mengiez. (Rutb. I, 310.)
> Et si servoit le roi del *mes* premier. (O. d. D. 4120.)
> Et li biau *mes* devant iaus mis. (R. d. S. S. v. 2689.)
> Ne sai porqoi vos devisasse
> Toz les *mes*, ne porqoi musasse. (Dol. p. 159.)
> Li mengiers fu riches et grans,
> Des *mes* ne serai ja contans. (R. d. C. d. C. v. 1913. 4.)

L'influence de la règle *E.*, par laquelle on retranchait certaines consonnes devant le *s* de la flexion, accrut, vers le milieu du XIIIe siècle, le nombre des mots qui conservaient partout le *s*. On s'habitua naturellement, lorsque quelque analogie de dérivation, ou toute autre, y conduisait, à maintenir ce *s* comme terminaison unique de beaucoup de mots qui auparavant en avaient eu d'autres: *apres le dechies* (Th. N. A. p. 1078). En Bourgogne et en Normandie, on employait *z* dans ce dernier cas: *li niez* (G. d. V. 2288), *seur lor chiez* (Rutb. I, 257).

J. Le *z* final tendit toujours de plus en plus à usurper, dans les dialectes de Normandie et de Bourgogne surtout, la place du *s*; il se mettait, vers la fin du XIIIe siècle, sans règle et sans suite en une multitude de cas où on ne l'avait pas employé dans les époques précédentes.

Les exemples de ces orthographes vicieuses se trouvent par centaines:

Li anz (Ch. d. S. II, 158) — des jorz (ib. II, 100) — li besoinz (II, 109) — lez octavez (H. d. M. III. 189), etc.

K. L'état d'incertitude, de mobilité continuelle où la langue était alors, permettait l'introduction de beaucoup de formes, et il n'est pas rare d'en trouver plusieurs pour le même mot dans un seul et même texte. Cette espèce de confusion provenait du mélange des dialectes; elle n'a rien d'arbitraire, et il est toujours facile de remonter aux formes du radical qui ont donné naissance à ces irrégularités apparentes.

Prenons pour exemple le mot *brans* = *lame* (Romv. 223), qu'on trouve écrit aussi *branz* (Ch. d. S. II, 82). L'un équivaut à *brancs*, l'autrè à *brants*, comme le prouvent les formes suivantes:

Del brant (P. d. B. 2235) — à mon brant (Charl. 742) — le brant (Chr. A. N. I, 26) — le branc (Ch. d. S. II, 82. v. 18) — ou branc (R. d. l. V. 1054).

De même:

Li haubers (G. d. V. 2091), *de* li hobercs (Ch. v. 536), *et* li hauberz (Ch. d. S. I, 118. 142) — le hauberc (Brut. 10334) — nul haubert (Chr. A. N. I, 24); — li escus (G. d. V. 1811) — l'escu (ib. 826) — li escuz (Ch. d. S. II, 81) — li escut (G. d. V. 2491); — mes fies, *mon fief* (C. d'A. 303), *et* li fiez (Perreciot II, 30) — son fief (H. d. V. 511 [e]) — dou fied (Dunod II, 30) — en leur fies (1284. J. v. H. 431) — an noz fiez (Ch. d. S. II, 96), etc.

L. Le vocatif avec le *s* de flexion est très-ordinaire; mais les exemples où il ne l'a pas sont tout aussi nombreux. Ces exceptions à la règle générale proviennent sans doute de l'influence qu'exerça la forme latine de ce cas (2e déclinaison), à laquelle on remonta au XIIIe siècle.

M. Les noms propres prenaient également un *s* final comme sujets, et ils le perdaient comme régimes. Ainsi:

S. *suj.* Jehans (J. v. H. p. 469), *rég.* Jehan (ib. 470); *suj.* Hues, Godefrois, Ernous, Robers, Gerars (ib. 470), *rég.* Hue, Godefroi, Ernout, Robert, Gerart (ib. ead.). — Ansials (Villeh. 477 [d]), Ansiaus (1256. Th. N. A. I, 1083), Ansiel (H. d. V. 217), Pinabiaus (Ph. M. 9504), Pinabiel (ib. 9514), Daniaus (1287. Th. N. A. I, 1229), Daniel (Ph. M. 12918), Gabriaus (R. d. M. p. 43), Gabriel (ib. 43), Gabriax (Agol. 434).

Ces derniers exemples prouvent que les noms propres n'excluaient ni la permutation de la consonne *l*, ni les formes contractes.

Quelques noms se montrent indéclinables, leur *s* final étant considéré comme radical; p. ex. *Loys* (Villeh.), avec ces formes:

Looys, Loweis (Ben. 15874), Lowis (ib. 26144), Loewis (ib. 26204).

Les noms propres dont le radical était en *m*, formaient leur sujet par le changement de *m* en *n* et l'addition de *s*:

Adans (Rutb. I, 133), *rég.* Adam;

ou bien on élidait le *m* devant *s*:

Joachis (G. d. V.), Joachim (ib.), Joachins (ib.).

On suivait la même règle pour les noms en *n* final:

Ysengris, Ysengrin (Chast. XX.).

Les noms propres formaient une quantité de dérivés au moyen de suffixes, et l'on combinait quelquefois les primitifs et les dérivés entre eux pour composer une espèce de déclinaison. Le thème simple, p. ex., prenait le *s* final et était exclusivement forme de sujet, tandis que l'un de ses dérivés était employé pour lui servir de forme correspondante de régime.

Ex.: Nos *Odes*, arcevesques de Besançon, et nos *Othes*, cuens palatin de Borgoigne. (1279. M. s. P. II, 566.)

De notre tres noble prince *Othon*. (Perreciot. 348.)

Nos avons prie ... le honorable pere en Jesu Crist *Odon*. (1277. M. s. P. II, 584.)

Nous *Guis*, cuens de Flandres. (1284. J. v. H. p. 430.)

Par la main noble home nostre chier signeur *Guion*, comte de Flandres. (1286. Ib. p. 440.)

Bauduins de Soriel s'est adrecies à *Pierron* Vent, et *Pierres* vers lui. (H. d. V. 507[a].)

Telles sont les règles auxquelles étaient soumis les substantifs aux XIIe et XIIIe siècles. Passé 1280 ou 1290, elles ne furent plus observées que par une tradition ignorante, c'est-à-dire que les personnes qui les appliquaient ne pouvaient plus se rendre compte des causes qui les avaient produites. Qu'on se rappelle en outre que, vers ces mêmes années, le mélange des dialectes produisait et entremêlait sans cesse beaucoup de formes, et l'on concevra que les copistes dussent éprouver des embarras et des incertitudes dans l'application des règles qu'ils ne comprenaient pas.

Le XIVe siècle s'est écoulé en grande partie dans ce pêle-mêle de règles anciennes tombées en oubli, sans qu'on soit parvenu à leur en substituer définitivement de nouvelles. Et comme, par malheur, la plupart des grands ouvrages de l'âge d'or de notre vieille langue ne nous sont parvenus que dans des copies retouchées du XIVe siècle, on ne s'étonnera pas que l'on ait été si longtemps dans l'ignorance des véritables lois de la langue d'oïl aux XIIe et XIIIe siècles, et qu'aujourd'hui encore il y ait un petit nombre de personnes qui ont des doutes sur la nature et l'existence même de ces lois.

REMARQUES.

a. L'emploi de *à* avec les substantifs, dans le sens instrumental et causal, était beaucoup plus en usage qu'aujourd'hui:

Et *as* mains le traist à soi. (Rutb.)
Ils le battront *as* bastons. (Chr. d. P.)

b. L'emploi de l'*accusatif absolu*, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, au lieu de l'ablatif absolu des latins, est aussi vieux que la langue:

Quant le voit l'ampereres, n'i ot qu'eleecier;

Jointes ses mains commença Jhesu Crist à proier,
Quar fiance a ancor bien se porra aidier. (Ch. d. S. II, 181.)
La contesse mua color,
Jointes mains li caï as pies. (Poit. p. 24.)
Pepins l'en a doune le don,
Voiant maint prince et *maint baron.* (Poit. v. 1227. 8.)
Furent andoi si bien apris,
Que bien sorent parler latin,
Et bien escrire en parkemin,
Et consillier, *oiant la gent*
En latin, que nus nes entent. (Fl. et Bl. v. 268-72.)
Li prelaz d'Eurewic, cil de Lundres, ço qui,
Conseil li unt dune priveement andui
Que, *veant si grant gent,* ne li fesist anui.
(Th. Cant. p. 26. v. 26-28.)

DIMINUTIFS.

Les formes diminutives étaient à peu près les mêmes au XIIIe siècle qu'aujourd'hui: *iau*, *eau*, *el*, *ele*, *ait*, *et*, *ete*, *ate*, *ot*, *on*. Ainsi:

Li oisilon (H. d. V. 494 e) — oiselon (Ch. d. S. I, 109) — li oiselet (R. d. R. 3924); — li vasletons (Ben. 10759) — dou valeton (R. d. S. S. v. 905); — enfancegnon (S. d. S. B. p. 550) — enfançon (Rutb. I, 347) — enfançunet (Q. L. d. R. II, 160); — li gourpillons (Fab. inéd. II, 538); — li clerjon (R. d. R. 1626) — un des clerjons (ib. 503); — li aigneles (M. d. P. fab. 2) — l'aignelait (Fab. inéd. II. 461); — el jardinet (R. d. C. d. C. v. 3483); — uisset, *de uis* (ib. 2253); — vilate (S. d. S. B. 550) — par mi ii villetes petites (Dol. p. 225) — une vilete (Rutb. II, 194); — j. venteles (Chr. d. Tr. III, 133); — un anclet (H. d. V. 504 e); — le castelet (Brut. 12044); — leuncels (Q. L. d. R. III, 274); — ursetel (ib. II, 181); — une petite fenestrele (R. d. S. G. v. 999); — uns angelos (P. d. B. 5562); — singos (Fab. inéd. II, 514) — singetiaus (M. d. F. fab. p. 288); — li piniaus, *petit pin* (R. d. S. S. d. R. p. 13); — d'un bastoncel (Romv. p. 209); — une viellete (Rutb. I, 234. II, 190); — mesonete (ib. II, 53); — pucelete (ib. II, 161); — canconnete (R. d. l. V. 200); — chaenetes (P. d. B. 10625) — les autres chaenetes (Dol. p. 278); — famete (ib. 254); — maisonete (ib. ead.), etc. etc.

Et les adjectifs:

(Il ot) la barbe .i. po rossete (Ch. d. S. II, 96); — en l'eve chadete l'a mise (Dol. p. 164); — petitet, petitete (ib. 225), etc.

placer le *s* par *x*, de telle sorte que les syllabes finales *ax*, *ex*, *ix*, *ox*, représentaient une forme contracte de *als*, *ails*, *els*, *eils*, *ils*, *ols*, *oils*.

Ces formes contractes ont pris naissance dans l'Ile-de-France, le Maine, l'Anjou et l'Orléanais, vers la fin du XIIe siècle. Elles s'étendirent rapidement dans les autres provinces, à l'exception de la Bourgogne proprement dite, où elles ne pénétrèrent que fort tard. On en faisait un usage très-fréquent au milieu du XIIIe siècle; au commencement du XIVe, elles s'étaient multipliées jusqu'à l'abus.

Ex.: Cent plaies li unt fait mortals:
Sempres fu morz li bons *vassals*. (Ben. II, 869, 70.)
Que issi a li *vassaus* quise. (Ib. 15614.)
Li *vassax* se tint bien, la lance brise an trois.
(Ch. d. S. I, 200.)

Si se partirent li reis e li *seneschals* pur aviruner e esquerre tut le païs. (Q. L. d. R. III, 313.)

Li *senescals* dist que sa foy
Veut avoir que ja nus par soi
Ne saura çou que il dira,
Et que au faire li aidera. (R. d. l. M. v. 945-8.)
Li *seneschaus* a la table pasee,
En sa main destre une verge pelee. (R. d. C. p. 188. 9.)
Li *seneschax* foui hors de la terre. (R. d. S. S. d. R. p. 41.)
Li *senescax* prist parcemin,
Qui savoit roman et latin,
Tant que il seut mout bien escrire. (R. d. l. M. 2993-5.)
Car certes ses *fils* n'ert il pas. (P. d. B. v. 300.)
Vos *fius* sui. (Chr. d. Tr. III, 152.)
Et li *fix* fu nes salvement. (Brut. v. 134.)
L'espee trait li *fiex* au roi Kallon. (O. d. D. v. 1903.)

De même:

Li solax[1] (Brut. v. 11561. M. d. F. f. p. 275); — P. r. mes consox (R. d. C. p. 66) — les consax (Brut. 14502); — li chastiax (Brut. v. 214. Ch. d. S. p. 26) — li castiax (Brut. v. 8923) — à lor chasteax (Rutb. II, 483); — des iex (R. d. M. d'A. p. 3) — des ix (R. d. l. M. v. 1307) — des ex (ib. 1438); — li ciex (Chr. d. Tr. III, 131) — des ciex (Rutb. I, 399) — des cix (R. d. l. M. 7733); — par chavox (Dol. p. 261) — les cavex (R. d. l. M. 1580) — à ses chevex (P. d. B. 5722) — quels caviax (Chr. d. Tr. III, 95); — li chevalz (G. d. V. 712) — li noirs cevals (P. d. B. 3065) — li chevaus, li cevaus (R. d. l. V. 5572. Ph. M. v. 2422. 18404) — li chevax (Ch. d. S. I, 118. 140) — es chevals, les cevals (Ch. d. R. 107. P. d. B.

(1) Comme on a déjà vu les formes primitives de la plupart des mots dont je vais noter les contractions, je les omettrai ici afin d'être plus court.

7289) — as chevaus (Ch. d. S. I, 194) — as chevax, sor lor cevax (Ch. d. S. I, 63. Brut. v. 11293); — as cols = coups (R. d. l. M. 2752) — les cox (ib. 2819); — as colz = cous (Ch. d. R. 28) — à lor cox (Ch. d. S. I, 71); — li fols (O. d. D. 10155) — li fous (Ben. 27309) — fox (Ren. 3901) — del fol (M. s. J. 513) — les fols (Ch. d. R. p. 10) — de fox (Rutb. I, 246); en Picardie: faus (R. d. l. M. 455) — fax (ib. 4535), etc.

De ces trois formes, celle en *ls* est donc la primitive; les deux autres en dérivent et se placent sur la même ligne: l'une est régulièrement formée par la permutation de *l* en *u*; elle est avant tout picarde: la dernière est une contraction de *ls* en *x*, et appartient à l'Ile-de-France. Après le mélange des dialectes, cela s'entend, on voit ces trois formes employées indifféremment dans le même texte.

OBSERVATIONS.

Les règles que je viens de donner sur les changements de la consonne *l* datent des bons temps de la première période de notre langue; vers la fin du XIIIe siècle, elles étaient tombées en oubli et on ne les observait plus que par une tradition vague et aveugle. On ne sera donc pas étonné de voir les copistes de cette époque de décadence les appliquer à faux ou en étendre abusivement l'emploi. Ainsi, ils donnèrent un *x* à des substantifs en voyelle pénultième, qui avaient quelque analogie avec les formes picardes permutées de *l;* mais ils firent subir en même temps une contraction au radical. Voici, je pense, ce qui les fit tomber dans l'erreur. Les formes picardes, qui alors gagnaient déjà le singulier régime et le pluriel sujet, étaient prédominantes dans tous les dialectes; les formes primitives avaient disparu, pour ainsi dire, et les copistes regardaient les permutations comme telles. Ils ignoraient que le thème du mot était en *l* final, que *x* était une contraction de *ls*, et *u*, une permutation de *l*. En comparant les formes en *x* à celles en *aus*, *eus*, etc., ils trouvèrent donc (et cela était très-juste selon leur point de départ) que la pénultième de ces dernières était une voyelle, qu'il y avait eu contraction, et ils en affectèrent par conséquent les noms qu'ils rangeaient dans la même classe.

Ex.: Idunkes fu ocis e al *coèu* fu livrez;
Li *keus* mania le cuer. (Th. Cant. 12, 1. 2.)
Por ce vous di je quar li hon
Qui est ses *kex* a assez paine. (Rutb. II, 39.)
Begues l'oït, de mautalent rogit,
Le *queu* apelle . . . (G. l. L. II, 18.)
Ja avoient li *keu* le mangier apreste. (Ch. d. S. I. 147.)

Fu le jor sis chefs aornez
E beneeiz e coronez. (Chr. A. N. I, 249-52.)

De là ces formes:

Cele *vious desloiaus* sorciere Prise fu (Phil. M. 28939) — à chanter messes *festivaus* (Ben. 26095) — les dolors *infernaus* (ib. 26041) — dunt l'um fist chaisubles *reiaus* (ib. 26094), etc.

Nous avons conservé la dernière dans l'expression *lettres royaux*.

Cette invariabilité de la forme, quant au genre, n'empêchait pas, comme on voit, les adjectifs de prendre le *s (z)* de la flexion, soit au singulier sujet, soit au pluriel régime. On trouve, il est vrai, quelques exceptions à cette règle; mais ce sont des fautes éparses qui proviennent de la négligence des copistes. Voy. p. ex. R. d. R. v. 2030. Villeh. 454ᵉ. Ben. 17325.

REMARQUE.

Le féminin des adjectifs, dérivés d'une forme latine en *us, a, (um)*, faisait seul exception à la règle de la position du *s*. Il était soumis à la même loi que les substantifs féminins en *e* muet empruntés à la première déclinaison latine; c'est-à-dire que le singulier sujet ne prenait pas le *s*, tandis que le pluriel sujet en avait un.

COMPARATIF ET SUPERLATIF.

Le vieux français formait ordinairement le comparatif et le superlatif de la même manière que nous, c'est-à-dire au moyen de *plus, le plus*.

Cependant il employait quelquefois, pour le comparatif, la terminaison *or*, du latin *ior;* mais, dans les bons temps, elle ne servait que pour les régimes singulier et pluriel, et le sujet pluriel; le singulier sujet avait la terminaison *res, re*.

P. ex de *grand:*

S. *suj.:* Asses iert *grandres* et plus longor avoit
Que n'iert Ogier qi en ceval seoit. (O. d. D. 11236. 7.)
En toute l'ost n'ot chevalier si grant,
Ne homme nul que Raous doutast tant;
Asseiz fu *graindres* que Saisnes ne gaians. (R. d. C. p. 107.)
Karlemaines fud *graindre* plein ped e .iij. pouz. (Charl. v. 811.)
Un autretel serpent en faut
Qui *graindes* est et qui mielz vaut
Que ne fet cist qu'il m'a rendu:
rég.: Le *graignor*[1] en a retenu. (Chast. XV. 75-8.)

(1) De là le verbe *engraigner* (R. d. C. p. 138), augmentatif de grandir.

El tens de la *graignor* chertie
Quant *graindre* vente fu de ble. (St. N. 284. 5.)

En Picardie et dans l'Ile-de-France:

Car Dix me veut par vous oster
Le *grignour* duel, la *grignour* paine
Qui onques fust en car humaine,
Sans mort. (R. d. l. M. 6362-5.)
La dame a le frere apele,
Puis li dist devant son seignor
Si grant honte c'onques *greignor*
Ne fu mes à nul home dite. (Rutb. I, 268.)
Si sachies tout certainement
Que nulz avoir joie ne peut
Greingneur que li chastelains eut. (R. d. C. d. C. v. 3222-4.)
Dont valt mix qu'en pais me tiengne,
Que *grigneur* mal ne m'en aviegne. (R. d. l. M. v. 1725. 6.)

En Normandie:

Onc *graignur* duil n'ot à nul jur. (R. d. R. 9275.)
Greignur louer, *greignur* merite
Devez aveir, k'avez eslite
Nostre estre e nostre compaignie. (M. d. F. II, 444.)
Ne serroit truvez en nul païs
Nul chevaler de *greinur* pris. (Trist. II, 117.)

P. *rég.*: Une des *graignors* dolors et des *graignors* domages qui avint à cel jor, et des *graignors* pitiez qui onques avenist à la chrestiente de la terre de Romenie, fu à perdre tant de bone gent. (Villeh. 481 [a])

De même:

ancianor [1] (R. d. R. v. 14.) — li juvenur (ib. 7689) — le sordeior (Ben. 16107), etc.

Ces comparatifs avaient quelquefois la signification du superlatif:

Là ot grant discorde de la *graindre* partie des barons et de l'autre gent (Villeh. 440 [c]);

et dans ce cas on trouve toujours la forme du singulier sujet.

Les comparatifs irréguliers correspondants à ceux du latin sont:

Maires, maire, major, majour, majeur, maür.

Le positif *magnes*, *magne*, se trouve souvent dans la Chanson de Roland, des Saxons, etc.

Mialdres, mioldres, mieldres, mildre, miaudres, miadres, mioudres, mieudres, meidre, meaudres, meudre, meillor, meilleur, millor, milleur, meillur, mellour, etc.

(1) Ce n'est pas, comme le dit l'éditeur, une terminaison forgée à cause de la rime.

Pire, pejor, pejour, pior, piour, pieur, puire (rime, Ben. v. 33001), peor, piur, poior.

Manre, menres, mendre, meindre, menor, menour, meneur, menur.

Quoique les formes en *res*, *re* soient particulièrement réservées au sujet singulier, le comparatif *maire* se trouve encore aux singulier et pluriel régimes.

Ex.: Ocist li *maires* le menour. (Brut. p. 72. v. 1503. cfr. p. 305.)
N'ert mie pres li dux Richarz,
N'onques li *maires* ne li mendre
D'un sol jor ne li vout atendre. (Ben. 27218-20.)
Fors del secund frere e del *maire*. (Ib. 39488.)
Lor granz mises, lor granz afaires
E lor ovres, totes les *maires*,
Achevoent e fornisseient
Des granz aveirs qu'il en aveient. (Ib. 35211-14.)

(Cfr. Ben. v. 16039. 16289. 18069. 18230. 18554. 19851. 31432. 38044, etc.)

E prent conseil od sa gent
Od ceus de *major* escient. (Ben. II, 2983.)
Dunt a Tristan si grant dolur
Unques n'od u aurad *maür*. (Trist. II, 82.)

Et quant cil fu morz, qui fu li *mialdres* d'aus toz, si furent li autre mult effree. (Villeh. 479[a].)

Cis est vostre amis li premiers,
Et est li *mioldres* cevaliers
Et *li plus* beaus qui soit el mont. (P. d. B. 5001-3.)

Et por ce ke ire nel tariet mie si tost, quidet ke il *mieldres*[1] soit ke li irous. (M. s. J. p. 451.)

Agolans avoit oï dire,
Ke Karlemaine iert partout sire,
Comme li *mioudres* rois del mont. (Phil. M. 4432-4.)
Ja este(s) vos, ç'oi dire, li *miaudre* escuz de France. (Ch. d. S. II, 28.)
Ainz *miadres* chevaliers ne nasqi de noz lois. (Ib. II, 44.)
E miauz li saura conseiller
Au besong s'il est entrepris
Que li *meaudres* de ses amis. (M. d. F. f. 17.)
Ici fenist li *meidre* estore
Qui onques fu mise en memore. (Brut. I, XXIII.)
Bone est la pais apres la guerre,
Plus rice et *mildre* en est li terre. (Ib. v. 11045. 6.)
Li flateres de pute estrace
Fait cui il vuet vuidier la place:
C'il vuet, li *mieudres* est li *pires*. (Rutb. I, 22.)

(1) Cfr. *amieldriz* (P. d. B. v. 5134).

A son col .j. mantel d'ermine:
Ainc *meillor* n'afubla roïne. (L. d. M. p. 46.)
Mil en reprent li rois de France
De ceus ù a *mellor* fiance. (P. d. B. 2943. 44.)
A tant monta, k'il ne pot ains,
Od lui si *mellour* cevalier. (Ph. M. 8523. 4.)

Se nous poons monstreir, par chartres ou autrement, ke nous y ayens *milleur* droit ke nostres sires et freres devantdit n'ait, il le nous doit rendre sans contredit. (1283. J. v. H. 422.)

Un des *meillors* barons et des plus larges, et des *meillors* chevaliers qui fust el remanant du monde. (Villeh. 491[b].)

Que il en a par le païs
D'aussi bieles et de *millors* (femmes). (R. d. l. V. 1245. 6.)
Des *meillurs* nefs unt sis choisies. (R. d. R. 6314.)
Bers fu Maugers e patriarche
Avers que celui dunt voil dire;
Vils fu Maugers; mais cist est *pire,*
E quant plus vit e plus avile. (Ben. 35130-3.)

Il ne chaloit à cels qui l'ost voloient depecier du meillor ne du *pejor*, mais que li ost se departit. (Villeh. 455[e].)

N'auras *pior* voisin de moi. (Rutb. II, 94.)
Qu'ele n'eust *pieur* hostel. (R. d. l. M. 6184.)
Estes venuz pour la roïne
Entre ceste gent sarrazine
Poior que sarrazin ne sont. (Romv. 490, 33-35.)

Mais en ayer ols est ceste cusenzons li *menre*, et de la salveteit des ainrmes est en lor cuer li dairiene pense. (S. d. S. B. 556.)

Iert dons *manre* li pitiez de Crist ke li malices Herodes. (Ib. 543.)

Puis fu mandez li *menres* Loeys;
Ce fu li *meudres* des .iiij. Herbert fix. (R. d. C. p. 82.)
Tant vous di n'i a pas grant ale,
Mes *mendre* que je ne creusse. (Rutb. II. 25.)
Altre corone *menor* prist
Et la roïne ansement fist. (Brut. 10719. 20.)
Mais ne r'a pas *meneur* anui. (R. d. l. M. 1679.)

David demostreit ke li trebuchemenz des *plus granz* soit voisdie des *menors*. (M. s. J. p. 506.)

Cest essample nus dist de cax
Qui mesprisent les *menurs* d'ax. (M. d. F. f. p. 245.)
etc. etc. etc.

Le Roman de la Manekine (v. 7228) fournit le régime pluriel *des menres;* la Chron. des D. de Normandie (II, 403), *al mendre*, etc.; ce sont des fautes auxquelles la rime a donné lieu.

Outre le superlatif ordinaire, la langue d'oïl avait conservé beaucoup de traces du latin *issimus*.

Ex.: Mis peres vus batid de verges deliees, mais jo vus baterai de *grandimes* balains ki serunt dures e espinus. (Q. L. d. R. III, 282.)

Car cil soi repentent vraiement de lor trespasseiz forfaiz, ki el blandissont enhortement aparzoivent les aguaiz del *maltime* enginior. (M. s. J. p. 462.)

A poi de ure este vus li ciels devint tut obscurs, e leverent nues e ventz, e chaïd une *grandime* pluie. (Ib. ead. 319.)

Puis sunt muntez sus el paleis *altisme*. (Ch. d. R. 105.)
Jo en prirai le *hautisme* roi
Que vengeance prenge de toi. (St. N. v. 504. 5.)
Cherismes dux, noble vassal,
Cum a ici fiere novele! (Ben. 31609. 10.)
Des portaus lancent pex aguz
E *grandimes* caillous cornuz
Dunt il les funt aval descendre. (Ib. II, v. 4027 - 9.)
De ç'out novele
La *saintime* Virge pucele
Par angelial nontiation. (Ben. 23983 - 5.)

Et dedenz cel sejor lor avint une mesaventure qui fu *pesme* (de pessimus) et dure. (Villeh. 446[a].)

Vit les lermes e les miseres
E les *pesmes* dolurs ameres. (Ben. v. 31 - 5.)

Et celui-ci enfin formé de *miels*, *mels* = mieux:

Or est bien, dit Renart, issi,
Trai tei en sus, si li dirai
Del *mellesme* que je saurai. (Chast. XX. 114 - 6.)

REMARQUES.

a. Roquefort indique le mot *merme*, moindre, qu'il dérive de *minimus* ou de *minor*. M. M. Orell (p. 38) et Diez (II, 59) se décident pour le superlatif, et je crois qu'ils ont raison; car la terminaison *me* est superlative.

Mais se il avient que celui qui requiert heritage a este *merme* d'aage en tant que l'autre l'a tenu... (Assises de Jerusalem, ch. 37. Cité d. Roquefort.)

De là le verbe *mermer*, que M. F. Michel explique peu exactement par *ôter*, *dépouiller*:

Ne vout plain pie de s'onnor
Que tenissent si anceisor
Fust ne *mermez* ne retailliez. (Ben. 30808 - 10.)

(Cfr. v. 39378.)

b. On renforçait quelquefois le superlatif par le mot *très*, de la façon suivante:

Tant le (le fruit) porta qu'ele enfanta,
Et *le plus tres bel* enfant a,
Fil, que onques feist nature. (R. d. l. M. 2971 - 3.)
Si fu *li plus tres beaus* armez
Que l'om trovast en tot le munt (Ben. v. 18727. 8.)

cfr. Qui en sa *tres plus* grant honor (Ib. v. 28038.)
(Cfr. Adverbes.)

Au lieu de *que*, on employait *de* après le comparatif.

Ex.: Nos ne poons avoir envie se sor ceas non cui nostre estre quidons en alcune chose *meilhor de* nos. Dunkes petiz est cil cui li envie ocit, quar il tesmonget que il *menres* est *de* celui cui il portet envie. (M. s. J. p. 517.)

Et si dou tout à meschief fui,
Que ge fui *plus petis de* lui,
Et ses chevax *maires dou* mien. (Romv. 532, 5 - 7.)
Se ciz bers, qui est *mieudres d'*autres,
Muert sanz hoir... (Ib. 579, 26. 7.)
Les ex roelle, sorciux prent à lever:
Par contenance fu *plus fiers d'*un sengler. (R. d. C. p. 140.)

Et bien tesmoignent cil qui là furent, que onques mès cors de chevaliers *mielz* ne se defendi *de* lui. (Villeh. 475[b].)

Li François sont ci en lor terre,
Et sevent *plus de* nos de guerre. (P. d. B. 2381. 2.)
Par tant sui *plus* rice *de* vous,
Et si n'en sui mie jalous. (Poit. p. 4.)
Se vous estes *de* moi *plus* biele. (R. d. l. V. p. 150.)
Ne truis que dunc fust princes nez
Qui *meins de* lui en fust blasmez. (Ben. v. 41709. 10.)
Tels t'a argent en paume mis
Qui est assez *plus* fols *de* toi. (Rutb. I, 215.)
Et cil ki li plus haut estoient
Plus des autres s'umelioient. (R. d. M. p. 42.)

Et par analogie avec le latin *alter*, *alius:*

Une *autre de* vous amera
Et de vous cure n'avera. (R. d. M. p. 19.)
Aies mon regne, jol t'ottrei:
Eir nul *autre* n'en faz *de* tei. (Ben. 12357. 8.)
Miex volsisse estre ou arce ou desmembree
D'*autre de* vos fuse ja mariee. (R. d. C. p. 225.)

Plus, adverbe de quantité, était suivi de la préposition *de*, comme aujourd'hui:

Griffuns i ad *plus de* trente millers. (Ch. d. R. p. 98.)

CHAPITRE IV.

DES NOMS DE NOMBRE.

I. NOMBRES CARDINAUX.

La partie du discours qui se montre la plus fixe dans ses formes, celle qui a le moins changé pendant toute la durée de la langue française, celle dont les changements ont le moins altéré la contexture interne de ses mots, ce sont les noms de nombre. On peut dire qu'ils n'ont point varié en français, depuis le XIIIe siècle; car toutes les orthographes des noms de nombre cardinaux, tels que nous les employons aujourd'hui, se trouvent usitées et fixées dans les textes dès le premier tiers du XIIIe siècle.

Cette particularité rend assez difficile une division de leurs formes dans les trois dialectes de la langue, d'autant plus que le mélange des dénominations picardes se fait sentir partout de très-bonne heure. Je vais donc, pour rester aussi près que possible de la vérité, rassembler, d'après les chartes surtout, les variétés des formes des noms de nombre cardinaux dans les différentes provinces de la langue d'oïl.

Bourgogne: *Uns, une, un* — *doi, dous* (S. d. S. B. 537), *does* (1279. H. d. B. II, 47), *deus* — *troi* (S. d. S. B. 550), *trois* (M. s. J. 504) — *quatre* (M. s. J. 503) — *cinc* (H. d. B. II, 43) — *seix* (M. s. P. 1257), *six, sex* (ib. 64), *sat* (M. s. P. 350), *set* (M. s. J. 454) — *oit* (S. d. S. B.) — *nuef* (H. d. B. II, 24) — *deix* (M. et D. 468), *dex* (1233. ib. 342), *dis* (M. s. J. 446), *dix* (H. d. B.) — *unze, onze* — *doze* — *treize, treze* (H. d. B.), *treise* (M. s. P. I, 378) — *quatorze* — *quinse, quinze* (H. d. B.) — *seize, seze* (M. s. P. II, 601) — *dis et set* — *dis et oit* — *dis et nuef* — *vint* — *vingt cinq* (Villeh. 451[d]) — *trente* (S. d. S. B. 551) —

quarante et cinc (H. d. B. II, 17) — *cinquante et un* (ib. 19) — *sexante* (ib. 45), *soixante*, *soxante* (M. s. P. II, 595), *sezante* (1262. H. d. B. II, 26), *sexante et un* (ib. 26) — *sexante et treze* (ib. 39) — *quatrevinz* (M. s. J. 445), *oitante*, *octante* (M. s. P. 557), *huitante* (ib. 562) — *quatrevinz et dis* — *cenz*, *cent*, *cens* — *cinc cenz* (H. d. B. II, 43).

Picardie : *Uns*, *un*, *une* (plus tard et fort longtemps, on a écrit *ung*; orthographe qui s'est propagée en Bourgogne) — *doi* (R. d. M. 12), *dei* (J. v. H. 430), *deus*, *diaus*, *deux*, *deuls* (1277. Ph. M. t. 2, CCCIX) — *terois*, *troi*, *trois* — *katre*, *quatre* — *chiunck*, *chinq*, *chuinc* (ib.), *cienc* (J. v. H. 557) — *seis*, *sis*, *siis* (ib. 446) — *siet* (ib.), *set*, *sete*, *sept* (H. d. V.) — *wict*, *wicht*, *wit* (J. v. H. 450) — *nuef* — *deis*, *dis* — *douze* — *treize*, *treise* — *katorse*, *quatorze* — *kuinse*, *quinze* — *seze* — *disset*, *dis et siet* — *dis et wit* — *vint* — *terente*, *trente* — *quarante* — *chiunkante* (Ph. M. 11262), *chuinquante* (Ch. d. T. P. M. 2. CCCX) — *sissante*, *sessante*, *soissante*, *sesante* — *quatre vins* (J. v. H. 511) — *quatre vins e dis*, *nonante* (ib. 530, 537).

Normandie : *Uns*, *une*, *un* — *dui*, *dus* (Rym. 115), *deus* (ib. 45) — *trei* (Charl. 4), *treis* (ib. 20), *treiz* (Q. L. d. R. 341), *tres* (Rym. 179) — *quater*, *quatre* — *cink*, *cinque* — *sis* — *set* (Ch. d. R. 1) — *vit*, *oit* (B. d. S. M. 217) — *nof* (Ben. 937), *noef* (Th. C. 51, 11) — *dis* (R. d. S. 32), *diz* — *unze* (Q. L. d. R. 351) — *duze*, *dusze* (Charl. Ben. 2295) — *tresze*, *trese* (ib. 18241) — *quarante*, *quaraunte* (Rym. 169) — *cinquante* (ib. 109), *cinquaunte* (ib. 169) — *seisante* (Ch. d. R. 82) — *setaunte* (Rym. I, 160) — *vitante* (ib.).

Remarquez encore les formes *duez* (H. d'A. II, 82) — *doux* (1282. M. et D. 461) — *huit* (1278. M. s. P. 552. Dunod. 603) — *dez* (*10*) (Ploermel 1286. M. d. B. 1079).

De ces noms de nombre cardinaux, *un* [1] prenait le *s*, quoique assez irrégulièrement, lorsqu'il était sujet masculin, et le perdait quand il était régime ; *dui*, *doi*, *troi*, au contraire, suivaient exactement la règle des substantifs au pluriel, c'est-à-dire qu'étant sujets, ils rejetaient le *s*, et le prenaient aux régimes.

Ex. : Et li *dui* roi le vont menant. (P. d. B. 10775.)
Et si sont ensamble acorde
Que sour iaus *deus* se meteroient,
Et chou quo cil *doi* en diroient
Sera tenu tout plainnement. (R. d. l. V. p. 253.)

(1) On trouve ce mot écrit *hun*, dans la Franche-Comté et les provinces avoisinantes.

Ce mot se joignait ordinairement au nombre *deux*, et se contractait avec lui de manière à former les locutions suivantes: en Bourgogne: suj. *ambedoi*, *andoi*, *andui*; rég. *ambedous*, *andous*, *andouz*; en Picardie et en Normandie: suj. *ambedui*, *ambdui*, *amedui*, *amedoi*, *amdui*, *andui*, *endui*; rég. *ambedeus*, *amdeus*, *ambedous*, *andeus*, *ansdous*, *embedeus*, etc.

Ex.: Forment se laidangerent *ambedui* li baron. (Ch. d. S. II, 6.)
Ambedui s'antracolent par *andeus* les costez. (Ib. I, 173.)
Andui monterent el grant palais anti. (R. d. C. p. 39.)
Endormi erent *amedoi*. (Trist. I, 82.)
Si q'amont en tornerent *amedui* li talon. (Ch. d. S. I, 142.)
A tant s'en turnerent *ambdui*, e vindrent en la cite. (Q. L. d. R. I, 30.)
Et alerent s'en *endui*. (Ben. I, 75.)
A Roem vindrent cist *amdui*. (Ib. II, 10166.)
Cuntre le ciel *ambesdous* ses mains juintes. (Ch. d. R. 78.)
Mais clops fu de *ambedous* les piez. (Q. L. d. R. II, 151.)

Et mestiers fut ke ele *andous* cez choses conjoinsist ensemble. (M. s. J. p. 442.)

Ne mais porchaçons coment nos les reteignons *embedeus*. (Villeh. 463c.)
Andeus ses mains torna vers oriant. (O. d. D. 2893.)
Ansdous les oilz en la teste li turnent. (Ch. d. R. p. 78.)
Andouz ses brais lor ait à col pandus. (G. d. V. 43.)

Et les contractions: *andex* (Brut.), *andox* (Ch. d. S. II, 69), etc.

On trouve cependant quelquefois les deux mots séparés, p. ex.:

Ja avez vos *ambs dous* les braz sanglanz. (Ch. d. R. 67.)

Les exemples qui précèdent montrent que ces locutions se construisaient avec un substantif ou séparées du substantif auquel elles se rapportaient, et que, dans le premier cas, elles se mettaient toujours avant l'article et les pronoms.

REMARQUE.

Les textes normands fournissent quelques exemples d'une forme *ambure*, *ambur*, qui a la même signification que les locutions précédentes. On serait tenté de croire qu'elle a été calquée sur le latin *amborum*.

Si vait ferir celui ki le dragun teneit,
Qu'*ambure* cravente en la place devant sei
E le dragun e l'enseigne le rei. (Ch. d. R. p. 137.)

(Cfr. ib. p. 62. 64.)

A ceste saint iglise rent tut son tenement,
Ambure à l'arcevesque e à tut le covent.
(Th. Cant. 163, 11. 12.)

Cist amena riches compaignes,
Fieres, hardies e griffaines,
Chevaliers e serganz *ambore*. (Ben. II, 5535-7.)
Ceo esteit par ces compainnonz,
Ambur conte e barons,
Qui od li erent. (Ben. t. 3. p. 488.)
Si est tel custume en France, à Paris e à Cartres,
Quant Franceis sunt culchiez, que se guiunt e gabent,
E se dient *ambure* e saver e folage. (Charl. p. 27.)

II. NOMBRES ORDINAUX.

1. Li *primiers*, la *primiere*, en Bourgogne et en Picardie:

Li *primiers* de cez trois trespesset à neif (S. d. S. B. 666). Li *primiere* fontaine si est à toz commune (ib. 539);

et quelquefois déjà *premier* dans les mêmes sermons et d'autres textes:

Maldehait ait qui *premiers* requerra (R. d. C. p. 96).

En Normandie: *primers*, *premers*, *primere*, *premere*, et quelquefois *prime*[1] pour les deux genres; *prime* se disait aussi dans les autres provinces. Cette dernière forme paraît être la première qui soit dérivée de *primus:*

Ferrez i, Francs! nostre est li *premers* colps (Ch. d. R. p. 48). Ja ne verrez cest *premer* meis passet | Qu'il vous suirat en France le regnet (ib. p. 28). La *premere* est de cels de Butentrot (ib. 124). Cil qui *premer* sunt assemble | Ne furent mie desarme (Ben. II, 5261. 2). Et al *primer* si parlerent (R. d. S. p. 28). Treis parties i asignerent | Dunt la *primere* Asye apelerent (Ben. I, 217. 8).

De *primier*, *premer*, on forma *primerains*, *primeraine*, *premerains*, *premeraine*, *premierains:* Voy. R. d. M. p. 40. R. d. C. p. 96. Ben. v. 5158. Ph. M. v. 83. Ch. d. R. Int. LIV. Des *primieremes* venues (1289. J. v. H. p. 530).

2. Li *seconz*, le *secont*, la *seconde* (qu'on trouve souvent écrit *segont*[2], Ben. v. 19996) en Bourgogne et Picardie; en Normandie *secunz*, *secund*, *secunde* (Rym. 1270. I, 2. p. 115).

Li *seconz*, del primier et del *secont* (S. d. S. B. p. 566), en la *seconde* (ib. p. 553), li *secunz* (Ben. I, p. 79 et v. 24912), al *secund* an (Q. L. d. R. IV, p. 395).

3. Li *tierz*, la *tierce*, le *tiers*, en Bourgogne; li *tierch*, la *tierche*, la *terche*, li *tierc*, le *tierc*, en Picardie; li *terz*, *terce*, en Normandie.

(1) On trouve aussi *prim*, *prin* (Ph. M. 24181).
(2) C'est de là sans doute que nous est restée la prononciation *ce-gon*.

Li *tierz* usaiges des awes est li arrosemenz (S. d. S. B. p. 538). Et en la *tierce* apparut bien k'il estoit vrais Deus (ib. 553).

Et fu li *tiers* feu en Constantinople desque li François vindrent el païs. (Villeh. 462[b].)

D'un tronchon revait al *tierch* poindre,
C'à terre dou cheval le porte. (R. d. l. V. p. 132.)
Et la *tierche* si l'alaita. (R. d. S. S. v. 1225.)
Al *tierc* jour k'il est enfouois
Fu Cildebiers, ses freres, rois. (Ph. M. 1686. 7.)
La *tierce* fille al roi Henri. (Ib. v. 18247.)
Li *terz* esteit un bacheler. (Ben. t. 3. p. 492.)
Et deistes qu'il avoit dit
Qu'au *terz* jour resusciteroit. (R. d. S. G. 1916. 7.)
L'altre est de Hums e la *terce* de Hungres. (Ch. d. R. p. 126.)

Toutes ces formes, qui dérivent de *tertius*, restèrent en usage jusqu'au XVIe siècle, de même que le *quart*; néanmoins *tresime*, *troisieme* se rencontrent déjà au XIIIe siècle.

4. Li *quarz*, le *quart*, la *quarte*.

Li *quarz* out num Adonies. (Q. L. d. R. II, 129.)
Al *quart* an le rei Ezechie . . . vint Salmanassar. (Q. L. d. R. IV, 406.)
Cuydes tu c'un puist ancor atroveir la *quarte* fontaine. (S. d. S. B. 539.)

5. Li *quinz*, le *quint*, la *quinte*.

Li *quinz* out num Saphatiel, e fiz fud Abigail. (Q. L. d. R. II, 129.) — Por la *quinte* (S. d. S. B. p. 540.)

Cependant on trouve *cinquime* quelques lignes plus bas, et très-souvent à la fin du XIIIe siècle: mi *chincquime*, nous *chinquime* (1285. J. v. H. p. 434. 5).

6. Li *sistes*, la *siste*, dans la Bourgogne propre *sixte*. Plus tard *sesime*, *sisime*. En Normandie, quelquefois *sime*.

Li *sistes* out num Jethraam. (Q. L. d. R. 129.)
Ne vos cont pas ne ne retrai
La *siste* part de la dolor . . . (Ben. 19009. 10.)
L'an de nostre regne *sime*. (1278. Rym. I, 2. p. 168.)

7. *Septime* (Villeh. 450[a]), *sietme* (Phil. M. 13643), *sietime* (ib.), *sedme* (Ch. d. R. p. 125), *setme* (Q. L. d. R. II, 160), *setyme* (1277. Rym. I, 2. 160).

Les formes *sieme* (P. d. B. 7361), *seme* (Brut. 12784) ont été très-peu usitées.

8. En Bourgogne: *oytisme* (S. d. S. B.), *huitisme* (Villeh. 450); en Picardie: *witisme* (J. v. H. p. 537), *oitauve* (H. g. d. D. d. B. p. 138), *uitisme* (R. d. S. S. v. 590), *uitime* (Rutb. II, 17); en Normandie: *uitme* (Q. L. d. R. III, 266), *oitme*, *oidme* (Ch. d. R. 125. str. 233. 5), *oisme* (R. d. R. 14348), *oime* (Ben. II, 7882),

uime (Brut. 12788), *utime* (1259. Rym. I, 3. 162), *utisme* (1280. Ib. I, 2. 188).

9. *Noveme* (Th. N. A.), *nuevime* (Rutb. II, 18), *noevime* (R. d. l. M. 1169), *nuevisme* (Ch. d. R. Int. XXVIII), *neuvisme* (Ph. M. 3599), *nuefme*, *nofme* (Q. L. d. R. 434), *nofime*, *newyme* (1269. Rym. I, 2. 113), *novime* (1280. Ib. I, 2. 194) et *nueme* (P. d. B. 10355. Chr. d. Tr. III, 169).

10. *Disme* (Ben. 7862), *dixme* (M. s. P. II, 553), *diesme* (Chast. XIII, 241), *dizeime* (Rutb. I, 147), *disimes* (Ch. d. S. I, 199), *dezime* (Rym. I, 3. 89), *decieme* (dans une charte de Montbéliard M. et D. p. 468).

11. *Onzime* (Ph. M. 3602), *unzime* (Rym. I, 2. 220).

12. *Douzime* (Ph. M. 1564), *dudzime* (L. d. G. 16), *duzime* (Q. L. d. R. 401), *dousieme* (1286. M. s. P. II, 662).

13. *Trezime* (Ph. M. 3605), *treszime* (Ben. II, 11020), *treezime* (Charl. 117).

14. *Quatorzime* (Q. L. d. R. 407).

15. *Quinzime* (Rym. I, 2. 109. Q. L. d. R. 302).

16. *Seisime*, *sezime* (Rym. I, 2. 109), *seszime* (1271. Ib. I, 2. 118), *sezme* (Ben. 39208), *saizime* (Ph. M. 1694).

17. *Disetisme* (Brut. 15269), *disietime* (Ph. M. 3610).

18. *Disutime* (1272. Rym. I, 2. 123), *dis et witisme* (Ph. M. 3612).

19. *Dis e nofme* (Q. L. d. R. IV, 435).

20. *Vintime* (1274. Rym. I, 2. 140. Q. L. d. R. 269. 395.)

21. *Vintunisme* (H. d. M. 177), *vyntysme premer* (1292. Rym. I, 3. 115).

24. *Vint et quart* (Rym. I, 3. 162).

26. *Vint et sisme* (1296. Rym. I, 3. 162. Q. L. d. R. 306), *vintesisisme* (H. d. C. 1300).

28. *Vint utime* (1296. Rym. I, 3. 162).

30. *Trentisme* (S. d. S. B. 553), *trentime* (Q. L. d. R. 303).

36. *Trente siste* (L. d. G. 17).

37. *Trente setme* (Q. L. d. R. 437).

38. *Trente uitme* (Q. L. d. R. 392).

39. *Trente nuefme* (Q. L. d. R. 393).

40. *Quarantime* (Q. L. d. R. 173).

42. *Quaraunte secund* (Rym. I, 2. 109).

50. *Cinquantime* (Q. L. d. R. IV, 394), *cinquantieme partie* (M. s. P. II, 553).

55. *Cinquante quinte* (Rym. I, 2. 118).

60. *Sissantisme* (O. d. D. 3977).

et ainsi des autres.

Il faut venir jusqu'au XIVe siècle, pour trouver employée fréquemment et avec quelque régularité notre terminaison *ième:* les deux orthographes *ime* et *isme* ont été les seules bien autorisées dans toutes les provinces, au XIIIe siècle. *Ime* a toujours prévalu dans la Normandie, *isme* en Picardie, où il a pris naissance.

REMARQUE.

La Chronique des Ducs de Normandie offre, pour les noms de nombre ordinaux 7, 8, 9, 10, 13, une forme en *ain*, que je n'ai retrouvée nulle part.

Sol doze abez e sis evesques
E li *setains* li arcevesques
Furent à son enterrement. (Ben. 39781-3.)
De ci qu'au rei Henri l'*oitains*. (Ib. 39819.)
Dreit à l'*uitain* jor de decembre. (Ib. 42282.)
Dreit au *novain* jor de fevrer. (Ib. 41520.)
E li *dizains* fust sol demis. (Ib. 34083.)
Dreit au *disain* jor de septenbre. (Ib. 39639.)
Dunt la *disaine* legion. (Ib. 23763.)
La setme part e la *disaine*. (Ib. 26100.)

Martius, qui, sei *trezains*, vint au duc de Peitiers. (Ib. I, p. 462.)

Ces formes ont-elles été calquées sur *premerain*, ou dérivent-elles directement des adjectifs latins en *anus?*

Les exemples suivants peuvent encore servir de termes de comparaison:

à nos *devantrains* = devanciers, prédécesseurs (1286. J. v. H. p. 442) — li *derrains* (dernier) paemens (ib. 408) — *daarain* (Brut. 4684) — *derreain* (Ch. d. S. I, 165) — *deerrain* (Dol. p. 201), etc.

en Bourgogne:

li *dairiene* pense (S. d. S. B. p. 556) — *devantrien* (ib.).

On employait ordinairement les noms de nombre ordinaux pour désigner la suite des princes de même nom:

Charles *li quarz*, qui fu li maires. (Ben. I, 806.)

Montaigne même se sert encore, dans ce cas, des nombres ordinaux.

Au lieu de *lui*, on omployait *soi* avec les nombres ordinaux:

Il va avant, *soi tierz*, por pesoier. (Ch. d. R. Int. p. XLI.)

. . . S'en retorne lues droit arriere,
Par une ancienne charriere,
Soi tierz de chevaliers riant. (Romv. 581.)

Cependant le XIIIe siècle fournit déjà quelques exemples de *lui:*

Quant, à l'entree d'une angarde,
Lui dissime nos corrut soure. (Dol. p. 240.)

Dans les serments on trouve: *soi quarte*, *quinte main*, etc.

Si s'en escondirad sei *dudzime main*. (L. d. G. 16. p. 179.)
Sei *trentesiste mein*. (Ib. 17.)

III. NOMBRES MULTIPLICATIFS.

De toutes nos formes: *double*, *triple*, *quadruple*, etc. les seules dont je puisse citer des exemples, appartenant au XIIIe siècle, sont les suivantes:

Dovule tesmognage. (H. d. M. p. 179.)
U ferions payer à *doble*. (J. v. H. p. 552.)
Qui por Deu à ce se veut metre,
Qui bien veut faire et mal demetre,
Cil puet *dobles* henors conquerre,
L'une el ciel, et l'autre sor terre. (Chast. p. 2. v. 21-24.)
Se vos avez sa rente eue,
Al *doble* li sera rendue. (Ben. 16438. 9.)

Ce avons nos dit par *treble* entendement, ke nos à l'anoiouse anrme metissiens devant diverses drecies, et de ce ke miez li sembleroit en elluist. (M. s. J. p. 448.)

N'est pas ensi, ce dist Rollans,
Quar il n'est qu'un seus Dieux poisans,
Et si est *trebles* en personnes,
Et si te dirai par qeus coses. (Phil. M. 5974-7.)
Et si ne resai par quel iestre
La *treble* cose puist une iestre. (Ib. 5986. 7.)
En non de Dieu l'esperite
Qui *treibles* est en unite. (Rutb. I, 158.)

IV. NOMBRES COLLECTIFS.

Les noms de nombre collectifs avaient, au XIIIe siècle, la forme que nous leur donnons aujourd'hui:

Dedans la *quinzaine* que je en serois semons (1267. H. d'A. II, 64.)
Par trois *quinsaines* (J. v. H. p. 553).

A moins d'une *qinzaine*. (Ch. d. S. II, 97.)
Par vinz, par *trentaines*, par cenz
Unt tenuz plusurs parlemenz. (R. d. R. 5983. 4.)
Et puis s'en issent tuit ensanble
Por souffrir et travail et paine
Par les desers la *quarentaine*. (Rutb. II, 129.)
Li *cent* de queurs (cuirs). (H. d. M. p. 172.)

E li prince de Philistiim en veneient od *centeines* e od *milliers* de cumbaturs. (Q. L. d. R. I, 112.)

Moerent paien à *millere* e à *cent*. (Ch. d. R. 46, cfr. CX.)

Ces mots servirent à en former de nouveaux: *dizainier*, *quinzenier*, etc. Voy. Roquefort, Gloss. sub verb.

V. NOMBRES FRACTIONNAIRES.

Le seul nombre fractionnaire qui ait eu, au XIIIe siècle, une forme propre, est:

Mei, *meie*, en Bourgogne; *mi*, *mie*, en Picardie; ou bien: *demei*, *demeie*; *demi*, *demie* (dimidium).

Mei, *meie*, exprimait l'idée de *milieu*; *demei*, *demeie*, au contraire, signifiant proprement en deux parts égales, emportait le sens de *moitié*. Le premier ne s'employait jamais que joint à un substantif, qu'il précédait immédiatement, au lieu que *demei* pouvait s'ajouter à un nombre pour indiquer que sa quantité était augmentée de la moitié.

A l'ore de *meie* nuit (S. d. S. B.). Ains que passat la *mie* nuit (R. d. S. G. v. 3752), le jor de *mi* quarresme (1281. R. I, 2. p. 190). XLIX arpens et *demi* (1290. H. d'A. II, p. 294).

Se nus de vous me savoit dire
Pour coi cil oisiel ont tel ire,
Il auroit *demi* m'iretaige
Et ma fille au clair visaige. (R. d. S. S. 4792-5.)
De no tresor, mentir ne vos en quier,
Tenroit il s'ost *demi* an tot entier. (O. d. D. 10616. 7.)
An pert aune et *demie*. (Ch. d. S. II, 12.)
Ançois que soit passee la lunoisons *demie*. (Ib. II, 47.)
Quant li vassax l'oï, n'i ot que effreer;
An *demie* liuee ne pot il mot soner. (Ch. d. S. II, 95.)
Grant colp li done sor l'escu au lion,
Qui lui trancha son ermin peliçon
Demi le foie et *demi* le poumon. (R. d. C. p. 130.)

L'expression *demi un* (Chast. I, 20), pour signifier *un demi*, est très-rare.

Le substantif répondant à *mei*, était *mez*, *mey*, qui fut bientôt remplacé par le composé *meileu*, *mileu*. Le substantif de *demei* était *meitie*, *moitiet*, *meitez*. Voy. Ch. d. R. 47. Ben. 16642.

Les autres nombres fractionnaires s'exprimaient le plus souvent par le nom de nombre ordinal et le mot *part*, *partie*: la *tierce partie* = le tiers (1262. M. s. P. I, 352), la *quarte part* (Rutb. I, 401). Ce n'est qu'au XIVe siècle que l'usage d'exprimer les fractions par un seul mot a tout à fait prévalu.

Au lieu de dire le *quart*, on avait dit aussi un *quartier*; mot qui nous est resté dans les *quartiers* de la lune.

De *quart*, on avait formé les noms de certaines mesures de capacité pour les grains:

Sur dex *quartalx* de froment (1294. M. s. P. II, 685). Cil qui tiendra les devant dites choses devra paier . . . dous *quartaux* de froment, et dous *quartaux* d'avoine (1280. Ib. II, 662). Au four doit on cuire la *quartranche* (le quart du quartal) pour un denier (1288. Ib. II, 553).

et le substantif *lou quairlage* (H. d. M. III, 189), qui signifie mesurage de grains, mesurage en général.

On a dit aussi de fort bonne heure *disme*, absolument, pour le *dixième*.

Merveillos furent li suen fait;
Sol la *disme* n'en est retrait. (Ben. 24982. 3.)
A tierce et à *dyme* lou reste. (1290. H. d'A. II, 294.)

Les deux genres, le *disme* et la *disme*, étaient également usités; depuis on n'a conservé que le féminin.

Encor retenons lo *dixme* des vignes (1288. M. s. P. II, 553). Apres la collecte *du dixme* (ib. ead.). *Diesme* (1268. Ib. I, 366).

Rutebuef I, 235. 236 emploie *disimes*.

De *disme* on a fait *redisme*, *dismer*, *redismer*. Voy. Q. L. d. R. I, 27. R. d. R. 9847-54, 12570 et seqq.

APPENDICE.

Je crois utile de citer ici encore quelques mots qui, sans être noms de nombre, tiennent à ces derniers par leur dérivation. Nos ancêtres divisaient le jour [1] de la manière suivante:

Treschà demain *prime* sonnant. (R. d. S. S. v. 2093.)
Endroit le *prime*, quant solaus fu leves. (O. d. D. v. 7627.)
Li pueples qui là demoura,
A l'eure de *tierce* assena
Car quant à ce Graal iroient
Sen service l'apeleroient. (R. d. S. G. 2679-82.)
Ce prochain mardi dedens eure de *nonne* (3 h. apr. midi). (J. v. H. 476.)
Quant *none* suna. (R. d. R. 9433.)

Primsoir, *prinsoir*, ou l'*anuitant*, l'heure de la tombée de la nuit, le commencement de la soirée. Voy. R. d. R. 9436.

Prinsome, *primson*, l'heure du premier sommeil, entre dix heures et minuit. Voy. Tristan I, p. 34, v. 622.

(1) Autrefois on se servait des nuits pour compter le temps, et non des jours, comme nous les faisons maintenant. Cette manière de compter s'est même conservée dans les usages judiciaires. On lit dans César: Spatia omnis temporis non numero dierum sed noctium finiunt. (De Bello gallico, l. VI.)

Mienuit (Villeh. 457°). *Miedi* (Rutb. II, 131).
L'*ajornée* (M. d. M. p. 49).

On rencontre très-souvent dans la formule finale des actes de Lorraine et du comté de Bourgogne l'expression *milliaire*, qui équivalait à peu près à la nôtre: le *millésime*, et qui ne signifiait pas autre chose que la date, l'année du siècle, ou bien les mille ans, la révolution de mille ans, en un sens indéterminé.

Ces lettres faites l'an que li *milliaire* de l'Incarnation N. S. J. C. corroit per MCC et LXXV (M. s. P. II, 587). Ci (?) roumanz fu faiz l'an de graice nostre signour quant *li milliaires* (corroit) par mil .CCC. et vint et quaitre le samedi apres le saicrement (Romv. 365).

CHAPITRE V.

DU PRONOM.

A. DES PRONOMS PERSONNELS.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les pronoms personnels avaient pour formes:

	SINGULIER.	PLURIEL.
	Première personne:	
Suj.	ju, jeu, jou, jo, jeo, je, ge, gie	nos, nous, nus, no
Rég.	me, mi, moi, mei, mai.	nos, nous, nus.
	Seconde personne:	
Suj.	tu	vos, vous, vus
Rég.	te, ti, toi, tei.	vos, vous, vus.
	Troisième personne:	
	MASCULIN.	
Suj.	il	il
Rég. dir.	lo, le, lu, lou	les, ols, als, els
Rég. indir.	li, lui (loi).	lor, lour, leur, lur.
		ols, als, els
		ous, aus, eus.
	FÉMININ.	
Suj.	ale, ele, el, eille	eles, els
Rég. dir.	la, lai, lei, lie, le	les, eles
Rég. indir.	li.	lou, lour, leur, lur
		eles.

PRONOM PERSONNEL RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE POUR LES DEUX GENRES:

se, soi, sei, si.

a. Le sujet singulier de la première personne a été primitivement: en Bourgogne *ju*, en Picardie *jou*, en Normandie *jo*,

jeo. Il n'y a point de texte, il est vrai, qui emploie régulièrement une seule de ces formes; mais moins elles sont mélangées, plus les textes où elles se rencontrent sont anciens et purs.

Ces formes primitives ont de bonne heure produit *je*, qui se montre déjà de loin à loin dans les Sermons de saint Bernard. *Je* a prévalu en Bourgogne dès la première moitié du XIIIe siècle, tandis que, dans la Picardie, la forme *jou* se trouve employée avec *je* jusque dans le XIVe.

Ex.: Ke feroie *ju* se desperer non, quant *ju* oroie dire ke cil vient cuy loi *ju* ai si griement trespasseit? (S. d. S. B. p. 548.)

Dame, *jou* ne l'os refuser,
Ne *jou* ne puis ne *jou* ne doi. (Chr. d. Tr. III, 49.)

Mais *jo* irrai là ù *jo* purrai. (Q. L. d. R. II, 175.)

E si *jo* l'aim, *jeo* ferai mal. (M. d. F. Eq. p. 118.)

Je ne puis faire nul greinur sens. (Trist. II, p. 98.)

Quelques textes picards écrivent *jous*, sourtout devant une voyelle. Cette variante orthographique n'a pas été fort répandue.

A la forme *je* s'est mêlée la variante d'orthographe *ge*, qui paraît née en Champagne vers la fin du premier tiers du XIIIe siècle. Les premiers textes où elle se trouve, sont, en Bourgogne, les Moralités sur Job, en Normandie, le Roman de Charlemagne.

Ex.: *Ge* ai scellé ces lettres de mon seal. (1233. M. s. P. I, 342.)

Ge suis tenu tenir en pax cele terre. (Ib.)

Je se trouve dans la même charte.

Ge roverai le pere et li vos donrat un altre conforteor. (M. s. J. p. 477.)

A *ge* se rapporte *gie*, qui se rencontre d'abord dans la partie de l'Ile-de-France qui avoisine la Champagne, puis dans le comté de Bourgogne, la Lorraine et le Poitou.

Et s'il estoit pris ou arrestez por autre chose, *gie* lui sui tenu à aider à delivrer à buene foi. (1231. H. d. M. p. 128.)

Gie Ottes, dux de Mirane et cuens de Borgoigne Palazins faz à savoir à tos ces qui verrunt ces lettres, que *gie* ay cex covenances à Hugom le duc de Bourgoigne que se *gie* li requier *gie* ou mes comandans, etc. (1242. H. d. B. II, XV.)

Au lieu de *jeo*, la Normandie a eu la variante *jeu*, qui ne paraît pas avoir été souvent employée.

Jeu Belot Taillefer . . . ai recheu . . . (M. d. B. p. 1177.)
Deables dist: Tu me faiz tort,
Ke me tout l'alme ke *jeu* port. (R. d. R. 5542. 3.)

De ce que j'ai assigné ci-dessus la forme *jo* à la Normandie, il ne s'en suit pas, à beaucoup près, qu'on ne la rencontre que

dans cette province. Les textes picards et champenois du XIIIe siècle en font souvent usage.

La lettre *i* de ces différentes formes de notre pronom *je* s'est-elle toujours prononcée en consonne? Pour ce qui est de *je*, l'orthographe *ge*, ne laisse aucun doute sur sa prononciation; quant à *ieo*, *ieu*, *io*, *iu*, il est assez difficile de décider la question. L'analogie de l'italien *io* et de l'espagnol *yo*, les formes *io*, *eo* des Serments, sont en faveur de la voyelle; mais dès la fin du XIIe siècle l'*i* de *ieo*, *ieu*, *io*, *iu* doit avoir pris le son chuintant, car alors on trouve ces formes à côté de *je*, et il n'est pas probable que l'on ait prononcé les unes en voyelle et l'autre en consonne. Je n'entends pas dire, du reste, que le changement de l'*i* en *j* se soit opéré partout à la même époque; on ne peut révoquer en doute que l'*i* avait depuis longtemps le son de *j* dans certaines localités, qu'il se prononçait encore en voyelle dans d'autres.

b. Les deux formes primitives des régimes du singulier du pronom de la première personne ont été, en Bourgogne: *me*, régime direct ou régime des verbes; *mi*, régime indirect ou régime des prépositions.

Ensi, chier sire, saine *me* et si serai saneiz; fai *me* salf et si serai salveiz, glorifie *me* et si serai glorious. (S. d. S. B. p. 531.)

Apele *me* el jor de tribulation. (Ib. p. 539.)

Tuit ont de *mi* envie, mais ju envois et si *me* demosterrai teil à ols, ke . . . (Ib. p. 524.)

De tant est li plus chiers à *mi*, de tant cum est il plus vils por *mi*. (Ib. p. 547.)

Cil, dist il, ki nen est ensemble *mi*, est encontre *mi*, et cil ki avoc *mi* n'est assemblet, despart. (Ib. 557.)

Cette règle n'était observée ni en Normandie, ni en Picardie.

La forme *me*, dit Fallot, n'est même point du langage picard, et si elle y a jamais existé, ce n'a pu être que fort tard et d'emprunt. La raison en est fort claire à donner: l'*e* muet picard valait notre *a* primitif bourguignon et nullement notre *e* muet; partout où celui-ci est primitif en Bourgogne, il est remplacé, dans le picard, par des syllabes primitives en *oi* ou en *i*; ainsi le *me* primitif de Bourgogne n'a pu être en Picardie que *moi* ou *mi*.

Les chartes prouvent, en effet, que la Picardie septentrionale n'a eu primitivement, pour le pronom personnel régime de la première personne, qu'une seule forme *mi*, employée dans tous les cas. Cet usage se conserva même dans les chartes

jusqu'à la fin du XIIIe siècle. La forme *moi*, née dans cette partie des provinces picardes qui avoisine l'Ile-de-France, s'employait tout à fait comme *mi*. *Moi* passa de bonne heure dans le langage de Bourgogne, où il remplaça bientôt *mi*.

Ex.: Et toutes ces choses devant dites tient il de *mi* en fie et en homage lige. (1238. Th. N. A. I, 1007.)

Et si le wel et otrois por *mi* et por mes hoirs. (1256, Ib. I, 1080.)

Oblige *mi* et les miens. (1266. H. d. L. p. 610.)

Ne ne reclamerai à tousjours, ne par *mi* ne par autrui. (Ib. p. 610.)

Et de chou faire et remplir oblege jou *mi* et men hoir à monsegneur l'evesque. (1277. Ph. M. t. 2. Intr. CCCIX.)

Rien ne demanderay par *mi* ne par autrui. (Ib. ead.)

De ce oblige je *mi* et mes hoirs à luy. (1289. J. v. H. p. 496.)

Tu *moi* livras l'occasion de pechiet cant tu *moi* donas la femme. (M. s. J. p. 462.)

Totes choses loisent à *moi*; mais totes choses ne *moi* sont mie besoniables. (Ib. p. 472.)

Mais en ce ne sui je mie justifiez, mais cil ki *moi* juget, ce est nostre Sires; alsi com se il disoit overtement: Et bien *moi* ramembret ke je droites choses ai fait, et nekedent ne *moi* fi mie de mes merites. (Ib. 482.)

Lor chevetaine ont de *mi* fait. (Brut. v. 235.)
Sire, dit il, por saint Simon!
Car faites .j. markiet à *mi*. (R. d. M. d'A. p. 8.)
Ma damoisiele, que aves,
Par cele foi que *moi* deves,
Que si vous voi et pale et tainte? (R. d. l. V. 3383-5.)
S'aves en *mi* tel paine mise,
Que vous, si com je sai or primes,
M'aves rendu à *moi* meismes. (Chr. d. Tr. III, 101.)
Parlez à *moi*, amis, se faire le poez.
Vos me proiastes ja tex jors fu ajornez:
S'adonques vos oï, la bonde *me* randez. (Ch. d. S. II, 155.)

On voit, dans cet exemple, *moi* remplacer *mi*, et *me* conserver son emploi auprès du verbe.

Résumant ce que je viens de dire, on remarquera que *moi* avait, dans les dialectes de Picardie et de Bourgogne, vers le milieu du XIIIe siècle, un usage opposé: dans le premier, il tenait lieu de *me*, et s'employait comme régime des verbes; dans le second, il tendait à remplacer *mi* et il servait de régime aux prépositions. *Mi* devenait chaque jour plus rare en Bourgogne, et *me* s'introduisait en Picardie, pour accompagner les verbes.

Par cele foi ke *moi* deves
Moles mon ble, si *me* hastes
Que je *m*'en puisse repairier. (R. d. M. d'A. p. 2.)

La Normandie n'a pas connu *mi:* elle avait *me* et *moi*, qu'elle écrivait *mei*.

Et tu *m*'as oïd e delivreras *mei*, tue ancele, de tuz ces ki *mei* e mun fiz voleient oster del heritage nostre Seignur. (Q. L. d. R. II, 169.)

Tu as sewid les malvaises traces Jeroboam, e as fait pecchier cez de Israel pur *mei* atarier. (Ib. III, 306.)

Sire, jo plur pur nostre amur,
Qui *mei* revert à grant dolur. (M. d. F. Eq. 213. 4.)
Mei est vis que trop targe. (Ch. d. R. 26.)
Eissi le voil à mes eirs gerpir,
Qui apres *mei* sunt à venir,
Que si le tiengent d'or en avant. (Chr. A. N. I, 287.)
E de ço ne *me* poez enplaider. (L. d. G. 184, 38.)

On trouve *de mu* dans la Ch. d. R. p. 92, CLXXIII; c'est certainement une faute.

En Touraine, on avait la variante orthographique *mai:*

Il dit: Ore vai un bon sergant,
Fetes le *mai* venir avant. (Trist. II, 101.)
K'en avez fet? Mustrez le *mai?* (Ib. 132.)

c. Les pluriels de la première personne étaient: en Bourgogne *nos;* en Picardie: suj. *no*, *noi*, *nou;* rég. *nos*, *nous; nus* en Normandie. La forme *nous* s'introduisit dans le langage de Bourgogne vers le milieu du XIIIe siècle.

La forme de ces pronoms personnels existant en même temps comme celle des pronoms possessifs, les dialectes bourguignon et normand avaient pris l'habitude, pour les distinguer, d'écrire par un *s* final le pronom personnel, et par un *z* le pronom possessif.

Nos avons de la fontaine de misericorde les awes de remission por laveir *noz* colpes. (S. d. S. B. p. 539.)

Pur quei *nus* ad Deus à cest jur si descunfiz? fachun venir l'arche Deu de Sylo, e seit od *nus;* que Deus *nus* salved de *noz* enemis. (Q. L. d. R. I, 14.)

Sire, quant *nos nos* rendimes à toi, et *nos nos* revelames contre les Frans, tu *nos* juras que tu *nos* garderoies en bone foi et salveroies. (Villeh. 482 d. e.)

Et garnissons *noz* viles, *noz* chastiax, *noz* citez:
Se Karles *nos* essaut, deffans li soit livrez;
Miez *nos* vauroit il estre de *noz* alues gitez,
Que dedanz remanoir por estre serf clamez. (Ch. d. S. II, 39.)
Si resemblereit traïson,
Qu'od *nos* vint ça senz sospeçon,
Qu'il est des *noz* e devers *nos*. (Ben. 19532-4.)

Quant à la Picardie, la forme plurielle du pronom personnel de la première personne y était d'abord sans *s* final et invariable.

Puis on écrivit *nos*, *nous*, sans distinguer, comme dans les deux autres dialectes, le pronom personnel du pronom possessif. Cet usage s'introduisit en Bourgogne après le premier tiers du XIIIe siècle et y troubla la règle précédente; on la voit disparaître peu à peu, et après 1250, on trouve *nos*, *noz* écrits arbitrairement dans la plupart des textes. La forme *no* resta plus spécialement en Picardie, où elle se restreignit pour l'ordinaire à l'usage du pronom possessif.

Ex.: *No* aviemes, *no* poieons, etc. (H. d. C. p. 18.)
En oblijons de ce *nos* et *nos* hoirs. (1265. H. d. B. II, 29.)
Et de *nos* armes garnis et conreeiz. (G. d. V. 1411.)

La forme *nous* était déjà très-usitée après le premier quart du XIIIe siècle.

d. La forme du singulier sujet de la seconde personne, *tu*, n'a jamais varié.

Les formes des régimes, *ti*, *te*, *toi*, et du pluriel *vos*, *vous*, en Normandie *te*, *tei* et *vus*, étaient de tout point soumises aux règles que j'ai données sur la première personne.

Ex.: Mais por ceu ke *tu te* conoisses, o tu sainte espouse, de *ti* est conforteie cele mervillouse visions. (S. d. S. B. p. 528.)

Ke wels *tu*, ce dist nostre Sires à cel aveule, ke ju *te* face? (Ib. p. 558.)

A *ti* n'est il mies espöentaules, à cui k'il lo soit. (Ib. 537.)

Oyng donkes ton chief, retornanz à celui ki desor *ti* est, tot ceu k'en *ti* est de devotion, de deleyt et d'affection. (Ib. 563.)

Quant li tems de sainte glise serat acompliz, et *tu toi* feras conissable en la dairiene esprovance, guerredone ensi les biens cui *tu* nos aras doneiz, ke *tu* ne requeres mie les malz cui nos arons faiz. (M. s. J. 461.)

Mors, *ti* suelent cremir li saige. (V. s. l. M. I.)

Or m'an vangerai je trestot à mon talant,
Coperai *toi* le chief à mon acerin brant. (Ch. d. S. II, 146.)

Manderai *toi* par Perinis
Les noveles de la roi cort. (Trist. I, 136.)

Je t'ai leved del puldrer e rei *te* ai fait sur Israel. (Q. L. d. R. III, 306.)

Ami Rollans, de *tei* ait Deus mercit!
L'anme de *tei* seit mise en pareis!
Ki *tei* ad mort, France ad mis en exill. (Ch. d. R. p. 113.)

Vers *tei* ai la mort deservi. (R. d. S. p. 12.)

Si je *te* prennoie à signour . . . (R. d. M. 549.)

N'est pas avenant ke si *tei* plaist
Ke je sun regne issi *te* laist. (R. d. R. 12009-10.)

Si ke nos aiens glore en *vos* es eglises Deu por vostre patience et vostre foit en totes *voz* persecutions et *voz* tribulations cui *vos* soffreiz el exemple del droit jugement Deu. (M. s. J. p. 474.)

Amis,
En grant painne *vous* a cil mis
Qui de moi *vous* fist eslongier;
Mais *vos* anuis deit alegier
De chou que trouvee m'aves. (R. d. l. V. 5777-81.)

Cet exemple prouve qu'au milieu du XIIIe siècle, le dialecte picard distinguait *vous*, pronom personnel, de *vos*, pronom possessif.

Mais ore *vus* haitez, e seiez forz champiuns, Philistiim, que *vus* ne servez as Hebreus, si cum il unt servi à *vus*. (Q. L. d. R. I, 15.)

Vus vus tendrez âpaie. (1280. Rym. I, 2. p. 188.)

e. Le sujet masculin de la troisième personne, singulier et pluriel, était *il*, invariable.

J'ai cherché à savoir, dit Fallot, en feuilletant le recueil des Ordonnances des Rois de France, à quelle époque précise s'est introduit l'usage de donner à *il* un *s* au pluriel, et quelle a été l'époque où cet usage a prévalu. Or, le premier exemple que j'y aie trouvé de l'orthographe du pluriel *ils* est de 1305; il y en a même déjà plusieurs de cette année. Mais l'usage du pluriel *il* continue d'y dominer, non sans des exceptions toujours plus nombreuses, jusque vers 1340; ce n'est qu'entre 1345 et 1350 qu'on le voit tomber rapidement, et enfin, en 1354, se présentent des exemples de *il* pluriel: „qu'*il* auront, qu'*il* apporteront", qui sont à peu près les derniers: *ils* alors avait complètement prévalu.

Le sujet féminin singulier était *ele*, dont la forme primitive, en Bourgogne, paraît avoir été *ale*, qui se trouve quelquefois dans les S. d. S. B. *Ele*, du reste, s'est fixé de bonne heure dans toutes les provinces et n'a plus changé. Au pluriel, *ele* prenait un *s*, même comme sujet.

Il était permis, dans tous les dialectes, de supprimer le second *e*, et d'écrire *el*, *els*. Cette forme était surtout en usage dans le langage de l'Ile-de-France pendant la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ex.: Et cil Hysboseth ne morust ja de ceste mort, se *il* n'oust une femme mise à la porte de sa maison. (M. s. J. p. 444.)

Alcune foiz dient li saint homme alcune chose dont *il* descendent az petiz; alcune foiz, alcune chose cant *il* esgardent les sovraineteiz. (Ib. p. 475.)

Pur ço cumandad Jeroboam à la reine que *ele* de sa vesture se deguisast e ki *ele* fust mult bien celast. (Q. L. d. R. III, 291.)

Car coment feroient *eles* à altrui ceu k'*eles* ne welent mies c'un facet a *ales*? (S. d. S. B. 564.)

Quant *ele* vient à sa seror,
El le reçoit à grant honor. (P. d. B. 6317. 18.)
. . . Et les vertuz sont essauciez
S'orrez comment *els* sont haucies
Et comment visce sont vaincu. (Rutb. II, 57.)

On trouve quelquefois *ile*, *il*, pour *ele*, *el*, dans la Picardie; mais les exemples de ces formes sont trop rares, pour qu'on puisse supposer que *ile* y ait été primitif de *ele*. Voy. G. d. V. v. 879. R. d. l. M. v. 2969.

En Lorraine, dans la Franche-Comté, et au sud de l'Ile-de-France, on a souvent écrit *eile* pour *ele;* dans quelques contrées de la Normandie, *eule*.

Or gardez l'ovre, à queu tend *eille*. (Ben. 15410.)

Toutes les choses dessus dites et checune d'*eulles* doivent demorer et demorent au dit vicomte. (1288. M. d. B. p. 1085 [Ploermel].)

Le Chant d'Eulalie a partout *elle;* mais cette orthographe fut bientôt abandonnée, à ce qu'il paraît, et elle n'a commencé à redevenir fréquente que tout à la fin du XIIIe siècle.

f. Les régimes du singulier du pronom de la troisième personne étaient au *masculin:*

Lo, *lou*, *le*, *lu*, pour le régime direct des verbes;
Li pour le régime indirect des verbes:
Lui pour le régime des prépositions.

Au *féminin:*

La, *lai;* de plus, en Bourgogne: *lei;* dans les autres provinces: *lie;* et encore *le* en Picardie; pour le régime direct des verbes;
Li, régime indirect des verbes;
Lei, *lie*, régime des prépositions.

Ex.: Por Deu, cher freire, fuyez orgoil et forment *lo* fuyez. (S. d. S. B. 523.)

Maiz ciz reboissemenz nos gardet l'entendement quant il *lo* nos tolt. car cant il abaisset lo cuer en un moment, si *lo* confermet il plus vraiement por entendre les haltes choses. (M. s. J. p. 504.)

Je boutai mon doit en ma boche
Si ke li anels fu dedans,
Tot par mi *lou* tranchai as dans. (Dol. p. 251.)

E li culverz mist sa une main vers la terre pur la spee lever, e l'altre main mist vers le mentun Amase ; cum il *le* volsist baisier, e par la barbe *le* saisid, e del espee sudeement *le* ferid. (Q. L. d. R. II, 198.)

Pechiet ai à *lui* sol; mais tot ceu ke cil pardonerat serat pardoneit. car il *li* loist faire tot ceu k'il welt. (S. d. S. B. p. 548.)

Il la dottevet totes voies (la vaine glore), mais ne mies por *luy*. (Ib. p. 553.)

Et quant li reis ventrad pur tei veer, si *li* dirras . . . (Q. L. d. R. II. p. 163.)

Si aturnad un mol mangier devant *lui*, à sun oes. (Ib. ead.)

Lors *li* failli li cuers, chiet *li* li brans d'acier. (Ch. d. S. II, 146.)

Devant *lui* s'aresta, si le va regardant. (Ib. ead.)

Mais li rois en fu si maris
K'il n'ot en *lui* joie ne ris. (Ph. M. 24359. 60.)
Papes Grigories *li* donna
Del sien, et moult promis *li* a. (Ib. 29526. 7.)

Estudiez vos en humiliteit, ki est fondement et warde de totes vertuiz; enseuez *lai*, car ele sole puet salver voz ainrmes. (S. d. S. B. p. 535.)

Cette forme *lai* était aussi de la Bourgogne.

Orgoils est ki sofferz ne puet estre, ke lai soit emfleiz et esleveiz li vermissels, lai où li divine majesteiz humiliat *lei* meismes. (S. d. S. B. p. 535.)

Ne laisset mie la pense la culpe estre senz penitence ke ele ne servet à *lei*. (M. s. J. p. 461.)

Quar la parfite pense est mult soniouse, ne mie solement ke ele ne facet mal, mais mimes ke ele terdet tot ce ke en *lei* at decorut par laiz penseirs. (Ib. 450.)

Quar la morz de celui donrat dont joie az justes ki *la* verront, cui vie cant il *la* soffrirent lur mut batailhe et cruciemenz. (Ib. 491.)

Quant el fu hors, cil leva sus,
Et soentre *lie* ferma l'us. (Chast. XII. v. 101. 2.)
Qant la vielle dedenz entra,
Li trichierres *la* salua
Et celui qui o *lie* veneit. (Ib. XIII. 189-191.)

Celi que dame Marie eslira por *lie*. (1287. M. s. P. I, 363.)

Sis cenz mars de rente, que ele disoit qe nostre pere *ly* devoit. (1274. Rym. I, 2. p. 140.)

On trouve de bonne heure *li* et *lui* confondus et employés l'un pour l'autre; mais ce ne fut que vers la fin du XIIIe siècle, qu'on se servit de *li* de préférence à *lui* avec les prépositions, dans la Picardie, la Champagne et même en Bourgogne.

La forme de régime féminin *lei* n'eut pas cours très-longtemps, *lie* la remplaça bientôt; mais dès que *lie* fut généralement employé, les écrivains et les copistes ne distinguèrent plus *lie* régime des prépositions, de *li*, des deux genres, régime indirect des verbes, et ils écrivirent indistinctement *li* au lieu de *lie*. Cette faute était si générale, dès le milieu du XIIIe siècle, qu'elle fait autorité.

Si je n'ai *li*, il sont fames asseiz. (G. d. V. 931.)
Totes ores à *li* pansoit
Et en travers *la* regardoit,

En regardant *li* sorioit
Et d'amor signe *li* faisoit,
Par ses prives *la* saluoit
Et son presant *li* envooit. (Brut. 8813-8.)
Pur la preere qu'ele me fait,
Vos rendrai à *li* quitement. (Ben. I, 2928. 9.)
Ou palais de Tremoigne a sa fame laissie.
Au departir de *li* l'a doucement baisie
Et ele lui ausi, par fine druerie. (Ch. d. S. I, 15.)

C'est dans la Picardie, je crois, que cette forme *li* pour *lie*, a pris naissance.

J'ai expliqué au chapitre de l'article la forme *le* pour *la*; je me contente donc de donner ici quelques exemples de *le* pronom personnel féminin, régime direct des verbes.

Sire, on me fait entendant que vous avez une fille . . . Si vous prie, s'il vous plaist, que vous *le* me donnez. (H. d. V. 496 c.)

Clotaires, ki fu pius et sages,
L'a mandee (Brunehaut) par ses mesages,
Tout aussi que par consillier
Prendre *le* vosist à moullier. (Ph. M. 1232-5.)
Et li rois, qui lever *le* voit,
Li demande que ele avoit. (Chr. A. N. III, 48.)

La forme de régime indirect *lui* était d'abord exclusivement masculine; mais vers 1250 on la voit commencer à servir pour les deux genres.

Celes qui là devant s'en vont,
Entr'eles si grant joie font,
Car cascune selonc *lui* a
L'omme el monde que plus ama. (L. d. Tr. p. 80.)
Vit Melions une pucele
. . . .
Melion contre *lui* en va,
Molt belement le salua. (L. d. M. p. 46. 47.)
De *lui*, (en parlant d'une femme). (R. d. l. M. v. 2318.)

Si lad. notre fille, que ja n'aviegne, moroit avant que mariage fut fait de *lui* selon qu'il est dit ci dessus. (1292. M. s. P. I, 378.)

La royne gentilz des sains fons la leva
Et la retint o *lui* et forment l'enama.
(Bertr. du Guesclin. v. 7001. 2. XIVe siècle.)

On trouve dans Tristan II, 96. 98; Ben. t. 3. p. 565, etc., la forme *lu* pour *lui*. Cette orthographe, bien qu'admissible, est très-peu autorisée et des bas temps. *Loi* (Ch. d. R. p. 54, CV; p. 140, CCLXIV), s'explique facilement. (Cfr. Verbes, *trouver*.)

g. Le régime direct pluriel *les*, pour les deux genres, n'a jamais changé dans la langue.

Le régime indirect des verbes était, au pluriel, *lor*, en Bourgogne; *lour*, *leur*, en Picardie et en Champagne; *lur*, en Normandie. Ce mot était invariable et servait pour les deux genres.

Et pristrent lor messages priveement de totes les citez de la terre, et *les* envoierent à Joan qui ere roi de Blaquie et de Bogrie, qui *les* avoit guerroiez et guerrooit tot ades. (Villeh. 472[c].)

Et li dux dist qu'il en parleroit à la soe gent, et ce que il troveroit, il le *lor* feroit savoir. (Ib. 435[d].)

Mout *lour* avoit bonne savour. (R. d. l. M. 2120.)

Jeroboam et tut li pobles vindrent al tierz jur devant le rei Roboam, e il *lur* fist dur respuns. (Q. L. d. R. III, 283.)

Pour régime des prépositions, la troisième personne avait au pluriel masculin *ols*, en Bourgogne; *als*, en Champagne, en Bourgogne et en Picardie; *els*, en Picardie et en Normandie.

Ces trois formes primitives produisirent d'abord, par le fléchissement de *l* en *u*, les dérivés *ous*, *aus*, *eus*, dont le dernier a fini par prévaloir dans la langue fixée. Ce pronom a eu en outre un grand nombre d'orthographes, dont je vais énumérer quelques-unes, en les classant d'après leur dérivation.

Et si aucune gens viennent à *ols* por *ols* à soscorre, si plongent ensemble *ols* ceos k'il puyent agrappeir, ensi k'il à *ols* ne à ceos ne puyent faire nule ajue. (S. d. S. B. p. 521.)

Ernaus les voit, vers *ous* broiche à bandon. (R. d. C. p. 116.)

Cil t'ont meffait, por *oux* l'amenderai. (Ib. p. 38.)

Piere d'Artois, ralez à *ox* corant. (Ib. p. 127.)

Por *ouls* et por lor hoirs. (H. d. Metz. p. 236.)

E à ce tenir ont obligé *els* e lor heirs, par lor lettres pendanz. (1259. Rym. I, 2. p. 51.)

Mais alons à *els* et lor crions merci. (Villeh. 446[b].)

Eisi (Deus en ait les merciz!)
Sunt de *elz* eschapez e fuiz. (Ben. I, 959. 60.)

Mais de ceu toutes voies qu'il estoient si pres d'*eus*, ne se tenoient il mie pour sage, mais pour fols. (H. d. V. 506[e].)

Dunt haïnos e enemis
Lor devez estre à tuz jors mais,
Que od *euz* n'aiez trive ne pais. (Ben. 4992-4.)

L'universitei la dolante,
Qui se complaint et se demante,
Trueve en *eux* petit d'amistie,
Ce ele d'*ex* eust pitie,
Mais il se sont bien aquitie
De ce que l'Escriture chante . . . (Rutb. I, 167.)

Au terme que li jors fu pris de respondre, li uns d'*euls* parla. (R. d. S. S. d. R. p. 61.)

Unques entre *eulz* n'orent enfanz. (M. d. F. Yw. 42.)

Mais maugre *eulx* vous ai mon cuer done. (C. d. C. d. C. p. 57.)

Il connurent bien que c'ere voirs que il disoit, et que c'ere mielz por l'empereor et por *als*. (Villeh. 455 c.)

N'i orent compaignon ne per
Fors que *aus* trois tout seulement. (R. d. l. V. p. 76.)
Chascun d'*auz* broche le destrier arabi. (G. d. V. 2346.)
Davant *aux* voient Rune la parfonde bruant. (Ch. d. S. I, 90.)
Devant *iaus* s'asist à lor pies. (R. d. S. S. v. 506.)

Cette dernière forme a dû avoir un primitif *ials*, que je n'ai rencontré nulle part.

Je n'ai talent que jou mal face tant que puisse en avant; ançois lor voel faire bien et hounour, s'il ne remaint en *iaux*. (H. d. V. 500 a.)

E nous y devons venir dedans le quinsaine que nous en serons semons d'*iauls* u de l'un d'*iauls*, par vive vois u par lettres.... Et se ne poons ne mengier ne dormir hors de le ville, dusques adont que me sire Jehans et me sire Bauduins, et li uns d'*auls* auroit amende ce qu'il auroit u auroient entrepris contre le pais devant dite. (1265. Th. N. A. I, p. 1083. 4.)

Ne de riens n'avoient loisir
Ne d'*iax* veoir ne d'*iax* oïr
Par mesage ne par serjant. (M. d. F. Ep. 165-7.)
Par saint Denise ja n'en porront joir,
Et se vers *ax* vos voliez tenir,
Et vos et *ax* feroie repentir. (M. d. G. p. 120.)

Les boinz escus ont par devant *ealz* mis. (G. d. V. 1485.)

Vraiement dont maldient il Deu, com il quident avoir d'*eaz* ce ke il sunt. (M. s. J. p. 444.)

Vers *eas* turna hastivement. (M. d. F. fab. 21.)

N'i out nul d'*eaus* si tres hardis
Qui là ne fust tuz esbahiz. (Ben. 8678. 9.)

Et se mes sires u ma dame de Flandres dessus dit n'i pooient estre andui ensemble, nous en devons et prometons à croire celui d'*eaux* deus. qui estre u pourroit, de tout ce qu'il en dira. (1286. J. v. H. p. 441.)

Des oiseax di qui s'assanblerent
A pallement, si esgarderent
K'entre *eax* deussent aveir rei. (M. d. F. fab. 22.)
Li barun chevaler
Prient dampne Deu qui (?) de *eauls* ait pited. (Charl. 781. 2.)

Et les formes normandes:

E pus ke nous veioin bien ke nous ne porom mie ateindre jeke à *oens*, nous tornames . . . (1256. Rym. I, 2. p. 13.)

Ou vers un de *oens*. (Ib. ead.)

Quant li empereres oï le mandement des Lombars, et l'orguel qui fu en *oes*, fu si esmeu d'ire et de rage, qu'il ne desist un tout seul mot, qui li donnast grant chose[1]. (H. d. V. 509[c].)

Sur *oes* (ib. 509[e]). Pour *oes* (ib. p. 495[b]).

Le féminin *eles* ne donne lieu à aucune observation.

Entre *eles* est Luciniens. (Dol. p. 169.)
A une d'*eles* s'en ala
Asses l'acola et baisa. (L. d'I. v. 227. 8.)

On voit par les exemples précédents que la fonction ordinaire de ces pronoms était, comme je l'ai dit, de servir de régimes aux prépositions; mais qu'ils s'employaient fort bien aussi pour régimes directs des verbes.

REMARQUE.

Les formes *als*, *els* ou leurs dérivés étaient presque inconnus dans le comté de Bourgogne; on se servait de *lour*, *leur* pour régime des prépositions, comme pour régime indirect des verbes. Cet ancien usage de *leur* est fort remarquable; et les restes qu'on en trouve dans les chartes et les textes des autres provinces, permettent de supposer que c'était un archaïsme conservé dans le comté de Bourgogne, mais qui auparavant avait eu cours dans toute la langue d'oïl.

Ex.: A regart ou à dit desd. arbitres, ou des quatre ou des trois ou des dous de *lour*. (1279. M. s. P. I, 367.)

Noz obligeons de paier à *lour* ou lour hoirs ou à lour comandemenz. (M. et D. i. p. 468.)

Et encour ont volu (le comte et la comtesse de Bourgogne) que noz metiens hun mahour ou dit Montbeliart, dois ceste Pasque procheinement venant jusques à quinze anz, por noz et por *lour*, selonc la forme qui est contenue en la lettre de la dite franchise que noz avons de *lour*. (Ib. p. 466. 7.)

(Cfr. encore Ib. 1282. p. 462. M. s. P. 1291. II, 626. — 1254. II, 631. — 1263. I, 355).

E prient Deu del cel e la sue vertud
Del rei Hugun le fort que il les garisset ui,
Que encuntre *lur* est forment irascud. (Charl. v. 668 - 70.)

Cet emploi de *leur* s'est conservé fort longtemps dans quelques cantons de l'est; je le retrouve encore dans une charte de 1370. M. et D. i. p. 513: Entre moi d'une part et *lour* d'autre part.

h. Les pronoms réfléchis de la troisième personne *se*, *si*, *soi*, *sei*, des deux genres et des deux nombres, étaient réglés dans leur emploi comme ceux des deux premières personnes.

(1) Ce passage est fautif dans l'édition de M. P. Pâris. V. p. 221.

Mais li prelait ce sunt cil ki ens neis dexendent en la meir, et ki en maintes awes *se* travaillent. (S. d. S. B. p. 569.)

N'i a celui qui n'ait an *soi* grant poeste. (Ch. d. S. II, 33.)

Par tant covient ke la pense *soi* ellievet ensi de sa sainetait, ke ele soniousement *soi* abaisset en humiliteit. (M. s. J. p. 450.)

Dunkes en tant *soi* doit la pense par plus aigre main de penitence terdre ke plus ele *soi* voit par mi lo consentement enboeie de sordeilhes. (Ib. p. 460.)

Por *si* trair à Dius no seigneurs. (H. d. C. II, 18.)

Atraeit à *sei* par ço les quers à ces de Israel. (Q. L. d. R. II, 173.)

En Touraine:

Vunt *sai* entrebaiser. (Charl. v. 253.)
Tristran, quant ot Ysolt numer,
Del quer cumence à supirer,
Purpenset *sai*[1] de une vaidie,
Cum il purrat veer sa amie. (Trist. II, 96.)

OBSERVATIONS
SUR LES PRONOMS PERSONNELS.

a. Les pronoms personnels se contractaient entre eux, avec les pronoms relatifs, les adverbes et la conjonction *si*.

Ex.: Itant la crei, que *jol* (= je le) sai ben. (Trist. II, 54.)
Car *jel* gre e voil e comant. (Ben. 17253.)

Mes enemis pursiwerai, *sis* (si les) descunfirai, e ne returnerai devant ço que *jos* (je les) destruie. E *jos* destruirai e tut depecerai si que il ne lievent mais. (Q. L. d. R. II, 209.)

S'oïr volez les lettres, *jes* vus sai tres bien dire. (Th. Cant. 114, 26.)

Il est question de prisonniers:

Soz ciel n'a homme se *mes* (me les) volloit tolir
Que ne l'ousasse de m'espee ferir (G. l. L. II, 194.)
Si *tus* (tu les) abaz de la montaigne. (Ben. II, 5606.)
Mes quant ço ert? Nus *nel* (ne le) savons. (M. d. F. II, 480.)
Herupois les esgardent, grant joie en ont eu;
Par ce q'il *nes* (ne les) connoissent, *nes* ont reconeu. (Ch. d. S. I, 205.)
Chantant s'en torne, *sil* (si le) laissa. (Chast. XIX. 151.)
Prens, fet la reine, cel filet,
Sel (si le) li fort à ton gairet. (M. d. F. II, 72.)
Vint as barons, *ses* (si les) a araisones. (O. d. D. 10389.)

De là, par suite du fléchissement de *l:*

E por ce que li quens Alains
Fu vers lui eschis e vilains,
Qui de Bretaigne *neu* (ne le) serveit
Ne qui à sa cort ne veneit. (Ben. 30812-5.)

(1) M. Fr. Michel lit *s'ai*, c.-à-d. *s'est*, prenant *purpenset* pour un participe. C'est le présent de l'indicatif.

Jeu (Ben. 39218). *Siu* (Agolant. v. 1003).

Ne set ù vait ne n'a *quil* (qui le) maint. (Ben. 16536.)
Dunt vus vient il, *kil* vus dona,
Kar me dites, *kil* vus bailla!' (M. d. F. I, 170.)
Ne quida *quel* (que le) volsissiez de rien contralier.
(Th. Cant. 72, 11.)
Brutus *quis* (qui les) encalça as dos
En a en l'eve maint enclos. (Brut. 281. 2.)
Si con il durent descendre du rochier,
Les gardes salent, *ques* (qui les) virent aprocier.
(O. d. D. 8212. 13.)
Ainceis lor fait dire e semundre
Qu'à lui viengent en bone pais,
Senz crieme nule e senz esmais:
Eissis (ainsi les) adoucist e apele. (Ben. 37660-3.)
A Everwic vindrent Daneis;
Làs (là les) amenierent li Engleis. (Ib. 38931. 2.)
Làs sopristrent si faitement. (Ib. 39290.)

Les formes suivantes sur l'authenticité desquelles on a élevé des doutes, sont tout aussi naturelles que les autres; il faut seulement se souvenir que *lu* était primitivement la forme de régime direct du pronom de la troisième personne dans le langage de Normandie, et *lo*, *lou*, celles du même pronom dans le dialecte bourguignon.

Dei jo ceste gent ocire, bel pere? — *Nu*[1] (ne le) fras, respundi li prophetes. (Q. L. d. R. IV, 368.)

Bien set li rois fort le menace,
Ne laira pas qu'il *nu* defface. (Trist. I, 19.)
Li rois vait molt le nain querant,
Nu puet trover, si en a duel grant. (Ib. ead.)
Dist Pilates delivrement:
„Alez le penre (le cors de Jhesu) isnelement."
— Sire, unes granz genz et forz sunt
Bien sai penre *nou* (ne le) me leirunt. (R. d. S. G. 467-470.)

Cfr. Ib. v. 541. 544. 1320. 1855. 1952.)

Le loial jugement del regne
En feroie sans demouranche;
Nou lairoie pour toute Franche. (R. d. S. S. v. 4203-5.)
Mult criem, fait cil, je m'en repente.
— *No* fereiz veir, ainz seiez fiz
Qu'enorez estes e gariz. (Ben. 16749-51.)
.I. mes an vint à Karle, *sou* (si le) trueve an son palais.
(Ch. d. S. I, 71.)

(1) La forme *nul* (Trist. II, 119.) est nécessairement fautive; il faut lire ou *nu* ou *nel*.

Où que il voit le roi, *sou* prant à arraisner. (Ib. II, 153.)
N'aimme pas son neveu, *qou* (qui le) met an tel randon.
(Ib. II, 7.)

b. On apocopait quelquefois le pronom *vos*, *vous*, surtout après *que* et *si*.

Dunc recomença la meslee
Sor ceus dedenz, *nos* (ne vos) sai plus dire. (Ben. 18861.2.)
Ahi! douz amis compaignons,
Cum huntoses dessevreisons!
Nos verrai ja mais ne vos mei. (Ib. II, 5457-9.)
Demande li: Ce *quos* (que vos) parleiz
E que vos ci m'aseurez
Puet estre issi? puis le je creire? (Ib. 23173-75.)

Les est de même apocopé dans l'exemple suivant:

Brochons à eus, si les prenons.
— *Quies* (qui les) nos porra, fait li rois, prendre,
Molt nos aura servi à gre. (Trist. I, 193.)

c. Au lieu de *moi*, *moi-même*, *toi*, *toi-même*, etc., on se servait, pour relever l'expression, de la tournure suivante, à peu près comme nous employons aujourd'hui le mot *personne*.

Baron, dist Kalles, faites pais, si m'oies;
Menes en fuere trente mil chevaliers,
Mes cors meismes conduira les forriers. (O. d. D. 336-8.)
Bien vuel que vos aiez voir *à mon cors* joste. (Ch. d. S. II, 33.)
Je vuel bien sostenir vo premiere anvaïe,
Contre *ton cors* n'iert ja place voidie. (Ib. II, 27.)
Sebile li a dit: Ja ne vive plus jor
Que je de ceste chose querrai conseilleor
Autre que *votre cors* et de la gent francor. (Ib. II, 88.)
J'ameroie mieux estre ocis
Que *vos corps* fust par moy traïs. (R. d. C. d. C. v. 5292.3.)

d. Le vieux français employait, soit comme sujet, soit comme attribut, la forme inaccentuée du pronom personnel,[1] même lorsque celui-ci était accentué, et où nous mettons toujours la forme plaine.

Ex.: Autant voel qu'en aiies
Com *je*. (Rom. de l. M. v. 4833. 4.)
Car ele avoit droit, et *je* tort. (Ib. v. 6749.)
Bernier descent, *il* et si chevalier. (R. d. C. p. 72.)

(1) Il est du reste très-probable que ces formes étaient originairement aussi peu inaccentuées que les formes latines correspondantes qui, même comme sujets, avaient toujours une certaine accentuation. Quelques phrases du style de pratique que nous avons conservées, servent de preuve à ce que j'avance: *je soussigné avoue*, etc.

Quant por coart m'en avez aati,
Ains en seront .m. hauberc dessarti,
Que *je* ne *il* soions jamais ami. (Ib. p. 86.)
Et *je* qui la mort redoutoie
De maintes choses m'an pansoie. (Dol. p. 247.)
Tot furent mort, et *il* et lor destrier. (O. d. D. v. 8309.)
Rois, saces bien, *tu* et tes gens,
Que se par tans ne t'en repens,
Mors en seras de mort sobite. (Ph. M. v. 17790-2.)
Dex! dist la damoisele, com il a bien josté!
Il et li nies Karlon en ont le pris porte. (Ch. d. S. I, 146.)
Lors a Gerart reconneu:
Par mon chief! c'est *il*, dist li rois,
Et c'est s'amie à ces conrois
Qui tant li sient bielement. (R. d. l. V. v. 6147-50.)
Chevaliers, *tu* qui ez mes ostes. (Romv. p. 460, 24.)

Cependant, vers la fin du XIIIe siècle, on trouve déjà des exemples de l'emploi du pronom accentué. (V. Diez II, p. 89.)

e. Les exemples suivants donneront une idée de la place des pronoms régimes dans la vieille langue, qui différait beaucoup en ceci de la langue actuelle:

Onques nus tant ne me forfist,
Se il por Deu merci me quist,
Que por Deu, si com il est droiz,
Merci n'en eusse une fois;
Et ausi aurai je de toi
Car refuser ne *la te* doi
Des que . . . (Romv. p. 455 et 456.)
Quant l'amiraus entendit des François,
Si li demande: Sorbrin, dis *me tu* voir? (O. d. D. v. 1015. 6.)
Quides *me tu* escaper ne fuir? (Ib. v. 2933.)
Or m'aves pris, rendres *me vos* au roi? (Ib. 9358.)
Et dit: Or ai ge grant envie
Que ge seusse vostre non
Et direz *le me vos?* Je non,
Fet li chevaliers, par ma foi. (Romv. p. 484.)
Chevauche il as premerains?
Ne sez *m'en tu* faire certains? (Ben. v. 21338. 9.)
Va, dist *li il* cum que t'en prenge. (Ib. v. 32010.)
Voles *le vous* donc? dist la dame. (R. d. S. S. v. 1557.)
Sire, voles *me vous* honnir? (Ib. v. 1538.)
Où est il ore? Sez *le tu?* (R. d. S. G. v. 282.)

Cil de Ceila liverunt *me il* as mains Saul, e vendra si Saul, si cum jo tis serfs l'ai oïd? (Q. L. d. R. I, 90.)

Sire cumpain, faites *le vos* de gred? (Ch. d. R. p. 78.)
Vuez *te tu* plus combattre? vis m'est que tu recrois. (Ch. d. S. II, 161.)
Et moult souvent à aus parloit
Et disoit *leur* çou qu'il voloit. (Ph. M. v. 26183. 4.)
Là *en y* ot assez de morz et de pris. (Villeh. 451[a].)

Seignors, je avoie de ceste ville plait à ma volente, et vostre gent *le m*'ont tolu, et vos m'aviez convent que vos *le m*'aideriez à conquerre; et je vos semont que vos le façois. (Villeh. 442[d]. 443[a].)

E certes, sire, si plus tost le eusse seu, plus tost vus eusse envoye mes messages, pur dire *vus* la verite. (1281. Rym. I, 2. p. 197.)

f. L'emploi du pronom sujet est aujourd'hui de rigueur, excepté dans quelques phrases consacrées ou populaires. Dans l'ancienne langue, au contraire, qui se modelait encore sur le latin, on retranchait très-souvent ce pronom. Il serait inutile de citer des exemples, on en a déjà vu et on en verra encore un assez grand nombre.

B. DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les formes des pronoms possessifs étaient très-nombreuses au XIIIe siècle, et il est fort difficile de jeter quelque lumière dans le chaos de leurs thèmes et de leurs dérivations. Les difficultés qu'on éprouve à les classer proviennent surtout de ce que beaucoup de ces pronoms étaient défectifs, ou au moins nous paraissent tels, parce que leurs flexions, abandonnées de bonne heure, se sont perdues sans laisser de traces. Il est possible aussi que la plupart n'aient jamais été complets: on avait tiré du thème primitif les formes les plus convenables à l'harmonie du langage qui les employait, et on avait rejeté les autres. Il est arrivé de là, qu'on compléta ces pronoms les uns par les autres; on rapprocha les formes qui se ressemblaient le plus, on fit servir p. ex. un pronom qui n'avait point de formes du féminin avec un autre qui n'était que masculin, etc. On s'habitua promptement à fondre ainsi ensemble tous ces pronoms, et il en sortit des pronoms possessifs qui présentent un ensemble complet de formes. On pourrait donc croire qu'en laissant de côté les formes isolées qui se présentent dans les textes, on rétablirait sans trop de peine les divers arrangements des pronoms possessifs au XIIIe siècle. Loin de là cependant; car à l'époque où la fusion se fit, les formes des trois dialectes s'étaient déjà mélangées, et même, en quelques cas, substituées complètement l'une à l'autre. Il s'agirait en conséquence de remonter non seulement aux thèmes primitifs, mais de débrouiller en outre les formes dialectales. Ce double travail est impossible; je me contenterai d'indiquer dans les tableaux suivants, en

les classant par dialectes, les divers arrangements des pronoms possessifs au XIIIe siècle:

a. SINGULIER.

MASCULIN.

	BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
Suj.	mes; tes; ses.	mis; tis; sis.	mes; tes; ses.
Rég.	mon; ton; son.	men; ton; sen.	mun; tun; sun.
			ANGLO-NORMAND: moun; toun; soun.

FÉMININ.

Suj.	ma, mai; ta, tai; sa, sai.	me; te; se.	ma; ta; sa.
Rég.	ma, mai; ta, tai; sa, sai.	me; te; se.	ma; ta; sa.

PLURIEL.

MASCULIN.

Suj.	mei, mui, mes; tei, teu, tes; sei, sui, ses, seu.	mi; ti; si.	mes; tes; ses.
Rég.	mes; tes; ses.	mis; tis; sis.	mes; tes; ses.

FÉMININ.

Suj. et *Rég.*	mes; tes; ses.	mis; tis; sis.	mes; tes; ses.

REMARQUE.

Les formes picardes des sujets singulier et pluriel: ***mis, tis, sis; mi, ti, si;*** passèrent de bonne heure dans les deux autres dialectes, et au XIIIe siècle, ils les employaient aussi fréquemment que ***mes, tes, ses,*** etc. Par compensation, le langage picard se servit au pluriel des formes ***mes, tes, ses,*** etc.

b. SINGULIER.

BOURGOGNE.

	MASCULIN.	FÉMININ.
1. *S.*	li miens, miens	— —[1]
R.	lou mien, mien	— —
2. *S.*	li tuens, tuens	— —
R.	lou tuen, tuen	— —
3. *S.*	li suens, suens	— —
R.	lou suen, suen	— —
1. *S.*	— —	la meie, meie.
R.	— —	la meie, meie.
2. *S.*	— —	la teie, teie.
R.	— —	la teie, teie.
3. *S.*	— —	la seie, seie.
R.	— —	la seie, seie.

(1) Le trait — indique que la forme manque.

	MASCULIN.	FÉMININ.
	PICARDIE.	
1. *S.*	li miens, miens.	— —
R.	le mien, mien.	— —
2. *S.*	li tiens, tiens.	— —
R.	le tien, tien.	— —
3. *S.*	li siens, siens.	— —
R.	le sien, sien.	— —
1. *S.* et *R.*	— —	li, le moie, moie, moe, miue, mieue.
2. *S.* et *R.*	— —	li, le toie, toie, toe, teue.
3. *S.* et *R.*	— —	li, le soie, soie, soe, soue, sue, seue, siue.
	NORMANDIE.	
1. *S.*	li mens, mens, muns.	— —
R.	le men, men.	— —
2. *S.*	li tuns, li tuens, li toens.	— —
R.	le tun, le tuen, toen.	— —
3. *S.*	li suns, suens, soens,	— —
	li sens.	la sene.
R.	le sun, suen, soen,	— —
	le sen	la sene.
1. *S.* et *R.*	— —	la meie.
2. *S.* et *R.*	— —	la teie, la toue, toue, tue.
3. *S.* et *R.*	— —	la seie, la soe, soe.

PLURIEL.

S.	li mien.	— —
R.	les miens.	— —
S.	— —	(li) les meies.
R.	— — etc.	les meies. etc.

REMARQUES. α. Les formes de Bourgogne *meie*, *teie*, *seie*, ne furent pas de longue durée; *moie*, *toie*, *soie*, du langage picard, les remplacèrent dès le commencement du XIIIe siècle.

β. Toutes les formes masculines de ces pronoms, à l'exception du normand *sen*, n'ont pas de féminins correspondants, et vice versâ; mais, comme je l'ai dit plus haut, on fit servir les secondes aux premières, et on obtint les thèmes suivants:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
miens — meie.	miens — moie, etc.	mens — meie.
tuens — teie, toie.	tiens — toie, etc.	tuens, toens, tun — toue, tue, teie.
suens — seie, soie.	siens — soie, etc.	suens, soens, sun — soe, seie.

et ainsi des autres.

γ. On trouve, à la fin du XIIIe siècle, en Picardie surtout, quelques exemples de nos féminins *mienne*, *tienne*, *sienne*; mais ce ne fut que plus tard qu'ils prévalurent.

c. SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.
	BOURGOGNE ET NORMANDIE.	
1) *Suj.*	noz, li noz.	— —
	voz, li voz.	— —
Rég.	— —	— —
	— —	— —
	PICARDIE.	
2) *Suj.*	nos, li nos.	nos, no.
	vos, li vos.	vos, vo.
Rég.	no, nou.	no, nou.
	vo, vou.	vo, vou.

PLURIEL.

1) *Suj.*	— —	noz.
	— —	voz.
Rég.	noz, les noz.	noz.
	voz, les voz.	voz.
2) *Suj.*	no, nou.	no.
	vo, vou.	vo.
Rég.	nos, les nos, nous.	nos, nous.
	vos, les vos, vous.	vos, vous.

d. SINGULIER.

DANS LES TROIS DIALECTES.

Suj.	nostres, li nostres.	(la) nostre.
	vostres, li vostres.	(la) vostre.
Rég.	nostre, le nostre.	(la) nostre.
	vostre, le vostre.	(la) vostre.

PLURIEL.

Suj.	nostre, li nostre.	(les) nostres.
	vostre, li vostre.	(les) vostres.
Rég.	nostres, les nostres.	(les) nostres.
	vostres, les vostres.	(les) vostres.

REMARQUE.

Dans les langages de Bourgogne et de Normandie, les pronome *noz*, *voz*, *nostre*, *vostre* se complétaient mutuellement; plus tard ils adoptèrent les formes *no*, *vo*, du singulier régime et du pluriel sujet du dialecte picard. Le fragment de Valenciennes (30 V°) apocope *vostre* en *vost*. On trouve de même *nos* pour *nostres* dans la chanson de saint Alexis 105. 3.

Il y a lieu de douter, du reste, que les pronoms *nos*, *vos*, *nostre*, *vostre*, soient primitifs en Normandie; leurs formes ne sont guère normandes. Cependant ils se sont introduits de très-bonne heure dans le langage de cette province, et j'ai dû les admettre, puisque les textes normands n'en présentent point d'autres.

e. SINGULIER ET PLURIEL.

	BOURGOGNE.	PICARDIE ET CHAMPAGNE.	NORMANDIE.
Suj. et Rég.	lor.	leur, lour.	lur.

et avec l'article, toujours invariable, conformément à sa dérivation (illorum). Ce n'est que fort tard dans le XIIIe siècle que le régime pluriel a pris un *s*.

Quant aux exemples qui justifient les citations que j'ai faites de ces pronoms, ils sont très-nombreux; je vais en rassembler quelques-uns pour montrer leur emploi.

a. Cist est, dist il, *mes* chiers filz en cuy est *mes* plaisirs. (S. d. S. B. p. 552.)

Mes cuers est eschaufiez dedenz mi, et en *ma* meditation embraserat li·feus. (Ib. 539.)

Qant tu averas saneit totes *mes* enfermeteiz et *mon* desier raemplit en bien. (Ib. 531.)

Mis sires est *mis* fundemenz e *ma* fortelesce, *mis* salveres. (Q. L. d. R. II, 205.)

Va là, e jo *mun* brief te durrai que al rei de Israel pur tei envéierai. (Ib. IV, 361.)

E si sachez ben pur veir
Honur ws (vous) frai à *moun* poueir
Saunz mentir. (Ben. t. 3. p. 620. c. 2.)

Mai suers. (Dunod. II, 622.)

De *ten* service te paia
En ce que *men* cors te douna. (R. d. S. G. 823. 4.)

E de *me* car e de mon sanc. (Chr. d. Tr. III, 60.)

Et se tu trueves Peronnele,
Me compaignesse, si l'apele. (Th. Fr. M. A. p. 110.)

Ke *mei* filh par aventure n'aient pechiet, si aient Deu benit en lor cuers. (M. s. J. p. 447.)

Et connois que je tout mond. partaige tien et doi tenir ligement je et *muy* hoir de lui et de ses hoirs. (1279. M. s. P. I, 368.)

Mi fil, *mes* filles estes tuit. (R. d. S. G. 3238.)

Et *mi* housel sont desquire. (Th. Fr. M. A. p. 110.)

Juda, dist il, *tei* frere te loeront; *tes* mains seront enz cerviz de *tes* anemins. (S. d. S. B. p. 533.)

Longement t'as coisiet, et molt longement, à moens or t'at doneit *tes* Peires congiet de parler. (Ib. 552.)

Pres est li parole en *ta* boche et en *ton* cuer. (Ib. 528.)

Ui mustre que tu es Deu Israel e que jo sui *tis* serfs. (Q. L. d. R. IV, p. 318.)

Car j'oi dire qu'il vaut ier
Peronnele *te* sereur prendre. (Th. Fr. M. A. p. 128.)
Diex! qui ore eust du bacon
Te taiien, bien venist à point. (Ib. p. 108.)
Tu et *ti* oir et *ta* lignie,
Tout ce qu'est ne et qui neistra
De *ta* sereur, sauf estera. (R. d. S. G. 3400-2.)
Tes hom serai par amur e par feid,
A *tun* plaisir te durrai *mun* aveir. (Ch. d. R. p. 150.)
Kar en *toun* sanc ert glorifie. (Ben. t. 3. p. 622. c. 1.)
L'ame de *ten* pere et de *te* mere. (Auc. et Nicol.)

Quant ele vint à Acre, si n'y ot gaires este que la novele li vint que Constantinople ere conquise et *ses* sires ere empereres. (Villeh. 470c.)

E mist chevalerie en tutes les citez de Juda e as citez de Effraim que *ses* peres out cunquis. (Q. L. d. R. III, 333.)

De *sai* graice. (Apoc. fol. 1. r. c. 1.)

Et *sui* oil (furent) come flame de feu. (Ib. f. 2. r. c. 1.)

Un jor quant *sei* filh et *ses* filhes mangievent et bevoient vin en la maison de lur aneit frere, vint uns messages à Job. (M. s. J. p. 499.)

Qui *sua* soror avoit à fame. (Villeh. 446a.)

Reout prise *sa* corune, en croiz signat *sun* chef. (Charl. v. 2.)

Cil ke tot ad en *soun* poin clos. (Ben. t. 3. p. 620. c. 2.)

Et mist li cuens de Ghelre, par devant nous et en la presence des devant noumeis, *sen* saiel, *sen* cors, *se* tiere, *se* delivrance, *sen* honeur, et tout quanqu'il avoit et a, en la main men segnour de Flandres. (1288. J. v. H. p. 475.)

Et volons . . . qu'il et *si* hoir le tiegnent de no en fief. (1265. H. d. B. II, 29.)

Dient *seu* home, tot à vostre commant. (G. d. V. v. 460.)
. . . En unt porte al evesquie
U *sis* sarqueus e *sis* tombeaus
Ert aparillez, gent e beaus. (Ben. 1690-4.)
Manda *sa* gent e *sis* amis. (Chr. A. N. I, 14.)

REMARQUES.

1. On trouve *mi*, *ti*, *si*, dans quelques textes, comme sujets (attributs) singuliers:

Se *mi* senz est humles e petiz. (Ben. I, 2127.)
Por ço qu'il est *si* cumpainz. (Ch. d. R. p. 13.)

Cfr. Ch. d. R. p. 25. 67. R. d. R. 4077. etc.

2. En Bourgogne, au lieu de *mon*, *ton*, *son*, on a écrit quelquefois *mun*, *tun*, *sun* (S. d. S. B. p. 539.), comme en Normandie ; mais

dès avant la fin du XIIe siècle, ce pronom avait pris invariablement la forme que nous avons conservée. (Cfr. les Serments.)

3. ***Mon, ton, son,*** formes du régime, se trouvent quelquefois comme sujets. Ces exceptions aux arrangements donnés plus haut ont d'autant moins de valeur, que les exemples qu'on en peut citer sont empruntés à des textes du reste très-maltraités. Je les regarde comme des fautes de copistes ou autres.

4. L'usage d'employer le masculin ***mon, ton, son*** devant les substantifs féminins commençant par une voyelle n'était pas encore introduit, ou du moins était fort rare; pour éviter le hiatus, on élidait l'a de ***ma, ta, sa:*** *s'*espee, *m'*espee (Ch. d. R. p. 88. Ch. d. S. II, 9) *t'*amie (ib. II, 27) par *s'*auctorite (Villeh. p. 1) *t'*ame (Brut. 8088) *s'*ymage (Rutb. I, 138) *m'*amour (R. d. l. M. 4140), etc. etc. Cependant ce n'était pas une règle générale; on trouve ***ma, ta, sa*** non apostrophés:

Dunc se purpense de *sa* amie. (Trist. II, 97.)
Cil qui ad malvais pere, malvais est *sa* eritez.
(Th. Cant. 124, 22.)

E si cume jo ai ui magnified *ta* anme en mun quer. (Q. L. d. R. I, 106.)
Il la devoit soffrir el dairien tens de *sa* incarnation. (M. s. J. p. 475.)

b. Se Saisne le m'ocient, *suens* en iert li pechiez,
Et *miens* en iert li diax et li domages griez. (Ch. d. S. I, 243.)
Mais j'ai .j. manoir pres de chi
A une liue, voire à mains;
Sel garde *uns miens* cousins germains. (R. d. l. V. p. 216.)
Chi ai perdu *un* millor *mien* ami. (O. d. D. 7773.)
Comment ce veissel ci eus
Et *le mien* sanc y receus. (R. d. S. G. 3029. 30.)
La meie mort me rent si anguissus. (Ch. d. R. p. 85.)

Va sur *ceste meie* terre, si la destrui. (Q. L. d. R. IV, 409.)

Car convenaule chose est et digne ke ju quiere et face ta volenteit, ne mies tu *la meie.* (S. d. S. B. p. 558.)

Deus nostre Sires dit: *Les meies* leis guardez. (Th. Cant. 68, 21.)
Vous saves bien, fait il, que la cités est *moie.* (H. d. V. p. 232.)
Pour *la moie* amour desservir. (R. d. l. M. v. 1656.)
Ce ne fu pas *es moies* malvaisties. (O. d. D. v. 4405.)
La moe pere (paire) de molins. (1251. M. s. P. II, 594.)
Avoir voel de vo gent ou vous aures *la miue.* (Ben. t. 2. p. 516.)
Pur ço vus envei *un mun* clerc mult prive. (Th. Cant. 117, 21.)
Mais nel ferez par *le men* loement. (Ch. d. R. p. 25.)

Mult par poaient estre dolenz
Chaistif Jueu, *li men* parenz. (R. d. S. p. 22.)
Gloriox sire Peres, de cui je sui aidiez,
Ensi com por vos sui sovant travailliez

Por porchacier que fust *li tuenz* nons essauciez,
Si me garde hui cest jor que ne soie abaissiez. (Ch. d. S. I, 254.)

E tu e *li tuen* verrunt lur adversarie el temple. (Q. L. d. R. I, 10.)

Nen est il dons cil qui par mei les paroiz del ventre de sa mere et de *la teie*, te reconnut . . . (S. d. S. B. p. 551.)

(Por toi) Daigna *li tiens* gloriex filz
A nous faire ceste bonte. (Rutb. II, 116.)
Or te proi je, par la *toie* merci,
C'Ogier me rendes et sain et sauf et vif. (O. d. D. 2948. 9.)
Ha, Dex! dist Karlemaines, verais peres Jhesuz,
Tu soies aorez et *les toes* vertuz! (Ch. d. S. I, 172.)
Lors envoias tu à la table
La *toe* grace esperitable
Dou saint esperit enflamee. (Rutb. II, 22.)

Tue serrad des ore e à tun lignage la seignurie de Israel. (Q. L. d. R I, 31.)

Si l'en retiens e si le nues
Que ses dous mains metra *es tues*
Pur fei porter, por tei servir. (Ben. II, 6457-9.)

Et la leur terre dois à *la teue* ajoindre. (Ph. M. Int. CLXII.)

Tu menz, *li tuns* (fiz) est morz e li miens vit. (Q. L. d. R. III, 236.)

Les citez que mis peres prist sur *le tun*, jos de rendrai. (Ib. 328.)

Cunfundu as ui tuz tes humes ki unt ta vie guardee, e la vie *as tuns* e à tes filles . . . (Ib. II, 190.)

Qu'en fine paiz e en remire
Remaigne *li toens* sers vers tei . . . (Ben. II, 13500. 1.)
Apaie t'ire e asuage,
Si ne lur faire plus damage,
Kar il sunt *toen*, la terre *tue*. (Ib. 8790-2.)
Li meschies en est *suens*, ne le puet amender. (Ch. d. S. II, 107.)
Si destrier soient *suen*, je n'an ai pas anvie. (Ib. I, 175.)
Se *li suens* quors en fu destreiz
Ceo n'estuet mie demander. (Ben. II, 2766. 7.)
Les suens a fait à sei venir. (Ib. 1799.)
Siens sui liges et ses feels. (P. d. B. 3429.)
De .iij. manieres de pechiez
I fu *li siens* cors entechiez. (Rutb. II, 107.)

De ceste *seye* espeie ocit om jai l'anemin. (S. d. S. B. p. 572.)

Mais li sapience ki de Deu est, primiers si est chaste, car ele ne quiert mies celes choses ki *seyes* sunt, mais celes choses k'apartienent à Jhesu Crist. (Ib. 538.)

De ce est ke il à droit giut un jor et douz nuiz el sepulcre, car il ajoinst az tenebres de nostre doble mort la lumiere de *la sue* simple. (M. s. J. 458. 9.)

Puis se culchad sur l'enfant, e sa buche mist sur *la sue*, e ses oilz

sur *les suens*, e ses mains sur *les sues*, e son cors sur *le suen*. (Q. L. d. R. IV, 359.)

Adonc ha sen pere proie
Que il, pour *la seue* amistie,
Envoiast là en cele terre. (R. d. S. G. v. 1203-5.)

Done... Johans Moschet *le siue* maison ki siet en le rue de Pont. (1230. Charte de Tournay, dans Ph. M t. 2. suppl., 25.)

Et eles pour *la sieue* amour
Se mirent en plus bel atour. (R. d. l. M. 6491. 2.)
M'espee a, *la soue* me lait,
Bien nos peust avoir ocis. (Trist. I, 101.)
Ses haus omes que moult ama
Manda, et asamble concille
En *une soie* boine vile. (Phil. M. 11509-11.)
Ore eurent il moult de lor buens
Quant el fu *soie* et il fu suens. (P. d. B. 9949. 50.)

Et quant li dus leur livra *les soies* chartres, il s'agenoilla tout plorant. (Villeh. p. 9. 10. XIX.)

Li soens orgoilz le devereit ben cunfundre. (Ch. d. R. p. 16.)
Pent à sun col *un soen* grant escut let. (Ib. p. 122.)
Artus honora tos *les soens*. (Brut. 10453.)
Il ot *une soe* serur. (M. d. F. Yw. 33.)

Nostre Sires enveiad *un sun* prophete à Salomun. (Q. L. d. R. III, 276.)

Mais erranment s'enturt, que il e *li sun* ne seient suzpris. (Ib. II, 183.)

Une *sene* fille (1262. Lois de Hovel. p. 67). Les *senes* (1269. Rym. I, 2. p. 113.)

On trouve de plus les formes suivantes en Normandie:

Taunt ke ele avera *seon* plein. (1268. Rym. I, 2. p. 109.)
Fere *seon* testament. (Ib. I, 2. p. 115.)
E touz les *seuns*. (Ben. t. 3. p. 621. col. 2.)

REMARQUES.

1. On voit que tous ces pronoms s'employaient: 1° comme attributs sans article, 2° avec l'article, de la même façon que leurs formes correspondantes actuelles, ou avant les substantifs, surtout lorsqu'on voulait appuyer sur la personne qui possédait quelque chose. On remarque en outre qu'ils pouvaient être précédés de l'article non-déterminant et du pronom démonstratif *ce*. Les locutions auxquelles l'article *un* et les pronoms possessifs donnaient lieu, eurent cours jusqu'au XVIIe siècle; il nous en est même resté quelques-unes dans le langage familier.

2. On trouve très-souvent les pronoms *mon*, *ton*, *son* employés avec l'article, tout à fait comme nous mettons *le mien*, *le tien*, *le sien*. Il faut bien se garder de croire que se soient les formes régimes de *mes*, *tes*, *ses*, correspondantes à *mon*, *ton*, *son* d'à présent; ce sont des formes du langage de Touraine, et,

par suite, de l'Ile-de-France, qui équivalaient aux bourguignonnes *li miens, tuens, suens*, et aux normandes *li mens, tuns, suns*. Dans le langage de ces provinces, la syllabe *on* représentait le *ien* picard, le *uen* de Bourgogne et le *un* normand.

Ex.: Beneeit seit, Deus, *li tons* nons,
E li tuens biens e li tuens dons! (Ben. 25754-55.)
Trestuz comanablement
Sunt *al ton* comandement. (R. d. S. p. 24.)
Garis mon cors par *le ton* saint comant. (O. d. D. v. 11671.)
Mult est *li sons* cors esjoïz
Quant il se veit de li saisiz. (Ben. 4151. 2.)
Par *un son*[1] bon familier,
Fist à Londre faire un celier. (Brut. 1423. 4.)
Nuls n'i a mais rien, senz mentir,
Qui *son* seit quite senz tolir. (Ben. II, 90-94.)
Il enveia *un son* baron. (St. N. 1376.)

Selonc la fourme de la pais, qui jadis fu fete entre nostre pere e *le son* de noble remembrance. (1279. Rym. I, 2. p. 179.)

3. Les pronoms possessifs masculins de cette classe s'employaient déjà substantivement, comme aujourd'hui, pour désigner *mon, ton, son bien*.

Cil ki vit hui morra demain,
S'ira *li siens* en autrui main,
Ne riens od lui n'enportera,
Fors que l'aumosne k'il fera. (Ph. M. II, 12649-52.)

(Cfr. Pron. indéf. 5.)

c. d. Li empereres *nos* sires vous salue. (H. d. V. 500[b].)

Chier freire, cist est li hoirs, recevons lo devotement, et ensi iert assi *nostres* li heritaiges. (S. d. S. B. p. 532.)

Fasons savoir à tous ciaus qui sunt et qui venrunt que *nostres* sires *nostres* peres Gautiers . . . a done . . . (1238. Th. N. A. I, 1008.)

Et ce que vos m'en volroiz doner de la conqueste, je tendrai de vos, si en serai *vos* hom liges. (Villeh. 471[d].)

Mais sacies bien que toute voie
Serai jou *vostres* ù que je soie. (Chr. A. N. III, 101.)

Ourent le en despit, ne li dunerent *del lur* ne poi ne grant. (Q. L. d. R. I. p. 36.)

Li devantdis sires d'Audenarde ne puet faire nule pais à *no* oncle devant nommei. (1282. Th. N. A. I, 1187.)

(Il) quite à mi et à mes oirs toute la terre qui nos vient de par *no* pere et de par *no* mere. (1238. Ib. I, 1007.)

Devons warder le conteit de Ghelre et toute la terre le comte de Ghelre, où k'il l'ait, à *nou* loial pooir et en bone foi. (1289. J. v. H. p. 482.)

(1) M. Leroux de Lincy met, je ne sais pourquoi, une virgule après *un*.

Tant ai de vous aillours que chi
Oï parler de *vo* samblanche,
De *vo* biaute, de *vo* vaillanche,
Que prisant aloit tous li mons . . . (R. d. l. V. 372-5.)
Or i parra *vo* boine fois. (Ph. M. v. 875.)
S'eslisez .iij. messages an *ceste vostre* gent
Qui facent *vo* besoigne bien et hardiemant. (Ch. d. S. p. 37. XXI.)
No François qi s'an fuient l'oent communement. (Ib. II, 112.)
No baron entrent en lor cemin pleniet. (O. d. D. 10649.)
Ja *vostre* deu ne vos erent garant. (Ch. d. R. 136.)
Nostre ancissour plus anciien
Les avoient faites pour bien (les églises). (Ph. M. v. 17788. 9.)

En la manere ke *nostre* ancessour l'ount fait. (1279. Rym. I, 2. p. 181.)

Quar dont conissons nos vraiement de cui *nostre* bien sont. (M. s. J. p. 503.)

Et segnor prendres, c'est la somme,
Car si le vuellent tuit *vostre* home. (P. d. B. 5019. 5020.)

De cet nostre testament nos fassons et ordenons *nostres* executours nostre chier seigneur et pere en J. C. l'archevesque de Besancon, et nostre chier fil etc. (1277. M. s. P. I, 361.)

Et est à savoir, ke nous evesques et dus devantdis devons jurer seur sains, ou creanteir par *nous* fois, ke nous prenderons preudommes et lòiaus. (1283. J. v. H. p. 424.)

Treu voelent par iretage
La honte *as nous* et le damage. (Brut. 11124. 5.)

Come *nos* droites oevres ne vinent mie de droites penses. (M. s. J. p. 444.)

Car *nostre* contemplations aovret à *noz* desiers la sovraine lumiere et manes la repunt à *noz* floibeteiz. (Ib. p. 483.)

De *voz* saintes reliques, si vus plaist, me donez. (Charl. v. 160.)

Dunt bien purrez *vuz* [1] soldeiers luer. (Ch. d. R. 6. IX.)

Lor gent s'en alla par devers la montaigne, et la *nostre* retourna vers l'ost. (H. d. V. 493[e].)

E' *dou nostre* estat . . . sache *vestre* amite, que nos sommes sain e haitie de cors, la merci Dieu. (1280. Rym. I, 2. p. 188.)

Volenteres, dist li quens, tut *al vostre* plaisir. (Charl. 592.)

Li *nostre* de ça ne furent que XXV. (H. d. V. 495[e].)

Li vos haubers n'a pas mon colp tenu. (O. d. D. 11375.)

Qui iroit enquerre et savoir
De quel part *les noz* genz se tienent. (Romv. p. 497, 28. 29.)

Par l'aïe de Dieu ne perdirent noiant *les nos*, fors que une nef de Puisiens qui ere plaine de marcheandise. (Villeh. 458[a].)

Repaireroin od tant *dez noz*,
Que si nos i trovum *les voz* . . . (Ben. II, 15152. 3.)

(1) Voyez la remarque p. 142. Cette forme *vuz* me paraît la véritable forme normande; mais c'est là le seul exemple que j'en connaisse, et encore n'est il pas certain.

Lor cheval sont tuit las, escauchie et redois. (Ch. d. S. II, 110.)
Tant soffris, com aigniax c'on doit sacrefier,
Et *lor* faiz et *lor* diz sanz peril resoignier. (Ib. 145.)
A ce tens teu coustume avoient
Li chambrelein que il prenoient
La disme de quanque on donnoit
A *leur* seigneurs, et leur estoit. (R. d. S. G. v. 231-4.)

E tutes *lur* citez e *lur* fermetez prendrez e destruirez .....; e tutes *lur* funteines estuperez; e tuz *lur* champs de pierres cuverez. (Q. L. d. R. IV, 353.)

Et *li lor sires*, qi a à non Braihier. (Od. d. D. 10242.)
Mes tant ont à antandre cele françoise gent
A *la lor mesestance*, q'il n'an oent neant. (Ch. d. S. II, 143.)
Mult en sont lie tout cil qui l'oent
Que li rois est entalentes
De faire *les lor* volentes. (R. d l. M. v. 638-40.)
(Deus) De terre fist quanque a sos ciel,
Mais *les lor cuers* (des dames) fist il de miel. (P. d. B. 7101. 2.)
A cest mot ont joste et li nostre et *li lor*. (Ch. d. S. II, 67.)
Gaifiers cil de Bordele va *as lor* assambler. (Ib. 72.)

C. DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Tous nos pronoms démonstratifs sont des compositions de *ille*, *iste*, *hoc*, et de *ecce*: *cil*, *icil*, *celui*[1] — *cist*, *icist*, *cestui* — *aezo* (ecce hoc) (Eul. v. 21), plus tard *iço*, *çeo*, *ço*, *ceu*, dont nous avons fait *ce*.

Je vais donner les paradigmes de ces pronoms dans les trois dialectes.

I. BOURGOGNE.

		Mascul.	*Fémin.*	*Neutre*
a. SING.	*Suj.*	cil, ciz, cis (celui-ci)	cele	ceu, ceo, çou.
	Rég.	cel	cele	ceu, ceo, çou.
PLUR.	*Suj.*	cil	celes.	
	Rég.	cels, celz	celes.	
b. SING.	*Suj.*	cist (celui-là)	ceste.	
	Rég.	cest	ceste.	
PLUR.	*Suj.*	cist	cez, ces.	
	Rég.	cez, ces.	cez, ces.	

(1) Sur la terminaison *ui*, voy. Diez II, 66.

			Mascul.	Fémin.	Neutr.
c.	SING.	Suj.	celui	celei.	
		Rég.	celui	celei.	
	PLUR.	Suj.	—	—	
		Rég.	ceolz, ceos	—	
			cealz, ceaz, ceas	—	
			ceelz, ceus	—	
d.	SING.	Suj.	cestui	cestei.	
		Rég.	cestui	cestei.	

II. PICARDIE.

α.	SING.	Suj.	chil chis chius chieus	chele	chou, cho, chei, che.
		Rég.	chel	chele	chou, cho, chei, che.
	PLUR.	Suj.	chil	cheles.	
		Rég.	chels cheus	cheles.	
β.	SING.	Suj.	chist	cheste.	
		Rég.	chest	cheste.	
	PLUR.	Suj.	chist	chestes, ches.	
		Rég.	ches	chestes, ches.	
γ.	SING.	Suj.	chelui	cheli.	
		Rég.	chelui	cheli.	
	PLUR.	Suj.	chiau	—	
		Rég.	chials	—	
			chiaus	—	
			cheaus	—	
			chaus [1]	—	
δ.	SING.	Suj.	chestui	chesti.	
		Rég.	chestui	chesti.	
	PLUR.	Suj.	chestui		

Les mêmes formes se rencontrent aussi écrites sans *h;* on les trouvera dans les exemples.

NORMANDIE.

La Normandie n'a eu, pour les pronoms démonstratifs *cil*, *cist*, que peu de formes distinctes des formes de Bourgogne; ce sont *cost*, (L. d. G.), neutre de *cist*, *ço* neutre de *cil*, et *til* pour *cil*. A l'exception de *celoi*, les formes en *ui* furent

(1) On trouvera dans les exemples d'autres variantes de ces formes.

d'abord identiques à celles du dialecte bourguignon; ensuite on voit les formes picardes sans *h* s'introduire peu à peu dans la Normandie et devenir enfin prédominantes.

Les formes avec la préfixe *i: icil, icist*, etc. étaient les mêmes que les simples, dans les trois dialectes.

Je passe aux exemples et aux observations sur l'emploi des pronoms démonstratifs.

a. b. Et si saiches ke *cist* est *cil* ki lo povre lievet fors del brau et ki salvet et les hommes et les beestes. (S. d. S. B. fol. 44 r.)

Cil messages avoit nom Nicolas Rous. (Villeh. 448ᵉ.)

Cil est uns quens, si est la citet sue. (Ch. d. R. p. 36.)

Cil, telle est la forme primitive du singulier sujet; mais comme elle était semblable à celle du pluriel sujet, on la distingua de celle-ci en donnant le *s* final à la première: *cils;* ou bien, ce qui était de beaucoup le plus ordinaire, en remplaçant le *l* par *s: cis. Cis* n'exclut néanmoins pas *cil;* les deux formes restèrent en usage pendant tout le XIIIe siècle.

E Ysaias requist nostre Seignur, e si cum *cils* requist, l'umbre de soleil fist ariere turner. (Q. L. d. R. IV, 417. 8.)

A bon droit se doit *cils* douloir
Qui sarvit par son vouloir. (Z. F. p. 7.)

Et tant assalt il plus durement la fin ke il voit ke *ciz* lius solement li est remeiz à dezoivre. (M. s. J. p. 446.)

Ensi fu *cis* plais requis. (Villeh. 440ᶜ.)

Pus si m'en irrai là fors en *cel* plain. (Charl. p. 19.)

Il se vestit assi cum d'une lanterne, quant il prist *cel* tres glorious cors et tres pur de totes taiches. (S. d. S. B. p. 526.)

Et *cil* de la cite vindrent encontre et lor rendirent la ville, si com *cil* qui ne l'osoient defendre. (Villeh. 447ᵇ.)

Ensi dient et *cil* et *celes*. (R. d. l. M. 2341.)

Pour enchanteeur le tenoient
Cil et *celes* qui le veoient. (R. d. S. G. v. 1475. 6.)

Dunc agreva Deus sa main sur *cels* de Azote et de la cuntree, e forment les descunfist. (Q. L. d. R. I, 18.)

Moult fu granz desconforz as pelerins et à tos *cels* qui devoient aler el service Dieu. (Villeh. 438ᶜ.)

Molt s'entremet de destorbier
Tuz *cels* qui volent Deu amer. (St. N. 1228. 9.)

Ceste est vrayement *cele* tres legiere et tres clere nue sor cuy . . . (S. d. S. B. p. 527.)

Mais entre *cez* choses fait soniousement à savoir que altre est li irors cui impatience somunt et altre *cele* cui fervors formet: *cele* vient de visce et *ceste* de vertut. (M. s. J. p. 515.)

Si veit venir *cele* gent paienur. (Ch. d. R. p. 40.)

Entre *celes* images si en avoit une qui ere laboree en forme d'empereor. (Villeh. 469[d].)

Lonz soit, chier frere, ades de nos *cist* tres pesmes chaigemenz, et *cist* tres horribles enduremenz de cuer! (S. d. S. B. p. 562.)

Et Job, ki droituriers despensiers fut de la sustance de *cest* munde, signifiet lo feaule peule ki est en mariaige. (Ib. 566.)

Cest jor de prosperiteit avoit *cis* prophetes despeitiet quant il disoit. (M. s. J. p. 455.)

Cist vraiement laissent dedenz eaz lo fembrier d'umiliteit. (Ib. p. 450.)

Com firent grant pechie *cist* qui *ceste* mellee fisent! (Villeh. 466[a].)

Cez laz esgardevet li prophetes estre mis à sa fin, cant il disoit. (M. s. J. p. 446.)

Et por ceu covient il ke *cez* trois choses soient ajointes ensemble. (S. d. S. B. p. 568.)

Ses amis apela et *cez* où plus se fie. (Ch. d. S. II, 7.)

Ainsi réglés, ces pronoms se maintinrent pendant la plus grande partie du XIIIe siècle sans subir aucun changement dans leurs deux éléments principaux: *I*, dans le corps du mot, marque distinctive du sujet masculin des deux nombres; *e*, marque du régime des deux nombres et du féminin. Ce ne fut qu'à la fin du XIIIe siècle que les formes *cis*, *cil*, *cel*, *cels*, *cist*, *cest*, commencèrent à se confondre.

Vers 1250, la forme picarde *ceus* s'introduisit dans le dialecte de Bourgogne et tendit à y remplacer *cels*.

Nos Baudoins .. faisons à savoir à tous *ceus* qui ces presentes lettres verront. (1265. H. d. B. II, 29.)

A la fin du XIIIe siècle, la prononciation de la forme *ceus* s'atténuait tellement, qu'on la trouve souvent écrite *ces* dans les chartes:

Nos quittons la gagerie de Champlite à *ces* qui sont de droit hoir. (1277. M. s. P. I, 361.)

A tous *ces* qui verront ces presentes lettres. (H. d'A. II, 59.)

Ceus, *ceus* eut cours de très-bonne heure en Touraine:

La nuit a mande sun conseil
E *ceus* qui plus li sunt feeil. (Ben. I, 1549. 50.)

On trouve même *ceu* pour le régime singulier *cel:*

Cist out dous fiz
Qui à *ceu* tens erent petiz. (Ben. 31024. 5.)
Si departi *ceu* plait. (Ib. 38712.)

c. d. Quar une culpe ne trespercet mie les cuers des hommes: *cestui* enlacet orguez, *cestui* pues cel estre sorplantet irors, *cestui* cruciet avarisce, *celui* enflammet luxure. (M. s. J. p. 451.)

Ceu si avons nos dit de *celuy* avenement, dont il les cuers daignet enluminieir par sa niant visible poixance. (S. d. S. B. p. 528.)

Li tierz usaiges des awes est li arrosemenz, et de *cestui* ont mestier les noveles plantesons. (Ib. p. 538.)

Li uns geunet par estude de vanitet, et à *cestui* dist om k'il sa fazon levet. (Ib. p. 565.)

Por Dieu te volons proier que tu preigne la croiz et socor la terre d'outremer en leu *cestui*. (Villeh. 438 b.)

Ma char receut, ne mies la char Adam, mais *celei* cui Adam est davant la colpe. (S. d. S. B. p. 565.)

Et quant nos ce faisons soniousement si nos enforzons nos ke nos par mi *celei* discretion soiens ajoint az angeles. (M. s. J. p. 496.)

Et de *cestei* fontaine avoit grant soif li profete, quant il disoit. (S. d. S. B. p. 540.)

Ou fut onke mais oye tels chose, ou quant receut onkes li mundes chose ke semblanz fust à *cestei?* (Ib. 530.)

Lo tierz ordene, c'est de *ceos* ki en mariaige sunt, trescorrai ju or briement. Si cum *ceos* ki tant nen apartienent mies à nos cum li altre. (Ib. p. 566.)

Por coi est doneie la lumiere al dolant et vie à *ceaz* ki en amertume d'anrme sont. (M. s. J. p. 465.)

Quar nostre rachateres, ki vraiement est forz par main, tornet à la foiz à son amor *ceaz* cui il voit despitiez de la glore del munde. (Ib. 511.)

Por amor *ceolz* de France. (G. d. V. v. 64. XIII.)
Voiant *cealz* de Viane. (Ib. v. 139. XIV.)
Li emperere de France feit cunreer sa gent
E *ceols* qui alerent od lui cunreat gentement. (Charl. p. 4.)[1]
Distrent que mult se merveillerent
Que *ceos* qui lur seignur coronerent
Out contredit. (Ben. t. 3. p. 484.)

La forme du féminin *celei* passa de bonne heure; elle fut remplacée par une forme picarde *celi*, dérivée de *celie*, comme *li* de *lie*, qui fut d'abord exclusivement du genre féminin.

Que por *celie* (meschine) ert si soupris. (Chast. II, v. 67.)
De *celie* li balla saisine. (Ib. XI. 373.)

Et li Grieu en (des batailles) avoient bien soixante, que il n'y avoit *celi* qui ne fust graindre que une des lors. (Villeh. 453 c.)

Femme ot biele, sage et gentil,
Et de *celi* si ot un fil. (Phil. M. I, 276. 7.)

U contre aucun article de *celi* pais. (1256. Th. N. A. I, 1083.)

Avoit done en mariage à *celi* Isabiau. (1250. H. d'A. 55.)

Lucinien fiot halt lever, | Et les piez et les meins laver
De *celi* eve ki fu froide. (Dol. p. 163.)

(1) Je place ces exemples normands parmi ceux de Bourgogne, parce que, comme je l'ai dit, les formes étaient les mêmes dans les deux dialectes.

La même remarque s'applique à *cestei*, seulement je ne connais pas de féminin picard primitif *cestie;* mais il est probable qu'il a existé.

Et sachiez que si halte convenance ne fu onques mes offerte à gent. Hé! n'a mie grant talant de conquerre, qui *cesti* refusera. (Villeh. 444ᵉ.)

Pour souvenance de *cesti* chose. (1251. Ch. de Tournay. Ph. M. t. 2. p. 26. suppl.)

Quelques textes de Bourgogne, de Franche-Comté et de Lorraine ont une forme particulière pour le regime masculin des pronoms *celui*, *cestui: celu*, *cestu*.

De *celu* duc (1252. H. d. B. II, XX). A *celu* duc (1259. Ib. II, XXIV).

Por le meillor de France n'estuet *cestu* changier. (Ch. d. S. I, 112.)

Sires, dist li dus Naymes, *cestu* avons perdu. (Ib. 139.)

α. β. Je ne suis mie en mer sans mast.
Chil est sans mast ki est amis... (R. d. l. V. v. 212. 3.)
Con *chil* qui molt estoit senes. (Ib. 1403.)

Nous aiderons, conseillerons et conforterons loialment l'un l'autre... ensi com *chius* de nous, ki besoing en ara, en requerra l'autre... et s'il avient ke aucuns de nous fait aiuwe à l'autre par host, *che* sera sans le frait de celui qui on aidera, et se on fait aiüwe par chevauchie, *chis* qui on aidera pourverra et estoffera le chevauchie à son frait. (1291. J. v. H. p. 540.)

Chius ou celle averoit fourfait corps et avoir. (1312. Ib. p. 551.)

Et quant *chieus* ahyretemens fu fais. (1277. Chart. de Tournay. Ph. M. t. 2. Intr. CCCXIII.)

Qui là sus est en *chel* palais plenir. (O. d. D. v. 3962.)

Et *chil* l'assallent qui male mors cravente! (Ib. 3949.)

Cele nuit se herbregea à la Rousse, et i sejorna lendemain toute jour por atendre *chels* qui venoient d'errer. (H. d. V. 192. XIV.)

Sacent tous *cheus* ki sunt et ki à venir sunt. (1296. Th. N. A. I, 1281.)

Chele le baise qui mult l'ot ename. (O. d. D. v. 84.)
Mais je revoi de l'autre part
Mon sauvement là où j'esgart,
En *chele* petite estoilete. (R. d. S. S. v. 541-3.)
Ains en seront mil home detrenchies
Et *chist* païs et ars et escillies. (O. d. D. 4945. 6.)
Et qant nus ne nus deffendiens
Verz *chest* homme qui à grant tort
Nus a tus pris e trait à mort. (M. d. F. f. 45. p. 224.)
Si voirement que nos *iche* creons
Cheste parole que dit ichi avons... (O. d. D. 257. 58.)

El tiesmongnaige de *ches* cozes ai jou à ces presentes lettres pendut men saiiel. (1277. Ch. de Tournay. Ph. M. t. 2. Intr. CCCIX.)

γ. δ. N'i a *chelui* n'eust vaincu
Par son cors seul tornoiement. (R. d. l. V. p. 180.)
Chelui qui tenoit le chastel. (R. d. l. V. p. 180.)
De prendre *chelui* à mari. (Ib. p. 83.)
La fille au duc Milon Aiglente,
Cheli ot faite la puison. (Ib. p. 196.)
N'est merveille se j'afoibli
Quant *cheli* ai mise en oubli
Ki par s'amour me fait valoir. (Ib. p. 115.)
Quant Gerars coisist l'aatine
De *chiaus* de dens à *chials* de fors. (Ib. p. 136.)
Car en la fin point ne se cele
Teus traïsons, ains se revele
Pour *chiaus* honnir qui faite l'ont. (R. d. l. M. 3971-3.)

Faisons savoir à tos *cheaus* ki ces presens lettres verront et orront. (1284. J. v. H. p. 426.)

Chaus comant l'ost que il le gardent bien. (O. d. D. v. 341.)
A *chestui* dist qu'il fait desroi. (M. d. F. fab. p. 298.)

Vers le milieu du XIIIe siècle, on commence à voir usurper *cheli*, au lieu de *chelui*, au masculin:

Cheli puet on tenir pour fol. (R. d. l. V. p. 277. v. 5929.)

Cet abus se propagea, et à la fin du XIIIe siècle, les textes fournissent de nombreux exemples de *celi* masc., au lieu de *celui*.

Voici des exemples des mêmes formes picardes sans *h*.

Diex, dist la dame, que dist *cius* [1] renoies. (Romv. 226, 15.)
Cieus sains homs, bieu seigneur, dont vous m'oes conter
Pieres l'ermite ot non, bien le puis afremer. (Chev. au Cygne.)

Se *cius* à la requeste del autre partie ne le voloit faire. (1283. J. v. H. p. 434.)

Sire, *cil* Dex qui fist le mont,
Il vous envoit hounor et bien! (R. d. l. V. p. 81.)
Qu'à *cestui* jugement se tiennent. (R. d. l. V. p. 257.)
Retenus fut Antigonus
Et de ses homes tot le plus;
Cals anmena Brutus à soi
Pris et loies et mis par foi. (Brut. 303-6.)
A *cals* qui erent escillie. (Ib. 4273.)
Quar cil deriere ne pooient
Caus aidier ki devant aloient. (Phil. M. v. 3146. 7.)

(1) „C'est à ces formes picardes sans *h* que se rapporte *cies*, sing. suj. fém. de *cius*:
En Asie sist la rice Troie:
Si fu *cies* d'Aise et flors et voie. (P. d. B. 143. 144.)
„Cette forme est rare, et peut-être a-t-elle été mal lue." (Fallot. *Rem.* p. 299.)
Cette forme a été fort bien lue; seulement ce n'est pas un féminin de *cius*, comme le pense Fallot, mais le substantif *chief*, en forme picarde sans *h*. Si fu cies et flors et voie d'Asie; voilà comme il faut construire le vers.

A tous *ceaus* qui ces presentes lettres verront et orront. (1285. J. v. H. p. 434.)

On trouve quelquefois *chile* (H. d. C. II, 42), *ciste* (Ch. d. Tournay. 1251. Ph. M. 2. p. 26.) etc., pour *chele*, *ceste*. Ces *i* au féminin, sont charactéristiques du langage picard.

III. Les formes normandes que j'ai à noter sont les suivantes:

Cost est la custume en Merchenelae. (L. d. G. p. 175. 4.)

Nul ne receit home ultre III nuis si *til* ne li command, od qui il fust ainz. (Ib. p. 187. 46.)

Je voil que *til* que y vendront... eient autant de poer de sommeir les bosoignes... (1278. Rym. 2. p. 165.)

Je ne saurais affirmer que cette forme *til* pour *cil* soit exacte; cependant on lui trouve des analogies, *veintre* pour *vaincre* (Voy. les verbes), et je n'ai pas cru devoir la passer sous silence.

N'i ad *celoi* ki mot sunt ne mot tient. (Ch. d. R. p. 17.)
N'i ad *celoi* al altre ne parolt. (Ib. p. 70.)

Les féminins suivants sont empruntés de la Picardie:

Cestes viles ourent ested anciennement en pais. (Q. L. d. R. I, 107.)

Brun, l'arcevesque de Coloigne,
Qui por le pro de ta besoigne
Est en *cestes* terres venuz,
Te mande amistiez e saluz. (Ben. 20665-8.)

REMARQUES.

1. Tous les pronoms dont il vient d'être question avaient des formes contractes en *x*.

Ex.: Et *cix* a apres recheue
Sa feme des mains .j. abe. (Chr. A. N. III, 91.)
S'iert *ciex* si de tous biens estruis. (Rutb. I, 343.)
Ensi prent congie la roïne
A *ciax* qui, sans nule haïne,
Le metent en peril de mort. (R. d. l. M. v. 3871-3.)
Se je *cax* truis que nos requerre alons. (R. d. C. p. 163.)

En telle maniere que se aucuns de *cax* de Collomiers mesfeisoit à aucuns de *cax* que je retieng... (1231. H. d. M. p. 127.)

Car nus de *cox* ne me venoit à gre. (R. d. C. p. 226.)

Cox est la forme contracte correspondante de *cous*, usitée dans la Lorraine, la Touraine et la Normandie:

Ço ne sout nul ki fust el mund,
Fors vus treis de tuz *cous* ki sunt. (Trist. II, 121.)

Et ceu est la manne coverte à *cous* qui per chasteit refraignent lor char. (Apocal. fol. 4. r. col. 2.)

Nos Jehans cuens de Borgoingne et sires de Salins facons savoir à tos *cex* qui verront ces presentes lettres. (1262. H. d. B. II, 26.)

A celui ou à *cex* qui avoir le doient. (1265. M. s. P. II, 599.)

Ces dernières formes étaient sourtout usitées en Franche-Comté, où on les employait même au féminin.

Por *cex* convenances et por *cex* bontez que nos facons à (?) communalx dou commun d'Arbois. (1282. M. et D. i. p. 463.)

Totes *cex* devant dites choses. (1262. H. d. B. II, 27.)

A *cex* qui verront et ourront *cex* lettres. (1293. Ib. II, 631.)

2. On a écrit *ceile* (1289. J. v. H. p. 530) en Picardie et en Franche-Comté; *celle*, dès la fin du XIIIe siècle, dans tous les dialectes.

En Franche-Comté, on trouve *cettui*, *cetui* pour *cestui*: Nos declarons *cetui* article en cette meniere que... (M. s. P. 1292. II, p. 558). Les exemples de cette forme sont trop nombreux, pour qu'on y voie une faute de lecture.

3. Comme pour les substantifs à terminaison en *u*, on voit, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, reparaître ici le *l* à côté de l'*u*, puis le *x* remplacer le *s* de flexion. Ainsi: *chiauls*, *cheauls*, *chauls* (1312. J. v. H. 549. 552. 553) *ceuls* (R. d. S. S. d. R. p. 89. App.) *ceulx* (1294. H. d. V. p. 16) *ceaux* (1288. J. v. H. p. 460) celui ou *celx* (1301. M. et D. i. p. 468) *ceux* (1294. Rym. I, 3 p. 123), etc.

4. On trouve dans les Serments le primitif simple de *cist*, *ist*: *d'ist* di in avant.

FORMES NEUTRES DU PRONOM DÉMONSTRATIF *cil*, *chil*; FORMES DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS AVEC UNE AFFIXE.

Pour le genre neutre, que nous désignons aujourd'hui par *ce*, la vieille langue avait: *ceu*, *ceo*, *çou*, en Bourgogne; *chou*, *cho*, *chei*, *che*, en Picardie; *ço*, *ceo*, *ce*, en Normandie.

Toutes ces formes, comme je l'ai déjà fait remarquer, dérivent des mots latins *ecce hoc*, qui produisirent d'abord, en provençal, *aisso*, *so*; en vieux français, *aezo*, puis *iço*, *ceo*, *ço* etc. J'appuie sur ce fait, parce que Fallot a répandu l'opinion que les formes avec affixe n'étaient point primitives, ce qui est tout à fait dénué de fondement.

Aezo nos voldret concreidre li rex pagiens. (Eul. v. 21.)

Ceu est constant dans les Sermons de St. Bernard:

Ceu est *ceu* por kai s'umiliat. (p. 535.)

Cette forme primitive de Bourgogne fut souvent remplacée, au XIIIe siècle, par *ceo*, *ceou*, *çou*.

Se ceou ne faites. (G. d. V. v. 1332.)

Pour *çou* que lid. Huedes ne dotoit dois en avant. (1293. M. s. P. II, p. 632.)

Que mangerons nous au souper?
Sire, *chou* dist la dame, asses. (R. d. M. d'A. p. 4.)
Tout *cho* ke ses maistres pensoit. (Ib. p. 3.)
Che dist li rois, laissies ester. (R. d. l. V. v. 270.)

Et sour *chei* et pour *chei* grans guerres et grent besteng eussent este et fussent entre iauls. (1284. J. v. H. p. 431.)

Et sans le *h:*

Pour raison de *çou* que li cuens de Cleves. (1279. Ib. p. 404.)
Cau set on bien. (Phil. M. v. 19649.)

Ceo, ço sont les formes normandes:

Si *ço* avent que alquen colpe le poin à altre u le pied, si li rendra demi were, suluc *ceo* que il est. (L. d. G. p. 178. 13.)

L'orthographe *ceo*, aussi fréquente que *co*, permet de supposer que ce dernier se prononçait toujours comme s'il eût été écrit *ço*.

Ce est déjà très-fréquent au XIIIe siècle.

On voit en outre que *ceo*, *ceu*, etc. s'employaient comme sujets ou régimes, et sans être en rapport avec un pronom relatif.

Les formes avec une affixe sont en tout semblables aux autres: *Icil* leus (Ben. II, 69. 36), *Icis* Raoul (R. d. C. p. 3), *icist* (Rutb. I, 127), *icest* (G. d. V. 1484), *icele* (Ch. d. S. II, 7), en *iceles* parties (Villeh. 150. CLXVII), d'*iceste* batailhe (M. s. J. p. 461), d'*iceaz* (Ib. 464), *icist*, p. s. (Ph. M. 25535), *iceus* (Chr. A. N. I, 4), *icous* (S. d. G. 186. 41), *Icesti* perte (O. d. D. 3203), *iceo* (1271 Rym. I, 2. p. 118), *iche*, *ichou* (R. d. S. S. 1423. 3635) *icestui* convenant (Villeh. 454[d]), etc. etc.

REMARQUES.

1. La fixation des paradigmes de ces pronoms démonstratifs, telle que nous l'avons à présent: *ce*, *cet*, *cette*, *ces; celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, est postérieure au XIIIe siècle.

2. C'est aussi après le XIIIe siècle qu'est venu l'usage de donner avec quelque régularité à ces pronoms les adverbes *ci* et *là*, en manière de suffixes; *cist* et *cil*, *icist* et *icil*, suffisaient en effet pour exprimer l'idée de proximité et d'éloignement.

On en trouve cependant des exemples:

De *chiaus là* vous redirai gie. (R. d. l. V. v. 5937.)

3. Il n'était pas rare qu'on employât l'article devant les pronoms démonstratifs.

Ex.: Et pour chiaus ki awech moi et en mon nom furent en la dite bataille, dont li non de chiaus sont chi apres nommet, c'est à savoir *es ciaux* de Muchelais, Beuckins, etc. (J. v. H.)

Où vos terres de la chevalerie
Ou as François ou *as chaus* de Persie? (O. d. D. 1789. 90.)
As ciax ki erent en la coe. (R. d. R. 10340.)

4. Je ferai enfin remarquer la locution:

Il s'en ala avant, ne *dist ne ço ne quei.* (Th. Cant. 29. 30.)

qui signifie *sans rien dire du tout.*

D. DES PRONOMS RELATIFS.

L'ancienne langue n'avait, comme celle d'à présent, que deux pronoms relatifs: *qui, quel.*

I. Le premier a été identique dans tous les dialectes; mais son règlement n'a pas toujours été le même aux différentes époques de la langue. Voici celui qu'il eut pendant le XIIIe siècle.

Suj.	ki, qui, qi.	formes communes aux deux genres.
Rég. dir.	ke, que, qe.	
Rég. indir.	cui.	
Rég. des prép.	cui.	
Génitif [1]	dont.	
Rég. des prép.	coi.	

Le classement de ces formes est loin d'être le primitif; celui qui avait cours à la fin du XIIe siècle, en Bourgogne, du moins, est basé, pour les genres, sur la distinction qu'on a déjà vue en d'autres pronoms, de *i* lettre masculine, et de *e* lettre féminine; c'est:

		Masc.	*Fém.*
SING.	*Suj.*	ki, qui.	ke, que.
	Rég. ind.	cui.	cui.
	Génitif	dont.	de cui, dont.
	Rég. dir.	cui.	ke, que.
	Rég. des prép.	coi.	
PLUR.	*Suj.*	ki, qui.	ke, que.
	Génitif	dont.	de cui (dont).
	Rég. ind.	cui.	cui.
	Rég. dir.	cui.	ke, que.

Ex.: Cil plorent lo grief jug *ki* est sor tos les filz Adam. (S. d. S. B.)

La science *ke* meye est volt ausi entrepenre li hom. (Ib. p. 524.)

Car dons quant li sas fut trenchiez, gitat il fors la pecune *ke* receleie estoit el preix de nostre rachatement. (Ib. p. 541.)

(1) Qu'on me passe ce terme, pour éviter des circonlocutions.

Ne ne puet nuls dotter de la veriteit *ke* dedenz luy se mist par ambedous les fenestres des oylz et des oroilles. (Ib. 555.)

Ce suelt om dire: Cist hom se fait dolant, ou cist hom se magnifiet, et tels choses semblanz *ke* ne vienent mies de veriteit, mais de fointise. (Ib. 564.)

Ces profecies et les altres qu'aemplies sunt en Crist, et *ke* de lui furent anoncieies, davant nos ramoinet en nostre memore ceu c'un dist en Belleem Jude. (Ib. 533.)

Cuydiez vos, chier freire, ke poc me deust graveir, se ju savoie ke ceste parole, *ke* ju or parole à vos, duist perir en vos cuers? (Ib.)

Wai à vos, riche home, *ki* aveiz vostre solaz. (Ib.)

Qui est nuls de si dur cuer *cui* ainrme ne soit remise en ceste parole? (Ib. 530.)

Vos quereiz lo tresor, mais tant deveiz plus ardanment foir ke vos foant estes parvenut pres de l'or *cui* vos quereiz. (M. s. J. p. 467.)

Car li enfes qui naist est Deus, et li meire de *cuy* il naist est virgine. (S. d. S. B.)

Cist sunt li vaissel d'or et d'argent *dont* om aministre ui à nos besognols en la taule nostre signor. (Ib.)

Car ele (la misericorde) nen aidat mies solement à ceos *cuy* il atrovat dons presentaulement. (Ib. 538.)

Il esgardent ke li permanable bien cui il desirent soient. (M. s. J. p. 463.)

Voy. plus bas des exemples sur *coi*.

La distinction de *qui*, *ki*, sujet, et *cui* ou *cuy*, régime, a été observée pendant tout le XIIIe siècle; celle de *qui*, *ki*, masculin, et *ke*, *que*, féminin, au contraire, n'a pas été longtemps suivie avec exactitude. On employa d'abord *qui* pour sujet féminin au pluriel, puis *que* comme régime direct du masculin singulier; ensuite on se servit de *qui* comme sujet des deux genres, de *que* comme regime direct des deux genres, réservant *cui* au régime indirect, avec ou sans préposition.

Les Sermons de S. B. offrent déjà quelques exemples de *qui*, sujet féminin, au pluriel; les Moral. s. Job ont souvent *ki* au sujet féminin des deux nombres; Villehardouin enfin emploie aussi *qui* pour sujet des deux genres, et *que* pour régime masculin.

Et mult fait à noteir ke cil voit dormanz les angeles *ki* en la piere met son chief; car vraiement cil cessanz des deforienes oevres tresperceit les deventrienes choses *ki* par ententive pense, *ki* est la principalz partie del homme, gardet les traces de son rachateor. (M. s. J. p. 480.)

Et quant ce virent li Grieu, si recomencierent la ville à rehorder endroit als, *qui* mult ere ferme de halt murs et de haltes torz. (Villeh. 459[c].)

L'empereres Alexis de Constantinople prist de son tresor *ce qui* il en pot porter. (Ib. 453[d].)

Et cil ne volt mie venir à son commandement, que il ere saisi de Corinthe et de Naples, deux cites *qui* sor mer sient des plus forz desos ciel. (Ib. 468 [d].)

En parcourant les chartes picardes, j'ai cru remarquer que l'emploi de *qui* et de *que* n'a jamais été réglé aussi nettement dans les provinces du nord de la langue d'oïl qu'en Bourgogne, et il n'est pas rare de trouver *que* sujet, au masculin comme au féminin; confusion qui se propagea en Bourgogne vers le milieu du XIIIe siècle.

Par quei li maires e les eskevins de la comune de Rue, *ke* est nostre ville, nos demandassent serement.... (1279. Rym. I, 2. p. 181.)

A tous ceus *ke* ceste lettre verront. (1290. Ib. 3. p. 72.)

Edward...., à tous ceaus *que* cestes presentes lettres verront. (1291. Ib. p. 88.)

A la même époque, à peu près, *cui* perdait la fonction de régime direct, et ne gardait que celle de régime indirect, masculin et féminin, des deux nombres. On commençait même à l'employer plus rarement sans préposition, si ce n'est quand il signifiait proprement *à qui*.

Voici de nouvelles preuves de l'emploi de ces pronoms relatifs:

Car Criz meismes montat en ciel, ki en dexendit por ceu k'il tot à fait aemplissest *de cuy* est escrit. (S. d. S. B. p. 525.)

La femme *cui* tu moi donas à compangne m'en donat, si en manjai. (M. s. J. p. 462.)

De ce penset chascuns humlement il doit ce *ke* il bien entent dire à ceaz *de cui* il prent exemple de bien vivre, se sainz Paules soi mist par humle voiz desoz ceaz *cui* il avoit elleveiz à vie. (Ib. 476.)

Vraiement la culpe li ovrit les oez à la convoitise *cui* li innocence tenoit clos. (Ib. 480.)

Perisset li jors *en cui* je fui neiz et la nuiz *en cui* fut dit: Conciez est li hom. (Ib. 451.)

Cui cousins germains il ere. (Villeh. 467 [d].)

Que plus m'aimme que nule rien
Cele *de cui* me sui vantes,
Qui tant a sens et loiautes. (R. d. l. V. 228-30.)

Ne sorent la corone *cui* done ne baillier. (Ch. d. S. I, p. 6.)
Mes cil en ait l'onor *cui* Dex vodra aidier. (Ib. I, 8.)
Saisnes, dit l'ampereres, saches du voiremant
Il n'a baron en l'ost *cui* li rois aint itant. (Ib. I, 162.)
Lors nos seront livre li traïtor renois
Par cui nos somes or en ire et en effrois. (Ib. I, 57.)

Meismement les povres gens
Cui ele donnoit vestimens

Furent plain de doleur et d'ire. (R. d. l. M. v. 865-7.)
Artus li bons rois de Bretaigne
La *cui* proeche nous enseigne
Que nous soiens preu et cortois. (Chev. au Lion. Brut. I, LVI.)
Od moi ne ruis fors que mon camberier,
A cui je puisse parler et consillier. (O. d. D. 8886. 7.)
Et riche *qui* art et escume
Seur le poure *cui* sanc il hume. (V. s. l. M. p. 37.)
Le fait garder à recelee
A gens *en cui* molt se fie. (L. d'I. v. 512. 3.)
Cil *ke* chasserent an la salve ramue. (G. d. V. v. 3707.)
Gloriouz peires *ke* soufris passion. (Ib. 2402.)
Cil dient cil *que* l'voient, q'ainz plus bel ne vit on. (Ch. d. S. I, 182.)

Dans toutes les provinces, mais principalement en Normandie, en Champagne et dans l'Ile de France, on a écrit *qi*, *qe* au lieu de *qui*, *que:*

L'un dit al autre, *qi* ceo veit. (Chr. A. N. I, 8.)
A Jhesu se commandent, *qi* fu mis en la crois. (Ch. d. S. I, 200.)
Un fil avoie, Bauduinet *qe* j'oi chier. (O. d. D. 6092.)

En Touraine, dans le Poitou, on trouve l'orthographe *queu* pour *que*.

L'*i* de *qui*, *ki*, s'élidait souvent devant les voyelles:

Qu'à l'arme vuet doner santei
Oie de Puille l'errement. (Rutb. I, 149.)
Et saisist le cheval par le froin *q*'est dorez. (Ch. d. S. II, 98.)

Dont, dérivé du latin *de unde*, signifia d'abord *d'où* (Voy. les Adverbes), et, à l'époque où furent écrits les S. d. S. B., il commençait seulement à passer de son sens primitif d'adverbe, à celui de pronom relatif; il était peu usité, *cui* le remplaçant dans beaucoup de phrases. Cependant, dès le XIIIe siècle, *dont* avait tous les emplois que nous lui avons conservés et quelques autres, qu'on apprendra à connaître par les exemples ci-dessous.

Dont se trouve écrit *dont*, *don*, en Bourgogne; *dont*, *donc*, en Picardie; *dund*, *dunt*, *dunc*, *dun*, en Normandie.

Ex.: Que il lor donroient navie à bone foi, sans mal engins, *dont* il porroient aller en Surie. (Villeh. 446c.)

Dont signifie ici *avec*, *au moyen de laquelle*. L'éd. de M. P. Pâris (p. 37. LXIX) porte *par laquele*.

C'est une cose *dont* Turpins l'avoit chier. (O. d. D. v. 9704.)
Olivier fut prous et amanevis,
Prant le destrier *don* li donzels chaï. (G. d. V. 855. 6.)
Apanre vos voloie le ver d'une chançon,
Don li diz est cortois, et doz an est li son. (Ch. d. S. I. 259.)

(N'a) N'acost ne apui ne amor
Dund deffendre peust s'onor. (Ben. 17745. 6.)
Apres la mort *dunt* je vos retrai,
Dunt li dux out dol e esmai. (Ib. 24806. 7.)
Alez, dist il à ses servanz
Dunc iloc aveit ne sai quanz. (R. d. R. 7217. 18.)
Mainte femme consselle à feire
Ce *dunt* miex li vausist retreire. (M. d. F. II, 273.)
Et si parlez d'une aventure
Donc onques ne puis avoir cure.
Urake dit: N'est pas amoire
Donc je parole, mais chose voire. (P. d. B. 6691-4.)

Coi paraît n'avoir été primitivement qu'une forme de régime de *qui*; il n'a jamais pris aucune marque ni de genre ni de nombre.

Il se trouve écrit *kai*, *koi*, *coi*, *quoi*, en Bourgogne; *koi*, *quoi*, *qoi*, en Picardie; *kei*, *quei*, *qei*, en Normandie; *quai* en Touraine.

Coi ne s'employait jamais que comme régime des prépositions. On le fit d'abord rapporter à un objet déterminé, mais peu à peu on prit l'habitude de le mettre absolument, et au XIIIe siècle, il devint une sorte de neutre de *qui*.

Ex.: Vers lui adresse le cheval sor *coi* sist. (G. l. L. II, 169.)
Tuit sont remes li plait de *qoi* s'aloit vantant. (Ch. d. S. II, 30.)
Tu anportes l'anel de *qoi* ai grant anvie. (Ib. 27.)
Mes qui m'enseignast la medicine
Par *quei* ele fust asourdee
Je l'en donasse grant soudee. (L. Chev. à l. C. p. 37.)

Il eswardent, et esleisent de *kai* il vuelent estre obedient, mais anzois de *kai* il covignet ke lor prelaiz soit obediens à lor volenteit. (S. d. S. B. p. 559.)

Certes, granz est voirement li chose por *kai* il fist ceu. (Ib. p. 526.)

Je ne dois faire chevauchee par sa terre, ne retraire chose de *quoi* ge le mette en guerre. (1233. M. s. P. I, 342.)

Cil ne pooit pas tant attendre
Cele eure à *qoi* l'en soloit rendre
Aus povres l'aumosne commune. (Rutb. II, 187.)
Mes or me dites la reson,
Et si me contez l'achoison
Pour *coi* li païs est gastes. (R. d. l. V. v. 4686-8.)

S'il i avoit aucune deffaute en tout ou en partie par *coi* li dis premiers paiemens n'i poist suffire, nous volons . . . (1286. J. v. H. p. 441.)

Bien d'une grant liuee ne dist ne ce ne *coi*. (Ch. d. S. I, 189.)

De *coi* ris tu ore, lechiere?
Ichi a malvais entremes.
Bien sai de *coi* tu t'entremes. (L. d'I. v. 392-4.)

Quant en haute mer nus meimes
Bien vus dirrai *quai* nus feimes. (Trist. II, 111.)
E dit al rei: De *quei* avez pesance? (Ch. d. R. p. 33.)

REMARQUES.

1. Nos écrivains modernes se servent quelquefois de *qui* — *qui* au lieu de *l'un* — *l'autre*, *celui-ci* — *celui-là*; c'est un usage qui remonte à la première période de la langue française.

Pluisor altre fui en sunt,
Qui bois, *qui* plain, *qui* val, *qui* mont. (Brut. 8037. 38.)

Montaigne, Amyot, Rabelais emploient souvent ce *qui* — *qui*.

2. On trouve *qui* au lieu de *si l'on*; *quoi*, *que* au lieu de *ce que*, *à ce que*; *qui* au lieu de *ce qui*.

Ne quit c'un sol mot responsist
Qui en la place l'oceist. (Ben. 16444. 5.)
Qui vos direit par cum grant ire
Normanz les alerent ocire...
Merveilles porriez oïr... (Ib. 22362. 3. 6.)
Toute l'eussent derompue
Qui ne lor eust desfendue. (Rutb. II, 221.)
Il respondent que il feisoit
Les plus granz miracles dou munde,
Qui le penroit à la roonde. (R. d. S. G. v. 1472-4.)

Voirement la boche fait une crior, mais li sens ne seit *que* la boche dist. (M. s. J. p. 514.)

Nos entendons bien *que* vos dites. (Villeh. 441[d].)
Ne me chaut *que* nul de vous die. (R. d. S. p. 18.)
Amperere, fait il, pren garde *que* tu fais. (Ch. d. S. I. 71.)
Anviron soi esgarde, pansa *que* ne dist mie. (Ib. II, 160.)
Mais or vous voel jou demander
Que çou est que vous voles faire. (R. d. l. M. 2488. 9.)
Ç'avum à dire
Tot *queu* te mande nostre sire. (Ben. 13557. 8.)
Prenons conseil *quei* là ferons. (Ib. 22229.)
Kar ele ne saveit *quai* fere dut. (Trist. II, 122.)

Cet emploi de *que* s'est conservé jusqu'au XVIIe siècle:

Ex.: Ces ambassadeurs entendirent incontinent *que* vouloit dire ce traict de mocquerie. (Amyot. Hom. Ill. Caius Marius.)

(Il dict) qu'il entendit qu'on l'appelloit à haulte voix, et qu'il se tourna pour voir *que* c'estoit. (Ib. ead. Furius Camillus.)

(Les Romains) estimoyent estre plus expedient pour le bien de leur chose publique, que leurs officiers et magistrats eussent en reverence les ceremonies du service des dieux, que *qu*'ils vainquissent en bataille leurs ennemys. (Ib. ead. M. C. Marcellus.)

3. On retranchait souvent le pronom relatif *qui:*

N'i a un | ne face samblant
Que il en ait joie moult grant,
Et si ont il veraiement. (P. d. B. 10429-31.)
N'i a nul d'els | pitie n'en ait
Del angoissus dol qu'ele fait. (Ben. II, 2827. 8.)

II. Le second pronom relatif, *quel,* dérivé de *qualis,* n'a eu primitivement, comme les adjectifs *generis communis*, qu'une seule forme pour les deux genres; mais, dès le premier quart du XIIIe siècle, on trouve de nombreux exemples du féminin.

Quel s'employait avec et sans article. Ses formes étaient:

		BOURGOGNE ET NORMANDIE.		PICARDIE.	
SING.	*Suj.*	li quels	li, la quele.	li queils	li queile
				li quils	li quile
				li queus	li quele.
				li queis	
				li ques	
				li quieus.	
	Rég.	lo quel	la quele.	le quil	le quile
				queil	la queile, queu
PLUR.	*Sing.*	li quel	les queles.	li queil	les queiles
				li quel	les queles
				li quil	les quiles
					les queus.
	Rég.	les quels	les queles.	les queils	les queiles
				les quels	les queles
				les queus	les queus
				les quieus	les quieus
				les ques	les ques
				les quils	les quiles.

Les formes normandes furent semblables à celles de Bourgogne, jusqu'à l'époque où le langage de Normandie se mélangea de picard; dès lors on trouve dans les textes normands un alliage toujours croissant de formes de Picardie jointes à celles de Bourgogne.

Le Poitou avait ses formes en *au:* li *quaus,* li *quau,* les *quaus,* communes aux deux genres. En Lorraine, et dans tous les dialectes, on redoublait souvent le *l* au féminin: *queille, quelle.*

Dans la Franche-Comté, les formes en *lx* furent en usage dès 1260 environ.

Il faut ajouter aux formes précédentes, les contractions *quex, quiex.*

Exemples: (Voy. les pronoms interrogatifs.)

Li quils sereit meuz à amer. (M. d. F. Chait. 52.)
Mais ço ne set *liquels* veint ne *quels* nun. (Ch. d. R. p. 99.)
Ne sai *li queus* fu premerains,
Mais cascuns i vint enforcis. (Ph. M. 24184. 5.)
Puis demanda Rou l'arcevesque
Et à Ebar, d'Evreus le vesque,
Les queus glises de la contree
Ierent de plus grant renommee. (Ib. 13613-16.)
Quieus hom estoit li quens Huons! (Chr. A. N. I, 14.)
Chascun jor font fourches drescer
Es quieus pendront li chevalier. (Ib. 32.)

Si s'armerent et envoierent savoir *quex* gens ce estoient. (Villeh. 476[b].)

Ou bois dou Foillas a Iix arpens et demi *desquiex* il doit cheoir v arpens pour places et pour voyes. (1290. H. d'A. II, 294.)

Dieux le tanta par maintes fois
Por connoistre *queiz* est sa fois. (Rutb. I, 52.)
(Il savoit)
Ques ans fust plentuis de forment. (R. d. M. v. 52.)
Oiez, seignor, (Deus vos croise bontey)
Kels anconbriers et *quelle* adversitey
Avint au conte Olivier le manbre. (G. d. V. 563-5.)
Ne ne savons *kel* voie il ait tenue. (Ib. 3721.)

La queil somme de deniers il nous devoit payer. (1286. J. v. H. 440.)

En tesmongnage *des queils* choses nous avons ces presentes lettres saellees. (1287. Ib. p. 454.)

Ensorquetot ge voil e comant que totes les issues de ma terre, en *quau* que manere qu'eles issent, les *quaus* ge retenc et prenc e establis jusqu'à treis ans. (Charte de Poitou.)

Ou tesmoignage des *quez* choses nos avons mis nostre seiaul es presentes lettres. (1276. H. d. B. II, 39.)

Lesquex chastiaus et *lesquex* apandises nos volons et otroyons que nostre enfant que nos avons de la comtesse Ysabel ... ayent et tiegnent por lor partie. (1262. Ib. 27.)

En testimoniaunce de *la queu* chose. (1272. R. I, 2. p. 123.)

Sour divers houmages *desqueis* li eveske et li eglise de Liege dient... (1283. J. v. H. p. 421.)

Et en tiesmoingnage de ces choses avons nous pendu nostre sayel à ces presentes lettres, *lesquilcs* furent donees à Roegnies, l'an de grace mil deus cens quatre vins et wiet. (Ib. 471.)

Liquex Poncat li demandoit la maitie de une vigne. (1292. M. s. P. II, 562.)

Lesquelles je li ai assises sur quant que je hai à D. et ou territoire et es appendices desd. leus, *liquelx* sont de mon propre aluf. (1268. Ib. 600.)

Bien porroin veer e aprendre
Liquel auront major poeir. (Ben. 24564. 5.)

As ques de vous touz plus pesoit . . .
Et *li ques* l'en fist pour ce pis. (R. d. S. G. 1817. 20.)
Sanz doute savoir couvenra...
En *queu* terre aler le couvint,
Et *ques* oirs de li peut issir,
Et *queu* femme le peut nourrir,
Et *queu* vie Petrus mena,
Qu'il devint n'en *quel liu* ala,
En *quel* liu sera recouvrez. (Ib. 3463. 6-71.)

Lesquaulx, desquaulx. (1301. Arcère, Hist. de la ville de la Rochelle.)

E. PRONOMS INTERROGATIFS.

Les pronoms interrogatifs ont toujours été les mêmes que les pronoms relatifs: *qui, que, quoi, quel, lequel;* et l'on observe, dès les plus anciens temps, que la construction servait surtout à marquer l'interrogation.

Ex.: *Quels* chose puet estre plaine de plus grant pitiet, ke ceu est ke li filz de Deu devint foens por nos? (S. d. S. B. p. 547.)

Dunkes *queil* chose conut Eliphas quant il fut raviz en contemplation, se ce non ke li hom ne puet estre justifiiez à la semblance de Deu? (M. s. J. p. 488.)

Quiex hom es tu? or me di *quiex?* (Rutb. I, 332.)

Qel consoil as tu pris? (Ch. d. S. II, 161.)

Q'est-ce...? (Ib. II, 160.) — *Que* puet ce estre? (Ib. 168.)

A *que* faire te vas en la cite muçant? (Ib. 158.)

Que as que plores devant moi? (St. N. 1018.)

Et dist Braiher: Fols! *que* c'est *qe* tu dis? (O. d. D. 11316.)

Quar *ke* est la vertuz se mezine non? (M. s. J. p. 508.)

Et tu *qi* es, *qi* a si beles armes? (O. d. D. 8734.)

Cheir freire, ceste generation *ki* reconterat? (S. d. S. B. 531.)

Et por *kai* devint li filz de Deu hom, si por ceu non k'il facet les hommes filz de Deu? (Ib. ead.)

Por *coi* est la lumiere doneie al dolent? (M. s. J. 464.)

La reine Jezabel entrad en la chambre ù li reis ert, e enquist pur *quei* il fud deshaited e pur *quei* ne manjast? (Q. L. d. R. III, 330.)

Ques viles, *ques* castials, *ques* bors
Aroit il à vous et *quel* rente? (R. d. l. V. 3018. 9.)

Li qex est li nies Karle don tant parlames ier? (Ch. d. S. I, 102.)

F. PRONOMS INDÉTERMINÉS.

1. *Al, El* (aliud): *autre chose.*

Ce pronom, qui existe dans le provençal, l'espagnol et le portugais, ne paraît pas avoir été souvent employé en Bour-

gogne et en Picardie avant le milieu du XIIIe siècle; mais il est aussi ancien que la langue dans le dialecte normand.

Al était la forme du sud-est de la Normandie, du Poitou et de la Touraine; *el*, celle du reste de la langue *d'oïl*.

Si pais e trive requereit,
Ceo que conseil nos en dureit
En ferion e neient *al*. (Ben. 11952-4.)
Point dreit à eus, kar d'*al* n'a soing. (Ib. 33468.)
Mais ainz qu'il vient avesprer,
Les covendra d'*al* à parler. (Ib. 34471. 2.)

Li reis jurad que devant le vespre ne gustereit de pain ne d'*el* (aliud quidquam). (Q. L. d. R. II, 133.)

Ensi parlant et d'un et d'*el*. (Chr. A. N. III, 158.)

Cette dernière expression, qui signifie *parler de choses et d'autres*, est très-ordinaire au XIIIe siècle.

L'iermites iert devant l'autel;
Si prioit Dieu et d'un et d'*el*. (Phil. M. 3956. 7.)
Assez font *el* que il ne dient:
Prenez i garde. (Rutb. I, 206.)
A tant s'en tut, et d'*el* parla. (R. d. C. d. C. v. 4145.)
Si m'aïst Diex, je ne desire *el*. (R. d. C. p. 313.)

Puis, par suite du fléchissement de *l*: *au*, *eu*.

Mais *au* demande que tençons. (Ben. 16059.)
Od des meillors de son lignage
Furent ocis, ne sai *au* dire. (Ib. 33643. 4.)
Qui d'*eu* ne s'esforcent ne peinent. (Ib. 8519.)

El s'employait substantivement:

Respundi Saul: Mened les unt (les berbiz e l'almaille) de Amelech; le mielz e le plus bel qu'il i truverent al oes nostre Seignur guarderent, *le el* (reliqua) ocistrent et desbaraterent. (Q. L. d. R. I, 55.)

Cfr. *al* de la langue provençale (Raynouard. Lex. rom. II, 44).

2. *Alcuens*, *aucuens*, *auouns* (aliquis unus): *quelqu'un*, *quelque*.

Le thème primitif de ce pronom a été, en Bourgogne:

Suj. *Masc.*	alcuens	*Fémin.*	alcune
Rég.	alcun		alcune [1]

Dès le commencement du XIIIe siècle, ce règlement s'oblitéra: l'*e* du sujet masculin disparut d'abord, puis *l* se changea en *u*, et le thème, que nous avons conservé, fut:

Suj. *Masc.*	aucuns	*Féminin.*	aucune
Rég.	aucun		aucune.

(1) On lit dans les dialogues de St. Grégoire: Ge n'oi pas cestui avoir esteit disciple *d'alcunui*. Je n'ai retrouvé nulle part cette forme. Cfr. *Altrui*, *Nului*.

Dans la Touraine et le Poitou, la diphthongue *uen*, de la Bourgogne propre, et *un* se changeaient en *o*, et l'on avait ce règlement :

Masc.	*Suj.*	alcons, alquons, plus tard,	aucons
	Rég.	alcon, alquon, — —	aucon
Fém.	*S. et R.*	alcone, alquone, — —	aucone.

En Normandie, les formes de Bourgogne et de Touraine se rencontrent presque indifféremment dans les textes les plus anciens ; mais la première finit par remplacer tout à fait l'autre.

On disait *acuns*, *akuns*, *acun*, *acune* dans le nord de la Lorraine et dans les provinces picardes avoisinantes. Le reste de la Picardie avait les formes en *ch*: *auchuns*, *auchun*, *auchune*.

Aucuens seroit par aventure ki ensi seroit enstruiz et warniz par la semonce nostre Signor. (S. d. S. B. p. 556.)

Aucuens est par aventure que cuidet . . . (Ib. p. 533.)

Om ravist *aucune* creature en bone volenteit, et k'ancor nen est mies parfaite ne convenaule de sostenir martyre. (Ib. 544.)

Alcuns s'aparchut que li poples se arestut pur veer Amasam ; pur ço remuad le cors des le chemin jesque al champ. (Q. L. d. R. II. 199.)

Dunkes cant *alcune* pense de male temptacion vient al cuer, si curt alsi cum fors de la plaie li venins. (M. s. J. p. 449.)

E se *alquons* meist main en celui, qui la mere Yglise requireit . . . (L. d. G. p. 174. 1.)

Se *alquens* est apeled de larcin u de roberie. (Ib. p. 175. 4.)

Son frere volt par traïson
Ou par *alcun* engin ocire. (Brut. 2198. 9.)
Dont lor pria k'il apresissent
Aucun mestier, kel k'il vossissent,
Et tel art par coi il seussent
Aucun bien et preudome fussent. (Dol. p. 233.)
S'avint par aventure un jour
C'*aucune* dame de valour
Le chastelain forment plaingnoient
De ce qu'elles ouy avoient
Qu'il estoit malades . . . . (R. d. C. d. C. v. 2781-5.)

Cet exemple prouve que *aucun*, qui n'avait point de forme de pluriel, n'avait pas toujours la valeur d'un singulier, quoique ce fût l'ordinaire.

Et se la temptacions ravit *alcune* foiz la pense juske al delit, isnelement sunt hontous del engin del delit. (M. s. J. p. 452.)

Cette expression *aucune foiz*, au sens de *quelquefois*, se trouve souvent encore dans Amyot.

Et se *akuns* discors avenoit en la citeit. (1286. J. v. H. p. 442.)

Se nous ou nostre oir aquerons lavowerie Baudewin de Beaumont, en *akun* tans .... (Ib. ead.)

Senz muement d'*aucon* voleir. (Ben. 24056.)

Ne volent pas qu'il s'entrasenblent,
Que d'*aucone* ovre ne contendent. (Ib. 10279. 80.)

Et par no consel espousaisses
La fille d'*aucun* rice roi. (Fl. et Bl. v. 1072. 3.)

E par quei *alchuns* d'els ne fust dunc suspenduz. (Th. Cant. 125, 10.)

Ja ne lairai pour mon travail
Que je ne die *auchun* biel mot;
Et se *auchuns* mesdisans m'ot .... (R. d. l. V. 21-23.)

Ses oncles, qui volsist sans faille
Qu'il fust en *auchune* bataille
Occis, puis si aroit sa terre. (Ib. 1783-5.)

En Franche-Comté:

Et se par aventure *aulcuns* tiroit lesd. bois. (1282. M. et D. i. p. 462.)

Aucun a conservé cette valeur indéterminée et affirmative jusque bien après le XIIIe siècle, lorsqu'il n'était pas accompagné d'une négation. Cependant on trouve déjà au XIIIe siècle quelques exemples de *aucun*, ayant une valeur négative.

3. *Alquant*, *alkant*, *auquant* (aliquantus): *quelques*, *quelques-uns*.

Ce pronom s'employait avec ou sans article; il était fort usité dans les premières années du XIIIe siècle, mais il commença de bonne heure à vieillir. Vers 1250, comme le fait remarquer Roquefort, il commençait à perdre son acception primitive: on lui faisait signifier de personnages inconnus, des gens de rien, de hasard, un quidam.

Alkant sunt ki solement ne laissent mie à plorer ce ke il ont fait, anz lo loent et defendent. (M. s. J. p. 461.)

Li alkant sunt ki grandes choses quident d'eaz mimes, ja soit ce ke il petites choses facent. (Ib. 450.)

Des alquanz hommes sunt li pechiet aovert et ki davant s'en vont al jugement et des *alquanz* siwent. (Ib. 511.)

Li auquant d'aus sor les cevaus salirent. (O. d. D. v. 1185.)

Ço que li reis volt est leis, ço dient *li alquant*. (Th. Cant. 19, 19.)

E sunt alez as porz, cha li un, là *alquant*. (Ib. 134. 9.)

Car *des auquans* le puet on bien veoir. (R. d. C. p. 226.)

Auquant des païens s'enfuïrent
Et li autre se conviertirent. (Ph. M. 6068. 9.)

Alquant avait un féminin régulier:

Li emperere par sa grant poestet
Vii. anz tuz pleins ad en Espaigne estet;
Prent i chastels e *alquantes* citez. (Ch. d. R. p. 101.)

Mult par i ot nes perillies
Et mescines à dol noies;
Alqantes qui en escaperent . . . (Brut. 6204-6.)
Quer si iteles (fames) sunt *auquantes*,
Mout en trove l'en de vallantes. (Chast. XII, 257. 8.)

En Normandie: le *l* éprouvait une mutation en *s*:

Del vin et del claret *li asquanz* furent ivres. (Charl. v. 685.)
Sur les piz *des asquanz* seient. (M. d. F. II, 450.)

Quelquefois *alquant* prend la signification de: *beaucoup, un grand nombre.*

La fors sunt curuz li *plusurs* e *asquanz*. (Charl. v. 339.)
Pluisor l'oirent, et *auquant*. (R. d. S. S. v. 4831.)

Voy. *Pluisor*.

La forme *alqunt* (L. d. M. p. 55. v. 310) est certainement fautive:

Car gent i ot à grant plente,
Ki portent haces et maçues,
Et *li alqunt* espees nues.

Il en est de même de *alquens* dans les vers suivants:

Tos les avoie desconfis et vencus,
E *les auquens* avoie retenus. (O. d. D. 834. 5.)

4. *Alques, alkes, auques* (aliquid): *quelque chose.*

Alkes a d'abord signifié *quelque chose*, puis *quelque peu d'une chose*, enfin *un peu, assez.* Primitivement pronom, ce mot fut ensuite employé comme adverbe et on le joignit aux adjectifs, de la même manière que nous y joignons l'adverbe *assez: assez mal.* (Voy. Adverbes.)

Ju ki ne sai assi cum niant et ki *alkes* cuyde savoir, ne me puys coisier, anz m'abandone et mat avant effronteiement et sottement. (S. d. S. B. p. 553.)

(Fortune) Cui tu veus de bon oil veoir
Tost l'as monte en grant avoir,
Et des que tu tornes ton vis,
Tost l'as d'*auques* à neant mis. (Brut. 1971-4.)
Li baron qui *alques* pooient
En Escoce od le roi estoient. (Ib. 9484. 5.)

Alkes avait un diminutif: *auquetes.*

De ceo que Huun r'a trove,
Qu'il li r'a dit e graantie,
Fu totes veies resjoïz
Auquetes li ques de Saint-Lis. (Ben. 14642-5.)

5. *Altre, autre; altrui, autrui* (alter).

Le règlement de ce pronom était, dans les trois dialectes:

SING. *Suj.* *Masc.*	li altres, autres	*Fém.*	li altre, autre
Rég.	altre, autre		altre, autre.
PLUR. *Suj.*	altre, autre		altres, autres
	altres, autres		altres, autres.

Altre, *autre*, s'employait avec ou sans article.

Outre ces formes, il y en avait encore une: *altrui*: *autrui* (= un autre), en Bourgogne; *altri*, *altrei*, *altroi*, en Normandie; qui ne s'employait qu'en certains cas. Elle servait surtout comme régime d'un substantif, et on l'accolait à ce dernier sans l'intermédiaire d'aucune préposition.

Autrui avait toujours un sens absolu et indéterminé; de là cette locution: l'*autrui*, pour dire *le bien d'autrui* (Cfr. Pron. poss. *b.*, Rem. 3. p. 147).

Mais cil n'eire pas sagement
Qui tant done qu'il s'en repent,
E tant vout le suen departir
Que l'*autrui* li estoet tolir. (Ben. 41221-4.)

Li emperere d'Alemaigne
Qui volentiers l'*autrui* gaaigne
L'a bien mostre à sa maisnie. (P. d. B. 8667-9.)

Vos despandeiz et sens raison
Vostre tens et vostre saison,
Et *le vostre* et l'*autrui* en tasche. (Rutb. I, 115.)

Assi vint cum *uns altres* del peule ki sols entre *les altres* estoit senz pechiet. (S. d. S. B. p. 551.)

Respundi *li altres:* Si veirement cume Deu vit e tu, ne m'en partirai de tei. (Q. L. d. R. IV, 348.)

Tuit *li altre* chairent as piez le grant abe. (Th. Cant. 87, 7.)
Sur tuz *les altres* est Carles anguissus. (Ch. d. R. 33.)
L'*autres* le voit, en fuies turne. (R. d. l. V. 4559.)
Li un plorent, *li autre* rient. (Brut. 10352.)

Altres terres et *altres* fieus
Li graanta en plusurs lieus. (R. d. R. 16314. 5.)

La Normandie avait aussi la forme de masculin *alter*, *altere*:
Si home occit *alter* — que si *alter* veinged. (L. d. G. 8. 16.)
Hom ki traïst *altere*, n'en est dreiz qu'il s'en vant. (Ch. d. R. p. 154.)

Ostres (H. d. C. p. 34), *outre* (1283. J. v. H. p. 424), étaient des formes picardes peu usitées — *atre*, en Lorraine (1282. H. d. M. III, 225).

Hom ne puet mie *autrui* cuer enprunter,
Le sien meisme estuet cascun porter. (O. d. D. 4403. 4.)

Qui ambler vuelt *autrui* avoir,
De barat li covient savoir. (Dol. p. 235.)

François, dit Fieramor il est granz estoutie

D'ome qi a assez, et il li prant anvie
D'*autrui* terre gaster par fole lecherie. (Ch. d. S. II, 141.)
Senz raisun unt enpris en *autrui* poeste
A faire *autrui* mestier; mais chier l'unt compere. (Th. Cant. 56, 1. 2.)

Et ensi avient ke la lumiere de son propre jugement est toloite à la pense, cant ele eist fors por dejugier *les altrui* choses; et com plus en nonchaloir gettet les siens malz, plus durement est orgailhouse encontre les *altrui*. (M. s. J. 451.)

Et n'en laisset par la trop grant cure d'*altrui* la songe de soi, ne por lo sien prout met arrier l'*altrui*. (Ib. p. 502.)

Ki hume traïst, sei ocit e *altroi*. (Ch. d. R. p. 153.)

Si les seignurages ne facent *altri* gainurs (colons) venir à lour terre, la justice le facet. (L. d. G. 184. 33.)

Les enfances de Jhesu Crist
Leur aconta toutes et dist
Trestout ainsi comme il les seut
Et que d'*autrui* oï en eut. (R. d. S. G. 1295-8.)

En Bourgogne, on trouve *autru*, employé comme nous avons vu *cestu*, *celu*:

Por nos ne por *autru*. (1252. G. d. B. II, 20.)

Le pronom *autrui*, par ce sens indéterminé et cet emploi absolu qui lui était propre, tendait de plus en plus à se séparer de son primitif *altre*, et à se faire considérer dans la langue comme une forme à part; c'est en effet ce qui est arrivé et déjà au XIIIe siècle:

Moi et *autrui* deussies deproier
Que vers le roi vos alast apaisier. (O. d. D. 4431. 2.)

6. *Chasque* (quisque), *chascun* (quisque unus).

Le pronom simple *chasque*, venu de *quisque*, dont il est la dérivation directe en langage de Bourgogne, n'a pas été usité longtemps seul; on lui joignit de bonne heure l'article *un*, et la nouvelle forme qui en résulta fut beaucoup plus usitée que la simple.

Chasc'an. (1244. H. d. M. III, 196.)

E fist ke *kaske* hom fera. (R. d. R. 10433.)

Chesque d'els par n'un l'apeloit. (St. N. 486.)

Chascun, qu'on employait souvent avec l'article non-déterminant, avait pour formes:

EN BOURGOGNE.	EN PICARDIE.	EN NORMANDIE.
chascun, chascune	cascun, cascune	chescun, chescune
	chaschun, chaschune	
	cescun, cescune	chaucun, chaucune.

EN TOURAINE: chascon, chescon, chascone.

Ensi *c'uns chascuns* ne facet mies jai sa volenteit, anz eswarst quels soit li volenteiz de Deu. (S. d. S. B. p. 538.)

Mais ce samblet ke les trois de cez quatre fontaines apartignent proprement à trois ordenes de sainte eglise, *une chascune* fontaine à *un chascun* ordene. (Ib. p. 539.)

Li jor de cest an, ce sunt *cascunes* vertuz. (M. s. J. p. 461.)

Si compaignon le voient, *chascuns* en est iriez,
Chascuns en a tel duel, à po n'est anragiez. (Ch. d. S. I, 256.)

E par tut le pople alez, si lur dites *chaschuns* meint chà l'almaille, e le multun qu'il volt tuer. (Q. L. d. R. I, 50.)

Cascuns devroit, pour Dieu le voir,
Docement maintenir sa gent. (Ph. M. v. 3555. 6.)
Ensi de *cascune* maniere
Fist li rois tos biens amenbrer. (Ib. 3701. 2.)
Chaucuns portout une branche d'olive. (Ch. d. R. p. 9.)
Que ces trois persones sunt une
Et persone entiere est *chaucune.* (R. d. S. G. v. 877. 8.)
Chescuns choisoit tres bon cheval. (Chr. A. N. I, 19.)
Dist a e preie à *chescun.* (R. d. R. v. 11283.)
Chescune nuit eissi feseit. (Chast. XII, 73.)
Empres la mort, de lor enor,
N'out *cescuns* fors sa lunguor. (R. d. R. 55. 6.)
Cescun jour. (1288. J. v. H. p. 550.)
. . . . S'ala *chescons* sa partie;
Chescons se treist à son manoir. (Romv. 416. 24. 5.)
Chascons d'assaillir s'aparaille. (Ben. 34516.)
Qui à *chascon* an t'iert rendu. (Ib. II, 13480.)
Que cil de *chascone* contree. (Ib. 26768.)
Cascons un grant glaive tenoit. (R. d. S. S. v. 1280.)

Les Q. L. d. R. fournissent quelques exemples d'une forme *cheun*:

Samuel fud juges sur le pople, tute sa vie, e alad *cheun* an environ Bethel, e Galgala, e Masphat. (I, 26.)

Rei nus dune ki sur nus ait poested, si cume est usages en *cheun* regne. (I, 26.)

On lit dans Tristan, II, 63:

Les diz Tristran escute et ot,
Ben ad entendu *cha(sc)um* mot.

M. Fr. Michel rétablit *sc*, comme l'indiquent les crochets. J'ignore ci ces lettres sont effacées dans le manuscrit, ou s'il porte *chaum.*

On serait tenté de croire que *cheun*, *chaum* (?) sont des formes contractes de *chescun*, *chascun;* mais je ne le pense pas. Outre les dérivations de *quisque*, le roman avait un mot qu'il

employait adjectivement et qui se joignait aussi à *unus;* c'est *cada*, qui se retrouve, soit simple, soit composé, en italien, en espagnol et en provençal [1]. Dans les Serments: *cadhuna* cosa. Le composé *cadun* une fois introduit dans la langue, on lui fit subir la syncope ordinaire du *d* médial (voy. Dérivation), et l'on eut les formes dialectales *chaum*, *cheun*.

7. *En* (inde).

En [2] a servi, dès les plus anciens temps de la langue française, à deux usages distincts: 1° Accompagnant les verbes, il leur sert de régime indirect, comme pronom indéterminé ou comme adverbe de lieu; 2° Particule explétive, elle n'ajoute rien au sens de la phrase, et ne s'emploie qu'en certaines locutions reçues par l'usage.

Ce mot dérive du latin *inde;* ses formes primitives ont été *int* (Serm.), *ent* (Eul. v. 15), *end*, puis *en*, qui prit, au XIIIe siècle, quelques orthographes dialectales assez insignifiantes: *an*, en Bourgogne et en Champagne, *em* devant *b* et *p* surtout, en Picardie, dans l'Ile-de-France et en Touraine. La forme *ent*, *end*, s'est conservée longtemps en Picardie et dans l'Ile-de-France.

Les plus anciens textes de la langue ne donnent point encore à *en* toutes les variétés de sens qu'on lui a vues depuis; on remarque entre autres que, accompagnant les verbes, c'est surtout aux verbes de mouvement qu'il se joignait d'abord.

Voici divers exemples de son emploi:

Li disciple l'*en* chalongent voyrement (Marie Madalene), mais li veriteiz respont por lei, k'ele bone oyvre avoit fait. (S. d. S. B. p. 562.)

Nos lairons cet empereor en bon estat, et nos *en* irons riches d'avoir et de viande, et pus non *en* irons en Surie. (Villeh. 455*.)

Nos vos *en* semonons. (Ib. 457.)

Poise l'*ent* moult et si à droit. (P. d. B. 712.)

Et disons aussi ke nobles princes me sires Guys . . . methe u fache metre en nos mains... Lembourgh, Rode... pour faire *ent* no volontei. (1288. J. v. H. p. 471.)

Fuit s'*ent* Ogiers par mi un val plenier. (O. d. D. 3323.)
Respondes m'*ent* vostre plaisir. (R. d. l. M. 2404.)
Les autres *end* a fait garnir. (L. d'I. v. 252.)
Là avons terre prise, ja *an* avons l'otroi. (Ch. d. S. I, 189.)
Tuit i morrez à honte, ja n'*an* eschaperois. (Ib. I, 200.)
. . . Tel *em* pesa
Qui autre semblant n'*en* mostra. (Ben. II, 6793. 4.)

(1) Dans le provençal moderne *cadun:* Amie de *cadun*, amie de degun. (Prov.) (Voyez le glossaire au mot chasque.)

(2) Le Fragment de Valenciennes donne aussi *ent*.

Tant *em* (des Romains) prisent com il volrent
Et tant com amener *em* porent. (Brut. 12644. 5.)
Tels m'*em* blasmera maintenant. (R. d. l. M. 1661.)
Ains seres en vilte tenue,
Et se vous *em* parles, batue. (R. d. M. v. 423. 4.)

L'*e* de *en* s'élidait souvent, en vers et en prose, après une voyelle:

Cil estout encuntre les Philistiens, *sin* (si en) ocist à glaive, et grant victorie lur dunad Deu, al jur, par lui. (Q. L. d. R. II, 212.)

Vien, *sin* irrum en l'ost des Philistiens. (Ib. I, 45.)

Sachiez que à grant enviz retrai
Ceo que *jeon* (je en) truis en que *jeon* sai,
Des abeies, des covenz.... (Ben. I, 1121-3.)
Jon (je en) ai el quer si grant dolur. (Trist. II, 45.)

Sire, ce dist li duc, *jan* (ja en) ores verite. (Charl. Préf. CX.)

A lui obeist France tote
Plus que à vos *quin* (qui en) estes reis. (Ben. 20429. 30.)
Quer oïr voleit
Quin ert le tort et qui le dreit. (Chast. XV. 107. 8.)

Lisez: *cuin* .... *cui*.

Raynouard (Langues de l'E. I. p. 178) dit qu'on a employé *ne* pour *en* en français, et il cite l'exemple suivant à l'appui de son assertion:

Ja l'este n'avera tel chalor
Que l'ewe *ne* perde sa freidor.
(Roman de Protheslaus, ms. d. l. b. du Roi.)

Ne pour *en* ne serait pas impossible; mais je pense qu'il faut restreindre cette forme *ne* aux provinces limithrophes de la langue d'oc.

8. *Hom*, *hum*, *hons*, *om*, *um*, *on*, etc. (homo).

Les grammairiens ont remarqué depuis longtemps que notre pronom *on* dérive du latin *homo*, c'est-à-dire que le substantif *hons*, *homme* a été pris dans une acception absolue et pronominale.[1]

Les formes primitives du pronom *on*, dans tous les dialectes, ont été les mêmes que celles du substantif *homme*. Ainsi, en Bourgogne *hom*, *hons*, *om*; en Picardie, *hons*, *hon*, *on*, puis *en*; en Champagne, *an*; en Normandie, *hum*, *huns*, *huem*, *um*, *un*.

J'ai déjà rendu compte de ces changements de forme.

Le dialecte de Touraine conservait ordinairement à ce pro-

(1) Cfr. l'allemand *Mann* et *man*.

nom son article de substantif, puis cet usage s'étendit à l'Ile-de-France et aux provinces avoisinantes.

La forme *en* pour *on*, en Picardie, est conforme à toutes les analogies de ce dialecte, qui changeait l'*o* et l'*a* de Bourgogne en *e* muet. Cette orthographe représentait la prononciation: *on*, en Bourgogne, était long; *en*, dans la Picardie, pour *on*, était bref.

En pour *on* a été usité aussi dans la Touraine, l'Anjou et le Poitou. L'orthographe *em* pour *on*, *on*, est très-ordinaire dans les mêmes provinces.

Le texte des Sermons de S. B. emploie ordinairement *om*, quelquefois *um* et *un*, comme en Normandie.

Aprenneiz, chier freire, por ceu cum droiturieres jugieres soit nostre Sires, ki ne prent mies warde à ceu k'*un* fait, mais de quel cuer *om* lo fait. (S. d. S. B. 557.)

Nen est mies molt granz li voie c'*um* te mostret. (Ib. 528.)

En vain fait l'*om* la bone oevre, se *om* la fait devant la fin de la vie. (M. s. J. p. 448.)

Giers ce ke l'*om* at de bien cómmenciet doit *om* toz jors faire ke la victore des biens soit cant *l'om* par batailhe renfuset les malz fermement par lo main de constance tenue. (Ib. ead.)

Bien doit *hom* requerre et prier
Le seint qui si bien puet aidier. (St. N. 1132. 3.)
Pur son seignor deit *hom* suffrir destreiz,
E endurer e granz chalz e granz freiz;
Sin deit *hom* perdre e del quir e del peil. (Ch. d. R. p. 40.)
Volentiers devreit *hum* oïr
Cose k'est bone à retenir. (M. d. F. Gug. v. 1. 2.)

Hum ne puet en la fin à humme plus doner
Que ço qu'il plus desire s'*um* li volt graanter. (Th. Cant. 120, 29. 30.)

A une vis par unt l'*um* muntad al estage meien e d'iluc al suverain. (Q. L. d. R. III, 247.)

Wart l'*un*, que l'*un* l'aume ne perde, que Deu rechatat de sa vie. (L. d. G. p. 185. 41.)

Envers humilitet se deit *eom* ben enfraindre. (Charl. v. 789.)

Vien Roem assaer e prendre
Qu'*oem* ne t'osera ja deffendre. (Ben. 18294. 5.)
Hon li amaine son boin destrier corant. (O. d. D. 9973.)
L'*en* li amoine son roncin,
Et las et maigre et miserin. (P. d. B. 5123. 4.)
N'aler trois pas s'*en* nel sostient. (Ib. 5387.)
Willame ke l'*en* dist Crespin. (R. d. R. 13564.)
E de la grant terre pupleer
Que l'*em* te done en eritage. (Ben. 6530. 1.)

Les mulz lur tint l'*em* as marbrins degreez. (Charl. v. 846.)

Les tables vi si encombrer
Que l'*em* nes pot onques nombrer. (Romv. 417.)
A cest consoil, dist Karles, est droiz que l'*an* s'apuit. (Ch. d. S. I, 157.)
Lors porra l'*an* veoir qi aura bele amie. (Ib. II, 47.)
Li vilains dit an son resprit
Que tel chose a l'*an* an despit
Qui mult valt mialz que l'*an* ne cuide. (Brut I, XXXVII.)

On ne connaissait pas, au XIIIe siècle, l'emploi des lettres intercalaires pour sauver le hiatus, et le *l* qui accompagnait souvent *on*, n'a eu dans aucun cas l'usage que nous en faisons aujourd'hui.

Li vilains dist, e sil *veit l'om*,
Que aise fait sovent laron. (Ben. 25472. 3.)
E apres grant aversite
Vient l'om en grant prosperite. (Ib. 17345. 6.)
Gre l'en *deveit l'om* saveir grant. (Ib. 17074.)
Treuv on tost langue mal parliere. (R. d. l. M. Préf. VII.)

A on songie (Chast. XXIV. 55). *Crie on* (O. d. D. 11162).

Lors *n'i a il* celui qi d'ire ne se plaint. (Ch. d. S. I, 202.)
Ensi *va il* de guerre, ne puet estre autrement. (Ib. II, 112.)

Qu'*a ele?* (R. d. l. M. 1034). *Puise il* (R. d. S. S. d. R. p. 25). *Quide il* (O. d. D. 11261). Amie *a il* (R. d. C. d. C. v. 3933), etc.

9. *Maint* [1] (goth. manags, v. haut-allemand manac).

Ce pronom était synonyme de *plusieurs*, mais il exprimait une quantité plus entendue et plus indéterminée. Il s'employait au singulier et au pluriel, sans que son acception changeât.

Maint était la forme de Bourgogne et de Picardie; *meint*, celle de Normandie. Toutes ses flexions se réduisaient à la distinction du sujet et du régime, comme pour les substantifs en *t* final, et à l'addition de l'*e* muet au féminin.

Mainz hom use son tans autresi et amplie
A mener fol usage et an musarderie
Com cil qi auques fait et san et cortoisie. (Ch. d. S. II, 99.)
Mainz bas hom a feru sor duc et sor princier. (Ib. II, 172.)
Deus, cum par est *mainz* huem pur le siecle avoglez. (Th. Cant. 116, 11.)
La gent Mahom *maint* cop lor rendent:
Mort pour mort s'achatent et vendent.
Maint escu, *mainte* targe fendent. (R. d. M. v. 1773-5.)
Si ai este en *mainz* empires. (Ruth. I, 251.)

Et ce ke nos quidons *maintes* foiz ke grasce soit est irors. (M. s. J. p. 471.)

(1) Cfr. le Glossaire touchant l'étymologie de ce pronom.

Car par *maintes* tribulations nos covient entrer el regne de Deu. (S. d. S. B. p. 568.)

Mains gentils hom de grant emprise
Vint au lundi apries sans faille. (R. d. l. V. 6291. 2.)
De *meint* leu et de *meinte* terre. (St. N. 1080.)
A eus parole en *meinz* endreiz
De ovres, de enginz e de conseilz. (Ben. v. 3563. 4.)

Ore pert que folement l'ai fait, e que ne soi nient de *meintes* choses. (Q. L. d. R. I, 105.)

Maint se plaçait quelquefois devant *plusieurs:*

Maint plusur. (M. d. F. II, 232.)

Et ainsi de *maint* et *plusours* aultres telz mos. (XIVe siècle. Q. L. d. R. Intr. XLII.)

Ce pronom avait un dérivé, que je n'ai rencontré que dans les auteurs picards-flamands: *tamaint*, composé sans doute de *tant* et de *maint*.

Hues li mainnes, jel vous di,
Fu arcevesques *tamaint* di
De Ruem . . . . . . (Ph. M. v. 2810-2.)
Tamaintes fois fu corecies
Li rois . . . . . . (Ib. 4020. 1.)
Ki m'as Espagne retolue
Dont j'ai *tamainte* paine eue
Pour conquerre à l'ounor de Dieu. (Ib. 5282. 4.)

Froissart (né à Valenciennes vers 1333) fait souvent usage de *tamaint*. Il est resté dans le patois rouchi (Voy. le Dict. de Hécart 3e éd. p. 444).

10. *Même.*

Même est un composé de *ipse*. *Ipse* donna d'abord naissance aux formes simples: *esso*, en italien; *esse (eise)*, en portugais; *ese*, en espagnol; *eps* et plus tard *eis*, en provençal. Le français n'a pas de forme simple correspondante. Pour relever la signification de *ipse*, on fit des compositions; on joignit *semet* au superlatif *ipsissimus*, qui se trouve déjà dans Plaute, ou *ipsimus* (Voy. Grimm, Deutsch. Gramm. III, 647). De là les formes: *smetessme*, plus tard *medesme*, en provençal; *meseyme* (Raynouard II, 120), *ayme* (= ipsimus), dans le dialecte vaudois; *medesimo*, en italien; *mismo*, en espagnol; *mesmo*, en portugais; et les formes du vieux français qu'on va voir. (Cfr. Diez II, 370.)[1]

En Bourgogne, la forme la plus ancienne de ce pronom a

(1) Le roman a renversé la composition latine; ainsi *metipse* pour *ipsemet*, comme on disait *metsecundus*, etc.

été *misme*, *mime*, plus tard *meisme*, *moieme*. *Moieme* était très-répandu dans tout l'est de la France.

En Normandie, *meisme*, *meime*, *meesme*.

Les formes picardes étaient *meisme*, *meesme*, sur les frontières de la Normandie, *memme*.

Le pronome *même* perdit de bonne heure les formes dialectales qu'il avait eues d'abord, et la forme *meisme* devint presque universelle dans la langue d'oïl, dès le commencement de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les textes de l'Ile-de-France, de la Champagne, qui remontent à l'année 1260, n'en connaissent plus d'autres.

Benoiz soit Deus ki teil engele nos at doneit de nos *mismes* ki paraemplist ceu ke cil ne dist mies. (S. d. S. B. p. 548.)

Et se li aministrations de cez *mimes* choses lur est doneie, manes laissent soi *mimes* et siwent cez fuianz temporeiz choses par cuers d'entencion. (M. s. J. p. 473.)

Ensi s'en vint devers l'ost, et descendi il *meismes* toz premiers à la terre. (Villeh. 453c.)

En *meisme* cele semainne
Esponsa Gerars Euriaut. (R. d. l. V. p. 306.)
Quant ce ot dit, plus ne demore;
Ainz s'antorne; *meismes* l'ore
Guerpi sa terre et son roiaume. (Trist. I, 220.)

Dunc en parti del ost uns del lignage Benjamin; e vint en Sylo, *meisme* le jur. (Q. L. d. R. I, 15. 16.)

On voit par ces trois derniers exemples, que *même* n'occupait pas toujours la place qu'on lui donne dans le français moderne.

Il *mecsmes* tot premerain
Li asseura de sa main. (Ben. 36740. 1.)
Voir, dist Raous, encore en ocirai:
Ton cors *meesmes*, si aisement en ai. (R. d. C. p. 110.)
De sa buche *meimes* l'orrai. (R. d. S. p. 20.)
L'alme de lui en est perie,
Quant sei *mesme* toli la vie. (Ib. p. 22.)

De chel *memme* droit (J. v. H.). Et tieres *mesme* por nous reserves (H. d. C. p. 34).

Gerars *moiemes* serait toz demanbreiz,
S'il est leans ne pris nen atrapeiz.
Et vos *moiemes*, jai ne vos iert cele... (G. d. V. 3385-7.)

En Touraine, dans l'Anjou et le Maine, on a écrit *maimes*:

En la plus halte tur lui *maimes* munter. (Charl. p. 23.)

REMARQUE. Au lieu de *même*, on employait quelquefois *propre* (proprius):

Où la nef estoit aprestee,
Cele *propre* où ele (la roïne) ert venue
Quant à joie fu retenue.
En celi *propre* le ront mise. (R. d. l. M. v. 3840-3.)

Voy. les Adverbes.

11. *Molt*, *mult* (multus).

Ce mot est proprement un adverbe, qui signifie *beaucoup;* mais je le rappelle ici, parce qu'on l'a fait varier quelquefois.

La forme primitive de Bourgogne a été *mult*, puis *molt*, qui ne dépassa pas la frontière de l'Ile-de-France et de la Champagne; en Normandie *mult;* en Picardie *moult*.

Au XIIIe siècle, on trouve quelques autres orthographes, qui servent à montrer ce qu'était alors devenue la prononciation: en Picardie, *mout;* en Normandie, *mul*, *mut*, et au régime pluriel *mux*.

E li reis creid à David, si dist: *Mulz* mals ad fait David encuntre sa gent e encuntre son pople. (Q. L. d. R. I, 108.)

E David e tuz ces de Israel juerent devant nostre Seignur od *multes* manieres d'estrumens . . . (Ib. II, 139.)

Multes choses i unt parlees
E en maint sen devisees. (Ben. 14323. 4.)
Si que li regnes orfelins
En fu plus riches par *mulz* anz. (Ib. 32649. 50.)
Od *mulz* aveirs de grant maniere. (Ib. 28096.)

Cfr. encore Ib. 23651. 30460.

Ne di mie les merciz nostre Sanior sunt *multes*, ne soi ramenberrat mie de mes pechiez. (M. s. J. p. 506.)

Escuz unt genz de *multes* cunoisances. (Ch. d. R. p. 120.)

Pur sa pruesce iert *mut* amez,
E de *muz* princes honurez. (M. d. F. Mil. 19. 20.)

Voyez les Adverbes.

12. *Nesun*, *nisun*.

Ce pronom est composé de la particule romane *neis*, *nes*, *nis*, dérivée de *ne ipsum*, et de *unus*, *un*.

Neis, *nis*, signifiait d'abord *pas même*, de sorte que *nesun* avait le sens de *pas même un*.

Nesun, *nisun* prenait le *s* au sujet masculin.

Puis, si cume cil de Juda vindrent à la cave ki est encuntre le desert, par tuz les champs virent morz gesir e navrez si que *neis uns* ne pout eschaper. (Q. L. d. R. III, 341.)

A la cort n'ot baron *nesun*
Que ne desirast à savoir... (R. d. l. V. v. 694. 5.)

Li rois de Puille et de Sesile
Sera od lui en ceste vile
Et tuit li roi de son empire,
Si que *nesuns* n'en ert à dire. (P. d. B. 7195-8.)
Ne li lessa l'evesque seignorie *nesune*. (Rutb. II, 105.)
La jambe li ambrace sanz *nesune* proiere. (Ch. d. S. II, 87.)
Si purpernez les deserz e les tertres
Que l'emperere *nisun* des soens n'i perdet. (Ch. d. R. p. 32.)
Nel peust soffrir à *nisun* fuer. (Ben. 15467.)
Car il ne trove ne lanche ne espiel,
Hauberc ne elme, ne escu de quartier,
Ne *nisune* arme dont il se puist aidier. (O. d. D. 8281-3.)
Prime parole ke Kallon a tenue
Chou fu d'Ogier sans *nisune* atendue. (Ib. 10287. 8.)

13. *Nuns.*

Nuns est composé de *ne* et *unus*, et a à peu près la même signification que *nesun*. *Nuns* était surtout en usage dans l'est, où l'on ne connaissait guère *nesun*, *nisun*, formes qui appartenaient à l'Ile-de-France, la Picardie et la Normandie.

Je suis apparoille de prenre droit par devant vous, se *nuns* vouloit rien me demander. (1301. M. s. P. II, 603.)

Nuns n'i fesoit droit ne justise (à Rome). (Dol. p. 196.)
Je di bien c'onkes ne trovai
Plus fin amin, ne plus verai,
Ne *nuns* si com je cuide et croi. (Ib. p. 203.)

Mais *nuns* ne pooit ovrir lou livre, ne esgardeir ne an ciel ne an terre ne sor terre. Et il ploure mout fort por ceu que il ne trueve *nuns* dignes d'ovrir lou livre ne de lui esgardeir. (Apocal. f. 9. r. col. 1.)

REMARQUES. 1. On trouve *nunls* (H. d. M. III, 227) en Lorraine; cela vient de ce qu'on a écrit quelquefois *unl* (Ben. 23989), *li unls* (Fab. inéd. II, 450).

2. Dans la Touraine, on a fait usage quelquefois d'un composé de *nec unus*, *negun*, qui était proprement une forme de la langue d'oc.

D'eus detrencher ne d'eus oscire
Ne cuide estre *negun* d'eus pire. (Ben. I, 167. 8.)
Ne son plaisir ne son comant
Ne fereient en *negun* leu. (Ib. II, 8467. 8.)
Qu'il ne s'en past par *negun* leu. (Ib. 16812.)

14. *Nul* (nullus).

On a vu qu'au XIIIe siècle, *aucun* commençait à peine à prendre le sens négatif; *nesun*, *nuns*, ont disparu promptement

de la langue; *nul*, au contraire, a été de tous les temps et son acception n'a jamais varié [1].

Nul ajoutait d'abord régulièrement le *s* au singulier sujet masc.: *nuls;* mais on étendit bientôt à ce mot la règle de l'élision de la consonne finale devant *s*, et l'on eut la forme *nus*, qui, à la fin du XIIIe siècle, était aussi celle du rég. plur. masc. Au lieu de *nus*, on a écrit *nuz*.

(Cfr. *cis*, *ciz*, pour *cils*.)

Nuls ne doit souspicier ke li filz de Deu puist forlignier. (S. d. S. B. p. 522.)

Cil ne fist *nule* chose, *nule* male oyvre ne fist. (Ib. p. 523.)

Nule de cez trois choses ne puet soffrir li estrece del pont et li estroite voie ke moinet à vie. (Ib. p. 567.)

Nuls ne s'en fait sachant ne mestre,
Ne *nuls* ne seit que ce deit estre. (Ben. II, 1483. 4.)

Et abatirent les citez et les chastiax, e fisent si grant essil que onques *nus* hom n'oï parler de si grant. (Villeh. 482ᵃ.)

Nous ne *nus* de par nous. (1289. J. v. H. p. 512.)

S'il avenoit ke nous conqueriemes chastel, ne vile, ne fortrece *nule* de le duchiet de Lembourg, nous le devons rendre. (Ib. p. 482.)

On voit ici le pronom *nul* placé après le substantif; cela arrive souvent dans la vieille langue.

Dame, veistes unkes hume *nul* de desuz ceil
Tant ben seist espee ne la corone el chef? (R. d. Ch. p. 1.)

Nuz ki servet à Deu ne soi emploiet es seculeirs negosces. (M. s. J. p. 481.)

Tant faz je les primes savoir
Que *nuz* n'a tresor ne avoir
S'il n'a justise et verite. (Brut. I, XLIX.)

Et enflammet de permanables desiers ke *nules* riens se les sovraines non ne li plaisent. (M. s. J. p. 477.)

Mais n'ot *nules* mains fors moignons. (R. d. l. V. v. 5237.)
.... Qu'il furent ensanle .x. ans,
Qu'avoir ne porent *nus* enfans,
Fors une fille seulement. (R. d. l. M. v. 63-5.)

REMARQUE. Dans la Franche-Comté, les pronoms *nuns*, *nul*, mouillaient le *n*: *gnuns*, *gnus* (M. s. P. I, 356. ann. 1263). Les patois de cette province ont conservé cette prononciation.

15. *Nelui*, *nului*.

Nului a sans doute été formé de *nul*, sur le modèle de

(1) Les plus anciens monuments donnent *uls*, *ule*, de *ullus*: *ne-uls* dans les Serments; *ni ule* cose, dans le Chant d'Eulalie, v. 9.

autrui, *cestui*, etc. Quant à *nelui*, usité en Bourgogne seulement, il dérive directement du latin.

Dans l'Ile-de-France et la Champagne, on disait, au milieu du XIIIe siècle, *nolui*; en Picardie *nulli*, *nullui*, *nului*; en Normandie *nului*. Cette dernière forme fut aussi employée en Bourgogne dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Nelui, *nului* servait pour les régimes des verbes, directs et indirects, et surtout pour les régimes des prépositions. On trouve cependant quelques exemples de *nului* sujet:

Nullui ne toille à soun seinour sun dreit servise. (L. d. G. 184, 34.)

Oil, ce dist Gautiers, et a molt mains d'avoir
Que *nului* ci entor. (G. d'Aupais, p. 9.)

Voici des exemples de son emploi ordinaire:

Il ne seyvent à *neluy* faire mal. (S. d. S. B. p. 552.)
A *nelui*, dist il, ne mattre tost ta main. (Ib. p. 560.)

S'il en a la saisine (de la reine), ne plaint pas son labor;
Ne la randroit *nelui* por chastel ne por tor. (Ch. d. S. II, 88.)
Ainz ne vot à *nelui* les noveles conter. (Ib. II, 95.)

Nului n'i apelerent; *nuls* n'i volt aproscier. (Th. Cant. 108, 15.)

Et cis rois n'ama tant *nului*. (Phil. M. 23596.)

Si penroie ainz l'ame de de lui
Plus tost, je cuit, que la *nului*. (Rutb. I, 66.)

Che c'onques n'ot à nul jor de sa vie,
Ne de *nului* qi fust de ma lignie. (O. d. D. 4387. 8.)

Quant de la terre savaige
Ne voi *nullui* retorneir
Où cil est ki m'asuaige
Son cuer, quant j'en oi pairler.
(Lai dame dou Fael. R. d. C. d. C. xvij.)

Mais *nuli* ne ocistrent. (Q. L. d. R. I, 114.)

Si tost comme il porent apercevoir le jour, cueillirent leur voiles, et s'en allerent sans parler à *nulli*. (Villeh. p. 125. CXLVIII.)

Ne savoit *nolui* retenir
Qui puis deust de lui partir. (P. d. B. v. 457. 8.)
N'esgarde *nolui* de mal oel. (Ib. 4316.)
Bele suer, mais vos demandes
Con ert des noveals adoubes,
Se jo çaindrai *nolui* espee? (Ib. 7327-9.)

16. *Pluisor*, *plusor*, etc.: plusieurs.

Ce Pronom dérive d'un comparatif *plurior*, qui doit avoir existé dans le langage vulgaire et qui se trouve dans les écrivains de la basse latinité (Fulgent. Myth. praef.). Le vieux français fournit quelques exemples où le *r* médial s'est conservé: *pluriex* (Orell, A. f. Gr. p. 72 ad fin.); mais les orthographes en

r ont été restreintes à quelques cantons et d'une époque peu étendue.

Pluisor, pluriel des deux genres, a eu de grandes différences dialectales, dont les principales sont : en Bourgogne, *pluisor*, *plusor* ; en Lorraine, *pluxour* ; en Touraine, *plosor* ; en Normandie, *plusur*, *plusours* ; en Picardie, *pluseur*, *pluiseur*, *pluisour*, *plusiour*, *plousour*.

Dans le vieux français, *pluisor* prenait fort bien l'article, et alors il avait le sens de *la plupart*.

Ce pronom suivait les flexions ordinaires du pluriel :

Sujet : li pluisor *Régime ;* les pluisors.

Cependant, employé sans article, on le rencontre souvent, dans les meilleurs textes, écrit invariablement *pluisors*, *plusors*, etc.

Quar *pluisor* sont ki sevent les permanables choses, mais nes puent mie entendre. (M. s. J. p. 497.)

Dont faisons nos lo tymiame confit de *pluisors* espezes, quand nos donons odor de *pluisors* vertuz en l'alteir de bone oevre. (M. s. J. p. 447.)

Li plusor furent si effree qui il fuient par devant als trosque enz ez paveillons et enz es hostiels. (Villeh. 475 c.)

Mais *plusiour*, pour pais et pour bien,
Se fisent faire crestiien. (Phil. M. 6506. 7.)
Ceste requeste oent *plosors*. (Ben. 15512.)
Plosors e maint d'eus s'en esduient. (Ib. 16282.)

Prist femmes et suignantes *plusurs* ; e out *plusurs* fiz e filles. (Q. L. d. R. II, 137.)

On lit dans le même texte : E clost viles *plusures* de mur (III, 334). Cet *e* ajouté à *plusurs* n'indique pas qu'il avait une forme particulière de féminin ; c'est l'*e* normand que l'on a déjà eu occasion de remarquer dans les finales en *r*.

Li plusur sunt pur lui dolant. (M. d. F. fab. 15.)
S'en asemblerent *des plusurs*. (Ben. I, 2261.)
Quant li *pluisur* entendent qu'um quist l'encombrement
De Thomas l'arcevesque, mult en furent dolent. (Th. Cant. 24, 1. 2.)
As pluisours tourne à grans anuis
De chou qu'il fu si estourdis. (R. d. l. V. v. 6479. 80.)
Li dus out genz de *plusors* parz. (R. d. R. 11504.)

Par *plousours* resons, e par *plousours* deffenses. (1279. Rym. I, 2. p. 179.)

Pluiseurs (1288. J. v. H. p. 467).

Cum par *plusieurs* fois vous aie requis. (1264. Th. N. A. I, 1120. Bourges.)

REMARQUES. 1. *Plusieurs* est souvent précédé du mot *tout*, de la manière suivante :

Païen s'adubent des osbercs sarazineis,
Tuit li plusur en sunt Saraguzeis. (Ch. d. R. p. 39.)

2. Au lieu de *plusieurs* précédé de l'article, on employait *le plus*, dans le sens de *la plupart*, *la plus grande partie*.

Le plus de lor chevalerie
Aveient en lor compaignie. (Chr. A. N. I, 238. 9.)
Seignurs, ço est la verite: *li plus* furent telier,
Ne saveient porter armes à lei de chevalier.
(Chr. de Jord. Fantosme. v. 997. 8.)

17. *Quant* (quantus): *combien*, *en quel nombre*.

Ce pronom, fort usité au XIIIe siècle dans toutes les provinces de langue d'oïl, avait toujours une valeur de pluriel.

Jeo ne sai ne *quanz* anz ne *quanz* meis. (Ben. II, 9327.)
Ne sai *quanz* cenz ne *quans* millers
Il pout aveir de chevaliers. (Ib. 29375. 6.)
Omes ont eslis malfaisans,
Ne vous sai dire quels et *qans*. (Brut. 9195. 6.)

Mais se nos avons oït de *quantes* proieres il at lo jor cui nos apelons deleit de pechiet maldit.... (M. s. J. p. 459.)

En *quantes* choses. (Ib. 479.)

En la ruee (roue) s'est li moieus,
Si sont li rai et si sont gantes,
Mais ne convient pas dire *quantes*,
Et tout est une seule roe. (Ph. M. 5995 - 8.)

Quant a formé divers composés.

18. *Quanque: tout ce que, tout, autant que, tant que*.

Ce mot s'est écrit *quant que*, *kanke*, *kanques*, *quanques*, *quanke*, *quanque*.

Et *quant ke* nos chiers sires.... en fera. (J. v. H. p. 446.)

Tot *quant qu*'il fait mais vait à perte. (Ben. 25506.)

E mult lur plout *quanques* il fist devant els. (Q. L. d. R. II, 133.)

Mult li dona chiens e oisels
E altres aveirs boens e bels,
E *kanke* il trover poeit
Ki à haut home cunveneit. (R. d. R. 10549 - 52.)
Entre la enz; ja ne istras
Que ne perdes *quanque* tu as. (R. d. S. p. 18.)
N'est pas tout or *quanqu*'on voit luire. (Rutb. I, 79.)
Ce seit Diex, que ja li rendi
Tot l'aveir *quanque* g'en trovai;
Rien n'en retinc ne rien n'en ai. (Chast. XV. 134 - 36.)
Ne fust si lies por *cank*'il a sos ciel. (O. d. D. 11059.)

Unques de *quanke* ele ad veu
Ne fist semblant que li pesast. (M. d. F. Fr. 376. 7.)
Mors rent cascun ce qu'il desert,
Mors rent au povre *quanqu'*il pert,
Et tolt au riche *quanqu'*il hape. (V. s. l. M. XXX.)
*Kanc'*on alonge mors retaille. (Ib. XXXIII.)
Tuit *quanque* vos estes ici,
Saves bien que le voir en di. (P. d. B. 8993. 4.)

Voy. les Conjonctions.

19. *Quanconques.*

Formé de *quanque* et de *oncques*, ce pronom avait le même sens que *quanque;* il était seulement plus absolu.

Quanconques était peu employé.

Qu'il lor toloit sains jugement
Quanque lui venoit à talent,
Et honissoit de sa parole,
Et getoit vilment en gaiole,
Et faisoit tot à volente
Quanconques li venoit à gré. (P. d. B. 2567 - 72.)
Si s'entredient baldement
Quanconques lor vient à talent. (Ib. 4045. 6.)

Quanconques plus amoient ont hui cest jor perdu. (Ch. d. S. II, 134.)

20. *Quelconques*, *quelconque.*

Ce pronom est une contraction de *quel que unkes* ou *onques*. Il ne paraît pas être des premiers temps de la langue, ou moins à cet état de composition; on trouve la forme *keil unkes . . . ke* (qualis unquam), qui en tient la place.

Les formes de *quelconque* sont celles de *quel: quel*, *queil*, *quiex*, *quex*, *queus*. Il servait pour les deux genres, et se disait également bien des choses et des personnes.

Deus seit ke vostre oelh seront aovert *keil unkes* jor *ke* vos en mangereiz. (M. s. J. p. 480.)

En *quel onques* liu *que* je soie. (R. d. l. V. v. 829.)
E ce dit Dex et l'Escreture
Qu'en *quelcumqu'*eure gemira
Li pechierres, que saus sera.
(De monacho in flum. per. Ben. 3. p. 520.)
Eissi que nule creature,
Queus que unques seit sa nature
Sa force e sa grandite,
Ne sormunte sa poeste. (B. 23957 - 60.)
Ne en *quelconque* lieu que soie
Nul tel seigneur ne trouveray. (R. d. C. d. C. v. 7850. 1.)

En *quelconques* liu. (1289. J. v. H. v. 498.)

21. *Quelque.*

Des trois formes de notre pronom *quelque: quel que; quelque, quelques; quelque .... que;* la première et la troisième sont les seules qu'on trouve jusque vers 1250; l'autre, *quelque, quelques (aliquot),* ne s'est guère introduite que dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Au lieu de *quelque.....que,* on disait presque toujours *quel...que.*

Composé de *quel,* ce pronom en a reproduit toutes les variations.

Quele dessevrance puet ci avoir *kele ke* li sostance soit c'um desirt, puez que li cuers est ewalement corrumpuz, si de tant non ke ceu samblet estre plus soffraule chose, desirer plus ardanment celes choses ke de plus grant preis sunt, *quels k'*eles soient! (S. d. S. B. p. 568.)

E Deu guardad David *quel* part *qu'*il alast. (Q. L. d. R. II, 148.)

En *keil* maniere *ke* ce soit. (1288. J. v. H. p. 469.)

.... E tos les fiez que je tenoie de celu duc *queuque* part *que* il fussent.... (1259. H. d. B. II, 24.)

Ele ot moult son ami irie,
De soi vengier li quiert congie,
Ne set conment veer li doie;
A *quel que* paine li otroie. (P. d. B. 9597-600.)

De vostre ami, je di à droit,
***Quels que* vostres corages soit. (Ib. 10199. 10200.)**

Pylates commanda et dist,
En *quel* liu *que* on le meist,
Par nuit et par jour le gueitassent,
Que si deciple ne l'emblassent. (R. d. S. G. v. 583-6.)

Là li covint foir *quelque* gre *q'*il en ait. (Ch. d. S. I, 170.)

Tant chivauche arrier et avant
Par la forest, à *quel ke* painne,
Qu'il s'anbat sor une fontainne... (Dol. p. 265.)

Mais, *queus que* seit or lor gaainz,
Ja n'en serra Franceis compainz. (Ben. 21756. 7.)

***Quel qu'*il seient, serjant sunt en la Deu maisun. (Th. Cant. 10, 8.)**

Et nostres tres dous peires dou ciel, ki voit et seit toutes choses an *kel ke* leu elles soient faites. (Apocal. fol. 1. r. col. 2.)

Par *quauque* cause ou raison. (1301. Hist. de la Rochelle p. Arcère.)

22. *Qui qui; qui que; que que; quoi que; qui qui onceques.*

Qui qui, sujet, *cui que,* régime, avaient le sens de *qui que ce soit qui,* et ne se disaient que des personnes.

Au XIIIe siècle, on forma, sur le modèle de ces combinaisons, les pronoms elliptiques: *Qui que, que que, quoi que.* Les

deux derniers signifaient *quelque chose que.* Dans la Picardie et la Champagne, on rencontre *que que* pour *quoi que.*

On joignait souvent au pronom *qui qui* l'adverbe *oncques,* d'où se formèrent: *qui qui oncques, qui oncques, qui oncques qui, quiconque.* (Cfr. Conjonctions.)

A moi t'estuet joster, *cui q'*an doie desplaire. (Ch. d. S. I, 219.)

Et bien comandeit li avoient
Qu'ele mesist son anfant cuire,
*Cui k'*il deust grever ne nuire. (Dol. p. 255.)
S'en vait li dus, *cui qu'*en doie anoier,
Droit à une eve dont parfunt sunt li bie. (O. d. D. 3332. 3.)

L'apostolies les leis idunc escumenia
E celui, *qui qu'*il seit, qui jamais les tendra. (Th. Cant. 43, 18. 9.)

Et s'il ot mal dire d'autrui,
Qui que il soit, ce poise lui. (Brut. I, LI.)
Au mains sera Diex au livrer
De paradis, *qui que* le vende. (Rutb. I. 190.)
Honnis soit il, *ki que* il soit,
Qui en malvaise femme croit. (R. d. S. S. v. 2205. 6.)

Giers dont font convive li filh en la maison del anneit frere, quant les altres vertuz soi refont en la foit; et se ele premiers ne naist el cuer, *ke ke* apres vient ne puet estre biens, ja soit ce ke il lo semblet. (M. s. J. p. 499.)

La ira il, *que que* nul die,
Od de ses genz une partie. (Ben. 34447. 8.)
Mais l'emperere, *que c'*on die,
S'iert adont trais viers Lombardie. (Ph. M. 29406. 7.)
Là le menrai à mie nuit,
*Que qu'*il soit bel ne qu'il anuit. (R. d. l. M. 915. 6.)

Que que li autre facent, li .iij. sont aloez. (Ch. d. S. I, 152.)

Qoi que li cors deviegne, l'ame ne puet porir. (Rutb. I, 398.)
Ou soit à tort ou soit à droit,
Ades en dist on, *quoi que* soit. (R. d. l. M. Préf. VII.)
Là vois jo, *quei que* m'en avenge,
Ki que fole ou sage me tenge. (Trist. II, 152.)

Dunkes *ki unkes* est enfleiz en soi, cil soi at dedenz soi mis en halt. (M. s. J. p. 451.)

Ki ki unkes desiret les temporeiz et les defailhanz choses, cil vat vers occident, et *ki ki unkes* desiret les sovraines choses bien demostret ke il maint en orient. (Ib. p. 497.)

Qui oncques qui soit de la pais de Mes prant pan, et il non mest à justice. (H. d. M. III, 220.)

Kiqunques eschaperad de la spee Azael, Jheu l'ocirad. (Q. L. d. R. III, p. 322.)

Quicunques t'en voudra aidier
Si l' face, kar cel gre e voil. (Ben. 11785. 6.)

REMARQUES. 1. On trouve aussi *queconques*, qui est tantôt une forme de féminin de *quiconques*, tantôt une forme de régime des deux genres.

Par *queconkes* maniere ce soit. (1283. J. v. H. p. 422.)

D'autres choses *quecunques* k'elles soient. (1289. Ib. p. 495.)

2. Dans les textes de Franche-Comté de la fin du XIIIe siècle, on rencontre souvent *aconsques:*

Et si l'uns ou si doux desd. quatre proudomes estoient defaillans pour *aconsques* aventures, nos gens et ly communalx de nostred. ville pouent eslire en tos temps autres proudomes por cex qui seroient defaillans. (1282. M. et D. i. p. 461.)

23. *Seul* (solus).

Les formes dialectales de ce mot sont: en Bourgogne, *sol;* en Picardie, dans l'ouest et le nord, *seul*, sur les confins de la Champagne, en Lorraine et dans le comté de Bourgogne, *soul*, puis *seul;* en Normandie, *sul*.

Vers 1250, on remarque une tendance sensible de la forme *seul* à pénétrer dans toutes les provinces.

Le singulier sujet masculin conservait d'abord régulièrement le *l* devant *s;* dès le commencement du XIIIe siècle, il le perdit, et l'on ne trouve plus que les formes: *soz*, *sos*, *seus*, *souz*, et la contraction *sox*.

Dans l'Ile-de-France, au XIIIe siècle, on a écrit *sels*, d'où *sex*.

O enfantemenz *sols* senz dolor, *sols* senz taiche et senz corruption. (S. d. S. B. p. 530.)

Nos avons en saint Estevene l'oyvre et la volenteit ensemble del martre, en saint Johan la *sole* volenteit et ens Inocenz la *sole* oyvre. (Ib. 542.)

Et je *souls* en fui por ke je le toi nunzaisse. (M. s. J. 501.)

E si nuncet que ele *soule* est scapee. (Ib. 500.)

Une *soule* geline avoit. (Dol. p. 226.)

Quant li rois le vit *sol*, n'i ot que leecier. (Ch. d. S. II, 80.)

La truevent la roïne *sole* sanz compaignon. (Ib. II, 84.)

E à tuz jurs, si que li poples de tutes terres sache que il *suls* est Deu en ciel e en terre. (Q. L. d. R. III, 265.)

Donez mei *sul* le cors de lui. (R. d. S. p. 8.)

De eus remaindrunt lor femmes *sules*
E tuit lur eir deserite. (Ben. 4597. 8.)

Ki *seus* vait, *seule* voie tient. (R. d. S. S. v. 1869.)

En toi meismes, s'il te menbre,
S'est li cors, et l'arme et li menbre,
Et tout çou si est uns *seus* cors. (Phil. M. 6014-6.)

Toz *souz* en l'ile sor son destrier monteiz. (G. d. V. 2185.)

Il toz *sox* mist la sele sor le vair espaignois. (Ch. d. S. I, 229.)

Quatre cenz il *sels* en ocist. (Brut. 9590.)
Et con i vient tos *sels* et vait. (P. d. B. 4356.)
E pour chou que Gerars fu *sex,*
Fu au borgois tels ses consex... (R. d. l. V. 2516. 7.)

24. *Tant* (tantus).

Le thème de ce mot a toujours été commun à toutes les provinces. *Tant* était variable et le relatif de *quant*, c'est-à-dire que *quant* voulait dire *en quel nombre?* et que *tant* lui répondait et signifiait *en tel nombre.*

Par *tanz* tesmoignaiges est hui, chier freire, confarmeie nostre foiz; par *tanz* demostremenz est ui enforcieie nostre esperance et nostre chariteiz enflammeie par *tanz* embrasemenz. (S. d. S. B. p. 553.)

Lai veisiez meinte lance brisie
Et *tantes* selles de boin destrier vodie. (G. d. V. v. 1624. 5.)
Par *tantes* teres ad sun cors traveillet,
Tanz cols ad pris de lances e d'espiez,
Tanz riches reis cunduiz à mendistiet,
Quant ert il mais recreanz d'osteier? (Ch. d. R. p. 22.)
La veissies *tante* targe saisie,
Et por ferir *tante* lance brandie. (R. d. C. p. 93.)

Ker li altre altels de araim que Moyses out fait, ert petiz à *tanz* granz sacrefices e à teles oblatiuns. (Q. L. d. R. III, 266.)

Ne de *tans* si bons recovriers. (P. d. B. 9253.)

En anglo-normand, on disait: *taunt.*

Tant s'employait déjà à cette époque d'une manière adverbiale, et dès la seconde moitié du XIIIe siècle, on voit les formes variables devenir toujours de plus en plus rares. Le féminin seul se conservait régulièrement.

Tantes pertris et *tant* faisans
I ot, maint cisne et maint poon. (R. d. M. p. 33.)
Car de grans cols i ai *tant* receu. (G. d. V. 3176.)

Au lieu de *tant*, on trouve, dans beaucoup de textes du XIIIe siècle, une forme invariable *tante*. Ce n'est qu'une variante d'orthographe qui sert à indiquer que le *t* final se prononçait fortement.

E mult plus lez les piez d'un es
En *tante* sen formez e fez
C'oi ne vos sereient retrez. (Ben. I, 144-6.)
Por *tante* comme je vive. (G. d. V. 2269.)

L'emploi de *tant* avec les noms de nombre, pour signifier *fois autant*, est assez remarquable:

Mais au sien saut ne puet nus aprochier
Pres de .*ij*. *tans* sailli que li premier. (Romv. p. 209.)

Plus m'esjoïs de vostre bien
Cent tanz que je n'en faz del mien. (Ben. 24399. 400.)
Encor le doi ge mix amer
Mil tans que je ne fac sa mere,
Qui m'a faite desfense amere. (R. d. l. M. 1860 - 2.)

Tant avait divers composés pour exprimer l'idée de *juste autant*, ce sont: *altant*, *autant* (aliud tantum); *altretant*, *autretant* (alter tantus); *itant*, formé de *tant* et de la préfixe *i* (en provençal *ai*), dont on ignore l'origine. Tous ces composés s'employaient comme adverbes; *altretant* seul variait quelquefois.

D'un graisle cler racatet ses cumpaignz,
E si cevalcet el premier chef devant
Ensembl'od els .xv. milie de Francs,
De bachelers que Carles cleimet enfans;
Apres icels en i ad bien *altretanz*. (Ch. d. R. p. 123. 4.)

Cil de Arabie li dunerent par an set milie et set cenz multuns, e *altretanz* bues. (Q. L. d. R. III, 334.)

Je porterai encore l'attention sur le diminutif *tantel:*

E vei mei ci pur dous boisettes cuillir dunt jo aturne *tantel* de viande à mei e mun fiz. (Q. L. d. R. III, 311.)

Roquefort cite *tantet*, comme on disait *petitet* (Q. L. d. R. III, 311), etc.; et peut-être faudrait-il lire ici *tantet*.

Notez enfin *tous quans*, où nous mettrions *tant:*

Encores grant honneur de par moi vous vendra,
Et à tous mes amis, *tous quans* qu'il en y a.
(XIVe siècle. Bert. du Guesclin. v. 131. 2.)

Voy. les Adverbes.

25. *Tel* (talis).

Les formes de ce mot ont été: en Bourgogne, *tel*, *teil:* en Picardie, *tiel;* en Normandie, *tal.* [1]

Tels, *teils*, flexions primitives du singulier sujet et du pluriel régime, ont produit régulièrement, par suite de l'élision de *l* devant *s*, les formes *tes*, *teis*.

Tiel, *tel*, subirent la permutation régulière de *l* en *u:* de là *tieus*, *teus*, *tieu*, *teu;* puis on employa les formes contractes *tiex*, *tex* (Cfr. les substantifs en *l* final). *Tiels* a eu aussi un singulier sujet régulier: *tiez*.

Tal n'a pas été de longue durée; il fut remplacé par *tel* et

(1) On trouve, en Bourgogne, quelques traces de *tal*, ce qui permettrait de supposer que la forme primitive de ce pronom y a été semblable à celle de Normandie. Les analogies parlent encore en faveur de cette supposition; mais les plus anciens documents portant *tel*, j'ai dû indiquer cette forme comme primitive en Bourgogne.

tiel; mais il donna au Poitou, par suite du changement de *l* en *u*, la forme *tau*.

Tel est un des premiers mots qui admit le *x* et rétablit le *l* à coté de l'*u*: *telx*, *tielx*, *teux*, *tieux*, *tieulx*, etc., sont très-communs dès le premier tiers du XIIIe siècle.

Tel n'a eu d'abord qu'une seule forme, commune aux deux genres, et ce n'est qne vers 1240 qu'on lui voit çà et là une forme particulière pour le féminin; mais elle ne devient fréquente que dans les derniers temps du XIIIe siècle.

En *teil* maniere (1286. J. v. H. p. 440). *Teil* somme de deniers (ib. p. 441).

Tels reis ne fud nuls devant lui ki si se turnast vers Deu de tut sun quer e de tut sun curage e de tute sa force, sulunc la lei Moysi.... (Q. L. d. R. IV, 429.)

Teil haine dont est venue? (Dol. p. 187.)
Tes chevaliers ne fu ne n'iert ja mais. (O. d. D. 9243.)

De Riouf ke veinquit Willame out grant gloire,
Ki o treis chenz armez out de *tal* gent victoire. (R. d. R. 2269. 70.)
Haches e gisarmes teneient,
Od *tals* armes se cumbateient. (Ib. 13735. 6.)

Trestuit s'esmerveillent et dient:
Dex! *tels* choses que senefient. (R. d. M. p. 54.)

Et fu *tiels* li consauls que il s'en istroient fors. (Villeh. 115. CXL.)
Et fu lor conselx *tielx* que il iroient combattre à els. (Villeh. 448ᵃ.)
Telx fu sa volente qu'il refusa. (Ib. 438ᵇ.)

Onques mais *teus* estours ne fu. (R. d. l. V. 5602.)
Teu noise i a e *teus* resons
E des espees *teus* chapleisons
Ceo est avis que terre funde. (Ben. 3963-5.)
Li fist *teu* joie e *tel* honor
Cum il li pout faire graignor. (Chr. A. N. I, 170.)

Car *teiz* a un puis devant son huix, qui n'a pas .i. tonel de vin en son celier. (Rutb. I, 258. 9.)

Noun en faisons à savoir... que nous avons entre nous fait *teis* convenances et ordenances, ki chi desous sunt escriptes. (1286. J. v. H. 441.)

Tex com li nature est en l'ome,
Tex est li hom, çou est some. (Chr. d. Tr. III, 94.)
Et nequedent de *tex* afaires | Sont li pluseur trop costumier.
(De mon. in flum. per. Ben. 3. p. 528.)
Noces en firent *tex* com poes oïr. (R. d. C. p. 4.)
Vos enterres en *teus* estris,
En *teus* presses, en *tels* estors.... (P. d. B. 6846. 7.)
C'om voit de *teux* à grant plantei
Qui sont de bone gent estrait
Dont on asseiz de mal restrait. (Rutb. I, 286.)

Il tienent ordre et ont tel riule
Qu'il ne prisent une *tiule* (?)
Cançon. (Ib. I, 347.)

(Nus) vos fesons à savoir, ma Dame, ke nus vus aiderons de nostre gent en *tieu* manere, ke vus vus tendrez à paie par reson. (1280. Rym. I, 2. p. 188.)

Nous fesons savoir à tous qe *teaus* sont les covenaunces du mariage entre .... (1278. Ib. I, 2. p. 166.)

Souvent compere autrui pecie
Teuls qui n'i a de riens pecie. (R. d. l. M. 409. 10.)

Eisi laiz faiz e si honiz
Que *teulz* pechel ne fu mais diz. (Ben. 13441. 2.)

Cil dont li angele font *tez* festes. (R. d. M. p. 39.)

De là la forme irrégulière *te*, régime, pour *tel*.

Les composés de *tel* ont été, comme pour *tant*: *altel*, *autel* (alius talis); *altretel*, *autretel* (alter talis), *itel*.

Guenes respunt: *Itels* est sis curages,
Jamais n'ert hume ki encuntre lui vaille. (Ch. d. R. p. 15.)

Iteles armes sont bien à sa mesure. (R. d. C. p. 19.)

Iteus fu li conseilz donez. (Ben. II, 2997.)

Dex me remaint à *iteus* caus. (L. d'I. p. 12.)

Un en connois qui est *itiex*. (Chast. pr. v. 63.)

Mult gentement li emperere chevalchet,
Desur sa bronie fors ad mise sa barbe;
Pur sue amor *altretel* funt li altre. (Ch. d. R. p. 121.)

El dos li vestent un hauberc jaserant
Fort et ligier, ainz ne vi moinz pesant:
Autretelz .iij. en portaist un serjant. (G. d. V. 2086-8.)

Teus cum li peres est, *autreteus*
Si est li fius, et tout .i. Dieux. (Ph. M. 5978. 9.)

Que tu *autretex* soies con tes bons peres fu. (Ch. d. S. I, 137.)

On requerroit le pere que il asseurat *altelx* convenances com li fil avoit faites. (Villeh. 454[a].)

Esgardes quels caviax ci a!
Se cix nes a tos *autretes*.
Et *autex* iex et *autel* nes
Autel bouce et *autel* menton. (Ch. d. Tr. III, 95.)

Auteu semblant fait li vassaus
Cum se herbe portast à chevaus. (Ben. 14013. 4.)

En Picardie: *otel*, *ottel*:

Tout en *otel* maniere com il est dit dou winage de Avesnes. (1238. Th. N. A. p. 1008.)

Apres volons que tout li camp de bataille demuerent en *ottel* point que il ont estet jusques à orre. (1312. J. v. H. p. 553.)

26. *Tout* (totus).

Ce pronom avait les flexions suivantes:

		EN BOURGOGNE.		EN PICARDIE.		EN NORMANDIE.	
		Masc.	*Fém.*	*Masc.*	*Fém.*	*Masc.*	*Fém.*
SING.	*Suj.*	toz, tos	tote	tous, touz	toute, toutte	tuz	tute
	Rég.	tot	tote	tout	toute	tut	tute
PLUR.	*Suj.*	tuit	totes	tuit (tout)	toutes, touttes	tut, tuit, tuz	tutes
	Rég.	toz, tos.	totes (tottes).	tous, touz.	toutes.	tuz.	tutes.

La forme de Picardie *tous*, pénétra en Bourgogne dans la prémière moitié du XIIIe siècle, sans toutefois y prévaloir entièrement sur *toz*.

Tuit, forme de pluriel sujet masculin a été commune à tous les dialectes, et est derivée directement de *toti* par transposition de l'*i* dans la première syllabe. Dans les provinces limitrophes de la Normandie, on a écrit *tout* pour *tuit;* c'est la forme normande *tut* représentée selon les usages orthographiques des autres provinces. *Tout*, plur. suj., s'est aussi introduit en Picardie dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Toz, *tuz*, formes de singulier sujet et régime pluriel masc., sont contractées de *tots*, *tuts;* de là le *z* (Cfr. Substantifs *D.*). *Tots* s'est même conservée jusqu'au XIIIe siècle dans les chartes du comté de Bourgogne et de Franche-Comté. (Voy. M. s. P. entre autr. I, 367). Par suite de l'influence des orthographes picardes, on écrivit *tos* dans l'Ile-de-France et la Champagne..

Li premiere fontaine si est à *toz* commune, car *tuit* forfaisons en maintes choses, e mestier avons *tuit* de la fontaine de misericorde. (S. d. S. B. p. 539.)

Il sostient tote la terre, et *toz* li mundes est à lui apoiez; et s'il sostient *totes* les altres choses, lui endroit de lui ki sostient? (Ib.)

Ceu que je di à un je di à *toz*. (Apoc. f. 7. r. col. 2.)

Tuit li pire ont cheval, palefroi ou destrier,
Et *totes* riches armes qi à roi ont mestier. (Ch. d. S. I, 185. 6.)
Et qex que icist soit, ne le taig à lenier
Quant ancontre vos *toz* vient *toz* sox guerroier. (Ib. II, 10.)

Voiant *tot* le barne. (G. d. V. 2599.)
Tous li peules en fu goïs (réjoui). (Phil. M. v. 3429.)
Li rois estoit sages et pius
Et à *tous* les biens ententius. (Ib. 3706. 7.)
Tous les enfans fist decoler,
K'il pot par le regne trouver. (R. d. l. V. 5266. 7.)

Diex vos en gart *touz* et *toutes*. (Rutb. I, 257.)

Touz li mons qui l'empereour veoit errer par tel tans s'esmervelloit où il aloit. (H. d. V. 191. XIV.)

Or fu li sanz *touz* receuz
Et ou veisel *tous* requeilluz. (R. d. S. G. v. 573. 4.)
Jhesu prennent de *touz* costez. (Ib. v. 387.)
Tout leur home i furent vencu. (Ph. M. 19485.)
A ce conseil sunt acorde
Tout li josne et *tout* li barbe. (R. d. S. G. v. 661. 2.)
Li messagier unt entendu
Que Pilates n'a pas eu
Si grant tort comme *tuit* quidoient
Et cum les genz li tesmoignoient. (Ib. v. 1465-8.)
Tout furent de joie raempli. (H. d. V. 496e.)
Dont à *toute* l'ost fu moult biel. (Phil. M. 6063.)
Et amer se faisoit à *tos*. (L. d. M. v. 8.)
Li sancs *tuz* clers par mi le cors li raiet. (Ch. d. R. p. 77.)
Tuz est de sanc pleins li mustiers. (Ben. I, 1733.)

Tuz cez furent al cumandement lu rei Josaphat. (Q. L. d. R. III, 334.)

Tuit li prophete à une voiz annuncient al rei *tute* prosprete. (Ib. III, p. 336.)

E jo pur ço abaterai e destruirai *tuz* tes heirs e *tut* le tuen lignage e *tuz* cez de ta maidnee. (Ib. III, 306.)

Seignors barons, de vos ait Deus mercit!
Tutes voz anmes otreit il pareis. (Ch. d. R. p. 72.)
Ore jurez *tuz* sur cest escrit
De tenir quanque vous ai dist. (R. d. S. p. 32.)
Od li s'en veit, grant joie en funt
Tut si ami kant trove l'unt. (M. d. F. Gug. 645. 6.)
Tutes li femmes ki l'oïrent
Povres e riches l'en haïrent. (Ib. Fr. 55. 6.)

Je retrouve ces formes normandes dans une pièce de Bourges de l'année 1264:

A... Johan... archevesque de Borges.... Raol sires de Baugency saluz o *tute* reverence e o *tute* heneur. (Th. N. A. I, 1120.)

Pour ajouter à la signification de *tout*, on disait *trestot*, *trestout* (provençal *trastot*):

Franc passent lor agait *trestot* à esciant,
Et paien vont apres *trestuit* communemant. (Ch. d. S. II, 112.)
En mi *trestos* ses anemis. (P. d. B. 8605.)
Tenez, bel sire, dist Rollans à sun uncle,
De *trestuz* reis vus present les curunes. (Ch. d. R. p. 16.)
Li reis fait en sa cambre conduire sa fille;
Purtendue est *trestute* de pailles e de curtines. (Charl. p. 29.)

27. *Un.*

Un s'employait quelquefois absolument, comme sujet des verbes, avec la valeur de pronom indéterminé et le sens de *quelqu'un*, *un homme.*

Uns qui se jut el pavillon
(Mais ne truis pas escrit son nom)
Respondi orgoillosement
E auques felonessement. (Ben. 16042-5.)
Uns qui li porta grant envie. (Ib. 30335.)

Uns vint avant e estut devant nostre Seignur, si dist. (Q. L. d. R. III, p. 337.)

Uns del ost as Syriens traist un dart, e par aventure ferid le rei de Israel al polmun, e navrad le à mort. (Ib. III, 339.)

Dans l'exemple suivant, l'emploi de *uns* en opposition avec *autres* a quelque chose de semblable:

Uns i pert, *autres* i gaaigne. (R. d. l. M. v. 1483.)

L'article pluriel masc. élidait quelquefois son *i* devant *un:*

L'un sunt por lor cors garantir,
Li autre por eus envaïr;
L'un sunt por defendre lor terre,
Li autre la vienent conquerre. (Ben. 18614-7.)

CHAPITRE VI.

DU VERBE.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

1. M. J. Grimm a divisé les verbes allemands en deux grandes classes: les *forts* ou *primitifs* et les *faibles* ou *dérivés*. Il a choisi ces dénominations, parce que les premiers forment leurs temps par eux-mêmes, et que les seconds ont recours à des moyens externes de formation. Depuis, on a cherché à appliquer cette théorie à différentes langues; MM. Struve et Diez, entre autres, ont démontré que la troisième conjugaison latine était la *primitive* ou *forte;* celles en *āre*, *ēre*, *īre*, au contraire, *dérivées* ou *faibles*. Rien de plus naturel alors que d'établir la même division dans les conjugaisons des langues romanes; c'est ce qu'a fait M. Diez (Gramm. II, 112 et suiv.). Il range parmi les *forts* les verbes connus sous le nom d'*irréguliers*, et il appelle *faibles* ceux qu'on a considérés jusqu'ici comme *réguliers*.

La langue latine a sans doute une conjugaison *forte* et une conjugaison *faible;* mais ces deux formes ne se basent pas sur le même principe qu'en allemand, en sanscrit, etc. Ici, la marque caractéristique de la conjugaison forte est le changement de la voyelle du radical; en latin, elle ne consiste, pour l'ordinaire, qu'à joindre les terminaisons à la racine sans son intermédiaire. On compte donc parmi les faibles tous les verbes latins qui se terminent par une consonne, auxquels on a joint *a*, *e* ou *i* comme moyens de dérivation; parmi les forts, ceux dont le radical se termine par *u* ou une simple consonne. C'est en ce sens que M. Diez a conservé la dénomination de verbes *forts* dans les langues romanes. M. J. Grimm avait cependant

fait observer que les langues romanes devaient avoir une conjugaison forte basée sur le changement de la voyelle radicale. Elles l'ont en effet.[1] (Cfr. Fuchs Sog. Zeitw.)

Renforcement de la voyelle radicale, telle est la caractéristique de la conjugaison forte. En français, *a*, *e* se diphthonguaient avec *i* : *ai*, *ie* et *ei*; *o* avec *u* : *uo*; mais *uo* répugnant, à ce qu'il semble, au génie de la langue, on changea *o* en *e*, d'où *ue*. On renversa de bonne heure cette dernière diphthongue: *eu*; et *o* s'assourdit la plupart du temps en *ou*. Souvent on ne renforça pas *ou* devant les terminaisons légères (voy. plus bas), ce qui fit passer plusieurs verbes de la conjugaison forte à la faible. Il en fut de même de beaucoup d'autres qui prirent partout *ou* = *(ue)*. (Cfr. Dérivation. A., et ci-dessous *trouver*).

On trouvera aussi des exemples où *o* se diphthonguait avec *i* postposé, au lieu de *u*. Les dialectes de certains cantones du nord-ouest de la Picardie diphthonguaient aussi *a* et *o* avec *i* préposé.

Quelles sont les formes où se montre ce renforcement de la voyelle radicale, et quelle en est la raison? On remarque que, pour un très-grand nombre de verbes, la diphthongaison se fait au présent de l'indicatif et du subjonctif, non-seulement dans les langues romanes, mais souvent aussi en sanscrit et en grec. Pott (I, 48. 59. 60.) explique ce fait de la manière suivante. En grec surtout, le présent, eu égard à la signification, se trouve en opposition directe avec les aoristes. Celui-là exprime, outre le présent, une *durée*; ceux-ci, quelque chose de *momentané*, de *passager*. De là, pour ces temps, des formes simples et courtes; pour le présent, une forme longue et forte. Même théorie dans des langues romanes, à la différence près toutefois, qu'aux raisons tirées du sens, il s'en est joint une autre purement phonique. En effet, le génie des peuples avait changé et la valeur primitive des voyelles s'était affaiblie (Voy. Fuchs, Lehrb. der span. Spr. 214); de sorte que quand les nations romanes voulurent exprimer une idée de durée, elles durent nécessairement renforcer la voyelle, surtout si le son radical était bref en latin.

Le renforcement de la voyelle, au *présent*, n'a cependant pas lieu à toutes les personnes; il ne se fait qu'au singulier et à la troisième personne du pluriel. D'où provient cela, si ce n'est de l'influence des terminaisons. Chaque langue est soumise à

(1) On trouvera quelques verbes *dérivés* parmi ceux de la conjugaison forte. Ces méprises des peuples romans sont excusables: leur langue se composait d'éléments si divers et les verbes forts latins étaient si peu distingués par la conjugaison, qu'il leur était difficile de discerner toujours le vrai.

la loi de l'unité et de l'équilibre; dès qu'un mot perd d'un côté quelque chose d'essentiel, il gagne de l'autre pour réparer cette perte, et, au contraire, s'il gagne d'un côté, il perd ordinairement d'un autre, afin qu'il n'ait rien de surchargé. Cette loi s'applique aussi aux verbes. On y observe de grandes différences dans les terminaisons, surtout entre celles qui forment le singulier et le pluriel. Les premières servent simplement à désigner les personnes, les secondes désignent la personne et le nombre; de là, en accord avec leur importance, une forme *légère* pour les unes, une *lourde* pour les autres.[1] Enfin, la voyelle radicale éprouve d'ordinaire, devant les terminaisons légères, un renforcement qui disparaît devant les lourdes, selon la loi de l'équilibre mentionnée ci-dessus (Cfr. Bopp Vergl. Gramm. III, 480. Vocal. p. 13. Pott I, 47. Fuchs Sog. Zeitw. p. 16.).

On s'étonnera peut-être de trouver la troisième personne du pluriel au nombre des terminaisons légères. Primitivement elle était lourde, il est vrai; mais elle est devenue légère dans plusieurs langues par suite de la perte du *t*. (Cfr. Bopp Gramm. III, 459. 461.) Le *t* qu'on a conservé en français est simplement orthographique; toute la syllabe *ent* peut être considérée comme nulle. Je ne pense pas qu'il en fût toujours ainsi dans le vieux langage; quelques formes dialectales semblent du moins prouver le contraire.

Le présent de l'indicatif n'est pas le seul temps susceptible du renforcement de la voyelle radicale. Il se retrouve aussi au *parfait défini*, quoique en beaucoup moins de cas. On sait en effet que, dans le latin, le parfait est un temps composé, d'où il suit que les flexions sont lourdes et qu'ainsi elles ne permettent pas le renforcement de la voyelle radicale. Tel est aussi généralement le cas dans l'ancien et le nouveau français. Mais les verbes qui forment un parfait fort abrégent les terminaisons lourdes, et d'ordinaire le français les change alors toutes en légères, de sorte que le renforcement de la voyelle radicale a lieu à toutes les personnes.

On remarque surtout ici l'influence perturbatrice de l'*u* de la flexion latine *ui;* puis, après la mutilation des terminaisons, le parfait aurait souvent été semblable au présent, si l'on avait renforcé la voyelle radicale d'une manière régulière.

L'imparfait et le *futur* ne peuvent avoir de renforcement,

(1) Dans la vieille langue les deux premières personnes du pluriel sont constamment lourdes; mais, par suite de leur mutilation, le sentiment de leur valeur primitive s'est effacé peu à peu, et nous avons des verbes où on les considère comme faibles; quelquefois même la terminaison de la seconde personne est muette: *dites*, *faites*.

parce que ces deux temps sont composés: l'imparfait avec la syllabe *fu* = *qv*, le futur avec *habere*, *avoir*. Ils ont donc des terminaisons lourdes.

Reste à savoir s'il est possible de reconstruire en français le système de la conjugaison forte, tel que je viens de l'indiquer. La langue actuelle, on le sait, ne dérive pas immédiatement du latin; elle s'est dégagée avec violence de tous les dialectes de nos provinces. Ce mélange de formes et les moyens (contraction, syncope, addition de lettres, etc.) qu'on employa pour lui donner de l'unité et la rendre harmonieuse, l'ont tellement éloignée de son état primitif, qu'on ne peut s'attendre à y trouver une conjugaison forte bien marquée. Mais si l'on remonte aux anciens dialectes, si l'on prend surtout celui de Bourgogne pour point de départ (Cfr. Dériv. p. 23), on retrouvera la conjugaison forte basée sur le changement des voyelles radicales *a*, *e*, *o*. De là trois classes de verbes forts, qui comprennent tous les *prétendus* verbes *irréguliers*. Je dis *prétendus* verbes *irréguliers*, parce que, comme on le verra, ils étaient pour la plupart *réguliers* dans le principe.

Malgré l'importance historique de cette classification, je n'ai pas cru devoir la suivre exactement dans mon travail; je craignais que la clarté n'en souffrît. J'aurais été obligé, entre autres choses, de négliger la distinction des conjugaisons; p. ex. *aller*, *aimer*, *avoir*, *savoir*, *faire*, *taire*, *craindre*, etc., se trouveraient réunis. Il m'a paru plus convenable de ranger les verbes forts dans la conjugaison à laquelle ils appartiennent par leur terminaison infinitive, et d'indiquer pour chacun les formes qui le font rentrer dans l'une des *trois* classes.

2. Les philologues modernes ont cherché à réduire le nombre des conjugaisons établies par nos vieux grammairiens. Les uns n'en veulent admettre que trois:

	1. *er*.	2. *re*, avec la forme collatérale *oir*.	3. *ir*
latin:	*āre*	*ĕre* *ēre*	*īre*;

les autres, deux: *er* et *ir*.

Je m'arrêterai d'autant moins à combattre l'opinion de ces derniers, qu'elle a peu de partisans, et que M. Orell l'a déjà réfutée d'une manière péremptoire (Voy. Hirzel, Gramm. 16ᵉ éd. p. 178. 179).

Je passe à la première classification, qui compte M. Diez parmi ses défenseurs (Gramm. II, 113 et suiv.). *Oir*, dit-on, répond au latin *ēre*, qui devint d'abord *er*, puis *eir* et enfin *oir*; *re* représente *ĕre*. On fait ensuite observer que, dans le latin déjà,

on confondait les formes *ĕre* et *ēre*, qu'en outre l'ancien français a connu les infinitifs en *er*[1] pour *re;* et, pour toutes ces raisons, on conclut que *oir* et *re* doivent être considérés comme appartenant à la même conjugaison.

Tout ce raisonnement se base sur une erreur que j'ai déjà relevée (Dériv. p. 24.), à savoir que *oi* soit la plus moderne de nos diphthongues, et qu'elle dérive de l'*e* long par l'intermédiaire de l'*ei*. Je le répète, la diphthongue *oi*, pleine de *ei*, est tout aussi ancienne et organique que les autres.[2] Mais, m'objectera-t-on, *oi* ne se trouve ni dans les Serments, ni dans le Chant d'Eulalie. Que prouve cela? Rien; car le langage de ces anciens textes ne représente certes pas celui de tout le pays à la même époque. *Oi* était déjà prépondérant dans l'est, le centre et le nord de la langue d'oïl, qu'on écrivait encore *e* ou *ei* dans les autres provinces. Quelques patois ont même conservé cet usage orthographique. L'erreur que commettent les philologues en regardant *oi* comme une transformation au troisième degré de l'*e* long latin, ne provient pas seulement de ce qu'ils se sont beaucoup trop attachés au latin classique et aux analogies des autres langues romanes; ils n'ont pas vu ou voulu voir qu'en ce cas, comme en tant d'autres, les peuples de la Gaule avaient tenu une voie à eux (Cfr. la remarque[1] de la page 205), et surtout ils ont fait abstraction complète des dialectes, dont la distinction peut seule jeter quelque lumière dans le chaos de la langue d'oïl.[3]

Une prononciation défigurée de l'*e* et de l'*a* longs latins donna d'abord lieu au changement de ces voyelles, qui s'assourdirent en *o* pur dans la Bourgogne proprement dite, et surtout dans les provinces du centre et de l'ouest limitrophes de la langue d'oc. Le dialecte du sud de la Picardie et du nord de l'Ile-de-France, qui aimait les syllabes mouillées et sonores, diphthongua cet *o* avec *i*, d'où *oi*. La nécessité de distinguer les dérivés de *ēre* de ceux de *āre* (= *er*, *eir*, *ier* dans la langue d'oïl), fit que *ēre* fut probablement une des premières syllabes auxquelles on appliqua le changement de l'*e* long en *o: veor* (S. d. S. B. p. 562). Les peuples romans de la Gaule paraissent

(1) Comme en espagnol et en portugais.

(2) Il faut s'entendre sur ce qu'on appelle langue d'oïl, et ne pas restreindre ou étendre la signification de ce nom suivant les circonstances.

(3) Comment peut-on s'enticher d'une théorie qui ne produit aucun résultat scientifique, au point d'être inconséquent? On reconnaît des différences dialectales très-prononcées dans le latin; dès le IXe siècle, on admet deux langues fort distinctes dans les Gaules; et ensuite on vient nous dire que l'une de ces langues, celle d'oïl, a été identique depuis la Loire jusqu'à l'Escaut, depuis la Suisse jusqu'à la Bretagne!

avoir eu beaucoup de prédilection pour le son sourd *o*, car son emploi prit une grande et rapide extension. Plusieurs patois font, à l'égard de la langue fixée, un usage de l'*o (ou)* semblable à celui que je viens de signaler.

Les textes anciens de Bourgogne qui nous ont été conservés, fournissent comparativement peu d'exemples de la permutation des voyelles latines en *o* pur: ils datent d'une époque où *oi* s'était déjà fixé presque partout; néanmoins les S. d. S. B. et les chartes des cantons reculés de la province, où le mouvement de la langue était plus lent et où les nouveaux usages s'introduisaient avec difficulté, en donnent un assez grand nombre pour ne laisser aucun doute sur la manière dont l'*oi* s'est frayé la route dans le français.

Je reviens aux verbes en *oir*, et je pose d'abord en principe que *er*, *eir* étaient des formes dialectales correspondantes de *or* et de *oir:* la première normande; la seconde du langage des provinces où se mélangaient, d'un côté, les dialectes normand et bourguignon, normand et picard de l'autre. Les quatre formes *er*, *eir*, *or*, *oir* étaient aussi correctes, aussi anciennes l'une que l'autre *dans la langue d'oïl.*[1]

La présence de deux formes latines dans une seule conjugaison française ne se restreint pas aux verbes en *ĕre* et *ēre;* le mélange des formes est général, comme on le verra, et il n'est pas même besoin de remonter toujours à la langue latine pour expliquer le passage de certains verbes en *ĕre* dans la conjugaison en *oir;* les formes dialectales du vieux français en fournissent quelquefois la raison. Les mots qui avaient pour finale un *e* muet précédé d'une consonne, et surtout de *l* ou de *r*, transposaient souvent l'*e* muet avant la consonne, qui devenait ainsi finale. De là p. ex. les formes *fevers* (1265. Archaeol. XXII, 318) *alter*, *altere* (voy. autre), pour *fevres* (Romv. p. 208), *altre*, etc.; et les verbes *render*, *vender*, etc. pour *rendre*, *vendre*, etc. Ces orthographes en *er* pour *re* ne se rencontrent guère que dans le dialecte normand, d'où elles passèrent dans l'anglo-normand, qui leur ajouta un *e: ere.*[2] *Er* et *ere* correspondaient,

(1) Les Serments fournissent une preuve sans réplique de l'erreur où l'on se trouve en admettant *er* comme primitif de *eir* et de *oir.* On y lit en effet *savir* et *podir*, c'est-à-dire une forme infinitive employée substantivement, de même qu'aux XIIe et XIIIe siècles: *saver*, *saveir*, *savoir*, *pooir*, *poer*, *poeir*, etc.; et depuis *savoir*, *pouvoir*. Ainsi, au lieu de *er*, *ir*, qui, quoi qu'on en dise, a une valeur égale aux autres formes de ce texte, sur lesquelles on s'appuie si souvent. *Ir* s'est en outre conservé dans le dialecte du nord de la Piçardie pour *oir*. (Voy. ci-dessous.)

(2) Cette addition irrégulière d'un *e* muet était très-ordinaire en anglo-normand, et entre autres surtout encore dans les mots en *n* final: *noune*, nom (Archaeol. XXII. 317), *prisune*, prison (ib. 220), etc.

dans ces dialectes, à notre *oir* et à notre *re;* mais leur prononciation différait probablement selon qu'ils représentaient *ĕre* ou *ēre: ere, er* étaient inaccentués dans le premier cas, accentués dans le second.[1] (Cfr. *èr* et *er* de la langue roumane). Je suppose ces deux prononciations, parce que la Normandie a connu aussi de fort bonne heure *re* pour *ĕre*, tandis que le *er* venant de *ēre* ne subit d'autres changements que ceux qui s'opérèrent dans le dialecte de cette province par suite de l'influence picarde.

Au XIIIe siècle, on le sait, les formes du langage normand avaient pénétré jusque dans l'Ile-de-France, et le dialecte de cette province, qui eut une certaine prépondérance dans la fixation de la langue, admit des formes en *er*, qu'il orthographia à sa façon sans s'inquiéter des types primitifs. Le peuple, dont le sentiment instinctif était alors émoussé par le mélange désordonné des formes dialectales, n'aurait d'ailleurs pas su les retrouver.

En mentionnant ci-dessus les terminaisons *er, eir, oir,* je n'ai pas entendu dire que la dernière ait eu cours dans toutes les provinces de la langue d'oïl où *er* et *eir* n'étaient pas en usage; on verra à l'article *flexion* qu'il n'en était pas ainsi; mais les dialectes qui ne la possédaient pas la remplaçaient par une autre en accord avec leur vocalisation, de sorte qu'ils distinguèrent toujours aussi les dérivés de *ĕre* et de *ēre.*

Je conclus. Admettant (ce qui est juste) qu'avec le temps on ait confondu les formes *ĕre* et *ēre,* au point qu'elles furent réunies en une seule conjugaison dans les autres langues romanes; il est bien certain que cette confusion totale n'avait pas encore eu lieu à l'époque où la langue d'oïl était déjà parvenue à un degré de développement qui lui permettait de suivre sa propre marche sans le secours de la langue mère; ils est en outre constant que les dialectes du vieux français ont eu, de toute antiquité, deux formes distinctes pour *ĕre* et *ēre.*[2] Aussi, de même qu'on est obligé de distinguer en latin la conjugaison *ĕre* de celle en *ēre*, on doit le faire en français pour *oir* et *re:* car il n'y a aucun fait historique qui prouve que *re* et *oir* ou ses correspondants y aient jamais été confondus. L'analogie des

(1) La répugnance qu'avait le dialecte normand pour la diphthongaison, ne lui permettait aucun autre moyen de distinction.

(2) Si même ce que j'ai supposé de la prononciation de la finale *er*, dans le dialecte normand, n'était pas fondé en raison, on aurait une exception de peu de poids en présence des faits nombreux qui attestent que les terminaisons *re* et *oir* ou ses correspondantes ont toujours été bien distinctes.

autres langues romanes, qui ne connaissent que *ere*, *er* ou *re* ne peut faire pencher la balance; l'histoire parle plus haut qu'elle.[1]

M. Diez divise la 2[e] conjugaison (chez lui, la 3[e]) en deux grandes classes:

1. verbes simples: *partir*. 2. verbes inchoatifs:[2] *fleurir*.

„Les derniers, dit-il, intercalent aux présents la syllabe *isc* „(*iss*, *is*, en français) entre le radical et la terminaison; p. ex. „ital.: *fior-isc-o*, et avec syncope de la voyelle, prov.: *fior-isc*, „franç.: *fleur-is*.“ Cette forme a été calquée sur les inchoatifs latins, sans que toutefois on lui en ait donné la signification. C'était, dans le principe, encore un moyen de renforcer le radical devant les terminaisons légères; car la 1[e] et la 2[e] pers. plur., dont les terminaisons sont lourdes, ne souffraient pas l'intercalation. Plus tard le français étendit l'emploi de *iss* à ces deux personnes et même à d'autres temps.

Cette division me paraît juste et nécessaire (Cfr. cependant la Seconde conjugaison).

FORMATION DES TEMPS.

Les langues romanes ont abandonné plusieurs temps latins; mais, par compensation, elles en ont créé de nouveaux, soit composés, soit simples en apparence.

Le français à conservé, à l'indicatif: le présent, *amo*, *aime*; l'imparfait, *amabam*, *aimais*; le parfait, *amavi*, *aimai*;[3] au sub-

(1) On m'objectera peut-être encore que le dialecte bourguignon, qui me sert de base, a eu aussi des verbes en *ére* et *ĕre* avec les terminaisons *oir* ou *re*; cela est juste. L'indépendance et le nombre des centres de population où s'élaborait la langue d'oïl, rendaient très-incohérent le langage de chacune de nos provinces; on observait, il est vrai, les lois générales de la dérivation, mais on ne se croyait pas obligé à suivre les voies de ses prédécesseurs ou de ses contemporains. On faisait des tâtonnements pour donner à son langage toute l'harmonie possible: l'un essayait de renforcer le radical, l'autre la terminaison; et la loi de l'équilibre dont j'ai parlé au commencement de ce chapitre se montre de nouveau ici dans tout son jour, et fournit en même temps l'explication des différences qu'on observe. Diphthonguait-on la voyelle radicale, le verbe prenait aussitôt la terminaison *re*; la voyelle radicale restait-elle simple, la terminaison devenait lourde: *or* dans le principe, puis *oir*, en Bourgogne. Ainsi, *recoivre* et *recevoir*, *muevre* et *movoir*, etc. Dans *muevre*, il y a diphthongaison régulière de la voyelle radicale (*o* bref = *ue*) et affaiblissement de la terminaison; dans *movoir*, où la voyelle radicale est conservée renforcement de cette même terminaison $(\bar{e})r(e)$ = *oi*(*r*). Pour ce qui est de *recoivre* et *recevoir*, l'*oi* du premier est la diphthongaison de l'*i* bref; et l'*oi* de *recevoir* un renforcement devenu d'autant plus nécessaire que l'*i* radical s'était aplati en *e*. Du reste, *capĕre* est la forme commune romane. (Cfr. encore Infinitif.)

(2) M. Diez les nomme *gemischte Verben*.

(3) Dans le poème sur Ste. Eulalie, on trouve les formes *auret*, *pouret*, *furet*, *voldret*, *roveret*, pour signifier un passé. M. Diez les rapporte, à cause du *r* de la flexion, aux formes latines: *habuerat*, *potuerat*, *fuerat*, *voluerat*, *rogarat*. Toutes les langues

jonctif: le présent, *amem*, *aime;* le plusqueparfait, *amavissem*, *aimasse;* à l'impératif, la 2e pers. du sing., *ama*, *aime;* à l'infinitif, le présent; enfin le gérondif, dans le participe présent.

On forma de nouveaux temps au moyen de l'auxiliaire *avoir (habere)*, et deux d'entre eux prirent extérieurement la forme de temps simples: le *futur* et le *conditionnel;* le premier composé du radical du verbe et du présent de l'indicatif de *avoir;* le second, du radical et de l'imparfait de l'ind. du même auxiliaire. Raynouard, Schlegel, Bopp, Diez, Fuchs, etc. ont expliqué ce mode de formation d'une manière qui ne permet aucun doute. Il est prouvé, du reste, que l'emploi d'un auxiliaire pour la formation des temps ne se restreint pas aux langues romanes; l'albanais, le vieux slave (Voy. Bopp 659) forment aussi leur futur au moyen de *avoir*. La plupart des formes latines sont composées de la même façon avec un auxiliaire signifiant *être* (bhu, φυ, fu, fo et es); etc.

Ceux qui prétendent que notre *futur* dérive du *futurum exactum* latin, n'ont pas pris en considération les vieilles formes: provençal: *dar* vos *n'ai*, je vous en donnerai; *dir* vos *ai*, je vous dirai; *gitar* m'*ets*, vous me jetterez, etc.; espagnol: Non te diran Jacob, mas *decir* te han Israel; *Haber* les *hemos* como alevosos perjurados (Voy. Raynouard, Gr. comp. p. 298); *predicarlo hedes* au lieu de *lo predicaredes*, *predicareis; decirté* au lieu de *decir te he*, *te dicé*, etc.; portugais: *Dar* vos *hey* conta de donde ella vem. (Voy. Rayn. ib.), etc. Ici les deux éléments du futur sont encore séparés par le pronom. Et puis, comment expliquer le *conditionnel*, qui, dans les langues romanes, a la plus grande affinité avec le futur? La contraction d'*aimeravais* en *aimerais* est certainement plus facile et plus simple que la dérivation d'un futur, où la voyelle inaccentuée *o* aurait produit une syllabe fortement accentuée, *ais*. D'ailleurs, on trouve aussi, au conditionnel, des formes semblables à celles dont je viens de citer des exemples pour le futur: *Dexar* me *ias* con el sola, cerrarias el postigo. Habria nuestra ira y *pechar* nos *ya* toda aquella pena (Raynouard, Gr. comp. p. 298).

Les temps périphrastiques se formaient de la même manière que dans la langue littéraire.

romanes, dit-il, ont ou avaient ce temps, et jusqu'ici la langue d'oïl était la seule à laquelle il parut manquer. Sa signification répond à celle du parfait défini ou de l'imparfait.

FLEXION.

INFINITIF.

Les formes des verbes étaient aussi mobiles et variées que celles des autres parties du discours; chaque dialecte avait les siennes en accord avec sa vocalisation.

1. Les verbes de la *première* conjugaison avaient une triple forme: *er*, *eir*, *ier*. *Er*, dérivation directe de *are*, (*ar*, en provençal) appartenait au dialecte normand. On trouve quelquefois aussi cette terminaison en Picardie et en Bourgogne, mais la véritable forme de cette dernière province était *eir: a* long y devenait régulièrement *ei* (Voy. Dériv. p. 24.). *Ier* était picard; cependant on le rencontre en Bourgogne, surtout après les linguales, dès le milieu du XIIe siècle (Cfr. Derivation p. 28. et la remarque p. 29). Au XIIIe siècle, les trois formes *er*, *ier*, *eir*, furent constamment mélangées, et le *ier* picard finit par remplacer presque partout *eir*, tandis que *er* pénétrait de la Normandie dans l'Ile-de-France.

La terminaison *er (eir*, *ier)* n'était probablement pas muette comme aujourd'hui, car on la trouve en rime avec des substantifs où le *r* s'articulait.

Ex.: Granz et senz mesure est Deus en la justice si cum en la misericorde, granz est por *pardoneir* et granz est por *vengier*. (S. d. S. B. p. 549.)

Et ki est ki *resteir* puist à sa volenteit? Si Jhesu Crist est ki justifiet, ki est ki *dampneir* puist? (Ib. p. 531. 32.)

Estroite est li voie, et cil qui *esteir* welt est à enscombrement à ceos qui welent *aleir* avant. (Ib. p. 567.)

La pense soi doit en totes choses soniousement *esgardeir* et en cel esgard *persevereir*. (M. s. J. p. 448.)

Veez ci celuy ki venuz est por *espurgier* nostre sentine. (S. d. S. B. p. 551.)

Quel merveille se li hom tramblet, et s'il lo saint chief de Deu nen oset *atochier* . . . ? (Ib. ead.)

Coment puet nuls dire k'il soit si appresseiz de sa malvaistiet ki por bien à faire ne se puist *drecier*, quant . . . (Ib. 554.)

> Cil responent: nus ne savon
> Quiel conseil *donier* te porron. (St. N. v. 966. 7.)

Cil qui custivent la terre ne deit l'um *travailer* se de lour droite cense. (L. d. G. 183. 33.)

Se il ne pot *derainer* per II entendable home del pleidant e veant. (Ib. 182. 28.)

> Culchet sei à tere, si priet damne Deu
> Que li soleilz facet pur lui *arester*
> La nuit *targer* ele jur *demurer*. (Ch. d. R. p. 95.)

2. La forme de la *seconde* conjugaison, *ir*, [1] est de tous les dialectes et de tous les temps. [1]

Ex.: Par tant ke nos parfitement ne poons *morir* al munde, se nos dedenz lo secreit de nostre pense ne nos repunons en sus des veables choses . . . (M. s. J. p. 467.)

Mais servise frunt à Sesac, que il sachent quel valt mielz à *servir* à mei u à Sesac. (Q. L. d. R. III, p. 296.)

Mais de s'espee ne volt mie *guerpir*,
En son puign destre par l'orie punt la tint. (Ch. d. R. p. 19.)
Et nous ne pourrions *soufrir*
Que il ne autres *seignourir*
Seür nous ne seur les noz peust. (R. d. S. G. v. 1437-9.)

Il faut cependant faire observer que quelques textes picards donnent souvent *ier* au lieu de *ir*: *ferier*, *tenier*, etc. pour *ferir*, *tenir*, etc. (Voy. 2e conjug.).

3. J'ai dit plus haut que la forme de la *troisième* conjugaison, *oir*, appartint d'abord au dialecte du sud de la Picardie, près de l'Ile-de-France; qu'elle avait pour correspondentes *er*, en Normandie, *eir*, dans les provinces où se mélangeaient, d'un côté, les dialectes normand et bourguignon, normand et picard de l'autre; et que la forme primitive de la Bourgogne propre avait été *or*. Le nord-est de la Picardie avait *ir*; mais plus on avance dans le XIIIe siècle, plus *ir* devient rare: vers 1280 ou 1290, *oir* l'avait remplacé dans la plupart des cas.

On trouvera ci-dessous des exemples de ces différentes terminaisons.

4. La forme de la quatrième conjugaison, *re*, était de tous les dialectes; la Normandie la remplaçait quelquefois par *er*.

Ex.: Mais jo te pri, otrei le mei que jo en puisse *faire* porter de ceste sainte terre le fais de dous burduns en mun païs. (Q. L. d. R. IV, p. 363.)

Si m'aist Deus, vos panseiz grant folie,
Ke cuidiez *panre* ceste cite garnie
Par tel essaut ne par tel envaïe. (G. d. V. v. 1757-9.)
Lors se leva,
Tantost à sa maisnie va,
Si commande la table à *metre*. (R. d. l. V. p. 26-27.)

(1) A prendre le latin pour point de départ, nos conjugaisons devraient avoir un tout autre ordre que celui que nous leur donnons habituellement; ainsi:

1ere conj.	2e conj.	3e conj.	4e conj.
āre	ēre	ere	īre.
er	oir	re	ir.

(Voy. ci-dessus 2.) Cependant je n'ai pas trouvé ces raisons historiques asses importantes pour m'autoriser à quitter un usage reçu depuis si longtemps. Il suffit, je pense, de noter le fait.

Voyez plus bas des exemples de *er*.

Les terminaisons *er* (— *are*), *re* et *ir*, d'une part, *oir* et ses correspondantes de l'autre, avaient un emploi bien distinct et bien réglé; néanmoins nombre de faits sembleraient prouver qu'il n'en était pas ainsi. On trouve des verbes avec des terminaisons non-analogues, c'est-à-dire que tous les dialectes ne rapportent pas le même verbe à la même conjugaison. Cela n'a rien d'extraordinaire. Il est certain que le latin vulgaire a eu, en bien des cas, une quantité et des formes différentes de celles des auteurs classiques (Cfr. Diez, Gramm. II, 116. 117). Ces anomalies s'accrurent avec le temps; puis le latin vulgaire, qui devint la langue des peuples vaincus, prit tout de suite des teintes dialectales plus ou moins fortes selon les localités (Voy. l'Introduction); et lorsque les peuples du nord se furent établis dans les anciennes provinces romaines, les modifications nouvelles qu'éprouvèrent les dialectes latins déjà fort dénaturés finirent par brouiller entièrement et la quantité et la vocalisation. Ces changements ne furent pas plus homogènes que ceux qu'avait d'abord subis le latin vulgaire: ici on créa de nouvelles formes, là on conserva la prononciation des Romains, en cet endroit on modifia la quantité, autre part on transforma les voyelles, etc. etc. De là confusion des conjugaisons latines, diversité des terminaisons, et formes non-analogues dans les dialectes de la langue d'oïl; puis, par suite du mélange de ces derniers, réunion de différentes formes latines en une seule conjugaison dans la langue fixée.[1]

REMARQUES. *a.* Je crois devoir mentionner ici un emploi de l'infinitif tout à fait perdu aujourd'hui: on le mettait souvent d'une manière elliptique au lieu de la 2e pers. sing. de l'impératif, quand celui-ci était dans une phrase négative. Le provençal avait aussi cette tournure, qui est encore en usage dans l'italien.

Ex.: E cum ele fud en la fort anguisse el muriant, distrent ki od li furent: *Ne* te *tamer*, tu auras enfant. (Q. L. d. R. I, 17.)

Chier filz, *ne* t'*acompaignier* mie
A home de malvese vie. (Chast. II, v. 319. 320.)
Mais Merlins le reconforta:
Uter, dist il, *ne* t'*esmaier*,
N'i a de mors nul recovrer. (Brut. v. 8532-4.)

(1) Roquefort, qui n'avait aucune idée des lois de la dérivation, crée pour chaque forme un nouvel infinitif. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir là-dessus, et ce serait peine perdue que de porter l'attention sur chaque erreur où il est tombé.

Si pren conseil, si te porpense
Coment tu en poras ovrer:
Ne te *laissier* deseriter. (Ben. II, 6114-6116.)
Biax fix Raoul, por Dieu *nel* me *noier;*
Combien as gent por guere commencier. (R. d. C. p. 42.)
A haute vois commenca à huchier:
„Gentix hom, sire; por Dieu *ne* le *touchier!*“ (Ib. p. 102.)
Reis, purpense te mielz; *ne creire* lur conseil. (Th. d. C. p. 9. v. 21.)
Dunc apela li reis frere Franc l'aumosnier:
Va tost à l'apostolie, fait il, *ne* te *targier*. (Ib. p. 39. v. 6. 7.)
Ber, lai mon fil, *ne* l'*ochire* nient. (O. d. D. 10880.)
Ne me *faire* plus demorer,
Doun moi del pein, les moi alier. (St. N. v. 1224. 5.)

Et uns des maiours li dist: *Ne ploreir* pas; veeis ci lou lion.... (Apoc. f. 9. r. c. 1.)

Sire, *ne* m'*arguer* en ta forsennerie, ne *ne* me *chastier* en ton iror. (S. d. S. B. p. 549.)

b. L'infinitif s'employait très-souvent comme substantif, avec l'article, et alors il prenait aussi le *s* de flexion.

Ex.: *Li parlers* pas ne nous anuit. (Rutb. II, 220.)
Li sans ki de moi avolloit,
Li geuners et *li veilliers*,
Li pansers et *li traveilliers*
Me grevoient trop duremant. (Dol. p. 259.)
Se il de rien te heent, *l'atandres* est mauvais;
Miaz vauroit *li foirs* ancor fust il plus lais. (Ch. d. S. I, p. 71.)
Mes plaindres n'i vaudroit la monte d'ûn boton. (Ib. II, 91.)
Mes d'itant sui esbahis
Que j'ai si tres haut pense,
Qu'a painne iert acomplis
Li servirs dont j'atent gre. (C. d. C. d. C. p. 49.)
Et je, qui sui *au morir*,
Ne sai c'un mot, tant le desir. (Ib. p. 30.)
Or pansez *dou deduire*, et il *do conquester*. (Ch. d. S. II, 95.)

E sachiez que mainte lerme y fut ploree de pitie *al departir* de lor pais, de lor gens et de lor amis. (Villeh. 439b.)

c. L'infinitif s'emploie *absolument* pour exposer des faits d'une manière vive ou pour décrire un état, et alors il remplace le parfait; c'est l'infinitif historique des latins, qu'on a toujours cherché à expliquer par l'ellipse des verbes *se hâter*, *commencer*.

Et li sengliers se couche, et cil de *grater*. (R. d. S. S. d. R.)
Cfr. Et le citadin *de dire*. (La Fontaine.)

PARTICIPES.

1. *Participe présent.* Notre participe présent réunit en soi la double nature du participe latin en *ans (ens)*, et du gérondif en *andum (endum)*, tandis que les autres langues romanes ont ou ont eu une forme différente pour ces deux temps. La langue actuelle a privé le participe proprement dit de son caractère verbal; il est devenu tout à fait adjectif. Le participe-gérondif du français moderne, dont la nature est verbale et adjective en même temps, est toujours invariable quand il a son caractère verbal, mais il varie en genre et en nombre lorsqu'on le considère comme adjectif.

Le participe présent des quatre conjugaisons a toujours eu la flexion *ant;* on rejeta sans doute *ent* (= *ens*) pour distinguer orthographiquement le participe de la 3ᵉ pers. pl. prés. ind., et parce que la prononciation de l'*e* devant *n* est la même que celle de l'*a*.

Dans les premiers temps de la langue, le participe présent prenait le *s* de flexion, quoique assez irrégulièrement, surtout s'il remplaçait une phrase incidente. Au lieu de *s*, les dialectes bourguignon et normand écrivaient *z*. (Cf. Ch. des Substantifs. D.).

Ex. Il, *eissanz* del alteil, tint la main del clop. (M. s. J. p. 478.)
Se doi morir, je morrai *combatant*. (O. d. D. 6405.)
Ne sui pas dignes de morir,
Ainz doi toz jorz *morant* languir. (P. d. B. v. 5219. 5220.)

Jusqu'au XVIIe siècle, on voit le participe varier; *étant* et *ayant* restèrent même très-longtemps soumis à la règle. „On „croit généralement que c'est à la publication des fameuses Let„tres de Pascal, en 1659, qu'il faut reporter l'époque de la „fixation de notre langue à cet égard. Arnauld enseigna le „premier dans sa Grammaire générale, publiée en 1660, l'indé„clinabilité du Participe en *ant;* et l'Académie prononça le 3 juin „1679: La règle est faite, on ne déclinera plus les participes „présents.“ (Girault-Duvivier, Gram. d. Gram., Article XVII, §. II.)

L'habitude de joindre ce participe avec la préposition *en*, est aussi vieille que la langue; elle repose sur le latin: Sed quid ego heic *in lamentando* pereo? (Plaut.). Stoici prudentissimi *in disserendo* sunt (Brut.). Cependant on retranchait souvent la préposition:

Mais com prodome morons *en combatant*. (O. d. D. 8035.)
Ensi tout *parlant* venu sont
A Gant. (R. d. l. M. v. 2642. 3.)

2. *Participe passé.* Le participe passé des quatre conjugaisons eut d'abord un *t* final en Bourgogne et en Picardie, un *d* final en Normandie. Il prenait le *s* de flexion, qui devenait

régulièrement *z* en Bourgogne et en Normandie, lorsqu'il se rapportait à un sujet singulier; mais, comme pour l'adjectif, le substantif, le radical restait pur, quand il se rapportait à un sujet pluriel. (Cfr. Substantifs. *D.*)

Le participe passé de la première conjugaison avait naturellement une triple forme: *et*, *eit*, *iet*; *et* correspondait aux infinitifs en *er*; *eit* et *iet*, à ceux en *eir* et *ier*. (Voy. Infinitif.)

Ex.: Tuit, ce dist li Apostles, avons *pechiet*, et si somes besoignols de la glore de Deu. (S. d. S. B. p. 540.)

Cil puet dotteir que li enfant ke por Crist furent ocis ne soient *coroneit* entre les martres, ki ne croit mies ke li enfant ki *regenereit* sunt en Crist par lo baptisme soyent *nonbreit* entre les esleiz. (Ib. p. 543.)

Quar maintes foiz avient que il *brisiet* par lur aversiteit, returnent à lur penses, et *repairiet* en eas mimes, esgardent com astoient vaines choses cui il querroient. (M. s. J. p. 510.)

De tenebres est li hom *avironciz*, car il est *apresseiz* de le obscurteit de son nonsavoir. (M. s. J. p. 469.)

De treis altres murs fud li temples *avirunez*. (Q. L. d. R. III, p. 251.)

La fud *asembled* tut Israel ke iloc le feissent rei. (Ib. III, p. 281.)

Uns prophetes de grant eded mest en Betel; e ses fiz vindrent à lui e cunterent cum faitement li hoem Deu out en Bethel *uvered*, e cume il out al rei *parled*. (Ib. ead. p. 287.)

Car se je sui ça fors *trouves*,
Pendus serai et *encroues*. (R. d. S. S. v. 2272. 3.)
Li rois Felipres et sa gent
Furent *armet* moult bel et gent. (Phil. M. v. 19488. 9.)
Et li quens et (?) tous ses barnes
S'en fu droit à Gadres *ales*. (Ib. v. 20385. 6.)
Et li quens s'en est *courecies*,
Par devant le roi s'est *drecies*,
Si a pris congiet par courous. (Ib. v. 26195-7.)
Cil sont laians comme moine *rueleit*,
Et nos sa (çà) fors comme serf *esguareit*. (G. d. V. v. 362. 363.)
Granz colz se donent sor les escuz *listeiz*;
Les hanstes brisent des espiez *noeleiz*. (Ib. v. 691. 692.)

Et Lombart avoient envoiet lor espie un poi devant la mienuit en un lieu où quatre de nos barons estoient *herbergiet*. (H. d. V. 506ᶜ.)

Le participe passé de la seconde conjugaison était en *it*, *id* ou *ut*, *ud* (Voy. 2ᵉ conjugaison), celui de la troisième et de la quatrième en *ut*, *ud*.

Au lieu de *ut*, on trouve *uit* dans les plus anciens textes bourguignons et picards; mais l'*i* disparut avec le *t*.

E dist al rei: Ben l'avez *entendud*,
Guenes li quens ço vus ad *respondud*.
Se veir i ad, mais qu'il seit *entendud*. (Ch. d. R. p. 10. XVI.)

Sus en la chambre ad doel en sunt *venut*. (Ib. p. 109. CXCXVII.)
En Rencesvals en est Carles *venuz*. (Ib. p. 110. CCI.)
Tost fu le arcevesque *meuz*
E tost fu au rei *parvenuz*. (Ben. v. 4883. 4.)
Mais puis furent cil enroet (roués),
Boulit, *pendut* et traïnet. (Phil. M. v. 17900. 1.)

Quant *eissud* serrunt ces de la cited cume à preie, tuz vifs les prendrums, e en la cited enterums. (Q. L. d. R. IV, 372.)

E cume ço out *veud*, sa vesture chalt pas desirad (déchira) e criad. (Ib. IV, 387.)

E Roboam murut et fud *enseveliz* od ses ancestres, en la cited David, e sis fiz Abia regnad pur lui. (Ib. III, 297.)

Et li borgois est *revenus;*
Au roi fu tos l'avoirs *rendus*. (Fl. et Bl. v. 529. 530.)
Icist messages li fu *faiz*
E *diz* e contez e *retraiz*. (Chr. A. N. I, 178.)
Se vus me avez *mentid*, vus le cumperez cher. (Charl. v. 24.)
Seignurs, dist l'emperere, mal nus est *avenud*. (Ib. v. 663.)
Si tost com il fud *veuz*
A grant joie i fud *receuz*. (Romv. p. 418.)

Mais por mi at *perduit* une grande partie d'engeles et toz les hommes. (S. d. S. B. p. 524.)

Mais por la quinte fut il trefforez el costeit, apres ceu qu'il ot ainrme *renduit*. (Ib. p. 540.)

Mais *venuit* somes enoytes as sacremenz de la passion. (Ib. p. 540.)

Coment sunt *devenuit* si sot si saige home ki un petit enfant aorent ki despeitaules est, et por son aige, et por la poverteit des siens? (Ib. 550.)

L'usage d'écrire par un *t (d)* final les participes passés dura pendant tout le XIIIe siècle, quoiqu'on trouve de nombreux exemples où il est retranché. Ces exceptions se rencontrent d'abord en Picardie, et, dès 1250 environ, la suppression du *t* est, pour ainsi dire, une règle générale dans le plus grand nombre des textes picards. Ces nouvelles orthographes passèrent dans les autres provinces avec les formes dialectales de la Picardie (Voy. le Chap. des Subst., où j'ai expliqué en détail comment le *t* s'était perdu peu à peu en Picardie, et pour l'emploi post. du *z*, *D*. Rem. *c*.).

Quant au féminin des participes, il paraît qu'on le forma d'abord par la simple addition d'un *e* muet au thème du mot:

E por o fut *presentede* Maximiien. (Eln. v. 11.)

mais, dès le XIIe siècle, on retrancha le *t (d)* devant l'*e* muet.

Ex.: Car dons quant li sas fut trenchiez, gitat il fors la pecune ke *receleie* estoit el preix de nostre rachatement. (S. d. S. B. p. 541.)

Li benigneteiz et li humaniteiz de Deu nostre salvaor est *apparue*. (Ib. p. 546.)

Quelques participes cependant conservèrent le *t*.

Ainz que fust *lite* l'apeiaus
Ne qu'oiz fust toz li escriz . . . (Ben. 22659. 60.)
Ensi en chanter se delite,
Que il cuidot avoir *eslite*
Amie à son cois et amour. (R. d. l. V. 1275-77.)

Les participes en *iet*, plus tard en *ie*, ne redoublaient ordinairement pas l'*e*, qui aurait été inutile pour la prononciation:

Et quant les nes furent *chargies*. (Villeh. p. 23. XLIV.)
S'une piere i trouves *drechie*,
Dont ert no besongne *adrechie*. (R. d. C. d. C. v. 3179. 80.)

L'accord du participe passé avec le régime n'était pas soumis à la même règle qu'aujourd'hui; la place du régime était tout à fait indifférente.

Ex.: Les portes runt *faites* ovrir. (Ben. 19101.)
Quant od saintes devotions
Out *fenies* ses oreisons
Li dux, si se mist el repaire. (Ib. 31734-6.)
Cil aveient por Deu *leissees*
E lor terres et lor meisnees,
E *enguagiez* lor heritages. (Romv. p. 421.)
Cil a *saisie* .i. coupe d'or fin,
Toute fu plaine de piument ou de vin. (R. d. C. p. 64.)
Seignor baron, dist il, nobile chevalier,
Je ai *faites* mes noces et *prise* ma moillier. (Ch. d. S. p. 12. VI.)
Certes, biele amie Euriaut,
Tant me sui d'amors aperchus
Que bien cuidai estre dechus,
Mais vo fois et vo loiautes
A *sauvees* nos amistes. (R. d. l. V. 6623-27.)
Biel sire, font il, nos avons *veues* vos lettres. (Villeh. 449ᵃ.)

INDICATIF.

1. *Présent.* La *première* personne sing. du présent ind. de la *première conjugaison*, qui aujourd'hui a un *e*, se terminait pour l'ordinaire par la consonne ou voyelle finale du radical.

Ex.: Ju *pens*, disoit il, penses de paix et ne mies d'affliction. (S. d. S. B. p. 546.)

Fix, dist li peres, vos me covient laissier,
Mais, ce (se) Dieu plaist, je vos *quit* bien vengier. (R. d. C. p. 101.)
Ne cuidiez pas, dame, ce soit folors,
Se je vous *aim* et serf et *lo* et pri(s). (C. d. C. d. C. p. 37.)
De tes barons croi le consoil:
Ce te loz je bien et *consoil*. (Rutb. I, 285.)

Je vos *conjur* en cele foi
Que buens fils à se mere doit. (P. d. B. v. 3866. 7.)
Ne plores mais, jo vos en *pri*. (L. d. M. p. 49. v. 154.)
Seignurs, fait il, j'*apel*; kar mestier en ai grant. (Th. Cant. p. 23, 13.)

Les verbes de la *seconde*, de la *troisième* et de la *quatrième conjugaison* n'avaient point de *s* à la *première* personne du singulier.[1]

Ex.: E jeo ai dreit, bien *sai* e *vei*
Que mult as plus servi vers mei
Que jeo ne te puis mercier. (Ben. 4532-4.)
Je ne *dorm* que le premier somme. (Rutb. I, p. 26.)
Certes, dist la roïne, refuser ne le *doi*;
Mes durement me poise qant si arme vos *voi*. (Ch. d. S. I, p. 119.)
Un chardenal i out qui mult ameit le rei,
Wilaume de Pavie: einsi out nun, co *crei*. (Th. Cant. p. 42.)

Se nous començons guerre li uns contre l'autre, jou vous *di* et *fai* à savoir que toute la terre en sera destruite. (H. d. V. 501ᶜ.)

Par ce ke je de riens ne sui comsachables à moi, ne moi *croi* je mie estre justifiiet; car je *sai* ke cil ki moi doit jugier moi proverat plus subtilment. (M. s. J. p. 474.)

L'usage de donner régulièrement un *s*[2] à cette personne ne s'établit que bien après le XIIIe siècle, quoique, vers la fin de l'époque qui nous occupe, les différents dialectes, et surtout le picard, offrent un assez grand nombre d'exemples de cette première personne écrite avec *s*.

La *seconde* personne du singulier prenait *s* dans toutes les conjugaisons; mais au lieu de *s*, on écrivait *z* en Bourgogne et en Normandie, quand on syncopait la consonne finale.

Ex.: Hastenc, fait il, mult me merveil
Dunt tu ne *prenz* altre conseil. (Ben. v. 3673. 4.)
C'est merveille cum tu *viz* (= vifs) ore. (Ib. 3685.)

La *troisième* personne du singulier des verbes de la première conjugaison conserva, jusque dans le premier quart du XIIIe siècle, le *t* de la terminaison latine.

L'un et l'atre te *loet* en brief parole li apostoles. (S. d. S. B. p. 534.)

Quel merveille se li hom *tramblet*. (Ib. p. 551.)

Mais or ne se puet il mies receleir, lai où li peires lo *mostret* si avuertement. (Ib. p. 553.)

Plus *encombret* li honors de cest munde que li despiz, et plus *essalcet* la prosperiteiz ke n'*abaisset* li adversiteiz de le necessiteit. (M. s. J. p. 463.)

Sa unctions nos *ensenget* de totes choses, et ceste aspirations *ellievet* l'umaine pense cant ele l'*atochet*, et *rapresset* les temporeiz penses et

(1) On trouvera les exceptions à la conjugaison particulière.
(2) Ce *s* est celui de la seconde personne, qui devint première. Même remarque pour l'imparfait et le conditionnel, où *s* remplaça plus tard *e*.

enflammet de permanables desiers ke nules riens, se les sovraines non, ne li plaisent. (Ib. p. 477.)

REMARQUE. La consonne finale du radical subissait différentes modifications au présent de l'indicatif:

1. On rejetait souvent *d* final, quand il était précédé d'un *n*, et alors on le remplaçait par *s* dans le dialecte bourguignon de la seconde moitié du XIIIe siècle:

Ex.: Si jel *demans*, nel teneiz à folie,
Car nel *demans* por nule velonie. (G. d. V. v. 1788. 9.)

Le *s* provient ici de l'influence picarde et tient lieu du *c*, *ch*, du langage du nord de la langue d'oïl (Voy. plus bas, 4.).

2. En Bourgogne, le *d* se changeait ordinairement en *t*:

Ex.: Sire, fait il, je *entent* bien
Que ci ne puis gaaignier rien. (Ben. v. 14632. 3.)
Rollans l'*entant*, s'en ait .iij. ris geteiz. (G. d. V. v. 165.)
De tot vostre gaaig ne vous *demant* je mie,
Fors le cors Helissant, la bele, l'eschevie. (Ch. d. S. I, 15.)

3. Le *v* se changeait en *f* dans tous les dialectes:

Ex.: En tens e à cest ure se jo *vif*, tu iers enceinte de un fiz. (Q. L. d. R. IV, p. 357.)

Par cel apostre c'on quiert en noiron pre,
Se je *vif* tant ke je soie adoubeiz
Et je voz puix en bataile encontrer,
Tel vos donrai de l'espee dou ley
Ke mervelle iert si n'iestes aterreiz. (G. d. V. v. 160-164.)

4. En Picardie, le *t*, *d* se changeaient en *c*, *ch*:

Ex.: Mais tant i *mec* jou totes voies,
Se me sires li rois l'otroie. (Chr. d. Tr. III, 164.)
Je vous *commanch* en penitanche
Que vo dru nommes, biele amie. (L. d'Ign. p. 10, v. 128. 9.)
Se je *menc*, faites moi fenir
A tourment et à grant martyre. (R. d. M. v. 576. 7.)
Mais je *redouc* tant le cruel
Que je ne m'en os entremetre. (R. d. l. V. p. 84.)
Si jou or vostre dit endure
Et je ne vous *responc* laidure,
Sachiez c'est par me cortoisie. (Ib. p. 22.)
Et pour ço *commanc* je toi mesme
Que tu recoives st. batesme. (Ph. M. v. 5348. 9.)

Et je Marie Desconflans . . . . à toutes les cozes deseure dictes, de me boine volente *much* men consentement en men assens et *proumach* par men serement ke ne par raison de douaire ne par aultre okison ne venray encontre. (Charte de Tournay. 1277. Phil. M. t. II. Introd. CCCIX.)

La *première* personne du pluriel du présent de l'indicatif avait pour terminaisons: en Bourgogne, *ons*, dès les plus anciens temps; en Normandie, *um;* en Touraine et dans les provinces limitrophes, *om;* en Picardie, *omes*, *ommes*.[1]

Au lieu de *om*, *ons*, on trouve souvent *on*.

Au XIIIe siècle, lorsque les usages orthographiques picards eurent pénétré en Normandie, on y écrivit souvent *ums*, *oms*, *uns*, pour *um*.

L'anglo-normand avait *oum* *ouins*, *ouns*.

Ex.: Nos *entrons* hui, chier frere, el tens del saint quaraimme, el tens de la cristiene chevalerie. (S. d. S. B. p. 561.)

Si nos cestui *assavorons* et nos ades lo *mattons* devant l'eswart de nostre cuer, dons *corrons* nos ligierement et tost trait par son odour. (Ib. p. 567.)

Nos *creomes* en Mahommet
Ki tous à sauveté nos met. (Phil. M. v. 5316. 17.)
Et si *avommes* autres dieux
Que nos *tenommes* moult à prieus. (Ib. v. 5322. 3.)
Faisommes nos tot no pooir,
Pour l'amour Jhesu Xrist avoir. (Ib. 5930. 31.)
Certes, nous ne *cuidommes*[2] mie
Qu'ele ait ceste mort desservie. (R. d. l. M. v. 3921. 2.)

Se nous *demenomes* ensi li un les autres, et *alommes* rancunant, bien voi que nous reperderons toute la tierre. (H. d. V. 139. XVIII.)

D'icest duc *savum* certement
Qu'en tut le regne d'Orient
N'aveit nul home si vaillant. (Ben. II, v. 223-225.)

Les portes sunt uvertes, si n'en *poum* issir. (Charl. v. 391.)

Hui *devums* nus faire feste, barnage et grant deport. (Ib. v. 804.)

Nus *mandoms* ke al avant dit Johan la avaunt dite counte, ove ses apurtenaunsez rendez à tenir de nus. (1268. Rym. I. 2. p. 109.)

E les 1200 marc. que le roy de Fraunce paye chescun an pur la terre de Aginoys les queus nos *recevoums* de Johan de Britayne pur la conte de Richemund, que nous ly *rendoums*. (1268. Ib. ead.)

Itant *savom* bien qui li munz
Est tuz egaus e tuz roünz. (Ben. I, v. 29. 30.)
Mais primes à Deu *prometon*
Que vers lui nous amenderon,

(1) Cet *o* de *omes*, *ons* provient de l'assourdissement de l'*a* long en *o*, dont on a déjà vu et verra encore des exemples. *Omes*, *ons*, dérivé de *amus*, servit pour les quatre conjugaisons et pour tous les temps, à l'exception du parfait. — On trouve aussi les variantes *oumes*, *onmes*.

(2) Au lieu de *ons*, *ommes*, on a souvent écrit *onz*, *ommez*, à la fin du XIIIe siècle et plus tard. J'ai expliqué au chapitre des substantifs l'origine de ces orthographes fautives en *z*.

Et del pechie que fait *avon*
Penitence et pardon querron;
Et *guerpisson* nos felonies
Que fait avons, totes nos vies. (Brut. v. 8715-20.)

Encore une fois, et pour la dernière, je répète qu'en assignant telle ou telle forme à une province, je ne prétends pas en conclure qu'elle y ait été exclusive. Ainsi *ommes, omes,* en ce cas, est la véritable flexion picarde de la 1[e] pers. plur., ce qui n'empêche pas que *ons* ait été très-ordinaire en Picardie au XIIIe siècle. La forme *ommes* passa de bonne heure dans la Champagne et l'Ile-de-France, d'où elle se répandit dans toute la Bourgogne, où cependant son emploi fut toujours assez restreint.

En Bourgogne et en Normandie, la *seconde* personne du pluriel s'écrivait régulièrement en *-z*, pour marquer la suppression du *t* latin *(tis*, en provençal *tz)*. Le picard avait ici, comme partout, son *s* final.

La terminaison entière de cette seconde personne était: en Bourgogne, *eiz*, et *eis* dans les cantons où l'influence picarde prédominait; en Picardie, *es;* en Normandie, *ez*.

Au nord-ouest de la Champagne, dans le sud de la Picardie et dans l'Ile-de-France, on trouve, au XIIIe siècle, *oiz, ois*, au lieu de *eiz, eis*.

Ex.: Ceu *saveiz* vos bien. (S. d. S. B. p. 527.)
Quant vous *poes* si revenes. (R. d. M. d'A. p. 9.)
Et li dist: Bien me *deves* croire
Se je vous di parole voire:
Se vous me *voles* afranchir,
Ne vos estuet de riens cremir. (R. d. M. p. 25.)
Dame, asses plus de moi *savois*
Et nequedent veu *avois* .... (Ib. v. 475. 76.)

Ne vus *asemblez* pas en bataille encuntre voz freres cez de Israel. mais chascuns de vus returnt a sun recet e à sa mansiun, kar ço que fait est, fait est par ma dispositiun. (Q. L. d. R. III, p. 284.)

La terminaison de la *troisième* personne du pluriel du présent de l'indicatif a toujours été *ent* dans tous les dialectes.

Voy. plus bas des exemples.

2. *Imparfait.* Pendant l'époque qui nous occupe, on trouve. pour l'imparfait de la *première* conjugaison, trois flexions différentes: *eve, oue, oe, oie* et sa correspondante *eie*. La première. *eve*, dérivation directe du latin *abam* (*ava*, en provençal) ne se présente, à ma connaissance, que dans les textes bourguignons.

Jusque vers 1230, on en rencontre des traces dans les chartes lorraines et franc-comtoises; mais, au centre de la Bourgogne, il paraît qu'elle avait cessé d'être en usage dès la fin du XIIe siècle. Les Sermons de St. Bernard ne la donnent déjà plus régulièrement; la forme *oe*, *oie*, qui était celle de l'imparfait des trois autres conjugaisons, y est déjà appliquée à quelques verbes de la première. Dès le XIIIe siècle, il n'y eut plus en Bourgogne qu'une seule forme d'imparfait par toutes les conjugaisons.

Les plus anciens monuments qui nous fournissent des exemples des flexions *oe*, *oue*, ne remontent pas au-delà des dernières années du XIIe siècle ou des premières du XIIIe. L'emploi de ces deux terminaisons fut constant en certains dialectes pendant le XIIIe siècle tout entier, et même plus tard, tandis que *eve*, comme on vient de le voir, était déjà en décadence vers la fin du XIIe siècle. Je n'en conclurai pas néanmoins que *eve* a précédé *oe*, *oue*; ces flexions ont existé simultanément sur différents points du territoire de la langue d'oïl; les dernières ont eu plus de durée que *eve*, parce qu'elles appartenaient à des provinces où le mouvement de la langue était lent et dont les populations respectaient davantage les usages reçus. *Oe* était surtout en usage dans la Touraine, la partie est de l'Anjou et au sud-est du Maine; *oue*, dans le reste de ce deux dernières provinces, la Normandie et le Poitou. *Oue*, *oe* sont formés du latin *abam (aba, ava)*; *oue*, par le changement de l'*a* long en *o* et du *b* en *v*, lequel se transforma en *u*; *oe*, par la syncope du *b (v)* et le changement de l'*a* en *o*. Le fréquent emploi de l'*o* [1] pour *a* et *e* s'est conservé jusqu'à nos jours dans plusieurs patois.

Lex flexions *oie*, *eie* étaient, dans la Picardie, la Bourgogne et la Normandie, les dérivations naturelles du latin *ēbam*, par suite de la syncope du b (v): *ē* = *oi* en Picardie et en Bourgogne; *ē* = *ei* en Normandie (Cfr. Dérivation). Au XIIIe siècle, *eie* empiéta souvent sur *oe*, *oue*.

La troisième personne du singulier était: pour *eve* . . . *evet*
- *oue* . . . *out*
- *oe* . . . *ot* [2]
- *oie* . . . *oit*
- *eie* . . . *eit*

(1) On trouve même *ou* pour *a* et *e*.

(2) On trouve quelquefois *ot* en rime avec *out*, ce qui semblerait prouver que *oe* est une simplification d'orthographe pour *oue*, comme l'admettent quelques philologues; mais les exemples de *ot* en rime avec *out* sont des fautes de copistes: les anciens et meilleurs manuscrits emploient régulièrement l'une ou l'autre de ces formes.

La première et la seconde personne du pluriel ayant des terminaisons lourdes, les formes *eve*, *oe*, *oue* ne pouvaient s'employer à ces deux personnes, parce que l'accent de la flexion exigeait l'affaiblissement de la forme.

Ex.: Si granz est li grace de ceste parole k'cle aparmenmes encomenceroit à avoir moens de savor si ju en *mueyve* nes un trait. (S. d. S. B. p. 530.)

En terre *habondevet* ceste espece (la poverteit), et si *sorhabonderet*, mais li hom ne savoit mies de cum grant preis il estoit. (Ib. p. 533.)

Li Geu si estoient appresseit de la poosteit, et li glore *appresseyret* les philosophes ki la majesteit *encerchievent*. (Ib. p. 536.)

Mais cil mismes les *ensaignievet* ki ameneiz les avoit, et cil mismes les *ensaignievet* par dedenz en lor cuer, ki par l'estoile les *semonoit* par defors. (Ib. p. 551.)

Li amors de la devantriene conpassion sormontat en luy lo sentement del corporiien torment, ensi k'il plus *dolosevet* lo malice de ceos k'il ne fesist la dolor de ses plaies. (Ib. p. 543.)

Por ceu *plorevent* li engele de paix amerement et si *disoient*. (Ib. p. 547.)

Dottevet dons nostre sires Jhesu Criz vaine glore quant il si longement se *coysievet* et il se longement se *recelevet?* (Ib. 553.)

Il se *coysievet* de boche, mais il nos *ensaignievet* par oyvre, et ceu *mostrevet* jai par example k'il apres ensaignat par parole. (Ib. ead.)

Et molt seroit ancor bien s'il ne *governevent* mais k'en ceste sole partie. (Ib. p. 556.)

Mais dous choses nous *encombrevent:* nostre oil si estoient chaceuols et oscur, et cil *habiteivet* en une lumiere où om ne puet aprochier. (Ib. p. 526.)

Li engele nen *apparoient* mais, ne li profete ne *parlevent* plus: il *layevent* lo parler assi cum vencut par desperacion, por la grant duresce et la grant obstination des homes k'il *veoyent*. (Ib. p. 527.)

Ceste nuit de tribulation *nuncievet* nostre Sire ke il la *devoit* soffrir el dairien tens de sa incarnation, quant il par mi le prophete . . . *disoit* . . . . . (M. s. J. p. 455.)

Vraiement il deussent penseir à cui et quant il *parlevent:* cil à cui il *astoient* venut eret justes et avironeiz de divines plaies. (Ib. p. 475.)

Par mi cez choses entendet cil ki alcune foiz sent droitement par com grant humiliteit li disciples doit parleir à son maistre, se il li maistres des paiens *proievet* si humlement ses disciples de ce ke il par auctoriteit lur *prechievet*. (Ib. p. 476.)

Et par cel chaïement est destruit mimes ce que l'om *quidievet* que par parfite oevre fust elleveit es altres faiz. (Ib. p. 517.)

Respundi li reis: Tant cume li enfes vesquid jo *esperoue* que Deu le guaresist, e pur ço *jeunowe* e *plurowe*. (Q. L. d. R. II, p. 161.)

Or me dites, sire crequet, | Dont vos serviez en este

Quant je *porchaceie* le ble?
Ce dist le crequet, je *chantoue*
Sor ma fosse et me *delitoue*. (Chast. Prol. v. 202-206.)
Jeo *quidoe*, fait il, seignor, | Que ceste vile e ceste honur
Fust Rome. (Ben. I, 1803-1805.)
Ci voil mostrer e que là pere
Saveir cum j'*amoe* le pere. (Ib. II. 13321. 2.)
Ces quatre chevaliers *amoue*
Et chescun por sei *cuveitoue*. (M. d. Fr.)
Remembre tei que tu *sunjoes*,
Quant el haut pui de France *estoes*. (Ben. II, 6399. 6400.)
Ne por la mort aveir ne prendre
N'i *osoes* ta main estendre. (Ib. 40701. 2.)
Cist *otriout*, cist ne *voloit*,
Cil *graantout*, cil *desdisoit*. (St. N. v. 136. 7.)
E si ert il d'iloc mult loin
Sor la mer en autre contree,
De Rome i out mainte jornee,
Mes angelinement *alout*
La où besoinos l' *apelout*. (Ib. v. 485-9.)
Li seinz hom al mouster *orout*,
Quant remes esteit, si *junout*. (Ib. v. 1476. 7.)
Et as salus et as presens
Le santi bien le quens et sot
Que li rois sa moillier *amot*. (Brut. v. 8825-7.)
Et il mena ses soldiers | Et le plus de ses chevaliers.
A un castel fort que il ot
Qui le plus de son fiu *gardot*. (Ib. v. 8859-62.)
En Engletere un sul n'aveit
Qui plus *donot* ne plus *feseit*
Endereit sei. (Vie de St. Th. de Cantb. v. 187—9. ds. Ben. t. 3. p. 467.)

Mult lur *doleient* piz e dos.
Si *desiroent* le repos. (Ben. II, 3911. 2.)
Sur les hauz princes qui esteient,
Qui *regnoent* et qui *viveient*,
Esteit il sur toz plus amez. (Ib. v. 8898-8900.)
Par les oiseals qui *avoloent*
Qu'en la fontaine se *baignoent*
E qui en paiz se *consenteient*,
Que orguil ne mal ne se *faiseient*,
Qui *pasturoent* à bandon,
E *manjoent* senz contençon,
Signefie poples e genz.... (Ib. II, v. 1573-9.)

Tot ce *oeient* e *escoutent*
Li chevaler qui l'ost *gardoent*. (Ib. v. 35517. 18.)
La gent que en Deu ne *creioient*
Ne qui de Deu ne *savoient*,
Ymages peintes *aorouent*,
Lor nons el front lor *escrivouent*. (St. N. v. 350-3.)

REMARQUE. Il ne faut pas confondre l'*oe* = *abam* avec l'*oe* de Bourgogne et de Picardie, qui était une variante orthographique de *oi* (oie). Voy. la Dérivation. La prononciation de *oe* = *abam* était beaucoup plus large que celle de *oe* = *oie*. De plus, *oe* = *abam* ne s'ajoutait, comme je l'ai dit, qu'aux verbes de la première conjugaison, tandisque *oe* = *oie* se joignait indistinctement à tous les verbes.

Ex.: Gie.... done et quite de ma bone volunte à mon chier senor Hugum duc de Borgoigne et es ses hoirs perpetuaument ce que gie *aroe* ou *devoe* avoir ou *pooe* em l'amenage de Dijon, laquel chose gie *tenoe* dou dit duc mon senor. (1245. H. d. B. II, XVII.)

Et se il nel faisoient ensi, comme dit est, se il n'*avoent* dont loial songe (= souvenir) il *seroent* priveit de le vowerie Baudewin deseurdite. (1286. J. v. H. p. 443.)

S'il avenoit cose ke li evesques ou les eglises de Liege, ou ambedui ensemble, ou aucun d'elles, ou des personnes des dites eglises, les *greroent* encontre ce que deseure est dit, nous aiderons.... (1286. J. v. H. 442.)

Je passe aux terminaisons *oie*, *eie*, dont on a déjà vu quelques exemples.

Sire, fait donques la dame, se jou m'*osoie* fier à vous, je vous diroie bien pourquoi je *obeissoie* dou tout à iaus, car il m'*aroient* ja si durement leve le pie que je n'*osoie* à iaus parler. (H. d. V. 503[e]. 504[a].)

Je nel *fasoie* fors por vos asaier. (G. d. V. v. 2984.)
Si m'aist Deus, jel vos *disoie* asseiz
Ke vers Gerard molt grant tort avieiz. (Ib. v. 3887. 8.)

C'est lo cors de cel homme qui peres est del primier, si du les oylz del cuer *avoies* enlumineiz, et si tu *savoies* eswarder espiritelment. (S. d. S. B. p. 562.)

Es tu ce Baudoins, que je voi là gisant,
Que noz fiez et noz terres *aloies* chalongant?[1] (Ch. d. S. II, p. 146.)

Et s'en tourne vers le bos droit,
Et tant et sus et jus et là
Que la damoiselle encontra,
Qui un gant la dame *queroit*,
Qui en la court cheus *estoit*. (R. d. C. d. C. v. 3006-10.)

(1) Vers la fin du XIIIe siècle, la seconde personne du singulier de l'imparfait et du conditionnel présent se trouvent déjà souvent écrites *ois* dans la pointe méridionale de la Champagne, l'Orléanais et la partie de l'Ile-de-France située au sud-est de Paris. On sait que c'est l'orthographe qui prévalut dans la suite.

La pucele Aude au coraige vaillant
Estoit remeise as fenestres plorant.
Lai *regraitoit* son freire bellemant. (G. d. V. v. 437-9.)
Nul mal en lui ne *laissoit* croistre,
Ains se *batoit* dedens son cloistre,
Où il *abitoit* trestous seus. (R. d. M. v. 111-113.)
Lors *cuidoient* bien estre cerz,
Que, quant li huis seroit overz,
Que dedens celui troveroient,
Que il por destruire *queroient*. (Romv. p. 550, v. 19-22.)
Cist reaumes dunt reis *esteie* | E que jeo governeir *deveie*,
Defist, perist, à neient torne,
Eissi que jel part tot aorne. (Ben. v. 4897-900.)
Bel hoste, dist il, jo voldreie
El duc parler se jeo *poeie*. (R. d. R. v. 7153. 4.)
Quant tu, fet il, riens n'en *saveies*,
Ne sa parole n'*entendeies*,
Ne niant n'esteit ses jarguns,
Tu n'en dois ja avoir respuns. (M. d. F. II, p. 234.)
E des quant de lui le *teneies*,
E bien e fealment l'en *serveies*,
Il le t'eust bien à defendre,
E à delivrer e à rendre. (Ben. v. 11730-3.)

La reine le fist tut issi, e vint en l'ostel Ahie, en Sylo; mais Ahia ne *veeit* gute de viellesce. (Q. L. d. R. III, p. 291.)

Fesaunt à nus e noz heires les servises ke ses auncestres meismes cel duc en *soleient* et en *deveient* fere à nus, e à nos auncestres. (1268. Rym. I, 2. p. 109.)

Il m'ert avis tot autresi
Que dui Angre ceans *veneient*
Qui entre lor bras me *preneient*;
La terre encontre els s'*aovreit*,
Les Angres et mei *receveit*. (Chast. XVII. v. 95-99.)

REMARQUE. Ce que j'ai dit plus haut des diphthongues *oi* et *ei* me dispense de toute observation sur l'authenticité et l'âge des flexions *oie*, *eie*; mais je dois faire remarquer que dans l'Ile-de-France, et à Paris surtout, la prononciation picarde, que représentait l'orthographe *oi*, fut de bonne heure abandonnée pour la prononciation normande, et que néanmoins on y a continué d'écrire par *oi* ces syllabes qu'on prononçait en *ei*.

Cette anomalie resta dans la langue fixée. Le premier qui proposa de la faire disparaître en écrivant les imparfaits de l'indicatif en *ai* ou *ei*, a été Nicolas Berain, [1] avocat de Normandie,

(1) Dans son livre intitulé: Nouvelles remarques de la langue française. Rouen, 1675.

qui sans doute ne savait pas être defenseur de l'ancienne orthographe de sa province. Ce n'est cependant qu'au commencement du XIXe siècle que la réforme à cet égard a commencé de prévaloir.

L'orthographe *ai*, que nous avons adoptée, est un terme moyen entre l'*oi* picard-bourguignon et l'*ei* normand; elle est due en grande partie sans doute à l'influence de la prononciation tourangelle *(ai)*.

Il me reste à parler des deux premières personnes plurielles de l'imparfait.

La *première* personne du pluriel avait, pour les quatre conjugaisons, la terminaison: *iens*, en Bourgogne; *iemes* [1], en Picardie; *ium (iums)*, en Normandie; *iom*, dans les dialectes mélangés entre la Bourgogne et la Normandie; dans l'Ile-de-France, *ions (ion)*, qui devint la forme générale de la langue française.

Les terminaisons *iens* et *iemes* furent en usage pendant tout le XIIIe siècle, on les retrouve même encore dans les chartes de la fin du XIVe; mais *ions* [2] empiéta chaque jour davantage sur elles.

L'anglo-normand avait *ioum*, *ioums*, *iouns*.

Ex.: Bele, forment nos *entramiens*
Et en estrivant *consilliens*. (Fl. et Bl. v. 747. 48.)

Signour, jou ai une moie fille et li empereres a un sien frere qui a à nom Wistasse, et se nous ces doi *poiemes* ensamble joindre par mariage, dont primes seroit nostre pais legiere à faire. (H. d. V. 514[d].)

(Nous) faisons à savoir..... ke comme aucun debat es descort eussent estei entre nos devantries.... et nous meismes et nostre reverent pere en Diu mon segnur Jehan.... sur ce ke nostre devantrier et nous *disiemes* ke li haute justice de Huardes, etc. estoient nostres et ke nous et nostre devantrier *estiemes* en possession.... de faire.... (J. v. H. p. 460. an. 1288.)

Nous avons quittei et quittons... à nostre segneur l'eveske de Liege .... toute la haute justice que nous *aviens* en Huardes, en Bavenchien, etc. et tout le droit et toute la segnourie ke nous y *aviemes* ou avoir *poiemes* ou avons eus es dites villes. (J. v. H. 460.)

Or savons nos que tort *aviemes*;
Dusques ci mais nel *saviiemes*,
Ains *cuidiemes* grant droit avoir.
(Chr. d. Tr. Chr. A. N. III, p. 163.) [3]

(1) Quelquefois *ienmes*. voy. Imperfait du Subjonctif.

(2) On trouve alors *iions* et à la 2e pers. *iies*, dans les textes picards, au lieu des véritables terminaisons *ions*, *ies*.

(3) Au lieu de *emes*, on trouve quelquefois *esmes*; la lettre *s* est simplement intercalaire. (Cfr. les vieux latin *tricesmos*, *poesnis*.)

Por mort fuir e eschiver
Nos *estium* mis en la mer
Od dol, od ire e od contraire,
Kar mult *savium* poi que faire. (Ben. II, v. 1701-4.)

Tant cume li enfes vesquid, quant nus en *parlium* al rei, ne nus diegnad oïr. (Q. L. d. R. II, p. 160.)

Nus voluns ke vous touz le sachez ke, cum nus n'ad geres di si greve maladie *esteiouns* suspris, ke de nostre vie, ne de nostre garesun ne fu nul espeyr, nous, ki *gardiouns* ke eyde de homme, ne nule teriene chose; fors sul Deu nus pout mester aver mesmes nostre espeyr... nostre creatur. (1271. Rym. I, 2. p. 118.)

Vers la mer nous en *alions*,
Encor pau de jour *veions*,
Quant nous coisimes ceste nef... (R. d. l. M. v. 5045-7.)

Les textes du sud-ouest de la Picardie et du nord de l'Ile-de-France, qui ne remontent pas au-delà de 1250, emploient la flexion *iomes* pour *iemes*, *iens*, *ions*. Cette remarque s'applique au conditionnel et à l'imparfait du subjonctif.

Les terminaisons de la seconde personne plurielle: *ieiz*, *ieis*, *ies*, *iez*, ne donnent lieu à aucune remarque. (Cfr. Présent, 2e pers. plur.)

3. *Parfait défini*. Les terminaisons des trois personnes du singulier du parfait défini de la première conjugaison étaient: *ai*, *as*,[1] *at* et *a*, à l'ouest de la Bourgogne, dans l'Ile-de-France et en Picardie; *ai*, *ais*, *ait*, dans la Champagne, la Lorraine, et généralement tout l'est du dialecte bourguignon, au milieu du XIIIe siècle (Cfr. *avoir*); *ai*, *as*, *ad*, en Normandie.

Le *t* de la 3e personne avait déjà disparu, en Picardie, dans le premier quart du XIIIe siècle; il s'écrivit un peu plus longtemps en Bourgogne. Le *d* normand continua d'être en usage jusqu'à la fin du XIIIe siècle et au-delà.

Ex.: Par tuz les lieus ù jo *passai* od les fiz Israel e *parlai* jo nule feiz à alcune des lignees de Israel u *cumandai* que ele guardast mun pople de Israel u enquis de lui pur quei ne m'oust edified maisun de cedre? (Q. L. d. R. II, p. 143.)

Je n'*amai* onques traïsson. (P. d. B. v. 6009.)
Ceu *truvai* lisant en latin,
Que li dux rout un suen cosin. (Ben. v. 34949. 50.)
Des mains Herode les *sauvas*,
Par autre voie les *menas*. (R. d. l. V. p. 245.)
Giorionz peires ke soufris passion,
Et *suscitais* de mort S. Lazaron. (G. d. V. v. 2402. 3.)

(1) Le *t* latin est apocopé; le provençal le conservait: *est*.

Criz nostre Sires est fontaine à nos, par cuy nos sommes laveit, si cum escrit est: Qui nos *amat* et. ki nos *lavat* de nos pechiez en son sanc. (S. d. S. B. p. 538.)

Ele *enportat* del fruit, si en *mangeat*, et si en *donat* à son baron, et cil en *manjat*. (M. s. J. p. 480.)

Et ce nos *mostrat* bien cele arche del testament ki s'*enclinat* cant li buef scancelhievent. (Ib. p. 475.)

Ne tint il dunkes saint Piere en la boche, quant il *renoiat?* Ne tint il dunkes David en sa boche, quant il se *plonchat* en si grant profundece de luxure? (Ib. p. 505.)

Ki ne nos defendit mie tant solement aleir en la boche de cest Leviathan, anz nos *otriat* ke nos repairier en poons. (Ib. p. 506.)

Uns angeles Diu li *envoia*
Ki la verite li *conta*. (R. d. M. p. 13. 14.)

Mais li reis ne *deignad* lur cunseil oïr, einz *parlad* as juefnes humes e as bachelers ki od lui furent nurriz. (Q. L. d. R. III, p. 282.)

Li reis Achab *enveiad* par tute Israel e pur cez prophetes, e al munt de Carmele les *assemblad*. (Ib. ead. p. 315.)

E malement vers Deu *uverad*, ne s'en sustraist pas des pechiez Jeroboam, ki fist pechier Israel, tant cume Manaen *regnad*. (Ib. IV, p. 393.)

E là les fist ocire li reis, e *jetad* cez de Juda hors de lur païs. (Ib. ead. p. 436.)

Par les enarmes ait son escu saisi:
Si le *dressait* li bers de sor son piz. (G. d. V. v. 481. 2.)
Les .ij. escus *persait* et les haubers rompi. (Ib. v. 486.)
Son nief *ostait* le hiaume qu'ait fandu. (Ib. v. 714.)
La bele anseigne avoit fait desploier,
Ke li *donait* la bele Aude au vis fier. (Ib. v. 1091. 2.)

Dans le Berry, l'Orléanais, le Nivernais, une partie de la Champagne et de l'Ile-de-France, on écrivait, au treizième siècle, *ei*, *e* pour *ai*.

Quant je l'eu mis ou monument,
A vos chevaliers le *leissei*
Et en ma meison m'en *alei;*
Ce sache Diex que puis nou vi,
Ne meis puis paller n'en oi. (R. d. S. G. v. 682-6.)
Et dist: Les lestres lutes ei,
Bien reconnois ce qu'i *trouvei*. (Ib. v. 1277. 8.)
Devant eus yaue *demandei*
Et erramment mes meins *lavei*. (Ib. v. 1345. 6.)

Cette terminaison est bien authentique; mais Raynouard a eu tort de dire que la troisième personne était quelquefois en *eit*. *Eit* n'a jamais appartenu qu'à l'imparfait, et les dialectes qui écrivaient *ei* pour *ai* ont toujours conjugué: *ei*, *as*, *a*.

Dedenz la virge s'*aümbra*,
Tele com la voust la *fourma*. (R. d. S. G. v. 31. 32.)

A lui dedenz la prison vint,
Et son veissel *porta*, qu'il tint,
Qui grant clarte seur lui *gita*,
Si que la chartre *enlumina*. (Ib. v. 717-720.)

En Bourgogne, la *troisième* personne du pluriel du parfait défini des verbes de la première conjugaison conservait d'abord la voyelle latine *a* : *arent*; mais dès la fin du XIIe siècle, on ne rencontre plus cette forme que dans les chartes de quelques cantons reculés: *erent* l'avait remplacée partout.

Ex.: Ju sai bien totevoies ke li orguillous engele sunt trespesseit en affection de malice et de felonie, et k'il par nonsachance ou par enfarmeteit ne *pecharent* mies. (S. d. S. B. p. 524.)

(Ne furent) escandaliziet de l'enfance del laitant, anz misent lor genoz à terre, si l'*onorarent* si cum roi et aorerent si cum Deu. (Ib. p. 551.)

Certes, molt est horribles cist sacrileges ki sormontet nes lo malice de ceos ki el Signor de majesteit *gittarent* lor escuminieies mains. (Ib. p. 555.)

Tei amin, chier Sire, et tei proïsme *aprocharent* est esturent encontre ti. (Ib. ead.)

Car il qui *murmurareut* perirent par les serpenz. (Ib. p. 568.)

Li boef aroient et les ahnesses paissoient deleiz eaz, si corurent li Sabeu, si *enmenarent* tot. (M. s. J. p. 499.)

Dunkes par mi lo pertuihs dele masselo li furent cil sostraint ki apres l'oevre de si grant felonie *repairarent* à penance. (Ib. p. 505.)

Cette forme *arent*, qui s'était conservée dans certaines localités de la langue d'oïl, fut remise en usage par quelques auteurs du XVIe siècle. Rabelais, entre autres, s'en est constamment servi.

La *première* personne du singulier du passé défini des verbes de la 2e, 3e et 4e conjugaison ne prenait d'abord pas de *s*; ce n'est que dans la seconde moitié du XIIIe siècle qu'on lui en donna un assez fréquemment, surtout en Picardie. La règle observée aujourd'hui ne s'établit que beaucoup plus tard.

Ex.: Là vos *vi* jo devant le roi,
Qui vos amoit si comme soi. (P. d. B. v. 1373. 4.)
Si m'a li mals d'amer ataint
Puis que j'*oï* de vous parler. (R. d. l. V. p. 22.)

Respundi Saul: Pecchied ai en ço que n'ai tenu le cumandement Deu e tes paroles, pur ço que jo *cremi* e *obei* al pople. (Q. L. d. R. I, p. 56.)

Les Latins avaient déjà l'habitude de former un grand nombre de parfaits par l'intercalation d'un *s*: p. ex. *dilexi*, *intellexi*, *neglexi*, etc. pour *dilegi*, *intellegi*, *neglegi*, etc. Ce mode de formation paraît avoir été populaire; aussi plus on avance vers le moyen-âge, plus les exemples en deviennent fréquents, et les

langues romanes en étendirent beaucoup l'emploi. Je donnerai ci-dessous la forme complète de ces parfaits (Voy. *Quérir*).

La terminaison latine *ui* fut admise dans la langue d'oïl, et on la donna même à des verbes qui ne l'avaient pas en latin. L'*i* de *ui* fut remplacé plus tard par *s*, d'où notre *us*. Voy. la forme complète de ces parfaits à la 3ᵉ conjugaison, au verbe *devoir*. Je ferai seulement remarquer ici que la terminaison *ui* occasionna de grands changements dans le radical latin: on retrancha la voyelle du radical et les consonnes finales *b*, *d*, *c*, *t*; le *v* devint *u*. Le radical ne reste intact que quand la consonne terminative est une liquide: *corui*, *molui* etc. En Bourgogne, la troisième personne du singulier de ces parfaits en *ui* conservait l'*i* devant le *t*.

Les verbes en *loir* et *toldre*, *soldre*, avaient, au parfait défini et à l'imparfait du subjonctif, une forme avec *s* intercalaire, qui a pris naissance en Picardie. (Voy. *faillir*, *chaloir*, *vouloir*, *valoir*.)

Comme pour la première conjugaison, la *troisième* personne du singulier du parfait défini de la 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ, prenait d'abord régulièrement le *t* ou le *d*. Au XIIIe siècle, on écrivit ou rejeta le *t* d'une manière tout arbitraire; mais les cas où le rejet a lieu sont de beaucoup plus nombreux que les autres. Le retranchement du *t* se fait d'abord remarquer en Picardie; et plus l'influence du dialecte de cette province devient générale, plus l'habitude de supprimer le *t* prend d'extension. Le *d* fut un peu plus fixe en Normandie. Le retour à l'orthographe correcte en *t* ne se fit que fort tard.

Ex.: Si com nos avons dist, la contreie des deserz ce est la degerpie assembleie des malignes espirs; car cant ele laissat la bieneurteit de son faiteor, si *perdit* ele alsi com la main de son ahanor. (M. s. J. p. 502.)

Li quens Oger cuardise n'out unkes
Meillor vassal de lui ne *vestit* bronie.
Quant de Franceis les escheles *vit* rumpie,
Si apelat Tierri le duc d'Argone . . .
(Ch. d. R. CCLVIII, p. 136. 7.)

Naaman à tant vint à grant apareil od chevals e curres, e *atendid* à la porte de la maisun Helyseu. (Q. L. d. R. IV, p. 362.)

A tant le *ferid* liepre en cel vis devant les pruveires el temple deled l'autel. (Ib. ead. p. 392.)

E li reis Joachin *eissid* de la cited e vint devant le rei de Babilonie... (Ib. ead. p. 433.)

C'est cil qui *nasqui* sanz pechie;
C'est cil qui *soufri* atachie
Son cors en la crois et cloe. (Rutb. II, p. 142.)
En la quitaine un riche cop *feri:*

Les .ij. escus persait et les haubers *rompi*,
Tot en un mont illueckes *abati*.
De l'autre part son espie *recolli*,
Et de joster s'estoit amanevis. (G. d. V. 485-9.)
Mais par l'orgueil Luciabiel,
Qui pour sa biaute s'*orgilli*,
Vrais Dex, la gloire lor *failli*. (R. d. l. V. p. 242.)

Quelques parfaits définis ont une lettre intercalaire à la troisième personne du singulier; j'en parlerai plus tard.

Je passe à la *première* et à la *seconde* personne du pluriel du parfait défini.

Nous employons aujourdhui l'accent circonflexe lorsque la voyelle est longue, et qu'il y a suppression de lettre; or nous écrivons les deux premières personnes du pluriel du parfait défini avec un accent circonflexe, ce qui semble prouver que ces formes ont éprouvé la syncope d'une lettre. En est-il ainsi? A partir du latin, ce circonflexe, qui provient de la suppression du *s* en usage jusqu'au XVIIe siècle dans les terminaisons *asmes*, *ismes*, *usmes*, et *astes*, *istes*, *ustes*, sérait déplacé dans les premières; car la lettre *s* n'y est nullement fondée en raison. Conformément à l'étymologie, les dialectes bourguignon et normand n'écrivirent d'abord non plus cette première personne avec un *s* médial; mais le dialecte picard, qui paraît avoir eu une grande prédilection pour cette lettre, l'intercala de bonne heure (Cfr. Dérivation), et les formes *asmes*, *ismes*, *usmes*, passèrent avec toutes celles de ce dialecte dans la Bourgogne et la Normandie, où elles remplacèrent, pour ainsi dire, les seules qui fussent correctes. Les flexions avec le *s* intercalaire devinrent prédominantes dès la seconde moitié du XIIIe siècle, favorisées qu'elles étaient peut-être par l'analogie de la seconde personne du pluriel, où le *s* était régulier.

Ex.: Car nos *pechames* tuit en Adam, en lui *receumes* tuit la sentence de dampnation. (S. d. S. B. p. 523.)

Arivames od grand dotance. (Ben. I, v. 1395.)
Orguillos *trovames* Franceis. (Ib. I, v. 1409.)
Nos *combatimes* od Franceis. (Ib. II, v. 9326.)

Mei e ceste femme *feimes* cuvenant. (Q. L. d. R. IV, p. 369.)

Certes, fait il, seignor, vers nos a tort li rois;
Qar ainz ne li *randimes* chevage nule fois . . .
(Ch. d. S. p. 56. XXXIII.)

Nel *lessasmes* pas por parece
Espoir, que nos ne nos *levasmes*,
Ou espoir, que nos ne *degnasmes*?
Par ma foi, sire, non *feismes*,

Mes pour ce que nos nel *veismes*
Ma dame, ainz fustes vos levez. (Romv. p. 516. v. 10-15.)

N'i *venismes* nous mie ensamble comme compaignon? (H. d. V. p. 199. XVIII.)

Sire, dist Carlemaines, er sair nus *herbergastes*,
Del vin e de el asez nus en *donastes*. (Charl. v. 652. 653.)

Vous l'en *rendistes* tel loier
Quant de cuer l'*oïstes* proier
Que vous *alastes*,
D'enfer sa chartre *raportastes*,
De l'anemi le *delivrastes*
Et de sa route. (Rutb. II, 3.)

On trouve quelquefois *emes* pour *ames* à la première personne du parfait défini de la première conjugaison:

S. d. S. B.: *eswardemes* (p. 526) *alemes* (ib.).

Cette forme n'eut pas longtemps cours, si ce n'est dans les provinces limitrophes du provençal.

REMARQUES. *a.* Aujourd'hui on emploie surtout le parfait défini pour indiquer un progrès dans le récit, et on ne se sert du parfait indéfini, au lieu du défini, que quand la personne qui fait le récit est impliquée dans les événements, ou quand on joint au récit des réflexions qui ont plus de rapport à la personne qui raconte et à son présent qu'à la nature de la chose racontée. Cependant le peuple se sert souvent du parfait indéfini au lieu du défini, parce que ne pouvant saisir les faits dans leur liaison objective, il les rapporte tous à soi. Rien donc de plus naturel que l'emploi ordinaire du parfait indéfini, pour le récit, dans nos vieux romans, dans nos fabliaux et contes.

b. L'ancienne langue était en général très-incertaine et beaucoup plus libre dans l'emploi du parfait défini que la langue fixée.

Ex.: Uns hom astoit en la terre Us, ki *out* num Job. (M. s. J. p. 441.)

Il *fut* une vile Venantii, ki jadis *fut* patrices es contreies de Samnii; en la queile vile ses ahaneires *ot* un filh Honoreit par nom, ki des enfantilz ans arst par abstinence al amor del celeste pais. (D. de St. Gr.)

Mais David amad l'altre fille Saul, ki *fud* apelee Micol. (Q. L. d. R. I, p. 71.)

c. J'ajouterai ici quelques mots sur le parfait antérieur. On se sert de ce temps pour désigner une action que l'on veut représenter comme ayant été achevée dans le passé. De même que le parfait défini, il forme un anneau complet et distinct d'un enchaînement historique et se joint ordinairement au parfait

défini. Le plusqueparfait, au contraire désigne le passé complet, en tant que l'action en général apparaît comme achevée.

Le vieux français faisait un usage beaucoup plus étendu du parfait antérieur que la langue fixée, et peut-être d'abord s'en servait-on même pour exprimer aussi l'idée du plusqueparfait.

E Absalon ki nus *oumes receud* à rei, est morz en bataille. (Q. L. d. R. II, p. 191.)

Quant ele sot qu'il *fut venu*. (Gar.)

4. *Futur simple*. Les flexions du futur simple furent d'abord: en Bourgogne, *rai*, *ras*, *rat*, *rons*, *reiz*, *ront;* en Normandie, *rai*, *ras*, *rad*, *rum*, *rez*, *runt;* en Picardie, *rai*, *ras*, *rat*, *romes*, *res*, *ront*. Au milieu du XIIIe siècle, on écrivait à la 2e et 3e pers. du sing. *rais*, *rait*, au lieu de *ras*, *rat* (Cfr. avoir), dans le sud-est de la Champagne, en Lorraine et dans toute la partie est du dialecte bourguignon.

Dans le Berry, l'Orléanais, le Nivernais, et dans une partie de l'Ile-de-France et de la Champagne, on écrivait *ei*, *e* au lieu de *ai*.

Le *t* de la troisième personne du singulier disparut de bonne heure en Picardie et dans les formes bourguignonnes en *a* pur.

Je ne reviendrai pas sur les variantes de la flexion à la première personne du pluriel; ce que j'en ai dit au sujet du présent de l'indicatif s'applique de tout point au futur.

Au lieu de *reiz*, *reis*, on écrivait, au XIIIe siècle, *roiz*, *rois*, dans le nord-ouest de la Champagne, dans le sud de la Picardie et dans l'Ile-de-France.

Ex.: *Osterai* ju lo menbre de Crist et si en *ferai* menbre del diaule? (S. d. S. B. p. 562.)

Tous les jours mais que je *vivrai*. (R. d. l. M. v. 1911.)
Tu *troveras* le ciel olvert
Ou cil entre ki bien me sert. (Brut. 14211. 12.)

Voire, je le te lo, par mon chief, car tu ne *verras* ja si male vangance, ne si cruel come de viel home. (R. d. S. S. d. R. p. 47.)

Bienaureiz iert cil, ce dist li saiges hom, ki *demorrat* en sapience et ki sa pense *metterat* en justise. - (S. d. S. B. p. 538.)

Altrement ne *porat* estre planteuouse nostre terre de teil maniere de semence, c'est de bonne conversation, anz *irat* legierement à mal et si *desacherat*, s'ele nen est soscorrue par assiduels arrosemenz. (Ib. p. 540.)

Tot ce ke nostre Sire, kant il al jugement *aparrat*, *blahmerat*, *esclarcistrat* il de lumiere. (M. s. J. 457.)

Quar la divine pieteiz *repunrat* dont noz faiz, ja soit ce ke ele bien les sachet, quant ele nes *volrat* vengier. (Ib. ead.)

Uns jurs *vendrad* que l'um *prendrad* quanque ad en ta maisun, e quanque tes ancestres unt cunquis e mis en tresor jesque à cest jur, e tut iert en Babilonie porled, si que riens n'en *remandrad*,

Kar sil dit nostre Sires, e tes fiz que tu *engendreras* l'um les *prendrad*, e serrunt serjant el paleis lu rei de Babilonie. (Q. L. d. R. IV, 419.)

Comment connoistruns donc celui?
— Mout volentiers le vous *direi:*
Prenez celui que *beiserei.* (R. d. S. G. v. 310 - 12.)
Or le vous *leirei* en soufrance. (Ib. v. 814.)
Li pelerins, sanz demourer,
Ha dist: Volontiers i *irei,*
Quanqu'il *demandera*, *direi.* (Ib. 1108 - 10.)
Vespasyens dist: Jou *creirei*
Et mout volentiers l'*aourrei.* (Ib. v. 2081. 2.)
Tu t'en *iras*; je *remeindrei,*
Au commandement Dieu *serei.* (Ib. v. 3453. 4.)

Et promet en bonne foi que l'ordenance tele come il l'*envoyera* scellee de son scel je *tenré* et *garderé* à tous jors fermement sans rappeller de moi ne de mes hoirs . . . (1269. H. d'A. II, 288.)

Je fais à savoir à tous que je tieng et *tenré* et *feré* tenir à ma femme et à Jehennot mon filz . . . la pes. (1269. H. d'A. II, 288.)

Je suis pres et appareille de fere vers vos quant je *devré* comme vers mon seigneur. (1264. Th. N. A. I, 1120.)

Garins ce dist li rois molt seit bien menasier
Maix tu le *comparrais*, se Dex me veut aidier,
Ainz que complie sonne. (Romv. 352. v. 5 - 7.)

Ceus menace il que il *vandrait* à iauz come leires et lour *toudrait* les biens que il ont et *ocirrait* de mort perdurable. (Apocal. f. 5. v. c. 1.)

Adonc porons veoir et esguarder
Ke miex *saurait* ses garnemens porter. (G. d. V. v. 368. 369.)
Par desoz l'arbre fuit tapis l'escuier;
Les armes tient au prou conte Olivier:
Bailerait li, se il en ait mestier. (Ib. v. 1083 - 5.)
Aleiz en France à Rains ou à Paris:
O voz *irait* Dan Gerard le marchis,
En sa compaigne mil chevaliers de pris;
Servirait vos tot à vostre devis. (Ib. v. 1146 - 49.)
Sire, fait il, bataille *aurons*,
Et, se Deu plaist, bién le *vaincrons*. (P. d. B. v. 2379. 80.)
Ici de Guiteclin le *lairomes* ester,
Si *diromes* de Karle qui tant fait à loer. (Ch. d. S. I, 23.)
Si *regarderonmes* coument
Porra venir à vous parler. (R. d. C. d. C. v. 4918. 19.)
Or n'i a plus, nos en *irommes*
Et les saintuaires *querromes*. (Ph. M. v. 11146. 7.)
Ne por aveir nel *recuverum*. (Ch. d. R. p. 147.)

E *porterum* ensemble les corunes à or. (Charl. v. 804.)
Ja en ton regne ne *forferom*:
Quor ne corage n'en *avom*. (Ben. II, 1779. 80.)
Kar en tuz leus vos *aideron*,
En tuz leus vos *maintendron*. (Ib. v. 311. 12.)

E si nous troums qe l'onur de Richemund vaille plus qe la terre de Aginoys, nous li *lerrums* de memes l'assignement de 800 marc taunt ke ele avera seon plein. (1268. Rym. I, 2. p. 109.)

(Nous promettons) que nous encontre le mariage et les convenaunces ne *iroms*, ne les *destorberoms*, ne *feroms* destorber par nous, ne par autri. (1278. Rym. I, 2. p. 166.)

E la dame lur fist cest respuns: Ço *dirrez* à celi ki cha vus enveiad. (Q. L. d. R. IV, p. 424.)

Seignors, fait li dux, nos vos *dirons* ce que nos avons pris à conseil, et vos vos *conseilleroiz* se vos le *porroiz* faire ne soffrir. (Villeh. 435[b].)

Se vos tenez à lui, vos *feroiz* ce que vos *devroiz*; et si vos nel faites, nos vos *ferons* le pis que nos *porrons*. (Ib. 449[d].)

Et ce que vos m'en *volroiz* doner de la conqueste, je tendrai de vos, si en serai vos hom liges. (Ib. 471[d].)

Vous vous *devrois* par toute terre
Deffendre, se l'on vous fait guerre. (R. d. M. p. 68.)
Vos *areiz* pais itel com vos *vodrois*,
En douce France vostre commant *ferois*. (G. d. V. v. 3569. 70.)
Kant vos *vendrois* desoz Viane es preiz. (Ib. v. 2150.)
Vos *remaindrois* et g'irai en Espaigne. (Ib. v. 4022.)

L'empereres lor dit que premiers *passeront*,
Là outre sanz demor la vangence *feront*;
Normant *iront* avant, d'ancesserie l'ont.... (Ch. d. S. II, p. 55.)

A ceus qui i *voldrunt* entendre,
Maint bon essample i *porrunt* prendre. (Ben. I, 2133. 4.)
E si oies con faitement
Les citez gastes e fundues
E les iglises abatues
Restorerunt tot de novel
E *fermerunt* maint boen chastel. (Ib. II, 1610-14.)
Que quanqu'il *ferunt* seit en stabilite. (Th. Cant. p. 40.)

Au lieu de *unt*, l'anglo-normand avait *ount*.

REMARQUES. *a.* Quelques auteurs anglo-normands des XIVe et XVe siècles ont des formes en *erount* qu'on pourrait regarder comme des futurs, tandis que très-souvent ce sont des parfaits définis imités du latin *erunt*. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces orthographes sont fautives.

b. Les dialectes de quelques cantons reculés de la Bourgogne retranchaient l'*i* de la prem. pers. du singul. du prés. de

l'ind. du verbe *avoir*, et écrivaient par conséquent la prem. pers. sing. du futur en *a* pur:

Et *a* promis por moi et por mes hoirs que contre ceste vandue je ne *vandra* à nul jor por moi ne por autru, ne en fait ne en dit (1259. H. d. B. II, XXIV.)

Qand je *montera* sur mer. (1277. M. s. P. II, 601.) (Cfr. G. d. V. v. 379.)

Cette orthographe est également incorrecte.

c. On trouve quelquefois *ay* au lieu de *ai;* de même au futur: Et *payeray* chascun selon ce qu'il moldrait de blef. (1282. M. et D. I, p. 464.)

d. La vieille langue employait le futur comme expression de modestie, de la même manière que les futurs grecs προθυμήσομαι, βουλήσομαι, etc. qu'on trouve si souvent au lieu du présent. Les expressions: or *vos voldrai dire*, or *en vaurai parler*, etc. se rencontrent à chaque instant dans les romans.

e. Quand l'imparfait et le parfait défini se trouvent dans la phrase principale, on met aujourd'hui, dans les incidentes, le présent et le parfait indéfini. La vieille langue employait, en ce cas, le parfait indéfini d'une manière beaucoup plus libre encore. et même le futur simple.

Ex.: Riant à la comtesse *distrent* qu'ele *a perdu*. (Gar.)

Moult bon lechieres fu Boivins,
Porpenssa soi que à Provins
A la foire *voudra* aler,
Et si *fera* de lui parler. (Trouvères artésiens p. 56.)

5. *Conditionnel présent*. Ce que j'ai dit des terminaisons de l'imparfait: *oie*, *eie*, s'applique naturellement au conditionnel.

Ex.: Sire Deus de mon cuer, et ma partie Deus en permanant, si ju aloie or en mei l'ombre de mort ne *doteroie* je mies les mals, mais ke tu fusses ensemble mi. (S. d. S. B. p. 525.)

Ke *feroie* ju s'altrement estoit, quant ju *oroie* dire ke li Sires vient? (Ib. p. 548.)

Et por kai n'*apelcroie* ju onction ceu ke medecinet les plaies et assuaget les enaspries consciences. (Ib. p. 565.)

Mult m'en repenc, et si *vodroie*
Trop volentiers, se jou pooie
Qu'al roi n'euisse rien promis,
Quar vous iestes moult mes amis. (Phil. M. v. 14573-6.)
Seignors, uncore vos *preiereie*
E cherement vos *requerreie*
Que à ce vos peusse prendre

E amener à faire entendre,
Que vos granteisseiz ceste paiz. (Ben. v. 24443 - 7.)
Veiz tun regne saisir e prendre . . . .
Que tu *devreies* garantir. (Ib. v. 6079. 6081.)

Mais que tu me dunasses la meited de quanque ad en ta meisun, od tei ne *irreie*, ne pain ne *mangereie*, ne ewe ne *bevreie*. (Q. L. d. R. III, p. 287.)

Par le saint angele Gabriel
Mandas à la virge el canciel,
Dous Dex, k'en li *esconseroies*
Et humanite i *prendroies*. (R. d. l. V. p. 243.)
Porroies tu dont sans li vivre? (Fl. et Bl. v. 1629.)

Qar qi *donroit* à Karle .i. mui d'or espanois
Ne *tanroit* il le siege antre ci à .x. mois. (Ch. d. S. I, p. 105. 106.)

Por ung busuing aveit voe,
. . . .
Ke por orer à Rome *ireit*,
De sis pechiez pardun *querreit*,
A l'Apostoile *parlereit*,
Penitence de li *prendreit*. (R. d. R. v. 10609. 13 - 16.)
Se vos ariere retorniez,
L'en direit ke vos *fuiriez*. (Ib. v. 12174. 5.)

Tuit cil qui se *croisieroient* et *feroient* le service Dieu un an en l'ost, *seroient* quittes de toz les pechiez que il avoient faiz, dont il *seroient* confes. (Villeh. 432[c].)

Sevent merci ne *trovereient*
Vers eus, por neient la *querreient*. (Ben. v. 2551. 2.)

A cel jur jurerent à nostre Seignur que il le *servireient*, e furent joius e haitez tuz cez de Juda. (Q. L. d. R. III, p. 302.)

Les terminaisons de la première personne du pluriel du conditionnel étaient aussi absolument les mêmes que celles de l'imparfait. Voici des exemples de *iens* et de *iemes*.[1]

Se nos avons les biens recieuz de la main lo Sanior, por coi ne *sostenriens* nos les malz? (M. s. J. p. 452.)

Se tu te volois à moi acompaignier, je te porteroie mult bone foi et *conqueriens* assez de cette terre. (Villeh. 471[c].)

Il est yvers entres, et nos ne poons mais movoir de ci tresque à la Pasque; car nos ne *troveriens* mie marchie en autre leu. (Ib. 443[b].)

. . . Bien voi que nous perdrons toute la terre, et nous meismes serons perdus, se nous ensi faisons, et se en ce morons, car nos *moriemes* en haine mortel li uns envers l'autre. (H. d. V. 501[d].)

Sire Cuenes, fait Aubertins, or sachiez bien que nous ne nous *assentiriesmes* point à nul conseil que nous vous laisomes point de la nostre terre . . . . (Ib. 502[a].)

(1) Voy. Imparfait du Subjonctif.

Nous avons covenance faite .... en teil maniere ke se aucuns maufaitires del eveschiet et de la terre de Liege ki n'osast ou ne vosist droit attendre ... en la terre nostre tres chier signur li èveske devant dit, voloit estre ou demorer en nostre tere de la ducee de Braibant ou desous nous, en quel lieu ke ce fust, nous tel homme ou tels ne *soufriemes* mie desous nous à demorer, ne ne lor *seriemes* de riens warant contre mon signour l'evesque devant dit, ne contre ses gens en nul cas, tant k'il seroient eskui de le terre et de l'eveschiet de Liege, si ke dit est. (1283. J. v. H. p. 423.)

(Nous) renoncons .... à tous autres drois ke nous *poriemes*, *devriemes* et *voriemes* clameir ou avoir. (1288. Ib. p. 460.)

REMARQUES. a. Au lieu de *oie*, on trouve aussi *oe* pour le conditionnel; mais, comme je l'ai déjà noté à l'occasion de l'imparfait, il ne faut pas confondre cet *oe* avec celui qui répondait au latin *abam*. *Oe* est toujours ici égal à *oie*, quand bien même on trouve quelques troisièmes personnes du singulier du conditionnel avec la terminaison *out*, *ot*, qui semblent prouver l'analogie de ce temps avec l'imparfait de la première conjugaison en *oe*. Les exemples très-rares de *out*, *ot*, au conditionnel, datent des plus bas temps de la première période de notre langue et ne se montrent que dans des textes très-maltraités. La rime a fait aussi créer quelques-unes de ces formes.

b. Au lieu de *ei*, on trouve souvent *e* dans Tristan, à la troisième personne du singulier de l'imparfait et du conditionnel.

Ex. Molt en *donet* à ses serjanz. (Trist. v. 2989. I, p. 145.)
Ne l'*oseret* neis porpenser. (Ib. v. 1003. I, p. 52.)

Cette orthographe n'a eu cours que dans quelques cantons du Poitou et du sud de la Normandie.

D'après ce que j'ai dit du mode de formation du futur et du conditionnel, on concevra sans peine qu'il y a entre eux non-seulement analogie de forme, mais encore de signification. En effet, le conditionnel désigne un avenir au point de vue du passé, comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent (de la personne qui parle). C'est ce qu'on a méconnu jusqu'ici. En général, on regarde l'emploi du conditionnel dans les phrases hypothétiques comme la nature foncière de ce temps; de là le nom de conditionnel et la qualité de mode qu'on lui a attribuée. Supposons un moment que ce mode existe; il serait assez extraordinaire que les fonctions qui lui sont réservées, dit-on, pussent être transportées aux formes de l'indicatif et du subjonctif; il n'y aurait ainsi aucun signe caractéristique qui distinguât les conditionnels des subjonctifs et des indicatifs. De

plus, l'emploi du conditionnel ne se restreint pas aux phrases hypothétiques, et il serait assez difficile d'expliquer comment ce mode pourrait, à son tour, servir à remplacer les autres.

Quelques philologues, trompés par les divers emplois des conditionnels, ont rangé ces temps parmi les formes du subjonctif. En agissant ainsi, on fait abstraction complète de l'analogie d'emploi qu'il y a entre les futurs et les conditionnels; car p. ex. si dans la phrase: J'ai appris que vous n'*iriez* pas à Paris, *iriez* est une forme du passé du subjonctif; dans celle-ci: J'apprends que vous n'*irez* pas à Paris, *irez* doit être une forme du présent du même mode.

IMPÉRATIF.

Le singulier de l'impératif dérive directement du latin, et ce n'est que par hasard qu'il ressemble à la première personne du sing. du prés. de l'indicatif; le pluriel est emprunté de ce dernier temps. *Etre*, *avoir*, *savoir* et *vouloir* font seuls exception; ils ont pris leurs formes du présent du subjonctif. Les explications que j'ai données pour le présent de l'indicatif s'appliquent donc à l'impératif.

Sire, sire Deu de Israel! si tis plaisirs est, *fai* demustrance pur quei ne respundis iui (?) à tun serf? (Q. L. d. R. I, p. 51.)

Nen *pren* mie warde, ô tu hom, à ceu ke tu soffres, mais à ceu ke cil at soffert. (S. d. S. B. p. 547.)

Prent mon ceval pour le besoing. (Phil. M. v. 14198.)

Fui de ci, *fui! fui* de ci, *fui!* (Rutb. II, 220.)

S'ele ne s'en veut escondire,
Lai l'en aler de ton enpire. (Trist. I, p. 146.)

Serf nos e *aime*, si t'*acorde*. (Ben. II, v. 2941.)

Dunc apelad Helyseu Giezi, sun serjant, si li dist: *Fai* venir la dame, et ele vint devant lui. Et li prophetes li dist: *Pren* ci tun fiz. (Q. L. d. R. IV, p. 359.)

Celui *servuns*, celui *amons*
Qui m'a sauve, celui *creons!* (R. d. S. G. v. 2325. 6.)

Traez vus en sus, fist Saul à tut le pople, une part. (Q. L. d. R. I, p. 51.)

Dan Nichodem, *venez* od mei;
Alum despendere notre rei. (R. d. S. p. 18.)

SUBJONCTIF.

1. *Présent.* Le présent du subjonctif se réglait, dans la vieille langue, plus exactement qu'aujourd'hui sur le présent de l'indicatif.

La *première* et la *seconde* personne du singulier de ce temps

ne donnent lieu à aucune observation, si ce n'est qu'en poésie on retranchait quelquefois l'*e* de la première personne.

La *troisième* personne du singulier du présent du subjonctif prenait un *t* final, et cette lettre caracteristique, qui nous manque à la première conjugaison, s'y conserva jusque bien après le XIIIe siècle, pour distinguer la troisième personne de ce temps de celle de l'indicatif, où le *t* avait disparu dès le commencement du XIIIe siècle.

La Normandie avait son *d*.

Ex.: Por ceu par aventure ne soffret mies nostre Sires k'ele *vignet* en ceste grief temptation, k'ele ne *defaillet* et por ceu soit dampneie. (S. d. S. B. p. 544.)

Ci eswarst li hom cum grant cuzenson Deus ait de luy; ci eswarst quel chose il *penst* de luy ou quel chose il en *sentet*. (Ib. p. 547.)

Quels chose est ke plus *apraignet* la foit et *enforst* l'esperance et *enspraignet* la chariteit cum fait li humaniteiz de Deu? (Ib. p. 548.)

La purteit del cuer ait en ceu li prelaiz k'il *desirst* [1] l'esploit d'altrui et ne mies qu'il *voillet* estre sires sor altrui, ensi k'il en l'onor où Deus l'at mis ne *quieret* son propre prout, ne l'onor del seule. (Ib. p. 569.)

Par iror perd l'om la vie, ja soit ce ke il *semblet* que l'om *retenget* la sapience. (M. s. J. p. 513.)

Va e di à tun seignur que venuz est Helyes, que il me *ocied* quant il ne te truverad. (Q. L. d. R. III, p. 315.)

Deus ne se puet pas repentir de chose qu'il *faced*. (Ib. I, p. 54.)

E l'air, qui est entre ces dous (la terre et le feu)
Toute defent tut à estrus
Que la terre n'*alumt* ne arde. (Ben. I, v. 101-3.)

On voit par ces exemples que, dans quelques cas, l'*e* se syncopait devant le *t*.

La *première* personne du pluriel du présent du subjonctif était: *iens*, en Bourgogne; *iomes*, *iemes*, en Picardie; *ium*, en Normandie, plus tard *iuns*, *iums*; *ions*, dans l'Ile-de-France; *iom*, dans les dialectes mélangés entre la Bourgogne et la Normandie.

Les terminaisons *iemes*, *ienmes*, étaient, à ce temps, beaucoup plus rares que *iomes*.

Au XIIIe siècle, on retranchait fort souvent l'*i* des terminaisons *iomes*, *ium*, *iuns*, *ions*, *iom*.

Ex.: Por ceu, chier frere, nos est mestiers ke nos chariteit *aiens* et ke nos *enseuiens* les bones oyvres, ensi ke nos en nule maniere ne *mattiens* en negligence les pechiez d'enfermeteit et de nonsachance (S. d. S. B. p. 544.)

Por ceu mismes covient il ke nos assi n'en *faciens* nul semblant et

(1) Voy. plus bas l'explication de ce *s* additif.

ke nos or maismement nos *coysiens* de noz prelaiz et des maistres de sainte eglise. (Ib. p. 556.)

... Si vos prei ju ... ke nos ... *sorportiens* li uns de nos l'atre en tote pacience, ensi ke nos *encitiens* li uns de nos l'atre ades à meillor et à plus parfait estaige. (Ib. p. 557.)

Sire, font il à Joffroi le mareschal, que volez que nos *faciens;* nos ferons quanque il vos plaira. (Villeh. 476[c].)

Ne quider pas tort te *facum*. (Ben. II, v. 8504.)

Que son cors honurablement
Facom poser en monument. (R. d. S. p. 20.)

Asez est mielz qu'il i perdent les testes,
Que nus *perduns* clere Espaigne la bele,
Ne nus aiuns les mals ne les suffraites. (Ch. d. R. p. 3.)

Encore fut dit desd. arbitres et pronuntie que je led. R. et muy hoirs *teignons* et *reprenons* .... totes les choses qui me sunt devisees. (1279. M. s. P. I, 368.)

Voyez si-dessous d'autres exemples de ces diverses terminaisons.

L'*i* de la *seconde* personne du pluriel manquait souvent aussi, en Normandie surtout. La terminaison *oiz*, que nous avons vue à l'indicatif et au futur, se retrouve au subjontif:

Et puis qu'il aura toute la terre, moult li sera peu de vos, ne li chaudra quel part vos alliez, ne quel voie vos *teingnoiz*. (R. d. S. S. d. R. p. 33.)

REMARQUES. *a*. On emploie quelquefois le subjonctif dans les phrases principales destinées à exprimer un commandement, une exhortation, une invitation ou une défense; alors le subjonctif remplace l'impératif, quoique sous une forme adoucie. En ce sens, on ne se sert guère aujourd'hui que des 3[e] personnes, tandis que le vieux français, à l'imitation du latin, faisait usage de toutes les personnes du singulier et du pluriel.

Ex.: *Soies* tu seignors de tes freires, et *soient* li filh de ta meire devant toi curvet, si *soit* il maldit ki toi maldirat! (Gen.)

Sovignet te ke ceste parolle dist Nostre Sires. (S. d. S. B. p. 563.)

b. Le subjonctif dans les phrases concessives, p. ex. *Ecrive* qui voudra (Boileau); *Qu'il ait fait* telle chose, ou ..., n'est d'usage aujourd'hui qu'à la troisième personne; le vieux français l'employait ainsi à toutes les personnes.

Voy. Chast. XX. v. 50. Ch. d. S. II, 111.

2. *Imparfait*. Au milieu du XIIIe siècle, la flexion de ce temps était, pour la première conjugaison: *aisse*, dans la Bourgogne, l'Ile-de-France et le sud-ouest de la Picardie; *asse*, dans les autres provinces.

De même qu'on trouve quelques formes en *e*, au lieu de *a*, au parfait défini, on rencontre des imparfaits du subjonctif en *esse*, au lieu de *aisse* ou *asse*. Cette terminaison, qui est analogue à celle du provençal, ne fut pas de longue durée, et, au XIIIe siècle, on ne la voit que dans les textes des provinces où la langue d'oïl était en contact immédiat avec la langue d'oc.

Ex.: Quant tu repris fuz el larencin, por kai ne *dottesses* tu....? (S. d. S. B. p. 536.)

Bien poez veoir, chier freire, ke ne fut mies sens lo conseil de Deu ke vos en ceste citeit del signor des vertuiz *entrexiez* [1], lai où vos apresiziez la volenteit de Deu. Certes, cil ki la crimor de Deu te mist en ton cuer et qui te convertit por desirer sa volenteit, cil te dist ke tu *levesses* sus et que tu *entresses* en la citeit. (Ib. p. 559.)

Mais por ceu ke tu ne *pensases* ke ceu fust avenuit par aventure, si fut aparilliez aparmenmes li tesmoignaiges del Peires (?). (Ib. p. 552.)

Molt volentiers quesisse une religion
U je m'ame *salvaisse* en bonne entention. (Rutb. I, p. 238.)
Ainz ke m'i *cuidaisse* prendre. (Ch. d. S.)
Et quant vit venir cele beste
Lors me dist que je me *gardaise;*
Et à nul fuer je ne *quidaise*
K'il eut femme.... (R. d. l. V. p. 57.)
Sire, fait el, beau duz amiz,
Une chose vus *demandasse*
Mut volentiers si jeo *osasse*. (M. d. F. Bisc. v. 32-4.)
Je *chantassc* volentiers liement,
Se j'en *trouvasse* en mon cuer l'achoison. (C. d. C. d. C. p. 42.)
Je le *nomasse*, mes je n'os,
Car po se delite en grant los. (Chast. pr. v. 71. 72.)
Se tu veraiement l'*amasses* (Dieu)
De lui correcier te *gardusses*. (Ib. v. 133. 4.)

Le terminaisons des trois autres conjugaisons étaient, en général: *isse*, *usse*. [2]

La caractéristique de la *troisième* personne du singulier était, pour les quatre conjugaisons, un *s* avant la finale *t*. Nous avons remplacé le *s* par un accent circonflexe.

Ex.: Se il *trovast* lor amassee,
A grant dolor fust dessevree;
Ja tant cum *durast* lor ae
N'en assaillissent mais cite. (Ben. v. 38967-70.)

(1) *X* équivalait à un *s* prononcé avec un sifflement fort et égal à un double *s*.
(2) *Usse* avait plusieurs variantes; on les trouvera ci-dessous expliquées et classées. (Voy. *Devoir*, et cfr. *Avoir*, imp. d. subj.)

La nes en vait droit cele part
Con s'on le *conduisist* par art. (P. d. B. v. 769. 770.)

Et por kai fist il ceu, chier freire, ou quels fu li besoigne por kai li sires de majesteit s'*umiliest* et s'*abreviest* ensi, si por ceu non keu vos ensi faciez? (S. d. S. B. p. 535.)

Cant Olivier ait la parole oie
Dou duc Rollan qui ansi le mastrie,
Se il l'*osaist* faire sans velonie,
N'en *feist* plus por tot l'or de Pavie. (G. d. V. v. 2769-72.)

A la *première* personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif, on retrouve *iens* en Bourgogne, et *iemes*, *ienmes* en Picardie.

Ex.: Et nos comanderent que nos vos *enchaissiens* as piez, et que nos n'en *leveissiens* desque vos ariez otroye que vos ariez pitie de la terre sainte d'outremer. (Villeh. 436[a].)

. . . Que en tot est il mielx que nos metons toz nos avoir ci, que ce que il defaillist et que nos *perdissiens* ce que nos y avons mis, et que nos *defaillissiens* de nos convenances. (Ib. 440[b].)

S'or avenoit que tuit vos *vossissiens* laissier,
Guiteclins auroit pais à vos, au mien cuidier. (Ch. d. S. I. p. 251.)

Et nos requist, ke nous *alissienmes* avant el dit compromis et *disissienmes* et *ordenissienmes* no volentei sour le peine de cent mil livres de par. contenue ou compromis. (1288. J. v. H. p. 479.)

De le quel chose le dis dus fu de Braibant del tout en defaute et est encore, ja soit ce chose ke nos l'*attendissienmes* al liu et au jour devant dis. (1288. Ib. p. 480.)

(Il) nos requist souffissanment ke nous *vosissienmes* aleir avant es dites besongnes, dont nous estienmes et sommes carchies, le plus hastivement que nous porienmes, et requist à mon segneur le evesque de Liege . . . . ke toutes ces choses devant dites *vosissienmes* tiesmoignier souffisanment par no saiel. (1288. Ib. p. 475.)

Comme au présent, les deux premières personnes du pluriel de l'imparfait du subjonctif rejetaient souvent l'*i* de la flexion.

Ex.: La n'*eussons* venjance prise
S'en *peussons* faire justise. (P. d. B. 3813. 14.)
Trop est de vos grant meschaance:
Ja ne *venissez* vos en France! (Ben. v. 13983. 4.)
I *oïssez* tel chanteis,
L'un chantot bas, l'autre à hauz criz. (Chast. XIX. v. 15. 16.)

La loi de l'équilibre dont j'ai parlé dans les considérations préliminaires trouve son application à la *première* et à la *seconde* personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif des verbes de la première conjugaison. La flexion très-lourde et accentuée a produit un raccourcissement de la forme; ainsi les dialectes qui avaient la terminaison *aisse*, retranchaient l'*i* à ces deux personnes.

Dans le nord de la Picardie, l'*a*, qui avait perdu son accent, fut remplacé de bonne heure par *i*, et ces formes en *i* passèrent rapidement dans tous les autres dialectes. Leur emploi était général vers le milieu du XIIIe siècle.

Ex.: La cele est mise sor fauvel l'arabi.
N'i monteries por l'onnor de Ponti,
Por qu'*alissies* en estor esbaudi. (R. d. C. p. 90.)
Si serre vont li baron chevalchant,
Se *getissies* sor les hiaumes .i. gant,
Ne fust à terre d'une louee grant. (Ib. p. 95.)
En ta prison avons .i. chrestiien . . . .
C'il ne t'aide, je ne sai qu'il an iert.
Et dist li rois: car le m'*amenissies*. (Ib. p. 269.)
Se sentissies les maus que sent,
Vos *parlissies* tout autrement. (P. d. B. v. 4939. 40.)
Nos amasmes Willame nostre boen avoe,
E son filz *amison* s'il traisist à bonte. (R. d. R. v. 3368. 9.)
Quidez, se vos l'*osissiez* emprendre
Qu'il vos osassent sol atendre? (Ben. II, 9366. 7.)
Mais se vos *amissiez* honeur,
Et *doutissiez* la deshoneur,
Et *amissiez* vostre lignage,
Vos fussiez et preudome et sage. (Rutb. I, 116.)

Voy. ci-dessus *alissienmes*.

Rabelais, Montaigne emploient souvent encore cette forme.

La *troisième* personne du pluriel ne donne lieu à aucune remarque; les flexions étaient régulières: *aissent*, *assent*, *issent*, *ussent*.[1]

Ex.: Mors, se rice home à ti *pensassent*,
Ja lor ames là ne *cachassent*
Où n'a mestier or ne argent. (V. s. l. M. XXXIX.)
Sa macue a al col levee
Qui mult estoit grosse et qaree;
Dui païsant ne la *portaissent*,
Et de terre ne la *levaissent*. (Brut. v. 11878-81.)
Mais Deus voleit que cil *murussent*
Et qu'autres genz le *sucurrusent*. (Romv. p. 413. v. 32. 33.)

L'imparfait représente, au subjonctif, l'imparfait de l'indicatif et le parfait défini; et de même que le présent du subjonctif

(1) Au lieu des deux *s*, on trouve à l'imparfait du subjonctif, comme partout, des orthographes avec un seul *s*. Pendant la première période de notre langue et longtemps après encore, il y eut une grande confusion dans l'emploi du *s*; mais la prononciation n'en souffrait nullement, c'est ce que prouve l'usage qu'on faisait du *c* pour le *s*, et du *s* pour le *c*.

s'est approprié la sphère du futur simple, l'imparfait s'est approprié celle du conditionnel présent.

L'emploi que faisait l'ancienne langue de l'imparfait du subjonctif était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui; dans les phrases hypothétiques surtout, il était d'un usage général, soit dans la phrase principale, soit dans l'incidente. On abandonna le redoublement du subjonctif au fur et à mesure que le conditionnel fut admis dans la phrase principale. Des exemples seraient ici superflus, on en trouvera un assez grand nombre dans la conjugaison détaillée.

Avant de passer à la conjugaison proprement dite, j'ai encore à noter quelques faits qui n'ont pu trouver place dans ce qui précède.

A. Outre les contractions qu'éprouve *l'infinitif*, on intercale à cette forme un *t* entre *s* et *r*; ainsi de *crescere* on fit *croisre*, *croistre*, *croître*; et un *d* entre *l* et *r*, *n* et *r*: *remaindre*, *toldre*, *moldre*.

B. Au *futur*, on intercale de même *d* entre *l* et *r*, *n* et *r*: *voldrai*, *tendrai*.

C. On intercale souvent un *s* avant le *t* de la troisième personne de certains verbes: *dist*, *dust*; ce qui occasionnait une confusion entre le présent de l'indicatif et le parfait défini, d'un côté; entre l'imparfait du subjonctif et le parfait défini, de l'autre.

Voyez le verbe *quérir* pour le *s* de la troisième personne du parfait défini des verbes: *dire*, *mettre*, *prendre*, etc.

D. Le *présent* du subjonctif offre la flexion *ge*. Cette terminaison dérive primitivement des formes latines *eam*, *iam*; l'*i* prit le son de *j*. Le son de *j* s'exprimait souvent par *gn*, de là *gne*; mais quelques dialectes, le normand surtout, lui donnèrent une prononciation dure et sifflante, d'où *ge*. L'emploi du *g* pour marquer le subjonctif se propagea de proche en proche, et on finit par le donner à des verbes de la première conjugaison. Le dialecte normand était celui de tous qui faisait le plus fréquent emploi de ces subjonctifs en *ge*.

Ex.: S'a si engages sa maison
Qu'il ne rent conte ne raison
De nule rien que il *despenge*.
Ja ne quiert que conte l'en *renge*
Li borgois, qui molt le creoit
Por çou que loial le veoit. (Chr. A. N. III, 117.)

Ainceis qu'autre parole *torge*,
De Loewis, son cher serorge,
Li rent saluz e amistiez. (Ben. v. 18182-4.)

Cil ki prendra larun sanz suite e sanz cri, que cil enleist à qui il aurad le damage fait, e *vienge* poi apres, si est raisun que il *dunge* x solz de Hengwite. (L. d. G. p. 176, 5.)

Et, si aventure *avenge* ke nostre segneur rey, nostre pere, *murge* dedenz le age de nos enfauns (ke Deus defende), nos volons ke le reaume d'Engletere, e tutes les autres teres ke porrunt eschair à noz enfaunz, *demorgent* en les meyns de nos essekcteurs avaunt nomes. (1272. Rym. I, 2. p. 123.)

Mes qe totes les issues *demorgent* en les mayns les avaunt dit escheiturs, si com nous avoms avaunt dit, issi qe quele houre qe ele *murge*, ou tost ou tart, que la terre ne puisse demorer charge apres sa mort, qe de 10000 marc. (1268. Ib. I, 2. p. 109.)

REMARQUE. On trouve un *s* à la troisième personne du subjonctif de certains verbes, tels que: *donst*, *doinst*, *duinst*; *jeunst*, etc. Cette lettre a ici, je crois, quelque rapport avec le *g* du subjonctif. Les formes *donst*, *doinst*, *duinst*, p. ex., ont des premières et des secondes personnes correspondantes: *doinse* (Trist. II, 103), *duinse* (Q. L. d. R. III, 230), *duinses* (Ib. IV, 364); cela permet de supposer que le *g*, prenant dans quelques dialectes un son plus sifflé, est devenu enfin *s*. Cette particularité et le changement contraire (de *s*, *z* en *g*) se montrent ailleurs dans la vieille langue, et subsistent encore dans nos patois.

E. La vieille langue formait souvent, pour l'euphonie, le *futur* et le *conditionnel* des verbes dont la finale était *rer*, en *errai*, *erroie*, *erreie*, au lieu de *rerai*, *reroie*, *rereie*.

Ex.: Ens en son cuer bien aficha
Que cele nuit n'i *enterra*. (R. d. C. d. C. v. 2379. 80.)
Que se li sires revenoit
Adont n'i *enterroit* il mie. (Ib. v. 2532. 3.)
Quar lors ne se porront repondre
Ne gent clergies, ne gent laies,
Et Diex vous *monsterra* ses plaies! (Rutb. I, 96.)

Tuz vifs les prendrums e en la cited *enterums*. (Q. L. d. R. IV, p. 372.)

Quant d'iloc en irras, e al chaidne Thabor vendras, treis humes i *encunteras* ki en irrunt à Betel. (Ib. I, p. 33.)

Elle syncopait quelquefois, à ces mêmes temps et dans les mêmes verbes, l'*e* entre deux *r*: *jurra* = *jurera*, *plorres* = *plorerес*.

Les verbes de la première et de la seconde conjugaison qui avaient un *n* au radical, assimilaient souvent ce *n* au futur et au conditionnel.

Ex.: Pour çou les *merra* avoec lui. (R. d. l. M. v. 4584.)
Bien vos *merrai* à garison,
Sel vos plest, ennuit ou demain. (Romv. 565, v. 2. 3.)
Tant te *dorrai* or et argent
Com tu voudras. (Trist. I, 93.)

Voy. *tenir*, *venir*.

Les verbes de la seconde conjugaison retranchaient aussi, au futur et au conditionnel, la voyelle de la terminaison infinitive entre deux *r*, ou bien ils transposaient *r*.

Ex.: Dist Aiglente: Je me *ferroie*
El cuer, s'il vos voloit amer
Pour moi laissier. (R. d. l. V. v. 3027-9.)
Qar de son voisinage main ne soir ne *jorrez*. (Ch. d. S. II, p. 48.)
Ensi ont Mahom honore
Les foles gens et aoure;
Ensi le fait et le fera
Tant comme Diex le *soufferra*. (R. d. M. p. 82.)
Et *soufferai* chou k'i vaura. (R. d. M. d'A. p. 7. v. 167.)
Qant Baudoins est morz, bon pastor perdu as;
Jamais à jor vivant tel ne *recoverras*. (Ch. d. S. II, p. 186.)

Les verbes de la troisième conjugaison retranchaient, comme aujourd'hui, au futur et au conditionnel, la terminaison infinitive *oi(r)*.

F. Les verbes en *eiller*, *oiller*, *ailler*, *iller*, *oler*, formaient, au XIIIe siècle, leur troisième personne du singulier du présent du subjontif en *eut*, *out*, *aut*. L'*u* provenait de l'aplatissement de *l*. (Confr. Substantifs en *eil*, *ols* etc.)

Ex.: Uns preudom qui venir me vit,
Que Diex *conseut* se encor vit,
Et s'il est mors Diex en ait l'ame,
Me prist par la main. (Rutb. II, 27.)
Ce est Gautiers, ice m'est bien avis;
Repairies est de la cort de Paris,
Pris a ces armes, chascuns en soit toz fis.
Cil nos *consout* qui pardon fist Longis! (R. d. C. p. 151.)
Or me *consaut* Diex ki tout set. (Ph. M. v. 9376.)
Se li dient que pour grevance
Ne laist que il ne voist en France
Et qu'il *baut* au roy cele lettre. (R. d. l. M. v. 3019-21.)

CONJUGAISON DES VERBES AUXILIAIRES
AVOIR, ETRE.

L'introduction des verbes auxiliaires dans les langues romanes ne doit pas être attribuée comme on l'a fait souvent, a l'influence

allemande. L'emploi de *être* et *avoir*, qui sont les deux principaux, était déjà connu du temps de Cicéron et de César, et même de Plaute. (Cfr. Denina II, 18. Fuchs, Rom. Spr. p. 349 et suiv.)

A. AVOIR (v. fo.),[1] habere.

D'après ce que j'ai dit de l'aspirée *h* à l'article consonnes, on ne s'étonnera pas de trouver le verbe *avoir* écrit tantôt avec *h*, tantôt sans cette aspirée. Cette dernière orthographe est la plus généralement suivie dans les romans du XIIIe siècle; mais les chartes de certaines provinces, de la Franche-Comté p. ex., écrivent presque toujours *havoir*.

Les formes de l'infinitif étaient:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
avoir.	avoir.	aver.

et dans les dialectes mixtes[2]: *aveir*.

INDICATIF.

Présent.

ai,	ai,	ai,
as, ais,	as,	as,
at, ait,	at, a,	ad,
avons,	avomes, avommes[3],	avum (ums, etc.),
aveiz,	aves,	avez,
ont.	ont.	unt.

Imparfait.

avoie,	avoie,	aveie,
avoies,	avoies,	aveies,
avoit,	avoit,	aveit,
aviens (ions),	aviemes, avienmes (iomes),	avium,
avieiz,	avies,	aviez,
avoient.	avoient.	aveient.

Parfait défini.

aüi, oi, o,	éui, euc, euch,	u, oui, ou,
aüis, ois, os,	éuis, éus, eus,	us, ous,
aüt, oit, ot,	éuit, éut, eut,	ut, out,

(1) v. fo. signifie *verbe fort*.

(2) Encore une fois et pour la dernière, je répète que j'entends par là les provinces où se mélangeaient, d'un côté, le bourguignon et le normand; de l'autre, le picard et le normand.

(3) Pour ce qui concerne les variantes des terminaisons, je renvoie dorénavant à ce que j'ai dit de la flexion en général.

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
aüimes, oimes, omes,	éuimes, éumes, eumes,	umes, oumes,
aüistes, oistes, ostes,	éuistes, éustes, eustes,	ustes, oustes,
aüirent, oirent, orent.	éuirent, éurent, eurent [1].	urent, ourent.

Futur simple.

averai, averais, averas, averait, averat, averad, averons, averum, averomes, etc., avereiz, averéz, averois, averes, averont, averunt.

aurai, arai	aurai,	aurai,
aurais, arais,	auras,	auras,
aurait, arait,	aurat, aura,	aurad,
aurons, arons,	aurommes, auromes,	aurum,
aureiz, areiz,	aures,	aurez,
auront, aront.	auront.	aurunt.

Conditionnel présent.

averoie, avereie, averoies, avereies, averoit, avereit, etc.

auroie, aroie,	auroie,	aureie,
auroies, aroies,	auroies,	aureies,
auroit, aroit,	auroit,	aureit,
auriens, ariens,	auriemes, aurienmes,	aurium,
aurieiz, arieiz,	auries,	auriez,
auroient, aroient.	auroient.	aureient.

IMPÉRATIF.

aie,	aie,	eie, aie,
aiiens, aiens, ayens [2],	aiemes, aienmes, aiomes,	eium, aium,
aieiz.	aies.	eiez, aiez, aez.

SUBJONCTIF.

Présent.

aie,	aie,	eie, aie
aies, ayes,	aies,	eie, aies,
ait	ait,	eit, ait,
aiiens, ayens, aiens,	aiemes, aienmes, aiomes,	eium, aium,
aieiz	aies,	eiez, aiez, aez,
aient, ayent.	aient.	eient, aient.

(1) On trouve aussi *eustrent.* Voy. *quérir.*

(2) Les sermons de S. Bernard portent indifféremment *y* et *i* pour cette forme et les semblables. Du reste, à en juger par l'emploi de l'*y* dans un grand nombre d'autres mots *y* avait la même valeur que *i*.

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
	Imparfait.	
aüsse, éusse,	éuisse, éusse, eusse,	usse, ousse,
aüsses, éusses,	éuisses, éusses, eusses,	usses, ousses.
aüst, éust,	éuist, éust, eust,	ust, oust,
aüssiens, éussiens,	éuissiemes, éussiemes, eussiemes,	ussum, oussom,
aüssieiz, éussieiz,	éuissies, éussies, eussies,	ussiez, oussiez.
aüssent, éussent[1].	éuissent, éussent, eussent.	ussent, oussent.
	PARTICIPE.	
	Présent.	
Aiant, ayant.	Aiant.	Eiant, aiant.
	Passé.	
Aüt, éut, éu, out.	Eut, éu, eu.	ud, u, oud.

Le *présent* de l'*indicatif*, qui aujourd'hui n'appartient que par la première personne à la conjugaison forte, y appartenait régulièrement, au XIIIe siéle, par les trois personnes du singulier, dans les dialectes du sud-est de la Champagne, de la Lorraine, et de toute la partie est de la Bourgogne. Les sermons de St. Bernard ne diphthonguent pas.

A l'époque qui nous occupe, la troisième personne du pluriel avait déjà perdu, comme on voit, le radical latin tout entier. Au lieu de *ont*, on a écrit quelquefois aussi *unt*, en Bourgogne et en Picardie; mais, dès le XIIe siècle, l'orthographe *ont* était générale dans ces provinces. La variante *on*, qu'on rencontre souvent, est une licence poétique. L'anglo-normand avait *ount*.

Au lieu de *ai*, on écrivait *ei*, *e*, dans le Berry, l'Orléanais, le Nivernais, et une partie de l'Ile-de-France et de la Champagne. Cet *ei* n'est qu'une forme grêle de *ai*, et non pas, comme on l'a pensé quelquefois, ê long, c'est-à-dire *a* + *i* et un redoublement de la dernière voyelle; ainsi *a* + *i* + *i*.

L'*imparfait* ne donne lieu à aucune observation.

La forme primitive du *parfait défini* doit avoir été, en Bourgogne: *aui*[2], *auis*, etc.; mais elle ne fut pas de longue durée et les plus anciens manuscrits n'en fournissent aucun exemple; elle n'était donc plus en usage dans la seconde moitié du XIIe siècle. *Oi* remplaça *aüi.* Cette forme *oi* provient de l'influence

(1) Les mêmes formes écrites avec un seul *s*, ce qui n'implique aucune différence comme je l'ai déjà fait observer. — Au lieu de *ss* on trouve aussi *x*, comme partout. Cfr. *entrexiez*, *apresixiez* (S. d. S. B. p. 559.)

(2) Cfr. Imparfait du subjonctif.

de l'*u* de la terminaison de *habui*, qui subit les transformations suivantes: *haubi*, *haui* ou *aui*, *hoi* ou *oi*.

Oi, monosyllabe, était surtout en usage dans le nord de la Champagne, l'est de la Picardie, et l'Ile-de-France; *o*, qui en dérive par la syncope de l'*i*, dans la Bourgogne. Au lieu de *oi*, on a souvent écrit *oc*, au sud de la Picardie, *ou*, au centre de la Champagne, dans la seconde moitié du XIIIe siècle. (Cfr. *euc*.)

Le dialecte picard eut, dès les plus anciens temps, une forme correspondante à l'*aüi* bourguignon: *eui;* il l'a toujours conservée et elle a passé dans la langue fixée. *Eui* est, d'après les explications que j'ai déjà données plusieurs fois, la seule forme pleine possible dans ce dialecte. La prononciation que l'on donne aujourd'hui à *eus* s'explique par la forme normande *u*. (Voy. l'Introduction.)

Au XIIIe siècle, on trouve ordinairement, en Picardie, *euc*, *euch*, au lieu de *eui*. Je m'explique le *c*, *ch*, de la manière suivante. L'*i* final de *eui* prit peu à peu le son chuintant, que le dialecte picard écrivit à sa façon: *c*, *ch*, lorsqu'il employa la forme *éui* comme monosyllabe, ce qui eut lieu très-souvent dès les premières années du XIIIe siècle [1].

Je dois encore faire observer que l'accent dont j'ai surmonté l'*e* de *eui* n'est nullement indicatif du son; il est destiné à montrer que l'*e* ne forme pas diphthongue avec *u*. Dans la Picardie, du moins, la prononciation de cet *e* doit avoir tenu le milieu entre notre *e* muet et notre *e* fermé. Eût-il été long, comme on l'a dit, on n'aurait d'abord pas manqué de le diphthonguer dans les provinces où les sons mouillés étaient prédominants, et on l'aurait même écrit par *ai* dans le Hainaut, au XIIIe siècle. On ne peut fixer la prononciation des divers dialectes de la langue d'oïl en se basant sur les formes dialectales de telle ou telle province; la rime était trop libre pour fournir un moyen sûr de la déterminer, et l'analogie avec les autres langues romanes donne encore moins de certitude. Du reste, ceux qui ont vu un *e* long dans la forme *eui*, en avaient besoin pour servir de preuve à leurs théories. Quant à moi, sans rejeter les principes généraux qu'on a donnés sur la mode de composition des voyelles longues, je ne puis les appliquer sans distinction à la langue d'oïl. L'oreille de nos ancêtres bourguignons

(1) En général, le changement de *éu* en *eu* monosyllabe est propre à la Picardie et à la Touraine; mais au XIIIe siècle, la prononciation de ces dialectes avait, à cet égard aussi, influé beaucoup sur la prononciation des autres provinces. — Quant à *eus*, on le trouve souvent encore dissyllabe jusqu'à la fin du XIVe siècle.

et picards ne s'offensait pas d'une accumulation organique de voyelles, et les écrivains se donnaient toutes les peines du monde pour modeler l'orthographe sur la prononciation. Aussi, dès que l'orthographe ne le représente pas, je n'admets aucun renforcement.

Eui s'est formé comme *aui*, après l'aplatissement de *a* en *e*: *habui*, *hebui*, *heubi*, *heui* ou *eui*. La syncope du *b* me paraît de beaucoup plus conforme au génie de la langue d'oïl, et surtout du dialecte picard, qu'une permutation du *b* en *v*, lequel serait devenu *u*; permutation qu'on admet ordinairement d'après l'analogie de l'italien *ebbi*.

La forme normande du parfait défini était proprement *ui*, *u*, qui devint régulièrement *oui*, *ou*, dans le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Au XIIIe siècle, *ou* (*oui* a toujours été très-rare) avait pénétré en Normandie et s'y employait plus fréquemment peut-être que *u*; voilà pourquoi je l'ai indiqué parmi les formes normandes.

La forme primitive du *futur* a été, dans tous les dialectes: *averai*, *averas*, etc., avec les variantes de terminaisons que l'on connaît. *Averai* resta en usage pendant tout le XIIIe siècle, en Normandie surtout, mais plus on s'approche du XIVe, plus il devient rare. Quant aux formes contractes *aurai* (*u*=*v*) *arai*, il est assez difficile de les classer; on les retrouve partout. Tout ce qu'on peut dire, c'est que *arai* était de beaucoup plus fréquent en Bourgogne que dans les autres provinces.

Dans l'Ile-de-France, on ajouta souvent, au XIIIe siècle, un *i* à la forme *arai*: *airai*. Le futur se terminait naturellement aussi en *ei*, *e*, (Voy. présent.)

Nulle part, pour *l'imparfait du subjonctif*, je n'ai rencontré une forme correspondante au parfait défini *oi*, *o*. Les textes bourguignons donnent toujours *aüsse*, *haüsse*, *eusse* et *ehusse*, forme qui nous indique la prononciation de *éusse* dans cette province. (Cfr. *devoir*, imp. du subj., pour la classification des variantes.)

Ex.: Mais mestiers est ke nos l'auvrement de si halt sacrement wardiens enjosk'à lo matin, car ceste matiere doit bien *avoir* son propre sermon. (S. d. S. B. p. 529.)

Que est *avoir* cotte juske al talun, se *avoir* n'est esperance juske à la fin? (M. s. J. p. 448.)

Jeo di les forz, les combatanz
Qui poeient *aver* quinze anz
U trente u plus. (Ben. I, 555-7.)

Le mesaise esdrezce del puldrier; le povre sache del femier, od les princes le fait sedeir; chaere de glorie li fait *aveir*. (Q. L. d. R. I, p. 7.)

Deus, dist li dus, biau rois de paradis,
Se n'*ai* secors, com je suix mal bailis! (G. d.V. v. 7. 8.)
Vausaus, fait il, je *ai* non Olivier. (Ib. v. 90.)
A vois escrie: Chevaliers, où vais tu?
S'ensi t'en vais, tu *ais* le san perdu. (Ib. v. 310. 311.)
Ais du mais ne peire ne meire? (Dol. p. 287.)

Asseiz malement se contienent assi li altre encontre Crist; et molt i *at* à nostre tens des antecriz. (S. d. S. B. p. 556.)

Et al evesque de l'englixe de Philadelphe escriveis, ce dist li sains li vrais qui *ait* lai cleif Deu. (Apocal. f. 5. v. c. 2.)

Et qui *ait* oreilles por oïr si oie, ceu que li esperis dit aus eglixes. (Ib. f. 6. v. c. 2.)

Et il se combait et sui oil sont come flame de feu, et *ait* an son chief maintes corones, et *ait* non escripture que nuns ne conoist se il non. (Ib. fol. 33. r. c. 2. v. c. 1.)

Quant li rois *ait* veu que Garins ne vanra,
Il *ait* pris .i. mesaige, à lui si l'envoia. (Romv. p. 345. v. 9. 10.)

Je Gauchiers.... fax à savoir à tous caus qui sunt et qui seront que j'*ei* esleue ma sepouture en l'eglise dou Pont-Nostre-Dame. (1248. H. d. M. p. 151.)

Ou tesmoing de la quel chose j'*ei* feit sceller ces lettres presentes de mon scel. (Ib. ead.)

Je la prendroie volentiers, se ele estoit quise et vos vos en voliez entremestre; que ausi n'*e* ge [1] que .i. hoir. (R. d. S. S. d. R. p. 5.)

Mais dis homme furent troveit entre ceaz ki dissent à Ismael: Ne nos ocire mie, car nos *avons* el champ tresors de frument, d'orge, de vin, et de oile, et de miel. (M. s. J. p. 446.)

N'y venimes nous mie ensamble comme compaignon, et y *avommes* aussi bien endure les paines et les travaus pour Nostre Signour com vous avez. (H. d. V. 501 c.)

En tesmoignage de laquele chouse nos *havons* fait mettre es presentes lettres les seax. (H. d. B. 1273. I, cxj.)

Seignor bairon, *aveiz* vos esgarde. (G. d. V. v. 556.)

Et cant il *ont* les menbres covenables mostreiz à la batailhe, dont primes recontent les cols de lur grant force. (M. s. J. p. 442.)

Une puciele molt courtoise
L'*a* pris en cure pour garir. (R. d. l. V. p. 105.)

Purquei plures? purquei ne manjues? e purquei est tis quers en tristur? Dun n'*as* tu m'amur? dun n'*as* tu mun quer, ki plus de valt que si *ousses* dis enfanz. (Q. L. d. R. I, p. 3.)

Va, bone femme, as veies Deu; Deus, ki de tut bien faire *ad* poeste, furnisse en grace ta volente. (Ib. ead. p. 4.)

N'en *ad* vertut, trop *ad* perdut del sanc. (Ch. d. R. p. 86.)
N'*aves* vile, ne tenement,
Ne rente nule, ne tenanche,
Que jou ne sache de m'effanche. (R. d. M. p. 22. 23.)

(1) L'éditeur écrit *ege*.

Tresque sur les degrez del nort l'*unt* fait aler. (Th. Cant. 147.

He, glous, dist il, poi coi ne l'*ais* tue?
Par ma foi, sire, dit Rollan li menbreiz,
Je n'i *avoie* nul garnemans porteiz,
Se jel ferise et il moi autre tel. (G. d. V. v. 177-18

Avoies tu paour que il ne feust envers toi un traitre? (H. d. V. 50

Kar me seit or dit et retrait
Quel tort jeo vos *aveie* fait. (Ben. II, v. 2883. 4.)
Li dus e enquiert e demande | Pur quei tu li as retoleit
Ce dunt senz nul requerement
L'*aveies* saisi bonement. (Ib. v. 15259. 60. 62. 3.)
Dont à poi li cuers ne me part
Quant je n'*oi* de li mon voloir. (R. d. l. V. p. 75.)
Et amena de tel gent com il *oit*. (Villeh. 474 b.)
Puis n'en *oimes* ne oie ne veue,
Ne ne savons kel voie il ait tenue. (G. d. V. v. 3720
Lie miens parages est de grant seignorie;
Ainz n'*o* seignor en trestote ma vie,
Ne n'aurai jai à nul jor ke je vive,
Se dans Gerars ne le veut et otrie . . . (G. d. V. v. 1795
Où j'*ou* destampre ma colire. (Dol. p. 243.)
Par Dieu qui le mont establi
Onques nul jor n'*oc* part de li. (Poit. p. 36. cfr. p. 4
Adont i *ot* . m. chiens hues
Ki les leus *orent* tost troves. (L. d. M. v. 311. 12.)
Dites li qu'ore li suvenge
Des emveisures jurs e nuis
Qu'*omes* ensemble à granz deduiz. (Trist. II, 57.)
Car à ma femme *euc* enconvant
Que ja mais jor de mon vivant
Femme espousee n'iert de moi. (R. d. l. M. v. 227-9.
J'*euch* à vostre mere enconvant. (Ib. v. 525.)

Et specialement de toutes les perdes que je *euch* et pouch av rechevoir en la bataille ke fu àdevant Wrunch. (1289. J. v. H. p. 495

Cum tu *eus* comencement
E ù tu *auras* definement. (Ben. II, 6279. 80.)
D'autre tel lignage et grignor
Eut puis la contesse signour. (Ph. M. v. 29428. 9.)
Et là tout droit ù li Judeu | Crucifiierent le fil Deu
Fu Adans, li premiers om, mis
Et entieres et soupoulis,
Et Eve, sa feme, avoec lui,
Par qui nos *euimes* l'anui
De la pume qu'Adans manga. (Ib. v. 10790-6.)

Car ço que nus *eumes* ainceis al rei grante
E par obedience l'*eustes* comande
Or l'avez defendu. (Th. Cant. p. 25. v. 2. 3. 4.)

Si *eustes* voz joies ensemble. (R. d. S. S. d. R. p. 47.)

E s'*eurent* deniers li auquant. (Ph. M. v. 29218.)

Tul veis e grant joie en *ous*. (Q. L. d. R. I, 74.)

Phenenna *out* enfanz plusurs, mais Anna n'en *out* nul. (Ib. I, p. 1.)

Noz cumpaignuns, que *oumes* tanz chers,
Or sunt il morz. (Ch. d. R. p. 84. CLIX.)

N'en *ourent* pas tel hait en l'ost, ne hier, ne avanthier. (Q. L. d. R. I, p. 15.)

A tuz cels que *urent* mester
Envers le rei poeit aider;
Si fesait il. (V. d. St. Th. d. Ben. t. 3. v. 462.)

Car cil, ce dist nostre Sires, ki *averat* honte de mi davant les hommes, de celui *averai* ju honte davant les engeles de Deu. (S. d. S. B. p. 544.)

S'il voelt ostages, il en *averat* par veir.
Dist Blancandrins: Mult bon plait en *avereiz*. (Ch. d. R. p. 4. VI.)

Quant verrunt altre aveir la seignurie qu'il n'*averunt* mie. (Q. L. d. R. I, p. 10.)

Et tu, quant tout cé feit *aras*,
Dou siecle te departiras. (R. d. S. G. p. 143.)

Li kelz ke soit, i *arait* perde grant. (G. d. V. v. 471.)

Et cil qui vaincrait *aurait* pooir sor mescreans et li donrai l'estoille jornal. (Apocal. f. 5. r. c. 1.)

Grant raianson, s'il vos plait, en *areiz*. (G. d. V. v. 779.)
Randeïz le Karle: grant prou en *avereiz*. (Ib. v. 944.)
Ke à toz iors m'en *averois* plus chier. (Ib. v. 249.)

Car en la boe et en l'ordure
Et en la borbe de luxure
L'*avomes* nos tot prove pris.
Nos en *aromes* plus grant pris
De noz prevoz e de nos mestres
Que de cent bobelins champestres. (De mon. in flum. per. v. 115-120. ds. Ben. t. 3. p. 514.)

Si jeo vos ai ovre mustree | Ne chose dite ne loee
Que jeo n'os envaïr ne faire,
Vergoigne i *aurai* e contraire. (Ben. II, v. 5837-40.)

Les piez as seinz guvernerad, e en tenebres li fel tainrad, e nul par sei force n'*aurad*. (Q. L. d. R. I, p. 7.)

Voire, fait Jakes entressait, | Mais meuture n'*aura* huimais
Elle ne ses peres ne sa gent. (R. d. M. d'A. p. 3. 4.)

Ce ne nos chaut, car ceo *aurum* cher
Qu'al fer trenchant e al acer
Porron conquerre e retenir. (Ben. II, v. 3355.-7.)

Respundi Samuel: Mar *aurez* pour. (O. L. d. R. I, 41.)

Chaitis est et sera toz dis,
Jamais n'*aurois* de lui soulaz tant com soit vis. (Th. F. M. A. p. 43.)

Et dedenz cel termine *aroie* ma terre si mise à point, que je ne la porroie reperdre, et vostre convenance seroit lors rendue que je *auroie* l'avoir receu qui me vendroit de par totes mes terres, et je seroie si atornez de navile de aller avec vos ou d'envoier, si com je le vos ai convent, et lors *ariez* l'este de lonc en lonc por ostoier. (Villeh. 455 c.)

Hunte i *aurion* e damage. (Ben. II, v. 4366.)

Seit ki l'ociet, tute pais puis *averiumes*. (Ch. d. R. p. 16. XXVIII.)

Ke ceste *aroit* à moilier et à per,
Bien poroit dire de hon ore fu neiz. (G. d. V. v. 741. 2.)

Ne ja à feme ne l'*aroit*
Tant con autre amie *averoit*. (Poit. p. 63.)

Se Dex denoit ke un des lor fust pris,
Per lui *rauriens* Dan Lanbert le marchis. (G. d. V. v. 802. 3.)

An fin *auriez* perdue m'amistie. (Ib. v. 420.)

Consilliez moi, et k'il vos vigne an gre
Qu'*aie* l'orgoil de cele gent mate,
Ki à tel tort sont an ma terre antre. (Ib. v. 3987-9.)

Jai Deu ne place, ke tot puet justicier,
Ke tu mais *aies* fiez ne terre à baillier,
Se ne vanges ta honte. (Ib. v. 3969-71.)

Sire, merci pur Deu, à ceste meie cumpaigne l'enfant dunez, mais que ne l'ociez. Respundi l'altre: Ne jo ne l'*aie* ne tu, mais entre nus seit partiz. (Q. L. d. R. III, 237.)

Jou te requier pour Diu le grant
K'*aies* pitie de ton enfant. (Fl. et Bl. v. 1047. 8.)

Rois et empereres poisans,
Tu *aies* l'ounour Cezari! (Ph. M. v. 4387. 8.)

... Et s'il *ait* hoirs de son cors propre il *ait* et tiegne hereditaublement à toujours mais ... notre chatel et la ville de Lavans. (1278. M. s. P. I. 366.)

Ke il seit en alcune partie receu al servise de pruverage, k'il en *ait* la sustenance. (Q. L. d. R. I, p. 10.)

. xx m. chevalier en iront ou rivage,
Se li Saisne connoissent le gue et le passage
Et il se metent anz que nos *aiens* domage. (Ch. d. S. I, p. 101.)

Li rois de Ungrie si nos tolt Jadres en Esclavonie, qui est une des plus forz cites del monde, ne ja par pooir que nos *aions*, recovree ne sera se par ceste gent non. (Villeh. 440 d.)

Comment que *aiommes* grevances. (R. d. l. M. v. 3557.)

N'i a orgoil n'*aium* plaissie
E fait venir tresqu'à sun pie. (Ben. I, v. 1415. 16.)

Ne nos, n'eir mais que nos *aiom*. (Ib. II, v. 428.)

Et sour ce nous *aiemes* aucunes choses dites et ordenees, entre les

queles nous par no dit et par no ordenance *aiemes* engoint au dit duc, k'il... nos delivrast et mesist en no main le devant noumei Renaut..., et *aiennes* requis à mon segneur de Liege... k'il... (1288. J. v. H. p. 481.)

Bele fille, or ne vous desplace,
Fait li rois, çou que vous voeil dire,
Ne ja n'*en aiés* au cuer ire. (R. d. l. M. v. 510-12.)
E dist Hugun li reis: De tut iceo n'*aez* cure. (Charl. p. 13.)

Lui covient que li suen *aient* de li pour,
E pur ço volt mustrer e fierte e reidur. (Th. Cant. p. 100. v. 4. 5.)

Car senz repentanz n'est reison | Que del mesfet *eient* pardon
En nule guise. (V. d. St. Th. C. v. 994-6. ds. B. t. 3. p. 494.)

Cum ensi soit, que descors et debas *aent* eusteit entre nos et nos gens d'une part... (1284. J. v. H. p. 427.)

Fait il à l'arcevesque. *Aiez* de nus merci. (Th. Cant. p. 27. v. 7.)

Je ne vodroie por l'onor de Paris
Ke vos *ause* afole ne malmis. (G. d. V. v. 2316. 17.)
S'il m'*aust* mort, France fust en error. (Ib. v. 2752.)

Si avoit tant de gent sor les murs et sor les tours, que il sembloit que il n'*aust* se là non. Ensi lor destorna Diex nostre Sires le conseil qui fut pris le soir de torner as ysles, ausi com se chascuns n'en *aust* onques oï parler. (Villeh. 448[a].)

Apres ce com nos *haussiens* en memoire nostre darraynete et nostre fin en pensessiens de la salut de nostre arme, nos en nostre bon sens.... avons devise et deperti.... nos autres possessions.... à nos enfanz. (1262. H. d. B. II, 27.)

Et se il avenoit que nos *ehussons* heirs d'autre femme. (1281. Ib. II, 50.)

Je nel voroie por l'or de Monpellier
Qu'en *eusiens* la monte d'un denier. (G. d. V. v. 984. 5.)

Et bien vos mandent il que il ne feroient ne à vos ne à altrui mal, tant que il l'*aussent* deffie. (Villeh. 457[c].)

Sachiez que mult furent effrce en Constantinople, et cuiderent por voir qu'il *aussent* la terre perdue. (Ib. 481[d].)

Se li dit feiaul ou lor avancer *haussent* autrefois fait dus homaiges, nos recevriens les homaiges. (1279. H. d. B. II, 38.)

Ne croire pas le traïtor
Que envers lui *euisse* amor. (Poit. p. 19.)
Signor, sacies tot voirement
Que jou vos en sai mellour gre
Que j'en *euisse* tout porte[1]. (Ph. M. v. 11099-11100.)
Mais trop furent vilain Grijois | Ki ne s'acorderent anchois
Qu'Ector *euist* pierdue vie,
Ki flours iert de cevalerie. (Ib. v. 74 — 77.)

(1) Ce dernier vers signifie: Que si j'eusse tout emporté, accepté (les présents que vous m'offrez).

Et coume li devantdis cuens de Flandres nos *euist* mis en main faire no volente Lembourg .... et li dis dus par parole et par un nos *euist* mis en main le devant dit conte de Ghelre, ja soit ce k'il en demorast saisis u al deseure de le saisine. (1288. J. v. H. p. 47

Et si vous trop preus ne fusies,
Ja si haut penset n' *euissies*. (Ph. M. v. 17354. 5.)
Qu'ar s'il ne l'eust deffendu,
Moult l'*euissent* bien soucouru. (Ib. v. 6054. 5.)
Ceste cite, par St. Marcel,
Vous *euissent* Gascoing tolue. (Poit. p. 43.)

E pensai que il venissent sur mei. si que jo n'*ousse* fait ma obla (Q. L. d. R. I, p. 43.)

E si tu ne l'*ouses* fait, Deu apareillast tun regne sur Israel perm blement. (Ib. ead.)

Si il fust vif, jol *ousse* [1] amenet. (Ch. d. R. p. 28. LI

Respundi Joab: Si veirement cume Deus vit, si tu *ousses* par n si parled, nus nus fuissums partiz e n'en *uissums* pas fait enchalz nostre frere Israel. (Q. L. d. R. II, p. 127.)

Puis ne out nul suspeziun
Ke entre nus *oust* si ben nun. (Trist. II, p. 132.)
Ja n'*ust* en sa compainnie | Home qui amat tricherie
A escient. (V. d. St. Th. v. 796-8. ds. Ben. t. 3. p. 48
Fusti li reis, n'i *oussum* damage! (Ch. d. R. p. 44. LXX
Ceste bataille *ousum* faite u prise. (Ib. p. 67. CXXIX
Einz qu'il *oussent* .iiii. liues siglet,
Sis aquillit e tempeste e ored. (Ib. p. 27. LIII.)

E ço ourent fait li Philistien que li Hebreu nen *oussent* espee lance en bataille. (Q. L. d. R. I, p. 44.)

Desleie, cuilvert, traïtor,
(Qui vit mais ceo?) senz nul mesfait
Que lor *eusse* dit ne fait
Me sunt eisi reveit (?) sanglent
E haïnos e mauvoillent. (B. II, v. 9303-7.)
Et se jou tel garde n'*eusse*
Ja n'*eusse* mais jor sante. (R. d. l. V. p. 107.)
Ne quit que *eusses* en un jor,
En leu, plus joie ne honor
Que cil dedenz (Roem) t'i quident faire. (Ben. v. 14812
Autre funes enserre,
Pris, retenu e estupe
Cum qui nos *eust* clos de mur. (Ib. II, v. 1739-41.)
Sa mie li voloit tolir | S'il en pooit en liu venir.

(1) Dans ce texte, la forme *ousse*, et le part. passé *oud*, *out*, sont souven syllabes.

Il l'*eust*, ce disoit, eue,
Se par lui ne l'*eust* perdue. (Brut. v. 2501-4.)
Ne nos vout plus consentir l'onde,
Li flume ne la mer parfunde,
Que en eus *eussum* rentrement,
Repaire e trespassement. (Ben. II, v. 1733-6.)
Qui vos i *eussom* menez
Plus de trei mile chevaliers.
Garniz d'armes e de destriers. (Ib. v. 5002-4.)
Si sul dous jorz avant u treis
M'en *eussiez* conseil requis,
Jeo vos en deisse mun avis. (Ib. v. 3252-4.)
Se cil n'*eussent* autre esmai,
Poi preisassent les Peitevins. (Ib. v. 5672. 3.)
Li quens Lanbers en ait *out* sodee. (G. d. V. v. 1024.)
Mult ont *oud* e peines e ahans. (Ch. d. R. p. 11. XIX.)
Ramenbre toi, por Dieu de paradis,
Des grans pouretes qu'as *eues* tous dis. (Romv. v. 236.)

E cist sul enfes iert enseveliz en sepulchre de tute la maidnee Jeroboam, kar nostre Sires ad *oud* de li merci. (Q. L. d. R. III, p. 293.)

Ravoir, composé d'*avoir*, qui aujourd'hui n'est plus en usage qu'à l'infinitif, s'employait autrefois à tous les temps et à toutes les personnes. Je ferai observer en passant qu'il y avait fort peu de verbes qui, au XIIIe siècle, ne prissent pas la particule réduplicative *re*.

Ex.: E pur ço que tu as degete le cumandement nostre Seignur, il *rad* tei degete que tu ne seies rei. (Q. L. d. R. I, p. 56.)

Mais Oliviers le *rait* bien asene,
Sor son escut ke il li ait troe. (G. d. V. v. 769. 770.)
Et se tu Joseph nous rendoies,
Le cors Jhesu par lui *rauroies*. (R. d. S. G. v. 1909. 10.)

On trouve *se ravoir* dans le sens de *se retirer*, *se sauver:*

Sens me dona de decevoir
L'anemi qui me veut·avoir
Et metre en sa chartre premiere,
Là dont nus ne se puet *ravoir:*
Por priere ne por avoir,
N'en voi nus qui reviegne arriere. (Rutb. I, p. 36.)

Cfr. à l'exemple précédent et à notre verbe familier *se ravoir*, cette phrase d'Amyot:

Apres que les Gaulois, qui avoyent prins Rome, en feurent chassez par Camillus, la ville se trouva si affoiblie, qu'a peine se pouvoit elle *ravoir* et remettre suz. (H. ill. Romulus.)

REMARQUES. *a.* Au XIIIe siècle et plus tard encore,

au lieu de *il i(y)a*, *il i avait*, etc. on employait simplemen
avoit, etc. ou *il a*, etc.

Ex.: Trois periz *at* en nostre sentier. (S. d. S. B. p. 567.)
En icel tens dunt ci vos cunt
Si cum l'estorie me despont,
Aveit en Engleterre un rei
Qui mult par ert vaillant de sei. (B. II. v. 1651-4.)

A cel tens *ot* un Empereor en Constantinople qui avoit à nom
sac.[1]. (Villeh. 441[b].)

A icel tans que vos dire m'oies,
Ot en Viane .ij. granz palais fondes. (G. d. V. v. 3352.
Oïl, certes, *il ha* lonc tens. (R. d. S. G. v. 2405.).

b. On trouve souvent, dans les textes de la langue *d'oï*
formule: *m'est mestier*, *lui est mestier*, etc. qui signifie: *i*
faut, *j'ai besoin*, *il lui faut*,[2] etc. *Avoir mestier* a quelquefo
même sens; mais il s'emploie aussi pour dire: *être utile*, *s*
à qqch., *à qqn.*

Ex.: S'il vos tenoit, ne tenir ne baillier,
Toz l'ors del mont ne vos *auroit mestier*,
Ne voz pandist comme lairon forsier. (G. d. V. v. 414-
Mes que chaut as François? ne lor *aura mestier*. (Ch. d. S. II.
Quant li fil Brunamont, le cuvert losangier,
Orent meu la guerre por France chalongier,
Tot lor tans la maintinrent; mes ne lor *ot mestier*:
Francois se deffandirent com nobile guerrier. (Ch. d. S. I, p

c. *Avoir*, à l'impératif, avec le participe passé d'un
verbe, formait une expression impérative dont on ne retr
aucune trace dans la langue moderne.

Ex.: Sire compains, ne soiez esperdus,
Ostez vo dras, *aiez* les miens *vestus*. (A. et A. v. 1030.
Quelle et la vostre loy? or le m'*ayez contee*.
(Les quatre fis Aymon. Fierabras. p. X. v. 87
Garde m'*aie mentit*. (R. d. C. p. 267.)

B. ESTRE (esse).

Estre, aujourd'hui *être*, ne dérive pas du latin *stare*, co
l'ont pensé Schlegel et Raynouard; la forme vulgaire ro
essere ne pouvait produire qu'*estre* dans la langue d'oïl.
tistre pour *tisre*, en italien *téssere*, de *texere*.) Les seuls t
de *esse* que le français a remplacés par leurs correspon
de *stare*, sont les participes et l'imparfait, bien qu'au

(1) Isaac l'Ange.
(2) Que quanques *mestiers m'est* me donne. (R. d. l. M. v. 1839.)

siècle et même au commencement du XIVe, on fit souvent encore usage des dérivés de l'imparfait *eram*. Cet emploi de *stare* pour *esse* n'a du reste rien d'extraordinaire; car, en latin déjà, *stare* se rapprochait beaucoup de la signification de *esse*. Les Espagnols et les Portugais emploient aussi *estar*, dérivé de *stare*, soit comme auxiliaire, soit comme verbe propre.

Voyez la première conjugaison pour tout ce qui concerne le verbe *ester*, *stare*.

CONJUGAISON DU VERBE *ESTRE*.

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
	INFINITIF.	
estre.	iestre.	estre.
	PARTICIPE.	
	Présent.	
estant.	estant.	estant.
	Passé.	
esteit.	estet, este.	ested, este.
	INDICATIF.	
	Présent.	
suys, sui, suix, seu,	sui, suis,	sui,
es, ies, iez,	ies,	es, ez,
est,	est,	est,
somes, sommes,	sommes, soumes,	sum, sums, sumes,
estes, esteiz, iestes,	iestes, estes,	estes,
sont.	sont.	sunt [1].
	Imparfait.	
estoie, astoie,	estoie,	esteie,
estoies,	estoiés,	esteies,
estoit,	estoit,	esteit,
estiens,	estiemes, estienmes(iomes),	estium,
estiez, estieiz,	esties,	estiez,
estoient.	estoient.	esteient.
	Parfait defini.	
fui,	fui,	fui,
fuis, fus,	fus,	fus,
fuit, fut,	fut, fu,	fud,
fuimes, fumes,	fumes, fusmes,	fum, fumes,
fuistes, fustes,	fustes,	fustes,
furent.	furent.	furent

(1) En anglo-normand *sount*.

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
	Futur simple.	
serai,	serai,	serrai,
serais,	seras,	serras,
serait,	serat, sera,	serrad,
serons,	seromes, serommes,	serrum,
sereiz, serez,	seres,	serrez,
seront.	seront.	serront.
	Conditionnel présent.	
seroie,	seroie,	serreie,
seroies,	seroies,	serreies,
seroit,	seroit,	serreit,
seriens, serienz,	seriemes, seriennes,	serrium,
serieiz,	series,	serriez,
seroient.	seroient.	serreient.
	IMPÉRATIF.	
sois,	sois,	seies,
soiens, soienz.	soiemes, soiennes, soiommes,	seium, seum,
soieiz, soiez.	soies.	seiez, seez.
	SUBJONCTIF.	
	Présent.	
soie,	soie,	seie,
soies,	soies,	seies,
soit,	soit,	seit,
soiens, soyens, soienz,	soiemes, soiennes, soiommes,	seium, seum.
soieiz, soiez,	soies,	seiez, seez,
soient.	soient.	seient.
	Imparfait.	
fuise,	fuisse, fuise, fuse,	fusse,
fuises,	fuisses, fuses,	fusses,
fuist,	fuist, fust,	fust,
fuisiens, fusiens,	fuissiemes, fusiemes,	fussum,
fuisiez,	fuissies, fusies,	fussez,
fuisent.	fuissent, fusent.	fussent.

Au milieu du XIIIe siècle, la forme picarde de l'infinitif *iestre*, avait passé dans la Champagne, la Lorraine et le nord de la Bourgogne; néanmoins la forme *estre*, qui était la primitive de cette dernière province, continua d'y prédominer dans la partie méridionale.

L'orthographe primitive de la première personne du singulier du présent de l'indicatif a été *sui*, dans la Picardie et la Normandie. La Bourgogne proprement dite eut d'abord *suys*, tandis que les autres provinces du dialecte bourguignon avaient *sui*. Cette orthographe *suys*, qui est probablement une analogie de la forme *puys* (voy. *pouvoir*), ne fut pas de longue durée; on remplaça de bonne heure le *s* par un *x* irrégulier, dont j'ai déjà expliqué l'origine (voy. Subst. *H.*). Cette forme en *x* était très-usitée en Champagne vers 1250. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on remplaça, au sud de la Picardie et dans l'Ile-de-France, le *x* de *suix* par *s*, et vers 1300, on rencontre souvent l'orthographe *suis;* néanmoins *sui* était encore prédominant. Les provinces de l'est avaient la variante *seu*.

La seconde personne du singulier du présent de l'indicatif a été d'abord *es*, en Bourgogne et en Normandie; mais dès le second quart du XIIIe siècle, on trouve fort souvent, en Bourgogne, la forme régulière picarde: *ies (ĕ = ie)*.

Les textes tourangeaux et angevins du XIIIe siècle présentent souvent les variantes *som*, *sons*, pour la première personne du pluriel du présent de l'indicatif. Ces orthographes sont une simple transformation des formes normandes *sum*, *sums*. A la fin de la même époque et au commencement du XIVe siècle, *sons* était fort commun dans l'Ile-de-France, le Berry et l'Orléanais. Est-ce ici un emprunt fait aux dialectes voisins ou une forme propre imitée de la terminaison ordinaire de la première personne du pluriel? Je penche pour la dernière alternative, parce que les poètes picards eux-mêmes contractaient *sommes*, *soumes* en *soms*, et que *m* en pareille position se changeait volontiers en *n*, partout ailleurs qu'en Normandie. En Bourgogne et en Picardie, on a écrit quelquefois *sumes*, *sunt*, comme en Normandie, mais c'est une simple imitation du latin.

Au lieu de l'imparfait *estoie*, on trouve *astoie* en Bourgogne, orthographe qui peut provenir de la confusion des verbes *esteir* et *asteir* (adstare); ou bien cet *a* tient à un usage bourguignon sur lequel je reviendrai plus bas. (Voy. *voir*, futur.)

La première personne du singulier du parfait défini a été *fui*, pour tous les dialectes, jusqu'après 1250, où l'on trouve *fu*, puis *fus* dans le sud de la Picardie, l'Ile-de-France et les provinces avoisinantes; bien que *fui* ait continué à être partout en usage, même encore au XIVe siècle.

Fuis, *fuimes*, *fuistes*, formes bourguignonnes, sont assez rares.

La troisième personne du pluriel du parfait défini n'a changé nulle part; elle a été *furent* dès les plus anciens temps.

Le futur *serai* nous reporte à la forme primitive de l'infin
tif, *esser* avant l'intercalation du *t*. Au XIIIe siècle, on trouv
même encore la forme complète *esserai*. (Voy. les exemples.)

Quant aux variantes orthographiques *serei*, *sere*, je renvo
à ce que j'ai dit pour le futur d'*avoir*. En Normandie, o
redoublait toujours le *r* du futur et du conditionnel.

Une distinction des formes dialectales de l'imparfait du su
jonctif est assez difficile à faire, soit à cause de l'influence d
formes latines, soit à cause de la confusion de la prononciati
du *s*, au milieu du XIIIe siècle. Tout ce qu'on peut dire, c'e
que, vers 1250, *fuise* était l'orthographe la plus usitée en Bou
gogne, *fuse* dans le nord-est de la Picardie, *fuisse* au sud-oue
de la même province et dans l'Ile-de-France. La véritable form
normande était *fusse*.

Au lieu du parfait défini *fui* ou *fus*, et de l'imparfait du su
jonctif *fuisse* ou *fusse*, on trouve, vers la fin du XIIIe siècl
quelques exemples de *feus*, *feusse*, orthographes qui plus ta
furent d'un emploi général. Ces formes paraissent calquées s
eus, *eusse*, et d'autres verbes à terminaisons semblables.

Ex.: Je nel laroie por l'or de .x. citeiz:
K'à couardie me *seroit* reproveiz.
Au fer des lances *serons* hue ajoste:
Le kel ke *soit*, convient *estre* mate. (G. d. V. v. 620-3.)

Car qui ci fera mauvais semblant, doit bien *iestre* banis de la gloi
de paradis. (H. d. V. 495 a.)

En sa cambre les apiela, (les .ii. sers)
Tant leur promist, tant i parla,
Qu'andoi li orent en couvent
Que Sigebiers tout voirement
Li ociront pour *iestre* franc. (Phil. M. v. 938-42.)
Ben deiz *estre* de mei receuz. (R. d. S. p. 6.)

Seignor, je *sui* emperere par Dieu et par vos. (Villeh. 455 b.)
Mais en ce ne *sui* ge mie justifiiez. (M. s. J. p. 474.)

De ma terre *suys* degittiez par larencin, et ci innocenz *suys* mis e
chartre; ne mies ke ju del tot *soie* innocenz, mais totevoies innocen
en aucune maniere, tant cum à celuy affiert ki me deceut. (S. d. S. l
p. 524.)

Deus, dist le dis, biau rois de paradis,
Se n'ai secors, com je *suix* mal bailis. (G. d. V. v. 7. 8.
Vos *estes* dus, et je *suix* quens clameiz. (Ib. v. 685.)
Ke je *suis* rois de France le roion. (Ib. v. 1581.)
Mais se jo *sui* tuchiez,
A vus le comant que la justise en faciez.
(Thom. Cant. p. 23. v. 17. 18.)

Mais eswarde si tu parfeitement nen *es* delivreiz des periz de ceste meir, quant cez choses *sunt* ateirieies ensi cum eles doyent *estre*, c'*est* lo cuvise de la char, et lo cuvise des oylz et l'orgoil de vie. (S. d. S. B. p. 568.)

Si li distrent: Sire, huem *es* de grand eded, e tes fiz ne tienent pas tes veies, ne ta lealted. (Q. L. d. R. I, p. 26.)

Ies tu mesaiges, vallet nen escuïer? (G. d. V. v. 76.)
Où *iez* Rollans, boins chevaliers hardis,
Ke de bataille et d'estor m'aaitis? (Ib. v. 513. 14.)

Cist livres *est* cum armarie des secreiz Deu; plein *est* de figure e de signefiance. (Q. L. d. R. I, p. 4. [2.])

Povre *sommes* et petit poons doneir; mais totevoies por cel petit mimes poons estre racordeit si nos volons. (S. d. S. B. p. 549.)

Li visce ki nos roubent, so nos malement *somes* liet, ne nos puent vencre, se nos bonement *somes* dolent. (M. s. J. p. 453.)

Or se nous *soumes* ici sans plus cinq jors sans viande ne sans autre secours, grans merveile *sera* se nous ne *soumes* pas ci tout mort de fain et de meschief. (H. d V. 502 c.)

Tuit *summes* d'un seignorement,
Tuit vivum per e igaument. (Ben. II, v. 3303. 4.)

Mais ore nus aïe, kar il en est mestier, e prest *sumes* de tei servir (Q. L. d. R. I, p. 39.)

A qui, dist li dus, *iestes* vous?
E cil disent: Nous *soms* à nous. (Ph. M. v. 14797. 8.)
.... Sire, nous *sons* en mise | Par le dit et par la devise
Que li prelat deviseront. (Rutb. I, p. 75.)
Et nos *sons* ausi com li viautre
Qui se combatent por .i. os. (Ib. p. 111.)
Car vos n'*iestes* froiz ne chauz. (Apoc. f. 6, v. 1 c.)
Ki *esteiz* vos, pucele seignorie? (G. d. V. v. 1787.)
Dont *estez* vos et de kel parante? (Ib. v. 1810.)

Respundi li poples: Fais ne l'avez. Quites *estes*, e quites *seez*. (Q. L. d. R. I, p. 38.)

Comment vous *estes* contenus,
Que si tost *estes* revenus? (R. d. l. V. p. 76.)
Jou cuit qu'il *sont* procain parant:
Car à merveille *sont* sanlant. (Fl. et Bl. v. 1731. 2.)
Plus *sunt* malurez qu'altres genz. (R. d. S. p. 22.)
Ou bois *estoie* moi septimes antreiz. (G. d. V. v. 3871.)
Se del covant li *astoie* fauseiz
J'en auroie grant honte. (Ib. v. 2212. 13.)
A icest mot s'en sont tel .c. torney,
Ke tuit *astient* prince ou duc ou chasey. (Ib. v. 561. 2.)

Quar il soi *astoient* entrafieit ke il ensemble venroient, et si lo conforteroient. (M. s. J. p. 453.)

Cil à cui il *astoient* venut eret justes et avironeiz de divines pla
(Ib. p. 475.)

Et se tu sans li i *estoies*,
Voelles u non, çà revenroies. (Fl. et B. v. 1627. 8.)

S'*estiens* ore dedans vostre ost antrey. (G. d. V. v. 3620.)

Je et vos gens' *estiiens* hier
Sour la mer pour esbanoiier. (R. d. l. M. v. 1255. 6.)

Se *estiez* ambedui an ces preiz,
Jai de contraire n'i auroit mot parley. (G. d. V. v. 1263. 4.)

N'*estoient* pas viestu de pailes. (R. d. l. V. p. 80.)

Car bien sot qu'il *esteit* al rei forment metlez.
(Th. Cant. p. 19, v. 29

Entre lui e le rei resurst mult grant meslee
Des fous clers ki *esteient* par male destinee
Larrun e murdrisur e felun à celee. (Ib. p. 6, v. 26-8.)

Si cume *fui* à tun pere obeissant, tut issi obeirai à tei. (Q. I
R. II, p. 180.)

Qant *fui* chauz en cel torment. (Ren. I, p. 82.)

Aussi i *scit* cum jeo i *fui*. (Ben. v. 11534.)

Ces deux raisons ont fait que *fui*
Vostres, dame, que *serai* et *sui*. (R. d. C. d. C. v. 577. 8

Et si ne me soient celes
Li hostel où *fus* hosteles
Et au venir et al aler;
Pour tant te voel quite clamer. (R. d. l. M. v. 4397-440

Des barons *fuit* la bataile fornie. (G. d. V. v. 3003.)

Là *fud* e out *ested* li tabernacles e li sanctuaries Deu, dès le
Josue. (Q. L. d. R. I. p. 2. [1.])

Li secundz out num Cheliab; fiz *fud* Abigail ki out *ested* mui
Nabal de Carmele. Li tierz out num Absalon; fiz *fud* Maacha, ki
fille Tholomeu le rei de Gessur. (Ib. II, p. 128.)

Quant la premiere parole del bieneurous Job *fut* termineie
comencent sei ami. (M. s. J. p. 475.)

Gieres cele temptations ne *fut* mic devoremenz de visces, mais gu
de vertuz. (Ib. p. 508.)

Li lis *fu* fais dales le fu. (R. d. M. d'A. p. 5.)

Molt *fu* granz la cours à cel roy. (Romv. p. 104.)

Ja *fumes* nos né en un jor
Et en une nuit engenre. (Fl. et Bl. v. 718. 19.)

Tuit *fusmes* pris en petit d'oure. (Dol. p. 240.)

En North *fum* naiz. (R. d. R. v. 106.)

Et vous dist: Benedicta tu; | Et pour voir si *estoies* t
Avant que onques *fuissies* nee, | *Fustes* vous si bone
Que de tous pechies *fustes* monde. (R. d. l. M. v. 5673-

Ja *fustes* vous fix de m'antain
Et fiex Huon de Pierelee! (Poit. p. 43.)
Kant adoubei *furent* jone e chanu. (G. d. V. v. 3832.)

Kar ces ki morz ne *furent*, traveillez esteient d'itel anguisse e de langur que la plainte e li criz munta devant Deu jesque al ciel. (Q. L. d. R. I, p. 19.)

Pour ce, vous di jou bien sans faille,
Que Dieux ne volt mie sofrir,
Que cil ne *fusent* vrai martyr
Ausi comme li autre *furent*,
Ki en la bataille morurent. (Ph. M. v. 5741-5.)
Et se je ne *fuisse* en servage, | A nul homme de haut parage
Ne porries miex estre donnee
Estre qu'à moi, n'estre assenee. (R. d. M. v. 507-10.)

Respundi David à Micol: Si veirement cume Deus vit, jo juerai devant nostre Seigneur quí m'eslist e plus m'out chier que vostre pere e tut sun lignage, e cumandad que jo *fusse* ducs sur tut le pople de Israel. (Q. L. d. R. II, p. 142.)

Jo te trais de là ù tu guardas les berbiz ke tu *fusses* ducs sur mun pople de Israel. (Ib. ead. p. 143.)

De ce est ke li premiers hom, quant Deus li demandoit de la nuit de sue error, ne volt mie ke ele *fuist* soltaine. (M. s. J. p. 462.)

Ja soit chou que il *fust* si sages,
S'*estoit* il sers et ses linages. (R. d. M. p. 4. 5.)

Qui dont *feust* là, moult peust veir asprement paleter et bierser les uns contre les autres. (H. d. V. p. 171. II. Cfr. 172. IV.)

Ainz ke François seuxent la veritey,
Ke nous *fusiens* apaie n'acordey,
Serienz nos ossis et afole. (G. d. V. v. 3621-3.)

E veirement le sai que si Absalon vesquist, tuz i *fussums* morz, e ço te plarreit. (Q. L. d. R. II, p. 191.)

Bien savez, fait il, sans dotance
Qu'à merveilles me sui penez | Cum hauz *fuissum* enurez:
Par ceo sunt cent mil homes mors. (Ben. I, v. 1224-7.)
Tant que nos *fuisson* tempeste. (R. d. l. M. v. 5562.)

Or, sire, regardez donques que si vous y *fussiez* par aucune mesaventure ou mors ou pris, ne *fusssiens* nous pas mors ou tout deshounoure? (H. d. V. 492[d].)

Ancor *fuisiez* autre .vij. anz passe,
Ainz que *fussiez* ne pris nen afameiz. (G. d. V. v. 3647. 8.)
S'il savoit c'arse ne *fuissies*,
Sur moi en revenroit li mescies. (R. d. l. M. v. 997. 8.)

Dist des choses ki erent à venir alsi com eles *fuissent* ja trespasseies . . . (M. s. J. p. 458.)

Au rei loerent tuit ensemble
Que tute la gent qu'il aureit | Ne qu'il unques trover purr
Fussent semuns, quis e baniz,
De batalle prez e garniz. (Ben. I, v. 1948-52.)
Li Francois *furent* plus estable
Et dient tout: Karles, bons rois, | Se vous *fusies* à ces co
Pour ceul vostre cors le hardi
Fusent paien acouardi. (Ph. M. v. 7105-9.)

Mul s'acorderent li Venisien que les eschieles *fussient* dreci
nes, et que toz li assaus *fust* par devers la mer. (Villeh. 451ᵃ.)

Et quant cil les virent venir, si corurent à lor armes, que i
derent que cil *fuissient* Grieu. (Ib. 477ᶜ.)

De la quel peingne se li duc la voloit demandeir, et il meis
sons qui ne *fussient* raignaubles . . . (1269. H. d. B. II, 33.)

Li reis Saul enquist chalt pas quel des suens *fussant* partiz
L. d. R. I, p. 47.)

Les formes de ces quatre dernières citations semblent pro
que la syllabe finale n'y était pas muette comme aujourd'hui.
poètes de la seconde moitié du XIIIe siècle fournissent e
des exemples de *ent* accentué. Voy. *preissánt* (J. d. B. v. 1

Leas autres choses pourvera,
Quant lius et taus en *essera*. (Rom. d. M. p. 43.)
Mon tre tendez emmi liu del mostier,
Et en ces porches *esseront* mi sommier. (R. d. C. p. 5
Que je croi molt bien sans faille
Que par lui *esserons* delivre. (R. d. l. V. p. 84.)
Pour chou qu'ele ne me velt croire
Li dis que les tiesmoignerles
Et que mes tiesmoins *esseries*. (R. d. M. p. 48.)
De moi te mambre, *soies* boins chevalier. —
Se *serai* je, se Deus m'en veut aidier. (G. d. V. v. 229. 3
Si tu me crois, tu *serais* mon serjant. (Ib. v. 111.)
Par cel seignor ke l'on doit aorer,
Si or *estoie* as loges retorneiz,
Mors est Gerard et tos ses paranteiz,
Et tu *serais* tondus et bertoudeiz.
Tant te ferai par amor de bonteiz
Ke ne *serais* destruis nen afoleiz,
Por mon oisel k'ais rendu de boin grey. (Ib. v. 152-
Or i parrait qui me *serait* aidant. (Ib. v. 454.)

Et lour nons ne *serait* pas osteis dou livre de vie. (Apocal. f. 5. v

Ceu que il li promet que il *serait* aveuc lui an son trone se
que il *serait* en char glorifieit si come est la soie char, que il
à jugemant aveuc lui por jugier les autres. (Ib. fol. 7. r. c. 2.)

Iceste dame *sera* molt bien reposte. (R. d. C. p. 286.)

Mes Diex, qui *est* et qui *sera*,
S'il veut, en pou d'eure fera
Cest bruit remaindre. (Rutb. I, 84.)

Un ovre frai en Israel, e tele *serra* ke cornerunt li les orilles à celui ki l'orrad. (Q. L. d. R. I, p. 12.)

Ne vous *serrad* de ren le pis. (R. d. S. p. 22.)
Tu t'en iras; je remeindrei,
Au commendement Dieu *serei*. (R. d. S. G. v. 3453. 4.)
Di cum nos purrons contenir
Ne coment *serrum* rescus. (Ben. II, v. 3096-7.)

Et nous meismes *seromes* pierdu se nous ainsi morons. (H. d. V. 199. XVIII.)

Fous, fait il, tuz dis *fustes* e *estes* e *serrez*,
Quant vus l'espee traite de sur le rei venez.
(Th. Cant. p. 20, v. 21. 22.)
Vers vos *seront* no prince fier et mautelantif,
A mort *seroiz* jugie, se je ne vos estrif. (Ch. d. S. I, p. 43.)
Là *seres* vous bien ostelee. (R. d. M. d'A. p. 4.)
Quant *serrunt* tuit apareillie. (Ben. I, v. 1956.)

Dame, fist se Adonias, bien sez que miens fud li regnes, et tuit cil de Israel ont purposed que jo *serreie* reis. (Q. L. d. R. III, p. 229.)

Kar ne purreie pas suffrir tel verguigne, e tu *serreies* tenuz pur fol en Israel. (Ib. II, p. 164.)

Qui ci *serreit* par tut sachanz,
Mult li fereit buen demander
Buen aprendre, bon (?) escuter. (Ben. I, v. 254-6.)

Ki *seroit* ki de ceu ne *seroit* mervillous? (S. d. S. B. p. 531.)

Plus de .I.M. *seriens* d'adobez. (Ch. d. S. II, 50.)

Car qui perd un si preudome com il est, ceu est domages sans restorer, et mains en *seriomes* nous cremu. (H. d. V. 492e.)

Biaus sire rois, se Diex m'aït,
Nos ne *seriemes* sens (?) ne preus. (Ph. M. v. 8189. 90.)
Ke li dui meudre *serieiz* asanbleiz. (G. d. V. v. 614.)

Or vus prie e comant, tel conseil me doinsiez
Que jo ne *seie* a Deu ne al siecle avilliez. (Th. Cant. p. 18. v. 16. 17.)

Beau sire, ù que jeo *seie*,
Serai mais vostre chevaliers,
Mult vos servirai volentiers. (Ben. II, v. 2950-2.)
Se je vif tant ke je *soie* adoubeiz. (G. d. V. v. 161.)
Vrais Deus celestres, tu *soies* aore. (Ib. v. 3056.)
Mais li clergies a respondu: | Combat, sire, et fis *soies* tu
Que Dieu proierons jor et nuit,
Ja n'aies cose ki t'anuit. (Ph. M. v. 1780-3.)

Beneit *seies* tu de nostre Seigneur Deu, kar jo ai acumpli sun cumandement. (Q. L. d. R. I, p. 55.)

Seit arse ceste vile tute | Ainz que s'en parte nostre r
Seient en cil mene chaitif
Qui i serrunt bel trove vif. (Ben. I, v. 1833-6.)
Iceste terre *soit* hue jai confondue. (G. d. V. v. 37
Faites la pais: si *soiens* bon ami. (Ib. v. 2315.)
Et ke nos trait *soiens* as mains. (S. d. S. B. p. 56
Signour, fait il, moult bon me sanble,
Que nous troi *soiommes* ensauble. (Phil. M. v. 748
N'iert pas ensi, dist Agoulans,
Que nos *soiemes* baptisie,
Ne vers Mahomet renoie,
Ainc nos combatrons par itant
Que se vous estes mious creant
Que nous, *soiiemes* li veucu,
Et fourjugiet et recreu. (Ib. v. 5353-9.)
Sus ciel n'est aveir delitus,
Beal ne riche ne precius,
Dunt si ne *seum* repleni [1],
Cumble e si enmananti
Que n'en porrum le tierz porter. (Ben. I, v. 1191-

Seit menee aillurs l'arche al Deu de Israel e entur; que si
ù ele vendrad suive ceste pestilence e cest flael, *seium* certain
li nus est avenu cest mal. (Q. L. d. R. I, p. 18.)

Or *seiom* à ceo ententis,
Que ne *seiom* del tot sopris. (Ben. II, v. 9082. 3.)
Et le martir issi entreamer,
Servir, requerer e honurer
Devotement,
Que de ces bens *seums* partener. (V. d. Th. de Cantb.
ds. Ben. t. 3. p.

Et se vos por cestui message venez, n'y revenez altre foiz,
si hardi que vos plus y revegniez. (Villeh. 449b.)

E se ci muert et ci afine,
Eisi cum chacuns devine,
Misericorde aiez de lui,
Saluz li *seez* e refui. (Ben. I, v. 1487-90.)
Je *seie* reis, vos *seiez* dux. (Ib. II, v. 14460.)

E si jol puis conquerre e ocire, vus *seiez* à nuz serfs e ob
(Q. L. d. R. I. p. 62.)

Et la forme poitevine:

En quelque lou que eles *sayent*. (1289. M. d. B. p

(1) On trouve, dans le R. de Rou, *soonz* (v. 2608. 9), forme barbare et i
venant du mélange des formes picardes et normandes déjà altérées. J'hé
tant moins à regarder *soonz* comme non authentique, que la partie du te
se trouve plusieurs fois est certainement une interpolation de l'ouvrage de

REMARQUES. 1. La *seconde* personne du singulier du *présent* de l'indicatif du verbe auxiliaire espagnol *ser*, *être*, est *eres*, au lieu de *es*, forme remarquable qu'on a crue jusqu'ici propre à la langue espagnole. Le vieux français avait aussi *iers* pour *es*, *ies*.

Un médecin arrive:

Ex.: Quant or le voit, li a dit son plaisir.
— Dont *iers* tu, mies? garde m'aie mentit.
— Dame, dist il, de cel autre païs.... (R. d. C. p. 267.)
Chrestiiens, frere, molt *iers* grans et plaingniers;
Molt *iers* fornis, bien sanbles chevalliers,
Et je si ai d'aïde grant mestier. (Ib. p. 269. 271.)
Quant il vint pres, ci c'est haus escries:
Qui *iers* tu, n'a (?) garde de me celer?
Iers tu messaiges qui viens à moi parler? (Ib. 271.)
Chrestiiens, frere, pourquoi t'*iers* tu celet? (Ib. p. 299.)
Au departir le prist à apeller:
— Chrestiiens, frere, molt *iers* jantis et ber.
Tu et tes fis vos poes bien vanter
Li millors estes de la crestiiente,
Por grans fais d'arme suffrir et endurer. (Ib. p. 314. 315.)

L'éditeur de Raoul de Cambrai, M. Edward Le Glay, dit à la page II de son intéressante préface: „A partir de la page „204 du ms. correspondant à la page 244, v. 3., de notre texte „imprimé, l'écriture n'est plus la même: elle devient moins „régulière et plus *rustique;* l'orthographe subit aussi quelques „modifications.“ Et c'est précisément dans cette seconde partie que l'on trouve *iers* avec le sens du présent de l'indicatif; ce qui semblerait prouver que *iers* était une forme vulgaire que les Espagnols ont seuls conservée. Les exemples de ce *iers* sont du reste trop nombreux pour qu'on y voie une faute de copiste ou de lecture.

En quelques cas, on pourrait, à la rigueur, admettre un imparfait; mais il y en a tant d'autres où le présent n'est pas douteux, que l'on doit reconnaître l'authenticité de la forme.

2. Au lieu de *somes*, etc., on trouve quelquefois, à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif, les formes *esmes*, *eimes*, *emes*, qui sont sans aucun doute dérivées d'une vieille forme latine *esmus*, *esumus*, pour *sumus* (ἐσμές, sanscrit *smas*), de *esum*, d'après Varron.

Ex.: Cele (l'arche) portent en un char, ço est en la fei de la sainte veire cruiz par unt *eimes* rechatc, ne forsveient pur chose averse ne pur prosperite. (Q. L. d. R. I, p. 22.)

Pur ço requier que tes enfanz truissent grace envers tei, ka
tens *eimes* venuz à tei; içо que te plaist dune à nus tes serfs
fiz David. (Ib. I, p. 97.)

Veez l'ost le rei d'Escoce qui nus ad desfiez;
E nus *eimes* escharniz dedenz ces fermetez,
N'aurum sucurs n'aïe de nul de noz judnez. (Chronique de
Fantosme v. 494-6. ds. Ben. t. 3. p. 550.
Nus n'*eimes* pas en cest païs venuz pur sujorner. (Ib. ead. v. 994
E nus *eimes* ci dedenz serjant e soldeiers. (Ib. ead. v. 1230. p

Sire, ce dist il, nous *eimes* gent
Ke devum servir lealment
Nostre seignur. (Var. de la vie de St. Thom.
t. 3. p. 621.

Altre foee vos face Diex plus lie;
Car en tel leu sommes ci herbergie,
Ou moi et vos n'*esmes* pas aesie. (Agolant. v. 49
Ed. Be

Raïne, suvenir vus dait,
Quant li rais congie me aveit,
E je ere mult anguisus,
Amie, de parler od (v)us,
E quis engin, vinc el vergez
U suvent *eimes* [1] enveisez. (Trist. II, p. 126.)

Le Chanson de Roland, p. 77, st. CXLV, donne la
ermes:

Sire cumpaign, à mei car vus justez;
A grant dulor *ermes* hoi deseverez.

Ermes n'est qu'une variante d'*esmes*; le *s* s'est perm
r. [2] M. Francisque Michel a eu tort de traduire *er*
serons.

3. Au lieu de la forme de l'imparfait dérivée de
que j'ai donnée dans le tableau de la conjugaison du ver
la vieille langue en avait une dérivée de *eram*: *ere* d'ab
Bourgogne, puis, au XIIIe siècle, *iere*, forme propre de
cardie, et *ere* en Normandie. La troisième personne du
lier faisait *ert*, *iert*, ou *ere*, *iere*.

Les mêmes formes représentaient aussi le futur primitif
lieu de celui de *esser*; mais ici on ne les trouve qu'à la prem
à la troisième personne du singulier, et à la troisième du

Ex.: Li loux li dit: jeo sai de voir,
Ce meisme me fist tes peire,
A ceste surce ù od lui *ere*. (M. d. Fr. II, p. 65. 66.

(1) Dans son glossaire, M. Francisque Michel traduit *eimes* par *étions*.
erreur; le dernier vers signifie: *où souvent nous nous sommes amusés*.
(2) Cfr. Diez I, 232.

Cil à cui il astoient venut *eret* justes et avironeiz de divines plaies. (M. s. J. p. 475.)

E à Anne sa muiller, que il tendrement amad, une partie (del sacrefise) dunad, ki forment *ert* deshaitee, kar Deu ne li volt encore duner le fruit desired de sun ventre. (Q. L. d. R. I, p. 2.)

Vint s'en al tabernacle; truvad le vesche Hely al entree, ki assis *iert*, qu'il as alanz e as venanz parole de salu mustrast. (Ib. I, p. 3.)

Où porroit il trover ne querre | En qui il se fiast de guerre
Se mestier *iere?* (Rutb. I, 199.)

Li rois le voit, si li enquiert,
Quant du senescal partit s'*iert*
Pour aler en France tout droit,
Par quel cemin ales *estoit*. (R. d. l. M. v. 4393-6.)

Totes estoient en bliaus
Sengles, por le tans qui *ert* chaus
S'en i ot de teles assez
Ki orent estrains les costes
De çaintures; s'en i ot maintes
Qui por le chaut *erent* descaintes. (L. d. T. p. 75.)

D'iqui apres à douze lieues seoit la cite de Rodestoc sor mer, qui mult *ere* riche et forz, e granz et garnie de Venisiens mult bien, et avec tot ce *ere* venue une rote de serjans à cheval et *estoient* bien deux mil, et *erent* venu altresi à la cite por garnir. (Villeh. 481[d].)

Li regnes nus esteit pramis:
De ceo *erium* certains e fiz
Que li dé le consentireient.... (B. I, v. 1397-9.)

Nos en vousimes repairer,
De ceo eumes grant desirer
Riches mult à nos naïtez
Dunt nos *erium* fors jetez. (Ib. ead. v. 1421-4.)

Mais malement fumes seur:
De mort *eriom* eschape
Pur restre mielz à mort livre. (Ib. II, v. 1742-4.)

Se issi li *eriom* estors,
Voluntiers li mettreie à lieu
Que tolir me voleit mon fieu. (Ib. ead. v. 14030-2.)

S'à eus *eriez* combatuz, | E vos les aviez vencuz,
Serreit as nefs lur repaire,
U il ne nus dotereient gaires. (Ib. I, v. 1997-2000.)

Fait n'avez mie, fait il, bien
Dunc si vos estes combatuz
Que je n'ai este atenduz;
Kar de mei *eriez* certain
Que ci vos *esteie* prochain. (Ib. II, v. 5546-50.)

Trop *eriez* de grant vaillance
A faire teu chose de vos. (Ib. ead. v. 14637. 8.)
Del serrement e del emprise
Dunt sus l'autel de saint iglise
Eriez entraseurez
Estes or fors e delivrez. (Ib. v. 15334 - 7.)

(O naissance plaine de sainteit) niant encerchaule as engele la parfondesce del saint sacrement, et mervillous en totes cez c por la singuleir excellence de noveliteit, si cum cele c'unkes tei *fut*, ne jamais nen *iert*. (S. d. S. B. p. 530.)

Si je le teig, il n'*iert* huemais randus
Por amor ceolz de France. (G. d. V. v. 63. 64.)
Oliviers freires, où estes vos aleiz?
Jai m'an veut si li nies Karlon porter
En l'ost le roi por mon cors vergonder:
Moie *iert* la honte, vos *serait* reprove. (Ib. v. 656-
Quant enbatuz s'*ierent* en vos
Tut folement e à desrei,
Dunc gait bien chascon endreit sei
Qu'il le face cum pur sa vie. (Ben. II, v. 2528 - 31.)

4. On a vu plus haut la forme du futur *esserai* fo directement de l'infinitif *esser;* on trouve encore *estrai*, *es* qui paraissent être le futur et le conditionnel du même v dérivant de la forme avec le *t* intercalaire.

Ex.: Tost voz auroit souduit et enchante
Et tel hontaige et tel blasme aleve
Qui n'*estroit* mie de legier amende. (A. et A. v. 1001
S'ainsi faites, ma fille *estres;*
Se nel fetes, vous comparrez. (Fabl. et Cont. IV. p.

Cependant la signification des verbes *estre* et *ester* se prochait tellement, qu'il est difficile de décider s'il faut voi *ester* (voy. plus bas) ou *estre*. Pour moi, je pense que ces fo sont presque toujours des contractions de *esterai*, *esteroie*, et faut les rapporter ordinairement à *ester*. Cfr.

Qui s'i parjure malement est baillis,
N'istra dou champ tant qu'*estera* honnis. (A. et A. v. 13
Quar Dieux dist, si est verites:
Ja n'*estera* bien couronnes
Ki loiaument ne combatra
Et ki ces vises ne vaincra. (Ph. M. v. 4990 - 3.)
Quar ja couronné n'*estera*
Ki loiaument ne combatra. (Ib. v. 5392. 3.)
Se vus murez, *esterez* seinz martirs. (Ch. d. R. p. 45.

Cette phrase du Fragment de Valenciennes est encore plus significative:

Si *astreient* li Judei perdut, si cum il ore sunt.

Ici nous voyons *asteir* (adstare), au lieu de *esteir*.

5. Au lieu de *il y a*, on trouve quelquefois *il est*, etc.

Jadis avint qu'il *ert* .j. rois
Qui molt fu sages et courtois. (R. d. l. M. v. 49. 50.)

6. Je ferai encore remarquer les phrases impersonelles:

a. *Etre bel à qqn.*, cela plaît, convient; *être lait*, cela ne plaît pas, ne convient pas.

Bele, pois jeo veer l'anel?
— Oïl dame, ceo *m'est bel.* (M. d. Fr. Fr. v. 441. 2.)
Li reis demande la despoille,
U *bel* li *seit* u pas nel voille. (Ib. Bisc. v. 275. 6.)
Cil unt sun cummandement fait
U eus *seit bel*, u eus *seit lait.* (Ib. Lanv. v. 383. 4.)
Que il *estoit* à cascun *bel*
De li veoir et esgarder. (R. d. l. M. v. 1352. 3.)
Sires, dist il, tost et isnel
Sera fait çou qui vous *est bel.* (Ib. v. 4999. 5000.)

b. *Etre vis à qqn.*, sembler à qqn.

Mei *est vis*[1] que poi vos agree. (Ben. v. 15317.)
Vis m'est que de ton cors li sans vermauz ruissele. (Ch. d. S. II, p. 141.)
Vis li *fu*, là où il dormoit,
Que en haut l'air un ors avoit. (Brut. v. 11528. 9.)
Vis vous *fust* que lonc tens eust
Que Bretaigne poplee fust. (Ib. v. 1243. 4.)
Vis li *fu* k'une voix, en dormant li diseit. (R. d. R. v. 946.)

Au lieu de *vis*, qu'on croyait peut-être un substantif, on disait encore *avis:*

Ne quidom, d'autre plus te place,
N'en nule, ce nos *est avis,*
Ne sereit tis quers meuz assis. (Ben. v. 24883-5.)
Ja fust il miels en cest pais
Qu'à Romme, che m'*est avis.* (R. d. S. S. v. 443. 4.)
Bons rois, dont ne t'*est* il *avis*
Que li cenglers s'estoit occis? (Ib. v. 1979. 80.)

Et cette phrase généralisée:

C'*estoit avis* li mons deust fenir. (G. l. L. I, p. 41.)

Vis, *avis* avaient un synonyme: *viaire* (opinio), *viarie*, qui s'employait de la même façon:

(1) Visum mihi est.

Sire, fait ele, ce m'*est viaire*
Que ce oi je mult bien à faire. (Ben. v. 31458. 9.)

Li uns esgardet le altre ensement cum en riant,
Que ço vus fust *viarie* que tut fussent vivant. (R. d. Ch. p.

Et encore *à viaire:*

Mais ne nos *est* pas *à viaire*
Que fust raisons ne biens ne dreiz
De prendre Ernoul à ceste feiz. (Ben. v. 19525-7.)
Kar, ce li *esteit à viaire,*
Toz jorz retraeint.... (Ib. v. 26635. 6.)

L'exemple suivant prouve du reste que *viaire* et *avis* n'ava pas absolument la même signification:

Ne me *fu avis* ne *viaire*
Que j'en deusse autre rien faire. (Ben. v. 30108. 9.)

c. *Etre tart à qqn.*, tarder à qqn.

Moult se font tuit lie de cel plet,
Tart lor *est* qu'il le voient fet. (P. d. B. v. 10439. 40.)

Si tost comme il vit le jour, il se leva pour oir messe; et m li *estoit tart* qu'il oist son filz parler. (R. d. S. S. d. R. App. p. 97.)

7. *Estre* prenait souvent la particule réduplicative *re: resti* être à son tour, être encore, de nouveau.

Ex.: Baudoins et Lohoz s'i *resont* ambatu. (Ch. d. S. II, p.

Et Guielins fu navres ens el pis,
Que li haubers en fu envermillis
Et ses cevals *refu* de trop laidis. (O. d. D. v. 7730-32

Lai s'en va où n'a nul relais:
De l'avoir *rest* il bone pais
Quant gist mors desus l'echinee! (Rutb. I, p. 63.)
Par bataille *resoit* prove
Li quels ara la poeste. (Brut. v. 12134. 5.)

PREMIÈRE CONJUGAISON.

On a vu au commencement de ce chapitre que les verbes de chaque conjugaison [1] forment deux classes bien distinctes: les uns appartiennent à la conjugaison forte; les autres, à la faible. J'ai déjà expliqué ce qu'on entend par verbes forts. Les verbes *faibles* sont ceux où la voyelle radicale reste la même pour toutes les formes. On les nomme faibles, parce qu'ici la flexion ne repose que sur les terminaisons.

PARADIGME DES VERBES FAIBLES DE LA Ière CONJUGAISON
dans les trois dialectes

BOURGUIGNON.	PICARD.	NORMAND.
	INFINITIF.	
chant-eir.	kant-ier [2].	chant-er.
	PARTICIPE.	
	Présent.	
chant-ant.	kant-ant.	chant-ant.
	Passé.	
chant-eit, -ei (et, e).	kant-iet, -ie.	chant-ed, -e.
	INDICATIF.	
	Présent.	
chant,	kant,	chant,
chant-es,	kant-es,	chant-es,
chant-et, -e,	kant-et, -e.	chant-ed, -e,
chant-ons,	kant-omes, -ommes,	chant-um,
chant-eiz,	kant-es,	chant-ez,
chant-ent.	kant-ent.	chant-ent.
	Imparfait.	
chant-eve, -oie, (-oe),	kant-oie, (-oe),	chant-oue, (-oe),
chant-eves, -oies,	kant-oies,	chant-oues, (-oes),
chant-evet, -oit,	kant-oit,	chant-out, (-ot),
chant-iens,	kant-iemes, (iomes),	chant-ium,
chant-ieiz,	kant-ies,	chant-iez,
chant-event, -oient.	kant-oient.	chant-ouent, (-oent).

(1) Voy. cependant la 3e conjugaison.
(2) Ou *cantier*.

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
	Parfait défini.	
chant-ai,	kant-ai,	chant-ai,
chant-ais, -as,	kant-as,	chant-as,
chant-ait, -at, -a,	kant-at, -a,	chant-ad, -a,
chant-ames (asmes),	kant-ames (asmes),	chant-ames (asmes
chant-astes,	kant-astes,	chant-astes,
chant-erent (arent).	kant-erent.	chant-erent.
	Futur simple.	
chant-erai,	kant-erai,	chant-erai,
chant-erais, -eras,	kant-eras,	chant-eras,
chant-erait. erat, -era,	kant-erat, -era,	chant-erad, -era,
chant-erons,	kant-erommes,	chant-erum,
chant-ereiz,	kant-eres,	chant-erez,
chant-eront.	kant-eront.	chant-erunt.
	Conditionnel présent.	
chant-eroie,	kant-eroie,	chant-ereie,
chant-eroies,	kant-eroies,	chant-ereies,
chant-eroit,	kant-eroit,	chant-ereit,
chant-eriens,	kant-eriemes,	chant-erium,
chant-erieiz,	kant-eries,	chant-eriez,
chant-eroient.	kant-eroient.	chant-ereient.
	IMPÉRATIF.	
chant(-e),	kant(-e),	chant(-e),
chant-ons,	kant-omes,	chant-um,
chant-eiz.	kant-es.	chant-ez.
	SUBJONCTIF. *Présent.*	
chant-e,	kant-e,	chant-e,
chant-es,	kant-es,	chant-es,
chant-et, -e,	kant-et, -e,	chant-ed, -e,
chant-iens, (-ions),	kant-iemes, (-iomes),	chant-ium,
chant-ieiz,	kant-ies,	chant-iez,
chant-ent.	kant-ent.	chant-ent.
	Imparfait.	
chant-aisse,	kant-asse,	chant-asse,
chant-aisses,	kant-asses,	chant-asses,
chant-aist,	kant-ast,	chant-ast,
chant-assiens, (-assions),	kant-assiemes,	chant-assium, (-ass
chant-assieiz,	kant-assies,	chant-assiez, (-ass
chant-aissent.	kant-assent.	chant-assent.

Je passe à l'exposition des formes des verbes forts de la première conjugaison, et de celles des verbes faibles qui exigent d'assez grands développements. On trouvera dans le Glossaire annexé à cet ouvrage les particularités les plus saillantes des verbes auxquels je n'ai pas cru devoir consacrer un article à part.[1]

AIMER (v. fo.), amare.

La forme primitive de ce verbe a été *ameir*, *amer*.

Bien devons Diu *amer*,
Et comme pere reclamer. (R. d. M. p. 61.)
Oliver l'esgardet, si la prist à *amer*. (Charl. v. 404.)
Forment vos doi *amer*, qant por moi travailliez. (Ch. d. S. II, 17.)

Le présent de l'indicatif fut d'abord:

aim,
aimes, aimmes,
aimmet, aimme, aime,
amons,
ameiz, amez,
aiment, aimment.

Ainsi régulièrement fort. Le *m* final de la première personne se changea de bonne heure en *n* dans la Picardie: *ain;* puis le son nasal une fois introduit, on ajouta un *c* à la forme *ainc*. En Picardie, le *c* remplaçait souvent, dans ce cas, le *g* des autres provinces, et, on le sait, ce dernier servait à marquer la nasalité; aussi, lorsque les formes du dialecte picard eurent pénétré dans l'Ile-de-France, on y écrivit *aing* pour *ainc*. Toutes les formes légères prirent dans la suite ce son nasal: *ainmes*, *ainme*, *ainment*.

Les formes avec le double *m* étaient surtout bourguignonnes.

Les autres temps, le présent du subjonctif excepté (cfr. Flexion), ne renforçaient pas la voyelle; ce qui est très-régulier. (Cfr. les Observations générales.)

Ex.: Jo *aim* le rei, ben le sachez,
E *amerai*. (Vie de St. Th. d. Cant. v. 704. 5. Ben. t. 3. p. 484.)

Et vos di bien en droit foi
Que je vos *aim* si comme moi. (P. d. B. v. 9273. 4.)
Biaus ostes, il m'est souvenu
De m'amie que je tant *aim*. (R. d. l. V. p. 202.)
Ne sai se vif ou non,
Ou se j'ai tort ou raison,
Ou se j'*aim* ou s'est noians. (C. d. C. d. C. XV. p. 58.)

(1) Ceci s'applique également aux trois autres conjugaisons.

E dit al cunte: Jo ne vus *aim* nient. (Ch. d. R. p. 13. XXII.)
Je ne t'*ain* tant ne tant n'ai en cierte
Que je te die mon cuer ne mon pense. (O. d. D. v. 8786
Et jou meismes l'*ainc* aussi
Et vous trestoutes autressi. (L. d'I. p. 13.)
J'*aing* mieux fontaine qui soronde
Que cele qu'en estei s'esgoute. (Rutb. I, p. 132.)
Tu *aimes* ces ki te heent, e hedz ces ki te *aiment*. (Q. L. d. R. II, p. 1
Si con tu *aimes* ton signor droiturier,
Le roi Kallon, e con tu le tiens cher. (O. d. D. v. 4108
Aimes tu donc? Oïl, par fei. (Chast. VIII, v. 16.)
Par Mahomet ton deu, que tu *aimmes* et crois! (Ch. d. S. II, p. 1
Davant toz les altres oynst li Peires lo Fil, en cuy ses plaisirs
davant toz les altres, car li Peires *aimmet* lo Fil par une divine affec
cuy nul creature ne sentit onkes. (S. d. S. B. p. 563.)
Mais qui *aime* losengeor
Tost *ameroit* tot le pior. (P. d. B. v. 4331. 2.)
Li Rois ne le prent pas, cui douce France est toute,
Qui tant par *ainme* l'arme que la mort n'en redoute. (Rutb. I, p. 1
Se Dex *aimme* miex sacrefisce | De tor, de bouc ou de ge
Faison le par devotion
Pour avoir miseration. (R. d. M. p. 70.)
Nos *amons* nos freires voirement. (Apocal. f. 10. r. c. 2
Celui servuns, celui *amons*
Qui m'a sauve. (R. d. S. G. v. 2325. 6.)
Amez le bien, je n'en grouz mie. (R. d. l. V. v. 3022.)
Ames vous dont autrui que moi? (L. d'I. p. 17.)
Se vos m'*amez* de rien, vos n'i passerez mie. (Ch. d. S. II, p.
Car miex *aimment* perdre la vie
U occirre lor anemis,
Ke estre en lor servage mis. (R. d. M. p. 66.)
Beaus fils, fait ele, nus del mont
De tos cels qui furent et sont,
N'*aiment* rien tant com mere fis. (P. d. B. v. 3855 - 7.)
Je vous *amoie* plus que rien. (Ph. M. v. 8008.)
Et li rois meismes l'*amoit*
Et sa parente le clamoit. (Ib. v. 742. 3.)
Et dist: Mout *amiez* cel homme. (R. d. S. G. v. 510.)
Vus m'*amies* tant par samblant. (R. d. S. S. v. 2270.)
Apres vont tuit si home, qui l'*amoient* de foi. (Ch. d. S. II, p. 1
Ainc n'*amai* à repentir,
Ne ja ne le quier savoir. (C. d. C. d. C. XV.)
Tu n'*amas* onque home s'il ne fu losangier. (Ch. d. S. II, p. 23
Dex *ama* Kalle e si l'avoit mult chier. (O. d. D. v. 269.)

S'onques l'*amastes*, dont l'*amez*. (Trist. I, p. 134.)
Et ses damoiseles plaissa
A çou que eles l'onourerent
Et conjoïrent et *amerent*. (R. d. l. M. v. 1318-20.)
Paiz e concorde ait entre nos
Si que *amez* mei, jo *amerai* vos. (Ben. II, v. 645. 6.)
Il coisiront, vos *ameres*. (P. d. B. v. 6741.)
Ne ja mais jor ne m'*ameront*
Tout cil qui retraire l'orront. (R. d. l. M. v. 889. 90.)
Pleust à Diu, ki ne menti,
K'il m'*amast!* que je l'*ameroie*. (R. d. l. V. p. 137.)
Or te di bien, mix *amereie* | Tun seul engieng se jou l'aveie,
Que cax dont g'ai ma pance pleine. (M. d. F. II, p. 389.)
Et qui *ameroies* tu? (R. d. S. S. d. R. p. 47.)
En trestute sa vie mes ne vus *amereit*. (Charl. v. 492.)
Et en l'escole autre *ameroit*. (Fl. et Bl. v. 372.)
Ameries vous un chevalier? (Th. Fr. M. A. p. 105.)
Bien *ameroient* tuit ma mort. (Dol. p. 200.)
N'aurois homme ki tant en sache,
Ne ki tant *aint* vostre avantage. (R. d. M. p. 23.)
Plainnes sommes de grant reviel,
N'i a cheli n'*aint* par amours,
Et molt est envoisies cis jours. (L. d'I. p. 8.)
Deus, qui justz est, pius e igaus . . . .
L'*aimt* e le gart e le maintienge. (Ben. II, v. 7942. 6.)
J'*amaisse* mis je perdisse Paris. (O. d. D. v. 612.)
Et ne porquant pas ne vos di
Que mielz ne l'*amasse* à ami
Que nul de cax qu'il esliront. (P. d. B. v. 6629-31.)
Jo te cherissoie et *amoie*
Plus que (?) nul autre, si quidoie
Que tu plus des autres m'*amasses*. (Brut. v. 1811-13.)
Se tu veraiement l'*amasses*,
De lui correcier te gardasses. (Chast. prol. v. 133. 4.)
Il *amast* mix estre outre la mer. (O. d. D. v. 871.)
D'une chose proiasse, se vos tenisse amie,
Que pejor n'*amassiez:* s'an fust m'arme plus lie. (Ch. d. S. II, p. 133.)

Au lieu de *ain*, *aimet*, *aime*, on trouve, en Normandie, les variantes orthographiques: *ein*, *eime*.

Tant as, tant vauz et je tant t'*ein*. (Chast. XXVII. v. 94.)
Por itels colps nos *eimet* li emperere. (Ch. d. R. p. 54. CV.)
Ne vus esmerveilliez neent, | Ke ki *eime* mut lealment,
Mut est dolenz e trespensez
Quant il n'en ad ses volentez. (Trist. II, p. 142.)

Quant à la forme *j'am* (Trist. I, p. 69), elle est inexacte; c'est ou une faute de copiste ou une faute de lecture, comme le prouvent *aim*, *aime* qui se trouvent dans la même page.

L'affaiblissement graduel des terminaisons longues à l'origine, dont il a été question plus haut, fit que le verbe *amer* passa à la conjugaison faible. Selon **Roquefort**, ce n'est qu'à la fin du XVe siècle qu'on a ajouté l'*i* à l'*a*. Cette assertion est erronée. Les formes à terminaisons faibles ont eu de tout temps la diphthongaison *ai*, comme le prouvent les exemples ci-dessus; puis, au XIIIe siècle déjà, on trouve des exemples de l'infinitif faible *aimer* (L. d. Tr. p. 82. entre autres), et au XIVe. il y a une véritable confusion de la conjugaison forte et de la faible. Pour être juste, il faut dire: Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que ce verbe passa définitivement à la conjugaison faible.

Les principaux composés de *amer* étaient:

Enamer, aimer, aimer tendrement, s'amouracher.

Comment puet plaire la dolour
Que on sent au cuer nuit et jour?
Ne comment puet il *enamer*
A voir rins c'on doie clamer
Doleur ne griete ne torment? (R. d. l. M. v. 1409-13.)
Car or vos ai tant *enamee*,
Tote autre rien ai olbliee. (P. d. B. v. 1431. 2.)

Desamer, cesser d'aimer.

Mesamer, ne point aimer, haïr.

S'entramer:

Li doi enfant moult *s'entramoient*. (Fl. et Bl. v. 223.)

ALLER (v. fo.)

dérivé de *ambulare*, il emprunte une partie de son présent à *vadere*, et son futur à *ire*.

Les formes de l'infinitif de ce verbe étaient, en Bourgogne, *aleir;* en Picardie; *alier;* en Normandie, *aler*.

Estroite est li voie, et cil qui esteir welt est à enscombrement à ceos qui welent *aleir* avant et ki desirent esploitier. (S. d. S. B. p. 567.)

Doun moi del pein, les moi *alier*. (St. N. v. 1225.)
Jerusalem requere e la mere dame Deu
La croiz e la sepulcre voil *aler* aürer. (Charl. v. 69. 70.)

Aujourd'hui la première personne du *présent* de l'indicatif

appartient seule à la conjugaison forte: je *vais;* autrefois les trois personnes du singulier en faisaient régulièrement partie [1]:

vai — vais — vait.

La troisième personne du pluriel était déjà *vont.* (Cfr. Dérivation *D.* 1°.)

Les deux premières personnes du pluriel étaient dérivées de *aleir*:

alons — aleiz.

Ex.: A vois escrie, chevaliers, où *vais* tu?
S'ensi t'en *vais*, tu ais le san perdu. (G. d. V. v. 310. 11.)

Par la tue salud, tu ne *vaiz* [2] ne à destre ne à senestre, si par la verited nun, en quanque tu as parled. (Q. L. d. R. II, p. 170.)

Cist ordenes est molt peneuous et perillous, et ki *vait* par molt longe voie, si cume cil ki nule sente ne quierent ne nule adrece. (S. d. S. B. p. 566.)

Cant Olivier le vit soul chevachier,
Vers lui s'en *vait* à guise d'ome fier.
Onkes de rien nel doignait aranier
Ferir le *vait* sor l'escu de quartier. (G. d. V. v. 264-7.)
Nostre empereres s'est vestus et chauciez,
Messe et matinnes *vait* oïr au monstier. (A. et A. v. 233. 4.)
Par .viij. jors se sont entendu
Li baron à grant feste faire;
Puis *vait* cascuns à son repaire
Molt lie, quant le congie a pris. (R. d. M. p. 64.)

Cil ki apres *vont* lo bottent et trabuchent. (S. d. S. B. p. 567.)

Et l'*impératif:*

Enjosk'à la conponction del cuer et la confession de la boche *vai* encontre luy (ton signor). (Ib. p. 528.)

Li quens apelle Garin son escuier.
Vai, met ma selle sor mon corant destrier,
Et si m'aporte mes garnemans plus chier. (G. d. V. v. 404-6.)

Au lieu de *vai*, on trouve *voi*, *vois*. Cette orthographe, primitive dans le sud-ouest de l'Ile-de-France, avait acquis une grande extension au milieu du XIIIe siècle. D'où provient-elle? Souvent déjà j'ai parlé des orthographes en *ei* pour *ai* final; *vai* subit aussi le changement de *ai* en *ei*, et la nouvelle forme *vei*, en passant dans les cantons indiqués ci-dessus, y aura été regardée comme une orthographe normande, qui se traduisait à l'ordinaire par *oi;* de là *voi*, qu'on écrivit avec *s*, pour le distin-

(1) Le patois bourguignon a conservé *vai* aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, et à la seconde de l'impératif: *vai t'an*, *vais y*.

(2) La forme *vaiz* n'appartient proprement pas au langage de ce texte.

guer de la même personne du présent de l'indicatif de *voir*
se pourrait aussi que cette forme *voi* dût son origine à
aplatissement pur et simple de l'*ā* en *o*.

Vois (voys) se trouve encore dans Amyot, Montaign
Rabelais.

Hors de l'est de la Bourgogne, de la Lorraine et du
·est de la Champagne, la seconde personne est restée cons
ment *vas*.

En Normandie, la troisième personne du singulier étai
va; dans la plus grande partie de l'Ile-de-France, *veit*, *ve*
Picardie, *vait*, *va*. Une troisième forme: *voit*, est très-rare j
vers la fin du XIIIe siècle, et probablement calquée sur la
mière, par suite de l'influence du subjonctif.

La troisième personne du pluriel avait la variante
graphique *vunt (wnt)*, en Normandie.

Ex.: Remain ici. Tu n'i porteras pas bone nuvele, si tu i *v*
Cil respundi: E cument, si jo i *vois?* Respundi Joab: Or en *v*
la Deu beneiçun. (Q. L. d. R. II, p. 188.)

Alez al chef, jo *vois* as piez;
Si *alun* tost ensevelir. (R. d. S. p. 26.)
De ci m'en *vois*. (Rutb. II, p. 87.)
Va t'en.
— Je m'en *vois*. (Ib. ead. p. 88.)
Geri escrie: trop me suis atargies,
Quant ne lor *vois* ma terre chaslaingier. (R. d. C. p.
S'ensi les lait et je à tant m'en *vois*,
Tressous li mons m'en tenra à renois. (Ib. p. 132.)

A que faire te *vas* en la cite muçant? (Ch. d. S. II, p. 158
Jo n'iere pas si poure cum tu *vas* ci disant. (Th. Cantb. p. 77,

.... Car il *vat* si encontre lo malisce del ancien anemi par le
vilhose merci de sa poance .... (M. s. J. p. 505.)

Et vers son ceval moult tost *vet*. (P. d. B. v. 3164.
A moi dites conment ce *vet*. (Ib. v. 4158.)
Ploianz s'en *veit* à son ostel. (N. R. d. F. et C. I.)
Tristan s'en *voit* à la roïne. (Trist. I, p. 63.)

Si sunt muntez Franceis, que à joie s'en *vunt*. (Charl. v. 8
E *wnt* s'en dreit en Engleterre. (Trist. II, p. 37.)

Le présent du subjonctif avait quatre formes: 1°. *Voise*
rivé de *vadere* et correspondant à l'indicatif *vois;* 2°.
comme aujourd'hui, venant de *aler*, avec le renforcement
lier *i;* 3°. *alle*, sans diphthongaison; 4°. en Normandie su
un troisième dérivé de *aler* avec la terminaison subjoncti

(cfr. p. 113, *D.*): *alge*, qui devint *auge* par le fléchissement ordinaire de *l* en *u*[1].

Exemples:

1°. Or ne lairoie por tot l'or que Diex fit,
Que je ne *voise* à icestui païs
Où Juliien porterent sarrasin. (R. d. C. p. 296.)
Par tel convent me renderai à ti,
Que je m'en *voise* et sains et saus et vis. (G. l. L. II, p. 202.)
Or saces ke Jhesus te mande,
Par moi meisme et te commande,
E jou le voel et sel te di
Que tu *voises* sans contredi
Ma soupouture delivrer.... (Ph. M. v. 4778-82.)
Dont te convient il qu'à Faiel
T'en *voises* tout le cours isnel. (R. d. C. d. C. v. 2959. 60.)
Si te vouluns pour Dieu prier
Que le *voises* Joseph nuncier
Car nous tout si de fein moruns. (R. d. S. G. v. 2395-7.)
N'i demort vavassors, chevaliers ne hauz hom
Qui an bataille puist porter son confanon,
Qui ne *voist* an l'aïe l'ampereor Karlon. (Ch. d. S. II, p. 123.)

Mais ce prions nos soniousement ke cil ke ellievet sa pense al spiritueil entendement ne *voist* mie ensus del honor del hystoire. (M. s. J. p. 448.)

D'une de nous fasons nous prestre;
Seoir en *voist* en mi cel estre,
Les cele ente ki est flourie;
Chascune i *voist*, et se li die
Cui ele aimme en confession
Ne à cui ele a fait le don. (L. d'I. p. 8. 9.)

La troisième personne du singulier s'écrivait aussi *voise:*

Et dit ne laira mie q'à li parler ne *voise*. (Ch. d. S. I, 117.)
Qui vodrat elz sainz cielz semance semancier
Voisse aidier au buen roi qui tant fait à prisier. (Rutb. I, p. 143.)
Et non pourquant quel par qu'il *voise*. (R. d. C. d. C. v. 1478.)

Jusque vers la fin du XIIIe siècle, ce *voise* n'était guère amené que par la rime, plus tard il devint très-fréquent. Marot, Rabelais, etc. en font souvent usage.

Dist la vielle: Ja Diu ne plache
Que vous *voisies* ja en mi plache
Ou moustree soies au doi! (R. d. l. V. p. 32.)

De ceste nouvele fu li empereres mult lies et mult joians; mais pour ceu ne remaint il mie que Cuenes de Betune et li autre qui avoec lui furent noume, ne *voissent* avoec le conte à Cristople. (H. d. V. 506[a].)

(1) Le patois d'Avranches a conservé *alge* sous la forme *oige*.

voise
voises
voist.
voisent

Dunc veissiez chevaliers vistement cuntenir,
Munter en lur chevaus e lur armes saisir:
N'i aura nul trestut (?) qu'il nes *voissent* ferir:
Ço que l'un d'els volt, l'autre vint à plaisir.
(Chr. d. Jordan Fautosme ds. Ben. t. 3, p.
Et lor commande qu'il trestuit
Le *voisent* querre tote nuit. (P. d. B. v. 633. 4.)

Je ferai encore remarquer l'orthographe *veise:*

Je nel lairoie por les menbres trenchier
Que je n'i *veise* por ma honte vengier. (R. d. C. p

2°. Se je ne le vos rant ançois que je m'en *aille,*
Ne randez de m'enor ne chose qui le vaille. (Ch. d. S. I
Volonte ei que je m'en *aille.* (R. d. S. G. v. 3446.)
Ainz que j'*aille* outremer. (C. d.C. d. C. p. 33. VI.)
Si ont à leur consel trouve
Que boins est que li rois i *aille,*
Pour destruire l'orde kienaille. (Ph. M. v. 10283-8
Diex otreit à toz et consente
Que i *aillons* la dreite sente. (Chast. XXV, v. 59.
Por Deu vus pri, qi nos fist à s'ymage,
Que vos sans moi n'*aillies* en la bataille. (O. d. D. v. 4
Ci aura trop grant mesprison
S'à la sainte terre failliez.
Or covient que vous i *ailliez.* (Rutb. I, p. 94.)

Ces trois derniers exemples, et d'autres encore, pr
qu'ici la vieille langue n'était pas aussi régulière que la m

Mais li riche gent nen ont mie acostume qu'il *aillent* as povr
d. S. B. p. 526.)

Atant font les baniers crier
Que trestot s'*aillent* desarmer. (P. d. B. v. 2935. 6
Lors demande ses armes l'amperere au vis fier,
Et commande que tuit s'*aillent* aparoillier. (Ch. d. S. II

3°. Mais mande m'a une pucele
Que j'*alle* tost à lie parler,
Bien me mande n'i moigne per. (Trist. I, p. 94.)
Ne dot pas que je n'*alle* au plet
A tapine comme tafurs. (Ib. ead. p. 160.)

Lores dit nostre Sires: Ki deceverad le rei Achab sulunc ço q
deservid, que il *alt* à Ramot Galaath e là seit ocis? (Q. d. R. III,

Et se il de ce se deffalt
Desfie l'a quel part qu'il *alt.* (Brut. v. 8837. 8.)
Seur *aut* et seur revienge
N'ait poor qu'il li mesavienge. (Chast. pr. v. 189.
A la parfin li unt loe

Que senz demore e senz tarjance
Se traie mais e *aut* vers France. (Ben. II, v. 2990-2.)
Commant que la chose *aut*, droiz est que je te die.
(Ch. d. S. II, p. 12.)
Entre .ii. liez la flor respant,
Que li pas *allent* paraisant. (Trist. I, p. 36.)
Qu'il ne soient ja si hardi
Qu'il *allent* apres lui plain pas. (Ib. ead. p. 94.)

4°. Pur ço, si grace vers tei ai truved, suffre que jo i *alge* e veie mes freres. (Q. L. d. R. I, p. 81.)

Plaist te, Sire, que jo en *alge* à une des citez de Juda? (Ib. II, p. 124.)

Mais il me mandet que en France m'en *alge*.
(Ch. d. R. p. 8, XIII.)
Jeo nel lerroie pur murir
Que jeo nel *auge* ja ferir. | Que ke mei deie avenir.
(Mort du Roi Gormont. Cité ds. Ph. M. Intr. XVII.)
Ne l'oi je unques en corage,
Que se li dux à sei ma mande,
Qui mun gent cors quert e demande,
Que je *auge* cum soudeiere
Ne cume povre chamberere. (Ben. v. 31317-21.)
Reis orguillos, nen est fins que t'en *alges*. (Ch. d. R. p. 115.)
Dunt dist Reinolz: Nos te preiom
E dulcement te requerom
Que tu *auges* ceo escercher,
E puis sil nos saches noncier. (Ben. II, v. 3265-8.)
D'une rien te voil chastier | E de par Deu dire e preier
Que tu n'en *auges*, por preiere,
Ui mais en bois ne en riviere. (Ben. v. 40733-6.)
Beste nen est nule ki encontre lui *alge*. (Ch. d. R. p. 59.)
U ke li reis *auge* en estor. (R. d. R. v. 12959.)

Un poi mangiez devant ço que vus en *algiez*. (Q. L. d. R. I, p. 111.)

Sire, que volez faire? Ne freez si grant freite
Que vus *algiez* à curt el puing l'espee treite.
(Th. Cantb. p. 17, v. 18. 19.)
Jo vos cumant qu'en Sarraguce *algez*. (Ch. d. R. p. 103.)
Pri vus quel moi pardunisez
E tresque à Tristran en *algez*. (Trist. II, p. 33.)
Quant tels en est vostre plaisir,
Funt cil, ù avez en talent
Qu'*augez* de ci premerement? (Ben. II, v. 3358-60.)
Li reis vus mande que vus *augez*
A son fiz novele coronez
Par amur. (Vie de St. Thom. ds. Ben. 3, p. 493.)

Guardez, seigneurs, qu'il n'en *algent* vif. (Ch.d.R.
E li Franceis n'unt talent que s'en *algent*. (Ib. p.
Et si n'est ce ne bien ne bel
Que home enbate tel morsel
En sa gole, qui seit si grant
Que les mies *augent* chaant
De ci et de là. (Chast. XXII, v. 177 - 181.)
Ne sunt si hardi les le rei
Que il se *augent* mettre davant. (Ben. II, v. 902. 3
En paiz *augent* et en paiz viengent,
Si cum il unt tenu si tiengent. (R. d. R. v. 16508.

On trouve, dans la Chronique des Ducs de Normandie, *auiom*, *auium*, comme formes de la première personn pluriel du présent du subjonctif. *U* y provient de l'apl ment de *l;* mais faut-il voir dans *i*, l'*i* de la flexion ou b adoucissement du *g* devant *o* et *u:* en d'autres termes formes dérivent-elles de *alle* ou de *alge?* Si l'on considèr l'*i* de la flexion manque souvent au subjonctif, puis q seconde personne fait *augez (algez)*, et que la forme *auge* est prédominante dans ce texte, on se décidera pour la nonciation chuintante de l'*i*.

A Rome lo que nos *aujum*
E si nos enseignorissum
De li e de si faite honur
Qu'al siecle n'est nule greignur. (Ben. I, v. 1249 —
Escrit sumes tuit e nume
A faire extermination
Si qu'en exil nos en *aujum*. (Ib. II, v. 280 - 82.)
Tu qui le sez, le nos apren
U si ert folie u si ert sen
Que nos *aujom* od els mesler
Senz targer e senz demorer. (Ib. v. 3397 - 400.)
E ce que nos ert mestiers
A querre terre où nous *aujom*
Quant de la sue partirom. (Ib, v. 24594 - 6.)

Le texte porte, il est vrai, pour le premier de ces exe *avium*, ce qui est évidemment faux, pour les deux sui *anium*, *aniom*. On pourrait expliquer ces deux dernières f comme dérivant du verbe *aner* = *aler*, en provençal *anar;* *aner* ne se rencontre que dans les dialectes mixtes de la l d'oc et de la langue d'oïl, et il n'a jamais fait partie du gage pur de nos provinces du nord. M. Fr. Michel a eu raison d'admettre les variantes *aujum*, *aujom*. (Cfr. C D. d. N. t. 3.)

Les autres temps ne donnent lieu à aucune observation, si ce n'est qu'en Normandie le futur et le conditionnel redoublaient ordinairement le *r*.

Ex,: Par ycel huis *aloie* au bos
Priveement esbanoier. (R. d. C. d. C. v. 2246. 7.)
Es tu ce Baudoins, que je voi là gisant,
Que nos fiez et noz terres *aloies* chalongant?
(Ch. d. S. II, p. 146.)
A lui *vont* les gens de la terre | Conseil demander et requerre;
Tous les ensaignoit, comme sages,
Selonc lor dis et lor eages,
Et quant les avoit consillies
Si s'en *raloit* chascuns toz lies. (R. d. M. p. 8.)
Vers la mer nous en *alions*. (R. d. l. M. v. 5045.)
De san et de voisdie l'*aliez* trespassant. (Ch. d. S. II, p. 158.)
Dont *alai* ma paelle querre. (Dol. p. 243.)
Dous Dex, xxxij. ans *alas*
Par le mont, et si preeças. (R. d. l. V. p. 246.)
S'*alait* ferir duc Naimes de Bawier
Sor son escut un grant cop et plainier. (G. d. V. v. 592. 3.)

Haio ki guardout l'archę *alad* devant. (Q. L. d. R. II, p. 139.)

Malvais servis le jur li rendit Guenes
Qu'en Sarraguce sa maisnee *alat* vendre. (Ch. d. R. p. 55.)
U *ala* ma dame saves?
Il respondent: Ele *est alee*
En ses cambres toute effraee. (R. d. M. p. 36.)
Onques puis plein pie n'en *alames*,
Ne de ci ne nos remuames. (Chast. XVII, v. 118. 9.)
Lors quant vostre mere Costance
Vos vout de la terre chacier, | Deseriter e eissillier,
Vos *alastes* en Normendie
A lui od maisnie escharie. (Ben. v. 33145 - 9.)
Alerent eissi envaïr. (Ib. v. 33654.)
Donc firent pes, si s'acorderent,
Et ensemble al saint *alierent*. (St. N. v. 1140. 1.)
E se jo seusse ù, jo *alasee* encontre lui. (Th. Cantb. p. 38, v. 20.)
Ne savoie kel part j'*alaisse*. (Dol. p. 251.)

E fui od tei ù que tu *alasses* e ocis tuz tes enemis devant tei. (Q. L. d. R. II, p. 143.)

Or sachies bien k'il li couvint
Aler maintes fois à s'amie,
S'à toutes fust, n'i *alast* mie. (L. d'I. p. 19.)

La queile paine nous seriens tenut de rendre et renderiens au devantdit conte s'il avenist chose, ke nous *alissiens* encontre. (1288. J. v. H. p. 469.)

Mais une chose vos voil ancor prier:
Ceste bataile feissiez respitier.
Si feissiez ces grans os desrengier,
Et k'*allisiez*[1] en douce France arier. (G. d. V. v. 13

As rois a dit que il *alaissent*
Ourer, et par lui reparaissent. (R. d. l. V. p. 245.

Joseph entre ses braz le prist,
Acola le, et au pere dist
Et à sa suer qu'il s'en *alassent*
Et l'enfant avec lui leissassent. (R. d. S. G. v. 298

El respont: *Ales, g'irai* ja. (Fl. et Bl. v. 2528.)

E *irrai* un rei requere dount ai oï parler. (Charl. v

Çà, frere; çà, en chartre *irras*. (R. d. S. p. 16.)

Puis li a dit: Tu t'en *iras*
A cel chastiel. (R. d. l. V. p. 20.)

O voz *irait* mes nevous Olivier. (G. d. V. v. 1048.

Quant il le sot, errant jura
Que il querre par tout l'*ira*. (Fl. et Bl. v. 1095. 6

A Roem, dreit de ci qu'al pont,
Irra, ce dit, qui que desplace. (Ben. v. 22087. 8.

Et nos andementiers nos *irons* esprover
Sor Saisnes noz vertuz, ses ferois esfreer. (Ch. d. S., II, p

E nus le *irrums* asaillir fierement ù qu'il seit. (Q. L. d. R. II,

Venez; avant tut i *irrez*. (R. d. S. p. 18.)

Quant Franceis unt manget, des ore s'en *irrunt*. (Charl. v

Il dit que il le conte de Blansdras delivrast et le remeist en po du royaume de Salenique dont il l'avoit desaisi, et puis il s'en Corthiac, et il *iront* illoec à lui pour lui droit faire. (H. d. V. 508

Dou mangier k'*iroie* contant? (R. d. M. p. 33.)

Et cil por lor proiere et por lor besoing dist que il *ieroit* r lentiers. (Villeh. 466 d.)

Lors se pourpensa qu'il *iroit* ariere, à la dame, pour conseil (R. d. S. S. d. R. App. p. 83.)

(Deus out) fait mostrance
Que là ù nostre char porta
Qu'en la Virge prist e forma,
Là *iriom*, là nos prendreit
E toz nos i coronereit. (Ben. v. 24170 - 4.)

Pour ce qui est de la place de ***en*** et ***i*** (y) accompag verbe ***aler***, les exemples suivants en donneront une idée.

N'est ja toz poures ki est sains;
S'il n'a chastel, ja puet il querre,
Et *aler* s'*en* en autre terre. (R. d. S. S. v. 1490 - 2

(1) Pour ces formes en *i*, voy. Flexion, imparfait du subjonctif.

Il me sanle que tans seroit
D'*aler ent*, ains qu'il ajournast. (Th. Fr. M. A. p. 84.)
Vait s'en e dit que teu folie
N'i fist mais nul jor de sa vie. (Ben. v. 33704. 5.)
Vont s'ent, que ne demeurent mes. (R. d. l. V. p. 64.)

De rechief David prist cunseil de nostre Seignur, e il respundi: *Va t'en* en Ceila, e jo te liverai à ta volented les Philistiens. (Q. L. d. R. I. p. 89.)

Cfr. Remporte doncques... ton or et ton argent, et *t'en va*. (Amyot. Homm. illust. Cimon.)

La vieille langue retranchait quelquefois les pronoms *nous*, *vous*, devant *en*, à l'impératif.

Dunc parla Samuel al pople, si lur dist: *Alum ent* en Galgala e renuvelum noz afaires endreit del regne. (Q. L. d. R. I, p. 38.)

Les combinaisons suivantes sont encore remarquables:

Dont dist ma dame de Coucy:
Alons m'en; laissons reposer
Le chevalier, tans est d'aller.
Lors se leverent etc. (R. d. C. d. C. v. 2100-4.)
Li chastelains un poy se taist,
Et puis lor a dit: *Alon m'ent*. (Ib. v. 2548. 9.)

Je passe aux constructions avec *i:*

La dame ne volt luinz aler,
Suz le degre en pout trover
Secche leine e velz marien,
E *vait i*, ne demure ren. (Trist. II, p. 30.)
Dist l'arcevesques: *Va i* tost sans delai;
Per saint Remi, ne autre n'i trametrai. (O. d. D. v. 9252. 3.)

Respundi nostre Sire: *Va i*, e les Philistiens descunfiras, e la cite salveras. (Q. L. d. R. I, p. 89.)

Aler se conjuguait aussi avec *avoir:*

Tant *a ale* mons et valees
Que par Arras vint dusqu'à Lens. (R. d. l. M. v. 3350. 1.)

Remarquez enfin *aler de:*

Ensi *va de* la guerre, bien pieca le savez. (Ch. d. S. II, p. 153.)

Cfr. Communement leurs favoris (des roys) regardent à soy, plus qu'au maistre: et il leur *va de bon*. (Montaigne. Essais III, 13.)

On disait, au XIIIe siècle: *près va*, *près se va*, *s'en va*, pour *peu s'en faut*.

Les principaux *composés* d'*aler* étaient:

a. *Raler*, dont on a déjà vu quelques exemples:

La roine i *reva* courant. (Fl. et Bl. v. 699.)

b. *Mesaler*, aller mal, s'égarer:

Tant voit li enfes grant beautes
Que moult cuide estre *mesales*. (P. d. B. v. 807. 8

c. *Tresaler*, s'en aller, se passer:

Tresvait le jur, la noit est aserie. (Ch. d. R. p.
Sa doleur li assouaga
Et ses maus touz li *tresala*. (R. d. S. G. v. 1201.

E se Deu plest, ço dist, que ses mals *tresira*. (Th. Cant. p. 15.

d. *Paraler*, parvenir:

Jesqu'à Marsilie en *parvunt* les noveles. (Ch. d. R.

Et l'endemain jut al Corthiac.... Il fust *parales* jusques à S
s'il peust. (H. d. V. p. 194. XVI.)

e. *Poraler*, parcourir; *se poraler*, se donner beau
peine pour qqch.:

Tote Bretaigne *porala*,
Les contrees avironna,
Vit les marois et les boscages.... (Brut. v. 264
Et Lubias si *s'est* tant *poralee*,
As riches homes a donnees soudees
Et as borjois piauls de martre affumblees,
Icelle gens s'est el monstier entree
Et tuit ensamble al evesque crierent. (A. et A. v. 21

f. *Entraler*:

Ci *s'entrevunt* teus cous doner,
Des heaumes funt le feu voler. (Ben. v. 19992. 3

DONNER. (v. fo.)

Les formes infinitives de ce verbe étaient, en Bou
doneir; en Normandie: *duner*; en Picardie: *donier*. L'
France et une partie de la Champagne, le Berry, l'Or
et les cantons avoisinants, avaient comme variante o
phique: *doner*; l'anglo-normand: *douner*. La forme *do*
trouve aussi, au XIIIe siècle, dans les provinces picar
s'y était alors assourdi en *ou*, qui gagna toutes les form

Ex.: Ki lo donrat, se il *doneir* ne le puet. (S. d. S. B.)

Qui en Denelae francz home est, e il averad demi marc e
vailant de aveir champester, se devrad *duner* le dener Seint P
d. G. p. 180. 18.)

Voy. R. d. R. v. 7586.

De mun aveir vos voeill *dunner* grant masse. (Ch. d. R.

Cil responent: Nus ne savon
Quiel conseil *donier* te porron. (St. N. v. 966. 7.)

En toutes ces coses renoncons nous à toutes ajuwes de loi

tiente, et de loy mundaine, à tous privileges dounes à croisies u qui sunt [1] à *douner*. (1256. Th. N. A. I, p. 1084.)

Tuz les oisiaus fist assanbler,
Si lur vuleit conssel *douner*. (M. d. Fr. II, p. 121.)
Granz cox se vont *doner* comme vassal prisiez. (Ch. d. S. II, p. 140.)

Le verbe *doneir* était un de ceux qui diphthonguaient l'*o* avec *i*, au lieu de *u*. Mais la conjugaison forte y fut altérée de bonne heure; dès le XIIIe siècle, la première personne du sing. du prés. de l'ind. est, pour ainsi dire, la seule qui prenne le renforcement, tandis que ce dernier avait déjà passé à la première et à la seconde pers. du plur. du présent du subjonctif.

Tien, je te *doign* cest boin destrier de pris. (G. d. V. v. 861.)
Toute ma terre te *doing* en aquitance. (R. d. C. p. 162.)
Je la vous *doing* (ma nef) par tel couvent
Que vous me menes sauvement
A vile .... (R. d. l. M. v. 4879-81.)

Le *g*, qui sert simplement à marquer la nasalité, finit par repousser le *n:*

Je vos an *doig* congie, alez, si les ferez. (Ch. d. S. II, p. 128.)
Ma suer vos *doig* volantiers et de gre. (G. d. V. v. 3087.)

Il a été question plus haut d'un subjonctif en *se*, au lieu de *ge*. Cette forme donna lieu à une nouvelle première personne du présent de l'indicatif: *doins;* en Normandie: *duins*.

Celui *doins* jo tote m'amor. (P. d. B. v. 6708.)
Et je vous *doins* par fine druerie
De douce France la grant seneschaucie. (Ch. d. R. Intr. XXVII.)
Se trois Rollant, de mort lui *duins* fiance. (Ib. p. 36. LXXI.)

Voici quelques exemples des autres formes du présent de l'indicatif, et de celles de l'impératif:

Ki mult te sert, malvais luer l'en *dunes*. (Ch. d. R. p. 100.)
Tel cop li *done* devant enmi le pis,
Par sus la croupe dou cheval l'abati. (G. d. V. v. 853. 4.)
Li reis li *dune* ferm(e) pes. (Trist. II, p. 66.)
François facent le pont, cui vos *donez* l'or mer
Et les diapres fres qi tant font à prisier,
Qi par nuit et par jor sont à vostre maingier,
Cui vos *donez* chevax qant lor faillent destrier. (Ch. d. S. II, p. 37.)
Paiz nos *dunez* entere e saine. (Ben. I, v. 1457.)
Grans colz se *donent* sor les escus devant. (G. d. V. v. 299.)
Dune nous faire dignement
A cest seint cors enterment. (R. d. S. p. 26.)
Dounons le à lui. (P. d. B. v. 3959.)
Donez an largement vostre chevalerie. (Ch. d. S. II, p. 100.)

(1) Le texte porte *qu'il sunt.*

Les formes du présent du subjonctif correspondaient à
de l'indicatif:

Ja n'iert si gentix hom, s'il est à assener,
Que tantost ne vos *doigne* à seignor et à per. (Ch. d. S. II

Et je li donre au retor
Ce qu'il vodra que je li *doigne*. (Romv. p. 573. v.
Vos me sermoneiz que le mien
Doingne au coc et puis si m'envole. (Rutb. I, p.
Ge sui tot prest que gage en *donge*. (Trist. I, p.
E dit al fol: Si Deu te aït,
Si jo te *doinse* la raïne
Aver e mener en ta saisine.... (Ib. II, p. 103.)

Respundi li reis: Pur quei requiers que jo li *duinse* Abisag de
Mais requier que jo li *duinse* mun regne. (Q. L. d. R. III, p. 230.)

Sire, ço dist li moigne, de par Thiebaut te pri
Ke tu li *doinges* trieves à tant k'il vienge à tei ci. (R. d. R. v.

Ele crie: Sire, merci!
Ainz que m'i *doignes* art moi ci. (Trist. I, p. 60.)
Ce te mande, jol te retrai:
Si c'est que ta fille li *donges*... (Ben. II, v. 644

E pried que tu lur *duinses* un talent de argent e duble v
remuiers. (Q. L. d. R. IV, p. 364.)

Tant lor *doigne* dou suen que nesun ne s'an plaigne. (Ch. d. S. II

Mais requier le rei qu'il me te *duinge* e il ne m'escundirad p
L. d. R. II, p. 164.)

Se li desfent qu'ele ne *doingne* | A nul povre qui à li
C'un seul denier à une voie. (Rutb. II, p. 214.)
Cuntre le ciel ambesdous ses mains juintes,
Si priet Deu que pareïs li *dunget*
E beneist Karlun e France dulce. (Ch. d. R. p. 78
Merciablement l'a requis
Qu'à jugement e à amende | Pait, soille, aquit e *dung*
Là ù il voudra comander
Ne sa cort saura esgarder. (Ben. v. 17614-8.)
Tristran s'en vet, Dex lor en *doige*
Male vergoigne recevoir. (Trist. I, p. 23.)
Voir, dist Bernier, qui le coraige ot fier,
Dame Aalais, qui tant vos avoit chier,
Doinst à autrui sa terre à justicier
Que ja de vos ne fera iretier. (R. d. C. p. 176.)
Car c'est costume à novel chevalier:
Ançois k'il doie ses garnemans baillier,
Doit oïr messe et damedeu proier
Ke il li *doinst* bien terre justicier. (G. d. V. v. 2

Ço *duinset* Deus, le filz sancte Marie. (Ch. d. R. p. 113.)
Par Deu! ço dist li eschut, cist home est enragez.
Unques Deus ne vus *duinst* cel gab cumencer! (Charl. v. 528. 9.)

Mais por ceu ke nostre Salveires dist k'en cele mesure ke nos averons mesuriet, reserat mesuriet à nos, si est bone chose à l'omme k'il cez choses *donst* à comble. (S. d. S. B. p. 568.)

E Deus le me *dunt* deservir! (Ben. II, v. 1953.)

Or vieng ci demander conseil, que vous le me *doigniez* par amour et par guerredon. (R. d. S. S. d. R. App. p. 83.)

Sire, on me fait entendant que vous avez une fille, laquelle je vous prie, s'il vous plaist, que vous me *doingnies* à moillier. (H. d. V. p. 185. X.)

Se vos mes vers tant desprisíez
Que por els rien ne me *doinsiez*,
Por mon lignage me donez,
Quer ge sui de bones genz nez. (Chast. III, v. 43 - 6.)

Que volez que jo vus face, e par quei vus purrai apaier que vous *duinsez* beneichun al heritage nostre Seignur, e *pardunez* vostre maltalent? (Q. L. d. R. II, p. 201.)

Car il vieut qu'il *doignent* Alein
La seignourie de leur mein
Seur leur filles, seur leur enfanz. (R. d. S. G. v. 3183 - 5.)

Li empereres retorne en Constantinoble et mande ses barons, et leur prie que il li *doinsent* consel se il sejournera ou chevauchera cest yver. (H. d. V. p. 189. 90. XIII.[1])

La troisième personne du subjonctif: *doint* est restée en usage jusqu'au temps de Rabelais, Amyot, Montaigne.

Excepté l'assimilation du *n* au *r*, au futur et au conditionnel, dont il a été question, les autres formes du verbe *doner* n'offrent rien de remarquable.

En voici quelques exemples:

El del sien as povres *duonoit*
Moult volentiers en bon endroit. (Ph. M. v. 28761. 2.)
Mais nos, qui somes ti feel,
Te *donions* loial consel. (Trist. I, p. 149.)
Trop li *donai* fellon entrait. (Dol. p. 244.)

Tu me *dunas* escud de salud, e ço que jo sui paisible me ad acreud e multeplied. (Q. L. d. R. II, p. 209.)

Li rois moult biaus dons lor *douna*
Et sauvement les renvoïa. (Ph. M. v. 29382. 3.)
Vus li *donastes* et argent et or fin. (O. d. D. v. 10522.)
La soe chose li quiderent
Tolir, et la lor li *doneirent*;
De lor engin les enginna. (Chast. XVII, v. 148 - 50.)

(1) Cfr. le texte de D. Brial 498 b.

Si m'aït Dex, jou ai amie,
C'autrement m'amour vous *donnaise*,
S'il vous pleust. (R. d. l. V. p. 173.)
Il me dist que de ci l'ostasse
Et que je à Joseph le *donnasse*. (R. d. S. G. v. 537.

Mais que tu me *dunasses* la meited de quanque ad en ta
(Q. L. d. R. III, p. 287.)

Quant Deus del cel li mandat par sun a(n)gle
Qu'il te *dunast* à un conte cataigne. (Ch. d. R. p.

Et li haut home qui iloec estoient en present, li louent qu'il li
(sa fille). (H. d. V. 496 c.)

Par amours vous pri et requier
Que vus me *donnissies* m'amie. (R. d. S. S. v. 4549. 50
Des quant avez este si seinte,
Que *dunisez* si largement
A malade u à povre gent? (Trist. II, p. 27.)
Et prioit Dieu et nostre Dame
Qu'il gardassent son corps et s'ame
Et li *dounassent* à haïr | Çou qu'il haioient, et fu
Et li *dounassent* à amer
Çou k'il amoient, et garder. (Ph. M. v. 2594-9.)
Ne quit pas que cil lor *donaissent*
Ne que cil ainc la demandaissent. (Brut. v. 11279

Et se ceu ne li est mies asseiz, se li *donrai* ancor avoc ceu
cors mismes. (S. d. S. B. 549.)

Pur coi te *dunrai* je à mengier,
Qant tu ne me pues mais aidier. (M. d. F. II, p. 1

E si dist: Ju li *durrai* pur ço que ele li seit à eschandele e
e que li Philistien le metent à mort. (Q. L. d. R. I, p. 71.)

Ge l'ai trove, s'en criem vostre ire,
Se gel t'ensein *dorras* moi mort. (Trist. I, p. 92.)

Por ceu k'il soit del nombre de ceos à cui om *donrat* en lo
mesure bone et plaine et chauchieie et sorussant. (S. d. S. B. p

Dunt il semble qe bon est qe le reis envoie ses mesages pour
les teres q'il ad done e *dorra* à Hartman sun fiuz. (1276. Rym. I, 2. p

Et se nos le poons avoir, | Por nul marcie de nostr
Nos en *donrons* moult largement. (Fl. et Bl. v. 116
A lor cois vos amors *donres*. (P. d. B. v. 6742.)
De vos bels aveirs me *dorrez*. (R. d. R. v. 15815.)
Li vostre vos *donront* mari. (P. d. B. v. 6740.)
De lur aveirs e de lur biens
Te *dorrunt* tant que ce iert ades,
Ne qu'entre vos n'aura ire mais
Ne malvoillance ne haïne. (Ben. v. 4948-51.)

Preus est li dus de Normendie,
Et se vous le volies avoir,
Jou vous *donroie* grant avoir. (Ph. M. v. 17321 - 3.)
La fame et l'aveir recevreiz
Et oncor plus, quer vous aurez
Qantque apareillie aveie
Que en doaire li *donreie*. (Chast. II, v. 77 - 80.)

Sire, cume jo fui en la bataille, un des cunestables me livrad un prisun en guarde, e dist mei que se il m'eschapout que jo en murreie u un talent de argent li *durreie*. (Q. L. d. R. III, p. 329.)

La dame dist qu'ele en voloit avoir seuretes; et li quens dist qu'il li *donroit* bones. (H. d. V. 504 d.)

Bien sai qu'il me *dorroit* la mort. (Trist. I, p. 6.)
Se veissum Rollant einz qu'il fust mort,
Ensembl'od lui i *durriums* granz colps. (Ch. d. R. p. 70.)

Si respondirent al mesage
Que par leur sanc et par leur luite
En ierent delivre et quite,
Ne jamais treu ne *donroient*
Mais quitement lor fies tenroient. (Ph. M. v. 195 - 9.)

S'*entredoner*. (Ch. d. R. p. 138.)

ENVOYER
(in-viare, via, voie).

Le verbe *envoyer*, dit-on, est irrégulier au futur et au conditionnel. C'est une erreur; *enverrai*, *enverrais* sont des formes tout aussi régulières qu'*envoierai*, *envoierois*, dont Rabelais, Montaigne, etc. font encore usage. *Envoier*, et les autres composés de *voier* [1]: *avoier*, *ravoier*, *desvoier*, *convoier*, *forvoier*, étaient les formes picardes-bourguignonnes, qui avaient pour correspondantes, en Normandie: *enveer*, *aveer*, *raveer*, etc.; en Touraine: *envaier*, *envaer*, *avaier*, etc.; dans les provinces mixtes: *enveier*, *aveier*, etc. Chacune de ces formes avait sa conjugaison complète et régulière; ainsi, au futur: *envoierai*, *avoierai*, etc., *enverai*, *enverrai*, *enveierai*, *averrai*, *aveirai*, etc., *envaerai*, *envaierai*, etc. Le futur actuel d'*envoyer* est simplement la forme normande, qu'on a préférée, je ne sais pourquoi, au futur picard-bourguignon. La langue fixée a conservé intacte la conjugaison picarde-bourguignonne pour *dévoyer*, *fourvoyer*, etc.

Ex.: Icist esmais e cist deshaiz
Que il par out si grant de sei
Li a fait *enveier* au rei
De tote sa plus haute gent. (Ben. II, v. 13424 - 7.)

(1) Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on écrivit souvent *voiier* en Picardie.

De lor enviaus *envoierent*
Soventes foiz i *avoierent*,
Tant qu'il les firent *desvoier*
De lor voie, et *avoier*
A une pereilleuse voie. (Rutb. I, p. 308.)
Ce cil n'en pense qui se laisa drecier
En sainte crois por son peule *avoier*. (R. d. C. p. 23
Ne vus menbre, raïne Ysolt,
Quant li reis *envaer* me volt,
Cum si fist? Il me *envaiat*
Pur vus, ke il ore esspuse ad. (Trist. II, p. 108.)
Ke une faiz vus *envaiai*. (Ib. ead. p. 125.)

Sur ces chevals *enveium* noz messages, e espierunt cume li a est aled (Q. L. d. R. IV, p. 372.)

Et si qu'entre lui et le roi
Furent res et tondu andoi
Et *envoiiet*, par felounie,
En Bourgogne, en une abeie.
Puis *envoiierent* li baron
En Austrie .i. leur compagnon
Pour Cilderic, sel fisent roi. (Ph. M. v. 1582-8.)
Et nos li ferons à entendre
Que là l'*envoions* por aprendre,
Et apres lui por soie amor
Li *envoieres* Blanceflour. (Fl. et Bl. v. 331-4.)

Nous i *envoierons* de nostre conseil souffisaument. (1286 J. v. H. p

Par .xx. hostages que li *enveiereiz*. (Ch. d. R. p. 23
Jo li *enverrai* mes messages. (Rym.)
Qui par maintes fois requis m'ont
Que j'*envoiaisse* en Engleterre
Une des filles le roi querre. (R. d. l. M. v. 1996-8.
Deu prie que s'ame gardast
E ses angles lui *enveast*. (St. N. v. 620. 1.)
La Dame qui les siens *avoie*, | M'a *desvoie* de male
Où *avoiez*
Estoie et si *forvoiez*
Q'en enfer fusse *convoiez*
Par le deable... (Rutb. II, p. 103. 4.)

ESTER. [1]

La forme primitive de ce verbe est *steir*, *ster:*

Dunkes comenzat à *steir* li chaitiz avoc sa proie culpables e (Dial. de S. Grég. l. 3. ch. 22.)

(1) *Ester*, dérivé de *stare, être debout*, etc. avait conservé le plus grand nom significations de son primitif.

Tot soi mervilherent, quar li leirres ki fut entreiz por la desserte del om Deu à sa proie *steivet* loiez. (Ib. ead.)

En mei vos *stat*, o vos chaitis, cil cui vos ne conesseiz. (S. Bern. fol. 101, V°.)[1]

Beone uret li heom ki ne alat el cunseil de feluns; e en la veie des pecheurs ne *stout*. (Trist. II, p. 241. col. 1.)

Steir, *ster*, ne fut pas de longue durée dans la langue d'oïl; dès la fin du XIIe siècle, on lui préfixa un *e*, d'où *esteir* en Bourgogne, *ester* dans les autres provinces.[2])

Ex.: Li awe mismes del fluve purist quant ele encomencet *esteir*. (S. d. S. B. p. 563.)

Conforteir lo travilhant, ce est *esteir* avoc lui en travailh, car aligemenz est del travailh la veue del travilhant companion. (M. s. J. p. 467.)

Li rois ne se pooit *ester*,
Seoir, jesir, ne reposer. (R. d. S. S. v. 1447. 8.)

Uns planchiers que ascurs fust li alers e li venirs, que l'um poust entur tres bien aler, apuier à aheise e *ester*. (Q. L. d. R. III, p. 247.)

De tes enemis est li orguilz si creuz
Que tei e les tuens heent; n'en puis plus *ester* muz. (Th. Cantb. p. 65. v. 29. 30.)

On trouve au présent de l'indicatif:

Si veirement cume Deu vit devant qui jo *estois*, rusee ne pluie ne charrad en terre si par ma parole nun. (Q. L. d. R. III, p. 310.)

(Vivit Dominus Deus Israel, in cujus conspectu *sto*, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba.)

Si veirement cume Deu vit devant qui jo *estois*, n'en prendrai rien. (Q. L. d. R. IV, p. 363.)

Dunkes n'*estat* mie, ans trespasset li espirs, car nostre contemplations aovret à noz desiers la sovraine lumiere. (M. s. J. p. 483.)

Estait bien à Absalon e ad il pais? (Q. L. d. R. II, p. 189.)

He, Baudoin, fait ele, malement vos *estait*. (Ch. d. S. I, p. 237.)

Grant pose *estait*, moz ne lor sone. (Ben. v. 20773.)

Là ù li païs ert plus beaus
Est si destruit, riens n'i *estait*
Ne n'i converse ne n'i vait. (Ib. v. 22805 - 7.)

Partonopeus en pies s'*estet*,
L'escu avant, et le brant tret. (P. d. B. v. 3081. 2.)

Tant par nos a la mer gregiez | Et si nos a afebleiez
Que à grant peine *estum* sur piez. (Ben. I, v. 1447 - 9.)

Ne tant com vos ensi *estes*,
De moi adeses ne seres. (P. d. B. v. 9781. 2.)

Tutes les rues ù li burgeis *estunt*. (Ch. d. R. p. 104.)

(1) Ces exemples sont cités par Roquefort aux mots *steir*, *stat*.

(2) On trouve dans Tristan *esteer* (II, p. 41). Cette forme est-elle admissible?

E que Deus sout e done e rent
A ceus qui en bien *estunt* e mainent
E qui od juz faiz s'acompaignent. (Ben. v. 23864-6.)

L'imparfait se formait régulièrement:

A plusors geus se deportoent,
E si cum il iloc s'*estoent*,
Virent un chevalier sus Seigne.... (Ben. II. v. 7688-9

Cependant je lis, dans les Moralités sur Job, la forme *estis*
dont je ne saurais expliquer l'origine: [1]

Et quant il ce faudit, si com dist la Scriture, si *estisoit* il en l'
de la caverne. (M. s. J. p. 488.)

La preuve qu'*estisoit* appartient bien à la même raci
qu'*esteir*, se trouve dans la phrase explicative suivante:

Esteir en l'entreie de la caverne, est rapresseir lo contretenail
nostre corruption.... (Ib. ead.)

Por ce ke il par sa mervilhouse poance at porveut ke il, s
longement *estisoient* en pais et en repaus, ne poroient soffrir les ten
tations. (Ib. p. 489.)

Le parfait défini dérive immédiatement de *steti: estui*,
analogie aux parfaits définis en *ui*, venant de l'*ui* latin.

Plus fort truveras encor hui
A cui unques ne *contrestui*. (M. d. F. II, p. 278.)

Quand ce oit Helyas si covrit son viaire de son mantel, si en
et *estieut* en l'uis de la caverne. (M. s. J. p. 488.)

Alcuns *estieut* cui viaire ge ne conissoi(e). E à droit est dit *estie*
nule creature n'estat, anz decuert, par ce ke ęle de nient est faite
par soi mimes tent à nient. (Ib. p. 485.)

Levons, amie.
Cele s'*estut* molt esbahie
Qui dou mannier n'avoit talent. (R. d. M. d'A. p. 4.)

Dous anz *estut* Absalon en Jerusalem si qu'il ne vint devant
rei. (Q. L. d. R. II, 171.)

Karle le voit venir s'ait le chief encline
Une grant piece *estuit* que il n'ait mot sonne,
Et quant il s'apansa si l'a araisonne. (Romv. p. 346. v. 28-3

Guillaumes li peires geseit
D'un graut mal dunt mult se doleit,
Pris li esteit de longement, | Assez li *estout* malement
N'aveit repos ne suatume. (Ben. v. 30466-70.)

De ce est ke li filh Israel *estieurent* en l'uis de lur pawilh
cant il de lonz virent la nue descendant. (M. s. J. p. 488.)

Tant com li Guillemin *esturent*

(1) Il serait trop hardi de remonter au grec ἵστημι?

Là où li grant preudome furent
Sà en arriere comme rencluz,
Itant servirent Deu et crurent. (Rutb. I, p. 168.)
De quatre parties s'*esturent*
Icil qui le camp garder durent. (P. d. B. 9686. 7.)

(Cfr. *estovoir*, troisième conjugaison.)

On trouve quelques traces d'un parfait défini formé dans la langue d'oïl selon les analogies de la première conjugaison; mais il ne paraît pas avoir été d'un fréquent emploi, probablement à cause de la ressemblance que la troisième pers. du sing. aurait eue avec celle du présent. Je dois cependant faire observer que les textes qui fournissent des exemples d'un parfait défini formé selon la première conjugaison, diphthonguent avec *i* l'*a* de la troisième pers. du sing. du présent de l'indicatif.

La troisième personne du pluriel est la seule dont je puisse donner des exemples, où j'ai la certitude qu'*ester* y soit au défini.

D'ambes dous parz s'*esterent* quei. (Ben. v. 15970.)
En un parfunt val s'enbuscherent,
Là s'*esterent*, tant atenderent,
Que cil s'enbatirent sor eus. (Chr. A. N. I, 260.)

Dans les phrases suivantes et semblables, on pourrait, à la rigueur, voir un parfait; cependant je crois que le présent est plus conforme au génie de la langue d'oïl.

Devant lo roi *esta* en pies Garins,
De la grant coupe servi le roi Pepin. (G. l. L. II, p. 15.)
Apres Avarisce la dame
Esta une vilaine fame
Et ireuse: s'a à non Ire. (Rutb. II, p. 32.)

(Cfr. Imparfait du subjonctif.)

L'impératif avait pour formes: *esta*, *estons*, *estez*, *estes*.

Passe avant, fist li reis, e ci *esta*. (Q. L. d. R. II, p. 189.)

Esta, Cesar, n'aler avant. (Brut. v. 4896.)
Esta tous cois, nous t'irons mes loier. (G. l. L. II, p. 235.)
Avoi! dame, fait il, *esta*. (Trist. II, p. 154.)
Esta, fet ele, ne bouter,
Ne ferir, Robin, ne ferir. (Fabl. et Cont. IV, p. 193.)
Or *eston* ci, si prenon garde. (Trist. I, p. 180.)

Lores dit Samuel: Partissez vus par voz lignages e par les maignees, e *estez* severalement devant nostre Seignur. (Q. L. d. R. I, p. 35.)

Enmi sa voie encontra un huissier
Qui li escrie: Vassal, *estes* arier! (O. d. D. v. 6029. 30.)

Les formes du présent et de l'imparfait du subjonctif correspondaient à celles du présent de l'indicatif et du parfait défini.

Ex.: De vos me covient departir,
Kar Deus ne me vout consentir
Que plus *estace* en ceste vie. (Ben. v. 20180-2.)
Respon, pren conseil, fai en tant
Que Deu seies reconoissant.
Que tante grant dolor n'en faces
E qu'en paiz maignes e *estaces*. (Ib. v. 6333-6.)
Dites que un sol de ma compaigne
Ne s'i *estace* ne remaigne. (Ib. v. 10487. 8.)
Passez outre grant aleure,
Quar ce ne vous porroit aidier;
Qui n'aime rancune et plaidier,
Je ne lo pas que s'i *estoise*,
Quar preudom n'a cure de noise. (Rutb. II, 34.)

N'i ad ki *cuntrestoise* ne lui ne sa vigur. (Chr. d. J. Fant. v
Ben. t. 3. p. 5

A la parfin lors (?) mostereiz
Que ce n'est pas raison ne dreiz
Qu'à ma volente *contrestacent*
Ne que il plus la paiz desfacent. (Ben. v. 24419-2
Li un li loent à requerre | L'une partie de sa terre,
Aloc ù lor gent *esteust*,
Et quitance et francise eust. (Brut. v. 503-6.)

Mais li reis cumandad qu'il *estust* à sa maisun, si qu'il ne v
devant lui. (Q. L. d. R. II, p. 171.)

Lores cumandad li reis que l'um i enveiast un pruveire d
d'Israel, e *estust* od els. (Ib. IV, p. 404.)

Que s'il nos voloit trop laidir
Nel nos *estuece* pas sofrir. (P. d. B. v. 7235. 6.)
S'il escapast de la bataille,
Bien l'en *estast;* mais pris i fu. (Ben. v. 2712. 3.)
S'il ne fussent, trop mal *estast*,
Ne quid ja piez en eschapast. (Ib. v. 2451. 2.)

Voici quelques exemples du futur et du conditionnel:

N'irrai pas od lui, mais od celui ki nostre Sire ad eslit,
poples ki est ici, e tuit Israel, od lui *esterrai*. (Q. L. d. R. II, p.

E à curt *esterras*, e à mun deis tuz jurs mangeras. (Ib. ead. p

E il *esterrad* à curt, e à ma table manjerad. (Ib. ead.)

E à aise i *esterrez*. (Ib. IV, p. 410.)

Ainz que passast la matinee, | Orent lur gent tut or
Cum s'*esterunt*, ù e coment. (Ben. v. 3999-4001.)
Kar od tant m'*esterreit* il bien. (Ib. v. 39808.)

On faisait un fréquent emploi du participe présent: e

En .j. buisson a regarde,
Un molt grant cerf i voit *estant*. (L. d. M. p. 48.)
L'enfes Gautiers est saillis *en estant*. (R. d. C. p. 192.)
Et veit tuz les evesques entur li *en estant*. (Th. Cantb. p. 23, v. 12.)
De quinze liues el rivache
Ne remest ainc ne bues ne vace
Ne castel ne vile *en estant*. (Fl. et Bl. v. 71-3.)

Pie *estant* = sans retard, incontinent.

Quelques langues romanes emploient le participe présent construit avec une préposition comme substantif abstrait. On dit encore aujourd'hui *de son vivant*, *sur son séant*, etc.; la vieille langue était de beaucoup plus riche en expressions semblables, qui dérivent sans doute de la construction latine avec l'ablatif.

En son estant avoit dix sept pies. (O. d. D. v. 10017.)

Cfr. plus bas, *en son dormant*, dormiente illo; *à mon escient*, me sciente; etc. (Voy. *seoir*.)

On se servait des expressions *ester à droit*, *ester à jugement*, pour dire *comparaître devant un tribunal*, *devant un juge:* elles restèrent en usage jusqu'au XVIIe siècle.

Il leur persuada d'*ester à droict*, et se presenter en jugement. Amyot. Hom. ill. Solon.)

Il print doncques courage, et deslibera sur la faveur du temps de se presenter et *ester à jugement*, pour repondre à qui le vouldroit accuser. (Ib. ead. Alcibiades.)

Laisser ester qqn., signifiait laisser qqn. en repos, le laisser tranquille, *laisser ester*, laisser de côté.

Par amours *laissies m'*en *ester*. (R. d. C. d. C. v. 4168.)
Vassax, dit Fieramor, *lai ester* ta favele (Ch. d. S. II, p. 140.)
Laisse clers et prelaz *esteir*
Et te pren garde au roi de France
Qui por paradix conquesteir
Vuet metre le cors en balance. (Rutb. I, p. 130.)
Ici *lairons* dou conte Amile *ester*. (Am. et A. v. 1229.)
Ester laissies ceste riole [1]),
Que che seroit hui mais anuis. (R. d. l. V. p. 26.)
Sire, pour Diu! *laissie me ester;*
Pechies vous fait chi arester. (R. d. l. V. p. 60.)
Tais toi, fet ele, *lai ester,*
Tu nes purreies guverner. (M. d. Fr. II, p. 385. 6.)

Les principaux *composés* d'*ester* étaient:

(1) *Riole* pour *riote*, *bavardage*. Ce mot est ici altéré pour la rime avec *parole*, qui se trouve au vers précédent. — Ce mot *riole* me fait souvenir qu'en Franche-Comté, dans les environs de Montbéliard p. ex., le peuple dit *riole* pour *conte*, *conte de fées*, *conte bleu*. N'y a-t-il pas ici quelque rapport entre *riole* et *riote?*

1. *Contresteir*, *encontresteir:*

Car bien cuidoient *contrester* à nos fourriers. (H. d. V. 49

Et quant nule riens ne *contrestat* al auctoriteit de sa voiz, plus legier la lengue en trebuchemenz. (M. s. J. p. 472.)

Si li *encuntresturent*, e distrent que ço ne li apendeit pas à mez as pruveires ki esteient del lignage Aaron, e sacrez furent servise faire à nostre Seignur. (Q. L. d. R. IV, p. 392.)

2. *Asteir*, adstare:

Alsi com vif *astons* encor al munde, cant nos en lui eisson par pense. (M. s. J. p. 468.)

Ci *astat* Oliver, qui dist si grant folie
Que . . . . . . (Charl. v. 693.)

3. *Consteir*, constare: être certain et évident.

4. *Paresteir*, rester davantage, persister:

Or quant li hom Deu lo chosevet assidueiement et sovent lo noit, et icil en nule maniere ne consentoit de *paresteir* en la c gation . . . (Dial. de S. Grég. V. Roq. s. v. *somondre.*)

5. *Aresteir*, arrêter:

E cil li unt chalenge
Qu'en la cite puis n'*arestace*. (Ben. v. 9231. 2.)
E li dux à Conun comande
Qu'il aut à eus e si lor die | De par le duc de Nor
Que un sol dedenz ne s'*arestace*
Ne que nul de eus ennui ne face. (Ib. v. 10444-8.

6. *Resteir*, résister:

De force e de vertu m'as ceint à bataille e abaissed as des ces ki *resturent* encuntre mei. (Q. L. d. R. II, p. 209).

[. . . incurvasti resistentes mihi subtus me.]

7. *Resteir*, être de reste, demeurer.

8. Je rappellerai enfin *distant*, *instant* et (non) *obstant*. R fort donne à *obstant* (Suppl. s. v.) la signification de *à relativement*, *moyennant;* et à l'appui de son interprétati renvoie à la phrase suivante:

A six femmes buresses lesquelles ont fait les buees des pov triers quatre fois l'an . . . 7 liv. 16 s., dont les deniers pour fai buee se soloient prendre sur ledit platelet desdis povres, mais l'ordonnance de Messieurs, le recepveur a paye 7 liv. 16 s. (de l'hospital des Chartriers.)

Cfr. Vray est qu'elle (l'ame) ne les (les choses) raporte sincerite comme les avoit veues. *obstant* l'imperfection et fragi sens corporelz. (Rabelais. Pant. III, 13.)

Elles (les licornes) ne pasturent en terre, *obstant* leur longu on front. (Ib. ead. IV, 11.)

Obstant conserve ici, comme partout, sa signification tive: *mais l'ordonnance de Messieurs mettant empêchement*, .

LAISSER

dérivé du latin *laxare;* en italien, *lasciare;* en provençal, *laissar;* en valaque, *lasce.* A la signification primitive de *laxare*, *élargir*, se joignit plus tard l'idée de *lâcher*, *relâcher*, d'où se développa celle du *laisser en général.*

La forme primitive de *laisser* a été: en Bourgogne, *laier;* en Normandie, *laier*, *leier;* en Picardie, *laissier*, *laisier* [1]. *Laissier* s'introduisit de bonne heure dans les autres provinces, et prit les variantes orthographiques: *lesser*, en Normandie; *lessier*, *leissier*, dans la plus grande partie de l'Ile-de-France et quelques cantons avoisinants de l'ouest. Néanmoins le futur et le conditionnel des primitifs bourguignon et normand furent toujours d'un usage plus fréquent que les autres.

Les deux formes distinctes du verbe *laisser*, c'est-à-dire celle en *ss*, *s*, et celle sans *s*, donnent lieu à une comparaison assez intéressante avec les vieilles formes du verbe allemand *lassen.* Elles étaient: en gothique, *letan;* en anglo-saxon, *lätan;* en vieil haut-allemand, *lâzan;* en haut-allemand du moyen-âge, *lazen*, *laten*, *lassen* et *lân.*

Ex.: Quant Artus a sa gent mandee,
Et por bataille conraee,
Le petit pas le fist esrer;
N'en valt *laier* un desraer
De si qu'il vinrent al ferir,
Mais cil nel porent sostenir. (Brut. v. 9536-41.)

Cfr. S. d. S. B. p. 557: Nen ai mies grant cure del *laier.*

Mult veissiez Francheiz pener e travaillier,
Galtier en volent traire. mez lor coustent chier,
Ke Richart ne li suen ne li volent *leier.* (R. d. R. v. 4645-7.)

Se m'i volez *laissier*, ja mar puis doterez
Que de ceste partie soiez jamais grevez. (Ch. d. S. II, 49.)

Ne voleient mie *laissier*
Lur terre del tut eissillier. (Ben. v. 15398. 9.)

Ogiers broce parmi la plagne,
Ne puet *laisier* sa gent ne plagne. (Ph. M. v. 7640. 1.)

On en doit bien faire son lais
E tel gent *lessier* en relais
Sanz reclamer. (Rutb. I, p. 19.)

Et Joseph mout bien leur devise
Qu'il doivent *leissier* et tenir,
Comment se doivent meintenir. (R. d. S. G. v. 2954-6.)

(1) Lazsier, dans le Chant d'Eulalie. Voyez le glossaire touchant l'étymologie de *laier.*

Ne volent pas pur tant *lesser*,
Einz le menerent el muster
A grant deshait. (Vie de S. Th. d. Cantb. Ben. t. 3, p.

On trouve enfin la forme *lasser*, qui paraît être angevi
tourangelle:

A genoillons reprent son esme,
En maint sen s'aaise e acesme
De *lasser* la saette aler. (Ben. v. 29101 - 3.)
Ne pot *lasser* que dunc ne plurt. (Trist. II, p. 28.)

La *première* personne du singulier du *présent* de l'indica
terminait régulièrement par la consonne finale du radical
les formes *laissier*, *leissier*, *lessier*, *lesser;* et en *i*, pour
leier.

Dame, fait ele, ge vos *lais*. (P. d. B. v. 6669.)
A lui *lais* jo mes honurs e mes fieus. (Ch. d. R. p. 13, X
Por cest siecle qui se depart
M'en covient partir d'autre part:
Qui que l'envie, je le *les*. (Rutb. I, p. 39.)

Ju *lai* les anrmes en pareis . . . (M. s. J. p. 469.)

On rencontre cependant déjà *leisse*, *laisse*.

Meis se je or les *leisse* à tant,
Je ne sai homme si sachant,
Qui ne quit que soient perdues
Ne qu'eles serunt devenues. (R. d. S. G. v. 3509 - 12.)

La troisième personne du singulier était: *lait*, *leit*, *let*
laiset, *laisse*. A la fin du XIIIe siècle, *lest*, qui était la
sième pers. du prés. du subj., fut employé comme indicatif
sud de la Picardie et dans l'Ile-de-France. Cet abus prov
en partie de l'oubli des bons usages orthographiques, en p
de la confusion des formes *leissier* et *leier*.

Les autres formes du présent de l'indicatif, ainsi qu
reste des temps de *laisser*, ne donnent lieu à aucune obs
tion particulière. La classification des infinitifs indiquée ci-de
et les règles générales de la flexion, suffisent pour expli
les exemples que je vais citer.

Ja sez tu bien, si tu ne *lais*
Eir qui la terre tienge en pais,
A dol ira ta gent normande. (Ben. v. 24850 - 2.)

Mais nen est encore mies asseiz se li serjanz *lait* son sig
porseure, s'il assi nel sert. (S. d. S. B. p. 557.)

As pies le roi se *lait* chair,
Ne se voloit pas redrecier. (L. d. M. p. 60.)
E Anseis *laiset* le cheval curre. (Ch. d. R. p. 50.)
De legier (il) *laisse* peire et meire. (Rutb. I, p. 48.)

De li ardoir ai cuer contraire;
Et se nous le *laissomes* vivre,
Nous ne sommes mie delivre. (R. d. l. M. v. 3545-7.)
Et je que fais,
Qui de povrete sent le fais?
Griesche ne m'i *lest* en pais. (Rutb. I, p. 27.)
La mort ne *lest* ne dur ne tendre,
Por avoir que l'en li aport. (Ib. ead. p. 38.)

Ensi perissent li chaitif en ceste grant mer ki si est large, quant il les choses ki perissent enseuent et les estaules *layent* aleir dont il poroyent estre delivreit del peril où il sunt, se prennoyent, et salveir lor ainrmes. (S. d. S. B. p. 522.)

Jetent armes, *laient* cevax,
Fuient par mont, fuient par vax. (Brut. v. 9414. 5.)

Et se il ne vous *lassent* ens, il me samble que il mesprenderont trop. (H. d. V. p. 209. XXIII.)

Ami, *lai* la venjance et ju te vengerai. (S. d. S. B. p. 522.)

Fui, fait li il, *lai* l'alme ester. (Ben. v. 25578.)
Mais or *laissons* le ramprosner. (R. d. l. V. p. 18.)

Layez venir à mi les petiz. (S. d. S. B. p. 543.)

Fuies de ci, *laissies* me en pes.. (P. d. B. v. 4092.)
Pur ren del munde ne *lassez*
Que vus à lui ore ne vengez. (Trist. II, p. 68.)
Lessez la folie, tenez vos al saveir. (Ch. d. R. p. 23.)
S'il moi ocit, s'en *laist* aler
Ceste ost en pais oltre le mer. (P. d. B. v. 2715. 6.)
Mais or conseil le rei qu'il *lest* à saint iglise,
Si cum il ad pramis, dreiture e franchise.
(Th. Cantb. p. 166, v. 16. 17.)
Vees moi ci devant ester,
Gardes nes en *laies* aler. (Brut. v. 13281. 2.)
Ainz me *lairoie* babtizier, | Savoir se m'auriez si chier
Que moi *laissiez* o vos aler
Le mal et la mort endurer. (P. d. B. v. 5623-6.)
Et treu par ans li soldroient
Se vis les en *laioit* aler
Et sans armes lor nes mener. (Brut. v. 9451-3.)
A tant s'est Joseph departiz | Et à Pilate revertiz,
Et li conte comment avoient
Respondu, ne ne li *leissoient*
Oster Jhesu Crist de la crouiz. (R. d. S. G. v. 491-5.)
Quant je l'eu mis ou monument,
A vos chevaliers le *leissei*
Et en ma meison m'en alei. (Ib. v. 682-4.)

Bien sai que miens en est li tors,
Quant por moi le *laissai* combatre. (R. d. l. V. p. 10
Où *laissas* tu le chastelain? (R. d. C. d. C. v. 7932.)
De cel caistis pule ot pitie . . .
Lor homage prist, ses *laia*. (Brut. v. 9760. 3.)
Sigebiers *laissa* Brunehaut
Et se vot marier plus haut. (Phil. M. v. 688. 9.)
Fols est li reis ki vos *laissat* as porz. (Ch. d. R. p.
Por vos *laissames* nos terres e nos fies
E nos enfans e nos gentes moilliers,
Et or nos faites à vo fil laidengier. (O. d. D. v 1513
Nel *lessasmes* pas por parece. (Romv. p. 516, v. 10.)
En la cambre *leisastes* oveoc nus vostre espie. (Charl. v
Par Dieu, biaus frere, vus ne m'amastes mie
Quant le *laissastes* por a perdre la vie,
Car mes conpains estoit par foi plevie. (O. d. D. v. 546
Al soir, qant vint al avesprer,
Laierent lor moissons aler. (Brut. v. 14011. 2.)
Et il *laisierent* leur ausans,
Si s'entornerent Iues fuiant. (Ph. M. v. 3381. 2.)
A destre *laissierent* Artois. (R. d. l. M. v. 2661.)
La nuit *laisserent* trespassier
Tresqu'al matin que fu jor cler. (Ben. v. 16012. 3.)
Ne sais por quel *laiaisse* à dire
Li uns de nous velt l'altre ocire. (Brut. v. 4535. 6.)
Et dist que ne *laissaisse* mie
Pour Diu, que ne vous saluasse
Et son esprevier vous donasse. (R. d. l. V. p. 206.)
Une vois devine li dist | *Laiast* ceste oire, autre pr
L'oire d'Engletere *laiast*, | A l'apostoire à Rome al
Ses pecies li ert pardones,
S'ame ert od les bons eures. (Brut. v. 15220 - 5.)
Puis dist itant: Se je pooie
Husdent par paine metre en voie
Que il *laisast* cri por silence . . . (Trist. I, p. 78.)
Volenteres la *leisast*, mais que muer n'en osed. (Charl. v

Mais car fuist ce ke nos az malz cui nos avons faiz n'ajostissiens mais solz *laisseissiens* ceaz cui noz aviens faiz. (M. s. J. p. 462.)

Bernart respont: Mult me penai.
Mult m'entremis e esforçai
Que vos *laisisseiz*, c'en fust mon voil,
Vostre conte de Musterol. (Ben. v. 16120 - 3.)
Li prelat sorent cele guerre:
Si commencierent à requerre

L'universite et les freres | Qui sont de plus de .iiij. meres,
Qu'il lor *lessaissent* la pais faire. (Rutb. I, p. 74.)
Ains se *laissascent* tot morir
Qu'il me soufrissent ahonir. (P. d. B. v. 2617. 18.)
Et lor dist qu'en pais le *luissaissent*,
Pour Diu, que plus ne l'adesaissent. (R. d. l. V. p. 213.)
Saches tu bien, se tu le fais,
Toi et les tiens *lairai* em pais. (R. d. M. p. 48.)
Melions dist: Jel toucherai | De la piere, ja nel *lairai*.
Artus li a dit: Non feres,
Por vos beaus enfans le *laires*. (L. d. M. p. 66.)
De la plus haulte tur de Paris la citez
Me *larrai* cuntreval par creance devaler
Que pur vostre hunte ne fud dit ne pensed. (Charl. p. 2.)
E *lerrai* les destrers aler à lur bandun. (Ib. p. 21.)
Ja vif ne mort ne vos *lerai*,
Ne por mort ne vos guerpirai. (P. d. B. v. 5621. 2.)
Meis or d'eus vous *leirei* ici. (R. d. S. G. v. 3272.)
Kar jamais nul jor de ma vie
Ne m'en *laisserai* dessaisir
Por tant cum je le puisse tenir. (Ben. v. 29344 - 6.)
Seit dit de ta boche e nomez
Qui tu nos *lairas* à seignor
Qui apres tei tienge l'onnor. (Ben. v. 26343 - 5.)
Ta terre grant e riche e bele
Qui *laisseras* ne coment? (Ib. v. 31611 - 12.)
Mais ja ne *larra* ses reneiz. (Ib. v. 39608.)

Ayes fiance k'il ne te *lairat* mies geun. (S. d. S. B. p. 560.)

S'arere guarde *lerrat* derere sei. (Ch. d. R. p. 23.)
Li rois tendra de ça concile . . . .
Et *lera* semer par doutance,
Ypocrisie, sa semance,
Qui est dame de ceste vile. (Rutb. I, p. 102. 3.)[1]
Mais or *lairons* ci ester d'Olivier. (G. d. V. v. 280.)
De li *lairomes* à itant,
De Melion dirons avant. (L. d. M. p. 51.)
Cest essemple à Pierre *leirons*. (R. d. S. G. v. 357.)
Avant paller me *leisserez*
As Juis, si que vous orrez
Ce que direi et il dirunt. (R. d. S. G. v. 1411 - 3.)

E nus le irrums assaillir fierement ù qu'il seit; si cuverums chalt pas, si cume la rusee cuvred la terre, e ne *lurrums* neis un vivre de tuz ces ki od lui sunt. (Q. L. d. R. II, p. 182.)

(1) *Lairra* se trouve encore dans Rabelais. Garg. I, 58.

Ne (la) *larrez* à vostre vie. (Trist. II, p. 13.)
Ainçois *leront* aus Beduins
Maintenir la terre absolue,
Qui par defaut nous est tolue. (Rutb. I, p. 98.)
Je nel *laroie* por l'or de .x. citeiz:
K'à couardie me seroit reproveiz. (G. d. V. v. 620. 1.)
Mais anchois me *lairoie* pendre,
Que trop par est lais et crueus. (R. d. l. V. p. 82.)
Mieuz lor *larreie* Normendie
Que ja Lohier en ait baillie. (Ben. v. 23011. 12.)
Jo ne *lerreie* por tut l'ort (?) que Deus fist. (Ch. d. R. p. 19.
Porquoi *lairoies* à saisir
Ice que Dex te velt largir? (Brut. v. 11220. 1.)
Itant la crei, que jol sai ben,
Qu'ele ne *larreit* pur nul ren
Ne m'aidast à ceste dolur. (Trist. II, p. 54.)
Chaucuns ha la seue espousee,
Fors c'un, qui avant escorchier
Se *leiroit* et tout detrenchier
Que femme espousast ne preist. (R. d. S. G. v. 2958-6

Si prist conseil et dist que ja ne se *lerroit* assegier, ains ist fors. (Villeh. p. 106. CXXXII.)

Consel prisent quel plait feroient,
Lor robe et lor armes *lairoient*. (Brut. v. 9445. 6.)
Ja entreus plus nel *laireient*. (Ben. v. 40112.)
Por vos, ço dient, avancier, | Se *lerreient* en mer neier
U en feu ardent geter. (R. d. R. v. 11244-6.)

Et distrent qu'il remaindroient en l'isle, au conduit à ceus de C fol, et en *laisseroient* l'ost aler. (Villeh. p. 35. LVIII.)

Priveement avoit proies
Tos ses amis qu'il ot *laies*,
Qu'à lor pooir s'entremeissent
Que Trahen por lui oceissent. (Brut. v. 5902-5.)
Cesar ne les osa attendre
N'il ne se pot de rien desfendre;
L'espee a en l'escu *laie*,
Et Nennius qui ot aie,
Torna l'escu, l'espee prist,
De coi puis maint Romains ocist. (Ib. v. 4165-70.)

Des composés de *laisser*, je ne citerai ici que *delaiss* *entrelaisser*.

Ex.: On *delaira* par toi batesme
Et la sainte onction de cresme. (R. d. M. p. 10.)
Segnor, ne vos anuit, por Deu,

Se j'*entrelais* Partonopeu
Et paroil de ço dont plus pens. (P. d. B. v. 3431-3.)

PARLER.

Le verbe *parler* avait trois formes, qu'on trouve constamment mélangées: *paroler*, de *parabola*, *parabolare*, forme primitive, qui se contracta en *parler*, d'où par attraction, *paller*.

Il se test, em bas resgarde; | De *parler* .j. petit se tarde;
Ses iex eslieve, apres *parole*
A sa dame ki n'est pas fole. (R. d. M. p. 24.)
Li prevos molt bel le salue,
Qui mout avoit lange esmolue
A *paller* bel et sagement. (R. d. l. M. v. 1199-1201.)
Si haut *parole* que li palais fremi. (R. d. C. p. 27.)
Par grant saveir *parolet* li uns al altre. (Ch. d. R. p. 15.)

Et avec diphthongaison:

Et (jo) *paroil* de ço dont plus pens. (P. d. B. v. 3433.)
Un preudomme ou païs avoit
Qui seut que on de ce *palloit*,
Mout durement s'en merveilla;
As deus sereurs vint et *palla*
Ki estoient de remennant,
Et mout les ala confortant. (R. d. S. G. v. 3881-6.)
Tant l'a destraint et demene
Que le roy a à chou mene
Que il en *pallera* à sa fille,
Pour qui amour son cuer essille. (R. d. l. M. v. 499-502.)

Le présent du subjonctif se formait régulièrement ou prenait la terminaison *ge*.

Ex.: Guardet arere, veit le glutun gesir,
Ne laisserat que n'i *parolt*, ço dit. (Ch. d. R. p. 49.)

Et par suite de l'aplatissement de *l*.

La puissance de Jhesu Crist,
Le nostre sauveeur eslist,
S'il li pleist qu'il *parout* à moi,
Si fera il, si cum je croi. (R. d. S. G. v. 2997-3000.)

Respundi la femme: Sueffre, sire, que jo *parolge* à tei? *Parole*, fist li reis. (Q. L. d. R. II, p. 169.)

As tu nul busuin à faire que jo *parolge* pur tei al rei u al cunestable de la chevalerie? (Ib. IV, p. 357.)

Plus tard on retrancha la lettre *l*: *paroge*, forme assez commune à la fin du XIIIe siècle.

Les principaux composés de *parler* étaient:

1. *Aparler*, *aparoler*, adresser la parole à qqn., entret
verbe qui mériterait d'être réhabilité pour sa concision:

Quant voit li hostes qu'il a tot aloe,
Dont l'*aparolc* com ja oïr porrez. (Th. Fr. M. A. p. 111. Rem. c

Li concilles respondi au saint evesque: Sers Dieu, por coi n
roles tu en tel maniere e sans ço que jo ne l'avoie mie desservi
Vie S. Nicholai, éd. Monmerqué, p. 233.)

N'*aparla* pas od lui li dux. (Ben. v. 7764.)

2. *Emparler*, parler, raisonner — savoir bien parler,
éloquent:

Dix vos benie, fait li uns qui plus fu *enparles* des autres.
et cont. t. I, p. 3

Seras tu mes si *emparlee*
Com tu as este juzqu'à ore. (Ib. t. III, p. 390.)

3. *Mesparler*, mal parler, médire:

Si jangleur u si losengier
Le me volent à mal turner
Ceo est lur dreit de *mesparler*. (M. d. F. I, p. 48.)

4. *Porparler*, traiter, pourparler, parler, décider:

Là *purparolent* la traïsun seinz dreit. (Ch. d. R. p.
Sil *purparlat* Oger de Denemarche.
E puis demandent lur chevals e lur armes. (Ib. p.

5. *Contreparler*:

Tu me salveras, Sire, de mun pople ki me *cuntreparlerad*.
d. R. II, p. 209.)

(Salvabis me a contradictionibus populi mei.)

TROUVER (v. fo.)

(en italien *trovare;* en provençal *trobar*.)

Toutes les recherches qu'on a faites jusqu'ici pour déc
l'origine de *trouver* n'ont conduit à aucun résultat certain.
cine la plus probable de ce verbe est le vieux haut-allemand *t*
(part. *getrofan*) = *frapper*, *toucher;* bien que le *f* allemand (p
ment *p*) se change rarement en *v* dans les langues roman

Trouver était dans le principe un verbe fort: *troveir*.
radical s'y renforçait régulièrement en *ue*, plus tard *eu*,
les terminaisons légères (cfr. cependant ci-dessous la 1re
du sing. du prés. de l'ind.); mais dès le premier quart du
siècle, l'*o* s'était assourdi en *ou* dans la Picardie, et
finit par passer aux formes à terminaisons légères, où on
renforça pas.

(1) Cfr. Grimm Mythologie 853.

(2) Cfr. l'anglais *to drub*, battre; *to drip* — le bas-saxon *drapon* — le
draepa — le vieux scandinave *drepa*.

Les infinitifs de *trouver* étaient: en Bourgogne, *troveir;* en Normandie, *truver;* en Picardie, *trovier*, *trover*, puis *trouver*.

Ex.: Je ne sai: je nou puis *troveir*. (Rutb. I, p. 117.)
Tant i poent tresors *truver*
Nes en purrunt demi porter. (Ben. I, v. 1757. 8.)
Emperere, dist ele, ja nel puis jo *truver*. (Charl. p. 2.)
Se le cuidames *trover* vuit. (R. l. d. M. v. 5050.)
Mais à painnes porres *trouver*
Se li vrais Dex n'i velt ouvrer. (R. d. M. p. 19.)
Car en mon cuer ne porroie *trouver*
Que je de li partisse mon desir. (C. d. C. d. C. p. 74.)

Au lieu du renforcement régulier de l'*o* en *(uo) ue* ou *eu*, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, on trouve, à dater des premières années du XIIIe siècle, *ui* en Bourgogne: *truis*. Les provinces voisines de la Normandie, au contraire, qui avaient l'habitude de l'*u* normand, diphthonguent cette forme en *oi: trois;* soit comme moyen de distinction, soit par suite d'une confusion entre l'*u* bourguignon et l'*u* normand, que ces dialectes traduisaient souvent en *o*. Le subjonctif, qui est constamment en *ui*, sert de preuve à ce que j'avance ici.

On se souvient que la première personne du prés. de l'ind. des verbes de la première conjugaison se terminait ordinairement par la consonne ou la voyelle finale du radical; or *trover* aurait dû produire *(truov) truev* ou *truef*, formes dont je ne connais aucun exemple. Les Sermons de S. Bernard donnent *troz:*

Mais en vos, chier frere, rent je graces à Deu, quant ju vrayement ja *troz* les oroilles d'oïr. (Roquefort t. 2. s. v.)

Le *z* étant irrégulier, on perdit bientôt le sentiment de sa valeur, et lorsque la diphthongaison *uo* eut été remplacée par *ue*, on fit subir une nouvelle permutation à la première personne. On la traita comme si le *v* (*f*) y eût été syncopé de nouveau, et, par analogie aux cas où l'on diphthonguait avec *i* après la syncope de *c*, *d*, *m*, *p*, *t* (voy. Dér. p. 28, 2°), on diphthongua l'*u* avec *i*. Le *z* était alors devenu *s* par suite de l'influence picarde. (Voy. au verbe *mourir* une remarque touchant la première pers. du sing. du prés. de l'ind. de certains verbes forts.)

Je passe aux exemples du présent de l'indicatif:

Se voz i *truis* demain apres maingier
Je vos ferai ou pandre ou graelier. (G. d. V. v. 2743. 4.)

Si *trois* en l'ethimologie
Que... (Ben. I, v. 904.)
Se *trois* Rollant, n'enporterat la teste. (Ch. d. R. p. 37.)
Por ce vous vueil dire orendroit
De sa vie ce que j'en *truis*.
Ne dites pas que je *contruis*,
Ainz sachiez bien, en verite,
C'est droiz escriz d'auctorite. (Rutb. II, p. 219.)
Et se tu *trueves* Peronnele,
Me compaignesse, si l'apele. (Th. Fr. M. A. p. 110.)

Et por ceu *atruevet* om si sovent en la loy: Je suys sires, je suys sires. (S. d. S. B. p. 536.)

Et l'emperes est cele part venus;
Son nief ostait le hiaume qu'ait fandu:
Kant sain le *trueve*, grant joie en ait eu. (G. d. V. v. 713-5.)
Mais ne *trueve* ki s'i accorde
Mahons nus en la compaignie. (R. S. M. p. 66.)
Dites! saveiz vos en queil livre
Hom *trueve* combien hon doit vivre? (Rutb. I, p. 117.)
Mais il n'en *treuve* mie. (A. et A. v. 50.)

Et là fu nes Alixandres, si comme on *treuve*. (H. d. V. p. 193. XV.)

Ke nos *trovonz* as escriptures. (R. d. R. v. 10466.)

Vos *troveiz* vos hui, cheir frere, à ceste assembleie. (S. d. S. B.)

Qu'en sa vie *trouvons* lisant. (Th. Fr. M. A. p. 162.)
Kant ne le *truevent*, forment en sont dolant. (G. d. V. v. 3794.)
Par la foriest, le trot menu,
S'en sont arriere revenu;
Ne *truevent* riens, ne sont pas lie. (R. d. M. p. 12. 3.)
A lendemain povre se *truevent*. (Rutb. I, p. 33.)
Mais il n'i *treuvent* ne foi ne loiaute. (A. et A. v. 716.)

Les raisons que j'ai données pour justifier la forme *trois*, s'appliquent aux formes en *oe*, au lieu de *ue*, dans les mêmes provinces. Mais l'emploi de *oe* n'est pas aussi restreint que celui de *trois*; *troeves*, *troevet*, etc., sont des formes picardes-bourguignonnes. Quelques-uns des exemples qu'on en rencontre dans des textes où *ue* est prédominant, doivent sans doute être attribués à des erreurs de copistes, qui, à l'époque où les règles des bons temps n'étaient plus entendues, ne pouvaient s'expliquer cet *ue* pour une forme en *o* pur. *Oe* n'a rien d'exceptionnel: on l'a déjà vu employé dans les substantifs; p. ex. *cuens*, *coens*: *suer*, *soer*; etc. et j'ai fait observer à la dérivation que *o* et *u* se diphthonguaient également en *ue* et *oe*. Cet *oe* provient en Bourgogne de l'influence picarde; car la Picardie est celle de toutes nos provinces où l'*u* latin ou français se permutait le

plus ordinairement en *o*, et où, par compensation, l'*o* latin était le plus stable [1].

Ex.: Molt fu dolans, ne set que face
Quant il ne le *troeve* en la place. (L. d. M. p. 51.)

Et si conoisset lo tresor de vertut ki li eret repuns, legierement *troevet* en soi la pense lo tresor cui ele quiert, se ele lo faihs des terriens penseirs ki l'appresset gettet en sus de soi (M. s. J. p. 467) [2].

Et mult sunt liet quant il *troevent* lo sepulcre.
Lor frere *troevent* mort el sablon gisant,
Et lors (?) parens dont i ot ocis tant. (R. d. C. p. 137.)
Tels .iiij. cenz i *troeret* entur lui,
Alquanz nafrez, alquanz parmi ferut,
Si out d'icels ki les chefs unt perdut. (Ch. d. R. p. 81.)

La Normandie propre n'avait aucun renforcement:

Il est à sun hostel venus,
Ses humes *truve* bien vestus. (M. d. F. I, p. 218.)

De là, lorsque ces formes normandes subirent l'influence des autres dialectes, l'*o* simple au lieu de l'*ue* ou de l'*oe;* p. ex. *trovent* (R. d. R. v. 10028) [3].

On a quelques exemples où le *v* est syncopé à la première personne du pluriel:

Or *troüm* que li dux Robert
De la seror al cunte Herbert
Aveit un fiz... (Ben. II, v. 7626-8.)

(Cfr. *faire.*)

La forme *treufve* (Les fils Haymon, dans Bekker Fierabras, v. 579. 81. 4. etc.), très-commune au XIVe siècle, n'a pas été en usage au XIIIe. Elle est incorrecte, car elle contient deux fois la même lettre radicale: *f* = *v* et *v*.

Le présent du subjonctif se modelait sur la forme de l'indicatif *truis*.

Ex.: Le quel que *truisse*, par le cors saint Denis,
Tantost sera detranchies et ocis. (R. d. C. p. 82.)
Por Deu vos pri qi en crois fu penes
Que envers vos ne *truisse* fausetes. (O. d. D. v. 4919. 20.)
Eissi cum je vos sai retraire
Senz dire i chose que je puisse
Que je en l'estoire ne *truisse*. (Ben. v. 39912-4.)

(1) L'assourdissement de l'*o* en *ou* n'entre pas en question.

(2) Le *Livre de Job* a d'abord été écrit en dialecte bourguignon, cela ne souffre aucun doute; mais le manuscrit qui nous en est parvenu a passé par les mains d'un copiste picard. L'article, les pronoms, etc. en fournissent les preuves les plus évidentes.

(3) Cfr. *mourir*.

Et la spouse ki lo quiert (l'espous) soffret atarjance del *trovei*
ele par sa atarjance devenget plus granz, et plus plantivement *t*
kanke soit, ce ke ele queroit. (M. s. J. p. 466.)

Beau sire, e s'il te vient à gre
Que tu le voilles e que te place
Que merci *truist* vers tei e grace,
Il les chacera del pais
Aussi cum mortels enemis. (Ben. v. 13464-8.)

Et déjà au XIIIe siècle, *truisse* au lieu de *truist:*

Fil, fait il, ice n'avendra ja que l'en nos i *truisse*.
(R. d. S. S. d. R. p. 3

Duskes à tant que ele *truise*
Plus lie qu'el n'est maintenant. (R. d. l. M. v. 1314.

En Normandie *truse:*

Uncore le mande l'un que il plege *truse* e vienge à dreit. (L
p. 187, 45.)

Amis, biax frere, sez noz tu conseillier
D'unne tel terre où *truisonz* à mengier? (A. et A. v. 261
Se ce est que nos i *truisson*. (Chast. XIV. v. 212.)
Or sachiez, sire duc Reinier,
Ne vos en savez tant purchacier
Ja *truissiez* arme ne cheval
Dunt purchacier puissiez mun mal. (Ben. II, v. 2891
Anchois soies bien porpense,
Si sui jugies à desraison,
Que vous *truisies* tele ochoison,
Que me fachois cel jor passer,
Ne me laissies pas tormenter. (R. d. S. S. v. 585-9.

Les celes metent, fort les ont recengles (les destriers)
Que au besoing les *truissent* aprestez. (R. d. C. p. 170.)

Ja pour ice non leisserunt
Que il les ordoiez ne puissent
Laver, en quel liu que les *truissent*. (R. d. S. G. v. 350

Lorsque les formes en *eu*, au lieu de *ue*, se furent i
duites à l'indicatif, on créa un nouveau subjonctif correspon
treuse, qui fut toujours d'un emploi très-restreint. On renc
aussi quelques exemples de *troeffe*, dérivé des indicatifs en
Je passe aux autres temps.

Que se desloyaute
Trouvoie en vous ne faussete... (R. d. C. d. C. v. 353
N'onques dusque ci en cest lit
N'i *trovai* de rien contredit,
Ne à cui demander congie,
Quant jo de rien n'i *trovai* vie. (P. d. B. v. 1175-8.)

Hui main par un ajornant | Chevauchai ma mule anblant,
Trouvai gentil pastorele et avenant. (Th. Fr. M. A. p. 44.)
Ce *truvai* lisant eu latin
Que li dux rout un suen cosin. (Ben. v. 34949. 50.)
Iloec *truvat* Gerin e Gerer sun cumpaignun,
E si *truvat* Berenger e Atuin.... (Ch. d. R. p. 85.)
L'ampereor *trovames* sa main à sa maissele,
Pansif et sospirant do cuer desoz l'aissele. (Ch. d. S. I, p. 69.)
Ceste dame ci i *trouvames*. (R. d. l. M. v. 5054.)
Qant vos nos *trovastes* gisant
Dedanz la foilliee estandu. (Trist. I, p. 224.)
Ainz ne *troverent* gent au bien faire si fiere. (Ch. d. S. I, p. 154.)
E vindrent encuntre Hyeu, sil *truverent* el champ Naboth de Jesrael. (Q. L. d. R. IV, p. 377.)

Quant aux formes du parfait défini: *truvolt* (Ben. I, v. 770), *trueva* (G. l. L. I, p. 74), *treuverent* (R. d. R. v. 2758), etc.; elles sont tout à fait incorrectes dans des textes du XIIIe siècle.

Ainc tant n'i soi aler querant
Que g'i *trovaisce* rien vivant. (P. d. B. v. 1173. 4.)
Je chantasse volentiers liement,
Se j'en *trouvasse* en mon cuer l'achoison. (C. d. C. d. C. p. 42.)
.... Que je *trouvaisce* son pareil
De biaute, de fait, d'apareil. (R. d. l. M. v. 231. 2.)
Vint al estauble, si *trova* .i. destrier
Le plus isnel et tot le plus legier
Que on *trovast* en trestout le resnier. (Romv. p. 210. v. 14-16.)
Dame, dient il, se nos sire,
Ki si estoit sages et fors,
Par le plaisir Diu ne fust mors,
A painnes *trouvissies* nului
Ki ja vous osast faire anui. (R. d. M. p. 26.)
Ja tant n'esgardissies sa vie,
Ja i *trovissies* vilonie. (P. d. B. v. 549. 50.)
A paine *truveissiez* plus fort ne plus hardie. (R. d. R. v. 1195.)
Assez se porroit ja debatre
Et Jacobins et Cordeliers,
Qu'il *trovaissent* nus Angeliers. (Rutb. I, 97.)
Jamais ne *trouvaiscent* nule ame
Ki lor feist si loiaument
Lor choses, ne si saghement. (R. d. M. p. 6.)
E comanda à cels qui l'orent à baillier
Que tut ço li *trovassent* dunt il aureit mestier. (Th. Cantb. p. 90. v. 4. 5.)
Tu *troveras* le ciel olvert,
Où cil entre ki bien me sert. (Brut. v. 14211. 2.)

Par Mahom! dist li rois, molt desire sa mort;
Par tans la *trovera* se ne mentent mi sort. (Ch. d. S. I. p.

Cuntre un des noz en *truverat* morz. .xv.. (Ch. d. R. p.

Et si verrons
Se nul pesceur *trouverons*. (R. d. l. M. v. 4995. 6.)

Puignez, puignez, els *truvereiz*. (R. d. R. v. 6825.)

Je cuit que vous l'i *trouveres*. (Th. Fr. M. A. p. 113.)

Ne n'en *atroverunt* mies trop estroite la sente del pont, cil qui lei vorront corre. (S. d. S. B. p. 568.)

Nostre Franceis i descendrunt à pied,
Truverunt nos e morz e detrenchez. (Ch. d. R. p. 68.

Beals reis, se tu voleies encerchier les escriz,
Plusurs rois *trovereies* que Deus out ainz esliz. (Th. Cant. p. 62. v. 2

Rouver

L'ancienne langue avait un verbe fort: *rover* (rogare), qu conjuguait exactement comme *trover*. *Rover* ayant disparu laisser aucune trace, je me contenterai de citer ici quel exemples pour en prouver l'existence.

Geris s'en torne, n'i vost plus demorer;
Mal del congie que il volsist *rover*. (R. d. C. p. 13.)

Ne jou pas tolir ne li *ruis*. (Poit. p. 63.)

De cel honor ne quer ne *ruis*
Dunt à cent mile fust depuis. (Ben. v. 16714. 5.)

Jo ne te *rois* ne te comant,
Ne jo crei ne ço vals pas tant,
Ke tu faces ço ke jo di,
Mais jo l'eusse fait issi. (R. d. R. v. 14640-3.)

Le seul exemple jusqu'ici connu de la diphthongaison régu *uo*, nous a été conservé avec ce verbe dans le Chant d'Eula

Volt lo seule lazsier, si *ruovet* Krist. (v. 24.)

Gerars de chou que li rois *rueve*
Ne fist pas longhement dangier. (R. d. l. V. p. 284.)

Merci e aïe li *roeve*. (Ben. v. 17087.)

Quant li rois volt aler colchier,
Son lit *rova* apareillier. (L. d. M. p. 62.)

Grant paour ot li damoisiaus,
Car molt estoit de la mort pries.
Coisir li *rouverent* apries
U cheli ki mius li plairoit,
Toute seule li remanroit. (L. d'I. p. 21.)

Ad une spede li *roveret* tolir lo chief. (Eul. v. 22.)

Ge *roverai* le pere et il vos donrat un altre conforteor, ki avo manget permanablement, l'espir de veriteit cui li mundes ne puet p (M. s. J. p. 477.)

Outre les verbes forts énumérés ci-dessus, l'ancienne langue en comptait encore plusieurs, qui sont devenus faibles, soit par suite de l'assourdissement de l'*o* en *ou*, lequel s'introduisit sans renforcement devant les terminaisons légères, comme je l'ai déjà dit à l'occasion de *trover;* soit parce que le renforcement *eu* (de *ue*) passa aux formes faibles: *demeurer*, autrefois *demorer*, mais aussi *demourer* (R. d. l. V. p. 82), etc.

SECONDE CONJUGAISON.

PARADIGME DES VERBES FAIBLES DE LA II^DE CONJUGAI

dans les trois dialectes

BOURGUIGNON.	PICARD.	NORMAND.
	INFINITIF.	
ment-ir. [1]	ment-ir.	ment-ir.
	PARTICIPE.	
	Présent.	
ment-ant.	ment-ant.	ment-ant.
	Passé.	
ment-it, -i. [2]	ment-it, -i.	ment-id, -i.
	INDICATIF.	
	Présent.	
ment (men),	menc, mench,	ment (men),
men-z,	men-s,	men-z,
ment,	ment,	ment,
ment-ons,	ment-omes, ommes,	ment-um,
ment-eiz,	ment-es,	ment-ez,
ment-ent.	ment-ent.	ment-ent.
	Imparfait.	
ment-oie, (-oe),	ment-oie, (-oe),	ment-eie,
ment-oies,	ment-oies,	ment-eies,
ment-oit,	ment-oit,	ment-eit,
ment-iens,	ment-iemes (-iomes),	ment-ium,
ment-ieiz,	ment-ies,	ment-iez,
ment-oient.	ment-oient.	ment-eient.
	Parfait défini.	
ment-i,	ment-i,	ment-i,
ment-is,	ment-is,	ment-is,
ment-it, -i,	ment-it, -i,	ment-id, -i,
ment-imes (-ismes),	ment-imes (-ismes),	ment-imes (-ism
ment-istes,	ment-istes,	ment-istes.
ment-irent.	ment-irent.	ment-irent.

(1) Ou *mantir* au XIIIe siècle, en Champagne surtout.
(2) Cfr. ci-dessous une remarque sur les participes de la seconde conjugais

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
	Futur simple.	
ment-irai,	ment-irai,	ment-irai,
ment-irais, -iras,	ment-iras,	ment-iras,
ment-irait, -irat, -ira,	ment-irat, -ira,	ment-irad, -ira,
ment-irons,	ment-irommes,	ment-irum,
ment-ireiz,	ment-ires,	ment-irez,
ment-iront.	ment-iront.	ment-irunt.
	Conditionnel présent.	
ment-iroie,	ment-iroie,	ment-ireie,
ment-iroies,	ment-iroies,	ment-ireies,
ment-iroit,	ment-iroit.	ment-ireit,
ment-iriens,	ment-iriemes,	ment-irium,
ment-irieiz,	ment-iries,	ment-iriez,
ment-iroient.	ment-iroient.	ment-ireient.
	IMPÉRATIF.	
ment (men),	menc, mench,	ment (men),
ment-ons,	ment-omes,	ment-um,
ment-eiz.	ment-es.	ment-ez,
	SUBJONCTIF.	
	Présent.	
ment-e,	menc-e, mench-e,	ment-e,
ment-es,	menc-es, mench-es,	ment-es,
ment-et, -e,	menc-et, -e, mench-et, -e,	ment-ed, -e,
ment-iens (-ions),	menc-iemes, mench-iemes (-iomes),	ment-ium,
ment-ieiz,	menc-ies, mench-ies,	ment-iez,
ment-ent.	menc-ent, mench-ent.	ment-ent.
	Imparfait.	
ment-isse,	ment-isse,	ment-isse,
ment-isses,	ment-isses,	ment-isses,
ment-ist.	ment-ist,	ment-ist,
ment-issiens(issions),	ment-issiemes.	ment-issium, issum,
ment-issieiz,	ment-issies,	ment-issiez, issez,
ment-issent.	ment-issent.	ment-issent.

J'ai dit dans les considérations préliminaires de ce chapitre que la division des verbes de la seconde conjugaison, en verbes *simples* et verbes *inchoatifs*, proposée par M. Diez, était juste et même nécessaire; mais je dois ajouter ici que le paradigme

qu'il donne de ces derniers n'est pas admissible pour l'ancie langue.

L'addition de la syllabe *iss (is)* n'était d'abord qu'un mo de renforcer le radical; en conséquence, nos plus anciens te ne nous la montrent avec quelque suite qu'aux formes lég des présents (Cfr. l'italien). Vers le second quart du X siècle, en Picardie surtout, elle avait déjà perdu de sa va primitive; on la voit souvent intercalée à des formes qui ne vaient pas la recevoir, et dès lors elle se propage à un gr nombre de verbes faibles. L'emploi irrégulier et toujours plus en plus confus de *iss*, dura pendant tout le XIIIe siè la forme inchoative telle que nous l'avons ne se fixa que tard. En prenant différents verbes dans les divers textes d seconde moitié du XIIIe siècle, il serait très-facile, je le de reconstruire ce mode de conjugaison; mais on aurait un bleau complet, qui serait loin de répondre à la vérité et nerait une idée tout à fait fausse de l'état des choses, non lement dans l'âge d'or de la prémière période de notre lan mais encore dans la seconde moitié du XIIIe siècle et les suivants. Cfr. p. ex. *hunesistes* (M. d. Fr. II, p. 148.), *choisisi* (Ib. II, 151.), *garesist* (L. d'I. v. 188.), *garessist* et *garissist* (R S. G. v. 1038. 1154), *souffrisist* (Hav. 31.) etc. Quoi qu'on en dit, ces formes, dont je pourrais multiplier de beaucoup exemples, sont aussi authentiques et ont la même valeur toutes celles qu'on cite à l'appui de la conjugaison inchoa ordinaire. Je ne donnerai donc pas de paradigme des ver inchoatifs; je me contenterai d'indiquer en leur lieu les for qui s'y rapportent.

Le participe passé des verbes de la seconde conjugai n'était pas invariablement fixé; il flottait entre *i* et *u*. Cette certitude dura, pour quelques verbes, jusqu'à la fin du X siècle, et aujourd'hui même il n'est pas rare d'entendre le ple de certaines provinces prononcer *sentu*, *mentu*, *repentu*, au lieu de *senti*, *menti*, *repenti*, etc. Tous nos participes e de la seconde conjugaison sont des restes de ce double m de formation.

BÉNIR (benedicere).

La forme primitive de ce verbe a été *beneir*, en Bourgo et en Picardie.

Si nous puisses tu *beneir*. (Rutb. II, p. 135.)

Certes, ensi *beneirat* mon ainrme nostre Signor, et totes c choses ke dedens mi sunt son nom. (S. d. S. B. p. 531.)

Beneis moi, je te le proi. (Rutb. II, 135.)
Bien vegnies, sire, vos et vo compaignie!
— Ma bele fille, et Dex vos *beneie.* (R. d. C. p. 218.)
Sire, dist elle, Jhesus vous *beneie.* (Ch. d. R. Intr. XXVIII.)
Nostre sire a sacre cest liu,
De fin cuer amiable et piu,
Et si l'a bien sanctifiie
Et *beneit* et dediie. (Ph. M. v. 3420-3.)
A une nuit que cele eglise
Devoit l'endemain, par devise,
Iestre *beneie* et sacree,
Li rois . . . . (Ib. v. 3404-7.)

Ce participe est formé d'après l'infinitif *beneir.* Il y en avait deux autres: *benoiz*, *beneoiz*, qui dérivaient en droite ligne du participe latin; le premier ne diffère du second que par la syncope de l'*e.*

Benoiz soit cil ki venuiz est el nom nostre Signor Deus li sire, et si est apparuiz à nos; et *benoiz* soit li nons de sa glore ki sainz est. (S. d. S. B. p. 542.)

Li arseveskes suz en piez se dresca,
El fadestuel maintenant en monta;
Molt gentement à parler commença:
Beneoiz soit c'à moi entandera. (G. d. V. v. 3999-4002.)
Hé! *benoite* soit la corone
De Jesu Christ qui environe
Le vostre chief! (Rutb. II, p. 5.)
Et la Vierge que je priai,
Par qui ma queste chevie ai,
Soit *beneoite* de son Fil. (R. d. l. M. v. 6521-3.)

Sur les confins de la Normandie: *beneeiz*, *beneiz.*

Beneiz fu mult icel jor
Et beneeiz li son repaire. (Ben. v. 17280. 1.)
En *beneeite* hore fu nez. (Ib. v. 37843.)

On trouve enfin *benooiz*, forme dégénérée des précédentes:

Et dist: Cil Diex *benwoiz* soit
Qui t'a sauve ici endroit! (R. d. S. G. v. 2049-50.)

La Normandie donnait à *benir* la forme de la quatrième conjugaison: *beniser*, *benisre*, qui prit le *t* intercalaire, d'où *benistre*, et avec l'*e* de *bene: beneistre*,

Pur li honurer le feseit
Kar l'erceveske i esteit
Pur eus *beneistre* e enseiner. (M. d. Fr. I, p. 168.)

Li poples jesque il vienge ne mangerad, kar il la viande *benistrad*, puis od ses hostes se dignerad. (Q. L. d. R. I, p. 30.)

Dans le dialecte normand, le parfait défini de *benir* dé
immédiatement du parfait latin: *benesqui*, [1]

E la remest treis meis, e nostre Sire *benesquid* Obededom e sa
sun. (Q. L. d. R. II, p. 140.)

Le corn *benesquit* et seigna. (L. d'Havelok. p. 27.)
Tuit cil qui le chevalier virent
Lur creatur si *benesquirent*
Pur lui qui ert entreus venuz
Cum lur frere de mort eissuz. (M. d. F. II, p. 474. 5

Et le participe passé correspondant:

Matin freit l'um messe chanter,
E cels desqu'al autel mener
Pur estre ja communiez,
E *benescuz* e seigniez. (Ib. ead. p. 430.)

La forme *benistre* paraît aussi avoir été employée que
fois dans certaines contrées de la Bourgogne.

De ce dist bien li prophetes; Tu *benistras* la corone del an
benigniteit. (M. s. J. p. 461.)

Le même texte donne le participe *benit*, de l'infinitif
(p. 492).

Dont sera *benite* alsi com la corone del an, cant li tens de ces
vailh serat fineiz et li guerredons des travalz doneiz. (Ib. ead.)

Benistre se conserva longtemps dans la langue; Rabela
Marot en font encore usage:

Ilz l'admonestent donner ordre à sa maison, exhorter et *benist*
enfans. (Rabelais. Pant. IV, 27.)

Participe *benist* ou *benoist*.

Pain *benist*, eaue *beniste*. (Ib. Pant. II, 12. 21.) Et *benoiste* s
vieille. (Ib. ead. III, 18.) Eaue *benoiste*. (Ib. ead. II, 2.)

Au XIIIe siècle, *beneir* prit l'intercalation *iss*, dans le dia
picard et les provinces le plus soumises à son influence.

Les fons *beneissoit* apres. (R. d. l. M. v. 7412.)
Mult *beneissent* lor seignor
Qui si tient terre dreitement
E si bien la garde e defent. (Ben. v. 22781-3.)
Prie li qu'el le *beneisse*. (Rutb. II, p. 134.)

Au contraire, encore dans Amyot:

.... Vos tres heureusement nez enfants que Dieu *benie* .... (E
au Roy.)

Le contraire de *beneir* était *maleir* (maledicere):

Deu benir ce est Deu *malir*, ce est de son don penre glore
(M. s. J. p. 492.)

(1) Cfr. *naître*.

Je sai mout bien qu'ele croit les felons,
Les losengiers, que Diex puist *maleir!* (C. d. C. d. C. p. 53.)

Bien me cuidierent ocirre par envie
Li traïtor, cui Jhesus *maleie!* (Ch. d. R. Intr. XXVII.)
Maleit seit oi cil aucidenz
Qu'eisi comperent tantes genz! (Ben. v. 11591. 2.)

Tranche, fiert et abat cele gent *maleie.* (Ch. d. S. II, p. 132.)

Maleir ne paraît pas avoir été d'un fréquent usage; on abandonna de bonne heure la dernière partie de la composition, dérivée d'une manière propre du latin *dicere*, et on la remplaça par la forme du simple français, venant également de *dicere*, mais qui s'était développé tout autrement. (Voy. 4ᵉ conj. *Dire*, *maldire.*)

BOUILLIR (bullire).

Dans la langue d'oïl: *bolir*, *bollir*, *boillir*, *bulir*, *buillir*.

Ex.: Et fis *boillir* moult largement. (Dol. p. 243.)

A la foiz avient que la ire ki est close par silence, *bult* plus forment dedenz la pense et ele taisanz formet criouses voiz. (M. s. J. p. 514.)

La mere Yseut, qui le *bolli* (le vin herbez),
A .iii. anz, d'amistie le fist,
Por Marc le fist et por sa fille. (Trist. I, p. 104.)
Desuz le frunt li *buillit* la cervele. (Ch. d. R. p. 87.)

Et par suite de l'aplatissement de la lettre *l:*

La fontaine verras, qui *bout*
Et est plus froide, que nus marbres. (Romv. p. 526. 7.)
Li feus esprist, l'eve chauffa,
Apres commencea à *boillir*
A esmoveir e à fremir,
E li enfez qui dedenz fu
Qui out le cors tendre e neu
En l'eve *boillant* si seeit,
As boillons jueit, sis perneit,
Onques en cel eve *boillant*
Ne senti de mal tant ne quant. (St. N. v. 173-81.)

Vers la fin du XIIIe siècle, on avait perdu l'origine de l'*u* des formes en *ou*; *ou* s'introduisit dans toute la conjugaison, et alors on trouve le nouvel infinitif *boullir:*

Sire, dist Mellins, vos veez bien ces boullons qui *boullent.* (R. d. S. S. d. R. p. 62.)

Et li sage i furent et plusorz genz qui virent celle merveille, et esgarderent celle chaudiere qui *bouloit.* (Ib. p. 62.)

Dans l'exemple suivant, l'*u* peut représenter le premier *l* de la forme *bollir*: cependant elle est très-rare, et je serais plus disposé à croire que l'addition du *l* est irrégulière. (Cfr. Subst.)

De la fontaine poez croire,
Qu'ele *boult* com eve chaude. (Romv. p. 528, v. 15.

COURIR (v. fo.)

(provençal, espagnol, portugais: *correr;* italien: *correr*

Le verbe *courir* a appartenu à la quatrième conju non-seulement durant tout le XIIIe siècle, mais encore temps après, et nous l'avons conservé sous la forme *courr* quelques locutions consacrées. Comment a-t-il donc pass seconde conjugaison? On se souvient que le dialecte n employait *er* pour *re*, d'où *curer* pour *cure*. *Curer* pénétr l'Ile-de-France, où il s'orthographia: *corer*, *correr*, for était aussi celle des dialectes de la langue d'oc pour le verbe. C'est sans doute l'influence de ces formes en occasionna le changement de conjugaison.

Les formes de l'infinitif de *courir* étaient: *corre*, en Bour *corre*, puis *courre*, en Picardie; *curre*, *cure*, en Normandie

Ex.: Car à la fontaine retornent li fluve dont il issent, qu'il lo parax poient *corre*. (S. d. S. B. p. 563.)

Et fait le destrier *corre* com .i. aleiion. (Ch. d. S. I,
Puis trouva il une valee
Tenebrouse et hideuse et lee.
La vit il *courre* une fontainne... (Ph. M. v. 1260

Li Philistien aprestèrent treis cunreis, pur *curre* par la terre. d. R. I, p. 44.)

Brochent ad eit, lor cevals laissent *cure*. (Ch. d. R. p. 137.

Au milieu du XIIIe siècle, la forme picarde avait en Bourgogne, sans toutefois faire disparaître la primit cette province.

Il laissent *coure* les boins destriez de pris. (G. d. V. v.

Le Livre de Job donne *cuerre*, forme certainement dans un texte de cet âge:

Si que il *cuerre* ne puist avoc lui. (Pag. 510.)

Colre pour *corre*, forme constante du Roman de B de quelques autres textes, est un exemple de la perm de la liquide *r* en *l*, permutation usuelle dans les romanes.

Il ot tot la novele oie,
Que des Romains une partie
Estoient as prisons *socolre;*
Cele part laient cevax *colre*,
Od lui trois mil chevaliers
Et la maisnie et li archiers. (Brut. v. 12612-17.)

Le présent de l'indicatif était d'abord régulièrement fort: *cuer*, *cueur*, *queur* ou *kueur*, *cuers*, *cueurs*, *cuert*, *cueurt*, *corons*, *corez*, *cuerent*, *cueurent;* plus tard *ceur*, *qeur* ou *keur*, *ceurs*, etc. Enfin, comme je l'ai expliqué à l'occasion du verbe *trouver*, l'*o* s'assourdit en *ou: cour*, *cours*, *court*, *courons*, etc.

Ex.: Se tu ne me *sequeurs* molt tost,
Il me honira devant toi. (Romv. p. 460, v. 27. 8.)
En l'escu se joint, puis ala
Vers Lisiart, se li *queurt* seure, | Desos esme, puis fiert deseure
.J. molt grant cop parmi le chief. (R. d. l. V. p. 300.)
Li rois l'entent si le *cuert* acoler. (Romv. v. 227, v. 27.)
Li serjant *queurent*, quant l'oïrent,
Et errant depecier la firent. (R. d. S. G. v. 2251. 2.)
Certes j'*akeur* plus que le pas,
Et s'aport dez de deus et d'as
Por vos faire jeter del mains. (V. s. l. M. XV.)
Mors, tu *keurs* là où orguel fume
Por estaindre quanqu'il alume. (Ib. XLI.)
Lors li *qeurt* seure Ganteles fieremant. (R. d. C. p. 179.)
Quar l'ierbe vers en fu viermelle
Del sanc ki partout *ceurt* à riu. (Ph. M. v. 7037. 8.)
As hueses traire *qeurent* cil esquier. (R. d. C. p. 61.)
As armes *ceurent*, si s'atornent
Et droit en Rainscevaus retornent. (Ph. M. v. 8366. 7.)
Où *keurent* karoler ces garces,
Beatris, Marot, Margueçon? (R. d. l. M. v. 2170. 1.)
Vers le chastelain trestous *keurent*. (R. d. C. d. C. v. 445.)
Li sans en *court* aval la pree. (R. d. M. p. 74.)

En Normandie:
Jo n'ai pas trait m'espee, ne jo ne li *cur* sure.
(Th. Cantb. p. 18, v. 7.)
Li veneor *curent* devant. (M. d. F. I, p. 54.)

Le présent du subjonctif avait deux formes, l'une en *e* simple, l'autre en *ge:*

Ex.: N'est mie raisons que je *queure*
A li, ne que je li desfende. (R. d. l. V. p. 163.)
A Mahom vient, agenoillies
S'est devant lui, et si l'aeure:
N'i remaint nus ki n'i *aqueure*. (R. d. M. p. 62.)
As brans vienent, si s'entrasalent
Si fort que, se Dex me *seceure*,
Poi a lui sor iaus sanc ne *keure*. (R. d. l. V. p. 96.)
Il samble que l'ymage pleure
Et prit Dieu que il la *sekeure*. (R. d. l. M. v. 3901. 2.)

Quant tu si oies coment li vait,
Dulce preiere e grant te fait
Quel *secorges* senz demorance. (Ben. II, v. 4291-3.)
Tot le laisse ester, ne t'en chaut;
Mais pense cum ta gent s'en raut,
E ce senz terme e senz demore,
Ainz que Normanz nus *corgent* sore. (Ib. v. 19542-5.

Voici quelques exemples des autres formes:

Taisies, il nous *couroit* ja seure. (Th. Fr. M. A. p. 11

Et si i aveit amenez
Les ruisseaus qui par mi *coreient*
Des fonteines qui pres esteient. (Chast. XIX, v. 4-6.)

Apres le leu par ci *courui*
Tant que le lassai et recrui. (Chr. d. Tr. III, p. 170.)

Au descendre *corut* Sebile la cortoise. (Ch. d. S. I, p. 1

Et li uns *curut* encuntre la veie Effraim, à la terre Saul. (Q. I
R. I, p. 44.)

Atant *courut* por l'esprevier. (R. d. l. V. p. 121.)

Mes puis que il l'out encerchie
Coreut vers lui, si l'at beisie. (St. N. v. 1062. 3.)

E nus si *curumes* al sud de la cuntree de Cerethi... (Q. L. d. R. I, p. 1

Ben le quiderent aver escuz, | Si *corerent* fermer les
Et els desturber. (St. Th. ds. Ben. t. 3, p. 495.)

Et *soucorurent* sans faintise
Lor bon roi en la tiere estrange. (Ph. M. v. 4683. 4.)

Mais Deus voleit que cil murussent
Et qu'autres genz le *sucurrusent*. (Romv. p. 413, v. 32

Succurrat nos li reis od tut sun barnet. (Ch. d. R. p.

Dist à sa gent: Signour, *corons*. (R. d. l. V. p. 182.)

Je n'ai vu aucun inconvénient à admettre parmi les exem
qui précèdent le verbe *secourir* (succurrere), dont la conjugai
était naturellement tout à fait semblable à celle de *courir*.
formes infinitives de *secourir* étaient les suivantes:

A mon oncle direz le mien contenement,
An Soissoigne me vaigne *socorre* maintenant. (Ch. d. S. II, p. 1

Nostre sire Dieus entendi
Çou que li rois i despondi:
Si vot lui et sa gent *soucorre*. (Ph. M. v. 3316-8.)

Il s'an issi armes sor son destrier
Et auvec lui ne sai quant chevallier.
Là fors le prirent li cuvers losaingier
Qu'ainc ne li pot *secore* ne aidier. (R. d. C. p. 316.)

L'empereres manda Henri son frere qui ere à l'Andremite, qu
guerpist quanque il y avoit conquis, et le venist *secourre*. (Villeh. 47

En Sarraguce alt *sucurre* li ber. (Ch. d. R. p. 101.)
Dunc senz demore e senz contraire
Porrum en Engleterre aler
Le rei *securre* e ajuer. (Ben. II, v. 1360-2.)
Kar tut leialment vos ottrei
Que nuls plus n'iert à vos joïr
N'à vos aider ne maintenir
N'à vos *socurre* pres ne loing
Quant mestier vos ert e besoing. (Ib. ead. v. 1916-20.)
Uter valt sa cite *socolre*
Et ses amis dedens rescolre. (Brut. v. 8655. 6.)

Tout à la fin du XIIIe siècle, on commence à voir paraître, en Picardie, la forme infinitive *keure*, *sekeure*, etc. calquée sur celles du présent de l'indicatif:

Car je voeil Marion *sekeure*. (Th. F. M. A. p. 116.)

Des composés de *currere*, *courir*, je citerai encore:

1. *Recourir*, avoir recours à.

Et de la main de cel anemi n'escapet l'om mie se om tost ne *recuert* à repentance. (M. s. J. p. 446.)

2. *Decourir*, découler.

Des que cil en eissil ala,
L'oilles à *decourre* cessa. (St. N. v. 644. 5. Cfr. M. s. J. p. 450.)
Car de l'un basmes *decouroit*,
Et de l'autre cresmes caoit. (Fl. et Bl. v. 625. 6.)

3. *Discourir*, courir cà et là; vaguer.

Les justes resplendirount et il *discurrerount* et roseal come estencelles. (Cité par Roquefort. s. v. *Discurir*.)

On a vu plus haut des exemples d'*accourir*.

CUEILLIR.

Cueillir, du latin *colligere*, conserva longtemps les significations de son primitif. Les formes de l'infinitif de *cueillir* étaient: *coillir*, *quellir*, *cuellir*, *cuillir*, *cueillir*.

Mais les armes e la despuille
Firent *coillir* e amasser. (Ben. v. 37624. 5.)
De sa queue (le lion) se selt ferir
Por ire et por corroz *cuillir*. (P. d. B. v. 5777. 8.)
Suvent te voi brebis *cueillir*
Aingniax e mutons retenir. (M. d. Fr. II, p. 390.)
Lors fait *cueillir* ses tentes, et le siege desfaire.
(Ch. d. S. I, p. 136.)
Tel los doit l'én querre et *quellir*
Qui unques ne puisse fallir. (Chast. pr. v. 179. 180.)
Ne porteray autre (cuevrechief) endroit my

Que celuy que par vo plaisir
Me donres, bien en doi *quellir*
En moy volente de bien faire. (R. d. C. d. C. v. 5142 -
Mais li termes moult lons estoit,
Çou li ert vis, du fruit *cuellir*. (Fl. et Bl. v. 386. 7.)

On trouve aussi ce verbe avec la forme de la première c
jugaison:

Trestuit keurent sour le rivage
Pour *recuellier* leur signerage. (R. d. l. M. v. 8397. 8.)

Quelques auteurs des XIVe et XVe siècles s'en sont touj
servis de cette manière.

Les principaux composés de *cueillir* étaient:

1. *Concueillir* = cueillir, ramasser, rassembler:

Lors vont *concueillir* des sechons. (Fab. et C. IV, p. 246.)
Feble gent sunt, mauvais et *concueillis*. (G. l. L. I, p. 100.)

Nous disons encore dans le même sens défavorable, *un ran*

2. *Acueillir*, 3. *escueillir*, 4. *recueillir*, dont les exem
ci-dessous feront connaître les divers emplois et les significatio

Mais d'envaïr vostre cite
N'avum corage ne pense,
Ne d'eforcer ne de tolir
Ne de vostre preie *aquillir*. (Ben. I, v. 1441 - 4.)
Mais il saut outre, bien se set *escoillir*. (Romv. p. 2

La lettre *l* s'aplatissait ordinairement en *u* à la troisi
personne du singulier du présent de l'indicatif de ces verb
puis, vers la fin du XIIIe siècle, l'irrégularité que j'ai déjà
observer plusieurs fois, se montre de nouveau ici, c'est-à-
qu'on rétablit le *l* à côté de l'*u*.

Dunc dist Raol: Cest conseil *coil*. (Ben. v. 33390.)
Le gravier *aquelt* à foïr,
Et ne fine onques de henir. (P. d. B. v. 5805. 6.)
L'agait *esquielt*, d'autre part est tornes;
Par mi les tres est coiement passes. (O. d. D. v. 8958.
Escuelt le bras, et laist l'espiel aler. (Ib. v. 8968.)
En camp flori le trovera,
U el *keut* encontre moi flors. (Fl. et Bl. v. 786. 7.)
Car cil *rekeut* ki plus semme. (R. d. M. p. 75.)
Li senescauls dist bien le veut,
Et li cartriers sa voie *akeut*. (R. d. l. M. v. 959. 60.)
Ainsi bel cascuns les *akeut*. (Ib. v. 2200.)

(1) Cfr. Maleureus, fui, *tien la voie*
Ançois que li gaians te voie. (Brut. v. 11688. 9)
A *retorner la veie* entent. (Ben. v. 25314.)

Qui vilain aluche et *aqueut*,
La verge qui puis le bat *queut*. (N. R. d. F. et C. II, 251.)
Et *kieult* le fleur devant le fruit. (V. s. l. M. XXIII.)
Quar s'on *rekiout* çou que sien est
Là n'a mie moult grant conquest;
Mais cil est lies de se bargagne
Ki sa grant pierde regaagne. (Ph. M. v. 3836-9.)
Qui petit seme petit *quialt*. (Brut. I, L.)

Sur cette dernière forme, voy. *vouloir*.

Li valet et li esquier
De buis le *cuilent* arocher. (Trist. II, p. 101.)
Apres le cers *aquellent* lor sentier. (O. d. D. v. 277.)
La fuite *aquellent*, si se traient arier. (Ib. v. 5358.)
Parmi la lande *aqueullent* lor chemin. (R. d. C. p. 324.)
Cuidiez que venu soient por moissoner vos blez?
Par Mahom! s'il les *cuillent*, petit prou i aurez. (Ch. d. S. II, 48.)
Les napes *coillent* quant vint apres mengier. (Romv. p. 231. v. 33.)

Dont voient descendre les Lombars qui lor viennent à l'encontre; et li nostre, comme preu et hardi, les *recueillent* as glaives. (H. d. V. p. 222. XXX.)

Quatre serjanz les *acoeillent* devant
Devers un ewe ki est enmi un camp. (Ch. d. R. p. 153.)
L'erbe *quelloient* por les cevals repaistre. (O. d. D. v. 8646.)
Cist veissiaus où men sanc meis,
Quant de men cors le *requeillis*,
Calices apelez sera. (R. d. S. G. v. 907-9.)

Li chevaliers estoit espris de sa fame que il creoit quanqu'ele disoit, e *cueilli* son fillz *en haine*, pour l'amour de sa feme. (R. d. S. S. d. R. p. 66.)

On disait encore: *cueillir en he* (Ib. ead. Ben. v. 28929), *cueillir en haïr* (Ch. d. R. p. 146), expressions qui signifiaient: prendre en aversion, concevoir de la haine. On trouvera plus bas *cueillir en ire*, *en amour*, pour se fâcher, se courroucer contre qqn., et prendre en amitié, aimer, concevoir de l'amour pour qqn.

Cil Guillaumes, apries .i. pou,
Contre le duc s'enorguelli,
Et de guerre moult l'*aquelli*. (Ph. M. v. 16649-51.)
Par la fenestre jus des murs s'an avale,
Par le vergier *aqueulli* son voiaige,
Fors de la ville, à .i. prioraige. (R. d. C. p. 285.)
Quant on seoit en la salle au mangier,
Auberiet jetent maint pain entier.....
Tant en *coilli*, ce oi tesmoignier,
Qu'il en *coilli* trestot plain .i. doublier. (Romv. p. 207. 8.)

Li maistres sist en un batel;
O soi *cuelli* le damoisel,
Li serjant o les escuiers. (Fl. et Bl. v. 1515-7.)
Quer bien et aumosne feistes,
Qant vos caienz le *requellistes*. (Chast. IX. v. 91. 2.
(Si me dites)
... Pourquoi en si grant haine
Le *queillites* n'en teu cuerine. (R. d. S. G. v. 1823. 4

Cil qui eschamperent s'en vindrent fuiant à la Rousse, et *coillirent* avec lor genz qui là dedenz estoient. (Villeh. 481ᵃ.)

Tute sa gent fist eissir el champ e firent cil un fier asalt sur sil descumfistrent, e cil de Syrie *acuillirent* à fuie. (Q. L. d. R. III,

Tes privileges as e leis e poeste:
N'*acuil* al devin ordre rien encontre sun gre. (Th. Cantb. v. 11.

Por Deu! beau sire,
Confortez vos, n'*acuelliez* ire. (Trist. I, p. 49.)
Di li, fait il, que à s'ovraigne
Me met le pople e acompaigne,
Quident que od lui m'en *acoille*
Et que je la consente e voille. (Ben. II, v. 13015-
Deus dunt, si seit e si le voilles,
Que nostre conte en amor *quoilles!* (Ib. II, v. 1213
Nostre sire, tis hoem domaines .....
Te mande servises feeiz
Se, s'il te plaist, que tu les *recoilles*
E que de lui prendre les voilles. (Ben. II, v. 13433.
Ducement te requert e mande,
Des que le fort iver s'espande,
Qu'en ceste terre nos *aquilles*. (Ib. ead. v. 1773-5.)

Le futur se présente sous les formes: *cuellera;* avec calation de *d* entre *l* et *r*, *cueldra*, *coildra;* puis par su l'aplatissement du *l*, *keudra;* enfin, pendant les dernières a du XIIIe siècle et plus tard, avec rejet complet du *l:* *q* *quidrai* (cuillir).

Le fruit de l'ente *cuellera*. (Fl. et Bl. v. 390.)

Cuellera reporte à l'infinitif *cueller*, quoique quatre ver haut on lise *cuellir*.

Et il *cueldra* les fruiz. (M. s. J. p. 492.)

Car Perrins se va vantant | Ke de çou dont me vois p
K'il en *keudra* la graine. (Th. Fr. M. A. p. 41.)
Oncles, dist il, je le (l'erbe) *quidrai*,
Et pries de vous l'aporterai. (R. d. S. S. v. 1839. 40

Quedrai est très-fréquent dans le Roman de la Rose.

La terminaison ordinaire du participe passé est *i*; cepe

on trouve aussi *u*, et même *eit* en Normandie. Cette dernière forme est dérivée directement du participe latin.

A ces paroles ont lor voie *aqueullie*. (R. d. C. p. 295.)
Bavier et Alemant ont lor place *acoillie*. (Ch. d. S. II, p. 47.)
Grant duel a por nient *acoilli*
De ce que l'oiselet crei. (Chast. XIX. v. 127. 8.)
Le porc a ses ciens *aquelli*. (Ph. M. v. 2088.)
Tant s'umelie e tant s'encline
Li quens Roberz vers son seignor
Qu'il le ra *coilli* en s'amor. (Ben. v. 29980 - 2.)
Mais Deus, qui tot orguil aprient
E qui humilete maintient,
A ses preieres si *quillies*
Cum si seront apres oies. (Ib. v. 22268 - 71.)
Là peri la bele jovante
Que rois Artus avoit norie
Et de pluisors teres *coillie*. (Brut. v. 13672 - 4.)
Leva l'escu, le cief covri,
Frolle à l'espee *recoilli*. (Ib. v. 10325. 6.)
[1] Sire, ce dit la dame, por Deu le fil Marie,
Et por cele creance que je ai *recuillie!*
Se nos avons mestier de secors ne d'aïe ... (Ch. d. S. II, p. 103.)
Bien vos gardez, bien serez *recoilli:*
Chascuns de nos a son hauberc vesti. (R. d. C. p. 87.)

Si ont veu Lombars descendre qui lor venoient à l'encontre, et li nostre come preu et hardi les ont *recoeillis* à lor glaves mult fierement. (H. d. V. 509[d].)

S'en sunt à Rou dreit venu çai,
Qui merveilles les a joïz
E joiosement *recoilliz*. (Ben. II, 976 - 8.)
Del damage, de la soffrance
Que par mei unt paens en France
E sor Tiebaut, ç'ai je mult dreit,
Kar trop m'aveient *acoilleit*. (Ib. v. 22995 - 8.)
Mes rentes ad *cuilleites* tutes par plusurs anz. (Th. Cantb. p. 14. v. 12.)
Où li saintimes sans estoit
Que Joseph *requeillu* avoit. (R. d. S. G. v. 853. 4.)

FAILLIR.

Le primitive de ce verbe, *fallere*, a donné naissance à deux verbes: *faillir* et *falloir*, [2] ou pour parler plus juste, *falloir* s'est développé peu à peu de *faillir*. La langue d'oïl, comme les autres langues romanes, ne connaît que *faillir;* ce ne fut que

(1) Ce sont les paroles de la reine Sébile, nouvellement convertie au christianisme.
(2) Cfr. Diez, II. p. 206.

bien longtemps après l'époque qui nous occupe, que le fr établit les deux formes et encore pour l'infinitif seul. [1]

Les formes infinitives de *faillir* étaient: *falir*, *fallir*, d Bourgogne proprement dite, la Normandie, la plus grand tie de la Picardie; *faillir*, vers 1250, dans l'Ile-de-Fran les provinces avoisinantes au nord et au sud.

Ex.: Cant li corages est extenduz de granz questions, si lass turbee la foiz alsi com ele doeit *falir*. (M. s. J. p. 504.)

Se m'en vient mix asses tenir
Que *falir* et à mort venir. (R. d. l. M. v. 1731. 2.)
Se muir, vostre ame en pechie
En sera, ce ne puet *fallir*. (R. d. C. d. C. v. 528. 9.)
Il n'i voit nule rien *faillir*
Dont l'on doit bon roi servir. (P. d. B. v. 969. 70.)
Mult fait l'amours que vilaine
Qui comence por *faillir*. (C. d. C. d. C. p. 30.)

La première personne du singulier du présent de l'in faisait: *fal*, *fail*, ou *faill*, à la fin du XIIIe siècle, s dans l'Ile-de-France.

Et li tramist, se jou n'i *fal*,
.J. moult rice horloge d'arkal. (Phil. M. v. 2560. 1.)
Et, se g'i *fail*, morz sui et mar vos vi. (C. d. C. d. C.
Amis, jo *fail* à mun desir,
Car en voz braz quidai murrir
En un sarcu enseveiliz. (Trist. II, p. 77.)

Et si comme vos estes loiaus empereres, tenez li droit, se g (R. d. S. S. d. R. p. 75.)

La seconde et la troisième personne du même temps é d'abord: *fals*, *falt*; plus tard *faus*, *faut*, par suite de l'apl ment du *l*.

Se tu lor *fauz*, morz sunt, ço dient. (R. d. R. v. 1090

Li conselz est bons, car la valor de la force est avoc, car il troevet en cerchant ne permoinet il mie à perfection d'oev force li *falt*. (M. s. J. p. 497.)

Falt li vitaille, ne set mais qe il face. (O. d. D. v. 8

Donkes en cele niant parfaite volenteit où il conseut salveme où li pooirs *defalt* de l'oyvre, ne poroit il jai mies estre salveiz defaillement de l'oyvre, ou por l'oyvre del defaillement. (S. d. S. B.

Povres sui, despense me *faut*,
Asez demand, mes poi ne [2] vaut. (R. d. S. p. 12.)

(1) L'Académie conjugue encore: *faillir;* je *faux*, tu *faux*, il *faut*, nous vous *faillez*, ils *faillent;* je *faillais;* je *faudrai*. Ces formes sont très-fra comme on le verra; mais, il faut l'avouer, l'usage général est contre l'Aca

(2) Lisez *me*.

Or à l'asaut, franc chevalier menbré;
Ki or me *faut*, n'ait point de m'arite. (G. d. V. v. 1729. 30.)
Chi *faut* li Romans de Mahon. (R. d. M. p. 84.)
Riches hom qui flateour croit
Fait de legier plus tort que droit,
Et de legier *faut* à droiture
Quant de legier croit et mescroit. (Rutb. I, p. 22.)

Les formes du pluriel du présent et celles de l'imparfait de l'indicatif n'offraient d'autres variations que celles indiquées pour le radical de l'infinitif.

Porres vos mais vostre signor aidier?
Se me *falles*, je n'ai nul recovrier. (O. d. D. v. 6277. 8.)

Mais les pies penses ne quierent mie cant eles lur *falent*. (M. s. J. p. 473.)

Faillent nus dunc humes forsenez? (Q. L. d. R. I, p. 85.)

[An desunt nobis furiosi...?]

Tele eure est que cele esperance
De leur desirier les avance,
Et tele eure est que il i *faillent*
Et en vain lonc tans se travaillent. (R. d. l. M. v. 1471-4.)
Li escuiers as armes cort
Et au cheval, si monte sus, | Que demorei n'i ot plus,
Qu'il n'i *falloit* ne fer ne clous. (Rom. p. 540, v. 4-7.)
Quant li dux s'ert de li loigniez,
S'alout cent tanz, n'en *failleit* gaires,
Par li mult mieuz toz li afaires
Que quant li suens cors i esteit. (Ben. v. 41464-7.)
Tuit li *failleient* si ami. (Ib. x. 30711.)
Cil del Poitou les assailloient
Et li Breton ne lor *failloient*. (Brut. v. 12630. 1.)

Le présent du subjonctif faisait *faille*.

Granz rois, c'il avient qu'à vos *faille*,
A touz ai ge *failli* sanz faille:
Vivres me *faut* et est *failliz*. (Rutb. I, p. 3.)
Sire, e se vos le comandez,
G'irai, n'est dreiz que vos en *faille*. (Ben. v. 37171. 2.)
Ne set sos cel cum il li *faille*
N'encontre lui aut à bataille. (Ib. v. 33356. 7.)
Et cil folement se contient
Qui croit que cil siecles ne *faille*. (V. s. l. M. XXXIII.)

E quidez que David, ki est hardiz cume liuns, que il se *defaille* de pour? (Q. L. d. R. II, p. 182.)

[... pavore solvetur.]

Trestot autresi s'entrasaillent,

E por crieme que il n'i *faillent*
S'esvertuent de lor poeirs. (Ben. v. 33582-4.)

Le futur était primitivement *falrai* ou, avec le *d* inte calaire, *faldrai;* puis *faurai*, *faurrai*, *faudrai*, formes où provient de l'aplatissement du *l*. Les Sermons de St. Berna et quelques autres textes bourguignons donnent *farrai*, qui s'e plique par l'assimilation de *l* à *r*.

Mult, dist il, te donrai, | Ne jamais jor ne te *falrai*,
Se tu ta parole acomplis
Que li rois soit par toi ocis. (Brut. v. 8451-4.)
Certes, ja ne vous en *faurrai*,
Dist Meliatirs, de bataille. (R. d. l. V. p. 258.)
Je ne li *faurai* mais, tant com vive, nul jor. (Ch. d. S. II, p. 18
Sor tote joie est cele couronnee
Que j'ai d'amours: Dex! i *faudrai* je donc? (C. d. C. d. C. p. 3
Or rent le sorplus, puis auras
Les cent besanz, ja n'i *faudras*. (Chast. XV, v. 71. 2.)
„Or te proi et quier et demant,
Se tu sez, que tu me conselles. | Ou d'aventure ou de mervelles
„A cest conseil *faudras* tu bien;
Que d'aventure ne sai rien . . . (Romv. p. 526, v. 13-7.)

Mais jai à nul jor, si cum nos veons avuertement, ne *farrat* persecutions al cristien nen à Crist assi. (S. d. S. p. 555.)

Et totevoies ne *defarrat* mies cil ki porpraignet cest abandone membre, ensi k'il nès dons ne soit mies senz chief. (Ib. p. 561.)

Toz soit honis, Ogier, qui te *falra!* (O. d. D. v. 569.)
Va, si fas cumencer; ja n'en *faldrat* uns. (Charl. p. 28.)
Jameis honneur ne li *faura*. (R. d. S. G. v. 1530.)
Avoec sa mere seses bien,
Le ne vous *faurra* il ja riens. (R. d. l. M. v. 1219. 20.)
Quant pour vous me *faudra* morir,
Dame, ce seroit grans pechies. (R. d. C. d. C. v. 530. 1.)
Ne me *faudrait* por home ke soit neiz. (G. d. V. v. 1210.)
Por mort reçoivre, certes, ne vos *falron*. (O. d. D. v. 6493.)
Seient certainz
Que tant cum serrom seinz
Ne vus *faldrom*. (St. Th. ds. Ben. t. 3, p. 476.)
Qar nos li *faudrons* tuit, s'an irons de cest ost. (Ch. d. S. I, p. 31
Se il vuelent bataille, mi ne lor *fauron*. (Ib. II, p. 130.)
Car cevaliers eslis seres,
Et sai tres bien, ja n'i *faures*,
Et plus beaus que n'est riens el monde. (P. d. B. v. 1495-7
Et vous l'orrois
Par tans, que vous ja n'i *faurrois*. (R. d. S. S. v. 3912. 3

Mes mout ainceis, dit il, vendreiz | A la cite, ja n'i *faudreiz*,
Se vos le grant chemin tenez,
Que se par la sentele alez. (Chast. XVI, v. 21-4.)
Par foi plevie, par itel convenant
Ne se *falront* dusqu'as menbres perdant. (O. d. D. v. 5423. 4.)
Il l'ament tant ne li *faldrunt* nient. (Ch. d. R. p. 16.)
Bien sont .L. qui sont charnel ami,
Que trestuit ont et jure et plevi,
Ne se *fauront* tant com il soient vif. (R. d. C. p. 65.)
Joseph dist: En la compeignie
Serunt de Dieu, n'i *faurrunt* mie. (R. d. S. G. v. 2869. 70.)
En ma compaingne mil chevaliers armez
Qui ne me *faudront* mie. (A. et A. v. 893. 4.)

Les formes du conditionnel étaient naturellement semblables.

Ne vos *falroie*, que je sui vos jures. (O. d. D. v. 4934.)
Et dit Fromons: Mes cuers ne puet mentir,
Ne vous *fauroie*, por les membres tollir. (G. l. L. I, p. 111.)
Si saches que tu comperreies
Ou tost ou tart, ja n'i *faudreies*. (Chast. XI, v. 351. 2.)
Jai n'en *farroit* vaillant .i. pois. (Dol. p. 216.)

Ki seroit nuls ki seeuement ne puist savoir k'ele (la creature) *defarroit* et renoyeroit, et k'ele iroit en dampnation, si ele en cest poent moroit? (S. d. S. B. p. 544.)

Quant ales s'en fu, si dist on
Pour le demande et pour raisson;
Que jusques en .vii. oirs durroit
La Rou lignie et dont *fauroit*. (Phil. M. v. 13973-6.)
Ke voz *faudroit* isi, soit recreant. (G. d. V. v. 461.)
Que dotes tu? de quoi t'esmaies?
Ne te *falrions* por nos vies. (Brut. v. 2432. 3.)
Que puis li seriez garant,
N'en *faudriez* ne tant ne quant. (Trist. I, p. 164.)

Le parfait défini et l'imparfait du subjonctif avaient deux formes bien distinctes; l'une régulière, l'autre avec un *s* intercalaire: *fali*, *failli*, *falsi*, *fausi*; *faillisse*, *falsisse*, *fausisse*. La forme avec le *s* intercalaire était avant tout picarde.

En ton palais où ere alez por toi,
Com li hom qui sa terre en tenoit;
Là me *faucis*, te faurai ci à toi. (R. d. C. p. 232.)
Si ala leur afeires bien
Grant tens, et ne leur *falli* rien. (R. d. S. G. v. 2371. 2.)
Et vostre fil que vees chi
Si deboinairement nouri
Que onques ne li *fali* riens. (R. d. l. M. v. 6535-7.)

Tut le quer' li *faillid* de si grant chose penser, e ne se pout as
esmerveiller. (Q. L. d. R. III, p. 272.)

Vous me *faillistes* et il me garentit. (G. l. L. I, p. 172.)
Tot voudrent prendre, à tot *fallirent*. (Chast. XVII, v. 159

Cuidiez vos, chier frere, ke li cramme *faillist* el baptisme de Crist
(S. d. S. B. p. 563.)

Or voles prendre au Danois aatie:
Se fust uns autres, certes n'i *falsist* mie. (O. d. D. v. 4368. 9
N'avoie garde ne porpens
Que james *fausist* cel bel tens. (Chast. pr. v. 208. 9.)
Ne me feist si longuement doloir,
S'ele seust con s'amors me justise,
Ja ne *faussist* pitiez ne l'en fust prise. (C. d. C. d. C. p. 6
Puis apres unt Londres asise
Par teu maniere e par tel guise
Que l'estoire, li fiers naveiz,
Les unt par l'eve si destreiz
Que je ne quit ja lor *faillisent*
D'icele par nes asaillissent. (Ben. v. 27740-5.)
Dieux recevez em paradis
Aus et lor armes à tous dis,
Quar il vous ont servi de cuer,
Ne vous *fausisent* à nul fuer. (Ph. M. v. 8138-41.)

FÉRIR (v. fo.), ferire.

Férir, n'est d'usage aujourd'hui qu'à l'infinitif, dans cette e
pression familière: *sans coup férir*, et au participe passé av
deux ou trois significations; l'ancienne langue le conjuguait d'
bout à l'autre et il était d'un emploi très-fréquent.

Mais n'est mie si pruz ne si bon chevalers
Pur *ferir* en bataile ne pur encaucer. (Charl. p. 2.)

Et par tant ke il ne trovat pas la verge dont il poist *ferir*, il pr
un escamel de dessoz les piez, si li ferit son chief et sa face. (S. G
goire. v. Roquefort s. v.)

Au lieu de *ferir*, on trouve *ferre:*

Durement à *ferre* s'essaient. (N. R. d. C. p. 27.)

Mais cette forme est rare, ainsi que la suivante en *ier:*

Chius qui un baston trait ou lieve pour un autre blechier, s
ferier, il est à .x. s.; qui un autre fiert du baston sens sanc fair
est à .XX. s. (J. v. H. p. 549.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait régulièrement fo
fier, *fiers*, *fiert*, *ferons*, *fereiz*, *fierent:* et l'impératif: *fier*, *fere*
fereiz.

Sire, ce n'est mie avenant
Que vous si vostre cuer plaisies | Que dusk'à moi vous abaissies,
Car je n'*afier* à vous de riens. (R. d. l. M. v. 1958-61.)

Tu vois bien de queil flael je te *fier*, mais tu ne vues esgardeir de com grant anemi je toi garde parmi mon flael. (M. s. J. p. 490.)

....Si li dist: *Fier* me sur le chief, mais cil nel volt pas *ferir*. (Q. L. d. R. III, p. 328.)

Puis trait l'espee dont à or est li pon,
Et *fiert* un autre sor son elme reon,
Ke tout envers le rabait ou sablon.
Viane! escrie: *fereiz* avant, bairon. (G. d. V. v. 1641-4.)
Fereiz les bien, nes espairgnies vos mie. (Ib. v. 1622.)
La mors ne fait nule attendue,
Ainz *fiert* à massue estandue. (Rutb. I, p. 62.)
Fierent et chaplent des brans d'acier forbis. (G. d. V. v. 814.)

Ces formes étaient picardes et bourguignonnes; le dialecte normand proprement dit ne diphthonguait pas.

Si galerne de mer, bise ne altre vent
Ki *ferent* al paleis devers occident,
Il le funt turner e menut e suvent
Cumme roe de char qui à tere decent. (Charl. p. 15.)

Le présent du subjonctif faisait: *fiere* et *fierge; ferge*, en Normandie.

(Dex) Ensi pardouna à saint Piere:
Plus espouronne q'il ne *fiere*. (R. d. M. p. 68.)
N'i ad celoi que n'i *fierge* o n'i capleit. (Ch. d. R. p. 134.)

Tant par ert fort ma aleine e li venz si bruant,
Que tute la cite, que si est ample e grant,
N'i remaindrat ja porte ne postits en astant;
Ne quivee ne acer, tant seit fort ne pesant,
Ke le un ne *ferge* al altre par le vent qui ert si bruant. (Charl. p. 19.)

Les terminaisons du parfait défini et du participe passé oscillaient entre *i* et *u*; cependant *i* est le plus ordinaire au parfait défini, et *u* au participe passé.

Où Olivier? aveiz le vos vancu?
Nenil voir, sire, Rollan ait respondu,
Ke damedeus ne l'ait pais consentu;
Par un sien aingle le m'ait bien desfandu,
Car une nue antre nos se *feru*. (G. d. V. v. 3167-71.)
Li escuiers ki fu maris | Sa mere avoit *feru* dou pie:
Or en a este bien paie.
Dou pie *feri* à tort sa mere,
C'est à bon droit s'il le compere. (R. d. M. p. 14.)
Adam tint la verge en sa main, | En mer *feri* devant Evain:

Si tost con en la mer *feri*
Une brebiz fors en sailli. (Ren. t. I, p. 3.)
Tant i *ferimes* trestuit comunalment
Au branc d'acier dont li fer sunt tranchant,
Que tuit sunt mort destranchie et sanglant. (G. l. L. I, p.
De cele part m'ait *ferut* sans espee. (G. d. V. v. 102
Kant ot Gerars les mos e la raison,
K'il ot *feruit* le riche roi Karlon,
Mist pie à terre dou destrier aragon. (Ib. v. 1589-9
Car si radement l'a *feru*
Que duske à tere a abatu
Le chevalier et le cheval. (R. d. l. M. v. 2755-7.)
Mes encor (la dame de Faiel) n'estoit pas *ferue*
Du dart d'amours de coi argue
Les (?) siens (cuers). (R. d. C. d. C. v. 351-3.)

Rabelais emploie encore le parfait défini *ferut*.

Les autres formes de *ferir* n'offrent rien de remarquabl
me contenterai d'en citer quelques exemples pour prouver
existence.

Breton *feroient* à desroi,
N'i voloient tenir conroi. (Brut. v. 12362. 3.)
Et, se voles, je le *ferrai*
Tout maintenant, sans nul delai. (R. d. S. S. v. 386
Occirrai toi, se je t'ai encontre;
De mon espiel te *ferrai* el coste. (O. d. D. v. 8831.
Richard li velz les guierat el camp,
Il i *ferrat* de sun espiet trenchant. (Ch. d. R. p. 11
Dist Aiglente: Je me *ferroie*
El cuer, s'il vous voloit amer
Pour moi laissier. (R. d. l. V. v. 3027-9.)
Pitiez l'em prist, si lor dona | Une verge, si lor most
Qant il de riens mestiers auroient,
De cete verge en mer *ferroient*. (Ren. t. I, p. 3.)
Ne trovai prince, tant fuist de grant renon
Ke me *ferist* sor mon hiaume à bandon,
Si ce ne fuisent li Sarrazin fellon. (G. d. V. v. 1582-
Tenir la (l'espee) valt qu'il nel *ferist*. (Brut. v. 460
Dusqu'à Monjoie si *ferrant* les mena;
N'i ot païen qui ainc i demorast
Por gaaig faire. (O. d. D. v. 947-9.)

Il vindrent *ferant* des esperons vers nous. (Joinville, p. 34.)

Les composés de *férir* étaient: 1. *referir*, férir de nou
2. *s'entreferir:* Si tost s'en vont *entreferir* (Ren. III, p. 262); 3
rir, *afferir*, appartenir, convenir; avec son réitératif *raferir*.

a déjà trouvé un exemple d'*aferir;* j'en citerai encore quelques-uns, parce que ce verbe jouait un assez grand rôle dans la vieille langue.

Et nos lour devons soignier molins et mounier soffisant, et quant qu'il y *affiert*. (1282. M. et D. p. 463.)

Car qu'il firent n'où il alerent | Ne saveir où il s'aresterent
N'ai à dire, kar n'*afiert* mie
Al estoire de Normendie. (Ben. v. 24734-7.)
Que sour leur vie couvent m'ont
Que il vous garderont si bien
Que il ne vous faurra ja rien
Qui à nule roïne *afiere*. (R. d. l. M. v. 2578-81.)
Car il n'*afiert* à nesun roy
Que il pleure pour nul desroy. (Ib. v. 3239. 40.)

FINIR (finire).

La langue d'oïl avait deux formes bien distinctes pour ce verbe: *finer* et *fenir;* la première était même la plus employée, en Bourgogne surtout.

Jouenes hom sui, nel vuel encor morir....
— Voir! dist Raous, il te covient *fenir,*
A ceste espee le chief del bu partir. (R. d. C. p. 118.)
Se je le puis as poinz tenir,
Par feu ferai son cors *fenir*. (Trist. I, p. 16.)

Or meismes lai où il en luy, et en ayer lui vit plus bienaurousement ne *finet* il ancor de convertir les hommes, par example, par oreson et par doctrine. (S. d. S. B. p. 554.)

De ci à soir ke il fuit avespreiz,
Ne *finent* il de venir ne d'aler. (G. d. V. v. 3909. 10.)
Et il montait tantost sor un destrier,
Jusc'à la neif ne *finait* de brochier. (Ib. 2715. 16.)

Ensi *fina* cis parlement. (Villeh. 438e.)

Ja mais ne *finerai* d'aler
Tant que noveles en orrai, (R. d. l. M. v. 4332. 3.)
Vous *fineres* moult bien chaiens. (Th. F. M. A. p. 88.)
Duce dame, *finum* cest plait. (M. d. F. I, p. 86.)
La dame a sa raison *finee*. (L. d. T. p. 82.)
Li reis le commence à haster
Et de ce forment à blasmer
Que la fable ne *fenisseit*
Que commencee li aveit. (Chast. X. v. 70-3.)

Il faut bien remarquer que durant tout le XIIIe siècle, on écrivit constamment finer et fenir; ce n'est guère que dans les premières années du XIVe, qu'on trouve des exemples de finir.

Marot et Rabelais emploient encore *finer*.

Finer avait pour composés: *definer*, finir, cesser, termine borner, mourir; et *afiner*, approcher de la fin, achever.

C'est la matere de cel lay;
Ichi le vous *definerai*. (L. d'I. p. 30.)
Que quant plus tost *definera*
Plus tost en paradis ira. (Rom. de la Rose. v. 5037.)

Tant fist li chevaliers par ses armes, et par sa proesce, que prist les anemis à cel haut home, et *afina* la guerre du tout à volente. (R. d. S. S. d. R. p. 90. App.)

REMARQUE. Il y avait encore, dans la vieille langue, verbe *finer*, qui signifiait *financer*, *payer*. (Cfr. Du Cange s *finare*.)

Que mes sires de Guelre desseur dis nous doie *finer* et faire grei de douze cens mars de Bragbensons. (1286. J. v. H. p. 438.)

Des quatre cens mars de Ligois, ke nos aviens *fineis* et paie Liege. (1284. Ib. p. 426.)

Et s'il avenoit que je acensesisse men winage: cil à qui je c siroie, *fineroit* au gret doudit Bouchart, des devantdis trois cens lib (1238. Th. N. A. I, 1007.)

Il *finaissent* miex d'une lerme
Que d'une mine ou d'un sestier
De forment, s'il lor fust mestier. (Rutb. II, p. 128.)

FUIR.

Les dialectes bourguignon, normand et picard donnaient bord au verbe *fuir*, dérivé du latin *fugere*, la forme qu'il a a ellement. Au milieu du XIIIe siècle, le dialecte tourang changeait l'*u* en *o*: *foir*, forme qui passa dans les contrées sines, et surtout dans l'Ile-de-France. De l'Ile-de-Fra *foir* pénétra en Picardie, où l'*o* s'assourdit en *ou*: *fouir*.

Ex.: Où te torneras tu de son espirit, et où *furaz* tu de davar fazon? Ne *fuir* mies, ne ne dotteir mies, il ne vient mies à ar (S. d. S. B. p. 536. 7.)

Teus set cenz laissent le deffendre
Qui ne quierent autre deport,
Mais *foir* puissent à la mort. (Ben. v. 28409-11.)
Ausi com par ci le me taille,
Cuides *foir* d'enfer la flame
Et acroire, et metre à la taille,
Et faire de la char ta dame. (Rutb. I, p. 133.)
Tant que je vis outreemant
Que vers lui garir ne pooie
Ne por *foir* n'eschaperoie. (Dol. p. 245.)

Qant li vilain voit si fuliez | Que ja s'estoit tant aprochiez
Qu'il se cuida lessier chair | Sus Renart que il vit *fouir*,
Tot vif le cuidoit as mains prendre. (Ren. I, p. 296.)
Fuit s'*en* del champ senz compaignie
Fors de ceus qui les quors trenbloent,
Qui apres lui s'acheminoent. (Ben. v. 33709-11.)
Il *fuient* dusqu'à lor conroi. (P. d. B. v. 2205.)

Ne *furoie* je dons si cum Adans fist, ki de davant sa fazon *fuit*, et totesvoies n'en exapat mies? (S. d. S. B. p. 548.)

Adonc li conte com Fromons s'en *fouit*. (G. l. L. I, p. 220.)
Que par promesse, que par don,
La garde des prisons guerpirent
Et o les prisons s'*en foirent*. (Brut. v. 9072-4.)
Tant com droit vissent l'estendart,
Ne *fuissent* pour nule painne. (Ph. M. v. 6125. 6.)
Fui t'*ent* en sus de moi. (R. d. M. p. 8.)

Que ferons nos? *fuions* nos *en*. (R. d. S. S. d. R. p. 20.)

Fuies vos *ent* à Cambrai, je vos di. (R. d. C. p. 90.)

Et je à mon pooir le *fuoie* | Qui en *fuant* ades huchoie. (Dol. p. 250.)

Participe *fuioit* et *fui*:

Fuioit s'en son(t) toute la nuit;
A Celpri n'oserent aler. (Phil. M. v. 961. 2.)

Les composés de *fuir* étaient: *Refuir*, fuir, éviter, abhorrer; verbe qu'on rencontre souvent encore dans Amyot (Vie d'Antonius), Rabelais (Liv. V, ch. 25.), etc.

Afuir, *s'afuir*, *en afuir*, se réfugier, accourir:

La furent trovees les plus hautes dames dou monde, qui estoient *afuies* ou chastel. (Villeh. p. 81. CVII.)

En cele cite avoit mout grant peuple de la gent du païs, qui estoient tuit *afui*. (Ib. p. 139. CLIX.)

Là trova Kalles l'apostole Simon
E gent de Rome qui *afui* en sont. (O. d. D. v. 322. 3.)
Puis m'a fait Kalles mult pener et cachier,
A Garlandon me vint il asegier,
Il et Callos que je n'ai gaires chier.
J'*en afui* à cest roi Desier,
Passai Mongieu por ma vie alonger. (Ib. v. 4420-4)

Defuir, fuir, éviter, fuir qqch. de toute sa force:

Les bones (femes) devons, ce me semble,
Enorer de tot no pooir;
Mais des foles, nes les vooir
Tuit clerc devomes *defoir*,
Car l'ame font à De puir. (Ben. t. 3, p. 527.)

REMARQUE. Il faut se garder de confondre les verbes *fuir* et *fouir (fodere*, prov. *foire)*, ce qui arriverait infailliblement si l'on n'avait pas égard aux différences dialectales; car, pour l'un et pour l'autre, on trouve les formes *foir* et *fuir*. On doit bien remarquer que les dialectes qui écrivaient *fuir* avec *o*, se servaient de formes en *u* pour *fouir*, et vice versâ.

Ex.: Si com cil ki *foent* li tresor. Cascuns de ceaz ki en *foont* quiert tresor, enard plus enchalceanment al travailh, quant il plus parfont commencet à *foir;* car com plus aesment ke il plus aprochent al tresor, plus fortement travailhent al *foir*. (M. s. J. p. 466. 7.)

Dou cors qu'il voit que l'en *enfuet*. (Romv. p. 558, v. 6.)
Puis prenent le cors si l'*enfuent*. (Ib. p. 555, v. 10.)
Aliaume *enfuent* al entrant d'un mostier. (R. d. C. p. 187.)

Or, sire, la teste son pere por coi n'*enfoit* il en .i. cimetiere? (R. d. S. S. d. R. p. 33.)

Si le menerent hors de Rome, si l'*enfoirent*. (Ib. ead.)

Il iert à nuit à chandoiles gaities
Et, le matin, l'*enfuirons* el mostier. (G. l. L. II, p. 243.)
Quant en ot *enfoi* le mort,
S'en partirent toutes les genz. (Romv. p. 560, v. 3. 4.)
Li rois Clotaires dont moru
Et à Paris *enfouois* fu . . . (Phil. M. v. 1300. 1.)
Et ele vesqui saintement
Et siervi Dieu moult longement,
Sous Valenciennes, au Ruel,
Fu *enfouoite* par consel. (Ib. v. 1878-81.)

GARIR.

Ce verbe signifiait *guérir; préserver; racheter*, *sauver*, *échapper; garantir*, *se garantir*. *Garir* (dans la basse latinité *garire*) dérive, selon ses significations, du vieux haut-allemand *wâron*, voir [1], regarder, protéger; et *werên*, durer; accorder, fournir (rendre sûr, être garant de quelque chose) [2].

Les formes infinitives de ce verbe étaient: en Bourgogne, *garir* (au milieu du XIIIe siècle, *guarir*); en Picardie, *garir* et *warir;* en Normandie, *guarir* (anglo-normand *gaurir*, *guaurir*).

(1) L'idée de *voir* est intimément unie à celle de *prendre des précautions*, *faire attention* (en vieux haut-allemand *kiwari*, prévoyant, prudent).

(2) Cfr. *Garnir*, en v. fr. prémunir (Fl. et B. v. 1051) avertir (P. d. B. v. 4935), garnir, munir, etc.; du haut-allemand *war-nôn* protéger, défendre, être sur ses gardes. *Garant*, *guarant*, d'où *garantir*, *guarantir*, appartient à la même racine que *garir*, *garnir (vair, var)*. Cfr. le prov. *guiren*, garant, protecteur, *guirentir*, garantir.

Et se Dix veut que je vous raie,
Ainsi porra *garir* la plaie
Que j'ai au cuer sans ja rissir
Se vous ne l'en faites issir. (R. d. l. M. v. 4335-8.)
Et quant vous dites que sante
Vous puis donner, forment m'apens
Où je prendroie si grant sens
De faire malades *garir*. (R. d. C. d. C. v. 540-3.)
Le siege voloit departir
Et ses homes dedens *garir*. (Brut. v. 9504-5.)
Biaus nies Rocous, bien me devez *garir*
Envers Raoul qui ne me veut guerpir.
Ce m'a tolu, dont devoie *garir*,
Mon poing senestre à mon escu tenir:
Or me menace de la teste tolir. (R. d. C. p. 114.)
Gairir. (Ib. p. 289.)

Perdu avons l'empereor Baudoins et le conte Loys, et lo plus de nostre gent et de la meillor. Or pensons del remainant *garir*, que se Dieu n'en prent pitiez, nos sommes perdu. (Villeh. 475[d].)

Et l'empereres en fist moult que gentis,
Que les viandes fist aus borjois *garir*. (G. l. L. I, p. 142.)
De cent millers n'en poent *guarir* dous. (Ch. d. R. p. 56.)
Si vus ore nel sucurez | Jamais certes nel recovrez,
Senz vus ne puet il pas *gaurir*. (Trist. II, p. 69.)
Or entent ben qu'il pert la vie,
S'il de plus tot n'ad aïe,
Et veit que nuls nel puet *guaurir*,
E pur ço l'en covent murir. (Ib. ead. p. 51.)

Le verbe *garir* avait deux formes au parfait défini: *gari* et *garesis* ou *garisis*, qui s'employaient indifféremment dans toutes les significations.

La forme ordinaire du futur était *garrai*; cependant *garirai* n'est pas rare.

Voici des exemples des différents temps de ce verbe.

Chanson m'estuet chanteir de la meilleur
Qui onques fust ne qui jamais sera;
Li siens douz chanz *garit* toute douleur:
Bien iert *gariz* cui ele *garira*. (Rutb. II, p. 7.)
Dex, ce dist Karles, mon bairon me *garis*
Ke il ne soit afoleiz ne malmis. (G. d. V. v. 841. 2.)
Gloriouz peires ke soufris passion,
Et suscitais de mort S. Lazaron,
La Madelaine feistes vrai pardon,
Jonas *guaris* el vantre del poison;

Si com c'est voirs et nos bien le creon,
Guariseiz hue de mort mon chanpion,
Kc nc l'ocie Rollans li nies Karlon. (Ib. v. 2402-8.)
Veire pate(r)ne, ki unkes ne mentis,
Seint Lazaron de mort resurrexis,
E Daniel des lions *guaresis*. (Ch. d. R. p. 92.)
Veire paterne, hoi cest jor me defend,
Ki *guaresis* Jonas tut veirement
De la baleine, ki en sun cors l'aveit [1]. (Ib. p. 120.)
Deus le *guarit* que mort nel acraventet. (Ib. p. 152.)
Vostre mere e vous me vistes
E de la mort me *guaristes*. (Trist. II, p. 109.)
Dist l'uns à l'autre, ci ait boin chevalier:
Dex le *guarise*, ke tot ait à jugier. (G. d. V. v. 241. 2.)
Cil vos *garise* qui en la crois fu mis. (Romv. p. 215.)
Porpenses me sui que j'ai tort | De traire si mon cors à mo
Se tu m'aides, bien *garrai*,
Et se ce non, tost i morrai. (P. d. B. v. 5519-22.)

Va, si baigne set feiz el flum Jurdan, si *guarras*. (Q. L. d. R. I
p. 362.)

Cil qui t'ara (Durendal), ja n'iert vencus,
Ne n'en *garra* qu'en ert ferus. (Phil. M. v. 8018. 9.)

Mais ço que devez pur vostre pecchie, bonement rendez, et tost vostre enfermete *guarrez*. (Q. L. d. R. I, p. 20.)

Et ne place à Dieu que Lombart aient jamais sour iaus signou ne pooir, car or primes se *gariront* il à hounour, ensi qu'il die mais que Diex lor *gart* tant seulement lor signour l'empereour. (H. V. 510[e]. 511[a].)

Il ne sevent ù il *garront*
Ne en quel leu se defendront. (Ben. II, v. 5495. 6.)
James de cest mal ne *garroie*
Par tel marchie. (Rutb. I, p. 27.)
Toi ne autrui ne prisent .i. denier:
Ainz te manascent la teste à rooignier
Ce (se) il te puent ne tenir ne baillier;
Ne te *garroit* tot l'or de Monpeslier. (R. d. C. p. 57.)
Me *gart* cil Diex en mon droit san
Qui por nous ot paine et ahan
Et me *gart* l'ame. (Rutb. I, p. 15.)

(1) Cfr. *noresis* de *nourrir*, *guerpesis* de *guerpir*:
Oncles, dist l'enfes, ci a mal soldee
Que Berniers li bastars t'a donnee,
Que *nouresis* en ta sale pavee. (R. d. C. p. 142.)
Tant que tu fus petiz en ma baillie,
Te *norresimes* par molt grant signorie;
Et quant fus grans en ta bachelerie,
Nos *guerpesis* par ta large folie. (R. d. C. p. 74.)

Meis il ne *garissoit* neent,
Ne *garessist* entierement. (R. d. S. G. v. 1037. 8.)
Et a dist que, quant il estoit
Lau Pilates povoir avoit,
L'empereres force ne fist,
Meis que son fil li *garissist*. (Ib. v. 1151-4.)

Si out al brief que ço seust li reis de Israel que li reis de Syrie li out enveied Naaman que il le *guaresist*[1] de sa liepre e de sa enfermeted. (Q. L. d. R. IV, p. 362.)

Mais se Dex *garist* moi et vous,
Biens serons des Romains rescols. (Brut. v. 11082. 3.)

GEHIR, JEHIR.

Ce verbe, très-usité dans la vieille langue, signifie *avouer*, *confesser*, et dérive du vieux haut-allemand *gehan*, *jehan*, confesser. Il avait un composé: *regehir*, dont la signification était la même.

Bien deit cil gesir en langor
Qui ne veut au mire *gehir*
Quel mal ce est qui fet languir. (Chast. XI, v. 210-2.)
Et plus diriens, mais tant plorons
Que les larmes et li souspir
Ne nos en laisent plus *jehir*. (Phil. M. v. 10159-61.)

Dans la seconde partie de Raoul de Cambrai (p. 289), je trouve la forme *jeichir*:

Et dist li abbes: pelerin, biax amis,
De la fontaine, por quel vos ce dit,
Tot ton afaire nos pues bien *jeichir*.

Voy. *gehi* (ib. p. 28), *gehirai* (R. d. l. M. v. 6754), *jehiras* (L. d. M. p. 64), *jehiroit* (R. d. l. M. v. 6197), *gehis*, *regehirent* (Rutb. II, p. 140. 206), *gehist* (ib. I, p. 171), *regeiseit* (M. d. Fr. II, p. 420), etc.

GÉSIR (jacere).

La forme ordinaire de l'infinitif était *gesir* et *jesir*. L'*e* radical éprouva de bonne heure un changement en *i*, d'où *gisir*, *gire*.

Gesir soloit en la vermine. (Rutb. I, p. 204.)
En seint Pere de Gloecestre
Deit li suen cors *gesir* e estre. (Ben. 41521. 2.)
As pies le roi en vait *gesir*. (L. d. M. p. 62.)

(1) Cfr. *peresist* de *perir*: Et cil ki par orguelh puet perir fut essaies ke il ne *peresist*. (M. s. J. p. 508.)

Asses puis *jesir* et chi estre,
Ja ne sarai ne liu ne l'estre
Où m'amie puisse trouver. (R. d. l. V. v. 2320 - 2.)
Avez veu ù il pout *gisir*? (R. d. S. p. 26.)
Un escu prist qu'il vist *gisir*
Et une lance et une espee. (Chr. A. N. I, p. 24.)
Car je duc *gire* o la pucele. (R. d. M. d'A. p. 12.)

Gessir (R. d. S. S. v. 1559), pour *gesir*, est une orthograp
dont j'ai déjà parlé plusieurs fois.

La forme du présent de l'indicatif de *gesir* a toujours é
giz, *gis*, dans les trois dialectes. Le Roman de Rou, il e
vrai, donne *gies*, forme qui pourrait faire supposer que
dialecte normand a eu d'abord *ges*. Mais *gies* est une forn
mélangée des plus bas temps, dérivée d'un nouvel infinitiv *g*
sir, formé de *gesir*, par suite de l'influence picarde. (Cfr. *g*
seit, p. 347.)

Le parfait défini était *jui*, en Bourgogne et en Normand
(Cfr. *devoir*, parfait défini); *juc* et *jiu*, *giu*, dans le dialec
picard; ces deux derniers, au milieu du XIIIe siècle, particulièr
ment dans le Hainaut, l'ouest de l'Artois, le centre de la Pica
die, d'où ils passèrent dans l'Ile-de-France. Le dialecte
Touraine avait *jeu*.

Pertonopeus li dist: Amis,
Je fac que fols, que jo ci *gis*. (P. d. B. 5515. 6.)
Mais jo *gis* quant je vuel tos nus ... (Poit. p. 3.)
Dame suis, si *gies* en mun lit. (R. d. R. v. 5797.)

Cfr. *giz*. (Ib. v. 5795.)

Naymes lieve la dame, qi *gist* desor le cors. (Ch. d. S. II, p. 15
Tant grate chievre que mal *gist*. (R. d. l. M. v. 2475.)
Il *gist* el feu, et il n'art mie. (Dol. p. 168.)
Encore i *giest* li cors, e li ovres (?) i perrent. (R. d. R. v. 276

Sire, fet Mellins, souz vostre lit où vos *gissez*, si a une chaudie
qui bout à grant undes. (R. d. S. S. d. R. p. 61.)

L'arche Deu e Israel e Juda meinent en paveilluns e mis sires Jo
e tes serfs, bels sires, *gissent* à terre. (Q. L. d. R. II, p. 155.)

Troverent Haubert mort a Hernaut le cortois
Et bien .xx. de ces autres qi *gisent* mort tuit frois. (Ch. d. S. I, p. 19
Cil ki *giesent*, en dormant n'ont mie de vertu. (R. d. R. v. 1761.
Je *me gisoie* endementier
En l'autre lit. (Rutb. I, p. 17.)

Cet exemple prouve que *gesir* s'employait aussi comme verl
réfléchi. On en verra encore d'autres.

Maintenant les dames monterent | En la salle, et apres alerent
Dedens la chambre où il *gisoit*
A qui on le pris aportoit. (R. d. C. d. C. v. 2059-62.)

Lendemain matin, cil de Azote truverent Dagon lur deu, ù adenz *se giseit* à terre, devant l'arche al alt Deu. (Q. L. d. R. I, 17.)

Guillaumes li peres *geseit*
D'un grant mal dunt mult se doleit. (Ben. v. 30466. 7.)
D'une fosse ot faite maison,
Lai *gissoit* chascune saison. (Dol. p. 272.)
Et il meisme se *gieseit*. (R. d. R. v. 8808.)

Cfr. *geseit* (Ib. v. 945.)

Ensemble *gisoient* les nuis. (R. d. l. M. v. 2109.)
Sa teste mist enz por oïr
Et escouter se cil dormeient
Qui dedenz la maison *geseient*. (Chast. XXI, v. 8-10.)
Et si me dist, quant à li *gui*,
Si que certains et fins en sui... (R. d. l. V. v. 959. 60.)
Unkes mez asseur n'i *jui*,
Ne sainz poor od vus ne fui. (R. d. R. v. 5801. 2.)
Car jo *juc* nus entre ses bras. (Poit. p. 16.)
Paumez *me jeu* lez le chemin. (Trist. II, p. 109.)
Trois moys a que ne *giu* au roi. (R. d. S. S. v. 795.)
Cil dont li angele font tez festes
Jut en la creche avoec les bestes. (R. d. M. p. 39.)

Mais cele nuit que il fist si grant froit com je vous di, il *jut* à Naples. (H. d. V. 498[e].)

Ensi remest qu'il nes sivi,
Malades *giut*, l'ost departi. (Brut. v. 9181. 2.)
Et Rollans *giut* les le perron,
Tous armes, cauciet l'esporon. (Phil. M. v. 8232. 3.)
Mais une chose voirement i failli
Qu'ains ne *geumes* en .i. lit moi et li. (R. d. C. p. 241.)
Nus i *geumes* mainte nuit
En nostre lit que nos fist faire. (Trist. I, p. 135.)
Tenu vous estes ambedoi | Maugre vostre, si com je croi,
Que vous ensamble ne *jeustes*. (R. d. l. M. v. 6637-9.)
Onques à son cors ne *geustes*. (Poit. p. 48.)
La nuit i *jurent*, mais al main
Vers Meleum se racheminent. (R. d. l. V. v. 795. 6.)
Là fors es prez fisent lor tre drecier:
La nuit i *giurent* de ci à l'esclairier. (R. d. C. p. 50.)
Joïant de çou que si haut oste
Giurent là dedens coste à coste. (Ph. M. v. 27473. 4.)

Le présent du subjonctif avait les formes *gise*, *giese*, qui

correspondaient à celles de l'indicatif *gis*, *gies*; l'imparfait faisa *jeuisse*, *geusse* (cfr. *devoir*, imp. du subj.).

Se tu nel fais, malement est baillis.
Ne te lairas où tu te *gises* vis. (G. l. L. I, p. 212.)
Son sarcou fist metre en l'iglise
U il voudra que sis cors *gise*. (Ben. v. 26284. 5.)
Li rois entra en jalousie,
Crient qu'aucuns *gise* o s'amie. (Fl. et Bl. v. 2605. 6.)
N'en a de terre quite tant
U sis cors *giese* al morant. (R. d. R. V. 14448. 9.)
Molt me sermonna longhement
C'à li *jeuisse* carnelment. (R. d. S. S. v. 5018. 19.).
Nuns ne l'avoit desoz s'oreille
Que jai ce (se) crollaist, ne meust,
Tant com sor la plumme *geust*. (Dol. p. 213.)
Pleust à Dieu qu'entre nous dous
Geussiens ore braz à braz. (Fab. et C. III, p. 155.)

Je passe au futur et au conditionnel.

Si me *gerrai*
Sur kel coste ke jo voldrai. (R. d. R. v. 5795. 6.)
Là fors, là ù chet li degoz
Girrai, là ert mies monumenz. (Ben. v. 26423. 4.)
Ains que tu voies Santers ne Vermandois...
En *girras* tu mors et sanglens tos frois. (O. d. D. v. 11184. 8
Et trova ci *gerra* Gauvains, | Ci Amaugis et ci Yvains,
Et apres *gerra* Meraliz ... (Romv. p. 483, v. 10 - 2.)
La platine ki sus *girra*
Iert la pierre senefiee
Qui fu deseur moi seelee. (R. d. S. G. v. 910 - 2.)

Biau signor... *girons* nous donques as chans autresi come chiens ma tins? — Vous *girez*... au miex que vous porrez et sarez. (H. d. V. 502ᵉ.

Vos *gerrez* avec le roi, annuit solement. (R. d. S. S. d. R. p. 40.)

Jamais od moi ne vus *girrois*. (R. d. S. S. v. 2204.)
Comment ele prophecia
Qu'il *girroit* en la quarantaine. (Rutb. II, p. 149.)

Le participe présent était *gesant*, moins souvent *gisant*; le pa ticipe passé *geut*, *geu*, *jeut*, quelquefois *jut*.

En une espeisse esteit *gesant*. (Ben. v. 26948.)

De rechief al demain truverent Dagon à terre, *gisant* devant l'arch (Q. L. d. R. I, p. 17.)

Maint home an furent deceut
Qui delez li orent *geut*. (Dol. p. 213.)

En cel termine si avint un grant domage en Constantinople, que cuens Hues de Sain Pol, qui avoit longuement *geu* d'une maladie gote, fina et morut. (Villeh. 472ᶜ.)

Sospris fu une matinee
A la dame ù il ot *jeut*. (L. d'I. p. 23.)
Las! fait il, cis maus m'a dechut
Quant jou ai si longhement *jut*. (R. d. l. V. v. 2318. 9.)

Gesir signifiait souvent *être en couches, accoucher: gerroit* d'enfants (M. s. P. II, p. 558); et le substantif *gesine* se disait pour *couches* (Voy. Dol. p. 269; R. d. R. v. 15455 et suiv.; 15761) [1].

Remarquez encore l'expression *gesir à lit:*

Kar d'une mult grant maladie
Jut en la vile Alvrez *à lit*
Senz nul repos e senz delit. (Ben. v. 27993-5.)

Les composés de *gesir* étaient:

1. *Agesir*, accoucher:

D'un fil *s'agiut*, s'ot non Guillaumes,
Qui puis porta escus et hiaumes. (Phil. M. v. 16332. 3.)
Mehales est *agute*
M'amie, et s'a este dechute;
Car on dist que ch'est de no prestre. (Th. Fr. M. A. p. 129.)

2. *Porgesir*, forcer, violer:

Vilains pernent, fames *porgiesent*,
Celes retienent k'il esliesent. (R. d. R. v. 10007. 8.)

3. *Regesir*, gésir (de son côté), être de nouveau couché:

Et d'autre part *regisoient* li chien. (G. l. L. II, p. 234.)
La dame *regist* en son lit
Les son mari. (R. d. C. d. C. v. 777. 8.)

HAÏR.

Les Goths exprimaient cette action par *hatjan*, qui, dans le vieux haut-allemand, devint *hazôn*, d'où nos pères ont dérivé *haïr*.

La forme infinitive de ce verbe a été *haïr* dès les plus anciens temps, dans les dialectes bourguignon et picard.

Li Grieu les commencierent à *haïr* et à porter malvais cuer. (Villeh. 469[b].)

Deus! dunt avient qu'en pot *haïr*
Ceo que l'on devreit plus joïr? (Ben. II, v. 11577. 8.)

En Normandie, on a dit *heïr:*

Gohier, un mult boen chevalier,
Et ki mult esteit à preisier,
Et ki ert un de ses amis,
A Garin sudeement ocis,
Si k'il nel aveit defie,
Ne de *heïr* semblant munstre. (R. d. R. v. 7629-34.)

(1) La Fontaine emploie encore ce mot dans la fable VI du liv. III. Aujourd'hui l'on ne s'en sert qu'en termes de palais et dans cette seule phrase: *payer les frais de gésine.*

La forme *heïr*[1] n'est cependant pas la primitive de cette province; *haïr* l'avait précédée. L'influence des formes de l'indicatif, où l'*a* s'était aplati en *e*, donna probablement lieu au changement de la voyelle radicale à l'infinitif.

Au XIIIe siècle, on ne trouve aucune trace de l'intercalation *iss* dans la conjugaison de *haïr*.

Le tableau le plus ancien des formes de l'indicatif auquel il soit permis de remonter, est le suivant:

haz, has,
hez, hes,
het,
haons,
haez, haes,
heent.

Haz resta en usage pendant tout le XIIIe siècle; mais dès 1240, on le remplaça souvent par *he*. Vers la fin de l'époque qui nous occupe, les dialectes du nord de l'Ile-de-France et du sud de la Picardie commencent à employer *haic*, sans toutefois donner une forme correspondante à la seconde et à la troisième personne du singulier, et à la troisième du pluriel.

Vers 1250, les dialectes d'une partie de la Champagne bourguignonne et de l'Ile-de-France commencèrent à écrire *heis*, *heit*, *heient*. Au premier abord, ce renforcement semble prouver que l'*e* se prononçait *ê*, et alors *haïr* rentrerait dans la classe des verbes forts. Cependant l'apparition de la diphthongue *ei* est trop tardive et d'un emploi trop restreint, pour permettre une telle conclusion; les formes *heis*, *heit*, *heient*, sont des analogies irrégulières aux nombreuses diphthongaisons de ces dialectes.

Ex.: Respundi Achab: Un i ad encore remes, Michee le fiz Hiemla, mais jol *haz*, pur ço que tuz jurs me prophetized mal e nul bien. (Q. L. d. R. III, p. 335.)

Gentix pucele, dist li rois Loeys,
Vos estes fille au riche sor Geri,
Et estes femme Bernier le hardi
Que je plus *has* que home qui soit vis. (R. d. C. p. 240.)
Je te *has* tant, ne te puis esgarder,
Car tu me fais mon duel renoveler. (O. d. D. v. 8812. 13.)
Qar je te *he* à mort por la toe folor. (Ch. d. S. II, p. 163.)
Por ce, si *he* moi et ma garison;
Et quant mi mal li sont bel et plaisanz,
Por ce me *he*, et sui mes mal vuillanz. (C. d. C. d. C. p. 74.)
Des or mais *haic* jou ceste vie,
Quant j'ai perdu ma douce amie. (Fl. et Bl. v. 783. 4.)

(1) Le patois d'Avranches a *heguir*.

Hez tu dunc plus à estre en pais
Nobles dux, riches e puissanz,
Entre tes granz poples Normanz,
Qu'à estre en loinz, en eissil fors,
Pastor de chievres ou de pors? (Ben. v. 20762-6.)
Tu *hez* orgueil et felonie
Seur toute chose. (Rutb. II, p. 5.)
— (Jouene dame)
Avoec le viellart *het* sa vie. (R. d. M. p. 21.)
Et traïteur et traïson
Het Dix plus qu'autre mesproison;
Et puisque Dix traïteur *het*,
Qui quanques on fait voit et set,
Mout est cis fax qui s'i embat. (R d. l. M. v. 4531-5.)
Karle voz *heit* de la teste tranchier. (G. d. V. v. 412.)
Je cuic bien que vous ne *haes*
Chelui cui li aneles fu. (L. d'I. p. 11.)
Ne sai, fait ele, cui ames;
Mais je sai bien cui vous *haes*. (P. d. B. v. 6701. 2.)

Sachiez, se vos me laissiez, li Grieu me *heent* por vos, je reperdrai la terre, et si m'ociront. (Villeh. 455e.)

Ne li volent pas consentir
Qu'en la terre dous jorz remaigne:
Mult *heent* lui e sa compaigne. (Ben. II. v. 1086-8.)
Il et sa gent vos *heient* duremant. (G. d. V. v. 444.)

Le subjonctif était *hasse*, qu'on écrivait ordinairement *hace;* de là une double forme à la troisième personne du singulier: *hast* et *hace*. La Picardie avait *hache*. Lorsque *he* se fut introduit à l'indicatif, on créa une nouvelle forme de subjonctif: *hee;* mais on l'employa toujours beaucoup plus rarement que *hace*.

Ex.: Dex ne fist riens, que (je) *hache* tant. (R. d. S. S. v. 3638.)
Vos sereiz forjugie en court,
Où la riegle faut qui or court:
„Por ce te fais que tu me faces,
Non pas por ce que tu me *haces*.“ (Rutb. I, p. 118.)
Cist sevent la deite e l'onor
Qu'il quiert, qu'il volt que l'om li face,
E que l'om aimt e que l'om *hace*. (Ben. I, v. 204-6.)
N'i a un sol qui mult nel *hace*. (Ib. II, v. 10734.)
Alon au roi et si li dimes,
Ou il nous aint ou il nous *hast*,
Nos volon son nevo enchast. (Trist. I, p. 31.)
Ne cuidies mie que Dex *hache*
Gerart, qui tant avoit sousfert... (R. d. l. V. p. 145.)

N'i a prince ne baron | N'ait vers le duc le cor felon.
E qui amerement nel *hee*
Dunt cest amor est ajostee. (Ben. v. 10723-6.)
Et joie a povre savor
Qui en tel lieu est gastee,
S'en li a tant de vigor
Qu'el *hee* sa deshenor. (C. d. C. d. C. p. 19. 20.)
Je ne di pas que plus en facent,
Mes il samble que pas nes *hacent*. (Rutb. I, p. 194.)

Voici des exemples des autres formes, qui ne donnent lieu à aucune remarque particulière.

(Oies) Du duc Ogier que li rois *haoit* tant. (O. d. D. v. 5895.)
Mais ele le *haoit*,
Ne nule raison n'i veoit. (R. d. l. M. v. 4349. 50.)
Vous esties sire de biaute
Et d'ounour et de loiaute;
Vous *haies* honte et couardise,
Si amies douçor et francise. (Phil. M. v. 8794-7.)
Mult l'en *haeient* li baron,
Mult lur desplaiseit cel ovraigne. (Ben. v. 8439. 40.)
Et bien entendre me faisoit
Que tuit mi home me *haoient*. (P. d. B. v. 2562. 3.)
(Je) N'entendi mie la parole,
Ains la *haï* et tinc por fole. (Brut. v. 1989. 90.)
Nus ne maintint, que nos sachons,
Plus jor saintes religions,
Ne traïson ne felonie
Ne *haï* nul plus à sa vie. (Ben. v. 40917-20.)
Asses longement nous *haïmes*
Quant je et te nos combatimes. (Brut. v. 4533. 4.)
Car por cel fis, je vos afi,
Qu'à tort *haïstes* vostre amie,
Et vos voloie corecier
Por ses paines auques vengier. (P. d. B. v. 8569-72.)
Mult *haïrent* estrangement
E lui e son seignorement. (Ben. v. 10075. 6.)
Dist Ydel, li fiex Yrien:
Segnor, ne faites mie bien;
Sil nel *haïst* nel touchast pas. (L. d. M. p. 64.)
Car je ne sai qui la *haïst* | Tant que tel traïson feist
Fors li. (R. d. l. M. v. 4347-9.)
Kar riens el siecle nel orreit
Qui à merveille nel tenist
E en son quor n'os[1] en *haïst*. (Ben. v. 14535-7.)

(1) Ne vos.

Mais unc n'oïstes un sol plai
Que cil de France plus *haïssent*
Ne où plus volentiers noisissent. (Ben. v. 10720-2.)
Se il me het je *harrai* lui. (Rutb. II, p. 84.)
Mais ja mon ami ne *harrai*. (P. d. B. v. 6672.)
Jamez ne te *hairai*, ainz le jure et affi. (R. d. R. v. 5113.)
A toz ses jorz mais de sa vie
En *harra* nostre compaignie. (Ben. v. 24555. 6.)
Lors *harra* Diex qui le haï. (Rutb. I, p. 104.)
Se bien nos en vient, bien sera,
Se malement, il nos *hara*. (Brut. v. 12390. 1.)
Et mes linages t'en *hara*,
Et se devient, il t'ocirra. (R. d. S. S. 2223. 4.)
Cui vos *haires*, mar i serait troveiz,
Ainz s'en irait povres desariteiz. (G. d. V. v. 3896. 7.)
Ja ne me *harreiz* por lui mais,
Si n'i a el nul endreit sei
Senz faille qui plus l'aimt de mei. (Ben. v. 13090-2.)
S'ai por vos mes Diex relenqui,
Si m'en *harront* tuit mi ami. (P. d. B. v. 5699. 700.)
Et tu meismes me *heireies*,
E pur trahitor me tenreies. (M. d. F. II, p. 154.)
S'or fust, fait ele, ci ma suer,
Mult se *haroit* ens en son cuer
Qui si cruelment vous a mis | A erbes querre en tel païs
U rien n'a se diables non. (P. d. B. v. 6113-7.)

Sire, dist mesires Baucilas, .v.c. merciz, et vos feroiz que sages; car tout li mondes vos *harroit* et vos maudiroit. (R. d. S. S. d. R. p. 21.)

Pur ço diseient tuit, li petit e li grant,
Que jamais nel *harreit* li reis à sun vivant. (Th. Cantb. p. 112. v. 7. 8.)

Des composés de *haïr*, je citerai:

Enhaïr, prendre en aversion:

Et quant les puceles l'oïrent,
Molt durement l'en *enhaïrent*. (L. d. M. p. 44.)

S'entrehaïr, se haïr l'un l'autre:

Ce selt as pluisors avenir.
Qu'il se solent *entrehaïr*. (Brut. v. 4531. 2.)

ISSIR.

Ce verbe, dont il ne nous reste que le participe présent *issant*, et le participe passé *issu*, dérive du latin *exire*, et signifie *sortir*, *se retirer*, *s'en aller*, *partir*.

La forme primitive d'*issir* (iscir) a été: *eissir*, dans la Champagne bourguignonne, l'Ile-de-France (au sud de la Seine), l'Or-

léanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine et une partie de la Normandie. La Picardie avait *issir;* la Bourgogne proprement dite, d'abord *ussir*, qui disparut avant la fin du XIIIe siècle, et fut remplacé par *issir*; le centre de la Normandie *essir*, d'où vint *iessir*, après que le dialecte normand eut subi l'influence picarde. Au XIIIe siècle, *issir* était d'un emploi général, pour ainsi dire; la Touraine seule et les contrées avoisinantes conservèrent *eissir*.

Outre ces formes, on trouve, après 1250, *oissir*, surtout dans le nord-ouest de l'Ile-de-France; *isser*, dans les chartes picardes-normandes.

Enfin, on rapportait *issir* à la quatrième conjugaison: *istre*. Cette forme, qui a toujours été très-rare, provient, je crois, de l'influence de celles du futur et du conditionnel, où l'on intercalait un *t* entre le *s* et le *r*.

Ex.: Esteir en l'entreie de la caverne est rapresseir lo contretenail de nostre corruption, comencier fors à *eissir* à la conissance de veriteit. (M. s. J. p. 48.)

E clost de mur Rama, si que nuls ne pout del regne Asa aseurement ne entrer ne *eissir*. (Q. L. d. R. III, p. 303.)

Li plus villart encommencerent tot davant fors à *ussir*. (S. Bern. v. Roq. s. v. *ussir*.)

Deleiz les murs commance à chevachier,
Que de l'oist voit *issir* un chevalier. (G. d. V. v. 258. 9.)
N'en laissoit cevalier *iscir*. (P. d. B. v. 2137.)
Di li que de lui doit *oissir*
Un oir malle, qui doit venir. (R. d. S. G. v. 3091. 2.)

Or poez veoir, fet Ypocras, que je puis ceste fontaine estangchier si que point n'en puet *oissir* (d'eve). (R. d. S. S. d. R. p. 28.)

Si fait blasme e si hontos
Ne deust mais *istre* de vos. (B. II, v. 14548. 9.)

E porra les murs de la vile parchier ou faire parchier, e faire une posterne, pur *isser* de son manoir. (1281. Rym. I, 2. p. 193.)

La forme ordinaire du présent de l'indicatif était: *is*, *is*, *ist*, *issons*, *isseiz*, *issent;* cependant *eis* et *ies* ne sont pas rares.

Dont j'ai tel duel et tel eschar,
Qu'à poi que de mon sens n'*is* hors. (Fab. et C. II, p. 162.)

Et se ge *eis* fors de cestui, en cui enterrai? (M. s. J. p. 446.)

A ces paroles s'en tornait Olivier;
Parmi la porte s'en *ist* sor son destrier.. (G. d. V. v. 256. 7.)
Ja n'iert li tans si anublis
Que on asses cler n'i veist
De la grant clarte qui en *ist*. (R. d. l. M. v. 2210-12.)

De tote guarde guarde ton cuer; car de lui *eist* la vie. (M. s. J. p. 444.)

O tot s'en *iest* de la meson. (Chast. XIII. v. 233.)

Dunkes respondit icil, filz, tu moi fais dolent, car se nos n'*eissons* hui cest jor, ja demain n'*eisserons* nos mie. (St. Greg. v. Roquefort s. v. *eissir*.)

Del jardin *issent*, si s'en vont. (L. d'I. p. 13.)
Si s'en *iscent* moult volentiers. (P. d. B. v. 7594.)

Le présent du subjonctif était *isse*, *eisse*.

Ains que je *isse* de la cort Desier. (O. d. D. v. 4222.)
Ci sui et nuit et jur enclose,
Ja ne serai fiul fiez si ose,
Que j'en *isse* s'il nel comande. (M. d. Fr I, p. 74.)

Hostels de fai en Jerusalem, si i surjurne, e guarde que tu n'en *isses* ne chà ne là. (Q. L. d. R. III, p. 232.)

N'i remainrait chevalier ne serjant,
Ke puist porter armes ne garnemant,
Ke ne s'an *isse* armes de maintenant. (G. d. V. v. 451-3.)

Quar à la foiz navret il l'entencion en la bone oevre, ke tote li oevre ki apres siut *eisset* fors en tant moins pure et moins nette ke ele est corrumpue en la naiscance. (M. s. J. p. 445.)

E veil premiers nos en *eissons*,
Entre mei e mes compaignons,
Estreit, serré, qui que nos veie. (Ben. v. 28220-2.)
Il vous mande que maintenant
Que vous aures fait le service
Que vous *issies* de ceste yglize. (R. d. l. M. v. 7590-2.)

Le parfait défini varia d'abord entre *i* et *u*; mais, dès le commencement du XIIIe siècle, la terminaison *i* était constante.

Sire, sire, ne pernez guarde de la meie felenie, e de ma iniquited, ne de la torcenerie que jo te fis, al jur jue tu *eissis* de Jerusalem. (Q. L. d. R. II, p. 193.)

Lors *eissi* Johannis à totes ses hoz et à grant ost de Cumains qui venu li erent. (Villeh. 486 e.)

Et de cel verge *issut* une flors sor cuy les set donnes del Saint Esperit se reposerent. (S. d. S. B. f. 6. v.)

Issi s'en, qu'issir l'en covint. (Rutb. II, p. 194.)
Que au tierz jour resurrexi
Et dou sepulchre hors *oissi*. (R. d. S. G. v. 1979. 80.)
Li rois de la prison *oissi*
Joseph amena avec lui. (Ib. v. 2253. 4.)

Et s'il n'en *oissi* onques goutes d'eve. (R. d. S. S. d. R. p. 28.)

As mains ensemble nus preimes
E hors de la sale en *eissimes*. (Trist. II, p. 130.)
Quant vus *eisistes* de la nef,
Entre mes bras vus tint (?) suef. (Ib. II, p. 128.)

Sire, *eissistes*[1] de France pur nus femes ocire? (Charl. v. 712.)

(1) Le texte porte *eissistis*.

A vos nature devez bien revenir,
Car vous *issites* des hoirs aus Poitevins:
Onques n'amerent ne parens ne voisins. (G. l. L. II, p. 137.)

Un jor feisoient li Borgueignon l'agait, et li Grieu lor firent une assaillie, et *issirent* de lor meillor genz une partie fors. (Villeh. 451 [d].)

Si s'an *issirent* permi la porte errant. (G. d. V v. 463.)

Il *issirent* de France e Burgoine guerpirent. (Charl. v. 100.)

E li fiz as princes de Samarie *eissirent* hors de la cited vers cel ost (Q. L. d. R. III, p. 325.)

Li vallez estoit enz, et les .ii. filles *oissirent* hors. (R. d. S. S. d. R. p. 33.)

L'imparfait du subjonctif était: *issise*, *ississe*; *eississe*; et certainement *oississe*, bien que je ne puisse citer aucun exemple de cette dernière forme.

Del castel sans congie tornai | Si que à hom n'em parlai,
Ne dis mie que fors *issise* | Ne que jo çà à vous venisse,
Car de traïson me dotoie. (Brut. v. 8997-9001.)

De laians issir ne pooie,
N'i avoit c'une soule entree,
Et celle estoit moult bien fermee.
N'an *issise* por nule chose. (Dol. p. 245.)

Vos dirai k'il m'avint, de voir,
Ançois c'an mon manoir venisse
Ne fors de la forest *ississe*. (Ib. p. 251.)

Et se voloies faire ce que je te demant,
Que çà fors en *ississes* sor ton cheval corant... (Ch. d. S. II, p. 159.)

Et je le te di voirement
Se je n'i fusse o mon esfors
Ja n'*ississes* por lui des pors. (Brut. v. 4544-6.)

Ke ne laroit por les menbres copeir
Ke n'*isist* fors à miez de son barne. (G. d. V. v. 373. 4.)

Onques ne le vi si plain d'ire
C'onques li *issist* de sa bouche
Choze qui tornast à reprouche. (Rutb. I, p. 50.)

Bien quid qu'*eissist* del sen maneis. (Ben. II, v. 2771.)

Lores li tramist Ezechias ses messages, e requist que il de sa terre *eissist*, e tut freit quantque li plarreit. (Q. L. d. R. IV, p. 407.)

Artus dota que s'an fuissent
Et que par nuit del bois *ississent*. (Brut. v. 9428. 9.)

Et quant elles (les os) furent assemblees, il (li empereres) commanda que tout s'en *ississent* apres lui, et il fisent son commendement. (H. d. V. 491 [d].)

Ainz qu'il *eissisent* d'Avrencin
Fu teus l'occise e le traïn
Que poi s'en eschapa des siens. (Ben. v. 31006-8.)

Imparfait de l'indicatif: *eissoie*, *eisseie*, *issoie*, *isseie*.

La dame acostumee esteit, | Si tost comme cil s'en *eisseit*
Q'à la fenestrele montout
Et ceus de defors esgardout. (Chast. XII. v. 47-50.)

Totes foiz que il *issoient*, y perdoient li Grieu. (Villeh. 451[d].)

Des cors lor *eisseient* li rai
A plusors de cler sanc vermeil. (Ben. v. 29650. 1.)

Le futur faisait *eisserai*, *isserai*, et, avec le *t* intercalaire, *isterai*, *istrai*, *iestrai*. L'avant-dernière de ces formes est la plus ordinaire, dans les provinces de l'est surtout.

Sainte Marie, dist Bernier li jantis,
N'*istrai* de painne tant com je soie vis. (R. d. C. p. 275.)
Se je m'en vois encui par nuit,
Jou *isterai* dou sens, je cuit. (R. d. M. d'A. v. 63. 4.)
Joseph dist: Si tost cumme *istras*
De ci et de moi partiras,
Quier les deciples Jhesu Crist
Qui tiennent ce que il leur dist. (R. d. S. G. v. 2225-8.)
Se cil te poent ja truver,
Ja n'*iestras* mez de Costentin,
Ne ne verras tresqu'al matin. (R. d. R. v. 8819-21.)
C'est Olivier de Viane la grant,
Ke s'an *istrait*, se cuit, prochainemant
Toz adoubeiz sor le destrier corant. (G. d. V. v. 1950-2.)

Chis qui on aidera pourverra et estoffera le chevauchie à son frait, depuis que li chevauchie *istera* de la terre al aideur, duskes adonc k'elle i sera rentree. (1291. J. v. H. p. 540.)

.... Ki (li pople) tant iert estreit mened que li cuvendrad od vus mangier sa fiente demeine e le urine beivre ki li *isterad* del cors? (Q. L. d. R. IV, p. 409.)

Car quant en vo liu le tenres,
N'en *isterra* se vous voles. (R. d. C. d. C. v 4347. 8.)
Faitez le maitre en celle tor aval
Où il ne voie ne clarte ne solail
Fors la verminne qui *istra* dou terrail. (Ch. d. R. Intr. XXII.)
Tost *istrons* ja hors au batel,
Quar tens avons claret et bel. (P. d. B. 5839. 40.)
Dedans Viane sereiz bien osteleiz,
Ke n'en *istres* devant un mois passey. (G. d. V. v. 786. 7.)
Jamez de ma prison n'*iestreiz*. (R. d. R. v. 15143.)

Demain *isterez* encuntre els, e nostre Sires iert od vus. (Q. L. d. R. IV, p. 341.)

.... N'aresterent desci qu'à Saint Quentin.
Bernier en jure cel qui le monde fit,
N'an *isteront* tant com il soit vis.... (R. d. C. p. 254.)

Nos volons et ottrions qe.... le remanant soit vendu par noz gens franchement, sanz encombrement de nulli, e les deniers qi en *istront* soient renduz au roy, ou à son commandement en aquit du prest devant dit. (1269. Rym. I, 2. p. 113.)

Voici quelques exemples du conditionnel:

Dun ne te jurai par nostre Seignur que al jur que tu *istereies* de Jerusalem que tu i murreies, e tu respundis que bien le grantas. (Q. L. d. R. III, p. 233.)

. Henris.... dist qu'il ne se lairoit ja laienz enfermer, ainz dist que il *istroit* fors. (Villeh. 471 ª.)

Et s'il avenoit que chils qui aroit meffait, ne requist truwes, à le noe que li fais serat fais, u à le jour que les truwes *isteroient*, u anchois, il averoit furfait à signeur .xxx. liv. (1312. J. v. H. p. 553.)

Que trois roi de Bretraigne *istroient*;
Qui Rome à force conquerroient. (Brut. v. 11210. 11.)

Le singulier de l'impératif était *is*, *eis:*

O t'en *is* tost del seintuarie, e ne l'aies en despit, kar cist afaires ne te revertirad pas à hunur devant nostre Seignur. (Q. L. d. R. IV, 392.)

La seconde personne plurielle de l'impératif prenait ordinairement *i* avant la terminaison, c'est-à-dire qu'elle était empruntée au subjonctif.

Mais *issies* tost de ma cite. (Poit. p. 11.)
Or en penseiz, franc chevalier,
Eissiez des portes senz delai. (Ben. v. 19767. 8.)

Le participe passé se terminait en *u*, très-rarement en *i*.

Li premiers *issuz* estoit fors
Et retornoit li darreniers. (Rutb. I, p. 43.)

Issue est li malvestiez des plus anciens juges. (S. d. S. B. p. 555.)

En sa maison cele nuit jurent,
Quant il hors de mer *issu* furent. (Fl. et Bl. v. 1427. 8.)
N'ert uncor mie *iessu* d'enfance
Quant li reis Henris, filz Cunstance
Od grant maisnie vint à Dreus. (R. d. R. v. 8445. 6.)
Crie, à poi n'est del sen *esue*. (Trist. II, p. 30.)

Mais encore ne se fud il pas *eissuz* hors de la curt, quant nostre Sires li fist sa revelatiun. (Q. L. d. R. IV, p. 416.)

Le composé *rissir*, *reissir* était d'un fréquent emploi.

Et se Dix veut que je vous raie,
Ainsi porra garir la plaie
Que j'ai au cuer sans ja *rissir*
Se vous ne l'en faites issir. (R. d. l. M. v. 4335-8.)
Des Goz qui Canze orent saisie
E d'els poplee e replenie

Reissi à milliers e à cenz
Uns poples puis e unes genz
Fervestuz d'armes e garniz. (Ben. I, v. 455-9.)
Merveilles fu de grant saveir,
Mult *reissirent* de li buen eir. (Ib. v. 35055. 6.)

On trouve encore *sorussir*, *sorissir*, sortir, jaillir en abondance.

Restroiz est, chier Sires, tes sainz par jugement, deslace ta cinture et si vien habondanz de pitiet et *soroussanz* de chariteit. (S. d. S. B. p. 536.)

Ensi non pramat nostre Sires en l'ewangile mesure senz mesure; mesure, dist il, aemplie et chaucheie et *sorussant* donront en vostre sain. (St. Bern. v. Rochefort. s. v. *sorussant*.)

MOURIR (v. fo.),

dérivé de *moriri*, vieille forme qui se trouve encore dans Ovide, Met. 14, 215, et que la langue vulgaire avait conservée. En italien, *morire*; en espagnol et en provençal, *morir*; en portugais, *morrer*.

La forme infinitive de ce verbe était: *morir*, en Bourgogne et en Picardie; *murir*, *murrir*, en Normandie. L'*o* radical se conserva assez pur pendant tout le XIIIe siècle; ce ne fut qu'au commencement du XIVe qu'il s'assourdit en *ou* avec quelque fréquence, dans les provinces picardes.

Donqes si aparu, sans faille,
Sour cascun de çaus une crois
Ki *morir* durent cele fois. (Phil. M. v. 5703-5.)
Vous dites que vous fai *morir*. (R. d. C. d. C. v. 544.)
Meilz voelt *murir* que guerpir sun barnetz. (Ch. d. R. p. 21.)
Kar en la cruiz deignat pur nus *murir*. (Ben. t. 3, p. 459.)
E ben sai que tost *murrir* dei. (Trist. II, p. 77.)

C'est un fait digne de remarque, que souvent la forme de la première personne du sing. du prés. de l'ind. des verbes forts ne concorde pas avec celle des autres personnes à terminaison légère. Quelquefois on la fait dériver directement de la forme latine correspondante, tout en lui donnant la première voyelle de la diphthongaison régulière; en d'autres cas, on lui conserve la voyelle radicale sans la diphthonguer; ou bien enfin on diphthongue régulièrement la voyelle radicale, tandis qu'aux autres formes à terminaison légère, la voyelle radicale éprouve une permutation.

D'où proviennent ces différences? Je n'ai pu encore résoudre cette question d'une manière satisfaisante; cependant je crois que le manque de terminaison joue ici un grand rôle. Quoi

qu'il en soit, la première personne du sing. du prés, de l'ind. de *morir* avait la diphthongaison *ui* au lieu de *ue: muir*, au lieu de *muer;* c'est-à-dire qu'on lui donnait l'*u* du renforcement régulier de l'*o* en *ue*, et qu'on remplaçait l'*e* par l'*i* de *morior*. (Cfr. Dérivation p. 30, 3.)

Muer existait, il est vrai; mais, qu'on y fasse bien attention, dans les dialectes du Maine et des provinces normandes qui avoisinaient la Touraine à l'ouest, lorsque les formes bourguignonnes y eurent pénétré. Ici l'*e* ne provient pas de la diphthongaison de l'*o* en *ue;* c'est l'aplatissement pur et simple de la voyelle pleine *i* en *e: muer* est égal à *muir*.

On trouve encore *moer;* j'ai expliqué ces formes en *o* pour *u* à l'occasion du verbe *trouver*.

Ex.: Quant je me *muir*, que devenras? (Phil. M. v. 8042.)
Vers Berneçon ai bataille aatie.
Vos remanres en ma sale garnie:
Se je i *muir*, s'arez ma signorie,
Toute ma terre en la vostre baillie. (R. d. C. p. 168.)
Si je *muir* à si bieles mains
G'iere martyrs avoec les sains. (L. d'I. p. 18.)
Se je *muir* antre Saisnes, que cuides gaaignier?
(Ch. d. S. II, p. 23.)
Ço est ma dolur e ma grevance
E al cuer en a(i) grant pesance
Que vus n'aurez, amis, confort,
Quant jo *muer*, contre vostre mort. (Trist. II, p. 76.)
Se jo i *moerc*, dire poet ki l'averat (Durendal)
E purrunt dire que ele fut à noble vassal. (Ch. d. R. p. 44.)

Les seconde et troisième personnes du singulier, et la troisième du pluriel, diphthonguaient régulièrement en *ue*.

Ex.: Se tu i *muers*, moi en convient fuir. (O. d. D. p. 2953.)
Teil coutume a et clers et lais,
Et quant il *muert* et fait son lais,
Si lait sales, maisons, palais,
A doleur, à fort destinee. (Rutb. I, p. 62.)
Larguesce *muert* et Amors change. (Ib. II, p. 47.)

Avec ce .... li octroyons que se notre chier fils Renals *muert* sans hoirs.... (1278. M. s. P. I, 364.)

Apres le deces dud. Estenne s'il *muert* sans hoirs. (1278. Ib. I, 365.)
Se li enfes *muert* à tel tort,
Trop aura chi vilain confort. (R. d. S. S. v. 1867. 8.)
Riche borjois d'autrui sustance,
Qui faites Dieu de vostre pance,

Li povre dieu chiez vos s'aünent
Qui de fain *muerent* et geunent
Por atendre vostre gragan. (Rutb. I, p. 120.)
Cil qi à cel pont *muerent*, corone auront de flor. (Ch. d. S. II, p. 50.)

Et, de même qu'à la première personne, avec *oe* au lieu de *ue:*

Ferir, ne issir ne lor list,
Et sempres *moert* cil qi en ist. (Brut. v. 13499. 500.)
Moerent paien e alquant en i pasment. (Ch. d. R. p. 53.)
Asez i *moerent* e des uns e des altres. (Ib. p. 134.)

La Normandie, comme à l'ordinaire, ne diphthonguait pas et les formes normandes, qui étaient en *u*, prirent souvent *o* en passant dans les dialectes mixtes, ou après que le dialecte normand eut subi l'influence du picard; aussi n'est-il pas rare de rencontrer des formes en *o* pur où le radical devrait être renforcé. Cela ne contredit en rien les règles que j'établis, pourvu que l'on fasse attention à la manière dont ces exceptions apparentes ont pris naissance. [1]

Las! ja me *mur* (jo) chescun jur. (Trist. II, p. 97.)
Certes à poi (ke) ne me *mor*. (Ib. ead. p. 115.)
Sun curage li descovri,
Savoir li fet qu'il *murt* pur li. (M. d. Fr. I, p. 122.)
De faim i *murt* la gent enflee. (Ben. v. 27765.)

Si homme *mort* senz devise si depertent les enfans l'erite entre se per ywel. (L. d. G. p. 184, 36.)

Ja por plainte ne vivront
Cil ki *morent* e ki mort sont. (R. d. R. v. 15362. 3.)

Enfin les deux premières personnes du pluriel conservaient régulièrement l'*o* radical.

Car al munde *morons* nos parmi lo nient veable savoir. (M. s. J. p. 467.)

Aucun novel aves veu
Cui vos aves coisi à dru;
Si vos encovres par cestui,
Et dites que *mores* por lui. (P. d. B. v. 7019-22.)

L'assourdissement de l'*o* en *ou*, à ces deux personnes, se montre vers la fin du XIIIe siècle, mais les exemples n'en sont pas fréquents.

Les formes du présent du subjonctif correspondaient à celles de l'indicatif: *muire*, *muere;* en Normandie, et sur les confins de cette province: *murge*, *moerge*.

La forme *muere* était surtout en usage dans la Bourgogne

(1) Cette remarque s'applique à tous les verbes dont la voyelle radicale était *u* en Normandie, et *o* dans les autres dialectes. Je ne la répéterai plus.

proprement dite, la Franche-Comté, la Suisse, et le sud de la Champagne; mais seulement à la seconde et à la troisième personne du singulier, et à la troisième du pluriel. Il y avait un autre *muere*, qui s'employait à la première personne et se rapportait à la forme *muer* de l'indicatif.

Ains que je *muire* me venderai moult chier. (G. l. L. II, p. 235.)
Et, se lui pleist que pour lui *muire*,
Bien sai ce ne me puet rien nuire. (R. d. S. G. v. 693. 4.)
Mais tant pri à toz e soplei
Que je n'i *muire* à tel deslei. (Ben. v. 13067. 8.)
De son avoir un hospital me face
Fors de la ville à la porte de Blaivies,
Et si m'otroit le relief de sa table,
Que je n'i *muire* à dolor et à glaive. (A. et. A. v. 2180-4.)
Por ce m'estuet ains que je *muire*
Fere .i. ditie d'une aventure | De la plus bele creature
Que l'en puisse trover ne querre
De Paris jusqu'en Engleterre. (Rutb. I, p. 261.)
Qar j'ai tel duel c'onques le roi
Out mal pense de vos vers moi,
Qu'il n'i a el fors que je *muere*. (Trist. I, p. 8.)
Mielz est que sul *moerge* que tant bon chevaler. (Ch. d. R. p. 15.)
Li quel qui *muire* de nos deus el praaige,
Cist autre dui le diront le paraige. (R. d. C. p. 172.)

Baudoins se commande au roi pere Jhesu,
Que durement se dote que n'i soit retenu;
Mes, se puet, ainz que *muire* se sera cher vandu. (Ch. d. S. II, p. 14.)

Se ainsi estoit que lid. Estennes *muere* sans hoirs . . . (1278. M. P. I, p. 365.)

Sainte Marie dame, dist Aude la senee,
Je voi conbatre mon freire en cele pree,
Et mon amin ke m'avoit anamee:
Li kelz ke *muere*, je serai forsenee. (G. d. V. v. 2571-4.)

Si veirement cume nostre Sire vit, si Deus meisme ne l'ocist, u il *murged* de sa dreite mort, u en bataille . . . (Q. L. d. R. I, p. 103.)

Nus ne vus demandums ne or ne argent; ne ne volum pas que huem de Israel i *murged*. (Ib. II, p. 201.)

Pur ço tu li fras sulun tun sen ço que il ad deservid, que il ne *murged* en pais e que il ne cumpered ses males ovres. (Ib. III, p. 228.)

Et s'il aveigne qe les enfauntz soient esposez, e li un de eaus *moerge* sans heir de lor cors, ausi voloms e grauntoms estre tenu à rendre e à paer 25 mile livres . . . (1278. Rym. I, 2. p. 169.)

Sor tuit li altre l'unt otriet li Franc
Que Guenes *moerget* par merveillus ahan. (Ch. d. R. p. 153.)

Prie Dieu pur nus, tes serfs, que tuit n'i *murium*,[1] en ço que rei demandames, mal sur mal fait avum. (Q. L. d. R. I, p. 40.)

Asez est mielz que *moerium* cumbatant. (Ch. d. R. p. 59.)
Einz que il *moergent* se vendrunt mult cher. (Ib. p. 66.)

Mais ço iert à lur cunfusiun que les oilz lur defaillent par plur e *murgent* de duel, quant verrunt altre aveir la seignurie qu'il n'averunt mie. (Q. L. d. R. I, p. 10.)

La forme *moire*, qu'on va lire, provient simplement d'une permutation de l'*u* en *o*, par suite de la confusion de l'*u* normand et de l'*u* bourguignon.

E plus, s'ele vout que il ne *moire*,
L'or e l'argent de cest empire
En utre m'enveit e amast. (Ben. II, v. 2803-5.)

Le parfait défini était en *ui*, plus tard *us*, ou en *i*; cependant cette dernière forme est assez rare.

Porquoi ne *morui* es desers
En Ardenois, es granz convers,
Ainz que veisse Melior. (P. d. B. v. 5185-7.)

Devant ce que nos avions ici conte, si vint une novele en l'ost, dont il furent mult dolent, li Baron et les autres genz, que messire Folques li bons hom, li saint hom, qui parla premierement des croiz, fina et *mori*. (Villeh. 441[d].)

Amer pot il, mes il n'en *morut* mie. (C. d. C. d. C. p. 78.)
Ja cevauçoient si .iii. fil
Quant la mere al cors signoril,
Femme le roi Charlon, *moru*. (Phil. M. v. 2742-4.)
Ici truis en l'estoire e lis | Que li empereres Henris
Murut auques de grant aë. (Ben. v. 41711-3.)
Des morz ki par li païs jurent
E des nafrez ki puiz *morurent*,
Ne sai le nombre . . . (R. d. R. v. 7889-91.)
Puis *mururent* en un jur. (Trist. II, p. 141.)

Outre les formes en *i* et en *u*, on trouve, à l'imparfait du subjonctif, la diphthongaison *eu* dans les chartes picardes-normandes de la seconde moitié du XIIIe siècle. L'*i* est plus commun à ce temps qu'au parfait défini. (Cfr. Flexion, imp. du subj.)

Dame, fait il, tous sui garis, | Mais molt ai este esmaris
Que jou des plaies ne *morusse*. (R. d. l. V. p. 107.)
Je *moruscе* sains mal sentir,
S'il me deignast un poi tenir. (P. d. B. v. 6991. 2.)
Ne vous sai les mors aconter,
Ne les mius combatans nommer,

(1) *Murjum?* Cfr. *aller*, prés. du subj. p. 286.

Mais mult i caoient sovent | Et *moroient* espessement,
Et plus en i *morust* asses
Se li nuis nes eust sevres. (Brut. v. 4181-6.)
Et sachiez bien, Amors, veraiement
Se nus *morist* por avoir cuer dolent,
James par moi n'iert leus vers ne lais. (C. d. C. d. C. p. 79.)

E, s'il avenoit que nous *moreussons* avant qe nous venissons au roy, ou autre esoigne, par quei li roys nous tenist por eschusez, nous avenist... li enfant serra tut quite delivre à nous, ou à sa mere,... ou au roy d'Engleterre nostre pere, ou la reine nostre mere, ou à leur mandement, s'il avenoit einsi qe la mere à l'enfant *moreust* avant. (1269. Rym. I, 1. p. 113.)

Mes por cestui devon ovrer
Autresi com se pension
Que nos jamais ne *morisson*. (Chast. XXIII, 156-8.)

Com se vos *morissiez* e fort vos complaingniez. (R. d. R. v. 3129.)
S'à Roem *morussiez* ù vos fustes norriz. (Ib. v. 3146.)

A cest sun seneschal cumandad Achab que il alast par tutes les funtaines e les vals de la terre pour cerchier si herbe i poust truver à ses chevals e à ses muls que il ne *murussent* del tut en tut. (Q. L. d. R. III, p. 313.)

Je passe aux formes de l'imparfait de l'indicatif, du futur et du conditionnel.

Grans duels seroit se je *moroie* ensi. (O. d. D. v. 7777.)
Et si *moroie* trop de fain. (Dol. p. 262.)
Cil *moreit* de duel et de honte
Qui à grant tort blasmez esteit. (Chast. XII, v. 228. 9.)
Suer, fait la dame, ensi *morrai*
Que ja confort de vos n'aurai. (P. d. B. v. 7025. 6.)
Ou je *morrai* avec, ou il seront vangiez. (Ch. d. S. II, p. 77.)
E jo *murrai* od ma grant peine. (Trist. II, p. 57.)
De cest mal ne *morras* tu mie. (Phil. M. v. 2228.)
Fai mon commant, che dist li prestre,
U tu *morras* ja, par ma teste. (L. d'I. p. 18.)

Fai ta devise e tun plaisir de ço que est en ta maisun, kar tu *murras*, e nient ne viveras. (Q. L. d. R. IV, p. 416.)

Tous li mondes est entechies
De mal et de vilains pechies,
Et Jhesucris ne *morra* mais
Por rachater bons ne malvais. (R. d. M. p. 43.)
E, se il poet, *murrat* i veirement. (Ch. d. R. p. 25.)
Ço dist li quens: Or sai jo veirement
Que hoi *murrum* par le mien escient. (Ib. p. 75.)
Se Dex ne nos aïe, tuit *morrons* à tormant. (Ch. d. S. II, p. 79.)

Car nous *morerons* en haine mortel li uns viers l'autre. (H. d. V. 199. XVIII.)

Cette dernière forme est des plus bas temps.

Ge dis ke vos estes Deu et filh del Altisme tuit, mais vos *morreiz* si com homme. (M. s. J. p. 456.)

Jo sai ben que vus en *murrez*. (Trist. II. p. 76.)

Mais n'a cuer que por ce antrelait son labor,
Et dit que tuit *morront*, ne lor chaille à quel jor. (Ch. d. S. II, p. 50.)

Franceis *murrunt*, e France en ert deserte. (Ch. d. R. p. 39.)
Je *morroie* ains que le contaisse. (R. d. l. M. v. 1304.)
Or en ai honte or en ai doel, | Tel que ge *morroie*, mon voel,
Que j'ai tant demore ici. (Romv. p. 461, v. 29-31.)

E dist mei que se il m'eschapout que jo en *murreie* u un talent de argent li durreie. (Q. L. d. R. III, p. 329.)

Ja ne *murreit* en estrange regnet. (Ch. d. R. p. 110.)
Diex merci, fait la damoisele,
Tuit *morriòn* de mort novele. (P. d. B. v. 5841. 2.)
Quant je voz fiz fors de Blaivies gietier,
Disoient moi serjant et chevalier,
Que *morriez* tost, gaires ne viveriez. (A. et A. v. 2349-51.)
La nuit fist à Dieu s'orison
Que çaus li demostrat, par non,
Ki *morroient* en la bataille. (Phil. M. v. 5700-2.)
Tant en porreit faire venir
Que sul od force de paiens,
Estre chevaliers crestiens,
Perdreient les chies, tuit *morreient*
Icil qui ateint i serreient. (Ben. v. 20602-6.)

Le verbe *morir* s'employait activement et signifiait *tuer*, *faire mourir*.

Les chevax font aler de trestouz lez
Por le glouton *morir* à grant vilte. (Chr. d. R. Intr. XXIII.)
Avecques Karlemaine deussiez champeler,
Qui *a mort* vostre pere . . . (Ch. d. S. II, 95.)
N'as tu fait grant desconvenue
Quant tu l'*as mort* en sa venu? (Rutb. I, p. 43.)
Cels qu'il *unt mort*, ben les poet hom preiser. (Ch. d. R. p. 66.)

Cfr. Car or le voellent il honnir,
Et pendre as forches, et *perir*. (R. d. S. S. v. 3646. 7.)

Seignor, por Dieu ne *perissons* l'honor que Dieus nos a faite. (Villeh. 455[d].)

Por Deu! gardez la moi (Helissant), qu'ele ne soit *perie*. (Ch. d. S. I, p. 15.)

Et cette phrase de Rabelais:

Voilà le trou de la sibylle, là où plusieurs *ont este periz* pour y aller veoir. (Pantagruel. III, 17.)

OUÏR.

Ouïr, dérivé de *audire*, a déjà la forme *oïr* dans les plus anciens monuments de notre langue.

Qui ne trembleroit toz de ceu à *oïr* solement? (S. d. S. B. p. 562.)

Por messe *oïr* l'en moinent à mostier. (G. d. V. v. 218.)

Ne me asavure ne delite mais ne beivre ne mangier, ne quer mais *oïr* chanteresse ne chantur, ne les altres deduiz de la curt. (Q. L. d. R. II, p. 195.)

A painnes puet il *oïr* goute
Et si le tient souvent la goute. (R. d. M. p. 21.)[1]

Au XIIIe siècle, on trouve par-ci par-là quelques exemples de l'assourdissement de l'*o* en *ou*; mais ce n'est que bien avant dans le XIVe, que la forme actuelle devint générale.

La Chanson de Roland et la Chronique des Ducs de Normandie ont, par exception, une forme avec *d:*

De cels de France *odum* les graisles clers. (Ch. d. R. p. 83.)
Le grant deslei del duc ocis
Sout e *odi* reis Loewis. (Ben. v. 12809. 10.)

Le Fragment de Valenciennes a le participe passé *odit*. (27.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait de la manière suivante: *oi*, *oz*, *os*, *ot*, et, au milieu du XIIIe siècle, dans l'Ile-de-France, la Picardie orientale et la Champagne bourguignonne, *oit; oons*, *oez*, *oent*, et *oient*, dans les provinces où la troisième personne du singulier faisait *oit*. Je ne connais aucun exemple d'une seconde personne du singulier: *ois*.

N'en *oi* nelui parler qui molt de bien n'an die. (Ch. d. S. I, p. 15.)
Ce dist li fiz, merveilles *oi*,
Si sachiez que mout m'en esjoi. (Chast. VIII, v. 71. 2.)
Bernart, fait li dux, ç'*oi* e vei
Que des or gabez de mei. (Ben. v. 15358. 9.)
C'est merveille que je vos *oi* dire. (Ib. v. 29267.)
Dist Oliver: Or vos *oi* jo parler,
Jo ne vos vei: veied vus danne-Deu! (Ch. d. R. p. 78.)

Ne t'esmerveiller de ço que tu *oz*[2] que la sorciere Samuel suscitad, quant tu sez que deable neis Nostre Seignur d'un liu à altre portad. (Q. L. d. R. I, p. 111.)

E si tu *oz* de quer mes cumandemenz e faiz dreiture en terre e ma volented, od tei serrai e edifierai à tun oes maisun de lealted. (Ib. ead. III, p. 280.)

(1) Le texte de Portonopeus de Blois donne *ooir* (v. 5814), ce qui est certainement une faute.

(2) Cfr. le provençal *aus* de *auzir* ouïr.

Si tu *oz* verite conter,
Ne la deiz nient destorber,
Ainceis deiz volentiers aidier
A la verite essaucier. (Chast. II, v. 363 - 6.)
Ave, Maria, *os* tu, dame
Par qui est sauvee mainte ame. (R. d. l. M. v. 5611. 2.)
Os tu, Sathanz? (Rutb. II, p. 84.)
Ne m'*os* tu pas? (Ib. ead. p. 85.)
Il est de si grant eloquenche
Que merveille est se la gens toute
Ne le croit, ki l'*ot* et escoute. (R. d. M. p. 57.)
L'offre, le dun, le mandement
Ot li reis Othes e entent. (Ben. v. 18232. 3.)
Mais n'*ot* s'amie ne ne voit. (P. d. B. v. 1584.)
Ele *oit* le palefroi hennir,
Qui fait le rocher retenir.
Oez, fait el à ses notons;
Est ce cheval que nos *oons?* (P. d. P. v. 5823 - 6.)
Pilates les nouveles *oit*
Que ses acointes li mandoit. (R. d. S. G. v. 1253. 4.)
Se c'est voirs que t'*oons* conter. (Ib. v. 1382.)
Sovent crient: seint Nicholas,
Socour nus, saint Nicholas, sire,
Se tiels es cum *oomes* dire! (S. N. v. 253 - 5.)
Sachies bien' que toutes les fois
Qu'*oommes* bien dire de vous,
Plus lie en sommes que de nous. (R. d. M. p. 56.)
Dame, dist il, n'*oes* vous goute? (Ib. p. 36.)
Trestot eissi, en teu maniere
Cum vos *oez*, se corent sore. (Ben. v. 33493. 4.)
Quant li soen *oent* la manace
Qu'autre fin n'i porra trover, | Ne li oserent pas loer
Que il s'i laissast asaillir. (Ib. II, v. 9233 - 6.)
Quant eles l'*oent*, chascune pleure. (L. d'I. p. 18.)
Quant c'il l'*oent*, lors s'en tornerent,
Et le preudomme od iaus menerent. (R. d. S. S. v. 2308. 9.)
Kant au mostier *oient* les S. soner,
La messe vont li bairon escouter. (G. d. V. v. 967. 8.)

Le présent du subjonctif était *oie*.

Que je ne quic jamais que j'*oie*
Tel joie com font el chastiel. (R. d. l. V. p. 101.)
Dist li dus: Je desir que j'*oie*
Dont vous estes, de quel païs. (Ib. p. 147.)

On trouve quelquefois *oe*, au lieu de *oie:*

Ne puis estre si encombre, | Si jeo *oe* vostre volente,
Tot ne lais por le acomplir
E por faire vostre plaisir. (Ben. II, v. 10713-6.)

A la parsomme, si aucuens est de si petit sen k'il cuist ke ceu li soit asseiz, s'il Nostre Signor ne porseut ne nule aine ne li fait, *oyet* ceu k'il mismes dist . . . (S. d. S. B. p. 557.)

Sire, fait ele, cil vous *oie*
Que vous en aves apele! (R. d. l. M. v. 1204. 5.)
Mais ne li caut de riens qu'il *oie*. (Fl. et Bl. v. 366.)
Et commande que on les *oie*. (R. d. S. G. v. 1217.)
Dex vos en *oie!* sire, se (ce) dist Gautier. (R. d. C. p. 149.)

L'impératif faisait *oi*, *oons*, *oez*, ou *oies*, *oions*, *oiez*.

Pur ço *oi* e entent sa parole. (Q. L. d. R. I, p. 53.)

Oi del ciel ù est lu tue maisun, ma preiere. (Ib. III, p. 261.)

Se tu oz faire question
En plai ou en desputeison,
Ne seies pas trop prinsaittier
De sallir avant por jugier
Se plus sage de tei i a,
Mes *oies* ainz que il dira. (Chast. II, v. 351-6.)
Sire, il nos a tramis à tei;
E, s'il te plaist, *oies* à quei. (Ben. II, v. 1689. 90.)
Oiuns Deu qui nus rove à murir pur justise. (Th. Cant. p. 82, 19.)
Pernez conseil, si 'n responez
E si 'n *oium* vos volentez. (Ben. v. 23525. 6.)
Sire, ce dit Girarz, or *oez* ma devise. (Ch. d. S. I, p. 40.)
Oiez prelat et prince et roi,
La desreson et le desroi
C'on a fet à mestre Guillaume. (Rutb. I, p. 71.)
Chevalier, ales as moustiers;
S'*oies* messe dou Saint Espir,
Que toutes malvaisties guerpir
Vous otroit Dex . . . (R. d. l. V. p. 274.)

Le parfait défini se terminait en *i (o-i):*

Si m'a li mals d'amer ataint
Puis que j'*oi* de vous parler. (R. d. l. V. p. 22.)

E dist al rei: Veire est la renumee que *oi* de tei en ma terre. (Q. L. d. R. III, p. 272.)

Tandis con dura li tornois
Vos *oi* dire mainte fois
Li quels en estoit vostre eslis,
Ne s'ai s'en estes resortis. (P. d. B. v. 9075-8.)
Quant *ois* ore ton signor demander
Au roi Desier le mesage porter,

Que ne t'alas devant lui presenter,
Le gant reçoivre du message porter. (O. d. D. v. 3610-3.)
Ois les parler s'il remaindrunt à mi? (Charl. p. 26.)
Tuz les cuntat quanque il en *oid*. (Ib. ead.)
Naimes li duc l'*oid*, si l'escultent li Franc. (Ch. d. R. p. 69.)

Deu l'*oid* e sa gent salva. (Q. L. d. R. I, p. 25.)

Quant li rois *oi* la novele,
Sachies durement li fu bele. (Poit. p. 62.)
Dire *oimes* c'uns joians
Riches de merveillox tresor,
De deniers et d'argent et d'or,
Manoit dedans une fourest. (Dol. p. 240.)

Il distrent à la dame: ja n'*oimes* nus hom parler de la vilenie vostre seingnor. (R. d. S. S. d. R. p. 37.)

De cele marche somes de là la mer,
De vostre guerre *oimmes* là parler,
Venut i somes soudees conquester. (Romv. p. 227; v. 24-6.)
N'*oistes* tele desconfiture. (Ben. II, v. 7600.)
Ne sai s'il vos fist çà venir,
Par ce que l'*oistes* hanir. (P. d. B. v. 6128. 9.)
Dist Gerars: Or vous deman gie,
Puciele, s'onques jour veistes
Ne de femme parler *oistes*
Qui Eurias eust à non. (R. d. l. V. p. 117.)
Puis prist le cor, si l'ait .iij. fois sone
Par tel air et par si grant fierte
Que tuit l'*oirent* as loges et as treiz. (G. d. V. v. 2175-7.)
Pur Franceis ki l'*oirent*, mult est enbrunchez. (Charl. p. 2.)

Faut-il voir un présent ou un parfait défini dans les exemples suivants? Le présent me semble plus conforme au génie de la langue d'oïl, et j'aime mieux admettre un assourdissement de l'*o* en *ou* qu'un parfait défini en *u*. Et puis, on ne trouve aucune trace d'un *u* à l'imparfait du subjonctif.

Quant ce *out* la reïne ke Charles est si irrez,
Forment s'en repent, vuelt li chaïr as pez. (Charl. p. 2.)
Li emperere de France i out tant demured
De sa muller li membret ke il *out* parler. (Ib. p. 10.)
Li rois quant l'*out* mult fut marri,
Sus un cheval est tost sailli,
A Hamtone s'en est alez,
Ses soudeers i ad mandez. (Chr. A. N. I, p. 33.)
Gugemer fu forment blesciez,
De çou k'il *out* est esmaiez. (M. d. F. I, p. 58.)

L'imparfait du subjonctif avait la forme *o-isse*.

En ne crei pas ço qu'en oï jesque .... de tei meime le *oisse*. (Q. L. d. R. III, p. 272.)

Onques n'i ot parole dite
Ge n'*oise*, grant ne petite. (Trist. I, p. 25.)
Et ki l'*oist* crier et braire,
Il cuidast ke ce fussent tor. (Dol. p. 244.)
Adonc *oissiez* dol mener,
Et tirer barbes e chevous. (Ben. v. 12440. 1.)
Dont *oissies* hardis vassals
Crier as armes, as cevals. (Brut. v. 12172. 3.)
I *oissez* tel chanteis,
L'un chantot bas, l'autre à hauz criz. (Chast. XIX. v. 15. 16.)

E enveiad chalt pas ses messages par tutes les lignees de Israel. si lur mandad que si tost cume il *oissent* la busine suner que il criassent que Absalon regnereit en Ebron. (Q. L. d. R. II, p. 173.)

Puis assembla bien mil homes el moustier Saint Marc, et leur dit qu'il *oissent* messe du Saint Esperit et proiassent à nostre Seigneur que il les conseillast. (Villeh. p. 8. XV.)

Je passe aux autres temps, et je fais observer que, dans la Bourgogne propre surtout, on ne donnait d'abord régulièrement qu'un seul *r* au futur et au conditionnel. Les dialectes picard et normand redoublaient le *r* à ces deux temps, et, vers la fin du XIIIe siècle, les formes avec le double *r* s'étaient aussi introduites en Bourgogne. Tous les verbes qui avaient *o* avant la terminaison *ir* s'orthographiaient de même.

De la geste Francor *orrai* à la foie. (Ch. d. S. I, p. 16.)

Por Dieu, dites encor avant | Ne vos arestez pas à tant:
Car tant comme plus en *orrai*,
E graignor profit i aurai.
Bel filz, le tierz fablel *orras*,
Et à itant me soffreras. (Chast. VIII. v. 73-8.)

Car lor Peires de ciel les *orat* en tens convenaule. (S. d. S. B. p. 560.)

Soneiz ces cors, si que chascuns l'*ora*. (G. d. V. v. 1511.)
Et selonc chou que nous *orrons*,
Le droit jugement en ferons. (R. d. S. S. v. 920. 1.)
Sire, fait elle, à tant vos en taisiez,
Jamais un mot ne m'en *orcis* plaidier,
Que vos iestes mes freires. (G. d. V. v. 421-3.)
Signor, fait il, or escoutes;
Puis jugies droit de çou k'*orres*. (Fl. et Bl. v. 2707. 8.)

Baron, ceste chançons n'est mie de gabois,
Ainz est de vielle estoire; ja si fiere n'*orrois*. (Ch. d. S. II, p. 187.)

Car ta delivrance tenrunt
A merveille cil qui l'*orrunt*. (R. d. S. G. v. 957. 8.)

Ourront. (1293. H. d. B. II, 631.)

De lor engienz et de lor mors
Orreie volentiers parler. (Chast. VI. v. 88. 9.)

Coment poroit desperer por nule malice k'il aust fait, cil ki *oroit* ke Saulus fust devenuz vaissels d'election. (S. d. S. B. p. 554.)

U soit à certes u à gas,
Par aucun l'amiraus l'*orroit,*
Qui ta folie conistroit. (Fl. et Bl. v. 1610-12.)
Tant de paroles *orriies*
Et de ma dame et d'autre gent | Qu'il vous toldroient le talent,
Dont vous me dites vo voloir. (R. d. l. M. v. 1966-9.)
Comme home parler l'*ooie*
Et comme home le santoie. (Brut. v. 7613. 4.)
Mais moult tres grant paor avoie,
Quant crier et braire l'*ooie*. (Dol. p. 244.)
Lai venoit où ma vois *ooit*. (Ib. p. 250.)
La dame souvent *ooit*
Maint recort qu'al cuer li touchoit. (R. d. C. d. C. v. 349. 50.)

et avec *ou*, au lieu de *o:*

La dame de sa chambre *ouoit*
Che que li chastelains disoit. (Ib. v. 4601. 2.)
Quer ne les dons ne receveit
Ne les preieres n'en *oeit*. (Chast. XI. v. 291. 2.)
Pour la dolour d'eles plouroient.
Tout cil ki les regres *ooient*. (L. d'I. p. 28.)

Le participe passé avait les terminaisons *i* et *u (o-i, o-u)*.

Certes jo prierai al seignur de vertuz:
Venge le sanc des tuens, Deus, qui est espanduz,
E les afflictiuns, dunt numbres n'est *ous*. (Th. Cantb. p. 65. v. 26-8.)
Lisiars a la vois *oue*. (R. d. l. V. p. 20.)

Les parties appellees, et nos raisons et defenses *oues* d'une part et d'autre. (1318. H. d. Ver. p. 19.)

Or l'ai *oid* e espermented que la meited ne m'en fud mustred: greignure asez est ta sapience e tes ovres que la nuvele qu'en ai *oie*. (Q. L. d. R. III, p. 272.)

Nequedent pas *oi* n'avoient
Tout chou que lor femmes savoient,
Ki apres à lor signor dirent
Chou que de Mahommet oirent. (R. d. M. p. 54.)

Dans le Livre de Job, on trouve *ooit:*

Dunkes cant la divine aspirations ellievet la pense senz frinte, si est la repunse parole *ooite;* car la parole del espir sonet taisanment en l'oreilhe del cuer. (M. s. J. p. 477.)

Des composés d'*oïr*, je citerai:

Roïr, entendre encore, de nouveau:

Dunc *roïssez* mener grant dol. (Ben. I, v. 1695.)

Tresoïr, ouïr, entendre distinctement:

Mais adonc encor seoit on
En l'ostel, si qu'on *tresoi*
L'uis du bercil, quant il l'ouvri. (Fab. et C. III, 394.)

Mesoïr, mal entendre; ne pas exaucer.

Entroïr. Voy. le Dictionnaire de l'Académie à ce mot.

QUÉRIR (v. fo.)

La forme primitive de ce verbe, dérivé du latin *quaerere*, a été *querre*, dans tous les dialectes.[1]

Au lieu de *querre*, on a dit aussi *querer* en Normandie.

Après 1250, on lui trouve les formes *quierre*, *quire*, *quirre*. *Quire*, *quirre* étaient surtout en usage dans l'Artois, la Picardie occidentale, et le nord-est de la Normandie; *quierre*, dans le nord de l'Ile-de-France, et le reste des provinces du dialecte picard.

Querir ne se montre que tout à la fin du XIIIe siècle, et encore est-il fort rare. C'est dans l'Orléanais et au sud-ouest de l'Ile-de-France, que l'on en rencontre les premières traces.

Ex.: Hui vinrent li troi roi por *querre* lo soloil de justise qui neiz estoit. (S. d. S. B. p. 550.)

Il vint en haste des montaignes por *querre* la centisme berbiz ke perie estoit. (Ib. p. 526.)

Li dus Gerars à haute vois s'escrie:
Ke faites vos, ma manie hardie,
Ke souliez *querre* pris de chevalerie. (G. d. V. v. 1619-21.)
Et quant tornoi estoient pris,
Il i aloit *querre* son pris. (L. d'I. p. 7.)

E si volons .... ke li cuens de Pontif .... puist faire chastel, se il lui plest, et firmete en son manoir d'Abevile, e es teres, queles il porra entour *acquire*. (1281. Rym. I, 2. p. 193.)

Par Diu, sire cuens, il ne m'est pas avis que il ait en vostre requeste raison, ne que vous mie deussiez telle chose *requierre* à bregiers, que vous voles avoir les cites et les castiaus et toute la seignorie de la terre, sauf chou que nous n'i partons. (H. d. V. p. 199. XVIII.)

Il a passe .vii. ans touz acomplis,
Que ne finai d'aler par le païs,
De vostre non demander et *querir*. (A. et A. v. 189-91.)

Au lieu de la voyelle radicale *e*, les Sermons de saint Bernard mettent quelquefois *a*:

(1) *Queire*, à la rime, dans M. d. F. II, p. 393, est une forme de plus bas temps, et en outre tout à fait inexacte dans ce texte.

Par droit dist donkes li apostles ke nos *quariens* les choses ki desore sunt, lai où Criz est seanz en la dextre de Deu. (S. d. S. B. p. 525.)

Or *quarons* apres la quarte (fontaine). (Ib. p. 539)

Cet emploi de l'*a* n'a rien d'extraordinaire dans le dialecte bourguignon, ici surtout où la forme latine le favorisait; nous le retrouverons encore pour d'autres voyelles. Cependant de pareilles formes amènent naturellement la question: N'existait-il pas un infinitif *quarre?* Je ne l'ai vu dans aucun texte un peu ancien; mais il se trouve dans quelques textes et chartes de la fin du XIIIe siècle. *Quarre* paraît avoir appartenu au langage des campagnes.

Sire, par la foi que vos me devez, envoyez le *quarre* — Dame, dist l'empereres, je l'envoiere demein *quarre.* (R. d. S. S. d. R. p. 6.)

Les dialectes bourguignon et picard conjuguaient le présent de l'indicatif de la manière suivante:

quier,
quierz, quiers,
quiert,
querons, querommes,
quereiz, queres,
quierent;

c'est-à-dire qu'ils renforçaient régulièrement l'*e* par *i* devant les terminaisons légères.

Ex.: Sire, ce dit li Saisnes, je ne le *qier* veer. (Ch. d. S. II, 189.)

Molt sui en tres douche prison,
Issir n'en *quier* par raenchon. (L. d'I. p. 30.)

Ne ja li n'en *quier* faire tort. (Poit. p. 63.)

Bele dame, che poise moi;
Mais par amors vous *quier* et proi
Que me dites dont estes nee .... (R. d. l. M. v. 4851-3.)

Q'est ce, dit Karlemaines, *qierz* tu ja compaignie? (Ch. d. S. II, 160.)

(Mors) Qui *quiers* les voies et les sentes
Où l'en se siaut empaluer,
Je wuel mes amis saluer
Par toi que tu les espoentes. (V. s. l. M. p. 17. III.)

Mais acomblemenz est quant il en ceu mismes s'esjoïst, et il volentiers *quiert* coment uns altres ait plus parmei sa besoigne mismes. (S. d. S. B. p. 569.)

Qui droit refuse, guerre *quiert.* (Rutb. I, p. 71.)

Car quant l'om *quiert* plainement la voie de droiture, si est adureie tote la vaine suggestions de malvaiseteit. (M. s. J. p. 454.)

Devotement Diu *requerommes*
Que, s'il li plaist, en ceste plache
Auchun signe certain nous fache,

U auchune senefianche
Par coi soions en esperanche
De la loy k'il a à donner. (R. d. M. p. 59.)

Et dont atochons nos par sapience et consiewons nostre mortification, se nos laissons les veables choses; si nos repunons es nient veables, se nos par la fossion del cuer lo *querons*, si ke li cuers gettet en sus de soi tot ce ke il penset de terriene chose. (M. s. J. p. 467.)

Vos *quereiz* lo tresor, mais tant deveiz plus ardanment foir, ke vos en foant estes parvenut pres de l'or cui vos *quereiz*. (Ib. ead.)

La glore del munde *quierent*, et nequedent ne la puent avoir. (Ib. p. 510.)

Par cel apostre que *quierent* peneant,
Se Deus ceu done per son commandemant,
Que je passe outre icele awe molt grant,
Mors est Gerard et Harnaus le ferrant. (G. d. V. v. 102-5.)

La Normandie ne diphthonguait pas:

Iluec te veil oïr chanter,
Quer el n'i *quer* ge conquester. (Chast. XIX, v. 53. 4.)
Vers lui *quert* noises e tençons. (Ben. v. 20376.)
Si sunt felon e orgoillos
Que paiz, conduit ne seurtance
Ne *querent* vers le rei de France. (Ib. II, v. 3378-80.)

On trouve quelquefois *quir*, au lieu de *quier*: cette forme provient sans doute de l'influence de l'infinitif *quirre*.

De cels qui en la cort estoient,
Et qui le cors au roi servoient,
Qui sont de la roonde table,
Ne *quir* jo mie faire fable. (Brut. v. 10553-6.)

Le présent du subjonctif se réglait sur l'indicatif; en Normandie, il prenait la terminaison *ge*.

Je ne lairoie por tot l'or que Diex fit
Que je nel *quiere* anuit o le matin. (G. l. L. II, p. 251.)

Oyng ton chief, c'est si aucune grace est en ti, retorne lai à lui, ensi ke tu ne *quieres* mies ta glore, mais la seye. (S. d. S. B. p. 563.)

Ensi que tu davant les oylz des homes ne *quieres* mies ta propre glore, mais la glore de ton creator. (Ib. p. 565.)

Quieret dons les awes de devotion cil qui semeit at la semance de bones oyvres. (Ib. p. 538.)

Mais s'ele est bele u del endroit,
Con l'en *quiere*, si l'otroit. (P. d. B. v. 3423. 4.)
Mais ne purveit de nule part
U *querge* force ne gent truisse
Que la terre veer lur puisse. (Ben. I. v. 1908-10.)

Pur ço jo, tun serf, ai pris alches de hardement que jo te *requerge* e face ceste ureisun. (Q. L. d. R. II, p. 146.)

Deu reclement devotement,
Seint Nicholas, e seint Clement
E Madame Seinte Marie,
Que vers sun Fiz lur *querge* aïe. (M. d. Fr. I, p. 458.)
Sire arcevesque, se vos requer
Sur Deu e sur le saint mestier,
Sur la seinte paternite
Dunt sur nos avez poeste,
Que envers Rou paiz nos *quergez*. (Ben. II, v. 4915-9.)
Se volez que jeo vos aie chiers,
Ne m'amor *quergeiz* ne ma grace....
S'alez tost e delivrement,
Si vos armez por assaillir. (Ib. v. 11821. 2. 7. 8.)
Ne vos en sai pas conseil doner,
Fors tant trametez lor messages
Buens parlers, corteis e sages,
Qui *enquergent* lor volentez. (Ib. v. 3256-9.)

Dans un texte picard de la seconde moitié du XIIIe siècle, je trouve *enquiercent:*

Nous consentons et octreons, que doi preudomme soient pris.... ki pur diligence *enquiercent* la verite des devantdis debas, et la verite enquise.... (1283. J. v. H. p. 423.)

Impératif: *quier*, *querons*, *quereis*.

Si or t'avoie vancu nen afole,
A toz jors mais me seroit reprove
K'ossis auroie un homme desarme:
Kier une espee tot à ta volante. (G. d. V. v. 2607-10.)
Quier moi, fait il, un palefroi,
Bon et soef et sains derroi. (P. d. B. v. 5527. 8.)

Querons lo tresor de vertut. (M. s. J. p. 469.)

Or me *queres* donques personne
Ki me soit avenans et bonne,
A moi et à vous pourfitable. (R. d. M. p. 28.)
Aillors autre amie *queres*
Où puissies mener vo dosnoi. (R. d. l. V. p. 26.)

J'ai parlé à l'article Flexion des parfaits définis avec *s* intercalaire; voici la manière dont ils se conjuguaient dans la langue d'oïl:

quis,
quesís, queís,
quist,
quesímes, queímes, quesísmes, queísmes,
quesístes, queístes,
quistrent, quisrent, quirent, quisent, quissent.

Les formes avec *s* intercalaire: *esis*, *esimes*, *esistes*, sont pro-

pres à la Picardie, d'où elles passèrent dans les autres dialectes; cependant elles n'y firent pas de grands progrès, et les formes sans *s* furent toujours prédominantes dans la Bourgogne et la Normandie.

La forme de la troisième personne du pluriel, *quistrent*, c'est-à-dire celle avec le *t* intercalaire, était avant tout bourguignonne et normande; *quisrent* était celle de l'Artois, de l'ouest de la Picardie proprement dite, et d'une partie de l'Ile-de-France; *quisent* et *quissent*, où le *r* de la flexion est syncopé, étaient celles du nord-est de l'Ile-de-France, de la Champagne picarde et du reste des provinces françaises et belges que je range dans le dialecte picard.

Pour *queismes*, *quesismes*, voy. la Flexion.

Les formes *queis*, *queismes*, *queistes*, *quisrent*, sont, à proprement parler, les primitives du français moderne. *Quirent* existait déjà dans la vieille langue; on trouve cette forme sans *s* dès le milieu du XIIIe siècle.

L'imparfait du subjonctif se réglait sur le parfait défini:

quesisse, queisse,
quesisses, queisses,
quesist, queist,
quesissions, queissions,
quesissies, queissieiz,
quesissent, queissent.

Je passe aux exemples, et je renvoie aux verbes *dire*, *faire*, *clore*, *mettre*, *occire*, *prendre*, *seoir*, *traire*, etc. pour les preuves des formes qu'on ne trouvera pas ici.

Respundi la dame: Sire, sire, *requis* jo tei de fiz aveir, dunt te priai que jo ne fusse deceue e gabee e traveillee. (Q. L. d. R. IV, p. 358.)

Pois lui a dit: or tu, amis,
Jo t'ai fait ceo que tu *quesis*. (St. N. v. 1440. 1.)

Merveillouse fust li dignations de Deu ke l'omme *quist*, et granz fu li digniteiz de l'omme ki ensi fust quis. (S. d. S. B. p. 526.)

Sa gent manda, *quist* chevaliers,
Proia voisins, *quist* soldiers. (Brut. v. 2745. 6.)

Quist de Nostre Seignur cunseil, mais respuns nul ne l'en fist, ne par sunge, ne par pruveire, ne par prophete. (Q. L. d. R. I, p. 109.)

Abner parlad as baruns de Israel, si lur dist: N'ad guaires que vus *queistes* David qu'il regnast sur vus. (Ib. II, p. 130.)

Seignur eustes debonere
Vileinement le hunesistes,
Or l'aiez tel cum le *quesistes*. (M. d. F. II, p. 148.)

Gascelin sire, moult vos doi avoir cher,
Fait la pucelle où n'ot que enseingner,
Que vos m'aidastez comme g'en oi mestier
Et *conquesistez* au fer et à l'acier. (Ch. d. R. Intr. XXXVII.)
Li baron la *quistrent* et la li amenerent. (R. d. S. S. d. R. p. 6.)

Al matin si fu le (li) parlemens en un vergier.... enqui *requistrent* le marchis.... que il preigne la croiz. (Villeh. 438[d].)

Remede *quistrent* du mesfet
Que sanz reson avoient fet. (Rut. II, p. 206.)
No crestiien se deffendirent | Et li Sesne si leur *requisent*
Que il widasent lor castiel,
Si s'en alasent sans apiel. ((Ph. M. v. 3334 - 7.)
Si les vont ferir sans sejor,
Que il ains n'i *quisent* essone,
Es gens le roi de Babilone. (Poit. p. 66. 7.)
Cil de Gabion merci *quisrent*
Quant Giu jadis les *conquisrent;*
Merci *quisrent*, merci troverent,
Et vie quite lor clamerent. (Brut. v. 8153 - 6.)
Ne james por nul estovoir
Ne m'en *queisse* removoir. (Rom. p. 522, v. 8. 9.)

Veire est la renumee que oï de tei en ma terre, de tun grant sens e tun bel parler; e ne crei pas ço qu'en oï jesque ci venisse, e espermentasse, e *enqueisse.* (Q. L. d. R. III, p. 272.)

Si m'a conmande et enjoint
Que sans cesser je vous *quesisse*
Et où que trouver vous peuisse. (R. d. C. d. C. v. 6543 - 5.)

Pur ço cumandad Saul que l'um li *queist* une femme ki soust de sorcerie que par sun devinement seust cume la bataille se prendreit. (Q. L. d. R. I, p. 109.)

Honte a e ire tant e dol
Ne *queist* vivre ore son voil. (Ben. v. 16870. 1.)

Pour noient *quesist* on plus bel chevalier de lui. (H. d. V. 496[a].)

Rollans li dist que il *quesist* de l'aigue, car moroit de soif. (Cité ds. Phil. M. I, p. 472.)

Puis lui dist: Sire, par ma foit
Je vorroie que grant honnour
Conquesissies demain el jour. (R. d. C. d. C. v. 1032 - 4.)

Si ami vindrent à lui et li distrent qu'il preist fame de coi il eust qui tenist son tenement, apres lui; et il lor dist qu'il la prendroit volantiers, *queissent* la. (R. d. S. S. d. R. p. 35.)

Mout est li siecles de mal aire,
Que tote joie fine en doel: | Ja ne *queissent* mes, lor voel,
Departir; mais il le covint. (Romv. p. 588, v. 2 - 5.)

Mires voleit qu'il li *quesissent*
E de sun mal le garesissent. (M. d. F. II, p. 258.)

Les textes de la seconde moitié du XIIIe siècle fournissent des exemples d'une forme en *r* au lieu de *s*, à l'imparfait du subjonctif. Bien que fort singulière, en ce qu'il lui manque un parfait correspondant, elle se rencontre trop souvent pour être regardée comme une faute des copistes. Le mélange des différentes formes de ce verbe a causé une assez grande confusion dans leur emploi, et les auteurs de cette époque de décadence ne pouvant sans doute s'expliquer le *s* régulier, ont introduit le *r* du radical à l'imparfait du subjonctif.

Que je vous *enquerisse* rien. (Fab. et Cont. IV, p. 314.)
Si commanda c'on les *querrist*. (Rutb. II, p. 205.)
Baignoient soi, si garissoient,
Ja por enferte qu'il sentissent,
Altre mechine n'i *querissent*. (Brut. v. 8280-2.)

Le futur et le conditionnel avaient naturellement deux *r*. Cette réduplication du *r* se retrouve aussi à l'imparfait et même aux deux premières personnes du pluriel, du présent de l'indicatif; mais, en ce cas, on doit la considérer comme une faute, dont voici quelques exemples.

S'espee est fraite joste le poig d'arjant;
Querreiz l'an une tost et isnelemant. (G. d. V. v. 2647. 8.)
Et tuit nos guerpirent la place,
Si qu'avoec moi et avoec li
Ne remaint nus, ce m'abeli,
Que plus n'i *querroie* veoir. (Romv. p. 521. v. 22-5.)

Ju *querroie* aucuen solaz dont ju vos puisse solacier, et li corporels me vint davant. (S. d. S. B. p. 572.)

Quar maintes fois avient que il brisiet par lur aversiteit, returnent à lur penses, et repairiet en eas mismes, esgardent cum astoient vaines choses cui il *querroient*. (M. s. J. p. 510.)

Je passe aux formes correctes de l'imparfait, et à celles du futur et du conditionnel.

Dunkes cant sainz Paules *queroit* iceaz ki lo confortaissent el travailh, si dist il .... (M. s. J. p. 467.)

Et s'en tourne vers le bos droit,
Et tant et sus et jus et là
Que la damoiselle encontra,
Qui un gant la dame *queroit*,
Qui en la court cheus estoit. (R. d. C. d. C. v. 3006-10.)

Si dist que li reis Benadab l'out à lui enveied od riches duns e *enquereit* si guarir poust de cele sue enfermeted. (Q. L. d. R. IV. p. 375.)

De ce est ke sainz Paules disoit az alkanz ki *queroient* lo repuns tresor tel celeste païs. (M. s. J. p. 467.)

Lors cuidoient bien estre cerz,
Que, quant li huis seroit overz,
Que dedens celui troveroient,
Que li por destruire *queroient*. (Romv. p. 550, v. 19-22.)
Maiz quant il sout ke il *quereient*. (R. d. R. v. 12228.)
Je la *querrai* tant que ge l'aie. (Romv. p. 460. v. 8.)
Tant le *querrai* que jou l'arai. (R. d. l. V. p. 115.)
Sire Lanbert, ne soies jai pansis;
Li dus Gerard est chevalier gentis,
Ne vos *querrait* chose, jel vos afi,
Don voz soies durement apovris. (G. d. V. v. 904-7.)
Puis *querra*, selonc son lignage,
A son fil feme de parage. (Fl. et Bl. v. 283. 4.)
Coument *querreiz* à Dieu merci,
Se la mors en voz liz voz tue? (Rutb. I, p. 61.)
Je conbatroie .iiij. jors toz antier,
Jai ne *querroie* n'à boivre n'à maingier. (G. d. V. v. 2985. 6.)
Je me pansai que je *querroie*
.I. mouton et si m'ancloroie
Dedans la pel, et je si fis, (Dol. p. 247.)

Guiteclin, fait il, sire, molt le te dis sovant,
Que tu *querroies* chose don seriens dolant. (Ch. d. S. I, p. 93.)

Tant que li boins rois jura Dieu
Que jamais nes *kerroit* nul lieu. (Phil. M. v. 4192. 3.)
Porpensa sei que il *querreit*
Aucun engien, se il poeit,
Par quei il aurcit acheison
De geter le de la meison. (Chast. XIV. 27-30.)
Que il li *querroient* amie. (R. d. l. V. p. 65.)
Tant chevalcherent Guenes e Blancandrins
Que l'un à l'altre la sue feit plevit
Que il *querreient* que Rollans fust ocis. (Ch. d. R. p. 16.)

Le participe présent était *querant*, le participe passé *quis*.

Et s'a le sien signeur trouve,
Merci *querant* du grant mesfait
Qu'il li avoit sans raison fait. (R. d. l. M. v. 7516-8.)
Il et Fursin l'ont partot *quis*,
Et cuident bien qu'il soit ocis. (P. d. B. v. 3649. 50.)

Au lieu de l'*ue* radical, on trouve *ui* dans les chartes picardes de la seconde moitié du XIIIe siècle. Cet *ui* provient certainement de l'influence de l'infinitif *quirre*, bien qu'on voie souvent les formes en *ui* à côté de l'infinitif *querre* et de ses dérivés.

Ce fait nous li *requisimes* qu'il mesist en no main ledit conte de Ghelre. (1298. J. v. H. p. 469.)

Li dus nous a enconvent, ke se nous aviens mestir de gens d'armes, pour faire aucune chevauchie, et nous li *requisissiens*, ou feissiens *requerre*, il nous devroit aidier de deux cens armures de fer, de bonnes gens, à nos frais et nos despens, toutes fois ke nous l'en *requerriens*. (1287. Ib. p. 450.)

Et s'il avenoit, que ja n'aviegne, ke Henris mes fius, deseurdiz et ci devant nomet, ou aucun ou aulcuns d'iaus, ou lor hoir, demandast ou demandassent, *requesist* ou *requisissent* riens, orre ou cha en arriere par iaus ou par aultruy.... (1289. Ib. p. 496.)

E ce donra seurte li rois d'Angleterre des chevaliers des terres devantdites e des villes, selonc ce que nous l'en *requirrons*. (1259. Rym. I, 2. p. 51.)

Et doivent li doi preudomme, pris et eslut pour ces debas acorder, au commencement jureir seur sains k'il bien et loialment *enquirront* des debas, ke nous, parties devant dites, proposerons, ou ferons proposeir devant eaus.... (1283. J. v. H. p. 424.)

Ces formes en *ui* étaient fort communes dans l'Ile-de-France, au commencement du XIVe siècle.

Les *composés* de *querre* étaient nombreux et d'un fréquent emploi.

1. *Conquerre*, qui, outre sa signification actuelle, avait celle de *vaincre* un seul homme, s'employait souvent dans un sens général pour *gagner*, *s'attirer;* p. ex. *conquerre pais*, *haine*, etc.

(Goliath) vint e escriad vers cels de Israel, si lur dist: Pur quei estes ci venud e à bataille apareilled? Jo sui Philistien, e vus estes de la gent Saul. Eslisez un de vus, e vienge encuntre mei, en bataille, sul à sul. S'il me put *cunquerre*, e rendre recreant, nus Philistiens, vus serrums des ore servant. (Q. L. d. R. I, p. 62.)

Miex vos amaise *conquerre* au branc forbi d'acier,
Ke d'autre chose euxies anconbrier. (G. d. V. v. 2976. 7.)

La loi commanda cristiainne
A ses apostles par la terre
Semer et les ames *conquerre*. (R. d. M. p. 41.)

De *conquerre*, *conqueste*, dérive *conquester*, *conquister*.

Ales avant, por la noise lever;
Se en l'agait les poons amener,
Dont les porrons ocirre et decoper,
Et ben porrons le castel *conquester*. (O. d. D. v. 7630-3.)
Al tans que rois Artus regnoit,
Cil ki les terres *conquetoit*,
Et qui dona les riches dons
As chevaliers et as barons,

Avoit od lui .j. bacheler,
Melion l'ai oï nommer. (L. d. M. p. 43.)
Molt durement les envaïrent,
Molt en occirent et navrerent,
Et grant avoir i *conquisterent*. (R. d. S. S. v. 2431-3.)

On a déjà vu des exemples de 2. *Enquerre*, et de 3. *Requerre*

4. *Aquerre.*

Tous tans ai mis ma chose à terre
Pour le vostre pourfit *aquerre*, (R. d. M. p. 22.)
Maint duel, mainte paine, maint grief
Auront ains que vienent a cief
De la queste qu'il ont *aquise*. (R. d. l. M. v. 5437-9.)

5. *Desaquerre.*

6. *Esquerre*, faire une recherche exacte, examiner avec soin.

Espiez e veez tuz les repostailles ù il se tapist; puis à mei returnez, e chose certeine m'anunciez que jo en vienge ensemble od vus, kar ja seit içо qu'il se esfundre en terre, jo l'*esquerrai* od tut l'ost de Juda. (Q. L. d. R. I, p. 92.)

Si se partirent li reis e li seneschals pur aviruner e *esquerre* tut le pais. (Ib. III, p. 313.)

7. *Porquerre*, chercher partout, fouiller, rechercher, poursuivre.

Or set li rois tout vraiement
Que sa mere ce mariment
Li a *pourquis* et pourcacie. (Q. d. l. M. v. 4455-7.)
Or pense que tu *pourquis* has,
Vers moi ainsi le trouveras. (R. d. S. G. v. 2827. 8.)
Fis à putain, maleurous chaitis!
A grant dollor nos avez hui *porquis*. (G. l. L. II, p. 175.)
Ogier le voit, qi l'aloit *porquerant*,
Tot droit vers lui a torne le bauçant. (O. d. D. v. 12060. 1.)
Fui, fait ele, moult es enfans,
Quant de ta mort es *porquerans*. (Fl. et Bl. v. 1017. 8.)

8. *Sorquerre*, demander trop, interroger.

Sire, dist il, tu nos *sorquiers*,
Tu *sorquiers* mult à mon seignor. (R. d. R. v. 12000. 1.)
Par saint Estiene le martir!
Vos me *sorquerez*, ce me poise. (Trist. I, p. 147.)

SAILLIR (salire).

La conjugaison de ce verbe était exactement semblable à celle de *faillir*.

Li rois est *resaillis* en pies;
Partonopeus requiert iries:

Si a un ruiste colp feru | En le penne de son escu,
Si qu'il en trence et fer et quir,
Et qu'il en fait le fu *sallir*. (P. d. B. v. 3151-7.)
Or puis mieus coure et lever et *sallir*. (G. l. L. II, p. 181.)
Li enfant qu'avoec li estoient
.J. geu soventes foiz fesoient,
Si com de *saillir* à .i. pie. (Rutb. II, 162.)

De ce avient à la foiz ke en ces pius ploremenz *salt* fors la clarteiz de la deventriene joie. (M. s. J. p. 470.)

L'eve sempre vole si halt
Que sor ses dras et sor lui *salt*. (Brut. v. 9810. 11.)
Ore *sailt* sus en peez, unkes plus sain ne fud. (Charl. v. 195.)
On li amainne .i. auferrant destrier:
Gautiers i *saut* qu'estrier n'i vost baillier. (R. d. C. p. 149.)
Il *saut* en pies, si a trait le branc nu. (Ib. p. 182.)
Mais li sans ki del cors li *saut*
L'afebloie moult . . . . (Phil. M. v. 7258. 9.)
Sus *salent*, si se vont requerre. (R. d. l. V. v. 1808.)
Andui s'abatent sans nule demorance.
Em pie *resaillent*, molt sunt de grant puissance. (R. d. C. p. 110.)
Et sa feme à l'encontre cort,
Et si fill et ses filles *saillent* . . (Romv. p. 488. v. 29. 30.)
Li serjant *sallent* entor et environ. (G. l. L. II, p. 187.)

On retrouve pour *saillir*, comme dans tous les verbes de cette espèce, des orthographes où le *l* reparaît à côté de l'*u*:

Li agais *sault*, qui s'est el bruillet mis. (G. l. L. II, p. 19[illegible].)

Ce que j'ai dit plus haut de ces formes n'est pas tout à fait exact; j'ajouterai ici quelques explications que je prie d'appliquer aux cas précédents.

Les verbes *faillir*, *saillir*, et semblables, s'écrivaient tantôt avec un seul *l*, tantôt avec deux *l*; mais, dans le principe, l'orthographe avec un seul *l* était la seule en usage. Ce n'est qu'au XIIIe siècle, à l'époque surtout où les formes infinitives diphthonguèrent la voyelle radicale, que l'emploi des deux *l* devient ordinaire. Les trois personnes du sing. du prés. de l'ind., où le *l* subit plus tard son fléchissement ordinaire en *u*, n'avaient donc d'abord qu'un *l*, qui fut remplacé par *u*: *fals*, *salt*, *faus*, *saut*, etc. Tout à la fin du XIIIe siècle, comme je l'ai fait observer pour *faillir*, on introduisit les deux *l* à la prem. pers. du sing., et, de proche en proche, aux deux autres: *fauls*, *sault*, etc. En ce sens, ces formes sont correctes; cependant, je crois qu'ici, comme en tant d'autres cas, c'est moins le sentiment de la régularité que l'ignorance de la valeur de l'*u*, qui a fait in-

troduire la lettre *l* à côté de l'*u*. Les autres formes où le *l* avait subi le fléchissement en *u*, n'admirent fréquemment le *l* que bien avant dans le XIVe siècle.

Ne se pocient departir
N'igaument charger ne enplir,
Mais ainz *sailleient* tuit à fais:
Si tres par ert grant lor esmais! (Ben. v. 38301-4.)
L'enfes estoit legiers et fors;
De la riviere *sailli* fors,
A .ij. pies encontre mont saut. (R. d. l. V. v. 1827-9.)
Quant fu armes, sor son cheval *salli*,
Ains ne fina, jusqu'as hauberges vint,
Et apres lui s'arouterent set vint. (G. l. L. II, p. 185.)
S'uns escureus de lui (du mont) *sausist*,
Si fust il mort, ja n'en garist. (Trist. I, p. 46.)
Et quant il là venu seront
De mon embuscement *saldrai*
Et tous ensamble les prandrai. (Brut. v. 396-8.)
Sĩ m'aït Diex, g'i *saudrai* ja
Se ne me venez l'us ovrir. (Chast. XII. v. 140. 1.)
Je voi un puis, ja i *saurrai*,
Tout maintenant m'i noierai. (R. d. S. S. v. 2239. 40.)
Cil qui quidierent faire geu
Ont mis es estoupes le feu,
Qui des estoupes *saudra* fors. (Phil. M. v. 25191-3.)
Et quant Brutus se combatroit,
Corineus del bois *saldroit*. (Brut. v. 989. 90.)
Porpensa soi que là iroit | Et dedens la fosse *sauroit*,
As lions se feroit mangier. (Fl. et Bl. v. 913-5.)

Endroit aus avoit l'empereres Alexis atorne granz genz qui *saldroient* par trois portes fors. (Villeh. 453.[b])

Le composé le plus important de *saillir* éteit *assaillir*, qui s'écrivait souvent avec un seul *s*: *asalir* (Brut. v. 4093).

Or si tant est que il te plaise,
Refraigne sei tis mautalanz
E *assaut* les tei e tes genz. (Ben. II, v. 5602-4.)

Se on les *assaut*, il se defendront, ceu disent il, mult bien et courtoisement. (H. d. V. 507[d].)

Et non pourquant ot fait deffendre que on n'*assaille* pas le chastel. (Ib. 499[c].)

Quident del duc Richart senz faille
Qu'od sa fiere gent les *asaille*. (Ben. v. 19672. 3.)
Merveilles s'en sunt effree,
Quident e creient tot en fin

Qu'il les *asaillent* par matin
E qu'il en facent l'apareil. (Ib. v. 19709-12.)

Je vos deffent de par l'apostoille de Rome que vos ne *assailliez* ceste cite. (Villeh. 442[d].)

La cite estoit si fors et si close de murs et de bones tours que il ne trovassent ja qui les *asausist.* (Villeh. p. 138. CLVIII.)

Adonc pristrent cil de l'ost conseil qu'il porroient faire, s'il *assaudroient* la vile ou par mer ou par terre: et li Venicien s'acorderent à ce qu'il *asausissent* par mer. (Ib. p. 49. LXXIII.)

Et par engiens u autrement,
Asaloit on les tors sovent. (Phil. M. v. 19622. 3.)

On li conta que ceu estoit robeour de vaissiaus qui *assaloient* une grant nef el port. (H. d. V. 511[a].)

Que vous diroie jou? Se chil defors *assaillisent* ausi asprement com chil dedens se deffendoient, li castiaus ot este tos pris; mais il *assailloient* lentement et pereceusement. (H. d. V. p. 230. XXXIV.)

Ja l'*asarrai* en cel palais plus grant. (O. d. D. v. 2034.)

Et le matin san plus d'arestison
Ceste cite de Viane *asaudron.* (G. d. V. v. 1350. 1.)

Baron, dist il, en l'ost ires
Et de trois pars les *asalres.* (Brut. v. 443. 4.)

De cele part de là ireiz,
De cele part les *assaldreiz.* (R. d. R. v. 12787. 8.)

La vile esgardent, de quel part l'*asalront.* (O. d. D. v. 7255.)

Li pelerin ne vos *assailliront* mie. (Villeh. 442[c].)

Li pelerin ne vous *asaudront* mie. (Villeh. p. 25. XLVII.)

De cele part, par Deu le fil Marie,
N'iert mais la vile ne prise ne saisie:
Devers les dames n'*asaudroie* je mie. (G. d. V. v. 1783-5.)

A cascun dist où il seroit
Et de quel part il *assaldroit.* (Brut. v. 319. 20.)

Qui maisons *assaudroit* de jour.... il en seroit à .x. livres. (1312. J. v. H. p. 550.)

Puis ist hors du moustier, et fait asseoir le castiel, et dist que il l'*assauroit* se il ne li rendent. (H. d. V. p. 229. XXXIV.)

Ensi *assauroient* deux nes à une tor, por ce que il orent veu que à cel jor n'avoit *assailli* que une nes à une tor. (Villeh. 460[c].)

Je citerai encore *tressaillir*, qui, outre sa signification ordinaire, avait celle de *franchir*, *passer outre*, et, au figuré, *passer sous silence*.

Fait sun eslais, si *tressalt* un fosset. (Ch. d. R. p. 122.)
Trop volent *tressaillir* lor umbre. (Ben. v. 26795.)
Il n'est pas droi que jou *tressaille*
Deus coses dont orgieus travaille. (Miserere du Reclus de Moliens.)

TENIR, VENIR (v. fo.)

La conjugaison de ces deux verbes étant à peu près identique, j'ai jugé à propos de ne les séparer pas, pour éviter des répétitions.

La forme infinitive de *tenir* a très-peu varié: on a dit quelquefois *tener* en Normandie, et *tenier* en Picardie, vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe; voilà tous les changements qu'il y a à remarquer. Quant à *tenoir*, qui se lit au vers 1061 de la Chevalerie Ogier de Danemarche, et à la page 150 de Raoul de Cambrai, il n'est là que pour la rime; aussi, bien que cette forme ne soit pas impossible, je pense qu'il faut attendre pour l'admettre qu'on en ait fourni d'autres preuves.

Venir n'a jamais changé.

Ex.: Sainz Johan, ce dist li ewangelistes, lo vit *venir* à luy. (S. d. S. B. p. 551.)

La duchesse d'Ardane, fame Tierri le ber,
Vodra son covenant *tenir* tot sanz fauser. (Ch. d. S. II, p. 166.)

Tenier (J. v. H. p. 549 et suiv.).

Le présent de l'indicatif de *tenir* et *venir* était régulièrement fort en Bourgogne et en Picardie, et il l'est resté dans la langue fixée. Le dialecte normand, comme toujours, ne renforçait pas le radical devant les terminaisons légères. Ainsi *tien*, *vien*, etc. en Bourgogne et en Picardie; *ten*, *ven*, etc. en Normandie. Mais, ainsi que je l'ai déjà fait observer plusieurs fois, au lieu de *n*, on écrivait *ng*, *gn*, *ngn*, ou simplement *g*, d'où les formes: *tieng*, *tieg*, *vieng*, *vieg;* et pour n'être pas obligé de revenir là-dessus, au défini *ting*, *tig*, *ving*, *vig;* [1] au subjonctif *tiegne*, *tiengne*, *viegne*, *viengne*, etc., qui ne diffèrent que pour l'oeil.

Les dialectes de l'ouest de la Picardie surtout remplaçaient le *g* par *c*, *ch*, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif de *venir* et *tenir*. (Cfr. Aimer.)

Au lieu de *tieg*, on trouve, en Champagne, vers le milieu du XIIIe siècle, la forme *teig*, [2] qui s'écrivait aussi *taig*, *taing*, conformément aux usages orthographiques de cette province. De même *veig*, *vaing*, pour *vieg*.

Je passe aux exemples.

Sire, fait il, noveles me sont venues de Salenike, que les genz del

(1) On trouve aussi *vig*, *tig*, avec la signification du présent; mais les exemples en sont peu nombreux et probablement des fautes de copistes.
(2) Cette forme est également renforcée. (Voy. p. 199.)

païs me mandent que il me recevront volentiers à *seignor*, et je en sui vostre hom et la *tieng* de vos. (Villeh. 465[d].)

Cil (li rosegniols) nos semont d'amer ades
Et d'entendre i del tot ases,
Et nuit et jor tot à bataille,
Et jo li *tieng* ceste enviaille. (P. d. B. v. 35-8.)
Prou furent et vous fustes pros,
Et jo vous *tien* à vaillans tos. (Brut. v. 12898. 9.)

Sire, ce dit dus Naymes, ce consoil *tieg* à sage. (Ch. d. S. I, p. 101.)
Je vos *tieg* à musart, qi que vos taigne à sage. (Ib. II, p. 38.)

Biau sire Deus, por coi pri je merci?
Por fol me *teig*, recreant et mati. (G. d. V. v. 2336. 7.)

Par Mahom! dist li rois, molt le *taig* à enfant! (Ch. d. S. I, p. 162.)

Celui m'ont mort que je amoie tant:
Se je nel venge, *taing* moi à recreant. (R. d. C. p. 127.)
Or le croi je, dist Wedes au vis fier,
Que Bernier ne *taing* pas à legier. (Ib. p. 80.)
Tote la terre que tu *tiens*
Te garderai cume la meie,
Ton bon voudrai ù que je seie. (Ben. v. 23282-4.)
Ce que tu *tiens* presentement
Ne deiz pas lessier ne guerpir
Por chose qui est à venir. (Chast. XX. v. 2-4.)

Et se li hom *tient* ceu à non creaule chose, li oyl mismes conferment la foit. (S. d. S. B. p. 532.)

Kiconques vos *tient* pour sage, je vos *tieng* por fol. (H. d. V. 492[c].)

Sebile et Helissanz desor Rune ou sablon.
De lui et de Berart sont an grant contançon,
Lor proeces recordent, ne lor *taint* se d'ax non. (Ch. d. S. I, 183.)

Maint en ocit, maint en ateint:
Bien lor mostre qu'au quor li *teint*. (Ben. v. 16270. 1.)

Teint n'est ici que pour la rime, mais la forme en elle-même n'a rien d'exceptionnel.

Emperere est de Grece e de Costuntinoble,
Il *tent* tute Perse trèsque en Capadoce,
N'a tant bel chevaler de ci en Antioche. (Charl. v. 47-49.)
La femme lu rei Hugun, ke sa corune emportet,
Par la main *tent* sa fille, ke ad le crin bloie. (Ib. v. 822. 3.)
Puis receverat la lei que nus *tenum*. (Ch. d. R. p. 9.)
Et c'est la riens ù plus me fi
Que vos me *tenes* à ami. (P. d. B. v. 1429. 30.)

Tes nons est jai renomez par tot lo munde, et à bien aurouse te *tiennent* totes les generations. (S. d. S. B. p. 532.)

Mais or sunt doneit li saint ordene en ockeson de lait waing, et l'aquest *tienent* à pitiet. (Ib. p. 556.)

Encor en *tiennent* les honors
Li kanone, en feront tos jors. (Phil. M. v. 1166. 7.)
Dreit à Paris *tenent* lur curs. (Ben. II, v. 3917.)
E treis mile puceles à or freis relusant,
Vestues sunt de pailes e ount les cors avenanz
E *tenent* lur amis, si se vunt deportant. (Charl. v. 272-4.)
He! las! fait il, je *vieng* molt tempre,
Quant ma viele m'estuet traire! (R. d. l. V. p. 71.)
Douche dame, je *vieng* d'Espagne,
Si vuel en Normendie aler,
Mais ains vaurrai à vous parler. (Poit. p. 7.)
Sire rois, dist li garz, je *vieg* d'otre les ruz. (Ch. d. S. II, p. 5.)
Sire, fait il, moult sui de loig;
Mais de pres *vieg*, de Tenedom,
Où pou ai eu de mon bon. (P. d. B. v. 7800-2.)
Quant *veng* arere à mun ostel,
Dunc sai ben eskermir de pel. (Trist. II, p. 114.)
Jo ai à nun Carlemaines, Rolland si est mis nes;
Venc de Jerusalem, si m'en voil retorner. (Charl. p. 13.)
Que queres vous, che dist li maistres?
— A confesse *vienc*, sire prestres. (L. d'I. p. 9.)
Sire, je *viench* à amendanche. (Ib. p. 10.)
Mais je ne sueffre nule painne,
Et lues qu'el ciel s'en vait arriere,
Revaing del tout à ma maniere,
Et molt ai dedens moi grant feste.
Que je sai le secre celeste. (R. d. M. p. 43. 4.)
Dist la pucelle: Dont *venes* vos, amis?
Dame, dist il, je *vains* de Saint-Quentin. (R. d. C. p. 246.)

Li reis vit en cel cunrei Ethai de Geth, si li dist: Pur quei *viens* tu od nus? (Q. L. d. R. II, p. 175.)

Quareiz et encerchiez ke cest soit ki *vient*, et dont il *vient*, où il *vient*, et por kai il *vient*. (S. d. S. B. p. 522.)

Il *vent* curant al ewe, si ad les guez seignez. (Charl. v. 773.)
N'i ad Franceis, si à lui *vent* juster,
Voeillet o nun n'i perdet sun edet. (Ch. d. R. p. 122.)
Nos *venons* por le regne avoir. (P. d. B. v. 2415.)
Quant on n'i contredist nient,
Li roi *vienent* al sairement. (Ib. v. 2925. 6.)
Trestout ensanle à sa cort *vienent*. (Fl. et Bl. v. 1374.)
Al secund jur *venent* al port,
A Tintagel, si droit record. (Trist. II, p. 93.)
Li jours fu beaus e clers, herberges unt purprises
E *venent* al muster, lur offerendes i unt mises. (Charl. v. 109. 10.)

La forme *vinent*, qui se trouve dans le Livre de Job, est évidemment une faute:

Dont maldient li filh en lor cuers; com nos droites oevres ne *vinent* mie de droites penses. (p. 444.)

Les formes du présent du subjonctif sont aussi variées que celles de l'indicatif.

Le dialecte bourguignon ne diphthonguait pas dans le principe; *tigne* et *vigne* sont les formes des S. d. S. B.; mais dès le second quart du XIIIe siècle, elles furent remplaçées, pour ainsi dire, par celles de la Picardie, mélangées avec celles de l'Ile-de-France et de la Champagne. Les formes de la Picardie occidentale et de l'ouest de l'Ile-de-France, et ensuite de la Touraine et des contrées voisines, avaient le renforcement régulier *ie;* tandis que dans la partie orientale du dialecte picard, de l'Ile-de-France, on renversait *ie* en *ei*, lequel devenait *ai* en Champagne. Après 1250, le dialecte picard écrivait même *iei* au lieu de *ie* ou *ei*.

Les formes en *gne* sont inconnues au dialecte normand; il emploie toujours *ge*, dont la prononciation était plus dure que dans les autres provinces où *ge* se rencontre.

Ouvres vos iex, chaingnies vos rains
Anchois que je vos *tiegne* as frains,
Ke ne vos face crier, las! (V. s. l. M. p. 23.)
Par cel apostre que quierent peneant,
Se Diex ce done que puisse vivre tant
Que *taigne* terre, je vos ferai dolant
Ou escorchier ou metre en feu ardant. (Romv. p. 218. v. 21-4.)
Al roi servir ai mis m'entente,
Si n'ai pas de lui tant de rente
Dont jo *tigne* honoreement
Quarante sergans solement. (Brut. v. 6785 - 8.)
Pour ce, ne puis faire lie chanson
Qu'Amours le me desenseigne,
Qui veut que j'aim, et ne veut que je *tiengne*. (C. d. C. d. C. p. 42.)
Prie e requiert, humles vers tei,
Que li *tienges* amor e fei. (Ben. II, v. 4297. 8.)
A parlement pris comunal
Vendrai por tei qu'en fine pes
Tienges ta terre des or mais. (Ib. v. 11955 - 7.)

Et si vos wardeiz desormais k'aucuens de vos ne *tignet* à petit cum petit k'il assiantre forfacet. (S. d. S. B. p. 557.)

Se li esquievin li otrient,
Communaument ensanble dient
Que il li *tiegne* ses markies. (R. d. M. d'A. p. 13.)

Et jou pri, fait ele à monseigneur l'empereour, come à mon droit avoue, qu'il me *tiengne* à droit. — Dame, fait li quens, jou voel vo-

lentiers que il à droit vous *tiegne*, car la vostre baillie poez vous avoir à moi pour assez petit. (H. d. V. 504 d. e.)

Riens ne l'orra conter ne dire
Qu'estre peust n'eissi avienge
Qui à merveille ne le *tienge*. (Ben. v. 31796-8.)

E devons faire savoir soffisaument.... ke hom li *teigne* bone pais des ore en avant. (1281. Rym. I, 2. p. 193.)

..... Que li rois d'Angleterre *tieigne* qui soient del roialme de France. (1259. Ib. ead. p. 50.)

Je vos tieg à musart, qi que vos *taigne* à sage. (Ch. d. S. II, p. 38.)[1]

Là vois jo, quei que m'en avenge,
Ki que fole ou sage me *tenge*. (Trist. II, p. 152.)

Et, par ceste pais faisant, a quite e quite de tot en tot, li rois d'Engleterre.... se ils (?) roys d'Angleterre, ou ses ancessors aucune droiture ont ou orent onqes en chose que nos *teigniens*, ou teignissens onques.... (1259. Rym. I, 2. p. 51.)

Pour çou qu'en bien nous *maintegnons*,
Lo bien que nous (nous) en *tegnons*. (R. d. l. M. v. 6669. 70.)
Jo n'en quier altre vengement
Fors que mes liges homes soies,
Et de moi vos terres *teignies*. (P. d. B. v. 3622-4.)

Mes que vos eussiez la loi Mahom guerpie,
Et *taigniez* à Seignor le Fil sainte Marie,
Qant vos serez an fonz sacree et beneie,
Dex sera avec vos qi tot le siegle guie. (Ch. d. S. II, p. 85.)
Vos et sa suer que vers nos nel *taignies*. (Romv. p. 226. v. 13.)

E vous prioms..... qe vous nous *teignez* pur escuse, si nus ne fesums en ceste chose requeste. (1283. Rym. I, 2. p. 218.)

Et puis qu'il aura toute la terre, moult li sera pou de vos, ne li chaudra quel part vos alliez; ne quel voie vos *teingnoiz*. (R. d. S. S. d. R. p. 33.)

Par sainte obedience defent nes *tiengiez* mie. (Th. Cant. p. 23. v. 30.)

Ay! cum poc atruevet om de ceos ki *tignent* la forme de ceste parfeite obedience. (S. d. S. B. p. 558.)

Premiers esgarderont il les grandes forces de cel ancien serpent, ke il ne *tengent* à vil chose ce dont il sont escapeit. (M. s. J. p. 491.)

Dunc ad fait devant sei venir li reis Henris
Les evesques; sis ad forment à raisun mis,
E volt que il li *tiengent* ço qu'il li unt pramis... (Th. Cant. p. 22. v. 6-8.)

E le reçoivent et le *tiengnent* por signour. (1256. Th. N. A. I, 1080.)

Par douce parole les (les?) chastie et sermone
Que il *taignent* an droit foi les droiz de la corone. (Ch. d. S. II, p. 105.)

(1) La forme suivante est-elle exacte?
Et tout prison et tout astaige quiconques les *tingue* par le okison de ceste werre quite et delivre par mi leur despens paiant raisenauble. (1284. J. v. H. p. 431.)

Jesque jo *vienge* atenderas, e musterai tei que faire deveras. (Q. L. d. R. I, p. 33.)

Pour Dieu, vous pri en quel lieu que je soie,
Que nos convens tenez, *vieigne* ou demor. (C. d. C. d. C. p. 84.)

Soiez en pes, tant que je *vieigne*,
Que vos n'i plus arester. (Romv. p. 557. v. 28. 9.)

Huem Deu, huem Deu, li reis cumande que tu *vienges* à lui; pur ço si te haste, si t'en vien. (Q. L. d. R. IV, p. 346.)

Preiom, s'aveir veus seignorie
Jamais en tote Normendie,
Que tu od force, senz demore,
La *vienges* defendre e secorre. (Ben. v. 15818-21.)

Je te semons que tu *viegnes* o mi
Et ti sergent, quanque j'en vois ici. (G. l. L. II, p. 19.)

Gentils damoisiax, car t'efforce,
Fet li chevaliers à son frere,
Tant que tu *viegnes* à ton pere. (Romv. p. 494. v. 4-6.)

Fil, fait il, ... ge veil que tu i *veingnes*. (R. d. S. S. d. R. p. 30.)

Sire, il me fist acroire menzonge, mais *vignet* la veriteiz et cele me deliverrat. (S. d. S. B. p. 524.)

Por Deu vos pri, ki an la crois fut mis,
K'i apres moi ne *vigne* hom ke soit vis. (G. d. V. v. 2220. 1.)

En vain cuert ki laisset lo curre anzois ke il *venget* al bone. (M. s. J. p. 448.)

Si vous devez grantment duter
Que vous ne *venge* grant encombrer. (R. d. S. p. 8.)

Nus lui avons maunde..... ke il face vostre volunte, e qu'il *vienge* à nus al jur avant nume. (1281. Rym. I, 2. p. 196.)

Li chastelains el ne demande
Mais que la dame *viegne* hors,
Qu'en li est sa vie et sa mors. (R. d. C. d. C. v. 146-8.)

Li empereres li manda que il *viegne* parler à lui, et il respondit qu'il n'i venroit pas. (H. d. V. 499 d.)

Esclas s'en vint droit à Salembrie pour sa feme, dont l'a prise par la main, et lui dist qu'il voet qu'elle *viengne* en Constantinople. (Ib. 497 c.)

D'ileuc aille, d'ileuc *vieinge*, là *vieingne*, là retort. (R. d. R. v. 1202.)

Se par devant propos eusse | Que marier ne me deusse,
Si l'auroie jou tost laissie | Et par raison et pour pitie:
Mais talent n'ai que propos *tengne*
Ki de vostre conseil ne *vengne*. (R. d. M. p. 28.)

Va, si me di mon frere dant Wedon,
Qu'il *vaigne* à moi, par le cors saint Simon. (R. d. C. p. 78.)

Quant tu veras que tans et lius en iert,
Sus el palais m'en iras à Bernier.

Di li par moi salus et amistie,
Et qu'en mes chambres se *vaigne* esbanoier. (R. d. C. p. 220.)

Atendez jesque à vus *vienium*, nus i aresterrum, e à els n'aprecerum. (Q. L. d. R. I, p. 46.)

Nu faire, bel fiz, ne requier pas que tuit i *vengums*, si te grevuns. (Ib. II, p. 165.)

Et dist: L'empereres vous mande
Par moi, et si le vous commande
Que vous *vigniez* à lui paller. (R. d. S. G. v. 1105-7.)
Sire, fait il, ains que *viegnois*
En Babiloine, troverois
Un flun moult le et moult parfont. (Fl. et Bl. v. 1553-5.)

Nous l'otroions einsi, et nous vos prions por Dieu, chiers sire, que vous preigniez la crois et que vous en *vengniez* avec nous. (Villeh. p. 21. XXXIX.)

Pur ren del munde ne lassez
Que vus à lui ore ne *vengez*. (Trist, II, p. 68.)

Li emperere vos mande saluz; et si voz mande que vos *veingniez* à cort, à tout son fill. (R. d. S. S. d. R. p. 7.)

Anz rendons grace.... à nostre salvaor.... ki welt ke tuit li homme soyent salf et k'il *vignent* à sa conissance. (S. d. S. B. p. 545.)

Dunkes dighe chose est ke nos à la naissence de le intencion prendons soniousement guarde az vertuz ke nos faisons ke de male racine ne *vengent*. (M. s. J. p. 444.)

Mais cil ki ce font sentent encor les paterneiz flaialz, ke il en tant *vengent* plus parfit al heritage. (Ib. p. 474.)

Si me *veignent* secorre, qar li besoinz est grans. (Ch. d. S. I, p. 150.)

De cest jor an un mois, sanz plus de delaier,
As prez desoz Golane se *vaignent* hebergier,
Tuit garni de lor armes si com por ostoier. (Ib. I, p. 13.)
Qar mande Salemon et Huon le Mansois.....
Qu'il vos *vaignent* secorre et lor riche hernois. (Ib. I, p. 149.)

El roi de France n'en ot que courecier:
Les barons mande qu'à lui *vegnent* plaidier,
Et il si font qu'il ne l'osent laissier. (R. d. C. p. 211.)
Et li rois mande à Sornegur
Qu'en pais *viegnent* tot à seur
Hors de lor ost, enmi les cans. (P. d. B. v. 2913-5.)
Enveie e tramet un message
Que sus amunt el maistre estage
Veingent à lui senz demorer. (Ben. v. 13123-5.)
E ce's acore e espoente,
Qu'il ne sevent queu part aler,
Cum atendre n'où arester,
Qu'il n'unt leisir ne tant d'espace
Qu'armez *viengent* contreus en place. (Ib. v. 22369-73.)

Fai tost, ainçois que autre gent *viengnent*. (R. d. S. S. d. R. p. 32.)

Il est si de els cume del fain del champ e cume des herbes ki sur maisuns creissent ki flaistrissent devant ço que *vingent* à maürted. (Q. L. d. R. IV, p. 414.)

Impératif: *tien*, *ten; vien*, *ven*.

Or hauce plus, or *tien* en pes. (P. d. B. v. 10681.)

Ja dit on que tant as valor et cortoisie:
Vien à moi, si me fier sor la targe florie. (Ch. d. S. II, p. 27.)

E li reis s'en aperceit ben,
Al fol ad dit: Musart, çà *ven*. (Trist. II, p. 107.)

Le parfait défini de *tenir* avait trois formes: *tenui*, *teni*, *tin* *(tinc*, *ting*, *tig)*. La première n'a laissé que fort peu de traces; elle se retrouve de loin à loin dans les sermons de St. Bernard. Pendant tout le XIIIe siècle, *teni* fut seulement en usage à la seconde personne du singulier, à la première et à la seconde du pluriel; *tin* le remplaçait à la première et à la troisième personne du singulier, et à la troisième du pluriel. Au XIVe siècle, *teni* s'introduisit à toutes les personnes.

Venir n'a jamais eu que deux formes au parfait défini: *veni* et *vin (vinc*, *ving*, *vig)*. Ce que je viens de dire de *teni* et *tin* s'applique à *veni* et *vin*.

Au lieu de *tint*, *vint*, *tinrent*, *vinrent*, on écrivait, après 1250, *tiunt*, *viunt*, *tiunrent*, *viunrent*, dans la Flandre orientale et le Hainaut.

La troisième personne du pluriel prenait souvent le *d* intercalaire entre *n* et *r*.

Les formes *tin*, *vin*, sont sans doute contractées de *tien*, *vien*, parce que si on eût fait le renforcement régulier de *e* en *ie*, le parfait défini aurait été semblable au présent de l'indicatif.

Le chemin *ting* à destre main. (Rutb. II, p. 26.)

A vous alai, par li reving:
Dont lendemain pour fol me *ting*. (R. d. l. M. v. 4435. 6.)

Tant le *ting* à preu, à loial,
Que primes le fis senescal. (P. d. B. v. 3585. 6.)

Ne lor *tinc* foi ne covenance,
Por vos les ai mis en olbli. (Ib. v. 4172. 3.)

Au revenir por fol me *tig*;
Si vous ai conte come fous,
Ce c'onques mes conter ne vous. (Romv. p. 534. v. 3-5.)

Vers li *tig* ma voie. (Th. Fr. a. M. A. p. 44.)

Se je bien m'i *contig*, miaz vos i contenez. (Ch. d. S. II, p. 1.)

Quant tu *tenis* et acolas
Ton cher fils, tu les afolas
Et maumeis. (Rutb. II, p. 6.)

Quer se tu eusses veu
Dedenz mei qant tu me *tenis*,
Riches fusses mes à toz dis. (Chast. XIX. v. 112-4.)
Une verge d'or fin *tint* li reis en sa main. (Charl. v. 295.)
Ce fuit avis l'empereor poissant
Ke sor son poig *tint* son ostor volànt. (G. d. V. v. 1912. 3.)

Et si se *tiunt* cil Jehans bien apaijet de tous les deniers dou vendange de le rente devant noumee. (1280. Charte de Tournay, citée dans Phil. M. t. 2. suppl. p. 28.)

Ensi ot Robiers li Frisons
Flandres, maugre tous les barons;
Sa vie le *tiunt*, bien le sai,
Et s'ot la conte de Kambrai,
Que l'empereres li douna,
Pour çou que durement l'ama. (Phil. M. v. 17952-7.)
Le vesques de Cartres ausi | Fu mors: si demora ensi.
Et li rois *tiunt* çaus de Biauves
En prison, com faus et mauves. (Ib. v. 29202-5.)

Quels chose nos puet estre à plus grant glore ke ceu fait ke Deus nos *tenuit* si chiers? (S. d. S. B. fol. 69. vo. Roquefort. s. v. *tenuit.*)

Nous avons vendut à noble home, Guyon . . . . . nostre maison de Lonchin . . . et toute le proprise, ensi comme elle s'estent, et si avant ke nous le *tenimes*, au jour ke nous le *tenimes* onques plus en pais. (1289. J. v. H. p. 497.)

.xx.M. Saisne fumes o .v.M. des lor;
Onques, se petit non, ne lor *tenimes* tor. (Ch. d. S. II, p. 115.)
Et Pylates leur respondi: | Ne vous *tenistes* pas à lui,
Ainçois le feistes garder. (R. d. S. G. v. 1911-13.)
Pres sui vers vos à mostrer orendroit
Que vus *tenistes* le bachin à vos dois
Où li pertuis fu fais à vostre otroi. (O. d. D. v. 2174-6.)

Cil qui guenchirent à la tor, cil de l'ost les *tindrent* si pres, que il ne porent la porte fermer. (Villeh. 450[e].)

Omques Gauwains ne Lancelos
Ne *tindrent* d'armes plus grant los
Que cilz ot de tous en son temps. (R. d. C. d. C. v. 63-5.)

Helas! come malement il *tinrent* ce qu'il avoient devise le soir devant. (Villeh. p. 118. CXLIII.)

Ne se *tinrent* à si lasse,
C'outre ne voisent sans demour. (R. d. l. M. v. 4040. 1.)
Or m'en irai sor mon destrier norois
Asez plus povres que je n'i *ving* ançois. (R. d. C. p. 30.)
Sire Bertran, dist li Danois Ogiers,
Je ne *ving* mie chà à vous por tencher. (O. d. D. v. 4570. 1.)

Vinc en Jerusalem pur l'amistet de Deu,
La croiz e le sepulcre sui venuz aürer. (Charl. v. 154. 5.)
Par mun saveir *vinc* jo à guarisun. (Ch. d. R. p. 146.)
He, lasse! dit Sebile, tant me va malement!
Molt doi maudire l'ore que *vig* à naissement. (Ch. d. S. II, p. 167.)
Mais ne me chalt, quar tant me duill,
Por ce *vig* çà que morir vueill. (P. d. B. v. 5703. 4.)
Pelerin, frere, li cors Dieu te maudie!
Mal soit de l'eure que *venis* en la ville. (R. d. C. p. 284.)
Di ton mesaige, et molt bien le fornis,
Et puis t'en vai de lai où tu *venis*. (G. d. V. v. 1155. 6.)

E mettrai anel en tes orilles, si te enfrenerai, e ariere te merrai là dun tu *venis*. (Q. L. d. R. IV, p. 414.)

Si nos *vint* davant une granz maisteiz, et cuy om ne puet par parole descrivre. (S. d. S. B. p. 525.)

Trestout ensi remest le soir,
Mais une espie s'en torna,
A Tornai *viunt*, si leur conta ... (Phil. M. v. 21282-4.)
L'empereres de Pulle *viunt*;
L'empereis biau se contiunt,
Comme simple dame et onniestre,
C'on ne perciust de son iestre. (Ib. v. 28445-8.)

Veez ici vostre seignor naturel, et sachiez nos ne *venimes* por vos mal faire, ainz *venimes* por vos garder et por vos defendre, si vos faites ce que vos devez. (Villeh. 449[c].)

Por ço ni puet bataille avoir, | Se li esgars doit rien valoir.
Et s'il ne valt rien, por nient
Venimes faire jugement. (P. d. B. v. 9095-8.)
Ill (?) a .i. an accomplit et antier
Que à Saint-Gile *venimes* Dieu proier. (R. d. C. p. 276.)
Gardeiz dont vos *venistes* et où vous revandroiz. (Rutb. I, p. 141.)

Et por ce que vos ne le feistes, quant vos en *venistes* en leu et en aise, si vos en put (?) ausint avenir comme il fist au pin de son pineau. (R. d. S. S. d. R. p. 15.)

La gent ki estoit el boscage | Virent des bestes le damage:
Corant *vindrent* à la cite,
Al roi l'ont dit et aconte,
Qu'en la forest .j. leu avoit
Ki le païs tot escilloit,
Molt a ocis de lor almaille. (L. d. M. p. 53.)[1]

Ha! cum grant domage fu, quant li autre qui alerent as autres porz ne *vindrent* illuec. (Villeh. 440[a].)

(1) *Vintrent* pour *vindrent* dans le R. d. S. G. v. 1851, est une exception amenée par la rime.

Quant il *vendrent* devant la croiz
Une lance li mistrent es poinz. (R. d. S. p. 12.)

Cume li message *viendrent* en terre des fiz Amon e devant le rei Annon, li barun de la terre parlerent al rei. (Q. L. d. R. II, p. 151.)

Vendrent est une forme normande, à laquelle on ajouta *i*, comme dans l'exemple tiré de la traduction des Livres des Rois, lorsque le dialecte picard eut étendu son influence jusque dans la Normandie.

Quant il *vinrent* en mi la citeit, si les ocist. (M. s. J. p. 446.)

..... Molt bien garni d'armeures
S'en-*vinrent*, molt grans aleures,
Pour les gens Mahom assaillir. (R. d. M. p. 65.)
Ne sai par con faite aventure
Vinrent en avant les paroles
Qu'à confiesse disent les foles,
Seues furent, ens el vregie. (L. d'I. p. 19.)
Par la tiere des Esclavons
S'en *viunrent*, de fi le savons,
Et puis trespaserent Hungrie. (Phil. M. v. 10192-4.)
Et quant devant le paumier *viunrent*,
Ne il ne ele nel connurent. (Ib. v. 24687. 8.)

L'imparfait du subjonctif était en *isse*: *tenisse*, *venisse*; seulement, comme pour le parfait défini, on trouve, dans les Sermons de St. Bernard, quelques traces de la forme en *u* à l'imparfait de *tenir*. *Tinsse*, *vinsse* ne se montrent que longtemps après le XIIIe siècle.

He, Dex! dist Karle, vrais rois de majeste,
Ke ceu voisistes par la vostre bonte,
Ke je *tenisse* corone et roialte;
Consilliez moi, et k'il vos vigne an gre
Qu'aie l'orgoil de cele gent mate,
Ki à tel tort sont an ma terre antre. (G. d. V. v. 3984-9.)
Plust al rei de glorie, de sancte majestet,
Que la *tenise* en France u à Dun la citet,
Ka(r) jo en freie pus tutes mes voluntez! (Charl. p. 17.)
Iluec li dient li diable, | Qui sunt felun e decevable,
E encore te loruns nus
Que tu te *tenisses* à nus. (M. d. F. II, p. 464.)
Li rois Charles, à bon destin,
I ala (à Constantinoble) et par sa devise,
Commanda que de sainte glise
Tenist on les commandemens,
A tous jors, par amendemens;

Et gardast on, et *tenist* bien | Les kanons que li anciien
Avoient tenus et assis. (Phil. M. v. 3463-70.)
De la citeit issi un fauconier . . . . .
.iij. fois huchait, et fist si grant nosier,
Ke l'oi Karle et tuit si chevalier;
Si le *tenist* l'emperere à vis fier,
Ne le randist por l'or de Monpellier,
Enz en feist grant joie. (G. d. V. v. 1903. 4. 6-10.)

L'une des parties se travailla à ce que l'ost se departist, et li autre à ce qu'ele se *tenist* ensemble. (Villeh. 444[c].)

E, s'il avenoit, avant qe les deniers devauntdiz feussent paiez, qe nous *tenisons* plus de terre que nous ne tenons en tens d'ore en reaume de France, nous volons qe ele soit ausint obligee por la paie desus dite. (1269. Rym. I, 2. p. 113.)

Si savion de verite
Q'ancies mienuit i fusson
Se le grant chemin *tenisson*. (Chast. XVI. v. 38-40.)
Ne vos voel plus loer le rue
Que nel *tenissies* à falue. (P. d. B. v. 859. 60.)

Il dient que je monterai encore si hautement, et serai encore si hauz homs que vous seriez forment liez, se je daignoie tant soufrir que vous me *tenissiez* mes manches, quant je devroie laver mes mains. (R. d. S. S. d. R. App. p. 98.)

Certes, chier frere, bien faisoit à dotteir ke cist ne fussent escandaliziet et k'il ne se *tenussent* por escharniz quant il si grant vilteit et si grant poverteit virent. (S. d. S. B. p. 550.)

Jeroboam s'en orguillid de cez paroles nostre Seignur, e parlad en al pople que rei le fissent, e od lur seignur lige mais ne se *tenissent*. (Q. L. d. R. III, p. 280.)

E cumandad à cez de Juda que il la volented Deu enqueissent e sa lei e ses cumandemenz *tenissent*. (Ib. ead. p. 300.)

Donc dist à cels dedenz ke Paris li rendissent,
La cite li rendissent, e de li la *tensissent*. (R. d. R. v. 1368. 9.)

Cette forme *tensissent* pour *tenissent*, c'est-à-dire avec un *s* intercalaire, est une orthographe des plus bas temps.

Et li enfes recommance et dist: Sire, quant vos m'eustes mandé que je *venisse* a vos, ge i ving, mes je ne parlai pas, car je fusse morz. (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

Respundi Absalon: Jo enveiai à tei, e requis que *venisses* à mei, kar enveier te voil al rei pur dire lui que pur nient sui venuz de Gessur. ù jo fui en eissil, quant jo ne puis venir devant le rei. (Q. L. d. R. II, 172.)

Melx fust que tu te purchacasses | En mois d'aoust e gaaignasses
Ke *venisses* de freit murant
A mun wuis viande querant. (M. d. F. II, p. 124.)

Ne fut mies totevoies petite chose ceu qu'il aportat et k'il nos donat, ancor *venist* il petiz à nos. (S. d. S. B. p. 538.)

Et molt fut convenaule chose ke li colons *venist* por faire conissant l'aignel de Deu, car nule chose ne se concordet miez al agnel ke fait li colons. (Ib. p. 552.)

Quant, beau maistre, fait li dux,
Ce ne fu pas ordre ne us
Que si moilliez ne si fumos
Venisseiz ici entre nos. (Ben. v. 25886 - 9.)

Car bien cuidoie en aventure,
Se Deus eust de vos pris cure,
Que vos et vis et sains fuissies,
Qu'à ceste place *venissies*. (P. d. B. v. 9291 - 4.)

Or auroie ge grant mestier
Que vos me *venissiez* aidier. (Romv. p. 496. v. 34. 5.)

Et l'empereres.... manda en Equise, où li plus de sa gent ere, que il s'en *venissent* à lui; et il s'en commencierent à venir par mer. (Villeh. 487[a].)

S'il conneussent l'aigue au gue de Montester,
Il *venissent* çà outre le tornoi commencier. (Ch. d. S. I, p. 104.)

Si manderent et nuit et jour
Lor gent, et de pries et de loing,
Que *venisent* à cel besoing. (Phil. M. v. 4571 - 3.)

L'imparfait de l'indicatif ne donne lieu à aucune remarque.

Et il par tót si me traï
Que lui seul *tenoie* à ami. (P. d. B. v. 3601. 2.)

Od lui estoit uns escuiers,
En sa main *tenoit* .ij. levriers. (L. d. M. p. 46.)

Qant je *veneie* à la maison,
Eneslepas montoue(e?) en son. (Chast. XXI. v. 49. 50.)

Mais par l'apostre c'on à Rome requiert,
Se jo *venoie* à l'estor comencer
Et je veisse Sarrasins et païens,
S'eusse o moi ou ronchin ou somer
Et en mes poins un grant pel aguise,
Si ferrai je devant el primier cief. (O. d. D. v. 375 - 80.)

Et quant nos eswardames dont il *venoit*, si nos aparut une molt granz voie. (S. d. S. B. p. 525.)

Le futur avait trois formes: l'une simple, *tenrai*, *venrai*; l'autre avec un *d* intercalaire, *tendrai*, *vendrai*; la troisième, dérivant de la première, où le *n* était assimilé, *terrai*, *verrai*. Les formes avec *d* intercalaire étaient les seules dont on fit usage en Normandie. Les dialectes du sud de la Picardie se servaient de *terrai*, *verrai*, vers le milieu du XIIIe siècle; et, à la même époque, on écrivait *tanrai*, *vanrai*, dans la Champagne.

Ces orthographes en *a* pénétrèrent dans l'Ile-de-France, où on les employa souvent jusque bien après 1300.

On voit que le futur de ces verbes était régulier dans l'ancienne langue; mais comme on craignait une confusion avec les futurs de *tendre* et *vendre*, on ajouta plus tard un *i* au radical de *tenir* et *venir*.

Ce me desfent sor tote rien,
Et jo *tenrai* son desfens bien. (P. d. B. v. 3895. 6.)

E *tendrai* quatre pumes mult grosses en mun puin. (Charl. v. 590.)

Saisi en suis e si *teindrai*
Si jo poiz tant ke dreit aurai. (R. d. R. v. 11997. 8.)

Ains ai signeur qui je pramis | A tenir loiaute toudis:
Se li *terrai*, que ja pour tort,
Pour paine, pour peril de mort,
Ne li mentirai ma fiance. (R. d. l. M. v. 5165-9.)

Bien le sei certeinement que tu sur Israel regneras, e en ta main la terre *tenderas* [1]. (Q. L. d. R. I, p. 96.)

Par foit! dit Baudoins, tu as fait estoutie;
Cest marchie *tanras* tu, je cuit, à musardie. (Ch. d. S. II, p. 12.)

Et s'Oliviers est conquis en sa vie,
Li dus Gerars, que tant ait seignorie,
Larait Viane, la fort cite garnie,
K'il n'en *tanrait* valisant une alie,
Ainz s'an irait an Puele. (G. d. V. 1307-11.)

A Mahommet voient tenir
Li Persant, par barat, lor terre:
Mais ne le *tenra* pas sans guerre. (R. d. M. p. 65.)

Ci auroit trop dure atendance,
Car li termes vient durement,
Que Dieux *tanrra* son jugement. (Rutb. I, p. 113.)

Ce redoublement du *r* au futur de *tenir* et de *venir* était commun dans l'Ile-de-France, à la fin du XIIIe siècle.

A toz le jor de sa vie *tendra* cinq cens chevaliers en la terre d'oltremer, qui garderont la terre, si les *tendra* al suen. (Villeh. 443e.)

Quant cascuns ert à sun meillor repaire,
Carles serat ad Ais à sa capele,
A seint Michel *tendrat* mult halte feste. (Ch. d. R. p. 3.)

Par nos te mande et te desfant,
Et sacent tuit chertainement,

(1) Cette intercalation d'un *e* au futur, que l'on retrouvera souvent dans les deux dernières conjugaisons, était surtout propre à la Normandie, et provient, en premier lieu, des infinitifs normands en *er* pour différentes terminaisons infinitives des autres dialectes. Hors de la Normandie, l'*e* intercalaire, au futur et au conditionnel, ne se montre guère dans la première moitié du XIIIe siècle, qu'en poésie, pour satisfaire aux exigences de la mesure. Plus tard, il devint très-fréquent, même en prose.

Que en France ton pie ne metes, | Ne ja de ce ne t'entremetes,
Car il la tient et desfandra,
Ne ja de toi ne la *tandra*. (Brut. v. 12120-5.)
Il est bien raisons que je vielle,
Tant com je sui jouenes, m'onnour:
Se m'en *terra* on à millour. (R. d. l. M. v. 2510-2.)
Pendus iert Kalles et ocis si François;
Ja de sa terre ne *terra* mais plain doit,
S'il ne guerpist son Deu et Mahon croit. (O. d. D. v. 11168-70.)

Toute ceste navie vous *tenrons* nous pour un an, des le jor que nous du port de Venise departirons, pour faire le service de Dieu et des pelerins. (Villeh. p. 7. XIV.)

Nous le *tanrons* et ferons tenir et accomplir quant à nos an apartient. (1259. Th. N. A. p. 1108.)

Nos pormettons .... que nos cex convenences et tute la tenour de cex lettres lour *tainrons* et guarderons fermement. (1282. M. et D. i. I, p. 464.)

En cors le garderons et *tendrons;* et quant à ce tenir et garder nos nos obligons à ladite yglise. (1285. H. d. M. p. 182.)

Nos nos *tenron* à nos rainez,
Si ne vos *tendron* nule pez. (Trist. I, p. 32.)

Se vos ne me randez Karlon an mon demaine,
Vos ne *tanrez* jamais plain pie de mon demaine. (Ch. d. S. II, p. 64.)

Si li dist: Vous vous en *tenres,*
U à mort prochaine venres. (R. d. l. M. v. 1843. 4.)

Vostre fei me plevistes, ne sai s'ous la *teindrez*. (R. d. R. v. 3487.)

L'*ei* provient ici de l'influence picarde sur le dialecte normand; *teindrai*, *teindrez*, etc. ne sont que les formes normandes, qu'on a rendues pleines en diphthonguant l'*e* sec de la Normandie avec l'*i* picard.

Mais seulement ce m'acontes
Qui *tenra* le tornoi de çà,
Et quel gent se *tenront* de là. (P. d. B. v. 6954-6.)

Se ne retornent tost, je lor promet .i. don:
Ne *tanront* an lor vie an pais lor region. (Ch. d. S. II, p. 41.)

Et il nous mandent que nous creons certainement ce que nous dires de par aus et feres, et il *tendront* fermement. (Villeh. p. 5. XI.)

E propice lur serras, e grace lur durras envers ces ki en chaitivier les *tendrunt*. (Q. L. d. R. III, p. 264.)

Mostrent que tant cum il porrunt
Fei ne amor ne lor *tindrunt*. (Ben. II, v. 5027. 8.)

Ju voil qu'il ensi maignet enjosk'à tant ke ju *venrai*. (S. d. S. B. 543.)

Je vos *vanrai* aidier par terre et par navie. (Ch. d. S. II, p. 100.)

Mult volenters od vous *vendrai*,
Car del gainnier grant mester ai. (R. d. S. p. 12.)

Jo *vendrai* od vus, à la bataille. (Q. L. d. R. II, p. 185.)

La moie foi loialment vus plevis,
Si con doi faire un autre Sarrasin,
Quant la bataille et li cans ert fenis,
Je *reverrai* ains que past li tiers dis,
Se ne raves Ogier le palasin. (O. d. D. v. 2619-23.)
Si t'en *venras* à pie od moi
Deduire es cans tot à secroi. (P. d. B. v. 5533. 4.)

Au jugement *vanras* ton pueple chalongier. (Ch. d. S. II, p. 145.)

Ami, dist il, tu i *vendras*
O nos, et si nos aideras. (Chast. XIV. v. 83. 4.)

E tu pur ço i *vendras*, que offrande face à Deu, e oblatiuns, e sacrefises set jurs, si cume raisun cundune à vostre real sacrement. (Q. L. d. R. I, p. 33.)

Il nes oblierat mies en la fin, anz *venrat*, et si n'en atarzerat mies. (S. d. S. B. p. 560.)

Et se je mant mon oncle, il *vanra*, ce cuit, lant. (Ch. d. S. II, p. 109.)

Li clerc de Paris la citei .....
Ont empris .i. contans encemble.
Ja bien n'en *vanrra*, ce me cemble,
Ainz en *vanrra* mauz et anuiz. (Rutb. I, p. 155.)
Par cel seignor ke tot ait à jugier,
Ainz que m'en parte, jai nel te quier noier,
Iert si aquis Dan Gerard le guerrier,
Que devant moi *vendra* 'ngenoilier
Et à nus piez por la merci crier,
La sele à col, k'il *tendrait* por l'estrier,
D'un ronsin graile ou d'un povre somier. (G. d. V. v. 1179-85.)
Si ceste acorde ne volez otrier,
En Sarraguce vus *vendrat* aseger. (Ch. d. R. p. 19.)
De là *vandra*, encor puet vivre. (Brut. v. 13687.)
Se vos n'ales chest mesfait adrecher,
En dolce France Kallemaine proier,
Et le Danois ne li fais envoier,
Qui tant l'a fait par maintes fois irier,
Et encaynne come vialtre ou levrer,
Sus vos *verra* en cest este premier. (O. d. D. v. 4138-43.)
Bertrans parole qui ot hardi corage:
Ahi, Ogier! mult es plains de folage
Et outrageus, si t'en *verra* damage. (Ib. v. 4289-91.)
Gel voi tut seus (le muton) sanz cumpaignie,
Ce m'est avis si jeo nel gart, | Tix i *vienra* d'aucune part
Qui l'enmenra ensanble od sei,
Si n'en laira noient pur mei. (M. d. F. II, p. 311.)
Encor *viendra* tout à tens l'eure. (Rutb. I, p. 109.)

Ces deux dernières formes, *vienra*, *viendra* sont de la fin du XIIIe siècle et assez rares.

Mahommet ai entrelaissie, | .J. example ai entrelachie
Bien couvignable à ma maniere.
A Mahom *revenrons* arriere. (R. d. M. p. 17.)
Forment à haute voiz t'escrie
Et nos te *vendrons* en aïe. (Dol. p. 184.)

Ja ne *vendrum* en terre, nostre ne seit li los. (Charl. v. 815.)

Je irai, dist Artus, avant, | Si me combatrai al gaiant,
Vous *venres* apres moi, ariere. (Brut. v. 11854-6.)

Ampereres de Rome, dist Baudoins le ber,
Trop *vanrez* mais à tart vostre gent aider. (Ch. d. S. II, p. 120.)

Desouz Viane, la fort cite antie,
Vendreiz an l'ile toz souz san compaignie. (G. d. V. v. 1242. 3.)

Dis bachilers i tramist, si lur dist: En Carmele en irez, e jesques à Nabal *vendrez*, e de la meie part le saluerez. (Q. L. d. R. I, p. 97.)

Dist à Ogier: Ne soies en esfroi:
Tot droit à Rains en *verres* avoc moi;
Ens en ma cartre vos garderai estroit. (O. d. D. v. 9364-6.)

Demain matinet al cler jor
Aurai de vos grant deshonor
Quant *venront* à grant contençon
Trestot mi conte et mi baron.... (P. d. B. v. 4667-70.)

Espoir il manderont par tot lor baronie
Et *vanront* an Soissoigne voir por vos faire aïe. (Ch. d. S. I, p. 36.)

Cil puent bien de fi savoir,
Qui *vendront* sa deresne prendre,
Que ges ferai encore pendre
Qui la reteront de folie... (Trist. I, p. 197.)

E quant enterras en la cite, encunteras les prophetes ki d'amunt *vendrunt* à estrumenz, psalterie, tympans, frestels e harpe; si prophetizerunt. (Q. L. d. R. I, p. 33.)

Monteis sai et je vos mostrerai les choses qui *vandront* tost apres ceste vie. (Apocal. f. 7. v. c. 1.)

Demain, quant chi *vierront* les gens,
Demaintenant le connistront,
Tout aussi tost com le verront. (R. d. S. S. v. 3877-9.)

Des or mais *tenroie* à anoi
Se plus maintenes tel parole. (R. d. l. V. p. 26.)

Mais, ains qu'ele fust trespassee,
Li euc couvent que me *tendroie*
De marier, ne ne prendroie
Jamais femme en tout mon vivant,
Se ne trouvoie son samblant. (R. d. l. M. v. 6994-8.)

Por Diu! puciele, or vous taisies;
Qu'espoir à fole vous *tenroit*
Auchuns qui vous escouteroit. (R. d. l. V. p. 164.)

Qar qi donroit à Karle .i. mui d'or espanois,
Ne *tanroit* il le siege antre ci à .x. mois. (Ch. d. S. I, p. 105.6.)

Ou li rois d'Engleterre *tendroit* et auroit la ferme tant qu'il eust en ce qu'il auroit mis par cele gagiere. (1259. Rym. I, 2. p. 50.)

S'un poi avies de ma cure, | Moult perderies l'envoiseure,
N'en *tenries* tel baptestal:
Soef conforte qui n'a mal. (P. d. B. v. 4941-4.)

Por ço ke jo vos aim e crei, | Li deniers quites vos otrei
Ke vos rendre me deviez,
Tant com cest regne *tendriez*. (R. d. R. v. 15804-7.)

A un acort ne se *tendroient*,
Ne ne s'entreconsentiroient. (Chast. pr. v. 13. 4.)

E maldistrent cez ki Deu guerpireient, e jurerent que à Deu se *tendreient* e de quer le servireient. (Q. L. d. R. III, p. 302.)

Por coart, ço dist, le *teïndreient*... (R. d. R. v. 12092.)

Car je sai bien, s'il le savoient,
Que pour escuse me *terroient*. (R. d. l. M. Pref. VI.)

La somme de leur conseil fu tiex que se Johannis li Blas venoit seur els, qu'il istroient fors et se rengeroient devant leur ost, et qu'il là se *tienroient*, ne d'illuec ne se mouveroient. (Villeh. p. 117. CXLII.)

Ce que j'ai dit plus haut de *vienra*, *viendra*, s'applique également aux formes en *ie* du futur et du conditionnel de *tenir*.

Et là, sire, me commandastes,
Quant vous ce veissel m'aportastes,
Toutes les foiz que je vourroie
Secrez de vous, que je *venroie*
Devant ce veissel precieus
Où est vostre sans glorieus. (R. d. S. G. v. 2448-53.)

Et je li dis
Que grant folie avoit requis,
Que je à lui mais ne *vendroie*
Ne ja à toi ne parleroie. (Trist. I, p. 20.)

Mes se tu voloies aler
Ci pres jusqu'à une fontaine,
N'en *revendroies* pas sanz paine,
Se tu li rendoies son droit. (Romv. p. 526. v. 19-22.)

Car dont *venroit* ne sens ne vie à celei partie del cors ki al chief nen est aherse. (S. d. S. B. fol. 111. n.)

Qant il vit c'à chief n'en *vanroit*,
Ne ke nule oevre n'an feroit,
Dolans fut et si l'an pesait. (Dol. p. 280.)

Uns seinz angles del ciel li dist | Qu'il par matin celui preist
Qui premiers al mustier *vendroit*,
Ceo iert cil qui Dex esliroit. (St. N. v. 146-9.)

Quer jo voi e sai bien ke grant mal en *veindreit*. (R. d. R. v. 2480.)

Et vos *vanroiz* si tost com chevax porra randre. (Ch. d. S. I, p. 107.)

Quar il soi astoient entrafieit ke il ensemble *venroient*, et si lo conforteroient. (M. s. J. p. 453.)

Le participe passé se terminait en *u* (*ui*, voy. l'article flexion, p. 212.)

Où est ceu tant poc de farine dont li prophete fut *sostenuiz?* (S. d. S. B. p. 572.)

Dont t'est *venuiz* cist pechiez par kai tu aies mestier de baptisme? (Ib. p. 551.)

Nous sommes *tenuit* de tenir et faire tenir à wardeir, sans aleir encontre. (1283. J. v. H. p. 423.)

Et ne demorroit mie la paine fourfaite, ke li dis ou li ordenance ne deust estre *tenue*. (Ib. ead.)

E cume il fud *venuz* aurer Neserath sun Deu en sun temple, dous de ses fiz, Adramelech e Sarasar, le ocistrent. (Q. L. d. R. IV, p. 416.)

Le Roman de Rou donne le participe passé *tins*, que Roquefort indique sans en citer d'exemple:

Sire, li dist Bernart, mult est grant Normendie;
Al duc Huon l'avez por poi tote guerpie:
N'en avez por vos *retint* ke seziesme partie,
E ço est la plus povre ke ke nus vos en die. (v. 3389-92.)

REMARQUES. *a*. Au XIIIe siècle, l'influence des formes du présent de l'ind. et du subj. avait fait introduire *gn*, *ng*, à d'autres temps.

Ex.: Des soens mesfaiz se reperneit,
Les autrui pas ne consenteit,
Jeo di d'ovraignes de malice
Qui *teigneient* à sa justice. (Ben. v. 20930-3.)

Teignissens. (Rym. I, 2. p. 51.)

A tant es vous Burille *vengant* à tout .xxxiii. mile homes dont il avoit fait .xxxvi. batailles. (H. d. V. 494e.)

Ces formes doivent sans doute être considérées comme des fautes.

b. Les locutions suivantes méritent d'être remarquées:

Viengne qu'aviegne, or y venes,
Li huis vous sera deffremes. (R. d. C. d. C. v. 2311. 2.)
Or *aviegne qu'avenir peut*. (Ib. v. 2700.)

c'est-à-dire *advienne que pourra*.

Il venist miex k'il fust noiies. (R. d. l. M. v. 3485.)

pour *mieux vaudrait.*

E cil responent: *Que te teint*
Mais que chascuns feeument t'aimt
E t'onor voil e ton mal hace? (Ben. 20779-81.)

c'est-à-dire *que t'importe* pourvu que, etc.

Quar s'amours par sa signourie
Vous fait gerres, *à moi qu'en tient.* (R. d. C. d. C. v. 558.9.)

c. *Se venir* se disait pour *revenir à soi*, *revenir:*

Carles li reis *se vint* de pasmeisuns. (Ch. d. R. p. 112.)

Cfr. *se revenir* dans Amyot:

(Pyrrhus) voulant empescher que Demetrius ne se remeît sus une austre fois, et qu'il ne *se revint* comme d'une longue et perilleuse maladie, il alla secourir les Grecs contre luy. (Homm. ill. Pyrrhus.)

Romulus commençoit desja à *se revenir* du coup qu'il avoit receu, et vouloit retourner au combat. (Ib. Romulus.)

Soubdain qu'il (Alcibiades) apperceut qu'ils (les Atheniens) se repentoyent du tort qu'ils luy avoyent faict, il *se revint* aussy. (Ib. Comp. d'Alcibiades avec G. M. Coriolanus.)

Des nombreux composés de *tenir* et *venir*, je citerai:

1. *Contretenir*, s'opposer, empêcher, contenir:

Et dient q'en ceste contree
S'est .i. chevaliers embatuz,
Qui en mainz lieus s'est combatuz;
Nus ne le puet *contretenir*... (Romv. p. 495. v. 20-3.)

Sire, ce dit li Saisnes, bien vuel que soit tenuz,
Et cestui covenant mar iert *contretenuz.* (Ch. d. S. II, p. 182.)

De si al bos dura li cace,
Qu'il ne lor porent tenir place;
Al bois se sunt *contretenu*
Et iloc se sunt desfendu. (Brut. v. 12322-5.)

2. *Destenir*, arrêter, prendre, retenir:

Mors sui se il me pot *destenir* u abatre. (R. d. R. v. 2182.)

Il s'en va outre meir, que riens ne le *detient.* (Rutb. I, p. 138.)

3. *Entretenir (s')*, se tenir ensemble, se tenir mutuellement, tenir l'un à l'autre:

Li Romain erent en esfroi | N'osent atendre son conroi;
En deus moities les fist partir
Ne se porent *entretenir.* (Brut. v. 5090-3.)
D'or i avoit platine mainte
Qui *s'entretienent* à carnieres
D'esmeraudes bonnes et cieres. (R. d. l. M. v. 2218-20.)

4. *Maintenir*, fréquenter, conduire, entretenir, soutenir, continuer — se comporter, en user.

5. *Partenir*, appartenir, être lié à quelqu'un par l'amitié, par la parenté — se comporter.

Voy. Roquefort s. v. *maintenir*, *partenir*.

S'il se vest bien et noblement,
Il se *maintient* trop cointement;
Et s'il ne se revest souvent,
Il se *partient* trop malement. (R. d. l. M. Préf. IX. X.)

6. *Avenir*, plus tard *advenir*, outre la signification qu'il a conservée, se disait pour *atteindre*, *parvenir*, *arriver*, *seoir*, *convenir*, *plaire*. Rabelais et Amyot emploient encore *advenir* de la même manière.

La rien dunt il plus or se haste
S'est d'eus esloignier, de foïr,
Qu'à lui ne puissent *avenir*. (Ben. v. 33699-701.)

Vout mei fere destruire, mez n'i pout *avenir*. (R. d. R. v. 5038.)

Li peres marche avant, si chiet en la chaudiere; et i *avint* tres qu'à la gorge. (R. d. S. S. d. R. p. 32.)

Cfr. Amyot: Homm. ill., M. Cato, Demetrius, Marcus Crassus; Rabelais: Pantagruel III, 24; III, 47; V, 7; Gargantua I, 58.

7. *S'entrevenir*, venir l'un contre l'autre:

Donc *s'entrevienent* par si grant maltalant,
Grans cols se donent sor les escuz devant. (R. d. C. p. 173.)
A cel cop nos *entrevenismes*
Les escuz embraciez tenismes. (Romv. p. 531. v. 27. 8.)

Entrevenir, survenir. Voy. Amyot, Homm. ill., Cicero.

8. *Devenir*, arriver (dans un endroit situé plus bas):

En cele meisme contreie de Samnii, cui ge ci dessovre ramenbrai, ciz meismes beirs Libertins por la utiliteit de l'abie prendoit voie; et quant Darita, li Dux des Gothes, avoc son ost *devenist* en cel liu, li sers de Deu de son cheval, sur cui il seoit, fut jus getteiz des homes de celui. (Dial. de S. Grégoire. II.)

9. *Mesavenir*, mal réussir:

Car du corps et de son linage
Li poroit bien *mesavenir*
S'il veult à moy guerre tenir. (R. d. C. d. C. v. 4816-8.)

Que vaut ce? Mout leur *mesavint*; car ases i ot blecies des leur.... (Villeh. p. 131. CLIII.)

Au lieu de *mesavenir*, La Fontaine a employé mévenir

.... quelle apparence
Qu'il en *mevienne*, en effet moi présent?
Contes. Le Magnifique.

10. *Parvenir*, remplir, accomplir:

Dist à Ogier: Frans hon, or t'esvertue;
Ta volonte te sera *parvenue*. (O. d. D. v. 10359. 60.)

11. *Convenir*, se rassembler, se réunir; citer, assigner. Encore dans Amyot: Homm. ill., Demetrius; Rabelais: Gargantua I, 26; I, 48; Pantagruel IV, 26; V, 13; etc.

12. *Survenir*, qui se trouve encore dans Amyot avec le sens de *pourvoir à*, *aider*, *secourir:* Homm. ill., Cimon, Agesilaus.

13. Dans l'ancienne langue, on se servait du subjonctif de *venir* avec l'adverbe *bien*, pour saluer quelqu'un qu'on accueillait avec plaisir.

Bien vignies vous, dist il lues. (L. d'I. p. 16.)
Et sa fame
Me dist: Pelerins, *bien viegniez!* (Rutb. II, p. 27.)
Se le dist: Sire, *bien vieignies.* (R. d. l. M. v. 5993.)

On employait encore, dans le même sens, le participe passé *venu* avec *bien* et le subjonctif des verbes *être*, *pouvoir*, etc.

Bien soies vous *venue*, amie! (R. d. M. d'A. p. 5.)
Sire, *bien puissiez* vous *venir!* (Rutb. II, p. 92.)
Si est mol lies et molt joians,
Et li dist: Dame, bien viegnans!
— Sire, et vos *soiies bien venus!* (Chr. A. N. III, p. 160.)

Cfr.: Nayme, ce dit li rois, *mal soiez* vos *venu*
De ce que vos venistes sox à cest mescreu! (Ch. d. S. II, p. 179.)
M'amie la bien esprovee,
Dist li rois, *bien soiies trouvee!* (R. d. l. M. v. 6519. 20.)

Mais, au XIIIe siècle déjà, on forma sur le subjonctif de *venir*, joint à l'adverbe *bien*, un verbe propre, qui resta en usage jusqu'au XVIIe siècle; *bienvigner*, *bienviegner*, *bienveigner*, *bienviner*, etc. = souhaiter la bienvenue, accueillir avec bienveillance et affection, complimenter, féliciter.

Quant en la salle fu entres
Chascuns s'est contre lui leves,
Moult le *bienviegnent* et festient,
Et puis tout erramment li dient
Que li sires n'est pas leens. (R. d. C. d. C. v. 121-5.)
Et Aiglente premierement
Saut contre lui, si le *bienvigne.* (R. d. l. V. v. 3259. 60.)
Li empereres s'en ala
A la femme et la *bienvigna.* (R. d. S. G. v. 1657. 8.)
Qant la dame perçut les a
Sachies ke pas nes *bienvina.* (R. d. M. d'A. p. 11.)

VÊTIR.

Le futur de ce verbe était *vestirai* ou *vesterai;* le participe passé *vesti* ou *vestu*. Les autres formes n'ont rien de remarquable.

Puis *vesti* .i. hauberc treslis | Qui fu l'emperour Alis;

Sour la cuirie *vest* la cote
C'outre la mer fist une Escote
Rainse, ki fu mere Talas. (R. d. l. V. v. 1765-9.)
En son dos *veist* un hauberc jaserois,
En son chief lace .i. elme paviois. (R. d. C. p. 84.)
Mult se *vest* tost e apareille. (Ben. v. 14115.)
Les osbers traient des forreiaus
Blans e rollez e jenz e beaus,
Vestent les sus les aucotons
De cendaus freis e d'amituns. (Ib. v. 22284-7.)
Jel te ruis,
Vies toi et cauce et pren ta cape. (Phil. M. v. 24102. 3.)
Mais cist iert mes amins et mes cuer l'amera
Qui tost et vestement son habert *vestera*. (Romv. p. 345. v. 33. 4.)
Ostez vos dras et les miens *vestirez*. (A. et A. v. 1054.)

Dunc cumandad li reis à Joab e à tut le pople, ki od li esteit, k'il desirassent [1] lur guarnemenz, e *vestissent* sei de sacs e feissant lur plainte devant le cors Abner; e meismes li reis siweit la bierre. (Q. L. d. R. II, p. 132.)

Tant que de bas vespre trova
Une damoisele venant
Molt tres bele, molt avenant,
Molt acesmee, bien *vestue*... (Romv. v. 456. v. 27-30.)
Gerars, li viex quens de Melans,
Amena ses filles vaillans,
.Vij. en a, çou dist li escris,
Vestues de cendaus partis. (Poit. p. 55.)

Por ceu si fust il *vestiz* de beateit quant il relevat, ne mies envolepez en dias, si cum il fut en sa neissance. (S. d. S. B. p. 537.)

La dame s'est sempre *vestie*. (R. d. C. d. C. v. 2667.)

Le verbe *vestir* formait avec le substantif *fer* un composé d'un emploi très-fréquent, qui signifiait *armer de fer*.

Lors se font tantost *fervestir*
Li chevalier l'empereour. (Poit. p. 66.)
Reissi à milliers e à cenz
Uns poples puis e unes genz
Fervestuz d'armes e garniz. (Ben. I, v. 457-9.)

(1) Ce mot *desirassent* = *dechirassent*, me fait souvenir d'une erreur inconcevable où est tombé M. Diez (III, 120). Pour montrer la construction du verbe *désirer* (desiderare), il cite ce fragment de vers tiré de Gerars de Viane: *li dessirent son bliaut*. *Dessirent*, dans cet exemple, ne signifie pas *désirer*, mais *déchirer*. Voici la phrase complète:

Grans fut la presse, molt i ot de marchis;
De toutes pars fuit asallis et pris,
Tout li *dessirent* son bliaut de samis
Et par desoz son boin pelison gris. (G. d. V. v. 1426—29.)

Cfr. encore: Li hume Joab le virent e *desirerent* lur vesture. (Q. L. d. R. II, 171.)
Pur quei as ta vesture *desciree*? (Ib. IV, p. 362.)

Les boinz escus ont par devant ealz mis;
François encontrent arme et *fervestis*. (G. d. V. v. 1485. 6.)

Desvestir, *Revestir*:

Il se *desvest* sans nul respit. (Poit. p. 34.)
Et dou fief de Sessoigne serez ja *revestuz*. (Ch. d. S. II. p. 182.)

Voy. le Glossaire aux mots: *mentir*, *sentir*, *repentir*, *dormir*, *partir*.

La seconde conjugaison comptait encore cinq verbes forts: *ovrir*, *covrir*, *soffrir*, *offrir* et *florir*, qui aujourd'hui sont faibles. Les trois premiers ont passé d'une conjugaison à l'autre, par suite de l'assourdissement de l'*o* en *ou* (cfr. Trouver); *offrir* perdit le renforcement devant les terminaisons légères et admit partout *o*; *florir* prit aux formes faibles le renforcement *eu* de *ue*.

Voici quelques exemples.

D'un mantel le firent *covrir*. (L. d. M. p. 66.)

Car alsi com la longe cotte *cuevret* lo cors juske al talun, alsi nos *coevret*[1] devant les oez Deu la bone oevre ki duret juske à la fin. (M. s. J. p. 448.)

Cil arbre se *cuevrent* de fueille
Et de flor la terre s'orgueille,
Si se *cuevre* de flors diverses,
D'indes, de jaunes et de perses. (Rutb. II, p. 24.)
Quant tuit li orent en convent
K'il li aideront loiaument,
Tout son corage lor *descuevre*. (R. d. M. p. 26.)

Ovrir s'écrivait *avrir*, *aovrir (auvrir*, *aouvrir)*, *ovrir*, *ouvrir*.

Les portes *oevrent* à bandon,
Si s'en issent lor gonfanon
Cinc cenz e plus trestut d'un front. (Ben. 5363-5.)

Car alsi com par un son eist il fors à nos cant il nos mostret ses oevres por eles à esgardeir, et par mi ço nos ensenget il soi mimes, comment ke soit, car il nos *aoevret* com nient comprendables il soit. (M. s. J. p. 478.)

Cume il furent entrez, li pruzdum refist ses uraisuns que nostre Sires *auverist* lur oilz qu'il veissent ù il les out menez, e nostre Sires le fist si. (Q. L. d. R. IV, p. 368.)

Coment puist *soffrir* cil enfes ki por nos fu neiz, ke cil enfant ki estoient de son aaige fussent por luy ocis, ki par sa sole volenteit lo poist avoir defendui(s?)t. (S. d. S. B. p. 543.)

(1) Sur cet *oe* pour *ue* voy. *trouver*, *mourir*.

Ne porries vo terre tenir
Seule, ne la painne *souffrir*. (R. d. M. p. 27.)
Mais je ne *sueffre* nule painne. (Ib. p. 43.)
Ensi juge li rois celestes.
En cest siecle maintes molestes
Sueffrent li ami Jhesucrist. (Ib. p. 14.)
Quant Diex ce *suefre*, ce est grant diablie,
Terre ne erbe n'est soz ces pies partie. (R. d. C. p. 75.)
Diex *resueffre* novel martire. (Rutb. I, p. 103.)

Offrir et *soffrir* faisaient *offrer* et *soffrer* dans la Normandie.

E cil mectom
Que *soffrer* devez le jugement
De nus e des eveques ensement
Qui od nus sunt. (V. d. St. Th. d. Cantb. ds. Ben. t. 3. p. 481.)

A la fin du XIIIe siècle, on trouve même, dans les différents dialectes, *offerre*, *sofferre*, à la rime.

Se il (Dieu) vous demande la terre
Où por vous vout la mort *soufferre*,
Que direz vous? (Rutb. I, p. 97. cfr. I, p. 84.)
Puisqu'il se veut à nous *offerre*. (Rutb. II, p. 86.)

Pour le futur de ces verbes, voy. p. 214. E.

Le participe passé d'*offrir* et *soffrir* était: *offert* ou *offri*, *soffert* ou *soffri*.

La paiz d'un an lur unt *offrie*:
A itant lor sera plevie. (Ben. II, v. 4083. 4.)
Kar folie resemble e lait
De tanz deniers aveir *offerz*
Cum li tramist li dux Roberz. (Ib. v. 30095-7.)

Cfr. Ib. v. 24665. 30989.

Gerart, qui tant avoit *sousfert*
Et tant cop donne et *offert*,
K'il a eu sour tous le pris. (R. d. l. V. p. 145.)

Imprimerie de la Maison des Orphelins à Halle.

GRAMMAIRE
DE LA LANGUE D'OÏL

OU

GRAMMAIRE DES DIALECTES FRANÇAIS

AUX XII[e] ET XIII[e] SIÈCLES

SUIVIE

D'UN GLOSSAIRE

CONTENANT TOUS LES MOTS DE L'ANCIENNE LANGUE QUI SE TROUVENT DANS L'OUVRAGE

PAR

G. F. BURGUY.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME II.

BERLIN, 1869.
W. WEBER.

PARIS,

CH. REINWALD, RUE DES SAINTS-PÈRES 15.

A. FRANCK, RUE RICHELIEU 67.

PRÉFACE.

En entreprenant d'écrire une grammaire de la langue d'oïl, je ne me suis pas fait la moindre illusion sur les difficultés que j'aurais à vaincre; je savais à l'avance que je toucherais parfois à faux dans la classification des formes dialectales; mais, je l'avoue franchement, jamais je ne me serais imaginé qu'on viendrait me dire: „Navez-vous pas cherché à „saisir l'insaisissable? La langue déjà littéraire de cette „époque n'avait réellement pas de dialectes, mais seulement „des variétés provinciales d'orthographe et de prononciation. „Vous avez voulu donner une grammaire à une langue qui „n'était pas grammaticale et des règles à ce qui n'en avait „pas.“ [1] On rencontre, à la vérité, des idées analogues dans plusieurs ouvrages; cependant je les avais souvent entendu qualifier d'arbitraires, et je croyais qu'en France comme ailleurs, elles avaient enfin cédé la place à des principes solides basés sur la philosophie des langues. J'aurais vraiment pensé me battre contre des moulins à vent que de chercher à prévenir de pareilles objections. J'étais fortement dans l'erreur, je le vois à mon grand regret. Il ne me reste donc qu'à me défendre. Je le ferai, en prenant pour base d'opérations la critique citée, vu que la question à débattre s'y trouve précisée mieux que partout ailleurs. On ne supposera, j'espère, aucun autre motif à ce choix;

(1) *Journal des Débats* du 22 octobre 1853, article de *M. Ernest Renan.*

il s'agit d'opinions, non de personnalités. J'ai la ferme conviction d'être sur la seule bonne voie, je suis redevable de mes raisons aux lecteurs de cet ouvrage.

On ne *donne* pas une grammaire à une langue: le pédantisme ne peut pas la créer, la servile routine ne saurait l'imposer. Chaque langue étant une émanation de la pensée a par elle-même ses lois psychologiques. Ces lois sont dans la langue quand même celui qui la parle n'en a pas la conscience: le défaut de sentiment intime n'exclut pas l'existence — ou bien: le sentiment ne fait pas surgir l'existence. Les lois de la pensée ne créent pas la langue. c'est la langue qui contient ces lois psychologiques. L'impulsion de l'esprit qui force l'homme à parler, à se communiquer, enferme déjà implicitement la loi selon laquelle il parle. De même que nous respirons avant de connaître la physiologie, que l'enfant marche sans connaître la physique; de même l'homme n'a eu conscience des lois de la langue qu'au jour où il est parvenu à la période de réflexion. Quand l'esprit commence à réfléchir sur son activité et sur lui-même, alors seulement les lois d'après lesquelles il agit et se communique lui deviennent manifestes: il range, ordonne les lois de la langue et fonde sur elles une nouvelle science, la *Grammaire.* Telle est la marche qu'ont suivie toutes les littératures dans leur développement: les premiers monuments de toutes les langues, tels qu'ils nous ont été transmis dans les poésies des divers peuples, sont un *produit du sentiment;* les ouvrages *philosophiques*, dont la grammaire fait partie, se montrent dans un âge bien postérieur. Prétendre qu'une langue n'a pas de grammaire, c'est-à-dire de lois psychologiques, parce que cette grammaire n'a pas été fixée à la Noël et Chapsal, c'est faire des immortels chants d'Homère un amas confus et barbare de sons; c'est arracher et disperser les feuilles des

tendres fleurs de la poésie du moyen-âge; c'est faire de nouveaux Prométhées de nos philologues, mettre au rang des dieux MM. G. de Humboldt, C. F. Becker, J. Grimm, Bopp, de Sacy, etc. (ma vive admiration pour ces grands hommes ne me permet pas de consentir à une divinisation de ce genre), c'est les mettre au rang des dieux, dis-je, parce que, selon vous qui déniez à l'homme l'instinct de l'intelligence, ils ont les premiers prononcé le *fiat lux* pour les peuples dont ils ont approfondi les langues, et que leurs travaux seuls ont introduit ces peuples dans la grande famille humaine: et cependant bon nombre de ces pauvres gens sont fort à plaindre, car ils ne soupçonnent pas même l'existence de leurs divins bienfaiteurs.

En conséquence, j'ose croire que ce n'est pas un simple jeu de l'imagination que d'avoir essayé de retrouver les lois grammaticales qui régissaient notre langue aux XIIe et XIIIe siècles.

Du reste, mon critique se contredit d'une manière formelle, en donnant à la langue des XIIe et XIIIe siècles le nom de *langue littéraire.* Il serait trop long d'examiner ici en détail toutes les phases par lesquelles passe une langue avant de parvenir à ce degré de développement; mais on m'accordera sans doute comme chose incontestable, qu'il est bien permis de tenter de retrouver la grammaire d'une langue qui s'est élevée au rang de langue littéraire. Si l'on reconnaît ce principe, je suis parfaitement tranquille en ma conscience touchant mon essai, et j'ose espérer de la part de mon critique absolution pleine et entière „d'avoir cherché „à saisir l'insaisissable."

Je viens de répondre à la question que m'adresse mon critique; il ne prendra sans doute pas en mauvaise part que je lui en adresse une à mon tour. Qu'est-ce qu'un dialecte? Je désirerais d'autant plus vivement connaître la

signification qu'il faut attribuer à ce mot, que j'aimerais à comprendre ce que veut dire: „la langue déjà littéraire de „cette époque n'avait réellement pas de dialectes, mais seu„lement des variétés provinciales d'orthographe et de pro„nonciation.“ Jusqu'ici j'avais cru que les variétés d'orthographe et de prononciation par lesquelles les familles d'un seul et même peuple se différencient l'une de l'autre dans leur langage, étaient précisément ce qu'on appelle dialectes. J'avais remarqué p. ex. *veir, tenomes, dressa,* dans une province; *veoir*, *tenons*, *dressait* (déf.), dans une autre: *veer, tenum, dressad,* dans une troisième, etc. etc. et je m'étais dit: ce sont là les formes dialectales de la langue d'oïl, par la même raison que p. ex. *τύπτεν*, *τύπτειν*, *ἄγειν*, *ἄγιν*; *ἐτύπτομεν*, *ἐτύπτομες*; *ποιεῦ*, *ποιοῦ*; *πεινᾶμες*, *πεινάομεν* (*πεινῶμεν*), etc. etc. sont des formes dialectales de la langue grecque. Les paroles de mon critique me lancent dans le vide, et je suis condamné à y demeurer suspendu jusqu'à ce qu'il aura eu la bonté de répondre à ma question.

Mon critique m'impute enfin à faute d'avoir exclusivement fait usage, pour la classification des dialectes, des éditions imprimées des textes du moyen-âge, et il base làdessus une grande partie de son raisonnement. Je suis tombé des nues en lisant ce passage, car je dis formellement, à la page V du premier volume, que je ne me suis pas servi, pour la distinction des dialectes, de textes d'ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits. Je prie le lecteur de vouloir bien relire les deux alinéas concernant ce point.

27 Octobre 1853.

TROISIÈME CONJUGAISON.

Les verbes en *oir* sont ceux qui, dans la langue littéraire, ont en général conservé le plus exactement les marques de la conjugaison forte, à laquelle ils appartiennent presque tous.

DEVOIR (v. fo.), debere.

Les dialectes bourguignon et picard assourdirent en *o* l'*e* long radical latin, et obtinrent les formes *dovor*, *dovoir*, [1]) tandis que le normand conserva cet *e*, d'où *dever*, et dans les dialectes mixtes, *deveir*.

D'après ces thèmes, on conjuguait le présent de l'indicatif régulièrement fort:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
doi-,	doi-,	dei-,
doi-z,	doi-s,	dei-z,
doi-t,	doi-t,	dei-t,
dev-ons,	dev-omes,	dev-um,
dev-eiz,	dev-es,	dev-ez,
doiv-ent	doiv-ent	deiv-ent
ou	ou	ou
doi-ent.	doi-ent.	dei-ent.

Ce tableau donne les formes les plus ordinaires, et, comme on voit, la première et la seconde personne du pluriel avaient un *e* radical, au lieu de l'*o* primitif, en Bourgogne et en Picardie. On rejeta très-probablement l'*o* à ces personnes, parce

(1) Rien n'est plus faux que d'admettre une terminaison infinitive *evoir*. On prétend, je le sais, faciliter par là aux enfants le mode de conjugaison des verbes en *oir*; mais que *ev* fasse partie du radical ou de la terminaison, je ne vois pas comment ils comprendront mieux le changement de *ev* en *oi* à certaines personnes du présent de l'indicatif, à la seconde du singulier de l'impératif et au présent du subjonctif. On m'objectera peut-être encore que le parfait défini est inexpliquable en prenant *recev*, *dev*, etc. pour radical. Je répondrai que la forme de ce temps est fort indifférente, puisqu'on le considère dans nos grammaires comme un temps primitif. — Les grammairiens qui ne reconnaissent que la véritable terminaison *oir*, tombent dans une erreur plus grave encore en regardant *ev*, *oi*, dans les verbes *devoir*, *redevoir*, et les composés de *capere*, comme faisant partie de la terminaison. *Ev* appartient au radical, et *oi*, qui représente l'*e* de la syllabe *ev* devant les terminaisons légères, n'en peut par conséquent être séparé non plus. Il y a, dans la langue littéraire, syncope de la consonne terminative du radical aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, et à la seconde de l'impératif; voilà tout. (Cfr. *mouvoir*, *vouloir*.)

qu'on craignait que cette large voyelle pleine ne donnât trop de valeur au radical, et puis l'inaccentuation de l'*o* favorisait l'affaiblissement en *e*. Dès la fin du XIIe siècle, l'*e* repoussa l'*o*, et, durant tout le XIIIe, les formes en *e* radical furent, pour ainsi dire, les seules en usage à ces personnes. Les provinces du sud-ouest de la langue d'oïl qui faisaient un fréquent emploi de l'*o*, comme on l'a déjà observé souvent, continuèrent à se servir de l'*o* radical.

Au lieu de *deis*, *deit*, *deient*, on trouve quelquefois, en Normandie, *dez*, *det*, *deent*, c'est-à-dire des formes non renforcées.

Dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, on écrivait *dai*.

Quant à *doivent*, *doient*, *deivent*, *deient*, il faut remarquer que les textes les plus anciens emploient *doient*, *deient*, beaucoup plus souvent que *doivent*, *deivent*. *Doivent*, du reste, s'est fixé plus tôt en Picardie qu'en Bourgogne; et, d'autre part, *deivent* a devancé *doivent* dans son emploi général. Après 1250, les formes pleines avaient prévalu, sans toutefois exclure celles où il y avait syncope du *v*, surtout en Bourgogne.

Certes, se je nel vange, j'an *doi* avoir le tort. (Ch. d. S. II, 63.)
Mais par Mahon à cui jo *doi* servise,
Ains que soit hui la bataille conquise
I ferrai je de m'espee forbie. (O. d. D. v. 1714-6.)

Cume li reis le sout e veud les out, parlad al prophete, si li dist: *Dei* jo ceste gent ocire, bel pere? (Q. L. d. R. IV, p. 368.)

Hom sui Rollant, jo ne li *dei* faillir. (Ch. d. R. p. 32.)
Ben *dai* murir pur sue amur. (Trist. II, p. 97.)
Guiteclin, fait il, sire, tu ne *doiz* pas atandre.
(Ch. d. S. I, p. 106.)
Ice *doiz* tu savoir touz dis,
Ces choses sunt senefiance,
Qu'en fera de toi remembrance. (R. d. S. G. v. 914-16.)
Que li *dois* tu plus demander
Ne mais que sol tes hom deviegne
Et des Romains sa terre tiegne. (Brut. v. 4887-9.)
Des ore fai çou que tu *dois*. (Fl. et Bl. v. 1009.)
Donc me *deiz* tu por Dieu aidier. (Chast. XIV. v. 153.)
Sire mult te *deiz* esforcier . . . (Ben. v. 6673.)
Veies mult te covient garder,
Ne t'en *dez* pas aseurer
Del reaume qu'as à tenir
Qu'i ne le t'essait à tolir . . . (Ib. v. 20459-62.)

Chaitivel et male est lor conversations, mais pitiet *doit* om avoir de la subversion de ton peule. (S. d. S. B. p. 556.)

En ses oyvres *doit* mostrer li prelaiz ke tot ceu ne *doit* om mies faire qu'il ensaignet à ses disciples estre contraire à lor salveteit. (Ib. p. 570.)

Vers Damedeu ne *doit* nuns guerroier. (G. d. V. v. 992.)

Sire, Sire, ne te *deit* pas huem cuntrester, mais tu *deis* les orgueillus abatre e defuler. (Q. L. d. R. III, p. 301.)

Quan Deus venistes querre, estre vus *dait* le melz. (Charl. v. 168.)

Menbrer vus *dait*, dame raïne,
Cum je guarri par la meschine. (Trist. II, p. 106.)

Dont *devons* nos grant estre entre toz ceaz d'Orient. (M. s. J. p. 497.)

Qar par celui Seignor que nos *devons* proier,
Mar direz à Berart qi li doie enuier. (Ch. d. S. I, p. 227.)
De Desier vos *devomes* canter. (O. d. D. v. 5028.)

Saul nus deprienst felenessement; pur ço si *devum* depriendre ces ki sunt de sun lignage, que neis un n'i remaigne en tute la terre de Israel. (Q. L. d. R. II, p. 201. 2.)

Pur nostre rei *devum* nus ben murir. (Ch. d. R. p. 45.)
Coment, fait dunc li quens, puet estre deturne,
Quant vus li *devez* fei, humage e ligee? (Th. Cantb. 27. v. 23. 4.)
Qui est il, Helissant, nel me *devez* noier? (Ch. d. S. I, p. 112.)

Et d'altre part molt les atruevet om pis quant il *doient* rezoyvre la cure des ainrmes. (S. d. S. B. p. 556.)

Et par droit *doient* aleir à perdicion tuit cil ki à sa semblance (del diaule) parmainent ensemble lui en pechiet. (Ib. p. 525.)

Mais tel maniere d'oile ne *doivent* mies doneir les saiges, car coment feroient eles à altrui ceu k'eles ne welent mies c'un facet à ales? (Ib. p. 564.)

Desous moi ai maint chevalier
Et gens qui me *doivent* cherir. (R. d. M. v. 546. 7.)
Lors li respont li gentis Olivier;
Dist tel parole ke molt fist à proisier:
Tuit chevalier l'en *doient* tenir chier. (G. d. V. v. 2294-6.)
Mande que bien consentireit
Al rei (que ja nel desvoudreit)
E à Franceis qu'au plait nome
Là ù *deivent* estre assemble
Vienge: Ce me plaist e agree. (Ben. v. 6571-5.)
Quant sainz Thomas les het, tuit les *deivent* hair.
(Th. Cant. p. 43. v. 25.)

Cum il *deent* plus deffendre que travailler. (Roquefort I, p. 334. c. 1.)

Le présent du subjonctif avait pour formes:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
doie,	doie, doive,	deie, deive
doies,	doies, doives,	deies, deives,
doiet, doie,	doiet, doie, doive,	deiet, deive,
doiens,	doiemes, doiomes,	deium,
doieiz,	doies, doiies,	deiez,
doient.	doient, doivent.	deient, deivent.

Doive n'a pas été employé dans le dialecte bourguignon pur durant tout le XIIIe siècle, et ce n'est guère que vers 1285 et 1290 qu'il se montre un peu fréquemment en Picardie. Avant 1250, au contraire, *deive* était déjà d'usage en Normandie, néanmoins *deie* continua d'y prévaloir jusqu'à la fin dé l'époque qui nous occupe. Il faut en outre observer que les formes en r n'eurent cours, pour les deux premières personnes du pluriel, que longtemps après le XIIIe siècle.

Comment que longue demeure
Aie faite de chanter,
Ore est bien raison et heure
Que m'i *doie* retorner. (C. d. C. d. C. p. 28.)

Robers ne vaut mie tant que je vous *doie* conter plus de lui. (H. d. V. 510ᵈ.)

Certes ne sai que faire *deie*,
Mais sur tute ren vus desir. (Trist. II, p. 79.)
Unc ne fis evesque sacrer
Nul dunt me *deive* tant penser. (Ben. v. 39609. 10.)
Es tu tant gentix hom que *doies* cest mestier
Tenir sanz mesprison, sanz mon pris abaissier?
(Ch. d. S. II, p. 171.)
Biaz fiz, il cuident, tot de voir,
Que tu *doies* faire de mi,
A la cort, ton millor ami. (Dol. p. 200.)
Dux, funt il, ce n'a mestier;
Ne covient mie issi laissier
Sole en travers ceste cite,
Ne n'ies uncor pas de l'ae
Qu'à tel ovre *deies* eissir,
Nel porriom pas consentir. (Ben. v. 19794-9.)
Vausaus, fait il, laisies vostre vanter;
Porter l'en cuit, cui k'en *doie* peser,
En l'ost le roi, ke jai n'iert trestorne. (G. d. V. v. 671-3.)
Bele, ce dist Partonopeus,
El siecle n'est nus hom carneus
Qui tant vos *doie* com je doi,
Tant aves mis entente à moi. (P. d. B. v. 6859-62.)
N'i perdrat Carles li reis ki France tient,
Men escientre, palefreid ne destrer,
Ne mul ne mule que *deiet* chevalcher. (Ch. d. R. p. 30.)
Cum que l'ovre *deie* avenir,
Cest enfant avum fait seisir
Del ducheame. (Ben. V. 11505-7.)

Quant li quens Biertous sot que li Lombart estoient ensi pris, si en fu moult lies, por chou que il cuide ore moult bien que, por els atendre et por eus delivrer, lui *doive* on rendre Cristople. (H. d. V. p. 216. XXVII.)

S'il nos font faire et otriier par force chose que nous ne *doions*, en non Diu, la force paist le pre, et on doit moult faire pour issir hors de prison. (Ib. p. 202. XVIV.)

Si sages hom, si gentix sire,
Comme tu es, com osas dire
Que nous *doions* serf devenir
Qui n'avons apris à servir. (Brut. v. 4019-22.)

Et est contenut, ke pour aide ke nous *doiens* faire au duc, ne nos gens, nous ne devons aleir sur fief contiengue, ki mueuve de nous, ne li dus ne ses gens aussi, pour aide qu'il nous *doivent* faire. (1287. J. v. H. p. 450.)

.... Et quant que on porra trouveir ki apartiegne à le parrie de Liege .... ke nous *doyemes* tenir del eveske et del eglise de Liege, nous le en releverons et tenrons ..... (1283. J. v. H. p. 421.)

Ja Dex ne le voelle avenir
Qu'ensi vif *doionmes* perir! (R. d. M. p. 66.)
Où estions nos donc ale
Dont *deion* estre retorne? (Chast. XVII. v. 116. 7.)
Et ne savon terme nommer
Combien i *deion* sejorner,
Et ensorquetot ce nos dit
Un saives hom en son escrit,
Que por l'autre siecle devon
Ovrer comme se quidion
Maintenant de vie sevrer. (Ib. XXIII. v. 149-55.)
Puis que tel chose volons faire,
Comment nous poriies retraire
Que vous aidier ne nous *doïes*. (R. d. M. p. 70.)
Ma fille, vous respondes bien,
Et je ne vous dirai ja rien
Que ne *doies* faire pour moi. (R. d. l. M. v. 518—20.)
Ne cuit que por joster refuser me *doiez*. (Ch. d. S. II, p. 172.)
Jeo ne sui mie si surpris,
Ne si destreis par nulé guerre
Que de ceo me *deiez* requerre. (M. d. F. I, p. 110.)

Je trouve, en Bourgogne, *doige* au lieu de *doie:*

Il s'en doit souffrir, si nos et li sires de Grance regardons por droit que il s'en *doige* suffrir. (1269. H. d. B. II, 33.)

Je passe au parfait défini, qui avait la terminaison *ui*, et je vais indiquer en détail, pour n'y plus revenir, le mode de flexion des parfaits de cette classe.

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
dui,	dui, duc,	dui,
deús,	deús,	deús,
duit, dut,	dut, diut,	dut (dout),

deúmes,	deúmes, deúsmes,	deúmes,
deústes,	deústes,	deústes,
durent.	durent, diurent.	durent (dourent).

Au lieu de *ui*, on trouve *oi* dans quelques verbes. (Voy. *pouvoir*.)

Ut, *urent* étaient souvent remplacés par *out*, *ourent*, surtout dans les dialectes du Maine, de l'Anjou, du nord du Poitou et de la Touraine; *ou* est, dans ces contrées, la traduction ordinaire de l'*u* normand. Je dois cependant faire observer qu'on trouve aussi quelquefois *ou* aux formes qui ont d'ordinaire *eu*. (V. ci-dessous Imp. du subj.)

Dans le Hainaut et la Flandre orientale, on préposait généralement un *i* à l'*u*, vers le milieu du XIIIe siècle.

La forme *uit* est du dialecte pur de la Bourgogne; elle eut cours jusqu'à la fin du XIIIe siècle; mais, après 1250, on la voit reculer rapidement devant *ut*, qui était la forme de la plus grande partie du dialecte picard et de la Normandie.

Les verbes de cette classe, qui avaient au radical un *e* devant la consonne finale, formaient souvent leur parfait défini de la même manière que le participe passé, c'est-à-dire que la consonne finale se syncope et que l'*e* reste devant l'*u* à toutes les formes, excepté à la première personne du singulier. (cfr. p. 9 t. II.) Ce mode de conjugaison du parfait défini était surtout en usage dans la Picardie occidentale, l'est de la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Touraine. Les S. d. S. B. fournissent aussi plusieurs exemples où l'*e* est conservé, ce qui semblerait prouver que ce mode de conjugaison a été le primitif pour les verbes de cette espèce.

Après 1250, il n'est pas rare de trouver un *s* intercalaire à la forme *ut*: *ust*; ce qui, en certains cas, rend fort difficile la distinction du parfait défini et de l'imparfait du subjonctif.

Les verbes dont le parfait défini était en *ui*, avaient pour formes à l'imparfait du subjonctif:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
duisse, deusse,	deusse, deiusse, deuisse,	deusse, (dousse).
duisses, deusses,	deusses, deiusses, deuisses,	deusses,
duist, deust,	deust, deiust, deuist,	deust,
duissiens, deussiens,	deussiemes, deiussiemes, deuissiemes,	deussium,
duissieiz, deussieiz,	deussies, deiussies, deuissies,	deussiez,
duissent, deussent.	deussent, deiussent, deuissent.	deussent.

La forme *uisse* n'a été en usage que dans la Bourgogne pro-

prement dite, où elle fut de bonne heure remplacée par *eusse*, à l'exception de la troisième personne du singulier, qui conserva ordinairement *uist* jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

La forme *euisse* était celle du Hainaut et de la Flandre orientale, dans la seconde moitié du XIIIe siècle: *eiusse* celle de l'est de la Picardie, à la même époque.

Eusse avait cours dans la Normandie et toutes les provinces de la langue d'oïl pour lesquelles je n'ai mentionné aucune forme particulière. *Ousse* le remplaçait quelquefois dans les dialectes qui se servaient de *out* pour *ut*. Les provinces en question connaissent encore aujourd'hui le changement de *eu* en *ou*, très-fréquent dans les dialectes de l'ouest de la langue d'oc.

Tout à la fin du XIIIe siècle, on trouve les formes incorrectes deu*w*ist, du*w*ist, etc. qui devinrent plus tard assez communes.

Au XIIIe siècle, on rencontre déjà, en Normandie surtout, des exemples de *usse*, c'est-à-dire de la forme avec élision de l'*e*, qui a prévalu dans la langue fixée.

Exemples [1].

Ke vos *dui* je faire ke je ne vos fesisse. (S. d. S. B. p. 559.)

Quere vus *dui* al os le rei
Vostre sennur, ke je ci vei . . . (Trist. II, p. 108.)
Mais dès c'une feiz l'oi vestue (la chemise),
Ce qui jus à la terre entoche,
Ne *dui* torner vers vostre boche:
Je feisse laid e folie. (Ben. v. 31465-8.)
Bien .xv. cierges avoit fait alumer,
.X. chevaliers avoit fait adouber,
Ke tote nuit fist le conte guarder
Jusc' al demain ke il *duit* ajorner. (G. d. V. v. 963-6.)
Rois, fait il, .i. damoisiax fut
Ki par noblesce et par vertut
Duit bien estre apellez gentiz. (Dol. p. 263.)
Quis furent et pris entreset,
Jugie furent par loi honnieste
Que cascuns *diut* perdre la tieste. (Phil. M. 4333-5.)
Celui endoctrina li quens
E enseigna que il *dut* dire;
N'i besoigna seel de cire. (Ben. v. 21083-5.)
Mais si tost conme nos peumes
Ço en fesimes que *deusmes*. (P. d. B. v. 3819. 20.)
Quant nous *deusmes* as Sarrasins joster,
Vi la bataille mervillose mortel,

(1) Je renvoie aux verbes *mouvoir*, *boire*, *connaître*, *gésir*, *savoir*, etc. pour les preuves des formes qu'on ne trouvera pas ici.

Je m'en tornai, n'i osai demorer. (O. d. D. v. 882-4.)
Ahi! Yseut, bele figure,
Com *deustes* por moi morir
Et je *redui* por vos perir. (Trist. I, p. 61.)
Cil se coukent qui dormir *durent.* (R. d. l. V. v. 1689.)
A Gaumerei, n'i out tarjance, | Oï messe li reis de France
Le jor qu'il *durent* assenbler. (Ben. v. 33266-8.)
Quant il moru dolant en furent
Toutes ses gens, si com il *diurent.* (Phil. M. v. 268. 9.)
Toz les manjait an tel maniere,
Et si me fist de touz• mangier,
Par poc ke ne *duisse* enragier. (Dol. p. 241. 2.)
Or m'estuet armes endoser
Et jou *deuisse* reposser. (Phil. M. v. 8700. 1.)
Voir je ne m'en donnoie garde
Que je *deusse* anui avoir. (R. d. l. V. v. 3934. 5.)
Je cuidoie que tu *deusses*
Chaiens longhement demourer: (Ib. v. 5045. 6.)
Funt il: Mais tu *deusses* venir plus sagement;
D'altre seignur *deusses* aveir avoement.
(Th. Cant. p. 121. v. 27. 8.)

Et quī seroit nuls ki osast dire k'ele (la creature) por ceste imperfection ne *duist* venir à salveteit? (S. d. S. B. p. 544.)

Haibiers moru par une gierre,
Et Dagobiers si ot sa tierre,
Car il n'avoit feme ne oir,
Ki ses ricies *deuist* avoir. (Phil. M. v. 1368-71.)
Et pour çou k'il n'avoient oir
Ki leur tiere *deuist* avoir
Si revint l'onor, ce trueve on,
A lor frere, le roi Charlon. (Ib. v. 12517-20.)

Nous... faisons savoir à tous, ke comme.... li rois de France, en sen dit.... adjoustast et desist ke nobles hom et nos chiers sires Guys ..... nous acquitast.... de quatre mil mars de Brabançons, por le paine dont nous encheimes, en l'ocoison dou mariage, ki *deiust* estre fais de no fil et de le fille mon seingneur Godefroid.... (1289. J. v. H. p. 512.)

Semblant vout faire e demostrer
Que mult par l'en *deust* peser:
Si *deust* il sor tote rien,
Kar rei le fist, ce set l'om bien. (Ben. v. 12813-6.)
Toz jors *deust* uns preudon vivre,
Se mort eust sens ne savoir.
S'il fust mors, si *deust* revivre,
Ice doit bien chascuns savoir. (Rutb. I, p. 89.)
Li quens Rollans nel se *doust* penser. (Ch. d. R. p. 15.)

A luy *deussions* nos voirement anzois aleir qu'il venir à nos. (S. d. S. B. p. 526.)

Bien *deussons*, si com moi samble,
Ens en un jor issir de vie,
Se la mors fust à droit partie. (Fl. et Bl. v. 722-4.)
Trop en est granz vostres li torz
C'umquor vos vei ci ajuer
Son cher fiz à deseriter,
Qui ja ne *deusseiz* faillir
Jor, por vivre ne por morir. (Ben. v. 16199-16203.)
Deussiez dire c'on lor donnast mangons. (A. et A. v. 254.)
Ha! fait il à chelui, maintenant
Ne *deuscies* pas estre chi. (L. d'I. p. 24.)
Vous me *deuissies* ensaignier,
Et de vos bons livres laissier. (R. d. S. S. v. 1835. 6.)
Nel *dusez* ja penser par si grant legerie. (Charl. p. 27.)
Ki ço jugat que *dousez* aler,
Par Charlemagne n'ert guariz ne tensez. (Ch. d. R. p. 15.)
Vos le *doussez* esculter e oir. (Ib. p. 18.)

Dunkes, solunc sa davant aleie vie, *deussent* il ses paroles cui il ne pooient entendre penseir, et nel *deussent* mie por les presenz flaialz blameir, mais por sa vie redoteir et ne *deussent* mie encontre lo flaeleit juste elleveir. (M. v. J. p. 475.)

Seignors, oez queu desdeignance
E quel orguil osent mander,
Qu'il ne *deussent* sol penser. (Ben. v. 8535-7.)
En tot le mont n'en a ducheaume
Ne terre en siecle ne reaume,
Qu'em le *deust* vers eus defendre,
Qu'à force ne *deussent* prendre. (Ib. p. 35261-4.)
Et commanda s'ariere garde
Rollant, ki ne s'en prendoit garde
K'il *deuissent* avoir anui. (Phil. M. v. 6764-6.)

E depeschad le serpent de araim que Moyses fist faire pur ço que la gent jesque à cel tens li ourent ported reverence plus que faire ne *dussent* e fait oblatiuns. (Q. L. d. R. IV. p. 406.)

Le participe passé *uit*, *ut*, *ud*, *u*, des verbes de la classe qui nous occupe, remplaçait ordinairement la terminaison latine *itus*. La flexion, comme je l'ai déjà dit, s'ajoutait au radical après la syncope de la consonne finale: *deüt*, *receüd*, *deü*, *receü*, etc. L'élision de l'*e*, qui représentait la voyelle radicale, était déjà assez fréquente à la fin du XIIIe siècle; aujourd'hui elle a toujours lieu. Au lieu de *u*, on trouve *ou* dans les provinces qui avaient un défini et un imparfait du subjonctif en *ou*, au lieu de *u*, *eu*.

Voici des exemples des formes de l'imparfait, du futur et du conditionnel du verbe *devoir*. Ce que j'ai dit de l'emploi de l'*e* au lieu de *o*, en Bourgogne et en Picardie, aux deux premières personnes du pluriel du présent de l'indicatif, s'applique aux formes de ces temps.

De ci ne me puis eslongier,
Se g'i *devoie* ore estre pris,
Les menbres perdre u estre ocis. (P. d. B. v. 1212 - 14.)
Por li est çou que jou pensoie
A cest mangier et souspiroie,
Et por içou que ne savoie
Quel part jou querre le *devoie*. (Fl. et Bl. v. 1331-4.)
Al païs me estoit ariver
Ke jo *deveie* plus duter. (Trist. II, p. 105.)
Li reis demanda e enquist
Que *deveit* e que ceo fu. (M. d. F. I, p. 128.)
Sire, se Jhesus me gart d'ire,
Li chastelains moru en mer;
Si com *deviens* dechà passer,
Qu'il fu trais ou païs delà
D'un quarel si qu'il devia. (R. d. C. d. C. v. 7964 - 8.)
Li autre villierent et burent
Qui gaitier cele nuit *devoient*
Dusch'al demain que le jour voient. (R. d. l. V. p. 85.)
Li reis selonc ce l'apela | Que il esteit et henora,
Et tuit cil qui o lui esteient,
L'enorouent com il *deveient*. (Chast. XVIII. v. 11 - 14.)
Qant lave auras,
Ja mar puis rien atocheras
Fors ce que tu *devras* mengier. (Ib. XXII. v. 171 - 3.)
Forment cremoit en son corage
Que quant ses fix ert en cage
Que feme *devra* espouser,
Que ne s'en puisse deporter (de l'amour da Blanceflour.)
(Fl. et Bl. v. 275 - 8.)
J'en penserai si del merir
Ne vous en *devrois* repentir. (R. d. S.S. v. 303. 4.)
Morir *devroie* laidement. (R. d. l. V. p. 174.)
Contre deus homes *deveroies* conbatre;
Es tu venus prendre à Ogier bataille? (O. d. D. v. 8736. 7.)
Et du me *redevroies* dire,
Quex hom tu ies et que tu quiers. (Romv. p. 526. v. 5. 6.)
Bien t'en *devreies* repentir. (Ben. v. 34932.)

Et se il ne le mettoit dans les huit jours, et plainte en venoit, il nos *devroit* sexante sols d'emende. (1288. M. s. P. II, p. 552.)

On vous *devroit* ardoir en cendre
Con laron qui enble par fosse. (Poit. p. 23.)
Bien lor *devriens* faire le premier avantage. (Ch. d. S. I, p. 101.)
Oir *devrions* et veoir,
S'il est auques de grant savoir. (R. d. S. S. v. 479, 80.)
Bien li *devriez* faire ço qu'il vus ad preie. (Th. Cant. p. 5. v. 5.)
Vous vos *deveries* pener
De vostre ami reconforter. (R. d. C. d. C. v. 7312. 3.)
Por ce si *devriiez* entendre
A revengier et à deffendre
La terre de promission. (Rutb. I, p. 92.)
Cil le *devroient* bien par raison commencier. (Ch. d. S. II, p. 37.)

Le *v* du futur et du conditionnel a-t-il toujours eu le son de la consonne? Je ne le pense pas; dès le milieu du XIIIe siècle, il doit s'être prononcé en voyelle dans une grande partie de la Picardie, dans la Touraine et l'Anjou, c'est-à-dire dans celles de nos provinces qui favorisaient le son large *eu*. Au XIVe siècle, cette prononciation devint générale, pour ainsi dire, et plusieurs de nos patois l'ont conservée.

Le composé *redevoir*, qui aujourd'hui ne s'emploie que dans le sens de: *Etre en reste*, *devoir après un compte fait;* était autrefois en usage dans toutes les significations de *devoir:*

Or s'en *redoit* en France retorner. (A. et A. v. 102.)

Voy. ci-dessus *redui*, *redevroies*.

Voici quelques exemples des formes où l'*o* du thème *dovoir* a été conservé.

Vous *doveiz* bien estre effraieie de cel torment qui est avenuz à vostre peire et à vostre meire. (Romv. p. 365.)

Por ceu mismes si vint il petiz à nos, qu'il la misericorde nos donast, et ke li misericorde, ki davant seroit doneie, atemprest lo jugement ki *dovoit* venir en la fin. (S. d. S. B. p. 537.)

Tu me *doveroies,* ce di saint Johans, baptiier et tu viens à mi. (S. d. S. B. p. 552.)

On trouve enfin des thèmes avec *a* radical, au lieu de *e*, dans le Comté de Bourgogne et la Franche-Comté. Voy. *Voir*, futur.

Après l'époque qui nous occupe, on remonta de nouveau au latin *debere*, c'est-à-dire qu'on rétablit irrégulièrement le *b* à côté du *v*, qui le représentait déjà; d'où les formes: *debvoir*, *doibs*, *doibt*, *debvons*, *debvez*, *doibvent; doibve*, *debvoie*, etc.

La conjugaison de *devoir* peut, en général, servir de paradigme pour les verbes formés des composés de *capere: concevoir*, *(aconcevoir)*, *decevoir*, *percevoir*, *apercevoir*, *recevoir*, et pour le vieux mot *mentevoir*, avec ses composés *amentevoir*, *ramentevoir*. Tous ces verbes appartiennent à la conjugaison forte.

Cependant ces verbes ont, dans l'ancienne langue, quelques particularités qui exigent des explications.

L'état de mobilité continuelle où étaient des dialectes au XIIIe siècle, n' avait pas encore permis de fixer d'une manière invariable la forme infinitive de cette classe de verbes. A la fin du XIIe siècle, on trouve quelques exemples où les composés de *capere* ont conservé leur *i* radical latin: ce sont de purs latinismes; mais qu'on y fasse bien attention, les bons textes n'emploient jamais cet *i* dans les formes où le radical doit être renforcé. A la même époque et durant tout le XIIIe siècle, en Bourgogne et en Picardie, ils flottent constamment entre la quatrième et la troisième conjugaison: *recoivre*, *recevoir*, *rechoivre*, *rechevoir*, etc. J'ai expliqué ces formes T. I, p. 205. Rem. 1.

La Normandie n'a connu que *recever*, *recevre*, *concever*, *concevre*, etc. qui devinrent *receveir*, *receiveir*, *receivre*, etc. dans les dialectes mixtes. L'anglo-normand ajoutait un *e* aux terminaisons en *er: recevere*.

Ce que j'ai dit de *rezoivre* ou *recoivre*, *recevoir*, *recever*, etc. s'applique exactement à *amentoivre*, *amentevoir*, etc.

La première personne du présent de l'indicatif n'ayant aucune flexion, la forme des verbes de cette classe s'y terminait donc par *v*, finale du radical. Le *v*, en pareille position, se permutait ordinairement en *f*, on le sait; d'où les formes *rezoif*, *receif*, etc. qui sont très-communes. En Bourgogne et en Picardie, on retrancha de bonne heure ce *f* au présent de l'indicatif, mais on le conserva le plus souvent à la seconde personne de l'impératif. Le dialecte normand, au contraire, employa ces formes en *f* jusque dans le milieu du XIVe siècle. A la seconde et à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. le *v* se retirait devant la flexion.[1]

Le dialecte bourguignon écrivait ordinairement les composés de *capere* avec *z* médial au lieu de *c*, quand il les rapportait à la quatrième conjugaison: *rezoivre*, *conzoivre*, etc.; et ce *z* reparaît à toutes les formes renforcées. Le dialecte picard remplace le *z* ou le *c* par son *ch*.

(1) Les exemples d'une forme *doif*, de *devoir*, sont fort rares; le *f* = *v* paraît s'être retiré ici dès les premiers temps de la langue.

Voy. à la p. 6 t. II. une remarque sur le parfait défini.

Exemples.

Dunkes oïr la repunse parole, ce est *concivoir* el cuer l'aparlement del saint Espir, cui senz failhe nuz ne puet savoir se cil non ki l'at. (M. s. J. p. 477.)

O cum est mervillouse li bonteiz et li misericorde de Deu, ke par defors enluminet à moens de celestiene clarteit celuy ki ancor nen est convenaules de *rezoivre* la lumiere par dedenz. (S. d. S. B. p. 556)

Et si puet mettre son siergant pour *recoivre* le winnage. (1238. Th. N. A. I, p. 1007.)

Dont passerent tout outre sans domage *recevoir*. (H. d. V. 499ᵃ.)

....Car il savoit bien que Marsiles et Balligans ne li greveroient mie, ains s'apareleroient por *rechevoir* batesme.... (Cité ds. Phil. M. I, p. 471.)

Je cuic quant de nous partires
Autel loier emporteres
Com veu li aves *rechoivre*.
Dist Gerars: Bien puis *aperchoivre*
Que biaus parlers n'i valt noient. (R. d. l. V. p. 213.)

A prendre e *recevere*. (1268. Rym. I, 2. d. 109.)

E si nel font dedenz le tens devant dit, si puissent les appelanz adonques retorner à nostre court, e *receiver* dreit en nostre court. (1286. Ib. I, 2. p. 8.)

Pur Deu vos pri, en seiez purpensez
De colps ferir, de *receivere* e de duner. (Ch. d. R. p. 46.)
Faites .c. mulz *receivere* d'or e d'argent trusset. (Charl. p. 9.)
Tut li haut prince e li meillor
I sunt venu mort *receveir*.
Pout l'om mais gent si *deceveir?* (Ben. I, v. 1678-80.)

E en la viz out fenestres à plented, pur le jur *receivre* e la clarted. (Q. L. d. R. III, p. 247.)

Car se il ne navret l'entencion par son premier enhortement, si tend il à la fin *dezoivre*. (M. s. J. p. 447.)

L'empereres voit bien que Lombart ne le gaitent fors pour *decevoir*. (H. d. V. 509ᵃ.)

Or donques che que tu vels di,
Sans moi *dechoivre* par tes dis,
Aussi com tu as fait tous dis. (R. d. M. p. 37.)
Il parole par grant savoir;
Car sa dame velt *dechevoir*. (Ib. p. 19.)
Bien poe(e?)z *percevoir*, se n'estes aveuglez,
La contree et le leu où il a conversez. (Ch. d. S. II, p. 15.)
Ce vous dirai ge maintenant,
Si que vous dires que di voir,
Se vous vous saves *percevoir*. (R. d. l. M. v. 1413-15.)

Trois manieres de sainteit poons *apparzoivre* en cez trois festes, et la

quarte ne cuiz je mies c'um puist ligierement troveir en toz les sainz. (S. d. S. B. 542.)

Et si nos eswardons la cause de nostre exil, tost par aventure porons *aperzoivre* par nostre esprueve mismes cum covenaule chose soit ke nos fussiens delivreit maimement par lo Fil. (Ib. p. 522.)

Le liu descuevre où le miel a
Repus et la liqeur del lait;
S'asaie quel saveur ele ait,
Ensi con se rien n'en seust,
Qu' *aperchevoir* ne s'en peust
Auchun. (R. d. M. v. 1465-70.)
L'an ne doit sa proece *mentevoir* ne prisier. (Ch. d. S. I. p. 225.)
Por ce c'on ne doit *mentevoir*
Homme où il n'a point de savoir. (Rutb. II, p. 124.)
Car ki bien set si doit bien dire,
Et des biens à *ramentevoir*
Conquiert on proaice e savoir. (Phil. M. v. 16-18.)
Et des oevres St. Augustin
Ooit volentiers *ramentoivre*. (Ib. v. 2977. 8.)
Ce vos sai bien ci *amenteivre*
Dunt li covint mort à receivre. (Ben. v. 10739. 40.)
Ja n'orrez mais *amenteveir*
Ne n'ert jusqu' à la fin retrait,
Que issi tres grant deslei fust fait. (Ib. I, v. 1364-6.)
Pur ço qu'um le seust, *amentiveir* li oi. (Th. Cant. p. 85, v. 5.)
Sire, fait il, si jel *receif,*
Sai je meismes m' i *deceif,*
Que jeo nel aurai dunt tenir
Ne dunt fermer ne dunt garnir. (Ben. v. 11916-9.)

Respundi Berzellaï: Sire, sire, vielz hum sui de quatre vinz anz. ne sui aised des ore à ester à curt, ne me *aperceif* pru que est dulz e que amer. (Q. L. d. R. II, p. 195.)

Aparceif (Ib. I, p. 78.)

Tu voiz, et *parsois*, et entens
Le meschief de la sainte terre. (Rutb. I, p. 126.)
Lors fu li bers à mort jugies,
Se ne se *perchoit* li chevaliers.
U eurs ne l'en fait revenir. (L. d'I. p. 14.)
Tut qu'*aparceit* e conoist bien
Perdre poent al aseger
Assez plus tost que gaainnier. (Ben. I, v. 1358-60.)
Ensi soutilment les *dechoit*. (R. d. M. p. 58.)

Car en sa remembrance *conzoit* li pechieres esperance de pardon. (S. d. S. B. p. 554.)

Es funz entre, mais rien n'i prent | Fors à s'alme destruiement,
N'i *receit* point del baptestire
Quant ne s'amende, ainceis s'empire. (Ben. I, v. 1535-8.)

Si nos disons ke nos pechiet nen avous, nos *decivons* nos mismes et veritez nen est mies en nos. (S. d. S. B. p. 540.)

Car en tant com nos *recivons* les deleiz, si nos temprons nos moins des choses ke il ne loist. (M. s. J. p. 503.)

Si est ceste parole clameie repunse, car senz failhe ce k'un pau d'elliz *recoivent* en lur cuers ne seit la tres grant partie des hommes. (Ib. p. 477.)

Si tu ton airme aemplis del sostenement de la parole de Deu, et tu feolment et par tel devotion cum tu pues, ancor ne soit ele mies digne, *rezoiz* celuy pain ki de ciel dexendit. (S. d. S. B. p. 534.)

Tuit t'unt par mei merci crie,
Que tu lor cors e lur servises
Des or en avant ne despises,
Mais *receif* les cume tes serfs
Vers tei offenduz e purvers. (Ben. v. 8779-83.)

Mais ki me frad juge que jo *receive* bonement ces ki unt parole à mustrer, e jo frai dreiture a tuz amiablement e dulcement. (Q. L. d. R. II, p. 173.)

Que il *recoive* droit en nostre cort. (M. s. P. I, p. 555.)

Heraut Herfagan a requis....
Qu'en pais le consente e *receive*
Si qu'il nel engint ne *deceive*. (Ben. v. 36845. 8. 9.)
N'est mes nus qui le *ramentoive*. (Rutb. I, p. 79.)
Li baron descendirent à la tante tot droit
Où la bele Sebile molt doucement ploroit
Et les faiz son seignor sovant *amentevoit*. (Ch. d. S. II, p. 86.)
Or si vos en volez retraire,
Gel connois bien à cel senblant,
Que vos en alez repentent,
Orainz m'*apercui* au plorer.
Quant vos de lui volez parler,
Et s'en atendez ma requeste. (P. d. B. v. 6436-41.)
Moult me gari soef ma plaie
Que je *recui* en Cornuaille. (Trist. I, p. 219.)
Plus de vingt rois ai conquis en bataille,
Ainc mais par nul ne *rechui* tel damage. (O. d. D. v. 2970. 1.)

Ma char *receut*, ne mies la char Adam, c'est celei cui Adans ot davant la colpe. (S. d. S. B. p. 547.)

Meint malade e meint contreit,
Meint fevros e meint engrotie
Receut par cel oille santie. (St. N. v. 1365-7.)

Vint en Ebron od vint cumpaignuns, e David le *receut* od grant honur e à cunvivie, lui e ses cumpaignuns. (Q. L. d. R. II, p. 131.)

Puis s'en va son gage porter;
Pepins le *rechut* sans fauser. (Poit. p. 47.)
Li vesques ki fu de bon non,
Voiant tous, en *reciut* le don
Ki moult fu biaus..... (Phil. M. v. 1090-2.)
Entra ens
Segurement, il et ses gens,
C'onques om nes *perciut* en ost. (Ib. v. 4524-6.)
Souvent repairoit en l'ostel
Cheli qui folement se cuevre,
Tant k'il *aperchut* toute l'uevre. (L. d'I. p. 19.)

Uns chevaliers de Hielemes qui Lyenars avoit nom, preudom durement et de grant pooir, *perchut* l'orgueil et le beubant qui iert en eulx. (H. d. V. p. 171. II.)

Mes, par la fei nostre seignur | Jhesu Crist nostre creatur
Que par baptesme *receumes*.
De dreite creance, e eumes. (M. d. F. II, p. 477.)
Et tant de cele guerre eustes
Que .v. plaies en *receustes*
En la crois ù fustes ficies
Et d'un glave ou coste percies. (R. d. L. M. v. 1133-6.)

Ensi soffeist as innocenz à sainteit li martyres qu'il por Deu *recurent*. (S. d. S. B. p. 543.)

Li fol pruveire ne *receurent* le chastiement, kar Deus les volt ocire e faire vengement. (Q. L. d. R. I, p. 9.)

Là fors sunt curuz li plusurs e asquanz,
Receurent les destrers e les forz mulz amblanz. (Charl. p. 14.)
Tant i ont endure cil de françoise geste
Que molt sont esmaie et *reçurent* grant perte.
(Ch. d. S. II, p. 114.)
Si les *reciurent* vistement
Et combatirent fierement. (Phil. M. v. 6910. 11.)
Tuit le *reciurent* à signor,
Et li porterent grant ounor. (Ib. v. 13581. 2.)
Franc les *percurent*, as armes sont sailli. (O. d. D. v. 7007.)
Li prestres de mal cuer sorrist
Pour la merveille de cel homme
Que chascune des dames nomme;
Onques autrui n'i *ramenturent*. (L. d'I. p. 13.)
Mult me requist, bel me priat
K'en ma guarde vus *receusse*. (Trist. II, p. 120.)

Jo quidoue que il en eisist e jesque à mei venist e tuchast ma liepre de sa main, e à sun Deu feist sa ureisun, e si *rechusse* guarisun. (Q. L. d. R. IV, p. 362.)

Là requistrent le marchis Boniface qu'il preist la crois, et qu'il pour

Dieu *receust* la seignorie de l'ost, et fust el lieu Thiebaut de Champaigne, et preist son avoir et ses homes. (Villeh. p. 14. XXVII.)

C'on ne *perciust* de son iestre. (Phil. M. v. 28448.)

Dun ne sez que pur ço i vint (devant tei), qu'il de *deceust* et seust tes privetez, e quanques tu fais? (Q. L. d. R. II, p. 131.)

E ne fust pas liverez li argenz par cunte as chamberlains, mais *receussent* e despendissent sur lur leelted. (Ib. IV, p. 423.)

Si guerpis ta creance et laisse vostre loi,
Avec moi t'an vanras, si *recevras* ma loi. (Ch. d. S. II, p. 177.)

Nous avons enconvent, ke nous ne *recheverons*, ne souferons à rechevoir nulle des gens le duc à bourgois, en nos bourgesies.
(1287. J. v. H. p. 450. 1.)

Ci *receveront* les granz loiers
Qu'aveir deivent bons chevaliers. (Chr. A. N. I, p. 198.)
Qui fame voudroit decevoir
Je li faz bien apercevoir
Qu'avant *decevroit* l'anemi,
Le deable, à champ arami. (Rutb. I, p. 295.)
Mais il n'en aront ja solas,
Ains en sera Jakes *decheus*,
Tristres, dolens, correchies et mus. (R. d. M. d'A. p. 3.)
Quant Mahons a *apercheu*
K'il a sa dame *decheu*
Grant joie a en son cuer mene. (R. d. M. p. 50.)

Cume li reis Ezechias out *receud* cez lettres, sis out oies, erranment en alad al temple. (Q. L. d. R. IV, p. 413.)

O parole brief et plaine, parole vive et fructifianz et digne k'ele tot par tot soit *receue!* (S. d. S. B. p. 558.)

Et bien sachiez que qui pour Dieu en cestui besoing morra, s'ame s'en ira toute florie en paradis, et cil qui vis en escapera, sera tous les jours de sa vie hounoures et *remanteus* en bien apres sa mort. (H. d. V. 495 b.)

Ne ja n'i ert *ramanteuz.* (Brut. I, XLVIII.)
Le covenant son pere li a *amanteu.* (Ch. d. S. I, p. 137.)

On trouve aussi le participe sans *e:*

Ignaures, tu nous as bien *dechutes,*
Tant con en sommes *aperchutes.* (L. d'I. p. 18.)
Où voit Gerard, se li ait *ramantu.* (G. d. V. v. 317.)

Je ferai enfin remarquer le composé *s'entrerecevoir:*

Et quant il fu dedens, tantost
Apres lui l'uisset on reclost,
Et s'en vint où sa dame estoit
Qui en sa chambre l'atendoit,
Et *s'entrereçurent* en joie. (R. d. C. d. C. v. 4047-51.)

Molière s'est encore servi de *ramentevoir:* Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense.

CHOIR (v. fo.), cadere.

La forme primitive de ce verbe a été: en Bourgogne, *chaor*, et dès la fin du XIIe siècle, *chaoir*; dans le nord-est de l'Ile-de-France, *caoir*, vers le centre et le sud-est de cette même province, au XIIIe siècle, *chaoir*, *cheoir*; en Normandie, *caer*, en s'approchant de l'Ile-de-France et de la Picardie, *caeir*, *cheer*: dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, *chaeir*, *chaair*; dans le nord-est du dialecte picard, *keir*; *keoir*, dans le Hainaut, au milieu du XIIIe siècle; *cair* et *chair*, dans le Vermandois; dans l'ouest de la Picardie propre, *cheir*, qui, en passant dans les textes normands, reprit l'*a* primitif et y devint *chair*.

Cil mismes ki ester vuelt ancor ne lacet il mies la voie, sel covient il totevoies *chaor* por ceu qu'il ne welt esploitier. (S. d. S. B. p. 567.)

Quant il virent lor seignors, lor parenz et lor amis *chaoir* à lor piez, si distrent. (Villeh. 446ᵉ.)

En vait as pies le roi *chaoir*. (P. d. B. v. 3544.)

Et nos savons ke maintes foiz est moins de pechiet *chair* en la corruption de la char ke par taisieble pense pechier en parpenseit orguelh. (M. s. J. p. 507.)

Pour *chair* molt souvent canchielent. (R. d. l. V. v. 1995.)
Là veist on escus partir
Et haubers rompre et dessartir,
Chevaliers *cair* et navrer,
Et maint chief de bu desevrer,
Chevaus fuir, lor regnes rotes. (Ib. v. 2854-8.)

Esclas vint en la tente devant tous les barons qui là estoient. si se laist *cair* as pies. (H. d. V. 496ᵈ.)

Pouretes faut, mais hontes dure,
Ne puet *cheoir* par aventure. (R. d. S. S. v. 1553. 4.)
Ja ne sera de tel pooir
Qu'il ne l'estuise jus *caoir*. (Brut. v. 9812. 13.)
Où voit Turpin, as pies li va *caoir*. (O. d. D. v. 9357.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Colars Mouskes a vendut.... toutes les escances ki *eskeir* li doivent ne *eskeir* li pueent de signeur Jehan Mousket. (1265. Phil. M. suppl. p. 27.)

Le mantel de son col dessiere,
Si le lait *keoir* à la tierre. (Phil. M. v. 18948. 9.)
As pies le roi se lait *cheir*. (L. d. M. p. 66.)

Le dialecte normand qui, moins que les autres, était porté à la syncope, nous a conservé quelques exemples avec le *d* latin.

Carlles verrat sun grant orguill *cadeir*. (Ch. d. R. p. 23.)
Baligant veit sun gunfanun *cadeir*
Et l'estendart Mahumet remaneir. (Ib. p. 137.)

Sur l'erbe verte le sanc tut cler *caeir*. (Ib. p. 134.)
N'aveies tu liet l'escripture
Que bien deit *chaer* le torment
Sor celui qui pendu despent (Chast. IV, v. 56-8.)
Lait sei *chaair* jus del cheval. (Ben. v. 16660.)
E tex unt longement poeir
Que l'om veit mult à fais *chaeir*. (Ib. v. 20505. 6.)

Je ferai encore mention de la forme *choier*, qui est de la seconde moitié du XIIIe siècle, et des contrées situées au nord de l'Anjou et de la Touraine, en tirant vers l'Ile-de-France. L'*o* radical provient d'un assourdissement de l'*a*, ordinaire dans ces provinces.

Se lait *choier* au pie le roi. (Trist. I, p. 54.)

Le présent de l'indicatif du verbe *choir* offre une particularité fort remarquable, dans les dialectes où la voyelle radicale était *a*; au lieu de la diphthongaison régulière *ai* devant les terminaisons légères, on voit toujours *ie*.

Ainsi aplatissement de l'*a* en *e*, puis diphthongaison ordinaire avec *i*. On eut recours à ce moyen pour distinguer les trois premières personnes du présent de l'indicatif de celles du parfait défini et, pour l'uniformité, on admit *ie* à la troisième personne du pluriel. Cependant, comme il n'y avait en ce dernier cas aucune confusion à craindre, les exemples de la diphthongaison régulière *ai* ne sont pas rares.

Le dialecte normand employait *e* aux mêmes formes, mais il ne renforçait pas.

Les provinces qui avaient *e* pour voyelle radicale, le diphthonguaient naturellement en *ie*.

Ex.: Filz, se tu *chiez* en povrete,
N'en deis à Dieu savoir mau gre. (Chast. XVIII. v. 85. 6.)

Ha! biaus fillz, dist li peres, ce ne puet estre; biaus filz, se tu i *chiez* (dans la chaudiere), tu es morz. (R. d. S. S. d. R. p. 32.)

Car cant li hom ne parzoit les blandissemenz del malvais delit, si *chiet* il en la nuit de la tres felenesse oevre. (M. s. J. p. 456.)

Li destriers *chiet*, ne pot le cop porter. (G. d. V. v. 702.)
Con li oisiaux qui *chiet* es-las. (Poit. p. 9.)
Quant Braiher *ciet*, si comença à braire. (O. d. D. v. 11396.)
Li dains *ciet* mors sans pasmison. (Chr. A. N. III, p. 109.)
Mais onques por sa meskeance
Ne *kiet* en male desperance. (Ib. ead. p. 74.)
A poi que il ne *chet*, fuant s'en est turnet
E si muntet d'elais tuz les marbrins degrez. (Charl. v. 132. 3.)
E mult par en *chet* des morz. (Ben. v. 33553.)
Li paiens *chet* cuntreval à un quat. (Ch. d. R. p. 50.)

Quar cant nos tornons les vitiouses penses es vertuz, si *chaons* nos par mi lo sacrefice de la entencion les anemiables batailhes des temptacions et si en faisons alsi com cuers de noz amis. (M. s. J. p. 455.)

Et cil ki welent devenir riches *chieent* ens temptacions et el laz del diaule. (S. d. S. B. p. 568.)

En çou que ele ensi parloit,
Li rois le regarde, si voit
Les larmes des ix qui li *cieent*. (R. d. l. M. v 1305-7.)

Plus tard, on retrancha, devant la terminaison *ent*, l'*e* provenant de l'aplatissement de l'*a*, et on obtint la forme *chient*, qui est générale vers le milieu du XIIIe siècle.

Lai fuit l'estors et fors et esbaudis:
Chevalier *chient* des chevalz arabis. (G. d. V. v. 1490. 1.)
En Mueze *chient* de merveillouz randon. (Ch. d. R. Intr. XL.)
Cil fuient et cil *chaient:* costume est de tel dance.
(Ch. d. S. II, p. 83.)
Cil *caient* envers et adens,
Sampres en i ot quatre cens
Et soixante, en la place mors
Des plus riches et des plus fors. (Brut., v. 7437-40.)
Foudres *cheent* e feus ardanz. (Ben. II, v. 2073.)
Mainz s'en i sunt les cous bruisez,
Cheent à destre e à senestre. (Ben. v. 28757-8.)

Et avec le *d:*

Chiedent i fuldres e menut e suvent,
E terremoete ço i ad veirement. (Ch. d. R. p. 56.)

Je citerai enfin la forme normande suivante avec un *i* picard postposé:

Franceiz de tutes parz espeissent,
Normanz *decheient* e decreissent. (R. d. R. v. 9266. 7.)

Les plus anciens textes bourguignons emploient quelquefois au subjonctif la forme *chaie*, c'est-à-dire qu'ils conservent intacte la voyelle radicale; mais, le subjonctif se réglant ordinairement sur l'indicatif, on abandonna bientôt tout à fait *chaie* et on le remplaça par *chiee*, *chie*. Le dialecte picard avait *chiece*, qui pénétra de fort bonne heure en Normandie. La forme primitive du dialecte normand était *chee*, contractée de *chede*.

Tenes moi bien que jo ne *chie*. (P. d. B. v. 9718.)

E cil cessent ki bien sunt es posteiz, ki par la divine amor mettent arier et entrelaissent les penses des terriens plais, ke li cuers ne *chaiet* jus des sovraines choses, quant il est ensongiez es basses. (M. s. J. p. 473.)

Raisons, qui d'autre part se mist,
Li dist que il d'iloec s'en voise,
Qu'il ne *chiee* en briquetoise. (R. d. l. M. v. 418-20.)
Men escientre, nel me reproverunt

Que il me *chedet* cum fist à Guenelun
De sa main destre que reçut le bastun. (Ch. d. R. p. 31.)
Respont Rollans: Ne placet damne-Deu
Que mi parent pur mei seient blasmet,
Ne France dulce ja *cheet* en viltet! (Ib. p. 42.)
La gent gart qui li est baillee,
Que vers Deu ne vers eus n'en *chee*. (Ben. v. 41243. 4.)
E si facent, si cum il solent,
Mun comandement senz desdire,
Qu'il n'en *cheent* vers mei en ire. (Ben. v. 10484.)
Lai le moi porter une piece,
Ge ne cuit mie que je *chiece*. (Fabl. et C. IV, p. 244.)

Respundi li poples: Nu fras; si nus fuium de champ n'entendrunt mie grant plait à la meited de nus *chieced* par terre. (Q. L. d. R. II, p. 185.)

Hum vus deit bien mustrer que ne faciez tel fait
Dunt saint iglise *chiece* en plus dolerus plait.
(Th. Cant. p. 72, v. 21. 2.)
Et disoit, comme dame fine,
Qu'ele morroit tousjours roine,
Que sa hautaice ne *dekiece*,
Ensi fu li rois moult grant piece. (Phil. M. v. 19362-5.)
Dieu proi que il ne m'en *mesquieche*. (Th. F. M. A. p. 61.)

Le parfait défini avait pour formes: *chai*, *cai*, *chei*, *kai*, *kei*, et, à la fin du XIIIe siècle, *cheu*, dans l'Artois, sur les frontières de la Picardie et de la Normandie. Plus on avance dans le XIIIe siècle, plus les formes en *e* radical deviennent fréquentes.

Quant j'oi à Tristran retraire
La batalle que li fis faire,
Pitie en oi, petit falli
Que de l'arbre jus ne *chai*. (Trist. I, p. 25.)
Il *chait* jus, kant la teste ot copee. (G. d. V. v. 2682.)
Mahons *chai* de passion
Devant la congregation,
Molt oriblement se dejete. (R. d. M. p. 35.)

Lores *chaid* la sort sur la lignee Benjamin, e refud faite entre cels de Benjamin, e *chaid* sur la meignee Metri, e al derain sur Saul le filz Cis. (Q. L. d. R. I. p. 35.)

Quant le dut prendre (le guant), si li *cait* à tere. (Ch. d. R. p. 14.)

En orguel mie ne *kai*
Pour çou s'avoirs li *eskai*,
Ançois en donoit larghement
Meismement la povre gent. (R. d. l. M. v. 2429-32.)
Quant il est en chambre entrez,
La dame li *chei* as piez,
Estreitement l'ad beisiez. (M. d. F. I, p. 170.)

Li reis Alred, ki ert dedenz
Od grant masse de ses parenz,
Kuida desfendre la cite,
Mais il *cheu* en infermete. (R. d. R. v. 6502-5.)

Cfr. Les resnes luy *cheurent* des mains, et luy tomba de dessus son cheval en terre. (Amyot. Hom. ill. Pyrrhus.)

Gieres por conforteir vinrent li ami(s?), mais il *chairent* en paroles de chosemenz. (M. s. J. p. 453.)

(Il) l'en *chairent* as piez mult plorant; et il lor rechiet as piez et dit que il le fera mult volentiers. (Villeh. 438 e.)

Et li baron lor *cheierent* as piez. (Villeh. 446 c.)

Cil qui *cheirent* en enfer
(Leur meistres en est Lucifer)
Tourmentent en enfer les ames. (R. d. S. G. v. 2104-6.)
Outre s'en passent, que estref n'i perdirent:
A cele fois ne *cairent* il mie. (O. d. D. v. 1798. 9.)
Car andui si arçon rompirent,
Et lès lui à tere *kairent*. (R. d. l. M. v. 2759. 60.)

L'imparfait du subjonctif, comme toujours, avait des formes correspondantes au parfait défini.

Molt est foible humainne nature:
Ne poi si haute creature
Souffrir, c'à terre ne *cheisse*,
Non pas pour chou que mal sentisse,
Ja soit chou qu'ensi escumasse
Et laidement me demenasse. (R. d. M. p. 37. 38.)
... Si li hopoit ses cevals,
Ki n'est ne chevelus ne caus,
Se il sor le ceval seist,
Ja en tel lieu ne s'aersist
A sele, à crigne, amont, n'aval,
Qu'il ne *chaist* jus del ceval;
Mais la dame n'en pot chair. (L. d. T. p. 80.)
Onques por çou n'eustes defois
Que li caus sour vous ne *kaist*,
Ja li nons ne vous garesist. (L. d'I. p. 12.)

Se chis varles *cheist* à terre dou cop. (1312. J. v. H. p. 549.)

Mais ançois que li quens *keist*
Plus de .xxx. paiens ocist. (Phil. M. v. 7264. 5.)

Et avec *s* intercalaire.

En les queles (lettres) est contenue qe nus ne entendioms pas qe, par tel pardon, ren *discheisi*(s)*t* des amendes, qe nus devioms prendre par vostre dit. (1278. Rym. I, 2. p. 168.)

Et nous commenderent que nous vous en *cheissiens* as pies, et que nous n'en levissiemes devant que vous le nous aries otroie. (Villeh. p. 8. XVI.)

Mult ert hidus as trespassanz,
Qu'il ne *chaissent* contreval
El dolerus puiz enfernal. (M. d. F. II, p. 464.)

Le futur était: *charrai*, *carrai*, *charai*, *cherrai*, *cherai*, et, au milieu du XIIIe siècle, au nord-est de l'Ile-de-France, *chierai*; dans le Hainaut, à la même époque, *kairai*.

Se il mun dun ne me retaille
E il vers mei ne face faille,
Jeo n'en *charrai* mie vers lui. (Ben. v. 14586-8.)

He! corone de France, fait il, com or *cheras!* (Ch. d. S. II, p. 186.)

Car Diex dist par la bouche Salmon: Tu *cheras* en la fosse que tu as apparillie pour ton frere. (Phil. M. t. I, p. 41 c. 1.)

De ci qu'ait Dreues son chastel
N'en *charra* por home un quarrel. (Ben. v. 28628. 9.)
Cil qui *chara* n'ara autre loier
Fors le l'ocire à duel et à pechie. (R. d. C. p. 94.)
On le doit nommer quant il tonne,
Ja puis ne *carra* cos en l'estre. (L. d'I. p. 12.)
Li Juif pensent qu'il ferunt:
Joseph, Nychodemus penrunt
Si coiement c'on nou sara,
Et puis ceste chose *cherra*. (R. d. S. G. v. 649-52.)
Li quels que soit *chiera* ancui. (P. d. B. v. 8054.)
Or ne vos en proierons mes,
N'à vos pies n'en *chierons* à fes. (Ib. v. 6369. 70.)
Nous *decarrons* et il sordront. (Brut. v. 550.)
Et cil qui seront envai
Et *charront* là où cil chai
Qui par orgueil perdi sa grace! (Rutb. I, p. 104.)

Desuz mes piez *charrunt*. (Q. L. d. R. II, p. 209.)

Conditionnel:

.... S'ot une clef en la main diestre.
En cele ymage si creoient
Turc et paien, et si disoient
Que cele cles jus li *kairoit*
Quant .i. rois crestiiens venroit. (Phil. M. v. 6491-5.)
Puiz fist à sez homes veer
Ke kant li or des piez *charreit*,
Ke ja nul d'els les reprendreit. (R. d. R. v. 8222-4.)
Quant li saetes descendreient,
Desor lor testes dreit *charreient*,
Et as viaires les ferreient. (Ib. v. 13282-4.)

Por ce ke il par sa mervilhouse poance at porveut ke il, se il longement estisoient en paiz et en repaus, ne poroient soffrir les temptations, anz *charoient* abatut des plaies de le pense. (M. s. J. p. 489.)

Qu'avis li fu que mieuz seroient
Les goutes ki dedenz *cherroient*
Qu'en liu ou mestre les peust. (R. d. S. G. v. 565-7.)

Imparfait de l'indicatif:

Car de l'un basmes decouroit,
Et de l'autre cresmes *caoit*. (Fl. et Bl. v. 625. 6.)
A ces grans chaignes se hurtoit,
Par mi ces boissons s'abaitoit
Et *cheoit* ansi com uns trons,
Car moult par estoit grans le lons. (Dol. p. 250.)
Se chis varles *keoit* à terre du coup. (1312. J. v. H. p. 549.)

Et non pourquant pour ceu qu'il assembla sans commandement, li preudome de l'ost disent qu'il avoit fait un fol hardement, et que nus hom ne l'en devoit plaindre, se il li *mesceoit* de ceste emprise. (H. d. V. 492b.)

... Et que nus hom ne le deveroit plaindre se li *meschaoit* de cette emprise. (H. d. V. p. 171. II.)

Chaioit (R. d. R. v. 9138), *eschaioit* (G. l. L. I, p. 123), sont des formes incorrectes des bas temps.

Li lais estoit grant et parfons,
Car de valees et de mons
Soisante eves dedens *caoient*
Et aloc totes remanoient. (Brut. v. 9662-5.)
Tant fu li tenz pesmes et forz,
.C. foiz cuidai bien estre morz
Des foudres, qu'entor moi *chaoient*,
E des arbres qu'il despecoient. (Romv. p. 529 v. 12-15.)
Là trebuchoent e *chaeient*,
E cil à pie les occieient. (Ben. v. 37558. 9.)

Les formes du participe passé étaient aussi variées que celles de l'infinitif; on les classera facilement, si on se souvient de ce que j'ai dit plus haut de ces dernières.

Et si restorassent les murs de Jherusalem ki *chaut* estoient. (S. d. S. B. v. 524.)

Et li cuens ot este *chaus*, et un suen chevalier qui ot nom Johan de Friaise fu descenduz, si le mist sur son cheval. (Villeh. 475a.)

Aude l'entant, s'est *chaue* pamee. (G. d. V. v. 2563.)

E cume il fud *chaud*, fierement cumenchad à braire. (Q. L. d. R. II, p. 213.)

Falt li le coer, si est *chaeit* avant. (Ch. d. R. p. 86.)
Sur l'erbe verte si est *caeit* envers. (Ib. p. 88.)
Humles, preianz, agenoilliez,
Li est li quens *chaet* as piez. (Ben. v. 14171. 2. cfr. R. d. R. v. 13298.)
Asez l'en est *chaait* as piez. (Ib. v. 11698. cfr. v. 11794.)
La cite vist mult empirie
Et de bons chiteains widie,

Maisons gastes, mostiers *chaois*,
Asses l'a plainte mainte fois. (Brut. v. 8187-90.)

Lendemain chauça et vesti sa mesnie, et fist redrecier ses mesons qui estoient *chaoites*. (R. d. S. S. d. R. p. 31.)

Or est *cheoite* entre deus sieles. (R. d. S. S. v. 3903.)
Les vies cites fist renforchier
Et les murs *caois* rederchier. (Brut. v. 3211. 12.)
Mult vit iglises desertees
Maisons *caoites* et gastees. (Ib. v. 9840. 1.)
Carles cancelet, por poi qu'il n'est *caut*. (Ch. d. R. p. 139.)
Ja fust *caus* quant as arçons se prant. (O. d. D. v. 478.)
.J. gourle de deniers portoie,
Si m'est *cheus* en mi la voie. (R. d. M. p. 13.)
Se lor sires estoit occis
Keu sont en males merchis. (R. d. l. V p. 97.)
Keue sui de l'escafaut
Où je cuidoie estre montee. (Ib. p. 148.)
Errament est *queus* [1]) pasmes. (Ib. p. 201.)
Se ne fust la sele doree
Ele fust *queue* pasmee. (Poit. p. 22.)
L(e?) gant pare du blanc hermine
Li sont *choiet* sor la poitrine. (Trist. I, p. 101.)

Participe présent: *chaant* (Chast. XXII. v. 180.), *caant*, *cheant*, etc.

Les composés de *choir* étaient:

1) *Rechoir*, 2) *Enchoir*, tomber dans; 3) *Renchoir*, 4) *Dechoir*, 5) *Meschoir*, mésarriver, tourner à mal, arriver malheur, mal réussir; 6) *Eschoir*.

Quant je refui si haut montee,
Je refui si asseuree
Que ja *recair* ne quidai. (R. d. l. M. v. 4685-7.)
Si tu i mez entente e paine,
N'i *encharrai* mie granment. (Ben. v. 14611. 2.)
Vit son lignage *dechaeir*. (R. d. R. v. 13948.)
Sire, il me va moult *mesceant*,
Ne vous aroie aconte hui
Tot le moitie de mon anui. (Poit. p. 29.)

Cfr. Imparfait de l'indicatif.

S'il *esquiet* une rente à Reins u à Conloingne,
S'uns preudons la demande, cuidies vos qu'on li donne?
(Rutb. I, p. 237.)
Qui que tisse chascuns desvide;
Li penssers chiet;

(1) Simple variante orthographique pour *keu*. *Queu* et *keu* sont des formes exclusivement picardes.

Nul bel eschet ne lor *eschiet.*
N'en pucent mes qu'il lor *meschiet,*
Ainz lor en poise. (Rutb. I, p. 32.)

S'il evenoit que cele terre *eschaist* de la contesse Johanne de Poitiers à noz .... nos ... seriens tenu de rendre la au roy d'Angleterre.
(1259. Rym. I, 2. p. 50.)

Choir, dit l'Académie, ne s'emploie qu'à l'infinitif présent et au participe passé. C'est bien à tort qu'on abandonne la conjugaison de ce verbe; il a un substantif, et *tomber*, qui le doit remplacer, n'a pas cet avantage. *Choir* a du reste de très-beaux emplois de la synonymie:

Tout va *choir* en ma main, ou *tomber* dans la vôtre. (Corneille.)

Quoi qu'il en soit, jusqu'à la fin du XVIe siècle, *choir* a été employé à tous les temps.

Par où l'on peust comprendre, que les oiseaux qui tombent de l'air en terre, ne *cheent* pas pour ce que l'air agité par auscune vehemente concussion se rompe ny se fende. (Amyot. Hom. ill. Pompeius.)

L'Académie et, après elle, tous les lexicographes disent: *il échoit* ou *il échet;* mais ils ne donnent que *déchoit.* Pourquoi cette différence? La raison étymologique qui fait écrire et prononcer *il échet*, existe aussi pour *il déchet.*

En un austre aage elle (la science de deviner les choses à advenir) vient en mespris, et *dechet* de reputation. (Amyot. Hom. ill. Sylla.)

Jusqu'au XVIIe siècle, tous les composés de *choir* ont été d'un fréquent usage; *eschoir*, entre autres, s'employait encore au XVIe dans un sens beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui.

Estant lors *escheute* la feste des mysteres (Amyot. Hom. ill. Alexandre.) Il *escheoit* bien des occasions, où il regardoit plus tost à l'utilité publique (Ib. ead. Agesilaus.) Selon qu'il *escherroit* par le sort: et luy *escheut* la prose grecque. (Ib. ead. Lucullus.) Auquel des deux consuls *escherroit* la province de la Macedoine. (Ib. ead. Paulus Aemylius.)

CHALOIR (calere).

Ce verbe, dont la signification est *importer*, avait pour formes infinitives: *chaloir*, en Bourgogne; *caloir*, en Picardie; *chaler, chaleir*, en Normandie.

Petit nos puet *chaloir* que l'an vande les blez. (Ch. d. S. II, 4.)
Signor, dist il, or vos ires couchier;
Ne puet *caloir* de chi huimais gaitier. (O. d. D. v. 8882. 3.)
Qui bon conseil ot, s'il nel creit,
Ne pot *chaleir* puis pro foleit. (Ben. v. 16126. 7.)

Chaloir était un verbe impersonnel; il faisait, au présent de l'indicatif: *chalt*, *calt*, et par suite du fléchissement du *l*: *chaut, caut.*

Se il ont grant gent, vous que *calt?* (Brut. v. 7887.)
L'escu q'il porte laist à terre caïr,
Nel porte plus, ne li *calt* qu'il presist. (O. d. D. v. 7747. 8.)
Molt le font bien François, veritez est provee;
Mes que *chaut*, qant lor gent iert vaincue et matee?
(Ch. d. S. II, 119.)

S'il ont plus grant gent que nous n'avons, que nous *chaut?* tant arons plus grant hounour, et il ne valent riens. (H. d. V. 495[b].)

Si s'en va li honteus mucier
Et li faus s'embat sans hucier,
K'il ne li *caut* que on li die. (Rutb. N. et E. I, p. 342.)
Quant li bons vesques entendi
Que nus bourgois n'i s'asenti,
Fors li millour et li plus haut,
Des autres moult petit li *caut*. (Phil. M. 890-3.)

Subjonctif: *chaille*, *caille*.

Dist li abes: Ne vous en *chaille*. (Rutb. I, p. 316.)
S'il est nomez dux, ce ne *chaille*. (Ben. v. 9010.)
Ne ne vous *caille* de savoir
Que je sui ne de quele terre. (R. d. l. M. v. 4942. 3.)
Li rois a Brien apele,
Prie li a et commande
Que car de venison li quiere,
Ne li *caille* de quel maniere. (Brut. v. 14637-40.)

L'emploi des présents de l'indicatif et du subjonctif de *chaloir* ne répond souvent pas à l'idée que nous nous faisons de ces temps; on trouve l'indicatif où on attend le subjonctif, et vice versâ. Pour ce qui est du second cas, il s'explique par ce que j'ai dit de l'emploi du subjonctif dans l'ancienne langue; cependant, vers la fin du XIIIe siècle et au XIVe, les exemples où *chaille* n'a été mis que pour la rime, sont assez nombreux. Quant à l'usage de l'indicatif pour le subjonctif, il n'est qu'apparent. On le rencontre dans les provinces qui n'avaient pas l'habitude de mouiller les *l*, et ici le présent du subjonctif et celui de l'indicatif avaient nécessairement la même forme. (Cfr. *alt*, *aut*, de *aler*.

Mes Baudoins est liez et joianz sanz iror:
Ne li *chaille* qi face ne tristor ne iror,
Bien se tient à paiez de trestot son labor. (Ch. d. S. II, p. 94.)
La mort de Baudoin ne vos *chaille* plorer,
Mar vos esmaierez tant com porrai durer. (Ib. II, p. 166.)
Mainz bas hom a feru sor duc et sor princier:
Que *chaille* de parage, s'il est bon chevalier,
Et que il soit meslins as rustes cox baillier? (Ib. II, p. 172.)

Dame, dist il, et vos que *chaut?*
La merci Dieu rien ne vos faut,
Si gardez ce que vos avez,
Et si faites vos volentez.
Et si ne vos *chaut* dont je l'aie,
Qant nus hom ne vos en aplaie. (Chast. XXI. v. 27-32.)

Au lieu de *chalt*, *chaut*, on trouve *chelt*, *cheut;* formes assez rares, il est vrai, mais qu'on doit reconnaître: Il y a eu l'aplatissement très-ordinaire de l'*a* en *e*.

De ço qui *chelt*, quant nul n'en respundiet. (Ch. d. R. p. 93.)
Dunc se purpense de sa amie
E dit: Ki en *cheut* si il me ocie. (Trist. II, p. 97.)

Le parfait défini et l'imparfait du subjonctif avaient pour formes: *chalut*, *chalust*, *calut*, *calust;* et l'imparfait du subjonctif avec *s* intercalaire: *chalsist*, *chausist; calsist*, *causist (u = l).*

On lit à la page 228 du tome premier de cette grammaire: „Les verbes en *loir*, et *toldre*, *soldre*, avaient, au parfait défini et à l'imparfait du subjonctif, une forme avec *s* intercalaire, qui a pris naissance en Picardie.“ En y regardant de plus près, je m'aperçois que cette remarque a besoin de quelques explications supplémentaires. MM. d'Orelli, Diez, et tous ceux qui les ont copiés, admettent un parfait défini avec *s* intercalaire, dont les formes seraient, à la troisième personne du singulier, *chausist*, *faulsist*, *vausist*, *vousist*. C'est une erreur; *chausist*, *faulsist* (mieux *fausist*), *vausist*, *vousist*, sont toujours des imparfaits du subjonctif. Il est facile de s'en convaincre, si l'on part du point de vue que suivait la langue d'oïl dans l'emploi de ce temps, et si l'on compare aux exemples que rapportent MM. Diez et d'Orelli, ceux que je cite t. I. p. 240-42, p. 336, et à l'occasion de l'imparfait du subjonctif de chaque verbe. (Cfr. encore la remarque t. I, p. 243.) MM. Diez et d'Orelli ne donnent du reste aucun exemple de *vausist* avec le sens de *valoir*, et M. d'Orelli avait été mieux avisé d'abord en indiquant *fausist* comme imparfait du subjonctif, qu'en suivant M. Diez dans la seconde édition de sa grammaire. J'ai prouvé l'existence de cette forme avec *s* intercalaire à la 2e pers. du sing. du parfait défini de *faillir*; elle est très-fréquente pour *vouloir* — mais sans troisième personne du singulier *fausist*, *vousist* —; pour ce qui est de *chaloir* et de *valoir*, je n'en ai trouvé aucune trace: aussi, selon ma coutume, malgré les imparfaits du subjonctif qui semblent la supposer, je ne l'admettrai pas touchant ces deux verbes, jusqu'à ce qu'on en ait démontré l'existence par des exemples. Je prie donc le lecteur de vouloir bien corriger en ce sens la remarque du t. I. p. 228. (V. *toldre*, *soldre*.)

Ne valt mialz cil que ne valut
Alixandres cui ne *chalut*
De charite ne de nul bien. (Brut. I, LI.)
Ne li *chalut* du seureplus. (Rutb. II, p. 195.)
Ne lur *chalust* kel plaist feissent,
Mais ke en paiz se departissent. (R. d. R. v. 9597. 8.)
Tristran, s'à vus parle eusse,
Ne me *calsist* se puis morusse. (Trist. II, p. 76.)
Et se il son prou en feist,
Lui ne *causist* qui i perdist. (Brut., v. 2385. 6.)
Se sul n'eust perdu Guirin
Poi li *chausist* de trestut l'al. (Ben. II, v. 910. 11.)

Et sachies que il i avoit assez de ciaus qui bien vousissent que li corans enmenast les vaissiaus contreval le bras ou li vens, ne leur *chausist* comment l'aventure avenist, mais qu'il se departissent de la contree et alassent leur voie. (Villeh. p. 77. CIII.)

Imparfait de l'indicatif:

Ne li *chaloit* s'ele trambloit. (Rutb. II, p. 214.)
Del escondit ne li *caloit*
Que sa fille fait li avoit. (R. d. l. M. v. 625. 6.)

Voy. Dol. p. 259. R. d. R. v. 15958. Brut. v. 12368.

Futur et conditionnel: *chaldra*, *chaudra (u = l)*, *chaldroit*, *chaudroit; caldra*, *caudra*, *caldroit*, *caudroit*.

Ne li *chaudra* s'en est honiz,
Mais sol que ses cors seit mordriz. (Ben. v. 12013. 4.)
Tiebauz, qui à rien el n'entent,
Ne li *chaudreit* sol ciel coment
Mais que li dux fust mort u pris. (Ib. v. 20589-91.)

De *chaloir* on formait *rechaloir:*

Certes, ne mi ne *recausist*
Del couroue mon pere granment,
Se jou de vos tant seulement
Cuidaisse compaignie avoir. (Chr. A. N. III, p. 109.)

Le verbe *chaloir*, qui ne nous est parvenu que dans la phrase: *Il ne m'en chaut*, était encore d'un fréquent emploi au XVIe siècle.

Quant à moy, il me semble que pour avoir la vraye felicite, de laquelle la plus grande partie gist es moeurs, qualitez et conditions de l'ame, il ne peust *chaloir* que l'homme soit né en ville obscure et de peu de renommee. (Amyot. Hom. ill. Demosthenes.)

MOUVOIR (v. fo.), movere.

Mouvoir avait pour formes: en Bourgogne, *movoir;* en Picar-

die, *mouvoir;* en Normandie, *muver? mover;* dans les dialectes mixtes, *moveir.*

Très-anciennement, en Bourgogne, on a rapporté aussi ce verbe à la quatrième conjugaison: *muevre.* (Cfr. t. I p. 205 Remarque 1). *Muevre* se montre de nouveau dans l'Ile-de-France vers la fin du XIIIe siècle; il provient sans doute ici de l'influence des formes renforcées et de celles de la Normandie.

La véritable forme du nord de la Picardie, *ir*, n'a laissé que de faibles traces de son existence; elle disparut promptement devant *oir.*

Après 1250, le normand *mover* prit souvent l'*u* picard: *mouver* [1].

Maintenant me covint *movoir.* (Dol. p. 258.)
Li rois lor a dit tierme et jour.
De *mouvoir.* (Phil. M. v. 10304. 5.)
Ses chiens out envoie *mover*
En .i. espoise .i. fier sengler. (Trist. I, p. 207.)
Maiz quant il li piez *mover* dut
En sez braies s'empeescha,
Ne pout aler, ainz tresbucha. (R. d. R. v. 9746-8.)

Mouver (Ib. v. 9081.)

Demi mort, plat, senz els aidier,
Senz eus *moveir* ne senz drecier,
Unt mais tut mis au convenir,
Qu'il n'atendent mais le morir. (Ben. II, v. 2083-6.)

Entre les autres fu venues une novele à l'empereor Baudoins dont il fu molt dolenz, de la contesse Marie sa fame, que il avoit laissie en Flandres enceinte por ce qu'elle ne pot avec lui *movir,* qui adonc ere cuens, et la dame si ajut d'une fille. (Villeh. 470c.)

Li voiz de l'enfant ki criet ne fait mies à dotteir, anz doit plus à ceu *enmuevre* c'un ait pitiet de luy. (S. d. S. B. p. 537.)

Les levres *muevre* ne les denz
Ne font pas la relegion,
Mes la bone componcion. (Rutb. II, p. 216.)

Le présent de l'indicatif de *movoir* diphthonguait régulièrement l'*o* en *ue.*

L'enfes Raoul n'a mie sens d'effant,
L'onnor son pere va molt bien chalengant.
Si *muet* li rois une guerre si grant
Dont mainte dame auront les cuers dolant. (R. d. C. p. 37.)
Ele *muet* d'ilec de randon,
Tantost s'en va en sa meison. (R. d. S. G. v. 1565. 6.)

(1) La langue fixée, qui a admis la forme picarde pour le sens général, a conservé aussi *mouver* dans quelques expressions techniques. Le peuple de certaines contrées se sert encore de *mouver* au sens de *mouvoir.*

Et se li ai quite tous les homages qui *muevent* de la terre d'Estruem. (1228. Th. N. A. I, p. 1007.)

Ja saverad li reis Henri asez ù *mover* sei:
Franceis li *muevent* guerre . . . . . . (Ben. t. 3. p. 535.)

Impératif:

Ne voz *moveiz*, licheor pautonier. (G. d. V. v. 548.)
De delez moi ne vous *mouvez*,
Ce que vous direi retenez. (R. d. S. G. v. 2995. 6.)

Présent du subjonctif: *mueve:*

Se li prie que il le voie
Anchois que de la vile *mueve*. (R. d. l. V. p. 284.)
Puis apela Persans et Esclavons,
Sus lor cors perdre lor comande par non,
Nus ne se *mueve* por cri ne por tenchon
Dusqu'à cele eure que venir le verront. (O. d. D. v. 9911-4.)

On retrouve ici la variante *oe* pour *ue*, que j'ai déjà expliquée plusieurs fois:

Nes eschacent ne nes *emoevent*,
Mais od les branz nuz s'entretrovent. (Ben. v. 5335-6.)
Or entent je à qu'il vout traire:
A prendre sei à achaison
Cum vers mei *moeve* contençon,
Ocire u prendre u desconfire. (Ib. v. 15229-32.)

Parfait défini: *mui*, où *u* n'est que le *v* latin, devant lequel on a syncopé l'*o*. On a cependant quelques exemples où l'*u* est précédé de la voyelle *o;* mais la combinaison *ou* qui en résulte, représente simplement *u* ou *eu*. (V. *devoir*.)

Amis, tot aie en talent,
Et ne vueil pas à vos celer,
Ne me *mui* pas por deporter. (P. d. B. v. 5596-8.)
L'arcevesques d'Everwic, uns sages hom lettrez,
Vus enveiera dous messages privez;
Mes jo *mui* premerein, ki soi les veritez. (Ben. t. 3. p. 610.)

Lendemain par matin se *mut* de Naples, et cil ki les osteus devoient prendre se *murent* devant, fors que ne sai quant escuyer qui se leverent plus matin. (H. d. V. 498[e].)

E od riche compaignie
Mut de Barbeflo sa navie. (Ben. v. 15682. 3.)
De nostre terre, li bons abes a dit,
Meusmes nous, il n'a pas quinze dis. (G. l. L. II, p. 262.)

Quar il est crestiens tout ausi come vos estes, et bien sait certainement que vous ne *meustes* que pour la sainte terre d'outremer. (Villeh. p. 43. LXVI.)

Et cil s'acesment, puis ont lor ars tendus,
Les quarriaus traient, les homes ont ferus,

Ainc ne se *murent*, car tot furent de fust.
(O. d. D. v. 8413-5.)

Avec *o*:

La dame en sa preere demurad; ses levres *mout*....
(Q. L. d. R. 1, p. 3.)

Apres li dist: Culvert, mar i *moüstes*,
De Mahumet ja n'i aurez ajude. (Ch. d. R. p. 52.)

Imparfait du subjonctif:

Ainz i ot jut vij anz à ost banie,
K 'il ne s'en *muist* ne por vant ne por pluie
De siege de Viane. (G. d. V. v. 345-7.)

Dont apela le mareschal, et li dist qu'il de là ne se *meust* dusques adonc que li castiaus fust refermes. (H. d. V. 497b.)

Deffier me deussiez vos,
S'il eust querele entre nos,
Ou au mains droiture requerre,
Aincois que me *meussiez* guerre. (Romv. p. 531, v. 3-6.)
Ne le *meussent* cinq vilain par poeste. (O. d. D. v. 11846.)
Ses gentils homes moult cremoit,
De ses riceces lor donoit;
Et si les apeloit parens,
Qu'il ne li *meuscent* contens. (P. d. B. v. 419-22.)

Futur et conditionnel:

Ci oncor pas ne m'en remu,
Qu'al jor enpris *movrai* premiers
Od plus de set cenz chevaliers. (Ben. v. 14583-5.)
G'iere ses anemis prochains,
Et si li *mouvrai* telle guerre,
N'aura si fort lieu en sa terre
Que je ne le voise trouver
Pour honnir et deshonnourer. (R. d. C. d. C. v. 4804-8.)
Jou ne me *moverai* de chi
Desque vous revenres à mi. (Poit. p. 34.)
Quant d'iluecques *remouveras*,
Argent ou faille enporteras. (Rutb. I, p. 29.)
D'iluec ne se *mouvra* il plus
Ainz i sera ce seureplus
Qu'il a à vivre. (Ib. I, p. 83.)
Je vuel aler saint Jacque requerir....
Noumes le jor que nos *movrons* de ci. (R. d. C. p. 322. 3.)
A la feste de la Toussains
Mouverons, n'i a plus ne mains. (R. d. C. d. C. v. 6230. 1.)

Ja mar pour ce ne vous *mouveroïs*, ne ma dame autresi; jou irai là, se vous volez, et sarai pourquoi il ont ce fait. (H. d. V. 505c.)

Et vous ne vous *mouvres* de chi. (R. d. l. M. v. 5961.)
Et li bons rois fist sa proiere

A Dam el Dieu de grant maniere,
Et dist que de là ne *mouvroit*
Dusques adont que il auroit
Le liu dedie et sacre
Et en l'ounor de Dieu mondé. (Phil. M. v. 3310-15.)
A tost les noveles oïes,
Que li baron matin *movroient*
Qui à Paris aler devoient. (Brut. v. 12507-9.)

Participe passé: *meu*, *meue*, et quelquefois déjà *mu*.

En Flandres vinrent au tierc jor
De Creel, dont erent *meu*. (R. d. l. M. v. 4042. 3.)
La nuit sejorna l'ost; au matin est *meue*,
Qant il virent le jor et l'aube apareue. (Ch. d. S. I, p. 99.)

L'empereres qui estoit *mus* pour aller vers Salenique. (H. d. V. 499d.)

Et avec *o*, comme au parfait défini:

Osz e maisnees fait joster,
Contre le duc en est *mouz*. (Ben. v. 4507. 8.)

Les composés de *mouvoir* étaient:

1) ***Removoir***, renouveler, rappeler, remuer, retirer, déplacer.

Mahommes se part de l'hermite;
De la parole k'il a dite,
Ne puet *remouvoir* son corage. (R. d. M. p. 10.)

2) ***Enmovoir***, émouvoir à, exciter à. Voy. l'infinitif *enmuevre*.

3) ***Esmovoir***, *s'esmovoir*, *(se resmovoir)* émouvoir, exciter, faire naitre; faire lever, dépister (P. d. B. v. 608); mouvoir, avancer, se retirer.

Un en i ot mult malartos,
Et de parler mult engingnos;
Bien sot muer une raison,
Et *esmovoir* une tençon. (Brut. v. 2379-82.)

E Abner fud ja *esmeuz* hors de la cited. (Q. L. d. R. II, p. 131.)

Tut le quer li fud chalt pas *esmeud* en tendrur vers sun fiz. (Ib. III, p. 237.)

Et quant orent oste les tables,
Et servi ainssi con on dut,
Ma dame de Faiel *s'esmut*,
Et d'entr les rens se leva... (R. d. C. d. C. v. 3861-4.)
Or faut la feste,
Or remainent chançons de geste;
Si s'en vont nu comme une beste
Quant il *s'esmuevent*. (Rutb. I, p. 33.)
Eissi sunt les genz departies.
Si se *resmut* li granz navies. (Ben. v. 31172. 3.)

Esmovoir la main, la lever contre qqn., comme pour le frapper.

4) ***Commovoir***, mouvoir, émouvoir, agiter, exciter, animer.

Quant Joab vit qu'il ne pout le rei *cummoveir* vers Abner, *eissid* fors e enveiad ses messages tut batant apres Abner.... (Q. S. d. R. II, p. 132.)

Li altre sunt semblant à la pesant et à la dure lenge ki tardiement ensprendent, mais se il une foiz sunt enspris, griement les puet l'om estaindre; et par ce que il plus tardiement soi *commuevent* en asperiteit. plus fortement gardent lo fou de lur forsenerie. (M. s. J. p. 515.)

Por quoi es tu si *commeu?* (Brut. v. 14520.)
Et se l'amor de son païs
L'a si *commeu* et espris
Que il s'en veille arreire aler
Et ci ne voille demorer . . . (Chast. XXII. v. 47-50.)

5) *Promovoir.*

Quant sainz Paules enstruioit son chier disciple del establissement des offices de le glise, que il nului ne *promovist* desordineement az saintes ordenes, dist. (M. s. J. p. 511.)

MANOIR (v. fo.), manere,
d'où *remanoir*, qui est plus ordinaire que le simple.

Ce verbe avait pour formes infinitives: en Bourgogne, *(manor)* *manoir;* en Picardie, *manoir;* en Normandie, *maner;* dans les dialectes mixtes *maneir*. A dater de 1250 environ, on trouve *mennoir* au nord-ouest de l'Ile-de-France, à l'ouest de la Picardie propre et dans l'Artois. La forme propre du nord du dialecte picard, *manir*, nous a été conservée dans quelques textes.

Dès le premier tiers du XIIIe siècle, on trouve sur les frontières de la Normandie, *maindre*, *meindre*, au lieu de *maner*, *maneir*. Cette forme qui, du reste, n'a rien d'extraordinaire, a peut-être été occasionnée par le futur, avec influence des formes fortes du présent, laquelle se manifeste par l'*i* ajouté au radical. Ce qui me porte à cette supposition, c'est que les premiers textes qui donnent *maindre*, la traduction des Rois p. ex., n'admettent cet *i* qu'aux formes à terminaisons légères; partout ailleurs l'*a* radical reste intact. Plus tard, les textes qui emploient *maindre*, conservent *i* dans toute la conjugaison. *Maindre* passa dans l'Ile-de-France, et, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on le rencontre même quelquefois en Champagne.

Manoir en maison est restrendre soi dedenz les secreiz de la pense. (M. s. J. p. 474.)

Et com plus creist la science del conseil ke il les choses ki perir covient deguerpisset, plus est awoite la dolurs de ce ke il encor n'atochet à celes ki *permanir* doivent. (Ib. p. 493.)

Et si commanda que tout cil....
Ki venroient à Ais *manoir*,
De tous usages fusent franc. (Phil. M. v. 2530. 3. 4.)

Mult ot illuec grant pitie del pueple de la terre et des pelerins, et

mainte lerme ploree, por ce que cil prodom aust si grant ochoison de *remanoir*. (Villeh. 441ᵃ.)

Jo manderai mes humes, quantque en purrai aver
E irrai en Espaine, ne purat *remaner*. (Charl. v. 229. 30.)
Mais li reis nel volt pas metre à desfactiun,
Ainz li dist qu'il alast *maneir* à sa maisun.
(Th. Cantb. p. 8. v. 28. 9.)
En enfer les covint *mennoir*
Tant com Diex le vout, et ne plus,
Qu'il envoia sen fil çà jus
Pour saver l'uevre de son pere. (R. d. S. G. v. 136-9.)

Remennoir (Ib. v. 2926), *remenoir* (M. d. Fr. II, p. 127.)

Pharaun le receut unureement; terre li dunad pur là *maindre*, reseantise e maisun, e de vitaille l'en asist livreisun. (Q. L. d. R. III, p. 277.)

Jel fiançai, si ke bien le saveiz;
Je ne vodroie mie estre perjureiz.
Ne puet *remaindre* por home que soit neiz,
Ke je n'i aile sor mon destrier armeiz. (G. d. V. v. 2208-11.)

Le présent de l'indicatif de *manoir* se conjuguait régulièrement fort: *main*, *mains*, *maint*, *manons*, *maneiz*, *mainent*.

Permains tu encor en ta simpliciteit? beni Deu e si muer. (M. s. J. p. 451.)

Por ceu si ne *remaint* mies ton ainrme en enfer. (S. d. S. B. p. 525.)

Encore le tient on en memore
Pour le signour ki *maint* en glore. (Phil. M. v. 3434. 5.)
Mains haus prinches i est venus;
N'i *remaint* hom qui vaille nus. (R. d. M. p. 32.)
Nous, qui el cief del mont *manons*
En une ille que nous tenons. (Brut. v. 3997. 8.)
S'ensi nel faites amati,
Nos verons en la fin honi,
Et se vos *manes* en pechie,
Sel guerpissies por s'amistie,
S'en ales à confession. (P. d. B. v. 4411-15.)
Si vos rendrai apris e sages
Que vos devez creire e coment,
E que Deus sout e done e rent
A ceus qui en bien estunt e *mainent*
E qui od juz faiz s'acompaignent. (Ben. v. 23862-6.)

Voici des exemples pris d'un texte qui donne l'infinitif *maindre*:

Cele respundi: Jo *main* mult bien e à suerted entre mes amis e od ma cunuissance. (Q. L. d. R. IV, p. 357.)

Cist lieus ù nus *manuns* od tei est estreiz. (Ib. ead. p. 365.)

Impératif: *remain* (Q. L. d. R. II, p. 175. Fl. et Bl. v. 1633.)
remanez. (R. d. R. v. 12043.)

Subjonctif: *maigne* ou *meigne:*

Beal frere, et il est comande
Que l'en la vende tot enfin
Ainz que *maigne* pres tel veisin. (Chast. XIV. v. 248-50.)

Pur ço est mielz que *remaignes* en la cited; si i serras cume nostre forteresce. (Q. L. d. R. II, p. 186.)

Ju voil qu'il ensi *maignet* enjosk'à tant ke ju venrai. (S. d. S. B. p. 543.)

Jo quit que d'iloc en avant
N'a nul autre tere ù gent *maigne*
Entre Cornuaille et Bretaigne. (Brut. v. 14628-30.)
E priet à Jhesu que cele ewe *remaignet*. (Charl. v. 790.)
Je dout li païs ne *remeigne*
En grant doleur et en grant guerre. (Rutb. I, p. 61.)
Venus vos sui priier e dire
Que vos *remaignies* à ma court. (Chr. A. N. III, p. 127.)

Li quens, qui ces paroles oï, en est mult joians en son coer; car bien se cuide toutesvoies delivrer et faire tant que li chastiel li *remaignent*. (H. d. V. 505^{c}.)

Dient alquanz que diables i *meignent*. (Ch. d. R. p. 39.)

La forme de la troisième personne du pluriel du subjonctif se trouve aussi comme indicatif; mais le plus souvent à la rime. Voy. Brut., v. 9511. Ben. v. 23955.

Quele est la veie es cieus amunt
U cil *maignent* qui od Deu sunt,
E queus cele qui là descent
U sunt li doleros torment. (Ben. v. 24301-4.)

Au lieu de *maigne*, on rencontre quelquefois *magne:*

Charles, ki son peciet regarde,
Reprit à feme Lindegarde,
Pour çou qu'en peciet trop ne *magne*. (Phil. M. v. 2764-6.)

Le parfait défini, si on l'eût régulièrement renforcé, aurait été semblable au présent de l'indicatif; on rejeta donc la diphthongaison et on le forma de deux manières. On syncopa le *s* (mansi) et on adopta la terminaison *ui;* ou bien on syncopa le *n*, puis on rejeta la terminaison et l'*a* s'aplatit en *e: mes*. Cette seconde méthode est de beaucoup la plus employée; l'autre n'eut guère cours que jusque vers la fin du XIIe siècle. Lorsque *maindre* fut devenu un peu général, c'est-à-dire après 1250, on composa un nouveau parfait défini sur cet infinitif: *mains*. Le sentiment des bons usages commençait alors à se troubler.

Une fois en sa court *manui*, [1]
Et mout de bien trouvai en lui. (R. d. l. M. v. 5927. 8.)

(1) *Manui*, dans un texte de cette époque et de ce dialecte, n'est que pour la rime.

Cest raim vos met ju davant, car il trois ans *manuit* en soliteit, conuiz solement à Deu, et ne mies as homes. (S. d. S. B. fol. 125. r.° V. Roquefort. s. v.)

De ce est ke la Scriture tesmonget, ke solement Joseph ki juske en la fin *permanut*[1] justes entre ses freres, out sa cotte juske al talun. (M. s. J. p. 448.)

Li espiriz nostre Signor *manut* sor luy. (S. d. S. B. p. 563.)

Ne jo ne *mes* unches en maisun, dès le jur que jo menai les fiz Israel de Egypte jesque cest jur, mais erred ai en tabernacles e en tentories. (Q. L. d. R. II, p. 143.)

David s'en partid d'iloc, e *mest* là ù il truvad asseur recet en Engaddi. (Ib. I, p. 93.)

Et quant celle grant noise *remest*, li bons dux de Venise... monta el leteri. (Villeh. 436ᵃ.)

Cil Robiers estoit uns bevere,
Uns chevaliers fors tremelere;
Tant fist que riens ne li *remest*,
Fors qu'uns seus manoirs ù il *mest*. (Phil. M. v. 17008-11.)
La gentil dame au gent cor avenant
De lui *remest* ensainte d'un anfant. (R. d. C. p. 4.)

Au lieu de la forme *remest*, on trouve *remist* dans quelques textes normands mélangés:

Ci rout si doleros contenz,
Dunt toz li chans *remist* sanglenz. (Ben. v. 16294. 5.)
Por le grant espoentement
E por si fait destorbement
De ceus qu'il virent si laidiz
E de lor cors si maubailliz,
Remist lor rage e lor emprise. (Ib. v. 26839-43.)

Mais dans ces mêmes textes, la forme du simple est toujours *mest* (V. Ben. v. 38849), et *remest* ne leur est pas inconnu.

Et nos *remessimes* tout seul à seul, moi et vos. (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

La troisième personne du pluriel de la forme *mes* avait naturellement toutes les variantes des parfaits définis avec *s* intercalaire.

E cez en alerent en Damasche, e là *mestrent*. (Q. L. d. R. III, p. 278.)

Cil de la ville *remestrent* mult esbais, et traistrent à la prison où l'empereres Sursac estoit. (Villeh. 453ᵉ.)

Cele compaigne e celes genz
Dunt Rous se faiseit si dolenz,
Qui *remestrent* en la travaille
E el fer champ de la bataille... (Ben. v. 5477-80.)

Et, comme à la troisième personne du singulier, *i* au lieu de *e*:

(1) Deux lignes plus haut, on trouve la 2e pers. du pluriel *permanistes*.

.Iij. fiz *remistrent* de cel roi
E une bele file, si come jeo croi. (Chr. A. N. I, p. 29.)
Cil qui *remesent* al camp vif
S'entornerent par mer fuitif. (Brut. v. 8565. 6.)
Le jor i o maint chevalier ochis,
Dont mainte dame *remeisent* sans maris. (O. d. D. v. 7020. 1.)

Cette diphthongaison *ei* est picarde-champenoise, du XIIIe siècle; elle se recontre aussi à la troisième personne du singulier:

Une grant piesce *remeist* la chose ensi. (R. d. C. p. 21.)
Maint orfe firent et maint homme morir,
Dont mainte dame *remerent* sans maris. (G. l. L. I, p. 76.)
Ço peise mei ke chà venis
E k'à Lundres ne *remainsis*. (R. d. R. v. 13035. 6.)

Ge m'en parti comme sages, vos *remainsi(s)tes*, comme fole, et desciractes vostre robe. (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

Li .vij. sage *remeinstrent* el bois seint Martin. (Ib. p. 9.)

Voici enfin une forme qui ne se rattache à aucune des précédentes, et sur l'authenticité de laquelle il est permis d'avoir des doutes:

Del mostier issent quant li servise est dit:
A lor ostel *mainerent* .i. petit,
Et puis monterent sor les chevax de pris... (R. d. C. p. 324.)

L'imparfait du subjonctif conservait toujours l'*a* radical; il eut pour formes, selon les temps et les dialectes: *masisse*, *massisse*, *maisisse*, *mansisse*, *mainsisse*.

La force ert soe, si cremeie,
Se sa volonte ne faseie,
Ke jo jamaiz ne revertisse,
Et toz tems là *remainsisse*. (R. d. R. v. 11963-6.)

David requist le rei Achis qu'il li livrast une de ses citez u il *masist*. (Q. L. d. R. I, p. 107.)

Unc chevalier nul n'encontra
Tant cum la lance li dura
Qu'al cors n'entrast sis gunfanons
Ne qu'il *remasist* es arçuns. (Ben. II, v. 775-8. cfr. v. 9636.)
Quidez qu'i *remassist* Bealves
N'autres citez en France ades. (Ib. I, v. 1117. 8.)
E il, verais, jusz, dreiz e sages,
Vout que *remassist* li damages. (Ib. v. 29405. 6.)
Ne vout qu'il *maisist* en lcece. (Ib. v. 29913.)
Mais ainz eumes la maison
Que cist *mainsist* el veisine. (Chast. XIV. v. 246. 7.)
Hai! Viane! mal feus et mal charbonz
Voz eust arse entor et anviron,

N'i *remainsist* ne saule ne donjon,
Kant se conbatent por vos tel dui bairon. (G. d. V. v. 2500-3.)
Li chevaliers si il poist
Tuz jurs sen fin i *remansist.* (M. d. F. II, p. 481.)
Et s'il vous venoit à talent,
Qu'en cest pais *remansisies*
Tot et franc et quite series. (Brut. v. 586-8.)
Alcuue feiz vus ai e preie e requis
Que vus *remansissiez* el regne saint Denis. (Th. Cant. p. 97. v. 16. 17.)

Remainsissiez. (R. d. R. v. 12164.)

.... Que il, por Dieu, eussent pitie et merci de la terre, et qu'il *remansissent.* (Villeh. p. 124. CXVII.)

Remainsissent. (R. d. R. v. 15942.)

L'imparfait de l'indicatif avait pour formes: *manoie*, *menoie*, *maneie;* le futur: *manrai* et, avec *d* intercalaire, *mandrai;* plus tard *maindrai*, *mainrai; menrai*, *mendrai.*

Là ert uns rois qui là *manoit*
Et tot le raine em pais tenoit. (Brut. v. 37. 8.)
Quant Pilates seut où *mennoit*
Et comment ele à non avoit,
Il ha tantost envoie là. (R. d. S. G. v. 1495-7.)

Et se ore ne *remanoit* la bataille de la partie des Blas et des Comains, bien croi que de la nostre partie ne *remanroit* ele pas. (H. d. V. 498[c].)

Li message vindrent en Gabaath, ù li reis Saul *maneit.* (Q. L. d. R. I, p. 36.)

Se Diex eust consenti que nostre gent fuissent plus tost venu là quatre jours, tout cil qui *manoient* de là le Bras eussent este pris. (H. d. V. 497[c].)

Maneient. (R. d. R. v. 15941.)

E jo aturnerai un lieu à mun pople de Israel e si l'i planterai, e jo si *mandrai* od lui e n'iert mais trublez. (Q. L. d. R. II, p. 143.)

E! France dulce, cun hoi *remendras* guaste! (Ch. d. R. p. 77.)
Ne *remandrat* en bois cerf ne daim à fuir. (Charl. p. 25.)
Beals doz amis, il est escrit
Que qui maison deit achater, | Que tot avant deit esprover
Et saveir bien quels teches a
Son veisin qui apres *maindra.* (Chast. XIV. v. 240-4.)

Remeindrum. (Ch. d. R. p. 44.)

Vos *remanroiz* de cà à molt riche compaigne. (Ch. d. S. II, p. 101.)

Remanrez (G. l. L. I, p. 68.)

.... Soient tous jours franc et en pais,
Si com cil ki *manront* à Ais. (Phil. M. v. 2540. 1.)
Damme, dist il, par le cors saint Richier!
N'i *remanroie* por la teste à tranchier. (Ch. d. R. Intr. XLIII.)

S'or li avoit li dus Gerars donee,
Si *remainroit* la guerre. (G. d. V. v. 1026. 7.)

Et li consaus fu tiex que Tierris de Los.... *remaindroit* en Nicomie atout ses chevaliers et serjans. (Villeh. p. 160. CLXXIV.)

Et distrent que cele chose lor sambloit estre mult longue e mult perillose, et que il *remanroient* en l'ysle et en lairoient l'ost aler. (Villeh. 446ᵃ.)

Le participe passé avait trois formes: *masu*, *mes*, *manu*, qui dérivent du latin *mansum*, comme les parfaits définis de *mansi*. A la fin du XIIIe siècle, on en trouve une quatrième: *manu*.

Dedens la vile n'a home *remasu*,
As murs ne soient por desfendre venu. (R. d. C. p. 58.)
Le borc ont ars, n'i a rien *remasu*. (Ib. p. 59.)
Berarz de Mondidier est illuec *remasuz*. (Ch. d. S. I, p. 170.)

Comme variante de ce dernier vers:

Berarz de Mondidier est ou guez *remanuz*. (Ib. ead.)
Si li mustra dunques le liu
Où el aveit lung tans *manu*. (M. d. F. II, p. 268.)

Sire, sire, jo e ceste meschine avum *mes* en une maisun. (Q. L. d. R. III, p. 235.)

Si sui *remese* sans mari. (R. d. M. p. 18.)

Manoir avait encore le composé *permanoir*, *parmaindre*, etc. qui signifiait *ester*, *demeurer*, *persévérer*, *durer*, *continuer*.

E si en vostre malice *parmaindre* volez, vus e vostre rei ensemble perirez. (Q. L. d. R. I, p. 41. cfr. p. 78.)

Quant il fu sacre e miz el se,
Deu del ciel en ad loe,
Lur creatur,
Qui *parmeint* en trinite. (Ben. t. 3. p. 474.)

Voy. ci-dessus infinitif et parfait défini.

PAROIR (v. fo.), parere.

La langue actuelle a rejeté ce verbe simple et conservé la forme inchoative *paraître*, à laquelle on rattache aussi le parfait défini *parus* et le participe passé *paru*, qui, à proprement parler, appartiennent au radical *paroir*.

Paroir (composés: *apparoir*, *comparoir*, *disparoir*), avait pour formes à l'infinitif: *paroir*, en Bourgogne et dans le sud de la Picardie; *parir*, dans le nord-est du dialecte picard; *parer*, en Normandie; *pareir*, dans les dialectes mixtes.

En la primiere apparicion volt il *apparoir* ensemble la Virgine sa mere. (S. d. S. B. p. 553.)

Car cil ki est pris al devin service doit devant les oez Deu nes des carneiz penses *aparir*. (M. s. J. p. 483.)

Tant les ont de maces batus

Et d'espees et de coutiaus
Qu'il en font *paroir* les boiaus. (Phil. M. v. 7611-13.)
Unc ne le meudre ne le pire
Ne vout fors porte remaneir,
Ne ne se voudrent *apareir,*
Dedenz les murs s'esterent quei. (Ben. v. 19057-60.)

Le présent de l'indicatif de *paroir* était régulièrement fort: l'*a* s'affaiblissait en *e*, et, dans la Bourgogne propre et la Champagne, on diphthonguait cet *e* avec *i* postposé, tandis qu'on le préposait dans le sud de l'Ile-de-France, la Touraine, l'Orléanais et le Berry. La diphthongaison *ei*, qui probablement avait été aussi en usage dans une grande partie de la Picardie, se perdit de fort bonne heure, et, vers le milieu du XIIIe siècle, les formes en *e* pur étaient les seules employées dans la Picardie, le nord-est de l'Ile-de-France et le nord de la Champagne. A la même époque, *ie* avait, au contraire, gagné du terrain du côté de l'ouest, dans l'Ile-de-France.

La Normandie a toujours eu des formes en *e* pur.

Mais à ceaz ki ce funt *apeirt* li angles. (M. s. J. p. 449.)

Tuit sont fanduit li escut à lieon
Et desrompu li hauberc fremilon
Si ke desouz *peirent* li aqueton. (G. d. V. v. 2491-3.)
Dont granz dols parut et *piert.* (Romv. p. 419. v. 14.)
Arere funt Normant torner;
Ce *piert*, ne s'i sunt mie feinz. (Ben. v. 21543. 4.)
N'i *piert* de terre demi pie. (Ib. v. 16495.)

Si come il *apiert* par les lettres dou devant dit Edward. (1269. Rym. I, 2. p. 115.)

Rire ne bourder ne voloit;
A painnes le connoist mais nus:
Il *pert* que del ciel soit venus. (R. d. M. p. 51.)
Par mi le groz dou piz son confenon li guie,
Si que de l'autre part an *pert* aune et demie. (Ch. d. S. II, p. 12.)
Passet la noit, si *apert* le cler jor. (Ch. d. R. p. 142.)
Moult se portent cil ceval bel,
Moult *perent* delivre et isnel. (P. d. B. v. 7905. 6.)

Lorsque la diphthongaison fut hors d'usage, on reprit quelquefois la voyelle radicale au présent: *part*, *parent*, au lieu de *pert*, *perent*.

Mais elle vorroit moult celer
Tot son coraige à sa seror,
Porquant si *part* à sa color
Qu'el se tient moult à mal baillie. (P. d. B. v. 6378-81.)

Présent du subjonctif: *peire (paire)*, *pere*, *piere*, *perge*, *pierge*.

Vrois est que vostre outrage *paire.* (L. d'I. p. 16.)

Jamais n'iert jors ke il n'i *paire*. (Dol. p. 259.)
Dame, or te pri que à moi *pere*
Ce qu'il à pecheors promist. (Rutb. II, p. 116.)
Ore i *perge* s'unques m'ama. (Trist. II, p. 59. [1])

Et come vous junez, ne voillez estre fait tristes com les ypocrites, car il forfont lour faces qu'il *apiergent* as homes junantz. (Roquefort, Gloss. s. v. Forfaire.)

Futur: *parra*, *perra;* conditionnel: *parroit*, *perroit;* imparfait de l'indicatif: *paroit.*

Et alsi com à lumiere serat mostreit tot ce ke dont *aparrat* el esgard de toz, cest jor tornons nos en tenebres se nos tot ce ke nos forfaisons, destruions par penitence. (M. s. J. p. 457.)

Or i *parra* qui ci ert pruz. (Ben. II, v. 2535.)
Ancui ferai ou tas tot por la soe amor,
Que tres par mi la broigne an *perra* la suor. (Ch. d. S. II, p. 115.)

Si loerent le roi Carlon
Qui desfendu en laisast son cors;
Si *parroit* li drois et li tors. (Phil. M. v. 9443-5.)
Et cil s'en vait cui *paroit* la boele. (R. d. C. p. 185.)
Tant an ot cravantez par delez .i. roion
Que desor l'erbe vert ne *paroit* se sanc non. (Ch. d. S. II. p. 130.)

Et à trop grant dolor montoie
Les hautes montaignes agues
Qui *paroient* desor les nues. (Dol. p. 252.)

Parfait défini: *paruit*, *parut;* imparfait du subjonctif: *parust;* participe passé: *paruit*, *paru.*

Et quant ons (lis. nos) eswardemes où il venoit, si nos *apparuit* une mervillouse humiliteiz. (S. d. S. B. p. 526.)

Li benigniteiz et li humaniteiz de Deu nostre salvaor, ce dist li Apostles, est *apparue.* Sa poxance *apparut* davant en la creation des choses. et sa sapience *apparoit* el governement des choses ki creeies estoient.... Sa poosteiz avoit *apparuit* as Geus en signes et en miracles. (Ib. p. 536.)

La grant lance li a lez le flanc seelce:
D'autre part an *parut* .i. aune mesuree. (Ch. d. S. II, p. 118.)
Dex, à Marie Magdelainne
Vous *aparustes* tous premiers,
Et puis à vos aposteles chiers. (R. d. l. V. p. 250.)
Mais ainz que *parust* li matins
Se fu la danzele endormie. (Ben. v. 31483. 4.)
Ne s'est pas tantost *aparus*,
Car le seigneur vit en la salle. (R. d. C. d. C. v. 6567. 8.)

(1) M. Fr. Michel dérive *perge* du latin *pergere*, et le traduit par *aille.* Je ne sais alors quel sens il attache à ce vers, car le précédent exprime déjà l'idée que donnerait celui-ci, en rendant *perge* par *aille.*

Et quant li jors est *aparus*,
Li ber est caucies et vestus. (P. d. B. v. 1809. 10.)

Participe présent: *parant*.

Par là où il s'an vont est bien *paranz* la trace. (Ch. d. S. II, p. 83.)
Cele nuit se reposent, tant que jorz fu *parans*. (Ib. I, p. 208.)
Sire, perdu avons, dit Berars, duremant:
As eschieles est bien, ce veez, *aparant*. (Ib. II, p. 79.)
Car l'emperere au couraige vaillant
Dort molt à aise et molt seuremant
Dedans Viane jusc'à l'abe *aparant*. (G. d. V. v. 3785-7.)

Reparoir:

Et au cheval *reparoit* auques que il avoit este espouronnes par besoing. (H. d. V. p. 172. IV.)

Le verbe *apparoir* a encore été employé par Labruyére: Ne faire qu'*apparoir* dans sa maison.

Comparoir, inusité aujourd'hui, même en termes de palais, s'employait fréquemment au XVIe siècle avec toutes les significations de *comparaître*, comme *apparoir*, avec celles de *apparaître*.

Cela couvroit grandement ceste deffectuosite; et qui plus est, faisoit davantage *apparoir* la gentillesse de son courage. (Amyot. Hom. ill. Ages.)

(Cleomenes) vuida les rues si bien que personne des ennemys n'y osa plus *comparoir*, à cause des Candiots et gents de traict qu'il y faisoit tirer. (Ib. ead. Agis et Cleomenes.)

Je crois devoir faire remarquer l'emploi de *apparoir* et *disparoir* comme verbes pronominaux. (Cfr. p. 42. l. 42.)

Mes sire St. Jake en demainne
Une autre nuit, com il dormoit,
S'aparu e à lui dissoit:
Biaus fius que fes? (Phil. M. v. 4753-6.)

Cet emploi était encore fréquent au XIIIe siècle, et, dans la langue fixée, il s'est même conservé pour *apparaître*.

Et dict on aussy que la nuict *s'apparut* à Sylla mesme en songe la deesse Bellone. (Amyot. Hom. ill. Sylla.)

Cestuy (Titus Latinus) eut une vision en dormant, par laquelle il luy feut advis que Jupiter *s'apparut* à luy. (Ib. ead. Cariolanus.)

Les austres disent que toutes ces choses là se font et se disent en remembrance de l'inconvenient qui advint à Romulus, quand il *se disparut*. (Ib. ead. Furius Camillus.)

Bossuet a dit: Il *s'apparaît* à lui la belle idée d'une bonne vie.

PLEUVOIR (v. fo.), pluere.

Les formes infinitives de ce verbe étaient: en Bourgogne et en Picardie, *plovoir;* en Normandie, *pluver;* dans les dialectes mixtes, *pluveir*, *ploveir*. Ce n'est que tout à la fin du XIIIe

siècle, que l'*o* s'assourdit en *ou: plouvoir*, forme qui resta fort longtemps en usage à côté de *pleuvoir*.

Le *v* de *plovoir* (pleuvoir) est une intercalation pour faire disparaître le hiatus qui existoit dans le radical latin. Cette intercalation est fort ancienne; les premiers textes de la langue d'oïl ne connaissent pas la forme simple.[1]

Mais la nuis vint, solaus prist à sconser,
Et si conmence li airs à obscurer,
Et à *plovoir* et forment à toner,
Et cil esclistre l'un apres l'autre aler, (O. d. D. v. 6190-3.)
Car tu verras si foudroier,
Venter et arbres pecoier,
Toner, *plovoir* et esparcir... (Romv. p. 527, v. 21-3.)
Beau tens faiseit seri et cler,
Cum senz *pluveir* e senz venter. (Ben. v. 7678. 9.)

Le présent de l'indicatif faisait *pluet*, *pluevent;* ainsi l'*o* s'y diphthonguait régulièrement en *ue*. On pourrait, il est vrai, expliquer aussi *pluet* comme dérivant directement du latin *pluit*, par suite de l'affaiblissement de l'*i* en *e;* cependant je préfère admettre la diphthongaison, non pas pour rester fidèle au système que j'expose, mais parce que l'*u* latin s'est écrit *o* dès les premiers temps de la langue, dans la Bourgogne et la Picardie. (Cfr. le provençal *plore*, l'italien *piòvere*, l'espagnol *llover*, le portugais *chover*.)

He! Dex peres, dit il, par cui il *pluet* et vante. (Ch. d. S. II, p. 3.)
Il ont à boivre et à mengier:
Si ne lor chaut c'il *pluet* ou vente. (Rutb. I, p. 129.)
De l'eve que les nues *pluevent*,
Por soffraite de millor, boivent. (Chr. A. N. III, p. 56.)

Parfait défini: *plut*, *(plout);* imparfait du subjonctif: *pleust:* futur: *plovra;* conditionnel: *plovroit;* participe passé: *pleu*.

Cel matin *plut*, si fist molt lait. (R. d. l. V. v. 1358.)
Ne cuit, c'onqes si fort *pleust*. (Romv. p. 528, v. 9.)
Et quant onques plus i *plovra*,
Li pavemens plus clers sera. (P. d. B. v. 829. 30.)
La terre est mole, si ot i poi *pleu*. (R. d. C. p. 109.)

Outre *replovoir*, l'ancienne langue avait les composés:

1) *Aplovoir*, tomber comme une pluie, affluer, abonder:

E cume Absalon fist le sacrefise, ces ki od lui furent firent cunjureisun encuntre David. E li poples *aplureit* de tutes parz; e fud e se teneit od Absalon. (Q. L. d. R. II, p. 174.)

Devert li veit, del autre part,
La rive de Dieppe vestue

(1) Cfr. au contraire, *pluios* = pluvieux. (Ben. II, v. 1486.)

De la grant gent qui est venue,
E de par tot vient e *apluet*. (Ben. v. 21743-6.)
Le cri fist par la terre aler
Por les granz geudes assembler.
De par tot i sunt *upleues*,
Od fauz, od ars e od maçues. (Ib. v. 21374-7.)

Venir soudain, on ne sait d'où:

Sor ço lor est puis *apleus*
Uns diables qui fu perdus. (P. d. B. v. 2497. 8.)

2) *Emplovoir*, mouiller:

Ha! sire, ge ne m'en pris garde, et je le fis pour ce que je savoie bien que vos vendriez toz moilliez, et touz *enpleuz*. (R. d. S. S. d. R p. 45.)

Si fu Gerars molt bien *emplus*. (R. d. l. V. v. 1359.)

POUVOIR (v. fo.), posse.

Ce verbe a eu pour formes infinitives: *poor*, *pooir*, (= potere,[1] en Bourgogne et dans le sud de la Picardie; *puer*, *poer*, en Normandie; *poeir*, dans les dialectes mixtes; *poir*, dans le nord-est de la Picardie.

Toutes ces formes syncopent le *t*[2] latin; plus tard, on le remplaça par *v*, pour faire disparaître le hiatus qui résultait de la contraction du radical. Cette intercalation du *v* ne se montre que fort tard dans le XIIIe siècle, et encore les exemples n'en sont-ils pas communs; sans compter qu'il est quelquefois assez difficile de décider si l'on doit lire *u* ou *v*. Quant à moi, je pense que l'*ou* des manuscrits est, dans la plupart des cas, un simple assourdissement de l'*o*, et non pas notre *ov*.

On à déjà vu plusieurs fois que la première personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes forts ne correspondait pas aux autres formes renforcées. Tel est encore le cas pour la première personne du présent de *pooir: puis*.

Puys ou *puis* était la forme primitive de la Bourgogne et de la Picardie. Au lieu de *puis*, on a écrit quelquefois *pui* (Villeh. 451[e]) et, vers le milieu du XIIIe siècle, on remplaçait ordinairement, en Bourgogne, le *s* par *x*. (Voy. Substantifs t. I. p. 95.)

La Normandie avait *puus*, *pus* ou *puz;* et, par la raison que j'ai donnée à l'occasion du présent de *trover*, *puis* devenait *pois* dans les dialectes soumis en partie à l'influence normande.

La seconde et la troisième personne du singulier, et la troisième

(1) *Potesse* dans Térence, Lucrèce.

(2) Le *t* s'était permuté en *d*. M. Diez cite la forme *podibat* dans une charte du VIIe siècle (Marini pap. dipl. p. 100); les Serments ont *podir*; le Fragment de Valenciennes, *podist* (l. 11 verso); et l'on trouve encore *poedent* dans la Chanson de Roland: Demurent trop, n'i *poedent* estre à tens. (p. 72. CXXXVI.)

du pluriel du présent de l'indicatif de *pooir*, renforçaient régulièrement l'*o* en *ue*, dans la Bourgogne et la Picardie: *pues* (plus tard *puez*, en Bourgogne), *puet*, *pueent*, qu'on écrivit souvent *puent*, au XIIIe siècle, rejetant ainsi l'*e* de la diphthongaison.

La Normandie propre avait à ces mêmes personnes: *puz*, *put*, *puent;* formes qui devinrent *poz*, *pot*, *poent*, sur les confins de cette province, au nord et au sud. Ces formes en *o* avaient pénétré, à la fin du XIIIe siècle, jusqu'au centre de l'Ile-de-France. Enfin, de même qu'on vient de voir *pois* pour *puis*, on trouve *poet* au lieu de *puet*. Je n'ai rencontré nulle part *poez* pour *puez;* on évitait probablement cette forme, parce que, dans les dialectes mixtes, elle aurait été tout à fait semblable à la seconde personne du pluriel.

Ex. Tot ceu ke ju doner li *puys* en mes chaitis cors, et assez est se ju ceu li done. (S. d. S. p. 549.)

Quels graces *puis* je rendre de la salveteit de mon airme à celui ki le velin de detraction me mat davant? (Ib. p. 557.)

S'il voz en poise, bien m'en *puix* consirer. (G. d. V. v. 675.)

Par foi, dist il, je voi mervelles,
Qu'à grant painne le *puis* jou dire;
Je ne m'en *puis* tenir de rire. (L. d'I. p. 20.)

Sire, dist Carlemaines, ne *puus* lesser nel die. (Charl. p. 29.)

Se Deu ne(n) pense jo murrai,
Ne *puz* vivre (plus) lungement
A la dolur, al mal que sent. (Trist. II, p. 60.)

Vos savez bien ne *pus* issir,
Par vos m'en estuet revertir. (Ib. I, p. 47.)

Ocis e mort e enchaucie
Furent Franceis, ceo vos *pois* bien dire. (Ben. v. 3542. 3.)

Sel *pois* trover à port ne à passage,
Liverrai lui une mortel bataille. (Ch. d. R. p. 26.)

Et ceu faces tant cum tu *pues* par bone conscience. (S. d. S. B. p. 569.)

Baudoin, garde toi!
Trop te *puez* oblier avec fame de roi. (Ch. d. S. I, p. 120.)

De ço ne lur iert à guaires, kar tu suls *puz* estre acuntez pur dis milie. (Q. L. d. R. II, p. 185.)

Respundi David: *Poz* tu me mener là ù ti cumpaignun sunt? (Ib. I, p. 115.)

E si tu es en iceo pris
Sez de quei tu *poz* estre fis?
D'aler en enfer e descendre. (Ben. v. 6241-3.)

Tant par est tis nons eshauciez
Que mult par te *poz* faire lez. (Ib. v. 6547. 8.)

El chief est li fontaine de la divine pitiet, ke ne *puet* estre espuisiée. (S. d. S. p. 562.)

Mainte chose samble contraire
A Jhesucrist que on *puet* faire
Molt bien, quant on i a pris garde. (R. d. M. p. 47.)
E dist li emperere: Ore gaberat Ogers,
Li dux de Denemarche, qui tant se *put* traveiller. (Charl. p. 21.)
Car nuls hume ne me *put* garir
Fors sulement reïne Ysolt. (Trist. II, p. 53.)
E si alcuns vait enquerant
Pur que il sunt apele Normant,
Ci *pot* oïr la verite. (Ben. I, v. 663-5.)
Mais lisant sui e bien le sai,
Kar en l'estoire le trovai,
E creire le *pot* l'om senz faille,
Que plus dolerose bataille
N'out el regne ne puis ne ainz. (Ib. v. 27958-62.)
Mais or *poet* cist de fi saveir
Que li plus vaillant del païs
L'en unt auques eu defors mis. (Ib. v. 40240-2.)
Dient paien: Issi *poet* il ben estre. (Ch. d. R. p. 3.)

Ke *poons* nos dons dotter, puez ke cil est ensemble nos ki tot affait portet? (S. d. S. B. p. 572.)

Et nos, tant com la corruptions de la char nos apresset, ne *poons* en nule maniere la clarteit de la divine poance veir ensi com ele est en soi, senz muance. (M. s. J. p. 478.)

De cest chastiel aurons dangier,
Se nous ne nous *poons* vengier. (L. d'I. p. 22.)
Ceste bataille ben la *puum* tenir. (Ch. d. R. p. 49.)
Oiez, funt il, cum faite joie
Vos *poum* dire: l'ost s'en fuit. (Ben. v. 19759. 60.)
Savoir *poeiz*, molt ot le cuer ire. (C. d. V. v. 2588.)
D'une rien vos *poez* venter
Qu'en tot le siecle n'a son per. (P. d. B. v. 6429. 30.)
Par vos saveirs s'em *puez* acorder,
Jo vos durrai or e argent asez. (Ch. d. R. p. 4. cfr. 46. 124.)
Quant si compaignon l'ont veu,
Plus tost k'il *pueent* li ont dit:
Nous avons veu Jhesucrist. (R. d. M. p. 41.)
En nulé guise
Ne *pueent* cil estre rendu. (R. d. l. V. v. 84.)
Et jurent Dieu qui se laisa pener
En sainte crois por son peule sauver,
Se Raoul *puent* en lor terre trover,
Seurs *puet* estre de la teste colper. (R. d. C. p. 81.)
.XI. milie chevalers *poeent* estre. (Ch. d. R. p. 118.)
Ja unt il tant del men que il nel *poent* porter. (Charl. v. 843.)

A malvais port sunt arivez,
Se or ne se *poent* d'els defendre. (Ben. II, v. 2340. 1.)

Outre ces formes principales et régulières, on trouve déjà dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le renversement de l'*ue* en *eu*, que la langue fixée a même admis à la première personne du singulier.

Tu ne me *pueus* [1] navrer si malemant. (O. d. D. v. 11422.)
Et queu femme le *peut* nourrir. (R. d. S. G. v. 3468.)
Qui gaignier vuet, illuec faire le *peut*. (H. d. V. p. 224. XXXI.)

Sauf ce que ce mes sires et ma dame de Flandres dessus dit.... voloient ralongier le jour dou raport, il le *peuent* faire selonc ce qu'il lor plairoit et bon lor sembleroit. (1286. J. v. H. p. 438.)

M. d'Orelli (p. 195) cite une pareille forme, qu'il écrit à tort *pevent*. *Eu* est le renversement de *ue*, et c'est de *peuent* qu'on forma plus tard notre *peuvent*, par l'intercalation euphonique du *v*. L'éditeur du Roman du Chastelain de Couci est tombé dans la même erreur:

Passerent oultre sans atendre
Quanque chevaus lor *pevent* rendre. (v. 1189. 90.)

lis. *peuent*.

Dans l'exemple suivant, il faudrait peut-être lire aussi *peuent* au lieu de *povent:*

Et les *povent* chascun an changier et muer tos quatre. (1282. M. et D. i. p. 460.)

Sinon, on doit écrire *ou*, parce que cette nouvelle forme en *o* reporte nécessairement à un infinitif *pouoir*, tout à fait en accord avec la prononciation un peu large de cette province.

La forme ordinaire du présent du subjonctif était dérivée de la première personne de l'indicatif *puis*, *pois: puisse*, *poisse*. En Bourgogne, on a eu, jusque dans le premier quart du XIIIe siècle, un présent du subjonctif formé par la diphthongaison de l'*o* radical avec *i* postposé: *poie*. Par suite de l'influence des formes de l'indicatif, l'*o* s'y changea bientôt en *u*, et on voit dans les Sermons de S. Bernard, qui donnent toujours *puist* à la troisième personne du singulier, la troisième du pluriel flotter entre *poient (poyent)* et *puient (puyent)*. La première et la seconde personne du pluriel de la forme *poie* se conservèrent cependant jusque dans le milieu du XIIIe siècle, parce qu'ici le présent de l'indicatif avait aussi *o*.

Et il me doinst le jour veoir
Que je *puisse* pooir avoir

(1) A dire vrai, la forme *pueus* conserve le renforcement primitif et admet en même temps le nouveau; c'est un tâtonnement d'orthographe.

Que je vous rende vo servise. (R. d. l. V. p. 205.)
Mais ne me puet el cuer entrer
Que j'onques celui *puisse* amer,
Ne pardoner mon mautalent,
Qui m'a sosduite à essient. (P. d. B. v. 4963 - 6.)

Puise. (G. d. V. v. 1319.)

Au dessevrer de moi ne sera à ton chois
Que *puisses* doner terre Alemanz ne Tiois. (Ch. d. S. II, p. 161.)
Si tu es entrepris de rien
Qui granment te *puisse* grever,
Et tu t'en *puisses* delivrer
Legierement, ne te chaut mie
D'atendre plus legiere aïe. (Chast. IV, v. 62 - 6.)

Tu varoyes k'il (ceux qui se noient) ceos tienent kes tienent, ne k'il par nule raison ne welent dewerpir ceu où il premiers *puyent* mettre lor mains, quel chose ke ce soit, ancor soit ceu tels chose ke ne lor *puist* niant aidier, si cum sunt racines d'erbes, ou altres tels choses. (S. d. S. B. p. 521.)

De vostre part doit il avoir loier,
Un riche don ou un garnemant chier,
Dont il se *puist* an l'ost le roi proisier. (G. d. V. v. 998 - 1000.)
Il n'est nule riens en cest mont
Que nus hom *puist* faire pour femme
Que je ne face pour vous, dame. (R. d. l. M. v. 122 - 4.)
Dont nus ne se puet tant pener
Que les milliers *puisse* nombrer. (P. d. B. 2335. 6.)
Torner lor *puise* à male perte! (Trist. I, p. 53.)
Beste n'en est ki *poisset* curre à lui. (Ch. d. R. p. 62.)
Quidez vous qu'il vivre *poisse?* (R. d. S. p. 10.)

Lo *posciomes.* (F. d. V. l. 33 v.) [1]

En telle maniere que nos en *poiens* fere nostre volunte. (1249. Th. N. A. I, 1042.)

Alons ferir sor ax sanz plus de demorer,
Si que nos tuit *puissiens* cest regne governer. (Ch. d. S. II, p. 108.)
Mes pur ço ke tant nus pechames
E de pechie nus encombrames,
Le nus estut espenir
Einz ke ci *puissuns* venir. (M. d. F. II, p. 477.)
Qui ne lor toudra plainement
Secors, vitaille e entrement

(1) Cet exemple prouve le cas qu'il faut faire de la remarque de M. Diez (II, 184), touchant les terminaisons *omes*, *om* (*um*, *on*), *ons*. *Om* (*um*, *on*), dit-il, se montre *dans le fait*, plus tôt que *omes*, bien que ce dernier porte l'empreinte d'une plus grande ancienneté. Et comme preuves de l'apparition antérieure de *om*, il cite pêle-mêle des formes des Q. L. d. R., du R. d. R., de M. d. F. et du R. d. S. S. (!!) Voilà où l'on en vient, je le répète, en voulant soutenir un système imaginé à priori, et en ne faisant aucune distinction dialectale. *Om* n'est pas plus ancien que *omes* ou *ons*; *om*, *um*, *omes*, *ons* existaient simultanément, mais dans différentes provinces.

Tot, si ne nos preiseront gaire
Riens que nos ja lor *puissum* faire. (Ben. v. 19286-9.)

Nus n'avum ne pain ne el que à honuer li *poissum* presenter. (Q. L. d. R. I, p. 29.)

Nus et lui en ceste vie
Defende tuz jurz de vilenie
Et de peche,
Que aver *poissom* la compainnie
Que seint Thomas ad deservie
Par sa bonte. (Ben. t. 3. p. 509.)

Si prenèz tout, jel vous otroie et quit,
Dont vous *puissiez* les soudoiers tenir
Qui vous deffendent, vous et vostre païs. (G. l. L. I, p. ..)

Cist est voirement cist en cuy nen at nule chose ke desplaiset al Peire et dont sei oyl *poyent* estre ahurteit. (S. d. S. B. p. 552.)

Car ainsi plaist il à ols mismes, c'est k'il or *poient* faire franchement lor volenteit ensi ke nuls n'en parost. (Ib. p. 556.)

De ceu est ceu ke li altre l'arguent et reprennent et dient k'il soffrir ne *puient* la perece de sa tevor. (Ib. p. 567.)

Et quant cil del castiel l'entendent,
Ne sevent que il *puissent* faire. (R. d. l. V. p. 87.)

Nous otrions et volons, ke... li cuens de Gelre ... li archeveske de Colongne.... *puissent* aleir et venir par tout en no terres segurement et sauvement. (1287. J. v. H. p. 454.)

Suz ciel n'ad gent ki plus *poissent* en camp. (Ch. d. R. p. 11.)

Le parfait défini avait pour formes: en Bourgogne, *poi*: dans l'est de la Picardie propre et le Vermandois, *poc:* dans le reste du dialecte picard, *peuc*, *peu;* en Normandie, *pou*. Lorsque l'on eut renversé la diphthongaison *ue* du présent de l'indicatif, le parfait défini picard se trouva être semblable aux formes fortes de ce temps; et il est à croire que cette identité d'orthographe hâta l'admission de la forme contracte *pus*, comme moyen de distinction. *Pou* a été aussi employé dans le sud de la Champagne pendant la seconde moitié du XIIIe siècle.

Droit m'en offristes, ce ne puis je noier.
Por l'amendise *poi* avoir maint destrier. (R. d. C. p. 88.)

Ne *poc* jou cele part aler
Que vous ne me fuissies devant. (R. d. l. V. p. 22.)

De duel qu'en oi ne *peuc* mot dire. (Fl. et Bl. v. 2739.)

Et saces bien que tes paiens
Ai je conviertis pour lor biens
Quant jou *peu*, et encor ferai,
Se Dieu plest, tant com je vivrai. (Phil. M. v. 5308-11.)

Meis ne *peu* savoir qu'il devint,
Quel chemin ne quel voie tint. (R. d. S. G. v. 1369. 70.)

Neporqant plus isnellemant
Que je *pou*, et en tel maniere
Reving à la maison arriere. (Dol. p. 259.)

Pur ço que enveias tes messages pur cunseil demander à Belsebud le deable de Acharon, ensement cume Deus ne fust pas en Israel de qui *pous* cunseil demander, pur ço del lit ù tu es aculchiez ne leveras, einz i murras. (Q. L. d. R. IV, p. 346. 7.)

Certes repris fut Saulus; ne *pot* covrir son malice, ne nel *pot* denoier. (S. d. S. B. p. 555.)

Mort l'abatit, ne li *pot* faire pis. (G. d. V. v. 507.)
Il ne sout que ceo fud, nel out de luign apris,
Ne *pout* ester sur pez, sur le marbre s'asist. (Charl. p. 16.)
Quis e deschaciez fu assez,
Mais unc ne *pout* estre trovez. (Ben. v. 9620. 1.)
Cis tint quanque ses peres ot,
Moult *peut* et valu et moult sot. (Phil. M. v. 13997. 8.)
Lonc tens l'avomes espie,
Ainc mais avoir ne le *peusmes*,
Tant agaitier ne le seusmes. (Ben. t. 3. p. 515.)
Nous essaiemmes et veismes
En toutes choses que *poimes*
Que nus le pourroit essaier. (R. d. S. G. v. 3607-9.)
Onkes contre alz ne nos tenismes,
Ne desfandre ne nos *poismes*. (Dol. p. 240.)
Primes nus en *poumes* conforter e aitier. (Th. Cant. p. 70. v. 11.)
Là *poistes* conquerre vostre pris de legier. (Ch. d. S. I, p. 227.)
Kar me faites, fait il, saveir....
U trovastes defendement
Ne ù eustes arestement,
Cum *poustes* eschaper. (Ben. v. 6016. 19-21.)
Merveille fu que par enbler | *Peustes* tel chose aüner,
Quer unques n'en fustes retez,
Que nos seusson, n'escriez. (Chast. XXI. v. 43-6.)

Or ne *porent* il veoir que mais puist remaindre sans bataille à ceu que lor anemis sont si pres d'eus sur une bruiere. (H. d. V. 494[b].)

Au mur montent plus tost que *porent*. (R. d. l. V. p. 86.)
Es vus à tant un char errant,
Li bovier qui vindrent devant
Ne *peurent* l'ome trestornier
Ne les bos *peurent* desturbier. (St. N. v. 776-9.)
Plus tost k'il *peurent* sont retorne. (R. d. M. d'A. p. 14.)

Rasin li reis de Syre e Phacee le fiz Romelie li reis de Israel vindrent à Jerusalem, si l'asegierent, mais ne *pourent* pas prendre le rei à cele feiz. (Q. L. d. R. IV, p. 396. 7.)

Au lieu de *pot*, on trouve *polt*, qui dérive de *pollere:*

De kai me *polt* om plus solacier ke del douz nom de salveteit? (S. d. S. B. p. 548.)

Le présent a aussi des formes semblables.

Imparfait du subjonctif: *peuisse* (*peuise*, Th. fr. M. A. p. 109), *peusse* (*peuse*, Trist. I, 108); *pusse* (*puce* Trist. II, 53), *poisse* *pousse*.

Sie ne me seroit jamais hons
Que je m'i *peuisse* acorder,
Ne je ne me puis concorder
Que nous *peuissions* estre ensamble
Par mariaige, che me samble. (R. d. M. p. 23.)
Si m'a conmande et enjoint
Que sans cesser je vous quesisse
Et où que trouver vous *peuisse*. (R. d. C. d. C. v. 6543-5.)
Sire, fait il, n'ai mais fiance
En rien fors en Deu e en vos,
Coment je *peusse* estre rescos. (Ben. v. 33125-7.)
Or vos fail de covant, ma foi vos ai mentie;
Mes se *poisse* vivre, bien l'eusse acomplie. (Ch. d. S. II, p. 133.)
Ne m'a laissie qi vaille en seul denier,
Ne borc ne ville, ne castel ne plaissie,
Ne tant de terre où je *pusse* coucher. (O. d. D. v. 3387-9.)
Od cez, si lor amor eusses,
Te di de veir que tu *peusses*
Totes les terres seignorier
Des munz en çà desqu'en la mer. (Ben. v. 15120-3.)

En ka me *poist* il plus loer sa benigneteit k'il fesist en ceu k'il sa char recent? (S. d. S. B. p. 547.)

Et soi mimes avoit il crucifiiet al munde; car teil soi volt il faire en lui ke li mundes nel *poust* alsi com mort ameir. (M. s. J. p. 465.)

E ruvad que il esleist quel membre que il volsist que il le *poust* mustrer à nostre Seignur. (Q. L. d. R. II, p. 217.)

Ceci au meins bien cuidions,
Qu'en terre ne venist nus hons
Qui de cors de feinme naschist,
De no pooir fuir *pouist*. (R. d. S. G. v. 3535-8.)
Et pour çou que çou fust estable,
I mist son saiiel delitable
Li rois, pour mious aconfermer
Que nus om nel *peuist* fauser. (Phil. M. v. 2518-21.)
N'est nus ki le *peuist* conter
Ki ne convenist mesconter. (R. d. M. p. 34.)
Molt estoient en grief torment,
Et trotoient si durement
Qu'il n'a el mont sage ne sot

Qui *peust*[1] soffrir si dur trot
Une lieuete seulement.. (L. d. T. p. 78.)
Bon feroit tel voie trover
Que la *peussiens* delivrer. (R. d. l. M. v. 3745. 6.)
N'avum nos gent, force e leisir | Que ço lor *peussum* tolir,
Qu'assis fusses de tutes parz? (Ben. v. 19282-4.)
Si nos aidez de Rolland li marchis
Par quel mesure le *poussum* hunir. (Ch. d. R. p. 25.)
Là *peuissies* oïr grans bruis. (L. d'I. p. 17.)
Car à plus bel ne à mellor
Ne *peussies* avoir amor. (P. d. B. v. 4921. 2.)

Et ensi avient par grant dispensation ke li bien ki *poissent* estre atennueit se il fuissent acomplit, creissent par mi ce ke il sont arier mis. (M. s. J. p. 466.)

Senz cest ordre, senz ceste gent,
Ne sai mie com faitement
Li autre *peussent* durer. (Ben. v. 11103-5.)
Si fil que grans noris avoit
Peuissent bien vengier leur pere,
Mais il ne vorent par misere. (Phil. M. v. 1403-5.)

Et s'il avenist chose, ke li devant dit procureur ne vosissent u *peuissent* le dite cause poursuir duskes en le fin ..... (1288. J. v. H. p. 474.)

Cunseil quistrent cume *poussent* e deussent l'arche ariere enveier. (Q. L. d. R. I, p. 20. cfr. p. 36.)

Je passe aux exemples de l'imparfait de l'indicatif, du futur et du conditionnel.

Volentiers de rehaiteroie
Ce dist li rois, se jo *pooie*. (L. d. M. p. 45.)
Li chambellains li dist, por veir,
Se *poeie* l'ore saveir,
Je le fereie si lier
Qu'il ne nos *porreit* domagier. (Chast. XXVI. v. 55-8.)
Se tu *pouoies* entraitier
La damoiselle nullement,
Si li di tout hardiement . . . (R. d. C. d. C. v. 2970-2.)
Mais il orent si forte tiere
C'on nes *pooit* vaincre par guerre. (Phil. M. v. 178. 9.)
E s'il li *poeit* faire ennui,
A ce sereit mult ententis
Toz les jorz mais qu'il sereit vis. (Ben. v. 14240-2.)
S'or li *poions* par bataille tolir
Cel grant naville.... (O. d. D. v. 315. 6.)

(1) Je trouve *puest* dans une charte de 1279, J. v. H. p. 404; *puessent*, M. d. F. I, p. 43; etc. Sont-ce des fautes de lecture, ou des formes picardes du présent du subjonctif, formées, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, d'après l'analogie de celles de l'indicatif?

S'à Karlemaine me *poiez* acourder,
Ainz demain vespre vos en laroie aler. (G. d. V. v. 934. 5.)
Seurement *pooient* nostre Franc chevauchier,
Tant comme furent vif li noble chevalier. (Ch. d. S. II, p. 152.)
Or lor avint un jor eissi
Que tot lor vivre lor failli,
Fors qu'un poi de ferine aveient
Dont un sol pain faire *poeient*. (Chast. XVII. v. 8-11.)
Volentiers à eus palleroient,
S'il ensemble avoir les *pouoient*. (R. d. S. G. v. 1399-1400.)

L'éditeur, M. F. Michel, écrit *povoient;* mais, comme on va le voir, le même texte porte au futur et au conditionnel: *pourrai, pourroie;* ce qui prouve que l'*ou* du manuscrit est un simple assourdissement de l'*o*. Ce sont ces formes en *ou* qui ont donné naissance aux nôtres, par l'intercalation euphonique du *v*. Cette remarque s'applique à la forme *pouoies*, citée plus haut, que Crapelet écrit aussi avec un *v: povoies*.

Car nule rien tant ne desir,
Dist la vielle, com mal à faire:
Des or m'en *porrai* bien refaire. (R. d. l. V. p. 29.)

Dunc valent mielz Abana e Pharphar, les eves de Damasche, que tutes les eves de Israel ù jo me *purrai* baigner e guarir? (Q. L. d. R. IV. p. 362. 3.)

Se ço n'est veir ke jo te di,
Dire *porras* ke j'ai menti. (R. d. R. v. 15216. 7.)

Mais où *porat* estre atroveie cele neis ke si granz ondes et si fors puist sostenir et estre seure en si grant peril? (S. d. S. B. p. 569.)

Il l'aimme tant ne s'en *porra* garder
Qu'il n'en menjust, ce *porra* lui peser. (Ch. d. R. Intr. XXVI.)
Set anz i *purrat* estre, ne serrat remue. (Charl. p. 13.)
Lons tans *porrons* tenir an pais noz herite(z). (Ch. d. S. II, p. 39.)
Oliver frere, cumment le *purrum* nus faire? (Ch. d. R. p. 66.)
La *pores* faire vo desir. (L. d'I. p. 14.)
Tuit morrez à dolor, n'an *porrez* eschaper,
Se Dex m'amaine cez que je ai fait mander. (Ch. d. S. II, p. 129.)
Ensi par les vertus devines
Porront de petites rachines
Naistre grans pules crestiains. (R. d. M. p. 47.)
Judas leur mist le jour, pour voir,
Comment il le *pourront* avoir,
Et en quel liu le trouverunt. (R. d. S. G. v. 299-301.)
Mais je ne *poroie* retraire
Les maus que trai pour vous et tir... (R. d. l. V. p. 22.)
Se bestes le mengoient, g'en *porroie* avillier. (Ch. d. S. II, p. 89.)
Ne sai, fait il, se je vos ottrei | Ce que ci requerez vers mei,

Cum j'en *porreie* vers paiens
Ovrer n'avenger à nul sens. (Ben. v. 23079 - 82.)
Ne je ne le *pourroie* feire. (R. d. S. G. v. 930.)
N'i auras pas tel destorbier
Com tu *porroies* or avoir. (Trist. I, p. 51.)
Tu nes *purreies* guverner. (M. d. F. II, p. 386.)

Ha! bele fille, si ne t'en *pourroies* tenir? (R. d. S. S. d. R. p. 47.)

Ke ceste aroit à moilier et à per,
Bien *poroit* dire de bon ore fu neiz. (G. d. V. v. 741 - 2.)
Nus hom ne *porroit* pas descrire
Vostre biaute ne bouce dire. (Fl. et Bl. v. 731. 2.)
Sa grant valor kil *purreit* acunter? (Ch. d. R. p. 21.)
Et qui de lui *pourroit* trouver
Aucune chose et aporter... (R. d. S. G. v. 1159. 60.)
Car tel roïne recouvrer
Ne *poriens* en tout le mont
De toutes celes qui i sont. (R. d. l. M. v. 4108 - 10.)
U ci *porrium* mais atendre
E le tens gaster de despendre. (Ben. v. 19293. 4.)
Pilates est mout vaillanz hons,
Plus que dire ne *pourrions*. (R. d. S. G. v. 1137. 8.)
Atandez vostre gent, trop vos poise la pance:
Ne *porriez* monter à cheval sanz grevance. (Ch. d. S. II, 29.)
Ne *poriies* longhes garir. (R. d. S. S. v. 413.)
Plus *purriez* conquerre par vostre humilite.
(Th. Cant. p. 72. v. 28.)
Remenront les contesses o les cors seignoris,
Qar sosfrir ne *porroient* l'errer ne les durs lis.
(Ch. d. S. I, p. 87.)
Ainz fist comander que ses genz
Passassent, quant venuz sereient,
Apres lui cum plus tost *porreient*. (Ben. v. 40384 - 6.)

Et distrent tout premierement à leur conseil que il iroient par Babiloine, pour ce que miex *pouroient* Sarrasins destruire par Babiloine que par autres terres. (Villeh. p. 9. XVIII.)

Je citerai en dernier lieu une forme picarde de la fin du XIIIe siècle, où l'*o* est diphthongué avec *i*:

Mes sires et ma dame de Flandres dessus dit en *poirroient* dire lor volonte. (1286. J. v. H. p. 438.)

Cette diphthongaison n'est pas rare. (Cfr. le provençal *poiria*.)

Participe présent:

Mult est *poanz* seint Nicholas. (St. N. v. 1130.)

Cfr. Dunkes cant li *toz poans* Deus soi demostret à nos parmi les craveures de contemplation, ne parolet mie à nos, anz runet. (M. s. J. p. 478.)

Encontre lo juste et lo *tot poant* jugeor. (Ib. p. 489.)

Remarquez la locution:

Et je *qu'en puis* se je m'esmoie. (Rutb. I, p. 6.)

c'est-à-dire *je n'en puis mais.*

Pouvoir n'avait que deux composés: *entrepooir* et *repooir.*

Or *repoions* l'estor recommancier. (G. d. V. v. 2988.)

ESTOVOIR (v. fo.).

Estovoir, verbe impersonnel, signifiait *falloir*, *convenir*, *être important*, *être nécessaire.* Il n'est pas facile de retrouver l'origine de ce mot. M. Diez (II, 208) pense que le parfait défini du verbe *ester*, formé d'après le latin *steti*, a donné lieu à un nouvel infinitif, composé selon l'analogie de la plupart des verbes à parfait en *ui*: *estovoir;* d'où un nouveau présent régulièrement renforcé: *estuet.* Cette interprétation me paraît forcée; je crois qu'il faut rechercher la racine d'*estovoir* dans l'allemand, et ici se présente le verbe faible *stuoan*, *stowan?* *stuên*, qui répond peut-être à toutes les exigences.

Voici des exemples des différents temps de ce verbe, qui se conjuguait comme *pouvoir*, *mouvoir.*

Niez Olivier, por Deu le droiturier,
Ceste bataile vos *estuet* à laisier. (G. d. V. v. 1993. 4.)
Mais puis que il (vostre mari) est trespasses,
Et atendu aves asses,
Et que remese estes sans oir,
.J. autre vous *estuet* avoir. (R. d. M. p. 27.)
Li oel li troblent, si l'*estuet* trebuchier. (R. d. C. p. 77.)
Ci se partent tant bon vassal
De cest siecle senz revertir
A qui les cors *estoet* partir. (Ben. v. 5318-20.)
Si Ebalus se fist irie
Ceo n'*estoet* mie demander. (Ib. v. 5542. 3.)
A Rou le vunt nuncier e dire.
S'il out anguisse e dol e ire
Ceo nen *estot* ja demander. (Ib. II, v. 753-5.)
En France, à mun realme m'en *estut* returner. (Charl. v. 217.)
Les napes metent sergant et despencier.
Au dois s'asient li vaillant chevalier.
Qui qu'en mengast Ybers l'*estut* laissier. (R. d. C. p. 76.)
Nus hom ne te puet garantir
Qu'il ne t'*estuise* morir. (Brut. v. 1385. 6.)
En vos me met del revenir,
Que moi n'*estuisse* à duel morir. (P. d. B. v. 7699. 700.)

Que de falt ci entur mei? pur quei te *estuce* vers ta terre aler e partir de mei? (Q. L. d. R. III, p. 278.)

Ne ert tant fort le estache ke nel *estucet* briser,
E le palais verser, vers terre trubucer. (Charl. v. 524. 5.)
Grant paor ont dedanz nes *estuese* afamer. (Ch. d. S. II, p. 107.)

On lor rendi ... la Pulmach, qui seoit sur un lac d'aigue dolce, un des plus fort chastiaus et des meillors que il *esteust* querre. (Villeh. 470ᵉ.)

(Puis s'aperchut) que il out ses messages enveez à Sua le rei de Egypte pur requerre que il le delivrast del rei des Assiriens, que ne li *esteust* cest treud rendre. (Q. L. d. R. IV, p. 401.)

Ne se peust longes desfendre,
Ne l'*esteust* morir u rendre. (P. d. B. v. 8981. 2.)
Et cele claciele[1] guardoit
En .i. escrignet k'il avoit
Quanqu'*estevoit* à monniage. (Ph. M. v. 14375-7.)
Kant vi ke morir l'*estuveit*. (R. d. R. v. 5891.)
Or m'*estovra*[2] sofrir fortune,
Trop m'aura fait mal et rancune. (Trist. I, p. 15.)
Or m'*estevra* hiaume lacier,
Ki me deuisse solacier;
Or m'*estevra* escut porter,
Si m'en deuisse deporter... (Ph. M. v. 8702-5.)
Et se vous en aves envie,
Deporter m'en *estavera*. (R. d. l. V. v. 3044. 5.)

De vostre pecunie frad sun plaisir, sers serrez sil vus *estuverad* suffrir. (Q. L. d. R. I, p. 28.)

Li reis Marsilie de nos ad fait marchet,
Mais as espees l'*estuverat* esleger. (Ch. d. R. p. 45.)
... Quant il oi et sot l'agait
Qu'Artus avoit contre lui fait;
Vit que combatre li *estovroit*... (Brut. v. 12864-6.)
Ne vos puis lor duel acontet,
Trop m'i *estevroit* demorer. (P. d. B. v. 7645. 6.)

Les exemples du futur et du conditionnel donnent les différences dialectales de la forme de ce verbe: *estovoir*, *estevoir*, *estavoir*, *estuver*; plus tard, l'*o* s'assourdit en *ou*: *estouvoir*.

Le composé *restovoir* était aussi en usage.

SAVOIR (v. fo.), sapere.

Ce verbe avait pour formes: *(savor) savoir*, en Bourgogne et au sud de la Picardie; *savir*[3], dans le nord-est du dialecte picard; *saver*, en Normandie; *saveir*, dans les dialectes mixtes. *Savir* se perdit de très-bonne heure, et fut remplacé partout

(1) Petite clef.

(2) *Estouira* (P. d. B. v. 6617) est-il exact? On lit partout ailleurs, dans ce texte, *estevra* (v. 9007), etc.

(3) *Savir* se trouve déjà dans les Serments.

par la forme en *oir*. On trouve encore *savoer* (M. d. F. II, p. 219), qui n'est qu'une variante orthographique de *savoir; saveier* (Chast. II, v. 50) et *saveer* (M. d. F. II, p. 448), formes créées pour la rime d'après l'analogie du verbe *voir*.

Giers al homme est la voie repunse, car ensi met il commencement à sue oevre ke il ne puet *savoir* l'eissue de le fin. (M. s. J. p. 469.)

Quant li dus le voit sainne en vie
De nule riens n'a tel envie
Comme d'oïr et de *savoir*
De s'aventure tout le voir. (R. d. l. V. p. 60.)
Alez à cel crucified,
Saver u non s'il est devie. (R. d. S. p. 10.)
Li quens Rollans, quant il veit Sansun mort,
Poez *saveir* que moult grant doel en out. (Ch. d. R. p. 62.)

Le présent de l'indicatif de *savoir* était régulièrement fort. La première personne du singulier a d'abord été *sai*, en Bourgogne et en Picardie, tandis que la voyelle *a* se diphthonguait en *ei* à la seconde et à la troisième du singulier et à la troisième du pluriel. Le dialecte normand avait de même, sans diphthongaison, *sa*, *ses*, *set*, *sevent*. Le renforcement *ei*, comme je l'ai déjà fait observer, était moins stable que *ie;* aussi, dès le milieu du XIIIe siècle, trouve-t-on souvent, dans l'Ile-de-France surtout, des orthographes en *e* pur, et vers 1300, elles étaient, pour ainsi dire, d'un emploi général. C'est à cette époque aussi qu'on prit l'habitude d'écrire *sc* au lieu de *s*, plutôt pour renforcer le son initial, que par influence du latin *scire*.

Au lieu de la diphthongaison *ei*, on trouve *ie* à la troisième personne du singulier, dans plusieurs textes de la Touraine et de l'Orléanais occidental. Ces provinces, on le sait, conservaient fort souvent les formes normandes, et le renversement de *ei* en *ie* ne provient ici que du besoin de distinguer *seit* de *savoir*, de *seit*, troisième personne du singulier du présent du subjonctif de l'auxiliaire *être*.

Ju ne me juge mies, dist il, car ju ne me *sai* de nule chose consachaule. (S. d. S. B. p. 570.)

Mes je ne *sai* oncor an cest mont hom ne
Par cui il peust estre de son cheval versez. (Ch. d. S. II, p. 14.)
Uncore en *sa* jo un ki plus se fait leger
Quant il porte corune entre ses chevalers. (Charl. p. 1.)

Cfr. R. d. l. M. v. 1560.

Je suys cil de cuy ta lois anoncet k'il Nazareus serat apeleiz: mais tu ne *seis* ancor mies ke ceu soit aemplit. (S. d S. B. p. 558.)

Et tu *seiz* que entraprocier
Se suelent la gent d'un mestier. (Chast. III, v. 127. 8.)
Tu ne *sez* mais gesir fors an chans et an bois.
(Ch. d. S. I, p. 148.)

Sez tu que nostre Sires ravirat tun seignur à cest jur de vie? (Q. L. d. R. IV, p. 347.)

Ses tu, bons rois, por saint Nicols,
Pour coi l'en fait la feste as fols. (R. d. S. S. v. 2346. 7.)
Atant vous en deves tenir,
Il *seit* les choses à venir,
Bien en deves estre asseur. (R. d. M. p. 44. 5.)
Ço *set* hom ben que jo sui tis parastres. (Ch. d. R. p. 12.) [1]
Si unt il fait si faitement
Et si tres dolerosement
Que hom ne vos *siet* conter ne dire. (Ben. v. 8638-40.)
Fort s'atorne e fort s'apareille,
A ce entent e à ce veille;
Bien *siet* sur lui ira li dux,
E si fist il, ne targa plus. (Ib. v. 32484-7.)

Cfr. ib. I, v. 1357: II, v. 461, etc.

Quant nos les pechiez laissons et à justice tendons, si *savons* nos dont nos venons, mais nos ne *savons* ù nos parvenons; bien *savons* queil nos fumes hier, mais nos ne *savons* queil nos serons demain. (M. s. J. p. 468. 9.)

Plus ont ja gent que nos n'avons,
Et plus *sevent* que ne *savons*. (P. d. B. v. 2389. 90.)

Et *savez* coment? (Villeh. 463[a].)

Vous *saves* bien que je voel dire. (L. d'I. p. 9.)
Mais vos veez e *savez* bien,
Si vos nel poez traïr
E son orguil desavancir,
Qu'il chascon jor vers vos atise .... (Ben. v. 21055-8.) [2]

Quels choses est si senz malice cum est li agnels et li colons? il ne *seyvent* à neluy faire mal, il ne *seyvent* faire grevance. (S. d. S. B. p. 552.)

Poc *sevent* ores com il m'est avenu. (G. d. V. v. 3840.)
Or *sevent* tuit petit e grant
Quel quor avez et quel talant. (Ben. v. 9314. 5.)
Cil ne *saivent* ke fere, ne *saivent* ù fuir. (R. d. R. v. 799.)

Cette diphthongaison *ai* n'est pas des bons temps de la langue.

(1) En parlant des phrases impersonnelles, M. Diez (III, 181) rappelle le verbe *sedere*, et il cite, à cette occasion, la phrase: *Ço set hom bien*, avec le renvoi *Rol.* 12, c'est-à-dire Chanson de Roland, p. 12. *Ço set hom ben* (et non *bien*) se trouve deux fois dans cette page; mais les deux fois, *set* est la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de *savoir* et non de *seoir* (sedere). Voici le second exemple: Ço *set* hom ben, n'ai cure de manace.

(2) La Chanson de Roland, p. 45. str. LXXXVIII, donne *saivez*, forme certainement inexacte dans un texte normand de cet âge.

On a vu *vois* pour *vai;* on trouve de même *soi* pour *sai.* V. Trist. I, 91.

Le subjonctif présent était d'abord régulièrement fort: *saiche, saiches, saichet, sachions, sachiez, saichent.* Ces formes sont bourguignonnes; le dialecte picard avait *sace, saces, sace, sacions, saciés, sacent;* le normand *sache, saches,* etc.

La diphthongaison bourguignonne se troubla de bonne heure. Au fur et à mesure que le dialecte picard empiète sur celui de bourgogne, on la voit se perdre dans l'ouest; tandis qu'à l'est de la Champagne, en Lorraine, en Franche-Comté, elle avait gagné, vers le milieu du XIIIe siècle, la première et la seconde personne du pluriel. Au commencement du XIVe siècle, les formes non renforcées, qui sont celles de la langue fixée, étaient, pour ainsi dire, les seules en usage.

Le *ch* et le *c* de *saiche, sache, sace,* sont l'*i* épaissi et chuinté du latin *sapiam.* Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on trouve quelquefois *g* au lieu de *c,* dans l'Ile-de-France.

Dame, dist il, vos dites verite.
Il n'ait si belle an la crestiante,
Ne jusc'ai Rome, ce *saichiez* par verte,
N'en aillors, ke je *saiche.* (G. d. V. v. 1821-4.)

Fisique ne puet mal garir
Dont jo ne *sace* à cief venir. (P. d. B. v. 4589. 90.)

Mult me desdaing, mult me mervel
De ce que tu prans tel consel
De prandre contre Rome estrif,
Tant com *saces* un Romain vif. (Brut. v. 10927-30.)

Ceste merveilluse multitudine de pople que tu as veue te liverai à cest jur de ui, que tu *saches* veirement que jo sui Sires forz e poestifs. (Q. L. d. R. III, p. 324.)

Petiz enfes est, ki ligierement puet estre apaisanteiz, car nen est nuls ki bien ne *saichet* ke li enfes pardonet legierement. (S. d. S. B. p. 549.)

Mais li ordenes des continens trespesset à pont, et nen est nuls ki bien ne *saichet* ke ceste voie ne soit plus bries et plus legiere et plus seure. (Ib. p. 567.)

Ainz ke nul le *sachet* u l'oie,
Arunt il mut de lur buns fait. (M. d. F. I, p. 86.)

Nus des lions ne l'atouca
Por rien que il lor *sace* faire. (Fl. et Bl. v. 956. 7.)

Nus ne maintint, que nos *sachons,*
Plus jor saintes religions. (Ben. v. 40917. 8.)

Por ceu voil bien, chier freire, ke vos *sachiez* ke tuit cil enseuent l'anemin avuertement, ki aucune chose de la sainte Escripture traient malicieusement et orguillousement à lor sens. (S. d. S. B. p. 573.)

Le plus tres biel que vous *sachies*
Ignaures li prus, l'ensaignies:
C'est cil à cui je sui donnee. (L. d'I. p. 9.)
Sire, fait il, çou voel k'aies
Et Blanceflor gre en *sacies*. (Fl. et Bl. v. 1475. 6.)
Afublez çà chape de laine,
Que ja nel *sachent* vos veisins. (Ben. v. 31311. 12.)
Sunez vos graisles que mi paien le *sacent*. (Ch. d. R. p. 121.)

Impératif: *saches*, *saces*, *saiches*; *sacies*, *sachez*

Sire, funt il, *saches* e veies,
Apren e reconois e creies . . . . (Ben. v. 20276. 7.)
Mais ceo *sachez*, cil de Teleres
Lor en i metent maint en bieres. (Ib. v. 28418. 9.)
Amis, par verite provee
Sacies que jou sui ses maris. (Chr. A. N. III, 65.)
Este ont an grant paine longement, ce *sachois*.
(Ch. d. S. I, p. 105.)
Et *sachiez* bien, se biauz servirs ne ment . . . .
(C. d. C. d. C. p. 53.)

Le parfait défini, dérivé de *sapui*, a eu pour formes: en Bourgogne, *saui*, *sau*, ensuite *soi*; en Picardie, *seui*, *seuc*, *seuch*, *seu*; en Normandie, *su (sui)*, *sou*. (Voy. *devoir*.) Comme à l'ordinaire, en Picardie, au lieu de *i*, on écrivait, au XIIIe siècle, *c*, *ch*: *seuc*, *seuch*, qui devinrent *seu* en passant dans l'Ile-de-France et, en général, dans le nord du dialecte bourguignon. La forme bourguignonne primitive *saui*, *sau*, ne fut pas de longue durée; dès le premier quart du XIIIe siècle, on avait permuté *au* en *o*: *soi*. *Sapui* avait donc subi les changements: *saupi*, *saui*, *soi*, en Bourgogne; *seupi*, *seui*, en Picardie. Au milieu du XIIIe siècle, on se servait aussi de *sou* en Champagne. (Voy. *avoir*, parf. déf. t. I, p. 250.)

Il moi plaist ke ge ne *sau* ce ke ge demandai, quant moi avint en si grant subtiliteit aprendre ce ke ge ne *sau*. (S. Grégoire. Roquefort. s. v. *sau*.)

Tant que je fui meschins et jovencel,
Soi je molt bien maintenir mon cenbel,
Et de ma lance à droit porter le fer. (R. d. C. p. 229.)
Jakes, li sains de Compostiele,
Toli mes homes la boiele,
Et si m'aveuli de mes ious,
Ne *soi* que fu tiere ne cious. (Phil. M. v. 12313-6.)
.Vij. anz toz plains i ai jai converse:
Ainz ne *sou* mais cest chamin par verte. (G. d. V. v. 3645. 6.)
Ainc mais ne *seuc* que fu amour,
Ne meller ne m'en voel nul jour. (R. d. l. M. v. 1771. 2.)

Les sept ars tot premierement
Apris et *seuc* parfitement. (P. d. B. v. 4581. 2.)
Ne vi ne *seu* et si l'enquis. (R. d. S. G. v. 1368.)
(Tu) Ne bien faire ne me *seuis*. (Phil. M. v. 3067.)
Li rois le *sot*, molt l'en pesa,
Mander le fist, à lui parla. (L. d. M. p. 45.)
Ignaures, ki cel engien ne *sot*,
A une d'eles s'en ala. (L. d'I. v. 226. 7.)
Li rois *sout* s'aise e sa puissance | E vit sa fiere meschaance.
Sout sun esforz e qu'il pout faire. (Ben. v. 6207-9.)
Il ne *sout* que ceo fud, nel out de luign apris,
Ne pout ester sur pez, sur le marbre s'asist. (Charl. v. 386. 7.)
Moult *seut* de consel et de lois. (P. d. B. v. 2485.)
Ensi fist bien, et si nel *seut*. (Chr. A. N. III, 100.)

A la fin du XIIIe siècle et au XIVe, on diphthongua souvent les formes *sot*, *seut* avec *i*, de la manière suivante:

Li reis out conseilliers, si *sieut* tut lur afaire. (Ben. t. 3, p. 58.)
Mais il *soit* molt bien la contree. (R. d. S. S. v. 4914.)
Par Perinis, li franc meschin,
Soit Tristran novel de s'amie. (Trist. I, p. 145.)
N'onc ne *seumes* que Deus est. (Ben. v. 24334.)
N'eusmes pas longues erre
Que nos fumes si esgare,
Ne *seusmes* quel part aler,
Tote nuit nos estut foler. (Chast. XVI, v. 29-32.)

Dun ne *seustes* que l'um lance legierement les darz del mur e des kernels? (Q. L. d. R. II, p. 156.)

Vus le *soustes* e oistes
E vus le uveraine consentistes. (Trist. II, p. 121.)
Quant paien *saurent* que Juliiens fu pris,
En fuie tornent molt forment entrepris. (R. d. C. p. 307.)

Il virent li gonfanon Saint Marc de Venise en une des tors, et mie ne *sorent* qui l'y porta. (Villeh. 452d.)

La chose unt tost faite saveir.
Adunc *sorent* bien qu'out dit veir
Li clerzuns. (Ben. I, v. 1333-5.)
Plus savoit la vielle d'engien
Qu'entre Tessale[1], ne Brangien
Ne *sourent* onques, ce m'est vis. (R. d. l. V. v. 513-5.)

La nuvele vint al rei des Assyriens, si li dist l'um que pur ço que il ne *sourent* la lei al Deu de cele terre, lur vint sure tele pestilence e tel flael. (Q. L. d. R. IV, p. 403.)

Cume li païsant *surent* que li reis Nabugodonosor out fait Godolie maistre de la terre . . . (Ib. ead. IV, p. 437; cfr. I, 88.)

(1) Voy. sur ce mot la note de M. F. Michel.

Tant en retinc et tant en *soi*,
Tuit autre en *seurent* vers moi poi. (P. d. B. 4599. 600.)

Au lieu de *sout*, on trouve *solt*, qui peut avoir été formé d'après l'analogie de *volt*, *vout*, par des copistes qui n'avaient pas l'habitude des formes en *ou;* ou confondu avec *solt*, dérivé de *soloir*. Voy. Trist. II, p. 37. Ben. t. 3, p. 489, etc.

Imparfait du subjonctif: *sausse*, *seusse*, *seuisse*, *sousse*. Les dialectes qui se servaient du parfait défini *soi*, avaient pour formes correspondantes, à l'imparfait du subjonctif: *sausse*, *seusse*. *Sausse*, à la troisième personne du singulier surtout, se rencontre assez souvent, même à la fin du XIIIe siècle. *Sousse* est très-rare; les textes qui ne connaissent que *sou* au parfait défini, se servent ordinairement de la forme *seusse*.

Ja deffendu ne lor eusse
Se de par Diu ne le *seusse*
Que c'est contre sa volente. (R. d. M. p. 75.)
Onkes ne vi, ke je *seusse*,
Pere ne mere ke j'eusse. (Dol. p. 288.)

Por ceu ke tu *sausses* cum granz soit li destroiz ki vient, si vint davant li humiliteiz si granz. (S. d. S. B. p. 549.)

Il n'est nus hom ki de meire soit neiz,
Que deviser *seust* les granz bonteiz
Ne la richesce des granz palais listeiz. (G. d. V. v. 3357-9.)
Ceo ne purreit nus tant aprendre,
Que certe chose en *seust* rendre:
Nul ne sout onkes sa laür (du monde)
Ne s'amplete ne sa grandur. (Ben. I, v. 21-4.)
Helas! se li bons rois *seuist*
Sa traïson, il le pendist
Lé traïtour, le foursene. (Phil. M. v. 7536-8.)
Quant il pert la reïne Ysolt
Murir desiret, murir volt,
Mais sul tant ke il la *soust*
Ke il pur la sue amur murrust. (Trist. II, p. 90.)
Sanz et savoir voloit aprandre
Par coi desfandre ce *saust*
S'an aucun tans besoing aust. (Dol. p. 211.)
Celi qu'il voit que mix valt et plus set
Doit il doner s'oriflambe à porter
Qui le *saust* et conduire e guier,
Et en l'estor e venir e aler. (O. d. D. v. 912-5.)
Qui sereit li fols ni desvez,
Hors de sun sen e afolez,
Qui alast là où ne *sust*
Quels mal avenir li dust. (M. d. F. II, p. 415.)

Et por ceu ke nos *saussiens* ke cist espiritels avenemenz est receleiz, si dist il apres: En son ombre viveronz entre la gent. (S. d. S. B. p. 528.)

E des gestes dun nus parluns,
Poi u nient *seussum* dire,
Se l'um nes eust fet escrire. (R. d. R. v. 5247-9.)
Mandai vous que tous lies fussies,
Et certainement *seussies*
Que ma dame ert saine et hardie
Et de sa porteure lie. (R. d. l. M. v. 4195-8.)
Bien vouroie que *seuissies*
Mes maus, et que les sentissies. (R. d. C. d. C. v. 5072. 3.)
Et vos *saussiez* bien mon estre. (Trist. I, p. 225.)
Se *seusez* que fud amiste. (Ib. II, p. 47.)
Se cil de l'ost ke por lui sont dolant
Seuxent ore com li est avenant,
Molt pluis à aise en fuissent li auquant. (G. d. V. v. 3782-4.)
Mieuz vieut que par lui le *seussent*
Que par autrui le conneussent. (R. d. S. G. v. 1293. 4.)

Imparfait de l'indicatif: *savoie*, *saveie*.

Ne *savoie* mais rien que me deust grever,
Se Baudoins mes nies poist longues durer. (Ch. d. S. II, p. 149.)
Dame, dist il, quer je *saveie*
Un boen charme que je diseie. (Chast. XXI, v. 47. 8.)

Mais ke respondoit li hom ki sentoit l'affliction et ne *savoit* ke paiz fust? (S. d. S. B. p. 546.)

Car, pour la verite abatre,
Et pour çou que nous pensions
Vostre maltalent arions
Se vous *saviies* cest afaire .... (R. d. l. M. v. 4232-5.)
Sans et suours lor est meslee
Es iex, si que goute ne voient
Ne où trouver ne se *savoient*. (R. d. l. V. p. 99.)

Les formes primitives du futur et du conditionnel ont été dans tous les dialectes, *saverai*, *saveroie*, *savereie*, *saveras*, etc. qui se contractèrent de bonne heure en *sarai*, *saroie*, *sareie*, *saras*, etc. Les formes pleines continuèrent néanmoins à être employées, en Normandie surtout. Dès le second quart du XIIIe siècle, on voit paraître, au sud de la Picardie et dans le nord de l'Ile-de-France, les formes que nous avons conservées, c'est-à-dire celles où l'*e* a été syncopé et le *v* permuté en *u*: *saurai*, *sauroie*.

Par mun chef! dist Carle, ço *saverai* jo uncore. (Charl. v. 51.)
Et dist la vielle: Oïl, molt bien
A dire vous *sarai* tel rien. (R. d. l. V. p. 30.)

A moens en ceu *saveras* tu k'il nen est mies venuiz por ti à ocire, mais por ti à salveir. (S. d. S. B. p. 537.)

Saives huem es e bien *saveras* que tu li fras, si que en enfern descende par occisiun. (Q. L. d. R. III, p. 228.)

Anqui *saras* com mes fers est agus. (O. d. D. v. 11372.)

Quant le *saverat* li reis Hugon, grains ert e maris. (Charl. v. 601.)

Mais tout adies m'amour aura,
Ne ja nus, fors moi, nel *saura*. (R. d. l. V. p. 57.)

Dunc dist Saul: Faites ci venir les princes e les maistres; e *saverums* par ki cest pecchie est avenuz que de Deu ne poum aveir nul respuns. (Q. L. d. R. I, p. 50.)

Ensi *sarons* certainnement
Li quele aimme plus hautement. (L. d'I. p. 9.)
Drois emperere, ne vos esmaiez ci;
Laisiez venir le prou conte hardi,
Lors *savereiz* kel plait il ont basti,
Par coi sont bien ensamble. (G. d. V. v. 3117-20.)

E pur quei la venjance Deu ne cesse, dunc *saverez*. (Q. L. d. R. I, p. 20.)

Si vos pri que vos me conteiz
Qanque de lor engiens *saureiz*. (Chast. X, v. 114. 5.)
K'ensi moi vient en propens
Que pour mal ne pour grevance
Ne *sauront* ma mesestance. (C. d. C. d. C. p. 58.)
Et por ceu ke ses fiz ne mure,
Le me donast et jel manroie
Tel leu ke bien le *saveroie*. (Dol. p. 255. 6.)
Dame, fait il, molt volentiers,
S'il vous plaisoit, quel gent ce sont
Saroie que ci passe sont. (L. d. T. p. 80.)
Sire, ce dit Sebile, miaz vos *sauroie* aprandre. (Ch. d. S. I, p. 107.)
Tot quanque dire me *sauroies*. (Romv. p. 509, v. 1.)
Nulz ne vous *saveroit* conter
Le deduit qu'il orent la nuit. (R. d. C. d. C. v. 1004. 5.)
Et dit li quens: Je jur sur m'ame,
Se vous mi volies aidier, | Que ja ne *saries* soushaidier
Que je ne vous fesisse avoir,
Robes et chevals et avoir. (R. d. l. V. p. 29. 30.)
Saveriez vous enseignier
Qui ha nule chose dou sien? (R. d. S. G. v. 1478. 9.)

A la fin du XIIIe siècle, on trouve, en Picardie, un assez grand nombre d'exemples où l'*a* des formes *saurai*, *sauroie*, s'était permuté en *e*.

Et ki encontre le pais irait, il seroit à punir comme brisieres et monleres de pais, se ne les *seuroent* mes sires li veskes, li sires de Durbuy . . . recepteir en leurs terres. (1288. J. v. H. p. 465.)

Participe passé: *seu*, *seue*.

E quant il vit qu'il ert *seuz*,
As suenz fait prendre lur escuz. (Ben. II, v. 2691. 2.)
Ceste chanson n'est pais partot *seue*. (G. d. V. v. 3691.)

Resavoir :

Biele fille, or soiiez sage et courtoise; vous savez un homme pris avoec lequel vous vos en alez, qui est auques sauvages: car vous n'entendez son langage, ne il ne *reset* point dou vostre. (H. d. V. p. 189, XII.)

Le participe présent du verbe *savoir*, qui faisait déjà *sachant* dans l'ancienne langue (non *sachanz*, S. d. S. B. p. 553), se trouve plus tard avec la forme *scavant*, même encore au XVIe siècle.

Phaeton mal aprins en l'art, et ne *scavant* ensuyvre la ligne ecliptique . . . varia de son chemin. (Rabelais Pantagruel. II, 2.)

VOIR (v. fo.), videre.

La première chose qu'il faut remarquer dans ce verbe, c'est l'affaiblissement de l'*i* latin en *e*, de sorte qu'après la syncope du *d*, on eut d'abord le radical *ve*. *Veor*, et, dès la fin du XIIe siècle, *veoir*, en Bourgogne; *veir*, dans le nord et l'est du dialecte picard; *veder*, plus tard *veer*, en Normandie; *veeir*, dans les dialectes mixtes; *veoir*, au sud de la Picardie: telles sont les formes primitives de *voir*. Après 1250, on diphthongua l'*e* radical avec *i*, dans l'Ile-de-France: *veioir;* forme qui devint *veier* en passant du côté de la Normandie. Enfin l'*e* radical subit, au nord de l'Anjou et de la Touraine, en tirant du côté de l'Ile-de-France, le changement que l'*e* latin éprouvait souvent dans ces provinces, c'est-à-dire qu'il s'assourdit en *o*, d'où *voer*, *voier*. Vers 1280, ces formes en *o* se rencontrent dans toute l'Ile-de-France, mais avec la terminaison *oir: vooir*. Je ne pense pas qu'elles y aient passé d'un autre dialecte; elles y sont primitives, et proviennent de l'influence de la diphthongaison *oi* du présent de l'indicatif. A cette époque, les règles des bons temps étaient pour ainsi dire oubliées; l'on ne savait plus s'expliquer un *e* radical en présence de l'*oi* de certaines formes, et l'on introduisit l'*o* à l'infinitif. C'est d'après ces thèmes en *o* radical que s'est fixée plus tard la conjugaison de *voir*. *Voier* resta très-longtemps en usage dans quelques contrées.

Dont poroies *veor* un molt horrible monstre. (S. d. S. B. p. 562.)
Chascun voloit *veor* ki seroit esliz. (Villeh. 463[d].)

D'iluec puet il *veoir* le mer. (P. d. B. v. 693.)
Car je les voloie *veoir*. (Dol. p. 256.)

Li monz si est nostre contemplations en cui nos montons por ke nos

soiens elleveit por *veir* cez choses ki sunt desor nostre floibeteit. (M. s. J. p. 487.)

Tant por oir ses cortesies,
Tant por *veir* ses mananties. (Brut. v. 10022. 3)
Vus e vostre barnage voil *veer* volenters. (Charl. v. 309.)
Bien sai conoistre e *veer* cler
Qu'assez a ci à amender. (Ben. v. 15174. 5.)
Dous cuntes enveia pur s'enferte *veeir*. (Th. Cant. p. 15, v. 23.)
Guardez amunt devers les porz d'Espaigne,
Veeir poez; dolente est l'arereguarde. (Ch. d. R. p. 44.)
Or poeiz *veioir* le biau geu
De quoi li siecles seit servir. (Rutb. I, 122.)
Ysengris fist dedenz garder
Por *veier* et por aviser
La forme qui tote i pareit
De la lune qui pleine esteit. (Chast. XX, v. 175-8.)
Qu'on puist el mont ne *voer* ne trouver. (C. d. C. d. C. p. 22.)
Qu'il *voer* peusse e beisier. (St. N. v. 1388.)
Et com el pin plus hautement
Les fist monter por eus *voier*
A lor asenblement le soir. (Trist. I, p. 25.)
Acoru fu *voier* cel plait. (Ib. ead. p. 57.)
Resuscita, c'onques nou seurent
Li Juif ne *vooir* nou peurent. (R. d. S. G. v. 605. 6.)

Seingnor, or poez *vooir* de coi mi sires m'a toz jorz blasmee et ferue et chaciee, qu'il creoit sa pie de quanqu'ele disoit. (R. d. S. S. d. R. p. 57.)

Le dialecte normand fournit quelques exemples où le *d* n'est pas encore syncopé:

E tute terre le (Salomun) desirad à *vedeir*, pur oir de sun saveir. (Q. L. d. R. III, p. 274.)

Sin vois *vedeir* alques de sun semblant. (Ch. d. R. p. 11.)
Ne loinz ne pres ne poet *vedeir* si cler
Que reconoistre poisset nuls hom mortel. (Ib. p. 77.)

Les formes du présent de l'indicatif étaient:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
voi	voi	vei
vois, voiz	vois	veis, veiz
voit	voit	veit
veons	veomes	veum
veeiz	vees	veez
voyent, voient.	voient.	veient.

Ainsi, diphthongaison au formes à terminaison légère; cependant, en Bourgogne et en Picardie, elle n'est pas faite, comme à l'ordinaire, sur la voyelle radicale de la langue d'oïl, mais sur celle du latin: *ĭ* = *oi*. Quant au langage normand, il

conservait intact l'*e* radical et le diphthonguait régulièrement avec *i*. La Touraine, le Maine et l'Anjou avaient *ai*: *vai*.

Mais je *voi* ke à esgardeir fait ke en cel convive de cez freres paist li uns l'altre. (M. s. J. p. 497.)

Vous saves bien et cist baron | Qui chi sont assis environ.
Que Lisiars, que je *voi* là,
De gageure m'apiela
K'il feroit ses bons de m'amie. (R. d. l. V. p. 290.)
Bien doi amer, car en mon non
Voi ge raison que doi amer. (R. d. l. M. v. 1776. 7.)
Del combatre ne *vei* nul aise. (Ben. I, v. 1981.)

Sire, Sire, auvre les oilz de cest mien servant que il veied ço que jo *vei*. (Q. L. d. R. IV, p. 367.)

Quant je *vai* tut m'est contraire,
Certes, Brengien, ne sai quai faire. (Trist. II, p. 116.)
Pren m'espee, que tu *vois* chi. (R. d. l. V. v. 6503.)
. . . . Rewarde en ceste crois,
Et si di chou que tu i *vois*. (Th. F. M. A. p. 64.)
Filz, d'autre chose de chasti,
Que se tu *veiz* que deservi
Ait aucuns par sa felonnie
Qu'il seit destruit, ne metre mie
Trop grant entente à lui garir. (Chast. III, v. 157-61.)

Tu *veis* que jo main en palcis de cedre, e l'arche Deu est herbergie desuz peels. (Q. L. d. R. II, p. 142.)

Tot ceu *voit* nostre Sires. et si se coiset. (S. d. S. B. p. 556.)

Et quant il ot tot ce veu,
N'a gaires iluec atendu,
Quant une dame venir *voit*
Ki sor .j. sor ronci seoit. (L. d. T. p. 79.)
Ore *veit* li patriarches Deus i fait vèrtut,
Tost fait la glas suner par la citet menut. (Charl. v. 196. 7.)
Set n'a ne force ne amis,
Si *veit* par tot ses enemis. (Ben. v. 7654. 5.)
Tristran à cest conseil se tient,
Un peschur *vait* ki vers lui vient. (Trist. II, p. 98.)

En ceu appert bien ke molt est perillouse lor voie, ke nos tant de gent i *veons* perir, dont nos dolor avons, et ke nos si poc i *veons* de ceos ki ensi trespessent cum mestiers seroit. (S. d. S. B. p. 566. 7.)

Venus m'en suix issi com vos *veeiz*. (G. d. V. v. 1399.)

Ne laissiez mie vostre assembleie, si com coustume est az alkans, mais conforteiz la, et tant plus com vos *veeiz* lo jor aprochier. (M. s. J. p. 467.)

Veez vos outre Rune ces tentes fremoier,
Ces ansaignes de soie vanter et ondoier? (Ch. d. S. I, p. 187.)

Sire, fait il, por Diu, merchi!
Vous *vees* ques est nos fois. (L. d'I. p. 24.)

Car com plus *voient* lor guerredons, plus delitousement soi painent del travilhier. (M. s. J. p. 467.)

Si teil gent *voyent* c'un les soffret et c'un ait pitiet de lor enfarmeteit, facent por Deu de ceu lor esploit. (S. d. S. B. p. 559.)

Cil qui munterent el dongun | Virent les feus, virent l'arsun,
Veient les armes resplendir
E *veient* la preie acoillir. (Ben. II, v. 749-52.)
Veient Jerusalem une citez antive. (Charl. v. 108.)

Le présent du subjonctif se réglait exactement sur celui de l'indicatif.

Por la grant paor ke j'avoie
Me samble ancor ke je les *voie*. (Dol. p. 252.)
Quelque peril que jou i *voie*,
Il couvient que je vostre soie. (R. d. l. M. v. 1761. 2.)
Mais c'est le meuz que je i *veie*. (Ben. v. 31652.)
Par ce t'en ferai, bien le creies,
Ainz que la Pentecoste *veies*,
Aveir tes droiz à ton voleir. (Ib. v. 21976-8.)
Va là où nul hume ne *voies*,
Que nus ne sace où tu soies. (M. d. F. II, p. 395.)

Cil à cuy li cure de ceu à aministrer n'est ancor enjointe, a cuy om nen at commandeit ancor k'il *voiet* et k'il *porvoiet* à ceos ki les oylz ont avuerz et niant ne voient. (S. d. S. B. p. 560.)

Cascune nuit est li sermons
Tot belement, sains contençons,
Qu'il onques ne *voie* s'amie
Trosqu'à cel ore qu'el li die. (P. d. B. v. 4289-92.)
Las! tante lerme en ert ploree
Ainz qu'il *veie* maiz sa contree! (Ben. v. 13415. 6.)

Veied (Q. L. d. R. IV, 367.). Voy. prés. ind. 1er pers. sing.

Sire, Sire, avuglez tute ceste gent que il ne *veient* ne entendent quel part jes merrai. (Ib. p. 368.)

Le parfait défini eut d'abord, dans tous les dialectes, les formes: *vi*, *veis*, *vit*, *veimes* puis *veismes*, *veistes*, *virent:*

Duze cuntes *vi* ore en cel muster entrer
Oveoc euls le trezime. Unc ne *vi* si formet. (Charl. v. 137. 8.)
Là vos *vi* primes, beaus amis,
Et i demorai quinze dis. (P. d. B. v. 1377. 8.)
Or di, biele, foi que moi dois,
Veis tu or cel chevalier,
Qui chaiens vint à cheval ier? (R. d. l. V. v. 2725-7.)

Respundi Joab: Si tul *veis*, pur quei hastivement nel oceis? e jo te dunasse vint sicles d'argent e un baldrei. (Q. L. d. R. II. p. 187.)

Il *vit*, ce dist nostres Sires, un homme ki sor lui mattoit sa main por ceu k'il receut la veue. (S. d. S. B. p. 560.)

Quant de Franceis les escheles *vit* rumpre,
Si apelat Tierri le duc d'Argone ... (Ch. d. R. p. 137.)
La *veimes* le caple grief
Et entre vos dels le mescief ... (P. d. B. v. 3767. 8.)

Car nous *veismes* en la lune toute la some que se je parlasse ne tant ne quant ... (R. d. S. S. d. R. p. 97. App.)

Veistes fame mais de si grant biautey? (G. d. V. v. 740.)
Nequedent trois ans a passes
C'autre fois chaiens me *veistes*. (R. d. M. p. 46.)
Veistes cele grant ewe qui si brut à cel guet? (Charl. v. 555.)
Les puis e les muntaines *virent* en Romanie. (Ib. v. 106)
Si home le regardent, *virent* le anbrunchier. (Ch. d. S. I. p. 103.)

On trouve des orthographes avec *h*, qui nous indiquent la prononciation des formes où l'*e* est conservé:

Apres *vehimes* trespasser
Treis homes par mi cele rue. (Chast. IX, v. 70. 1.)

Au lieu de *vit*, *virent*, on rencontre quelquefois *viut*, *viurent*, dans le dialecte picard de la seconde moitié du XIIIe siècle (cfr. *viunrent*, *tiunrent*, de *venir*, *tenir*).

Quant li rois et cil qui là furent
Viurent le bras et aperchurent
Que la mains en estoit ostee ... (R. d. l. M. v. 801-3.)

Et, d'après l'analogie d'autres premières personnes du parfait défini, *vic* pour *vi*:

Encor n'a gaires, c'est verites provec,
Que je vos *vic* en tele randonee,
Qui vos donast d'or fin une caree
Ne sonissies à vo cor la mellee. (O. d. D. v. 2264-7.)

Imparfait du subjonctif: *veisse*, *veisses*, *veist*, etc.

Si veirement cume nostre Sire vit devant ki jo sui, se ne fust por le rei Josaphat, jo ne te *veissę*, ne de tes paroles plait ne tenisse (Q. L. d. R. IV, p. 353.)

Si me menbre ore de vos dis
Con jes *veisce* ci escris. (P. d. B. v. 6093. 4.)
Qi là *veist* le cortois Guielin
Son cors desfendre contre ses anemis,
De gentil home li peust sovenir. (O. d. D. v. 7111-3.)
Ses *veissons* corporelement
Ci entre nus suffrir turment,
Trop grant leidesce feriuns,
Se nus ne lur aidissiuns. (M. d. F. II, p. 467.)

Se *veissum* Rollant einz qu'il fust mort,
Ensembl' od lui i durriums granz colps. (Ch. d. R. p. 70.)
A lui veer e esgarder
Veissiez grant jent asembler. (Ben. v. 7706. 7.)
Lai *veisiez* un estor commancier,
Ke duit torner à mortel ancombrier. (G. d. V. v. 597. 8.)
Je doutai k'elles ne venissent,
Ne vos pas k'elles me *veissent.* (Dol. p. 256.)

Et les formes qui dérivent de thèmes en *o:*

A merveille possiez par li camps mors trover,
E mult les *voissiez* laidement demener. (R. d. R. v. 4107. 8.)
Donc *voissiez* chevaliers poindre. (Ib. v. 9105.)

De pareils exemples sont rares et de plus bas temps. Roquefort (II, p. 707) cite *vesist* pour *veist:*

Adairiens (*lis.* à dairiens) furent amoneies les bestes à Adam, por ceu qu'il *vesist* coment il les apeleroit. (S. d. S. B. fol. 110.)

Impératif: *vei*, *voi*, *veons*, *veum*, *veeis* (G. d. V. v. 601), *veez* (Charl. v. 95).

Imparfait de l'indicatif: *veoie*, *veeie.*

Ceu saichiez k'an tel leu seoie,
Que defors et dedans *veoie.* (Dol. p. 256.)
Je leur dis pas non jugeroie,
Car reison nule n'i *veoie.* (R. d. S. G. v. 1313. 4.)
Le munt de France ù tu esteies
E ù si riche te *veeies*
Te di, si nel mescreire mie,
Que sainte iglise segnefie. (Ben. II, v. 1521-4.)

Il ne *veoit* nule chose, et si avoit les oylz overz. (S. d. S. B. p. 559.)

Tout li descouvri son corage
Pour chou qu'ele le *veoit* sage. (R. d. M. p. 18.)

Mais Ahia ne *veeit* gute de viellesce. (Q. L. d. R. III, p. 291.)

Et la forme où le *d* n'est pas encore syncopé:

Perdu out la veue, e gute ne *vedeit.* (Ib. I, p. 16.)

Quant *veiez* la doleure
Si saviez ben à dreiture
Ke jo vendreie la nuit . . . (Trist. II, p. 127.)
Moult duremant s'an mervilloient
Totes les gens ki la *veoient,*
Mais il n'an pooient plus faire. (Dol. p. 275.)

Le futur avait pour formes: en Normandie, *verrai;* en Picardie, *verrai*, puis vers la fin du XIIIe siècle, avec une diphthongaison irrégulière, *vierrai*, et du côté de la Normandie, dans l'Artois et la Flandre, *veirrai;* en Bourgogne, *varai.* Cet *a* radical pour *e* paraîtra extraordinaire, mais il était dans les

habitudes du dialecte bourguignon. On le retrouve même, à la fin du XIIIe siècle, à la première et à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, dans le comté de Bourgogne et dans la Franche-Comté. J'ai déjà fait mention d'un pareil emploi de l'*a* à l'occasion de *devoir*, et aujourd'hui on se sert souvent encore d'*a* pour *e* dans les mêmes contrées; p. ex. *darre*, derrière, *darrei*, dernier; *varbe*, verbe; *var*, vert, ver (vermis), vers (versus), etc. Voici des exemples du XIIIe siècle, où *a* est radical pour *e*:

Nos ne *davons*. (1288. M. s. P. II, 552.)

Nos... retenons et *davons* avoir les deniers. (1292. Ib. ead. 559.)

Tout ainsi comme nos personnement lou porriens et *dariens* faire. (1289. Ib. ead. 617.)

Se nos *vaons*. (1292. Ib. I, 378.)

Vers 1250, on diphthongua irrégulièrement l'*a* du futur *varai* avec *i*: *vairai*, dans le sud-est de la Champagne et en Lorraine.

Je passe aux preuves de différentes formes du futur et du conditionnel.

He! Dex! *verrai* jou ja abatre
Son orguel ne sa felonnie. (R. d. l. V. p. 83.)
Se Garins l'a, France *verras* hounir. (G. l. L. II, p. 1.)
Or *varra* hon vostre bontei:
Preneiz la croix, Diex vos atant. (Rutb. I, p. 150.)
Et ke vit ceu, jai ne *vairait* maix tant... (G. d. V. v. 2461.)
Et dist bien que ce est merveille,
Jamais ne *verra* sa pareille. (L. d. T. p. 77.)
Et cil de nos treis qui *veirra*
Graignor mervoille en son dormant... (Chast. XVII, v. 39. 40.)
Sire, fait ele, que dirons,
Quant vostre fil Flore *verrons?* (Fl. et Bl. v. 533. 4.)
Jai plus prudome de Rollan ne *vaireiz*. (G. d. V. v. 384.)

Cum plus *verreiz* lo jor aprocheir. (M. s. J. p. 467.)

Mult en *verrez* granz maus eissir. (Ben. v. 11513.)

Certes, sire, vos ne me *verroiz* james. (R. d. S. S. d. R. p. 37.)

Ales i, si *verrois* les gens. (R. du Renart. Suppl. p. 215.)

Et sel *varunt* venant et paut, ki gisanz et paissanz ne polt estre davant veuz. (S. d. S. B. p. 528.)

Dex, que cil ki ne vous *verront*
Et vraiement en vous querront... (R. d. l. V. p. 250.)
En lor cuers forment me maldient,
Et moult orellent et espient,
Quant il *veront* liu d'els vengier
Por moi destruire et escillier. (P. d. B. v. 2627-30.)
Quant si tormente me *vierront*. (R. d. S. S. v. 2955.)
Je ne la *verroie* ardoir. (Trist. I, p. 56.)

Lasse, dist la roïne, q'or ne poi sohaidier!
Rune seroit si basse c'on *verroit* le gravier,
Tant q'il vanroit à nos parler et acointier. (Ch. d. S. I, p. 112.)
Là *veries* les elemens. (P. d. B. v. 853.)
Je vous mandai, li rois a dit,
De moi meismes fu escrit,
C'à grant honeur fust maintenue
Tant que *verries* ma revenue. (R. d. l. M. v. 4164-7.)
Odes de Troies, prendes cent chevaliers,
En la montagne là sus les envoies:
Se ja *verroient* Sarrasins e païens... (O. d. D. v. 389-91.)

Après le XIIIe siècle, on trouve souvent un futur formé sur le thème *voir*, et Rabelais même emploie tantôt *verrai*, tantôt *voirai*. La langue fixée a admis la forme régulière normande et picarde primitive.

Le participe passé était *veu*.

Quant sainz Pols ot ceu *veut*, chier frere, il ne fut mies apermenmes enlumineiz, anz atendit la main Ananie, car il par aventure avoit *veut* en son somme k'il devoit venir à lui. (S. d. S. B. p. 560.)

Cume li reis le sout e *veud* les out, parlad al prophete. (Q. L. d. R. IV, p. 368.)

Si tost con li-sains l'a *veu*. (R. d. M. p. 8.)
Mais ne serai *veus* du roi. (Fl. et Bl. v. 946.)

Les principaux composés de *voir* étaient:

1. *Revoir:*

Iloc *reveient* lor seignor,
Là li mostrent joie e amor. (Chr. A. N. I, p. 231.)

2. *Mesvoir*, voir mal:

Apres revindrent par ici
Dui autre, se je ne *mesvi*,
La terre lor vi entreovrir
Et celui qui remest saisir. (Chast. XVII, v. 136-9.)

3. *Sorvoir*, examiner, considérer, voir tout d'un coup, à la fois:

David *survit* sa ost; si fist cunestables sur mil chevaliers, e altres sur cent. (Q. L. d. R. II, d. 185.)

[Igitur considerato David populo suo, constituit super eos tribunos et centuriones.]

Bien savez que à tort nos guerroie cist rois:
Alez i *sorveoir*, se c'est voirs ou gabois;
.XX.M. homes menez o trestot lor hernois.
Se François passent outre, si les receverois. (Ch. d. S. II, p. 44.)
A lui out li dux comande
Que il alast l'ost *sorveeir,*

Aprendre e conoistre e saveir
Cumbien i a de chevaliers... (Ben. v. 22123-6.)
De eus i esteit tels la plentez
Que li païs e li regnez
En ert eisi en loinz coverz
Que oilz abaissiez ne overz
N'en poeit *surveeir* le quart. (Ib. II, v. 1411-5.)

4. *Porvoir*, *parvoir*, examiner, parcourir, voir d'un bout à l'autre, voir de loin, prévoir, pourvoir, prendre ses mesures. (Voy. la préposition *par*.)

Si li ont prie et requis
Qu'il lor die qu'il a el brief.
Cil le *porvit* de chief en chief,
Qant *porveu* l'ot si lor dit... (Chast. XXVII, v. 272-5.)
Si s'a mis en une valee
Que il ot ançois *porveue*,
Dedens le bois, pres de l'issue. (Brut. v. 406-8.)
De parent ert mult enforcies
Et bien cointes et vezies;
De bien loins avant *porveoit*
Ce que il engignier voloit. (Ib. v. 6638-41.)
Malement devina de mei,
Ki ne sout deviner de sei;
S'il de tot sout dire veir,
Bien deust sa mort *porveir*. (R. d. R. v. 11701-4.)
Que plusors choses *purveeit*
Sovent tot ceo qu'en aveneit. (Ben. II, v. 1501. 2.)

Car cil ki vraiement soi duelt dedenz, *parvoit* fortement ke l'om doit par defors faire u laissier. (M. s. J. p. 454.)

Pur ceo nos covient esgarder
E *purveer* e porpenser.
Que ne seiom del tot sopris. (Ben. v. 8964-6.)

Et le réitératif *reporvoir*.

SEOIR (v. fo.), sedere.

Seoir, signifiant *être assis*, n'est d'usage aujourd'hui qu'aux participes présent et passé. L'ancienne langue au contraire en faisait un fréquent emploi, bien qu'elle connût aussi le composé *asseoir*. Au XIIIe siècle, *seoir* avait, outre toutes les significations qu'on lui donne actuellement, celle de *être situé*.

Les thèmes de l'infinitif de *seoir* étaient les mêmes que ceux de *veoir*, et tout ce que j'ai dit de ces derniers s'applique exactement au verbe *seoir*.

Est ceu dons granz chose si cil jeunet ensemble Crist, ki ensemble luy doit *seor* à la taule del Peire? (S. d. S. B. p. 561.)

Li sires s'ala *seoir* et la dame se rasist au chief de la table, en une chaiere. (R. d. S. S. d. R. p. 47. 8.)

Or veut aler, or veut *seoir*. (Chr. A. N. III, 77.)
Et si orent por miex *seir*
Lor treces fait defors issir
De lor ceveus. (L. d. T. p. 75.)
Tout bielement et tout souef
Vont *seir* sous une ente aval. (L. d'I. p. 15.)

(Li Sires) le mesaise esdrezce del puldrier; le povre sache del femier, od les princes le fait *sedeir*. (Q. L. d. R. I, p. 7.)

Si out al brief cumandement que il se assemblassent e feissent Naboth à un des plus onurez lieus *sedeir*. (Ib. III, p. 331.)

Jo vi nostre Seignur *seer* [1] en sun sied e tute sa maidnee des angeles fud entur lui. (Ib. p. 337.)

Gart que il puisse estre en estant
De si que *seier* le comant
Li reis... (Chast. XXII, v. 109-11.)
Bien me verra li rois Artus
Soier au chief sor le Mal Pas. (Trist. I, p. 160.)
Viegnent *sooir*, tu le vieus bien,
A la grace Nostre Seigneur. (R. d. S. G. v. 2552. 3.)
Je descendi en l'erboie,
Lez li *soer* m'en alai. (Th. F. M. A. p. 45.)

Au lieu de *seir*, on trouve souvent *sir*, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe.

Ens ou liu saint Coisne doit *sir*. (Th. F. M. A. p. 118.)
Rire, plourer, parler ou taire,
Ou *sir*, ou aler ou venir... (R. d. l. M. Préf. VII.)

Les formes à terminaison légère du présent de l'indicatif et la seconde personne du singulier de l'impératif, diphthonguaient l'*e* radical avec *i* préposé.

Pur coi, fet il, *siez* tu lassus
En si grant vent, descens çà jus,
Si *siez* lez moi en cest abri. (M. d. F. Fab. LII.)

Sire, Sire Deu sur Israel, ki *siez* sur cherubin, tu es Deu sur tuz reiz de terre e tu feis ciel e terre. (Q. L. d. R. IV, p. 413.)

Sie tei ici, kar nostre Sires m'ad enveied en Jericho. (Ib. p. 347. 8.)

(1) Il ne faut pas confondre cette forme et les suivantes avec *seer*, *seier*, *soier* (*secare*) = *scier*, *faucher*.

Des uns en frad ses prevoz e cunestables, des altres vileins pur sa terre arer, et pur ses blez *seer*, e pur ses armes forgier, e ses curres agreier. (Q. L. d. R. I, p. 27.)

A cel cuntemple, cil de Bethsames *seierent* furmenz en la valee. (Ib. ead. p. 22.)

Puis el tierz an semez e *seies* e vignes plantez, e les fruiz à vostre plaisir despendez. (Ib. IV, p. 415.)

Seie e coilli sunt lor pre,
Mult se tenent à malmene. (Ben. v. 17587. 8.)

Seanz el fembrier. Cil *siet* el fembrier ki viz choses et despites sent de soi mimes. El fembrier *seons* quant nos les oez de la pense ramenons, en repentant, à tot ce ke nos mal avons fait. (M. s. J. p. 450.)

Et *siet* an un moult grant ceval
Qui bien covient à tel vasal. (P. d. B. v. 2971. 2.)
Nous l'otrions, puis k'il vous *siet*. (L. d'I. p. 18.)
En mi le munde *siet* la terre
Que l'ocean aclot e serre. (Ben. I, v. 35. 6.)
Et puis li dist: Sire, comment
Es ce que vous ne vous *sees?* (R. d. C. d. C. v. 2826. 7.)
Jakes li a dit maintenans:
Ma douce amie, or vous *sees;*
.I. petit si vous reposes. (R. d. M. d'A. p. 2.)
Sur palies blancs *siedent* cil cevalers. (Ch d. R. p. 5.)

Après la syncope du *d*, la troisième personne du pluriel était *sieent;* mais, comme on l'a déjà vu à l'occasion de *chieent*, on retrancha l'*e* radical, et, vers le milieu du XIIIe siècle, l'orthographe *sient* avait prévalu.

Sieent (v. les composés).

A hautes tables *sient* li chevalier. (R. d. C. p. 189.)
Cil ont le brief le roi veu;
Grant piece *sient* coi e mu. (P. d. B. v. 2877. 8.)

La Normandie propre n'avait aucun renforcement:

Kaunt il la (la corune) met sur sa teste, plus belement lui *set*. (Charl. v. 16.)

Il *seent* en la terre nostre Segnur. (Rym. I, 3. 115.)

Tout à la fin du XIIIe siècle, on rencontre, dans l'Artois et à l'ouest de la Picardie proprement dite, la forme *seient* pour *sieent*. Cette transposition de l'*i* provient sans doute de l'influence de la forme normande *seent*, qu'on renforça, selon l'habitude, avec *i* postposé, lorsqu'elle passa dans le dialecte picard. La langue fixée a encore admis la diphthongaison *ei* à la première et à la seconde personne du pluriel, pour éviter le hiatus qui résultait de la rencontre des voyelles *eo* et *ee*.

Or vous lairons à tant de ceus ester. Si vous dirons de ceus qui devant Constantinoble *seient*. (Villeh. p. 74. CI.)

Le présent du subjonctif se réglait sur celui de l'indicatif.

Or ne quidies mie qu'il *siee*
A chiaus du païs ne au roy
Qui pour li demainent desroi. (R. d. l. M. v. 95-7.)

Et *siece* pour *siee*, de m'ême qu'on a vu *chiece* pour *chiee*.

Telx ce fait ore baus et joians et lies;
Ains que je isse de la cort Desier

Ne que je *siece* au boire n'al mengier,
N'i volroit estre por mil livres d'ormier. (O. d. D. v. 4221-4.)

Il me ad dit que si mes fiz... tiengent sei en lealted e en verited de tut lur quer, nen iert jur que de mun lignage ne *siece* alcuns al sied real de Israel. (Q. L. d. R. III, p. 227.)

Parfait défini: *sis;* imparfait du subjonctif: *seisse.*

Del bain vus membre ù enz jo *sis.* (Trist. II, p. 109.)

Sist (F. d. V. l. 8, verso).

Sire, mult estes beer,
Sis as en la chaere ù *sist* mames Deus. (Charl. v. 156. 7.)

Là *sist* Macedoine dont Phelippes fu rois. (H. d. V. 499[c].)

Bien me membred à une feiz que jo e tu *seimes* en un curre e fumes od son pere, le rei Achab que nostre Sires li pramist. (Q. L. d. R. IV, p. 377.)

Ensamble *sisent* li doi roi. (L. d. M. p. 63.)
Bien li *sistrent* les armes, si s'an sot bien aidier. (Ch. d. S. I, p. 8.)
Se g'i *seisse,* geo sai bien
Qe tutes genz mult me huereient. (M. d. F. fabl. L.)
Totes blans palefrois avoient,
Qui si tres souef les portoient
Qu'il n'est hom, se sor .j. *seist,*
Se le palefrois ne veist
Aler, que por voir ne quidast
Que li palefrois arestast. (L. d. T. p. 75.)

Imparfait: *seoie, seeie;* futur: *serrai,* et, en Bourgogne, *sarai.* (Cfr. *varai.*)

E Hely *sedeit* sur le chemin devers l'ost. (Q. L. d. R. I, p. 16.)

D'iqui apres à douze lieues *seoit* la cite de Rodestoc sor mer. (Villeh. 481[d].)

De l'autre part deleiz de roi poissant
Seoit[1] Guibors au couraige vaillant. (G. d. V. v. 3756. 7.)
Tant vos amoie arme et fervesti
Quant vos *seies* sor le destrier de pris
Ki fu Kallon le roi de Saint Denis. (O. d. D. v. 7784-6.)
Et li destrier sor coi *seoient*
Molt tost et molt souef ambloient. (L. d. T. p. 76.)
Dunc *seeient* les genz le plus à lur super. (Th. Cantb. p. 32, v. 26.)

Ju *sarai,* dist il, el mont del testament, et si serai semblanz al haltisme. (S. d. S. B. Voy. Roquefort. s. v. *Ju.*)

Mais lès vos ne *serrai* jou pas;
A vos pies voel seoir en bas,
Car trop haus hom vos me sanles. (Chr. A. N. III, p. 126.)

E od lui alez e venez, e il *serrad* en mun sied. (Q. L. d. R. III, p. 224.)

(1) *Seeoit* (R. d. R. v. 985) est une forme incorrecte, à laquelle on a laissé l'*e* de la terminaison normande (se-eit) et ajouté l'*oi* picard: *see-oit.*

Ne mais de chose ki m'anuit
Ne me proies, que che seroit
Anuis, puis k'il ne me *serroit*. (R. d. l. V. v. 410-12.)

Participe passé: *sis;* participe présent: *seant*, *soiant*.

A la table trouva Jhesum
Avec ses deciples *seant*. (R. d. S. G. v. 240. 1.)
Et estoit dame du chastel
Que on apelloit de Fayel,
Qui biaus estoit et bien *seans*. (R. d. C. d. C. v. 91-93.)
D'un drap od seignes d'orfreis
Out robe chere e ben *seante*
E à son cors mult avenante. (Ben. v. 17192-4.)
Forz chasteaus ont, bien clos de pal,
Soiant sor roche, sor haut pui. (Trist. I, v. 3109. 10.)

Seant, comme substantif abstrait:

E li cors rest autre feiee
Dresciez tot dreit *en sun seant*
Od effrei merveillos e grant. (Ben. v. 25097-9.)

Seoir se conjuguait souvent avec le pronom *se:*

Au disner *se seoit* li rois. (R. d. l. M. v. 1247.)

Li chevaliers entra el chastel, et trouva le seigneur qui *se seoit* sus .i. perron. (R. d. S. S. d. R. App. p. 90.)

Li reis Benadab *se seeit* à sun cunvivie od les reis ki venuz furent à sa aïe. (Q. L. d. R. III, p. 324.)

P. Corneille a encore fait usage de *se seoir*.

Asseoir (assidere), outre les significations qu'on lui donne aujourd'hui, avait celles de *être situé*, et *assiéger* (comme le latin *assidere*) [1].

Gautiers ont fait ens el pre *aseir*. (R. d. C. p. 179.)
Por *aseer* lor forz citez. (Ben. v. 20597.)
Alum *aseeir* lor chasteaus. (Ib. v. 3595.)
Unques n'i sorent si forte tur
Qu'il ne l'alasseut *assaeir*. (Ib. v. 4605. 6.)

Cette dernière orthographe est sans doute une analogie à *chaeir*

Li rois demande l'aive, s'est *assis* au mengier;
La roïne (Sebile) à sa d'estre *s'assiet*.
Lors manda maintenant Dyalas le guerrier,
Dejoste lui l'*assist*, ne le vot aloignier. (Ch. d. S. II, p. 168.)

(1) *Asseoir* s'employait comme terme de musique et de chasse.
Puis sonne son cor et justise,
Si *assiet* bien les mos de prise. (P. d. B. v. 601. 2.)
Par cis sont *assis* li levrier,
Et il a pris le liemier. (Ib. v. 1829. 30.)
c'est-à-dire par eux sont mis les levriers sur la trace, etc.

L'iaue demandent, s'*asieent* au souper. (G. d. V. v. 915.)
Aseeiz vos, ne faites noise. (Rutb. I, p. 251.)
Sire rei, dist il, mal feistes
Quant o tel home m'*aseistes*. (Chsst. XVIII, v. 43. 4.)
Li baron s'*asisent* entor. (Brut. v. 8795.)
En la tente le roi s'*asisent*. (Phil. M. v. 26533.)

Apres ce, il chevauchierent à une cite qu'on apele Coronne, qui siet sour mer, et l'*assistrent* et n'i sistrent gueres longuement quant la cite leur fu rendue. (Villeh. d. 109. CXXXV.)

Les tables furent mises et li tabliers, et les saliers, et li coustel; et il s'*asistrent*. (R. d. S. S. d. R. p. 47.)

El chef lui *asserra* corone
Ainz que demain past ore de none. (Ben. I, v. 1783. 4.)
Mais or alumes ces candelles,
Si *asserrommes* à mangier. (R. de Renart. Suppl. p. 227.)
As deus Guillaumes unt mande
Ou que il guerpent la cite,
Ou que demain les *asserront*[1]
Tant que par force les prendront. (Ben. v. 38757-60.)
Ic'est l'eve, ce m'est avis,
Sor que (?) Barbeflo est *assis*. (Ib. v. 27187. 8.)

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, le verbe *seoir* et son composé *asseoir* conservèrent toutes les significations qu'ils avaient au XIIIe.

Raseoir:

Il se vunt trestout *rasooir*. (R. d. S. G. v. 1579.)

Il ne faut pas confondre le participe présent *raseant* avec *reseant*, terme d'ancienne jurisprudence, qui signifie *habiter*, *demeurer*, *avoir son domicile*.

(On ne doibt) point trouver nouveau que le peuple d'Athenes ayt eu si grand soing d'exercer charité envers ces femmes là qui estoyent *resseantes* en la ville. (Amyot. Hom. ill. Aristides.)

Cfr. le substantif *reseant*, vassal obligé à résidence.

Desseoir:

Por çou que eles (les larmes) li *dessieent*. (R. d. l. M. v. 1308.)
(Cfr. v. 3233.)
Ne vos desplese ne *dessiee*. (Romv. p. 459, v. 28.)

(1) Quoiqu'on employât *asseoir* dans le sens d'*assiéger*, l'ancienne langue connaissait aussi *assegier*, *aseger*, *asejer* (adsediare).

Quant Sigebiers ceste oevre sot,
A quanque de gent avoir pot,
Les fist *assegier* à Tournai. (Phil. M. v. 906-8.)
Laide chose est mult del laisser
E gref chose del *raseger*. (Ben. v. 4333. 4.)

E cumandad erranment que l'um la cited avirunast e de plus pres l'*asejast*. (Q. L. d. R. III, p. 324.)

Enseoir, enterrer, donner la sépulture à un cadavre:

Trouvai un homme qui mucet
Une femme en terre et *ensiet*. (F. et C. II, p. 258.)

Ensiet est ici pour *enfuet* (cfr. t. I, p. 248). Ducange a noté *enseu* pour *enfeu*, sépulcre, tombeau. *Suet* se trouve deux fois dans Tristan (I, p. 93) pour *fuet*.

On trouve enfin *porseoir*, avec la signification de *entourer*, *enchâsser*:

Porsise estoit (la porte) de bones peres
Mult precioses e mult cheres. (M. d. F. II, p. 469.)

VALOIR, valere. VOULOIR = volere; velle (v. fo.).

Les thèmes de l'infinitif de ces deux verbes ont été: en Bourgogne et en Picardie, *valoir*, *voloir;* en Normandie, *valer*, *vuler;* dans les dialectes mixtes, *valeir*, *voleir*.

Je n'ai rencontré, en Bourgogne, aucune trace de la terminaison *or*, ni pour *valoir*, ni pour *vouloir*. *Vailler* (Trist. II, 72) est un thème des bas temps, qui a été fait sur les formes mouillées des présents de l'indicatif et du subjonctif. *Voulo*ir se montre dès avant le milieu du XIIIe siècle, et l'*u* provient sans doute ici moins d'un assourdissement de l'*o*, que de l'influence des nombreuses formes en *ou*, dans lesquelles l'*u* représente *l*, qui avait subi son fléchissement ordinaire.

Et puet plus c'uns povres *valoir*
Qui n'a ne per ne compaignon,
Ne nul ados se de soi non. (P. d. B. v. 8921-3.)
Ne puet li fiz au pere *valoir* .i. esperon. (Ch. d. S. II, p. 64.)
Qui de proece ne de sens
Les peust *valer* en lor tens. (Ben. v. 36374. 5.)
Proeisse ne lu pot *valer*. (Trist. II, p. 96.)
E en France por ceus aveir
Qui plus li poeient *valeir*. (Ben. v. 36408. 9.)
Ne vos devroie bien *voloir*. (P. d. B. v. 6348.)
La bataille ne puis *voleir*. (Ben. I, v. 1992.)
Je ne doi pas, Amors, grant mal *vouloir*
S'à la plus bele dou mont mon cuer rent. (C. d. C. d. C. p. 42.)

Les formes du présent de l'indicatif de *vouloir* sont aussi compliquées et multiples que les thèmes de l'indicatif sont simples. Je vais essayer de les classer.

Voil, wels, welt, volons, voleiz, welent;

telles sont les formes constantes des sermons de saint Bernard. *Wels*, *welt*, *welent*, donnent lieu à une question très-importante: Faut-il voir, dans les deux *u* des manuscrits, un double *w*, comme

le portent le plus souvent les textes imprimés, ou simplement *vu*, ainsi que les mêmes textes l'écrivent quelquefois? Don Mabillon (Nouveau traité de paléographie t. II, p. 283) fait observer que les deux *u*, bien distingués durant le XIe siècle, furent au XIIe confondus par la complication de leurs branches, ce qui leur donna la forme du double *w*. Or, le texte des sermons de saint Bernard est du XIIe siècle, et la copie que nous en avons du XIIIe; cette circonstance permettrait déjà la conclusion que les deux *u* avec la figure *w* n'y représentent pas notre double *w*, mais *vu*. A cette raison tirée des règles de la paléographie établies par les maîtres de la science, il s'en joint une autre qui ne laisse aucun doute sur la prononciation des deux *u* dans les formes *wels*, *welt*, *welent*, à savoir *vu*: c'est que la première personne du singulier, et la première et la seconde du pluriel sont constamment écrites par un simple *v*. Pourquoi cette différence, si *w* était égal à *v*? Je n'hésite donc pas à admettre *vuels*, *vuelt*, *vuelent*, c'est-à-dire le renforcement régulier de l'*o* en *ue*.

La première personne du singulier *voil*, où l'*o* radical est diphthongué avec *i* postposé, et *vuilh* pour *voil*, dans les Moralités sur Job, sont des exceptions dont j'ai parlé à l'occasion du verbe *mourir* (voy. t. I, p. 359). Le *lh* de *vuilh* est indicatif du son mouillé du *l*.

Ex.: K'ai ju à faire en ciel senz ti, et senz ti ke *voil* ju sor terre? (S. d. S. B. p. 525.)

De ce est ke sainz Paules somunt ses disciples, si dist: Ge *vuilh*, fait il, ke vôs soiez sage en bien, et simple en mal. (M. s. J. p. 442.)

Ne mattre dons mies à nonchaloir la misericorde de Deu, si tu sentir ne *vuels* sa droiture; mais si tu sentir ne *vuels* son iror, son desdeing, sa venjance et sa forsennerie. (S. d. S. B. p. 549.)

Il me *vuelt* assi seure, mais je *voil* k'il ensi remaignet. (Ib. p. 543.)

Cil mismes ki ester *vuelt*[1] ancor ne lacet il mies la voie. (Ib. p. 567.)

Ne *volons* nos soffrir nule dolor, et si *volons* avoir communiteit à la joye? (Ib. p. 561.)

Estroite est li voie, et cil qui esteir *vuelt* est à enscombrement à ceos qui *vuelent* aleir avant et ki desirent esploitier. (Ib. p. 567.)

Et por ceu covient perir ceos ki repentir ne se *vuelent*, kar li amors del peire et li honors del roi aimmet lo jugement. (Ib. p. 524.)

A dater du second quart du XIIIe siècle, on trouve la diphthongaison régulière *ue* à la première personne du singulier, dans le centre et le nord de la Champagne, et la plus grande partie de l'Ile-de-France, au sud de l'Aisne: *vuel*, au lieu de *voil*,

(1) L'éditeur, M. le Roux de Lincy, écrit ainsi en cet endroit. *Wuelt* (p. 533).

vuilh. Autour de 1250, on mouilla le *l* de *vuel* dans l'Ile-de-France, d'où *vueil* qui fut d'un emploi très-fréquent et très-étendu pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. Toutefois *voil* resta en usage, surtout dans la Bourgogne proprement dite, le sud de la Champagne et les provinces de l'est.

Ferez, franc chevalier!
Je *vuel* aller Origni pesoier. (R. d. C. p. 57.)
Si le vos covient il jus metre,
Puis que je m'en *vuel* entremetre. (Ben. t. 3, p. 519.)
Baron, dist l'ampereres, cil Sires qu'est sanz fin
Vos doint si grant honor com je *vuel* et destin. (Ch. d. S. I, p. 65.)

Et *vueil* et otroie qu'ele soit franche de toutes choses. (1252. H. d. M. p. 155. Montmirail.)

Ge *vueil* en Ardenne morir,
Et ne *vueil* pas tozjors languir. (P. d. B. v. 5599. 600.)
Se ce n'est voirs que dist vous ei.
Je *vueil* et si l'otroierei
Que la teste me soit coupee
Ou à coustel ou d'une espee. (R. d. S. G. v. 1175-8.)
Là fors me *voil* aler esbanoier. (G. d. V. v. 407.)
Freire, dist ele, où deveiz chevachier?
— Bele, as François *voil* aler tornoier. (Ib. v. 409. 10.)

Au lieu de *vuel*, on écrivait *voel* dans la Picardie.

Fole sui ki tant vous sermon,
Voel jou ensaignier Salemon? (R. d. M. p. 21.)

Jou ne *voel* mie que vous ne autres puissiez à droit dire que je vous faille de convenances. (H. d. V. 503 c.)

Dont i *voel* jou, fait il, aler.
Au marceant *voel* jou parler. (Chr. d. Tr. III, p. 125.)

La forme primitive normande de la première personne du singulier de l'indicatif a été *vul*.

Jol (?) *vul* melz asez la mort
Que la vie u la sante (Trist. II, p. 32.)

Dans les dialectes mixtes, *vuil*[1] pour *vul*; *voeill*, *voeil*, *voell*, *voel* pour *vuel*, *vueil*.

Ci ne *vuil* or plus demorer,
Kar ainz que vienge al definer
En diron plus plenierement. (Ben. v. 7936-38.)
Kar contre mei n'unt nul orguil,
Ainceis me funt quanque je *vuil*
E plus que je ne lor demant. (Ib. v. 24449-51.)
Ademplir *voeill* vostre comandement. (Ch. d. R. p. 13.)
Mun jugement *voel* sempres guarantir. (Ib. p. 148.)

Voeil (ib. p. 20. XXXVI), *voell* (ib. p. 84. CLIX.)

(1) *Viul* (Q. L. d. R. II, p. 188) est sans doute une faute d'impression pour *vuil*.

Entre 1250 et 1260, on voit paraître une nouvelle forme avec *e* radical, au lieu de *o* *(ue, oe)*: *veil* ou *velh*, *welh*, *wel*; *i* et *lh* indiquent un *l* mouillé. Quelques grammairiens, Fuchs entre autres, pour expliquer ce *veil*, *wel*, ont eu recours à un infinitif *veler*, qu'on aurait formé sur *velle*. Cette supposition est sans le moindre fondement. En effet, ne serait-il pas fort extraordinaire qu'on fût remonté au latin à une époque où l'on ne l'entendait plus? Admettant même que je me trompe dans la fixation de l'âge de cette forme, comment se fait-il qu'on ne rencontre aucune trace de l'infinitif *veler* ni antérieurement à 1250, ni pendant la seconde moitié du XIIIe siècle? Comment se fait-il qu'on n'ait pas du moins quelques exemples d'un futur avec *e* radical? Voilà les erreurs où l'on tombe quand on n'a égard ni au temps ni au lieu, en expliquant les formes de la langue d'oïl.

Veil, *welh*, *wel*, ont été formés sur *voil*, *voel*, par analogie aux substantifs en *oil*, qui recevaient la terminaison *eil* ou *el* dans les provinces où *veil*, *wel*, ont pris naissance, c'est-à-dire au nord-est de l'Ile-de-France et à l'est de la Picardie proprement dite. L'emploi fréquent de la première personne du sing. du prés. de l'indicatif de *vouloir* comme substantif favorisait ce mode de formation, et l'on verra ci-dessous la plupart des autres variantes des substantifs en *l* final: *viols*, *vials*, *veals*, *vious*, *viaus*, *veaus*, *viax*, etc.

Ex. Je *wel* le porcel deservir. (R. d. M. d'A, v. 244.)
Ne *welh* pas morir malement. (N. R. F. et C. I, p. 88.)
Meis de ce ne me *weil* je teire. (R. d. S. G. v. 324.)

Et l'autre tierce partie je *veil* et covient que ele soit donee et despendue aux pauvres. (1271. H. d. M. p. 174.)

Quar je *veil* savoir et esprover combien il set, de tant de terme come ils l'ont tenu à escole. (R. d. S. S. d. R. p. 7.)

Quant au *w*, ce n'est plus ici qu'une habitude d'orthographe picarde qui avait perdu sa véritable valeur.

Je passe aux autres personnes à terminaison légère.

Les formes primitives de la seconde personne du singulier ont été: *vuels*, en Bourgogne; *voels*, en Picardie; *vuls*, en Normandie.

Vuels, dont on a déjà vu des exemples, resta, il est vrai, en usage jusqu'à la fin du XIIIe siècle; mais, après 1250, il devient toujours de plus en plus rare et alors on le trouve ordinairement orthographié *vuez* (z = ls) et *vues*.

Les provinces qui avaient remplacé *voel* par *veil*, *wel*, ad-

mirent *vels* pour *voels* à la seconde personne; et, ce qui n'eut jamais lieu pour *veil*, *wel*, on en créa une forme forte: *viels*, avec la contraction *viex*, dans les cantons situés au sud-ouest de ceux où *veil* avait pris naissance. *Vels* et *viels* gagnèrent rapidement beaucoup de terrain au sud et à l'est, et par suite du fléchissement ordinaire de *l* en *u*, on obtint les deux nouvelles formes: *veus*, *veux* et *vieus*. Dans le Hainaut et la partie avoisinante de l'Artois, on se servait de *viols* au lieu de *vels*, *viels*, et, comme cela se faisait souvent dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on retranchait le *l*, d'où *vios*. Il y avait aussi de ce thème une forme en *x* et une autre en *ou*: *viox*, *vious*. Dans l'ouest de l'Artois et la plus grande partie de la Flandre, on écrivait *vials*, avec la forme contracte *viax*, et, par suite du fléchissement de *l*, *viaus*.[1]

La véritable forme normande était *vuls*, qui devint *vols* sur les frontières de la Picardie et de l'Ile-de-France, dans le Maine, l'Anjou et une partie de la Touraine, où elle était en usage. Par suite du fléchissement de *l*, *vols* produisit *vous*.

On trouve enfin dans le sud-est de la Normandie, le nord de l'Orléanais, une partie du Maine et dans le nord de la Touraine, une seconde personne en *eals*: *veals*, d'où *veaus*.

Cfr. Substantifs *F* (t. I, p. 87).

Ex. Hervis demande: Qui *vuels* tu, biaus amins? (G. l. L. I, p. 189.)
Vuez te tu plus combattre? vis m'est qui tu recrois.
(Ch. d. S. II, p. 161.)

Tu dis si grant abusion
Que nus ne la porroit descrire.
Qui *vues* sans tribulation
Gaaignier Dieu por ton biau rire. (Rutb. I, p. 128. 9.)
Or donques chou que tu *vels* di. (R. d. M. p. 22.)
Dist Gerars: Se tu *vels* avoir
Merchi, di que tu ies outres. (R. d. l. V. v. 2023. 4.)
Dira que tu *viels* sormonter. (R. d. S. S. v. 559.)
Et tu *viex* ravoir ton porchiel! (R. d. M. d'A. p. 12.)
Or *viex* aler cel terre chalengier
Où tes ancestres ne prist ainz .i. denier.
Et quant por moi ne le *viex* or laisier.
Cil Damerdiex qui tout a à jugier,
Ne t'en remaint sain ne sauf ne entier! (R. d. C. p. 45.)
Veus tu dedire per ta grant vantarie
Li dus Gerard k'il n'ait sa foi mantie
Envers Kallon, cuil l'avoit plevie? (G. d. V. v. 1235-7.)

(1) L'emploi de l'*a* pour *o* et *e* est encore très-commun dans plusieurs de nos patois.

Saches tu bien, se tu le fais,
Toi et les tiens lairai em pais;
Et se ensi ne le *veus* faire,
Tous vous ferai à la mort traire. (R. d. M. v. 1135-8.)
De chou ne te puet nus garir,
Se conbatre vers moi te *vieus*. (R. d. l. V. p. 94.)
Que *vieus* tu c'on face de toi? (R. d. S. G. v. 1169.)
Jo te conjur en loial foi,
Si com tu tiens t'onor de moi,
Et com tu *viols* m'onor garder
Et tos nos sairemens sauver,
Que t'envoises et faces pes. (P. d. B. v. 3459-63.)
Samble ton frere et, se tu *vios*,
Ja soie jou ferrans et vious,
A court tierme t'adoberai. (Phil. M. v. 9200-2.)
Se tu me *vials* croistre mes drois
Et se tu bien m'aimes et crois,
De noirs dras te deliverrai,
Et roiax dras te vestirai. (Brut. v. 6661-4.)
Vieign ennuit ou demain, se *vials*. (Romv. p. 572, v. 29.)
Venqu nous as, mais lai nous vivre,
Quel par que soit terre nous livre;
Lai nous, se *viax*, vivre en servage,
Et nous et tot nostre linage. (Brut. v. 9750-3.)

E est envolupee en un palie apres le seintefied vestement de chaens; si tul *vuls*, sil pren, kar ci n'ad altre. (Q. l. d. R. I, p. 84.)

Se bon cristien es e *vols* ta fei guarder,
Bien creum e volum qu'en ço voilles ester. (Th. Cant. p. 61, v. 6. 7.)
Ordene, Sire, e establis
Le mien petit povre d'espris,
E s'en mei *vols* rien e atenz,
Pri que apaises ces elemenz..... (Ben. II, v. 2159-62.)
Si en France t'en *vous* aler,
Cel ne te poum pas veer,
E sez cum bien nos te siuverom. (Ib. v. 9318-20.)
Qui es, fait il, qui si me tiens?
Dunc nen est il li chevaus miens?
Que *vous?* que quers? Ne me merras
Che lès. (Ib. v. 16586-9.)

Mais si tu as rien à main, dunc le mei, si *veals*, cins pains u ceo que tu truveras. (Q. L. d. R. I, p. 83.)

Sire, sire, fist Absalon, quant venir n'i *vols*, vienge i, si *veals*, mes freres Amon. (Ib. II, p. 165.)

Quant rendre ne li poum vif, | Si *veaus* od farce e od estrif
En alom le cors aporter. (Ben. v. 18848-50.)

Se *veaus*, oies cum tu le poz faire
Contre tot son nuisement
Qu'il ne sa force ne sa gent
Te poent faire n'engignier. (Ben. v. 21965-8.)

Cette dernière forme *veals*, *veaus*, paraît avoir été réservée d'abord à un emploi particulier, soit comme formule de supplication, soit comme formule de civilité, à la manière du latin *obsecro*: Prodi, me conciliate: do obsecro. (Ter.) Attica mea, obsecro te, quid agit? (Cic. Att. 13, 13.)

Les variantes de la troisième personne du singulier étaient les mêmes que celles de la seconde. (Cfr. cependant le parfait défini.)

La forme *vuelt* produisit *vuet* et *vueut*: le premier orthographié d'après la seconde personne, *vuez* ou *vues*, où le *l* avait disparu; le second formé directement de *vuelt* par le fléchissement du *l*.

Se contre *vuet* issir, ne voit pas le champ per.
(Ch. d. S. II, p. 107.)

Recoumanciez novele estoire,
Car Jhesu Criz li rois de gloire
Vos *vuet* avoir, et maugre vostre
Sovaigne vos que li apostre
N'orent pas paradix por pou. (Rutb. I, p. 123.)

Et si voz mande que vos veingniez à cort, atout son fill; quar il *vueut* savoir que il set, de tant de tens comme vos l'avez tenu à escole. (R. d. S. S. d. R. p. 7.)

Voelt fut de plus longue durée que *voels*, quoique, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, son emploi fût restreint à quelques cantons de l'ouest de la Picardie et aux dialectes mixtes. (Voy. 1ère pers.) *Voelt* produisit *voet*.

Et pour ce *voelt* il dire et traitier cele chose.. et *voet* que li honours que nostre sire fist à l'empereour illoec... soit seue communaument (H. d. V. 491 c.)

S'il *voelt* ostages, il en averat par veir. (Ch. d. R. p. 4. VI.)

Velt, *vielt*, *violt*, *vialt*, *volt*, *vealt*, formés d'après *vels*, *viels*, *viols*, *vials*, *vols*, *veals*, donnèrent naissance à *veut*, *vieut*, *viout* et *viot*, *viaut*, *vout*, *veaut*.

S'auchuns *velt* oïr ou savoir
La vie Mahommet, avoir
En porra ichi connissanche. (R. d. M. v. 1-3.)
Miez *veut* morir à onor en cel pre
K'ai couardie li soit jai atorne,
Ke dou foir ait jai sanblant mostre. (G. d. V. v. 2595-7.)

En la forest s'en *veut* aler
Por le rossegnol escouter. (L. d. T. p. 73.)
Mais qui *vielt* se vie enlacier,
Et de toutes pars embracier,
Fox est s'il ne laist ses degras. (V. s. l. M. p. 18. V.)
Il li aide si com il *vieut*. (R. d. M. v. 195.)
Mors est Herbers, ainc tel baron ne vi,
De tout son fie *vieut* estre ravesti. (R. d. C. p. 36.)
Car sos ciel n'a si france rien
Com est dame qui *violt* amer,
Quant Deus la *violt* à ço torner. (P. d. B. v. 1252-4.)
Et quant Diex *violt* que seus remagne,
Dont me convient il que ges plagne? (Phil. M. v. 8104.5.)
Car ki loiaute *viout* avoir
Ne tol pas autrui son avoir. (Ib. v. 3862. 3.)
Jou et ma tiere à Dagobiert
Sommes, s'il *viot* nos amis iestre. (Ib. v. 1379. 80.)
Et cis Romains qui tot *viot* prendre
Ne me dagne mon home rendre. (Ib. v. 12333. 4.)
Qui *vialt* oïr et *vialt* savoir
De roi en roi et d'oir an oir,
Qui cil furent... (Brut I, XLV.)
Et Dex li doint joie et sante,
S'il *vialt* par sa doce bonte. (Trist. I, p. 219.)
Et se fera por fol sambler,
Que à Ysiaut *viaut* il parler. (Ib. ead. p. 222.)
Ancor vorra plus halt munter,
Sun curaige *viaut* espruver. (M. d. F. II, p. 133.)
Ceo que chascuns en *volt* e sent
Loe l'oevre diversement:
Ceo que l'un *volt* l'altre desdit. (Ben. I, v. 1213-5.)
Chascun le *vout* e le desire. (Ib. I, v. 1599.)
E quant li dux Hue le veit,
Ne conoist pas ne n'aperceit
Qu'il quiert, qu'il *vout* ne qu'il demande. (Ib. v. 14125-7.)
N'est riens qu'ele face ne die
Qu'il desvuelle ne contredie;
Quanqu'ele *veaut* li fait acroire. (Ben. t. 3, p. 517.)
En luxure a de borbe tant
C'om doit celui com ors beter
Qui *veaut* tel borbe borbeter. (Ib. ead. p. 529.)

La forme normande de la troisième personne du singulier était *vult*, qui produisit *vut*.

Kaherdin une part apele,
Demande si anel *vult* vendre

E quel aveir il en *vult* prendre
U s'il ad altre marchandise. (Trist. II, p. 67.)
E il resspunt ke il le ad cher,
E sur touz hommes le *vut* amer
E servir. (Ben. t. 3, p. 623, c. 1.)

J'ai déjà fait observer plusieurs fois que telle ou telle forme à l'une des personnes d'un temps n'implique pas nécessairement la même forme à toutes les autres. Tel est encore le cas pour la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif de *vouloir;* on n'y trouve que *vuelent*, *voelent*, *vulent*, *volent*, *vellent*, *veulent*, *welent*.

Mes bien avez oi le dit dou messagier,
Comment Saisne nos *vuelent* de la terre chacier.
(Ch. d. S. I, p. 28.)

Quant li empereres voit que Lombart ne *voelent* assentir à s'amour ..., si s'en parti à tant. (H. d. V. 511e.)

Ki *voelent* faire avoir Mahom,
Qui estoit devant sers, leur dame,
Por ses grans dons avoir, à fame. (R. d. M. v. 608-10.)
Amor fet cels del tot foler
Qui *vulent* sagement amer. (Chast. XI, v. 175. 6.)
Mais que de Sarazins e de paiens vus gardet
Qui nus *volent* [1] destrure e sainte cristientez. (Charl. v. 224.5.)
Li fil Herbert *welent* tenir lor drois. (R. d. C. p. 97.)
Et ce c'onques ne fu veu
Vellent il tesmoignier à voir. (Rutb. II, p. 76.)

Et se Guis, Aubretins et Rollans ne *veulent* otrier tele pais, bien sacent, dist li connestables, que ja por eus ne remanra(s?)t. (H. d. V. p. 227. XXXII.).

La première et la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif avaient régulièrement pour voyelle radicale: *o*, en Bourgogne et en Picardie; *u*, en Normandie; mais, vers la fin du XIIIe siècle, la forme *wel*, *weil*, qui avait pris une très-grande extension, finit par s'introduire à ces deux personnes.

Par voisdie et par san nos covient à errer,
Se nos an saine vie an *volons* retorner. (Ch. d. S. II, p. 149.)
Bataile aureiz, s'atandre la *voleiz*. (G. d. V. v. 683.)
Puis li dist: *Voles* vous le prestre? (R. d. l. V. v. 6543.)
Tristran dit: Que li *vulez* [2] vus? (Trist. II, p. 44.)
Vos la *velez* sanz jugement
Ardoir en feu, ce n'est pas gent. (Ib I, p. 54.)

(1) *Vaulent*, dans M. d. F. Grael. v. 554, indique une prononciation large de l'o dans certaines contrées.

(2) Cet *u* normand était aussi devenu *o* dans les dialectes qui avaient admis *vol*, *volt*, *volent*, pour *vuls*, etc.

Ensin con i poez entendre,
Se vos un po *velez* aprendre. (N. R. F. et C. I, p. 113.)

L'assourdissement de l'*o* en *ou*, à la première et à la seconde personne du pluriel, ne se montre avec quelque fréquence qu'au XIVe siècle.

Malgré le grand nombre de variantes que l'on vient de lire pour le présent de l'indicatif de *vouloir*, la liste n'en est pas épuisée. Il y a encore plusieurs formes qui exigent des explications particulières.

Je commence par *wil; wils*, *vix* et *vius; vilt*. Il faut d'abord distinguer deux *wil;* l'un qui se rencontre dans les textes anglo-normands, où l'on doit voir *vuil*, de même qu'on a *wt* pour *vut*, *wnt* pour *vunt*, *ws* pour *vus*, etc.; et l'autre, dans les textes où l'on suivait les habitudes d'orthographe picarde. (Voy. plus haut *weil*.)

Les formes *wil*, *vils*, *vilt*, sont explicables de trois manières. La première serait de les rapporter aux formes allemandes du singulier de l'indicatif du verbe *wollen* (en v. h.-all. *wëllan*, *wollan;* all. du moyen-âge *wëllen*); elles étaient en v. h.-all.: *wili*, *willu; wilîs*, *wili; wilî*, *wilit;* en all. d. m.-â.: *wil; wilt*, *wil; wil.* 2°. La seconde personne pourrait avoir été calquée sur le latin *vis* et on lui aurait donné le *l* radical, puis on aurait créé une première et une troisième personne d'après la seconde. 3°. On a changé l'*e* des formes *wel*, *vels*, *velt*, en *i*, comme cela avait lieu très-souvent pour l'*e* latin, soit long, soit bref, et l'on a obtenu *wil*, *vils*, *vilt*. Le dernier mode de formation est celui que j'admets comme le plus vraisemblable, les formes *wil*, *vils*, *vilt* ne se montrant que dans la seconde moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'allemand et le latin n'étaient plus entendus.

Ki ws ad ce fet entendre,
Ki por mal sout ben rendre,
Jo le countredi;
En totes courz le *wil* defendre. (Ben. t. 3, p. 621, c. 1.)
Car je *wil* tout ce que tu veus. (F. et C. IV, p. 279.)
Callot de France, dist Ogiers li senes,
Mult es hardis qi à moi *vilx* [1] parler. (O. d. D. v. 8810. 11.)
Merchie te prie, n'en *vilx* faire nient. (Ib. v. 10922.)
Mais se tu *vius* faire à mon devis,
Ke croies Diu ki en la crois fu mis,
Si te rendrai à Kallon au fier vis. (Ib. v. 11310-12.)

(1) Pour ce *x*, v. les Substantifs.

Se tu femme *vix* avoir, je te donrai à un roi u à un conte. (F. et C. I, p. 381.)

Quant Diex le *vilt* li peres tot poissant,
Ja contre Diu n'estrai en mon vivant. (O. d. D. v. 11031. 2.)

On a vu plus haut *vols*, *volent*, dérivant des formes normandes *vuls*, *vulent*. Les copistes picards des plus bas temps firent subir une nouvelle transformation à *vols*, *volent;* ils les diphthonguèrent avec *i* postposé: *voils*, *voilent*.

Tu sorquiers mult à mon seignor;
Tolir li *voils* pris et enor,
Ke li roves son regne rendre,
Come s'il nel osast desfendre. (R. d. R. v. 12001-4.)
E se nus *voilent* guerreier,
Bien avum cuntre un chevalier,
Trente u quarante païzans,
Maniables e cumbatans. (Ib. v. 6035-8.)

On trouve, à la troisième personne du singulier, le renversement de *oe* en *eo: veolt*, au lieu de *voelt*, et par suite du fléchissement de *l: veout*. (Cfr. *doel* et *deol*, I, p. 91.)

Mult li durrai, s'il *veolt*, del mien,
E tuz jorz ert mais de mei bien. (Ben. II, v. 1475. 6.)
Li reis i *veolt* sa curt tenir. (Trist. II, p. 143.)
Eisi le fait qu'issi le *veout*. (Ben. v. 13625.)

Vult, dans les Moralités sur Job, est une forme toute latine.

Quar à la foiz *vult* demesureie irors sembleir justice et dissolue remissions pieteit. (p. 453.)

A la foiz *vult* faire ce ke il a porveut. (p. 501.)

Quant à *vuolez*, qui se lit dans Tristan II, p. 11, c'est une orthographe fautive provenant du mélange de la vraie forme normande avec sa dérivée en *o* radical.

Pur quei me volez vus traïr?
Quei li *vuolez* vus descouverir?

Je terminerai ce que j'avais à dire sur le présent de l'indicatif de *vouloir* par la question: L'*eu*, qui s'est fixé dans la langue littéraire aux trois personnes du singulier et à la troisième du pluriel, provient-il partout du fléchissement du *l* des formes *vel*, *vels*, *velt*, *vellent;* ou bien y a-t-il eu quelque part renversement en *eu* de l'*ue* des formes *vuel*, *vuels*, *vuelt*, *vuelent*? C'est là un point difficile à éclaircir. Voyons d'abord des exemples.

Quant jou ai mout partout ale,
Et çou que je *veul* devise. (R. d. l. M. Préf. VI.)

Belle fille, des que tu ne t'en *veuls* tenir, or te dirai que tu feras. (R. d. S. S. d. R. p. 45.)

Li roiz t'a mult sofert, ne te vout mez sofrir;
Toz tems li *veulz* à tort e mal fere e laidir,
Veuls li deseriter, *veuls* sa terre tolir,
Veuls li par felonie essillier e honir. (R. d. R. v. 4453-6.)
Car mult la (la feste) *veult* tenir honeste. (Brut. v. 8788.)

Au premier coup d'oeil, ces formes semblent prouver le renversement de l'*ue* en *eu*: mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles appartiennent à des textes picards qui ne connaissent pas *vuel*, *vuels*, etc., ou bien à d'autres dans lesquels l'influence picarde est prédominante; qu'elles datent en outre d'une époque où l'on avait l'habitude de rétablir le *l* à côté de l'*u*, que celui-ci représentait déjà. Cette double considération permet de rejeter le renversement de *ue* en *eu*, et l'on ne doit voir dans *veul*, *veuls*, etc. que les formes *vel*, *vels*, devenues ensuite *veu*, *veus*, etc. auxquels on ajouta plus tard un *l* irrégulier. (Cfr. Substantifs.)

S'il y a eu renversement de *ue* en *eu*, et je suis assez disposé à le croire, ce ne peut être que dans les dialectes du sud de la langue d'oïl où *vuels*, *vuelt*, *vuelent* étaient en usage. Toutefois les cas où le renversement avait eu lieu sont en bien petit nombre en comparaison de ceux où le *l* des formes *vel*, *vels*, etc. avait subi son fléchissement ordinaire en *u*; et comme le dialecte de l'Ile-de-France, qui eut une grande prépondérance dans la formation de la langue littéraire, était principalement soumis à l'influence picarde, je pense que notre *eu* du présent de vouloir doit être rapporté aux formes *veus*, *veut*, *veulent*, dérivées de *vels*, *velt*, *vellent*. La première personne *veul* a été créée postérieurement d'après l'analogie de *veuls*, *veult*, *veulent*.

Le présent du subjonctif de *vouloir* n'a pas toutes les variantes de l'indicatif; on ne rencontre que *voille*, *vuelle*, *vueille*, *voeille*, *voelle*, *vuille*, *veille*, *veulle*, *ville*, correspondants à *voil*, *vuel*, *vueil*, *voeil*, *voel*, *vuil*, *veil*, *vel (veu)*, *vil*, et une forme normande en *ge* dérivée des présents de l'indicatif en *o*: *volge*, *vouge*. L'impératif était semblable.

Meis ains morrai, par la vertu du ciel,
Et mengerai la car de mon destrier,
Que je le siege *voille* nul jor laissier. (O. d. D. v. 8328-30.)
Si me laissies à esgarder
Tant que jo me *voelle* mostrer. (P. d. B. v. 1723. 4.)
Voilles que ceo remaigne mes:
Ne nos seum plus damagant,
Ne haïnos ne malvoillant;
Voilles que ait paiz e quitée

D'or en avant en cest regne,
Et jo revoldrai ensement . . . (Ben. II, v. 624-9.)

Que ceu est que tu *voeles* faire? (H. d. V. 513[d].)

Douz feiz ou treis t'en fai prier
Ainz que li *veilles* otreier. (Chast. XXII, v. 235. 6.)
S'est que t'en *vouges* repairier,
Par les pas sunt lur chevalier
E lor serganz, ç'ouns nos dire,
Por nos leidir e desconfire. (Ben. v. 19484-7.)

Por ceu mismes poons nos apenre coment cil *voillet* estre recent de nos ki en Belleem volt estre neiz. (S. d. S. B. p. 533.)

Sire Rollan, dit li quens Olivier,
Bien sai que tant com Deus me *voile* aidier
Ne dout je home que me puist domagier,
Ne ke jai mal me face. (G. d. V. v. 2999-3002.)
Li rois a sa fille amenee,
Al roi Artus l'a presentee
A tote sa volente faire,
Voille l'ardoir, *voille* desfaire. (L. d. M. p. 66.)
Tant a hurte, l'uis ouvert a
Qu'il se teust, molt li proia
K'elle se *voelle* conforter. (R. d. M. p. 36.)
Si'n a pite, mais ne porquant
Ne l'ara pas de li si grant
Qu'ele le *voelle* conforter
Par son consel dire et mostrer. (P. d. B. v. 7111-4.)
Trop nos avint grant meschaance
Et trop nos fu pesme et amere
L'eure que Dex en fist sa mere,
Car n'oson chose contredire
Qu'ele *vuelle* faire ne dire. (Ben. t. 3, p. 517.)
Ne quit ja se *vuille* entremetre
D'eles changier por autres metre (les lois et les constitutions.)
(Ben. v. 8294. 5.)

E si alcuns est que venir n'i *vuille*, il en murrad. (Q. L. d. R. IV. p. 383.)

Se mes maris i vient encui,
Qu'il *veulle* gesir aveuc vous,
Trover m'i pora à estrous
Et soufferai chou k'i vaura. (R. d. M. d'A. p. 7.)

Que Dex ne *vuelle!* (1278. M. s. P. I, 366.)

Que Dieu ne *veuille!* (?) (1278. Ib. I, 364.)

Ja por ce ne te dirai
Que Moriax *wille* avaine n'orge. (F. et F. IV, p. 279.)
Suz ciel n'a hume que *voeillet* hair. (Ch. d. R. p. 49.)
Que il s'en *veille* arreire aler. (Chast. XXII, v. 49.)

De entremeins aveir; kil voldrad clamer emblet, e il *volge* doner wage e trover plege à persuir soun apel, dunc l'estuverad à celui quil auverad entremeins, nomer soun guarant, si il l'ad. (L. d. G. p. 181, 25.)

Et de la forme *veul:*

A peine i a nus tel amor | Ne od parent ne od seignor,
Por que plus tost s'en puisse aler,
Por lui s'i *veuge* demorer. (Ben. v. 19744-9.)

Nous ne somes mie encore à ce venut ne à ce mene que nous *voellons* si tost perdre ceu que nous avons conqueste. (H. d. V. 500[d].)

Nous ne sommes mie encore à chou mene, se Diu plaist, que nos *voellons* encore pierdre ce que nous avons conqueste. (Ib. p. 196, XVII.)

Ou nos *vuelliens* ou non, nos covient ancontrer
Cez Sarrazins felons, que Dex puist cravanter!
(Ch. d. S. II, p. 149. 50.)

Et se c'est chose ke la *voillies*[1] mener,
Voz la covient chierement comparer. (G. d. V. v. 681. 2.)

Or donc vostre volente dites;
Mais que me *voellies* loiaument
Tenir chou que m'aves couvent. (R. d. M. p. 47.)

Se buen nos met en autre voie
Que ne *vuelliez* le mien servise,
Ge m'en irai au roi de Frise. (Trist. I, p. 125. 6.)

E seur ce j'entens que ma dame la reine vous prie par ses lettres, qe vous li *vueilliez* faire tel grace, que vous le devantdit homage *vueilliez* receivoir per son procureur especial . . . (1278. Rym. I, 2, p. 174.)

E por la criemme que j'en ai
Que ge m'ent espanoirai,
Vos requier je que la (paiz) *voilleiz*
Si que plus ne la destorbeiz. (Ben. v. 24379-82.)

Or *voeillies* donques consentir
Qu'anuit o vous puisse venir. (R. d. C. d. C. v. 2299. 2300.)

Et se vos ainsi le fetes que vos *veilliez* errer au conseil au(x) sages, ne croire vostre fils. (R. d. S. S. d. R. p. 33.)

Avec assourdissement de l'*o* en *ou:*

Ainsi vous pri je et requier
Que vous me *vouilliez* conseillier,
De ce que cele gent demande. (R. d. S. G. v. 2454-6.)

Il covient eswarder quel chose il *voillent* ke li ministres et li vicaires de Crist lor comanst, car il endroit d'ols nen eswardent mies quels soit li volenteiz de celui ki sor ols doit comandeir. (S. d. S. B. p. 559.)

Vienent as cans, voient l'avoir
Tel que plus n'en *voilent* avoir. (Phil. M. v. 30057. 8.)

(1) Ne confondez pas cette forme avec la suivante, qui a la signification de *veiller: Voilhiez* et si teneiz en ramenbrance coment ge par trois ans ne cessai jor et nuit de somunre chascun de vos en larmes. (M. s. J. p. 476.)

Et k'il li *voellent* par amour
Porter reverenche et honnour. (R. d. M. p. 26.)
Mors est li cuens! Diex en ait l'ame!
Sainz Jorges et la douce Dame
Vuellent prier le sovrain maitre
Qu'en cele joie qui n'entame,
Senz redouteir l'infernal flame,
Mete le boen conte à sa destre! (Rutb. I, p. 56.)
Et s'il nous welent acuser,
Qu'il le nous *vueillent* demander,
Tantost com le pourruns seisir,
De mort les couvenra morir. (R. d. S. G. v. 653-6.)

Je passe au présent de l'indicatif de *valoir*.

Valoir n'était pas un verbe fort, bien qu'on trouve, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, la forme *vail*, qui de prime abord semblerait prouver le contraire. *Vail* appartenait au sud de la Picardie et à l'Ile-de-France, et il ne se montre que vers le milieu du XIIIe siècle; l'*i* indiquait simplement un *l* mouillé.

Val, *vals*, *valt*, *valons*, *valeiz*, *valent*, telles sont les formes primitives du présent de l'indicatif de *valoir*. Le *l* subit son fléchissement ordinaire en *u* devant le *s* et le *t* de la seconde et de la troisième personne du singulier, d'où *vaus*, *vaut*. La forme *val* devint quelquefois aussi *vau* dans la Picardie, mais on lui ajouta le *c* final: *vauc*.

Cil li respont plains de grant ire:
Aeure Diu! quant j'en sui sire,
Je *vauc* miex que li autre asses. (L. d'I. p. 22.)
Car je *vail* miols de cortesie . . .
Que cil que il ont esleu. (P. d. B. v. 9485. 90.)
Venus sui au point del essai
De moi vengier, se je tant *vail*. (R. d. l. V. v. 5821. 2.)
Tant as, tant *valz*. (Cité p. M. d'Orelli, p. 207.)
Quar l'en dit et bien l'ai apris:
Tant as, tant *vaus*, et tant te pris. (Rutb. II, p. 47.)
Rois, tu *vaus* miex c'Arcedeclins,
Car tous cis mons vous [1] est aclins. (Poit. p. 3.)

Et la forme contracte de *vals:*

Tant as, tant *vax* et jo tant t'ain. (Brut. v. 1790.)

Belleem *valt* altretant cum maisons de pain, et Juda *valt* altretant cum confessions. (S. d. S. B. p. 534.)

(1) Ce rapide passage du *tutoiement* au *vousoiement* était très-fréquent dans l'ancienne langue. M. Diez (III, 51) fait observer que le latin du moyen-âge employait souvent aussi *tu* et *vos* envers la même personne. Tu domine mi rex, audis me clementia vestra (Fl. XXXIV, 474 [a. 985].) Nolui sine consilio vestro; tu autem dixisti. (Greg. Tur. 5, 19.)

Et ne *valt* riens la force se ele n'est stanceneie par conseil. (M. s. J. p. 497.)

Kar poi *vaut* lor defensions
Contre les cuilverz Sarrazins. (Ben. v. 5220. 1.)
Que *vaut* biautez de dame, s'an jovant ne l'amploie?
(Ch. d. S. I, p. 108.)

On trouve la forme *valt* renforcée avec *i* préposé: *vialt*. Ce *vialt*, qui est de la fin du XIIIe siècle, n'est très-probablement que la forme *vialt* = *vielt*, de *vouloir*, qu'on a rapportée à *valoir*, à cause de l'*a* radical.

C'est li cuens Phelipes de Flandres
Qui mialz *valt* ne fist Alexandres,
Cil que l'an dist qui tant fu buens;
Mes je proverai que li cuens
Vialt mialz que cist ne fist asez. (Brut. I, L.)

Enfin les formes incorrectes, où le *l* a été rétabli à côté de l'*u*.

Que *vault* chou? (H. d. V. p. 170. II.)
Plus *valent* mil bon chevalier
Que de malvais .iiij. millier. (R. d. M. p. 68.)
Mais n'i *valent* confortement. (Fl. et Bl. v. 802.)

Présent du subjonctif: *valle*, *vaille*, *vaile*, *vauge*.

De mon service n'ai qui *vaile* .i. tornois. (R. d. C. p. 30.)
N'a nule el monde qui miols *vaille*. (P. d. B. v. 798.)
En qel terre sera mais nee
Fille de roi, qui ton cors *valle!* (Trist. I, p. 42.)
E vers tuz li aït e *vauge*
E le maintienge en son poeir. (Ben. v. 17214. 5.)

La première personne du singulier du *parfait défini* de *vouloir* était: *vols*, d'où *vos*, *vous*, et la contraction *vox*. Puis, comme au présent, des orthographes en *au: vauc*, *vauch*.

Mais sacies bien tout à estrous
Que mes cuers se tient si à vous
Que je ne *vols* puis autre avoir
Que j'aperçui vostre savoir. (R. d. l. M. v. 1999-2002.)
Sire, ge nel *vos* consentir,
Mes il me fist ses cox sentir. (Dol. p. 189.)
Mes ne lor vaut lors mortes traïsons,
Quar en la fin ert grans li guerredons
Quant on sara qu'ains ne li *vos* mentir. (R. d. C. d. C. v. 2624-6.)
Tant le vi(s?) bel qu'il me prist grant pites.
Ainc ne le *vos* ocirre n'afoler
Nourir l'ai fait et tenir en chierte. (R. d. C. p. 312.)
Marcent ma mere o le coraige entier
Vi je ardoir; ce ne puis je noier.

Pour ceul itant que m'en *voux* aïrier,
Me feri il d'un baston de poumier;...
Droi m'en offri; ce ne puis je noier;
Mais je nel *vox* prendre ne otroier. (Ib. p. 73.)
Quant virent que nou *vous* jugier,
Si se prisent à couroucier. (R. d. S. G. v. 1315. 6.)
Je *vox* savoir de lor couvainne. (Rutb. II, p. 74.)
Quant le trovai, grant ire en oi.
De duel qu'en oi ne peuc mot dire;
En es le pas le *vauc* ocirre. (Fl. et Bl. v. 2738-40.)
Aussi tost com je *vauc* mouvoir,
Le vi devant mi apparoir. (R. d. l. M. v. 4429. 30.)
Au Noel nel *vauch* otroier. (Ib. v. 537.)

Seconde personne du singulier: *volsis*, *vousis*, *voussis*; *vosis*, *vossis*; *vausis*.

Les sainz ne poras tu troveir en aiwe en ta tribulation, cui tu ne *volsis* avoir companions en ta joie. (M. s. J. p. 513.)

E ui m'as mustred le bien que fait m'as: cume Deus m'out livred en tes mains, e ocire ne me *volsis*. (Q. L. d. R. I, p. 95.)

Ne tiens de lui feu n'eritage,
N'onc ne li *vousis* faire homage. (Ben. v. 21096. 7.)
Tu fus si mauveis que jugier | Ne le *voussis* ne ce vengier:
N'en *voussis* penre vengement,
Ainz t'en pesoit par samblement. (R. d. S. G. v. 1433-6.)
Dame-Dex, sire Pere qi tot as à jugier,
Que jadis te doigna por nos amenuisier,
Qant la Virge pucele *vossis* acompaignier
A nostre humanite por les tuens avoier,
Que li cuverz diables avoit pris et loiez. (Ch. d. S. II. p. 145.)

Si li distrent: Or *vosis*, or convoitas, or auras, et d'or morras. (R. d. S. S. d. R. p. 54.)

Dont ne te membre del autrier,
Que del graffe de ton graffier
Por li ocirre te *vausis*,
Et or penses de ton pais. (Fl. et Bl. v. 1623-6.)

On trouve à la troisième personne du singulier: *volt*, *vod*, *vot*, *volst*, *voust*, *vost*, *valt*, *vaut*.

Por ceu ke cil Lucifer ki par matin leveiz se *volt* esleveir à la semblance del Haltisme, e ki ewals *volt* estre à Deu, k'al Fil apartient proppremeut, si fut il aparmenmes trabuchiez. (S. d. S. B. p. 522.)

Et ce demostret Jheremies bien et subtilment quant il nos *volt* ensengnier queiz choses avenoient en nos, parmi ce ke il recontat ces choses ki defors astoient faites, quant il dist. (M. s. J. 445.)

Li marchis li *volt* assez doner terre et d'avoir, por ce qu'il remansist avec lui; il n'en *volt* point prendre. (Villeh. 471[d].)

Mais Hieu le faiseit par engin, kar destruire *volt* e deserter ces ki soleient Baal cultiver. (Q. L. d. R. IV, p. 383.)

Si tost con li ans fut passes,
La dame .j. jouene bacheler
Propose à prendre; mais celer
A Mahommet ne le *vout* mie,
Ains s'en est à lui consillie. (R. d. M. p. 18.)
. . . . Desos le castel apres,
Avoit rivieres et fores,
Où li chevaliers *vout* aler
Sovent por son cors deporter. (L. d. T. p. 72.)
Einsi le fist il, eisi le *vout*,
Eisi ravint des que lui plout. (Ben. II, v. 55. 6.)
Qant il se durent aprismier
Li leus *volst* les siens enssengnier. (M. d F. II, p. 243.)
Ainsi le *voust*, ainsi li plust. (R. d. S. G. v. 212.)
Unques ne *voust* aveir dou mien,
Fors le cors dou profete rien. (Ib. v. 1359. 60.)
N'a que .iii. mois que il fu adobes:
Puis a .i. roi en bataille mate.
Onques n'an *vot* tenir les herites. (R. d. C. p. 312.)
Grans gent i mena de mains lius,
Quar il en *vot* iestre baillius. (Ph. M. v. 31193. 4.)
Moult hai li rois yrezie, | Fausete et ypocrezie
Et *vot* sevrer de sainte glise
Tout leur afaire par devise. (Ib. v. 3078-81.)
Vit le preudoume, cel retint volentier,
En ceste terre ne *vost* plus repairier,
Toi ne autrui ne daigna ainc proier. (R. d. C. p. 67.)
Uns gaians moi et li ravi
Et moi et li aporta ci:
La pucele *valt* por gesir,
Mais tendre fu, nel pot soffrir. (Brut, v. 11688-91.)
Artur vit sa gent resortir,
Et cil de Rome resbaldir,
Et le camp contre lui porprendre,
Ne pot ne ne *valt* plus atendre,
Od sa compaigne vint criant. (Ib. v. 13275-9.)
Gaufrois ses peres n'en *valt* ainc nul paier,
Ains en laissa por le cavage Ogier. (O. d. D. v. 4325. 6.)
La fille ne sot que respondre,
D'ire et de honte quida fondre;
Ne pot à son pere estriver
Ne il ne la *vaut* escouter. (Brut, v. 1821-4.)
Quant li rois vit son fil si bel,

De son eage damoisel,
Et aperçut que sot entendre,
A letre le *vaut* faire aprendre. (Fl. et Bl. v. 201-4.)
Il me remembre de Raoul le marchis
Qui desor lui avoit tex orguel pris,
Qu'à mes cousins *vaut* lor terre tollir.
Veis ci le leu tot droit où je l'ocis. (R. d. C. p. 325.)

Dont s'en alla li empereres viers Constantinoble, por chou que il ne *vaut* mie que David fesist nul mauvais plait al Ascre. (H. d. V. p. 187. XI.)

On trouve, dans les textes normands mélangés, quelques exemples d'une forme *vuolt*, *vuot*, à la troisième personne du singulier du parfait défini.

Li emperere fut ier as porz passer,
Si s'en *vuolt* en dulce France aler. (Ch. d. R. p. 107.)
Un poi vus esteit ici lesser.
Al le rei de Engleterre reperer
E à sa gent,
Ki à l'apostoille *vuot* enveier
Ses sages hommes, à sei deliverer
De encusement. (Ben. t. 3, p. 620, c. 2.)

Je ne suis guère disposé à reconnaître *vuolt*, *vuot*: *vuot* est sans doute un *vout* renversé par les copistes ou les éditeurs; *vuolt*, une faute de lecture ou de copie pour *volt*.

Remarquez enfin les formes en *ou*, dans lesquelles le *l* a été irrégulièrement rétabli à côté de l'*u*.

L'empereriz l'esgarda et le *voult* faire entendre à soi. (R. d. S. S. d. R. p. 10.)

Mais nostre Sires qui les desconseillies conseille ne le *voult* mie ensi soufrir. (Villeh. p. 20. XXXVII.)

Première et seconde personne du pluriel: *volsimes*, *vousimes*, *vossimes*, *vausimes*; *volsistes*, *vousistes*, *vosistes*, *vausistes*.

Nul mal fere ne li *volsimes*
Fors q'à vos clamer nos venimes. (Dol. p. 190.)
Que ne la *volsimes* ardoir,
Ains l'avons mise en une nef
Où il n'a ne voille ne tref. (R. d. l. M. v. 4220-2.)
Nos en *vousimes* repairer,
De ceo eumes grant desirer. (Ben. I, v. 1421. 2.)
Et quant vos *volsistes* dormir,
En cest lit venistes gesir. (P. d. B. v. 1409. 10.)
Quant l'apelastes baceler,
De sens le *volsistes* blasmer. (Ib. v. 2451. 2.)
Je leur ei dist que morz estoit,
Que vous deffeire le feistes
Pour ce que feire le *vousistes*. (R. d. S. G. v. 1426-8.)

Vous *voussistes* au darriens
Soufrir les tourmenz terriens,
Et *voussistes* la mort soufrir
Et pour nous en terre morir. (R. d. S. G. v. 2753-6.)
Mal vos estoit lie à fallir,
O lie *vosistes* mex fuir. (Trist. I, p. 116; cfr. p. 26.)
Por che qu'Ogiers en valt un mot parler,
Dedens vo cartre le *vausistes* jeter. (O. d. D. v. 9551. 2.)
Vausistes morir à dolor. (R. d. l. M. v. 1098.)

Formes irrégulières:

Nous ne *voulsimes* pas soufrir. (R. d. S. G. v. 1805.)
Mar i *voisistes* le franc bairon tochier
Par si grant felonie. (G. d. V. v. 2747. 8.)

Vos me preistes par le col et me *voulsistes* baissier. (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

La troisième personne du pluriel avait pour formes:
volrent, *vourent*, *vorrent*, *vorent*, *valrent*, *vaurent*, d'où, avec *d* intercalaire: *voldrent*, *voudrent*, *vodrent*, *valdrent*, *vaudrent*; avec *t* intercalaire entre *s* et *r*: *volstrent*, *voustrent*, *vostrent*.

Par son sens et engin que il avoit mult cler et mult bon, les mist en ce que il loerent et *volrent*. (Villeh. 453[d].)

Li Grieu ne s'oserent venir ferir en lor estal; et cil ne *volrent* eslongier les lices. (Ib. 453[c].)

Tot coiement s'alerent haubergier;
Le tref Callot *volrent* de pres gaitier. (O. d. D. v. 8903. 4.)

Et quant lor gent orent coru par la terre et il s'en *vourent* revenir, si troverent les destroiz mult forz. (Villeh. 490[c].)

A ce soufrir
Ne se *vourrent* plus aboennir. (R. d. S. G. v. 2377. 8.)

Cele nuit domagement l'empereres Alexis de Constantinople prist de son tresor ce que il en pot porter, en mena de ses gens avec lui qui aller s'en *voldrent*. (Villeh. 453[d].)

A cel cuntemple grant partie de cez de Israel se tindrent à Thebni le fiz Ginet, sil *voldrent* rei faire. (Q. L. d. R. III, p. 308.)

La véritable forme normande de ce thème était *vuldrent*:

Tant en prengent Franceis cum en *vuldrent* porter.
(Charl. v. 223.)

Sa volente e son talent
Li graanterent tot à faire;
N'i *voudrent* plus estre contraire.
Par son purchaz, bien le vos sai,
Evesque e arcevesque e lai
E tuit li baron des Franceis
Voudrent que Lowis fust reis. (Ben. v. 10050-6.)

Mes or avint en .i. este
C'une torbe d'Egypciens,
De preudommes, bons crestiens,
Voudrent le sepulcre requerre. (Rutb. II, p. 108.)

Et quant il les *vodrent* assaillir, si firent plait que il se rendroient. (Villeh. p. 129. CLI.)

A honur les fist cunreer
U ke il *vodrent* sejurner. (R. d. R. v. 6448. 9.)
N'i *valrent* estrange ome atraire,
Ne d'estrange ome lor oir faire. (Brut, v. 10066. 7.)
Mais ne se sorent espargnier
La bataille *valrent* perchier. (Ib. v. 13019. 20.)
Toute lor conte l'aventure
Et del vregie et des confiesses,
Et ensi comme les engresses
Le *vaurent* mordrir as coutiaus. (L. d'I. p. 21.)
Et quant il s'en *vaurent* partir,
Li rois fist cascun departir
Hanas d'or, de madre u d'argent,
Selonc çou qu'estoient la gent. (R. d. l. M. v. 2349-52.)
Cil ne *valdrent* mie remaindre,
Ne de lor requeste refraindre. (Ib. v. 591. 2.)
De la ville issent andui li chevalier;
Desci à l'ost ne se *vorent* tardier
Por dire lor noveles. (G. d. V. v. 1061-3.)
Caus qui se *vorent* batisier
Fist Karlemaine eu pais laisier,
Et li autre furent tot mort. (Phil. M. v. 4824-6.)
En chascun ot tant à blasmer
Qu'il nes *vorrent* de nul loer. (P. d. B. v. 6473. 4.)

David e ses cumpaignuns vindrent tut las, là ù il *volstrent* lores demurer. (Q. L. d. R. II, p. 179.)

E ne *volstrent* pur lui partir. (M. d. F. II, p. 430.)
Mais mult en out poi de leisir,
Kar por ce qu'il ert convertiz
Fu des Norreis en he coilliz:
Ne *voustrent* plus tenist l'empire. (Ben. v. 28927-30.)
A cel consoil se tienent li demoine et li per.
Puis departi la corz, ni *vostrent* plus ester. (Ch. d. S. I, p. [illegible])

Les variantes du parfait défini que l'on vient de lire forment deux classes bien distinctes: l'une à laquelle appartiennent *vol*, *volt*, *volrent* (*valt*, *valrent*), et leurs dérivés; l'autre, avec *s* intercalaire.

Chose remarquable, le latin *volui* ne passa pas dans la langue d'oïl; on retrancha la terminaison *ui*, et l'on eut *vol*.

dans la Bourgogne. Les exemples les plus anciens que je connais de cette forme ne remontent pas au-delà du second quart du XIIIe siècle, et tous la donnent avec un *s* final. Quelle est l'origine de cette lettre? C'est sans doute la traduction bourguignonne, ordinaire au XIIIe siècle, du *c* final qui se trouvait dans la forme picarde. Quant au *c*, je ne saurais décider s'il représente l'*i* de *volui*, ou si c'est une analogie aux nombreux parfaits picards qui prenaient cette finale. (Cfr. le prov. *volc*.)

Vols, *volt*, *volrent* et leurs dérivés étaient des formes bourguignonnes et normandes; le picard avait en général *a* radical; toutefois les provinces de l'est de ce dialecte se servaient aussi des formes en *o*, ainsi que les cantons qui employaient *viols*, *violt* à l'indicatif [1].

Tout à la fin du XIIIe siècle, on voit paraître, et d'abord à la troisième personne du pluriel, des formes avec la terminaison *u*, par analogie à *valoir* et aux autres verbes en *oir*. Plus tard, dans la Picardie, on trouve un parfait défini avec *eu* radical.

Valoir faisait *valui* au parfait défini.

Tant com jo oi et tant *valui*
Et tant ames et prisies fui. (Brut, v. 1991. 2.)
L'on li amaine un bon ceval,
Poi *valut* mains de Boucifal. (P. d. B. v. 9629. 30.)

En anglo-normand:

Ke ne *valout* unkes une maille
Endreit de sei. (Ben. t. 3, p. 619, c. 1.)
Les pieres qui es pecols furent
Plus de cent livres d'or *valurent*. (P. d. B. v. 10311. 12.)
N'à sa biaute riens ne *valurent*
Toutes celes qu'à la cort furent,
Et à feme avoir le vaurra. (Poit. p. 63.)

Cfr. *Chaloir*, parfait défini, p. 28.

L'imparfait du subjonctif de *vouloir* avait pour formes: *volsisse*, *vousisse*, *vossisse*, *vosisse*, *valsisse*, *vausisse*.

Car se vos tant porcacisies
Que par engien me veissies
Ains que me *volsisce* mostrer,
Tornee seroie al plorer. (P. d. B. v. 1513-6.)
Si *vousisse* lor faiz escrire,
Trop lunge chose fust à dire. (Ben. v. 37512. 3.)

(1) On trouve des exemples de *violt*, *viout*, qui semblent être au défini; cependant ces cas douteux sont en très-petit nombre.

N'est hons devant cui nel deisse
Et que prouver ne le *vousisse.* (R. d. S. G. v. 1083. 4.)
Ne m'atandriez mie por .c. livres d'or mier,
Par coi parceussiez que me *vossisse* aidier. (Ch. d. S. I, p. 251.)
Et pour chou *vausisse* jou, sire,
Que ses cors fust mis à martire,
Et livres à destruiement. (R. d. S. S. v. 5030-2.)
Comment pensoit nus que tel fait
Vausisse par lettres mander
De celi qui tout commander
Me peust quanques bon li fust? (R. d. l. M. v. 4301-4.)
J'ai atendu que Deus te *volsist* visiter,
Que tu de male veie *volsisses* returner
E tun felun conseil d'entur tei tut oster.
(Th. Cant. p. 59, v. 6-8.)
Mais s'il te venoit à plaisir | Que nous *vausisses* retenir
Et une partie agardaisses
De ta terre que nous donaisses,
Volantiers te servirions,
Et ti home devendrions. (Brut, v. 3345-50.)

Se nostre Sire nos *volsist* ocire, il n'oust mie receut lo sacrefice de noz mains. (M. s. J. p. 482.)

Ne ja partir ne s'en *volsist*
Dusques à chou k'il li fesist
Auchun signe de relever,
Ja tant ne li deust grever. (R. d. M. p. 52.)
Ore a tant honte e deshonor
Que meux *vousist* estre feniz. (Ben. v. 27793. 4.)

De tout ciaus qui laiens estoient n'en ot nul qui à ceste chose se *vousist* asentir. (H. d. V. 503c.)

Ja coars n'enterra en paradyx celestre,
Si n'est nuns si coars qui bien n'i *vouxist* estre.
(Rutb. I, p. 140.)
Une fille avoit, si *valsist*
Qu'apres sa mort s'onor tenist. (Brut, v. 5930. 1.)
Il n'i ot baron qui *valsist*
Que li moines rois devenist,
Orible cose lor sambloit. (Ib. v. 6649-51.)
Il ne *valsist* pour nul chatal,
Que nule rien li feist mal. (R. d. S. S. v. 3102. 3.)
Si durs eurs m'est tous jors otroies,
C'ainc ne fis ben nul home desous ciel
Qu'au daarrain ne me *vausist* tricier. (O. d. D. v. 12420-21.)
Se Diex nel *vausist* garandir,
A cel cop l'eust porfendu. (Poit. p. 50.)

Car j'ai, dist il, molt grant joie de chou que je voi que il atendent; car s'il fesissent semblant de fuir, et Buriles *vausist* apries lui ardoir la terre, sachiez bien que je n'eusse nulle fiance en nostre repaire. (H. d. V. p. 178. 9. VII.)

Le texte publié par D. Brial porte:

... Se il feissent sanlant de fuir, et Burille *vausist* apres lui ardoir sa terre, sachiez bien que je n'eusse nule fiance de nostre retour ... (494[d].)

Molt fu granz la parole, et troblee la corz,
N'i a cel des messages ne *vossist* estre aillors. (Ch. d. S. I, p. 47.)
Onques Dex ne vos vot tant prisier ne amer
Que de vostre lignage *vossist* home sauver
Qui apres vostre mort aidast à governer
Le douz païs de France, qi tant fait à loer. (Ib. II, p. 120.)
S'or avenoit que tuit vos *vossissiens* laissier,
Guiteclins auroit pais à vos, au mien cuidier. (Ib. I, p. 251.)
Ne quida quel *volsissiez* de rien contralier,
Mais conseillier le regne e partut avancier.
(Th. Cant. p. 72, v. 11. 12.)
Et dist Pilates: Je quidoie | Et dedenz mon cuer le pensoie
Que greigneur chose *vousissiez*
Et, certes, que vous l'eussiez. (R. d. S. G. v. 459-62.)
Sel voz tolli, ou *vosissies* ou non. (G. d. V. v. 191.)
Bele, dist il, s'il vus plaiseit.
E icele joie m'aveneit
Que vus me *vausisiez* amer,
Ne me sariez rien cumander
Ke je ne face à mun pooir. (M. d. F. I, p. 212.)

Quant la messe fu dite, li dux manda par les messages, et que il requissent à tot le pueple humblement que il *volsissent* que celle convenance fust faite. (Villeh. 435[d].)

Et sachies que li cuers des gens ne fu mie en pais, quar une partie del ost se travelloit à ce que il se *volsissent* bien departir, et l'autre partie se travelloit à ce que il se tenissent ensemble. (Villeh. p. 31. LIV.)

Et il le disoient por ce que il *vousissent* moult volentiers que li os se departist, et s'en ralast chascuns en son païs. (Ib. p. 19. XXXVI.)

Ensi a les Lombars assieges, qui mie n'en sont joïant, ains bien *vausissent* iestre tous li plus hardis aillours que là. (H. d. V. 510[c].)

On remarque en outre à ce temps une forme en *eu*, comme au parfait défini:

Li chastelains s'est avises
Que la dame eust eu asses
Lieu et temps se elle *veusist*
Le laissier ens s'il li pleuist. (R. d. C. d. C. v. 2583-6.)

J'ai encore trouvé les formes suivantes:

Et iço qui li desplaisoit
Volist voloir en autre endroit. (P. d. B. v. 9973. 4.)

Savoir faisons que comme nous *voulissons* que continuellement fut celebree une messe en la chapelle . . . (1235. H. d. M. p. 135.)

E si avenoit (que Dex nen veille) qu'il venissent encontre, et il ne le *voulissent* amender . . . (1259. Rym. I, 2, p. 51.)

Lors ot mout grant descorde en l'ost, si come il avoit eu maintes fois, de ceus qui *volissent* que l'on se departist, quar il lor sembloit qu'il durast trop longuement. (Villeh. p. 62. 3. LXXXIX.)

Volist, *voulissons*, *volissent*, répondraient au défini *volismes*:

Au quinzime jour si veismes
Un flueve que passer *volismes*.
(Vie de S. Brandin. V. Roquefort. s. v. *volismes*.)

On a vu au défini la forme incorrecte *voisistes*, on trouve de même *voisise* (G. d. V. v. 3211) à l'imparfait du subjonctif.

Je signalerai enfin *voulsist*, *voulsissent*, avec un *l* irrégulier: voy. R. d. R. v. 7249. 15246.

Les formes de l'imparfait du subjonctif de *valoir* étaient: *valsisse*, *vausisse*.

En cest païs n'ai ami si cortois
Que vers ces .ii. me *valsist* .i. balois. (R. d. C. p. 29.)

Icist Cis out un fiz ki out num Saul: pruz fud, e à esliture bon, kar entre tuz ces de Israel n'out un ki plus *valsist*. (Q. L. d. R I. p. 29.)

Li reis respundid que parled out à Naboth de Jezrael que sa vigne li laissast pur une altre vigne ki plus *valsist*, u en argent sun pris preist . . . (Ib. III, p. 330.)

Or l'a pris Diex en son voiage
Ou plus haut point de son aage,
Que s'on, en ceste region,
Feist roi par election
Et roi orendroit i fausist,
Ne sai prince qui le *vausist*[1]. (Rutb. I, p. 53.)
N'a mie atendu la viellece
De la roïne, ançois s'adrece
Vers li, et si l'a empainte
Qu'ele la fait et pale et tainte
La coulour, qui estoit si bele
Rien n'i *vausist* rose nouvele. (R. d. l. M. v. 89-94.)

L'endemain recovrerent d'un rote de serjans à cheval, mais lor fust mestiers que il *valsissent* plus que il ne valoient. (Villeh. 474.)

(1) *Vousist* avec le sens de *valoir* n'est pas exact, je crois.
S'outre mer n'eust fet estraine
De lui miex en *vousist* le raisne:
S'en fust la terre plus seure. (Rutb. I, p. 109.)

Mais ainz que venist al retor,
N'al departir n'al congie prendre,
Ne furent si don de rien meudre
Qu'il ne *vausissent* cent besanz. (Ben. v. 10158-61.)

Je passe au futur de *vouloir* et de *valoir*.

VOULOIR: volrai, *vourai*, *vourrai*, *voldrai*, *voudrai*, *vorrai*, *vorai*, *vodrai*; *valrai*, *vaurai*, *valdrai*, *vaudrai*.

VALOIR: valrai, *varrai*, *vaurai*, *vaurrai*, *valdrai*, *vaudrai*.

Le *d* est intercalaire. La forme *vorrai* provient d'une assimilation de *l* à *r;* et, dans le principe, elle s'écrivait régulièrement avec un double *r*, mais, au XIIIe siècle, on orthographia souvent avec un seul. Quant à *vodrai*, qui était surtout en usage dans la Champagne, au milieu du XIIIe siècle, il est assez difficile de dire si c'est la forme *voldrai*, dont on a retranché le *l;* ou bien si le *d* a été ajouté à *vorrai*, forme bourguignonne, par suite de l'influence des variantes avec *d* intercalaire. Je penche pour la dernière alternative. *Volrai*, *voldrai*, *voudrai*, étaient les formes de l'est de la Picardie et de l'Ile-de-France. La Normandie ne connaissait que les formes avec *d* intercalaire, qui produisirent aussi, dans la Touraine, l'ouest de l'Orléanais, et les cantons avoisinants, une variante en *ou* radical, par suite de la permutation de *u* en *o* et du fléchissement de *l;* de sorte que la forme actuelle du futur de *vouloir* nous vient en même temps du nord et du sud-ouest. On sait à quelles provinces appartenaient *valrai*, *valdrai*, etc. ayant le sens de *vouloir*.

Futur de „vouloir“.

A la pucele m'en *vorrai* repairier
Qui mult se haste et pense du coitier. (O. d. D. v. 12443. 4.)
C'à ices jostes me *vorai* essaier. (G. d. V. v. 209.)
Et dist Gerars, tot ceu laissiez ester,
Car autre chose vos *vodrai* demander. (Ib. v. 932. 3.)
De ce et d'autre chose vos *vodrai* je proier. (Ch. d. S. II, p. 10.)
Mais armes me faites prester;
Que je me *volrai* aprester. (R. d. l. V. v. 1743. 4.)
Mais congie vous *volrai* requerre. (Ib. v. 3546.)
Maistre, fait il, vostre plaisir
Voudrai tot faire e obeir. (Ben. v. 13928. 9.)
Tout ainsi le croi et crerei,
N'autrement croire nou *vourrei*. (R. d. S. G. v. 2223. 4.)
Des or vos *vaurai* raconter
Une aventure ke je sai,
Car plus celer ne le *vaurai*. (R. d. M. d'A. p. 1.)

Nostre Sires ne redemandet mies ceu qu'il doneit at, k'il por ceu ait moens; mais por ceu ke tu ne perdes tot ceu ke tu à lui *vorras* retorneir. (S. d. S. p. 563.)

La terre est an ta main, si soit com tu *vorras*. (Ch. d. S. II, p. 164.)

Au matinnet doit on aler orer
Por le service et la messe escouter,
Tu n'iras pas, ainz *voldras* sejorner. (A. et A. v. 2798-800.)
J'en ferai qanque tu *voudras*
Et qantque tu en loeras. (Chast. XV, v. 163. 4.)
Diex dist: Joseph, quant *vouras*
Et tu mestier en averas
A ces trois vertuz garderas,
Q'une chose estre ainsi creiras. (R. d. S. G. v. 939-42.)
Ce dist li rois: qant tu *valras*
Mande tos cels que bons saras. (Brut. v. 7227. 8.)
Done lor tant com tu *vauras*
Et fai all mius que tu saras. (Ib. v. 6753. 4.)
Lors se porpanse li nobile guerrier
Qu'à la quitaine *vorait* ferir premier. (G. d. V. v. 402. 3.)
Quar l'empereres i manda
Qu'avoec aus outre s'en ira,
Et *volra* iestre cies del ost. (Phil. M. v. 30397-9.)
Là *vuldrat* il chrestiens devenir. (Ch. d. R. p. 7.)
Qu'il *voudra* que la terre tienge. (Ben. v. 8152.)
Que il t'ameinnent devant toi
Celui qui femme aveques soi
Ne *voura* avoir ne tenir. (R. d. S. G. v. 2903-5.)
Mes nel te *vodra* pas soffrir. (Ben. v. 40706.)
Et nous voelle certefiier
Que loi il nous *vaurra* baillier. (R. d. M. p. 62.)

Si soyez simple, douche, debonnaire et souffrans tant comme vostre mari *vaudra*, et si honneres toute sa gent por s'honnour. (H. d. V. p. 189. XII.)

Nous en *vorrons* dire et ordener. (1288. J. v. H. p. 481.)

Je e mi home *volrons* cest plait bastir. (O. d. D. v. 1117.)
Car vers vus nus volt faire parjurer e trichier,
E devant l'apostolie l'en *voldrum* chalengier.
(Th. Cantb. p. 25, v. 14. 15.)
Mais ce me dites, se vos plest,
S'ires demain en la forest,
Quel vie *volres* demener,
En bos u en riviere aler. (P. d. B. v. 1779-82.)
Vos direz ço ke vos *voldrez*. (R. d. R. v. 11230.)
A aler là où vous *voudrez*. (Rutb. II, p. 109.)
Je vous donrei ce que *vourez*. (R. d. S. G. v. 450.)
Cil que vous i *vodreiz* amer. (Ben. v. 10705.)

Là dedens ne lor falent engien ne mangonne
Desfendre se *vorront*, s'on lor tramet cembel. (Ch. d. S. I, p. 131.)
Demander *vodront* Karle s'il les tient à cuvers. (Ib. I, p. 60.)
Adont *volront* estre delivre. (R. d. l. V. v. 6286.)
Et les pecheeurs laverunt
Qui à Dieu *vouront* obeir. (R. d. S. G. v. 362. 3.)

Nous les en devons et prometons à croire de ce qu'il en *vourront* dire en bone foi. (1286. J. v. H. p. 438.)

Tant en prengent Franceis cum il en *volderunt* porter. (Charl. v. 840.)
E cil qui aler s'en *voudrunt*
Naïve preste troveront. (Ben. v. 24672. 3.)
Par brief les en ferai semondre
Si orai qu'i *valront* respondre. (Brut. v. 3971. 2.)
Che senefie que il m'ont desfie,
Et me *valront*, se il puent, grever. (O. d. D. v. 8488. 9.)
Dire pueent ce qu'il *vauront*,
Ja por home mal n'i aront. (Brut. v. 11001. 2.)

Et puis que il *vauront* aller contre raison, ja puis, che dist, n'aront aide de lui ne des siens. (H. d. V. p. 227. XXXII.)

Futur de „valoir“.

Or me di: que atient à moi | Se mon peres fu contes ou roi
Quant ge nule riens ne *valrai?* —
Miez que de corduan *varra*. (N. R. F. et C. I, p. 89.)
Ne rendroi mie mal por mal
Comme à mon anemi mortal.
Mes oncles est, ne li falrai,
Neu li ai, or li *vaurai*. (Brut. v. 4870 - 73.)
Se jo, dist il, vos pui valoir,
Je vous *vaudrai* à mon pooir. (Ib. v. 6547. 8.)
Li plus hardi en pleurent de pitie,
Car tres bien sevent, n'i *valra* amistie. (R. d. C. p. 94.)
Par cele foi que je doi saint Denis,
Jamais en France n'en serai revertis
Si les arai tos mort et desconfis,
Ou jo perdrai que *valra* ben Paris. (O. d. D. v. 993 - 6.)

E jo te durrai une altre vigne ki plus *valdra*. (Q. L. d. R. III, p. 330.)

Ne recevrunt argent ne or, poi nus *valdrad* preiere. (Chr. d. J. F. Ben. t. 3, p. 538.)
Ne princes nuls nel *vaudra*
Qui seit ne qui fust cent anz a. (Ben. v. 13805. 6.)
Dès or sousferrai maint asal
D'amors; mes ne me *vaudra* riens. (R. d. l. V. p. 110.)
Adont pensa bien li cuvers
Que poi li *vaurra* sa desfense. (Ib. p. 303.)

Petit li *vaurra* sa raison. (R. d. l. M. v. 662.)
Se cent besanz poon aveir
Sanz pechie, ce saciez de veir,
Miez nos *vaudront* que ne fereient
Les mil se il nos remaneient
Com vos retenir les volez. (Chast. XV, v. 43-7.)

Je passe aux formes du conditionnel.

Je nel *voroie* por l'or de Monpellier
Qu'en eusiens la monte d'un denier. (G. d. V. v. 984. 5.)
Dou tort et de la honte me *vorroie* vangier. (Ch. d. S. I, p. 2[illegible])
Je nel *vodroie* por tot l'or de Paris. (G. d. V. v. 1440.)
Moult miex estre morte *volroie*
Que la gens de moi mesdesist. (R. d. M. p. 24.)
Toutes les foiz jue je *vourroie*. (R. d. S. G. v. 2450.)
Perdre *voldroie* mix Paris la cite,
Chartres et Blois et Flandres la conte,
Qu'il m'escapast por nule adversite. (O. d. D. v. 6215-7.)
Kar mei meisme estoet avant aler
Pur mun neud que *vuldreie* truver. (Ch. d. R. p. 110.)

Voldereie (ib. p. 113.)

Sire, se Dex ait de moi part,
Vous poes bien de fi savoir | Que ne *voudroie* mie avoir
D'Alemaigne l'empereour
Et avoec lui toute s'ounour
En liu de lui. (R. d. l. V. p. 207.)
De vos est estraiz mis lignages:
Je sui de vos, por ce *voudreie*
Atorner vos à bone veie. (Ben. v. 24292-4.)
Par vous m'en *valroie* vengier
Et tos ocirre et escillier. (Brut. v. 6967. 8.)

Car, en nulle maniere, je ne *vauroie* que nostre gent feussent dec[illegible] par Lombars. (H. d. V. p. 223. XXXI.)

Et de l'enfant *vaurroie* oïr. (R. d. l. M. v. 6137.)
Bele, fait il, de vostre terre
Vous *vaudroie* ge mout enquerre. (Ib. v. 1283. 4.)
Mais or me di, garde nel me celer,
Se tu *voldroies* encores respasser. (A. et A. v. 2789. 90.)
Et que *voudroies* tu trover? (Romv. p. 526, v. 10.)
Que *vauroies* tu avoir mis,
Et tu fusses mais à toudis
Si bons menestreus con tes pere? (Th. Fr. M. A. p. 66.)
Un jour se prist à pourpenser
Que moult se *vorroit* reposer
Et que mais ne se combatroit
Quar asses travellies estoit. (Phil. M. v. 4718-21.)

Et que l'emperere prendroit
Lor omage, quant il *vodroit*. (Phil. M. v. 29939. 40.)
Miols *volroit* estre mors que vis. (P. d. B. v. 4762.)
Li hons, quant se repentiroit
Et *vouroit* son pechie guerpir... (R. d. S. G. v. 188. 9.)
Por ceo l'en *voldreit* destorber
E lui del tot deseriter. (Ben. v. 14353. 4.)
Eisi vout e prameteit
Se Damne Deus li consenteit,
Que le munde *voudreit* gerpir
E à religion venir. (Ib. v. 8100-3.)
Si s'en pooit vis eschaper
A Rome s'en *valroit* vanter. (Brut. v. 13255. 6.)

Qui nous *vauroit* ja la terre tolir apres si grans travaus que vous savez que nous y avons eus, trop vous en devroit peser. (H. d. V. 500[d].)

Se ele ne le veut anchois.
Veut! Dix! que *vaudroit* ele dont. (R. d. l. M. v. 1642. 3.)

Avec le sens de *valoir:*

Mais que *vauroit* une brebis
Entre .M. leus de faim rabis? (Ph. M. v. 7648. 9.)

Et mal que mal, encore *vauroit* il miex que nous en fuissions hors dou païs. (H. d. V. 501[e].)

Mes plaindres n'i *vaudroit* la monte d'un boton. (Ch. d. S. II, p. 91.)
E s'ele (la terre) esteit d'omes poplee
E gaaigniee e abitee
Que *vaudreit* ele meins de France? (Ben. v. 6365-7.)
Beaus amis, or nos dites voir,
Par vos le *volriemes* savoir. (P. d. B. v. 9197. 8.)
Se meisme li Deu celestre
Nous voloient si abaissier,
Si nous *valriens* nous esforchier,
Car ja par home ne perdrons
Ce que nous tant tenu avons. (Brut. v. 4032-6.)
Pour çou que vous nous tenes ciers,
Vaudriiens nous de vous avoir
Hoir qui ce regne doie avoir. (R. d. l. M. v. 344-6.)
Sire, dient si home, si iert com vos *vorrois*. (Ch. d. S. I, p. 98.)

Nennil, fait ele, mauves lechierres, vos *voudries* ore que ge fusse el puis, mes je n'i sui pas. (R. d. S. S. d. R. p. 37.)

Ains qu'il soit vespres, vos ferai si taisant
Que ne *vaurries* por tot l'or d'Oriant
De la pucele eussies pris le gant. (O. d. D. v. 2867-9.)
Ce fu cil qui prophetisa, | Qui dedens son cuer avisa
Que *vaudries* de feme nestre. (R. d. l. M. v. 1111-13.)

Et à lui combatre *voroient*
Tantos com as ious le veroient. (Phil. M. v. 5696. 7.)
Ne il pas ne *vodroient* de neant abaissier.
(Ch. d. S. II, p. 37.)
Çil li respont sans demorer
Por aler là où j'ai conte
Voudroient estre en mer monte. (Rutb. II, p. 109.)

Forme incorrecte: *vouldroient* (Villeh. p. 10. XX).

Nous . . . faisons savoir à tous . . . ke chil ki adversitei nous *contreroient*, se doient plus douter d'enprendre et de maintenir chose ki nous fust contraire . . . ke . . . (1201. J. v. H. p. 540.)

Avec le sens de *valoir*:

Car n'i *valroient* vaillant une maaille. (R. d. C. p. 43.)

Voici quelques exemples des formes de l'imparfait de l'indicatif de *valoir* et de *vouloir:*

Quant çil que je *voloie* amer
Ne m'a daigne ne velt oïr. (R. d. l. V. p. 236.)
Et qanque je *voleie* pris. (Chast. XXI, v. 66.)

Et avec *ou* radical:

Que, se la *vouloie* celer,
Par vous le pourroient prouver. (R. d. S. G. v. 1327. 8.)
Et se *voloies* faire ce que je te demant. (Ch. d. S. II, p. 159.)
Purquoi nel *vuleies* tu ainz dire? (M. d. F. II, p. 326.)

Mais del humle enhortement les *voloit* il plus humlement apaisenteir, cant il disoit. (M. s. J. p. 476.)

Li dyables l'a conqueste
Ki en faisoit chou k'il *voloit*. (R. d. M. p. 10.)
Quant el *vuleit* aler cuchier. (B. d. F. I, p. 274.)
Tout ainsi comme il garissoit
Les malades quant il *vouloit*. (R. d. S. G. v. 1301. 2.)

A la fin du XIIIe siècle, on trouve cette troisième personne et celle du pluriel écrites avec deux *l*. Le redoublement des consonnes était alors très-ordinaire, comme on l'a déjà pu remarquer.

Et si *volloit* prendre vostre fame par force. (R. d. S. S. d. R. p. 16.)
Desheriter nos *volies* à bellois,
Vus en ares soldees d'achier froit. (O. d. D. v. 6836. 7.)
Dites que li *vuliez* mander,
E jo m'en irai aprester. (Trist. II, p. 55.)
Remener an *voloient* François lor juene roi.
(Ch. d. S. II, p. 116.)
Dont l'ovraigne moult plus *valoit*
Que l'ors meismes ne faisoit. (P. d. B. v. 10629. 30.)
Gros fut li anels et pesans,
Muelz *valloit* de .iiii. besans. (Dol. p. 250.)

Li povres hom s'escondiseit,
Mes qui chaut? Rien ne li *valeit*. (Chast. XV, v. 99. 100.)
Si drap *valoient* .v.c. mars. (Poit. p. 3.)

Mais bien volissent et mestiers fust qu'il vausisent miels que il ne *valoient*. (Villeh. p. 116. CXLI.)

Participe passé: *volu*, *voulu*; — *valu*.

Participe présent: *volant*, *voillant*, *vuillant*, *vulant*;
valant, *vallant*, *vaillant*, et *valisant*.

Nos Othes... façons scavoir... que nos desirans et *vuillans* le accreissement et multipliement de notre ville de Poligny. (1288. M. s. P. II, p. 551.)

Plus de *vaillant* dis mile mars
Lui unt ja sa terre empeiriee. (Ben. v. 18275. 6.)

Si que puis n'en perdirent *vaillant* un denier, de chose qu'il eussent. (Villeh. p. 148. CLXVI.)

Ce dist li filz, mout ert *vallanz*
Li philosophes et savans. (Chast. XIV, v. 251. 2.)
N'auras de gent *valissant* une paille. (R. d. C. p. 43.)

Les composés de *valoir* et *vouloir* n'étaient pas nombreux. Outre *revaloir* = valoir de nouveau, rendre la pareille; *revoloir* = vouloir de nouveau, on trouve:

Contrevaloir, égaler en valeur, équivaloir:

Tu cuides bien e si est faille
Que nus ne te *contrevaille*. (M. d. F. fabl. LXVII.)
Jamais n'iert hume ki tun cors *cuntrevaillet*. (Ch. d. R. p. 77.)

Contrevoloir, s'opposer, ne vouloir pas:

Quant Diex joint home et fame, por ce faire le volt
Que tozjors s'entrefussent loial, ferme et devost:
Mes je vois ore entre eulx loiaute de prevost:
Car quant li unz desvuide, li autre *contrevost*.
(Testament de J. de Meung. V. Roquefort. s. v.)

Entrevoloir, vouloir mutuellement.

Desvoloir, ne pas vouloir, cesser de vouloir, refuser.

E ce que Deus en apareille,
Qui tote sainte ovre conseille,
Ne devez desamonester
Ne *desvoleir* ne destorber. (Ben. v. 11439-42.)
Mais vostre lige chevalier
Serrai ù que jo unques seie,
Eisi que riens ne *desvoldreie*
Que vos pleust à comander. (Ib. II, v. 1972-5.)

„Ce mot fort significatif“ n'est donc pas de l'invention de Malherbe, comme le dit Roquefort (s. v. *desvouloir*.).

L'ancienne langue avait encore deux verbes qui, au présent, se conjuguaient comme *vouloir*; ce sont les suivants:

DOULOIR (dolere), SOULOIR (solere).

Douloir est resté en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle, et La Bruyère le regrettait; *souloir* se trouve encore dans La Fontaine.

On aimme miels *doloir* le ventre
Que li bons morsiaus dedenz n'entre. (R. d. M. p. 42. 3.)
Por Dieu fet mult son cors *doloir*. (Rutb. I, p. 69.)
Ja en feist tot son voloir
Qui q'apres s'en deust *douloir*. (Dol. p. 180.)
Trop ai à *doleir* e à pleindre. (Ben. v. 19399.)
De rien, fait il, plus ne me *doil*
Que jo faz de son grant orgoil. (Ben. v. 21030. 1.)
He! Oliviers, biaus dous compaing,
Com je vous *duel*, com je vous plaing. (Phil. M. v. 8074. 5.)

Jo *duil* sur tei, chier frere Jonathas, bels e amiables, que jo amoue si cume la mere sun fiz qui n'ad mais un. (Q. L. d. R. II, p. 123.)

Por çou que jou l'osai veer,
Me bati si que jou m'en *doel*. (Chr. d. Tr. III, p. 108.)
Si je m'en *dueil* et souspir. (C. d. C. d. C. p. 51.)

Tu portes mes dolors, et si te *duels* por mi. (S. d. S. B. p. 562.)

La voiz li respondi: Que vels?
N'as tu assez? De quoi te *dels?* (N. R. F. et C. II, p. 245.)

Se li cuers soi *duelt* vraiement, li visce n'ont encontre point de lengue. (M. s. J. p. 454.)

Cil ki met science met dolor, car il ki ja seit les sovraines choses cui il encor n'at mie, se *duelt* tant plus des basses ù il encor est retenuz. (Ib. p. 493.)

Mult lor en *doelt* les quors e saigne. (Ben. v. 10536.)
Sire, dist il, forment me *dolt* d'Ogier. (O. d. D. v. 12456.)
Li quens Alains conoist l'ovraigne
Teu dunt le quor li *dout* e seigne. (Ben. v. 30976. 7.)
De Teleres li *dout* le quor. (Ib. v. 28168.)
Del sien li donra mult, s'il velt,
Car mult a mal, et mul se *delt*. (Brut, v. 8915. 6.)
Or le refuse, or le reveut,
Or en souspire, ore s'en *deut*. (R. d. l. M. v. 1745. 6.)
Vos seres dame, se Dex violt,
Et saures dont li cuers me *diolt*,
Et ameres conme jo fas. (P. d. B. v. 7043-5.)

Cfr. ib. v. 4154. 7568. 8273.

Sovant sopire et moult se *dialt*. (Trist. I, p. 217.)
Cele qui l'escondit, s'an *diaut*. (N. R. F. et C. I, p. 65.)
A l'otroier li cuers li *dieut*. (Romv. p. 457, v. 18.)

Se noz dedenz nos *dolons* de l'amor del parmanable pais. (M. s. J. p. 453.)

De ce faire ne nous *dolons*. (R. d. l. M. v. 3780.)

De Deu aiez beneiçun ki *dulez* ensemble od mei. (Q. A. d. R. I, p. 91.)

Dame Avarice et dame Envie
Se *duelent* moult quant sui en vie. (Rutb. II, p. 28.)

Et tant desirent plus fortement les permanables choses que il soi *doelent* folement avoir travilhiet por les temporeiz. (M. s. J. p. 510.)

Kar mult lor *dolent* lor eschines. (Ben. v. 20040.)

Necessaire chose me samblet, chier frere, ke ju la raison de la sollempniteit ki ui est, vos espoigne, si cum ju *soil* faire des altres. (S. d. S. B. V. Roquefort s. v. *soil.*)

Dist lor: Seignors, al quer m'en doil,
Plus sui gregiez que je ne *soil.* (Ben. v. 20176. 7.)
Sire, fait ele, de mentir
Ne vos *suel* jo mie servir. (P. d. B. v. 6067. 8.)
Or n'amerai je mes là où je *sueil.* (Th. F. M. A. p. 36.)
Et tu te leveras bien main,
Si com tu *seus*, te vestiras. (Dol. p. 184.)

Or soit liez cil ki granz choses *suelt* desirer, car li granz rewerdoneres est venuz. (S. d. S. B. p. 532.)

Ce *suelt* om dire. (Ib. p. 564.)

El horror de la nocturneil vision, cant li songes *suet* parpenre les hommes. (M. s. J. p. 481.)

Ja est ço Rollans ki tant vos *soelt* amer. (Ch. d. R. p. 78.)

E sil frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai e abaterai, e aplanierai si cume l'um *sult* planier tables de graife. (Q. L. d. R. IV, p. 421.)

Mais ce *selt* estre l'aventure,
Que cil vit trop qui n'en a cure. (P. d. B. v. 5747. 8.)
Sez, funt li il, que l'om *seut* dire?
En vain labore e paine e tence
Qui sor pere seme semence. (Ben. v. 24460-2.)
Encore est il là où il *sielt,*
Bien nos conseillera, s'il velt. (Du Segretain, Moine I, p. 244.)
I. pre avoit mervillous et plagnier
Soz Origni, là on *sieut* tornoier. (R. d. C. p. 56.)
Quanqu' a el siecle precios | Et bon et bel et mervellos,
A la cite vient par la mer,
Et tot *siolt* iluec ariver. (P. d. B. v. 1631-4.)
Mult a or plus biens qu'il ne *siolt.* (Ib. v. 6189.)
Qui quiers les voies et les sentes
Où l'en se *siaut* empaluer. (V. s. l. M. III, p. 17.)
Brengien est venu à Ysolt,
Si li surrist cum faire *solt.* (Trist. II, p. 121.)
Tristran respunt: Raïne Ysolt,
Je sui Tristran ke amer vus *solt.* (Ib. II, p. 123.)
N'i ad beivre fors ewe de funteine
U *sout* aveir cerveise en la semeine. (Chr. d. J. F. Ben. t. 3, p. 559.)

M. Francisque Michel regarde les trois dernières formes comme des parfaits définis; quant à moi, j'y vois des présents et ils satisfont pleinement au sens.

Voudriiez vous Dieu renoier,
Celui que tant *solez* proier,
Toz ses sainz et toutes ses saintes? (Rutb. II, p. 82.)
Ja *soles* vos jugier si voir. (P. d. B. v. 9074.)

Eswarzent ceu cil ki de la volenteit et de l'oyvre *suelent* desputeir et tencier. (S. d. S. B. p. 544.)

Ensi qu'il la veriteit de Deu detienent en menzonge, si cum pluisor gent *suelent* faire à la fieye. (Ib. p. 573.)

De ce dist Moyses ke l'om ne gostet de peissons ki scrafes n'ont; li peisson ki scrafes ont *suelent* sailhir desor les aiwes. (M. s. J. p. 473.)

De Bretaigne treu demandent,
Avoir le *soelent*, ce nous mandent,
Des autres illes ensement,
Et de France demainement. (Brut. v. 11096-9.)
Empereor et roi et conte
Et duc et prince à cui l'en conte
Romanz divers por vous esbatre
De cels qui se *seulent* combatre
Ça en arriers por sainte Yglise,
Quar me dites par quel servise
Vous cuidiez avoir paradis. (Rutb. I, p. 91.)
Jeo voil, fait il, par vos oïr
Queles eglises de cest païs
Solent estre de maire pris. (Ben. v. 6890-2.)

Présent du subjonctif de *douloir:*

Bien est droit que me *dueille*. (C. d. C. d. C. p. 39.)
Ne cuidiez pas qu'ele s'esjoie
S'ele ne set qu'autres se *dueille*. (Rutb. II, p. 35.)
Et il n'ert riens dont tant se *duelle*. (R. d. l. M. v. 3876.)

Nuls n'est ki *duille* pur mei, ne ki nuvele me ported de lui. (Q. L. d. R. I, p. 86.)

Je n'ai aucun exemple à ma disposition pour le subjonctif de *soloir*.

Parfait défini de *doloir:*

Moult fui navrez destroitemant,
Et moult me *dolui* duremant. (Dol. p. 259.)
Li apostoles le manda
L'empereor, mais n'i aida,
Rien ses mandemens ne valu,
Dont l'apostoles se *dolu*. (Phil. M. v. 29919-22.)

Participe passé: *dolu*.

Et ses peres l'avoit toudis

Soucouru, nouri et valu
Et son frere Aure moult *dolu*. (Phil. M. v. 17255-7.)

Le verbe *soloir* paraît n'avoir eu ni parfait défini, ni participe passé; du moins, je n'en ai rencontré nulle part aucune trace.

Voyez encore: doloie (C. d. C. d. C. p. 102), doloit (Brut. v. 3597); soloie (Phil. M. 9354), suleie (Ch. d. R. p. 79), soloit (S. d. S. B. p. 572), solions (R. d. l. M. v. 7450), soliens (Ch. d. S. I, p. 48), soliez, soliiez (G. d. V. v. 3442; Th. Cant. p. 113, 7; Rutb. I, p. 89), soulies (R. d. C. d. C. v. 4215), soloient (Ch. d. S. II, p. 152), etc.

Desdoloir, consoler, réjouir:

Ja ne deussiez tel dol fere,
Ce vos deust tot *desdoloir*
Que vos selonc vostre voloir
En esclairerez vostre cuer. (R. d. Ren. t. II, v. 16918-21.)

Adouloir, affliger, chagriner, faire de la peine.

Condoloir (se), partager la douleur de qqn., témoigner qu'on prend part à son déplaisir. C'est à tort qu'on abandonne ce mot, qui nous est nécessaire.

Je ne m'arrêterai pas aux formes: *deult* (Berte aux grans pies, p. 11), je *seul* (R. d. l. M. Préf. VI), etc.; on sait se les expliquer. Mais je ferai observer que, dans les dialectes de l'est et principalement du Comté de Bourgogne, le verbe *souloir* avait admis partout, vers la fin du XIIIe siècle, le renversement *eu* de *ue*, de la diphthongaison du présent de l'indicatif.

Apres nos leur octroions l'usage en notre bois de Vevre selon Poligny ainsi comme il l'i *seuloient* avoir ça ennars (çà en arrière). (1288. M. s. P. II, p. 552.)

Cfr. *florir* qui, dans la langue fixée, a adopté le même *eu*, excepté au figuré, où la conjugaison régulière s'est conservée à l'imparfait et au participe présent. Montaigne, au contraire, disait:

Où la science *fleurissoit;* divine police lacedemonienne . . . si longtemps *fleurissante* en vertu et en bonheur. (Essais, II, 12.)

ARDOIR (ardere).

Ce verbe, qui signifie *brûler*, *briller*, *étinceler*, s'est conservé longtemps dans cette phrase populaire: Le feu Saint-Antoine vous *arde!* La Fontaine s'en est encore servi: Haro! la gorge m'*ard!* (Le paysan qui avait offensé son seigneur.)

Ardoir était la forme picarde et bourguignonne; *arder*, celle de la Normandie, d'où *ardeir*, dans les dialectes mixtes. Dès

le premier quart du XIIIe siècle, *arder* prit la forme de la quatrième conjugaison sur les confins de l'Ile-de-France: *ardre*.

Le Roman de Rou fournit *arsir*, dans la partie interpolée du texte de Wace, qui a une forte teinte picarde. *Arsir* pourrait avoir été composé, sous l'influence des formes du parfait défini et de l'imparfait du subjonctif, d'après l'analogie d'un infinitif picard *ardir*. Cependant, quoique très-naturelle, on ne trouve, pour ce verbe, au XIIIe siècle, aucun exemple de la terminaison infinitive *ir; oir*, *er*, *eir* ou *re* s'étaient fixés partout. Or *arsir* ne date que du commencement du XIVe siècle, d'où je conclus que c'est une création tout à fait nouvelle de cette époque de décadence. L'influence des formes du parfait défini et de l'imparfait du subjonctif aurait alors aussi déterminé le changement du *d* final en *s*.

Et ki ne saichet ke mult est miez *ardoir* de le flamme de fievre ke de flamme des visces? (M. s. J. p. 490.)

Et la ville fist tote fondre, et les tors et les murs et les halz palais et les riches maisons *ardoir* et fondre. (Villeh. 480ᵉ.)

Se les choses que dit vos ai
Pour voir, li oes denoier,
Faite(s) m'*ardoir*, pendre u noier. (R. d. M. p. 45.)
Dunc veissiez flambe voler,
Chapeles *arder* e mostiers. (R. d. R. v. 16223. 4.)
Ceo semble qu'*ardeir* volt le munde. (Ben. II, v. 2059.)

Pur quei as fait *ardre* mes blez? (Q. L. d. R. II, p. 172.)

Li viles fist *arsir*, li païs vout cunquerre. (R. d. R. v. 1101.)

Présent de l'indicatif:

Las! fait il, se je *arch* ma dame,
Je sai bien que je perdrai m'ame. (R. d. l. M. v. 887. 8.)
Avoec i ont mis li Escler [1]
Une lampe de cristal cler;
Devant la tombe Mahon pent;
Il n'a riens dedens, et si rent
Tel clarte k'il sanle qu'ele *art*.
Elle i fu assise par art. (R. d. M. p. 80. 81.)
Com plus couve li feus, plus *art*. (Rutb. I, p. 38.)
Li carbuncles *art* que bien i poet home veer
Cume en mai en estet quant soleil esclarcist. (Charl. p. 18.)
Sire, fet ele, vous *ardez*. (L. d'H. v. 441.)
Pierres i ad (en l'escut), ametistes e topazes,
Esterminals e carbuncles ki *ardent*. (Ch. d. R. p. 59.)

Le parfait défini avait une double forme: l'une qui dérivait directement du latin *arsi*, l'autre formée sur le radical français

(1) Voy. la note des éditeurs du R. d. M. touchant le mot *Escler*.

La ville comence à esprendre et à alumer mult durement, et *ardit* tote cele nuit. (Villeh. 462[b].)

Encore fist il plus: il prist trestouz les livres qu'il avoit, si les *ardi*. (R. d. S. S. d. R. p. 28.)

Froissart et ses contemporains se servaient surtout de cette forme.

Quant Johannis oï que li Frans venoient si nes osa attendre, ainz *arst* ses engins et se desloja. (Villeh. 483[d].)

Gasta e *arst* si desertee
C'uncor est à peine habitee. (Ben. v. 3321. 2.)

La cite prist par traïson,
Tot craventa tors et donjon,
Arst le palais, destrui(s)t les murs,
Nus hom n'estoit dedens seurs. (Brut I, XXIV.)

Ma mere *arcistes* en Origni mostier
Et moi fesistes la tete pecoier. (R. d. C. p. 89.)

Li nostre message les assiegerent la sus, si *arsent* la maistre porte. (H. d. V. 506[a].)

Ensi d'Eneas, dont jou di, | Cis grans linages descendi
Par caus ki de Troies partirent,
Quant Griu l'*arsent* et abatirent. (Phil. M. v. 158-61.)

Dont recommencerent la gierre
Li Lombart, et *arsent* la tierre
Saint Piere od le roi Desiier. (Ib. v. 4150-2.)

Amunt Seine senz demuree
Puia la genz desmesuree
Desqu'à Roem, cele *arstrent* si
Que unkes riens nule n'i gari. (Ben. I, v. 985-8.)

Si emporterent l'ydle e la statue Baal hors de sun temple, si l'*arstrent*. (Q. L. d. R. IV, p. 384.)

Imparfait du subjonctif:

Et li feus aluma mout haut, si qu'il sembloit que toute la terre *ardist*. (Villeh. p. 69, XCV.)

Dame, li senescals a dit,
Commande me fu sans respit
Du roy qu'en .i. four vous *arsisse*,
Sacies, ou ma vie perdisse. (R. d. l. M. v. 983-6.)

Bien set, se il fust conseuz,
Li rois l'*arsist* por son seignor. (Trist. I, p. 48.)

Autresi les culverz, les chens,
Refirent il puis à Orliens;
Or en orent qu'il ne l'*arsissent*
E que il ne la destruississent. (Ben. I, v. 1099-1102.)

Ardrai (R. d. l. M. v. 901) — *ardra*, s'*ardra* (Fl. et Bl. v. 616; Rutb. I, p. 264) — *ardroit* (Ben. t. 3, p. 528) etc.

Participe présent: *ardant;* participe passé: *ars*, *arse*.

Tous jors i durent en *ardant*
Doi cierge de vertu molt grant,
Dont li candelabre sont d'or. (R. d. M. p. 79.)

Et tenoit bien li frons del feu, si com li aloit *ardant*, bien de une lieue de terre. Del domage ne del avoir, ne de la richesse qui là fu perduz, ne vos porroit nus conter, et des homes et des fames et des enfanz dont il ot mult d'*ars*. (Villeh. 456[c].)

Li forz chasteaus fu abatuz,
Ars e versez e tuz desfeiz,
E les granz aveirs pris e traiz. (Ben. v. 3656-8.)
Arse unt la province e esprise. (Ib. v. 5057.)

Les auteurs du XVIe siècle, qui faisaient un fréquent usage de ce verbe, le rapportaient ordinairement à la IVe conjugaison. *Ardre* (Rabelais, Pant. V, 41) — *ard* (indicatif) (ib. II, 22) — *ardoit*, *ardoyent* (Amyot, Hom. ill. Marcellus. Pelopidas) — *ars*, *arse* (ib. ead. Numa Pompilius. Themistocles. — Montaigne III, 1.

Je terminerai ce que j'avais à dire sur la troisième conjugaison, en citant le verbe

OLOIR (olere),

qui s'est perdu sans laisser aucune trace.

C'est une peaus qui moult miols *iolt*
Que nule espisce *oloir* ne siolt. (P. d. B. v. 1073. 4.)
Li font emplastres et entrais
D'un onghement ki fu fors trais
D'une boiste ki souef *ole*. (R. d. l. V. v. 2121-3.
Le fluie esgarderent parfunt . . .
Cum les rives d'erbes e de flors
E de divers arbres plusors
Olent suef e dulcement. (Ben. v. 3013. 19-21.)
Bone fame, n'en dot de rien,
E si tres sainte e si tres nete
Que *aut* plus soef que violete,
Que fleurs de lis ne fresche rose,
Et Dex en lui maint e repose. (Ben. t. 3, p. 526.)
Qant la rose suef *oleit*. (Romv. p. 419, v. 21.)
Et en iver et en este
I aveit vert herbe à plente,
O les flors qui soef *oleient*
De divers fruiz qui creisseient. (Chast. XIX, v. 7-10.)
Seignors, dist il, estrange chose | Vos semblereit se une rose
Bele et clere et soef *olante*
Naisseit d'une espine poignante. (Ib. III, v. 21-4.)

Cfr. Ben. II, v. 1385. 1526. 1533. 2019, etc. M. d. F. II, p. 192, etc.

1, 315

QUATRIEME CONJUGAISON.

PARADIGME DES VERBES FAIBLES DE LA IVE CONJUGAISON
dans les trois dialectes

BOURGUIGNON.	PICARD.	NORMAND.
	INFINITIF.	
rend-re [1].	rend-re.	rend-re, -er [2].
	PARTICIPE.	
	Présent.	
rend-ant.	rend-ant.	rend-ant.
	Passé.	
rend-uit, -u.	rend-ut, -u.	rend-ud, -u.
	INDICATIF.	
	Présent.	
rend, rent (ren),	renc, rench,	rend (ren),
ren-z,	ren-s,	ren-z,
rend, rent,	rend, rent,	rend,
rend-ons,	rend-omes, -ommes,	rend-um,
rend-eiz,	rend-es,	rend-ez,
rend-ent.	rend-ent.	rend-ent.
	Imparfait.	
rend-oie (-oe),	rend-oie (-oe),	rend-eie,
rend-oies,	rend-oies,	rend-eies,
rend-oit,	rend-oit,	rend-eit,
rend-iens,	rend-iemes (-iomes),	rend-ium,
rend-ieiz,	rend-ies,	rend-iez,
rend-oient.	rend-oient.	rend-eient.
	Parfait défini.	
rend-i,	rend-i,	rend-i,
rend-is,	rend-is,	rend-is,
rend-it, -i,	rend-it, -i,	rend-id, -i,
rend-imes (-ismes),	rend-imes (-ismes),	rend-imes (ismes),
rend-istes,	rend-istes,	rend-istes,
rend-irent.	rend-irent.	rend-irent.

(1) Ou *randre*. Voy. 2e conjugaison.
(2) *Ere* dans l'anglo-normand. V. Ben. t. 3, p. 480, etc.

BOURGUIGNON.	PICARD.	NORMAND.
	Futur simple.	
rend-rai,	rend-rai,	rend-rai, -erai,
rend-rais, -ras,	rend-ras,	rend-ras, -eras,
rend-rait, -rat, -ra,	rend-rat, -ra,	rend-rad, -ra, -erad, -era.
rend-rons,	rend-romes,	rend-rum, -erum,
rend-reiz,	rend-res,	rend-rez, -erez,
rend-ront.	rend-ront.	rend-runt, -erunt.
	Conditionnel présent.	
rend-roie,	rend-roie,	rend-reie, -ereie,
rend-roies,	rend-roies,	rend-reies, -ereies,
rend-roit,	rend-roit,	rend-reit, -ereit,
rend-riens	rend-riemes,	rend-rium, -erium,
rend-rieiz,	rend-ries,	rend-riez, -eriez,
rend-roient.	rend-roient.	rend-reient, -ereient.
	IMPÉRATIF.	
rend, rent (ren),	renc, rench,	rend (ren),
rend-ons,	rend-omes,	rend-um,
rend-eiz.	rend-es.	rend-ez.
	SUBJONCTIF.	
	Présent.	
rend-e,	renc-e, rench-e,	reng-e,
rend-es,	renc-es, rench-es,	reng-es,
rend-et, e,	renc-et, -e, rench-et, -e,	reng-ed, -e,
rend-iens (-ions),	renc-iemes, rench-iemes (-iomes),	reng-ium (ren-jum?).
rend-ieiz,	renc-ies, rench-ies,	reng-iez, reng-ez,
rend-ent.	renc-ent, rench-ent.	reng-ent.
	Imparfait.	
rend-isse,	rend-isse,	rend-isse,
rend-isses,	rend-isses,	rend-isses,
rend-ist,	rend-ist,	rend-ist,
rend-issiens (issions),	rend-issiemes,	rend-issium, -issum,
rend-issieiz,	rend-issies,	rend-issiez, -issez,
rend-issent.	rend-issent.	rend-issent.

AHERDRE, AERDRE (adhaerere),
attacher, joindre, saisir.

Se ke il totes les temporeiz choses despitent, et ne mie solement por ce ke l'om les doit tost perdre, mais ne s'i vuelent *aherdre*, mimes se eles astoient permanables. (M. s. J. p. 510.)

Mout se fet à sens boen *aerdre*,
Quer cel ne puet l'en onques perdre. (Chast. prol. v. 43. 44.)

Ensi totes voies si ju del tot renoye l'aperceue falseteit, et si ju m'*ahert* à la veriteit cuy ju averai deconue. (S. d. S. B. p. 524. 5.)

Naymes passa avant, si l'*ahert* par le doit. (Ch. d. S. II, p. 86.)
Fuions la (la luxure) tuit, fuion, fuions!
Ne cuer ne cor n'i apuions,
Qui s'i *aart*, qui s'i apuie,
Le porcel resemble e la truie. (Ben. t. 3, p. 529.)

Et avec la diphthongaison picarde *ie*, de la seconde moitié du XIIIe siècle:

Si l'*ahiert* par la trece blonde. (Poit. p. 25.)
Si nous à vous nous *aerdons*. (R. d. l. M. v. 5666.)
Par mainte fois as nes s'*aerdent*
Et tant les tienent et demorent
Que as roces el peril corent, (Brut. v. 750 - 2.)
Les escus guerpissent et perdent,
Bras à bras ensi s'*entraherdent*,
Tant sachent et boutent et tirent,
Et si malement s'entratirent,
Que des hiaumes rompent les las. (R. d. l. V. v. 1932 - 6.)

Bone chose est à mi del tot ke ju à ti m'*aherde*. (S. d. S. B. p. 562.)

Parfait défini:

Un fust *aerst*, si l'embrassa,
E tant s'i tint k'il arriva
Ke la gent vint ki l'emporta. (R. d. R. v. 15309 - 11.)
E li fors venim· eschausfat,
En le os s'*erst*, nercir le fist. (Trist. II, p. 105.)

Imparfait du subjonctif:

Car si le hopoit ses cevals,
Ki n'est ne chevelus ne caus,
Se il sor le ceval seist,
Ja en tel lieu ne s'*aersist*,
A sele, à crigne, à mont, n'aval,
Qu'il ne chaist jus del ceval. (L. d. T. p. 80.)

Participe passé: *ahers*, *aers*, *aherse*, *aerse*.

Certes, bienaureiz est li membres ki del dot ne serat *ahers* à cest chief, et kel seurat tot cele part où il irat. (S. d. S. B. p. 561.)

Barbe noire, grenons torcis
Et le menton *aers* au pis. (Romv. p. 524, v. 9. 10.)

Et avec la diphthongaison picarde *ie*, comme au présent:

Maintenant l'a *ahiers* li dus. (Poit. p. 8.)

Outre le composé *entraherdre*, dont on vient de voir un exemple, on trouve *desaherdre*.

En saillant, guenci de travers,
De l'anemi s'est *desaers*. (Brut. v. 11924. 5.)
A mort i unt livrez lor cors;
Des murs les unt si *desaers*,
Tuez e trebuchez envers,
Que n'i a rien del effundrer,
Del abatre ne del entrer. (Ben. v. 19095-9.)

BOIRE (v. fo.), bibere.

Ce verbe était, dans le principe, régulièrement fort; mais la forme infinitive *bovre*, *bevre*, prit de bonne heure la diphthongaison du présent de l'indicatif: *boivre*, en Bourgogne et en Picardie; *bevre*, en Normandie; *beivre*, dans les dialectes mixtes; *baivre*, dans le Maine, la Touraine et les cantons adjacents. Après 1250, on trouve enfin les formes contractes *boire* et *beire*, dont la première est restée dans la langue littéraire.

Vos me nouristes, se ne puis je noier,
Et me donastes à *boivre* et à mengier. (R. d. C. p. 206.)
Ce n'ert pas por *boivre* à guersoi;
Ainz avoit soi de nous reembre. (Rutb. I, p. 93.)
Tuit li plus riche chevalier
N'ont que *beivre* ne que manger. (Ben. v. 8734. 5.)
Je oi sai, si à *baivre* demandai. (Trist. II, p. 120.)
De si qu'il vint à Saint Denis ne volt mangier ne *beire*.
(Chr. d. J. F. v. 26.)
Onques n'en oi tel desirier
Ne de *boire*, ne de mangier. (Brut. v. 11289. 90.)
Qui venus est à la mer *boire*. (V. s. l. M. XLV.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait de la manière suivante:

BOURGOGNE et PICARDIE.	NORMANDIE.
boif, boi,	beif, bei,
boi-z, boi-s,	bei-z,
boi-t,	bei-t,
bev-ons, bev-ommes,	bev-um,
bev-eiz, bev-es,	bev-ez,
boiv-ent.	beiv-ent.

c'est-à-dire régulièrement fort, avec affaiblissement de l'*o* en *e* dans les dialectes bourguignon et picard, à la première et à la seconde personnes du pluriel. J'ai expliqué ce changement à l'occasion de *devoir*. Impératif de même.

Je *boif* de l'eve de mon puis. (N. R. F. et C. II, p. 490.)

Ne *boi* mie encor aiwe. (M. s. J. p. 511.)

Et si ne puis avoir sejour
Se je ne *boi*, ou dorc, ou masque. (Th. F. M. A. p. 101.)
Manjue et *boif* et si t'enyvre,
Que mauvais est de pou lassiez. (Rutb. I, p. 131.)
Nuns cele nuit ne *boit* ne ne manjue,
Ne boins chevalz n'i ot selle tolue. (G. d. V. v. 3728. 9.)
Partonopens repaire à Blois,
Et siet un jor à son haut dois;
Mais il n'i *boit* ne ne mangue,
Ne ses iols d'un liu ne remue. (P. d. B. v. 3835-8.)
Ne dort ne *beit* ne ne manjue,
Que tote la chere a fundue. (Ben. v. 13936. 7.)
Et nous *bevons* de la fontaine. (Th. F. M. A. p. 112.)
Sire Lambert, maingiez et si *beveiz*. (G. d. V. v. 923.)
Filz e filles perduz avez
Se la mer tote ne *bevez*. (R. d. R. v. 13361. 2.)
Et li autre par la maison
De vin *boivent* par contençon. (Fl. et Bl. v. 1347. 8.)
Mais trop *boivent*, n'en sai avant. (P. d. B. v. 7278.)
Tant en *beivent* qu'à toz jors mais
Aura li dux Richart d'eus pais. (Ben. v. 21530. 1.)

Parfait défini: *bui*.

Tant *bui* la nuit que je fui yvres. (R. d. l. M. v. 4437.)
Naie, je ne *bui* hui de vin! (Th. Fr. M. A. p. 62.)

Donkes sainz Johans *buit* assi lo boyvre de salveteit. (S. d. S. B. p. 542.)

Longemant *buit* por sa soif restainchier. (G. d. V. v. 2726.)
Por ço ne li fist mal ne bien,
Qu'il n'i manga ne ne *but* rien. (P. d. B. v. 3845. 6.)

Avec *s* intercalaire: *bust* (R. d. S. G. v. 2019).

Je sui roïne, mais le non | En ai perdu par ma poison
Que nos *beumes* en la mer. (Trist. I, p. 107.)
Del beivre qu'ensemble *beuimes*. (Ib. II, p. 57.)
Vus en *beustes* e je en *bui*. (Ib. ead. p. 112.)

Tuit cist *burent* lo boivre de salveteit. (S. d. S. B. p. 542.)

Cele nuit *burent* et mangierent. (R. d. l. V. v. 1345.)

Cume cil malade vindrent al premier chief del ost, entrerent en une loge, si i mangerent e *beurent*. (Q. L. d. R. IV, p. 372.)

Imparfait du subjonctif:

Kar nostre Sires le defendi que jo n'i *beusse* ne manjasse. (Q. L. d. R. III, p. 288.)

Kar sil m'ad cumanded nostre Sire que jo n'i *bousse* ne manjasse. (Ib. ead. p. 287.)

Que jo cumandai qui ici ne manjasses ne *beusses*, tis cors n'iert pas enseveliz en la sepulture de tes ancestres. (Ib. ead. p. 289.)

Que atient ce ke il dist des repuns pechiez des alquanz hommes et des aoverz à ce ke il avoit defendut lo malade ke il ne *bewist* aive. (M. s. J. p. 511.)

Si com la meillor gent qi onques *beust* vin. (Ch. d. S. I, p. 65.)

Et il envoievent, si apelevent lor trois serors, ke eles manjaissent et *buissent* avoc eaz. (M. s. J. p. 498.)

Ja de morir garant n'eussent,
Se la mer tote ne *beussent*. (R. d. R. v. 11845. 6.)

Futur: *bevrai*, *beverai;* conditionnel: *bevroie*, *bevreie*, *bevereie*. (Voy. *devoir*, pour l'*e* radical, en Bourgogne et en Picardie.)

Mangerai sun peisun e *bevrai* sun claret. (Charl. v. 585.)

Si dist: Propice me seit Deu que jo n'en guste, ne *beverai* pas l'ewe que cist unt par entre lur enemis prise e portee, en pour de lur sanc espandre, e en peril de mort. (Q. L. d. R. II, p. 213.)

Se sanz vilanie veuz beivre,
Garde que ta boche seit seivre
Del morsel que mis i auras,
Quer ja mar o tel frein *bevras*. (Chast. XXII, v. 189-92.)
Ja por ce, de vin ne *bevra*,
Ne plus chaut chaperon n'aura. (Dol. p. 204.)
Nos *bevrons* de l'autre picier,
Si lairons lui et le plaidier. (P. d. B. v. 3971. 2.)

Mais faites un bel digner à lur oes aturner, e mangerunt e *bevrunt*, e puis à lur seignur en irunt. (Q. L. d. R. IV, p. 368.)

Od tei ne irreie, ne pain mangereie, ne ewe ne *bevereie*. (Ib. III. p. 287.)

Imparfait de l'indicatif:

De l'eve *bevoit* au ruissel
Qu'ele n'avoit point de vessel. (Rutb. II, p. 122.)
Li sien mangoient et *bevoient*
Et moult grant joie demenoient. (P.d. B. v. 3839. 40.)
Quant il mangoient et *bevoient*,
Li oisel deseure aus cantoient. (Fl. et Bl. v. 251. 2.)
Od eus manjoent e *beveient*. (Ben. v. 39030.)

Participe passé:

Quant ot *beut* li niez l'empereor,
Conte Olivier apelle par vigor. (G. d. V. v. 2749. 50.)

Kar il n'en out de treis jurz ne de treis nuiz de pain mangied, ne *beud*. (Q. L. d. R. I, p. 115.)

Petit i ot mengie et *beu* de vin frois. (Ch. d. S. II, p. 12.)
Quar il ot ja tel puision *biute*,
Dont il ot pries la mort reciute. (Phil. M. v. 19660. 1.)
Li miez guariz en unt *boud* itant,
Tuz sunt neiez par merveillus ahan. (Ch. d. R. p. 96.)

Ces exemples posés, je vais chercher à résoudre plusieurs difficultés que présente le verbe *boire*.

J'ai indiqué ci-dessus la forme *bovre*, comme la primitive bourguignonne et picarde, ce qui paraîtra extraordinaire puisque les S. d. S. B. donnent déjà *boivre*, infinitif employé substantivement. Je me fonde sur le futur:

Vos *boverez* mon boyvre, ce dist nostre Sires, à saint Jaike et à saint Johan. (S. d. S. B. p. 542.)

On voit qu'ici la diphthongaison n'avait pas encore trouvé place, vu la terminaison lourde [1]. Les verbes forts de la quatrième conjugaison, on le remarquera, renforcèrent, en général, de fort bonne heure l'infinitif, parce que la terminaison étant très-brève, on chercha à donner plus de valeur à la forme en diphthonguant le radical, pour satisfaire à la loi de l'équilibre.

Du reste, à supposer que la forme primitive du verbe *boire* ait été *bevre* dans tous les dialectes, cela ne lui enlève pas son caractère de verbe fort; car l'*e* radical se trouve toujours sans renforcement devant les terminaisons lourdes, et l'on s'expliquerait très-bien l'*oi*, en Bourgogne et en Picardie, par la diphthongaison de l'*i* latin devant les terminaisons légères (cfr. *voir*). Ces diphthongaisons auraient alors donné lieu à un nouvel infinitif en *o* radical, qui plus tard se renforça avec *i*.

Le *v* du futur et du conditionnel s'est-il prononcé en consonne pendant tout le XIIIe siècle? A en juger par l'analogie, je ne le pense pas; les dialectes de la Picardie, de la Touraine et des provinces avoisinantes l'ont sans doute changé en *u* dès le milieu du XIIIe siècle, au plus tard.

Favorisée par le *v* terminatif, l'influence des formes du parfait défini et du futur, après le changement de *ev* en *eu*, s'il est vrai qu'il ait existé alors, fit introduire *u* comme voyelle radicale, au lieu de *e*, à certains temps. Entre 1250 et 1260, on voit paraître, en Picardie, l'imparfait *buvoie* et le futur *buvrai*:

Cil homme vivoit sans vilonnie,
Poi *buvoit* de bon vin sour lie,
Mais aighe ki n'ert pas boulie. (R. d. M. p. 7.)
Et en este, pour son deduit,
Si mangeoit .i. poi de bon fruit,
Apries mangier, al miedi,
E *buvoit* une fois ausi. (Phil. M. v. 2980-3.)
Vous mangeres à la vespree

(1) Cfr. *bovraige*: Et dous dist, ci que vos je vig, car cist *bovraiges* ne puet mie trespasser si je nel boef. (Roquefort s. v. *bovraige*.)

> Pain et tarte, car et poisson,
> Et *buveres* vin affuison (à fuison). (R. d. M. d'A. p. 4.)

Pour ce qui est des deux premières personnes du pluriel du présent de l'indicatif, où l'*u* s'est aussi fixé, je ne connais, au XIIIe siècle, aucun exemple qui le porte.

Ces formes en *u* ne pourraient-elles pas s'expliquer aussi, en partie du moins, par un souvenir de la forme *bovre?*

Comme termes de comparaison à ce que je viens de dire, je citerai:

Sommeliers, o createurs de nouvelles formes, rendez moy de non *beuvant*, *beuvant*. (Rabelais, Gargantua I, 5.)

Beuvez tousjours, vous ne mourrez jamais. (Ib. ead.)

Beuvent (ib. Pantagruel IV, 43) — *beuviez* (ib. Gargantua I, 39) — *beurez* (ib. Pantagruel III, 13) — *beuroyt* (ib. ead. V, 5.).

Il proposa une couronne en prix à celuy qui *beuroit* le mieulx. (Amyot. Hom. ill. Alexandre.)

Le composé le plus fréquent de *boivre*, est *aboivre*, *abevre*, plus tard *abevrer*, *abeuvrer*, *aboivrer*, etc. d'où nous avons fait, par transposition du *r*, notre mot *abreuver*. *Aboivre*, signifiait *faire boire*, *désaltérer*, *enivrer;* par extension, *imbiber*, *pénétrer*, *instruire*.

> A cels le (le paradis) donent e delivrent
> Qui les *aboivrent* et enyvrent
> Et qui lor engressent les pances
> D'autrui chatels, d'autrui substances. (Rutb. I, p. 189.)
> E li marinier fol e sort,
> E ivre e *abevre* e lort. (Ben. v. 41059. 60.)

Emboivre, imbiber, tremper, se pénétrer — s'enivrer, être ivre (sens propre et figuré).

> Dont par ert il si deceus
> Et de vostre amour *embeus*. (Fl. et Bl. v. 2177. 8.)

Cfr. ib. v. 2239.)

> Comme homme *embeu*, qui chancelle et trepigne,
> L'ai veu souvent quand il se alloit coucher. (Villon, p. 61.)

La terre *embue* du sang du juste. (Rabelais, II, 1.)

Voy. le Glossaire aux mots *forsboivre*, *sorboivre*, *autant*, *lut*.

CLORE (claudere).

Le verbe *clore* conserva cette forme pendant le XIIIe siècle tout entier, et ce n'est que dans le XIVe, que l'*o* s'y assourdit fréquemment en *ou*. *Clore* avait beaucoup de dérivés, qu'on voit se mélanger avec les composés de *cludere*, soit par suite de l'affinité qui existait entre ces derniers et *claudere*, soit à

cause de l'emploi facultatif de l'*o* et de l'*u*. Prenons d'abord quelques exemples de *clore*.

Il a fait l'uis *clore* sor soi. (P. d. B. v. 2539.)

E fist *clorre* les portes del temple que l'um n'i entrast. (Q. L. d. R. IV, p. 400).

Quar il de lur greit *cloent* lur oez encontre la lumiere d'entendement. (M. s. J. p. 509.)

Cloent la porte et le pont ont sus mis. (O. d. D. v. 6948.)

Quar li amors de droiture aoevret un pau apres plus largement les permanables choses en la paiz, cui ele davant *clooit* en la commotion. (M. s. J. p. 516.)

Apres li *clost* l'uis et ferma. (Dol. p. 179.)

Oez pur quele ententiun
Se *clostrent* apres d'envirun. (Ben. I, v. 1025. 6.)

Lors se *clostrent* li nostre de lices par defors. (Villeh. p. 131, CLIII.)

Quar li termes vient et aprouche
Que la mort nous *clorra* la bouche. (Rutb. I, p. 97.)
Tous *clora* chius les huis tous .iij.
Qui fait sont de vermeil laiton. (Poit. p. 58.)
L'uis a *clos*, dou mostier se part. (R. d. M. p. 74.)
Et si ot molt bele maison
Close de haut mur environ. (L. d. T. p. 72.)
Ouvrans et *cloans* à dangier. (Romv. p. 321, v. 8.)

Reclore, refermer.

Et quant tres grant joie le prent,
Si s'ovre li cuer et s'estent;
E se *reclore* ne se puet,
Delivrement murir l'estuet. (R. d. R. v. 7539 - 42.)
Par .xii. feniestres issoient,
Et apries toutes *reclooient*
Quant il en estoient issu. (Phil. M. v. 2566 - 8.)

Aclore, clorre, fermer; *raclore*, renfermer. (V. Roquefort s. v. *raclore*, *raclos*.)

Dure est la terre, senz mareis,
Entre Argences e Cingeleis,
Dreit vers midi; en teu maniere
L'*aclot* e ceint une riviere. (Ben. v. 33262 - 5.)

Desclore, déformer; éclaircir, expliquer.

Ausi voir comme est Evangile
Est ceste chose:
Si vous doit bien estre *desclose*. (Rutb. II, p. 104.)

Enclore, enclore, enfermer.

Cume li reis fud venuz à sun palais, ses dis suignantes que Absalon ses fiz out deshunurees fist *enclore*, e puis à el(e)s ne aprechad nule feiz, mais *encloses* furent e cume vedves jesque à lur mort. (Q. L. d. R. II, p. 197.)

Moult par estoit li lieux plaisans
Et pour deduire delitans,
Car li bois par dales estoit,
La riviere les *enclooit.* (R. d. C. d. C. v. 1831-4.)
Dites pour quoi·ci le meistes
Et pour quoi ceenz l'*enclossistes,*
Et que vous avoit il meffeit? (R. d. S. G. v. 1955-7.)
Et li rois . . . .
Lor deffendi qu'il n'assauɛissent.
Mais là dedens les *enclosissent.* (Phil. M. v. 26775. 7. 8.)

Esclore, éclore — manifester, faire connaître. Je ferai d'abord observer que ce verbe se trouve employé activement dans Rabelais: Un pigeon *esclouant* ses petits.

La dame parlast; mais el n'ose,
Qu'as rois ne soit s'entente *esclose.* (P. d. B. v. 8737. 8.)

Forsclore, exclure, priver, empêcher de fuir, couper, séparer — fermer, interdire (l'entrée d'un lieu).

Dont se coururent armer, si monterent et les *forcloent* en un destroit . . . . car nostre gent se travailloit de iaus aprochier le plus qu'il pooient et d'eus *forclore.* (H. d. V. 506[e].)

Treis mile heaumes les *forscloent*
Qu'il ne s'entreveient ne oent. (Ben. v. 5413. 4.)
De ceus qui de proesce unt los
Ne devez mais estre *forsclos.* (Ib. v. 22206. 7.)
Maintenant lor furent as dos,
Bien les quident aveir *forsclos.* (Ib. v. 34367. 8.)
Dales ma garderobe apres
A un huis qui siet asses pres
Pour venir ci priveement.
Il a passe moult longuement
Qu'a este fermes et '*fourclos.* (R. d. C. d. C. v. 2241-5.)

Voltaire fait quelque part la remarque suivante: „On arrive aux portes d'une ville fermée, on est quoi?... Nous n'avons plus de mot pour exprimer cette situation. Nos pères disaient *forclos*; ce mot très-expressif n'est demeuré qu'au barreau; c'est dommage."

Cfr. les exemples suivants, où les mêmes formes se rattachent à des composés de *cludere.*

Par iror est la splendors del Saint Espir *fors esclose.* (M. s. J. p. 513.)

A la p. 465 du même texte, on lit:

Car cil ki or soi gettet parmei ses deseiers de ceste dolor de cuer remanrat dont *fors enclous* de cele sue deventriene feste.

Je crois les deux leçons admissibles.

Floridan et Ellinde n'estoient mie si *forclus*, ne privez du doux et agreable regard, ne de gracieuses devises de l'ung et de l'autre, qu'il ne parlassent et devisassent ensemble. (Roquefort s. v. *forclus.*)

Cfr. enfin le substantif *enclus*, moine (reclus), enceinte.

Il n'espargnoit ne clers, ne moines,
Enclus, hermites, ne canoines,
Et les nonains, et les convers,
Qui plus erent à lui ahers. (Roquefort s. v. *enclus*.)
.I. brief aport, sil met ci jus
El senestrier de cest *enclus*. (Trist. I, p. 119.)

Je ferai encore remarquer que, vers la fin du XIIIe siècle, ces verbes diphthonguèrent quelquefois irrégulièrement l'*o* et l'*u* avec *i*.

CONNAITRE (v. fo.), cognoscere.

La forme primitive de ce verbe a été: *conostre*, en Bourgogne et en Picardie; *cunustre*, en Normandie.

Car cil ki sa misere ne conoist, ne puet assi *conostre* son solaz. (S. d. S. B. p. 546. Cfr. p. 550.)

Ke ore *cunustre* ne me volt? (Trist. II, p. 119.)

Dès avant la fin du XIIe siècle, le dialecte picard remplaça la forme primitive et correcte par *conoistre*, où la diphthongaison provient de l'influence des formes renforcées de l'indicatif. *Conoistre* s'introduisit un peu plus tard en Bourgogne. La forme normande *cunustre*, devint *conuistre*, *cunuistre*, dans les dialectes mixtes. Au lieu de *cunustre*, on trouve *conustre* dans des textes mélangés.

La variante *cognoistre* (J. v. H. p. 434), *congnoistre* (R. d. R. v. 1036), est de la fin du XIIIe siècle. Elle n'appartint d'abord qu'à la vie commune; mais, au XIVe siècle, elle devint très-ordinaire et on l'employa jusqu'à la fin du XVIe. L'*o* de *cognoistre* s'assourdit en *ou*, d'où *cougnoistre*.

Vers 1250, on voit paraître, à l'est de la Picardie, la forme *quenoistre*, qui s'explique de la manière suivante: On écrivit le *c* fort par *q* (voy. la Dérivation), et l'*o* devint *e* par suite de l'influence de la lettre *q(u)*. Ou bien *que* représente-t-il simplement *q*, et y a-t-il eu rejet de l'*o*? Le patois picard moderne connaît encore l'élision d'un *o* inaccentué entre deux consonnes: *cmander*, commander, *qment*, comment.

(Li visce) ne nos puent *conoistre* quand nos sumes dolent. (M. s. J. p. 454.)

Qar *conoistre* le vuet Sebile la roïne,
Qi li a pardone mautelant et corine. (Ch. d. S. I, p. 115.)
Li rois tramist al duc message
Pour bien *connoistre* son corage. (Phil. M. v. 3196. 7.)

Au milieu du XIIIe siècle, ce redoublement de la consonne

n était ordinaire, en Picardie, à toutes les formes du verbe *conoistre*.

E seient traveillez de mesaventures et de enfermetez, e il vuillent *cunuistre* e pardun requerre de lur mesfaiz. (Q. L. d. R. III, p. 262.)

Home qui plaide en curt . . . e home li metted sur qu'il ait dit chose, que il ne voille *conustre*, se il ne pot derainer per .ii. entendable home del pleidant e veant, que il ne l'aurad dit, recovered a sa parole. (L. d. G. p. 182, 28.)

Mais *conuistre* i pout l'un mult tost l'encloeure.
(Th. Cant. p. 121, v. 5.)

Si li fâimes tant à saveir
E *conuistre* e aperceveir. (Ben. I, v. 2073. 4.)
Car si com li muls aveit honte
De *quenoistre* la verite,
Que asne l'eust engendre. (Chast. III, v. 100-2.)

Le présent de l'indicatif avait pour formes:

BOURGOGNE.	PICARDIE.	NORMANDIE.
conois,	conois, connois,	cunuis,
conois,	conois,	cunuis,
conoist,	conoist,	cunuist,
conessons,	conissons,	cunessum, (cunussum?
conesseiz,	conisses,	cunessez, (cunussez?
conoissent.	conoissent.	cunuissent.

Il était donc régulièrement fort. En Bourgogne et en Normandie, pour la raison que j'ai donnée à l'occasion de *devoir*, le second *o* devenait *e* aux deux premières personnes du pluriel; en Picardie, l'*e* était représenté par *i*. Si cet *i* a été de suite employé au lieu de *o* ou de *e*, ou s'il date seulement de l'époque où *oi* s'était déjà fixé à l'infinitif, c'est ce qu'il est impossible de déterminer; mais, dès la fin du XIIe siècle, il était en usage [1]. Impératif de même.

Noe conduist l'arche parmei lo peril del duluve, en cui je *reconois* aparmenmes la forme de ceos qui sainte eglise ont à governeir. (S. d. S. B. p. 566.)

Mais je *connois* bien vostre essoigne. (P. d. B. v. 7024.)
Kar ne *conuis* ne jeo ne vei
Qu'en l'estorie ait rien si bien nun
E doctrine e cognitiun. (Ben. I, v. 2130-2.)
Ben le *conuis* que gueredun vos en dei
E de mun cors, de teres e d'aveir. (Ch. d. R. p. 132.)
Fait il, tu ne *connois* la gent. (Fl. et Bl. v. 1606.)

(1) On a déjà vu l'*i* picard remplacer quelquefois l'*e* bourguignon; cet emploi de l'*i* tient peut-être à la nature de l'*e* muet picard. (Voy. l'Article.) — Le patois picard actuel emploie *i* pour *oi*, *u*, *ui*: *pisson*, *disque*, *edpis*.

Ore, chier pere, vei e *cunuis* ceste piece de tun afublail que tienc en ma main. (Q. L. d. R. I, p. 94.)

Li quens sait bien qu'il a passez
Guivres et serpenz et de malfez;
Des lions *connoist* bien les traces,
Et lor tesches et lor effaces. (P. d. B. v. 5751-4.)
E Renomee, qui tot veit
E tot *conuist* e aparceit. (Ben. v. 3215. 6.)
Veit sun esforz, veit sun poeir,
Conuist l'esforz de son saveir. (Ib. v. 4869. 70.)
Mult ad apris ki bien *conuist* ahan. (Ch. d. R. p. 98.)

Car ce ke nos veons en lumiere, ce *conissons* nos. (M. s. J. p. 458. Cfr. p. 487.)

Nous . . . *recounissons* et avons recouneu, ke nous et no hoir duc de Braibant tenons et devons tenir del eveske, et del eglise de Liege, Hakendeure et toutes les appartenances. (1283. J. v. H. p. 421.)

Vos ki *coneisseiz* vostre exil. (S. d. S. B. p. 546.)

Cet *ei* radical est certainement une faute, ou une simple variante orthographique de *e*, comme le prouveront les formes en *e* pur qu'on verra plus bas.

Dans le dialecte picard, on trouve d'ordinaire la terminaison *ies* à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif et de l'impératif. Cette diphthongaison provient sans doute de l'influence des deux *s*.

Dist Peanda: n'est pas issi,
Vous *connissies* petit Osgui. (R. d. B. v. 14987. 8.)
Bien *connissies* le saint Hermite
Qui est hom de haute merite. (R. d. M. v. 1035. 6.)
Maistres, qu'est che chi qui me lieve?
Vous *connissies* vous en cest mal? (Th. F. M. A. p. 62.)
Counissies donques la folie. (C. d. C. d. C. p 26.)

Li visce ne nos *conoissent* se nos sumes afflit, car manes ke il hurtent lo dolent cuer si resailhent. (M. s. J. p. 453.)

Kar bien *conuissent* e ben veient
Que rien ne puent perdre od eus. (Ben. v. 28349. 50.)

Présent du subjonctif:

S'est tens que je m'en *reconnoisse*. (Romv. p. 323.)
Mais ço c'ore me presentes,
Vostre merci à cief menes,
Que voie ma dame et m'amie
Sains ço qu'el me *connoisse* mie. (P. d. B. v. 6863-6.)
Ceste bataille ne poet remaneir unkes
Josque li uns sun tort *reconuisset*. (Ch. d. R. p. 139.)

E il là facent lur penitence e lur penance, e *cunuissent* lur pecchied e lur iniquited e de tut lur quer se prengent à Deu. (Q. L. d. R. III, p. 264.)

L'*e* et l'*i* que l'on a vus aux deux premières personnes du pluriel, remplacèrent aussi, en Bourgogne et en Picardie, l'*o* de la seconde syllabe, à l'imparfait, au futur et au conditionnel, où les terminaisons sont lourdes. La Normandie conserva son *u* à ces temps; *ui*, *oi*, dans les dialectes mixtes. Vers 1250, l'*oi*, venant de l'infinitif *conoistre*, s'introduisit aussi au sud de la Picardie, sans toutefois repousser les formes en *i*, qui restèrent en usage dans l'est et le nord du dialecte picard jusque bien après le XIIIe siècle. A dater de la même époque, *oi* était, pour les temps ici en question, la forme ordinaire de l'Ile-de-France en suivant le cours de l'Aisne, à partir de l'est, et en remontant vers Beauvais. Cet *oi*, favorisé par celui de Touraine et des cantons avoisinants (oi = ui), se répandit au sud et à l'est de la langue d'oïl et finit par devenir la forme prédominante.

L'*i* picard, dont je viens d'indiquer l'usage, a induit plusieurs grammairiens à admettre un infinitif *conistre*, qui n'a jamais existé jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

> Par ceus où j'ai eu amor,
> Où plus *conoisseie* valor. (Ben. v. 39425. 6.)
> Et tu ne me *reconnissoies?* (Th. F. M. A. p. 107.)

Il savoit bien ke li angele ne pooyent mais repairier à la voie de paix, car il *conessoit* bien l'orgoyl Moab. (S. d. S. B. p. 524.)

Et quant ele obliet ce ke ele savoit et conoist ce ke ele ne *conissoit*. (M. s. J. p. 485.)

> Bien *connissoit* cascuns s'ensaigne. (R. d. M. p. 76.)
> Kar apertement *conoisseit*
> Qu'à eus soffrir n'aveit esforz. (Ben. v. 27769. 70.)
> Toutes les terres *quenoissoit*,
> Et les manieres en savoit. (R. d. S. S. v. 1771. 2.)
> Ne *conoissiez* pas la contree. (Ben. v. 15316.)
> Cil qui l'eslection faisoient
> Pertonopeus ne *connissoient*. (P. d. B. v. 9325. 6.)
> Cil meismes kil *congnoisseient*. (R. d. R. v. 594.)

De ce dist sainz Paules: Dont *conistrai* ge ensi com je sui conuz. (M. s. J. p. 478.)

> Se c'est Ogier, ben le *conisterai*. (O. d. D. v. 9247.)

Pur ço entre les genz te *cunuistrai* e à tun num chanterai. (Q. L. d. R. II, p. 210.)

> Quant jeo *conuistrai* ma baniere,
> Maintenant ert sur eus li huz. (Ben. II, v. 726. 7.)
> Par dreit jugement m'en metras
> Qant la pramesse *quenoistras*. (Chast. XX, v. 63. 4.)
> De sun ami bien *conustra*
> Le bastun, quant ele le verra. (Trist. II, p. 144.)

Par sens ferai qu'il y venra,
Que nulz ne le *connoisterra*. (R. d. C. d. C. v. 5942. 3.)
As armes vous *congnoisterons*. (Ib. v. 714.)
Comment *connoistruns* donc celui? (R. d. S. G. v. 310.)
Sin *reconistres* miols l'outrage
Que me faites . . . (P. d. B. v. 6000. 1.)
Saveir si vus le *cunustrez*. (Trist. II, p. 118.)
Me *connoisteres* verite. (R. d. C. d. C. v. 5272.)
Mais quant il mix *connisteront*
Sa maniere, mix l'ameront. (R. d. l. M. v. 2343. 4.)
Kar par ce sanc bien *quenoistreit*
Qel enferte ses pere aureit. (M. d. F. II, p. 195.)
Sovent avoient fait omages | Sovent orent done ostages
Que des Bretons *reconnistroient*
Lor fiu et que d'aus les tenroient. (Brut, v. 13843 - 6.)

Parfait défini: *conui*, *connui*, *connuc (counui)*, *cunui*.

Je sui tos pres de jurer au mostier
Moi sissantisme de barons chevaliers,
Ne vos *conui*, par le cors saint Richier! (O. d. D. v. 3976-8.)
Cis aura le pris de l'estour,
Se onques chevaliers *connui*. (R. d. l. V. p. 282.)
Robin, je te *connuc* trop bien
Au canter, si con tu venoies. (Th. F. M. A. p. 107.)
Car bien sai, s'onques le *counui*. (Romv. p. 318.)
Mar vi l'ure que vus *cunui*
E vus e Tristran vostre ami. (Trist. II, p. 1.)
Si çoiemant en est an l'ost antreiz
Desoz un arbre k'est foillus et rameiz,
Ke nel *conuit* nuns hom de meire ney
Del ost le roi de France. (G. d. V. v. 1079 - 82.)
De veir, senz mençonge e senz ni,
Saint Hues, l'abe de Cloigni,
Conut e sout en un moment
Sa mort e son trespassement. (Ben. v. 40845 - 8.)

Congnut (R. d. R. v. 1039), *counut* (M. d. F. Gug. v. 154.)

Vos lettres veimes tout troi,
Ne de çou deceu ne fumes:
Vostre seel bien *conneumes*. (R. d. l. M. v. 4212 - 4.)

Et nous Henris.... *recouneumes* bien le devantdit Jehan à home. (1253. Th. N. A. I, p. 1052.)

Soit sainz Johans martres en ayer les engeles, car cil si cum espiritels creatures *conurent* plus certement les esperitels signes de sa devotion. (S. d. S. B. p. 543.)

Cil *conourent* l'ovraigne aperte,
Manifestee e descoverte. (Ben. v. 21270. 1.)

Imparfait du subjonctif:

Pluis tost k'il pot issi fors coiemant;
Puis se ferit an la prese pluis grant,
Que nel *conuist* ne Karle ne sa gent. (G. d. V. v. 434-6.)
Grim li out fet changer son non,
Qe par tant nel *conuist* l'om. (L. d'H. v. 148. 9.)
S'il *conneussent* l'aigue là où je la connois,
Mostre vos eussent lor force maintes fois. (Ch. d. S. I, p. 98.)

Participe passé: *conuit*, *conut*, *conu*, *coneu*.

Nos faisons ui, chier freire, l'encommencement de l'Avent, cuy nous est asseis renommeiz et *conuiz* al munde, si cum sunt li nom des altres sollempniteiz; mais li raisons del nom nen est mies par aventure si *conue*. (S. d. S. B. p. 521.)

Seignors, je ai veues vos lettres; bien avons *queneu* que vostre seignor sont li plus haut home qui soient sans corone. (Villeh. 434[d].)

Gerars li a tout *conneu*
Son grant anui et sa grant perte. (R. d. l. V. v. 2383. 4.)
L'avision q'avez veue
Demain poet estre *coneue*. (L. d'H. v. 457. 8.)

On voit, par les exemples cités, que *connaître* avait souvent la signification de *faire connaître*, *avouer*.

Le participe présent de *connaître* joint au verbe *faire*, signifiait *faire savoir*, *donner connaissance*, *avertir*:

Nous .... *faisons cognissant* par ces presentes lettres. (1285. J. v. H. p. 436.)

Outre *reconnoistre*, on trouve souvent les composés: 1° *desconnoistre*, ne pas reconnaître, déguiser, travestir, défigurer; 2° *mesconnoistre*.

Par ceo les *descunut* li reis,
Si fu en dute e en suspeis. (M. d. F. Elid. v. 237. 8.)

Lors luy compta Tristan comme la playe luy avoit este faicte, par quoy il estoit tout *descongneu*. (Trist. II, p. 225.)

Jusqu'à la salle ne fina, si i vint,
Por *desconoistre* ot son chaperon mis. (G. l. L. II, p. 256.)
E Tristran mult ben se aperceuit
Ke ele del tut le *mescunuit*. (Trist. II, p. 130.)

COUDRE (consuere).

Coudre est une forme avec *d* intercalaire pour *cous're*, dont le primitif peut avoir été *cosre*, *cosdre;* mais, au XIIIe siècle, on ne trouve que *coudre*, et, dans le dialecte picard, *keudre*. Plus tard on écrivit *cousdre*.

Le *d* de *coudre* étant intercalaire, les irrégularités de ce verbe ne sont qu'apparentes.

Mout saveit bien *coudre* et taillier. (Chast. XXVI, v. 8.)
Di as enfans dant Gilemer
Ke tu fais l'aiguille enfiler
Dont tu lor dois *coudre* les mances. (V. s. l. M. IX.)
Ses filles fist bien doctriner
Et aprendre *keudre* et filer
Et à ouvrer soie en taulieles. (Phil. M. v. 2850-2.)
Et taillent et *keusent* ses dras. (P. d. B. v. 6270.)
Flourentine seant trouva
Sour une queutepointe asise,
Et si *cousoit* par grant cointise
Une cote à armer molt riche . . . .
Or vous sees
Ma damoisiele, et si *couses*
Et je vous ferai compaignie. (R. d. l. V. v. 3603-6; 10-12.)
Cil mestres plusors varlez ot
Qui *couseient* ce qu'il taillot. (Chast. XXVI, v. 3. 4.)

Les exemples du parfait défini que je puis citer, donnent, comme aujourd'hui, la terminaison *i*.

Ensi avala li literil, et alla devant l'autel et se mist à genoilz mult plorant, et il li *cousierent* la croiz en un grant chapel de coton, por ce que il voloit que la gent la veissent. (Villeh. 441b.)

Apres ce coteles se firent
De fueilles, qu'ensemble *acousirent*. (R. d. S. G. v. 123. 4.)

Ce dernier exemple nous fournit le composé *acoudre*, coudre à, l'un à l'autre.

Imparfait du subjonctif:

Aincois qu'il *cousissent* lor manches. (Romv. p. 583, v. 34.)

Cfr.: Gylippus *descousut* par dessoubz les coustures des sacs où l'argent estoit, et en tira de chasque sac une bonne somme, puis les *recousut*. (Amyot. Hom. ill. Lysander.)

Participe passé: *cousu*.

Kar Normanz ki l'orent veu
L'ont parsui e conseu,
As fers de lances l'ont *cosu*. (R. d. R. v. 13870-2.)

On voit ici *coudre* employé comme aujourd'hui *enfiler*, en termes d'escrime, et *embrocher*, dans le discours familier.

Au lieu de *coudre*, on trouve *encoudre* dans le même sens.

Descoudre, signifiait *séparer*, *découper* (Ch. d. R. str. CXLIII.)

CROIRE (v. fo.), credere.

Le texte des sermons de saint Bernard donne déjà à ce verbe la forme *croire*, qui avait été précédée de *crore*, en Bour-

gogne et en Picardie. Le dialecte normand disait *crere* et *creer;* les dialectes mixtes, *creire.*

Et ke doiens nos *croire* por kai il vint. (S. d. S. B. p. 526.)

On doit bien *croire* chou c'on voit. (R. d. M. p. 41.)
Si *crere* me volez, tute en serrez garie. (Charl. v 713.)
De ceo que dites qu'il ad mande
Ne puis *creire* que seit verite
En nule guise. (Ben. t. 3, p. 493.)

E vous prioms que eaus deus, e un de eaus ensement voillez *creer* en ceo, q'il vous diront, de la nostre part, sor les besoignes avant nomees. (1283. Rym. I, 2. p. 218.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait de la manière suivante:

BOURGOGNE et PICARDIE.

croi, crois, croit, creons, creomes, creeiz, crees, croient.

NORMANDIE.

crei, creis, creit, creum, creez, creient.

Ainsi, aux personnes à terminaison légère, diphthongaison régulière de l'*e* radical avec *i*, dans le dialecte normand; en Bourgogne et en Picardie de l'*o* avec *i*, puis, comme on l'a déjà vu plusieurs fois, affaiblissement de l'*o* en *e* devant les terminaisons lourdes.

Peut-être m'objectera-t-on que l'infinitif *crore* n'a pas existé, et que *croire* a été formé d'après les personnes en *oi* du présent. Supposé même, ce qui n'est pas, que *crere* soit aussi primitif en Bourgogne et en Picardie, ce verbe n'en conserve pas moins son caractère fort. En effet, comme en d'autres occasions, la voyelle radicale latine se serait diphthonguée devant les terminaisons légères, et partout ailleurs on aurait conservé l'*e* latin, qui alors avait perdu son ancienne valeur.

Mes ce ne *croi* je mie que vos soiez tuez. (Ch. d. S. II, p. 155.)
Respunt li dux: Sire, jo vos en *crei.* (Ch. d. R. p. 134.)

Mais tu, par aventure, ne *crois* mies bien lo tesmoignage saint Johan. (S. d. S. B. p. 552.)

Se tu me *creis*, ne feras tu. (Chast. XX, v. 103.)
Ki en lui *croit*, il est plus faus que bris,
Tos ses pooirs ne vaut deus parisis. (O. d. D. v. 11320. 1.)
E si vos sai mostrer e dire,
Qui nel (J. C.) *creit* e si nel crerra,
Ja en son regne n'entera. (Ben. v. 24112-4.)

Se nos *creons* bien en Dieu, li chans demourra nostres. (H. d. V. 495b.)

Si m'en *creeiz*, par le cors S. Simon,
Pendre feriez as forches cel glouton. (G. d. V. v. 1348. 9.)

Si vous *crees* ma demoustranche,
Nous end arons bonne venjanche. (L. d'I. p. 22.)

Mais or *croient* à moens li gent à lor veue, car li tesmoignaige de Deu sunt devenuit trop creaule. (S. d. S. B. p. 547.)

Escandalizanz un de cez petiz ki en luy *croyent*. (Ib. p. 557.)

Set qu'il *creient* qu'il seit ocis. (Ben. v. 37391.)

Présent du subjonctif: *croie*, *creie*.

Le parfait défini avait deux formes: *crei*, *crui*. La première était la plus ordinaire.

Se vostres consaus fust creus,
Partonopeus fust sains et drus;
Mais g'en *crei* mes volentes,
Dont je sui morte et il derves. (P. d. B. v. 6997 - 7000.)
Ge l'en *crui*, et si fis que fous. (Trist. I, p. 16.)

Por coi *crui* ge ma fame? (R. d. S. S. d. R. p. 58.)

Raoul *creis* et sa losengerie. (R. d. C. p. 74.)
Fist .i. preudome e saint martir,
Quant il *crei* de cuer entir. (Phil. M. v. 3820. 1.)
Consel *crei*, consel ama. (R. d. l. V. v. 72.)

E vos faites mout mal quant vos le *creistes*. (Villeh. p. 97. CXXIII.)

Et il *creirent* ce qu'il dist. (Brut, v. 429.)

Imparfait du subjonctif: *creisse*, *creusse*.

Je me fi mult en lui et croi.
Se ne m'i *creusse* et fiaisse,
En nul sens ne li envoiasse. (Dol. p. 159. 60.)
Il couvendroit qu'en lui *creisses*
Et ses conmandemenz feisses. (R. d. S. G. v. 2075. 6.)

Qui *creust* dons k'il fils de Deu fust? (S. d. S. B. p. 551.)

Certeinnement, que je quidoie
Que vous ne m'en *creussiez* mie. (R. d. S. G. v. 804. 5.)
Certes, se vous m'en *creissies*,
Ja ne vous entremesisies. (R. d. l. V. v. 286. 7.)

La forme ordinaire du futur est *crerai*, et, avec transposition du *r*, *kerrai*, *querrai*, en Picardie. Le texte des sermons de saint Bernard donne déjà *croireiz*, et les formes en *oi*, dérivant de l'infinitif *croire*, deviennent de plus en plus communes à mesure que l'on avance dans le XIIIe siècle, sans toutefois prédominer sur les autres. La forme *creire* produisit aussi un futur *creirai*, qui paraît seulement vers la fin du XIIIe siècle. Enfin, on a quelques exemples de la même époque, où le *r* est précédé d'un *s* intercalaire. [1]

(1) L'intercalation d'un *s* devant *r* est assez rare et ne se montre guère que dans la seconde moitié du XIIIe siècle: *esraument* (R. d. C. d. C. v. 3710.)

Par Deu! ço dist li escut, ja ne vus en *crerai*. (Charl. v. 515.)
Vaspasyens dist: Jou *creirai*
Et mout volentiers l'aourrei. (R. d. S. G. v. 2081. 2.)
Ja ne *querrai* nul jor que soie vis
En vostre Deu que penerent Juis. (O. d. D. v. 11317. 8.)

Mes sauve vostre grace, et sauve vostre parole, et sauve vostre reverance, je ne *cresrai* hui qu'il le s'en pensast onques. (R. d. S. S. d. R. p. 16.)

Ja ne faldra
Qui de tot sa feme *kerra*,
Qu'en la fin ne soit mal baillis. (L. d. M. p. 67.)
Lors a dit que *croira* dou tot son loemant. (Ch. d. S. II, p. 109.)
Cant fu li reis amonestiez
Des evesques sainz ordenez,
Qu'il *crerra*, ce dit, lor conseilz,
Maintenant fu fait li enveiz. (Ben. v. 22866-9.)
Par son message ra mande
Que por parole nel *cresra*,
Ne ja ne s'en remuera. (Brut, v. 4638-40.)

Si ju vos ai dit, dist il, les choses terrienes et vos ne creez, coment *croireiz* vos si je vos di les celestienes? (S. d. S. B. p. 539.)

Il dist al rei: Ja mar *crerez* Marsilie. (Ch. d. R. p. 8.)
Tres ben s'afice, ja mal le *mesquerres*. (O. d. D. v. 4889.)
Et cil bon eure seront
Qui par vraie foit me *creront*. (R. d. M. p. 41.)
Qui en moi vraiement *croirunt*,
De leur maus repentance arunt. (R. d. S. G. v. 883. 4.)
Dient ke ja ne le *kerront*
Dusk'à tant que il le verront. (R. d. l. M. v. 6435. 6.)
Là sont les dames qi *querront* en Jhesu. (O. d. D. v. 13001.)
Certes ja mes ne me *crerrunt*
Des que ceste aventure saverunt. (M. d. F. Fr. v. 77. 8.)

Conditionnel: *croiroie* (G. l. L. II, p. 220), *kreroie* (M. d. F. II, p. 272), *mesquerroie* (Th. Fr. M. A. p. 61), *creroit* (M. s. J. p. 505), *crerreit* (M. d. F. II, p. 418), *crerroit* (Romv. p. 564, v. 2), *kerroit* (Phil. M. v. 28910), *querries* (O. d. D. v. 841), *kerroient* (Phil. M. v. 29873), *crerreient* (M. d. F. II, p. 422).

Et per les apostres la (la patenostre) comandait il à dire à tous ices qui an lui *croroient*. (Apoc. f. 50, v. 2. c.)

Imparfait de l'indicatif: *creoie* (P. d. B. v. 3535; Romv. p. 479, v. 33; Ch. d. S. I, p. 258), *creeies* (Chast. XX, v. 257; XIX, v. 134), *creoit* (P. d. B. v. 7816; O. d. D. v. 4519), *creeit* (Chast. XXII, v. 32), *creioient* (St. N. v. 350), etc.

Participe passé: *creu*.

Jhesucris dit: Tu m'as *creu*
Thumas, por chou que m'as veu. (R. d. M. p. 41.)

Les composés de *croire* étaient:

Acroire: a) croire faussement et sans un fondement raisonnable.

Quanque m'as dit e fait *acreire*
Voil que seit chose certe e veire. (Ben. v. 18324. 5.)

Cfr. ci-dessous *mescroire*, et Régime des verbes.

b) donner à crédit, prendre à crédit, prêter, emprunter.

De ces .ii. sages qui furent remes, li uns en fu si larges et si despenderes, qu'il mestoit en donner tout ce qu'il avoit, et ce qu'il ne pooit meesme avoir, et *acreoit* en plusieurs leus; li siens n'estoit veez à nului. (R. d. S. S. d. R. p. 30.)

On doit tres bien paier la gent
De cho quant on l'a *acreue*. (Fab. et C. IV, p. 28.)
Hé! Baudoin, fait ele, malement vos estait.
Ja verrez Saisnes venir sor vostre plait;
Qan q'avez *acreu* crienz que ja ne vos pait. (Ch. d. S. I, p. 238.)
Nampourquant pas ne se recroient
Ains paient bien chou k'il *acroient*. (R. d. l. V. p. 97.)
S'ot el chief le heaume lacie,
Et tant i estoit bien assis,
Qu'il ne vous fust mie avis
Q'emprunte n'*acreu* l'eust. (Romv. p. 506.)

Cfr. Roquefort s. v., et Phil. de Commines l. IV, ch. III: Trois compagnons de la dite ville, qui hantoient les tavernes, vinrent à un tavernier à qui ils devoient, prier qu'il leur *accrust* leur ecot, et qu'avant deux jours le payeroient du tout.

Le simple *croire* avait aussi la signification de *vendre à crédit:*

N'a bolengier en trestot cest païs
S'il vos *creot* .xv. pains atamis
Qu'en cuidast estre paies molt à envis,
Car trop vos voi desnues et despris. (Romv. p. 229.)

Concroire, confier.

Sa traisun e sa merveille
Lors dit e *concreit* e conseille. (Ben. I, v. 1553. 4.)
Ne je n'ai ami si prive
Qui je cest ovre *concreisse,*
Ne sai home qui la deisse. (Ib. v. 18139-41.)

Mescroire, refuser d'ajouter foi, se défier, se douter, soupçonner.

Ne soit nuls ki ceu *mescroiet* et qui de ceu dotet. (S. d. S. B. p. 532.)

Por ce si n'en parlerent mie
Et por ce ke il nel savoient
De voir, mes il le *mescreoient*. (Dol. p. 198.)
Suer, fait la dame, à tant en sui
Que vostre consel mar *mescrui*. (P. d. B. v. 6969. 70.)

En son cuer dit or croit sa feme
Et *mescroit* les barons du reigne
Qui li faisoient chose acroire
Que il set bien que n'est pas voire,
Et qu'i la prove à mençonge. (Trist. I, p. 16. 17. Cfr. p. 25.)
L'anel ne set comment *mescroire*
Ne la verite comment croire. (R. d. l. M. v. 6155. 6.)

Descroire, ne pas croire, regarder ou traiter comme faux. *Descroire* est restrictif, atténuatif; portée au plus haut point l'action de ce verbe n'est toujours que négative. *Mescroire* renferme l'expression d'un sentiment affirmatif, positif, qui fait considérer en mal ce qui en est l'objet.

Bien m'est avis que ne soient de neant *descreu*. (Ch. d. S. II, p. 106.)

Cfr.: Quant à telles choses, il y a danger à trop les *croire* et à trop les *descroire*. (Amyot. Hom. ill. Camillus.)

Genz desleie e *descreue*
S'est ci sor mei trop enbatue. (Ben. v. 10421. 2.)
M'oriflamble portez antre les *mescreuz*. (Ch. d. S. II, p. 182.)

Mescreus, c'est-à-dire *mécreants*, dans le sens propre du mot. Notre *mécreant* est le participe présent du verbe *mescroire*.

Et, si estoient Saisne et *mescreant* ançois,
Or sont chrestiene et de molt bone fois. (Ch. d. S. II, p. 122.)

Recroire: a) donner caution; rendre; restituer; accorder la liberté; ressaisir, dans le droit coutumier; b) avouer, faire savoir; se lasser, s'arrêter, se dédire, être rebuté, cesser, abandonner, se regarder comme vaincu; c) soupçonner, accuser.

Chevalier sire, *recreez* moi ce brant.
(Agolant. Ed. Bekker. v. 1087.)
Dist li empereres: Bons pleges en demant.
.Xxx. paienz li plevissent leial
Ço dist li reis: E jol vos *recrerai*. (Ch. d. R. p. 148.)
Li emperere le *recreit* par hostage. (Ib. p. 149.)
A Roem dreit à sun fillol
Tramet sun message e enveie
Qui trestot li cont e *recreie*
Que, se il vout, tant a poeir,
Sil set, qu'il seit à suen voleir. (Ben. v. 7555-9.)
Bien pens faire le me feront,
Ja pour mon dit ne le lairont,
S'aucune chose en moi ne voient
Par quoi de ce voloir *recroient*. (R. d. l. M. v. 605-8.)
Langue, qui onques ne *recroit*
De mesdire, soit maleoite. (Romv. p. 535, v. 19. 20.)
Tels i a oi este l'orguilz
Qu'à peine les parti la nuiz;

Senz ceo que de rien se *recreient*,
Vont s'en por ce que mais n'i veient. (Ben. v. 4461-7.)
Lasserat Carles, si *recrerrunt* si Franc. (Ch. d. R. p. 35.)

Cfr. Ben. v. 6692. 23712; Ch. d. S. II, p. 20; O. d. D. v. 6854; C. d. C. d. C. p. 61; R. d. l. M. v. 74, etc.

Rabelais, Amyot, Montaigne, font souvent encore usage de ce mot.

CROITRE (crescere).

Le *t* de *croître* est intercalaire. Ce verbe a eu d'abord la forme *(crasre) crastre*, dans la Bourgogne propre. En Normandie, on disait *(cresre) crestre*; dans les dialectes mixtes, *creistre*; en Picardie, *croistre*, dès le premier quart du XIIIe siècle.

Nul mal en lui ne laissoit *croistre*. (R. d. M. p. 7.)
Seignor vassal
Si fait ovre voil comencier
Pur vos plus *creistre* e eshaucier. (Ben. I, v. 1616-8.)

Voyons d'abord des formes en *a* radical.

Certes, ensi cesset li decors de la grace lai où li recors nen est, car al non greit saichant ne *crast* nuls bien; anz li tornet en plus grant dampnation ceu mismes qu'il receut avoit. (S. d. S. B. p. 563.)

Rendons graces à Deu par cuy nostre solaz habondet et *acrast*. (Ib. fol. 74. Roquefort s. v. habondet.)

Ensi *acrast* assi en mi et dolor et crimor li aasmenenz de la medicine. (Ib. fol. 20. Roquefort s. v. aasmement.)

Dans cette dernière citation *acrast* signifie, fait accroître.

Altrement ne *craisseroient* eles mies si bien (les noveles plantesons), et eles del tot iroient à mal par la sachor. (S. d. S. B. p. 538.)

Présent: *crois*, *cres*, *creis*; parfait défini: *crui*; participe passé: *creu*.

Cant il voient ke la prosperiteiz de cest munde lur *creist*. (M. s. J. p. 463.)

Li bien .... *creissent* parmi ce ke il sont arier mis. (Ib. p. 466.)

Mais par ce est lur desiers atargiez ke il *creisset*. (Ib. p. 466.)

Ces dernières formes supposent un infinitif *crestre* ou *creistre*, qui peut être du dialecte bourguignon ou picard (voy. I, p. 313), et l'on doit se demander si, hors la Bourgogne propre, le verbe *croître* n'a pas eu partout la forme *crestre*, dont on aurait fait plus tard *croistre* en Picardie, par analogie aux nombreuses formes en *oi* de ce dialecte. Je ne saurais répondre positivement à cette question; mais on pourrait admettre *crestre*, *creistre* dans la plus grande partie du dialecte bourguignon, et

crostre, *croistre* en Picardie. Cette supposition est conforme aux usages picards.

Lors os *croist* moult de cevaliers,
Par cens, par deux cens, par milliers;
Bien sont *creu* de trente mile. (P. d. B. v. 2315-7.)

Car bien sachiez que en douze grans journees ne *croist* ne bles, ne orges, ne vins, ne avoines. (H. d. V. 493ᵉ.)

Ausi cum l'ente edefiee
Qui del buen arbre fu trenchee
Creist et foillist e rent sa flor
E son cher fruit de bon odor,
Autresi fist li dameiseaus. (Ben. v. 12731-5.)

Mais al chaple des branz d'acer
Crut li orguiz devers les treis,
E baissa mult devers Franceis. (Ib. v. 28345-7.)

La mier *crut* et flot monta
De si q'à lui: grant poour a. (L. d'H. v. 419. 20.)

Li mers enfla, onde leverent;
Wage *crurent* et reverserent. (Brut, v. 2527. 8.)

Car et se il sentoient alcunes diverses choses, droiz fust senz faille ke il humiliment les desissent, ke il par lur destempreies paroles ne *creussent* les plaies al navreit. (M. s. J. p. 475.)

Et lors tenoient d'Argentille
La meschine, que ert sa fille,
Que ja estot *creue* et grant
Et bien poeit avoir enfant. (L. d'H. v. 283-6.)

Nous *decroistrons* et il *croistront*. (Brut, v. 549.)

Mult vos *crestreie* oi en cest jor
De fieu riche e de grant honor. (Ben. v. 14446. 7.)

COMPOSÉS.

Acroistre, accroître.

Li quens garni Cristople et la Serre, et de teles gens qui n'avoient mie grant volente de *acroistre* l'honnour de l'enfant. (H. d. V. 504ᵉ.)

Voy. ci-dessus les formes en *a* radical.

Decroistre, décroître. V. plus-haut.

Escroistre, sortir; accroître, augmenter, agrandir.

C'est li dolenz, li durfeuz
Qui de noient est *escreuz*. (F. et C. I, p. 324.)

Des noz aveirs senz nul mentir
Les quide *escreistre* e enrichir. (Ben. v. 8962. 3.)

Cil que vous i vodreiz amer | E *escreistre* e alever.
Cil i aura joie e honor,
A celui porterai amor. (Ib. v. 10705-8.)

Por eus amerai lor parenz
E *escreistrai* mais à ma vie. (Ib. v. 9719. 20.)

Parcroistre, au participe, signifiant: qui a toute sa croissance, grand, développé.

Qant ot pris garnemanz et agrez receuz,
Il estut ou palais larges e *parcreuz*. (Ch. d. S. II, p. 182.)
Desor toz les François fu plain pie *parcreuz*. (Ib. ead.)
Tant que il eurent douze fiuz
Et biaus et genz et *parcreuz*. (R. d. S. G. v. 2845. 6.)
Cist entrerent en la gastine,
E virent la grant desertine
E la forest grant, *parcreue*. (Ben. v. 10877-9.)
Tu es forz, *parcreuz* et granz,
Si porras grant fes porter. (L. d'H. v. 178. 9.)

DIRE (dicere).

Ce verbe n'a eu qu'une seule et même forme dans les trois dialectes de la langue d'oïl: *dire*.

Om ne puet jai mies *dire* ke li prestres soit si cum li peules. (S. d. S. B. p. 556.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait de la forme suivante:

Di, dis, dit — dist, disons, dites — distes, dient.

Impératif: di, disons, dites — distes.

A dater de 1240 environ, la troisième personne du singulier s'écrivait fréquemment avec *s* dans la Picardie. *Dites* est la forme ordinaire de la seconde personne du pluriel; *distes* se trouve assez rarement.

Se vos estes ocis, je vos *di* sanz boisier,
An vostre sole mort an morront .c. millier.
(Ch. d. S. II, p. 152.)
Et je vos *di* que j'ai amie
Et moult rice et moult debonaire,
Mais nel vos caut d'aillors retraire. (P. d. B. v. 3876-8.)
Ge ne *di* pas à vostre entente
Que de Tristran j'or me repente. (Trist. I, p. 112.)

Di al serjant qu'il alt avant. (Q. L. d. R. I, p. 32.)

Di mei, fist Saul à Jonathan, qu'as tu fait? (Ib. ead. p. 51.)

Paien, dist il, il t'est mesavenu
Quant tu *medis* del digne roi Jhesu. (O. d. D. v. 11338. 9.)
Willame, dist Boton, tu *dis* grant avillance. (R. d. R. v.2175.)
Son ost comande tant qu'il viengent,
Et *dit* coment il se contiengent. (Ren. v. 34455. 6.)
Mais on *dist* que besoins n'a loi. (P. d. B. v. 6749.)

Mais ne te samblet il dons ke novele chose soit ceu ke nos *disons* c'un oygnet lo chief en la geune? (S. d. S. B. p. 565.)

En Normandie, on disait *dium* pour *disum*.

Ne *dium* que li reis n'ait mesfait e mespris,
Mais il est partut prez de l'amender tuz dis.
(Th. Cant. p. 73, v. 16. 17.)
Tant vus durrad aveir entre or fin e mangun,
E plus encore asez que nus ne vus *dium*. (Ben. t. 3, p. 586.)

On trouve encore *dimes*. (Voy. *faire*, prés. indic., 1ère pers. du plur.)

Nos li diromes nos meimes.
Alon au roi et si li *dimes*,
Ou il nous aint, ou il nous hast,
Nos volon son nevo enchast. (Trist. I, p. 31.)
Mais *dites* moi, je le voel, tos,
Quel gent sont caiens à ostel ....? (Phil. M. v. 19930. 1.)
Sire, fait il, ne *dites* rien
Fors nostre honte et vostre bien. (P. d. B. v. 3113. 4.)

Li empereres le mainne en sa chambre par la mein, et li *dit* li empereres: or *dites*. (R. d. S. S. d. R. p. 61.)

E si *distes* entre vus. (Q. L. d. R. I, p. 35.)

Doneiz nos, ce *dient* les sottes virgines, de vostre oile. Et por k'a *dient* eles ceu? (S. d. S. B. p. 564.)

Et il vienent al duc, et li *dient*. (Villeh. 443ª.)

Chascune s'en esmervilla | Quant oie la nouviele a.
Dient: Bien estes euree
Quant à lui estes mariee. (R. d. M. p. 53.)
Li chevalier *dient* et jurent
C'onques mais tel jouste ne virent. (R. d. l. V. v. 1919. 20.)
Sire, savez que *dient* vilain an reprovier?
„Selonc tans, trampreure ne fait à desjugier."
(Ch. d. S. II, p. 152.)

Présent du subjonctif: *die*.

De m'amie me demandes,
Et à certes m'en conjures
Que je verite vos en *die*. (P. d. B. v. 3873-5.)
Dreiz est e biens que je vos *die*
Ço que ci me retrait la vie. (Ben. v. 7470. 1.)
Ja de ce ne serai estiers
Que je ne *die* vo plaisir. (R. d. l. V. p. 12.)
Si m'estuet que je *die* tout. (Ib. p. 24.)

Et por ceu ke tu or ne *dies* assi. (S. d. S. B. p. 537.)

Encore te requier e cunjur que ne me *dies* si veir nun el num nostre Seignur. (Q. L. d. R. III, p. 336.)

Kar chascuns quide e creit
Que tu n'en *dies* si veir non. (Ben. v. 25735. 6.)

Molt est granz cist los, mais nen iert mies parfaiz li los enjosk'a tant ke cil vignet ki *diet* .... (S. d. S. B. p. 543.)

Si tu veis qu'il se desdeigne e enquierge pur quei nus si apruchames al mur e *died* .... (Q. L. d. R. II, p. 156.)

Or me laissies dire mon samblant,
Puis *die* chascune son talant. (L. d'I. p. 16.)
Pour çou vous conjur que le voir
Me *diies*. (R. d. l. M. v. 6175. 6.)

Si ke il par entencion ne voisent mie en sus de perfection, ne par orguelh ne *contredient* à l'ateirement de lur faiteor. (M. s. J. p. 466.)

Le subjonctif *die* se trouve encore dans La Fontaine et Molière.

Parfait défini: *dis;* imparfait du subjonctif: *deisse*, *desisse*. (Voy. *quérir*.)

Quant jel vos *dis*, cumpainz, vos ne deignastes. (Ch. d. R. p. 67.)

Ta buche ad parlee encuntre tei e à tun damage, en ço que tu *deis* que l'enuint nostre Seignur oceis. (Q. L. d. R. II, p. 122.)

Or voil de ço respundre qu'en tes lettres *desis*[1]. (Th. Cant. p. 76, v. 21.)
Et dit Bernars: Voirement le *desis*. (G. l. L. II, p. 26.)

La forme suivante est tout à fait incorrecte:

Li chevalier parla, si *deit*. (R. d. R. v. 7490.)
Faites le moi, si com *desistes*. (Ph. M. v. 4817.)

(Nous) *desimes* et ordenames .... ke lidis cuens de Flandres .... mesist en no main Lembourg. (1288. J. v. H. p. 479.)

A mei venistes, e me *desistes*. (Q. L. d. R I, p. 40.)

Si ore ne sunt aampli li gab que vus *deistes*,
Trancherai vus les testes od ma spee furbie. (Charl. v. 645. 6.)
Et en la prison me *deistes*,
Quant vous ce veissel me rendistes ... (R. d. S. G. v. 2761. 2.)

Li message s'en vont, et *distrent* que il parleroient ensemble, et lor en respondront lendemain. (Villeh. p. 435[c].)

Li barun de la terre parlerent al rei, si li *distrent*. (Q. L. d. R. II, p. 151.)

Et quant li empereres oi ce, si *dist* que il s'y acorderoit bien, sauf ceu qu'il voloit savoir qui li cinquisme seroit, et li Lombart *disent* qu'il nel sauroit ja. (H. d. V. 504[b].)

Cist parlerent ensanle e *disent*. (Ib. 501[b].)

Cil l'en *disent* la verite
Et offrirent leur carite. (Phil. M. v. 14387. 8.)

Ensi com il *dissent*, si le firent et vindrent à la cite de Visoi. (Villeh. 483[a].)

Li baron firent jugemant,
Et *dissent* tuit outreemant
Q'ansi com li escris enseigne .... (Dol. p. 220.)

Li conte et li baron et cil qui à els se tenoient parlerent ensemble, si *disrent*. (Villeh. p. 26. XLVIII.)

(1) Ces formes sont encore en usage dans nos campagnes.

Quant à *desistrent*, *disistrent*, qu'indique sans preuve aucune M. d'Orelli, même encore dans la seconde édition[1] de sa grammaire, ce sont de pures inventions de sa part. La langue d'oïl n'a pas plus connu *desistrent*, *disistrent*, que l'infinitif *distrer* forgé par Roquefort à l'occasion de *distrent*.

Se n'i mist onkes contredit
An chose ke je li *desisse*. (Dol. p. 243.)
Nule autre chose ne voleie
Ne mais sol desqu'à vos venisse
E ce vos contasse e *deisse*. (Ben. v. 29188-90.)
Je cuidai que voir me *deisses*
Et que de mot ne me mentisses. (R. d. M. p. 44.)
S'estoies si hardiz que *deisses* que non,
Je le te proveroie à loi de champion. (Ch. d. S. II, p. 170.)
Por chou le saint homme proioit
K'il li *deist*, se lui pleust,
Pour coi il laidengie l'eust. (R. d. M. p. 9.)
Mais onques ne le porent prendre
K'il *desist* auchune folie. (Ib. p. 40.)
S'altre le *desist*, ja semblast grant mençunge.
(Ch. d. R. p. 69.)
Ore volroie molt savoir
Que vous me *desissies* le voir
De vo non et de vostre afaire. (R. d. l. V. p. 109.)

E cumandad que il *deissent* à Amasa, de sa part, que il le [illegible] maistre cunestable de tute sa chevalerie el liu Joab.
(Q. L. d. R. II, p. 192)

Et li rois çomandait adonkes
As barons, et ke il *deissent*
Jugemant et raison feissent. (Dol. p. 220.)

Michalis fist lire les lettres, et quant elles furent leues, si dist [illegible] messages que il *desissent* lor volente. (H. d. V. p. 235. XXXVII.)

(1) Je n'eus connaissance de la IIe édition de la Grammaire de M. d'[illegible] (autrefois d'Orell) qu'après la publication du premier volume de mon ouvrage. [illegible] IIe édition a les mêmes défauts que la lère, et, quoi qu'il en dise dans sa [illegible] préface, l'auteur a tiré très-peu de fruit des nombreuses publications qui o[illegible] faites depuis 1830, époque où parut la lère édition, jusqu'en 1848, date de la [illegible] Les changements les plus importants qu'il a faits sont de simples reproductions [illegible] idées de M. Diez. Toutefois, pour ce qui est de la IVe conjugaison, qu'il pla[illegible] second rang, comme M. Diez, il semble avoir un peu perdu de vue son [illegible] Ainsi, M. d'Orelli donne *desis*, *disis*, *fesi*, *lisis*, etc. comme des formes propre[illegible] parfait défini, et, dans la langue d'oïl, *desis*, *disis*, *fesi*, *lisis*, etc. n'ont ja[illegible] existé de la sorte. Ensuite, M. d'Orelli attribue sans cesse au parfait défini un [illegible] de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif; p. ex. [illegible] *misist*, *rescosist*, *rescousist*, *ochesist*, etc. seraient, selon lui, des formes du par[illegible] défini, et elles appartiennent exclusivement à l'imparfait du subjonctif. (Cfr. [illegible] *vousist*, *vausist*, *fausist*, t. II, p. 28.) Une fois pour toutes, j'ai cru devoir [illegible] l'attention sur ces graves erreurs, inconcevables de la part d'un observateur [illegible] fin que M. d'Orelli, parce que l'*Altfranzösische Grammatik* est citée partout com[illegible] une autorité, et souvent à juste titre.

Au lieu de l'*e* radical et régulier, on trouve *i*, en Picardie, dans la seconde moitié du XIIIe siècle. L'influence des formes en *i* radical, favorisée par l'habitude que le dialecte picard avait de cette lettre; la fit introduire à l'imparfait du subjonctif.

Quant Cuenes de Bietune oi ceste response, mult li torna à grant anoi, et ne se pot tenir que à ce ne *disist* .... (H. d. V. 501c.)

De le quele mise lidit cuens nous requist en le presence de ceaus ki deseure sont dit, ke nous en *disissiemes* no dit et ke nous le determinissiens. (1288. J. v. H. p. 473.)

Voici quelques exemples des formes des autres temps, qui ne donnent lieu à aucune remarque particulière.

Et, se verite vous *disoie*. (Phil. M. v. 2554.)
Mes je *diseie* neirement
Que perdu aveie un serpent. (Chast. XV, v. 193. 4.)
Or sai bien que tot ce *diseies*
Por mei traïr que tu veeies. (Ib. XXI, v. 119. 20.)
Tu *dissoies* k'elle estoit fee. (Dol. p. 273.)

Alsi cum se ele *disoit*. (M. s. J. p. 511.)

Et si *disies* ne cremies un festu. (O. d. D. v. 11377.)

Et *disoient* les lettres que ils (?) fussent cru de tout che que ils (?) *diroient* de par l'empereour. (H. d. V. p. 235. XXXVII.)

Et tuit cil prophete *diseient* ensement. (Q. L. d. R. III, p. 336.)

Ço que Deu me demusterrad, jol *dirrai*[1]. (Ib. ead.)

Mais là avant, quant ge *dirai*
Ses aventures et devrai. (P. d. B. v. 5733. 4.)
E nos tot eissi l'otriom
Cum tu *dirras* sanz nul content. (Ben. v. 25737. 8.)
Si *dirons* de Bernart le messager cortois. (Ch. d. S. II, p. 122.)
Dont vous estes vous me *dires*. (R. d. l. M. v. 4864.)
Qu'en *dirreie* mes? tant siglerent
Qu'al port vindrent que desirerent. (St. N. v. 436. 7.)
Jai de moi nul bien ne *diroies*. (Dol. p. 249.)
Que *dirriez* se li reis .... (Th. Cant. p. 73, v. 25.)

Cist de cui ge ai *dit* que nuls n'entent, peristerunt senz fin, senz dote morrunt et ne mie en sapience. (M. s. J. p. 511.)

Tart est *dite* ceste novele. (P. d. B. v. 6736.)

Vers la fin du XIIIe siècle, on trouve quelquefois ce participe écrit avec un *s* irrégulier intercalaire.

Au tierz jour ha à Joseph *dist*. (R. d. S. G. v. 3443; cfr. v. 1175.)

Le verbe *dire*, s'employait seul avec la préposition *à*, ou avec *être* et *avoir*: *estre à dire*, *avoir à dire*, dans le sens de s'en falloir de, manquer, être de manque.

(1) Je ne m'arrête plus à ce redoublement du *r*, qui, comme je l'ai déjà fait observer souvent, était surtout propre à la Normandie.

S'il le trove
Metre le quide en tel esprove
Que de set anz, senz jor *à dire,*
Ne remaindra son dol ne s'ire,
Ne son deshet ne sa pesance. (Ben. v. 32490-4.)
Del poin me feri à tel ire
Ke quatre denz me *sunt à dire.* (Trist. II, p. 155.)
Rende li tut le suen, que rien n'en *seit à dire.*
(Th. Cantb. p. 107, v. 1.)
Et si demande nostre oiant
Ton aveir que tu li ballas,
Et je crei bien que tu l'auras:
Si Dieu plest qui de tot est sire,
Ja n'en *sera* denier *à dire.* (Chast. XIII, v. 178-82.)
Là furent si bien sejornez,
Là orent si lor estoveirs.
E lor plaisirs e lor voleirs
Que riens nule n'en *ert à dire,*
E mult lor deveit bien soffire. (Ben. v. 27817-21.)

Cfr. ib. v. 17096. 23759. 27638, etc.

Ces locutions étaient encore d'un fréquent emploi au XVIe siècle.

C'est la meilleure munition (les livres) que j'aye trouve à cet humain voyage; et plainds extremement les hommes d'entendement qui l'*ont à dire.* (Montaigne. Essais III, 3; cfr. III, 13.)

C'est à cette locution qu'on doit rapporter notre: *il y a bien à dire* = il s'en faut de beaucoup.

Au demourant, je faisois grand compte de l'esprit, mais pourveu que le corps n'en *feust* pas *à dire.* (Ib. ead. III, 3.)

Il ne faut pas confondre *est à dire* signifiant *il manque*, etc. avec *est à dire* qui répond à notre *c'est-à-dire;* celui-ci est toujours précédé du pronom relatif.

Septimius se leiva le premier en pieds qui salua Pompeius en language romain du nom d'imperator, *qui est à dire*, soubverain capitaine. (Amyot Hom. ill. Pompeius.)

Je ferai enfin remarquer la combinaison suivante, où il faut bien se garder de voir notre locution actuelle.

De toute cette multitude infinie de combattants qu'ils avoyent il n'en eschappa que dix mille seulement ..., et, au contraire, Sylla escript qu'il ne *trouva à dire* que quatorze de ses souldards seulement, encore en revint il deux le soir mesme. (Amyot. Hom. ill. Sylla.)

Voy. encore *faire*, locutions.

Je passe aux composés de *dire.*

Contredire, discuter, répondre à une question (v. Roquefort, Supplément p. 88); désapprouver, contrarier, s'opposer.

Contredist (El. 23.)

Saint Pere en a jure, c'on an Pre Noiron prie,
Q'à Guiteclin fera pais et trive escherie,
Tant q'avera destruite Borgoigne et Lombardie,
Alemaigne et Baviere; ja n'iert qu'ou *contredie*,
Que je par mes grenons n'an prieroie mie. (Ch. d. S. II, p. 42.)

Coustentins, qui le cuer ot noble,
Est venus à Coustantinoble;
Mais cil pas ne le *contredirent*,
Toutes les portes li ovrirent. (Poit. p. 68.)

Contredite gent, dans le même sens que *la gent à l'aversier*, *a l'anemi*, c'est-à-dire *la gent du diable*.

Quant Rollans veit la *contredite* gent
Ki plus sunt neirs que nen est arrement. (Ch. d. R. p. 75.)

Entredire, interdire. — L'archevêque Henri dit:

Or escoutez, li grant et li petit!
Vez ci de Mez le Loherenc Garin
Qui prent à feme la fille au roi Thieri
De Moriane, Blancheflor au cler vis;
Qui rien i set, por Dieu, die le ci,
Ou se ce non, jamais n'en iert ois,
Ains l'*entredi* et si l'escomeni. (G. l. L. II, 9.)

Refist par tut sun ban crier
E *entredire* e deveer
Que lerres ne fust consentuz. (Ben. v. 7148-50.)

S'*entredire*, se dire l'un à l'autre.

Pluisors paroles s'*entredient*. (P. d. B. v. 4279.)

Desdire.

Li rois lor acreante, et cil pas nel *desdient*. (Ch. d. S. II, p. 42.)

Esdire, qui se trouve, au moins au participe, avec la signification de *interdit* (troublé, étonné).

Tuit sunt *esdit* e esbahi. (Ben. v. 11426.)
Mult unt de Bernart grant merveille,
Que tant quidoent engignos
E vize, e saive, e enartos,
De ceo qu'or est si esbahiz,
E si ateinz e si *esdiz*. (Ib. v. 14917-21.)

Indire, indiquer, annoncer, convoquer; faire une imposition. Il se trouve encore dans Amyot:

Tellement qu'on avoit desja *indict* l'assemblee du conseil pour deliberer des articles . . . .

Cfr. Roquefort, s. v. *indire*.

Maldire, *maudire*.

Sa vie het et blasme, et *maudit* son jovant.
(Ch. d. S. II, p. 167.)

E *maldistrent* cez ki Deu guerpireient.
(Q. L. d. R. III, p. 302.)

Remarquez *maldire de:*

Il le *maldist du* digne roi Jhesu. (O. d. D. v. 7244.)
Il les *maldist de* Deu et *de* son non. (Ib. v. 7249.)

Mesdire, dire mal, médire.

N'est pas de mes pours la mendre
Que de *mesdire* e de mesfaire
Chose qui ne li deie plaire. (Ben. v. 26523-5.)
Moult miex estre morte volroie
Que la gens de moi *mesdesist*,
Ne que auchuns fel en desist
C'avoec moi euissies couchie. (R. d. M. p. 24.)

Je saisis l'occasion que m'offrent *maldire* et *mesdire*, pour faire une remarque générale sur les verbes et les noms composés avec les mêmes préfixes. Tous ceux de nos lexicographes qui se sont occupés d'étymologie, prétendent que la préfixe *mé* des mots *médire*, *méfaire*, *méfier*, *méconnaître*, *mecontent*, etc. est là pour *mal*, qu'on retrouve en entier dans les mots *maudire (maldire)*, *maltraiter*, *malcontent*, etc. Cette origine commune attribuée à deux classes de composés bien distinctes l'une de l'autre, et par la signification et par la forme, choque le sens commun, et l'on a lieu de s'étonner que personne n'ait encore attiré l'attention sur ce point. Outre l'erreur qu'ils ont commise touchant le plus grand nombre des composés de la préfixe *mé*, quelques lexicographes se montrent encore inconséquents avec eux-mêmes en donnant, en certains cas, une origine différente à *mé*. Ils dérivent p. ex. les mots *mépris*, *mépriser*, de *minus pretium*, *minus pretiare*. Pourquoi donc ici *minus* et autre part *me* = *mal?* Il aurait fallu, du moins, donner les raisons qui ont déterminé à ne voir pas, dans le *mé* de *mépriser*, le *mal* qu'on croit trouver ailleurs.

La préfixe *mal (mau)* dérive du latin *male;* la préfixe *mé* tire son origine du latin *minus*, qui se trouve déjà contracté en *mis* dans les écrits latins de la fin du VIIIe siècle: *misfacere*, *misdicere*. Les Espagnols et les Portugais ont conservé la forme grammaticale primitive de *minus* dans *menos;* les Italiens ont adopté *mis;* les Provençaux, *mens*, *mes;* les Français, *mes*. *Mes*, qui s'est maintenu dans les mots où le simple commence par une voyelle, est, dans le fait, la véritable forme de notre préfixe, et c'est sans doute faute d'avoir remarqué cette circon-

stance, que les lexicographes ont été induits à regarder le *mé* moderne comme une autre orthographe de *mal (mau)*.

Conformément à la signification de *minus: pas bien, pas d'une manière convenable*, la préfixe *mes* en s'ajoutant aux mots simples, leur fait signifier des choses, des actions défectueuses, méjustes (qu'on me passe le terme), mauvaises, ou prises en mauvaise part, en sens contraire, ou tout autres qu'elles ne seraient, exprimées par le radical pur; elle est péjorative, perversive, vitupérative. Tel est son caractère général. *Mes* répond de tout point à l'allemand *miss* (en v. h.-all. *missa*, *missi*, du *missan*, mangeln, fehlen), et en partie au grec δυς.

Quelques philologues allemands ont donné deux origines fort distinctes à notre *mes*: dans certains mots, il dériverait de *miss*; dans les autres, de *minus*. Cette double étymologie est tout à fait inutile. Les diverses significations de *mes (minus)* se développèrent de la même façon que celles de l'allemand *miss*; on pourrait tout au plus accorder que *miss* a contribué à donner de l'extension à l'emploi de *mes (minus)*.

La communauté d'origine faussement attribuée à *mes* et à *mal* devait faire supposer une identité de signification. C'est en effet ce qui arriva, et peu à peu l'on abandonna, comme inutiles, un grand nombre de mots en *mé*. Il serait à souhaiter que nos jeunes écrivains remissent en honneur la préfixe *mé* et quelques-uns de ses nombreux composés de l'ancienne langue, qu'il nous est souvent impossible de traduire.

Sordire, enchérir; accuser, calomnier.

Se devant lui sui alegie,
Qui me voudroit apres *sordire?* (Trist. I, p. 155.)
E li auctors apres nous dist
Que cil qui preudomme *sordist*
A tort. (Ben. t. 3, p. 34, note.)
Moult sui *sordiz* de plusors bestes.
(Ren. t. 2, p. 171.)

Pardire, achever de dire, de réciter.

ESCORRE (excutere).

Ce verbe signifiait *enlever*, *arracher*, *reprendre*, *recouvrer*, *délivrer*, *dégager*, *secourir*. *Escorre*, en Bourgogne et en Picardie; *escurre*, en Normandie.

Le composé *rescorre*, qui s'employait tout à fait dans le même sens, était d'un usage plus fréqueut que le simple.

Et bien set que vos iestes meu por la sainte terre d'oltremer, et por la sainte croiz et por le sepulcre *rescorre*. (Villeh. 449[a].)

Firent tuit cil ki furent paltunier e felun e pesmes de ces ki aled furent à *escurre* la preie[1] od David: Pur ço que ces n'alerent od nus, de la preie rien ne lur en durrum. (Q. L. d. R. I, p. 117.)

Roger a fait ses genz armer,
Si qu'à bref terme, senz demore,
Quit qu'il iront la preie *escorre*. (Ben. v. 32015-7.)

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on trouve *escourre*, *esceure*.

Li Venicien courent à leur vaissiaus et tuit li autre qui vaissiaus avoient et les commencent à *rescoure* moult viguereusement dou feu. (Villeh. p. 69. XCVI.)

A aus s'eslaise, si fiert ens,
Pour *resceure* lui et ses gens,
Mais trop en i avoit sor lui. (Phil. M. v. 28793-5.)

Enfin *escolre*, *rescolre*, comme on a vu *colre* pour *corre*.

Uter valt sa cite socolre
Et ses amis dedens *rescolre*. (Brut, v. 8655. 6; cfr. 12430.)

Escolre (ib. I, p. 212, var. a.)

Parfait défini: *escos*, *rescos*; *escus*, *rescus*; *escous*, *rescous*.

Car bien me manbre ancores de l'atrier,
Kant ma serour bele Aude à cors ligier
En volieiz porter sor le destrier.
La merci Deu, le peire droiturier,
Je la *rescous* au branc forbi d'acier. (G. d. V. v. 2253-7.)
Jonas salvas el poisson noant,
Saint Daniel du lion deglutant,
Les trois enfans en la fornaise ardant
Rescosis, Sire, par ton comandemant. (O. d. D. v. 11665-8.)
Ja li eust la teste fors do bu desevree,
Qant sa gent le *rescost* à bataille fermee. (Ch. d. S. II, p. 119.)

David el jur *escust* la preie, e quanque li Amalechite en ourent ported, e ses dous femmes. (Q. L. d. R. I, p. 116.)

Vos *rescosistes* la roïne,
S'avez este puis en gaudine. (Trist. I, p. 115.)

La troisième personne plurielle suivante est incorrecte:

Od granz maisnies ke il out
Le *rescotrent* hardiement. (R. d. R. v. 13181. 2.)

Il faudrait *rescostrent*, comme dans cet exemple:

Tuit aquiterent le païs,
E *rescustrent* as branz moluz. (Ben. v. 36139. 40.)

Je ne connais, de l'imparfait du subjonctif, que les deux exemples:

(1) *Escorre la proie*, enlever, faire, rammasser du butin. — *Rescorre ses fet*, relever.

Dix mille chevalier fist armer
Sis rova tote nuit aler,
Et les prisons adevancissent
Se il pueent sis *rescolsissent*. (Brut, v. 12510-3.)
Morte m'eust et essilliee,
Car il m'a toute combrisiee,
Se mes puceles ne venissent,
Et s'eles ne me *rescousissent*,
N'eschapaisse por nul pooir. (Dol. p. 189.)

Imparfait de l'indicatif:

Cels qui caoient *rescooit*. (Brut, v. 12375.)

Et traioient as nos, qui *rescooient* le feu, et en y ot de bleciez. (Villeh. 458[a].)

Présent du subjonctif:

U il les garnisse u *rescoe*. (R. d. R. v. 9517.)

Participe passé: *escos*, *escus*, *escous*.

Mult fut grant joie à cels de l'ost de Reniers de Trit qui ere *rescous* de prison. (Villeh. 484[c].)

Et aumosnes et orisons
Les ames des bons compaignons
Qui par bien fere sont *rescosses*
Et des deables mains *escosses*. (Brut, I, XLVII.)
Hauz criz crient e angoissus,
De nule part ne sunt *rescus*. (Ben. I, v. 1727. 8.)
Si unt oi *escosse* la preie
Que tote la terre en rogeie. (Ib. v. 27301. 2.)

On trouve aussi *escols*:

Que par son bien faire furent *rescols*. (Villeh. 472[b].)

Et si serons par lui *rescols*. (Brut, v. 8725.)
E se jo sui *rescols* par toi. (Ib. v. 4624.)

Les seules formes du présent de l'indicatif à ma connaissance, sont:

Ainz seisit le lou et l'aërt
Tant que cil vient cui il ansert
Et que sa proie li *rescolt*. (Brut, I, XLVII.)
Ke vos n'*escoez* vos aveirs,
Grant reprovier iert à vos eirs. (R. d. R. v. 7819. 20.)

Roquefort, au mot *esqueure*, cite la forme *esqueut*, comme appartenant à la racine *excutere*. Voici l'exemple qu'il en donne:

Car li sengler se revencha
Come fiere et orgueilleuse beste,
Contre Adonis *esqueut* sa teste,
Ses dens en l'aine li flati,
Son groing estort, mort l'abati.

Esqueut est la troisième personne du verbe *esquellir*, *escoillir* (v. cueillir). *Escoillir* signifiait *prendre son élan*, *donner l'élan*, *l'essor*, *brandir;*[1] et *esqueut* sa teste contre Adonis veut dire: il donne l'élan à sa tête (il élève et laisse retomber sa tête contre Adonis. Je préfère cette leçon à celle de Méon: *escout* = secoue (v. 15950); *esqueut* est beaucoup plus expressif. Cependant il paraît que, vers la fin du XIIIe siècle, le verbe *escourre* avait pris la signification de *lancer*, *frapper*. V. Ren. t. III, p. 96, v. 22390; Guill. Guiart. t. II, p. 253.

Escorre avait aussi la signification de *faire sortir en secouant*, *secouer*, *examiner*, *fouiller*, *approfondir*.

> J'ai ci asses me bourse *escouse*.
> (Romv. p. 318. Th. Fr. M. A. p. 93.)
> *Escous* en a tote la flor. (Berte, p. 194.)
> Et Ysengrin *escout* la teste,
> Et rechine et fet lede chiere. (Ren. t. I, p. 42.)
> Dites lui bien, c'en est la summe,
> Que ja ne serom mais si home,
> C'est mais tot *escos* e bale,
> N'il à nos sire n'avoe. (Ben. v. 9200-3.)

E doibt le fourier battre et *escourre* le liet et mettre à point la chambre. (Mém. d'Olivier de la Marche II, p. 494.)

Vos qui estes en la pousiere, *escoez* vos et siloez, car veez ci nostre Signor ki vient atot la Salveteit. (S. d. S. B. p. 531.)

M. Diez cite encore le verbe *secorre* (succutere), toutefois sans en donner aucun exemple, et M. d'Orelli le copie, en ajoutant que ce verbe est *rare*. Le provençal avait *secoter*, *secodre*. Je ne connais aucun exemple de l'infinitif *secorre*, ni du participe *secos*, qui remonte au XIIIe siècle; mais plus tard on trouve souvent *secous:*

> Sans estre esbransle ne *secous*. (Cl. Marot III, p. 44.)

Ce mot a-t-il été formé de *succussus*, sans qu'on ait admis le verbe *succutere* dans la langue d'oïl, et est-ce une création postérieure au XIIIe siècle? Notre verbe *secouer* dérive-t-il du prétendu verbe *secorre*, ou bien de *escorre*, *escourre*, *escouer*, dont on a retranché ou plutôt transposé l'*e*, qu'on croyait peut-être prosthétique? (V. Dérivation *G*.) *Secous* alors ne serait-il pas le même mot que *escous*? Je n'ai jusqu'à présent aucun moyen de résoudre ces questions assez importantes pour l'histoire de notre verbe *secouer*.

Voici cependant une forme qui semble prouver que l'on se servait, au XIIIe siècle déjà, de *escouer* pour *secouer*, au lieu de *escoure:*

(1) On trouve à la page 328 du t. I, un exemple où *esquielt* a le sens d'*apercevoir*, *remarquer*.

Grans fu li cols, molt fist à resoignier:
Si l'*escoua* quil fist agenollier. (R. d. C. p. 102.)

ECRIRE (scribere).

Ecrire, autrefois *escrivre*, *escrievre (?)*, *escrire*, avec un *e* prosthétique.

Et cuy om ne puet par parole *descrivre*. (S. d. S. B. p. 525.)

Pierres Anfors qui fist le livre,
Mostra qu'il deveit sens *escrivre*. (Chast. pr. v. 103. 4.)
Pour ce qu'il fist ung novel livre
Où sa vie fist toute *escrivre*. (R. d. l. R. II, v. 354.)

Escrivere (Chr. A.-N. I, 62), en anglo-normand.

Ses brefs fist *escrire* en latin. (Ben. v. 28665.)
Adont lor veissies *escrire*. (Fl. et Bl. v. 259.)
Avantage ai en cest labur
Que al soverein e al meillur
Escrif, translat, truis e rimei
Qui el mund seit de nule lei. (Ben. I, v. 2157-60.)

Escrivez en livre ceo ke vos veez. (Q. L. d. R. Intr. XVI.)

Que est ce ke il desor *descrist* lo merite des renfuseiz, quant il dist. (M. s. J. p. 511.)

E Samuel mustrad al pople quel servise il deust faire al rei, e en livre l'*escrist*, e en tresor le mist. (Q. L. d. R. I, p. 35.)

Lor graffes sont d'or et d'argent,
Dont il *escrisent* soutiument. (Fl. et Bl. v. 263. 4.)
E *escrirent* e ramembrerent.
Par moralite *escriveient*. (M. d. F. II, p. 59.)

Escristrent (Fab. et C. IV, p. 59.)

Ce que il dist que il *escriverait* les .iij. nons senefie ....
(Apoc. f. 6, v. 1. c.)

Et encore ces formes du défini, qui sont de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Cil Felices estudia
Tant c'un livre *escriut* et fina
Contre la loi de Jhesu Crist. (Phil. M. v. 3092-4.)
Et cest afaire et cest estorie
Escriut il et mist en memorie. (Ib. v. 9588. 9.)

Escriut = *escrivt?*

Imparfait du subjonctif:

Apres ceo commanda Nostre Seignor à seint Johan qu'il *escrivist* à .... (Q. L. d. R. Intr. XVI.)

Participe passé: *escrit*, de scriptus.

De cuy est *escrit*. (S. d. S. B. p. 525.) — Eh bien seant e bien *escrite*. (Ben. I, v. 2162.) — De fin or, ù *escrit* estoit. (Fl. et Bl. v. 471.)

Et comme au parfait défini:

S'i trouva *escriut* le pecie
Ki Charlon avoit entecie. (Phil. M. v. 3996. 7.)

Dès le XIVe siècle, on remplaça par *p* le *v* de la forme *escrivre*, d'où *escripre*, qui se trouve encore dans Rabelais, Montaigne, etc. Mais les écrivains de ces âges commirent une faute en rétablissant, à certaines formes, le *v* à côte du *p*: *escripvi* (Froissart), *escripvoit* (Rabelais), etc. Froissart emploie aussi le parfait latin *scripsi*, *escripsi;* l'imparfait *escripsoie*, etc.

FAIRE (v. fo.), facere.

Faire est-il un verbe fort? Je n'hésite pas à répondre affirmativement; mais il passa de fort bonne heure à la conjugaison faible. Le Fragment de Valenciennes[1], le Chant d'Eulalie donnent déjà l'infinitif renforcé *faire*, au lieu de *fare;* les Sermons de saint Bernard portent également *faire*. A dater du XIIe siècle, nous trouvons, en Normandie, *fere*, qui n'est peut-être pas l'orthographe primitive de cette province. (Cfr. plus bas les présents et l'impératif.) Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, la forme *fere* était très-répandue dans l'Ile-de-France et tout l'ouest de la langue d'oïl, où, par suite de l'influence normande, l'*ai* prenait un son plus fermé, qu'on représenta dans l'écriture. On rencontre aussi la forme mitoyenne *feire*.

La forme primitive *fare* nous a été conservée dans Tristan (II, p. 128):

Si vus *fare* le puussez.

Je ne vois pas pourquoi M. d'Orelli se fait un scrupule d'admettre *fare*, tandis qu'il reconnaît l'authenticité d'autres formes qui ne se trouvent non plus que dans ce texte, où, soit dit en passant, il semble découvrir plus de fautes qu'il n'y en a véritablement. La prosodie normande et anglo-normande diffère un peu de celle des autres provinces.

Voldrent la *faire* diavle servir. (Eln. 4.)

Faire (F. d. V. l. 30. 8.)

Coment puet nuls dire k'il soit si appresseiz de sa malvestiet ki por bien à *faire* ne se puist drecier. (S. d. S. B. p. 554.)

Mahommes arriere repaire,
Ki tant barat set dire et *faire*. (R. d. M. p. 74.)

(1) L'assertion des Bénédictins que les notes tironiennes ont cessé d'être employées en France au IXe siècle, a fait fixer l'âge de ce Fragment au IXe siècle. Cette assertion est erronée, et je prouverai ailleurs par d'autres inductions que le Fragment de Valenciennes ne remonte pas au-delà du Xe siècle.

Meis à nul fuer
N'en osast *feire* nul semblant. (R. d. S. G. v. 202. 3.)
Paien respundent: Nus le devuns ben *fere*.
(Ch. d. R. p. 131.)
Je n'ai qu'engagier ne que vendre,
Que j'ai tant eu à entendre
Et tant à *fere*. (Rutb. I, p. 13.)

Cfr. le provençal *far*, *fair*, *faire*; ancien espagnol *far*; italien *fare*.

La première personne du singulier du présent de l'indicatif appartenait à la conjugaison faible: *fas*, *fas*, en Bourgogne et en Normandie; *fac*, *fach*, en Picardie. (Voy. *mourir*.) Ce n'est que dans la seconde moitié du XIIIe siècle, que l'on trouve *fais*, *faich*; toutefois ces formes étaient encore, à la fin du siècle, bien moins en usage que les autres dans les poëmes; mais les chartes en fournissent un assez grand nombre d'exemples, ce qui semblerait prouver qu'elles étaient d'un emploi plus fréquent dans le langage ordinaire. On a aussi des exemples de *fa*.

La seconde personne de l'impératif fit, au contraire, de très-bonne heure *fai*, et s'écrivit souvent *fais*, surtout dans l'Ile-de-France, dès le milieu du XIIe siècle. On a cependant des exemples de *fa*. (V. prés. du subj. 2e pers.)

Mais jeo vos *faz* un requerrement. (Ben. v. 11443.)

E s'il parmaint en sa malice vers tei, si jo nel te *faz* saveir, icel mal vienge sur mei que il pensed à tei. (Q. L. d. R. I, p. 78.)

Bien a .vij. ans. par le cors saint Richier,
Ne me senti si fort ne si legier,
Com je *fas* ore, por mes armes baillier. (R. d. C. p. 148.)
Figure d'ome sai muer
Et l'un en l'altre retorner;
L'un *fas* bien à l'altre sambler
Et l'uns *fas* bien à l'altre per. (Brut, v. 8931-4.)

Jo Watiers sires d'Avesnes *fac* savoir à tous ciaus qui sunt et qui venrunt, que .... (1238. Th. N. A. I, p. 1007.)

Cil le (le tans) perdent qui ne font rien
Moult plus que jo ne *fac* le mien. (P. d. B. v. 81. 2.)
Cele qui j'ainc an bonne foy,
Autant u plus que je *fach*[1] moi. (R. d. l. M. v. 1917. 8.)
Je vous *fach* savoir que ma dame
S'est delivree d'un enfant. (Ib. v. 3002. 3.)
Et encor vous *fa* ge certain. (Ib. v. 5082.)
Meis je *fais* bien à touz savoir. (R. d. S. G. v. 3495.)
Et pour chou vus *faich* entendant. (R. d. S. S. v. 1991.)

(1) On voit qu'alors *faire* s'employait, comme aujourd'hui, pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter.

Respundi li reis: L'umbre puet legierement avant aler, mais *fai* la, si te plaist, ariere returner. (Q. L. d. R. IV, p. 417.)

Amis, fait il, *fai* moi venir
Ton pere, se tu l'as ancor. (Dol. p. 207.)
Conforte moi de mes dolors,
Et bonement me *fais* secors. (P. d. B. v. 5403. 4.)

On a vu je *vois* pour je *vais;* on trouve de même je *fois* pour je *fais*, mais, à ma connaissance, *fois* ne se montre pas au XIIIe siècle, ou du moins est-ce fort tard. *Fois* était encore en usage au XVIe siècle.[1]

Si le papier de mes schedules beuvoit aussi bien que je *foys*, mes crediteurs auroient bien leur vin quand on viendroit à la formule de exiber. (Rab. Garg. I, 5.)

Si les aultres se regardoient attentifvement, comme je *fois*, ils se trouveroient, comme je *fois*, pleins d'inanite e de fadeze.
(Mont. Essais III, 9.)

Seconde et troisième personnes du singulier du présent de l'indicatif: *fais*, *feis*, *fez*, *fes; fait*, *feit*, *fet;* c'est-à-dire régulièrement fortes dans le principe. L'orthographe *fais*, *fait* se conserva assez intacte en Bourgogne et dans les provinces au sud de la Normandie, qui employaient *ai* pour *ei*.

Et comant puet çou avenir
Que tu *fais* les cignes venir
A toi.... (Dol. p. 287.)

Si li demandet: Reis magnes, que *fais* tu? (Ch. d. R. p. 139.)

Ceste apparicions nostre Signor clarifiet ui cest jor et li devocions et li honoremenz des rois lo *fait* devot et honraule. (S. d. S. B. p. 551.)

Li reis *fait* faire une fertere, unkes meldre ne fud,
Del plus fin or d'Arabie i out mil mars fundud. (Charl. v. 198. 9.)

Et où est il? *feit* li empereres. (R. d. S. S. d. R. p. 52.)

Il n'est riens, *fet* ses amis, que je ne face pour vos. (Ib. p. 69.)

Reis, *fet* li fols, mult aim Ysolt. (Trist. II, p. 104.)

La première personne du pluriel, qui, dans les Sermons de saint Bernard, se trouve déjà renforcée, se présente souvent encore sous sa véritable forme dans des textes postérieurs, et mêmes dans des chartes de la fin du XIIIe siècle. Impératif semblable.

Et por ceste conissance *faisons* nos ui ceste feste de l'Aparicion. (S. d. S. B. p. 550.)

Solunc la nature l'apelet ele (l'Ecriture) home là u ele dist; *Faisons* un home à nostre ymagene et à nostre semblant. (M. s. J. p. 456.)

La mort de Baudoin lor *faisons* comparer. (Ch. d. S. II, p. 149.)
D'une de nous *fasons* nous prestre. (L. d'I. p. 8.)

(1) Plusieurs de nos patois ont *foire* au lieu de *faire*.

Nos Alis de Savoie .... *fassons* et ordonnons nostre testament en cette maniere: premierement *fassons* et etaublissons.... (1277. M. s. P. I, p. 360.)

Et nos Alix.... *façons* scavoir. (1278. Ib. I, p. 363.)

La première personne du pluriel présente encore la forme *fesum*, en Normandie; *fesomes*, dans l'Ile-de-France surtout, lorsque les orthographes en *e* furent prédominantes.

Fesomes (Roman du Renart).

Fesum bargaine, *fesum* change. (Trist. II, 103.)

On a vu plus haut la forme *dimes;* on rencontre de même *faimes*. Quelle est l'origine de *dimes* et de *faimes?* Ces formes seraient-elles des contractions de *disomes*, *faisomes?* Non; car, bien que l'exemple cité à l'occasion de *dimes* soit précédé de *diromes*, *faimes*, qui est une formation tout à fait semblable, ne se montre d'ordinaire que dans des textes où l'on employait la terminaison *um* ou ses équivalents *om*, *ums*, *uns*. *Dimes* et *faimes* dérivent des formes latines correspondantes, qu'on traita comme *sumus*, c'est-à-dire que l'on affaiblit simplement en *e* l'*u* da la syllabe *us*, par suite de l'analogie qui existait entre la seconde personne du pluriel d'*être* et celles des verbes *dire*, *faire*, tirées aussi directement du latin: *estes: dites*, *faites;* et non d'après le mode de formation usuel de la langue d'oïl: *diseiz*, *faiseiz*. Pour *faire*, il y avait en outre l'analogie de la troisième personne du pluriel qui exerçait son influence: *sont: font;* aussi *faimes* est-il beaucoup plus commun que *dimes*. *Dimes*, *faimes*, sont des formes du Maine, de l'Anjou et de la Touraine. *Faimes* se répandit promptement en Normandie, s'il n'y est pas primitif aussi, tandis que *dimes* était remplacé par *dium* dans cette province.

Au lieu de *faimes*, on écrivit *fomes* [1] dans l'Ile-de-France, au commencement du XIVe siècle. (V. le Roman de la Rose.) Cette orthographe en *o*, au lieu de *ai*, est due, sans doute, à l'influence de *fesomes* et *font*.

Faimes s'employait naturellement aussi à l'impératif.

Vos ne nos poez pas fuir;
Kar nos vos *faimes* or sentir
Que buies peisent, ne s'est liez
Cil qui les traine od ses piez. (Ben. v. 2905-8.)
E si vos *faimes* bien certains
Qu'onques sis peres ne sis aives,

(1) C'est de ce *fomes* qu'est dérivée la forme *fons* employée encore aujourd'hui dans plusieurs patois. Cfr. *sons* pour *somes*.

Sis ancestres ne sis besaives,
A home sus ciel ce ne firent
Ne homage ne li offrirent. (Ib. v. 6742-6.)
E pur ceo si vos en garnis
Que conseil prenion salvable;
Si *faimes* aliance estable
E covenant ferm e entier
De nos securre e entraidier. (Ib. v. 8967-71.)
Faimes que teus seit mes li tens,
Que sor nos n'ait plus graverens. (Ib. v. 26719. 20.)

La seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, qui reçut une terminaison légère, prit part à la conjugaison forte dès les plus anciens temps. Impératif de même.

Faites vost almosnes. (F. d. V. v. 1. 30.)
Ke *faites* vos, signor roi, ke *faites* vos? (S. d. S. B. p. 550.)

Plus tard *feites*, *fetes*, et même *festes*, *faistes*.

A Bron dist: Sire, or vous hastez,
S'en *feites* ce que vous devez. (R. d. S. G. v. 2935. 6.)

Ou vos ne parlez james à moi, ou vos *fetes* ma volante. (R. d. S. S. d. R. p. 68.)
Se vos ainsint ne le *festes*, comme vos dites. (Ib. ead.)
Faistes de li vostre seignur. (R. d. R. v. 7388.)

Troisième personne du pluriel: *font*, en Bourgogne et en Picardie; *funt*, en Normandie. (V. la Dérivation.)

Totevoies celei persecution tient il por plus cruyere et plus griement la sent ke sei propre ministre li *font*. (S. d. S. B. p. 556.)

J'ai chamberieres et serghans
Ki bien *font* mon commandement. (R. d. M. p. 18.)
Les cuntrez i redrescent e les muz *funt* parler. (Charl. p. 11.)
Vient il? *funt* il. Oil, fait Robert, veirement.
(Th. Cant. p. 121, v. 25.)

Le présent du subjonctif se réglait sur la première personne du présent de l'indicatif, c'est-à-dire qu'il ne diphthonguait pas la voyelle radicale: *face*, en Bourgogne et en Normandie; *fache*, en Picardie. Mais, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on trouve des formes renforcées, lorsque *fais*, *faich* se furent introduits à la première personne du singulier du présent de l'indicatif.

Sire, dist il, ke wels tu ke je *face*? (S. d. S. B. p. 558.)
Que vols tu que jo te *face*? (Q. L. d. R. IV, p. 369.)

Or n'i aura plus atendu,
Que je ne *fache* un cointe dru. (R. d. S. S. v. 2504.)
Lors fa samblant de toi drechier,
Si que *faches* tout trebuchier. (Ib. v. 2690. 1.)

Jo requier que tu *faces* mun message al rei, kar à tei ne purrad rien escundire, que il me duinst à femme Abisag de Sunam. (Q. L. d. R. III, p. 229.)

Meneiz joye, vos qui encuviz granz choses, car li filz de Deu est dexenduz à nos, por ceu qu'il nos *facet* heretiers de son regne. (S. d. S. B. p. 531.)

Il cange coulour en sa fache
Souvent, et ne set que il *fache*. (R. d. M. p. 10.)
Proiet li ait et comandeit
Que, por s'amor et por sa graice,
Que des chaaignes d'or li *faisse*
.I. hanap moult isnelement. (Dol. p. 279.)
S'autres siecles n'est, donques viaus
Ait ci li cors toz ses aviaus
Et *faiche* quanque li delite. (V. s. l. M. XXXV.)

Sire, font cil à Joffroi, que voles vos que nos *faciemes!* nos ferons ce qu'il vos plaira. (Villeh. p. 122. CXLVII.)

E sachies que bien apartient
Que *fachons* autres festeletes. (Th. F. M. A. p. 120.)

Faciest (F. d. V. l. 28. v.)

Dames, ja ne seres si crueux
Que vous *fachies* si grant pechiet. (L. d'I. p. 17.)
. . . Que dous tels chardenals li *faciez* enveier
Que bien puissent partut lier et deslier. (Th. Ct. p. 40, v. 18. 19.)
Ne souferra la gentillece
Que ja *facies* rien fors noblece. (P. d. B. v. 1507. 8.)
Mais ce pre à toz e requier
Que vos la li *faceiz* esposer. (Ben. v. 20187. 8.)
Ma desirance e mis poeirs,
C'est que vos *facez* seignor novel
D'un fiz que j'ai . . . (Ib. v. 31635-7.)
N'os querrai plus, si cum je crei;
Mais de cest me *facez* ottrei. (Ib. v. 29241. 2.)

A l'occasion de cette dernière citation, je relèverai une erreur qui s'est glissée dans le premier volume de cette grammaire. J'ai indiqué une double forme pour l'impératif de quelques verbes; *ouïr* p. ex., ferait, selon l'explication donnée à la p. 368 du t. I: *oi*, *oons*, *oez*, ou *oies*, *oions*, *oiez*. Les formes *oies*, *oions*, *oiez*, de même que le *facez* cité ci-dessus, appartiennent au présent du subjonctif. (V. t. I, p. 239. Remarque *a*.)

A cui que il *facent* acuel,
Od mon cuer jugeront mi oel. (P. d. B. v. 9139. 40.)

Parfait défini: *fis*.

Tote ceste oevre *fis* jo si
C'on ne m'i vit ne ne m'oï. (P. d. B. v. 1387. 8.)

Je li *fis* char de buef mangier. (R. d. S. S. v. 1763.)
Peres du ciel, fait il, merci,
Qui *feis* que tes filz nasqui | Por sauver li humaine gent
Que *feis* par ton loemement. (P. d. B. v. 5396-9.)

Oi ai ta preiere, e la requeste que tu me *feis*. (Q. L. d. R. III, p. 267.)

(Dex) Et Adan *fesis* de ta main,
Puis *fesis* sa moillier Evain. (R. d. l. V. p. 242.)
Tu ki *fesis* et estoile luisant,
Et home et feme *fesis* à ton talent. (O. d. D. v. 10958. 9.)
Hai! dist la dame, mal *fessis*,
Qant maintenant nes oceis. (Dol. p. 277.)

Et voleiz savoir cum longe parole il *fist* brief, et cum brief il la *fist?* (S. d. S. B. p. 535.)

Au prestre vint, se *fist* .j. ris. (L. d'I. p. 9.)
Vous saves bien de fi, sans faille,
Que l'autrier *fesimes* fremaille
Entre moi et l'enfant Gerart. (R. d. l. V. v. 732-4.)
Overte avons tote la porte arier,
Et le grant pont *fesimes* abaissier. (O. d. D. v. 8240. 1.)

Unkes moleste ne lur *feimes*, ne unkes ne perdirent rien par nus. (Q. L. d. R. I, p. 97.)

Sire, mei e ceste femme *feimes* cuvenant que nus mun fiz mangerium à un jur e le suen al altre. (Ib. IV, p. 369.)

Quant de nus turnastes, grant outrage *feistes*. (Charl. v. 686.)
N'onques, nul jor ne me *feistes* lie. (C. d. C. d. C. p. 36.)
Car vos remembre du fort estor pesant
Que vos *fesistes* desus un garillant. (O. d. D. v. 485. 6.)
Vous *fesistes*, jeo quit, cel ploit. (M. d. F. I, p. 102.)

Fisient (F. d. V. l. 24. v. Ead. l. 27. etc.).

Si *firent* une assaillie cil de la tor de Galathas. (Villeh. 450[d]).

A preechier molt entendirent,
Par toutes terres s'espandirent,
Maintes gens crestiienner *firent*. (R. d. M. p. 42.)

Sire, ensi se rendirent, puis lor *fisent* li nostre jurer sour sains que jamais encontre vous ne se meteroient ne en chastel ne aillours. (H. d. V. 506[a].)

A une liue, ci com j'oi noncier,
Del ost Raoul se *fisent* herbergier:
Loiges i *fisent* aprester et rengier. (R. d. C. p. 83.)
E tant parlerent e tant *fistrent*
Qu'il la li dona à moillier
E qu'il la li *fist* noceier. (Ben. v. 41804-6.)

Imparfait du subjonctif: *feisse*, *fesisse*.

Kar si veirement cume Deu vit ki est Deu de Israel, ki defendud m'ad que jo ne *feisse* cest mal, si tu ne fusses de plus tost venue en-

cuntre mei, ne remasist à Nabal, jesque le matin, neis le chien de sa maisun. (Q. L. d. R. I, p. 101.)

Sel me looient totes gens
Ne me venroit ja en corage
Que je *feisce* tel oltrage,
Dont seroie plus viols d'un chien. (P. d. B. v. 4264-7.)
Mes cuers n'est mie si aquis
Que je, pour la vostre complainte,
Qui mout est anieuse et fainte,
Fesisse la vostre requeste. (R. d. l. V. v. 466-9.)
S'il se volsist à no loi atorner,
Je le *fesisse* à honor esposer
Lui et s'amie, et ses laissasse aler. (O. d. D. v. 3063-5.)

Bel pere, si li prophetes te deist que grant chose e grevuse *feisses*, faire la deusses. (Q. L. d. R. IV, p. 363.)

Fesist (F. d. V. l. 11. v.)

Ou por kai volt il estre Criz apelez, si por ceu non k'il *fesist* purir le juf davant la fazon del ole? (S. d. S. B. p. 531.)

Ne te samblet il dons ke cil facet plus grief persecution ke ne *fesist* li Geus ki son sang espandit...? (Ib. p. 555.)

Li quens Reinaut aveit tant fait
Qu'à son plaisir li *feist* plait
Si ne fust uns decevemenz | E uns trop laiz traissementz,
Par quei li quens Reinauz fu pris. (Ben. v. 29541-5.)
Nel remua de son estal premier
Ne que *feist* une tor de mostier. (O. d. D. v. 10037. 8.)

Et s'il advenist que enfens, qui fuist ou pain de se pere et se mere, *meffisist*, on ne porroit riens demander le pere ne le mere. (1312. J. v. H. p. 551.)

Cette forme picarde, où l'on voit un *i* qu'on a déjà rencontré souvent pour d'autres voyelles, n'est pas des bons temps.

Et nous vous ferons tot son avoir baillier, et vous jurerons seur sains et le vous ferons as autres jurer, que nous en aussi bone foi vous servirons en l'ost, come nous *feissions* lui. (Villeh. p. 12. XXIV.) [1]

(Jeo) Pensoe cest nostre seignor
En *feissum* empereur,
Corune eust el chef assise. (Ben. I, v. 1807-9.)
Et se ne fust la traissons
Que Mares fist, s'en eussons
La fin veue de l'estor,
U plait *fesissons* à honor. (P. d. B. v. 3773-6.)
Por Deu vos pri, ke se laisa dressier
En sainte crois por son pueple essaucier,
Ke ceste guerre *feissiez* apaier. (G. d. V. v. 2298-300.)

(1) Le texte de D. Brial donne *faisissiens* (438 b), où la diphthongue *ai* est fautive.

Que faites vos? por quei vivez,
Que vos Richart ne decevez
Par aucun art soprisement
Dunt il ne se gardast neient,
Que les Bretons e les Normanz
Feissiez vers vos apendanz? (Ben. v. 21018-23.)
Et si aloient tot plus tost
Que ne *fesissies* les galos
Sor le plus haut ceval d'Espaigne. (L. d. T. p. 75. 6.)

E *feissent* dous humes avant venir ki Naboth acusassent e sur lui testemoniassent que il out mesparled de Deu meime e del rei. (Q. L. d. R. III, p. 331.)

Et fist faire nes et galies
Pour garder toutes ses parties,
Que li paien d'estrange tierre
Ne li *feissent* par mer gierre. (Phil. M. v. 3282-5.)
Zakarie lues remanda
L'apostoles et commanda
A tous les barons de la tiere,
Pour le pais oster de gierre,
Qu'il *fesisent* roi de celui
Ki bien aidast soi et autrui . . . (Phil. M. v. 2030-5.)

Et pour ce ne demoroit mie qu'il(s?) n'en *fesissent* asses par cele porte ou par autres. (Villeh. p. 50. LXXIV.)

L'imparfait se trouve orthographié *fesoie* et *faisoie* dans les S. d. S. B. *Fesoie* [1] est plus correct que *faisoie*, puisque le premier se rapproche davantage de la forme primitive du verbe *faire:* l'*e* représente l'*a* qui s'est affaibli devant la terminaison lourde. *Faisoie* date d'une époque où la véritable conjugaison de *faire* était déjà troublée. L'orthographe en *ai* radical fut prédominante pendant tout le XIIIe siècle, surtout en Champagne, à l'est du dialecte picard, et dans le Maine et l'Anjou. Dans l'Ile-de-France, on trouve fort souvent *fesoie* vers la fin de l'époque qui nous occupe. *Feseie* était la forme normande. Les orthographes en *a* pur et en *ei* ne sont pas rares et s'expliquent facilement par ce que j'ai dit de l'infinitif.

Si m'aït Deus, grant droit avoient,
Quant jo *faisoie* c'uns vilains
Les avoit si tos en ses mains . . . (P. d. B. v. 2564-6.)

Ja ne *fesoie* je mie, se por li chastier non, et por lui espoanter (R. d. S. S. d. R. p. 37.)

(1) On voit que la prononciation que nous donnons à *faisais*, etc. est tout à fait fondée en raison, et que l'orthographe *fesais*, etc. combattue par les grammairiens comme une innovation fautive, est aussi ancienne que la langue et même plus exacte que l'autre.

Mais mult ere poi coveitos
De faire en plus que je *fesete*. (Ben. v. 29186. 7.)

Et ke *fesoit* li Fil quant il por luy à vengier veoit si enmeut le Peires k'il à nule creature n'en espargnievet? (S. d. S. B. p. 523.)

Et por ceu, dist il meismes k'il ades *faisoit* ceu ke plaisivet à luy. (Ib. p. 552.)

Adonc li manbrait de la feie
K'à fame ot prise et espousee,
Cui il trovait à la fontaine,
C'or li *faissoit* soffrir tel poinne. (Dol. p. 287.)

Et se aulcuns y *facoit* fourg, nos le devons faire oster. (1482. M. et D. i. p. 463.)

Ces derniers exemples montrent ce qu'était devenue la prononciation du *s*.

E cil distrent ke bien *faseit*,
E ke bien fere le poeit. (R. d. R. v 641. 2.)
Leenz eut un veissel mout gent,
Où Criz *feisoit* son sacrement. (R. d. S. G. v. 395. 6.)

Et *fessoit* li uns de lui son talent. (R. d. S. S. d. R. p. 68.)

Trop seroient peu no cuer tendre
Se nous *faisiens* celi ardoir
Qui donne nous à son avoir. (R. d. l. M. v. 3742-4.)
Se vous nul mal li *faisiies*,
A tous jours m'amor perderies. (Ib. v. 2393. 4.)
Li François grant duel en *faisoient*. (P. d. B. v. 3783.)
Normanz se *faseient* nomer. (R. d. R. v. 129.)

La forme primitive du futur et du conditionnel a été *ferai*, *feroie*, en Bourgogne et en Picardie; l'*a* s'est affaibli en *e* devant la terminaison fortement accentuée. En Normandie, on n'écrivait même pas cet *e*, le radical se syncopait et l'on avait *frai*, *freie*. Après 1250, on rencontre des exemples avec *a* radical; mais ce sont des exceptions qui tiennent à des particularités de prononciation dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. En Franche-Comté, en Lorraine, dans une partie de la Champagne, on avait même introduit *ai* à ces temps.

Neporqant je *ferai* vostre commandemant. (Ch. d. S. I, p. 217.)

Respundi Jonathas: Tut ço que te plaist *frai*. (Q. L. d. R. I, p. 77.)

Cunuistre me *frai* e oir. (Trist. II, p. 136.)
Jure que tu ne *defferas*
Le temple, et que tu ne *feras*
Nul mal n'à moi n'à mes amis. (R. d. M. v. 1093-5.)

E quant Deu ces biens te *frad*, de mei tue ancele te memberad, e bien me *frus*. (Q. L. d. R. I, p. 100.)

Por ceu nos covient joie avoir de ceu qu'il en nostre nature est venuz, car or nos *ferat* il legierement pardon. (S. d. S. B. p. 549.)

Car parmi vostre paine doit l'om penseir comment il ferrat ceaz à cui il soi correcerat, se il soffret ke cil en cui il at joie soient ci si durement afflit; u coment ferrat il ceaz à cui il *ferat* juste jugement, se il si cruciet li mimes ceaz cui il nurrist piement chastiant. (M. s. J. p. 475.)

J'ai cité ce dernier exemple pour faire ressortir la différence d'orthographe qui existe entre le futur de *ferir* et celui de *faire*.

Mais ki me *frad* juge que jo receive bonement ces ki unt parole à mustrer, e jo *frai* dreiture à tuz amiablement e dulcement. (Q. L. d. R. II, p. 173.)

E *fra* en puis si grant honur. (Trist. II, p. 77.)

A Diu se rent et au saint Piere
Qu'il li doinst bone nuit entiere;
Si *fara* il, mien ensient,
Se l'aventure ne nous ment. (R. d. M. d'A. p. 8.)

Nos lor *ferons* noz trez et noz tantes voidier. (Ch. d. S. I, p. 187.)

Nus vus *frum* ruer sun chief aval del mur. (Q. L. d. R. II, p. 200.)

Et volons qu'un chacun d'aux se tienne por paye par non de hoirs de telle partie com nos li *fairons*, et donrons par nos lettres. (1278. M. s. P. I, p. 360.)

Mais ore un char nuvel nus *frez*. (Q. L. d. R. I, p. 21.)

Bien croi loialment le *feront*. (R. d. l. M. v. 2587.)

Qar, se le refusoie, je *feroie* folor. (Ch. d. S. II, p. 88.)

Je nel *faroie* por estre demanbreiz. (G. d. V. v. 2634.)

Je *fereie*
Par mon engien et par mon art
Que petite en sereit sa part. (Chast. XX, v. 108-10.)

Et tout ensi com tu as fait des autres, savons nous bien que tu *feroies* de nous. (Villeh. p. 141. CLX.)

Si'n creistreit tant ta seignorie
Qu'à tei en *fereies* aclins
Toz les autres regnes veisins. (Ben. v. 20478-80.)

Ta conscience ne te remorderad, ne tu n'en plurras, pur cest pecchied que tu *freies* se de mun mari te venjasses. (Q. L. d. R. I, p. 100.)

Agoulans à s'ost en rala | Et à tous ses barons proia
K'il se fesisent baptisier;
Si *feroit* il sans detriier. (Phil. M. v. 5406-9.)

Ne ja por chou ne *feriemes* deloiaute de requerre apres nostre raison, fust hui ou demain, se nous en poiesmes venir en point. (H. d. V. p. 202. XIX.)

E si nus requeistes, ke nus vus feissons à savoir, quel ayde nus vus *frions*. (1282. Rym. I, 2, p. 202.)

Musarz estes, ce m'est avis,
Por foul me *feriez* tenir. (Chast. XIII, v. 80. 1.)
Sis unt laisez: qu'en *fereient* il el? (Ch. d. R. p. 114.)

Participe passé: *fait*, plus tard *feit*, *fet*.

Fait (F. d. V. l. 31. v.)

La pais que j'ai *feite* al evesque davant dit. (1240. H. d. Verd. p. 14.)

Au XIIIe siècle, *faire* s'employait dans le sens de *se porter*, de la manière suivante:

Lors li dist la dame: *Comment*
Le faites vous, biau tres dous sire? (R. d. C. d. C. v. 3488. 9.)
Puis demande sans atargier
Comment Gerars li biaus *le fait*,
Qui joie et bonne aventure ait! (R. d. l. V. p. 40.)
Il li demandent de lur piere,
Coment le fesoit lur miere. (L. d'H. v. 562. 3.)
Qui est ce, dit la belle, qui m'a araisonee?
Damoisele, vo gaite cui voz maus desagree.
Comment le faites vous? Estes vous repassee.
(Gautier d'Aupais.)

M. Francisque Michel cite cet exemple et les précédents à la p. 40 de son édition du R. d. l. V. [1]

Fus-tu en France? — Dame, oïl.
— Veis mon fil? *Quel le fait il?*
— Dame, mout bien, et s'est si prous
Que il vaint les tournois trestous. (R. d. l. M. v. 3371-4.)

On a déjà eu souvent l'occasion de remarquer qu'on se servait du verbe *faire* à la place du verbe *dire* dans les façons de parler: *dit-il*, *dis-je*, etc. Les écrivains suivirent cet usage avec plus ou moins de rigueur jusqu'à la fin du XVIe siècle; nos paysans l'ont conservé, et les poètes comiques qui les ont fait parler, s'y ont conformés. On a cherché depuis à faire revivre cet emploi de *faire*, et on en trouve de nombreux exemples dans les romanciers du XIXe siècle.

Faire avec la préposition *à* et suivi d'un *infinitif*, s'employait à peu près dans le sens de *être digne*, *mériter; falloir*.

C'est Guinemans qui tant *fait à proisier*. (G. d. V. v. 260.)
Tu *faiz à mesprisier*,
Se soffres que il past de cà sanz ancombrier. (Ch. d. S. II, p. 43.)
Et voit le fronc del ost .i. liue estandu:
Ne *fait à mervoillier* se paor a au. (Ib. II, p. 106.)
Si Baudoins ot dote, ne *fait* mie *à blasmer*,
Que il voit venir Saisnes que il ne pot amer. (Ib. II, p. 107.)
Mult *fait à amer* iteus sire. (Ben. v. 15589.)
Si bien li lerres vait embler,
Fait il pur ce *à acuser*
Si l'om nel pot trover al ovre? (Ib. v. 25656-8.)

(1) Cette tournure s'est conservée dans la langue anglaise.

Ne *fait* mie sire *à prisier*
Qui en pais se fait baut et fier. (Brut. v. 4836. 7.)

Cette tournure se retrouve en provençal: Ela no *fay* pas *à blasmar*.

Cfr. plus bas régime des verbes.

Cette locution était encore d'un fréquent usage au XVIe siècle.

Plus *faict à louer* le scavoir bien user des biens que des armes: et plus encores *faict à reverer* le non les appeter que le bien en user. (Amyot. Hom. ill. Coriolanus.)

En eslisant et prenant ce qui *faict* principalement *à noter*. (Ib. ead. Paulus Aemylius.)

Faire joint à *que* et à un *nom*, donne lieu à une locution elliptique fort en usage aux XIIe et XIIIe siècles, et plus tard encore.

Et por ce si *fait que sage*, qui se tient devers le mielx. (Villeh. 459.) c'est-à-dire: Et por ce si *fait ce que feroit un sage*, celui qui etc.

De çou *fist* il *que mal senes*. (Phil. M. v. 1213.)
Li fil Herbert n'ont pas *fait que felon*,
Nen vostre cort forgugier nes doit on. (R. d. C. p. 37.)
Mais tu *feiz* certes *que malvais rois*. (Ib. p. 234.)
Si *fereiz que preu* et *que sage*. (Rutb. I, p. 118.)
S'il ne te tue, il *fera* trop *que lasches*. (A. et A. v. 2242.)

Cfr. le provençal:

C'om no ces auzes retraire
Quant ces *faitz que deschauzitz*. (Bertrand de Born.)

Dire, dans les mêmes conditions, donnait lieu à une locution semblable.

Or ne laira que il ne die
Que sages a *dit* Loemers.
Vos aves *dit que bacelers*. (P. d. B. v. 2426-8.)
Ore avez *dist ke corteis*. (R. d. R. v. 15817.)
Biaus sire, vous *dites que sages*. (Rutb. II, p. 81.)

Il existe encore un grand nombre de locutions où entre le verbe *faire*, mais je ne pourrais les citer ici sans outrepasser les bornes de cet ouvrage. On trouvera ces locutions dans mon Dictionnaire étymologique et comparé des dialectes de la langue d'oïl [2].

(1) Tous nos dictionnaires écrivent, au lieu de *avoir à faire de*, *avoir affaire de* c'est-à-dire avoir besoin de; ce qui est une singulière faute. Il faut voir, dans cette locution, le verbe *faire* et non le substantif *affaire*; c'est ce dont on se convaincra en la comparant attentivement à cette autre: *n'avoir que faire de*, c'est-à-dire n'avoir pas besoin de.

Si Cato ... *n'a que faire de* Rome, certainement Rome *a à faire de* Cato, et aussy ont tous ses amis. (Amyot, Hom. ill. Cato d'Utique.)

V. Raynouard, Lex. rom. III, p. 261 col. 2. touchant l'emploi du verbe *faire* pour exprimer l'action de la copulation.

COMPOSÉS.

1. *Forsfaire*, *forfaire*, forfaire, nuire, outrager, offenser; encourir la perte de quelque chose, être passible d'une amende, d'une peine, pour un crime, un délit, être condamné.

Ensi començа la guerre, et *forfist* qui *forfaire* pot et par mer et par terre. (Villeh. 457[d].)

Ensemble avum estet e anz e dis;
Ne m'fesis mal, ne jo nel te *forsfis*. (Ch. d. R. p. 79.)
Rollans me *forfist* en or e en aveir
Pur que jo quis sa mort e sun destreit. (Ib. p. 145.)
Citeains i mist et borjois,
Si lor dona preceps et lois
Que pais et concorde tenissent,
Et noiant ne se *forfesissent*. (Brut, v. 1292-4.)
Trestot au doble aura d'eus plait
De quanqu'il li auront *forfait*. (Ben. v. 22670. 1.)
Là se *forfist* de mort Mares. (P. d. B. v. 3811.)

Forfait est de membres. (L. d. G. p. 180, 19.)

Seient *forfait* envers le rei de .vi. lib. (Ib. p. 187, 45.)

Voici un exemple où *forfaire* est pris en bonne part, dans le sens de *mériter*.

La roïne le baise, que molt bien s'an refait;
Et il li volentiers, par bien l'avoit *forfait*. (Ch. d. S. I, p. 236.)

Forfaire signifiait enfin *altérer*, *déguiser*.

Car il *forfont* lour faces qu'il apiergent as homes junantz [exterminant enim facies suas]. (Roquefort, s. v. *forfaire*.)

2. *Contrefaire*, contrefaire, imiter; déguiser; être difforme.

Molt ot bien par ses armes son samblant *contrefait*.
(Ch. d. S. I, p. 236.)

La seconde tournure de cet exemple très-significatif est l'affirmative de la première, et, dans les deux cas, *faire* a exactement la même valeur et le même sens. — La confusion qui s'est faite du verbe *faire*, dans la locution *avoir à faire de*, avec le substantif *affaire*, provient d'un usage orthographique de l'ancienne langue. On joignait d'ordinaire la préposition à l'infinitif; ainsi *prennent adesrengier* = *prennent à desrengier*, *avoir afaire* = *avoir à faire*, etc.; et, à l'époque de confusion qui commence à la fin du XIIIe siècle, redoublement du *f* par attraction, parce que sans doute on a cru voir, dans le mot *afaire*, une espèce de composé de *faire* avec la préposition *à*. Un cas semblable se présente à l'occasion du verbe *savoir*, dans les formules: *c'est à savoir*, *faire à savoir*, *laisser à savoir*; qu'on trouve orthographiées *c'est*, *faire*, *laisser asavoir*, *assavoir*; et personne jusqu'ici n'a prétendu créer un verbe *assavoir*.

Ceo est *assaver*. (1270. Rym. I, 2. p. 114.)
A toutes genz qui ont savoir
Fet Rustebues bien *asavoir*. (Rutb. II, p. 1.)
lisez: *à savoir*.

Voy. Régime des verbes.

3. *Desfaire*, *deffaire*, défaire; détruire; perdre; empêcher, changer.

Jure que tu ne *defferas*
Le temple. (R. d. M. p. 47.)

Se je vous ai de riens mesfait je le vous *desferai*. (Joinville p. 25.)

Cele qui puet estre provee
Desfaite est et en fu jetee. (Fl. et Bl. v. 2075. 6.)

Cfr.: Dinocrates ne leur donna pas le loisir de le faire mourir par justice, car il *se deffeit* luy mesme; et touts ceulx qui avoyent este d'advis qu'il falloit faire mourir Philopoemen, *se deffeirent* aussy eulx mesmes. (Amyot. Hom. ill. Philopoemen.)

Le participe se trouve souvent au sens de *décomposé*, *difforme*.

Un malade out en l'ancien . . .
A merveille par fu *desfait* . . .
Ainz ne veistes tant si lait,
Ne si boçu, ne si *desfait*. (Trist. I, p. 57. 58.)
Sire Artus, rois, je sui malades,
Bociez, meseaus, *desfait* et fades. (Ib. I, p. 177.)

Cfr. le provençal:

Desfach d'uelhz e de cara que parlar non podia. (V. d. S. Honorat.) — Los contrafagz e los lebros e'ls *desfag* de lur membres. (Rayn. Lex. Rom. III, p. 275.)

4. *Mesfaire*, *meffaire*, méfaire, offenser, faire offense.

Mais Deus rendre à ces ki *mesfunt* sulunc lur malice. (Q. L. d R. II, p. 133.) [Retribuat Dominus facienti malum juxta malitiam suam.]

Je croy que ja n'i *mefferes*. (R. d. C. d. C. v. 3473.)
Nous avons or este si aisse
Et or nous metes en malaisse;
Qui vous a riens *meffait* ne dit? (R. d. M. d'A. p. 6.)

On conseille au roi de Hongrie d'épouser sa propre fille, il répond:

Signor, ce dist li rois, pour voir,
Sacies pour riens ne le feroie;
Trop durement *me mefferoie*. (R. d. l. M. v. 360-2.)
Qu'il n'afiert à roi ne à conte,
S'il entent que droiture monte,
Qu'il escille homme, c'on ne voie
Que par droit escillier le doie;
Et se il autrement le fet,
Sachiez, de voir, qu'il *se mesfet*. (Rutb. I, p. 72.)

5. *Malfaire*, *maufaire*, mal faire.

Un autre fort chastel ferma
Et oit jorz qu'iloc sejorna,
Contre les reneiez Judas
Qui de *maufaire* ne sunt las. (Ben. v. 38721-4.)

Maufeisiez de eus si laidir,
Trop par les voliez honir. (Ben. v. 16604. 5.)

La convoitise del monde qui tant a *maufait* nes laissa mie en pais. (Villeh. p. 100. CXXVI.)

6. *Parfaire*, parfaire (achever, terminer).

Tun purpos e ta volente
Purface il par sa bunte. (M. d. F. II, p. 439.)
Puis que il eut *parfait* ce dit
Vint à sa maison, car petit
De voie jusque là avoit. (R. d. C. d. C. v. 2627-9.)

Cfr.: Car la où l'on estimoit chascun desdicts ouvrages debvoir à peine estre paracheve en plusieurs aages, et plusieurs successions de vies d'hommes les unes apres les austres, tous feurent entierement *faicts* et *parfaicts* dedens le temps que dura en vigueur le credit et l'aucthorite d'un seul gouverneur. (Amyot. Hom. ill. Pericles.)

S'en refaire s'est dit dans le sens que nous attribuons à *s'en donner* (à coeur joie).

Car nule rien tant ne desir,
Dist la vielle, com mal à faire:
Des or *m'en* porrai bien *refaire*. (R. d. l. V. p. 29.)

LIRE (legere).

La forme primitive de ce verbe a été *leire*, qui se contracta en *lire*, dès le commencement du XIIIe siècle.

Le présent de l'indicatif a fait, dès les plus anciens temps: *lei*, *li*, *lis; leis*, *lis; leit*, *lit*, *list; leisons*, *lisons; leiseiz*, *liseiz; leient*, *lient*, *lisent* (?). La consonne *s*, étrangère à la racine, provient d'une permutation du *g* latin, analogue à celle qu'éprouvait le *c*, comme on l'a vu dans les verbes *faire*, *dire*, *gésir*.

Le parfait défini était *lis* ou *lui;* l'imparfait du subjonctif *leisse* ou *leusse;* le participe passé *leit*, *lit*, *leut*, *lut*.

Loquel qu'il vosist *esleire*. (S. d. S. B. Voy. Roquefort s. v. *naître*.)

Tant a à *eslire* entendu. (Chast. XXIV, v. 13.)
Perte i unt faite, ço vos retrai
Si cum jeol *lis* e cum jol sai,
Mulz milliers d'omes, senz mentir
Ne voldrent unques l'enchauz gerpir. (Ben. v. 2455-8.)
Quant il a tout ainsi escrit,
Devant ses compaignons les *lit*. (R. d. l. M. v. 3013. 4.)
Le brief li porte et puis le *list*. (P. d. B. v. 2849.)

Molt avons plus de ceos ki enseuent cel aveule dont nos *leisons* en l'Ewangile, k'il ne facent cest nostre vovel apostle. (S. d. S. B. p. 558.)

Mais *eslisons* le bon François,
Qui est estables en nos lois. (P. d. B. v. 9025. 6.)

Voici la même forme sans *s*:

Apres nos *elions* nostre sepulture en l'eynglise de Chier-Leu. (1277. M. s. P. I, 360.)

Dan chapelain, *lisiez* le brief,
Oiant nos toz, de chief en chief. (Trist. I, p. 123.)

Va, si parole à David, si li di que il *eslised* de treis choses quele que il volt mielz que jo li face. (Q. L. d. R. II, p. 217.)

Perdu en a le don; mais .i. autre en *eslise.* (Ch. d. S. I, p. 41.)
Et selonc l'escrit que jou *lui.* (Dol. p. 222.)
La chartre *lui*, ben en sai la devise. (O. d. O. v. 4170.)
Desous .i. aubespin .i. petit m'acointai:
Escrist en parkemin .i. livret i trovai;
Si *luc* dusqu'à la fin: mult durement l'amai. (Rutb. I, p. 232.)

Ne *leisis* tu dons onkes ceu k'escrit est, por ceu qu'il les nurisset en la faim? (S. d. S. B. p. 565.)

Li capelains errant les (les lettres) *liut.* (Phil. M. v. 4015.)

Jo juerai devant nostre Seignur qui m'*eslist* e plus m'out chier que vostre pere e tut sun lignage. (Q. L. d. R. II, p. 142.)

Et les altres choses cui nos onkes ne *leisimes* de celui Juda. (S. d. S. B. p. 533.)

Li un(s ?) *eslistrent* le chanceler. (Ben. t. 3, p. 469.)

E ruvad que il *esleist* quel membre que il volsist que il le poust mustrer à nostre Seignur (Q. L. d. R. II, p. 217.)

Et si dexendit por ceu qu'il à sun ues l'*esleisist.* (S. d. S. B. p. 533.)

Ce avons nos dit par treble entendement, ke nos à l'anoiouse anrme metissiens devant diverses drecies, et de ce ke miez li sembleroit en *elluist.* (M. s. J. p. 448.)

Jà n'en atendist le tierc jor
Qu'ele n'*esleust* le mellor. (P. d. B. v. 8651. 2.)

Nous avons *leit* en autre leu. (S. d. S. B. Voy. Roquefort, s. v. *lerre.*)

Et qant *lit* furent li escrit. (Trist. I, p. 122.)

Eslit furent li message. (Villeh. 454[b].)

Qant li evangeiles fu *liz.* (Ben. v. 30066.)
Ainz que fust *lite* la peiaus. (Ib. v. 22659.)
Li cyrografes fut *leus*
Et li covans reconeus. (Dol, p. 220.)
Et puis la lettre desploia,
De chief en chief *lute* li a. (R. d. C. d. C. v. 8069. 70.)

On trouve *enlire*, au lieu de *eslire* (ellire), dans ce passage de Dolopathos:

Dist k'il faisoient grant folie,
Que si tres perillouse vie
Et si dolerouse *enlisoient.* (p. 234.)

Le Roman de Rou donne *liere* à la rime. (v. 14479.)

LOIRE (v. fo.), licere.

Ce verbe a sans doute existé d'abord sous la forme *lisir*, *lesir*, *losir*, ou *lire*, *lere*, *lore* (?); plus tard on le renforça et l'on eut, en Bourgogne et en Picardie: *loisir* ou *loire;* en Normandie: *lesir* ou *lere*, d'où *leisir* ou *leire*, dans les dialectes mixtes. (V. *plaire* et cfr. *taire*, *gésir*.) Notre substantif *loisir* est l'infinitif de ce verbe[1].

Si l'on laus ceste gloire *loire*,
Il n'en font une grant estoire
Nes dou chanche de la charrue,
Por coi il n'ont autre mimoire. (Rutb. I, p. 248.)

Présent de l'indicatif; *loist*, *leist*, *list;* du subjonctif: *leise*, *loise;* parfait défini: *lut;* imparfait du subjonctif: *leust*.

Cant. il ne lur *loist* mie entendre à eaz, si lur plaist ravir avoc eaz ceaz à cui il sunt acompangniet. (M. s. J. p. 466.)

Mais sainz Paules, à cui totes choses *loisent* ne soi met desoz la posteit de nule d'eles. (Ib. p. 472.)

Ha! sire, pour Diu! ne vous poist,
Que plus sejourner ne me *loist*. (R. d. l. V. v. 5000. 1.)

Kar *leist* à faire damage à altre pur pour de mort. (L. d. G. 184. p. 38.)

Haute est mult l'ovre e la matire,
Et si i aurait trop à dire,
E mei ne *list* pas demorer,
Car mult i a de el à parler. (Ben. I, v. 179-82.)

Et quant lui *loist* faire ce ke li plaist, si penset ke bien *loiset* kanke lui plaist. (M. s. J. p. 472.)

Nes li parlers en est vilains,
Mais à parler en *loise* au mains,
Por ce qu'à faire pas ne plaise
Et por haïr si cuisant aise. (Ben. t. 3, p. 529.)

Luise, dans l'exemple suivant, est la forme *loise* écrite avec un *u* normand, au lieu que la véritable forme de la Normandie devrait être *leise*, dont je n'ai pas d'exemple.

Recevez les vostre merci,
Et sis me faites bien garder
Tant que mei *luise* retorner
De Mech où je sui esmeüz. (Chast. XIII, v. 208-11.)
Cil del chastel point ne s'i feignent,
Lor enemis as chans empeignent;
Si ne lor *lut*, tant i tornassent
Que lor abatuz en levassent. (Ben. v. 28358-61.)

(1) La plupart de nos lexicographes font dériver très-maladroitement *loisir* du latin *otium*, dont on aurait formé *oisir*, puis, en préposant l'article, *loisir*!!

Oiant tos ciaus qu'iestre là *liut.* (Phil. M. v. 4609.)

Il me requist ententivement ke li *leust* aler en Bethleem. (Q. L. d. R. I, p. 80.)

Confession li *leust* demander. (Ch. d. R. Intr. XXVI.)

Je n'ai pas d'exemple du participe passé: *leu* (?).

Ne avez vous point leu quoi David fist quant il familla et ceos qui ovec luy estoient: com il entra en la maison Dieu et maungea les pains de proposition que ne *lisoit* à li maunger. (Roquefort, s. v. *lisoit.*)

Buer seroit nee qui à tel chevalier
Seroit amie et espouse à mollier;
Qui le *loroit* acoler et baisier
Miex li volroit que boivre ne mengier! (R. d. C. p. 219.)

Remarquez la locution *loist à savoir*, qui répond au latin scilicet. (Voy. Roquefort, s. v. *dessovre.*)

Le verbe *loire* était encore d'un fréquent emploi au XVIe siècle.

METTRE (mittere).

Ce verbe a eu pour formes: *mattre*, dans la Bourgogne proprement dite, la Franche-Comté, la Lorraine et une partie de la Champagne; *metre*, dans les autres provinces. Dès le milieu du XIIIe siècle, on écrivit *maitre*, au lieu de *metre*, dans les provinces où l'*e* se prononçait très-large, dans le Hainaut et la Flandre orientale surtout. Cette orthographe pénétra plus tard jusque dans l'Ile-de-France; c'était aussi celle de la Lorraine, de la Franche-Comté et du Comté de Bourgogne vers 1300[1]. *Maitre*, en ce dernier cas, ne représentait sans doute pas *metre* quant à la forme; c'était une diphthongaison de *matre*. On voit enfin paraître, à la même époque, *mestre* et *mectre*.

Eswarzent et si saichent c'un ne doit ne l'un ne l'atre *mattre* a nonchalor quant om lo puet faire. (S. d. S. B. p. 544.)

Nul ne doit *maitre* porc en lad. forest, fors que notre homme de la ville de. P. (Poligny), sauf ce que nos eu y poons *matre* en notre conduit. (1292. M. d. P. II, p. 558.)

Pour cele guerre *maitre* à fin. (Phil. M. v. 2179.)
Et fist li dus faire un sarku
A sun oes et *maitre* en .i. liu,
Et cascun jour veoir l'aloit. (Ib. v. 15168-70.)
Si commande la table à *metre.* (R. d. l. V. v. 483.)
Por ço voel, par envoiseure,
En escrit *metre* une aventure. (P. d. B. v. 69. 70.)
Et force n'i voust *mestre* mie. (R. d. S. G. v. 411.)

Li anpereres la fist *mestre* el feu, et la fist ardoir. (R. d. S. S. d. R. p. 76.)

(1) Les Bourguignons disent encore *je mai, tu mai, al mai.*

Présent de l'indicatif: *mat*, *met*, en Picardie, *mech*, *mec*; *maz*, *mez*, *mes*; *mat*, *met*; *matons*, *metons*; *mateiz*, *meteiz*, *metes*; *matent*, *metent* — et les variantes en *ai* radical. — Impératif: *met*, etc.

Ju ki ne sai assi cum niant et ki alkes cuyde savoir, ne me puys coisier, anz m'abandone et *mat* avant effronteiement et sottement. (S. d. S. B. p. 553.)

Car je y *met* cuer et corps et desir. (R. d. C. d. C. v. 840.)
M'ounor, mon cors, m'ame et ma vie
Mech hui en vostre avoerie. (Poit. v. 544. 5.)

Respundi li prophetes: *Met* devant le pople, si mangerat. (Q. L. d. R. IV, p. 361.)

Met les ensanlle, amiraus gentis hon. (O. d. D. v. 2543.)
Urrake, dist il, est ce voir, | U tu me *mes* en faus espoir
Que ma dame face pardon
A son serf de sa traïsson? (P. d. B. v. 6057-60.)
Si ne te *mez* en sa manaie. (Ben. v. 21119.)
Se tu nes *mez* hors de prison. (St. N. v. 526.)
Et s'il me *mait* en prison jouste soi. (J. d. B. v. 294.)

Li chevaliers au filz l'empereor *met* pie à terre. (R. d. S. S. d. R. p. 76.)

Si lur dist: *Metums* nus en fuie hastivement, que Absalon ne vienge. (Q. L. d. R. II, p. 174.)

Vos ki coneisseiz vostre exil, et ki nel *matteiz* mies en obli, oiez, car de ciel vos est venue li aiue. (S. d. S. B. p. 546.)

Atant se *metent* li trahitour à la voie apries nos chevaliers. (H. d. V. p. 209, XXIII.)

Mors est, n'i a cel ne le plagne,
Mais sour le conte de Canpagne
Maitent sa mort tout li baron. (Phil. M. v. 28131-3.)

Présent du subjonctif: *matte*, *mette*, *mete*, *meche*, *mece*, *maice*.

Respundid David al prophete: Jo sui mult en destreit, mais mielz est que jo me *mette* en la manaie e as mains nostre Seignur. (Q. L. d. R. II, p. 217.)

Robin, veus tu que je le (le chapelet) *meche*
Seur ton chief par amourete? (Th. Fr. m. â. p. 108.)
Par nos te mande et te desfant,
Et sacent tuit chertainement,
Que en France ton pie ne *metes*
Ne ja de ce ue t'entremetes ... (Brut, v. 12120-3.)

Il covient ke devant totes altres choses nos *mattet* lo nom de salveteit li engles de grant consoil. (S. d. S. B. Roquefort, s. v. *matre*.)

A paines prent ele onques pain,
Que li dus n'i *meche* sa main. (Poit. p. 8.)
S'en prions à Dieu bonement
Que s'arme *mece* à sauvement. (Chr. A. N. III, viij.)

Cil Diex ki fist pardon Longis
Maice vostre arme en paradis. (Phil. M. v. 9234. 5.)
En pareis les *metet* en seintes flurs! (Ch. d. R. p. 85.)
Et qui nos toz *mete* en son regne! (Romv. p. 424, v. 33.)

Ensi ke nos en nule maniere ne *mattiens* en negligence les pechiez d'enfermeteit et de nonsachance. (S. d. S. B. Roquefort, s. v. *matre.*)

Li rois por amor Dieu le voir
Lor ciet as pies et si lor prie
Qu'il le *mecent* en lor navie. (Chr. A. N. III, p. 78.)
Je lo qu'il *mechent* en estui
Lor lanches et lor escus nues. (R. d. l. V. v. 5979. 80.)

Parfait défini: *mis.*

Quant jo en mon consel le *mis,*
Haut le levai et fis justise. (P. d. B. v. 2552. 3.)
Bien seustes où je le *mis.* (R. d. S. G. v. 2272.)
Vrais Dex, qui le mont estoras,
Et l'air de la terre eslevas
Et el chiel les angeles *mesis,*
Esperitelment les fesis,
A grant merveille furent biel. (R. d. l. V. p. 242.)
Mult te devreit bien remenbrer
Quel otreiance tu feis, | Ne saveir que tu *prameis*
De la corone e del reaume. (Ben. v. 37147-50.)
De la bataille jor *meis*
E à cel jor terme asseis. (R. d. R. v. 13051. 2.)

Sis descunfist e à glaive en ocist, e en fuie les *mist.* (Q. L. d. R. I, p. 74.)

La reyne *mist* el batel,
Haveloc tint souz son mantel. (L. d'H. v. 101. 2.)

E par coste cuvenance *meimes* mun fiz à quire, sil manjames (Q. L. d. R. IV, p. 369.)

Vaspasyens leur demanda:
Fu il morz ainçois qu'il fust là,
Et se vous avant l'oceistes
Et puis en la tour le *meistes?*
— Nennil; meis forment le batimes
Et puis là dessouz le *meismes*
Pour les folies qu'il disoit
Et que à nous touz respondoit. (R. d. S. G. v. 1981-90.)

Vos me *meistes* à escole. (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

Moult *mesistes* France à segur
Quant conquesistes Sornegur. (P. d. B. v. 9259. 60.)
En croix vos *mistrent* li mal Jui felon. (G. d. V. v. 2841.)

Sor ces six *mistrent* lor affaire entierement. (Villeh. 434c.)

Li fil Herbert orent le liu molt chier.

Marsent i *misent* qui fu mere Bernier,
Et .c. nonains por Damerdieu proier. (R. d. C. p. 59.)

Nostre message i vinrent, et li Griphon les *misent* dedens le bourc sans autre noise faire. (H. d. V. 505[e]. 506[a].)

Par pluisors fois i *missent* paine;
Mais ainc n'i orent bone estraine. (P. d. B. v. 8947. 8.)

Si *misrent* mineurs par desous terre, pour le mur faire verser. (Villeh. p. 116. CXLII.)

Leur oistes vous unques dire
Pour quoi le *mirent* à martire? (R. d. S. G. v. 1069. 70.)

Imparfait du subjonctif: *mesisse*, *meisse*.

Si bien avisee vous croy
Que pas ne cuidies qu'endroit moy
A telle amour je me *meisse*. (R. d. C. d. C. v. 5113-15.)
Ja de ço ne m'*entremesisse*,
N'en estudie ne me *mesisse*,
Si ne fust pur vostre priere. (M. d. F. II, p. 412.)

Por ceu commandet om à Ananie k'il sa main *mesist* sor saint Pol, mais cil, si cum saiges, et ki bien estoit apris, ne volt mies aparmenmes faire ceste chose. (S. d. S. B. p. 560.)

Lendemain li dis que le suen fiz *meissums* à quire, e ele si l'ad musced. (Q. L. d. R. IV, p. 369.)

Ne devriez, pour mil mars d'or, penser
Qu'i *meissions* trois deniers monees. (G. l. L. I, p. 6.)
Mais miex est que en aventure
Nous metons, que tel creature
Et qui tant nous a fait de biens
Mesissons en si fors liiens. (R. d. l. M. v. 3787-90.)
En mi les pres, par d'autre part,
Se vous i *meissies* esgart,
Veissies en .1. lieus
Les grans caudieres sur les feus. (Ib. v. 7815-8.)
Certes, se vous m'en creissies,
Ja ne vous *entremesisies*. (R. d. l. V. p. 18.)
Ja *meissent* Berart en male sospecon
Qant François le secorrent à coite d'esperon. (Ch. d. S. I, p. 143.)
Rova qu'il se *mesissent* eramment el retur. (Th. Cant. p. 112, v. 18.)

Le texte des M. s. J., publié par M. Leroux de Lincy, donne la forme *metissiens*, au lieu de *meissiens* ou *mesissiens*. Je ne suis pas à portée de vérifier l'authenticité de cette orthographe; mais quand même le manuscrit porterait *metissiens*, on devrait regarder le *t* comme fautif. (Voy. cette forme dans un exemple cité t. 2, p. 172, l. 25.)

Le futur et le conditionnel du verbe *mettre* se trouvent souvent écrits: *materai*, *meterai*, *materoie*, *meteroie;* cependant *matrai*,

metrai, *matroie*, *metroie*, sont plus ordinaires après le milieu du XIIIe siècle.

Mais ju lairai or ester lo los, et si *materai* avant les periz ki sur en ceste voie. (S. d. S. B. p. 567.)

Jou *meterai* toute ma terre
Contre la soie. (R. d. l. V. p. 17.)
Com je vous *metrai* en couvent. (R. d. l. M. v. 5836; cfr. 917
Puet c'estre que cist rois me *matra* an prison.
(Ch. d. S. II, p. 85.
Où entrastes hors vus *mettruns*. (M. d. F. II, p. 445.)
Quant il vus *mettrunt* en turment. (Ib. ead. p. 441.)

Ço est encuntre lur ydles e lur fals deus, kis *meterunt* à plur e à plainte e à desfaciun. (Q. L. d. R. II, p. 139.)

Sachies de fi que pour desfendre
I *meteroie* le mien cors. (R. d. l. V. v. 1654. 5; cfr. 440
Ja n'i *mettroie* vaillant un angevin. (G. L. L. I, p. 7.)
S'avenoit cose que l'eusses tochie,
Jamais en France ne *metroies* le pie. (O. d. D. v. 4275.
Tu en *metreies* bien tel uit
En la boche com je serai. (Chast. XIX, v. 72. 3.)

Et li castelains Hues lor dist qu'oncques de chou ne feussent doutance, que ja n'i *meteroient* les pies. (H. d. V. p. 209, XXIII.)

Cil vous *metroient* el torment. (Fl. et Bl. v. 1034.)

Imparfait de l'indicatif: *metoie* (R. d. l. V. v. 2245), *metoie* (R. d. C. d. C. v. 3936), *meteie* (Chast. XXI, v. 60), etc.

Participe passé: *mis*.

Par lor gre se departent, au retor se sont *mis*. (Ch. d. S. I, p. 14

Remarquez les expressions:

Mettre jus: a) mettre bas, à bas, poser, déposer.

Mangierent ambedui ensamble . . .
Et la dame en une ele mort
Et puis tantost l'a *mise jus*. (Poit. p. 8.)

b) abolir, éteindre.

Le comte feit crier que il *mectoit jus* touts les subsides, impositions, quatriesmes et autres debittes; et pareillement avoit fait *mectre jus* à Peronne et à Mondidier.

(Mém. de Jacques du Clercq, l. V, ch. XXX. Ed. Buchon

Mettre jus l'oreille, se coucher.

Si s'endormi, ne fu mervelle,
Des qu'ele ot *jus mise* l'orelle. (Roi Guillaume, p. 57.)

Le peuple de certaines provinces dit encore dans le même sens: *se mettre sur l'oreille*.

Mettre sus, *sur*, établir, réparer; lever (O. d. D. v. 694); charger qqn. de qqch., imputer; s'en rapporter à un arbitre.

Tous le bestans de nos dous *meteroie*
Sor la belle k'ensi nos ait melleit. (W. A. L. p. 51.)
Car *sus* autre dame nel *meteroie*. (Ib. ead.)
Des ke *sor* vos ai *mise* la tenson. (Ib. ead.)

Mettre en ne ou *en ni*, nier, s'inscrire en faux.

Cfr. Eissi cum retrait li Latins,
De veir, senz mençonge e senz *ni*. (Ben. v. 40844. 5.)

Mettre à un, risquer, hasarder (jouer à quitte ou à double.)

Va, dist li il, cum que t'en prenge,
Si te combat e si nos venge;
Met tot *à un*, qu'eissi le voil,
Si fai remaindre cest orguil. (Ben. v. 32010-3.)

Des composés de *mettre*, je citerai:

Demettre, écarter, empêcher, détruire, sauver, excepter.

Por ce vos di qu'en cest escrit
Aura maint bien et maint mal dit:
L'un et l'autre metrons en letre
Por faire bien et mal *demetre*. (P. d. B. v. 129-32.)
Se vous voles, nous l'i metrons:
Ensi de mort le *demetrons*. (R. d. l. M. v. 3755. 6.)
Tote fu l'ovre od tant *demise*. (Ben. v. 26844.)
Qu'eissi le voleit le rei Herout,
Que tuit fussent en renc assis
Et li dizains fust sol *demis*. (Ib. v. 34081-3.)
Asez est fels ki entr'els se *demet*. (Ch. d. R. p. 116.)

Cfr. le passage suivant où *se desmettre* a la signification de *se conformer*, *s'abaisser*.

Il fault se *desmettre* au train de ceulx avecques qui vous estes, et par fois affecter l'ignorance. (Montaigne, Essais III, 3.)

Ademettre, avancer tête baissée, se baisser, s'ébattre, s'élancer.

Je le voi là, ce m'est avis,
Lez le fosse tout *ademis*. (R. d. Ren. I, p. 218.)

Cfr. ibid. t. III, p. 326, v. 28761.

Al tierc trestor fort s'*ademet*,
Si lor ocit le bel Sauret,
Nief Sornegur et fils son frere. (P. d. B. v. 2221-3.)
Il s'*ademet*, par grant vertu,
Fiert le sodan sor l'elme agu,
Que une grande partie en trence. (Ib. v. 9869-71.)
Francois m'enchausent: vez les toz *ademis*. (G. d. V. v. 1481.)
Tant a ale et sus et jus
Que droit au manoir est venus,
Puis s'est devers le bosquet mis,
Et vers l'uisset s'est *ademis*. (R. d. C. d. C. v. 2439-42.)

La signification d'*ademetre*, dans le passage suivant, est la même que celle de *demetre*.

Li une al autre creantera
A cheli ù premiers venra,
K'en cel vregie terme li meche
Et nous toutes sans *ademetre*,
Et si faisons savoir le jour,
Toutes i serons sans sejour. (L. d'I. p. 13.)

Admettre, confisquer. V. Roquefort, supplém. s. v.

Esdemettre, s'élancer avec violence, bondir, abandonner.

Sun bon ceval i ad fait *esdemetre*. (Ch. d. R. p. 63.)

Entremettre, entremettre, tenter de, mêler, donner ses soins; s'employait ordinairement avec le pronom réfléchi, comme aujourd'hui.

Li apostoille se est *entremis*. (Ben. t. 3, p. 623.)
Quant hom mix vaut et il doit vivre,
Dont t'*entremes* de lui ocirre. (Fl. et Bl. v. 757. 8.)
Ele apelat un suen varlet
Puis si le dit ore t'*entremet*
Que mis cisnes seit bien gardez,
E ke il eit viande asez. (M. d. F. I, p. 342.)

Cfr.: Il (Lycurgus) a à bon droict surmonte la gloire de tous ceulx qui se sont jamais *entremis* d'escrire ou d'establir le gouvernement d'auscun estat politique. (Amyot. Hom. ill. Lycurgus.)

Au temps mesme qu'il (Solon) s'*entremettoit* plus avant du maniement de la chose publicque, et qu'il composoit ses loyx. (Ib. ead. Solon.)

Entremettre s'est employé aussi dans le sens de *discontinuer*, *interrompre*, *cesser*, au lieu de *intermettre*.

(Le roy Numa) pensa, qu'il falloit que ses subjects ne veissent ny n'ouyssent rien du service divin par maniere d'acquit, en faisant austre chose, ains vouloit qu'ils *entremeissent* toute austre besongne. (Amyot Hom. ill. Numa Pompilius.)

Au lieu de s'*entremettre*, on trouve s'*enmettre*.

Car ne m'est vis qu'en aies tort
Quant ci vos *enmetes* si fort. (P. d. B. v. 3565. 6.)

Malmettre, maltraiter; dissiper, tomber en ruine; déshonorer, avilir.

Gardeiz k'il soit et retenus et pris,
Mais k'il ne soit ne blesciez ne *malmis*. (G. d. V. v. 528. 9.)
Si la gerpun qu'ele ne seit prise,
Tute nostre ovre en ert *malmise*. (Ben. v. 4331. 2.)
Or vos volez del tot *maumettre*. (Ib. v. 14552.)

Mesmettre, se mettre mal, faire un mouvement nuisible.

Mais kant ce vint à l'asenblee,
Une wespe s'est desseurce,
Si puint le chirf par les costez
Et il sailli si effreez
Qu'il se *mesmit* vileinement
Et la bende desrunt e fent. (M. d. F. II, p. 244.)

Pramettre, *promettre*, promettre.

Plus grant chose n'os puis ne maire
Offrir; *pramettre* ne doner. (Ben. v. 9057. 8.)

Promatoit (S. d. S. B. p. 546).

Berart de Mondidier l'avoit Karles *promise*. (Ch. d. S. I, p. 41.)

Il ne faut pas confondre ce mot avec *premettre*, qu'on trouve plus tard et qui signifie *préserver*, *mettre avant tout à l'abri*, *préférer à tout*.

Remettre, fondre, disparaître, s'anéantir.

Lor puins tordent dedens lor tentes
Les dames ki molt sont dolentes,
Li vif lour mors amis regretent,
En larmes de dolour *remetent*. (R. d. M. p. 76.)
La caroigne ont molt honeree
Et de tres chier bausme embasmee,
Que porrir ne puist ne *remetre*. (Ib. p. 78.)

Cfr. Roquefort s. v. *remetre*.

On trouve, dans la Ch. d. R., *demise* employé dans le même sens que *remise*.

Issi est neirs cume peiz ki est *demise*. (p. 58.)

Tramettre, v. ci-dessous les verbes composés avec la préfixe *tres*.

MOUDRE (v. fo.), molere.

La forme primitive de ce verbe a été *molre*, qui prit un *d* intercalaire: *moldre*. Mais dans quelques provinces, en Picardie, dans le nord de l'Ile-de-France et de la Champagne surtout, au lieu d'introduire le *d*, on assimila la lettre *l* au *r*, et l'on eut *morre*, qu'on trouve écrit moins régulièrement *more*. A l'ouest de la Picardie, de l'Artois et en Flandre, on remplaçait l'*o* de *morre* par *au*, d'où *maurre*, *maure*, formes qui passèrent dans l'Ile-de-France pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. Vers 1250, *moldre* subit aussit un changement; il perdit son *l*, principalement au centre et au sud de la Champagne: *modre*, qui, à son tour, donna naissance à une forme en *au*: *maudre*. Enfin le *l* de *moldre* éprouva son fléchissement ordinaire en *u*: *moudre*, forme très-rare au XIIIe siècle; et l'*o* de *morre* s'as-

sourdit en *ou: mourre*. Au XIVe siècle, apparaît *mieurre*. Voy. Roquefort, supplém. s. v. *mieure*.[1]

Li dus ot puch, corde, selle et trallier,
Molin et for, et ble en son gernier;
Quant il velt *molre*, par soi le va cargier. (O.d.D. v. 8347-9.)

Fist de sanc saillir plein boisel,
Par le champ en cort le ruisel,
Si c'un molin en peust *moldre*. (Ren. t. III, p. 371.)

Tant i ferra chascuns dou bon branc acerin,
Que dou sanc de lor cors porront *modre* molin.
(Ch. d. S. I, p. 210; cfr. II. p. 66.)

Et s'il advenoit que gie n'ausse assez fors et molins à Collomiers, il ferront *morre* et cuire au regard .... (1231? H. d. M. p. 128.)

..... De *morre* ne de cuire à nos molins et à nos forgs. (1292. M. s. P. II, 558.)

On voit, par ce dernier exemple, qu'à la fin du XIIIe siècle, la forme *morre* avait acquis une grande extension.

Il a molt ble chi devant vous
Que doivent *maure* devent vous. (R. d. M. d'A. p. 2.)

Les formes du présent de l'indicatif de ce verbe se rapportaient toutes à l'infinitif *molre*, et diphthonguaient régulièrement l'*o* en *ue*, qu'on renversa plus tard en *eu*, d'où l'infinitif *meurre*, *mieurre*, dont j'ai parlé ci-dessus. — L'imparfait de l'indicatif était: *moloie;* le parfait défini: *molui;* le participe passé: *molu*, *moulu;* le futur et le conditionnel avaient des formes correspondantes à celles de l'infinitif.

Seignor, j'ai encor trois molins
Molanz farine, *muelent* tuit. (F. et Cont. I, p. 244.)

A Aleus estoit il manniers,
Le ble *moloit* il ... (R. d. M. d'A. p. 1.)

De maintes viles i ot gens
Qui au molin *moloient* sovent. (Ib. p. 2.)

Mais vous *morres* qant jou porrai. (Ib. ead.)

Il i cuiront tuit et *morront*. (H. d. M. p. 128.)

Et est à scavoir que li borjois de Collomiers cuiront et *mourront* à mes fors et à mes molins par autel marchie cum as autres. (Ib. ead.)

Mouses ot ja *moulut* grant pieche. (R. d. M. d'A. p. 2.)

Moldre avait aussi la signification: *émoudre*, *aiguiser*, *affiler*, comme le composé *esmoldre*.

Tuit aquiterent le païs
E rescustrent as branz *moluz*. (Ben. v. 36139. 40.)
Li vos haubers n'a pas mon colp tenu,

(1) La conjugaison actuelle de *moudre* est un mélange des formes *moldre* et *molre*.

Et si disies ne cremies un festu
Ne fier, n'espie, tant par fust *esmolu.* (O. d. D. v. 11376-8.)
Li fers en fu lons et agus
Et bien trançans et *esmolus.* (Brut, v. 14699. 700.)

NAITRE (v. fo.), nasci.

La forme primitive de ce verbe a sans doute été, *nascre*, *naxre*,[1] d'où, avec *t* intercalaire, *nastre.* La Normandie propre pourrait avoir eu *nascer.*

Por ceu volt il en terre dexendre et ne volt mies solement dexendre en terre et *nastre*, anz volt assi estre conuiz. (S. d. S. B. p. 550.)

Par suite de l'influence des formes renforcées de l'indicatif, on introduisit, dès le premier quart du XIIIe siècle, la diphthongaison *ai* à l'infinitif: *naistre*, qui prit les variantes orthographiques *neistre*, *nestre*. *Nestre* en quelques cas qui se rapportent aux provinces limitrophes de la Normandie, peut dériver aussi de *nastre*, par l'affaiblissement de l'*a.*

Cil qi à *naistre* sont plaindront ceste jornee. (Ch. d. S. II, p. 132.)
Quant pour homme si soutiument
Vout en terre *neistre* de mere
Sanz nule semence de pere. (R. d. S. G. v. 3600-2.)
E ceus qui de nos sunt à *nestre.* (Ben. v. 3198.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait d'abord régulièrement fort: *nais*, *nais*, *naist*, *nassons*, *nasseiz*, *naissent;* mais les deux premières personnes du pluriel prirent la diphthongaison aussitôt qu'elle se fut introduite à l'infinitif. Il va de soi que les formes *neistre*, *nestre*, étaient aussi représentées à l'indicatif.

Nekedent li *naist* encor de le ancieneteit de vie ce ke il soffret. (M. s. J. p. 483.)

Il avient sovent que par l'eslection dou prior *neissent* grant escandre. (Roquefort, s. v. *prior.*)

L'isle qui *nest* en la mer, qui n'avient pas sovent, est à celui qui la porprant. (Ib. s. v. *nestre.*)

La forme pure, c'est-à-dire sans diphthongaison, se conserva assez longtemps au futur, cependant *naistrai (neistrai*, *nestrai)* était la forme ordinaire au milieu du XIIIe siècle.

Jamais ne *naistra* nus hom teus. (P. d. B. v. 3528.)
Tuit cil qui al siecle *nastront.* (Ben. v. 25609.)
Cil ki sunt ne e *nasterunt.* (R. d. R. v. 7012.)
Ains *nestront* tuit en vie glorieuse. (C. d. C. d. C. p. 86.)

(1) Roquefort, s. v. *naistre*, cite un exemple de St. Bernard où se trouve la forme *naixre*, qui ne me semble pas exacte; car à l'époque où l'on écrivait et prononçait *naxre*, l'infinitif n'avait pas de diphthongaison, puisque le même texte porte encore *nastre.*

Parfait défini: *nasqui (nasqi, naski)*; en Picardie, *naschi*.

Lasse! fait ele, pur quei *nasqui?* (Trist. II, p. 115.)
Qant je *nasqi* de mere, ce fu grant tenebror.
(Ch. d. S. II, p. 148.)
(Glorious Deus ki)
Dedans la virge preis anuntion,
Si en *naskis* en guise d'anfanton,
En Beliant, ke de fi le seit on. (G. d. V. v. 2827-9.)
Tu dis ke samedi *naskis*. (R. d. R. v. 13063.)
Dès cele eure que tu *naschis*. (R. d. S. G. v. 3326.)
Car al terme que il *nasqui*
Morut la mere, et il vesqui. (Brut, v. 131. 2.)
Ne *nasqui* plus large almosnier. (Ben. v. 20934.)
A que faire *nasquimes* nos? (Ib. v. 24332.)
Ha! douce riens cruels, tant mar vos vi,
Quant pour ma mort *nasquites* sanz merci. (C. d. C. d. C. p. 43.)

Participe passé: *neit*, *ne*, et, par analogie au parfait défini, *nascut*, *nascu*, surtout dans la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Touraine. (Cfr. le provençal *nat* et *nascut*.) *Nascut* gagna plus tard du terrain, et, après le XIIIe siècle, on le trouve même avec la forme *nasqui*.

Et as pastors assi anoncet li engeles grant joye de ceu que li Salveires estoit *neiz*. (S. d. S. B. p. 548.)

Neiz suix de Genes, filz au comte Rainier. (G. d. V. v. 91.)
Valles fu *nes* de la payene. (Fl. et Bl. v. 169.)
Je ne sai où ele fu *nee*. (R. d. l. M. v. 1549.)
Liez ert li duc del champ vencu,
Liez est del eir qui est *nascu*. (Ben. v. 9752. 3.)
Qui porreit dignement parler | Ne enquerre ne porpenser
Saveir coment d'eternau fu
Coeternaus de lui *nascu?* (Ib. v. 24003-6.)
Deus del pere senz tens *nascuz*. (Ib. v. 24021.)

Pour les composés: *ainsne*, *mainsne*, *malne*, voy. les Adverbes *ains*, *moins*, et le Glossaire.

L'ancienne langue avait le verbe

IRAISTRE (irasci),

qui était sans aucun doute un verbe fort et se conjuguait exactement comme *naître*; c'est ce que prouvent les formes suivantes. *Iraistre* signifiait *irriter*, *mettre en colère*, ou bien *rendre triste*, *chagrin*.

Mais encor le fera *iraistre*
L'aloe et molt fort dementer. (R. d. l. V. v. 3906. 7.)
Mort m'a qui si l'a fet *irestre*. (Roquefort, s. v. *irestre*.)
Mais tant vos voil dire e mostrer,

Por amor del pere le lais,
Qu'en autre sen ne m'en *irais*. (Ben. v. 13156-8.)
Si n'i out unc puis autre plait
Mais del eissir senz demorance,
Od grant poür e od dotance
Que li dux od eus ne s'*iresse*. (Ib. v. 10496-9.)
Iraissez e ne vuillez peecher. (Rayn. Lex. rom. III, 575. 1. c.)

Quant au participe passé, on trouve deux formes: *irascut* et *ireit*, *irie*, *ire*, dont la signification est absolument la même, et l'on doit se poser la question: *Irascut* et *ireit* sont-ils, comme *neit* et *nascut*, des formes d'un seul verbe; ou bien *irascut* est-il le participe passé d'*iraistre*, et *ireit (irie, ire)*, celui du verbe *irer*, qui se montre aussi au XIIIe siècle? J'admets la première hypothèse, c'est-à-dire que *ireit* et *irascut* appartiennent au verbe *iraistre*. *Ireit* a été formé de *iratus*, comme *neit* de *natus;* et *irascut*, de même que *nascut*, d'après les radicaux des verbes *irasci*, *nasci*, d'un participe équivalent à *irascitus*, *nascitus* (cfr. *nasciturus*), selon l'analogie du verbe *vivre*. (Cfr. *benescut*, *vencut*.)

Le verbe *iraistre (irascre*, *iraxre*, *irastre)* paraît n'avoir pas été très-populaire; car, au XIIIe siècle, il tombait déjà en désuétude: l'infinitif est peu commun, les autres formes très-rares, à l'exception de celles du participe passé, qui étaient d'un fréquent emploi et passèrent aux âges suivants. C'est à cette circonstance, sans doute, qu'on doit la création d'un nouveau verbe, formé d'après l'analogie du participe *ireit* et des autres mots de la même famille (*iror*, *iros*, etc.). Le verbe *irer* (prov. *irar;* anc. esp., port. *irar;* it. *irare*) ne se montre en effet que vers la seconde moitié du XIIIe siècle.

Je dois encore faire observer que le participe *irascut* ne se restreint pas à l'ouest de la langue d'oïl, comme le participe *nascut*.

Ne volt le rei d'Escoce *irer* en nule guise. (Ben. t. 3, p. 562.)
Et quant il plus i perdent, et il plus s'en *irent*. (R. d. R. v. 1692.)
Raoul le voit, le quer ot *irasqu*. (R. d. C. p. 58.)
Cil Gautiers fu fiers et *irascus*. (Ib. p. 174.)
Par ma fei! dist li reis, mult m'aveiz *irascud*. (Charl. v. 53.)
Crient vers lui seit mult *irascuz*,
Mult enchaeiz e offenduz. (Ben. v. 9430. 1.)
Li reis l'entent, forment s'en est *ire*. (Ib. t. 3, p. 560.)
Cil ki le cuer ot *irascu*
De bon signeur k'il a perdu
Par mort qui maint home a *irie*. (Cité ds. R. d. C. p. 175.)
Sire quens, funt il, n'os plaigniez
Ne ne seiez vers nos *iriez*. (Ben. v. 5581. 2.)

OCCIRE (occidere).

Ce verbe s'orthographiait ordinairement *ocire*, dans la Normandie; *ochire* et *ochirre*, dans le dialecte picard; *occirre*, au nord de l'Ile-de-France et à l'est de la Picardie propre; *ocir*, dans le dialecte bourguignon. Vers le milieu du XIIIe siècle, en Bourgogne et en Champagne, on remplaçait d'ordinaire le *c* par *ss* au participe passé, ce qui n'implique aucune différence de prononciation. (Cfr. le provençal *aucir*, *aussir*, *ausir*.) A la fin du XIIIe siècle, on voit paraître, à l'ouest de la Picardie, dans l'Artois, la forme *ocierre*, *occiere*, qui passa dans l'Ile-de-France, où elle était fort en usage au commencement du XIVe siècle. Un peu plus tard, on prit l'habitude de rapporter aussi *ocire* à la seconde conjugaison, et la forme de ce verbe flotta longtemps entre *occire* et *occir*. [1]

Celi ki la mort Saul me nunciad, ki quidout que nuvele ki mult me ploust portast, jol fiz prendre e *ocire*. (Q. L. d. R. II, p. 135.)

Sire empereres, dist li Danois Ogiers,
Ben me poes *ochire* et detrenchier. (O. d. D. v. 118. 9.)
Car il quidoient sor France gaagnier,
Kallon *ochirre* e François detrenchier. (Ib. v. 1076. 7.)
Et par si soit fais li recors
S'il me puet *occirre* et conquerre,
Que vous et toute vostre terre
Seres à son commandement.
(R. d. l. V. v. 1656-9; cfr. R. d. M. p. 66.)

Si com Diex le volt, si se deconfisent li Grieu, et les comencierent à batre et à *ocire*. (Villeh. 472 e; cfr. R. d. C. p. 187.)

Un Engleiz a li dus veu,
A li *ociere* a entendu. (R. d. R. v. 13910. 1.)

Occierre (R. d. l. R. v. 12085).

Les exemples suivants donneront une idée de la manière dont se conjuguait le verbe *ocire*

Jai l'eust mort *ossis* et affole,
Com li escrie: Frans hom, ne m'*ocieiz*. (G. d. V. v. 774. 5.)
Les miens *ocient*
Sanz ce que pas ne me desfient. (Rutb. I, p. 78.)

Tout à fait qui li un les abatoient, sont aparillie li autre qui les *ochient*. (H. d. V. 495 e.)

Et s'il est ensi toutes voies que nous nous *entreochions* en tel maniere, dont n'y a il plus mais que nous tout avant renoions Nostre Signour. (Ib. 501 e.)

(1) Si l'on trouve *ocir* dans des textes du XIIIe siècle, on a tout lieu de douter de l'authenticité de la forme, à moins que ces textes n'aient été écrits sur les frontières de la langue d'oc.

E por ceo qu'il s'entretoleient,
Soventes feiz s'*entreoscieient*. (Ben. I, v. 545. 6.)

Jo meime l'*ocirai* ja devant tei. (Q. L. d. R. II, p. 187.)

Nel *ocires* mie, par m'ame (L. d'I. p. 24.)

Si tul veis, pur quei hastivement nel *oceis*. (Q. L. d. R. II, p. 187.)

.J. de mes freres *oceis* à l'espee. (R. d. C. p. 224.)
Cil qui tant biens faisoit, tu l'*ocesis* sans faille.
(Roquefort, s. v. *ocesis*.)

Il la perdit el bruel soz la ramee
En la bataile ke molt fut redoutee,
Lai où l'*ocist* Maucon de Valfondee. (G. d. V. v. 2679-81.)
Renier mon frere *oceistes* osi. (R. d. C. p. 222.)

Une altre compagnie s'en embla par terre, et si s'en cuida aler par Esclavonie, et li païsant de la terre les assalirent et en *ocistrent* assez. (Villeh. 444[d].)

Je ne quit mie qu'il le rendist pour cent mil besans d'or que il ne l'*ocheist*. (H. d. V. 494[d].)

La reyne grant poour out | Et li prodoms qi la gardout
Que le chastel sus eus preist
Et le fiz le roi *occeist*. (L. d'H. v. 83-6.)

Mais Saul enveiad ses humes, la nuit, à la maisun David, qu'il le guardassent e retenissent e le matin *oceissent*. (Q. L. d. R. I, p. 74.)

S'il fust en terre il l'*occeissent*
Quar il *ocient*
La gent qui vers aus s'umelient. (Rutb. I, p. 206.)
Si vit qu'en voie et par cemin
Ne remanoient crestiien
Que n'*ocesisent* li paien. (Phil. M. v. 10255-8.)
Et s'aucuns preudom i alast,
Ki la foi Dieu lor anonçast,
Il l'*ocesisent* maintenant. (Ib. v. 28205-7.)
Par le cors Deu, miez vodroie estre *ossis*
Et ke il fust escourchiez trestoz vis. (G. d. V. v. 2058. 9.)
Ont li Persant à la mort mise
Trestoute lor gent et *occise*. (R. d. M. p. 76.)
Quant Jofrois Martiaus fu *ochis*. (Phil. M. v. 18444.)

Le verbe *ocire* s'employait au figuré, pour dire *faire de la peine*, *tourmenter*.

Partonopeus a son delit,
Li parlers de lui moult m'*ocit*;
Car il a tos biens de s'amie:
Jo n'en ai rien qui ne m'*ocie*. (P. d. B. v. 1873-6.)
Moult l'*ocit* qu'il li a mesfet. (Ib. v. 7423.)

Au XVIe siècle encore, le verbe *occire* était, pour ainsi dire, exclusivement employé pour *tuer*.

(Cato) ayant de longue main resolu de s'*occire* soy mesme, il prenoit tant de peine, et se travailloit avecques si grande sollicitude pour les austres, affin qu'apres les avoir meis en seurete de leurs vies, il se despeschast luy mesme de la sienne. (Amyot. Hom. ill. Cato d'Utique.)

Remarquez encore, dans cette phrase, l'emploi réfléchi du verbe *dépêcher* = *se défaire de*.

Les composés d'*ocire* étaient:

Rocire, tuer à son tour, tuer encore, tuer une seconde fois.

Rollant *ocistrent* Tur, moi *rociront* Escler. (Ch. d. S. II, p. 120.)
Puis que Diex, por destruire pechie, volt perdre vie,
Qui peche, il le *rocist*, ce semble, et crucefie.
(Roquefort, s. v. *rocir*.)

S'*entreocire*, se tuer mutuellement. V. ci-dessus.

Parocire, achever de tuer, assassiner, assommer.

E les hummes Joab pois l'abatirent del chaidne, sil *parocistrent* (Q. L. d. R. II, p. 187.)

Ore sunt amdiu mort abatuz
Et Ereward et li Breton,
Raol de Dol avoit à non;
Mes Abselin le *paroceist*. (Chr. A. N. I, p. 26.)

PAITRE (v. fo.), pascere.

Ce verbe a eu, comme *naître*, les formes *pastre*, *paistre*, *peistre*, *pestre*.

Si demanderai ju Saint Benoit trois pains dont je vos poie *pastre* (S. d. S. B. Roquefort, s. v. *pastre*.)

Si laissiez *paistre* un petit vos destriers. (A. et A. v. 946.)
Senz sei moveir ne senz aidier,
Senz sei ne *paistre* ne seignier,
Eissi cum l'estoire remembre,
Vesqui eissi desqu'em setembre. (Ben. v. 20086-9.)
De sa vie esteit commencement
De vivre tut diz honestement
Senz vilenie
De vestir e *pestre* poure gent. (Ben. t. 3, p. 474.)

Présent indicatif:

Dont font li filh convives par les maisons, cant chascune vertu solunc son pooir *paist* la pense. (M. s. J. p. 497.)

De la viande celestiel
Nus *peist* nostre Sire del ciel. (M. d. F. II, p. 481.)

Il li donet à mangier, quar il lo *paist* de la science de sa parole (M. s. J. p. 511.)

Quant plus l'esgardent, plus leur plest;
Del esgarder cascuns *se paist*. (R. d. l. M. v. 2335.6.)

La male garde *pest* le leu.[1] (Fabliau de la Grue.)
Qu'ele meisme les (les pauvres) *pessoit*. (Rutb. II, p. 207.)
Au cheval out oste la sele,
De l'erbete *paisoit* novele. (Trist. I, p. 81.)

Parfait défini: *paui*, *pau*, *peui*, *peuch*, *peuc*, *peu*, *poi*. (Voy. *savoir*, parf. déf.)

Qant jou eu soif et faim et froit
Jou trouvai ton ostel destroit:
Ne m'escaufas, ne me *peuis*. (Phil. M. v. 3064. 5.)

Disons nos dunkes celui avoir esteit avoc soi ki s'en alat en une lointaine contreie ki deguastat la parzon cui il avoit prise, ki aerst en cele contreie à un des citains ki *paut* les pors, lesqueis il verroit mangier les leguns, et si auroit fain. (S. Grégoire. Roquefort, s. v. *parson*.)

Vortiger mult les onora,
Et bien les *pot*[2] et abevra. (Brut, v. 6759. 60.)

Imparfait du subjonctif:

Mes sires a une levriere que il a plus chiere que riens nee; il ne soufferroit pas que nus de ses serjanz la ramuast de joste le feu, ne que nus la *peust* se il non. (R. d. S. S. d. R. p. 45.)

Participe passé: *paut*, *peut*, *peu*; part. présent: *paissant*.

E sel varunt venant et *paut*, ki gisanz et *paissanz* ne polt estre davant veuz. (S. d. S. B. p. 528.)

François del esgarder ont bien lor oilz *peuz*. (Ch. d. S. II, p. 182.)
Ançois furent à grant delit
Bien *peu* et s'orent bon lit. (Rutb. II, p. 203.)

Ces exemples montrent que *paistre* signifiait *manger*, *nourrir*, *faire paître*, *repaître*, *donner à manger*, *rassasier*. Dans l'exemple de la Ch. d. S., *paître* est employé au figuré où nous disons *repaître*, bien que les poètes classiques se soient encore servis de *paître* en ce sens, p. ex.:

Mais la dame voulait *paître* encore ses yeux
Du trésor qu'enfermait la bière.
(La Fontaine. La Matrone d'Ephèse.)

Se paistre, qui ne se dit aujourd'hui que des oiseaux carnassiers, s'est dit de l'homme jusqu'à la fin du XIIIe siècle:

Mon appetit est accommodable indifferemment de toutes choses de quoi on *se paist*. (Montaigne, III, 5.)

L'exemple tiré du R. d. l. M., donne *se paistre* au figuré,

(1) Ce vers est devenu proverbe.
(2) L'éditeur du R. de Brut, M. Leroux de Lincy, dérive *pot* de *potare*, et il traduit ce vers: *Il leur donna bien à boire*. De cette façon, abevra n'est pas rendu, ou bien il faut admettre que Wace a exprimé deux fois la même idée. *Pot* est la 3e pers. sing. du parf. déf. de *paistre*, tout aussi bien que la variante *peut* indiquée par M. Leroux de Lincy, et qu'il fait également dériver de *potare*.

où nous mettrions *se repaître*. Cet emploi de *se paistre* s'est également maintenu dans la langue jusqu'après la Renaissance, et il explique l'usage de ce verbe dans nos locutions: *Se paître de vent, de chimères*.

PLAIRE (v. fo.), placere.

La forme primitive de ce verbe a été *plasir* ou *plare*, d'où de fort bonne heure, par suite de l'influence des formes renforcées de l'indicatif: *plaisir, plaire;* puis *pleisir, pleire, pleir, plere*. Il est assez difficile de décider si *plasir* a précédé *plare*, ou si les deux formes ont eu cours simultanément; cependant les formes du futur et du conditionnel semblent prouver, sinon l'existence de *plare*, du moins l'admission mentale de la syncope du *c*. Quoi qu'il en soit *plasir, plaisir* est beaucoup plus commun que *plare, plaire*, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et les premiers exemples de la forme contracte se montrent sur les confins de la Normandie. *Plaire, plere* passèrent promptement dans le langage de l'Ile-de-France, qui nous les a transmis. L'infinitif *plaisir* est resté dans notre substantif homonyme. (Cfr. l'esp. *placer*, le port. *prazer*, l'ital. *piacere*.)

Cument purrad il à sun seignur *plasir* mielz que par noz teste trencher? (Q. L. d. R. I, p. 112.)

Senz foi ne puet l'om *plaisir* à Deu. (M. s. J. p. 499.)

On devroit tenir à avule
Ki de nous .ij. devroit coisir,
Se miex ne devoie *plaisir*. (R. d. l. V. p. 150.)
Ne reduta mie à suffrir
Peine e turment pur Deu *pleisir*. (M. d. F. II, p. 437.)
Cest ovre te devreit mult *plaire*. (Ben. v. 21177.)

Plaisier, à la rime. (R. d. l. M. v. 550.)

Cfr. du reste 2e conjugaison.

Le présent de l'indicatif se conjuguait d'abord régulièrement fort: *plas* (cfr. *faire*) ou *plais, plais, plaist, plasons, plaseiz, plaisent*. Je ne puis, il est vrai, donner aucun exemple de *plasons, plaseiz;* mais l'infinitif *plasir* ne permet pas de douter de l'authenticité de ces formes. Du reste, je ferai remarquer que les deux premières personnes du pluriel se présentent, en général, plus rarement que les autres.

E s'il dit que jo ne li *plais*, prest sui, face de mei tut sun bon. (Q. L. d. R. II, p. 176.)

Mais tu ne *plais* pas as princes del ost. (Ib. I, p. 113.)

Mais il me *plaist* assi eswardeir la voie de son auvert avenement (S. d. S. B. p. 528.)

Si terre lur plout à destruire,
Ore lur *replaist* plus à estruire
E à noblement ratorner. (Ben. v. 7068-70.)
En un lointain reaume, si Deu *pleist*, en irrez. (Charl. v. 68.)
Moult nos *plest* bien, ce dient tuit. (P. d. B. v. 6489.)

Mais cant il taisieblement pensent ke il les biens ne font se par ce non solement ke il à Deu *plaisent*. (M. s. J. p. 463.)

La forme primitive du subjonctif a été *place*, en Bourgogne et en Normandie; *plachè*, en Picardie. (Cfr. *faire*.) Mais avant la fin de la première moitié du XIIIe siècle, on trouve des exemples de *plaise*, c'est-à-dire de la forme renforcée; sans que toutefois *place* ait cessé d'être en usage.

Ne *place* dam le Dieu que james me soit reprove que je fuye de camp et laisse l'empereor. (Villeh. 475[a].)

Ço respunt Guenes: Ne *placet* dane-Deu! (Ch. d. R. p. 15.)
Jai Deu ne *plaice*, ne le ber S. Moris. (G. d. V. v. 1511.)
Ne *place* à Deu, Gerars li respondi. (Ib. v. 3550.)
Osmunt loe, joist e baise
N'oï chose qui plus li *plaise*. (Ben. v. 14117. 8.)

Biaus sire Diex, dit il, *plaise* vous que nous hui nous puissions vengier des Blas et des Comains, s'il vous vient à plaisir. (H. d. V. 494[c].)

Le parfait défini de *plaire* se formait de *placui*, de la même manière que les parfaits définis de *savoir*, *avoir* de *sapui*, *habui*; c'est-à-dire que *placui* avait subi les changements *plauci*, *pleuci*, *plaui*, *plau*, *pleui*, *pleuc*, *ploi (plui)*, *plu*, *plou*.

Car por ceu ke li mundes ne pooit Deu conostre en sa sapience, si *plaut* à Deu k'il par la sottie de predication fesist salz les creanz. (S. d. S. B. p. 550.)

Revenir m'en voel à mon conte,
Qui ensi me trait et reconte
Que tant *pleut* au roi la meskine... (R. d. l. M. v. 1491-3.)
Car Nostre Seigneur ainsi *pleut*. (R. d. S. G. v. 1684.)
Puis, vesqui tant qu'il ot le poil flori;
Et quant Dieu *plot*, del ciecle departi. (R. d. C. p. 4.)
Ne lor *plot* plus à sejorner,
D'ilueqes se volrent torner. (Dol. p. 281.)
Al abe e as monies *plut* mult sa conpaignie. (Th. Ct. p. 90, 15.)
Ecclesial religion
E sainte conversation
Li *plout* sor autres desiers. (Ben. v. 8042-4.)

Mais David amad l'altre fille Saul, ki fud apelee Micol; et la nuvele vint à Saul, e mult li *plout*. (Q. L. d. R. I. p. 71.)

Pur ço si apelad cele terre Chabul, kar nient ne li *plout*. (Ib. III, p. 269.)

E li reis Yram vint veer sa terre e ces chastels, mais nient ne li *plourent*. (Ibid.)

Des (queiz) li pluisor en plus secreie vie *plaurent* à lur faiteor. (Dial. de S. Grégoire, I.)

Celes lor *plorent*, celes pristrent. (R. d. R. v. 14134.)

Après le XIIIe siècle, on trouve des exemples d'un parfait défini formé sur l'infinitif *plaisir*. (V. Froissart.)

Imparfait du subjonctif:

Quant li rois vit Gerart venir | Et si bielement maintenir.
Bien li fist, et miels li *pleust*
Se Gerars gagnie eust. (R. d. l. V. p. 38.)
Et cil respont: Biaus signors, volentiers:
Car *pleust* ore à Diu le droiturier
Que je eusse un des menbres tranchies,
Mais qu'eussons le gentil chevalier. (O. d. D. v. 10094-7.)
Je ne poroie chose faire
Qui vous *pleuist* ne deuist plaire
Que moult volentiers ne feroie. (R. d. C. d. C. v. 4913-5.)

Je passe aux formes de l'imparfait de l'indicatif, du futur et du conditionnel.

U tot ce ke (de) la moie occupation *desplaisoit* à moi. (S. Grégoire. Dial. I.)

E s'il vous *plaisoit* à savoir. (R. d. l. V. p. 89.)
Mes tant li *pleiseit* la chançon
Que nule rien ne l'en sevrast
Tant comme la chançon durast. (Chast. VI. v. 26-8.)
Segnor, dist il, se vos *plesoit*. (P. d. B. v. 6483.)

Respunt li esquiers: Va, e fai ço que tei *plarrad*, e jo partut te siwerai. (Q. L. d. R. I, p. 46; cfr. II, p. 126.)

Si veus, à ta Danesche gent
M'enveie là où tei *plarra*,
Saches ja ne me pesera. (Ben. v. 10238-40; cfr. v. 22335.)
Dunt il en purra faire tut ço que li *plerra*. (Th. Ct. p. 92, v. 30.)

Or, dites ce que il vous *plaira*. (Villeh. p. 5. XI.)

E quanque lur *plarreit* tut prendreient e tut l'enmerreient. (Q. L. d. R. III, p. 323.)

Seigneurs baron, *pleroit* il vous entendre
Bone chançon bien fete pour aprendre? (Phil. M. Intr. CLIX.)
Mult *plaireit* al duc son pris
Se en bataille l'aveit conquis. (Ben. v. 34735. 6.)

PRENDRE (prehendere).

Les formes de ce verbe se sont toutes dégagées de l'ancienne forme latine contracte *prendere;* elles peuvent être rapportées à trois classes fort distinctes. 1°. On syncopa le *r* radical et le *d* (v. Dérivation p. 40): *penre;* c'est la forme bourguignonne.

qui, plus tard, s'écrivit *panre* en Champagne. 2°. On syncopa simplement l'*e* de la terminaison, et l'on eut *prendre*. *Prendre* était la forme de la Picardie et de la Normandie. Dans cette dernière province, on a dit aussi *prender*: en anglo-normand *prendere*. Au XIIIe siècle, on écrivit *prandre* dans l'Artois et la Flandre (cfr. p. 84), orthographe qui fut aussi admise en Champagne, lorsque la forme picarde s'y introduisit. 3°. Vers le milieu du XIIIe siècle, dans le sud du dialecte picard et le nord de l'Ile-de-France, on syncopa le *d* de la forme *prendre*, d'où *prenre*.

Car ne fut mies covenaule chose ke tuit aussent tot affait dit, por ceu ke ceu nos deleitast, ke nos de pluisors puissiens *penre* diverses choses et rendre à un chascun tels graces cum droiz fust. (S. d. S. B. p. 548.)

Mais ensemble la pure intencion est assi mestiers ke li conversations soit teile k'il n'i ait ke *repenre*, ensi qu'il soit forme et examples de vie à ses sozgeiz. (Ib. p. 570.)

Penre disons nos à la foiz por tolir. (M. s. J. p. 507.)

Si m'aïst Deus, vos panseiz grant folie,
Ke cuidiez *panre* ceste cite garnie
Par tel essaut ne par tel envaie. (G. d. V. v. 1757-9.)
Sou me vuet consantir Jhesu vo creator,
Cui loi je doi tenir et *panre* sanz demor. (Ch. d. S. II, p. 183.)
Conseil prisent quel jugement
Il poront *prendre* de chelui
Ki lor a fait honte et anui. (L. d'I. p. 25.)
Qu'od jent semunse, od ost mandee,
Fiere, hardie e bien armee,
Vienge en France Huun plaissier,
Prendre, destruire e eissillier. (Ben. v. 18148-51.)
Nos chalonjons et cil calange,
Qui tot porra *prandre*, si prange. (Brut. v. 11184. 5.)
Car bien seit que li rois Karles asamble a
Molt grant gent por li *prandre* se le pooir en a.
(Romv. p. 345, v. 18. 19.)
Vaches et bues et *prenre* et retenir. (G. l. L. I, p. 167;
cfr. M. d. F. II, p. 372.)

La première personne du singulier du présent de l'indicatif de *prendre* offre les formes: *pren*, *pran*, *praig*, *prenc*, *preng*, et, à la fin du XIIIe siècle, dans l'Ile-de-France, *preing*. (Cfr. *tenir*, *venir*, t. I, p. 385 et p. 216.)

L'avantage *pran* je, ja nel qier refuser. (Ch. d. S. II, p. 173.)
Se je *repraig* le tiers, Dex n'an fera neant. (Ib. II, p. 168.)
Et dist li uns: Jel *prenc* en main
Ke je le te ferai avoir. (L. d'I. p. 20.)

Quant on me fiert d'un roit espieu tranchant,
J'en *preng* vengance molt tost au riche branc. (R. d. C. p. 19.)
Se je *preing* autre, Dex, de moi qu'iert il dont! (A. et A. v. 1771.)

Cfr. R. d. R. v. 14331; R. d. l. M. v. 1631. 2415; H. d. V. 513; Poit. p. 61; Rutb. I, p. 133. etc.

La seconde personne du singulier de l'impératif était d'ordinaire: *pren*, *pran*.

Pren mun bastun en ta main, si t'en va. (Q. L. d. R. IV. p. 358.)
Passe Mont Geu, *pran* Lombardie. (Brut. v. 11198.)

La seconde et la troisième personne du singulier du prés. de l'indicatif faisaient régulièrement *prenz*, *pranz*, *prens*, *prent*, *prant*

Por quei *prenz* tu mes bues? por quei? (Chast. XX. v. 47)
Se tu la teste à un cop ne me *prens*. (O. d. D. v. 11566.)
Et dist qu'ele a aillors à faire,
Et *prent* congie de sa seror. (P. d. B. v. 6760. 1.)
Puis *prant* le blanc destrier, à Sebile le baille. (Ch. d. S. I. p. 122.)

Les trois personnes du pluriel du présent de l'indicatif, et naturellement les deux de l'impératif, avaient pour formes 1° *prenons*, *preneiz*, *prennent*, correspondantes à *prenre* et à *penre*, car, au présent, le *r* rentre dans le radical; 2° *prendons*, *prendez*, *prendes*, *prendent*, ou *prandons*, *prandes*, etc. dérivant de *prendre*, *prandre*; 3° enfin, dans la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Touraine, souvent *pernum*, *pernom*, *pernez*, *pernent* par transposition de la lettre *r*, fréquente dans ces contrées.

Ne *prenons* nos assi grant solaiz ci ...? (S. d. S. B. p. 550.)
Sacies, à estrous le perdrons
Se hastiu consel n'en *prendons*. (Fl. et Bl. v. 291. 2.)
Nous le vous loons
Et sur nous l'affaire *prendons*. (R. d. l. M. v. 355. 6.)

Prendons garde de com grant force il fut, cui li amors de tant oir n'enclinat à avarisce d'eritage. (M. s. J. p. 443.)

Tel cunseil ore en *pernum*, senz estrif de atie. (Ben. t. 3. p. ...)
Mais vos ne faites pas issi,
Par haut consel *prendes* mari. (P. d. B. v. 9403. 4.)
Que faites vous, honi nous ont,
Prendes les moi, mar en iront. (Brut, v. 12170. 1.)
Pernez m'as braz, si me drecez en seant. (Ch. d. R. p. 10...)
Lors dist Adam, dame, *prenez*
Ceste brebis, si la gardez. (R. d. Ren. I. p. 3.)

Car li aguaitant visce *prendent* la face des vertuz, mais anemiablement nos fierent. (M. s. J. p. 453.)

Atant se *prendent* à consillier.
A ce consel en sont ale. (R. d. M. d'A. p. 14.)
Venent en Jerico, palmes i *pernent* aset. (Charl. v. 242.)

Par mi les beles praeries
Pernent Franceis herbergeries. (Ben. v. 15858. 9.)

De ceu est ceu ke li altre l'arguent et *reprennent*. (S. d. S. B. p. 567.)

Atant ez vos que les guetes viennent de la vile, si le *prannent*, en ce que cueuvre feu soneit. (R. d. S. S. d. R. p. 37.)

L'ancienne langue formait le présent du subjontif de *prendre* de la manière suivante. (Voy. plus bas les verbes en ...*ndre* et t. I *tenir*, *venir*.)

Cuidiez vos or que la croix *preingne*
Et que je m'en voize outre meir...? (Rutb. I, p. 127.)
Puis que merci ne m'i daigne valoir,
Ne sai où nul confort *preigne*. (C. d. C. d. C. p. 43.)
Jo m'ocirai por soie amor.
Ains que je *prenge* altre segnor. (P. d. B. v. 7077. 8.)

Mielz est que tu *prenges* dous talenz. (Q. L. d. R. IV, p. 364.)

Or em parlon, si te loon
Que tu tot *pranges* et tot aies. (Brut, v. 2430. 1.)

Ceste faceon levet li vrais cristiens por ceu ke nuls ne *praignet* abuissement en lui, mais li ypocrites la defiguret quant il choses singuliers enseut et k'en us ne sunt mies. (S. d. S. B. p. 564.)

Ne soit si hardiz qi à force la *praigne*. (Ch. d. S. I, p. 62.)
Glorious Deus, *preigne* vos an pitie
Des .ij. barons, qù tote est m'amistie.
Ke il ne soient honi ne vergoignie. (G. d. V. v. 2430-2.)
Le bien *praingne* l'en quant l'en puet,
C'on ne le prent pas quant l'en vuet. (Rutb. II, p. 62.)
Ne ja por riens c'on li *apragne*,
Ne laira Harpins ne la *pagne*. (Poit. v. 912. 3.)
Mais tot avant comande al ame
Son cors *repragne* isnelement. (Ben. t. 3, p. 521.)
E! Raous sire, por Dieu le droiturier,
Pitie te *pregne*: laisse nos apaissier. (R. d. C. p. 120.)
Pour c'est il bon que nous alons | Au roi et de cuer li prions
Qu'il *pregne* feme à nostre los. (R. d. l. M. v. 214-6.)
Sui je des autres si partiz
Que riens ne *prenge* ne riens n'aie? (Chr. A. N. I, p. 290.)

Prange. (Brut. v. 11185. V. l'infinitif.)

Nul n'i vendra qui ne *prengum*,
Nil ne levera que nel sachom. (R. d. S. p. 28.)

Por ceu ke il les loe de lour labour et de lour pacience, nos semont il que nous *preignons* examples. (Apoc. f. 3, v. c. 1.)

Distrent as autres: N'est pas gent
Que vers le duc *prenion* content. (Ben. v. 24487. 8.)
Estre i poriez .xxvij. anz passeiz,
Ainz ke *preigniez* la maistre fermete. (G. d. V. v. 3230. 1.)

Mes consaus est que vos *pregnies*
Cel qu'al tornoi ert miols proisies. (P. d. B. v. 6755. 6.)

Nous loons que vous le *prengies*, et moult vous en prions. (Villeh p. 26. XLVIII.)

Mais une chose voz voil je bien monstrer.
Que ne *preingniez* compaingnie à Hardre. (A. et A. v. 561. 2.)
Karles li ampereres as François sovant prie
Que *praignent* vaingement de la gent maleie
Qui ont mort Baudoin an bataille arramie. (Ch. d. S. II, p. 18..

Dans la Bourgogne et la Franche-Comté, on voit paraître, à la fin du XIIIe siècle, des formes en *oi* radical, au lieu de *ei*, *ai*. Le patois bourguignon se sert souvent encore de *oi* pour *ai*.

Apres nos volons que nul ne *proigne* sur lui discort, escot de taverne; et cil qui le prendroit ou diroit, seroit en emande de dix sol. (1288. M. s. P. I, p. 552.)

Le présent du subjontif du verbe *prendre* offre enfin des formes où le *d* radical est conservé; mais elles sont bien moins fréquentes que les autres, et puis, au pluriel, il est quelquefois assez difficile de déterminer si elles appartiennent au subjonctif ou à l'indicatif. Au milieu du XIIIe siècle, on les rencontre surtout dans le nord-est de l'Ile-de-France.

Ne soies mie assidueiz al homme irous, que tu par aventure n'a*prendes* ses voies et si *prendes* scandele à ta anrme. (M. s. J. p. 513.)

Il plore et crie à Dieu merci . . .
Qu'il *prende* de lui garde et cure. (P. d. B. v. 681. 3.)
Doucement li a conmande...
Que il l'euvre et *prende* son cuer. (R. d. C. d. C. v. 7595. 7600.)
Je vuel c'à moullier le *prendes*. (Poit p. 64.)
Li haut home ne vostre honor
Loent que vos *prendes* segnor. (P. d. B. v. 4985. 6.)

La forme primitive du parfait défini a été *pris*; mais, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, on rétablit souvent le *n*: *prins*.

Si li reis me demande, dis que jo *pris* cunge à tei d'aler en Bethleem hastivement, pur uns festivals sacrefises que mi parent i funt (Q. L. d. R. I. p. 78.)

Je la *prins*, sire, par tel devisement
S'il vous seoit et venoit à talant. (G. l. L. I. p. 122.)
Et dist: Sire, qui char *presis*
En la Virge et de li nasquis. (R. d. S. G. v. 2433. 4.)
Glorieus sire, que formas(t?) tot le mont.
Dedens la Virge *presis* anontion. (O. d. D. v. 226. 7.)
Li miens chiers freres qui France a à garder
Te donna armes, *prisis* les comme ber. (R. d. C. p. 139.)

Pur quei as fait cunjureisun encuntre mei, tu e le fiz Ysaï, e *preis* cunseil de nostre Seignur pur li. (Q. L. d. R. I, p. 87.)

Ft feme en Norguege *prensis*. (Brut, v. 2823.)

E *prist* cunseil de nostre Seignur pur lui, e viande li dunad e la spee Goliath. (Q. L. d. R. I, p. 87.)

Vesci ses letres et son seel d'ormier.
Turpins les *prist*, la cire fist brisier. (O. d. D. v. 9477. 8.)
Fors de la chambre contre le roi issit:
Li empereres entre ses bras la *print*. (G. l. L. II, p. 3.)

On voit, dans cette dernière citation, *print* en rime avec un mot en *i* pur, ce qui fournit une preuve évidente que les formes en *n* radical ne sont pas primitives. (Cfr. Subst. t. I, p. 81. *c.*)

Lors *prinst* Hardrez congie li maus traîtres. (A. et A. v. 308.)

Ici le *s* est conservé à côté du *n* additif.

Les cles *presimes*, ainc ne s'i sot gaitier. (O. d. D. v. 8239.)
Car tant fist en nostre os li glos,
Con cil qui ert sire de tos,
Que quant à vos *presimes* jor,
Trestuit faillirent lor segnor. (P. d. B. v. 3787-90.)
Selunc ço ke feit nus avum;
La penitence ke *preimes* ... (M. d. F. II, p. 477.)
A voz Franceis un cunseill en *presistes*. (Ch. d. R. p. 9.)
Mes dites où *preistes* cel rox et l'esprevier. (Ch. d. S. I, p. 224.)

Lors *prisent* conseil que il iroient vers Blaquie pour requerre la force et l'aide d'un halt home qui avoit nom Esclas. (H. d. V. 491[c].)

Il *prissent* Durendal, s'espee, et son cor, et puis s'en alerent plus tost que il porent vers l'ost Carlon. (Cité ds. Phil. M. I, 472.)

A la fin Cordeille *prisrent*
Et en une carte le misrent. (Brut, v. 2109. 10.)
Lor marcheandises vendirent,
Autres rechargierent et *prirent*. (R. d. M. p. 11.)

Ensi fina la chose, et de faire les chartres *pristrent* lendemain jor, et furent faites et devises. (Villeh. 436[b].)

Defors la ville *prinrent* à chevauchier. (Ch. d. R. Int. XLIV.)
Jusqu'à la salle ne *prinsrent* onques fin. (G. l. L. I, p. 115.)

De *prinrent*, on forma plus tard *prindrent*, par l'intercalation ordinaire du *d*. *Prinrent* et *prindrent* sont encore les formes dont se servent le plus souvent Montaigne et Rabelais.

Quand les geans *entreprindrent* guerre contre les dieux, les dieux au commencement se mocquarent de telz ennemys. (Rabelais. Pant. III, 12.)

Imparfait du subjonctif: *preisse*, *presisse*, *prisisse*, *prensisse*, *prinsisse*.

Or ne sai femme en cest regne,
Se ma levriere m'eust morte,
N'en *presisse* justiche forte. (R. d. S. S. v. 2659-61.)

En ce fu lor consaus assis,
Que ja *presisce* à mon avis
Segnor por bontes et por mors,
Non por grans fies ne por honors. (P. d. B. v. 1345-8.)
Mult volontiers en *preisse* la venjance,
Par Dieu le creator. (C. d. C. d. C. p. 61.)

Zaienayer t'enhortat li fel et li nonfeaules sers, ke tu par larencin *presisses* la royal corone. (S. d. S. B. p. 536.)

Oste e fai remaindre le pechied que jo preiai que venist sur mei. se venjance en *preisses* de mun marid. (Q. L. d. R. I, p. 100.)

Ki dont oïst com il s'est dementes,
Il n'est nus hom qui n'en *presist* piteis. (O. d. D. v. 10408 9)
Il n'a el monde paien ne sarrasin,
C'il les veist, cui peitie n'en *prisist*. (R. d. C. p. 253.)
Une vois devine li dist
Laiast ceste oire, autre *prensist*. (Brut, v. 15220. 1.)

La forme suivante est une innovation de la fin du XIIIe siècle:

Son viaire taint et changa
Et si bien se deffigura
Hors de son conmunal estour
C'on ne l'aperceust nul jour
Qui moult pres ne s'en *prenist* garde. (R. d. C. d. C. v. 6616-20.)

On la retrouve souvent dans le Roman de la Rose.

Et por ceu mismes creat il des l'encommencement les hommes, ki cel leu *presissent* en leu des engeles. (S. d. S. B. p. 524.)

E ceus qui dedenz sunt enclos
Ne furent unques puis si os
Que d'els i *preissent* defense. (Ben. v. 11876-8.)

Le futur et le conditionnel offrent naturellement toutes les variantes des thèmes de l'infinitif.

Aude *panrai*, se il vos vient an gre. (G. d. V. v. 3074.)
Si ne sai se je dorm ou veil.
Ou se je pens.
Quel part je *penrai* mon despens
Par quoi puisse passer le tens. (Rutb. I, p. 16. 7.)
Jou *prendrai* vo seror à fame. (Poit. p. 64.)
Il lor dist: Signor, non ferai,
Jamais femme ne *prenderai*. (R. d. l. M. v. 225. 6.)
Dyalas, dit li rois, avec moi an vanras
An la cit de Tremoigne, où baptesme *panras*.
(Ch. d. S. II, p. 164.)
Ten veissel o mon sanc *penras*. (R. d. S. G. v. 2469.)

Un veel od tei *prendras*. (Q. L. d. R. I, p. 58.)

Por ce fut dit al serpent: Ele *penrat* garde à ton chief et tu aguaiteras son talun. (M. s. J. p. 446.)

Enseigne nous comment l'aruns
Et comment nous le *prenderons*. (R. d. S. G. v. 287. 8.)
Nos en *penrons* conseil à nos amis. (G. l. L. I, p. 72.)
Ja par asalt nul jor ne les *prendres*. (O. d. D. v. 7600.)
Je n'au *panroie* mie trestot le mont à gre. (Ch.d. S. II, p. 98.)
Je la *penroie* vollentiers, non envis. (G. l. L. II, p. 41.)
Trop par *prendreie* hontos don
Por querre lor destruction. (Ben. v. 16700. 1.)
Et humanite i *prendroies*. (R. d. l. V. v. 5229.)
Li jugemens Diu si parfons
Est que nus hom n'i *prendroit* fons;
Et qui le poroit encerchier? (R. d. M. v. 219-21.)
Mes, se il le puet panre an iceste anvaïe,
N'an *panroit* nul avoir que solement la vie. (Ch. d. S. II, p. 7.)
Devant un an ne la *panriez* mie. (G. d. V. v. 1762.)

Il dient que se la pais ne poet en tel maniere venir, qu'il *prenderoient* deus homes et li empereres deus, et cil quatre *prenderoient* le cinquieme. (H. d. V. 504b.)

Puet bien estre ke clers plusur
Si *prenreient* sor eus mun labur. (M. d. F. II, p. 401.)

Imparfait de l'indicatif: *prenoie*, *prendroie*, *perneie*.

Ne me daigneroient servir
Se je te *prennoie* à signour. (R. d. M. v. 548. 9.)
Tant que par sort, à quelque peine,
D'une vez costume ancienne
Perneit l'om tute la jovente,
Et si meteit l'om grant entente. (Ben. I, v. 551-4.)
Al arcevesque grant pitie en *prendoit*. (O. d. D. v. 9363.)
Et vos honie reseries
Se vos un recreant *prendies*. (P. d. B. v. 9579. 80.)

Qar se il *prendoient* garde de com grant force il (l'adversaire) est, il ne murmurroient mie de ce ke il soffrent par defors. (M. s. J. p. 489.)

Il m'ert avis tot autresi
Que dui angre ceans veneient
Qui entre lor bras me *preneient*. (Chast. XVII, v. 95-7.)

Participe passé, d'abord *pris* [1], puis *prins*.

Pais ne acorde ne trive n'en fu *prinse*. (A. et A. v. 287.)

V. les composés.

Participe présent: *prenant*, *prendant*, *pernant*.

Li dus de Moriane aloit,
El tans que Morpidus vivoit,

(1) *Prece* pour *prese*, dans Aucassin et Nicolette (I, 413.). Cfr. le provençal *pres*, *presa*. Quant à *pree*, qu'on trouve au même endroit, c'est sans doute une faute de lecture.

Par mer les rivages gastant
Et les rices homes *prendunt*. (Brut, v. 3439-42.)
Hommes *prenant* et raimbrant. (Ib. I, p. 164, var. b.)

Le verbe *prendre*, suivi de la préposition *à* et d'un infinitif. se disait très-souvent pour *se mettre à*, *commencer à*. La langue fixée a conservé cette tournure, mais elle se sert du verbe pronominal: *se prendre à pleurer*, *se prendre à travailler*.

Vers le chastel *prent à aler*. (R. d. C. d. C. v. 430.)
Jours *prenoit* ja *à esclairier*. (Ib. v. 1048.)
A la roïne *prist à dire*. (R. d. S. S. v. 5035.)
Des espees *prist à ferir*
Si que le feu en fist saillir. (Ib. v. 2420. 1.)
Devant le jor *prist à toner*. (Trist. I, p. 195.)
Adunc *prist* l'aube *à reclarzir*. (Ben. v. 22348.)
Cil est montez en son destrer,
E la lune *prist à raer*. (Ib. v. 35489. 90.)
Vers son pere *prent à aler*. (R. d. l. M. p. 7131.)

Des composés de *prendre*, je citerai:

Desprendre, séparer, tirer; priver, déposséder, dénuer; découvrir, surprendre (Ordonnances des Rois de France, I, p. 537.

J'estóie nus et *despris*
Avant de toute courtesie. (Fab. et C. I, p. 108.)
Alques *despris* et suffraitus
E plein d'angoisse e rancurus
S'essiloent pur melz aveir
Tut par force, par estoveir. (Ben. I, v. 629-32.)
En cestes treis (cites) a treis eglises
Qui or sunt povres e *desprises;*
Mais mult furent en grant honor. (Ib. v. 6903-5.)

Je ne connais de *desprendre*, signifiant *séparer*, *tirer*, aucun exemple qui remonte au XIIIe siècle; en voici du XVIe:

Or à un esprit si indocile, il fault des bastonnades; il fault rebattre et reserrer à bons coups de mail ce vaisseau qui se *desprend*, se descoust, qui s'échappe et desrobbe de soy. (Montaigne. Essais, III, 12.)

Pythagoras a faict dieu un esprit espandu par la nature de toutes choses, d'où nos ames sont *desprinses*. (Ib. II, 12.)

Ensprendre, *esprendre* — *emprendre*, *enprendre*, *amprendre* Ces différentes formes se trouvent avec la signification de *allumer*, *enflammer*, *embraser*. *éprendre*. (V. le Glossaire.)

A savoir fait ke les alkanz *ensprent* tost irors et tost les guerpist (M. s. J. p. 514.)

Li altre sunt semblant à la pesant et à la dure lenge ki tardiement *ensprendent*, mais se il une foiz sunt *enspris*, griement les puet l'om estaindre. (Ib. p. 514. 5. Cfr. Roquefort, s. v. *ensprendre*.)

En cuir de cerf font la baron covrir,
Font une biere, le vassal i ont mis,
Et environ trente cierges *espris*. (G. l. L. II, p. 247.)
Li mes et les chandoiles mises
Es chandeliers totes *esprises*. (Romv. p. 458, v. 10. 11.)
Le soir viellerent chascun .i. sierge *espris*. (R. d. C. p. 324.)
Car aidier doit Karlon de saint Denise
Contre Agolant, que Dieu n'aime ne prise,
Qui a sa terre embrasee et *esprise;*
Devers Calabre l'ont ja tote porprise. (R. d'A. p. 2, c. 2.)

Tres fine amors qui tout mon coeur *esprent*. (Rayn. L. R. IV, p. 633.)

Cfr.: Toutesfois il y en a qui donnent une austre derivation et interpretation de ce mot de carmenta, qui est plus vraysemblable, comme si c'estoit à dire, carens mente, qui signifie hors de sens, pour la fureur qui *esprend* ceux qui sont inspirez d'esprit propheticque. (Amyot. Hom. ill. Romulus.)

Por escheveir le feu qui tout ades *emprant*. (Rutb. I, p. 146.)
Moult grant pitie l'*emprent*. (Berte, p. 69.)
Pitie l'*emprist*, si lor dona
Une verge. (R. d. Ren. I, g. 3.)

Il le *empristrent* la coliere de son cheval de feu grejois. (Joinville, p. 58.)

Emprendre, *enprendre*, signifiait en outre *allier*, *engager*, *liguer; choisir*, *fixer*, *entreprendre*, *commencer*.

Empris me sui al rei de France
Por Normendie aveir demeine
Tant cum de là en depart Seigne
Mei e mun eir senz parçonnier. (Ben. v. 14577-80.)
Solez e aquitez le vu
Dunt vers mei e vers mun nevo
Estes par serrement *empris*,
Si que n'en seit plus termes pris. (Ib. v. 16984-7.)
Ci oncor pas ne m'en remu,
Qu'al jor *enpris* movrai premiers
Od plus de set cenz chevaliers. (Ib. v. 14583-5.)
Ne ne s'en sunt treis si *enpris*,
Si esforciez ne si amis
Que l'uns i puisse al autre aidier. (Ib. v. 14768-70.)
Que contre tei devers eus l'aient
Enpris jurez à lor partie,
Del tot en force e en aïe. (Ib. v. 14362-4.)

Enpris jurez à lor partie c'est-à-dire lié par serment à leur parti.

Bien est foulz et mauvais qui teil voie n'*emprent*. (Rutb. I, p. 146.)

Errant a une dame *emprise*
Ceste chancon mignotement. (R. d. C. d. C. v. 991. 2.)
Puis que ma dame de Champagne

Vialt que romans à feire *anpreigne*,
Je l'*anprendrai* mult volentiers. (Brut. I, XXXVIII.)
Ce n'est pas vasselages d'*enprendre* hardement,
On puet tenir à fol celui qui ce *enprent*. (Ch. d. S. I. p. 128.)

Empernanz (Ben. II, v. 250), *enpernans* (ib. v. 2652), *enprendans* (P. d. B. v. 2385), etc. pour dire *entreprenant*.

Esprendre signifiait encore *admirer*.

Adonc avoit ung chevalier au dehors du tournoy esgardant et *esprenant* la laine de son pis, la force de ses membres et la puissance de son cheval. (Perceforest. Cité par M. d'Orelli p. 232.)

Entreprendre, entreprendre, commencer; surprendre, attraper; étonner, embarasser, déconcerter.

Ou à ses hoirs qui *entreprenroient* la besoigne devantdite. (1265 H. d. B. II, 29.)

S'ensi se tient com il a *entreprins*,
Mieudres de lui ains en cheval ne sist. (G. l. L. II, p. 193.)
Aus bois se traient, iluec cuident garir,
Maís ne puet estre, car trop sunt *entrepris*. (Ib. I, p. 166.)
Entrepris sui et enganes. (Fl. et Bl. v. 1756.)
Et vit le morsel en la corde,
Mais n'a talent que il i morde,
Einz jure qu'il i fera prendre
Son conpaignon et *entreprendre*. (R. d. Ren. t. 2, p. 321.)
Là veissiez plorer mainte haute marchise,
Qui devant son seignor estoit mate et conquise.
Nule n'en quiert merci: tant se sent *entreprise*. (Ch. d. S. I, p. 135.)

Quar celui cui li adversiteiz *entreprent* desporveut, troevet alsi com dormant ses anemis. (M. s. J. p. 515.)

Cil fu malement *entrepris*
Quer povres hom a poi amis. (Chast. XIV, v. 127. 8.)
Ensi avint ke par un jor
Fu *entrepris* à lairechin. (M. d. F. II, p. 308.)

Cfr. *Entreprendre* régissant un verbe à l'infinitif, sans l'intermédiaire d'une préposition:

Si aulcun de vous *entreprent combattre* contre ceulx cy, je vous feray mourir cruellement. (Rabelais. Pant. II, 29.)

Mesprendre, arriver mal à quelqu'un, l'offenser; commettre un délit; se tromper.

He! gentix rois de France, or voi que *mesprenez*;
Trop avez vilain cuer, que ne vos prent pitiez
De ceste lasse dame qi tant a de durtez. (Ch. d. S. II, p. 155.)

Dame, fait li empereres, et vous meismes i venrez; et se il ne nous laissent ens, il me semble que il *mesprendent* trop. (H. d. V. 505[b].)

Et non mie pour ceu que pour riens *mespresissent* envers iaus, ainlor monstroient... (Ib. 514[c].)

Selonc decrez et loi cui je
Que tei baron ont tort jugie:
Bien i pueent avoir *mespris,*
Je cuit qu'il aient antrepris. (Dol. p. 210.)
E si li est de ren avis
Que il unt encountre li *mespris,*
Il le amendrount. (Ben. t. 3, p. 622.)
De ce que dient que pouere esteit
Quant vint au rei, ne dient mie dreit,
Mes unt *mespris.* (Ib. ead. p. 623.)

Cfr.: Et qu'elle punist ceulx qui auroyent *mespris* en cest endroict. (Amyot. Hom. ill. Demosthenes.)

Quant elles (les Vestales) viennent à *mesprendre* contre les dieux, elles perdent toute la franchise qu'elles ont pour la reverence du service des dieux. (Ib. ead. Tiberius et Gaius.)

Porprendre, *parprendre*, prendre de force, s'emparer, usurper, revager; investir, entourer; comprendre, contenir; circonvenir.

Hailas! chier sire Deus, ke ferons ke cil sunt li primier en ta persecution, qui en ta glise ont *porpris* les signeries et les honors? (S. d. S. B. p. 556.)

Mais que ajuet ce ke nos avons dit comment li irors *parprent* la pense, se nos ne disons coment l'om la doit apaisanteir. (M. s. J. p. 515.)

Porprise (R. d'A. V. plus haut *esprendre*).

De la cuntree unt *purprises* les parz. (Ch. d. R. p. 129.)
Les Bretons ont ariere mis
Et tot le camp sor els *porpris.*
Artur vit sa gent resortir
Et cil de Rome resbaldir,
Et le camp contre lui *porprendre* ... (Brut. v. 13273 - 7.)
Si fu *porpris* li avirons. (Ben. v. 5714.)
Et vit Englois sor la montagne.
Qui *pourprendoient* la campagne. (Phil. M. v. 17416. 7.)
Ardane ert moult grans à cel jor,
Et *porprendroit* moult en son tor. (P. d. B. v. 499. 500.)

Ki *porpris* sunt de pechiet. (S. d. S. B. fol. 10.)

Li dus Gerard les conduisoit devant
Sor un destrier ke les sans li *porprant.* (G. d. V. v. 464. 5.)

Porprendre, dans ce dernier exemple, a la signification de *donner les devans.* (V. la préposition *por*).

Sorprendre, *sosprendre*, plus tard *soprendre*, *sousprendre*, *souprendre* et, en Picardie, *sauprendre*, surprendre, tromper, soumettre, surpasser, vaincre.

Embrases est de s'amor et *sosprins.* (G. l. L. II, p. 4.)
Les iols a gros, vairs et rians.
Bien envoisies et *souprendans.* (P. d. B. v. 559. 60.)

De vos disent tantes bontes,
Tant buenes mors, tantes beautes,
Et ensement la gentelise,
Que sempres fui de vos *souprise*. (P. d. B. v. 1365-8.)
C'Amors l'ot *sousprise* et dechute. (R. d. l. V. v. 3176.)
De pour a le quor *sopris*. (Ben. v. 16384.)

Que par leur avoir veulent tous leurs amis *souprendre*. (Fabliau. Jubinal, I, p. 128.)

Il estoit *saupris* d'amor. (Fabl. et C. I, p. 381.)

SOLDRE (solvere).

Soldre signifiait *livrer*, *délivrer*, *acquitter*, *payer*, *délier*, *absoudre*, *donner la solution*, *résoudre*. Ce verbe offre les même variantes que *moldre* (moudre), et les explications que j'ai données touchant les thèmes de ce dernier, s'appliquent de tout point à *soldre*. Le composé *absoldre*, qui se trouve ordinairement orthographié *as*soldre, *a*soldre, signifiait *absoudre*, *délier*, *dégager*, *livrer*, *délivrer*.

Ne devez as prelaz defendre u comander
U d'*asoldre* cestui u de cestui damner. (Th. Ct. p. 68, v. 11.2.)
Por tel travail, por tel mise,
Li fist aveirs mult aporter
E mult par l'en fist presenter:
Soudre l'en voleit mult e rendre. (Ben. v. 10870-3; cfr. 41238.)
Et si li feroit *sorre* et rendre
Quan c'on i pot tolir et prendre. (Phil. M. v. 12263. 4.)
Je ne l'ai de quoi *saure*. (Fabl. et C. III, p. 200.)
Dites, combien voudrez vous *saurre?* (Ib. ead.)
Feisuns le donc en teu menniere
Qu'il ne puist repeirier arriere,
Ne paller à ceus n'eus vooir
Qui de lui *assourre* unt pooir... (R. d. S. G. v. 3629-32.)
Se sainte Yglise escommenie,
Li Frere pueent bien *assaudre*,
S'escommeniez a que *saudre*. (Rutb. II, p. 60. 1.)

Le présent de l'indicatif offre les formes *sol*, *soil*. De prime abord, *soil* semble prouver que *soldre* était un verbe fort, cependant cette forme n'est pas primitive, elle ne remonte guère au-delà du milieu du XIIIe siècle, et l'*i* indique simplement un son mouillé du *l*. *Soil* appartenait au sud de la Picardie et à l'Ile-de-France.

Et je vous *assoil*, de Diu, de tous les pechies que vous oncques feistes jusques au point d'ore. (H. d. V. p. 182. VIII.)

Or tien vingt sous que j'ai ci en me borse, si *sol* ten buef. (Fabl. et C.

A dreit se *sout* cil e aquite
Qui solum le fait rent la merite. (Ben. v. 3599. 600.)
Di à mes amis, à ces trois,
Ke ne prestres ne Dex n'*assout*,
Chelui qui se dete ne *sout*
Ains que tu l'aies pris à quois. (V. s. l. M. p. 25.)

L'*u* de *sout* représente le *l*, qui a subi son fléchissement ordinaire.

Solez e aquitez le vu. (Ben. v. 16984.)
Trop ledement tuit cil s'endetent
Et si se tuent et afolent,
Quant riens promettent et nel *sollent*. (Fabl. et C. II, p. 420.)

Présent du subjonctif: *solle*, *soille*.

Les evesques le me unt mande,
Que toleit unt ma dignete
Que jo les *asoille*. (Ben. t. 2, p. 494.)
N'est si chaitis, Dex nel *asolle*,
S'ele l'en veut un poi requierre. (Ib. ead. p. 516.)
Mais ce li requiert par amor
Qu'il le li quit e *soille* e rende,
Si que del suen rien n'i despende. (Ib. v. 36555-8.)
Ains proi Dieu qui el cuer m'a mis
Que ce lor *soille* k'ai pramis,
Qu'il lor doinst longe vie, et grace
De bien vivre tot lor espace. (V. s. l. M. p. 17.)
(Li reis vus mande)
Et que les evesques des païz
Que sunt en sentence miz
Asolliez. (Ben. t. 3, p. 493.)

Le parfait défini faisait *sols* et *sous*.

E à tut li respundid li reis, e *solst* ses demandes e ses questiuns. (Q. L. d. R. III, p. 271.)

La forme *solui*, qui est celle de la langue fixée, existait-elle déjà au XIIIe siècle? Je ne saurais résoudre cette question d'une manière satisfaisante, vu que je n'ai rencontré aucun exemple de *solui* remontant à cette époque, et, je le répète, les analogies ne donnent pas la moindre certitude.

V. *toldre*, parfait défini.

Le participe passé avait deux formes bien distinctes: 1° *sols*, *sous* et, par suite de la syncope du *l*, *sos;* en Picardie, *saus* pour *sous;* 2° *solu*.

Ensement ad *asols* les moines del covent. (Th. Cant. p. 117, v. 3.)
Mieus est, dist il, li premiers cols,
A cestui ai son loier *sols*. (Brut. v. 9578. 9.)

Et (je) m'en tieng à *sols* et à paiet. (1288. J. v. H. p. 472.)

Que si cum il unt deservi
Lur seit rendu. *sous* e meri. (Ben. v. 4558. 9.)
Sis donc li est *sous* e renduz
Sis aveirs, si ravera sa terre. (Ib. v. 40290. 1; cfr. 34547.)
Qant il furent *assot* trestuit de main sacree. (Ch. d. S. II. p. 57.)
Puis s'est *assaus* de tous ses fais,
Dont il sent cel jour confes. (R. d. l. M. v. 6889. 90.)
Par bel latin ades a chascun puint *solu*. (Th. Cant. p. 43. v. 29.)

Quar à la foiz vult demesureie irors sembleir justice et *dissolue* remissions picteit. (M. s. J. p. 453.)

S'irons le joedi absolu
De nos pechies estre *absolu*
Là où l'apostoile sera. (R. d. l. M. v. 5809-11.)
Absolu m'a de mes pechies. (R. d. l. R. v. 11309.)

Asoleit (Th. Cant. p. 117, v. 29), *assoloit* (Villeh. p. 33. LV. *assoldrai* (R. d. R. v. 11968), *assaudrons* (H. d. V. 502[d]), etc.

Persoldre, *pursoldre* (persolvere), payer.

E s'il ne pot aveir guarant ne testimoine. si perdrad e *pursoldrad* (L. d. G. p. 181, 25.)

Je citerai enfin les exemples suivants, comme termes moyens de comparaison entre la langue d'oil et la langue fixée, tant en ce qui concerne la conjugaison de *soldre* et de ses composés, que par rapport à leur emploi.

Infinies personnes ont essaye de corriger (les tables chronicques) jusqu'aujourd'huy et n'ont pourtant jamais sceu *soudre* et accorder les contrarietez et repugnances qui y sont. (Amyot. Hom. ill. Solon.)

Toutesfois on trouva qu'il y avoit plus grand nombre de ceulx qui l'*absouloyent* que d'austres. (Ib, ead. Cicero.)

Le peuble non seulement l'*absolut* de toutes les charges et imputations qu'on proposa contre luy, ains... (Ib. ead. Demosthenes.)

Ledict Panurge *solut* tres bien le probleme. (Rabelais. Pant. II. 16

(Les juges) n'abandonnerent point Demosthenes à ses ennemys, encores qu'ils feussent lors beaucoup plus puissants que luy... ains l'*absolurent*. (Amyot. Hom. ill. Demosthenes.)

Les nuees se *resolurent* en brouees et emplirent toute la plaine d'un brouillas obscur. (Ib. ead. T. Q. Flaminius.)

Voila vostre problesme *solu* et *resolu*, faictes vous gens de bien là dessus. (Rabelais. Pant. V, prol.)

A la fin ils (Pelopidas et Epaminondas) feurent tous deux *absous*. (Amyot. Hom. ill. Pelopidas.)

Sans exception ne ambages tu me has apartement *dissolu* toute crainte qui me povoit intimider. (Rabelais. Pant. III, 27.)

Si par vous mon doubte n'est *dissolu*, je le tiens pour insoluble. (Ib. ead. III, 30.)

(On) estima qu'il (Ciceron) fust pour se joindre au party de Caesar, et est certain qu'il feut en tres grande perplexite, ne scachant comment *s'en resoudre*, et en grande detresse dans son entendement. (Amyot. Hom. ill. Cicero.)

Que Cicero, pere d'eloquence, traicte du mespris de la mort; que Seneque en traicte aussi: celuy là traisne languissant et vous sentez qu'il *vous* veut *resouldre de* chose *de* quoy il n'est pas *resolu*. (Montaigne. II, 31.)

SORDRE (surgere).

Ce verbe signifiait *sourdre*, *surgir*, *jaillir*, *lever*, *soulever*, *élever*, *se lever*, *venir*, *arriver*, *naître*. Il avait pour formes: *sordre*, en Bourgogne et en Picardie; *surdre*, en Normandie. *Sordre*, *surdre* ont été formés de *surgere* (surg're) par la syncope du *g*: *surre*, *sorre*, d'où, avec intercalation ordinaire du *d*: *surdre*, *sordre*.

Il vivoit ancor quant om li forat et les mains et les piez, por ceu k'il de lui mismes fesist *axordre* (assurgere) quatre fontaines à nostre nes ki ancor sommes vif. (S. d. S. B. p. 540.)

> Si en porroit *sordre* tel guerre
> Qui en essil metroit la terre. (Brut. v. 5962. 3.)
> *Surdre* i vit grant peril e mult mortal desrei.
> (Th. Cant. p. 23, v. 25.)

Dès le milieu du XIIIe siècle, s'*o* s'assourdit souvent en *ou*: *sourdre*.

Bien que ce verbe fût d'un emploi très-fréquent, je ne l'ai rencontré qu'aux troisièmes personnes des différents temps. Voici leurs formes:

Présent de l'indicatif: *sort*, *sourt*, *surt*, où il y a changement du *d* final en *t* (v. t. I, p. 216), *surd*, *sordent*, *surdent*.

> Merveillanz furent del oïr
> E en grant creme de soffrir
> E d'endurer si fiere ovraigne
> Cume vers eus *surt* e s'engraine. (Ben. II. v. 385-8.)
> E de cele ymage *sourt* oles. (Phil. M. v. 10980.)
> Ensi s'est partie de court
> La male dame ù biens ne *sourt*. (R. d. l. M. v. 2421. 22.)
> Por un destruit en *sordent* set. (Ben. v. 20545.)
> Desor li *sordent* mult contraires
> E trop s'empire li afaires. (Ib. v. 32764. 5.)
> Venir s'en volt li emperere Carles
> Quant de paiens li *surdent* les enguardes [1]. (Ch. d. R. p. 115.)

Présent du subjonctif: *sorde*, *surde*.

(1) Le texte porte *enguardent*.

Mes il t'en puet mout bien aidier
Sanz ce que l'en *sorde* encombrier. (Chast. I. v. 43. 44.)
Ne vout vers tei haïne aveir
Ne noise n'i vout esmoveir
Dunt i *sorde* dissension,
Estrif ne gerre ne tençon. (Ben. v. 12049-52; cfr. v. 26371.)

Parfait défini: *sorst*, *surst*; *sorstrent*, *surstrent* — *sordi*, formé d'après le thème de la langue d'oïl.

Une bataille *surst* vers ces de Israel. e David vint en champ, encuntre les Philistiens. (Q. L. d. R. I, p. 74.)

Et *sorst* plentes de bons vasals. (P. d. B. v. 468.)
E eus e leur cite garnirent.
Grand noise i *surst* e grant effrei;
Chascun i out poür de sei. (Ben. I, v. 1336-8.)
Dunc nos *surst* Eurus li venz
Od neifs, od pluies, od tormenz. (Ib. II, v. 1705. 6.)
Al asemblee des douz genz
I *sorst* grant noise e granz contenz. (Ib. II, v. 499. 500.)
N'i *sorstrent* puis autre content
Ne mauvoillance ne mesfait
Qui mi seient dit ne retrait. (Ib. v. 24743-5.)

Surstrent, e as viles e as champs, une maniere de suriz, à la destructiun del païs, e fud la confusiun grande par tute la cite (Q. L. d. R. I, p. 18.)

Cfr. R. d. R. v. 5977. 7833. 8439. 12986. etc.

Mes apres la mort de son pere,
Li *sordi* guerre moult amere. (Dol. p. 193.)

Imparfait du subjonctif: *sorsist*, *sursist*, *sorsissent*, *sursissent*, *sordist*, *sordissent*.

Por estre plus certains e meres
E qu'il n'i *sorsist* encombrier,
Revout l'ovre plus esforcier. (Ben. v. 36515-7.)

Il i ot si grant plente de tos biens comme on poroit soushaidier por cors d'omme aasier, et tout ausi com on les puisast en une fontaine où il *soursissent*. (H. d. V. p. 188. XII.)

Imparfait de l'indicatif: *sordoit*, *sordoient* (Villeh. p. 149. CLXVI; Romv. p. 583, 25), *sourdoient* (Villeh. 485*), *surdeient* (Ben. II, v. 71), etc. — Futur: *sourdera* (R. d. S. G. v. 3180), *sordront* (Brut, v. 850), *surdront* (Ben. II, v. 2362), etc.

Participe passé: *sors*, *sorse* — *surs*, *surse*.

Ici rest teus afaires *sors*
Dunt mainte lance fu croissie
E dunt maint d'eus perdi la vie. (Ben. v. 21571-3.)
Par qui ceste novele est *sorse*. (Trist. I, p. 54.)

Dunt sunt *sorses* les mauvoillances. (Ben. v. 34690.)

Participe présent: *surdant*, *sordant*, *sourdant* (R. d. C. d. C. v. 5177.)

La langue d'oïl fournit quelques exemples où le *d* est remplacé par *g:*

Les dames *sourgent* toutes pars
De couroue et d'ire enflammees. (L. d'I. p. 15.)
Une fontaine *sorgoit* lès un vivier. (O. d. D. v. 4610.)

Ce *g* est-il une réminiscence du latin? Y a-t-il eu changement de la lettre intercalaire[1] en la primitive latine qui avait été syncopée?

Je citerai le composé *resordre*, qui signifiait *jaillir*, *sourdre de nouveau*, *resortir*, *revenir à*, *se relever*, *renaître*, *être ressuscité*.

Saintefie de oile e de creisme,
Viveiz son Deu, à lui servir,
Que leiaument puissez morir
E *resordre* al jur perillos
Là ù Deus ait merci de vos. (Ben. v. 24314-8.)
Devant le jugement quant li cors *resordront*. (Rutb. I, p. 104.)
Pur ceo ne *resurdrunt* li felun el juise. (Trist. II, p. 241, c. 1.)
Dedenz le puiz s'en avala
James par lui ne *resordra*. (Chast. XX, v. 197. 8.)
Quer se totes choses creeies,
En plusors leus t'assoupereies
Dont ne *resordreies* neient
Sans aveir en grant marement. (Ib. ead. v. 257-60.)
Ce m'a fait *resourdre* en sante. (R. d. C. d. C. v. 3065.)

Il est à regretter que le verbe *sourdre* vieillisse, car il est fort significatif et très-utile.

Cfr.: L'eau qui y *sourd*. (Amyot. Hom. ill. Lysander.)

(Aupres de Dyrrachium) y a un parc sacre aux nymphes, là où.... *sourdent* par cy par là des bouillons de flu qui fluent continuellement (Ib. ead. Sylla.)

Et celle tant enviee puissance .... leur apparut alors esvidemment avoir este le rempart salutaire de la chose publicque, tant il *sourdit* et se descouvrit, incontinent apres son deces (de Pericles) au gouvernement de leurs affaires, de corruption et de mechancete. (Ib. ead. Pericles.)

Comme doncques les Romains eussent la guerre en levant contre le roy Antiochus ...., il leur en *sourdit* une austre en occident du coste des Hespaignes. (Ib. ead. Paulus Aemylius.)

La liqueur *sourdante* d'icelle fontaine. (Rabelais. Pant. V, 42.)

Mais en la Grece, et aux environs d'icelle, ces meschancetez com-

(1) La permutation de *g* en *d* ou *t* et, vice versâ, de *d*, *t* en *g*, peut avoir lieu quand le premier s'est affaibli en un son sifflant.

mencerent de rechef à se renouveller et à *se ressourdre* plus que jamais. (Amyot. Hom. ill. Theseus.)

SUIVRE.

Ce verbe dérive de *sequere* pour *sequi*. (Cfr. t. I *mourir* et *naître* de nasci [nascere], *iraistre* d'irasci [irascere].)

Roquefort, MM. Diez et d'Orelli donnent à ce verbe les formes *segre*, *sigre*, *seguir*, *suigre*, mais sans en citer un seul exemple, de sorte qu'il est impossible de savoir sur quelle autorité ils se fondent pour les établir. *Seguir*, *segre* sont des formes provençales, qui n'ont jamais dépassé la frontière des dialectes mélangés de la langue d'oc et de la langue d'oïl. Si l'on en rencontre quelques exemples isolés dans les textes de contrées situées un peu plus vers le nord, on doit les attribuer à des inadvertances de copistes qui avaient d'autres habitudes de prononciation et d'orthographe. Je rejette *segre*, *sigre*, *seguir*, *suigre* comme formes pures de la langue d'oïl. (V. ci-dessous le participe passé).

Sevre, *seure*, *sievre*, *sieure*, *suir*, *suire*, *sivre*, *sivir*, *sievir*, *siure*, *sirre*, *soivre*, *sure*, *sore*, telles sont les orthographes qu'offrent pour le verbe *suivre*, les textes publiés. Je dis „les textes publiés", parce que les manuscrits, on le sait, ne distinguent pas le *v* de l'*u*; toutefois le *v* et l'*u* sont admissibles, mais il faut établir des distinctions.

Sevre est la forme primitive de la Bourgogne et de la Normandie; *sivir*, celle de la Picardie; *sivre*, dans le nord de la Champagne et le nord-ouest de l'Ile-de-France. Le *v* se permuta d'abord en voyelle aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, et, dès le premier quart du XIIIe siècle, ce changement se propagea sans doute à l'infinitif, dans les dialectes qui favorisaient les sons larges, dans la Touraine, l'Orléanais, le sud de la Picardie, plus tard en Champagne: de là *seure*, *siuir*, *siure*.

Dans les cantons où les formes en *i* radical étaient en contact avec celles en *e*, on introduisit l'*i* au radical des dernières et l'on obtint les nouveaux thèmes: *sievre*, *sieure*. Du moins, je ne pense pas que *suivre* soit un verbe fort, et que les formes à terminaison légère des thèmes en *e* aient d'abord renforcé l'*e* avec *i* préposé, puis que cet *i* ait été admis à l'infinitif; car le dialecte picard qui favorisait surtout la diphthongaison *ie*, ne connaissait pas les thèmes en *e*, et le dialecte bourguignon n'a jamais diphthongué l'*e* de *sevre*, *seure* avec *i* préposé.

A la fin du XIIIe siècle, les dialectes de l'Artois, de la Flandre et du Hainaut, admirent l'*ie* dont il vient d'être question, tout en conservant la terminaison *ir*: *sievir* ou *sieuir* (?).

Quant à *suir*, forme de l'est de la Picardie propre et du nord-est de l'Ile-de-France, au milieu du XIIIe siècle, il provient du contact des formes *seure* et *siuir*: le son *eu* s'est contracté en *u*, et la terminaison picarde *ir* a été conservée au nouveau radical. *Suir* produisit, à son tour, un verbe de la quatrième conjugaison, par suite de l'influence des autres orthographes qui y rapportaient notre verbe: *sui-re*. C'est de ce dernier thème que dérive immédiatement la forme de la langue littéraire, par la réintercalation du *v*; mais *suivre*, dont on ne trouve aucun exemple au XIIIe siècle, n'était pas encore la forme fixe même au temps de Marot; on se servait aussi de *suivir*, qui est un mélange du radical *sui* et des formes picardes. *Suivir* paraît dans le premier quart du XIVe siècle.

A la même époque à peu près où *suir* s'introduisait dans la langue d'oïl, on trouve *sure*, au lieu de *seure*, en Champagne. *Sure* s'est-il formé sous l'influence de *suir*, ou est-ce une création propre? J'admets la seconde hypothèse.

Sore n'est qu'une autre orthographe de *sure*. *Soivre* est une diphthongaison irrégulière de la seconde moitié du XIIIe siècle; elle a sans doute été créée par analogie aux verbes en *oivre*. *Sirre* et même *sir* sont des formes rares des bas temps, qu'on peut considérer comme incorrectes, si l'on ne préfère les expliquer par la remarque que les sons vocals dérivés repassent souvent à leurs simples: *siure*, *siuir* seraient alors les primitifs de *sirre*, *sir*.

Dans les exemples suivants, je conserve l'orthographe admise par les éditeurs, bien que souvent je ne la croie pas exacte; mais toutes les suppositions qu'il serait possible de faire pour et contre les diverses leçons que fournit un seul et même texte ne donneraient une pleine certitude.

Car la majesteit ne la poosteit, ne la sapience ne poons nos *enseure*, ne mestiers ne nos est mies ke nos l'enseuiens. (S. d. S. B. p. 536.)

Quant nos la veriteit del hystoire avons gardee, ce ke nos oons charneilment poons nos *ensieure* spiritueilment. (M. s. J. p. 495.)

(Dunc cumandat Joiada que) si alcuns la (Athalie) volsist *sieure*, que erranment fust ocis. (Q. L. d. R. IV, p. 387; cfr. Ben. v, 21763.)

Kar *siure* nel pourent. (Ib. I, p. 116; cfr. Ben. v. 4647. 34379.)

E ço que l'um nel volt *sievre*. (Ib. I, p. 56; cfr. Ben. v. 15440; L. d. T. p. 78; Phil. M. I, p. 472.)

Ci remaindrunt mi chevalier
A tot ton bon *enseure* e faire. (Ben. v. 11945. 6.)
Cerf e bisse sout *sivre* e prendre
E grant sengler e fer atendre. (Ib. v. 17403. 4.)
Li empereres ne vost pas *sivre* tant.
(R. d. C. p. 233; cfr. H. d. V. p. 116. CXLI.)

Li cuens Loeys s'en issi des premiers à la soe bataille, et comence li Comains à *porsevre*. (Villeh. 474 [e]).

Oublie ai chevalerie,
A *sevre* cort e baronie. (Trist. I, p. 105.)
Cascuns del duc *sivir* estrive. (Phil. M. v. 17413.)

Sire... hastez vous un poi plus tost de *sivir* nos deus batailles. (H d. V. 510 [b].)

Et de requerre et de pourchacier, *poursivir* et attaindre et rechevoir la paine... (1288. J. v. H. p. 475.)

Car Marsiles et Baligans apparelloient lor oire por lui *sievir*. (Cité ds. Phil. M. I, p. 471; cfr. H. d. V. 497 [d].)

A pie est: ne les puet *seure* ne anchaucier. (Ch. d. S. II, p. 145.)

Mais ne volrent à lui venir,
N'il n'en pot .i. sol *aconsure*
Onques nes finait de *porsure*... (Dol. p. 277.)
A ses amis vertus *suir*
Commanda et pechie fuir. (R. d. M. p. 39.)
Tant par l'a fait *suir* et dechacher. (O. d. D. v. 3368.)

Et pour la dite mise *poursuir* duskes en le fin... (1288. J. v. H. p. 473.)

Et cil li ensaigna quel part
Il porra les trahitours *suire;*
Tres bien les porra *aconsuire*
S'un petit esforchier se velt. (R. d. l. V. p. 211.)
Li autre *sirre* nes oserent. (Trist. I, p. 193.)
Tost ferai *soivre* le François. (P. d. B. v. 9146.)

Conformément à ces thèmes de l'infinitif, le verbe *suivre* se conjuguait de la manière suivante.

Présent de l'indicatif et impératif:

Au moins *enxui* .i. pou la trace,
Par quoi li boen ont los et pris. (Rutb. I, p. 131.)

Respundi nostre Sire: *Pursiu* les, senz dute les prendras, sis ociras. (Q. L. d. R. I, p. 115.)

Passe, passe: si me *sieu*. (Ib. IV, p. 377.)

Cil ki tu *pursieus* est cume uns chiens morz u une pulce. (Ib. I, p. 95.)

Por kai me *porseus* tu? (S. d. S. B. p. 555.)

Mais veons jai ceu ke *seut* apres. (Ib. p. 525.)

Apres icez les *seut* molt bele compaignie. (Ch. d. S. II, p. 60.)

Apres *sieut*. (M. s. J. p. 498.) — De ce *siut* apres. (Ib. p. 499.)

Mais, qui chaut, par tut les *ensiut*,
E les dechace e les *consiut*,

Cum funt li chien le cerf alasse
Qui del tut estanche e aclasse. (Ben. I, v. 847-50.)
Car chi me *siut* mes anemis Ogiers. (O. d. D. v. 4697.)
Partonopeus les *suit* de pres. (P. d. B. v. 2030.)
S'il nous atendent si ferons,
Et se il fuient sis *suions*. (Brut, v. 12914. 5.)
Suies moi, jo ferai la voie. (Ib. v. 13285.)

Et or, ke plus grief chose est, *porseuent* cil mismes Crist, ki de luy sunt apeleit cristien. (S. d. S. B. p. 555.)

Es cuers des elliz naist li premiers des biens ki apres *sieuent*, li savoirs. (M. s. J. p. 499.)

Son bon ceval, le noir, le bel,
Enmaine od soi et ses levriers,
Et il le *suient* volentiers. (P. d. B. v. 1956-8.)
Breton qui les *suient* as dos
Ne lor laient avoir repos. (Brut. v. 9418. 9.)
Au dos le *siuent* tel cinq cent chevalier
Qui tot le heent de la teste trancher. (O. d. D. v. 8996. 7.)

Nostre gent les *sievent* de si pres, que poi s'en faut qu'il ne les ateignent. (H. d. V. 507[a].)

Présent du subjonctif:

Porquant les rois pas n'en forspart,
Que jo n'en *sive* lor esgart. (P. d. B. v. 9141. 2.)
Namporquant mie ne remaint
K'il ne les *sive* de randon. (R. d. l. V. v. 2935. 6.)
Repaire s'en, n'est qui l' *parsieue*. (Ben. v. 22178.)
E ducement le vos requier,
Qu'en cestes choses m'*ensuiez*. (Ib. v. 39416. 7.)

Et lors fait crier par tote la ville que il le *sievent* à tel besoing. (Villeh. 487[c].)

Parfait défini et imparfait du subjonctif:

Mais Karles le *sivi* tantost
A quank'il pot mener en ost. (Phil. M. v. 5088. 9.)

E une partie del ost que Deus out tuched les quers, le *sewi*. (Q. L. d. R. I, p. 35.)

E *sewid* les males traces sun pere. (Ib. III, p. 297.)

Il levat sus, si me *siuvi*. (Trist. II, p. 124.)
Par moi *sivistes* le saingler
Qui vos amena vers la mer. (P. d. B. v. 1383. 4.)

Il *enseuirent* hui lo conduit de la novele estoile. (S. d. S. B. p. 550.)

Johannis se desloja, si chevaucha arriere vers son païs. Ensi le *suirent* par cinq jornees, et il ades s'en ala devant als. (Villeh. 483[d].)

Le moine et la fame *aconsurent*. (N. R. F. et C. II, p. 420.)
Et ses gens *sivirent* apries,
De lui aidier prest et engries. (Phil. M. v. 17466. 7.)

Cume Roboam vit que il fud afermed en sun regne, nostre Seignur guerpid e sa lei, e sa gent *sewirent* lur rei. (Q. L. d. R. III, p. 295.)

Cuides tu ke cil *porseuissent* solement Crist, ki son tres saint cors clofischerent en la croix, et nel *porseuist* mies cil ki encontre sainte eglise, ki est ses cors, forsennevet par felenesse haine? (S. d. S. B. p. 555.)

Et mande l'empereor Baudoin qui il le *porseust*. (Villeh. 475ᵉ.)

Je *porseisse*, à la rime. (Chast. XXVII, v. 98.)

Imparfait de l'indicatif:

> Car .j. larron fossier *sivoie*. (R. d. l. V. v. 1198.)
> Et se Cheldric là le *suioit*,
> Plus asseur se combatroit. (Brut. v, 9366. 7.)
> En fut torne et cil apres
> Qui la *suoit* tost et de pres. (Dol. p. 291.)
> Nostre empereres le *siuoit* de plus pres. (O. d. D. v. 9004.)
> Au veneeur qui le *sieveit*. (M. d. F. II, p. 214.)
> Od cis cent armes les *suioient*. (Brut. v. 12542.)
> *Sueient* li dus kel part k'il tort. (R. d. R. v. 13774.)

Futur et conditionnel:

Ju te *seurai* tot cele part où tu iras. (S. d. S. B. p. 562.)

Jo en irai, e cungie prendrai de mun pere e de ma mere, e puis te *siwerai*. (Q. L. d. R. III, p. 322.)

> L'esgart *suirai* de vostre cort,
> Conment qu'à bien n'a mal me tort. (P. d. B. v. 3555. 6.)
> Mor, tu me fuis, jou te *siurai*. (Fl. et Bl. v. 773.)
> Or verra, ce dist, quil *suira*
> Et qui od lui en ost ira. (Brut. v. 9121. 2.)
> Vos le *siurez* à la feste seint Michel. (Ch. d. R. p. 2.)
> Si m'afiez la vostre fei
> Qe vus james ne me *siwrez*. (M. d. F. II, p. 212.)
> Tuit te *suirout* et sergant et pietaille. (R. d. C. p. 43.)
> A vivre et à morir vos *seuront* bonement. (Ch. d. S. II, p. 10.)

Qui un homme *suiroit*. (1312. J. v. H. p. 550.) — *Suroit*. (Ib. ead.)

E que tut sun plaisir *siwereient*. (Q. L. d. R. IV, p. 380.)

Et qu'il *sivroient* Joffroi de Ville-Hardoin. (Villeh. p. 115. CXL.)

Le participe passé se présente sous les formes suivantes: *segut*, *seut*, *sui*, *soit*, *sivi*, *seui*, *suii*. L'admission du thème *segut* semble, au premier abord, me mettre en contradiction avec moi-même, puisque j'ai rejeté, pour la langue d'oïl, les infinitifs en *g;* mail il n'en est rien, car *segut* est une dérivation propre du latin *secutus*, dont le *c* a été permuté en *g*. Du reste, la forme *segut* se restreint aux provinces du sud-ouest de la langue d'oïl; elle n'a jamais pénétré plus avant que la Touraine. *Seut*, forme de Bourgogne et de Normandie, a été formé de *secutus*, par la syncope du *c*. Je n'ai rencontré *sui*

que dans la Chronique de Ducs de Normandie. Les autres thèmes correspondent à des formes infinitives expliquées plus haut.

Fors del gue fu li reis eissuz;
Mais ne fu gaires *parseguz*. (Ben. v. 21532. 3.)
Tant vint des lor à garisun
Cum eschapa par esperon;
Assez furent puis *parsoiz*,
Ce me reconte li escriz. (Ib. v. 19936 - 9.)

Tant soit Karles *seuz* c'on le truist et ataigne. (Ch. d. S. I, p. 62.)

Puis a l'autre frere *suii*. (Brut. v. 13729.)

Participe présent: *seuant*, *sivant*, *suiant*, *siuant*, *suant*.

S'aloient grant joie menant
Et les autres apres *suant*. (L. d. T. p. 77.)

Et doit estre fais ces rapors dedans ces deux mois *ensuians*. (J. v. H. p. 438; cfr. Ch. d. R. p. 46.)

Le bisclaveret li vet *siwant*. (M. d. F. Biscl. v. 162.)
Car l'alons ore tuit *siuant*. (P. d. B. v. 5912.)

Montaigne et d'autres auteurs emploient *suivre* au lieu de *poursuivre*, *continuer* (un discours).

Il ne feut jamais, *suyvis*-je, que je n'eusse cet honneur que de communiquer à toutes celles (imaginations) qui vous venoient à l'entendement. (Montaigne. Lettre à Monseigneur de Montaigne.)

On a déjà trouvé le plus grand nombre des composés de *suivre;* je puis donc être très-bref en les rassemblant ici pour indiquer leur signification.

Consuivre, poursuivre, atteindre, rejoindre.

Plus tost qu'il pot en la fuie c'est mis,
Et Berneçons l'enchauce par aïr.
Quant ne le pot *consivir* ne ferir,
Il et sa gent se sont el retor mis. (R. d. C. p. 308.)

Cui il *consut* à cop, ne leva puis d'un mois. (Ch. d. S. II, p. 117.)

Aconsuivre, atteindre, rejoindre, rattraper, accomplir.

Parmi son elme bien fu *aconseus*. (R. d. C. p. 175.)
Et si tost com ele en voit liu
S'en fuit vers les mons de Mongiu,
Et el fu dusque là seue,
Mais ne fu pas *aconseue*. (P. d. B. v. 334 - 7.)
Mais ja par son gre nel saura
Duskes à tant que il aura
Sa volente *aconseue*. (R. d. l. M. 2025 - 7.)

Ensuivre, suivre, poursuivre, imiter, ressembler.

Si unt apres lui chevalchie,
Enseui l'unt od granz maisnees. (Ben. v. 8649. 50.)

Porsuivre, *parsuivre*, poursuivre, persécuter, tourmenter.

Mausuivre, mal venir, mal advenir, c'est-à-dire mal réussir. (Mém. d'Olivier de la Marche, t. II, p. 183; l. I, ch. XXVI.)

S'entresuivre, se suivre à la file.

Cfr.: Depuis qu'une fois la convoitise d'amasser or et argent se feust coulee dedans la ville de Sparte, et qu'avecques la possession de la richesse *se suivit* aussi l'avarice et la chichete... Sparte se trouve incontinent destituee de plusieurs grandes et honnorables preeminances. (Amyot Hom. ill. Agis et Cleomenes.)

Comme sont les effects de la vertu, lesquels, en les oyant ou lisant impriment es coeurs une affection et un zele de les *ensuivre*. (Ib. ead. Pericles.)

Timocreon composa lors les vers qui *s'ensuivent* à l'encontre de luy (Themistocles). (Ib. ead. Themistocles.)

Mais au demourant qu'il eust sagement preveu les faustes que faisoyent ces capitaines atheniens, l'esvenement qui *en ensuivit* incontinent apres le tesmoigna evidemment. (Ib. ead. Alcibiades.)

La vengeance *s'en ensuit apres*. (Ib. ead. Comp. de Solon avec P. V. Publicola.)

TAIRE (v. fo.), tacere.

Les explications que j'ai données au sujet du verbe *plaire*, s'appliquent de tout point à *taire*. Ainsi nous avons la forme primitive *tasir* ou *tare*, d'où *taisir*, *taire*, puis *teisir*, *teire*, *tesir*, *tere*. Outre ces formes, on trouve *teiser* sur les frontières de la Normandie, thème qui peut avoir été précédé de *taser* (taiser, teiser). (Cfr. le provençal *tazer*, *taiser*, *taizer*; l'italien *tacere*.)

Je n'ai aucun exemple des formes non renforcées de l'infinitif; voici les autres:

Nequedent *taisir* et cessier poons nos encor plus subtilement encerchier. quar taisirs est rastrendre la pense en sus de la voiz des terriens desiers. (M. s. J. p. 473.)

Ne vout la chose plus *taisir*. (Ben. v. 34878.)

Ki Deus ad done en science
De parler la bone eloquence,
Ne s'en deit *taisir* ne celer. (M. d. F. I, p. 42.)

Car si son estuide entrelait
Tost i puet tel chose *teisir*
Qui mult vaudroit plus à pleisir. (Brut. I, XXXVII.)

Di tost coment te fut aviz
De ceo dunt ainz *teiser* le fiz. (R. d. S. p. 16.)

De ce *taire* n'out quor ne soing. (Ben. v. 34885.)

Et quant Judas, qui de pute eire
Estoit, les vit ainsi touz *teire*. (R. d. S. G. v. 277. 8.)

Puis qu'il covient verite *tere*,
De parler n'ai je mes que fere. (Rutb. I, p. 188.)

Pour ce qui est des formes des différents temps, je vais en citer quelques exemples qui correspondent également à celles de *plaire.*

Tant vos en di, si ne vos *tes*,
Que volentiers les eschivast
Pot cel estre, se il osast. (Ben. v. 22145-7.)

Mesfait as en maint liu, dunt encore me *tes*. (Th. Ct. p. 64, v. 15.)

Tais, fet ele, mauves goupix. (M. d. F. II, p. 255.)
Teiz tei, ja mar en parleras. (R. d. R. v. 7055.)
Il se *test*, em bas resgarde,
De parler .j. petit se tarde. (R. d. M. p. 24.)
Li rois se *taist* et cil s'en vont. (P. d. B. v. 2839.)
Si lor cria: *taisies*, *taisies*. (Brut, v. 10998.)
Et cele dit, *tesiez* vos en. (Romv. p. 470, v. 2.)
Car du bien qu'il sevent se *taisent*. (R. d. l. M. v. 19.)
Parolent qant deivent cesser
E *tesent* qant devreient parler. (M. d. F. II, p. 242.)
Si me vaut mix que je me *taise*
Que racontaisse ma mesaise. (R. d. l. M. v. 4871. 2.)
N'il n'est mie drois c'on se *taise*
De ramembrer cose qui plaise. (Ib. v. 37. 8.)
Cest ovre mande que l'om *tace*
Eissi que Tiebauz ne la sace. (Ben. v. 21184. 5.)

Apres sieut: Ne fis dunkes dissemblant? ne moi *tou* ge dunkes? [Nonne dissimulavi? nonne silui?] (M. s. J. p. 471.)

En apres nos mostret il queilz il fut en la boche, quant li dist: Ne moi *tou* ge dunkes? (Ib. p. 473.)

Bien avint ke nuls de ceos ne se *taut* del douz nom del Salvaor, car ceu fut maismement à mi plus grant mestiers. (S. d. S. B. p. 548.)

Gerars se *teut*, mot ne parla. (R. d. l. V. v. 6442.)
Quant li reis out tot escolte
E cil se *tout* ki out parle. (R. d. R. v. 1568. 9.)

Mais ceu dont li altre engele se *taurent* fut reserveit al nostre. (S. d. S. B. p. 548.)

Tot li devineor se *torent*
Et à Merlin dire ne sorent. (Brut, v. 7687. 8.)
Quant ot che dit, et puis se *teurent*,
A painnes respondre li seurent. (R. d. M. p. 67.)
François se *teurent*, li rois dist son corage. (O. d. D. v. 3511.)
Si que tantost con le connurent,
Pour la doute de lui se *turent*. (R. d. S. G. v. 273. 4.)
Ils respondent: Nous nous *tairons*. (R. d. l. M. v. 4829.)

Mult affliz et longement *tauz*. (S. Grégoire. Dial. I.)

Hiamunt parla: bien se sunt tuit *teu*. (R. d'A. p. 1, c. 1.)

Sire, bien est la chose seue,
Qui ne pot mais estre *teue*. (Ben. v. 12067. 8.)

TOLDRE (tollere).

Toldre signifiait *ôter*, *enlever*, *arracher;* il resta en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle. C'est peut-être à tort que, partant du latin, je rapporte ce verbe à la quatrième conjugaison; car *tolir* (plus tard *tollir*), sa forme ordinaire durant tout le temps de son emploi, le faisait rentrer dans notre second conjugaison. Cependant on trouve, quoique rarement, le thème *toldre*, qui peut dériver directement du latin *tollere (tolre*, et avec *d* intercalaire, *toldre)* comme le provençal *tolre*, *toldre;* ou bien *toldre* est une nouvelle création due à l'influence des futurs avec *d* intercalaire. La seconde de ces deux hypothèses est celle que j'admets comme la plus vraisemblable; car on ne rencontre nulle part *tolre*, dans la langue d'oïl, et nos plus anciens monuments ne connaissent pas *toldre*.

Ad une spede li roveret *tolir* lo chief. (Eul. v. 22.)
N'i a .i. qi ne voille Baudoin *tolir* vie. (Ch. d. S. II, p. 24.)
Bien nous loist ce par droit tenir
Que il solent as nos *tolir*. (Brut, v. 11110. 1.)
Qu'il voloient sa tiere *toldre*. (Phil. M. v. 29936.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait de la manière suivante:

tol, et, avec *l* mouillé, *toil* — *tols*, d'où *tos*, *taus* — *tolt*, *tout*, *tot*, *taut* — *tolons* — *toleiz* — *tolent* — Enfin les formes irrégulières: *touls*, *toult*, etc. (Cfr. *vouloir*.)

Impératif: *tol*, *tolons*, *toleiz*.

Mais par celui c'on apele Jhesu,
Se ne te *toil* le chief de sor le bu,
Je ne me pris vallisant .i. festu. (R. d. C. p. 171.)

Tol, *tol* tei, fist li prophetes à Giezi. (Q. L. d. R. IV, p. 358.)

Va li Evereus asegier
Cele li *tol*, si la me baille. (Ben. v. 21969. 70.)
Tu li *tols* toutes ses honors,
Tu prens le miols, le pior laisses. (P. d. B. v. 5442. 3.)
Di moi pour quoi tu ies si fos,
Que ceste tiere nos *tos*
U tes anciestres ne tes avies,
Ne tu, ki tant ies vious et savies,
N'euis onques vaillant .i. pois. (Phil. M. v. 5296-300.)
Quant doit avoir en son jovent
Joie, tu li *taus* soutiument. (Fl. et Bl. v. 759. 60.)
Tu prens le dormant en son lit,

Tu *touls* au riche son delit,
Tu fais biaute devenir fiens. (V. s. l. M. XVII.)

Il liet lo fort, et se li *tolt* ses vaissels. (S. d. S. B. p. 537.)

Mais cant il promet les plus granz choses, si *tolt* il mimes les plus petites. (M, s. J. p. 446.)

S'onor li *tout*, rien ne l'en lait. (Ben. v. 15656.)
Qui plus te het que riens qui seit,
Qui t'onor, ton fieu e ton dreit
Te *tout* de tote Normendie. (Ib. v. 21930-2.)
Qant Baudoins l'antant, si mue son talant;
Ire li *tot* son duel, de coi il avoit tant. (Ch. d. S. II, p. 147.)
Li leus saut d'un buisson, | Se li *taut* .i. moton
Ançois que nus le voie. (Th. Fr. M. A. p. 37.)
Alons, alons Rome conquerre,
Si *tolons* as Romains la terre. (Brut, v. 11303. 4.)
Ne pais, ne foi ne nous tenes,
Nostre treu nous *retolez*. (Ib. v. 6348. 9.)
Toz jors vuelent sanz doner prendre,
Toz jors achatent sans riens vendre.
Il *tolent*, l'en ne lor *tolt* rien. (Rutb. I, p. 219.)
Ne viellece ne jonete
Ne *tolent* la Dieu volente. (R. d. l. M. v. 109. 10.)

Et avec *l* mouillé:

Samblant faisoit que la volsist laidir,
Quant si home li *toillent*. (A. et A. v. 1136. 7.)

Présent du subjonctif:

Ja ne te toudra dous bordaus
Jeo ne li *toille* treis chasteaus. (Ben. v. 11950. 1.)
Si com l'ostoirs garde sa proie,
Quant famine li rueve et proie,
Qu'autres ne viegne ki li *tolle*. (Phil. M. v. 7630-2.)

Nullui ne *toille* à soun seinour sun dreit servise pur nul relais, que il li ait fait en arere. (L. d. G. p. 184, 34.)

La forme ordinaire du parfait défini était *toli*.

Par moi te mande li vassaus Aimeris
Que envers toi n'ait ancore pais quis
De son cheval ke tu ier li *tollis*. (G. d. V. v. 515-7.)
A qui tu Escoce *tolis*. (Brut, v. 2424.)

Hisboseth erranment la mandad, si la *tolid* à Phalthiel sun barun. (Q. L. d. R. II, p. 130.)

Fors fuit l'aubers, un millor ne demant:
Rois Eneas le *toli* Elinant
Par devant Troies en la bataile grant. (G. d. V. v. 2091-3.)
Rois Loeys fist le jor grant folaige,
Que son neveu *toli* son eritaige. (R. d. C. p. 10.)

Nus li *tolismes* l'ensaigne flambiant. (O. d. D. v. 784.)
Aymerias o le couraige fier,
Cui vos *tolistes* l'autre jor son destrier. (G. d. V. v. 2250. 1.)
Sissons *tollistes* au cortois Berangier. (G. l. L. I, p. 130.)

Enqui refu granz li estotz à la porte, et la tor *tolirent* par force et les pristrent laienz. (Villeh. 451ᵃ.)

Que del col me *tolirent* la targe belvosine. (Ch. d. S. I, p. 127.)

Outre cette forme ordinaire du parfait défini, on en trouve une en *ui*, et, à la troisième personne du singulier, *tolst* ?. *tost*, *tout*. La terminaison *ui* est très-ancienne; mais *tost*, *tout* ne datent, que du dernier quart du XIIIe siècle. *Tost*, *tout* sont des analogies à *solst* (soldre) et surtout à *volst*, *vost*, *vout* (vouloir.

Chil qui tans livres et tans mars
Del avoir par le monde epars
Tolut à destre et à senestre. (V. s. l. M. XLVI.)
Bien a fet des ke il li plout;
Ceo pert as terres k'il lor *tout*. (R. d. R. v. 9551. 2.)
Mes peres fu rois de la terre
Que mes oncles me *tout* par guerre
Grant tort avoit et mespris a
Quant de la mort me desfia. (Brut, v. 4866-9.)
La dame prist à regarder:
Amours li *tost* si le parler,
Ou paours qui au cuer li touche,
C'un tout seul mot n'ist de sa bouche. (R. d. C. d. C. v. 174-7.)

Les formes de l'imparfait du subjonctif correspondaient à celles du parfait défini, mais *tolsisse*, *tosisse* se montrent plus tôt et plus souvent, au XIIIe siècle, que les correspondants du parfait défini. Ces anomalies, assez fréquentes dans notre vieille langue, ont déjà été expliquées trop souvent pour que j'aie besoin d'y revenir ici.

Un poi de rasuagement
Li *tolist* auques la dolur,
Dunt il ot pale la colur. (M. d. F. I, p. 80.)
Plus en a mort de la moitie;
Ja n'en laiast aler un piė,
Se la nuit oscure ne fust
Et se li bois ne li *tolust*. (Brut, v. 9324-7.)
Il n'aroit oir qui lor nuisist,
Ne qui la terre lor *tolsist*. (Ib. v. 9189. 90.)
Tant n'eurent dyable pooir
La chartre ne lor *tosissies*
Et que vous ne la rendissies
Celui dont l'ame ert envaïe
Se ne fust vostre grant aïe. (R. d. l. M. v. 5752-6.)

Futur: *tolrai*, *touroi*, *taurai*, *torrai*[1] (assimilation de *l* à *r*), *tourrai*, par suite du fléchissement de l'*o*, et, avec *d* intercalaire, *toldrai*, *toudrai;* conditionnel: *tolroie*, *touroie*, etc. (Cfr. *vouloir*.)

Si te *tolrai* le moniage,
Si te randrai ton eritage. (Brut, v. 6665. 6.)
Et dist Ogiers: Le cief vos *tourai* jus. (O. d. D. v. 1852.)
La premeraine refusee
Taurai jou le cief al espee. (Poit. p. 59.)

Jo susciterai mal sur tei de ta maisun meime, e *tolderai* tei tes femmes devant des oilz. (Q. L. d. R. II, p. 159.)

Mais ma merci e ma misericorde ne li *toldrai* pas, si cum jo fis à Saul, que jo ai remued sur tei. (Ib. ead. p. 144.)

Qui n'i sera, tres bien t'afiche
Que lor *toudras* lor hirete. (Trist. I, p. 156.)
Nos terres, ce dist, nous *tolra*
Et à Rome pris nos manra. (Brut, v. 11178. 9.)
Se il puet esploitier la teste li *taura*. (Romv. p. 345, v. 13.)

Voz champs, voz bones vignes, voz olivers, *toldra* e à ses serfs les durra. (Q. L. d. R. I, p. 27.)

Ja par esforz qui en lui seit
Ne vos *toudra* plein pe d'onur. (Ben. II, v. 306-7.)
Jai, se Deu plaist, ke tot ait à jugier,
Ne l'an *toreiz* valisant un denier
Tant com je puise monter sor mon destrier. (G. d. V. v. 1317-9.)
Et que vous riens ne me *tourrez*. (R. d. S. G. v. 1546.)
Por quei ne con faiterement
La *toudreiz* à un innocent
Pour doner la à un sathan. (Ben. v. 15088-90.)
Ces dels aura tosjors od lui,
Auques li *tolront* son anui. (P. d. B. v. 1853. 4.)
Ensi nos terres nous *torront*
U tous aservir nous volront. (R. d. M. v. 1622. 3.)
Ensemble ont lur consail pris
Q'au valet sa femme *toudront*. (L. d'H. v. 688. 9.)
La tere, ce dist, li *tolroit*
Et s'il pooit, il l'ociroit. (Brut, v. 4481. 2.)
Se de Melans venoit à som,
Constantinoble li *toroit*
Et sa volente en feroit. (Phil. M. v. 29892-4.)

E pres tut le realme li *toldreit* fors un lignage k'il li larreit. (Q. L. d. R. III, p. 277.)

Porpensa sei qu'il li *toudreit*
Par aucun engien, s'il poeit. (Chast. XV, v. 65. 6.)

(1) Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on trouve souvent *torai*, au lieu de *torrai*, orthographe qui, à vrai dire, doit être considérée comme incorrecte.

Tant de paroles orriies
Et de ma dame et d'autre gent
Qu'il vous *toldroient* le talent
Dont vous me dites vo voloir. (R. d. l. M. v. 1966-9.)

Imparfait de l'indicatif: *toloie* (Poit. p. 63), *toliies* (R. d. l. M. v. 4935), etc.

Le participe passé avait pour formes: *toloit*, *toleit*; *tolu*: *teus*, à la rime (Trist. I, 99).

L'on ne tient mie ce de droit
Que l'on a par force *toloit*. (Brut, v. 11108. 9; cfr. v. 8857.)

Nekedent si soi esjoist li malignes enemis de ce ke il les at alcune chose *toloit*. (M. s. J. p. 500.)

Cil ki serunt remeis serunt *toloit* fors d'eas. (Ib. p. 511.)

Se combati od cel seignor
Qui si li out *toleit* s'onor. (Ben. v. 7592. 3.)
Kar la cite nos est *toleite*. (Ib. II, v. 895.)
Kant entre auz .ij. descendit une nue
Qui as barons ait *tolu* la veue. (G. d. V. v. 3023. 4.)
Au dyable fu *retolus*
Par repentir Theophylus. (R. d. M. p. 68.)
Au valet ont sa femme *tolue*. (L. d'H. v. 698.)

Cfr.: Dieu sera juste estimateur de nostre different, lequel je supplye plustost par mort me *tollir* de ceste vie, et mes biens desperir devant mes yeulx, que par moy ny les miens en rien soit offensé. (Rabelais, Garg. I, 46.)

Par leur vol, ilz (les pies et les geais) *tollissoyent* la clairte du soleil aux terres subjacentes. (Ib. Pant. IV, Anc. prol.)

Tu la *tolluz* la romaine banniere,
Qu'on avoit faict au traict du parchemin. (Ib. Garg. I, 2.)

(Il) s'esclata de rire enormement, continuement, que l'exercice de la ratelle luy *tollut* toute respiration, et subitement mourut. (Ib. Pant. IV, 17.)

COMPOSÉS.

Destoldre, *destolir*, ôter, arracher, détourner, empêcher, retenir.

Cunte ne duc ne li roi corune
Ne se poent de la mort *destolir*. (Ben. t. 3, p. 459.)
Le mal voudreit mult *destolir*
Qu'en paiz fust la crestientez. (Ib. v. 20692. 3.)
Nis pur poi qu'il nel orent ocis e abatu
Del bastun de la cruiz; mais Deus l'ad *destolu*.
(Th. Cant. p. 139, v. 29. 30.)
Bataille i ert, se il ne s'en *destolt*. (Ch. d. R. p. 125.)

Dans l'exemple suivant, *destolu* signifie *écarté*.

D'une part l'a mene en un liu *destolu*. (Berte, p. 168.)

Retollir, *retoldre*, enlever encore de nouveau.

Li derompt tote la maille,
Et si li *retout* son escu. (N. R. Fab. et C. II, p. 24.)
Et se tu vas rien parlognant,
Que si nel faces com jo mant,
Mont Giu à force passerai,
Bretaigne et France *retolrai*. (Brut, v. 10975-8.)

Maltolu, *mautolu*, pris par force et contre justice, ravi. (Voy. Roquefort, s. v.)

Cfr.: *Tolte*, impôt, taxe; *maletolte*, maltôte, tributum quod injuste et male tollitur; *tol* (L. d. G. 175, 3), privilége dont un seigneur jouissait dans l'étendue de sa terre, et qui consistait à être exempt de toute taxe et de tous droits pour le transport, l'achat et la vente des marchandises et denrées. Cette signification de *tol* n'est cependant pas la primitive, il signifia d'abord taxe sur les denrées et les marchandises, ordinairement *tonlieu* dans la langue d'oïl, en basse latinité *tolenium*.

TRAIRE (v. fo.), trahere.

Le thème primitif de ce verbe n'a pas encore été retrouvé; les plus anciens textes connus de la langue d'oïl portent déjà *traire*. Comme *faire*, le verbe *traire* passa donc de fort bonne heure à la conjugaison faible. Toutefois il nous est parvenu assez d'exemples des formes non renforcées, qui plus tard prirent aussi l'*i* de la diphthongaison régulière, pour ne laisser aucun doute sur le caractère fort de *traire (trare)*. Cfr. l'espagnol *traer*, l'italien *trarre*.

Les thèmes de l'infinitif étaient les mêmes que ceux de *faire* (v. ce verbe): *traire*, *treire*, *trere*.

Cumandad que l'um enseignast as fiz as Judeus *traire* de arc. (Q. L. d. R. II, p. 122.)

Quant tout li crestiien linage
Aurai fait à durte mort *traire*. (R. d. M. p. 46.)
D'un arbaleste ne poet *traire* un quarrel. (Ch. d. R. p. 88.)
Se commença à estrangier
Et *treire* à la foïe arrier. (R. d. S. G. v. 225. 6.)
Et vist celui si bien aider
Que il les fet tuz *trere* arere. (L. d'H. v. 736. 7.)

Présent de l'indicatif (et impératif): *tras*, *tres*, puis *trai*, *trei*; *trais*, *treis*, *tres*; *trait*, *treit*, *tret*; *traons*, puis *traions*; *traeiz*, puis *traiez*; *traient*, *treient*. (Cfr. *faire*.)

De corrouz et d'anui, de pleur et d'amistie
Est toute la matiere dont je *tras* mon ditie. (Rutb. I, p. 136.)
A tesmoing (j')en *trai* nostre Sire. (R. d. M. p. 30.)

Or *trai* de là un poi ariere. (P. d. B. v. 10679.)
Ausi cumme d'une partie
Leisse, que je ne *retrei* mie . . . (R. d. S. G. v. 3501. 2.)
Conment tu *trais* rasoir de casse
Pour chiaus rere qui n'ont que prendre. (V. s. l. M. XX.)
Sor les estriers s'afiche de randon,
Et *trait* l'espee dont à or fuit li pon,
Et fiert le roi desus son elme an son. (G. d. V. v. 1573-5.)
Apres ce li demanderas
En quel liu li cuers le *treit* plus. (R. d. S. G. v. 3120. 1.)

Lors li gita ses braz au col, et il se *tret* arrieres. Elle le prent par le menton . . . (R. d. S. S. d. R. p. 10.)

De tot *traion* Dex à garant. (R. d. R. v. 14047.)

Traez vus en sus, fist Saul à tut le pople, une part. (Q. L. d. R. I, p. 51.)

N'*atraez* pas sor vos ceste gent sanz creance. (Ch. d. S. II, p. 102.)
Traes vous, fait Merlins, en sus. (Brut, v. 8349.)

Alez, fait il, *traiez* mon fil de la jeoille, si le destruiez. (R. d. S. S. d. R. p. 15.)

Por ceu voil bien, chier frere, ke vos sachiez ke tuit cil enseuent l'anemin avuertement, ki aucune chose de la sainte Escripture *traient* maliciousement et orguillousement à lor sens. (S. d. S. B. p. 573.)

Tantost li *traient* fors le hauberc girone. (Ch. d. S. II, p. 34.)
Sajetes *traient*, pieres ruent. (R. d. M. p. 74.)
Ces terres trestout vraiement
Se *treient* devers occident. (R. d. S. G. v. 3125. 6.)

Présent du subjonctif:

De mes aveirs pren, tant en aies
Que de cest grant peril me *traies*. (Ben. v. 16650. 1.)

Ceu di ju, chier frere, car je doz k'entre nos ne soit aucuens ki cuist estre enlumineiz par songe solement, ensi k'il jai ne voillet mie soffere ligierement c'un lo *tracet* à la main, anz voillet estre conduisieres d'altruy. (S. d. S. B. p. 560.)

Par tant doit l'om soniousement penseir quand li pechiez commencet à blandir com à grant mort il *traiet* la pense. (M. s. J. p. 456.)

Couvient que toute ceste gent
Se *treie* devers occident. (R. d. S. G. v. 3353. 4.)

Parfait défini: *trais*; imparfait du subjonctif: *traisisse*, *traisse*.

Mais ore dirras ces paroles à David de la meie part: Jo te *trais* de là ù tu guardas les berbiz que tu fusses ducs sur mun pople de Israel. (Q. L. d. R. II, p. 143.)

Et à ton mal, en cest païs,
Paiens et Saisnes *atraisis*[1]). (Brut, v. 7753. 4.)

(1) L'éditeur du Roman de Brut, M. Le Roux de Lincy, écrit à tort *a traisis*, prenant *traisis* pour le participe de *traire* et *a*, pour l'auxiliaire *avoir*. Outre que *traire* n'a jamais eu de participe *traisis*, le composé *atraire* convient beaucoup mieux au sens.

L'ame dou cors fu en enfer
Et brisa la porte d'enfer;
Tes amis *tressis* de leans. (Rutb. II, p. 21.)
Pour chou revint à lui apres
Jhesu, et de lui se *traist* pres,
Et dist . . . (R. d. M. p. 41.)
Jehan l'oncle Anfelise,
Que Forques par amors *traist* puis à son servise,
Qant fu regeneree à loi de sainte eglise. (Ch. d. S. I, p. 253.)

Et les plus senez de cele citee prendront une veale del arment, que ne *trahist* jug, ne te trencha la terre par sook. (Deuteronome. Roquefort, s. v. *veale*.)

C'est à tort que quelques philologues ont pensé que le *h* de cette forme et semblables était primitif dans la langue d'oïl, et que *trais*, *traist*, etc. étaient des syncopes de *trahis*, *trahist*, etc. Les formes en *h* médial datent toutes d'une époque où la prononciation commençait à s'altérer, et on introduisit cette lettre pour l'indiquer aux yeux.

Nos *trassimes* la viez cotte, mais nos que peise nos tant l'avons plus malement revestie. (S. d. S. B.)

Cette forme a induit Roquefort à admettre un verbe *trassir*, qui n'a jamais existé. C'est la forme primitive avec *s* intercalaire; plus tard on admit au radical l'*i* qui s'était fixé à l'infinitif. Les deux *s* sont une réminiscence du *x* latin.

Droit en ynfier vous en alastes,
Dous Dex; les portes en brisastes
Si en *traisistes* vos amis,
Que dyable i avoient mis. (R. d. l. V. 5310-13.)
Le umbre veistes ke je vi,
Si vus en *traisistes* arere. (Trist. II, p. 128; cfr. I, 233.)
Droit à infer fu vos chemin tenant,
Fors en *traistes* vos amis maintenant. (O. d. D. v. 11662. 3.)

Vos me *tresistes* vers vos .iii. foiz. (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

Et le vendredi matin si *traistrent* les nes et les galies et les autres vaissials vers la ville si com ordene ere. (Villeh. 460[a].)

Od ce que mult fu dreiz li venz,
Traistrent les veiles, si siglerent,
Au rei des ceus se comanderent. (Ben. v. 37031-3.)
Et li Flament orent Galisse,
Braibençon *traisent* en Venise. (Phil. M. v. 6294. 5.)
Moult des Normans, jel sai de fi,
Se *traisent* au roi par afi,
Et il entra en Normendie. (Ib. v. 16464-6.)
Par les piez me *traissent* à terre. (Dol. p. 261.)

Si se *trairent* arrieres et passerent la montaigne d'autre part devers Nique. (Villeh. p. 161. CLXXV.)

Lorsque les formes du parfait défini eurent été altérées dans leur prononciation primitive, probablement par suite surtout de l'influence des orthographes en *e* pour *ai*, on écrivit *tres*, *trest*, *trestrent*, au lieu de *trais*, *traist*, *traistrent*, qui étaient devenus *trais*, *traist*, *traistrent*.

Vos me preistes par le col, et me voulsistes baissier. Je me *tres* arrieres, sanz parler. Vos me deistes ... (R. d. S. S. d. R. p. 73.)

L'autrier i *tres* une dure jornee;
Tant i souffri de noif et de gelee
Que n'i dormi de si qu'en l'ajornee. (R. d'A. p. 4. c. 1.)

En sus se *trest*, et si cria
Si durement qe l'esveilla. (L. d'H. v. 439. 40.)

Li seneschaus se regarda,
Vers lui se *trest*, si l'acola. (Ib. v. 871. 2.)

Il se *trestrent* ariere, e il esteit muntez
Sur un grant cheval blanc ... (Th. Cant. p. 36, v. 13. 4.)

Si me fiasse tant en mei,
E je m'en osasse entremetre,
Ce qu'en truis escrit en la letre
En *retraisisse* cherement. (Ben. v. 23614-7.)

Son avoir ne *traisist* uns cars
K'il avoit ensamble aüne. (R. d. l. V. p. 162.)

Sire Raoul, valroit .i. rien proiere
Que .i. petit vos *traisisies* ariere. (R. d. C. p. 54.)

Tos les sergans et les archers
Et les vaillans arbalesters
Mist des deus pars, fors de la presse,
Qu'il *traisissent* à la traverse. (Brut. v. 12790-5.)

Tel fais amaine de cauch et de moilon
Ne le *traissent* quatre destrier gascon. (O. d. D. v. 10556-7.)

Voici quelques exemples des formes de l'imparfait de l'indicatif, du futur et du conditionnel:

Mais s'un petit te *traioies* en ça
De mort novele mes cors t'avestira. (R. d. C. p. 133. 4.)

Et entroient es barges, et *traioient* à nous. (Villeh. p. 70. XCVI.)

Et cil d'ultre mer assailleient,
Et bien sovent se *retracient*. (R. d. R. v. 13191. 2.)

Si li dist: Va, si m'aporte les saetes que jo ci *trarrai*. (Q. L. d. R. I, p. 81.)

Ge melerai mes cles es franges del tablier, si me leverai, si *trerai* tout adonc à moi. (R. d. S. S. d. R. p. 47.)

Le lait metras devant mun hus,
Puis te *trairas* un po en sus. (M. d. F. II, p. 272.)

Encontre saint iglise ad este lungement,
Mais des ore *trarra* à sun delivrement. (Th. Ct. p. 59, v. 16. 7.)
En quel partie qu'il vourra
Et lau li cuers plus le *trerra*. (R. d. S. G. v. 3115. 6.)|
Treira. (Ib. v. 3360.)

E *trarum* enz un ewe, si que neis une perrette n'en seit truvee. (Q. L. d. R. II, p. 182.)

De li aillors vos *retrarrom*. (Ben. v. 24958.)
Rendreiz en l'eve s'alme al moine,
Fors l'en *trarreiz* tornez en vie
E si que vos nel soprengiez mie. (Ib. v. 25761-3.)
Plus lonc que ne *trairoit* uns ars
S'est eslongies li uns del autre. (R. d. l. V. v. 1897. 8.)

Et quant l'empereriz vit ce qu'elle ne *treroit* parole de lui, ne qu'il ne diroit mot. (R. d. S. S. d. R. p. 10.)

Et deviserent entriaus que li les *treroient*. (H. d. V. 507[d].)

A lor chasteaus sus s'en *trairoient*. (Trist. I, 30.)

Participe passé: *trait*, *treit*, *tret*.

Em paradys, dont puis maint a
Avoec lui *trait* de ses amis,
Et en sa gloire avoec lui mis. (R. d. M. p. 17.)
Par une vaute sousterine
Entra en la cambre perine,
L'iaume lachie, l'espee *traite*. (L. d'I. p. 23. 4.)
Naymes l'a *trete;* si l'a Karlon livree. (R. d'A. p. 4, c. 1.)

Les exemples précédents montrent que le verbe *traire* signifiait: tirer, retirer, traîner, entraîner, attirer, extraire, arracher, mener, prendre — lancer des flèches, lancer, jeter. — *Se traire*, se rendre, se placer quelque part.

Traire signifiait encore *couper*, *frapper de taille*.

Il tint Cortain, si le fiert par devant,
Amont en l'iaume l'a consuit en *traiant*. (Fierabras, p. 179.)
Je vous *trairai* à m'espee le chief. (G. l. L. I, p. 130.)

Traire, joint à quelques mots, formait des locutions consacrées, dont voici les principales:

Traire mal, *paine*, *male vie*, soüffrir, avoir de la peine.

Dont j'ai *trait* lonc tans *male vie*. (R. d. l. M. v. 6174.)
Car n'ert apris de nul *mal traire*. (P. d. B. v. 660.)
Pur aveir pris *traist* mainte *paine*. (Ben. v. 7630.)
Grant fu la joie e li reveaus
Entre la grant gent citaaine
Qui le jor orent *trait la paine*. (Ib. v. 18969-71.)

Traire à chef, *à fin*, achever, venir à bout, mener à fin.

Mais del desfaire e del oster
En voil par ton conseil ovrer,

E sil voudrai tot *à chef traire*
Cum tu le me loeras faire. (Ben. v. 15180-3.)
Que n'a sos ciel mais chevaler
Qu'à tel peril n'à teu meschief
Traisist mais si faite ovre *à chef*. (Ib. v. 21629-31.)
Se de ce champ *traien(t)* paien *à fin*
Jamais en France n'orra(i) messe à matin. (Fierabr., p. 171, c. 2.)

Cfr.: Par ce *vient* bien *à chief* de qanq'il entreprant. (Ch. d. S. I, p. 94.)

Traire des fils, travailler à l'aiguille.

An chambre à or se siet la belle Beatris;
Gaimente soi forment, en plorant *trait ces fis*. (W. A. L. p. 1.)

Traire avant, augmenter.

K'il gairt son prix et se lou *traice avant*. (Ib. p. 31.)

Traire à la geste, tenir des qualités, des vertus, de sa race, etc.

Voit le Gerars; toz li mua li fron,
K'il *traioit à la geste*. (Fierabras, p. 166, c. 1)
Aymerit nies, cuer aveis de bairon,
Bien *traies à la geste*. (Ib. p. 167, c. 1.)

COMPOSÉS.

Attraire, *atraire*, attirer, entraîner, décider à, amener, se procurer, ramasser, gagner, préparer, avancer.

A coignies tranchanz vont le bois trabuchier;
Plus *atraient* sor Rune que ne lor fu mestier. (Ch. d. S. II, p. 43)
Et li Romain les asalirent
Qui de lor gent mult i perdirent,
Car li Breton les *atraioient*
Al bois et si les ocioient. (Brut, v. 12326-9.)
Mais onques ne le peuc *atraire*
A çou, que ele se doutast
Tant, que son anui me contast. (R. d. l. M. v. 6238-40.)
Quant Brutus ot sa cite faite
Et de sa gent grant masse *atraite*. (Brut, v. 1289-90.)
Bien faire *atreit* la boenne fin. (R. d. l. M. v. 3912.)
Ne soufera qu'aies dolor,
Ne couros, n'ire, ne soufraite,
Despuis qu'aures s'amor *atrete*. (P. d. B. v. 4396-8.)
Je di fortune est non voianz . . .
Les uns *atret*, les autres boute. (Rutb. I, p. 88.)
Gaainz, labors et noreture,
N'ahanages n'anz planteis
Ne les deffent d'estre chaitis,
De quantqu'*atreient* les esnuent. (Ben. v. 26692-5.)
U se il la cuvenance me volt afiancier,
Ke fist le cunestable de Werc avant ier,
Senz guarnisun *atraire* e senz rien esforcier. (Ib. t. 3, p. 552.)

Cfr.: Ceste dame avoit beaucoup de grace pour *attraire* un homme à l'aymer. (Amyot. Hom. ill. Pompeius.)

(La parole) de Tyberius au contraire, (estoit) plus doulce et plus *attrayante à* pitie. (Ib. ead. Tiberius et Gaius.)

Detraire, décrier, médire, calomnier — traîner, jeter à bas, dehors, enlever; traîner de côté — tirer, arracher, déchirer, mettre en pièces, écarteler.

Et tot ensi ot ceos kel loent, cum ceos kel laidangent, tot ensi ot ceos kel losengent, cum ceos kel *detraient*, anz nen ot ne les uns, ne les altres, car il est morz. (S. d. S. B. Roquefort, s. v. *detraire.*)

Et la vielle l'a retret jus,
Moult le *detret* et sache et tire. (Fab. et C. III, p. 157.)
Que si chaiel la *detrairunt*
E forz de l'uis la bouterunt. (M. d. F. II, p. 88.)
Mais ele briement dit li a
Qu'ele ainçois se lairoit *detraire*
Qu'ele pust ja jour son cuer plaire. (R. d. l. M. v. 2386-8.)
Pendus seres e *detrais* à somiers. (O. d. D. v. 6084.)
S'il ont este (li martir) por Dieu deffet,
Rosti, lapide ou *detret* . . . (Rutb. I, p. 11.)
Si que par force le restuet
Escorchier u des oilz desfaire
U à chevaus rumpre e *detraire*. (Ben. v. 20520 - 2.)
El rocher ot deux lions braire,
Iluec se volt laissier *detraire*. (P. d. B. v. 5754. 5.)
Ses biaux cevex tire et *detrait*. (Poit. p. 21.)

Cfr.: (Le senat) tascha de rappeler par honneurs et par presents les armees qu'il avoit autour de luy, et luy *distraire* ceste si grande puissance, disant qu'il n'estoit plus besoing de force pour la deffense de la chose publicque. (Amyot. Hom. ill. Cicero.)

Entraire, tourner, avoir du penchant, incliner.

Poi *entrait* à bonne nature. (R. d. S. S. v. 215.)

Estraire, extraire, faire paraître, mettre au jour, faire descendre, former l'origine de qqn.; au participe, extrait, issu, descendu.

Les dames dient k'il doit faire
Une loi nouviele et *estraire*
Par le commandement de Diu,
Chi apres en tans et en liu. (R. d. M. p. 54.)

Nous vous faisons assavoir qu'il ne nous convient pas ores à retraire qui nous somes, ne d'où nous somes venus, e de quels gens *estrais.* (Roquefort, s. v. *estrais.*) V. t. II. p. 108, l. 27. Poit. v. 764.

Fortraire, tirer, mettre dehors; éloigner, retirer, enlever subtilement, séduire, suborner.

Se li *fortraist* celeement
Bien grant partie de sa gent,

Par promesse et par metre ostage
D'els francir de lor culvertage. (P. d. B. v. 227-30.)

Une fame qui haoit une autre fame, par ce qu'elle lui *fortraioit* son baron. (Roquefort, s. v. *fortraire.*) V. *mestraire.*

Maltraire, maltraiter, mal recevoir; souffrir, peiner.

Mestraire, mal tirer, jouer à faux, tricher au jeu.

Mors en une heure tot fortrait,
Qui ne pert nul giu par *mestraire*. (V. s. l. M. XXVII.)
Sovent nos mesjeue et *mestrait*. (Ben. t. 3, p. 517.).
Sempres i eust mereau *mestrait*
E à Gui teu damage fait
Qui ne fust pas del an entier
A restorer sain ne leger. (Ib. v. 36566-9.)

M. F. Michel explique *mereau mestraire*, par jouer vilain jeu.

Portraire, former, représenter, dessiner, peindre.

Li sorcil, qui estoient brun,
Et estoient si bel chascun,
Com s'il fussent de main *portret*. (Romv. p. 591. 2.)
A grant mervelle fu bien faite
Et moult soutiument *portraite*
Par menue neelure. (Fl. et Bl. v. 447-9.)

Mettre en évidence, étaler, déployer.

Sor Mahomet font un engien *portraire*
Dont tot li ost resplendist et esclaire. (Agolant, v. 650.)

Retraire, retirer, se retirer, retenir, détourner, s'abstenir, renoncer, ne pas accomplir un voeu, etc.; dire, exposer, retracer, rapporter, raconter; avoir les inclinations de sa race.

Car adies l'esgarda el vis.
Chascun sambla et fu avis
Qu'ele ne pot ses iex *retraire*.
Asses vous poroie *retraire*
De ses regars et de s'amour. (R. d. l. V. p. 158.)

Et quant l'empereres Alexis vit ce, si commença ses genz à *retraire*. (Villeh. 453[d].)

Mais ensi est k'el n'en puis faire:
Lacie m'aves, n'en puis *retraire*. (Fl. et Bl. v. 2267. 8.)
Unkes de mal faire ne se voleit *retraire*. (Ben. t. 3, p. 563)
Quant des veus voles *retraire*. (P. d. B. v. 4177.)
Bien sunt de par le duc semuns
Qu'à Roem viengent senz *retraire*
Tuit prest de sun servise faire. (Ben. v. 8453-5.)

Sans retraire, signifie sans appel, sans y manquer.

Car vo grans sens et vo biautes,
Vostre maniere, vo nobletes,
Et le bien qu'a Diex en vous mis,

Font que je sui vos vrais amis
Et serai, dame, *sans retraire.* (R. d. C. d. C. v. 199-203.)
Car ele est trop de grant francise,
Ele est tant france et debonaire,
Ne se poroit longes *retraire*
De vos amors por nule rien. (P. d. B. v. 6072-5.)
Tant ot en son cuer de pitie,
De charitei et d'amistie
Que nuns nel vos porroit *retraire.* (Rutb. I, p. 52.)
Kar me seit or dit e *retrait*
Quel tort jeo vos aveie fait. (Ben. v. 2883. 4.)
Ne pueent as vilains *retraire*
Por noreture qu'il en aient,
A lor gentillece *retraient.* (Roi Guillaume, p. 94.)

Cfr.: Ayant perdu une bataille à la contree des Orcyniens . . . par trahison de l'un de ses gents; . . . il ne donna jamais le loisir au traistre de se saulver de vistesse, et de se pouvoir *retraire* devers les ennemys. (Amyot. Hom. ill. Eumenes.)

Il jecta en terre . . . un cuir tout sec et *retraict* de grande seicheresse. (Ib. ead. Alexandre.)

Pour retourner à Pericles, estant encores jeune il redoubtait fort le peuple, pour ce qu'il sembloit *retraire* un peu de visage à Pisistratus. (Ib. ead. Pericles.)

Sortraire, séduire, corrompre, débaucher.

El li a conte de son fils,
Del cune dusqu'en la raïs,
Con une fee l'a *sortrait,*
Et con i vient tos sels et vait,
Et sel desfent de li veoir. (P. d. B. v. 4353-7.)

Sostraire, soustraire, détourner, ravir; *se sostraire.*

Kar pur veir si il i ussent cumpaignie, lur quers del servise Deu *sustrarreient* e à deables e ydles servir les attrarreient. (Q. L. d. R. III, p. 275.) V. t. I, p. 226, l. 19.

VAINCRE (v. fo.), vincere.

Le thème primitif de ce verbe a été *vencre*, dont on renforça, avec *i* postposé, l'*e* radical, devant les terminaisons légères; mais l'*i* s'introduisit de bonne heure à l'infinitif, et, par suite, *vencre* passa à la conjugaison faible, sous les formes *veincre*, *vaincre.*

Li visce ki nos roubent, se nos malement somes liet, ne nos puent *vencre*, se nos bonement somes dolent. (M. s. J. p. 453.)

Dont repenrunt il lur cors ki ci les aidout *vencre*, et en cel jugement acquerront l'entreie del celeste regne. (Ib. p. 491.)

Se me pues *veincre* em bataille campel. (O. d. D. v. 1359.)

En estur pur *veincre* la gent. (M. d. F. II, p. 437.)
Nos esteura *vaincre* u morir. (P. d. B. v. 2421.)

Au lieu de *veincre*, on trouve souvent *veintre* dans plusieurs textes publiés; p. ex. dans la Chanson de Roland, p. 86, v. 3. 5; *veintrat*, p. 29 v. 19; *veintrum*, p. 48 v. 24, p. 62 v. 1; dans les Quatre Livres des Rois, I, p. 13, *veintereient*; dans la Chronique des Ducs de Normandie, *veintre*, I, v. 493, II, v. 442, 4247, 4760, 6098, 6159, 23029, 26178, 30739; *veintrai*, v. 23596, etc. etc. Ce *t* est-il correct? Je le crois, bien que souvent il soit difficile de distinguer les lettres *c* et *t* dans l'écriture de nos anciens monuments. On a quelques autres exemples du changement de *c* en *t*, et, au contraire, de *t* en *c*.

Voici quelques exemples des formes de *veincre*.

Se tu me *vains* al espee tranchant,
Toute ma terre aras à ton commant. (R. d. C. p. 98.)
S'il *vaint*, il aura le ligance
De tot le roiame de France. (P. d. B. v. 2811. 2.)

Dunkes à penseir fait ke la envoisure des biens ne nos sorplantet cant nos *venquons* les malz. (M. s. J. p. 448.)

Ne-purquei les choses menors
Prennent e *venquent* les plus granz. (Ben. I, v. 252. 3.)
Dont veissies pule fremir,
Homes et femes fors issir,
Saillir sor mur et sor maisons,
Et reclamer Deu et ses nons,
Que cil *venque* qui pais lor tiegne,
Si que mais guerre ne lor viegne. (Brut, v. 10278-83.)
Feres, fait il, bon crestien,
Que ne vos *venquent* li paien! (P. d. B. v. 2189. 90.)
Des que tu Cesio *venquis*. (Brut, v. 2423.)
N'ere mais amie ne drue
A home nul s'à celui non
Qui orains *vainqui* le lion. (Poit. p. 29.)
Au roi Gunter se combati
Et as Danois, sis *venqui*. (L. d'H. v. 31. 2.)
La bataille *vanqirent* androit none sonant. (Ch. d. S. II, p. 7?.)
Puis lour a dit se il *vencoit*
Que à cascuns son fief croistroit. (Brut, v. 12486. 7.)
Se ma dame me *vaincoit*. (C. d. C. d. C. p. 26.)
Certes je *vaincrai* le tornoi. (P. d. B. v. 7535.)
Qui *vencus* iert, si soit deshonores,
Et qui *vaincra* s'en ait les herites. (O. d. D. v. 4542. 3.)
Sire, fait il, bataille aurons,
Et, se Deu plaist, bien le *vaincrons*. (P. d. B. v. 2379. 80.)
Li hardi *vaincront* les coars. (Ib. v. 2360.)

Bien se fioit qu'il le *vaincroit*. (P. d. B. v. 9532.)
Dont il *veincroit* son enemi. (L. d'H. v. 1053.)
Que sans dotance les *vaincroient*. (Brut, v. 12665.)

Et jai at *vencuit* lo pechiet en sa propre personne, quant il l'umaine nature recent senz totes taiches de pechiet. (S. d. S. B. p. 537.)

Mez il furent *veincu*, et en fuie tornerent. (R. d. R. v. 1054.)
Si souvent que *vaincue* suy. (R. d. C. d. C. v. 3529.)
Ce m'est avis que jo i soie
E que jo ja *vainqus* les voie. (Brut, v. 11301. 2.)
N'en court de bataille *venchu*. (R. d. S. G. v. 927.)
Ge ne vos rende sempres coi et *venchu*. (R. d'A. p. 1, c. 1.)

Ce *ch* pour *c* fort a déjà été expliqué fort souvent.

Vainqant (Ch. d. S. II, p. 79).

Remarquez le composé *sorvaincre*, vaincre, subjuguer, dominer, triompher.

Cuide me tu *sorvaincre?* tu as le san perdu. (Ch. d. S. II, p. 162.)

VIVRE (vivere).

Le verbe *vivre* faisait, au parfait défini, avec affaiblissement de l'*i* en *e*, *vesqui*, *veski*, *vesqi*, *veschi* (sk, squ, sch, sc = x), au participe *vescu*, *veschu*, et, vers la fin du XIIIe siècle, *vesqui*. (V. *naître*.)

Li bons devroit *vivre* à loisir. (P. d. B. v. 5439.)
Bien cuidai *vivre* sans amour
Des ore en pais tout mon ae. (C. d. C. d. C. p. 25.)
E or sai ben n'avons guaires à *vivere*. (Ch. d. R. p. 75.)
Kar por seint eglise maintenir,
Voudrat u *vivere* u morir
A honour. (Ben. t. 3, p. 623, c. 1.)
Certes c'est grans desloiautes
Que jou *vif* et vous iestes mors. (Phil. M. v. 8641. 2.)
D'aler à li or ai quis l'achoison
Dont je morrai; et si je *vif*, ma vie
Vaudra bien mort. (C. d. C. d. C. p. 90.)
Vif e regne paisiblement,
Ceo ottrei e voil, tei e ta gent. (Ben. II, v. 643. 4.)

Or meismes lai où il en luy, et en ayer luy *vit* plus bienaurousement (S. d. S. B. p. 554.)

Suffre que jo *vive* si cume jo ai este od tun pere, od tei, si te plaist, serrai. (Q. L. d. R. II, p. 177.)

Quar il covient que cil sols *vivet* bestialment ki par humaine raison ne soi atempret. (M. s. J. p. 513.)

Pour la miudre dame ki *vive*
A fait et rimee ceste oevre. (R. d. l. V. v. 6639. 40.)
Unques puis qu'il *vesqui* nul jor

Ne fist al duc si servir non
Od quor de bone eutention. (Ben. v. 10068-70.)
Tant com il *vesqui* et raina
Tos autres princes sormonta
De cortoisie et de proesce. (Brut, v. 9262-4.)
Enpres cest fet rois Aelsis
Ne *vesquit* mes qe quinze dis. (L. d'H. v. 1091. 2, cfr. 1084.)

Cette orthographe en *t* finale était très-rare, et n'appartient pas aux bons temps.

Et quant plus ensamble *veskirent*
Et tant plus bonne amour maintinrent. (R. d. l. V. v. 6632. 3.)
Nuls biens ne me peust venir
A nul jor mais que jeo *vesquisse*
Se issi malement vos perdisse. (Ben. v. 6026-8.)
Mult ere à ceo volenterif
Cum *vesqueisse* contemplatif. (Ib. v. 11249. 50.)

Vesqueisse est sans doute une analogie à *queisse* et autres formes semblables.

Ja ne poi geo merci avoir
Que jeo *vesquisse* dusqu'au soir. (M. d. F. II, p. 378.)

Vequisse (?) (G. l. L. II, 240).

E veirement le sai que si Absalon *vesquist*, tuz i fussums morz, e ço te plarreit. (Q. L. d. R. II, p. 191.)

D'euz toz en fust icist la flors,
Se fust que longement durast,
Qu'il *vesquist* plus e qu'il regnast. (Ben. v. 30013-5.)
Et sanz doute, se il *veschist*
Vaspasien, se il vousist
Garessist de sa maladie,
Ne fust si granz ne si antie. (R. d. S. G. v. 1063-6.)
Dont sont il mort? Par foi, ce enten ge,
Car s'il *vescuissent*, ja Renars
N'euist corone . . . (R. d. Ren. IV, p. 61.)

Vivoient (M. s. J. p. 465), *vivrai* (P. d. B. v. 6102); Poit. p. 29. Th. F. M. A. p. 40), *viverai* (Trist. II, p. 104), *viveras* (Q. L. d. R. IV, p. 416), *viverad* (ib. I, p. 81; Ch. d. R. p. 153), *vivrons* Ben. v. 24979), *vivreiz* (ib. v. 24369), *viveront* (Fabl. et C. I, p. 285, *vivreie* (Trist. II, p. 79), *viveroie* (R. d. C. d. C. v. 8117), *vivr...* (Ben. v. 15357), etc. etc.

Diex, pour qui j'ai *vesqui* en terre. (N. R. F. et C. II, p. 289.)

On lit dans les S. d. S. B. p. 554:

Quant sainz Polz fut convertiz, si devint ministres de ceste conversion par tot lo munde, car il mainte gent convertit à Deu par l'ofice de predication, za en ayer quant il ancor estoit en char, et s'il donkes ne *veskivet* jai mies selonc la char.

Cette forme *veskivet*, reconnue par Roquefort, est une faute de copiste. La construction et le sens de la phrase repoussent l'imparfait de l'indicatif; on doit remplacer *veskivet* par *veskist*, c'est-à-dire par la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif.

La forme suivante est également incorrecte:

Dunkes bien est demostreit, quand la terre des païens est ramembreie, ke li bieneurous Job *viscat* entre les felons. (M. s. J. p. 441.)

Vivre s'employait souvent avec le pronom *se* au sens de *se nourrir*, *se sustenter*.

E la vitalle de coi nos *nos vivron*. (R. d'A. p. 5, c. 2.)

Afin d'éviter des redites, j'ai réservé, pour en parler en commun, deux classes de verbes qui font partie de la quatrième conjugaison: ceux en ...*ndre* et ceux en *uire*[1].

A. Voyons d'abord les verbes en ...*ndre*, qui, dans le principe, dérivaient tous de primitifs latins en *ngere*.

Dans l'ancienne langue, on avait l'habitude d'écrire *gn*, lorsque la nasale *n*, simple ou redoublée, était suivie d'un *i* ou d'un *g* adouci *(j)*; puis, souvent encore, on diphthonguait avec *i* la voyelle précédente, en Bourgogne et en Picardie; p. ex. *Campania*, *Champaigne*, etc. Aujourd'hui ce *gn* a le son de *nj*, et, au treizième siècle, il en était sans doute déjà ainsi, puisque les auteurs allemands du moyen-âge écrivaient *Schampanje*, etc. Néanmoins la place du son guttural doit avoir été celle que lui donne l'ancienne orthographe, et le *g* se prononçait alors comme *n* nasal, d'où, avec assimilation des consonnes[2], *gn* = *ngn*. En fixant ainsi la prononciation de *gn*, on se base: 1° sur ce que les mêmes assimilations nasales se retrouvent avant le *gn* de l'ancienne langue latine, lequel a égalcment pour nous le son *nj*, mais que les Romains prononçaient *ngn* (cfr. *singnum* des inscriptions); 2° sur les nombreuses orthographes en *ngn*

(1) Je me sers des dénominations *ndre*, *uire*, pour éviter des circonlocutions; mais je n'entends pas dire qne *ndre*, *uire* soient des terminaisons.

(2) On a vu, à l'article Dérivation, que très-souvent les consonnes produisent un changement des voyelles. Le cas contraire a lieu aussi, c'est-à-dire que certaines voyelles influent sur les consonnes. a) Le son de la consonne est déterminé par la voyelle suivante, p. ex. *c* sonne autrement devant *a* que devant *i*. b) Le renforcement des voyelles et l'assimilation de la 2e et 3e espèce (v. Dérivation) influent sur la consonne suivante, quand celle-ci est une liquide, c'est-à-dire qu'on la redouble. On a vu p. ex. *aimme*, de *amer*, *faillir*, après que l'*i* se fut introduit dans le radical, etc. Cet usage n'était cependant pas une règle générale.

de la langue d'oïl[1]. (V. Wackernagel, Altfranzösische Lieder und Leichen, pp. 154-7.)

Les observations qu'on vient de lire étaient nécessaires pour expliquer l'orthographe primitive de nos verbes en *ndre*, c'est-à-dire *gnre*, en Bourgogne et en Picardie.

Et si ne porras mies *atignre* (attingere) à lei. (S. d. S. B. p. 528.)

Certes, forz est amors si cum morz, et dure si cum enfers chariteiz, dont tu leis en un altre leu, ke les granz awes ne poront mies *estignre* (exstinguere) la chariteit. (Ib. p. 569.)

Estignre, plus tard *estaindre*, *esteindre*, signifiait éteindre, ne pouvoir plur respirer, étouffer, mourir, détruire.

Si est epris ne puet *estaindre*. (R. d. l. M. v. 475.)

Si tu à la parsomme vis de foit ensi k'il ne covignet mies *plaignre* (plangere) ke tu ayes oblieit ton pain à maingier. (S. d. S. B. p. 534.)

Ancor te di plus, ne mies solement *oygnre* (ungere), anz lo (lo chief) covient nes engraissier. (Ib. p. 565.)

Oignre, plus tard *oindre*, signifiait oindre, frotter, enduire; flatter, s'insinuer. On verra plus bas le composé *enoindre* (inungere), oindre, frotter, enduire.

Dès la fin du XIIe siècle, on fit l'intercalation ordinaire du *d* entre *n* et *r*, et l'on n'écrivit plus le *g*, d'où *ndre*.

La Normandie orthographiait *ngre*, *nger*, et le *g* se conserva même encore après qu'on eût intercalé le *d*.

E requist le rei de Moab que sis peres e sa mere fussent entur lui, dès ci qu'il soust que Deus li freit ki l'out fait *enuingdre* à rei sur Israel. (Q. L. d. R. I, p. 85.)

Avant d'aller plus loin, il faut se demander: Les verbes en *ndre* dont la voyelle radicale était *a* ou *o*, doivent-ils être comptés parmi les verbes forts? Les plus anciens thèmes auxquels il est possible de remonter nous les montrent déjà tous renforcés, néanmoins il nous est resté quelques formes qui permettent de répondre affirmativement à cette question. Ici, comme partout, le renforcement des formes à terminaison légère a passé au thème de l'infinitif, mais ce passage doit avoir eu lieu dès la seconde moitié du XIIe siècle.

Quant aux verbes en *ndre* qui avaient *i* pour voyelle radicale, le son de l'*i* devant *n*, favorisé par l'analogie à ceux en *a* radical, fit introduire, selon les provinces, *a* ou *e* au thème de l'infinitif, et cette diphthongaison irrégulière passa aux autres formes. On remplaça même assez souvent l'*ai* ou l'*ei* par *oi*;

(1) Cette remarque fournit en même temps l'explication complète des orthographes *n*, *ng*, *gn*, *ngn*, *g*, pour indiquer le son nasal.

toutefois ces formes irrégulières en *oi* appartiennent, pour la plupart, à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Voici quelques exemples des infinitifs en *ndre*.

Lascher, *faindre* ne resortir
Ne se voleit de Deu servir. (Ben. v. 8894. 5.)
Ne volez pas celer ne *faindre*
A quei l'om pot à vos *ateindre*. (Ib. v. 9312. 3.)

Faindre, *feindre* (fingere) signifiait dissimuler, déguiser, feindre, tromper, — et comme verbe réfléchi, se faire passer pour, se cacher, se ménager, travailler nonchalamment.

Ce violt que soit li siens mestiers
De vos *çaindre* premiers l'espee. (P. d. B. v. 2014. 5.)

Çaindre (cingere) avait le sens de ceindre, revêtir, être revêtu.

Composés: *açaindre*, enceindre, entourer, environner, enclore. *Deçaindre*, ôter une ceinture.

Granz colz se donent es escus de quartier
Desoz les boucles les font *fraindre* et brisier. (G. d. V. v. 2357. 8.)
Homs ne doit *freindre* ne desjoindre
Cels q'asembler velt Diex et *joindre*. (N. R. F. et C. t. I, p. 34.)

Fraindre (frangere) signifiait rompre, briser, casser, séparer; enfreindre.

Composés: *Esfraindre*, *effraindre*, détruire, rompre, briser. *Refraindre* [1], réprimer, réfréner, renoncer, rabattre, apaiser, modérer, soulager.

Ainz que lor dol puissent *refraindre*. (Ben. v. 28803)
Cil ne valdrent mie remaindre,
Ne de lor requeste *refraindre*. (Brut, v. 591. 2.)

Enfraindre, enfreindre.

En la chambre revint arriere
Que le feu *desteindre* cuida. (Chast. XXIII. v. 98. 9.)

Desteindre, avait la signification de éteindre, calmer.

En Rencesvals à Rollant irai *juindre*.
De mort n'aurat guarantisun pur hume. (Ch. d. R. p. 37.)

Joindre (jungere) signifiait joindre, unir, lier; engager un combat, assaillir.

(1) Il ne faut pas confondre, comme cela est souvent arrivé, le verbe *refraindre* avec *refrener* (refraenare), tenir en bride, arrêter.

Qu'austresi cume riens desvee
Qui ne pot estre *refrenee*,
Les vait desmembrer e ocire. (Ben. v. 38713 - 5.)
Ço li respunt le cunte: *Refrenez* cel talent. (Ib. t. 3, p. 546.)

Cfr. *afrener*, arrêter, retenir, mettre un frein.

Lor mautez saveit *afrener*,
Vengier, apaisier e dampner. (Ben. v. 17431. 2.)

Composés: *Conjoindre*, conjoindre, réunir, contracter. *Desjoindre*, *dejoindre*, disjoindre. *Enjoindre*, enjoindre. *Ajoindre*.

Plaindre se doit, qui est batus. (Romv. p. 531.)

Plaindre, plaindre, regretter, gémir, soupirer, lamenter.

Composés: *Complaindre*, plaindre, gémir, lamenter, avoir du chagrin. *Desplaindre*, plaindre fort.

Dont moult m'a fait palir et *taindre*. (R. d. C. d. C. v. 31..)

Taindre (tingere) signifiait teindre, colorer, changer de couleur, avoir l'air blême, défait, défiguré.

Cil qui *poindre* devoient. (H. d. V. 495[d].)

Poindre (pungere) avait le sens de piquer, aiguillonner, stimuler, exciter, poindre; donner des éperons à un cheval, aller au galop, en toute hâte, s'élancer.

Composés: *Repoindre*. *Apoindre*, donner des éperons, se hâter, s'empresser.

On trouvera plus bas des exemples d'un verbe *empaindre*, *empeindre*, dans lequel il faut bien se garder de voir un composé de *poindre*, bien que la seconde moitié du XIIIe siècle fournisse des formes en *oi*, au lieu de *ai*, *ei* radical. *Empaindre* dérive de *impingere;* il signifiait heurer, frapper, pousser, élancer, lancer, jeter — heurer contre quelque chose — embarrasser.

Je citerai enfin le verbe *straindre*, serrer, resserrer, mettre à l'étroit, étrangler; qui disparut de bonne heure et fut remplacé par le composé *estraindre* (exstringere), étreindre, serrer, resserrer, presser, réduire, restreindre. A la même racine appartenaient encore: *a) Destraindre* (destringere), arrêter, réprimer, punir avec sévérité, forcer, opprimer, tourmenter, maltraiter, contraindre par saisie des biens.

En tele maniere que il nous devoit *destraindre* par son chastel et guerroier. (H. d. V. 508[b].)

b) Restraindre (restringere), restreindre, resserrer, retirer, replier.

S'eslaissa li cuor e tant crut,
Ne pout *restreindre* quant il dut. (R. d. R. v. 7545. 6.)

c) Astraindre, astreindre.

A la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, l'influence des formes qui avaient *gn*, fit créer des infinitifs où cette combinaison se retrouve; mais comme la prononciation du *gn* s'accordait mal avec *re*, on rapporta ces nouveaux thèmes à la première conjugaison.

Le présent de l'indicatif des verbes en *ndre* se conjugua d'abord de la manière suivante, p. ex.:

plaing, *plains*, *plaint*, *plagnons*, *plagneiz*, *plaignent*.

c'est-à-dire que la première personne du singulier n'ayant aucune terminaison, le *g* conservait la place qu'il avait dans le latin; qu'on syncopait le *g*, comme les autres consonnes, devant les terminaisons *s* *(z)* et *t* de la seconde et de la troisième personnes du même nombre; qu'enfin on écrivait *gn* au pluriel pour la raison que j'ai donnée ci-dessus.

Le présent du subjonctif s'écrivait *gn* pour la même cause.

Au lieu de *ng*, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, on orthographia souvent en *g*, dès le milieu du XIIIe siècle. (Voy. tenir.)

Après l'introduction de la forme *ndre*, on conjugua quelquefois comme si le *d* eût été radical, c'est-à-dire qu'on le conserva à toutes les formes où l'on admettait la consonne finale. Cette méthode est celle que suit le texte des oeuvres de S. Grégoire. (Cfr. prendre.)

> Dex! dist la dame, qui le mont a sauve,
> Or ne *plaing* pas ce que lui ai donne. (R. d. C. p. 161.)
> En recordant ma grant folie....
> Me *plaing* .vij. jors en la semaine
> Et par reson. (Ruteb. I, p. 30.)
> Et ge me *plaig*, si ai reson. (Romv. p. 531.)

Quant tu averas, dist il, geuneit, *oing* ton chief. (S. d. S. B. p. 563.)

Dist nostre Seignur à Samuel: Lieve, si l'*enuing*; cist est mis esliz. (Q. L. d. R. I, p. 59.)

> Tot ton message à ce *estreing*
> Qu'à jeter l'en essaiereies. (Ben. v. 15203. 4.)
> Tot le poeir de lor noisance,
> Od la vertu de ta puissance
> *Fraing* e abat, oste e confunt. (Ib. v. 13249-51.)
> Dame, dist il, pas ne me *faing*,
> N'en moi n'a orguel ne desdaing. (P. d. B. v. 1209. 10.)
> Ha! fortune! chose legiere,
> Qui *oins* devant et *poins* derriere,
> Comme es marrastre! (Rutb. I, p. 82.)

Nostre Signor *oynt* cil ki en toz leus est sa bone odors. (S. d. S. B. p. 563.)

E qui *enfraint* la pais le rei en Merchenelae, cent solz les amendes. (L. d. G. p. 174. 1.)

> Qu'en .ij. moitiez li *freint* le col. (Chr. A. N. I, p. 26.)
> Tant se porront dedenz deffendre
> Cum il i auront que mangier,
> Qu'entors les doves deu terrer
> Cort Lisle e *aceint* de toz liez. (Ben. v. 33845-8.)
> Le destrier *point* des esperons doreiz. (G. d. V. v. 630.)
> Fous est qui le feu *esteint* sofle. (Ben. v. 15362.)

Si bien l'*enpaint* Geris li viex floris,
Que Berniers a les estriers guerpis. (R. d. C. p. 135.)
Jofroiz li Angevins an la presse s'*anpaint*. (Ch. d. S. I. p. 201.)

Et avec *oi* pour *ai :*

Enpoint le bien, si l'ait fait trabuchier. (G. d. V. v. 270.)
Qant le voit Guiteclins, d'ire *taint* comme pois. (Ch. d. S. I, p. 201.)
Joouse porte droite là où a grant luor,
Sovantes foiz la *taint* de vermoille color. (Ib. II, p. 147.)
Car amors ne se *faint* niant. (P. d. B. v. 6812.)
Ainssi ses grans sens li *destraint*
Li feus d'amours et li *estaint*. (R. d. C. d. C. v. 803. 4.)

Adont *estraint* li quens son conseil entre lui et ses Lombars. (H. d. V. 501 b.)

Mais alsi com nos nos *complaindons* à nostre Sanior, quant nos cez choses avons oïes, et nos li disons.... (M. s. J. p. 491.)

Quantes foiz nos *rastrendons* les turbilhous movemenz del corage desoz la vertut de mansuetudine. (Ib. p. 513.)

Maintes foiz turnons nos mimes les visces el usage de vertuz, se nos nos *astraindons* encontre eaz par fort estude. (Ib. p. 455.)

Poignons avant plus sommes nos .iii. tans. (R. d. C. p. 153.)
Et nous aussi ne nous *faignons*. (Renart le Nouvel. t. IV, p. 174.)
Poignes, François: demandeiz ki feri. (G. d. V. v. 494.)

Ne pour chose dont vous vous doutez de lui, ne *destraingez* auques de plait; mais, pour Dieu, *restraingez* vostre coer entre vous. (H. d. V. 501 a.)

Et veïr les angeles montanz et descendanz est esgardeir les citains del sovrain païs, et aperzoivre u par com grant amor il soi *adjoindent* à lur faite desor ceaz, u par com grant compassion de cariteit il descendent à nos floibeteiz. (M. s. J. p. 480.)

Isnelement *ceignent* lur branz. (Ben. v. 5248.)
Ceingnent espees del acer vianeis. (Ch. d. R. p. 39.)
Ceinent espees enheldees d'or mier. (Ib. p. 149.)
Çaingnent espees od les brans vienois. (O. d. D. v. 6799.)
Chaignent espees, es cevaus sont saillis. (Ib. v. 7828.)
Il li deslacent son vert elme à or mier,
Puis li *descaignent* son bon branc qu'est d'acier. (R. d. C. p. 62.)
Rune et mi‸anemi m'*açaignent* de toz lez. (Ch. d. S. II, p. 19.)
Cil del chastel point ne s'i *feignent*,
Lor enemis as chans *empeignent*. (Ben. v. 28358. 9.)
Ja li volsist la teste rooignier,
Quant au rescorre *pognent* mil chevalier. (O. d. D. v. 3309. 10.)

Jofrois et Miles de Braibans *repoignent* chascun à la soie (eschiele). (H. d. V. 495 e.)

Karles sona .i. cor por sa gent ralier,
Et li baron *apoignent* à la voiz por aidier. (Ch. d. S. II, p. 138.)
Si s'entreviennent par tel forche

Que tout aussi comme escorche
Esclicent les lanches et *fraignent*. (R. d. l. V. v. 5528-30.)
Li .j. fuient tout esperdu,
Li autre cachent et *ataingnent*,
Tant bon cheval illuec *estaingnent*.
(Ib. v. 6057-9; cfr. P. d. B. v. 4504.)

De ceu est ceu ke li altre l'arguent et reprennent et dient k'il soffrir ne puient la perece de sa tevor, cuy il assi cum par uns avvillons *destraignent* et bottent assi cum à lor mains. (S. d. S. B. p. 567.)

Par lor dols cans les fols *ataignent*. (Brut. v. 741; cfr. Villeh. p. 209.)

Mais quant l'a trait vers ses orelles,
Cierges *estingnent* et candelles. (P. d. B. v. 1113. 4.)
Pitusement plurent andui,
Plangent lur bone companie
K'isi brefment ert departie. (Trist. II, p. 52.)
Dont encor s'en *plagnent* les armes. (Phil. M. v. 1915.)
Mult crem qu'al departir m'en *plaingne*. (Ben. v. 10420.)

Si avient à la foiz ke la pense plus haitie, soi *joindet* un pau plus largement al rait de son esgardement. (M. s. J. p. 484.)

Urake li dist qu'il le *çaigne* (l'espee). (P. d. B. v. 6831.)
Que Melior li *çaingne* espee. (Ib. v. 6899.)

Li altres geunet par rancor et par impascience, et à cestui est mestiers k'il son chief *oignet*. (S. d. S. B. p. 565.)

Rainelet, il convient c'on *oigne*
Ten pauc, lieve sus .j. petit. (Th. Fr. M. A. p. 64.)
Ors ne lion n'est, ne beste sauvage,
Qui tel folz est ne *fraigne* son voloir
De fere mal et ennui et damage. (C. d. C. d. C. p. 100.)

Et totevoies ne lait il mies por ceu k'il ne requieret ke nos l'*oigniens* (nostre chief). (S. d. S. B. p. 563.)

Je vous commande à tous, en nom de penitence, que vous *poigniez* encontre les anemis Jhesu Crist. (H. d. V. p. 182. VIII.)

N'i targent plus ne ne feignent,
Qu'es granz undes de mer s'*enpeignent*. (Ben. v. 27315. 16.)

Le parfait défini des verbes en *ndre* se conjuguait de la manière suivante:

oins, *oinsis*, *oinst*, *oinsimes*, *oinsistes*, *oinstrent*, *oinsent*, etc.

et l'imparfait du subjonctif correspondant:

oinsisse, *oinsisses*, *oinsist*, *oinsissiens*, *oinsissieiz*, *oinsissent*.

E nostre Sire te manded ces paroles: Jo te *enuins* à rei sur Israel e de Saul de delivraï. (Q. L. d. R. II, p. 159.)

Quant tu fus humbles e petiz, Deus te fist chief sur tut sun pople de Israel; Deus te *enuignst* à rei, sur son pople de Israel. (Ib. I, p. 55.)

Il l'*oinst* davant toz les altres et si assemblat sor luy toz les oygnemenz de benigneteit, de mansuetume et de suaviteit. (S. d. S. B. p. 563.)

Mazelainne (Madeleine)
De ses larmes plorant lava
Les pies Jhesu k'il ot moult biaus,
Et resua de ses cheviaus,
Et puis les *oinst* d'un ongement
Qu'ele avoit gardet longement. (Phil. M. v. 10709-13.)

Cume ço oïd li poples, forment s'en *plainst* e plurad. (Q. L. d. R. I, p. 3.)

E *ateinst* l'umme Deu, si i parlad desuz un arbre ù il le truva. (Ib. III, p. 288.)

Tout son afaire a atourne,
En France vint, et moult se *plainst*
Del roi Ricart qui si l'*atainst*. (Phil. M. v. 19792-4.)

Maudit tute sa destinee
E l'ure qu'om li *ceinst* espee
E l'ure qu'il fu chevalier. (Ben. v. 5431-3.)

Geri li *sainst* le branc forbi d'acier
Qui fu Raoul le nobile guerrier. (R. d. C. p. 149.)

.... Et il l'*estrainst* par les costes. (P. d. B. v. 1288.)

Et furent mult destroit et mult irie, et mult se *plainstrent* de cels qui avoient faite la mellee entre l'empereor et le marchis. (Villeh. 466[c].)

Pesa lor mult, assez le *plainstrent*. (Ben. v. 12797.)

Et bien s'i prouva li soudans,
Quar à nos gens fist moult de bien,
Ne de lui ne se *plainsent* rien. (Phil. M. v. 22924-6.)

Al cors du mort porter espeissa la medlee,
Quer Alemanz i *poinstrent* come gent desvee. (R. d. R. v. 4007-8.)

Chil as quels il fu commande *poinsent* premiers, et li autres l'esgarderent, si com drois fu. (H. d. V. p. 183. IX.)

Bien les chacierent et *ataintrent*,
Qui d'ax abatre ne *se faintrent*. (Brut. v. 12638-9.)

Mirmande, un chastel orgoillos,
E vers eus mult contralios,
Ceinstrent d'environ e d'entor. (Ben. v. 29615-7.)

Deus me enveied jesque à tei, que jo t'*enuignsisse* rei sur sun pople de Israel. (Q. L. d. R. I, p. 53.)

Li espiriz nostre Signor manut sor luy; et coment dotteroit nuls k'il nel *oinsist?* (S. d. S. B. p. 563.)

Li archevesques mors estoit | Qui enoindre le roi devoit
N'i ot altre qui l'*enoinsist*,
Et qui sa main mettre i volsist. (Brut. v. 6681-4.)

Quant veit li reis Henris qu'il nel purra aveir,
Quida qu'il se *fainsist* tut pur lui deceveir. (Th. Cant. p. 15. v. 21-2.)

Le meillor hume e le plus sage
E le plus eslit chevalier
Qui unc i *ceinsist* brant d'acer... (Ben. II. v. 946-8.)

Fille, dist il, je vos ai mariee
Au millor home qui ainc *çainsist* espee. (O. d. D. v. 2515. 6.)
Drois empereres au coraige vaillant,
Je ne volroie, por l'onor de Mellant,
Qu'autres que je en *çainssist* ja le brant. (R. d. C. p. 193.)

Et mestiers fut ke ele andous cez choses *conjoinsist* ensemble. (M. s. J. p. 442.)

Dunc cumandad que il a *enpeinsissent* aval de cel solier, e il si firent. (Q. L. d. R. IV, p. 378.)

Et avec *d* (cfr. *prendre*):

Qui voies fosseroit, ou terre d'autrui, et on se *plaindist*, il en seroit à xl s. (1312. J. v. H. p. 551.)

Et elle estoit si fine belle,
Que n'avoit dame ne pucelle
Ens el païs qui l'*ataindist*. (R. d. C. d. C. v. 151-3.)

Le participe passé des verbes en *ndre* se terminait en *nt*.

Et totevoies ne redottet mies à oygnre Marie Madalene cest chief, jai soit ceu ke li Peres l'aust *oynt* si largement. (S. d. S. B. p. 562.)

Nostre Sire me seit propice, que jo mal ne li face, kar il est reis *enuinz* par nostre Seignur. (Q. L. d. R. I, p. 94.)

Si avint chose ke une femme aportat lo corselet de son fil ki astoit *estinz*. (Dial. de S. Grég. I.)

Je voi vos garnemanz *tainz* et ansanglantez. (Ch. d. S. II, p. 155.)

Puis a *chaint* le sien branc demainne,
Que millour ne pooit avoir. (R. d. l. V. v. 1772. 3.)
A paines porai le tissu
Deviser dont ele estoit *çainte*. (R. d. l. M. v. 2216. 7.)

Si disons et tesmoingnons, ke celi mardi li dis dus fu del tout en defaute de faire chou ke nous li aviemes *engoint*. (1288. J. v. H. p. 478.)

Sa gorge fu et maigre et *tainte*,
Sa grant biautez fut tote *estainte*. (Dol. p. 276.)
Bien nous ont monstre tuit li saint
Qui tant furent por Dieu *destraint*,
Ke ce que Dex dist n'est pas fable,
Ne ce n'est contrueve ne *faint*
Chou que sainte Escripture *paint*
De mort, de vie parmanable. (V. s. l. M. XXXVIII.)
D'or e d'azur, de inde e de blef
I out mainte bele ovre *peinte*.
De tantes parz fu l'ovre *aceinte*
Qu'en nule, ce quit bien e pens,
N'out tant fait en si poi de tens. (Ben. v. 26077-81.)
Ogiers a trait Cortain sa bone espee,
Et fiert un autre sus la targe doree,
Qu'en deus li a e *frainte* e tronçonee. (O. d. D. v. 5085-7.)

...Thodres li Ascres... avoit trives à l'empereour Henri et ne li avoit mie bien tenues, ains les avoit *enfraintes.* (Villeh. p. 150. CLXVII.)

Outre ce participe régulier de la langue d'oïl, le verbe *fraindre* en avait un second qui dérivait directement du latin *fractus.*

Et cil le fiert si en l'escu
Que il li a *frait* et fendu. (P. d. B. v. 3015. 6.)
M'espee est *fraite* joste le heux devant. (G. d. V. v. 2629.)
Naymon l'a *frete*, que tres bien l'asena. (Agol. v. 574.)

Les autres formes des verbes en *ndre* n'exigent aucune remarque particulière, les quelques exemples suivants suffisent à en donner une idée.

Imparfait de l'indicatif:

Gerard encontre, ki *apoignoit* vers li. (G. d. V. v. 1661.)
Et del aguilon le *poignoit.* (R. d. S. S. v. 1266.)
Entre les mors navres gisoit
Et de paor là se *fagnoit.* (Phil. M. v. 7750. 1.)
Jai aloient par le boscaige,
Et bestes et oisiax prenoient,
Au philosophe repairoient
Qui d'aus norrir ne se *fingnoit.* (Dol. p. 276.)

K'ele (la lumiere) *straindoit* les cuers... (S. Grégoire. V. Roquefort s. v. *straindre.*)

Li autres des sages estoit chiches et si avers qu'il ne vouloit riens despendre; et si angeleus que tout ce qu'il avoit il gardoit et *estreignoit* moult durement. (R d. S. S. d. R. p. 30.)

Des esperons le *destraingnoit,*
Et du chevestre le feroit. (R. d. Ren. t. I, p. 9.)
Et li Romain les encauçoient
Qu'à lor pooir les *destragnoient.* (Brut. v. 12252. 3.)
La gent qui aucun mal avoient
S'en *oignoient*, si garissoient. (S. N. v. 1360. 1.)

Futur et conditionnel avec *d* intercalaire:

Tant cum je mais *ceindrai* espee
Cum me peust il plus honir? (Ben. 15235. 6.)
En non Dieu, nies, je vos *saindrai* l'espee. (R. d. C. p. 145.)
E se li reis m'a point el gras,
Certes jeo *poindrai* lui el maigre. (Ben. v. 15383. 4.)

Et jo te musterai que tu fras, e quel que jo te musterai à rei *enuinderas.* (Q. L. d. R. I, p. 58.)

E si l'*enuingderas* que ducs seit sur mun pople de Israel. (Ib. I. p. 31.)

De ceo nel mescreez vos mie;
Mult volentiers, se il poeit,
Ja ce sachiez, ne s'en *feindreit.* (Ben. v. 15331-3.)

Cele nuit deviserent lor batailles, et ordenerent liquel *poinderoent* premerains, se ceu venoit al assembler. (H. d. V. 493[d].)

Participe présent:

Devant les autres vait *poignant* Aymeris. (G. d. V. v. 1492.)
Si s'entrecorent à vigor,
Romain vont cà et la *pognant*. (Brut. v. 12561. 2.)

Qui donques fust là à cel point, adonques peust veoir... l'empereour qui vait ses batailles ordenant et *destraignant* de l'une partie. (H. d. V. 494[a].)

Tot soavet en *estraignant*
L'a reboutee sor l'enfant. (P. d. B. v. 1275. 6.)

Et por ce ke pluisor lo desirent et nekedent ne parvinent mie de ci ke à la haltece de cele perfection, si dient il en *complaindant* à droit. (M. s. J. p. 465.)

Cfr.: Comme font les leons, qui sans auscunes armes ne *feignent* point de s'aller ruer au milieu d'un troupeau de bestes timides. (Amyot. Hom. ill. M. Cato.)

Ses familiers et amys le (Solon) tançoyent, disants qu'il seroit bien beste si pour crainte du nom seulement d'estre appelle tyran, il *feignoit* d'accepter la monarchie, laquelle devient incontinent juste royaulte, si celuy qui la prend est homme de bien. (Ib. ead. Solon.)

(Cato) ne *feignit* point d'entrer en picque et en querelle avecques le grand Scipion, qui pour lors, encores qu'il feust jeune, contendoit avecques l'aucthorite, puissance et dignite de F. Maximus. (Ib. ead. M. Cato.)

Brisson, courant contre Alexandre, *se feignit* en la course. (Montaigne. Essais, III, 7.)

Ce qui *poinct*, touche et esveille mieulx que ce qui plaist. (Ib. ead. III, 8.)

La maladie se sent; la sante peu ou point; ny les choses qui nous *oignent*, au prix de celles qui nous *poignent*. (Ib. ead. III, 10.)

On se sera peut-être étonné de n'avoir pas vu figurer *craindre* parmi les exemples que je viens de citer au sujet des verbes en *ndre*. J'avais, pour l'omettre, une fort bonne raison: Pendant toute la durée de la langue d'oïl, *craindre* s'est conjugué d'une manière propre, fort différente de celle des verbes en *ndre*.

CRAINDRE (v. fo.)

dérive du latin *tremere*. Après le changement du *t* initial en c, ce verbe prit les formes *cremir*, dans le nord et l'est du dialecte picard; *cremer*, *cremre*, en Normandie; *cremeir*, dans les dialectes mixtes. Quant au thème primitif bourguignon, la forme *cremmoir* des M. s. J. permet de conclure à *cremor*. De *cremre*, on forma *crembre* par l'intercalation ordinaire du *b* entre *m* et *r*. En quittant la Normandie, le *m*, qu'affectionnait cette province, devint *n*, et alors la combinaison *nr* prit sa lettre intercalaire, c'est-à-dire *d*, d'où *crendre*.

L'influence des formes renforcées des présents fit introduire l'*i* de la diphthongaison dans ces deux derniers thèmes, et l'on eut *criembre*, *criendre*.

Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, *criembre* se rencontre dans toute l'Ile-de-France et même en Champagne. Pour ce qui est de la partie ouest et sud-ouest de la première de ces provinces, *criembre* peut y avoir passé des dialectes voisins; mais ce thème a une origine propre dans l'est et en Champagne. Le futur et le conditionnel faisaient ici, après l'introduction de l'*i* de la diphthongaison au thème de l'infinitif, *criemrai*, *criemroie*, et, avec intercalation du *b*, *criembrai*, *criembroie*, d'où l'on forma, par analogie, le nouvel infinitif *criembre*.

Après 1250, on trouve les orthographes *crimbre*, *crindre*; puis, vers 1300, *creindre*. *Creindre* provient d'une nouvelle diphthongaison de la forme *crendre*. Comme je l'ai déjà fait observer plusieurs fois, cette diphthongaison avec *i* postposé est fréquente dans l'ouest de la Picardie et l'Artois, pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est de ces thèmes *crindre*, *creindre*, que se développa, par analogie aux verbes en *ndre*, la conjugaison que nous avons adoptée. Toutefois les anciennes formes de *craindre*, que je vais citer, restèrent encore en usage longtemps après le XIIIe siècle.

Faute d'avoir remarqué les transformations successives et tout à fait normales qu'éprouva le latin *tremere*, quelques philologues, se fondant sur ce que les verbes en *ndre* dérivent d'un primitif latin en *ngere*, ont pensé que *tremere* n'était pas la racine de *craindre*, et ils l'ont cherchée à tort dans les idiomes celtiques [1].

Voici quelques exemples des différents thèmes de *craindre*:

Quar el esgardement de la divine grandece aprent l'om com humilement l'om doit *cremmoir* sa venjance. (M. s. J. p. 489.)

Se vous me voles afranchir
Ne vous estuet de riens *cremir*. (R. d. M. p. 25.)

Cremir deivent lur princes paien e cristien. (Th. Cant. p. 81. v. 3.)
Devom plus *cremer* e doter. (M. d. F. II, p. 415; cfr. 414.)
Kar chascuns riches hum, qui Deu ne volt *cremeir*,
Alieve sur sa gent custume à sun voleir. (Th. Cant. p. 83, v. 2. 3.)

(1) On a encore objecté que *tremere* se retrouve sous la forme *tremir* dans l'ancienne langue. Cela est relativement vrai, c'est-à-dire suivant que l'on étend plus ou moins les limites de l'ancienne langue. *Tremir* est une création postérieure à la langue d'oïl, il date d'une époque où l'on avait perdu de vue l'origine de *craindre*. Le noveau dérivé de *tremere*, *tremir*, s'employait, du reste, dans un sens différent de celui de *craindre*; on s'en servait surtout pour exprimer l'idée de *trembler*, *frissonner*, *frémir*.

Mult est musars qui Dieu ne croit
Et cil mauves qui se recroit
De celui Seignor *criembre* et croire
Qui nule foiz ne set recroire
D'acroistre cels qui en lui croient. (Rutb. II, p. 160.)
Mult funt à *crendre* les seraines
Car de felonies sunt plaines. (Brut. v. 753. 4,)
E senz Deu *criendre* e senz raison. (Ben. v. 40658.)
Qui se fait et *crimbre* et amer. (V. s. l. M. VIII.)

Le présent de l'indicatif de *craindre* se conjuguait régulièrement fort en Bourgogne et en Picardie; ainsi

criem, criens, crient[1], cremons, cremeiz, criement;

plus tard: creim, creins, creint, cremons et creimons, cremeiz et creimeiz, creiment.

Par suite de l'influence de la seconde et de la troisième personnes du singulier, et des thèmes de l'infinitif en *ndre*, le son nasal s'introduisit souvent à la première personne du même nombre, dès le milieu du XIIIe siècle, et, pour le mieux marquer, on orthographia même *ng*. Cette orthographe, l'admission successive du *n* à d'autres formes, celles du subjonctif qui étaient souvent en *ge*, rendirent l'analogie avec les verbes en *ndre* plus palpable et favorisèrent aussi l'admission de *craindre* parmi les verbes de cette classe. Le dialecte normand ne diphthongait pas.

Impératif: criem, cremons, cremeiz.

Voici des exemples des présents et de l'impératif:

Chi vient une beste salvage,
Mult me *criem* que mal ne vous face. (Poit. p. 25.)
Je *criem* que n'avienge entre nos
Com entre un rei qui France tint
Et un soen fableor avint. (Chast. IX, v. 124-6.)
Si senz garde remaint, jo *creim* que ele soit perdue.
(Charl. v. 322; cfr. M. d. F. Biscl. 35.)
Fait i aurai maint lait pechie
Dunt *crem* Deus seit vers mei irie. (Ben. v. 11257. 8.)
N'i remaint dame qui n'i vienge.
Las! ja n'en tornerunt mais, ce *crien* ge. (Ib. I, v. 1681. 2.)

Le *n* final de ce dernier exemple paraît être pour la rime avec *vienge*, mais la consonne initiale du pronom sujet placé après exige le son nasal.

Hastez vous tost, car je me *crieng* morir. (G. l. L. I, p. 114.)

(1) Les formes *criens*, *crient*, où le *m* est remplacé par *n*, prouvent entre autres, que dès les plus anciens temps, le *m* a pris le son nasal devant une consonne.

Ne *criem*, ne dote, ne t'esmaies. (Ben. v. 39525.)
Comme son signor puis cele eure
De cuer l'aimme, *crient* et honeure. (R. d. M. p. 50.)
Qui ainme Dieu et sert et doute
Volentiers sa parole escoute:
Ne *crient* maladie ne mort. (Rutb. I, p. 48.)
Sours est Carlles, ne *crent* hume vivant. (Ch. d. R. p. 22.
En la vile, denz la cloison,
Là où li reis sont plus fort place,
Que mais ne *crienge* lor manace,
Fist faire tors, portaus e murs... (Ben. v. 37960-3.)

Cfr.: Ibid. I, v. 497; II. v. 689. 4221. 12195. 12235. 22879 29582. 34431, etc.

Metons arriere dos la paour de nostre Signour, en tel maniere que nous de mal faire ne le *cremons*. (H. d. V. 503 e.)

De ço somes espoente,
Mult en *creimon* estre esgare. (R. d. R. v. 10888. 9.)

Onques de moi ne vous *cremez*. (H. d. V. 503e.)
Ahi las e chaitif! dites mei que *cremez?*
Cremez vus que vus toille li reis vos poestez? (Th. Cant. p. 8, v. 21. 2.

Suer, dist Urrake, ne *cremes*. (P. d. B. v. 9719.)
Cil se *criement* de son morir. (Fl. et Bl. v. 400.)
Mai(s) or *criement* que ocis soie
Por ce que il ne m'ont veu
Puis que li rois u castel fu. (Brut. v. 9002-4.)
Mais nepuroc lor genz conreient,
Tant n'i *crement* ne ne s'effreient
Qu'il ne facent lor establies. (Ben. v. 8670-2.)
Toz jorz *crement* que lor deserte
Sur les cous lor chee e reverte. (Ib. v. 22476. 7.)
Assalt ne *creiment*, ne traire, ne lanchier. (O. d. D. v. 348
Lor parenz *creinent* encuntrer. (R. d. R. v. 15493.)

Le parfait défini avait trois formes: les deux premières, dérivant des thèmes primitifs en *m* final, *cremi* et *cremui*; la troisième, *crens*, *criens*, *creins*, formée sur les thèmes en *nr*, par analogie déjà aux verbes que j'ai réunis sous cette dénomination.

L'imparfait du subjonctif avait des formes correspondantes: *cremisse*, *cremusse*, *crensisse*, *criensisse*, *creinsisse*.

La forme du défini *cremui* paraît ne remonter pas au-delà du dernier tiers du XIIIe siècle, et sa correspondante de l'imparfait du subjonctif est extrêmement rare.

Pecchied ai en ço que n'ai tenu le cumandement Deu e tes paroles pur ço que jo *cremi* e obei al pople. (Q. L. d. R. I. p. 56.)

Le diex d'amors onc ne *cremut*. (R. de la Rose, v. 6913.)

Si s'enfui li quens de Cartres,
Qui *cremi* le duc et ses cartres. (Phil. M. v. 15640. 1.)
Quant vit Osmunt si travaillie,
Si errant, si abesoigne,
Dota e *crienst*, merveilla sei. (Ben. v. 14077-9.)
Dota e *crienst*, si out sospeçon
Que ce fust sa destruction. (Ib. v. 17940. 1.)
Mais cil qui Deu *cremirent* e qui l'orent ame,
En unt od grief suspir celeement plure. (Th. Ct. p. 29, v. 24. 5.)
Mult le *cremurent* tuit e loingtain e veizin. (R. d. R. v. 2292.)

Li fiz Amon s'aperchurent qu'il ourent mespris vers David, si se *criemstrent*. (Q. L. d. R. II, p. 152; cfr. III, p. 237.)

Mult l'en *crienstrent*, mult le doterent,
De lui mesfaire se garderent. (Ben. v. 17695. 6.)
Qui *creinstrent* que Rous fust venus. (Ib. v. 5901.)
Se je lui veoir ne *cremisse*,
Riens plus volentiers ne veisse. (R. d. l. M. v. 5971. 2.)
Si n'en *crensisse* estre blasme,
N'i eust rien de la tor rendre. (Ben. v. 32227. 8.)
Quant l'aventure oent del moine, | E cum li dus la testemoine,
N'i out un sol ne s'en *crensist*
E sa fole ovre n'en gerpist. (Ib. v. 25928-31.)
Sempres les *criensist* comparer. (Ib. v. 28521.)
N'i ot baron qui il *criensissent*,
Ne por qui rien faire volsissent. (Brut, v. 8971. 2.)
U k'il volsissent la preissent
Seurement, rien ne *cremissent*. (R. d. R. v. 14716. 7.)

Imparfait de l'indicatif:

Ne sai, feit il, mais je *cremeie*
Que de la nef getez sereie. (M. d. F. II, p. 326.)
Por ço se *cremoit* et doutoit,
Et en ses cambres se muçoit. (P. d. B. v. 417. 8.)

Tes serfs mis mariz est morz, e bien le seus que pruzdum ert e que il *cremeit* Deu. (Q. L. d. R. IV, p. 355.)

Normant ne altre ne *creimeit*. (R. d. R. v. 10960.)
Li vos haubers n'a pas mon colp tenu,
Et si disies ne *cremies* un festu
Ne fier, n'espie, tant par fust esmolu. (O. d. D. v. 11376-8.)

Li autre remestrent en Constantinople en grant mesaise com cil qui *cremoient* perdre la terre. (Villeh. 478[c].)

Qant ere iriez mult se *cremeient*
Seur tute rien trop me duteient. (M. d. F. II, p. 111.)
Por ço dotoent e *creineient*
K'à lor parenz se cumbatreient. (R. d. R. v. 15498. 9.)

Futur et conditionnel:

Adonc si ne *crendras* neient. (Ben. v. 15563.)
Ja mar *crendrez* nul hume à mun vivant. (Ch. d. R. p. 31.)
Mult les *criendrunt* Engleis, Peitevin et Normant.
(Th. Cant. p. 168, v. 19.)
Baron, dist Baudoins, j'an *criembroie* aviler.
(Ch. d. S. II, p. 108; cfr. p. 182.)
Se si tost m'an fuioie, j'an *criembroie* avillier. (Ib. II, p. 152.)
Crendreit, si la chose ert oïe,
Torne li fust à coardie. (Ben. v. 25168. 9.)
Tuit *crendreient* estre eissillie. (Ib. v. 30656.)

Participe passé: *cremut*, *crent*, *crient*.

Dunt del tot fust aseurez
E forz e *crenz* e redutez . . . (Ben. v. 17751. 2.)
De totes choses est *cremuz*. (Chast. prol. v. 123.)
Franc, dist Rollans, bonne gent honoree,
Sor toutes autres *cremue* et redoutee,
Com voz voi hui de seignor esgaree! (Ch. d. R. Intr. XXI.)

On voit par les exemples qui précèdent, que le verbe *cremir* s'employait avec le pronom *se*, non pas comme aujourd'hui pour signifier se redouter, avoir peur de soi, se redouter réciproquement, mais dans la signification que nous donnons à *craindre*.

Le verbe *geindre*, dont nous nous servons encore quelquefois, avait eu pour forme primitive *gemir*, *gemer* = gémir, déplorer. *Gemir* (v. fo.), dérivé de *gemere*, a subi les mêmes transformations que *cremir*; il se conjuguait de la même manière que ce dernier, excepté qu'il n'a pas eu de forme en *oir* et que le participe passé faisait *gemi* (mais aussi *gent*, *gient*). Ainsi *gemir* et *geindre* sont primitivement un seul verbe, dont on a fait plus tard deux verbes fort distincts dans leur conjugaison.

Parfont sospire et *gient* apres
Bas et soef, et gist en pes. (P. d. B. v. 1241.)
Mult s'alentist et aperece,
Vers les esperons plie e *gient*,
Qu'à peine sor les piez se tient. (Ben. v. 28467-9.)
Jure e patible e noise e *gient*. (Ib. v. 21880.)
Qui armes baille à ennemi
S'il meurt, ne doit estre *gemi*. (Robert. t. II, p. 363.)

Epreindre (exprimere), *empreindre* (imprimere), etc. ont encore passé de la même façon que *craindre*, *geindre* dans la conjugaison des verbes en *ndre*. Voilà pourquoi j'ai dit au commencement de cet article que, dans le principe, les verbes en *ndre* dérivaient tous de primitifs latins en *ngere*.

B. Je viens aux verbes en *uire*, qui dérivent de primitifs latins en *ucere*, *ocere*, *uere*.

Quant à leur conjugaison: les verbes en *uire* forment, dans la langue d'oïl, deux classes fort distinctes: *a*) Les uns se conjuguaient de la même manière qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'aux XIIe et XIIIe siècles,. on employait le *s* (= c) comme dans la langue fixée, à l'exception toutefois que cette lettre se montre aussi à l'infinitif; *b*) les autres rejetaient complètement le *s*.

a) *Nuire* (nocere), *luire* (lucere), et leurs composés, appartiennent à la première subdivision.

Nuire (v. fo.)

a eu pour forme primitive, en Bourgogne et en Picardie, *nosir*; en Normandie, *nure*. *Nosir* ne fut pas de longue durée; on introduisit de bonne heure *u* au radical, en partie par analogie au verbe *luisir*, en partie par suite de l'influence des formes renforcées des présents; d'où *nuisir*. *Nure* devint *nuire* et même *noire* (v. trouver) sur les confins des dialectes normand et picard, normand et bourguignon. Plus tard *nure* reparut comme une variété de *nuire*.

Bernier l'oï, si commence à rougir.
Signor, fait il, penseiz de moi *nuisir?* (R. d. C. p. 192.)
Qui o Deu se veut bien tenir,
N'est rien qui li puisse *noisir*. (Chast. pr. v. 185. 6.)
Qui sen forfait en tel maniere
Venistes aidier as Waucreis
Pur *noire* mei e mes Daneis. (Ben. v. 2886-8.)
Maint engin pur mei *nuire* sovent avant mis unt..
(Th. Cant. p. 79, v. 6.)
Il ne peuent *nure* n'aider. (Fabl. et C. IV, 172.)

Le présent de l'indicatif se conjuguait sans doute régulièrement fort: *nuis* (v. mourir), *nues*, *nuet*, *nosons*, *noseis*, *nuesent*; mais, dès la fin du XIIIe siècle, la diphthongaison *ui* s'était introduite à l'infinitif et elle passa rapidement à toutes les formes.

Cil qui *nuist nuese* ancore, et qui est justes soit saintifieis ancores. (Apoc. f. 48. r. c. 2.)

Des corages d'esgaiemenz
Qui mult *nuisent* à foles genz. (Ben. v. 12753. 4.)
Jusq'an terre le fondent et les motes deffont,
Que ne *nuisent* an l'ost qant c'iert que passeront.
(Ch. d. S. II, p. 55.)

Parfait défini: *nui*; imparfait du subjonctif: *neusse*.

Mais lor orgoel, jo croi, lor *nut*,
Et cil vainquit qui vaincre dut. (Brut, v. 9145. 6.)

Ne lor *nut* tant nord est ne bise
Qu'en Danemarche n'arivassent
Queu mer orrible qu'il trovassent. (Ben. v. 27552. 4.)

Cfr. Chast. XII, v. 242; R. d. R. v. 10244, etc.

Si ke li rois ne le seust
Et que de riens ne nous *neust*. (R. d. l. M. v. 3747. 8.)
N'estre n'en deit, qu'il nos *neust*
Mult volentiers, se il peust. (Ben. v. 9204. 5.)

Cfr. *noisissent* (v. t. I, p. 353, l. 3.)

Participe passé: *neu*.

Mult ont greve, mult ont *neu*. (Rutb. I, p. 199.)

Neu (v. t. II, p. 107, l. 29.)

Luire

avait les formes *luisir* et *luire*, qui probablement avaient été précédés de *lusir*, *lure*; mais on ne retrouve aucun exemple de ces derniers. *Luire* signifiait *luire*, *briller*.

Governale vit une charire
En une lande *luire* arrire. (Trist. I, p. 82.)
Ainz est la meson si obscure
C'on ni verra ja soleil *luire*. (Rutb. II, p. 35.)
Escuz e helmes *reluisir*. (R. d. R. v. 9091.)

Si cum li lumiere ke *luist* en tenebres. (S. d. S. B. p. 525.)

Cuntre le ciel sur tuz les altres *luist*,
Siet el ceval qu'il cleimet Salt Perdut. (Ch. d. R. p. 62.)
Plus *reluist* que carbons par nuit. (Poit. p. 41.)
L'elme li freint ù li carbuncle *luisent*
Trenchet le cors e la cheveleure. (Ch. d. R. p. 52.)
Par la lune qui cler raiout
Et *luiseit* dedenz la maison. (Chast. XXI, v. 12. 13.)

Enmei la malvaise et perverse genz entre cui vos *luisiez* si cum lumieres el monde. (M. s. J. p. 441.)

Lusanz (Charl. p. 11); *relusant* (t. I, p. 387, l. 4); *luisant* (t. II. p. 16.)

Remarquez encore les composés *transluire*, *tresluire*, être transparent, reluire; *entreluire*, luire à demi, luire à travers plusieurs choses.

b) La seconde subdivision des verbes en *uire* comprend *duire* (ducere) et ses composés; les dérivés du simple latin *struere*, qui n'a pas été admis dans la langue d'oïl.

Duire signifiait conduire, diriger, guider, instruire, enseigner, apprendre, s'instruire, convenir, plaire, appartenir, ajuster, caresser, échapper.

Aduire, amener, conduire, emmener, emporter, saisir — participe passé: porté à, accoutumé, instruit.

Conduire, conduire, mener, guider, protéger.

Aconduire, amener.

Deduire, *se deduire*, *desduire*, se divertir, s'amuser, se réjouir; s'occuper de quelque chose, se donner du mouvement.

Esduire, écarter, éconduire, éloigner; *s'esduire*, échapper.

Entreduire, introduire, enseigner, former, rendre sage.

Sosduire, séduire, engager subtilement qqn. à qqc., amener adroitement qqn. à ses fins.

Surduire, séduire, débaucher.

Reduire (se), se rassembler, se réunir.

Reduire, remettre, reconduire, ramener.

Enduire, induire, amener — enduire — faire entrer, enfoncer.

Enstruire, *estruire*, instruire, instruire à fond, initier.

Estruire, construire, édifier.

Destruire, détruire, ruiner, consumer, mettre à mort. (V. t, II, p. 68, l. 23.)

Pardestruire, détruire de fond en comble.

Construire, construire, établir.

Bien sout esprevier *duire* e ostour e falcon. (R. d. R. v. 3825.)

Je vuel entre mes voisins estre
Et moi *deduire* et solacier. (Rutb. I, p. 130.)

Il avint jadis, en ceste vile, par .i. jor qui est apelez le roi des diemenches, c'est le jor de la Trinite, que tuit chevalier se doivent *deduire* sor lor chevaus et pendre les escuz au(s) cos. (R. d. S. S. d. R. p. 17.)

E venud fud de Rogelim pur *cunduire* le rei vers le flum. (Q. L. d. R. II, p. 194.)

Devis e parti e espars
Se sunt pur le païs *destruire*
E pur le grant aveir *aduire*. (Ben. I, v. 1052-4.)
Ne s'en sevent mais si *esduire*
Qu'à cinc cenz d'eaus senz purloignier
N'en facent les testes seignier. (Ib. v. 16147-9.)
Encor querra force e aïe
A *pardestruire* Normendie
E à vengier sa grant dolor. (Ib. v. 16678-80.)
Si terre lur plout à *destruire*,
Ore lur replaist plus à *estruire*
E à noblement ratorner. (Ib. v. 7068-70.)

Uire a-t-il été la forme primitive de ces verbes? Tout ce que l'on a vu jusqu'ici des thèmes primitifs de nos verbes permet déjà de répondre négativement à cette question, et l'on a en outre des exemples de *ure*, qui a précédé *uire*, (*dedure*, Trist. II, p. 115 *destrure*, Charl. v. 226); mais ces exemples ne se rencontrent que dans des textes normands ou dans ceux où l'influence normande est notoire. Les plus anciens monuments

bourguignons et picards portent déjà *uire*, ce qui prouve que *uire* a disparu de fort bonne heure dans ces deux dialectes. *Uire* s'établit promptement aussi en Normandie.

Les exemples suivants donneront une idée de la manière dont ces verbes se conjuguaient.

Ki ço *duit* e governet ben deit estre poant. (Charl. v. 97.)

Il n'ainment joie ne deduit;
Qui lor done, si les *deduit*,
Et les solace, et les conforte. (Rutb. II, p. 70.)

Et Baudoins retorne an la cite antie,
Biau s'anvoise et *deduit* avecques sa maisnie. (Ch. d. S. II, p. 103.)

Conoist que Lowis s'en fuit,
Que de la bataille s'*esduit*. (Ben. v. 16398. 9.)

Cil à cui tu paroles te *sosdut* et enchante. (Ch. d. S. I, p. 239.)

Cette orthographe en *u* pur dans un texte champenois de cet âge, me paraît fort douteuse. On en a de semblables qui sont encore plus nouvelles, je le sais; mais d'ordinaire elles se trouvent à la rime.

Or entendes, segnor trestuit,
Con faitement il le *sosduit*. (P. d. B. v. 4367. 8.)

En iteu sen n'en tel maniere
N'oï unc mais faire preiere
Que je me *destruic* e ocie. (Ben, v. 16690-2.)

Si famine vient en la terre, u corrumpuz seit li airs e pestilence descunfise e *destruie* les blez. (Q. L. d. R. III, 262.)

Si comanda sor tote rien
L'enfant à garder par maistrie
Sor lur menbres e sor lor vie,
Qu'il n'enchapt ne qu'il ne fuie
Ne que Osmunt ne l'en *esduie*. (Ben. v. 13716-20.)

I velt q'avec sei le reteingne,
Des ars l'*entreduie* et enseigne. (Dol. p. 159.)

Senz autre terme qui'n seit pris
Cunduium là nostre navie. (Ben. v. 3876. 7.)

Cist enchaucent, li autre fuient
Qui n'unt leisir que de els s'*esduient*. (Ib. II, v. 2745. 6; cfr. t. I, p. 185, l. 23.)

Par droite force et par destroit
Od les armes qu'il *conduioit*... (Brut, v. 12318. 9.)

Quand sainz Paules *enstruioit* son chier disciple... (M. s. J. p. 511.)

Homes et femes ocioient,
Tote la terre *destruioient*. (L. d. M. p. 54.)

Joffrois li marechaus de Champagne chevaucha devant et les *conduist*. (Villeh. 476[d].)

Li emperere en tint sun chef enbrunc,
Si *duist* sa barbe, afaitad sun gernun. (Ch. d. R. p. 9; cfr. p. 31.)

Dunc prist l'arcevesque en sa main,
Si *aconduist* le conte Alain
Au duc por faire son voleir. (Ben. v. 31206-8.)

Et corrurent par tot le païs, et gaaignerent granz gaains, et *destruistrent* une cite qui avoit nom Aquile. (Villeh. 485ᵉ.)

Li Deu az genz de par la terre ne pourent encuntrester à mes ancestres, ens *destruistrent* tute Gozam', e Aran, e Reseph, e les fiz Eden ki mestrent en Thelassar. (Q. L. d. R. IV, p. 412.)

Si *destruisent* Bruges et Gant . . .
Et parmi Hainau s'en alerent
Droit à Condet, là sejornerent
De la tiere *destruisent* moult . . . (Phil. M. v. 12822. 5-7.)

Kar à nus dut estre manded primerement que nus nostre seignur le rei *cunduissuns* à sun paleis. (Q. L. d. R. II, p. 196.)

Mais jo te *conduirai* avant del flum. (Ib. p. 195.)

Destruisissent (t. II, p. 117, l. 44).

Qu'à grant dolor *destruiriez*
Si tost cum plus tost porriez. (Ben. v. 16696. 7.)
Ensi com cil m'a enditie
Qui le (l'esprevier) m'a afaitie et *duit*,
Si l'emporteres por deduit. (R. d. l. V. v. 2459-61.)
Cil sont *duit* de granz cox recevoir et doner. (Ch. d. S. II, 72.)
Nus ne se pot vis escaper
S'il ne fust bien *duit* de noer. (R. d. R. v. 10379. 80.)
Duit e sage sunt del mestier. (Ben. v. 33516.)
Le cop par grant vertu *conduit*,
Par mi le pel li a *enduit*
Le fier trenchant plus d'une espane. (R. d. l. V. v. 4874-6.)
Li graindre anemi Diex si sunt li renoie,
Quant il sunt à mal faire *aduit* et avoie.
(Test. de J. d. Meung., v. 641. 2.)

Souduit (v. t. I, p. 272, l. 25.) *Sosduite* (v. t. II, p. 49, l. 5.)

Estruis (v. t. I, p. 156, l. 29.)

Par tes grans tribulations
Sera la loys Jhesu *destruite*,
Et la malvaise lois *estruite*. (R. d. M. v. 154-6.)

Vers le milieu du XIIIe siècle, ce mode de conjugaison commença de se troubler; en Picardie et en Bourgogne, on introduisit le *s*, qui nous est resté. Cependant les cas où *s* est employé doivent encore être considérés comme de rares exceptions.

Li dus Gerard les *conduisoit* devant. (G. d. V. 464.)

Cfr.: . . . Comme si l'on ne debroit pas former les moeurs des enfants, et les *duire* et addresser dès et depuis leur naissance à une mesme fin. (Amyot. Hom. ill. Comp. de Lycurgus avec Numa Pompilius.)

Ce que ceux là faisoyent par vertu, je me *duis* à le faire par complexion. (Montaigne. Essais, III, 10.)

L'exemple de Grus ne *duira* pas mal en ce lieu. (Ib. ead. III, 6.)

Il luy voulut donner l'abbaye de Bourgueil, ou de Saint Florent, laquelle mieulx luy *duiroit*, ou toutes deux s'il les prenoit à gre. (Rabelais. Garg. I, 52.)

Par telles escarmouches, ils en devindrent plus hardis, plus aggueris, et mieulx *duicts* aux armes qu'ils n'estoyent auparavant. (Amyot. Hom. ill. Pelopidas.)

Et *duisant* aux armes les souldards qu'il avoit rallies. (Ib. ead. Demetrius.)

Or allez de par Dieu qui vous *conduye*. (Rabelais. Pant. V, 47.)

Laquelle nouvelle entendue, sortirent au devant de luy tous les habitants de la ville en bon ordre, et en grande pompe triumphale, avec une liesse divine, et le *conduirent* en la ville. (Ib. ead. II, 31.)

Puisque vous l'avez accorde, il le vous fault supporter patiemment, et ne perdre pas le courage pour cela, vous *reduisants* en memoire que vos ancestres, par le passe, ont quelquefois donne la loy aux austres. (Amyot. Hom. ill. Phocion.)

Les jeunes gents es lieux où ils se *reduisoyent* ensemble pour s'esbattre aux exercices de la personne. (Ib. ead. Nicias; cfr. Lycurgus.)

Il (Furius Camillus) *induisit* les hommes, qui n'estoyent point mariez, à espouser les femmes vefves. (Ib. ead. Furius Camillus.)

Theoxena ne peut estre *induicte* à se remarier, en estant fort poursuyvie. (Montaigne. Essais, II, 27.)

Notre verbe *cuire* (coquere) paraît avoir flotté entre les deux classes des verbes en *uire*, cependant le mode de conjugaison actuel était le plus répandu au XIIIe siècle. *Cuire* était souvent employé pour *brûler*, en parlant du supplice du feu.

Cuire (v. t. II, p. 182, l. 13 et 14).

Lendemain li dis que le suen fiz meissums à *cuire*. (Q. L. d. R. IV. p. 369.)

Au gastel qui *coeit* alai,
Dou feu le trais et sil menjai,
Auques ert cruz, mes que chaleit. (Chast. XVII, v. 136-8.)

Coisiez del polment à noz ovriers. (Dial. de S. G.)

Que fas-je donc? Sans plus parler,
Je vueil qu'il y voit tout nu piez,
Si que les plantes li *cuisez*
Et ardez toutes. (Th. Fr. M. A. p. 273.)

Que la lasse d'ame *cuira*
En enfer. (Rutb. II, p. 2.)

Cuiront (v. t. II, p. 182, l. 34. 35).

Des garez en i out de *quiz*. (Ben. v. 26825.)

Enfin *bruire* mérite quelques observations particulières. Ce

verbe, qui se montre aussi sous la forme *bruir*, avait deux significations: 1° *bruire*, 2° *brûler*. M. Diez, après Ménage, dérive *bruire* du latin *rugire*, en admettant que le *b* est peut-être dû à l'influence de l'allemand *brausen*; mais il ne s'explique pas sur *bruire* = *brûler*, ce qui semble prouver qu'il regarde *bruire*, dans ses deux significations, comme deux verbes différents. Quoi qu'il en soit, je crois que M. Diez se trompe en rapportant *bruire* à *rugire*. *Bruire* = *bruire* et *brûler*, dérive d'une seule racine, et elle appartient aux langues germaniques. Il est de la même famille que l'allemand *brauen*, *braten* (vieux *brihan*, *brahan*, brûler), affiliés à *brennen*. Ces mots ont désigné primitivement l'idée de bruire, pétiller, mugir dans l'action de brûler, et ensuite le brûler même. *Brauen* signifia d'abord le bruit que fait la chose qui cuit, qui rôtit; *brausen*, dont parle M. Diez, est une extension de forme de ce verbe et sert à présent à désigner le son que produit la chose en cuisson, tandis que *brauen* = cuire, ne s'emploie plus que pour le cuire de la bière (brasser). *Brauen*, en anglo-saxon *brivan*; *braten*, rôtir, en anglo-saxon *braedan*, *bredan*, rôtir; *brastlian*, brûler, bruire, mugir, rompre; *brennen*, faire de la chaleur, préparer par la chaleur, briller, en gothique *brinnan*, en anglo-saxon *byrnan*, brûler, *bernan*, allumer [1].

Voici quelques exemples de ce verbe.

> Trestoute tierre en deuroit *bruire*. (R. d. S. S. v. 1670.)
> Ferai les espines *bruir*,
> Avant que nus i puist venir. (R. d. l. M. v. 933. 4.)

Brut (v. t. II, p. 70, l. 12).

> Et la chandele jus chai,
> Tot mist en cendre et tot *brui*. (Chast. XXIII, v. 95. 6.)
> Et les nues tot mesle mesle
> Getoient [2] noif et pluie et gresle,
> Li tonoirre et li vent *bruioient*,
> Si que trestot l'air destruioient. (Romv. p. 529, v. 8-11.)
> Il leur respont qu'ele est *bruie*. (R. d. l. M. v. 1035.)
> De male flame soit *bruie*! (Poit. p. 19.)

Bruant (v. t. I, p. 132, l. 10).

(1) Pour ce qui est de la terminaison *re*, rien n'empêche d'y voir une imitation de la forme latine *rugire*, à laquelle on préposa de bonne heure un *b* (brugit pour rugit, dans la L. d. Alam.), moins sans doute pour créer une onomatopée, que par suite de l'influence allemande. — Si l'on ne veut pas reconnaître que *bruire*, dans ses deux significations, était un seul et même verbe, on devra toujours admettre l'origine indiquée pour *bruire* = brûler, qui nous est resté dans *brouir* et *bruir*. L'occitanien *braousi* = *brauzir* prouve que la racine a eu un $\bar{o}$ long ou *au* pour voyelle radicale.

(2) Le texte porte *gesoient*, qui ne donne aucun sens.

APPENDICE.

I. L'ancienne langue avait une conjugaison périphrastique complète de la forme active. On la faisait en joignant *être*, *aller*, *venir*, au participe présent d'un verbe quelconque. Cette réunion de deux verbes sert à exprimer certaines idées secondaires que ne rend pas le verbe simple; on évite ainsi l'emploi d'autres parties du discours, et la brièveté y gagne.

a) Le participe présent joint à *être* exprime la persévérance de l'action. Cette tournure était d'un fréquent usage dans la langue d'oïl; Marot l'emploie encore assez souvent; aujourd'hui elle est vieillie.

V. les exemples t. I, p. 96, l. 13; p. 185, l. 30; p. 19., l. 8; t. II, p. 47, l. 12; p. 91, l. 41; p. 207, l. 30; etc. etc.

b) *Aller* avec le participe présent exprime une action continue. A la fin du XVIe siècle, cette tournure tombait déjà en désuétude, et depuis on ne l'employa plus guère qu'au sens propre, c'est-à-dire p. ex. que *il va lisant*, signifie *il va et il lit;* ou bien, selon Ménage, au sens impropre, pour exprimer la continuité de l'action. *Aller* avec un participe présent précédé de la préposition *en*, exprime une idée de progression[1].

V. les exemples t. I, p. 76, l. 11 et 13; p. 129, l. 5; p. 135, l. 29; p. 148, l. 4; p. 163, l. 23; p. 217, l. 23; p. 222, l. 36; p. 288, l. 29; p. 387, l. 6; t. II, p. 47, l. 9; p. 200, l. 1; etc. etc.

c) La combinaison de *venir* avec le participe présent est trop ordinaire dans la langue fixée pour que j'aie besoin de m'y arrêter.

II. La langue, dans son développement progressif, cherche à individualiser les idées et à distinguer de plus en plus les formes qui servent à les exprimer. La plupart des verbes étant devenus transitifs, le besoin se fit sentir de désigner d'une manière bien marquée la signification intransitive qu'on leur donna, et la langue créa la forme *réfléchie*. Pour se faire une idée juste de la valeur de cette forme, il est nécessaire de la comparer aux formes correspondantes des autres langues. Le moyen du grec n'est, dans le principe, qu'une forme réfléchie: τύπτομαι équivaut à τύπτω με. Le passif se développa ensuite du moyen. Les verbes déponents du latin sont aussi composés avec le pronom réfléchi (*r* = *se*, pour les trois personnes), et, comme en grec, la signification passive s'est dégagée plus tard de la signification réfléchie.

(1) Je ferai observer en passant que le verbe *aller* sert à exprimer le futur: *je vais travailler*.

La forme *passive*, déjà très-défectueuse en latin, n'a pas de formes particulières pour ses temps dans les langues romanes. Nous avons recours, pour former le passif, au participe passé et au verbe *être*, que les Latins employaient à plusieurs temps, p. ex.: *je suis aimé*, *j'étais aimé* etc.; mais il faut bien observer que *je suis aimé* répond au latin *amor*, et non pas à *amatus sum*. Ainsi *sum* est pour le présent, *eram*, pour l'imparfait, *fui*, pour le parfait défini, etc.

Être sert encore à former les temps composés de la forme active des verbes intransitifs, et à conjuguer les verbes réfléchis, parce que la signification de ces derniers, comme on vient de le voir, se rapproche beaucoup de celle des verbes passifs.

La forme réfléchie sert aussi à exprimer l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres: *se battre*, *se toucher*. Souvent, pour exprimer avec plus de clarté ce sens *réciproque*, on ajoute *l'un l'autre*, ou un des adverbes *réciproquement*, *mutuellement*, ou l'on place le mot *entre* avant le verbe. On a déjà pu remarquer que ce dernier moyen était celui dont se servait presque exclusivement l'ancienne langue. Voyez le Glossaire aux mots *entracoler*, *entrafier*, *entraider*, *entramer*, *entraprocher*, *entrassembler*, etc.

On trouve, dans l'ancienne langue, un grand nombre de verbes conjugués avec le pronom réfléchi, que la langue fixée rejette le plus souvent. Les verbes de cette espèce sont d'ordinaire ceux qui expriment un mouvement corporel ou le repos. Au contraire, beaucoup de verbes réfléchis perdent le pronom, sans que, pour tout autant, leur signification en soit changée. Ainsi on disait *s'aller*, *s'en aller*, *s'en issir*, *se disner; se dormir*, *coucher* et *se coucher*, *laver*, etc. Enfin beaucoup de verbes dont l'ancienne langue faisait encore usage dans leur emploi primitif, n'ont été admis par la langue fixée que sous la forme réfléchie, p. ex. *moquer*.

> Car dure et mauvaise seroie
> S'à essient je vous *moquoie*. (R. d. C. d. C. v. 2189. 90.)
> Il ne dengna plourer, tant eust de hachie,
> Ains en *moquoit* les autres et tanchoït à la fie . . .
> (Fierabras p. III, c. 2.)

On trouve encore *mocquer un mal*, dans Ronsard.

Dans la langue d'oïl, beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui, l'infinitif prenait une signifiation passive.

> Plus ont paor de mort que de metre an prison. (Ch. d. S. I, p. 39.)

c'est-à-dire *ils ont plus peur de la mort que d'être mis en prison*. (V. t. II, p. 47, l. 44).

On exprime souvent les temps du passif par la forme active avec le pronom réfléchi : *ces fruits se vendent* = *venduntur*, c'est-à-dire *vendunt se* : ainsi il y a décomposition exacte du latin. Il est bon de remarquer que cela n'a lieu qu'aux troisièmes personnes.

Enfin le passif peut encore être rendu par *on* : *on dit* = *dicitur*.

III. La langue se sert de la forme *impersonelle* du verbe, quand on affirme dans la phrase une action sans un sujet de l'action. Ainsi, en disant *il pleut*, nous affirmons une action sans nous représenter un être comme le sujet de cette action. Cependant nous sommes accoutumés à regarder toute action comme l'action d'un être, et, lors même que nous ne nous représentons aucun sujet de l'action, nous désignons un sujet dans la phrase au moyen du pronom personnel neutre de la troisième personne. Ce pronom, qui sert simplement à completer la forme de la phrase, prend le nom de sujet grammatical, pour le distinguer du sujet logique, au moyen duquel on désigne un être comme le sujet de l'action.

Les verbes impersonnels étaient beaucoup plus nombreux dans l'ancienne langue qu'aujourd'hui. Nous avons perdu entre autres : *il ajorne*, *il avesprit*, *il anuite*, *il afiert*, *il (m')abelist*, *il me membre*, *il loist*, etc.

Pour indiquer simplement l'existence d'un objet, on se sert de *il est (était, fut)* et de *il y a*. Touchant *il y a*, dans l'ancienne langue, voy. t. I, p. 258.

Il sunt quatre manieres del mal d'idropisie. (Th. Cantb. p. 170, v. 13.)

J'ai déjà parlé des phrases impersonnelles : *être beau*, *laid*, *tart*, *vis*, *mestier*. (V. t. I, p. 258. 273. 274.)

Le sujet grammatical, que nous exprimons toujours, se sous-entendait souvent dans l'ancienne langue. Notre *n'importe*, *reste à savoir*, *plût à Dieu* sont des restes de cet usage.

VI. Remonter aux premiers temps de la langue, déterminer la forme du régime de chaque verbe et la comparer à celle du latin, poursuivre cette recherche de siècle en siècle, fixer l'époque où il s'est fait un changement et indiquer, autant que possible, les nuances de signification ou autres causes qui ont amené ce changement : ce serait là un travail aussi intéressant qu'utile, mais trop étendu pour trouver place dans cette grammaire. Voici quelques exemples de verbes auxquels la langue d'oïl donnait un régime différent de celui qui a été admis par la langue fixée.

Consentir, verbe actif, ne s'emploie aujourd'hui qu'au palais

et dans le langage diplomatique. Corneille aime à donner à ce verbe un complément direct.

Du moins César l'eût fait, s'il l'avait consenti.

C'est le souvenir d'un ancien usage, v. t. I, p. 403, l. 31. Mais aussi *consentir à qqch*,, v. t. I, p. 66, l. 34. *Consentir qqch. à qqn.*, v. t. I, p. 300, l. 2; *consentir à qqn.*, v. t. I, p. 65, l. 31. V. le Glossaire pour la signification.

Croire avec un complément direct ou indirect (préposition *en*). V. t. I, p. 237; p. 278, l. 13; p. 74, l. 42; t. II, p. 136-38.

Gauchir (guenchir), aujourd'hui intransitif, s'employait autrefois transitivement.

Pur ço atendi iluec, ne volt la mort guenchír. (Th. Cantb. p. 145, v. 9.)

Gémir qqch.

Pour ce à terre cy m'asserray,
Et mon pechie cy gemiray
Amerement. (Th. F. M. A. p. 467.)

Mocquer qqn. V. ci-dessus II.

On trouve quelquefois *prier à qqn.*

Pria leur qu'il li pardonaissent. (R. d. l. M. v. 6811.)

Sembler, *ressembler qqn.* V. t. II, p. 85, l. 13.

Par tels paroles vus resemblez enfant. (Ch. d. R. p. 69.)

Ressembler qqn. se trouve encore dans Rabelais, Amyot et Montaigne.

Il blasmoit et hayssoit neantmoins le plus asprement qu'il est possible ceulx qui le ressembloyent. (Amyot. Hom. ill. Marcus Crassus.)

Servir qqn. et *à qqn.* V. t. I, p. 74, l. 43; p. 231, l. 31; p. 235, l. 28; p. 127, l. 10; p. 129; p. 183, l. 25; etc. Cfr.:

Un grant coutel à quisinier,
Qui sert de la car despicier,
A sour le dreceoir trouve. (R. d. l. M. v. 681-3.)

(Les Lacedaemoniens) estimoyent tous, qu'ils n'estoyent point nays pour servir à eulx mesmes, ains pour servir à leur païs. (Amyot. Hom. ill. Lycurgus.)

V. L'inifitif peut se joindre à un autre membre de la phrase au moyen d'une préposition, alors il remplace en général le gérondif ou le participe futur passif du latin. Il tient en outre la place du supin, du participe futur actif et de l'infinitif de la langue latine. La littérature romaine n'offre aucun exemple de l'infinitif joint à une préposition.

Dès les plus anciens temps de la langue d'oïl, on trouve devant l'infinitif les mêmes prépositions qu'aujourd'hui; mais leur emploi différait en bien des cas de celui que l'usage moderne a consacré. Voici quelques exemples de ces différences.

Nous disons *désirer faire* ou *de faire;* l'ancienne langue connaît la première construction, mais elle se servait de la préposition *à* au lieu de la préposition *de* dans la seconde. *Désirer à faire* était plus ordinaire que *désirer faire.*

Nous *desirons* mout *à* oïr
Pour coi il l'a faite morir. (R. d. l. M. v. 4113. 4.)
Qu'il *desiroit* moult *à* savoir
Dou penser la dame le voir. (R. d. C. d. C. v. 4155-7.)

V. encore t. I, p. 50, l. 10; p. 280, l. 35; p. 181, l. 42; t. II, p. 67, l. 29; etc.

Commander à au lieu de *commander de:*

Puis *commanda* la table *à* mettre. (R. d. C. d. C. v. 2665.)
Il *commanda* l'uis *à* fremer. (R. d. S. S. v. 1217.)

Commencer à et jamais *commencer de:*

Comenceai tuz cels *à* murdrir
Qu'il avoit pris por lui servir. (St. N. v. 1218. 9.)

Cfr. t. I, p. 51, l. 9; R. d. C. d. C. v. 6754; R. d. M. p. 55. 59; L. d'I. p. 25, etc. — et le synonyme *prendre à* t. II, p. 200.

Savoir à:

.J. jor manda li rois tout son barnage, pour ceste merveille savoir. se aucuns li *saurait à* dire que ce porroit senefier. (R. d. S. S. d. R. App. p. 99.)

Menacer à:

Ains le *manachent à* tuer. (R. d. S. S. v. 2129.)
Que le *manace* li Danois *à* tuer. (O. d. D. v. 8675.)

Penser, suivi d'un infinitif, signifiant *être sur le point de*, s'employait avec *de* dans l'ancienne langue.

Et li baron *penserent de* monter. (R. d. C. p. 13.)

La langue d'oïl offre un assez grand nombre d'exemples de *pour à* devant un infinitif, au lieu de *pour*, et alors le pronom régime se place entre les deux prépositions. C'est tout à fait l'allemand *um . . . zu*.

V. les exemples t. I, p. 131, l. 22; t. II, p. 39, l. 46; p. 165. l. 3; etc.

Or ne dotteir mies, k'il venuiz est por vencre cez dous anemins et *por* ti *à* delivrer[1] et del un et del atre. (S. d. S. B. p. 587.)

(1) Le texte porte *adelivrer;* mais c'est une simple faute typographique, comme le prouve le *por* ti *à* delivrer qui se trouve 6 lignes plus haut.

CHAPITRE VII.

DE L'ADVERBE.

Les parties invariables du discours ont éprouvé de grands changements dans les langues romanes. La plupart des formes latines ont été abandonnées, sans doute parce que la valeur des sons composants était trop minime pour être rendue d'une manière efficace dans une nouvelle création. Mais ces pertes ont été amplement réparées, soit en admettant de nouveaux radicaux, soit par dérivation ou par composition des mots existants.

Les adverbes latins dérivent de certains cas des autres parties du discours, p. ex. *multum*, *partim*, *foras* (accusatif), *tuto*, *cito*, *gratis* (ablatif), *domi*, *heri*, (locatif); ou bien ils ont été formés au moyen de terminaisons dérivatives adverbiales: *e*, *ter* (ĭ*ter*, avec la voyelle de liaison), *tim*, *sim*, *tus*, *cus*, *ti* (u-ti), *ta* (ī-ta). Les langues romanes ont conservé en partie la première espèce de dérivation; la seconde a été rejetée, bien que l'on trouve quelques terminaisons qui semblent se rapporter au même principe, p. ex., en français, *à genoillons*, *à reculons*, etc., où *ons* indique la position du corps ou la manière dont s'opère un mouvement.

La formation adverbiale la plus importante des langues romanes se fait au moyen du substantif latin *mens*, qui se joint comme simple suffixe aux mots dont on veut former un adverbe. *Mens* se montre déjà souvent en latin avec la signification que lui ont attribuée les langues romanes, p. ex.: Bona mente factum, ideo palam; mala, ideo ex insidiis (Quint. V, 10, 52). Une autre preuve certaine de l'origine de notre terminaison *ment*, c'est que l'adjectif auquel on la joint est toujours mis au féminin. Les adjectifs generis communis font seuls une exception apparente à cette règle; cependant on perdit souvent de vue l'usage suivi à l'égard du féminin des adjectifs de cette

espèce, pour se conformer à la loi générale de la formation des adverbes en *ment*. *Mens* s'employa d'abord à l'égard des êtres animés, puis on en étendit l'emploi aux êtres inanimés.

Au lieu de *ment*, on écrivait, au XIIIe siècle, *mant*, dans une partie de la Champagne et en Lorraine.

La finale *l* des adjectifs de cette terminaison, subissait son fléchissement ordinaire en *u*: *loialment*, *loiaument* (t. I, p. 154. l. 17; p. 272, l. 39), *morteument* (Ben. v. 38321).

Les adjectifs qui avaient *l* ou *t* pour finale, perdaient souvent cette lettre. P. ex. de *vassal*, *grant*, on forma *vassalment*, *grantment* (Phil. M. v. 4556), qui devinrent *vassaument* (Ben. v. 37283), *vassament*, *granment* (Ben. v. 37905), d'où enfin *grament*, par attraction. Ces formes proviennent des usages orthographiques dont j'ai parlé à l'article du substantif. Au lieu de *nm* ou *mm* des formes adverbiales dérivées d'adjectifs en *t* final on trouve *um* dans les textes anglo-normands surtout, et en général dans ceux où l'influence normande est notoire: *erraument* (Ben. v. 37058), *soufisaument* (Rym. I, 2. p. 51).

Les adverbes en *ment* dérivés d'un adjectif generis communis en *f* final, se formaient d'ordinaire, dans la Bourgogne et la Picardie, en rejetant simplement le *f*: *brief*: *briement* (t. I, p. 153, l. 18). Cependant, au XIIIe siècle, il n'est pas rare de voir le *f* conservé: *briefment* (Rutb. II, 82). En Normandie, le *f* final était généralement maintenu: *grefment* (Ben. v. 39316).

Il serait inutile de donner ici des exemples détaillés, vu qu'il y a un grand nombre d'adverbes en *ment* dans les citations des chapitres précédents. Le Glossaire indique du reste la page et la ligne où ils se trouvent.

Je ferai seulement observer encore que les adverbes en *ment*, comme d'autres adverbes, s'employaient, dans l'ancienne langue, pour l'adjectif: Comment es tu si *probrement* (Roquefort).

Le degrès de comparaison des adverbes se formaient de la même manière que ceux des adjectifs.

Dans beaucoup de cas où nous emploierions aujourd'hui le superlatif, l'ancienne langue se servait du comparatif.

V. t. I, p. 309, l. 2; p. 386, l. 40; t. II, p. 51, l. 37; p. 134, l. 2; etc.

Le matin, li reis fist faire un brief e mandad à Joab qu'il meist Urie là ù li esturs fust *plus* forz en la bataille. (Q. L. d. R. II, p. 156.)

> Et le jouel bien tost aray
> Qu'elle garde *plus* chierement. (Th. F. M. A. p. 452.)

Quant nous plaçons le superlatif après son substantif, nous

sommes obligés de répéter l'article; p. ex.: l'homme *le* plus présomptueux. Il n'en était pas ainsi dans la langue d'oïl.

Vai, met ma selle sor mon corant destrier,
Et si m'aporte mes garnemans *plus* chier. (G. d. V. v. 405. 6.)

Plus chier = *les plus chers.*

J'ai parlé, au chapitre des adjectifs, du renforcement du superlatif par le mot *tres;* le même cas se présente pour les adverbes.

Coscuns a sa confesse dite
Au plus tres belement qu'il seut,
E *au plus tres* briefment qu'il peut.
(Fabl. et C. I, 214. Cité par M. d'Orelli.)

Cfr.: Sa femme vit molt dolouser,
Et *molt tres durement* plorer. (R. d. S. S. v. 1319. 20.)
Ne poet muer que il nel plaigne:
E si fait il amerement
E *si tres dolerosement*
Que par poi qu'il n'esrage vis. (Ben. v. 19003-6.)

Mieux, *pis*, *plus*, voy. ci-dessous.

Voici quelques-uns des principaux adverbes de la langue d'oïl [1]. On trouvera les autres dans le Glossaire.

A Bandon.

Je profite de l'occasion que m'offre *à bandon*, pour expliquer plusieurs mots qui ont la même origine: *ban*, *banal*, *bannir (bandir)*. Tous ces termes dérivent de l'allemand *bannen*, *bann*. *Bannen* dérive du gothique *bandvjan*, faire signe, indiquer par signes, faire entendre (bandva, bandvo, signe); *bandvjan* devint *banvjan*, qui, à son tour, donna naissance à *bannan*, *bannen* (*nn* = *nv*, par assimilation). *Bannen* signifie proclamer, ordonner décréter, défendre, chasser, bannir; toutes significations qui découlent facilement l'une de l'autre et de la primitive. Cela posé, nous avons l'explication des formes de la basse latinité *bandum*, *bannum*, et de celles en *d* ou sans *d* de la langue d'oïl.

Ban (DC. bandum = all. band, signe, signe militaire, drapeau) signifiait étendard, enseigne, drapeau.

Ban (v. h.-al. pan pannes, al. m.-â. ban bannes) a eu les significations: 1° Juridiction d'un magistrat ou d'un ecclésiastique, d'un seigneur; 2° Étendue du territoire sur laquelle le magistrat

(1) Les formes dialectales des adverbes, des conjonctions et des prépositions ne reposant d'ordinaire que sur quelques lettres dont les rapports mutuels ont déjà été indiqués fort souvent, il serait inutile de répéter ici ces explications. Je ne m'arrêterai qu'aux formes qui présentent des différences fort marquées.

ou le seigneur avait pouvoir; 3° Proclamation, mandement du pouvoir pour faire connaître, ordonner ou défendre quelque chose; 4° Proclamation faite pour convoquer les gens de guerre, et, par suite, pour désigner les troupes convoquées sous les drapeaux; 5° Publication d'un jugement, sentence d'un juge, condamnation à une amende, et surtout condamnation à l'exil.

L'adjectif *banal* s'employait en parlant des choses à l'usage desquelles la seigneur était en possession d'assujettir ses vassaux dans l'étendue de son fief, pour retirer d'eux certains droits, certaines redevances. (V. *Ban* 2°.)

Bannir, *banir* (bandir, en provençal) signifia d'abord proclamer, permettre ou défendre quelque chose par ban, accorder un droit; convoquer les gens de guerre; condamner à une amende, à une peine, et surtout à l'exil; confisquer, saisir.

Le substantif *bandon* (DC. abandum) signifiait proclamation, mandement, autorisation, permission, pouvoir de faire quelque chose; par extension, pouvoir d'agir à sa volonté (v. Rom. de la Rose v. 5845; Chron. de B. du Guesclin I, p. 41). Delà la locution adverbiale *à bandon*, à ban; à volenté, à discrétion. *Mettre*, *donner quelque chose à bandon*, mettre, livrer quelque chose sans réserve, à discrétion; *être à bandon*, être à discrétion, à l'abandon; *laisser quelque chose à bandon à quelqu'un*, l'en laisser le maître absolu. *A bandon* prit encore les significations librement, promptement, en toute hâte, avec rapidité, sans retard, fortement, tout à fait.

On s'habitua de bonne heure à réunir la préposition *à* et le substantif *bandon*, et l'on obtint *abandon*, auquel on donna de nouveau la préposition *à*: *à abandon*. *Abandon* produisit *abandoner*, abandonner, livrer, se livrer sans retenue à quelque chose, désirer vivement, passionnément.

Va, si li di qu'il vigne à mei
M'amor li metrai *à bandun*. (M. d. F. I, p. 488.)
Le nostre prennent *à bandon*
Senz nul autre defension. (Ben. v. 8194. 5.)
Kar il ne sunt fi ne certain
D'aveir nule defension:
Eissi ert la terre *à bandon*. (Ib. v. 33085-7.)
Brehus cevalche à force et *à bandon*. (O. d. D. v. 9846.)
Li rois fu ocis el doignon,
Et trestuit si fil *à bandon*,
Fors seul Helain qu'en escapa. (P. d. B. v. 285-7.)
Grant cop li done sor l'escu *à bandon*,
Ke il li perce et fant desci an son. (G. d. V. v. 1563. 4.)

V. les exemples t. I, p. 81, l. 26; p. 131; l. 25; p. 221, l. 44; p. 338, l. 36; p. 408, l. 27; etc.

E lerrai les destrers aler *à lur bandun*. (Charl. p. 21.)

Cfr.: Qui tute lur larreit *en bandun* la riviere. (Th. Cantb. p. 166, v. 24.)

Mais tost s'en parte *à habandon*. (Fab. et C. I, p. 70.)

Cette orthographe en *h* initial se trouve assez souvent. Voy. O. d. D. v. 9844. 9917. etc.

Li rois de France a l'escu pris,
Si s'est devant les autres mis:
Abandones est de joster,
Qu'il violt faire de soi parler. (P. d. B. v. 8661-4.)
Tex se fait ore de guerre *abandonne*,
Se l'empereres estoit là aroutes,
Ja n'i mestroit .i. denier monee. (G. l. L. I, 81.)

V. R. d. C. d. C. v. 380; W. A. L. p. 57; etc.

Pour terminer, je citerai l'adverbe *abandoneement*, *abandonneement*, impérieusement, d'un air d'autorité (DC. *abandonnare*); sans réserve, tout à fait.

On tient plux chier la chose desirree,
Ke ceu c'om ait *abandoneement*. (W. A. L. p. 47.)

V. Raynouard Lex. II, p. 178, c. 1.

Adenz, *adens*, *adent*,

proprement les dents contre terre (as denz) — prosterné, le visage contre terre.

E il tant tost cume il cunut Helye, chaïd *adent* devant lui, si li dist: Es tu ço, mis sires Helye? (Q. L. d. R. III, p. 314.)

L'un gist sur l'altre e envers e *adenz*. (Ch. d. R. p. 65.)
A cest pense a fait maint tor
Par sont lit enverse et *adens*. (Ben. t. 3, p. 763.)
Sus la terre gisent *adenz*
Mil en i unt les cors sanglenz. (Ib. v. 16568. 9.)
Sus le plancher se jut *adenz*. (Ib. II, v. 2101.)

V. t. I, p. 347, l. 5; t. II, p. 20, l. 17.

Ades, *adies*,

dérive du latin *ad ipsum*. Il signifiait incontinent, aussitôt, sans interruption, sans cesse, toujours. *Adies* était la forme picarde.

Sostignent assi nostre Signor en tote pacience et si soient *ades* en oreson et en priere. (S. d. S. B. p. 560.)

S'une fois en chiet bien, fols est cil qui s'atent
Que il l'en doie *ades* cheoir si faitement. (Ch. d. S. I, 128.)
Aniables et tost tornes
Est li viellars . . .
Il est *adies* plains de rihote. (R. d. M. p. 21.)

Sire, fait ele, or atant pes,
De ce reparlerons *ades*. (P. d. B. v. 1777. 8.)
Or le querez donques *ades*. (R. du Ren. III, p. 85.)

On renforçait la signification de cet adverbe, en lui préposant, *tout*, *trestout*.

Moult aves longes sis en pes:
Si aves pense *tot ades*. (P. d. B. v. 3861. 2.)

Ades... *ades* signifiait *tantôt*... *tantôt*.

A genoillons = à genoux.

Les formes de cette locution adverbiale étaient les mêmes que celles du mot *genou*. On trouve: S. R. le *genuil* (Q. L. d. R. III, 322), al *genoul* (Phil. M. v. 18969), P. R. as *genols* (P. d. B. v. 1296), lor *genoz* (S. d. S. B. p. 551), de devant ses *genuils* (Ch. d. R. p. 85), à *genoilz* (Ben. II, 267), vers les *jenois* (ib. v. 37444), etc. De même:

Devant le roi s'asiet *à genoillons*. (R. d. C. p. 26.)
Chascuns *à genillons* se ploie. (R. d. M. v. 1434.)

V. Ben. v. 25070; Rutb. I, p. 268; Chr. A. N. I, p. 42; etc.

Alkes, *alques*, *auques*, *alches*, *auches*,

d'abord pronom (v. t. I, p. 171), fut de bonne heure employé comme adverbe, avec la signification *un peu*, *quelque peu*, *assez passablement*.

A tant cessad David à pursieure Absalon, kar *alques* fud le dol amesured e atempred de la mort Amon. (Q. L. d. R. II, p. 167.)

Robert fu dus emprez sun frere,
Ki *alkes* traist as murs sun pere. (R. d. R. v. 7453. 4.)
Et si vus plest à escoter
Sa dulce vie voil mustrer
Alkes verrement. (Ben. t. 3, p. 461.)
Quant il furent d'eus *auques* pres. (Ben. v. 28755.)
Forz fu la tor e haut li mur
Auques i furent aseur. (Ib. v. 29485. 6.)
Se il vit longes et *auques* puet durer,
Mult sara ben son anemi grever. (O. d. D. v. 7597. 8.)

Si parlerent tant ensemble que li conestables s'amolia *auques*. (H. d. V. 511 c.)

Li fromaches fu *auques* mox. (R. du Ren. I, v. 7249.)

Cume il out mangied, *alches* fud cunfortez e avigurez. (Q. L. d. R. I, p. 115.)

Oza estendid sa main vers l'arche, si la tint pur ço que li buef eschalcirrouent e *alches* l'enclinerent. (Ib. II, p. 140; cfr. p. 167; III. p. 282.)

Li reis, fist dunc Reinalz *auches* iriement,
T'a mande... (Th. Cantb. p. 138, v. 11.)

Alsi, *ausi* — *altresi*, *autresi*.

Alsi, forme primitive de notre *aussi*, dérive du latin *aliud sic*: *altresi* vient de *alterum sic* et signifie *de même*, *pareillement*.

Par l'umbre de mort *alsi* entend l'om la mort de la char. (M. s. J. p. 458.)

Li cuer des renfuseiz sunt *alsi* en amertume, car lur malvais deseier les affiient. (Ib. p. 465.)

Si vos proient comme à seignor que vos vos y metez *alsi*. (Villeh. 467 •.)

De ceo te prie ici chascuns,
Ausi tuz li poples comuns. (Ben. v. 8214. 5.)
Croi le pere et le fil *ausi*
Et si croi le st. esperi. (Phil. M. v. 5962. 3.)

Au lieu de *aussi*, où l'on redoubla le *s* lorsque l'on confondit la prononciation du *s* et du double *s*, on orthographia souvent *ossi*.

En Bourgogne, dans les plus anciens temps, on écrivait *assi*, par assimilation.

Et tu *assi*, o tu hom. tu vois lo lairon et si cours ensemble lui. (S. d. S. B. p. 523.)

De *alsi*, *ausi*, on forma *alsiment*, *ausiment*, aussi, de même, pareillement.

Ke il *alsiment* la mort ki anaises à trestoz est poine, amevet alsi com entreie de vie. (Dial. d. S. Gr. I.)

Guiteclin ai perdu, Baudoin *ausimant*. (Ch. d. S. II. p. 167.)

La forme picarde suivante, de la seconde moitié du XIIIe siècle, est-elle une altération de *ausiment*, ou bien faudrait-il lire *ansement*? (V. plus bas *esement*.)

Tout ausement comme li ciers
Fuit devant les ciens en travers. (Phil. M. v. v. 7348. 9.)

A un altre tens, *altressi* por une cause, del monstier par lo comant del abeit ki vint apres son maistre Honoreit s'en alat Libertins à Ravenne. (Dial. de S. Gr. I.)

Et Oliviers refiert lui *autresi*. (G. d. V. v. 851.)

Renforcé avec *tout*:

De cest siecle est sanz mençonge
Tout autresi comme de songe. (Chast. XXIV, v. 53. 4.)

V. *altresi* (Serments, t. I, p. 20, l. 2) t. I, p. 271, l. 24; *autressi* p. 278, l. 5; *autresi* t. II, p. 142, l. 12; etc.

Her, *er*, *hier*, *ier* — *ersoir* — *l'altrer*, *l'autrer*, *l'altrier*, *l'autrier*.

Her, *er*, *ier*, du latin *heri*, hier; — *hersoir*, *ersoir*, *herseir*, *iersoir*, *erseir* (herisero), hier soir; — (li) *l'altrer*, *l'autrer*, *l'altrier*, *l'autrier*, l'autre jour.

Ne veil hui pas si jeuner
Comme ge fis *er*, par seint Jaques... (R. du Ren. III, p. 91.)
Je ne manjai tres *avant er*. (Ib. p. 131.)

Dont me revient çou, douce Dame,
Que *devant hier* estoie dame
De la riens que je plus amoie. (R. d. l. M. v. 4603-5.)

E mes sires me guerpi pur ço que *ier* e *avant ier* enmaladi. (Q. L. d. R. I, p. 115.)

Ma dame de Coucy *hersoir*
Me manda que je y alaisse. (R. d. C. d. C. v. 674. 5.)
Jo si nen ai filz ne fille ne heir;
Un en aveie, cil fut ocis *herseir*. (Ch. d. R. p. 106.)
Quant vint *ersoir* que prime m'endormi. (R. d. C. p. 32.)
Herberjai les *ersair* en mes cambres perines. (Charl. v. 631.)
Li *altrer* fut ocis le bon vassal Rollans. (C. d. R. p. 123.)
Par Dieu, lechieres, trop estes prisantier
Raler i viex; batus i fus l'*autrier*. (R. d. C. p. 84.)

Voici un exemple où l'*autrier* est employé pour un temps assez long. Le roi d'Ecoce est en France où il a déjà remporté le prix dans quelques tournois etc.; il y reçoit une lettre de sa patrie et il en dit le contenu à ses chevaliers:

Se me mandent mi consillier,
Que avoec li (la reine) laissai l'*autrier*,
Que leur reface isnelement
Savoir mon bon et mon talent. (R. d. l. M. v. 3257-60.)

Cfr. ibid. v. 3409; Ruteb. I, p. 213.

Amont — *aval*.

Le premier de ces adverbes signifie *amont*, *en haut*; l'autre *aval*, *en bas*, *bas*.

Kar si chevaus par tot foleie.
Primes *amunt* et puis *aval*. (Ben. v. 16395. 6.)
Menes fu *amont* et *aval*. (R. d. C. d. C. v. 3331.)

V. encore t. I, p. 401, l. 32; t. II, p. 22, l. 31; etc.

De même: *contremont*, en amont, contremont, en haut: *contreval*, en aval, en bas.

Le fist haut *cuntremont* voler. (R. d. R. v. 5757.)

Et montent *contremont* le mur par force. (Villeh. 461[b].)

Tote plaine sa lance l'abat ou gue parfont,
La teste *contreval* et les jambes *amont*. (Ch. d. S. I, p. 168.)

Cuntreval (t. II, p. 19, l. 44; p. 23, l. 2.)

Les mêmes mots employés comme prépositions:

Amunt Seine (t. II, p. 117, l. 26).

De par le roi vont criant
Li hiraut *contreval* la vile. (R. d. l. M. v. 2910. 11.)
Ainc ne fu veus si grans deus
Qu'il demainent *aval* la vile. (Ib. v. 4370. 1.)
Li roi et li baron *contreval* la riviere. (Ch. d. S. I. p. 83.)

V. t. I, p. 325, l. 29; t. II, p. 166, l. 16; etc.

Anqui, *enqui*, *enki* — *iqui*, *iki* — *qui*.

Adverbe de lieu, qu'on employait quelquefois en composition pour désigner le temps. Il dérive du latin *eccu' hic*. (Cfr. le prov. et l'esp. *aqui*; l'ital. *qui*.)

Li autre .ij. s'an fuient, n'ont cure de sermon;
N'arrastassent *enqi* por tot l'or de Dijon. (Ch. d. S. I, p. 229.)
L'aloete chanta et *enqi* et aillors. (Ib. II, p. 174.)

Lors se herberja en la ville il et sa gent, et *enqui* sejorna tant que l'empereres Baudoin vint. (Villeh. 465[a].)

Ensi sejorna *iqui* par deux jors... Lors se parti de cele cite à toz ses gaains, et chevaucha à une altre cite long *de qui* à une jornee. (Ib. 485.[a])

Et vindrent à la cite d'Archadiople, si se herbergierent enz, *enqui* sejornerent un jor, et *d'enqui* murent, si s'en alerent à une altre cite appellee Burgarofle. (Ib. 473.[c])

Ez vos atant grant aleure
Le chastelain, par avanture,
Qui toz souz *par anqui* venoit. (Dol. p. 291.)
Une eve rade descendoit *par enki*. (O. d. D. v. 7207.)
Ceval li baillent, si l'enmainent *d'enki*. (Ib. v. 7551.)

Il lor jureroient sor sainz loialement que *dès enqui en avant*, à quele eure que il les semonroient dedenz les quinze jors, que il lor donroient navie à bone foi. (Villeh. 446[d].)

Sauf ce qu'il a retenu tote la terre et les fies qu'il tenoit *dès enqui en amont*. (1233. M. s. P. I, 341.)

Ans, *ans*, *ainz*, *ains*, *einz*, *eins*, *ens* — *anzois*, *ancois*, *anchois*, *anceis*, *aincois*, *ainchois*, etc.

Ans, *ans*, etc. sont des dérivés du latin *ante*[1]; *anzois*, *ancois*, etc. de *ante ipsum*[2]. *Ans*, *anzois* signifiaient *avant*, *auparavant*, *plutôt*, *mais*, *au contraire*. (V. la conjonction.)

Nos ne wardons mies ceste jeune per nos, *anz* la wardent assi tuit cil ki en l'uniteit de la foit sunt assambleit. (S. d. S. B. p. 561.)

A luy deussions nos voirement *anzois* aleir qu'il venir à nos. (Ib. p. 526.)

Ne por ceu ne tolut nule chose, *ans* donat *anzois* donnes as hommes (Ib. p. 533.)

Je vous diroie tel merveille
C'*ains* ne fu oïe d'oreille. (R. d. M. p. 53.)
Kar pus ne dotad nul peril,
Eins out le secle tot dis vil,
Deques à la mort. (Ben. t. 3, p. 622.)

(1) Le *s* paragogique que l'on voit ici, se retrouve dans un grand nombre d'autres particules. Nos plus anciens monuments ne le connaissent pas encore.

(2) Cet *ipsum* qui s'ajoutait à beaucoup de mots, doit être considéré comme neutre ou comme adverbe.

Li vileins à sa fame dit
C'unques mais de ses elz ne vit
Nul pre faukie si igaument.
Cele respunt hastiwement,
Ainz fu od les forcez tranciez.
Dist li vileinz: *Ainz* fu fauciez.
Ainz est, fist la feme, tonduz. (M. d. F. II, p. 380.)
La bataille est merveilluse e pesant,
Ne fut si fort *enceis* ne puis cel tens. (Ch. d. R. p. 131.)

Mais à ce ne tendoient il point dou droit, *ancois* le voloient il tenir à lor oes tout proprement. (H. d. V. 498[c].)

Unques *enceis* ne s'en partirent. (Ben. I, v. 1842.)
Atant li manniers se repaire,
Main *anchois* ot dit à sa feme
Qu'ele pense de sa parente. (R. d. M. d'A. p. 5.)

L'ancienne langue se servait de *qui ains ains* pour dire *à l'envi l'un de l'autre*, de la même manière que nous employons *à qui mieux mieux*, que la langue d'oïl connaissait aussi; mais, à ce qu'il semble, la signification de *qui ains ains* était un peu différente de celle de *qui mieux mieux*. *Qui ains ains* renferme l'idée d'une priorité de situation.

Puis cume vint à la bataille, la descunfiture turna sur Israel; et fuirent tuit *ki einz einz*, chascuns à sun tabernacle. (Q. L. d. R. I, p. 15.)

Auberis siuent *qui ains ains* longuement. (Romv. p. 218.)

Et cil des vissiers saillent fors et vont à la terre, *qui ainz ainz*, *qui mielz mielz*. (Villeh. 452[d].)

Moult tirent entrels qui *miols miols*. (P. d. B. v. 3339.)

Cette gémination sert simplement à ajouter à l'idée exprimée par le mot répété.

E crut la noize e li criz, e de luinz l'oïrent *mielz e mielz*. (Q. L. d. R. I, p. 47.)

Cfr.: Il ne demandent mie chascuns qui doit aler devant, mais qui *ainçois* peut, *ainçois* arrive. (Villeh. 450[c].)

Remarquez encore:

Com ainz l'arez tolli, *ainz* sarez à repos. (R. d. R. v. 2601.)

c.-à-d. (le) plus tôt (que) vous l'aurez toli, plus tôt etc.

Ains est souvent suivi de la particule *de;* c'est le *de* pour *que* du comparatif.

Et se vous en l'uisset entres
Ains de lui mot ne parleres. (R. d. C. d. C. v. 4329. 30.)

C'est de cet adverbe *ains* et du participe passé de *naître* que dérive notre mot *aîné: anneit* sans le *s* paragogique de la forme *ans*, *ans; ainsneit*, *ainsnes*, *einzned* (Q. L. d. R. I, p. 309.

Del *anneit* frere. (M. s. J. p. 499.)

Deus beaus fiz out de son seignur:

Joufrei Martel fu li *ainznez*,
E Helyes l'autre *puisnez*. (Ben. v. 42144-6.)
S'ot d'une autre feme .ij. fius:
Theobiers ot non li *ainsnes*,
Et Theoderis li *mainsnes*. (Phil. M. v. 691-3.)

Ainsne = né avant les autres, plus tôt né, premier né — *mainsne* = moins âgé, puîné, cadet — comme *puisne*, né après les autres, puîné. (V. ***Moins***, ***Puis***.)

Remarquez encore le composé *ainsunkes*.

De ce dist sainz Pieres: Tems est ke li jugemenz commencet à la maison Deu, et se li justes serat *ainsunkes* salz ù apparront li fel et li pecheor. (M. s. J. p. 474.)

Dans les textes picards, on trouve souvent l'adverbe *ains* confondu avec *anc*, *ainc* = jamais. Cela vient de ce qu'on remplaça, au XIIIe siècle, le *s* final de *ains* par le *c* picard, si ordinaire en pareille position.

Voici quelques exemples de *anc*, *ainc*, *enc*, qu'on écrivait aussi *ainques*, *ainkes*.

Ne fu teus hom *ainc* puis ses jors. (P. d. B. v. 158.)
E la meillor chevalerie
Qu'*enc* fu seu ne oïe. (Ben. I, v. 1179. 80.)
Entr'aus dient tot li baron
C'*ainc* si cortois leu ne vit on. (L. d. M. p. 61.)
Je ne vos serf mie de losengier,
Ains vos aim, sire, plus que nul chevalier.
Ainc ne vos vi un boort commencier. (Fierabras p. 158, c. 2.)
Ferai qu'*ainques* mais ne fist rois. (R. d. l. M. v. 4328.)
Et s'*ainkes* de riens li fausai,
Ja n'i puisse je recouvrer. (Romv. p. 287.)

Raynouard (Lex. rom. t. II, p. 80) en parlant de *anc*, qui correspond à l'adverbe français, prétend que ce mot dérive de *unquam*. La forme du mot *anc*, *ainc* [1], répugne à cette dérivation, de plus il existe un dérivé de *unquam* (ital. unqua, unque; prov. oncas; langue d'oïl oncques, onkes), qui prouve la fausseté de l'interprétation de Raynouard au sujet de l'origine de *anc*, *ainc*, *enc*. Roquefort confond *ains* et *ainc*. Il faut, je crois, chercher la racine de *anc*, *ainc*, dans le latin *ad hanc* sc. *horam*.

***Ensi*, *ansi*, *einsi*, *ainsi*, *insi*, *ensinc*, *ensinques*, *ansinc*, *einsinc*, *ainsinc*, *ainsint*, *einsint*.**

Toutes ces formes représentent notre adverbe *ainsi*. On a

(1) Si même on admettait le changement de *o* en *a* pour le provençal (cfr. *ara* de *ora*), on n'a aucun précédent qui permette cette supposition à l'égard de la langue d'oïl. Cfr. en outre l'italien *anco*, *anche*.

déjà beaucoup discuté sur l'origine de ce mot: **Ménage** le fait venir de *in sic;* d'autres le dérivent de *adeo sic*, *aeque sic:* M. **Diez** enfin propose *ante sic*. La racine *adeo sic* ne mérite pas qu'on y pense. *Ante sic* se justifierait peut-être en admettant les significations *avant tout*, *surtout de cette manière*, *justement de cette manière;* cependant je crois cette dérivation trop recherchée. Reste à se décider entre *in sic* et *aeque sic*. La signification du latin *aeque* concorde fort bien avec celle de notre mot; toutefois le *n* fait quelque difficulté. On ne peut admettre que le *qu* ou *c* final (*aeque* se serait contracté en *ec*) s'est permuté en *n;* cela arrive en espagnol, mais pas en français, que je sache. Il faut donc supposer que la finale *que (c)* a été apocopée et *n* intercalé. C'est ce que j'admets. *In sic* ne répond pas aussi bien, quant au sens, à notre *ainsi*.

Tot *ensi* cum il visibles vint une fieie en char, por faire la salveté enmei la terre, *ensi* vient il en espirit et nient visibles, chascun jor por saneir l'airme d'un chascun. (S. d. S. B. p. 527. 8.)

S'*ensi* est, certes nos ne sommes mies digne de la compaignie de cest chief. (Ib. p. 561.)

Ansi alai .ij. jors antiers. (Dol. p. 252.)

Insi com dessus devise l'avons. (1262. H. d. B. II, p. 27.)

Cuidiez vos toz jors *einsi* faire? (Ruteb. I, p. 119.)

Ne croi pas à muable chose
Se la sentense en ai esclose:
Ensi vint servages avant. (R. d. M. p. 30.)

La chartre fu delivree as messages; *ensi* pristrent congie à l'empereor Sursac et tornerent en l'ost arriere. (Villeh. 454[d].)

Et tuit cil qui vindrent en la chace, qu'il porent retenir, si les [illegible] strent en lor bataille, et ceste chace si fu entre none et vespres *ensinques* retenue. (Ib. 475[c].)

Or a la dame *ainsinc* vescu. (Ruteb. II, p. 185.)

Ainsint (v. t. II, p. 160, l. 21.)

Au lieu de *ensi*, on employait:

Eissi, *issi*, *isi*, *issiques*, *issinc*, *issint*.

Eisi, puis *eissi*, *issi*, etc. est la même forme que la précédente, sans le *n* intercalaire. (Cfr. l'ancien espagnol *assi* et la nouvelle forme *asi;* le portugais *assim:* le provençal *aissi*). C'est probablement à l'influence de la forme *eissi*, qui appartenait à la Touraine et aux cantons environnants, que l'on doit en grande partie l'introduction de l'*i* dans *ensi* (*einsi*, puis *ainsi*).

Les out trestoz *eisi* vencuz. (Ben. v. 3843.)

Tot *eisi* a Rou conseil pris. (Ib. v. 3897.)

Mais Saul *issi* nel fist, e en ço vers Deu mesprist. (Q. L. d. R. I. p. 44.)

Se vos *issi* partes de moi. (P. d. B. v. 4219.)
Des que *isi* est, i entendez. (Ben. v. 6133.)
Honni somes se nos lesson
A lui *issiques* defoler. (R. d. Ren. I, p. 231.)

***Antan*, *entan* — *oan*, *ouan*, *uan (owan)* — *maisoan*, *mesoan*.**

Atan dérive de *ante annum; oan*, de *hoc annum*. Le premier signifie *l'année passée*, *ci-devant*, *autrefois;* le second, *cette année*, *dernièrement*, *désormais*, *jamais*. *Maisoan*, *mesoan*, composé de *mais* (v. ce mot) et de *oan*, signifiait *à l'avenir*, *un jour*. Rabelais s'en est encore servi.

Les perdrys nous mangeront les aureilles *mesouan*. (Garg, I, 39.)

Sacent tout ... que Jehans le Beghins a vendut à Gillon Mousket .xiij. verghes de warance, ki sieent deriere sa maisson, ki fut *antan* plantee sour le tiere ki fut Gerart le Quatit. (1276. Charte de Tournay citée dans Phil. M. Suppl. p. 27. 8.)

Anten nos vint dire uns Norois
Que sains segnor erent François. (P. d. B. v. 2489. 90.)
Se chascuns endroit soi c'en fust si entremis,
Ancor *oan* eust Charles mult moins d'anemis. (Ruteb. I, p. 147.)
Oan mais ne m'ert reprove
Que par moi aiez fest folie. (Trist. II, p. 32.)
Nos quidons ben ne soit *oan* baillies. (O. d. D. v. 9097.)
Vos n'iriz pas *uan* de mei si luign. (Ch. d. R. p. 10.)

(V. Ben. v. 18756. 19382. etc.)

Orthographié *auan* (O. d. D. v. 9091); *awan* (R. d. l. M. Préf. VIII.)

Cfr.: Voit Castel-Fort sus la roche seant,...
Et Mont-Chevrel que il ferma l'*autr'an*. (O. d. D. v. 6429. 31.)

***Apermesmes*, *apermismes*, *aparmenmes*, *aparmannes*, *aparmain*.**

Cette locution dérive de *ad per metipsissimum* (tempus), et signifie *à l'instant*, *tout de suite*, *sur le champ*.

Car *apermismes* que li scels fut brisiez, si vint *apermenes* apres li amers departemenz et li triste discorde. (Roquefort, s. v. *aparmain*.)

Et dist Gautiers: *Apermain* le saurez. (R. de Roncevaux, 32.)
Sire reis, ço t'ai *aparmannes* escrit. (Th. Cantb. p. 64, v. 16.)

V. t. I, p. 220, l. 5; t. II, p. 96, l. 41; p. 177, l. 19.

Assez*, *asez*, *asseiz*, *aseiz*, *asses (ad satis).

Je ne cite cet adverbe que pour faire remarquer les combinaisons suivantes:

Li leus a vulentiers jure
Plus assez k'il n'unt demande. (M. d. F. II, p. 188.)
Raous vos nies ot molt le cuer entort,
Mais *aseiz plus* vos voi felon et fort. (R. d. C. p. 134.)
Baptizet sunt *asez plus* de .c. milie. (Ch. d. R. p. 142.)
L'eve qui sanz corre tornoie

Assez plus tost .i. home noie
Que celle qui ades decort. (Ruteb. I, p. 248.)
Moult est bien fete par devant,
Assez miex que n'est par derriere. (Ib. II, p. 29.)

Plus assez, assez plus, assez mieux, signifiaient *beaucoup plus*, *beaucoup mieux*.

Voy. *aset* (t. II, p. 194), c'est-à-dire la forme primitive avant l'introduction du *s* (z = ts).

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, paraissent aussi les locutions *d'assez*, *qu'assez*, qui, à vrai dire, sont, comme les combinaisons précédentes, des renforcements du comparatif. *D'assez* fut d'un fréquent emploi jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Li homs est pire que desvez
Mes la fame vault pis *d'assez*. (Romv. p. 384.)
Pou d'espoirs en sorcuidance
Me fait douloir plus *qu'assez*. (Trouv. Artés. p. 127.)

Le *de* et le *que* sont ceux du comparatif.

Buer — *mar*.

Dès le commencement du moyen-âge, on avait dit *bona hora* = à la bonne heure, par bonheur; *mala hora*, à la male heure, par malheur. Toutes les langues romanes admirent ces expressions. L'ancien français disait *en bone heure* ou *bone heure*, *en male heure* ou *male heure*, puis on se servit simplement de *bone* (R. du Ren. I, p. 108, v. 2858), *male*, auxquels on donna ordinairement les formes *bor*, plus tard *buer* avec diphthongaison de l'o, *mar*. Le *r* final est un reflet de celui de *hora* et sert à rappeler ce mot sousentendu. *Buer* signifiait heureusement, bien à propos; *mar*, mal, malheureusement, mal à propos, à tort.

Com *buer* fuit neiz qui en tal ost ira
Por tel pardon conquerre! (G. d. V. v. 4012. 3.)
Urrake, je sui vostre sers,
Buer i passase jo les mers. (P. d. B. v. 6083. 4.)
Baruns, esveilliez vus. *Bor* vus fud anuitie
Tele chose ai oie, dunt jo vus frai haitie. (Ben. t. 3. p. 610.)

V. t. II, p. 174, l. 9.

Et jure Dieu qui soufri passion
Mar[1] prist Raoul de la terre le don. (R. d. C. p. 82.)
Je sui cele qui *mar* fui nee. (P. d. B. v. 4753.)
Quides le tu chacier de France,
Ja *mar* en auras esperance
Ne s'en ira mie fuiant. (Bon. v. 21104-6.)

(1) La forme *mare*, pour *mar*, qui se montre plusieurs fois dans la Ch. de R., est une simple habitude orthographique anglo-normande.

Je n'irai mie, ja *mar* en douterez. (G. l. L. I, p. 102.)
Mar est bailliz, e mal li vait. (Ben. v. 26925.)

V. t. I, p. 303, l. 30; p. 332, l. 22; t. II, p. 3, l. 9; p. 27, l. 41; p. 133, l. 26; etc.

Deus! com *mar* fu de ço qu'il trice! (P. d. B. v. 4474.)

On voit ici *mar* employé avec *être;* il n'en est pas moins adverbe, mais il signifie *malheureux*, *à plaindre.*

***Esement*, *essiment*, *ensement*, *ansement*, *ansiment*.**

Roquefort rapporte à tort l'adverbe *ensement* à *ensemblement* (s. e. v.). Ces deux adverbes n'ont rien de commun. La forme primitive de *ensement* a été *esement*, *essement* et *essiment;* le *n* n'est qu'intercalaire. *Esement* est un dérivé de *ipse* = roman *eps*, *eis*, *es*. La forme provençale correspondante était *epsamen*, *eissamen*, et quelquefois *ensament*. *Esement*, *ensement*, signifiaient *pareillement*, *de même*, *de la même manière*.

E les saintes e leiz *ensement*. (Ben. I, v. 887.)

Variante: *esement* t. III, p. 400, c. 2.

En icel meisme tens, *essiment* vint Bucillenus avoc les François es contreies de Campangne. (Dial. de S. Grég. I.)

Si le prendront, ceu dient, quant il dormira en son lit, et *ensement* s'en vengeront ensi qu'il ont enpense. (H. d. V. 513[c].)

Cil corn sunent e buglent e sunent *ensement*
Cumme taburs u toneires u grant cloches qui pent. (Charl. v. 358. 9.)

Si com lions que fains destraint
Ocit bestes quanqu'il ataint,
Tot *ansement* li bons rois fait. (Brut. v. 13299-301.)

Por ce fu Dieux lor boens amis
Et li autre saint *ansiment*. (Ruteb. I, p. 123.)

***Ayer*, *ayere*, *arriere*, *ariere*, *ariers*, *airier*, *arere*, *erriere*, *errier* — *daiere*, *dariere*, *derrier*, *derier*. — *Avant*, *davant*, *devant*.**
(V. les prépositions aux mots *riere*, *ens*.)

Arriere s'employait comme adverbe avec la signification de *ci-dessus*, *ci-devant*, soit seul, soit en combinaison avec *çà en*. (Cfr. l'article suivant.)

Arriere, avec les verbes, signifiait *de nouveau*, *de retour* (au lieu d'on était parti), *en arrière*.

Ayer était la forme bourguignonne, qui disparut de bonne heure.

O cum bienaurouse aveuleteit! por kai li oil aveulent sainement en la conversion, ki *za en ayer* estoient malement enlumineit en la prevarication. (S. d. S. B. p. 559.)

Paien la firent lonc tans *sai en arier*. (G. d. V. v. 3468.)

Çay en arriers (1269. M. s. P. II, 597) — *çai en arriere* (1285. Ib. II, 684.)

Quant il welt *ayere* raleir. (S. d. S. B. p. 567.)

Congie prent l'apostoiles, maintenant s'an repaire,
Erriere s'an reva, que il plus n'i atarde. (Ch. d. S. I, 79.)
Lors ert de France reis Henris,
Eissi cum *arere* vos dis. (Ben. v. 32139. 40.)

V. *ça en arriers* t. II, p. 114, l. 22; *cha en arriere* t. I, p. 3.., l. 10; *sai en ayer* t. II, p. 198, l. 7; *ça ennars* t. II, p. 115, l. 27; et les exemples t. I, p. 288, l. 4; p. 309, l. 30; p. 312, l. 27; t. II, p. 41, l. 24; p. 51, l. 3; p. 53, l. 14 et 24; etc. etc.

Il estoit voyrement *davant*. (S. d. S. B. p. 546.)

Alez *avant*, g'irai apres. (R. d. Ren. t. I, p. 117.)
Et *devant* et *derier* vont tant Saisnes tuant
Que parmi la jonchiere font de cors pavement. (Ch. d. S. II, 113)
Cels *derier* ne pot parmi fendre
Et cels *davant* n'osa atendre. (Brut. v. 4715. 6.)
Il est *darere* od cele gent barbee. (Ch. d. R. p. 128.)
Tant comme il est devant la gent
Mes *par darrier* n'en fet neient. (Chast. pr. v. 147. 8.)

Za davant correspondait à *za en ayer*.

Et Criz parolet en la salme et si dist: je suis dist il, fichiez et ... de la meir, nos fumes jai *za davant* luns de paradis, mais or somm... nos luns de meir. (S. d. S. B. Roquefort, s. v. *lum*.)

Et *là davant*:

Ceu doiens nos or encerchier, selonc l'ordene ke nos *là davant* proposames. (Ib. p. 526.)

Davant s'employait pour *à l'avance*, *d'avance*.

Quar cil *davant* notet soniousement les malz ki avenir li puent, atr... voilanz en aguaiz, les assalz de son anemi. (M. s. J. p. 515.)

Avant signifiait aussi *plus tard*, *dans la suite; plus bas*.

Et partout li fisent homages,
Cil ki tierre vorrent tenir
A en avant et maintenir. (Ph. M. v. 4421. 3.)
Henris, ce retrait li escriz,
Refu de Warewic puis quens fait,
Si cum *avant* sera retrait. (Ben. v. 32079-81.)

Devant s'employait dans le même sans que notre *avant*.

Je vieng de ci pres besoingnier,
Si ne fui puis des *devant* hier
A ma maison: or y revois. (R. d. C. d. C. v. 2571-3.)

Çà, ci. — Là.

Çà, dérivé de *ecce hac*, avait la forme *za*, *zai*, puis *ça*, *sai*, en Bourgogne; *ça*, en Normandie; *cha*, en Picardie. *Ci* dérive de *ecce hic*, et s'écrivait *chi* en Picardie. *Ci* s'employait le plus souvent pour *ici*. *Là*, vient de *illac*, et s'est écrit *la*

en Bourgogne. On trouve quelquefois *ila*, correspondant à *ici*, qui nous est resté.

Voici quelques exemples de ces mots, seuls ou combinés avec d'autres.

Et ceste voye doyens nos molt diliantrement querre *lai* où nos poyens dignement aleir encontre luy. (S. d. S. B. p. 527.)

Por ceu k'il delivrement poient corre et *zai* et *lai*. (Ib. p. 569.)

Qui aucune fois faisoit celebrer *ilà* mesmes. (H. d. M. p. 135.)

Tor *là* ton vis et *çà* ton dos,
Ge monterai comme vaslet...
Ysent la bele chevaucha.
Janbe *de çà*, janbe *de là*. (Trist. I, p. 187.)

Les guaites Saul s'aperceurent ki esteient en Gabaa Benjamin, e virent l'ocisiun *de chà*, les morz gesir e les vifs *chà* e *la* fuir. (Q. L. d. R. I, p. 47.)

De çà remenrai tant que *là* outre seront. (Ch. d. S. II, p. 55.)

Li anchiien sont de lui pres;
Apres sont li jone baron
De chà et *de là* environ. (R. d. M. p. 55.)

Elduine tint del Hombre *en là*,
Et Cadualan rena *de çà*. (Brut. v. 14475-6.)

Cil chevalier furent par le jardin
Çà dis, *çà* trente, *là* quarante, *là* vint. (G. l. L. II, p. 154.)

D'Ynde la grignor *par de là*
Dusk'*à* septentrion *de chà*. (R. d. l. M. v. 5513. 4.)

Que *chi* n'en trouveres vous rien. (R. d. l. V. v. 1598.)

Vous aves bien oï pieca,
.Xxv. ans a *en es çà*
Que Baudoins li preus, li bons,...
Se fu pour l'amour Dieu croisies. (Phil. M. v. 24463-5. 8.)

Cfr. loc. prép.: Et quanque *de chà* mer avoit. (R. d. S. S. p. 3.)

De là la mer (t. I, p. 369, l. 15); *de là* le bras (t. II, p. 120, l. 30.)

V. t. I, p. 193, l. 34; p. 233, l. 12; p. 286, l. 7; p. 292, l. 16; p. 294, l. 4; p. 301, l. 33; p. 331, l. 15. 28; p. 335, l, 40; p. 369, l. 16. 19; etc. etc.

Là était souvent suivi le l'adverbe *où* (t. II, p. 23, l. 28; p. 46, l. 37), et on les trouve contractés sous la forme *lau*.

Li boens pescherres s'en ala...
En la terre *lau* il fu nez,
Et Joseph si est demourez. (R. d. S. G. v. 3456. 9. 60.)
Et *lau* li sans couloit l'a mis. (Ib. v. 564.)

V. ib. v. 633. 2504. 3116, etc.

Pour en finir avec *là où*, je dirai qu'il ne s'employait pas seulement pour le lieu. On s'en servait, comme conjonction, à l'égard du temps, dans le sens de *au moment que*, *tandis que*.

Là u il vunt einssi pallant
Deus chiens virent venir curant. (M. d. F. II, p. 388.)
Ci puet on veoir dou felun
Qui velt trichier sun conpaingnun;
Il meismes est encunbrez
Là u li autre(s) est delivrez. (Ib. p. 266.)

Remarquez l'expressiou:

Tant le jeta (l'anelet) *de toi en moi*
Qu'il est venus devant le roy. (R. d. l. M. v. 6089. 90.)

de ci de là, *de l'un à l'autre.*

Caenz, *caienz*, *caiens*, *chaiens*, *caians*, *ceanz*, *ceenz*, *ceienz* — *Laenz*, *laienz*, *laiens*, *laians*, *leanz*, *leenz*, *leienz*, *leinz*.

Ces deux adverbes sont composés de *cà*, *là* et de *enz*, *ens* (v. les prépos.). Ils signifiaient *céans*, *ici dédans* — *là*, *là dedans*.

Beax filz, ne soiez si dolenz;
Venez *caienz* entre noz genz. (P. d. B. v. 5287. 8.)
Son de note, ne cri d'oisiel
N'ierent mais *chaiens* chier tenu. (R. d. l. V. v. 1372. 3.)
Karlemaines me tient *ceanz* an sa prison,
Et bien puet de moi faire son voloir et son bon.
(Ch. d. S. II, p. 165.)
Dux Naymes est à pie, sanz cheval, an la pree;
Leanz an la cite an lieve la huee. (Ib. II, p. 178.)
Quatre jors ont demene tuit
Laiens grant feste et grant deduit. (R. d. M. p. 53.)
De *laians* issir ne pooie.
N'i avoit c'une soule entree
Et celle estoit moult bien fermee. (Dol. p. 245.)

V. *ceiens* (Chast. IX, v. 67), *caiens* (Villeh. p. 454^c; R. d. C. p. 189), *caians* (Brut. v. 11240), *ceens* (Charl. v. 756); *laens* (Ben. I. v. 1559), *leenz* (Ruteb. II, p. 43), *leins* (Trist. II, p. 150. 2), etc.

Certes — *à certes* — *par certes.*

Certes (variante picarde *chertes*) était un dérivé du latin *certus*, qui signifiait *certes*, *assurément*. Le composé *à certes* signifiait *certainement*, *sérieusement*, *de propos délibéré*, *instamment*, et, après le XIIIe siècle, il prit encore la signification de *avec certitude*.

Certes li planteiz et li habondance des choses temporels avoit amenet l'obliement et la besoigne des permenanz. (S. d. S. B. p. 527.)

Certes vers moi mesprenes
Qui sui en vostre justice. (Romv. p. 250.)
Chertes molt m'atraisistes
Jonet[1] à chel mestier. (Ib. p. 294.)

(1) Le texte porte *jo nec*, ce qui ne donne aucun sens.

Dedens Pavie ai je *certes* este,
Et Desier *certes* vi je asses,
Lui et Ogier le Danois d'outre mer,
Et vo message *certes* lor ai conte. (O. d. D. v. 4470-3.)
Dont cuide Ogier qe il desist *à certe*. (Ib. v. 11796.)
De lui envaïr n'est nus leus
De nos, n'*à certes* ne à geus. (Ben. v. 20617. 8.)
Garins fu el palais, qui *à certes* juait. (Romv. p. 351.)
Moult set famme, et moult est hardie
D'outraige faire et de follie;
Puis c'*à certes* s'an antremet,
Plus volontiers aimme et si fet
D'une mensonge ke d'un voir
Et la follie c'un savoir.
N'est hons vivans ki tant seust
Que fame ne le deceust,
S'*à certes* pener s'an volloit. (Dol. p. 274.)
Trop *à certes* m'en apelez,
Fet ele, si le vos dirai. (Romv. p. 470.)
Par certes vos n'en irez mie. (R. d. Ren. I, p. 93.)

Dans quelques traductions bibliques, on trouve *acertes*, comme conjonction, pour le latin *autem*. Au lieu de l'orthographe *acertes*, ces traductions écrivent quelquefois *adecertes*.

Dieu li comanda et dist: maungues de chescune fust de paradis, si ne maunges *acertes* de fust de science de bien et de mal. (Roquefort, s. v. *fust*.)

Si vos *adecertes* ne voillez, soit feu issu de chimenee et devorge les cedres du Liban. (Ib. s. v. *chimenee*.)

De *certes*, on fit *certement* = *certainement*, *avec certitude*.

Et qui mult quident *certement*
Que terre tienge hautement. (Ben. v. 17203. 4.)
Quant Flores s'amie ot nomer
Et de li *certement* parler,
De la joie tos s'esbalsi. (Fl. et Bl. v. 1315-7.)

Cum, *com*, *con*, *come*, *comme*, *conme*, *coume*, *cun*. — *Cument*, *coment*, *conment*, *comment*, *coument*.

Cum, etc. dérive du latin *quomodo*. De *com*, on forma avec la terminaison *ment*, l'adverbe *coment* (quomodo — mente).

Quand on fait une demande directe, on emploie aujourd'hui *comment;* l'ancienne langue se servait aussi de *comme* dans ce cas. Pour le discours indirect, nous employons *comme* et *comment*, mais *comme* est d'ordinaire mis pour indiquer le degré, *comment*, la manière. La langue d'oïl n'observait pas toujours cette distinction. Comme aujourd'hui, on se servait de *com*

dans les exclamations, emploi qui s'explique par la distinction que je viens de mentionner.

Lorsqu'on voulait déterminer approximativent une idée de quantité, on se servait de *comme* (= environ, presque).

O *cum* douz reconciliement et *cum* douce amendise! (S. d. S. B. p. 549.)

Amis, *com* as-tu non? (R. d'Alex. p. 399.)

Qui atendre osera
Con li avient, s'on voit que ses biens fais
Le deserve, grant werredon aura. (Romv. p. 292.)
Helas! fait il, *con* sui honis,
Et *con* sui par Mares traïs! (P. d. B. v. 2541. 2.)
Pis n'aura *conme* se fust m'ame. (R. d. M. d'A. p. 5.)
Lessez gesir les morz tut issi *cun* il sunt. (Ch. d. R. p. 94.)
Por che en parol *comme* ires. (Romv. p. 249.)
Tout ausi *coume* l'arsure
Fait kanqu'ele ataint bruir. (Ib. p. 262.)

Il perdit aussi *comme* tout son sens. (Chroniques de S. Denis.)

Comant m'an fuirai je? dist Karles au vis fier,
Comant porra ce estre tant com je soie antier? (Ch. d. S. II, p. 152.)
Oies *coument* il l'en avint. (Phil. M. v. 14326.)
Puis li demande: *Comment* vos est, amis?
Dist Beneois: Mult ben, la Deu mercis. (O. d. D. v. 6905. 6.)
Deus set asez *cument* la fins en ert. (Ch. d. R. p. 149.)
Si m'esmerveil *conment* peut avenir. (Romv. p. 253.)
Faites de moi çou qu'il vous plest:
Je vous ai dit *comment* il est. (R. d. l. M. v. 4251. 2.)

c'est-à-dire: Je vous ai dit la chose telle qu'elle est, ce qu'il en est.

Les formes *coume*, *coument*, sont de la seconde moitié du XIIIe siècle. *Cum* a d'abord été commun aux dialectes bourguignon et normand; mais dès le commencement du XIIIe siècle, *com* s'était fixé en Bourgogne. C'est dans le dialecte picard que *con* prit naissance. Au lieu de *comme*, les manuscrits écrivent souvent *comm* quand le mot suivant commence par *e*.

Com, conjonction, régissait souvent le subjonctif.

Après *plus* . . . , la phrase comparative commence souvent par *comme* au lieu de *que*.

Que li charbons seur (lis. sos) la cendre
N'art pas plus covertement [1]
Con fait li las qui atent. (Romv. p. 864.)

(1) Le texte porte: N'ait pas plus contenement, vers qui ne convient nullement au sens. (V. La Borde II, 218.)

Dementre, *dementres*, *demettres*, *endementre* — *dementiers*, *endementiers*.

Dementre dérive de *dum interim*, comme le prouve la forme provençale *domentre*. On confondit de bonne heure *do* avec *de*, de là notre forme. Le pléonasme qui se trouve dans la réunion de *dum* et *interim* ne repousse pas la dérivation indiquée; il est tout à fait populaire. *Dementiers* vient de *dum interea*. Cette locution signifie *pendant ce temps là*, *dans l'intervalle*, *sur ces entrefaites*.

Ses messages tost li tramete
E tant *dementres* s'entremete
De faire assembler la navie . . . (Ben. v. 36716-8.)
Rous *demettres* qu'iloc esteit
Vit le mostier Saint Beneeit. (Ib. v. 5071. 2.)
La bataille est aduree *endementres*. (Ch. d. R. p. 55.)
Li batiaus vient *endementiers*,
Dusc'al rivage n'arresta. (R. d. l. M. v. 1192. 3.)
Mais li honurez reis de France Loewis
Endementieres s'est durement entremis
Que il fesist le rei e saint Thomas amis.
(Th. Ctb. p. 96, v. 16-8.)

V. *andementiers* (t. I, p. 288, l. 21), *endementier* (t. I, p. 346, l. 39), etc.

Au lieu de *endementiers*, on trouve *entrementiers*.

Nekedent *entrementiers* nus n'usa en son non de l'usage k'il avoit ou pré. (Roquefort, s. v.)

Enfin, il y a quelques rares exemples d'une forme *entremente*, et il s'agirait de savoir si elle est correcte ou si le *r* a été omis. Dans le premier cas, il faudrait le dériver de *interea mente*.

Dons, *dont*, *donc*, *donkes*, *dunc*, *dunkes*, *donques*, *dunches* — *adonc*, *adunc*. *adonques*, *adunques*, *adont* — *idonc*, *idonques*.

Ces mots sont des dérivés du latin *tunc*. *Adonc* (ad tunc), *idonc* (in tunc) doivent être regardés comme les formes primitives, et *donc*, comme une forme abrégée de celles-là. En partant du point de vue contraire, le *d* de *donc* n'est pas explicable, tandis que le changement en *d* du *t* devenu médial par la composition est tout à fait selon les lois de la dérivation. Quelques philologues ont voulu voir dans *donc* un dérivé du latin *de unquam*; mais l'idée du mot *donc* repousse une pareille étymologie. *Adonc*, *idonc*, *donc* signifièrent d'abord *alors*, et c'est de l'idée de temps que se développa la signification conclusive de *donc*. (Cfr. le vh.-all. *danne* = *tum* et *ergo*.)

Voici des exemples des divers emplois de ces mots.

Dunc (Fragm. de Val. 7. v°)

Et molt fu convenaule chose et à droite ke *dons* venist li permenauleteiz quant la temporaliteiz avoit plus grant force. (S. d. S. B. p. 527.)

En joiose prosperite
Ert *dunc* la terre e le païs. (Ben. v. 38818. 9.)
Se Baudoins ot ire, *donques* ne la desploie;
Ne voit or tans ne leu. (Ch. d. S. II, p. 58.)

Donques lor vint deus batailles de nos gens qui les secoururent. (H. d. V. 510ª.)

E li deniers saint Piere fu *dunkes* retenuz. (Th. Ctb. p. 53, v. 26.)
.... Or voil *dunches* saveir. (Ib. p. 83, v. 12.)
Selonc la coustume et la guise
Ki ou païs *adonc* estoit. (R. d. M. p. 6.)
Adont comence li conrois à joster. (O. d. D. v. 7905.)
Adunques li a múlt enquis
Saveir que l'en esteit avis. (Ben. v. 7790. 1.)
L'àltre respond: *Idunc* me aidez. (Ib. t. 3, p. 462.)
Idunc plurerent .c. milie chevalers. (Ch. d. R. p. 149.)

On trouve *dès donc*, *de donc*, pour dire *dès lors*.

Un petit nos recontet sainz Lucaz del enfance nostre Signor. mais *dès dons* enjosk'à cest trentisme an nen atroz ju nule chose de luy. (S. d. S. B. p. 553.)

Mais *dès dunc* furent costumier
E sunt uncor des cors gaitier. (Ben. v. 25272. 3.)

Et de ces trois mille livres li dus devant dis doit acquerre hyretage dedens Liege, et *de donc* en avant leveir la rente achetee de ces trois mille livres. (1286. J. v. H. p. 442.)

Cfr. la préposition *tres*, *tries*.

Donc — *donc*, *donc* — *ore*, s'employaient pour *tantôt* — *tantôt*.

Juste Saine ala tant musant
Dunc ariere e *dunc* avant,
Ke Richart fu à la fenestre . . . (R. d. R. v. 7189-91.)
Issi traverse l'aventure,
Dont est soes et *ore* est dure. (P d. B. v. 3303. 4; cfr. v. 725.)
Un poi s'estut pensive et morne;
Dont vait avant, et *dont* retorne,
Et *dont* s'asiet et *dont* se lieve. (Ib. v. 8623-5.)

Donkes cil ki saiges welt estre devignet sos por ceu k'il saiges soit. (S. d. S. B. p. 550.)

Nomme le *dont*, quant est si gens. (L. d'I. p. 11.)

Les Romains avaient les particules *num*, *ne*, *an* pour indiquer l'interrogation. Les langues romanes ne les ont pas admises; mais la langue d'oïl se servait de *donc* dans la phrase interrogative, pour traduire à peu près le *numquid* latin.

Ne sunt *dons* li fil des princes prince, et roi li fil des rois? (S. d. S. B. p. 522.)

Dum ne vint sor mei liez e baut
Od sa force li quens Tiebaut
Gaster ma terre à tel dolor? (Ben. v. 22984-6.)
Qu'avez vos fait del duc Richart?
Dun nel m'amenez vos pris? (Ib. v. 27332. 3.)

Dont, *dunt* — *unt* — *où*.

Dont, proprement *d-ont*, dérive du latin *de unde* et signifie *d'où*. Il avait plusieurs variantes, que j'ai citées t. I, p. 162. *Unt*, dérivé de *unde*, s'unissait à la préposition *par*: *par unt* = *par où*, *par quel moyen*. *Unt* ne se montre guère que dans les textes normands. *Où*, du latin *ubi*, remplaça plus tard *dont* (*d'où*); il avait les variantes *u*, en Normandie, *o*, dans les dialectes mixtes.

Or me redittes, s'il vos plait, verite:
Dont estez vos et de kel parante. (G. d. V. v. 1809. 10.)
Don venez vos, dist il, Justamonz l'alosez? (Ch. d. S. II, p. 14.)
Si me dites *donc* vos venez,
Qui vos estes et *où* alez. (P. d. B. v. 7793. 4.)

Dont es, *dont* viens, que demandes, que quiers? (O. d. D. v. 9395.)

David reparlad al bacheler ki la nuvele portad, si enquist *dunt* il fust. (Q. L. d. R. II, p. 121.)

N'ai beu ne vin ne el *par unt* l'um se poisse enivrer. (Ib. I, p. 4.)

Mais rochiers e derubes esteient merveillus puignanz e tranchanz *par unt* Jonathas dut venir al ost. (Ib. I, p. 45.)

E uns charmes truvad *par unt* il soleit asuager les mals. Unes cunjureisuns truvad *par unt* l'um pout deable del cors de hume jeter. (Ib. III, p. 241.)

Li plus orgoillos se porpense
Par unt il se purra foir
Ne del estor senz mort eissir. (Ben. v. 30993-5.)

Voy. encore Q. L. d. R. III, p. 304; Ben. v. 18646. 28606; M. d. F.; Lai du Fresne v. 179; Eliduc v. 176; etc. Dans Tristan I, p. 180, l. 15, il faut lire *par ont* au lieu de *par out*.

En cel lieu *u* tu serras. (Q. L. d. R. II. p. 175.)

Vunt les ferir là *o* il les encuntrent. (Ch. d. R. p. 137.)

Dans l'ancienne langue déjà et même avec plus de liberté qu'aujourd'hui, *où* s'employait pour le *datif* du pronom relatif.

Et por la sainte croiz où Jhesus fu penez. (Ch. d. S. II, p. 155.)
Je n'ai consoil for vos, *où* me puisse fiier. (Ib. p. 89.)
Ses amis apela et cez *où* plus se fie. (Ib. p. 7.)
Le duc Rollan *où* tant ait baronie. (G. d. V. v. 1304.)

Je rappellerai encore l'emploi de *où* pour le temps. (Cfr. *là où*.)

Où voit Rollan, si l'an ait apelle. (G. d. V. v. 663.)

Les exemples de cette espèce sont innombrables.

Remarquez enfin *où que* dans les phrases on l'ou généralise l'idée de lieu.

Où que che soit, ou près ou loing. (R. d. l. V. v. 2164.)

A tuz ces chevals truverent furre e provende *ù ke* fust li reis. (Q. L. d. R. III, p. 240.)

Par tut *ù k*'il seroient troveit. (J. v. H. p. 452.)

Ekevos, *eikevos*, *cykevos*, *ellevos*, *eisvos*, *ezvos*, *esvos*, *evos*, *estesvos*, *estevos*, *estivos*, *esteslesvos*, *estelevos*, etc.

Ekevos est un composé de *eke*, dérivé de *eccum*, et de *vos*, pronom de la 2[e] personne du plur. (cfr. l'italien *eccomi*, *eccoti*, *eccolo*, etc.). *Ellevos* se décompose en *e-lle-vos*. La voyelle initiale *e* provient, par apocope, du latin *ec* ou du roman *eke:* le second membre de la composition est le pronom *le*, dont on a redoublé le *l* après la syncope du *c* et peut-être pour l'indiquer; enfin *vos* est le pronom de la 2[e] personne (cfr. l'espagnol *ele*, *elo*, *ela* = *ec-le*, *ec-la*, *ec-la*). *Eis*, *es*, *ez (e)* des autres formes dérivent de *ecce; vos* est de même le pronom de la 2[e] personne, et *le*, *les*, celui de la 3[e] du sing. et du plur. De *es*, *ez* on créa un pluriel avec flexion verbale: *es-tes-vos;* mais on employa bientôt cette forme pour les deux nombres, tout en retranchant quelquefois le *s* de *estes* quand on rapportait la forme à un singulier. *Estivos* n'est qu'une altération de *estevos*. Il va de soi, que *vos* prenait ses formes dialectales.

Au lieu de *ez*, *es* on trouve l'orthographe *ais*, *as* dans la Ch. d. R.

Aisli un angle ki od lui soelt parler (p. 95.)
Aisvos le caple e dulurus e pesmes (p. 132.)
Atant *asvos* Guenes e Blanchandrins (p. 17.)

La signification de ces adverbes était *voilà* (voici), *le*, *la voilà*, *les voilà*.

Ekevos ke cist vient saillanz ens montaignes. (S. d. S. B. p. 52[?].)

Eykevos cist vient saillanz ens montaignes. (Ib. ead.)

Cykevos uns bers vient. (Ib. ead.)

Ce *cykevos*, s'il est exact, paraît être une forme composée de *cy* et de *eke*, de sorte qu'elle contiendrait deux fois le même radical.

Ellevos li Sires passet, granz espirs et forz, abatanz les mon[s] (M. v. J. p. 487.)

Encore parlevet cil et *ellevos* uns altres entranz enz. (Ib. p. 5[?].)

A ces paroles *eisvos* poignant Alier
Et Anseis . . . (O. d. D. v. 10048. 9)
Atant *ezvos* un chevalier menbrey. (G. d. V. v. 725.)
Estesvous venu .j. message. (R. d. M. v. 1828.)
Esteslesvos venuz au chaple demanois. (Ch. d. S. II. p. 161.)

E *estelevus* Deu ad dune l'esperit de mencunge à tuz tes prophetes ki ci sunt. (Q. L. d. R. III, p. 337.)

Estlesvuz li fiz le rei entrerent. (Ib. II, p. 167.)

On voit ici *est* au lieu de *estes*.

On employait aussi simplement *ez*, *es* ou *ezle*, *ezles*.

> *Es* l'arcevesque qi monta les degres,
> Li rois le voit, si l'en a apele. (O. d. D. v. 9516. 7.)
> A tant *ez* les messages qi ne sont pas frarin,
> L'apostole saluent et li font grant anclin. (Ch. d. S. I, p. 65.)
> François corent as armes, *ezles* aparoilliez. (Ib. I, p. 243.)

Dès le XIIIe siècle, on commença de remplacer ces formes par une composition du verbe *voir* et de *ci*, *là*, *çà*: *vois*, *voiz*, *vees*, *veez*, *ves*, *vez ci*, *çà*, *là*, d'où notre *voici*, *voilà*.

> He, Baudoin! fet ele, trop te puez atardier;
> *Voizci* sor toi venir la gent al aversier. (Ch. d. S. II, p. 22.)
> Ne voi venir avril ne may:
> *Vezci* la glace. (Ruteb. I, p. 27.)
> *Vescha* mon frere en dolerous peril. (O. d. D. v. 7127.)
> *Veschi* la gent le roi de Saint Denis. (Ib. v. 7152.)

Encore.

Encore avait deux formes principales: *ancore*, dérivé de *hanc horam* = jusqu'à cette heure, et *uncore*, de *unquam hora*. Ces deux formes prirent des variantes orthographiques que les exemples suivants feront connaître.

> *Ancore* me coyse ju des altres choses. (S. d. S. B. p. 527.)
> *Uncore* le mande l'un que il plege truse. (L. d. G. 45.)
> N'out *uncor* pas lór deslei fin. (Ben. v. 38692.)
> Ne fu *unquore* autre lou pris. (Ib. v. 3424.)
> E *oncore* ii devant dit rois de France donra ... (1259. Rym. I, 2, p. 45.)
> Bealz fiz, *onquor* te veil conter
> D'un autre dont oï parler. (Chast. XIV, v. 255. 6.)
> Qu'*oncor* te vout autre rien faire. (Ben. v. 13477.)
> *Enquores* (1288. M. d. B. Plœrmel. p. 1086).
> Qant l'antant Baudoins, onques ne fu si liez;
> Qar *onqor* n'estoit mie de s'ire refroidiez. (Ch. d. S. I, p. 244.)
> En morront cent qui *aincores* sunt vis. (G. l. L. I, p. 214.)
> A la belle dirais ke je seux *eincor* vis. (W. A. L. p. 9.)

Remarquez *encore* avec le subjonctif, où nous mettrions *encore que*:

> *Ancor ait* il grant gent, n'est mie asseurez. (Ch. d. S. II, p. 50.)

Enne: n'est-ce-pas? vraiment, donc.

Enne est sans aucun doute un composé de *et*, particule interrogative (voy. la conjonction *et*), et de la négation *ne*.

Malvais chetif, c'avez vous fait? *Enne* savez vous que je estoie là ù vos fesistes cest mal? (Jeu de St. Nicolas p. 262.)

> *Enne* poroit bien avenir
> Que li rois perdus revenroit. (Roi Guillaume p. 128.)
> Bien dis, fait Renars. *Enne* voire,
> Fait Isengrin ... (R. du Ren. IV, p. 23.)

De là *ennement:* vraiment, en vérité.

Ma dame, pous plaist il dancer?
Et grant mercy, se me dist elle,
Ennement je ne puis aller. (Coquillart. Roquefort, s. v.)

Enz, *ens*,

dérivé de *intus*, signifiait *dedans*. (Cfr. *ens*, préposition.)

En une cambre l'enmena:
Quant il fu *ens*, l'uis si ferma. (L. d. M. p. 65.)

Lendemain furent *enz* traites les nes et les vaissiels et les galies et les vissier. (Villeh. 451[a].)

Entrat en un muster de marbre peint à volte,
Là *ens* ad un alter de sancte paternostre. (Charl. p. 5.)

Il voloient moi et mon enfant de toute nostre terre deshireter pour le marchis mettre *ens*. (H. d. V. 504[a].)

Ensorquetot, *enseurquetout*, *ensurketut*, *ensurchetut* etc. (insuper quae omnia),

locution adverbiale qui signifiait *par dessus tout*, *outre cela*, *de plus; surtout*.

Comment ossas, sains mon congie,
En ma cite metre ton pie,
En la cite ne el castel,
Sains mon congie, sains mon apel,
Et em mon lit *ensorquetout?* (P. d. B. v. 1149-53.)
Ensurquetut si ai jo vostre soer. (Ch. d. R. p. 13.)

(Il) manderent à lor seignor et l'empereor que il les secorust, que se il n'auroient secors il ne ne porroient tenir, et *ensorquetot* si n'avoient point de viande. (Villeh. 489[a].)

E nous defendun que l'un christien fors de la terre ne vende n'*ensurchetut* en paismune [1]. (L. d. G. p. 185, 41.)

Entresait, *entreseit*, *entreset*.

Quelle est l'origine de cette locution? La forme provençale *astrasag*, *atrasach*, nous met sur la voie, en faisant voir que l'*en* d'*entresait* est la préposition *in*, tout comme l'*a* d'*atasag* est la préposition *ad*. Reste donc *tresait*, *trasag*, qui sont des dérivés de *transactum*, du verbe *transigere:* pousser à travers. On a voulu exprimer avec ce mot un manque de tous égards, une non-observance de formalités.

Entresait signifia *sans détour*, *certainement*, *inopinément*, *de suite*

Lors dist qu'il veult tout *entrezait*
Plus tost qu'il poet la mer passer. (R. d. C. d. C. v. 7548-9.)

(1) *Paismune* est une faute; il faut lire *paisinime* ou *païnime* (v. Assises de Jérusalem t. II, p. 161), c'est-à-dire pays habité par les païens, les infidèles, nom sous lequel on désignait tous les peuples qui n'étaient pas chrétiens, ensorquetout les musulmans.

Mais al partir de Sornegur,
Li est avis qu'à mal eur
L'avoit acointie ne veu,
Quant *entresait* l'a si perdu. (P. d. B. v. 3745-8.)
Car tuit saurons quanqu'avons fait
Quant veue sui *entresait*. (Ib. v. 4675. 6.)
Parmi les flans le sodan prent
Si *entresait* qu'il le soprent. (Ib. v. 8843. 4.)
Nostre sires velt *entresait*
Que uns seus hom .x. femmes ait. (R. d. M. p. 75.)
Dist ne se movra *entreseit*
D'avec ces genz que Diex si peit
De la grace dou Seint Esprist. (R. d. S. G. v. 2697-9.)
Mes je voel trestout *entreset*
Sans nul si que vous demoures. (R. d. C. d. C. 486. 7.)
Dunc dist al duc: Vezci le rei
E sa grant ost environ sei . . .
Ce quident bien tot *entreshet* | Que ja contr'eus n'aiez recet
Ne defense n'arestement. (Ben. v. 21344. 5. 8-50.)
Quant il furent tout assemble,
Vaspasyens ha demande
Que il unt dou prophete feit:
Savoir le vieut tout *entreseit*. (R. d. S. G. v. 1789-92.)

Entrues (inter hoc ipsum),

signifiait pendant ce temps, dans ce temps, en ce moment.

Entrues li pape s'acouça
D'un mal ki al cuer li toça. (Phil. M. v. 2190. 1.)
Entrues est Berengiers levez. (Fabl. et C. III, p. 351.)

Envis, *enviz*, *à envis* (invitus).

Envis signifiait malgré soi, contre son gré, à regret; difficilement, à peine.

Quant il de moi se departi,
Envis quidasse que parti
M'eust tel jeu à si brief tens. (R. d. l. M. v. 3865-7.)
Enviz le fist Randulf, mais nel osa veer. (Th. Ctb. p. 33, v. 15.)
Si baron l'ont d'iluec tot à force torne;
Molt l'a fait *à enviz*, n'an doit estre blasme:
Ou proverbe dit on que force paist le pre. (Ch. d. S. II, p. 121.)
Et dist Ogiers: Volentiers, non *envis*. (O. d. D. v. 7348.)
Qui là descent, moult puet estre esbahis,
Le remonter feroit il *à envis*. (G. l. L. I, p. 38.)
A enviz se pout onques felonie celer. (R. d. R. v. 4257.)

Voy. P. d. B. v. 335; Ben. v. 32410. 24578. 24898; R. d. l. M. v. 3012; Brut, v. 5226; etc.

Entor — environ.

Entor dérive de in et de tornus. *Environ* se disait pour *environ*, *autour*, *tout autour*. On dérive ordinairement *environ* de in gyrum, comme *virer* de gyrare. Ce changement du *g* en *v* n'est guère possible, et la racine *vir* n'appartient sans doute pas à la langue latine. Pline (33, 3, 12.) indique déjà les mots *viriae*, *viriola*, qui contiennent aussi la racine *vir*, comme celtiques. (Cfr. Humboldt, Üb. d. Urbew. Hispaniens, p. 78. 9.)

Richars de Normandie, o lui si compaignon,
Vont recerchant les rans *antor* et *anviron*. (Ch. d. S. II, p. 63.)
La cites est tote assise *environ*. (G. l. L. I, p. 175.)
Eissi est close *d'environ*
Tresqu'en Germanie vient e dure. (Ben. I, v. 274. 5.)

Cfr.: E cil quiderent *d'environ*
Que ce ne fu si eschar non. (Ben. v. 40781. 2.)

A escient.

Cette locution adverbiale, qui signifiait *avec intention*, *sciemment*, nous est restée sous la forme *à bon escient*, sciemment, tout de bon, sans feinte, sérieusement. Elle est composée de la préposition *à* et du substantif *scient*, de *sciens*, auquel on préposa *e*: *escient*. *Scient*, *escient* signifiait *science*, *sens*, *esprit*, *avis*, *sentiment*, *discernement*.

Maistres oi de grant *essient*. (P. d. B. v. 4577.)
E que tuit cil se merveillerent
Qui aveient entendement,
Sen e raison e *escient*. (Ben. v. 17360-2.)

V. t. I, p. 104, l. 19; p. 364, l. 44 — par le mien esciant (Ch. d. S. II, p. 150), mien ensciant (R. d. C. d. C. v. 3236), tel essient (M. d. F. I, p. 546) — et cfr. l'adjectif *essientos* (Brut. v. 8054) = sage, prudent, avisé, etc. La Ch. d. R. donne à *escient* la forme *escientre*. V. t. II, p. 4, l. 39; p. 20, l. 44.

On trouve *assiantre* dans les S. d. S. B.

Et si vos wardeiz desormais k'aucuens de vos ne tignet à petit cum petit *assiantre* forfacet. (p. 557.)

Escientre, aux endroits cités, est un véritable substantif, tandis que *assiantre* (a-siantre) représente la locution *à escient*. La forme *assiantre* permet-elle d'admettre un adverbe *scientre*, composé sous l'influence de *scienter*, auquel on aurait préposé la préposition *à*, par analogie à la locution *à escient?* Oserait-on: à l'égard de *escientre*, dire que l'adverbe *escientre* a été employé plus tard comme substantif, toujours par analogie à *escient?* Ce sont là des problèmes dont la solution complète me paraît difficile. (Cfr. *soventré*, et le glossaire s. v. *seulantre*.

N'est dreit ke pur pramesse face tel hardement
Qu'il destruie la terre le viel rei *à scient*. (Ben. t. 3, p. 542.)
Por Mez ne por trestout l'avoir
Ne volroie je dit avoir
A escient faus jugement. (R. d. l. V. v. 5418-20.)
Bien surent cil tut *à scient*[1]. (M. d. F. I, p. 152.)
Ocis l'eust, sachies *à esciant,*
Mais Diex et drois aida Berneçon tant,
Lez le coste li va le fer frotant. (R. d. C. p. 121.)

Espoir, *espeir*,

première personne du singulier prés. ind. du verbe *esperer*, employée adverbialement, avait la signification: *peut-être*, *vraisemblablement*, *probablement*.

Aimme ore une pucelle dont il me fabloia,
Que il onques ne vi, *espoir*, ne ne fera. (Romv. p. 362, v. 14. 5.)
Et dist: Merciers, ales avant
Devant vous ci droit à Faiel,
Espoir as tu aucun jouel
Qui faura no dame et sa gent. (R. d. C. d. C. v. 6641-4.)

V. t. I, p, 229, l. 41. 2; p. 401, l. 26; p. 402, l. 2; etc.

A estros, *à estrous*, *à estrus*.

Cette locution adverbiale dérive de *ad* et *extrorsum*, formé par analogie à *introrsum* ou *introrsus*, et comme le contraire de cet adverbe. *Introrsum* signifiant *du côté de l'intérieur*, *dedans*; *extrorsum* a été pris pour *du côté de l'extérieur*, au figuré *sans réserve*, *sans arrière pensée*. *A estros* signifiait sans détour, franchement; à l'instant, sur-le-champ, aussitôt, promptement; définitivement.

Et que lor dites *à estros*
Que cestui prendres à espous. (P. d. B. v. 4999. 500.)
Et sacies bien *tout à estrous*
Ce que je vous requier et prie
Çou est sans penser vilonnie. (R. d. l. M. v. 1936-8.)
Car il *tout à estrous* beoit
Comment les peust engignier. (R. d. S. G. v. 3728. 9.)
Mais dès or nos targe *à estros*
Qu'autre conrei ne prenz de nos. (Ben. v. 15532. 3.)
Car *à estros* mal li estait. (P. d. B. v. 8496.)
Ge vos di bien *tot à estrox,*
Certes trop estes orgellox. (R. du Ren. III, p. 69.)

V. t. I, p. 238, l. 26; t. II, p. 92, l. 39; p. 95; l. 31; p. 194, l. 26; etc.

De *estros*, on forma *estroseement*, *estrousement*.

(1) Le texte porte *ascient*.

Si l'enmainent *tot estrousement* pris — qu'il se jette tot *estrousement* de la presse. (Auc. et Nic. p. 389.)

Cfr.: *A la parestrusse,* Samuel od Saul en alad. (Q. L. d. R. I, p. 57.)

Mes *à la parestrusse* dirrad que mar me vit. (Ben. t. 3, p. 555.)

A la parestrusse, à la fin (finalement). *Parestrusse* = *par-estrusse*, ce qui suppose un *par estros.*

Faitement.

La langue d'oïl employait *si fait*, *com fait*, en guise de pronoms indéterminés, le premier pour dire *tel*, le second, *quel*. On en peut voir des exemples t. I, p. 354, l. 29; p. 395, l. 13; t. II, p. 37, l. 26; p. 47, l. 29; etc.

Onques *si faites* (pieres) ne vit on. (L. d. M. p. 49.)

De là les locutions adverbiales *si faitement:* de telle manière, ainsi; *com faitement:* de quelle manière, comment.

Alez tost, si le faites prendre,
Si le faites ardoir ou pendre,
Ou sel castiez *si faitement*
K'essanple i prengnent si parent. (M. d. F. II, p. 251. 2.)
Partonopeus reconte al roi
Toutes ses coses en secroi,
Com faitement il a erre,
Et ù il a tant demore. (P. d. B. v. 10021-4.)
Et dient tot, tant mal i furent,
Quant *si faitement* morir durent. (Fl. et Bl. v. 2931. 2.)
Et puis qu'il est *si faitement*. (R. d. C. d. C. v. 8081.)
Mais que me dies t'aventure,
Par quel guise et *con faitement*
Tu venis chi si soutieument. (M. d. F. I, p. 564.)

On trouve encore *issi*, *eisi*, *ensi faitement;* et, au lieu de *faitement faiterement*. P. ex.: *Issi faiterement* (M. d. F. II, p. 445), *eisi faiterement* (Ben. v. 10131), *si faiterement* (ib. v. 16382), etc. V. t. II, p. 53, l. 17; p. 59, l. 13; p. 221, l. 26; etc.

A la fois — toutefois.

Les langues romanes rendent les adverbes numéraux *semel*, *bis*, *ter*, etc. par un nombre cardinal et un substantif. La langue d'oïl nous offre les formes *fie*, *voie(s)*, dans le composé *toutevoies*, *foie*, *fois*, *fiee*, *fieie*, *feiee*, *feie*. Le provençal se sert de *vetz* (vice); l'italien, de *via* (via: voie). Il s'agit de savoir si toutes les formes citées de la langue d'oïl dérivent de *via*, dont le *v* s'est permuté en *f*, ou bien si *vice* y est aussi représenté avec la même permutation du *v* en *f*. Je crois qu'il faut admettre partout la racine *via*, *fia*. *Voie(s)*, *foie*, *fois* donnent clairement *via*, *fia* après la diphthongaison de l'*i*; *fie* est une

forme sans diphthongaison, avec affaiblissement de l'*a* en *e*: *fiee*, une syncope de *fiede* (tierce *fiede* Q. L. d. R. I, p. 11), extension de la forme *fia*, comme le *fiata* italien. Les autres variantes se rangent facilement autour de celles-là.

A la foie, *foiz*, etc. répond, pour la forme, à notre *à la fois*, mais il avait la signification de *parfois*, *quelquefois*, *de temps à autre*, et répeté: *tantôt* — *tantôt*.

A savoir fait ke la pense est *à la foiz* greveie d'engresse temptacion es prosperiteiz, et *à la foiz* soffrons nos adversiteiz par defors et dedenz nos lasset li assalz de temptacion. (M. s. J. p. 451.)

En trois manieres moinet la sainte Escriture l'omme: *à la foiz* par la nature, *à la foiz* par lo pechiet, *à la foiz* par la floibeteit. (Ib. p. 456.)

Et avoc eaz muerent lur trois serors, car *à la foie* est par les flaieaz turbee la cariteiz, par la cremor la sperance, par les questions la foiz. (Ib. p, 504.)

A la feie Engleiz ruserent, | Et *à la feie* retornerent,
E cil d'ultre mer assailleient,
E bien sovent se retraeient. (R. d. R. v. 13189-92.)

A une foiz se trouve avec la signification de *à la fois*, *du même coup*. *A une voie*, t. I, p. 292, l. 28.

Dame, faites vo volente.
Ou de morir, ou de sante
Donner à moi *à une fie*. (R. d. C. d. C. v. 525-7.)

On disait *à cele foiz*, *à ceste foiz*, pour *cette fois* (v. t. II, p. 51, l, 45; R. d. Ren. II, p. 83, v. 11832).

Une locution adverbiale semblable se faisait avec le mot *tor* = *tour*:

Li rois respont, en Dieu amor
Por vos li pardoing *à cest tor*. (R. d. Ren. II, p. 83.)

Et de même *à la fois*, *à sa fois à son tour*.

Si n'est nulz biens, combien qu'il tarde,
Qui *a la fois* ne monte en hault. (R. d. C. d. C. v. 1267.)

Voici quelques exemples de *toutevoies* = *toutefois*.

Une chose est *totevoies* où li apostles et li engeles se concordent ki de la naissance de Crist parolent: c'est el nom del Salvaor. (S. d. S. B. p. 548.)

Mult fu contraliez de cil qui volsissent que l'ost se departist, mes *totesvoies* fu fais li plaiz et otroiez. (Villeh. 440e.)

Tuteveies lancent et traient
E mult oscient d'els e plaient. (Ben. I, v. 1741. 2.)

V. t. I, p. 171, l. 40; p. 216, l. 27; p. 227, l. 10; t. II, p. 36, l. 17; etc.

Fuer,

avec les variantes *fuor*, *feor*, *feur*, dérive du latin *forum*, et

signifiait *prix*, *taux*, *valeur* (L. d'I. p. 98). De là les locutions adverbiales: *à fuer de*, en guise de, à la manière de; *à nul fuer*, *à nesun fuer*, à nul prix, en aucune manière, aucunement.

Et quant li marcheanz revint,
A fuer de sage se prova. (Fabl. et C. III, 216.)
Mais s'il seust çou *à nul fuer*
Que cil eust vers lui boisie,
Nel eust pas laiens laissie. (Fl. et Bl. v. 1926-8.)
Ice ne soefre *à nul fuer*
Ne n'endure nul gentil quer. (Ben. v. 17537. 8.)
Mais ne voudreit *à nul for*
Que ce remasist qu'il vos mande. (Ib. v. 12410. 1.)

V. t. I, p. 182, l. 9; p. 240, l. 21; p. 336, l. 23; t. II. p. 157, l. 1; etc.

Le mot *fuer* s'est conservé dans notre locution *au fur et à mesure*, *à fur et à mesure*, *à fur et mesure*.

Gaires.

Cet adverbe, qui signifiait *beaucoup*, *bien*, est devenu peu à peu notre *guères*, *guère*. On a fait différentes suppositions touchant l'origine de *gaires*. On l'a successivement dérivé du latin *parum*, *varium*, *valide*, *avare*; du provençal *granren*; de l'allemand *gar*. Les quatre premières étymologies sont au-dessous de tout examen.

Granren, *ganren*, c'est-à-dire grand'chose, d'où beaucoup, a été proposé par Raynouard. Cela est très-ingénieux; mais, quant à la forme, *granren* et *gaires* sont bien éloignés l'un de l'autre (v. plus bas). Du reste, supposant même cette dérivation exacte pour le provençal, le serait-elle pour la langue d'oïl? Cette dernière a-t-elle eu un *granren*, *ganren*? Non que je sache. On serait donc forcé d'admettre que le *gaires* de la langue d'oïl a été emprunté au provençal; supposition qui paraîtra fort hasardée, si l'on fait attention que tous les dialectes de la langue d'oïl se sont servis de cet adverbe dès les plus anciens temps, et sans que la proximité ou l'éloignement de la langue d'oc influe sur sa fréquence.

La dérivation de l'allemand *gar* a été faussement établie sur une simple petite ressemblance de son: ni la forme de *gar*, ni sa signification primitive: *préparé*, *achevé*, ni même les significations dérivées: *entièrement*, *complètement*, qu'emploie déjà Ottfried, ne concordent à la forme et à la signification primitives de *gaires*.

Durant tout le XIIIe siècle, l'orthographe ordinaire de notre adverbe a été *gaires*; le texte des S. d. S. B. fournit *waires*. l'anglo-normand avait *guaures*, on trouve en outre les variantes

guires, *guieres*, et, vers le dernier tiers du XIIIe siècle seulement, notre forme actuelle commence à devenir fréquente. Remarquons encore que l'italien a *guari*, et que le patois actuel de la Lorraine se sert de *vouère*, *voué*, *ouâ*, celui de la Picardie de *wère*. Toutes ces formes nous reportent à une racine allemande en *w* initial, ou à une racine celtique en *gw* (= *w*, *v*).

Si la signification primitive de *gaires* avait été l'intensitive, nous aurions l'ancien haut-allemand *wâri* = versus, qui nous fournirait, par la transposition de l'*i*, la racine cherchée. *Wari* aurait été pris adverbialement, et les significations véritablement, vraiement, fort, très, beaucoup découlent sans difficulté l'une de l'autre. Mais le rapport est renversé; l'idée de nombre, de quantité a été la primitive, et il faut, je crois, remonter à la racine allemande à laquelle appartient le gothique *vair* homo, dont se sont développés plusieurs mots exprimant l'idée en question, ou à la racine celtique *gwer* (intimément liée à la racine *gwâr* par quelques-unes de ses significations), qui se retrouve dans le kymri *gwerin* = viri, multitudo.

Ancor nèn est *waires* ke nos avons celebreit la feste de sa nativiteit... (S. d. S. B. Roquefort s. v.)

S'eust *gaires*, ce quit e crei,
D'iteus compaignons oue sei,
A peine fust del champ partiz. (Ben. v. 33718-20.)
Sis plus demaines chamberlens,
Ainz que passast *gaires* de tens...
Li rocistrent à grant deslei. (Ib. v. 31914. 5. 8.)
Por Diu menoit si dure vie;
Car toz honnis estre cuidast,
Se son cors *gaires* reposast. (R. d. M. p. 7.)
A une mult grieve chose aprendre,
Nel covenait *gaires* entendre;
Kar mult l'aveit tost retenue. (Ben. v. 20900-2.)
Ainz que li jorz fust *gaires* granz. (Ib. v. 4409.)
Ne chevaliers n'autres aidis
N'avez vos *gaires*, ceo m'est vis. (Ib. v. 2901. 2.)
La paiz fu afermee, ki *gaires* ne dura. (R. d. R. v. 901.)
Mais ne puis *gaires* bien parler,
Por ce me covient à haster. (L. d. T. p. 80.)

Guires (M. d. F. II, 391), *guieres* (ib. II, 191), *guaures* (Ben. I, v. 1862).

Cfr. le Glossaire s. v. *guersoi*.

Notre adverbe *naguere* n'est autre chose que *ne a guère* (ne a = il n'y a; v. t. I, p. 256. 7).

Uns entrad, *n'ad guaires*, el paveillun le rei, pur li ocire. (Q. L. d. R. I, 104.)

Chers dux, e ù est dunc le vo,
Les serremenz c'unquor *n'a gaires*
Li feis sor les saintuaires
De ta main destre, mun veiant? (Ben. v. 14525-8.)
Veistes vos, nel nos celez,
Guillaume passer par ici?...
Oïl, fait il, uncor *n'a gaires*. (Ib. v. 33047. 8. 52.)

Remarquez la locution: *n'être gaires de*, pour dire n'importer guère, faire peu de cas de, ne s'inquiéter pas de.

Vous cantes et je muir d'amer:
Ne vous *est gaires* de mes maus. (R. d. l. V. v. 3141. 2.)
Ne li *est* mais *gaires* de moi,
De moi ketif ne li est cure. (R. d. l. V. p. 156, note.)
Ne m'*est gaires* d'altrui manace. (R. d. R. v. 11387.)

On employait *peu* de la même manière et avec une signification semblable.

Cfr.: Nous ne voyons ni *gueres* loing, ny *gueres* arriere. (Montaigne. Ess. III, 6.)

Ceulx du païs qui n'avoyent point encores de familiarite et de cognoissance avecques Agesilaus, parloyent peu et *non gueres* souvent à luy. (Amyot. Hom. ill. Lysander.)

Un personnage qui *n*'estoit *pas* de *gueres* grande qualite... advertit les tribuns militaires d'une chose qui meritoit bien qu'on y pensast. (Ib. ead. Furius Camillus.)

La maison dont estoit Themistocles *n'a pas gueres* ayde à sa gloire (Ib. ead. Themistocles.)

Les austres (gualeres) qui *n*'estoyent *pas gueres* moins de deux cent, furent toutes prinses et emmeinees captifves. (Ib. ead. Alcibiades.)

Hui, *hoi*, *ui*, *oi* — *demain*, *demein*.

Hui, etc., dérivé de *hodie*, signifiait *aujourd'hui; demain*, composé de la préposition *de* et de *main* (= *matin*) dérivé du latin *mane*, n'a jamais varié dans sa signification.

Et à ma dame, à cui je sui,
Me requeres *demain* u *hui*. (P. d. B. v. 10281. 2.)

Hier tant se valt, chà venis, e *ui* en viens od nus ki en fuiums. (Q. L. d. R. II, p. 175.)

Chascun jor li mondes empire,
Hui est mauves et *demain* pire. (Dol. p. 155.)
Feluns Franceis, *hoi* justerez as noz. (Ch. d. R. p. 47.)
Oi n'en perdrat France dulce sun los. (Ib. p. 48.)
Sel voles (à lui jouster), grandement s'onnour
En acroistera *hui cest jour*. (R. d. C. d. C. v. 1625. 6.)

On disait aussi: *cest jour de hui* (v. t. II, p. 60, l. 29), *al jour de hui*, d'où *aujourd'hui*. On trouve *en hui* (R. d. R. v. 12652

pour aujourd'hui. *Hui matin* (t. I, p. 315, l. 1) signifiait (aujourd'hui matin) ce matin.

En Champagne, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on a dit *hue* pour *hui* (t. I, p. 262, l. 22).

De *hui* et de *mais* (voy. ce mot) on forma *huimais*, *maishui*, dès aujourd'hui, aujourd'hui, désormais, encore.

Or n'i a plus, li jorz est pres,
Si nos traium vers éus *uimes*. (Ben. v. 22324. 5.)
Veez sor nos venir la gent al aversier:
Huimais devez panser de vostre duel vangier. (Ch. d. S. II, p. 138.)
As fils Herbert em prist Ruoul tel plait.
Com vos orrois en la chançon *huimais*. (R. d. C. p. 3.)
Dame, dist il, bien est saison
Dès huimes que nos nos dormons. (Chast. XXI, v. 85. 6.)

Par seinte croix! fet li empereres mes filz ne morra *meshui*. (R. d. S. S. d. R. p. 68.)

Mais nous ne pescerons *maishui*. (R. d. l. M. v. 4899; cfr. v. 6135.)
Hucmais (t. I, p. 272, l. 11.)

Un autre composé fort en usage de *hui*, était *anchui* (= anc-hui; pour anc, v. *ains*), ce jour, aujourd'hui, et, par extension, avant peu, quelque jour. Cet adverbe se présente sous les formes: *ancui*, *encui*, *ancoi*, *encoi*, *anqui*, *enqui*, *enquoi*, *ancue*.

Que *anchui* verres avenir. (R. d. l. V. v. 1738.)
Faites *ancui* vos bries escrire. (P. d. B. v. 4990.)
Se je m'en vois *encui* par nuit. (R. d. M. d'A. p. 3.)
Encui orrunt autres noveles
Ainz que li soleiz se resconst. (Ben. v. 9251. 2.)
Se tu conquiers *ancue* le duc Rollant. (G. d. V. v. 2932.)
Uns des barons del escuele
Le servi, cui Dieus destourbier
Doinst! qu'il avint grant encombrier
A la damoisele par lui.
Ainsi com vous orres *ancui*. (R. d. l. M. v. 300-4.)

Ancoi (Romv. p. 316), *encoi* (Ch. d. R. p. 46), *enquoi* (ib. p. 47), *enqui* (ib. p. 108), *anqui* (O. d. D. v. 11469), etc.

Je citerai encore ici les adverbes *anuit*, *ennuit* (a-nuit), cette nuit, aujourd'hui; *anquenuit*, *enquenuit* (anque-nuit), cette nuit. *Anque* est probablement le même mot que *anc*, qu'on vient de voir dans *ancui*; on a sans doute écrit *que* au lieu de *c*, pour faciliter la prononciation du son guttural devant le *n*.

Od la lune serie *anuit* eschilgüaitiez. (Ben. t. 3, p. 536.)
M'avisions d'*anuit* iert par tans esprovee. (Ch. d. S. II, p. 178.)
Ne le rendroie à home qui soit vis,
Ains le pendrai *anuit* o le matin. (O. d. D. v. 2116. 7.)

Bien sai quans *anuit* le sara,
Que demain congie me donra. (R. d. C. d. C. v. 4663. 4.)

Ennuit (t. II, p. 85, l. 20.)

Et se vos *anquenuit* songiez
Mauves songe, si remanez. (Romv. p. 535.)
Quar *enquenuit* dedenz mon lit,
Feroiz de moi vostre delit. (Fabl. et C. I, p. 250.)

Isnel le pas, isnelement — ignel le pas, ignelement —, en es le pas — chalt pas.

Les quatre premières de ces formes ont leur racine commune dans l'adjectif *isnel:* agile, prompt, vif, rapide, léger. *Isnel*[1] dérive du v. h.-all. *snel* (aujourd'hui schnell) belliqueux, prompt, rapide, auquel on a préposé *i*, au lieu de *e*. Par syncope du *s*, on eut *inel* et *ignel (gn = ngn = n)*. *Isnel le pas* (pas = passus), *isnelement*, etc., signifiaient promptement, vite, sur-le-champ, à l'instant même.

En es le pas est composé de la préposition *en*, du substantif *pas* et de *es* dérivé de *ipsum*, que nous avons déjà vu souvent; il avait la même signification que *isnel le pas*.

Chalt pas, *chaut pas*, proprement d'*un pas chaud*, était encore une combinaison qui exprimait la même idée que *isnel le pas*.

Isnel ou *inel le pas* fut défiguré plus tard en *isnele pas*, *inele pas*, *ignele pas;* mais il faut remarquer qu'on disait régulièrement, sans l'article, *isnel* (inel, ignel) *pas*.

Isnel le pas l'orez cessa. (St. N. v. 260.)
Tuit se lievent *isnel le pas*. (Ruteb. I, p. 323.)
Isnelement montait sor un destrier. (G. d. V. v. 69.)
Affranchi est *isnielement*. (R. d. M. v. 754.)

Ignel pas (Ben. t. 3, p. 504), *ignele pas* (R. d. S. p. 16), *inele pas* (Ruteb. II, p. 77), *isnele pas* (Chast. XXV, v. 44), *ignelement* (Ben. t. 3, p. 601), etc.

Isnel s'employait adverbialement:

Venez tost et *isnel*. (R. d. C.)
Que m'endormi *en es le pas*. (Ruteb. II, p. 66.)
Cil respondit ke bien savoit
C'ossis ne les avoit il pas;
Mais bien cuidoit c'*an es lo pas*
Qu'il les laissait, morir deussent. (Dol. p. 277.)

Pur ço *chalt pas* cumandad que l'um meist sa sele, tost fud mise e cil muntad. (Q. L. d. R. III, p. 288.)

(1) M. d'Orelli dérive *isnel* d'*ignitus!* Comment la terminaison latine *itus* aurait-elle pu produire *el?* Cfr. l'italien *snello*.

Atant prist Helyes sun mantel, sil pleiad, e ferid en l'eve, et li flums *chalt pas* se devisad. (Q. L. d. R. IV, p. 348.)

Voy. encore ibid. I, p. 111; II, p. 150, p. 218; III, p. 325; *chaut pas* (Trist. II, p. 98), etc.

Cfr.: Un jor qu'au palais ert venu,
Aveit iloc pris un lion,
Ce ne sai pas, chevre u multon.
Devoree fust *en eis l'ore*
Quant cist Tosteins li corut sure. (Ben. v. 36185-9.)
Dont s'acorda *en es cel an*
Li rois al conte Galeran. (Phil. M. v. 18164. 5.)

En eis l'ore = à l'heure même, à l'instant même —; *en es cel an*, dans cette année même, dans la même année.

Au lieu de *isnel*, *isnel pas*, etc., on trouve *enhel curs*, *enhelement* dans les Dial. de S. Grégoire.

Et li oz del duo ci devant dit *par enhel curs* parvint al fluet. (Dial. I)
Enhelement estendit sa destre, si mist encontre lui l'ensenge de la croiz. (Ib. ead.)

Par enhel curs = anhelo cursu; *enhelement* = anhela mente.

Iluc, *iloc*, *ilec*, *iluques*, *iloques*, *ileques*, *iluec*, *iloec*, *iluecques*, *ilueches*, *iloeques*,

formes dérivées du latin *illic*, *illuc*, les cinq dernières avec diphthongaison. Ces adverbes, qui signifiaient *là*, s'écrivaient aussi avec deux *l* et la finale paragogique *ques* était souvent encore précédée d'un *c*.

D'*iluc* (Q. L. d. R. III, p. 247).

A Caunterebire est de *iluc* ale. (Ben. t. 3, p. 625.)
Kar Daneis sunt si d'ire espris
De ceo que tant unt *iloc* sis,
C'ui, s'il poent, lo mosterunt. (Ben. v. 4415-7.)

Moult ot *ilec* grant pitie au pueple de la terre et as pelerins. (Villeh. p. 21. XL.)

D'*ileques* Joseph se tourna. (R. d. S. G. v. 473.)
Iluec ne volt demorer plus. (L. d. T. p. 73.)
Marchander s'en vont em Perse;
D'*illuecques* vont as Indiiens. (R. d. M. p. 11.)
Car saint Thomas aveit *iluches* ovoec sei. (Th. Ctb. p. 113, v. 2.)

Au lieu de ces formes, on trouve *ilau* dans le Roman de Rou. *Ilau* dérive probablement de *illac*, et l'*u* provient peut-être d'une imitation de la forme *lau* = *là ù*. (Voy. *là*.)

D'*ilau* murent, là repairierent. (R. d. R. v. 435.)
(Cfr. ib. v. 493. 941. 4575. 7220 etc.)

L'ancienne langue avait aussi *cilec* (ecc' illic).

Li autre dient: Nous avuns
Cilec un de nos compeignuns. (R. d. S. G. v. 3685. 6.)

Outre ces formes, on trouve les suivantes:

Luec, *aloc*, *aluec*, *eluec*,

dont jusqu'ici personne n'a encore fait mention.

Luec est un adverbe de lieu qui dérive du latin *locus*, *loco*, de même que l'ancien adverbe de lieu italien *loco*, répondant au latin *hic* (Brunetto Tes. ed. Zannoni p. 90. 221). *Aloc*, *aluec* et, par suite de l'affaiblissement de l'*a* en *e*, *eluec*, sont des composés du même *locus*, avec la préposition *ad* (ad locum).

A Beruic s'en retourna,
Que .iij. jours *luec* ne sejourna. (R. d. l. M. v. 2937. 8.)
Volentiers par *luec* revenra. (Ib. v. 3163.)
Quant ce entent,
Lueques ne se va alentant. (Ib. v. 3189. 90.)
Tant que sa nes fu aprestee:
A Dan, *lueques* ert aancree. (Ib. v. 4061. 2.)

V. ib. v. 3185; *loeques;* v. 1137. 2296. 3845. etc.

Quand el enfern dunc a salit,
Fort Satanan *alo* venquet. (Passion d. J.-C. str. 93. ed. Diez)

V. *allo*, ib. str. 103; d'*alo*, ib. str. 50.

Mist en un bois, solonc un tertre,
Qui *aloc* estoit à senestre. (Brut. v. 12720. 1.)
Qu'ot ferut el coste *aluec*. (Phil. M. v. 30870.)
Mes par cel chant ben entendi
Ke pres d'*eluec* ot sun ami. (Trist. II, p. 150.)

Jai, *ja*,

du latin *jam*, répondait à son dérivé *déjà* (de-ja), et signifiait en outre *désormais*, *un jour*, *jadis*, *jamais*. *Jai* servait de particule affirmative.

Mais tens est *jai* ke nos eswardiens lo tens quant li Salveires vint. (S. d. S. B. p. 527.)

L'aisnee d'une amor parloit
A sa seror que moult amoit,
Qui fu *ja* entre deus enfans,
Bien avoit passe deus cens ans... (Fl. et Bl. v. 49-52.)
Ne *ja* si grant dun ne dunast
K'asez petit ne li semblast. (R. d. R. v. 7587. 8.)
Dites moi dont vos estes nee
Et que ici vos a menee:
Cele respont: Jel vos dirai
Que *ja* de mot ne mentirai. (L. d. M. p. 47.)

A ja: à jamais.

De là *ja-dis*, avec *s* paragogique, de *jam diu*.

Virgilles fu *jadis* à Romme;
En cest siecle n'ot plus sage homme. (R. d. S. S. v. 3924. 5.)

De *ja* et de *mais* (v. plus bas) on forma *jamais*.

Cfr.: *Ja* Dieu ne plaise, dict il, que je sois jamais assis en siege de gouverneur. (Amyot. Hom. ill. Aristides.)

Il estoit *ja* sur le soir quand il y arriva. (Ib. ead. Coriolanus.)

Tu ne me persuades jamais en jouant, ny ne me persuaderas encores *ja* en promettant. (Ib. ead. Demosthenes.)

J'ay este contrainct de recourir comme humble suppliant à ton fouyer, *non ja* pour saulver et asseurer ma vie ...., mais pour .... (Ib. ead. Coriolanus.)

Quand le soir feut venu et qu'il (Cicero) se voulut retirer en sa maison, passant par la place, le peuple le reconvoya *non ja plus* en silence sans mot dire, ains avecques grandes clameurs à sa louange et battements de mains par tout où il passoit. (Ib. ead. Cicero.)

Jus — sus.

Jus dérive du latin *deorsum* (de-vorsum de verto), qui devint de bonne heure *jusum*, *josum*. — *Sus* vient de *susum* pour *sursum* (sub-vorsum). *Jus* signifiait *en bas*, *à bas*, *à terre*; *sus* avait la signification *dessus*, *debout*, *en haut*. On employait souvent *sus et jus* avec un verbe exprimant l'idée d'un mouvement corporel, pour dire *çà et là*, *de côté et d'autre*, *partout*, *aller et venir dans un endroit.*

Et fiert Ernaut sor son elme à or mier,
Que flors et pieres en fait *jus* trebuchier. (R. d. C. p. 102.)
Or seons *jus*. (R. d. C. d. C v. 5757.)
Tant ala *sus et jus* harpant
Et de la cite aproçant,
Que cil del mur l'ont entercie,
Si l'ont à cordes *sus* sacie. (Brut. v. 9348-51.)
Ne fiert Engleis ki *sus* remaigne. (R. d. R.)
Sus salent, si se vont requerre. (R. d. l. V. p. 91.)
Puis s'en levad e par cele chambre *sus e jus* alad. (Q. L. d. R. IV, 359.)
Et s'en tourne vers le bos droit,
Et tant *et sus et jus et là*
Que la damoiselle encontra. (R. d. C. d. C. v. 3006-8.)

On trouve cependant *sus et jus* employé avec d'autres verbes, p. ex.:

Et sus et jus tant li monstra
Que la dame li ottroia. (R. d. C. d. C. v. 2765. 6.)
Sus ou palais an prist à repairier. (G. d. V. v. 1975.)
Puis est montee *sus* el palais voltis. (R. d. C. p. 204.)
Grans fu la cors *sus* el palais plagnier. (Ib. p. 189.)

Dans les exemples semblables aux trois derniers, on a souvent considéré *sus* comme une préposition. C'est une erreur; il faut lire *repairier sus*, *monte sus*, *fu sus* (la cors fu grans el palais plagnier *en haut*). Cfr. prép. *ens*, et *issir fors*, *aller encontre*, etc. La plupart des prépositions sont en même temps

des adverbes de lieu et peuvent, en cette qualité, se joindre immédiatement à l'idée exprimée par le verbe, sans influence sur un cas quelconque de la phrase.

Mettre jus avait souvent la signification de *mettre de côté, conserver*.

Les adverbes *jus*, *sus*, servaient à former les composés suivants:

Allez, dist il, errant *là jus*
Avec Joseph d'Arymathye. (R. d. S. G. v. 502. 3.)
Ce fu cil meismes Jhesus
Qui o nous conversa *çà jus*
Et qui les miracles feisoit. (Ib. v. 2189-91.)
O lui emmena ses amis
Lassus ou ciel, en paradis. (Ib. v. 3521. 2.)
Li cuers le conte est à Citiaux
Et l'arme *là sus* en sains ciaux. (Ruteb. I, p. 59.)

On voit, par ces trois derniers exemples, que *cà jus* s'employait pour notre *ici-bas*, et *là sus* (*lassus*, par attraction, pour notre *là-haut*.

Lassus = ci-dessus.

Mimes à la foiz, si com nos *lassus* avons dit, tremblent li juste en lur bones oevres et plorent continueilment ke il par alcune repunse error ne desplaisent à Deu. (M. s. J. p. 460.)

Tes sires ert mis *audejus*,
Et tu seras tout audesus. (R. d. S. S. v. 2694. 5.)

An sus, *en sus*: à quelque distance, de côté, à l'écart, loin — ensuite, après — en haut.

An sus se trait por la joste esgarder. (G. d. V. v. 762)
En sus au partir del forfait
Se sunt li Aleman retrait
Auques en loinz de la cite. (Ben. v. 18972-4.)
Tirez aveit ses dras *en sus*
Si cum puceles unt en us. (Ib. v. 31228. 9.)

V. t. II, p. 224, l. 14, l. 17; p. 226, l. 45; etc.

Lues.

Lues signifiait *aussitôt*, *tout de suite*, *à l'instant*. Il dérive de *locus*, *loco*, comme le prouvent les formes *luego* de l'espagnol, *logo* du portugais, *luec* du provençal, et la variante *luec* de la langue d'oïl.

(Il est question d'un chapon „ricement atornes por mengier". Hérodes avait juré que si ce chapon ne reprenait pas ses plumes et ne remontait pas à la perche en chantant, il ne croirait pas J.-C.:)

Vertus feistes, biaus peres, roi amant,
Il ot *luec* eles et plumes et vivant. (O. d. D. v. 11624. 5.)

Tote ta terre te serra *lues* rendue. (O: d. D. v. 10315.)
Ses mains et ses iex lieve au ciel,
Diu commencha à proier *lues*. (R. d. M. p. 60.)
Et je li euc *lues* en couvent. (R. d. l. M. v. 4433.)

Lueus (O. d. D. v. 11293).

Cfr. plus haut *luec*.

Mais, *mes*.

Mais, dérivé du latin *magis*, a d'abord signifié *plus*, *davantage*. Employé pour le temps, il avait la signification *plus*, *encore*; *plus longtemps*, *jamais*, *désormais*. De là *ne* — *mais*, répondant à notre *ne* — *plus*.

Heriçone sunt li destrier
De saettes od fers d'acer;
Treis cenz en unt perduz e *mais*. (Ben. v. 21728-30.)
Od treis cenz chevaliers e *mais*
Assist à mangier el palais. (Ib. v. 19206. 7.)
Si avoit moult de gent li rois
A son mangier, et .iiij. mes
Avoient sans plus et non *mes*. (Phil. M. v. 2963-5.)
Fui, fait ele, ne dire *mais*. (Romv. p. 567, v. 13.)
Il ne seut *mais* où aler. (R. d. l. M. v. 5531.)
Rou li a demande, se *mez* le cumbatreit. (R. d. R. v. 1128.)
Sens et savoir, or et argent,
A chou entendent *mais* le gent:
Tolu sont et remes li don,
Et nus hom n'ert *mais* guerredon. (L. d'I. p. 5.)
Dame, dist il, por Deu, merci!
Ne plores *mais*, je vos en pri. (L. d. M. p. 49.)
Par fei! je ne sai *mais* que dire. (Ben. v. 16767.)

V. t. II, p. 112, l. 15.

Cil qi çà t'anvoia avoit de toi anvie,
Ne voloit que durast *mais en avant* ta vie. (Ch. d. S. II, p. 12.)
Avant, arriere encore ala,
Et puis de chà et puis de là
Aussi con s'il riens n'en seust,
N'*onques mais* este n'i eust. (R. d. M. p. 76.)
De bisclaveret fu fet li lais,
Pur remembrance *à tut dis mais*. (M. d. F. Bisc. v. 317. 8.)
Et remanra *à tos jors mais* la guerre. (R. d. C. p. 224.)

A toz ses jors mais, t. I, p. 353, l. 7.

Telz chevaliers *ainz mais* ne fu veu
El bernaige de France. (G. d. V. v. 321. 2.)

Ne mais — *que* signifiait *seulement*, *excepté*, *hormis*, *si non*. On employait aussi *mais que* sans *ne*, ou *ne mais* sans *que*, dans le même sens.

Franceis se taisent, *ne mais que* Guenelun
En piez se drecet, si vint devant Carlun... (Ch. d. R. p. 9.)
Tuz sunt ocis cist franceis chevalers,
Ne mes seisante que Deus i ad esparniez. (Ib. p. 66.)
Prenons bataille à .i. jor ademis,
Que n'i ait home qui de mere soit vis,
Ne mais que .ij. qui diront el païs
Li qeus de nous en escera ocis. (R. d. C. p. 167.)
Ne sofri qu'en li feist rien
Ne mais tot enor et tot bien. (Ben. v. 38839. 40.)

Cfr. t. II, p. 146, l. 9.

N'iront o lui *mais ke* .vij. chevalier. (G. d. V. v. 3449.)
La dame fu en la forest,
Mes que de nuit ne prent arest. (Ruteb. II, p. 121.)

Voici quelques exemples de la locution *n'en pouvoir mais*, regardée aujourd'hui comme familière.

Malvais est, mes il *n'en puet mais,*
Quer ses lignages est malvais. (Chast. III. v. 111. 2.)
Qant je aim ce qui n'aime mei
Je *n'en puis mes;* si puis: comment? (Ib. XI, v. 150. 1.)
Quant veit que faire li estot,
Par estoveir *(kar mais n'en puet),*
Dotose e od grant suspeçon
En est alee al duc Huun. (Ben. v. 17083-6.)

Manes, *manois*, *maneis*, *manais*, *menois*, *demanois*, *demaneis* (de manu ipsum) — *maintenant*, *de maintenant*.

On a regardé *maintenant* comme le participe du verbe *maintenir;* c'est une erreur. *Maintenant* est un composé de *in manu tenens*, tenant dans la main, de là tenir prêt, sans préparation, sans retard.

Les locutions adverbiales *manes*, *maintenant* signifiaient *aussitôt*, *sur-le-champ*, *à l'instant*, *promptement*, *incontinent*.

Quant nos ramenons à nostre cuer les malz cui nos avons faiz, *manes* en somes hontous et griement dolent; *manes* fruitet el corage la turbe des penses, si nos atriublet la dolors et deguastet li angoisse. (M. s. J. p. 459.)

Ce ferai jurer à mes rois
C'omage li feront *manois*. (P. d. B. v. 2717. 8.)
Quant dite fu e celebree (la messe),
Maneis, senz autre demuree,
Unt la biere e le cors assis
Là ù il deveit estre mis. (Ben. I, v. 1699-1702.)
Quant Daneis veient l'ost de France,
Manais, senz autre demorance,
Se sunt arme e eus garniz. (Ib. v. 3747-9.)

Li uns al autre le va *menois* conter. (G. l. L. I, p. 11.)
Et quant il vindrent, *demanois*
La messe oïrent, si s'armerent. (R. d. l. M. v. 2686. 7.)
At Aleman, Saisne et Tiois
Vienent al socors *demanois*. (P. d. B. v. 2345. 6.)
As armes saillent *demaneis*. (Ben. v. 12951.)
Hai! dist la dame, mal fessis
Qant *maintenant* nes oceis. (Dol. p. 277.)
Se aucuns me convie o sei,
Dei li *meintenant* otreier
Ou je m'en dei faire preier. (Chast. XXII, v. 220-2.)
Le roi *maintenant* salua,
Et en apries l'araisonna. (R. d. S. S. v. 2059. 60.)
Et li deist *de maintenant*. (Ib. v. 87)

On trouve aussi *tot*, *trestot maintenant*:

Lors prist la dame par la main
Tout maintenant le chastelain. (R. d. C. d. C. v. 169. 70.)

Maismement

Maismement dérive du latin *maxime;* il signifie *principalement*, *surtout*. Il ne faut pas confondre, comme l'a fait Roquefort, ce *maismement* avec *meismement* dérivé de *meisme*.

Necessaire est voyrement une chose et *maismement* necessaire, car ceste est li tres bone partie ke tolue nen iert mie. (S. d. S. Roquefort, s. e. v.)

Voy. S. d. S. B. p. 543; t. II, p. 217, l. 31.

Dunc fu sovent li dus requis
Puis del evesque de Paris
E de Raol *maismement*. (Ben. v. 17681-3.)

Maement (M. s. J. p. 471.)

Mieux.

Cet adverbe avait toutes les variantes que l'on a vues aux substantifs en *l* final: *mielz*, *miels*, *miez*, *mieuz* (mieulz), *mieus*, *miex* (mielx); *melz*, *meuz* (s), *mex* (melx); *meilz; mils*, *mius*, *mis*, *mix* (milx); *miols*, *mious*, *mios*, *miox; mials*, *miaz*, *miaus* (x, z), *miax* (mialx), *muelz*, *muez; meaus*, *meax*.

Car ele voit *miez* en quantes choses ele astoit discordeie de le regle de veriteit. (M. s. J. p. 479.)

Qu'à maint homme avient mainte fois
Que il fait *miex* autrui esplois
Et *miels* garde les autrui biens
Souvent que il ne fait les siens. (R. d. M. p. 22.)

Et que *mielz* valoit cil domages à soffrir que la perte d'Andrenople (Villeh. 489 e.)

Si se sauroient *mieus* aidier de la terre. (Villeh. p. 49, LXXIII.)

Mais nepurquant si est il asez *melz*. (Ch. d. R. p. 68.)

Ne sereit tis querş *meuz* assis. (Ben. v. 24885.)
La dolente volt *mex* mentir
Qe pur voir dire mort soufrir. (M. d. F. II, p. 190. 1.)

Meus (Trist. I, p. 29), *mils* (Brut. v. 13719), *mius* (ib. v. 10255. *mix* (R. d. Ren. IV, p. 429), *mis* (O. d. D. v. 381), *milz* (ib. v. 5891. *mielx* (Villeh. 440[e]), *miols*, *mious*, *mios* (Phil. M. v. 14491. 2. 12274. *mieuls* (ib. v. 20372), *mieulz* (Ben. v. 5452), *mieux* (ib. v. 5574. *miaz* (Ch. d. S. I, p. 215), *miaus*, *miaux* (R. d. l. V. v. 456. 1110. *miax* (Brut. v. 10797. 8), *mues* (Dol. p. 156), etc. etc.

Moins (Minus).

Moins, dont la forme primitive bourguignonne a été *moens*, présente encore les variantes *meins*, *mains*.

Si Deus nen espargnat mies les engeles orguillous, cum *moens* espargnerat il à ti ki vers es et porreture. (S. d. S. B. p. 523.)

De ti, chier sire, parfaiz ceu ke ju *moens* ai de mi. (Ib. p. 549.)

Mains dote ore l'aive q'il n'avoit fait devant. (Ch. d. S. I, p. 124)

Nequedent, se *mains* convenable
Estoit à moi que ne deust,
U en soi *mains* nobleche eust. (R. d. M. p. 28.)
S'il ont le droit et nos le tort,
Serons nos dont por ço *mains* fort. (P. d. B. v. 2479. 80.)
Si n'atendi ne plus ne *mains*. (R. d. C. d. C. v. 4545.)
Kar asez *meins* i suffisist. (R. d. R. v. 7489.)
Au mains qu'il onques puet demeure. (R. d. l. M. v. 259.)
K'ainc puis ne fu un jor u nuit qu'il eust pes,
Que il ne fust batuz cinc feiz u quatre ades
U treis *à tut le mains*. (Th. Cantb. p. 96, v. 3-5.)

Mon.

Cette particule signifie *assurément*, *sans contredit*, *en vérité*, *effectivement*, *ainsi*. L'origine de *mon*, en normand *mun*, a déjà donné bien de la besogne aux étymologistes. On l'a successivement dérivé de μῶν, *num*, *numquid*, *modo*, *admodum*; mais soit à cause du sens, soit à l'égard de la forme, toutes ces étymologies n'ont pas la moindre apparence de vérité. M. Diez (II, 399, note 2) se demande si *mon* ne serait pas l'adverbe *munde*. Quant à la signification, on pourrait, au besoin, se ranger à l'opinion du savant professeur; pour la forme, au contraire, la racine *munde* est, selon moi, plus que problématique. En effet, pourquoi le dialecte normand, qui favorisait extrêmement la lettre *d* et qui s'en servait encore comme finale plus d'un siècle après que les autres dialectes eurent rejeté leur *t*, pourquoi le dialecte normand, dis-je, ne connaît-il pas de *mund*? Comment se fait-il que le *t* final, très-fixe en Bour-

gogne jusqu'à l'année 1230 environ, n'ait laissé aucune trace dans ce mot? On ne prétextera sans doute pas le voile qui couvre l'origine de *mon* pour expliquer une pareille apocope du *d* ou du *t;* ce serait une simple échappatoire; il faudrait avant tout prouver que ce voile existait déjà aux XIIe et XIIIe siècles. La seule raison plausible en faveur du rejet de *d* ou de *t* serait qu'on a senti le besoin de distinguer *mund* = monde, en Normandie, *mont* = montagne, mont, en Bourgogne et en Picardie, de la particule *mund*, *mont*. Cependant je ne la crois pas valable, parce que ces scrupules orthographiques ne datent guère des premiers temps de la langue.

Mon, *mun* dérive, selon moi, du gothique *muns* (subst. masc., plur. *muneis*), opinion, pensée, dessein, projet, volonté, soin, prévoyance; ou du moins de la racine *mun* qui se retrouve, entre autres, dans les mots suivants: *munan*, croire, estimer, penser, juger, considérer — *ga-munan*, se souvenir, se rappeler — *munan* (verbe faible), prendre un parti, se décider, vouloir — *gamunds*, souvenir, mémoire, conscience — a. h.-a. *bimunigôn*, affirmer par serment d'une manière solennelle. *Mon* répond exactement, et pour la forme et pour le sens, à la racine que je propose.

Rous est à ire e à mesaise...
En treis manieres est dotis...
Saveir s'en Dace turt u nun
Sur le rei traïtur felun...
U *saveir mun* s'il aut en France
Senz plus targer, senz demorance,
U *saveir mun* si cele Anglee
Que de morz a ensanglantee
Gastera plus ne destruira... (Ben. II, v. 1334...48.)
Demande li coment ce vait,
Ne *saveir mun* por quel forfait
Li dux l'a eu si por vil
Que loinz l'ait chascie en eissil. (Ib. v. 17675-8.)

V. ibid. v. 3283. 29157. 36494. etc.; Th. Cantb. p. 124, v. 30.

Ernol, fait ele, dit aves
Que mon voloir n'i esgardes.
Bien sai que se ne *faites mon*,
U mal gre vos en sace u non,
Ne vos ne soles pas mentir
Por dire à home son plaisir. (P. d. B. v. 9043-8.)
Mes tenez vos, si *oiez mon*
Que dedenz cest brief ici a. (R. d. Ren. III, p. 79.)
Ce *sera mon*, cascuns respont. (Ib. IV, p. 224.)

A folie me font entendre.
A folie, voir, ce *font mon;*
Car je n'i voi nule raison. (R. d. l. M. v. 459-61.)
Sire, dist ele, che *soit mon!* (Ib. v. 6527.)
S'est teus? — *C'est mon.* (Th. F. M. A. p. 81.)
Or n'i a fors que del huchier.
Nos voisins. — Certes *ce n'a mon.* (Fabl. et C. III, 45.)
Il a plus cuer que un lion.
Cil respondent que *ce a mon.* (N. R. F. et C. I, p. 228.)

Rabelais, Amyot, Montaigne font encore un fréquent usage de cette particule.

Tu penses à quelque chose, Phocion — Ce *fais mon*, certes, respondict il. (Amyot. Hom. ill. Phocion.)

Un medecin vantoit à Nicocles son art estre de grande auctorité: Vraiment, *c'est mon*, dict Nicocles, qui peult impunement tuer tant de gents. (Montaigne. Essais II, p. 37.)

Les geographes de ce temps ne faillent pas d'asseurer que meshuy tout est trouve, et que tout est veu. *Scavoir mon*, si Ptolemee s'y est trompe aultresfois, sur les fondements de sa raison, si ce ne serait pas sottise de me fier maintenant à ce que ceulx cy en disent. (Ib. II, 12.)

Enfin on retrouve *ça mon* dans Molière:

Ça mon vraiment! il y a fort à gagner à fréquenter vos nobles
(Bourg. gent. III. 3.)

Ça mon, ma foi! j'en suis d'avis, après ce que je me suis fait.
(Mal. im. I. 2.)

Il faudrait proprement écrire *ç'a mon.*

Molt, *mult*, *mout*, *mut*, *moult*.

(Cfr. t. I, p. 181.)

Molt signifiait *beaucoup*, *bien*, *très*.

Li dux de Venise qui ot nom Henris Dendole, et ere *mult* sages et *mult* prouz, si les honera *mult*, et il les autres gens, et les virent *mult* volentiers. (Villeh. 434 [d].)

Fist Saul à David: Beneit seies tu, bel fiz David, e certeinement *mult* fais, e plus fras, *mult* poz ore, e plus purras. (Q. L. d. R. I, p. 106.)

Armans a non, si est *moult* fiers,
Moult grans et *moult* buens cevaliers. (P. d. B. v. 8101. 2.)
Ançois quart jor le comparra *mout* chier! (R. d. C. p. 76.)

Come celui qui *mout* le vodroit et *mout* le desire. (1283. Rym. I. 2. p. 218.)

Jeo vus aim *mut* parfitement. (M. d. F. Grael. v. 116.)
E doner *mult* poi à mangier. (Ben. v. 29585.)
Mult pres des murs de Chaelons. (Ib. v. 29643.)
Amoneste unt *mult plusor*
Conte Robert qu'à paiz entende. (Ib. v. 29970. 1.)
Vout la cite *mult meuz* gerpir
Qu'il i veist la gent morir. (Ib. v. 30280. 1.)

Les textes de la seconde moitié du XIIIe siècle fournissent une forme *mont* pour *molt*. Il y a eu permutation de *l* en *n*[1].

Dex les a *mont* honorez. (Bible Guiot v. 1763.)

Remarquez l'emploi suivant de *mult:*

Mult l'onure, mult la cherie,
Sovent li plaist *mult que* la veie. (Ben. v. 4153. 4.)

Nes, *neis*, *nis*.

Cet adverbe composé de la négation et de *ipsum*, répond ordinairement à notre *même*, *et même*, bien que sa signification primitive, encore en usage au XIIIe siècle, ait été *pas même*. (Cfr. *nesun* t. I; p. 181.)

Il at mis el soloil son tabernacle, por ceu qu'il receleiz ne soit, *nes* al oil ki torbeiz est. (S. d. S. B. p. 547.)

Nes contre moi, por Dieu amor
Me doi ge penner de s'annor. (P. d. B. v. 6501. 2.)

Plus erent cortois et vaillant,
Neis li povre païsant
Que chevalier en autres regnes. (Brut. v. 10779-81.)

E *neis* à mei quierent mal e mort. (Q. L. d. R. III, p. 321.)

Alad querre David *neis* sur les rochiers e les derubes ù à peine nule bestiole pout cunverser. (Ib. I, p. 93.)

Je n'en perdra *nes* le fer d'une lance. (R. d. C. p. 32.)

A plus hardi est tel paour venue
Ke il ne porent dire *nes* Deu aue. (G. d. V. v. 3026. 7.)

Nis la chevesce de sun frein
Li fu coupee en sun cheval,
Que del chef li chai aval. (Ben. v. 16367-9.)

N'i remaneit rien à rober
Nis les vignes à estreper. (Ib. v. 35647. 8.)

Oïl = *oui*.

Dans l'introduction de cet ouvrage, j'ai dit que l'on donnait le nom de langue d'*oïl* à l'idiome roman du nord de la France, et de langue d'*oc*, à l'idiome roman du midi. On a émis diverses opinions sur l'origine de ces deux désignations, ainsi qu'on peut le voir dans les Recherches de Pasquier I, 13; dans Ménage, article Languedoc; et dans Du Cange, article Lingua. Ces deux derniers se rangent à l'avis des auteurs qui pensent que la langue d'*oïl* et la langue d'*oc* ont été ainsi appelées de la manière d'énoncer l'affirmation: *oïl* dans le nord et *oc* dans le midi. Aujourd'hui cette opinion est généralement reçue.

(1) La permutation de *n* en *l* avait aussi lieu, on le sait, et l'on trouve, à la même époque, un *molt* pour *mont* = *monceau, amas*. Voy. G. d. V. v. 2444 et cfr. ib. v. 1689; R. d. C. d. C. v. 1442. 1745. etc.

Oïl est une forme composée de l'adverbe primitif d'affirmation *o* et du pronom de la troisième personne *il*, ainsi *o-il*[1]. On dérive ordinairement l'adverbe *o* et son correspondant provençal *oc*, du latin *hoc* (v. Raynouard, Lex. rom. s. v. *oc*; Diez. Gramm. II, 401); mais cette interprétation est erronnée. M. J. Grimm (Gramm. III, 768) prétend que *oc*, *o* ne sont pas empruntés au latin, et je serais assez porté à le croire. La différence de forme qui existe entre l'adverbe négatif (*no* et non *noc*) et l'adverbe affirmatif du provençal, le manque d'un verbe français dérivé de la particule d'affirmation: telles sont les raisons sur lesquelles M. Grimm se fonde pour rejeter la dérivation de *hoc*. J'ajouterai à cela que si *o* était un dérivé de *hoc*, le *c* latin aurait certainement été traduit dans le dialecte picard, et on ne trouve nulle part la moindre trace d'un *c*. M. J. Grimm essaie de dériver *oc* de l'allemand *ja ih* (ich); mais il avoue lui-même que cette interprétation de *oc* n'est pas satisfaisante. Quant à moi, je n'ai aucune conjecture solide à faire sur l'origine de l'adverbe *o*, *oc*.

Oïl n'a pas toujours eu la prononciation que j'indique; on le trouve souvent monosyllabé. Par l'assourdissement de l'*o* en *ou*, *oïl* produisit *ouïl*, qui nous a donné notre *oui*. Outre *ouïl*, on rencontre les variantes: *oal*, *ouail*, *ol*, *odil*, *awil* (Roquef. suppl. s. v.)

Karles l'entant, ne dist neu *o* ne non. (G. d. V. v. 1596.)
Je n'en sai plus ne *o* ne non. (L. d'I. p. 30.)
Que il ne puet dire *o* ne non. (R. d. l. M. v. 4258.)

O ne se montre que dans les locutions de ce genre.

Viens tu ci en amur e en pais? Respundi Samuel: *Ol*. (Q. L. d. R I, p. 58.)

Dun nen as tu plus fiz? Respundi Ysai: *Ol*, un petit ki guarded noz berbiz. (Ib. I, p. 59.)

Et ne dist plus ne *ol* ne non. (P. d. B. v. 7502.)
Est çou Amours? *Oïl*, je cuit. (R. d. l. M. v. 1537.)
Et se l'en demandant lor vait
Se le bien firent qu'il ont fait,
N'en dient *oal* ne nenil,
Mes Dex le set, seignors, font il. (Chast. pr. v. 157-60.)

E liverunt mei li burgeis de Ceila e ces ki od mei sunt en la main Saul? Respundi nostre Seignur: *Oal*, il te liverunt. (Q. L. d. R. I, p. 90.)

Ouail, pour .iiij. deniers le livre. (Romv. v. 317.)

(1) On réunissait de la même manière *non* et *il*: *nenil*. L'ancienne langue avait aussi une combinaison semblable de *o*, *non* et de *je*, *tu*, *nos*, *vos*, sans qu'il en soit résulté des mots particuliers. Même procédé en allemand, voy. Grimm, III, 765, 6.

Or aves fait tos vos talens,
Est-ce vos nus amendemens?
Odil, dame, fait il, si grans,
Qu'à tos jors en serai joians. (P. d. B. v. 1313-6.)

Cfr. ibid. v. 6129. 7330. etc.

Vels tu faire mon conseil? — Certes, dame, *ouil.* (R. d. S. S. d. R. p. 43. 4.)

Onkes, unkes, onques, unques, unches, unc, onc.

Cet adverbe, dérivé du latin *unquam*, signifie *jamais*. Il s'est conservé jusqu'à nos jours (onc, onques ou oncques); cependant il a vieilli et on n'oserait guère l'employer que dans le style marotique et dans la poésie badine.

Niule cose non la povret *omque* [1] pleier. (Eul. v. 9.)

Mais ki conuit *onkes* lo sen nostre Signor, ou ki fut *onkes* ses consilliers? (S. d. S. B. p. 522.)

Et li alquant sunt ki les biens de ceste vie aiment, mais *unkes* n'i parvinent. (M. s. J. p. 510.)

Unc ne dotai chastel plus k'un mulon de fain. (R. d. R. v. 1247.)

La sajette Jonathas, fist David, *unches* ariere ne turnad e la spee Saul en vain al fuerre ne repairad. (Q. L. d. R. II, p. 123.)

Voy. *unches*, Th. Cantb. p. 79, v. 30; Ch. d. R. p. 25, 57. etc.; *onkes*, t. I, p. 278, l. 16; *onques*, t. I, p. 103, l. 6. 9. 24; p. 279, l. 1; t. II, p. 311, l. 25; *unques*, t. I, p. 104, l. 21; p. 285, l. 19; *onc*, t. II, p. 96, l. 21; etc. etc.

L'ancienne langue avait aussi *nonques*, dérivé de *nunquam;* mais les exemples en sont rares. *Nunquam*, dans les Serments; *nonque*, Eul. v. 13.

Remarquez le composé *avisunkes* = *à vis* (latin vix) *unkes*, à peine.

Et por ce ke la humaine pense, par com grant vertut ke unkes soit, soi ait estendue, conoist *avisunkes* poies choses des deventrienes. (M. s. J. p. 488.)

Et ke encor plus gries chose est, quant ge turbleiz des grans fluez sui porteiz, *avisonkes* pois ge ja veoir lo port cui je ai laissiet. (Dial. de S. Grég. I.)

Ore, ores, or.

Ore, dérivé de *hora*, signifiait *maintenant*, *présentement*, *actuellement*, *il est temps de*, *tantôt*, *or*.

Se trestoutes les gens del mont,
Qui onques furent et *or* sont. (Fl. et Bl. v. 1779. 80.)

(1) M. Hoffmann de Fallersleben a lu *omqi;* il a pris pour un *i* le signe d'abréviation qui se trouve après le *q*. V. 13 de la même cantilène, il faut également lire *nonque*, au lieu de *nonqi*.

Ne vout, ne *ore* ne autres feiz,
Que de lui vos desfianceiz. (Ben. v. 9164. 5.)
Or de bien faire, por Diu de majeste. (Fierabras p. 168. c 1.
S'*or* estez prouz, *or* vos arait mestier. (G. d. V. v. 2293)
Or est assez, li dux Hervis a dit,
Or aus eglises, aus chevaus, aus roncins. (G. l. L. I. p. ..
Li estors est si perellos,
Et si divers, et si guiscos,
Et à cascun de tel maniere,
C'*ore* est avant et *ore* ariere;
Or est desus, *ore* est desos. (P. d. B. v. 3293-7.)

Dans l'exemple suivant, *ore* à la signification de notre *prochain*:

Ma dame, si vous lo encore
Que à Chauvigni jeudi *ore*
Ales as noches liement. (R. d. C. d. C. v. 2743-5.)

D'ores en altre, à altres, signifiait de temps à autre.

Tant les ont ales porsivant
D'ores à altres ataignant. (Brut. v. 8671. 2.)
D'ores en altre s'est tornez. (R. d. R. v. 11010.)

Ore entrait dans la composition de plusieurs locutions, dont quelques-unes nous sont restées.

Lores, *lors* (illa hora), lors, alors.

Lores levad li reis de terre ù il giseit. (Q. L. d. R. II, p. 160.)

Quar tot cil qui *lores* moroient
Sempres à infier s'en aloient. (Phil. M. v. 10600. 1.)

Et *lors* envoya li empereres chevaliers avant pour savoir se Lombart avoient le pont desfait. (H. d. V. 509[c].)

Dès ore (de ex hora), *dès ore mais* (de ex hora magis), *ormais*, avec la même signification que *dès ore mais*, *d'ore en avant* (de hora in ab ante), *dès ore en avant* (de ex hora in ab ante), dorénavant.

Dès ore cumencet le plait de Guenelun. (Ch. d. R. p. 14..)
Dès ore vous dirai ma vie. (Fl. et Bl. v. 2251.)
Des ore mais m'aures à compaignon
As colz de la bataile. (G. d. V. v. 1646. 7.)
Dès or mais me cuidoie deduire et reposer
Oiseler an riviere et an forest berser,
Et mon cors par conseil de mires delivrer:
Or m'estuet de rechief mon cors renoveler. (Ch. d. S. II. p. 1..)
Diex, qui ensi le puet bien faire,
Le consaut! qu'ele ara *or mais*
Asses et painnes et esmais. (R. d. l. V. v. 1088-90.)
Or poons nous veoir comment
Il ouverra *d'ore en avant*. (R. d. C. d. C. v. 2648. 9.)

D'or en avant el grant fer de ma lance
Est vostre mort escrite sans faillance. (R. d. C. p. 71.)

V. t. I, p. 389, l. 7; t. II, p. 15, l. 17.

De *ore* et de *ains*, on avait formé *orains*, *orainz*, *orans*, il y a peu de temps, tout à l'heure, naguère.

Sire, fait cil, dont ales prendre
Les armes d'un mort chevalier
Qui là gist desous cel lorier,
C'*orains* al assambler occis. (R. d. l. V. v. 4464-7.)
Et si n'en puis mon cuer tenser
Que tous jours ne pense à celi
Qui tant me pleut et abeli
Orains et ier et cascun jour. (R. d. l. M. v. 1532-5.)
Del offre que feis oranz par folestez,
Or vos est à cest point molt bien guerredonez. (Ch. d. S. II, 175.)

V. *orans*, G. d. V. v. 187; *orainz*, P. d. B. v. 6626; *orains*, ib. v. 8505. 8566. 8590. etc.

Remarquez enfin *orendroit*, *orendroites*, maintenant, à cet instant, de suite, justement. Répété, *orendroit* s'employait comme notre tantôt — tantôt.

Quar qui me metroit à l'essai
De changier ame por la moie,
Et je à l'eslire venoie,
De toz cels qui *orendroit* vivent...
Si penroie ainz l'ame de lui... (Ruteb. I, p. 66.)
Je vos promet et vos afi,
Se vos failliez Dieu *orendroit*,
Qu'il vos faudra au fort endroit. (Ib. I, p. 118.)
Ou pren t'espee *orendroit*, ci m'ocis. (R. d. C. p. 204.)
Et dist Primaut, je m'i acort
Qu'il soient venduz *orendroit*. (R. d. Ren. t. I, p. 140.)
Mais *orendroites* vous renomme
Renommee plus que nul homme. (R. d. M. p. 56.)
Fame se chainge en petit d'eure:
Orendroit rit, *orendroit* plore,
Or chace, or fuit, or het, or aimme. (Dol. p. 186.)

On disait *en petit d'ore*, *en po d'ore*, *à po d'ore*, pour en peu de temps (brevi).

Si avint il qu'en *petit d'ore*. (Phil. M. v. 23564.)
Mes assez *en po d'ore* ot son conte desfait. (Ch. d. S. I, p. 237.)
Mainte tante i ot lors *à po d'ore* fichie. (Ib. II, p. 47.)

Pour exprimer l'idée du présent, Montaigne se servait de la composition *asture* = *à cette heure*.

Moi *asture*, et moi tantost, sommes bien deux; mais quand meilleur, je n'en puis rien dire. (Montaigne. Essais III, 9.)

Par, *për*.

Cette particule n'est que la préposition *par* (v. plus bas; elle servait à ajouter à la signification des mots auxquels elle était jointe ou à donner plus de force à l'idée exprimée dans la phrase.

Oncles, dist il, com tu *par* ies gentis. (Romv. p. 236.)
Quant la roïne a ce veu
Que par ce nel a deceu
Dont *par* est ele trop dolente. (Dol. p. 177.)
Ansi par estoit parvertis,
Maint preudome ait à tort tueit. (Ib. p. 233.)
Richars de Normendie, qi *tant par* est prodom. (Ch. d. S. II. p. 90.)
Si *tres par* ert grant lor esmais. (Ben. v. 38304.)
Mult par est proz Pinabel de Sorence. (Ch. d. R. p. 151.)
Trop par porreit granz mals venir
Par delivrer vos, ce vei bien. (Ben. v. 16709. 10.)

Poc, *pau*, *poi*, *po*, *pou*, *pouc*, *peu*.

Toutes ces formes dérivent de *paucus* et signifient *peu*. Pour l'explication des permutations qu'éprouva *pauc*, v. *avoir*, *savoir*, *pouvoir*, parfait défini.

Et por ceu k'il legiers est et petiz ne fait mies *poc* à preisier. (S. d. S. B. p. 549.)

De ce est ke un *pau* apres siut. (M. s. J. p. 480.)

Mais il en eut *pau* de deduit. (R. d. l. M. v. 4076.)
Soris ki n'a c'un trau *poi* dure. (L. d'I. p. 19.)

Michaelis oï qu'il estoient à si *pou* de gent en la terre. (Villeh. 471ᶜ.)

Et *pouc* lor soit du blame de la gent. (W. A. L. p. 62.)

Cfr. *gaires*, *petit*.

On trouve quelquefois *peu* employé comme adjectif.

Veit sa jent est morte e vencue
E *mult*est mais *poie* s'ajue. (Ben. v. 16386. 7.)

V. t. II, p. 311, l. 31.

A poi, *par un poi*, *par poi*, *por poi*, signifiaient à peu de chose près, peu s'en faut, presque.

Qant ne la voi *à po* ne deve. (Trist. I, p. 219.)
E *à* bien *poi* tote perdue. (R. d. R. v. 497.)
Qant l'antant Baudoins, *per po* n'est anragiez. (Ch. d. S. II, p. 17.)
Et vos ai *par .i. po* à terre crevante. (Ib. II, p. 34.)

Même locution avec *petit*:

Par .i. petit nel a à la terre verse. (Ib. II, p. 33.)

V. *petit*.

En poi de terme, en peu de temps. — *En si peu de jour* (R. d. l. M. v. 806) avec la même signification que *en si poi d'ore*.

Remarquez enfin *cum pau ke soit*, tant peu que ce soit.

Se il, *cum pau ke soit*, ne vivoient à lui (al munde) senz failhe, il nes amaist mie à son oes. (M. s. J. p. 465.)

Cfr. *petit*, où il y a des exemples de *poi* en opposition avec *grant*.

Petit — Grant.

Dans les articles précédents, on a vu le mot *petit* remplacer l'adverbe *peu*, dont il avait la signification. Il s'agit maintenant d'indiquer son origine. Quelques lexicographes ont dérivé *petit* de *petilus*. La terminaison *ilus* prouve de prime abord la fausseté de cette interprétation. M. Diez propose, comme racine de *petit*, „*petitum*, Erbetenes, Bettel, Kleinigkeit". C'est là une étymologie sans le moindre fondement. D'autres enfin ont essayé de rattacher *petit* à la racine *peth*, qui est celle de notre mot *pièce* (v. plus bas); mais ils n'ont pas pris en considération un grand nombre de formes soit de la langue d'oïl et de ses divers rameaux, soit des autres langues romanes; formes qui ont une étroite liaison avec *petit* et dont la voyelle radicale *i* ne permet pas d'admettre une racine en *e* radical. La racine de *petit* se trouve dans le kymri *pid*, pointe. Ainsi l'idée primitive des mots de cette famille a été celle de quelque chose de *grêle*, de *menu*, d'*effilé*. Les exemples suivants prouvent, entre autres, la justesse de cette interprétation, soit quant à la forme, soit quant au sens. Provençal *pitar*, becqueter; ancien français *apiter*, toucher de la pointe des doigts; *pite*, espèce de petite monnaie; ancien italien *pitetto*, petit; wallon *piti*, petit; vieux français *peterin*, très petit, chétif, vil; etc. Mais, m'objectera-t-on sans doute, qu'est-ce que la terminaison *it?* Le français ne connaît pas de diminutifs en *it*. On a écrit *petit* au lieu de *petet*, par euphonie; comme les italiens disent aujourd'hui *petitto*, tandis que l'ancienne forme était *pitetto*. Cfr. encore le diminutif *petitet*, qui régulièrement aurait été *petetet*, forme insupportable à l'oreille.

Grant, dérivé de *grandis*, s'employait comme adverbe avec la signification de *beaucoup*.

Curuz de rei n'est pas gius de petit enfant:
Qu'il comence à hair, seit pur *poi* u pur *grant*,
Ja mais nel amera en trestut sun vivant. (Th. Ctb. p. 19, v. 16-8.)

A la parfin se porpensa
Que son conpere proiera
Que por Dieu li doint, s'il conmande,
Ou *poi* ou *grant* de sa viande. (R. d. Ren. I, p. 37.)
Quer me dites que je ferai,
Se *petit* ou mout mengerai. (Chast. XXII, v. 269. 70.)

Petit redotent Saisne et lor ruste fierte. (Ch. d. S. I, p. 247.)
S'est si povres com dites, laissiez li gaaignier;
Quar *de petit de* chose se porra acointier. (Ib. II, p. 10.)
Del colp fu si Bernecons esperdus,
Parmi la boche li est li sans corus:
Por .i. petit ne chei estendus. (R. d. C. p. 175.)

Cfr. *ore*, *poc*.

Le diminutif *petitet* signifiait *un peu*, *fort peu*, *très peu*.

Ne demora c'*un petitet*. (Trist. I, p. 75.)
De la dame vos voldrai dire
Un *petitet* de sa beaute. (Fabl. et C. IV, p. 408.)

Piece — *Pieça*, *piecha* [1] — *Pose*.

J'ai dit, dans l'article précédent, que *piece* était d'origine celtique, et j'ai indiqué le kymri *peth* comme sa racine. De *peth*, fragment, morceau (breton *pez*, *pec'h*), la basse latinité fit *petia*, *petius*, *petium*, et c'est de ces formes en *ti* (= ci) que les langues romanes dérivèrent les leurs. Les mots *rapiecer*, *rapieceter* (lmâ. repeciatus, peciatus), se rapportent à la même racine [2]. *Piece*, *une piece* se disait pour *quelque temps*. On employait encore dans le même sens: *grant piece*, *bonne piece*, *une piece de tens*. *Pieça* et la forme picarde *piecha*, ne sont rien que *piece a*, *pieche a* = il y a longtemps. On dit encore, dans le langage du peuple: Il y a un bout de temps, un bon bout de temps. *Pose*, dérivé de *pausa*, signifiait *longtemps* et s'employait de la même manière que *piece*.

Tu as *piece* le roi hai,
Que me donra se jol ocis? (Brut, v. 8449. 50.)
De juste cel pui avalout,
Une piece suls i estout,
Mult s'esmerveilla où il fu. (M. d. F. II, p. 461.)
Quant li rois ot *une pieche* demene son duel. (Phil. M. I, p. 472.)
Si vint en France et en Bretaingne:
Grant piece i a este chierie. (Ruteb. I, p. 106.)
Une grant piece fu ensi. (L. d. M. p. 44.)
D'une grant piece apres n'i fu .i. moz sonez. (Ch. d. S. II, p. 39.)

E eust dure li debas par *aucune pieche te tens*. (1281. Rym. I, 2, p. 19.)

Cfr.: Veir avez dit, leissuns ensi
Cum il a este *grant tens a* . . . (M. d. F. fab. 6.)
Nos te volum, funt il, mustrer
Que ne nos as tu reconte
Iceo que Charles t'a mande

(1) *Pisa*, *piça*, dans Tristan; souvent *piesa*, durant la seconde moitié du XIIIe siècle. V. Ruteb. I, p. 42.

(2) *Rapetasser* a une origine latine; il dérive de *pittacium*, lmâ. pitacium.

Pieca par dous sons chevaliers. (Ben. v. 7505-8.)
Et cil qui l'ont reconneu
Qui *piecha* nel orent veu.
Sont molt joiant quant il le voient.
Que *piechu* veu nel avoient. (R. d. l. V. v. 6084-7.)

Piece avec un temps passé, au lieu du présent.

A lendemain cou raconta
Al roi Pepin kil ascouta,
Et si n'i ot estet *piece ot.* (Phil. M. v. 2246-8.)

On disait encore *à piece* [1], *en piece*, *en grant piece.*

Ains ne veistes plus plaisant . . .
Ne ne verres, ce quit, *en pieces.* (R. d. C. d. C. v. 1117.8.)
Si grant peur a et si grant ire
A au cuer qu'*en grant piece* dire
Ne li puet çou qu'au cuer li gist. (R. d. l. M. v. 4185-7.)

De piece = de longtemps; *de pieça*, depuis longtemps.

Ne poeit l'om le jor choisir,
Ne ne fit l'om *de piece* puis. (Ben. v. 25015: 6.)
Bien sai que ceste destinee
Me fu vouee *de piecha.* (R. d. l. V. v. 1102. 3.)

A chef de piece signifiait *à la fin.*

Al chief de piece veit l'escrit. (M. d. F. I, p. 344.)
Lungement i out sejorne,
E France *pose* en paiz este,
Quant Rou à Roem ariva. (R. d. R. v. 745-7.)
El sarkeu unt li cors porte,
K'il ot *grant pose* ainz apreste. (Ib. v. 5919. 20.)
Bretun remestrent deshaitie,
De grant pose ne furent lie. (Ib. v. 6923. 4.)

Et, comme pour *piece*, *pose a*, contracté en *posa.*

Des custoumes lur ad maunde,
E que encrist l'ad trove
Pose ad de Roume. (Ben. t. 3, p. 623.)
En France, à mun realme, m'en estut returner;
Posat que jo n'i fui, si ai mult demurret,
E ne set mis barnages quel part jo sui turnet. (Charl. p. 9.)

Pis (pejus).

Je n'ai à faire remarquer que la forme *peix*, dont on se servait dans le Comté de Bourgogne et les provinces voisines, durant la seconde moitié du XIIIe siècle.

Dans l'ancienne langue, comme aujourd'hui, la forme du superlatif s'employait substantivement avec le sens d'un sub-

(1) On trouve, dans P. d. B. v. 313, un *à pieces*, qui parait signifier *à péché.* D'où vient alors *pièces?* Si la signification *péché* est exacte, ne vaudrait-il pas mieux lire *à pecies*, forme de notre mot péché dans l'Ile-de-France?

stantif abstrait (neutre), et les adverbes *pis* et *mieux* (voy. ce mot) se mettaient déjà pour *pire* et *meilleur*.

Si mal fu ains, or est mult *pis*. (Brut, v. 1945.)
Por ce ai par moi un consel pris,
U face miols, u face *pis*. (R. d. l. V. v. 2871. 2.)
. . . Dame, se esties morte
Li affaires en vauroit *pis*. (R. d. C. d. C. v. 2740. 1.)
Pis fist que devant fet n'avoit,
Quar *du pis* fist qu'ele savoit. (Ruteb. II, p. 112.)

Noz . . . lour devons chescun an . . . cent et trois livres de telemenoie come il corra comunaiment en l'arceveschee de Besançon, soit qu'elle vaille *peix* que telle que court au jour de hui, soit que elle vaille muelz. (1301. M. et D. p. 467.)

On voit par ces exemples que *pis* s'employait quelquefois où nous nous servirions de *moins*.

Plus.

Plus, qui avait la variante *pluis* (t. II, p. 64, l. 17; p. 134. l. 2), en Champagne, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, s'employait très-souvent pour *le plus*.

Gentis rois, dit la dame, por Deu qi maint là sus,
Je vos commant la rien el monde que j'aim *plus*.
(Ch. d. S. I, p. 85.)

Molière, Racine, Bossuet ne se faisaient encore aucun scrupule de dire *plus* pour *le plus*.

Je rappellerai ici l'expression *sans plus*, où *plus* doit être considéré comme une espèce de substantive neutre, fonction que ce mot a quelquefois. *Sans plus*, dont nous nous servons pour indiquer l'exclusion d'un *plus* quantitatif, s'employait, dans l'ancienne langue, pour l'exclusion de toute extension quantitative et de toute gradation qualitative.

Cuer et cors doi avoir sousfrant
De çou *sans plus* c'osai coisir
Amer en si haut lieu vaillant. (Romv. p. 275.)
Or savoient ices noveles
.Iiij. *sanz plus* de ses damoiseles. (Ruteb. II, p. 171.)
Ses compaignes furent batues
Sanz plus de chemises vestues
Por le demorer qu'eles firent
Puis que son messagier oïrent. (Ib. p. 180.)

Poroc, *poruec*, *porvec*, *puroc*, *pourvouec*, *poreuc*, *pruec*, *proec*, *pruech*: pour cela, donc.

Cet adverbe est un composé du pronom *o*, *oc* dérivé du latin *hoc*, et de la préposition *por*. Le pronom *o* = *ce*, *cela*, se lit dans les Serments: in *o* quid; et on le retrouve encore fort

tard non-composé dans les chartes de quelques provinces: s'il *o* fasset (Cout. de Berry, p. 99. Ed. Thaumassière). La Cantilène sur Ste. Eulalie a *poro* (v. 11 et 20), forme que porte aussi le Fragment de Valenciennes: E *poro* si vos avient (l. 27 v°). La finale *uec* pour *oc* est une diphthongaison de l'*o* [1], et les formes *pruec*, *proec*, *pruech* représentent une contraction de *poruec*.

Poroc, *poruec*, etc. peut quelquefois remplir le rôle d'une conjonction, de même que *por ce*. (V. la Conjonction *par ce que*.) Souvent il était suivi de *que* et signifiait *pour que*, *pourvu que*.

En la demonstrance de si mervilhous signe, avec la foid de la femme soi assemblat la vertuz del un et del altre, et *porvec* aesme ge ke Libertins pot cez choses. (S. Grég. Dial. I.)

Porvec soies sonious, ke tu ne soies feruz del serpent. (Ib. fol. 113. v°.)

Sains om fu et de bone vie . . .
. . . . *poruec* en fu
Li rois dolans quant il moru. (Phil. M. v. 2806. 8. 9.)
Dist li rois, com t'as grant envie
Sour ce chaitif où jou t'envie
Que tu le me voises *pourhuec*. (R. d. Ren. IV, 71.)
Où vas, dist il? Esta ileuc.
Por qoi, fait il? Par foi *poreuc*. (Ib. I, p. 261.)
Proec que [2] fins cuers qui bet à haut hounour
Ne se porroit de tel cose desfendre,
Pour ce, dame, ne m'en deves reprendre. (Romv. p. 258.)
Car il novise sont dou fait,
Non mie *pruech qu*'ensi ne vait
Que teus se melle de Renart
Qui n'en siet . . . . (R. d. Ren. IV, p. 115.)
Et cele qui m'iert à corage,
Pruec qu'ele soit de haut parage,
S'iert ma fame et jou ses maris. (Poit. p. 53.)

Cfr. *neporoc*, conjonction.

Pues, *puis*, *poiz*, *pois*,

dérive de *post*. Cet adverbe signifiait *puis*, *après*. (V. prépos. et conj.)

A qui l'om fist *puis* meinte gerre. (Ben. v. 24929.)
Maint gentil homme torna *puis* à pesance. (R. d. C. p. 33.)

Pois l'arche sur le char aseez. (Q. L. d. R. I, 21.)

(1) Les poètes faisaient ordinairement *hic* et *hoc* (nominatif et accusatif) longs. Cela semble contredire la règle de la diphthongaison que j'ai établie (t. I, p. 25); cependant *hic* et *hoc* sont brefs par eux-mêmes, et il est probable que le peuple avait conservé cette prononciation. (V. Schneider p. 666 et suiv.)

(2) Le texte porte *pro et que*, ce qui ne donne aucun sens.

Quant Beatris lou voit son cuer ait rehaitie;
Pues li ait son voloir et son boen enchairgie. (W. A. L. p. 34.)

Pro, prou, pru, preu, prod, prout.

Ces formes sont celles d'un adverbe répondant au latin *satis*: il avait les significations: *assez, suffisamment, beaucoup, abondamment*. Quelle est l'origine de *pro, prou*, etc.? Avant de répondre à cette question, je dois faire observer qu'il se trouve, dans l'ancienne langue, un substantif dont les formes étaient les mêmes que celles de notre adverbe, et qu'on a quelquefois regardé le substantif et l'adverbe comme identiques; qu'il existe en outre un adjectif *prot, prud, prod*, que M. Diez, entre autres, rapporte à la racine du substantif *pro*. (Gram. rom. II, 47, note 2.)

Voyons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces diverses opinions.

Le substantif *pro, prou*, etc. signifiait *profit, bénéfice, avantage, gain*. Je pense avec M. Diez qu'il dérive de la particule latine *pro* employée substantivement. Les formes *pro, pru, prou, preu* s'adaptent fort bien à *pro*; mais comment expliquer le *d* et le *t* de *prod, prout*? Oserait-on admettre l'influence du latin *prodesse*? Ou bien est-ce simplement une finale ajoutée pour donner au mot une forme substantive plus ordinaire? L'influence de *prodesse* me paraît plus vraisemblable, l'addition d'une finale étant contre les lois générales de la dérivation. Quoi qu'il en soit, les formes en *t* et *d* sont les primitives.

A nul *pro* ne lui puet venir. (Chast. 2e trad. XXII.)
Plus ala li soen *prou* ke li vostre querant. (R. d. R. v. 3412.)
Ains est d'un chevalier si preu,
Qu'en maint lieu fist d'armes son *preu*. (R. d. C. d. C. v. 59.60.)
Li est avis que paiz aquerre
Al *pru* del poeple e de la terre,
Est tut le mielz qu'il puissent faire. (Ben. v. 3109-11.)

Mais manes ke la raisons repairet al cuer, manes soi rapaisentet la granz noise, et alsi com anceles soi rapressent taisieblement a lur comandeie oevre, quant les penses soi atornent à alcun *prout*. (M. s. J. p. 496.)

Ben l'avez fait, mult grant *prod* i averez. (Ch. d. R. p. 28.)

V. encore t. I, p. 156, l. 21; p. 173, l. 10; p. 238, l. 19; p. 329, l. 16; etc.

L'adjectif *prot, prud, prod* n'a rien de commun avec le substantif *pro*. C'est faute d'avoir remarqué la forme primitive de cet adjectif, que M. Diez a été induit à le rapporter à la racine *pro*; il écrit *pro*, tandis qu'il faut orthographier *prot* ou *prod*, comme on le verra tout à l'heure. La même inadvertance a fait que Raynouard (Lex. Rom. t. IV, p. 659 s. v. *pros*) s'est cru

autorisé à dériver *prot* de *probus*. Roquefort a rencontré juste en cherchant l'origine de *prot* dans le latin *prudens*.

L'adjectif *prot*, *prod* est, dans le principe, le même mot que nous retrouvons en composition dans *prodhom*; c'est de la même signification de *prudens*, attribuée au *prod* de *prodhom*, que l'on est parti pour l'adjectif *prot*, dont nous avons fait *preux*. *Prudens*, qui sait, qui connaît — qui a l'expérience des choses; de là prudent, sensé, sage, utile, capable, brave, généreux, vaillant; — voilà à peu près la manière dont les significations de *prot* ont dû se développer.

Comparons maintenant les formes de *prod* en composition (t. I, p. 79), à celles de *prot* (*t* final pour *d*, en Bourgogne et en Picardie), *prod* employé seul.

Qui mult ere sage e *proz*. (Villeh.)

Chascuns dist que je sui si *proz*
Et que j'ai tant sens et savoir. (R. d. Ren. I, p. 206.)

Saul s'aperceut que *pruz* fud David e vaillanz e de plus l'eschiwid. (Q. L. d. R. I, p. 71.)

De lor seinnur ke mout est *pruz*. (Ben. t. 3. p. 619. c. 2.)

On n'a pas oublié que le *z* équivaut à *ts* en Bourgogne, à *ds* en Normandie.

Si n'est il mes nule Lucrece . . .
Ni *prode* fame nule en terre. (R. de la Rose v. 86. 95.)

Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, le dialecte picard fit subir à *prot* les changements ordinaires dans les mots de cette espèce, c'est-à-dire que le *t* ayant disparu, on écrivit, par analogie, *eu* au lieu de *o*, *ou*, d'où *preu*, qui nous est resté.

L'orthographe *preux*, que nous suivons, provient d'un abus dont j'ai donné l'explication au chapitre des substantifs; et M. Diez (l. c.) a tort de faire remonter l'origine de la finale *x* à la lettre *s* du provençal *pros*.

Voilà pour la forme; quant à la signification, voyez encore Ch. d. R. CCXXXVI, v. 13; III, v. 3; CCXXII, v. 2; etc.

Ces comparaisons prouvent, je crois, l'identité de *prod* en composition et de *prot*, *prod*, employé seul. Or il n'y a aucun doute à élever contre la dérivation *prod* de *prudens*; forme et signification sont en parfait accord.

On m'objectera sans doute avec M. Diez (l. c.) que les formes provençales *pro*, *pros* = preux, sont contraires à la dérivation défendue par moi. Comment cela? D'abord, ce que ne dit pas M. Diez, on trouve, aujourd'hui encore, l'orthographe *proz* (z = d). La variante *pro* peut dériver directement de *prod*, *prot* par

l'apocope du *d* ou *t* final; ou bien, ce qui est plus vraisemblable, le z(=d) de *proz*, étant tombé devant le *s* de flexion, on a formé le nouveau radical *pro* aux cas obliques. Quant au *prus*, indéclinable, la finale *s* y représente bien moins le *s* de flexion qu'un souvenir du *z* = *d* radical, qui avait été retranché pour la facilité de la prononciation.

Le féminin italien *prode* nous reporte également à un masculin en *d* final. En comparant cette forme à celles de la langue d'oïl, on voit de prime abord que M. Diez a eu tort de la regarder comme irrégulière, en tant que le *d* y serait intercalaire. Apocopée au masculin, l'euphonie exigeait qu'on conservât cette finale au féminin.

Je ferai observer en passant que notre *prude* n'est autre chose que la forme normande pour *prode*, dont la signification primitive était *sage*, *vertueuse*, *pudique*.

Les formes adverbiales: provençal *prozamen*, italien *prodemente*, langue d'oïl *prozement*, ajoutent une nouvelle preuve à la déduction précédente. A côté de *prozamen*, *prozement* ou *prosement*, on a, il est vrai, *proosamen*, *proosement* ou *prousement*, qui ne s'adaptent pas, à cause du redoublement de la voyelle *o*, aux formes adjectives citées. Mais ne serait-il pas permis d'expliquer *ou*, *oo*, par un souvenir du latin *providens*, *providenter*?

Venons enfin à notre adverbe *pro*. Les formes *prod*, *prou* ne permettent pas de le dériver de *probe*, comme quelques philologues l'ont proposé, bien que, pour le sens, rien ne s'oppose à cette étymologie. Et puis, pourquoi chercher au loin ce qu'on a sous la main? La langue d'oïl et toutes les langues romanes fournissent assez d'exemples d'un substantif employé adverbialement, et rien ne s'oppose à admettre l'identité de *pro* substantif et de *pro* adverbe. Formes et signification concordent on ne peut mieux [1].

> Quant la parole out *pru* dure. (Ben. I, v. 1945.)
> Grant joie li fait li pomiers
> Qu'il a trove si faitement
> Assez en quit e *pro* en prent. (Ib. v. 25347-9.)
> Ne s'en saveit pas *pro* aidier. (Ib. v. 36934.)
> Li bons osbercs ne li est guarant *prod*. (Ch. d. R. p. 50.)
> Ki tant ne set nel ad *prod* entendut. (Ib. p. 81.)

Cfr. le Dictionnaire de l'Académie s. v. *prou*.

(1) Le provençal *pro* – *prou* est aussi identique avec le substantif; le catalan *prou*, au contraire, peut dériver de *probe* (*u* - *b*). (V. Rayn. Lex. rom. s. v. *pro*, IV, 64.)

Quant: quand.

Quant, dérivé du latin *quando*, s'écrivait généralement par un *t* final; cependant quelques textes qui favorisent la lettre *d*, les M. s. J. p. ex., donnent aussi l'orthographe *quand*.

> *Quant* jure l'auras et promis. (R. d. M. p. 47.)
> *Qant* vos poes si revenes. (R. d. M. d'A. p. 9.)
> *Quand* la terre des païens est ramembreie. (M. s. J. p. 441.)

Quant s'employait quelquefois dans le sens du latin *quoniam*, *quia*.

> *Quant* il est vostre huem liges, il vus deit fei porter,
> E tenir en tuz lius vostre honur e guarder. (Th. Cantb. p. 27. v. 26. 7.)

Randon.

Randon, force, violence, impétuosité; *randonee*, impétuosité; *randoner*, courir, s'empresser, aller avec impétuosité, prendre un violent élan sur quelque chose, pousser vivement; *randir*, s'approcher, s'avancer avec impétuosité, presser vivement. On a voulu dériver *randon*, etc. de l'allemand *rennen*, mais le *d* étant organique et non intercalaire, cette dérivation est tout à fait impossible. D'autres ont considéré la lettre *n* comme intercalaire et, selon eux, *randon* appartient à la même famille que le vieux français *rade*. *Rade*, se rapporterait ou à la racine germanique *hrad* dont dépendent, dans divers dialectes, des formes adjectives et adverbiales qui expriment l'idée de *rapidité*, *agilité*: — ou à la racine celtique *gradh*: gallois *grad* = subitus, festinus; irabundus; *graide*, celeritas, etc. Cette racine est très-étendue dans les langues celtiques, mais *randon* ne s'y rapporte pas[1]. La lettre *n* n'est pas plus intercalaire que le *d*.

Randon est un dérivé du v.h.-all. *rand*, *rant*, bord, extrémité (islandais *raund*, *rond*, ancien norois *rönd*). De *rand*, les provençaux firent *randa* = bord d'une chose, qui n'a pas été admis dans la langue d'oïl, et de *randa*, la locution *a randa*: près, entièrement, violemment, d'une manière pressante. Toutes ces significations découlent facilement de la primitive, et je les signale pour l'explication de celles des dérivés français de *rand*. Le premier dérivé immédiat de *rand*, pour la langue d'oïl, est, d'un côté, *randir* (cfr. le bas-saxon *anranden*, atteindre à qqch., s'étendre jusqu'à qqch.) et, de l'autre, *randon* avec les dérivés *randoner*, *randonee*.

(1) M. Diez dérive *rade* de *rapidus*. Il a raison de remonter au latin; mais il aurait dû dériver de *rabidus*, comme le prouve le mot espagnol *raudo* (u = b), qui équivaut à notre *rade*. Du reste, pour le sens, *rabidus* convient aussi mieux, *rade* signifiant impétueux, fougueux.

Partonopeus le vait ferir
Quanque cevals li puet *randir*,
Et li sodans vait ferir lui. (P. d. B. v. 8051-3.)

Randon servait à former les locutions adverbiales: *de* et *à randon*, avec force et violence, impétueusement, rapidement, soudainement — *de* et *à grant randon* — *de tel randon*.

Va s'ent Ogiers à coite d'esperons,
Sus Broiefort qui li cort *de randon*. (O. d. D. v. 6440. 1.)
Sor les estriers s'afiche *de randon*. (G. d. V. v. 1573.)
Le Franceiz point *de grant radon*. (R. d. R. v. 9194.)
Le sanc li saut *à grant randon*. (R. d. Ren. I, p. 239.)
Vers lui en vient volant *de tel randon*. (Fierabras LV. c. 2.)

Voy. *Randonee* (P. d. B. v. 8048; Ben. t. 3, p. 549; R. d. C. p. 72; etc.).

Li borgois ont la grant cloche sonee
Et la petite tot d'une *randonee*. (Ben. I, p. 529. c. 2.)

Randoner (G. d. V. v. 8048; Ben. t. 3, p. 543; R. d. R. v. 3975; R. d. Ren. III, p. 99. 193; etc. etc.).

Sempres, *sempre*.

Dérivé de *semper*, cet adverbe perdit de bonne heure sa signification primitive *toujours*, pour prendre celle de *aussitôt*, *incontinent*, *sur-le-champ*.

M. d'Orelli cite l'exemple suivant, où *sempres* signifie *toujours*: *Sempres* ert mol com pelice. (Fabl. et C. IV, p. 390.)

Tot afeltre l'amaine ci
Sempres à le lune luisant. (P. d. B. v. 5530. 1.)
Mais au desfendre fu ocis,
Et li castiax fust *sempre* pris. (Brut. v. 8981. 2.)
Quant pris furent li serement,
Sempres maneis tot craument
Apela li reis ses barons. (Ben. v. 17243-5.)
Sempres courut la renommee
En Vermendois par la contree. (R. d. C. d. C. v. 6966. 7.)
Adubez vus: *sempres* averez bataille. (Ch. d. R. p. 121.)

Senoc, *senuec*, etc.: sans cela.

Cet adverbe est un composé de la préposition *sens*, avant l'introduction du *s* paragogique (v. la préposition), et du pronom *o*, *oc* (v. *poroc*.)

Par foi, bien estes *senuec*
Et des deniers et de l'amie. (Fab. et C. I, 370.)
Il n'en venra mie *senoec*
Si con je pens et adevin. (Th. Fr. M. A. p. 192.)

Tant.

atant — *itant*, *à itant*, *aitant* — *de tant* — *par tant* — *trestant* — *entretant* — *altant* — *altretant.*

Nous avons vu *tant* perdre peu à peu sa forme variable, pour prendre celle qui lui est restée dans la langue fixée (voy. t. I, p. 191). *Tant* signifiait tant, autant, beaucoup, si, tellement. *Atant*, signifiait à ce point, alors; aussitôt, à présent. *Atant* a encore été employé par La Fontaine (Calendr. des Vieillards). *Itant*, tant, autant; — *à itant*, alors, en ce moment; — *de tant*, d'autant, en conséquence; — *par tant* (per tantum, par autant), par conséquent, partant; — *trestant* était un renforcement de tant; — *entretant* (inter tantum) signifiait pendant ce temps, sur ces entrefaites; — *altant*, *autant*, d'abord usité avec le même sens que son primitif *tant*, s'en est séparé de bonne heure pour prendre la signification que nous lui donnons encore.

Tant li promet, *tant* l'espoente,
Tant met en lui traïr s'entente,
Tant l'a par losenge encante,
Toute en fera sa volente. (P. d. B. v. 4423 - 6.)
La douce rienz qui *tant* est bien aprise. (C. d. C. d. C. p. 65.)
E il pluveit *tant* fort qu'il ne voleit cesser. (Th. Cantb. p. 32, v. 28.)

On voit par ces derniers exemples, et on a déjà pu le remarquer souvent, que l'emploi de *tant*, par rapport à *si*, n'était pas réglé comme aujourd'hui.

Quant eles entrent el mostier,
Tot l'en veissies esclairier
Tant por les pieres, *tant* por l'or,
Tant por la beaute Melior. (P. d. B. v. 10723 - 6.)

Remarquez la réunion de *tant* et de *seulement:*

Nonpourquant encor gaitera
Deus nuis ou trois *tant seulement*. (R. d. C. d. C. v. 4419. 20.)

Et li ai promis et promet foi et lealte et service comme à ma dame à sa vie *tant seulement*, et à la moie . . . (1276. M. s. P. II, p. 601.)

Cfr. la locution conjonctive:

Li rois i est venus matin . . . . . .
Et Mares, qui nel puet amer;
Seul tant qu'il le voit moult li coste. (P. d. B. v. 2893. 6. 7.)

Seul est là pour *seulement*, emploi très-fréquent dans l'ancienne langue:

Sol une nuit sont en un leu. (Trist. I, 70.)

Tant com plus = d'autant plus, tant plus:

Tant com plus pres du port serons,
Plus tost ces noveles saurons. (R. d. l. M. v. 4117. 8.)

En tant de, suivi des mots *tens*, *ore*, s'employait pour désigner un court espace de temps:

Unques ne quit que tante lerme
Fust mais *en tant de tens* ploree. (Ben. v. 27763. 4.)
Derompent sei à si grant fes
Que nule genz n'oïstes mes
En *tant d'ure* si maubaillie. (Ib. v. 28412-4.)
Atant une arme vint al lit. (P. d. B. v. 1121.)
Moult s'en puet bien tenir *atant*. (Ib. v. 2970.)
Itant savom bien que li munz
Est tuz egaus e tuz rounz. (Ben. I, v. 29. 30.)
Atant uns hom lor aparut
Qui en la nief od els estut,
Et *itant* at à els parlie. (St. N. v. 256-8.)
E li dus l'arena e poiz li dist *itant:*
Jo ferai volentiers du tut vostre comant. (R. d. R. v. 2328. 9.)
Mais d'*itant* sui esbahis. (C. d. C. d. C. p. 49.)

Samuel ces paroles bien escultad, e à Deu meisme les mustrad, ki la requeste lur otreiad; e Samuel *à itant* les cungead, puis chascuns al suen turnad. (Q. L. d. R. I, p. 28.)

Sun espirit *aitant* rend. (Trist. II, p. 85.)
Fist tant que li monz touz le seut,
Et *de tant* plus grant joie en eut. (R. d. S. G. v. 3841. 2.)
E que plus ert malades, *de tant* plus l'anguissa.
(Th. Cantb. p. 15, v. 18.)

Par tant covient ke la pense soi ellievet ensi de sa saineteit, ke ele soniousement soi abaisset en humiliteit, et *par tant* cant il disoit del saint home ke il à un test raoit la purreture. (M. s. J. p. 450.)

Mais de luxure ont *par tant* tuit honte, ke tuit ensemble conoissent que ele est laide. (Ib. p. 507.)

Se le truant mentoit, que *trestant* le batroient
Que jusques à un an les costes li deudroient. (Roi Guillaume p. 187.)
.Iij. jours a laiens demoure.
Entretant le levent et baingnent. (R. d. l. V. v. 4987. 8.)
As Bretons pais et trive prisent,
Entretant à Guermont tramisent. (Brut, v. 13859. 60.)
Et se vesques muert *entretant*,
Li rois a tot le remanant. (Phil. M. v. 1110. 1.)

E restore *altant* chevaliers cume ocis i furent de ta privee maignee. (Q. L. d. R. III, p. 326.)

Hysboseth dist *altant* com hom de confusion. (M. s. J. p. 444.)

On a vu *altretant* déclinable; mais, la plupart du temps, il s'employait comme adverbe. (V. t. I, p. 192.)

Mais li Breton s'entrorgillerent
Et sa semonce desdaignerent,

Por ce q'altre si franc estoient
Et *altretant* ou plus avoient. (Brut, v. 9107-10.)
En tot li mond n'a *altretant*
De si fort gent ne si vaillant
Come vos estes asemblez. (R. d. R. v. 12585-7.)

Remarquez enfin *tant ne . . . = à quel point que.*

. . . Por vostre anel que je portoie.
Jamais mere tel ne donra
A son fil: *tant ne* l'amera. (Fl. et Bl. v. 3228-30.)

Je porterai ici l'attention sur les corrélatifs:

Quantes fois = combien de fois.
Tantes fois = tant de fois.

A savoir nos est que nos, quant la Scriture dist: Tu, Sire, juges totes choses en paiz, *tantes foiz* nos enforceons de repairier à la semblance de nostre faiteor, *quantes foiz* nos rastrendons les turbilhous movemenz del corage desoz la vertut de mansuetudine. (M. s. J. p. 513.)

Tant et quant = peu et beaucoup, de toute manière, de son mieux;
Ne tant ne quant = ni peu ni beaucoup, nullement, rien du tout; en aucune manière.

E se il vait plain pie avant,
U pie, u pas, u *tant* u *quant,*
Aut li deables, si la prenge
Sainz cuntredit e sainz chalenge. (R. d. R. v. 5616-9.)
Las qui bien trente anz ai este
En ce reclus en povrete,
Où j'ai Dieu servi *tant et quant,*
Onques ne me fist nul semblant
Qu'il seust que je fusse nez. (N. Fab. et C. II, 211.)

Cfr.: Et cist rois Guiteclins si est fiers et puissans,
Plus de .xxx. rois a desoz lui mescreans,
Ne poons pas à lui assambler *atanquans:*
Por ce m'estuet mander toz mes arrieres bans . . . (Ch. d. S. I, p. 150.)

Var. *à tant quanz, à tans quans.*

Chier Sire, quels chose est li hom que tu *ne tant ne quant* lo preises, ou li filz del ome ke tu ton cuer tornes à luy. (S. d. S. B. p. 547.)

Li uns est sour l'autre verses,
Chascuns se gist tous enverses;
Ne tant ne quant ne se remuent. (R. d. l. V. v. 1942-4.)
Entr'iaus s'assist, fist biel samblant,
Ne s'esmaia *ne tant ne quant.* (R. d. S. S. v. 754. 5.)
Bien ot Deu à garant,
C'onques mal ne li firent ou cors *ne tant ne qant.* (Ch. d. S. I, p. 123.)

Pour éviter des répétitions, je citerai ici les corrélatifs conjonctionnels *quant plus — tant plus* = plus — plus.

Et *quant* je *plus* sui loinz de sa contree,
Tant est ses cuers plus pres de ma pensee. (R. d. C. d. C.)

Ces corrélatifs s'exprimaient encore des diverses manières suivantes:

Car *de tant cum* il est or *plus* legiers, *de tant* serat il ci apres plus gries. (S. d. S. B. p. 549.)

Com plus ot de mal, *plus* fu liez. (De l'Ermite qui s'enivra.)
Quar *com plus* dure et *plus* s'esgaie. (Pyramus et Tisbé.)
Et *qu*'il *plus* torne, plus s'enlace. (R. d. Ren. I, v. 5087.)
Quant plus l'esgardent, *plus* lur plest. (R. d. l. M. v. 2355.)
Quant plus la connoissent, *plus* l'aiment. (Ib. v. 2411.)

Tandis.

Tandis dérivé de *tamdiu*, s'employait adverbialement pour *pendant ce temps*. Les exemples suivants prouveront qu'on a confondu quelquefois *dis*, venant de *diu*, où le *s* est additif, avec *dis* signifiant *jour*, et pris *tan* pour le pronom *tant*.

Ses mires fist li rois venir
Pour lui et li lupart garir.
Trives requist Renart *tandis*
Viers le roi sans plus quinse dis.
Volentiers li rois li douna.
Tandis Renars se rehourda.... (R. d. Ren. IV, p. 271.)
Et vos pores veoir *tans dis*
Et son gent cors et son cler vis. (P. d. B. v. 6855. 6.)
En Engleterre erent *tanz dis*
Li dui seneschal que jo vus dis,
Que li bons reis laissie i out.
Kar en genz plus ne se fiout. (Ben. v. 38187-90.)
Cfr.: Oit jorz les tint li dux assis;
Assauz i out *entre tanz dis*
Pesmes, grejos e durs e fiers
Des geudes e des esquiers. (Ben. v. 37703-6.)

et la conjonction:

Tanz dis qu'en cure e en penser
Esteit li dux de mer passer. (Ib. v. 36866. 7.)

Tos jors — tos dis — tos tans.

(Pour les variantes voy. *tout* t. I, p. 195.)

Tos jors, *tos dis* signifiaient *toujours;* le premier seul nous est resté. *Tos tans* voulait proprement dire *en tout temps*, et par extension, *toujours*.

Car c'est li drois neus del vilain,
Qu'il soit *tos jors* de bone main
Vers celui de cui a peor
Tant que de mal faire ait laissor. (P. d. B. v. 2661-4.)

Tu iez suers, espouze et amie
Au roi qui *toz jors* fu et ere. (Ruteb. II, p. 9.)
Si prierat *tuz jurz* por noz peccez. (Ch. d. R. p. 73.)

E tis nums seit magnified *tuz dis*, que l'um die que li Sire des oz, li Sires puissanz, est Deu sur Israel. (Q. L. d. R. II, p. 145. 6.)

Carles mi sire nus est guarant *tuz dis*. (Ch. d. R. p. 49.)

Ne ja à son vivant ne lor sera requis
Autrement que lor pere le servirent *toz dis*. (Ch. d. S. I, p. 74.)

Li vergiers est *tos tans* floris. (Fl. et Bl. v. 2021.)

Com Diex nostre sires fera,
Qui *toz tens* fu, iert et sera. (Chast. XXV. v. 52. 3.)

Car il l'avoit *tos tans* amee
Et ele li fu creantee. (Brut. v. 57. 8.)

Par totens doblent li felon encontre eaz mimes. (M. s. J. p. 509.)

Tu tens. (Ch. d. R. p. 72.)

Del tot en tot.

Del tot en tot signifiait *tout à fait;* suivi d'une négation, il avait le sens de *pas du tout*, *nullement*.

Que moi et tot le mien metroi
Du tot en tot en tot esgart. (Ren. I, p. 194.)

Dans rois, fait il, foi que vous doi,
Del tot en tot pas nel otroi. (Fl. et Bl. v. 2761. 2.)

Tost.

L'origine de cet adverbe, notre *tôt*, est fort douteuse. On l'a fait venir du kymri *tost*, qui signifie *prompt*, *vif;* du grec θοός; du latin *cito*, *subito*, *adesto*, *tostus;* du v. h.-all. *tursticlîho.* M. Diez (II, 392) enfin propose *tot-cito*, en rappelant *tout-à-l'heure*, *tout-à-coup*. Le participe *tostus* est celle de toutes ces étymologies qui me paraît la plus probable (cfr. plus haut *chalt pas*), quoique la signification de *tot cito* convienne aussi fort bien; mais *tot cito* présente des difficultés pour la forme. *Tost* signifiait *vite*, *promptement*.

Grant aleure e *tost* s'en vait,
Mais neporquant mult crent agait.
La planche vout mult *tost* passer,
Qu'aillors ne poeit tant doter. (Ben. v. 25552-5.)

Tost mue tens, *tost* mue afaire. (Ib. v. 17822.)

Tost orent .j. grant cerf trove,
Tost l'orent pris et descople. (L. d. M. p. 46.)

S'on ne met au retenir cure,
Tost est ale, che m'est avis,
Chou c'on a en lonc tans aquis. (R. d. M. p. 20.)

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, on trouve la variante *tos:*

Se li rois l'ot, *tos* iert venus. (Phil. M. v. 7493.)

Tantost signifiait *aussitôt*, *au plustôt*, *promptement*. (Voy. la Conjonction.)

Onques puis n'eumes voisin
Qui od nous guerre ne prensist
Et qui *tantost* ne nous venquist. (Brut. v. 6502-4.)

Ne confondez pas ce *tantost* avec *tant tost* = si vite, si promptement.

E li reis enquist chalt pas pur quei *tant tost* fussent repaired. (Q. L. d. R. III, p. 345.)

Tempre.

Tempre dérive de *temperi*. *Temperius*, dit Du Cange, pro *temporius*, cui opponitur *serius*. *Tempre* signifiait de bonne heure, du matin, promptement.

Al matin *tempre* al ajourner
Se vot li chastelains lever. (R. d. C. d. C. v. 813. 4.)
Lendemain bien *tempre* au matin
S'apresta et mist au chemin. (Ib. v. 2769. 70.)
Ne pense à el *tempre* ne tart. (Ib. v. 3744.)
Car le servise Deu *tempre* u tart n'obliad. (Th. Cantb. p. 30, v. 24.)

De là *temprement* = promptement, en diligence.

Et puis li dist: Dame, sachies
Que *temprement* sera heties,
Et que il vous venra veir. (R. d. C. d. C. v. 2919-21.)

Rom. d. Renart. t. IV, p. 24.

Trop.

La racine immédiate de cet adverbe est le substantif de la basse latinité *troppus* = *grex* (v. Du Cange s. e. v.) Quelle est l'origine de *troppus?* Les uns voient dans *troppus* l'allemand *trupp;* mais on ne peut guère admettre cette dérivation, car jusqu'ici on n'a pas su expliquer exactement l'origine de *trupp* par les idiomes germaniques. Les autres ont eu recours au celtique, et, selon eux, *troppus* et ses dérivés romans (en français: *trope; tropel* aujourd'hui *troupeau*, d'où *atropeler*, *trop*, ainsi que les formes correspondantes des idiomes allemands dérivent de cette source. Le seul mot celtique auquel *troppus* pourrait se retacher avec quelque vraisemblance est *torf*, *torr*, qui, en effet, signifie *troupe*. Cependant la forme *torf*, *torr*, ne se rapproche pas plus de *troppus* que le latin *turba*, qu'on a proposé depuis longtemps comme racine du mot litigieux. Pour moi, j'admets la dérivation de *turba*. On sait que plusieurs peuplades allemandes ne pouvaient pas distinguer le *b* du *p* (c'est encore aujourd'hui le cas) et elles auront prononcé *turpa* au lieu de *turba*. Puis, par le rapprochement du *r* à la

consonne initiale, *turpa* devint *trupa*, et finalement *truppus*, *troppus*. Voilà comme je m'explique le changement de *turba* en *troppus*. Quant à la différence du genre, il y a des analogies qui prouvent, au moins, qu'une pareille transformation est possible.

Peut-être m'objectera-t-on la futilité de la cause pour un si grand changement. Je la reconnais; mais on doit avouer aussi que des causes plus futiles encore ont produit de bien plus grands effets dans les langues.

Quoi qu'il en soit, *trop* signifia d'abord *beaucoup*, en parlant des choses qui se peuvent compter; puis il passa à la signification de *beaucoup* = *bien*, *fort*, *très*, *extrêmement;* et enfin il prit le sens qu'il conserve encore.

Et ce fait il à *trop* de gent
Senz prendre salaire n'argent. (Th. F. M. A. p. 297.)
Jou sai bien
Que vous l'amiez sor toute rien,
Et il *trop* vous, comme celui
Ki cuer et cors ot mis en lui. (Phil. M. v. 26721-4.)
Jenz fu e fort, large e plenier
E *trop* resembla chevalier. (Ben. v. 19194. 5.)

Sire, lisies souvent ce livre, car ce sont *trop* bones paroles. (Joinville p. 97.)

Robins n'est pas de tel maniere,
En lui a *trop plus* de deduit. (Th. F. M. A. p. 104.)
Li chastelains *trop mieux* amast
Que de deus jours ne fust souper. (R. d. C. d. C. v. 230. 1.)
Il est *trop mieulx* tailliez de servir .i. bouvier
Qu'il ne soit de veoir jouster ne tournoier.
(XIVe siècle. Bertr. d. Guesclin. v. 350. 1.)
Plus sui de vos courecies et ires
Que de mon mal dont je ai *trop ases*. (Romv. p. 203.)
Trop sunt fort gent, *trop* sunt sachant,
Trop sevent d'armes li Normant. (Ben. v. 19318. 9.)

Vias — *veals*, *veaus*, *vials*, *viaus*, *viax*.

M. d'Orelli regarde ces formes comme identiques et il les dérive du latin *vivax;* M. Diez (II, 392. 412) les distingue, sans pouvoir retrouver l'origine de *viaus*, qu'il traduit par *igitur;* moi enfin, j'ai rangé *veals*, *veaus* parmi les formes de *vouloir* (t. II, p. 83. 4. 7). Erreur de tous côtés.

Vias dérive de *vivax* et signifiait *vite*, *promptement*, *sur-le-champ*, *à l'instant même*.

Veals, *veaus*, *viaus*, *viax*, etc. sont des dérivés du latin *vel* dans sa signification de *même*, *aussi*, et le *s* final est paragogique. *Veals* ne répond pas à l'*igitur* latin, mais à *saltem;* il

signifiait *au moins*, *du moins*. On préposait souvent *si* à ces formes, de la *siveals*, *siveaus*, etc., *si au moins*, *si seulement*.

La rencontre de la forme primitive *vels*, dans la chanson de saint Alexis, m'a mis sur la voie des erreurs que je viens de relever. Néanmoins, si l'on considère la ressemblance des formes dialectales de *vouloir* et de *vels*, au XIIIe siècle, on est tenté de croire que l'on a fini par les confondre en partie. Quoi qu'il en soit, les formes *veals*, *veaus* doivent être retranchées du nombre de celles de *vouloir*, et les exemples 7. 8, 14, 15. 16 de la page 85, et 1er de la page 86 du t. II, trouvent ici leur place.

Une dernière remarque qui prouve encore la différence d'origine des formes *vias*, *viaus*, c'est que *vias* est d'ordinaire dissyllabe et *viaus* monosyllabe.

> Or tost, fait il, biax nies, adobez vos *vias*. (Ch. d. S. I, p. 178.)
> Or en voies! *viaz! viaz!* (Ben. t. 3, p. 521.)
> Mal del eure que je fui nee,
> Quant ne moru iluec *vias*
> Qu'il me tenist veaus en ses bras! (P. d. B. v. 6986. 8.)
> S'en sordroit *vias* maus esplois. (Ib. v. 7184.)
> Mais Deus m'en face aucun reles,
> Et doinst *veaus* une carite
> De baisier et d'estre acole. (Ib. v. 7582-4.)
> Mes se Diex fust assez cortois,
> Tant m'eust *viaus* preste s'aïue. (Fabl. et C. I, 144.)

NÉGATION.

La négation primitive *non*, dérivé de *non*, qui aujourd'hui ne sert plus que comme negation d'une particule ou d'un nom, s'employait aussi, dans l'ancienne langue, avec les verbes, mais seulement quand ces verbes complétaient *la réponse négative*. En pareille occasion, le verbe était d'ordinaire *faire*, mis pour un autre verbe qu'on ne voulait pas répéter. Partout ailleurs, on se servait déjà de *ne (n')*; les Serments, la cantilène sur Ste Eulalie font seuls exception, ils ont dans tous les cas la négation pleine *non* [1].

Ce *ne*, qui tient la place du *non* et du *nec* latin, est assez difficile à dériver. Devant les voyelles, on verra plus bas *nen* pour *ne* et *ni*. *Nen* = *non* a-t-il précédé partout *ne*; en d'autres termes *non* a-t-il, comme le pronom personnel, éprouvé le changement de *o* en *e*, et *nen* = *ni* dérive-t-il de *nec*? Je ne saurais décider cette question.

(1) Le Fragment de Valenciennes emploie *ne*.

Remarque. La plupart des éditeurs écrivent à tort *n'en* ou *ne n'* pour *nen*. L'on trouvera, dans les citations de cet ouvrage, quelques erreurs pareilles qui me sont échappées lors de la correction; le lecteur voudra bien les rectifier.

Au lieu de *non*, *ne*, on trouve *nu*, *no* dans les réponses ou avec le verbe *faire*. Ce *nu* est une syncope normande de *nun*, et *no*, d'ordinaire, une forme dialectale mélangée pour *nu*. Je dis d'ordinaire, parce que *no* se rencontre quelquefois dans les dialectes qui ne connaissent que *non*. Il ne faut pas confondre le *nu* = *nun* avec la forme contracte *nu* = *ne lu* (t. I, p. 135)[1].

Toutes les langues cherchent à renforcer la négation, et cela se fait de deux manières: 1° on redouble la négation[2]; 2° on réunit la négation avec une expression positive, qui quelquefois tombe peu à peu au rang de simple adverbe et ne prend plus l'article. Ces expressions positives étaient fort nombreuses dans l'ancienne langue; elles donnaient à la rime une grande variété et rendaient souvent l'idée très-pittoresque. Je n'essaierai pas d'énumérer ici ces expressions, mais je ferai observer que quelques-unes paraissent avoir été employées de préférence dans telle ou telle province, que d'autres ont eu cours seulement durant une certaine époque, sans que toutefois il soit possible de fixer des bornes à cet égard.

Les exemples positives servant à renforcer la négation, dont je m'occuperai ici, sont les suivantes:

1° *Pas*, dérivé de *passus*, désigne une très-petite mesure, quantité, etc. On employa *pas* si fréquemment, qu'il perdit peu à peu toute sa valeur; il ne sert plus que de complément à la négation, de sorte que *ne pas* représente la négation pleine, le *non* latin. *Pas* n'a par lui-même aucune signification, cependant les anciens auteurs, ceux du XVIe siècle et leurs successeurs immédiats du XVIIe, se servent de *pas* sans *ne* dans la phrase interrogative. Au XIIIe siècle, *pas* avait la variante *pais* dans tout l'est du dialecte bourguignon et en Bourgogne même.

2° *Point* est dérivé de *punctum*. Comparé à *pas*, il exprime une négation absolue. Comme *pas*, on le trouve employé sans *ne*.

3° *Mies*, *mie*, dérivé de *mica: miette*, a la même valeur que

(1) J'ai cité là, par erreur, un exemple tiré des Q. L. d. R., où *nu* est negation et non pas forme contracte pour *ne lu*.

(2) Nos grammaires latines posent en règle que deux négations dans la même phrase forment une affirmation. Mais comme il y a un grand nombre d'exemples où les deux négations se renforcent, on a eu recours au grec et à différents moyens spécieux pour expliquer ces prétendues exceptions. Si l'on avait consulté l'usage de la langue populaire, on n'aurait pas eu besoin de se donner tant de peine en pure perte.

pas, avec la négation; il dit plus que ***ne***, mais du reste il équivaut au latin ***non***. Quelques ouvrages emploient de préférence ***mies*** à ***pas***, p. ex. la traduction des S. d. S. B. ***Mie*** est aujourd'hui familier et l'on ne s'en sert guère que dans quelques expressions consacrées.

4⁰ *Neant* (de ***nec*** ou ***ne ens***), avec les variantes ***niant***, ***nient***, ***naienz***, ***neiant***, ***uoiant***, ***noians***, ***neent***, ***nent***, signifiait ***rien (quelque chose)***, ***néant***. *Neant* renforçait la négation de manière à donner à peu près le sens de notre ***nullement***. J'indiquerai plus bas les autres emplois de ce mot.

5⁰ ***Rien***, dérivé de ***res***, joint à la négation, s'employait dans le même sens que ***neant***[1].

6⁰ ***Goutte***, du latin ***gutta***, se rencontre beaucoup plus souvent dans l'ancienne langue que dans la moderne.

7⁰ ***Gens***, ***giens*** = point. Cette particule exclusivement attribuée au provençal (***gens***, ***ges***, aujourd'hui ***ges***, ***gis***) et au catalan, se trouve aussi dans la langue d'oïl. On a dérivé ***gens*** du génitif partitif ***gentium***, qui, chez les Romains, servait à renforcer certains adverbes de lieu, et aussi ***minime***, de sorte que ***non gens*** serait l'équivalent de ***non gentium*** = minime gentium. Je préférerais dériver ***gens*** du latin ***genus***: ***non gens*** = ***non genus***, c'est-à-dire pas la manière, pas l'ombre d'une chose. Toutefois cette étymologie ne me paraît pas satisfaisante; peut-être faut-il chercher l'origine de ***gens*** dans les idiomes celtiques.

Giezi li servanz le prophete Helyseu se purpensad, si dist: Mis sire *ne* volt *giens* prendre de Naaman; mais si veirement cume Deu vit, apres lui currai e queque seit i prendrai. (Q. L. d. R. IV, p. 364.)

Mult l'avait escrie, e *nel* dist *giens* en bas. (Th. Canteb. p. 29. v ...)

Au lieu de ***non***, on avait encore ***nenil*** (variantes ***nenal***, ***nan***...) qui a été expliqué ci-dessus, et ***naie***, dérivé du vieux nor... ***nei***, gothique ***nê***.

Afin d'éviter des répétitions, je m'occuperai ici de la conjonction ***ni***. *Ni*, dérivé de ***nec***, avait les formes ***ne***, ***ni*** dans la langue d'oïl. Les trouvères firent toujours usage de ***ne*** de préférence à ***ni***, et ***ne*** appartient sans aucun doute au premier temps de la formation de la langue. Il est permis de croire que ...

(1) M. J. Grimm (III, 748.) veut voir dans *ne rien* une combinaison due à l'influence de l'allemand *n-eo — wiht* — nicht irgend ein Ding. — Schlegel avait déjà a... en général, une influence germanique touchant la manière dont les langues romanes expriment la négation. Les peuples romans ont reçu leur méthode du latin: p... *nihil* n'est rien que *ne hilum*, *nemo* est égal à *ne homo* (*hemo*, en vieux latin) etc. On trouve souvent, même dans le latin écrit, des expressions semblables à celles... *flocci pendere*, *pili facere*, avec et sans *non*; et la langue du peuple était sans ... fort riche à cet égard.

provient souvent des fautes de copistes, cependant des manuscrits, du reste fort corrects, portent bien clairement *ni*, et l'on ne peut nier son authenticité. *Ne*, que l'on trouve écrit *ned* devant une voyelle dans la cantilène sur S[te] Eulalie, et *nen*, en pareille position, dans des textes postérieurs, resta fort longtemps en usage. Robert Estienne traduit encore *nec* par *ne*, mais il admet déjà *ni* devant *ne*, adverbe de négation.

L'ancienne langue se servait de *ne* = *nec*, au lieu de *et* dans les phrases interrogatives, et dans les incidentes qui expriment une idée négative, dubitative ou indéterminée. Cependant il arrive quelquefois que *ne* est employé d'une manière tout à fait positive dans les phrases incidentes, c'est-à-dire que les auteurs l'ont confondu avec *et*. Ce sont des inadvertances.

La syntaxe da la négation n'ayant jamais beaucoup varié, je me contenterai de faire quelques remarques que les exemples suivants éclairciront.

Ne (n') = *ni* demande comme aujourd'hui une seconde négation. Il est fort rare qu'on la sousentende.

Les pronoms négatifs et les adverbes avaient également besoin de la demi-négation, bien qu'on ait des exemples de sa suppression, surtout quand ces pronoms ou ces adverbes sont placés avant le verbe.

Ja et *mais*, qui remplacent notre *jamais*, *ainc* et *oncques* demandent la demi-négation (v. ces mots). Il en est de même de *fors* et de *si non* qui ont la signification de notre *que* restrictif (nisi).

La vieille langue employait *ne* dans les phrases principales affirmatives, quand on ne voulait pas appuyer sur la négation; dans les phrases conditionnelles après *si*, *quant*, *qui*.

En général, *pas* ayant encore, en grande partie du moins, sa valeur primitive dans la langue d'oïl, la demi-négation suffisait souvent où nous ajoutons *pas*. Ce *ne* pour *ne pas* s'est même conservé jusqu'à la fin du XVIe siècle. On trouve ordinairement *ne* au lieu de *ne pas* dans les répliques de peu d'étendue, devant les substantifs sans article, qui sont déterminés par les propositions accessoires suivantes.

Après les verbes qui expriment l'idée de *ne pouvoir s'empêcher*, *s'abstenir de quelque chose*, après *peu s'en faut*, la langue d'oïl employait *ne*.

Non lo stanit. (Serm.)

La polle sempre *non* amast lo Deo menestier. (Eln. v. 10.)
Que ferai dont? je la penrai.
Penrai! que di ge? *non* ferai. (R. d. l. M. v. 1547. 8.)

Callos li fel est vers moi parjures;
Il m'afia qu'il *n*'i seroit gardes:
De traïson le puis ben apeler.
Puis dist apres: *Non* fait, par verite. (O. d. D. v. 8929-32.)
Cil respondirent: *non* devon
Quar no arcevesquie avon
Qui a son sie à Carlion. (Brut. v. 14282-4.)
Vos m'avez oblie à dire
En quel maniere mengier dei
Se je mainjuz devant le rei.
Bel fiz, *non* ai, quer en toz tens
Deiz mengier par tot en un sens. (Chast. XXII. v. 160-1.)
Est ele bele, beaus amis?
— *Ne* sai, dame, je vos plevis.
— Coment est ce que *nel* saves,
Quant veue l'aves asses?
Par foi, ma dame, *non* ai *pas*. (P. d. B. v. 3889-93.)

Li evesches respundi: *Nun* fis. (Q. L. d. R. I, p. 11.)

Respundi la pulcele: *Nu* faire, bel frere, *nu* faire tel sotie encuntre lei e encuntre raisun. (Ib. II, p. 163.)

Ja Deus *ne* voille que mais face
Chose qu'à nul jor vos desplace!
No ferai jeo: *n*'en ai corage. (Ben. v. 2953-5.)
Par foi, fait ele, *no* ferai. (P. d. B. v. 5997.)

Et por kai *ne* seroit commune à toz cristiens li jeune de Crist? Por kai *nen* enseuroient li membre lor chief? (S. d. S. B. p. 561.)

Et *nen* est *mies* sottie, s'il en ceste digniteit se welt glorier. (Ib. p. 5…)

Ne farrat li persecutions al cristien *nen* (= ni) à Crist assi. (Ib. p. 55…)

Por vos rant quitte Lanbert le berruier,
K'il *n*'ait perdut *nen* armes, *ne* destrier,
Nen autre chose ke vaille un soul denier. (G. d. V. v. 1162-4.)

Voy. d'autres exemples de ces *nen* t. I, p. 46. 220. 263. 265. 272. 285. 303. 304. 334. etc. etc.

A la foiz *ne* il malmet l'entencion, *ne* il engingnet en la voie, mais la fin de la bone oevre enlacet. (M. s. J. p. 445.)

C'est là un des rares exemples où la seconde négation est omise.

Ses tu, bons rois, por saint Nicols,
Pour coi l'en fait la feste as fols?
Naie, dist il, par saint Denis… (R. d. S. S. v. 2348-50.)
Dit nos qui s'en alout od lui.
— *Naie*, certes, unques *n*'i fui. (Ben. v. 28562. 3.)
Feres m'en vous lait *ni* anui?
Nenil, ja *ne* diras tel mot. (L. d'I. p. 20.)
Est ce tes fis, as les tu engenret?
— *Nannil* voir, sire, par sainte charite. (R. d. C. p. 311

E portout il un esperver?
— Va! *nenal*, fol, ainz ert armez. (Ben. v. 28559. 60.)
E cist qui parjurer vos fait,
Quidez por meillor vos en ait?
Nunal, qu'il *ne* vos crera *ja mais*,
N'o vos *n*'aura treve *ne* pais,
S'aveir en poeit leu e tens. (Ib. v. 14556-60.)

Tu *ne* dexens *mies*, si cum je voi, solement en terre, mais nes ausi en enfer, et *ne mies* si cum vencuz, mais ausi cum cil ki frans est entre les morz. (S. d. S. B. p. 525.)

Ce texte porte toujours *mies*, mais la plupart écrivent sans *s*.

Ne vos merveillez *mie* se li termes est lons, car il covient mult penser à si grant chose. (Villeh. 435[b].)

Ce *ne* sai *pas ne ne* vei *mie*
S'il pensout ja felonie
Quant il le laissa en tenance. (Ben. v. 36644-6.)
Si ras terres d'entor sei
Qu'il *n*'i a home fors sol tei,
Al grant esforz qu'il pot mener,
Qui *pas* li osast contrester. (Ib. v. 20453-6.)[1]

Vus *n*'estes *pus* evesque: le sul nun en portez;
Ço que à vus apent, *un sul puint ne* guardez. (Th. Cant. p. 8. v. 24. 5.)
Mais pur si grant pramesse *n*'i met *un puint* s'entente.
(Ib. p. 73. v. 2. cfr. p. 15. v. 2, p. 44. v. 30.)

Sire, dist il, je *non* ferai,
Sachois, *point* ne vus en dirai... (R. d. S. S. v. 3058. 9.)
Puis me ge *point* fier en toi? (Ib. v. 3128.)
Mors, je t'envoi à mes amis,
Ne mie conme à anemis,
Ne conme à gent que je *point* hace. (V. s. l. M. IV.)
A la fosse vont erranment,
Que il *nul point n*'i demorerent. (Fl. et Bl. v. 987. 8.)
N'esfreiz *n*'ert *ne point* dotanz. (Ben. v. 25074.)
Mais *ja* d'aillors secors *n*'auront,
Ne quident *pas* que *point* en aient,
Mult se criement e mult s'esmaient. (Ib. v. 34426-8.)
N'aveit regne *pas* longement. (Ib. v. 26660.)
Ne vesqui *pas* puis longement. (Ib. v. 32047.)
Outre le Humbre s'en passerent,
Là où granment *pas ne* doterent. (Ib. v. 38971. 2.)
Car *el* qu'il *ne* pensoit disoit. (R. d. C. d. C. v. 7103.)

Ne nuls nul mandement *ne* tenist *ne* guardast
Que pape u l'arcevesque Thomas i enveiast. (Th. Cantb. p. 54.)

(1) Cet exemple et quelques-uns des suivants sont destinés à montrer comment *pas* et *point* ont passé de leur signification propre à l'usage qu'on en fait actuellement.

A partir de la signification primitive des mots, il y a là trois négations de suite. Cela se retrouve souvent dans l'ancienne langue.

Deus est si dreituriers, *ne* poet faire *fors* dreit. (Th. Cantb. p. 116. v. 7.)

Ne se puet tenir qu'il *ne* voie
Sa dame quant le poet veoir. (R. d. C. d. C. v. 424. 5.)
Que ja mais secors n'auront
D'ome vivant ne de vitaille.
Ne peut estre queu ne lor faille:
Si fist ele par tens assez. (Ben. v. 33857 - 60.)

.... E *crient* qu'il *ne* seit autre feiz essilliez. (Th. Cantb. 133. v. 2..)

Kar il *ne crienstrent pas* nostre Seignur, *ne ne* guarderent *pas* ses cumandemenz *ne* sa lei, *ne* ço qu'il out cumanded as fiz Jacob, nummeement que pour *n*'eussent des deus avuiltres e que il *nes* aurassent e que *ne* lur sacrefiassent. (Q. L. d. R. IV, p. 405.)

N'en *set* que croire ne que faire. (R. d. C. d. C. v. 4247.)
De tel chose *ne sai* que faire. (Chast. XIV, v. 113.)
Et se me voules fianchier
Que vous envers moy pourchacier
Ne vorres *riens* ma deshonnour .... (R. d. C. d. C. v. 2249-51.)

Einz fu si esbloiz qu'il *ne* vit *nule gouste*, ne nulle clarte. (R. d. S. S. d. R. p. 76.)

Dame, dist il, *n*'oes vous *goute?* (R. d. M. v. 820.)
De tote rien qui muert et seche
Mors mostre ke *noiens* est tout. (V. s. l. M. XXIX.)

Quant sentance est donee *noians* est de plus querre. (Ruteb. I, p. 14.)

Tuz li poples i est turbez
E morz e à *neient* turnez. (Ben. II, v. 123. 4.)
Fuions nus en hastiwement
Se nus i demouruns *noient*
N'i aura ja un seul de nous.
Qui sos la coe n'en ait dous. (M. d. F. II, p. 245.)

Se nus i demouruns noient, c'est-à-dire proprement si nous y demeurons quelque chose, si nous tardons.

Sire, fait il, *por niant* an parletz. (G. d. V. v. 2206.)

Por niant signifiait *en vain.*

Pur neient me tiens en teu paine. (Ben. v. 11757.)

At perdut la lumiere des *nient* veables choses. (M. s. J. p. 484.)

Et par tant ke la pense est az *nient* coustumeies choses ravie. (Ib. p. 485.)

Ceo dit la lettre e li escriz
Que Noe out li velz treis fiz:
Sem, Japhet e Cham, *nent* plus. (Ben. I, v. 353 - 5.)
E! Bernier, ce dist li quens chaele,
Ne viex pas droit, s'en pren amende bele,

Noient por ce que je dout rien ta guere,
Mais por ice que tes amis vuel estre. (R. d. C. p. 70.)
Li sire *n*'a *nient* en sa terre. (Ruteb. I, p. 72.)
Jo *n*'i sai *noient* d'altre droit. (Brut. v. 2419.)
Kar ço pensout e ço voleit
Aler en Engleterre droit,
Nent à cheval, mais tut à pe. (Trist. II, p. 90.)

De *neant* et de *moins*, nous avons fait *néanmoins*.

Que fait il an no terre? por coi i esta tant?
Qant il *ne* s'an avance de petit *ne* de grant,
N'il *n*'i essaut chastel *ne* tor *ne* desrubant. (Ch. d. S. I, p. 163.)
Por coi me faites *ne* batre *ne* ferir. (Romv. p. 206.)
Et si *ne* voit dedens (la nef) *nului*
Qui la conduie *ne ne* maine. (R. d. l. M. v. 1186. 7.)
Se vous outrage *ne* folie
Li disiies, à vilonnie
Le vous poroit on atourner. (Ib. v. 4817-9.)
Retenu fu Heraut e pris;
Mais au duc Guillaume a tramis
Por faire li saveir cel plait
Ne où li est *ne* cum li vait. (Ben. v. 36546-9.)
Que mal ait duc, prince *ne* rei
Qui laisse sa gent entor sei
Morir de faim e de mesaise.... (Ib. v. 17529-31.)
Et quant il velt *ne* boivre *ne* mengier,
Sa table met, n'a autre despensier. (O. d. D. v. 8359. 60.)
Se tu veus terre *ne* manoir
N'autre cose que puisse avoir,
Se il est en ma roiaute
Tu l'auras à ta volente. (L. d. M. p. 45.)
Ainssi pensoit et repensoit,
Si que petit but *ne* menga. (R. d. C. d. C. v. 3820. 1.)

En totes les manieres.... que vos lor saurez loer *ne* conseiller, que il faire *ne* soffrir puissent. (Villeh. 435[a].)

Remarquez encore la locution *n'avoir que faire;*

Mes apres i out grant dehait,
Quer tel sorvint as napes traire,
Dont il *n*'i *eussent que faire,*
Ce fu li mariz qui revint. (Chast. IX, v. 18-21.)
De la vois *n*'auroit il *que faire,*
Car autant li vausist de braire. (R. d. S. S. v. 2041. 2.)

CHAPITRE VIII.

DE LA PRÉPOSITION.

Les langues romanes ont abandonné plusieurs prépositions latines, p. ex. *ab*, *eis*, *ex*[1], *ob*, *prae*, etc.; mais elles ont remplacé ces pertes en combinant entre elles diverses prépositions et en employant comme telles des substantifs, des adjectifs, des participes et des adverbes.

J'ai déjà fait remarquer que plus les cas tombèrent en décadence, plus les prépositions se développèrent. On en étendit beaucoup l'emploi, et, à cet égard, les langues romanes ont naturellement fait un grand pas sur le latin. Voici les différences qui méritent une attention particulière. 1° La préposition et le nom régi par elle peuvent former une espèce d'unité, de façon que tous deux se placent sous le même rapport de dépendance: *avec de la viande*, les pays *d'outre mer*. 2° On réunit deux prépositions pour désigner le rapport avec plus de précision et rendre l'intuition aussi sensuelle que possible: passer *par devant* la maison[2]. 3° La préposition peut être suivie d'un adverbe, ce qui arrive fort rarement en latin: *après demain*. 4° L'infinitif des verbes s'unit avec beaucoup de facilité aux prépositions; l'infinitif devient alors un véritable substantif sans perdre les propriétés du verbe. On exprime de cette manière les rapports les plus variés des phrases. P. ex.: Il a été renvoyé *pour avoir* mal *parlé;* il faut réfléchir *avant de parler;* il lui est dévoué *jusqu'à mourir* pour lui, etc. etc.[3].

A.

Cette préposition représente *a*, *ab*, *ad* de la langue latine. Outre cet *a*, les langues d'oc et d'oïl avaient *ab* (variantes *ap*, *amb*, *am*, aujourd'hui *emb*, en provençal): *ab* Ludher (Serm..

(1) *Ex* s'est cependant maintenu dans quelques composés: *dès* — *de ex*; *devant*: *de ex ante*.

(2) Cet usage existait en germe dans la langue populaire latine, p. ex. *ex ad diem*.

(3) On a en latin quelques rares exemples de cet usage.

ad, devant une voyelle: *ad* une spede (S[te] Eulalie), et, parallèlement à ces formes, *ot*, *od*, *o* (v. plus bas). M. Diez (II 405.) suppose avec raison que *ab* dérive de *apud*, comme *cab* (cap) de *caput*. Raynouard pense que *ab* existe encore dans notre préposition *à*, en tant qu'elle signifie *avec*, *au moyen de*. Cette supposition est juste.

Les principales significations de *a* étaient les suivantes: *avec*, *au moyen de*, *auprès de*, *contre*, *devant*, *vers*, *envers*, *de*, *en*, *dans*, *par*, *durant*, *pour*, *à l'effet de*, *en qualité de*, *comme*, *selon*, *d'après*, *sur*.

Aprenneiz, dist il, *à* (latin *a*) mi, ke je suys suels et humles de cuer. (S. d. S. B. p. 553.)

A avec cette signification principale du latin *a*, *ab*, est assez rare.

Le col li rumpt *à* ses deus meins,
De ceo fist il ke trop vileins. (M. d. F. Laus. v. 115. 6.)

Cet *à* employé devant le nom d'un instrument qui sert à exécuter une action, remplace l'ablatif instrumental latin.

Dunc m'estuet *à doel* murir. (M. d. F. Gug. v. 408.)

A, employé de cette façon avec un substantif abstrait, indique les circonstances qui accompagnent une action; il répond au latin *cum*.

L'escut li freint ki est *ad* or e *à* flur. (Ch. d. R. p. 53.)

Cfr.: Chandelier *à* branches; — l'Aurore *aux* doigts de rose.

Si'n vont Urrake et Persewis
A Melior od le douc ris. (P. d. B. v. 6915. 6.)
E od barnage e od richece,
Passa la mer *à* son seignor
Qui mult l'ama de grant amor. (Ben. v. 38494 - 6.)
Quant il fu venus en ae
A chevalier l'unt adoube. (M. d. F. Yw. v. 469. 70.)
Icil fu *à* rei coronez. (Ben. v. 26145.)
Que Lohers fu levez *à* rei. (Ib. v. 20125.)
Pere est Deus apelez e diz
A dreit, kar il a Deu *à* fiz. (Ib. v. 23883. 4.)
Une seror avez, *à* moillier la demant. (R. d. R. v. 2319.)
Androgeus n'em pot faire el
Qui le roi sot *à* si cruel. (Brut. v. 4495. 6.)
A fol e *à* mauves s'encuse
Que ceste requeste refuse. (N. Fabl. et C. II, p. 188.)
Il vos fait tenir *à* cruel
Por son forfait et non por el. (P. d. B. v. 2687. 8.)
A Renart de rien ne tenciez. (R. d. Ren. II, p. 256.)
A cest secle ad pris conge. (Ben. t. 3. p. 496.)
A une voiz tuz s'escrioient. (M. d. F. II, p. 458.)

Car certes s'il n'est autre vie, | Entre ame *à* home et ame *à* truie
N'a donques point de difference. (V. s. l. M. XXXIV.)
Ki se faiseit amer *à* tus. (M. d. F. Lanv. v. 225. 6.)
Et faire *à* tote gent hair. (P. d. B. v. 2692.)
Brichemer fu chief de la rote,
A lui s'encline la cort tote. (R. d. Ren. t. I, p. 338.)
S'alme seit es ceus coronee,
Qui tanz hauz faiz od son grant sens
Fist *à* sa vie e *à* son tens. (Ben. v. 25277-9.)
Mes il meismes les va querre
A plain e *à* bois et *à* terre. (R. d. Ren. I, p. 335.)
Briens parti de sa soror
Qui por lui ert *à* grant paor. (Brut. v. 14733. 4.)
C'est ja mult doleros torment
Qu'à vivre *à* crieme e *en* dotance. (Ben. v. 22479. 80.)
Nous ferons *à* vos volentes. (R. d. S. S. v. 2399.)
E *à* glaive faire murir. (Ben. v. 22965.)
Ki *à* force l'en ad menee. (M. d. F. II, p. 72.)
Dieux! dist li chevaliers, *à* qui sui je assenez?
(B. du Guesclin v. 465.)
Por faire *as* bestes devorer,
A leus, *à* lions u *à* ors. (P. d. B. v. 9452. 3.)
Antrer vuel an sa terre *à* mon barnage fier. (Ch. d. S. I, p. 13.)
A .x. mile homes est en no terre entrez. (R. d. C. p. 79.)
Jo t'en muverai un si grant contraire
Ki durerat *à* trestut ton edage. (Ch. d. R. p. 12.)
Rendirent tot par estoveir
E cors e vies *à* aveir. (Ben. v. 27772. 3.)
Or de rechef sunt repairrie
A destruire le remanant. (Ib. I, v. 1936. 7.)

Or poez savoir que mult de cels del ost alerent *à* veoir Constantinople. (Villeh. 455[a].)

Ainsi que s'ils estoient nes seulement *à* boire et *à* manger. (Al. Chartier p. 316.)

A la terre entre deus eschames
S'asiet sa qeue entre ses james. (R. d. Ren. II, p. 12.)
Al escu estroer, *al* eaume pecoier,
A derompre les ners et *à* la char tranchier,
Porrez apercevoir com faiz sui chevalier. (Ch. d. S. II, p. 172.)

Remarquez les locutions: ***à Dieu soyez*** c'est-à-dire ***Dieu soit avec vous*** — ***à Dieu congie*** c'est-à-dire ***à la garde de Dieu.***

A Dieu soyez, je m'en revois. (N. F. et C. II, 349.)

Par ellipse on a dit *à Dieu*, d'où nous avons composé notre substantif *adieu*.

Or tost, fait il, *à Dieu congie*. (M. d. F. Ep. v. 218.)

Cfr.: Si on la luy vouloit bailler *à* femme. (Amyot. Hom. ill. Cimon.)

Quand il (Sylla) dit qu'il estoit mieulx né *à* la fortune qu'*à* la guerre, il semble qu'il.... (Ib. ead. Sylla.)

Nous sommes nayz *à* quester la verite. (Montaigne III, 8.)

Les empereurs tiroient excuse *à* la superstition de leurs jeux et montres publicques, de ce que leur auctorite despendoit aulcunement... de la volonte du peuple romain. (Ib. III, 6.)

Comme elle (la nature) nous a fourny des pieds *à* marcher, aussi a elle de prudence, *à* nous guider en la vie. (Ib. III, 13.)

Cette antipatie que j'ai *à* leur art (des medecins) m'est hereditaire. (Ib. II, 37.)

J'escris mon livre *à* peu d'hommes et *à* peu d'annees. (Ib. III, 9.)

C'est tousjours gaing de changer un mauvais estat, *à* un estat incertain. (Ib. III, 9.)

Qui ne vit aulcunement *à* aultruy, ne vit gueres *à* soy. (Ib. III, 10.)

Ce qu'on me veult proposer, il fault que ce soit *à* parcelles. (Ib. II, 17.)

Se laisse gouverner *au* plus sage. (Amyot. Hom. ill. Comp. de Pericles avec Fabius Maximus.)

Od, *ot*, *o*.

J'ai cité plus haut, en passant, la forme *od*, avec les variantes *ot*, *o*, parallèle à *ab*, *ad*. *Od* a la même origine que *ab*, c'est-à-dire qu'il dérive de *apud;* le *d* n'est dû qu'au souvenir du *d* de la forme latine, comme le prouve la variante *ob* pour *ab* dans le Vie de saint Léger (str. XXV. v. 2.). (Cfr. t. I, p. 49. l. 29.) La signification principale de *od* était *avec*.

Sire, grant marement ai oud pur amur nostre Seignur de ço que li fiz Israel unt enfrainte la cuvenance que il ourent fermee *od* lui. (Q. L. d. R. III, p. 321.)

Si fait à savoir que li ancien enfooient lur morz *od* lur richeces. (M. s. J. p. 468.)

Il dit: Ma dame, *od* moi venes. (R. d. M. p. 36.)

Là ù ma terre est plus demeine
Seez em paiz e *od* amor. (Ben. II, v. 1828. 9.)

Rolland e Oliver en ad *ot* sei amenez. (Charl. p. 3.)

Q'autrement ne voloient *o* le roi demorer. (Ch. d. S. II, p. 95.)

Un escuier *o* lui avoit
Ki son bercerie portoit. (L. d. M. p. 48.)

La forme suivante n'est sans doute que *oue* (ove), dont l'*e* a été omis. (Voy. *avec*.) Cependant ce peut être aussi un assourdissement de la forme *o*.

Autres *ou* li, ne sai quanz
Countes e barouns vaillaunz
I alerent. (Ben. t. 3. p. 620. c. 2.)

Od signifiait quelquefois *à*.

Une kievre vuleit aler
Là ù pasture pust truver;
Ses chevrax apela *od* li,
Si lur preia et deffendi.... (M. d. F. II, 365.)

Atot, *atout*, *atut*.

A signifiant *avec*, se joignait souvent avec *tot*, qui perdit sa variabilité. *Atot* avait la même signification que la préposition simple. Cette combinaison n'est pas des premiers temps de la langue; elle paraît avoir pris naissance vers le second quart du XIIIe siècle. Le texte de Villehardouin, p. ex. ne fait pas encore un composé de à = *avec* et de *tot; tot* est toujours ici le pronom indéterminé et variable.

L'empereres Morchuflex oï dire les novelles que cil estoient issuz de l'ost, et partit par nuit de Constantinople à grant partie de sa gent. et lors se mist en un agait où cil devoient revenir; et les vit passer *à totes* lor proies et *à toz* lor gaains. (Villeh. 458c.)

Chevax de garde li a .xxx. dones,
Et convoier *atot* mil turs armes,
Et il meismes le convoia asses. (R. d. C. p. 314.)
Fu il ço qu'orains me tendi
Sa lance *atot* le gonfanon. (P. d. B. v. 8590. 1.)

Premier ne demanderent c'un pou de repostaille,
Atout .i. pou d'estrain ou de chaume ou de paille. (Ruteb. I, p. 17…

Atot, qui eut sa grande vogue dans le XIVe et le XVe siècles, était encore d'un fréquent usage au XVIe.

Et neantmoins ne s'osoit *atout* cela presenter à la bataille. (Amyot: Hom. ill. Pompeius.)

Regardez pourquoy celuy là s'en va courre fortune de son honneur et de sa vie *atout* son espee et son poignard. (Montaigne. III, 10.)

Un manoeuvre des miens, *atout* ses mains et ses pieds, attira sur soy la terre en mourant. (Ib. III, 12.)

Atout laquelle... (Ib. II, 12.)

Avec.

Cette préposition est un composé de la préposition romane *ab*, dont j'ai parlé ci-dessus, et du latin *hoc*. (Cfr. *senuec* = sine hoc: *sans cela; poruec* = pro hoc: *pour cela*, *donc.*). *Avec* avait les variantes: *avoc*, *avoques*, *avoec*, *avocques*, *avoech*, *avuec*, *avueques*, *aveuc*, *ove* (oue), *ovoc*, *ovoques*, *ovoec*, *auecques* (auvecques), *auvec*, *oveque*, *awech*, *avec*, *aveques*, *uoc*. Les formes en *o* initial dérivent de *od*, *o*.

Avec s'employait quelquefois adverbialement, et il signifiait alors *outre cela*, *de même*.

Adont fait aporter le fruit
Li ostes Daires por deduit,

Puns de grenat, figes et poires;
Et *avoec* fu moult boins li boires. (Fl. et Bl. v. 1685-8.)
Rois sui d'Espangne, si en aras ton don,
Et Gloriande *avoques* te donrons. (O. d. D. v. 1931. 2.)
Avoec s'en mesla jalousie,
Desesperance et derverie. (Romv. p. 323.)

Voici des exemples des différentes formes de *avec*, préposition.

Vos estes mort et vostre vie est *avoc* Crist repunse en Deu. (M. s. J. p. 468.)

Li empereres commanda à quarante chevaliers qu'il fuissent aparille pour aler *avoeques* lui, et bien autres soixante qui entrerent *avoee* tous les quarante maugre tous ciaus qui les portes gardoient. (H. d. V. 503[a].)

Vous ires *avuec* mon maistre. (R. d. M. d'A. p. 3.)
Li Flamenc vienent *aveuc* li. (R. d. C. d. C. v. 683.)
Sun bastun porta *avuec* soi. (St. N. v. 759.)

Et en tiesmongnage de chou ay ge pendut men saiiel à ces presentes lettres *avoech* le saiiel mon chier segneur. (1277. Charte de Tournay. Phil. M. Intr. CCCX.)

Tut issi cume Deu ad este *ove* tei, mun seignur, si seit il od Salomun. (Q. L. d. R. III, p. 224.)

Ove li ad auques demore. (Ben. t. 3. p. 620.)
Li reis vait cunseillier *oue* sa barunie. (Ib. t. 3. p. 542.)
Ovoc Tristran en cel endroit. (Trist. I, p. 31.)
Tient se il *ovoc* mei? vait nus il guerreiant. (Ben. t. 3. p. 591.)

E, tant come nous serons en nostre pelerinage *ovoqes* le roy de France, nous li obeierons en bone foi. (1269. Rym. I, 2. p. 113.)

Oveque la gent k'il meneit. (R. d. R. v. 9023.)
Car saint Thomas aveit ilueches *ovoec* sei. (Th. Cantb. p. 113. v. 2.)
.X. chevaliers a *auvec* lui menez. (R. d. C. p. 51.)
Auveques lui est .i. vasals montez. (Ib. p. 171.)
A Loon est *auvecques* ses amis. (Ib. p. 324.)
Et demoura *aveques* aus. (R. d. S. G. v. 54.)

Awech mon chier signeur. (1289. J. v. H. p. 495.)

Vait s'en li reis Willame *uoc* son grant barnage. (Ben. t. 3. p. 556.)

Cette dernière forme n'est sans doute qu'une aphérèse de *ovoc*.

Avec signifiait quelquefois *chez*.

Vostre merchi, cel huis ouvres,
Et *avoec* vous me recheves. (R. d. S. S. v. 2199. 200.)

***Anz*, *ans*, *ainz*, *ains*, *einz*, *eins*, *enz*.**

Cette préposition dérive du latin *ante* et signifiait *avant*. (Cfr. l'adverbe.)

Ainz un an trespasse. (R. d. R. v. 3263.)
Et vait bien *ains* jors al mostier. (P. d. B. v. 7994.)
Tant l'unt sa gent bien secoru
Qu'*einz* midi fu le champ vencu. (Ben. II, v. 2263. 4.)
Enz l'anuitant furent tuit enz. (Ib. v. 37030.)

A la fin du XIIIe siècle, *ançois* se trouve aussi employé quelquefois comme préposition.

Du même mot *ante* joint à *ab*, on forma *avant* (ab ante); puis on préposa *de* à ce dernier, d'où *davant*, plus tard *devant*.

Devant et *avant* s'employèrent longtemps indifféremment. Bossuet dit encore *devant le déluge* (Hist. univ. 3e part.); Pascal, *devant ce temps* (Sur l'amour).

Lieu *de avant* dist. (Frag. de Valenc. 37. v°.)

Ne mies solement *davant* Dieu, mais nes assi *davant* les homes. (S. d. S. B. Roquefort s. v.)

Si tu demandes ce k'est qu'il aportat, il aportat *davant* totes les altres choses la misericorde. (S. d. S. B. p. 538.)

E pis que nuls ki *devant* lui oust ested devers nostre Seignur uverad. (Q. L. d. R. III, p. 309.)

A la foiz gettet *devant* noz oez l'ymagene de discretion et si permainet à laz d'indiscretion. (M. s. J. p. 454.)

De ce dist bien *davant* nos uns sages hom. (Ib. p. 514.)

Tot dreit à lui tienent la veie:
Senz nul autre porloignement
Sunt *davant* lui en un moment. (Ben. v. 25697-9.)
Le fis ardoir *devant* le jour. (R. d. l. M. v. 937.)

Devant avait quelquefois la signification du latin *prae*.

Mais par tant k'ele amoit une femme sainte nonain en cel meisme monstier *devant* les altres. (S. Grég. Roquefort. s. e. v.)

Remarquez la forme *dedavant*, *dedevant*. Cette composition, quoique tout à fait semblable à notre *dedans* (voy. *ens*), n'a jamais été d'un fréquent emploi.

Les plus hauz primes d'Alemaigne
E les meillors de sa compaigne
A fait *dedavant* sei venir. (Ben. v. 19286-70.)
Dedevant lui sa muiller Bramimunde
Pluret e criet, mult forment se doluset.
(Ch. d. R. p. 100; cfr. p. 85. 126.)

Contre — *vers*.

Contre dérive du latin *contra*; *vers*, de *versus*. — Contre signifiait *contre* (souvent pour le temps), *vers*, *vis-à-vis*, *en comparaison de*, *à la rencontre*, *au-devant*. *Encontre (en-contre)*, composé de *contre*, s'employait dans le même sens que le simple. *Contre* et *encontre* se disaient également des intentions, des desseins pacifiques et hostiles. *Vers* n'avait pas la signification que nous lui donnons aujourd'hui, on s'en servait pour *envers* et *contre*. Ainsi *vers* signifiait *vers*, *envers*, *contre*, *en comparaison de*, et le composé *envers (en-vers)* avait le sens de *vers*, *envers*

contre, *du côté de*, *auprès*, *en comparaison de*. *Vers* avait encore les composés: *avers (a-vers)* en comparaison de, à côte de; *devers (de-vers)*: vers, devers, du côte de, envers. *Devers* se joignait souvent à la préposition *par*: *par devers*, encore usité aujourd'hui en style de pratique: *par devers le juge*, et dans la locution: *par devers soi*. Quant à l'orthographe *ver*, qu'on trouve quelquefois, c'est sans doute une faute des copistes.

Yseut s'est *contre* lui levee. (Trist. I, 151.)
Li emperere le vit, si est *encuntre* lui levet. (Charl. p. 6.)
Boin est, fait il, que nous alons
A Beruic *contre* le roy. (R. d. l. M. v. 4098. 9.)
Droit à Lyons qui sor le Rosne sist
Vint l'apostoiles *contre* Charlon son fil. (G. l. L. I, p. 3.)
Quant el l'oï, mut en fu lie;
Cuntre lui s'est apareillie. (M. d. F. Elid. v. 957. 8.)
Là nos atendent li ange en chantant
Contre vos ames vont grant joie menant. (Agol. p. 185. c. 2.)
Contre le douc tans de mai. (Romv. p. 285.)
Ancontre le tens novel. (W. A. L. p. 74.)

Aller *contre* raison. (t. II, p. 107. l. 19.)

Nous warderons les devantdis cytains, de force, *encontre* l'eveske et les dites eglyses de Liege, et *encontre* leur aiies, ki les aideront *encontre* les dis citains, ens es cas dexeurdis. (1286. J. v. H. p. 442.)

Encontre la pasche est venuz. (M. d. F. II, p. 420.)
L'uns point *ancontre* l'autre par granz enemistiez. (Ch. d. S. II, p. 139.)
Sebile la roïne, qi tant ot de biaute,
Ancontre le roie vient jusq'au maistre degre. (Ib. II, p. 154.)

Il est avis à lor paroles que, si vos ne faisiez ce qu'il vos mandent, que il seroient *encontre* vos. (Villeh. 468ᵃ.)

Et li baron et les autres genz alerent *encontre* lui, et le reçurent à grant honor come lor seignor. (Ib. ead.)

N'*encontre* lui ne parleront. (L. d. M. p. 44.)
Jamais n'ert hume ki *encuntre* lui vaille. (Ch. d. R. p. 15.)

Si hom peche *vers* altre, à Deu se purrad acorder, e s'il peche *vers* Deu, ki purrad pur lui preier? (Q. L. d. R. I, p. 8. 9.)

Droit *ver* Jehan retorne maintenant. (R. d. C. p. 108.)
(Plaie) *Vers* qui ne puet herbe ne jus. (Fab. et C. IV, 327.)
Plus avez nostre honor volue
E *vers* tote gent defendue
Que nus que seit, ce sai je bien. (Ben. et 20575 - 7.)
E mult out *vers* Deu grant amor
E *vers* toz ceus qui al servise
S'erent donez de saint iglise. (Ib. v. 29894 - 6.)
Vers le conte sunt mult mari. (Ib. 29952.)
Charles fu engres *vers* lui. (Ib. 41901.)

Dame, pour Dieu, ne soiez mie contre mon droit, car donque feriez vous grant desloiaute *vers* moi et *vers* vous. (H. d. V. 503e.)

Li quens Estases se parti
De Douve, et moult s'en aati
Viers le roi, et moult iries fu. (Phil. M. v. 17680-2.)
Et dit que clerc ne sevent mie
Vers chevaliers un tot seul as. (Fabl. et C. IV, 361.)

Voy. t. II, p. 63. l. 2.

E la dame li demanda
Pur qu'il *palloit* ensi *vers* li. (M. d. F. II, p. 209.)

Cfr. *crier vers* qqn. t. I, p. 89, l. 30.

Quel grace averoit il *envers* son signor? (S. d. S. B. p 557.)

Car ja, si m'aït Diex, *envers* vous ne ferai vilounie, si vous tout avant ne le faites *envers* moi. (H. d. V. 503e.)

Cil out *envers* le rei grant ire. (Ben. v. 41640.)
Ses .ij. mains jointes *anvers* le ciel tendi. (R. d. C. p. 327.)
Envers cele part s'en ala. (L. d. M. p. 51.)
Je sui tos pres ichi à deraisnier
Et de conbatre *vers* un suel chevalier
Et *envers* lui (Ogier) s'il s'en ose drechier... (O. d. D. v. 4336-8.)
Envers s'espee ne pooit valoir arme. (Ib. v. 2962.)
Que neifs ert pale e flors de lis
Avers la soe grant blancheor. (Ben. v. 31237. 8.)
Sis cors parut si tres bien faiz
Qu'*avers* le suen esteient laiz
Toz ceus . . . (Ib. v. 31450-2.)
Au dreit n'en iert plus *devers* mei,
Ceu saches bien, que *devers* tei. (Ib. v. 25690. 1.)
Deves le vent mist l'escu en chantel. (Fierabras LVIII. c. 2.)

Ce *deves* pour *devers* est sans doute une faute du copiste ou de lecture; *ves*, *deves* appartenaient à la langue d'oc.

Guardez amunt *devers* les porz d'Espaigne. (Ch. d. R. p. 44.)
Devers Ardene veeit venir .xxx. urs. (Ib. p. 99.)

On a vu plus haut *dedavant*, on trouve de même *dedevers*.

Mil en laissent *dedevers* destre,
E mil e plus *devers* senestre. (Ben. v. 19858. 9.)

Cfr. Ib. 34345. 40103. etc.

Et se nous avons mains de gens *par deviers* nous que il n'ont, nous avons Deu *par deviers* nous en la nostre aide. (H. d. V. p. 175. 6. V.)

Jakenes Bliaus qui fu nes *par devers* Blaveguines. (H d. V. 507.)

Dès.

Cette préposition dérive de *de ex* et non de *de ipso*, comme le disent Raynouard, M. Diez (II, p. 494) et après lui M. d'Orelli. *Dès* est une composition exclusivement prépositive, et *ipse* ne sert à former que des mots qui s'emploient comme adverbes.

La signification primitive de *dès* est: *à partir* d'un point quelconque de l'espace, ce point y-compris. La langue moderne considère la chose d'une autre façon, surtout quand *dès* a rapport au temps; elle ne songe guère qu'au commencement de la ligne dans l'espace ou dans le temps.

Dès avait la variante *dois* à l'est du dialecte bourguignon, durant la seconde moitié du XIIIe siècle.

Le chastel qui siet sur la mer, *des* l'une mer jusques al autre. (Joinville, 108.)

Tot ce que nos et notre femme aviens *dois* la Sotne jusques à la Jou. (1251. M. s. P. I, 348.)

Je vous di deseur ma creance
Que ceste dame *des* enfance ... (Ruteb. II, 161.)
Des quant summes nus si parent? (M. d. F. II, 290.)

En.

Cette préposition dérivée de *in*, avait les variantes *an*, *am*, *em* (Cfr. *en*, pronom indéterminé).

La différence que nous établissons entre *en* et *dans* (voy. ci-dessous *ens*) n'était pas la même dans l'ancienne langue; celle-ci se fondait davantage sur la signification: *en* était l'expression générale, *dans* se rapportait plus spécialement à l'intérieur d'un objet.

Outre l'usage que nous faisons de *en*, on l'employait pour indiquer l'extérieur d'une chose; et bien plus souvent qu'aujourd'hui, d'une manière abstraite, avec beaucoup de verbes. Dans ce dernier cas, la signification fondamentale de repos ou de mouvement était très-marquée, et avec l'idée de mouvement, *en* désignait le but, comme la préposition *à*.

Les principales significations de *en* étaient: *en*, *dans*, *à*, *sur*, *de*, *en qualité de*, *comme*, *entre*, *parmi*, *par*, *selon*, *durant*.

Chascuns va *an* sa terre et *an* son chasement. (Ch. d. S. I, p. 23.)

En la terre de Logres esteient
Et mut suvent la damageient.
En la Pentecoste *en* este
I aveit li reis sejurne. (M. d. F. Lanv. v. 9-12.)
S'*en* l'an meismes n'a secours. (Ruteb. I. p. 113.)

Ne se puet apaier ne soit toz jorz *am* plor. (Ch. d. S. II, p. 169.)

Euriaut fait *em* prison metre. (R. d. l. V. v. 4123.)
Puis sunt muntez *en* lur curanz destrers. (Ch. d. R. p. 149.)
Puis est *en* un cheval montez. (Ben. v. 19199.)
En ceval monte, prist l'escu et l'espie. (O. d. D. v. 8252.)
Mais c'est folie *en* ce doter
Que Deus vout *en* chascon ovrer. (Ben. v. 25426. 7.)
Li chevaliers ad graunte
Qu'*en* lur cunseil femme prendra. (M. d. F. Fr. v. 328. 9.)

Assez en a dure le plait
E li contenz e li estris
Tant qu'*en* tei nos en sommes mis. (Ben. v. 25731-3.)

Cfr. t. II, p. 178 *mettre sus*.

En lui ot nobille vassal. (R. d. C. d. C. v. 1112.)

Cet emploi de *en* avec *avoir* impersonnel est très-ordinaire.

Qui as paiens en vait *en* messagier. (Fierabras LVI. c. 2.)

Ne se esleezcent *en* mei li mien enemi. (Rayn. L. r. III, 122.)

Salve mei *en* la tue misericorde. (Ib. ead. p. 121.)

Annunciez *en* pueples. (Ib. ead.)

En tel maniere n'*en* tel guise. (R. d. Ren. II, p. 6.)

En l'honur de vos, nobles reis. (M. d. F. II, p. 44.)

Rois deit estre moult dreturiers
En justice roides et fiers. (Ib. II, p. 134.)

Or sai de voir qu'*en* mon vivant
Ne fis chose qui vausist tant. (R. d. Ren. III, p. 16.)

Tote s'entente e son poeir
Ert *en* aquerre or e argent. (Ben. v. 27829. 30.)

Endroit, *endreit*.

Endroit, du latin *in directum*, s'employait tantôt avec *de*, tantôt sans *de*. *Endroit* signifiait *vers*, *vis-à-vis*, *auprès*, *quant à*, *pour*, *à l'égard de*, *environ*, *justement* (du temps).

Notre substantif *endroit* n'est autre chose que ce mot; il signifie donc proprement ce qui est situé vis-à-vis ou devant les yeux. *Contrée* dérive de même de *contre*.

Chascuns saisi de la terre *endroit soi* tant com li plot. (Villeh. 464[d].)

De ceo te requert e semunt
Chascuns cum pere e sire e rei,
E je toz premers *endreit mei*. (Ben. v. 13251-3.)

Et chascuns *androit soi* son mautelant pardone. (Ch. d. S. I, p. 78.)

Endroit de moi vous puis je dire. (Ruteb. I, p. 77.)

Androit de moi me samble que soit musarderie. (Ch. d. S. II, 99.)

Nous gisions si à estroit que mes piez estoient *endroit* le bon conte Perron de Bretaigne, et les siens estoient *endroit* le mien visage. (Joinville. Cité p. M. d'Orelli.)

Endreit cel tens e cel termine. (Ben. v. 27125.)

Endroit le vespre uns valles vient (P. d. B. v. 5509.)

Cfr.: Chascuns ot duel et honte *pour endroit* sa moillier.
(Ch. d. S. I, p. 131.)

Variante: *par endroit*.

Endroit s'employait comme adverbe et signifiait *directement*, *en plein*.

Garir se quidoit en fuiant, | Et il le fiert en ateignant:
Nel par ataint pas *endroit*, mes
Porquant la quisse el plus espes,

Desriers la hanche, a conseue. (P. d. B. v. 5789-93.)

Ici ou *là endroit: directement, justement ici, là.*

Ici endroit gist un cors saint. (R. d. Ren. I, p. 178.)
Si voil *iloec endreit* gesir. (R. d. R. v. 7284.)

Roquefort a admis avec raison que, dans les combinaisons de cette espèce, le mot *endroit* était destiné à ajouter à l'idée d'*ici, là;* c'est ce que prouve le vers suivant, où *illec* remplace *endroit*.

Ci illeques en gist le cors. (R. d. Ren. I, p. 178.)

Cfr. tot droit le leu (II, 98.).

Ens, ans, enz: dans.

Ens dérive de *intus*. Au chapitre de l'Article (t. I, p. 55), j'ai parlé d'une forme *ens*, qu'on regarde ordinairement comme la préposition dont je m'occupe ici, et je crois avoir prouvé par un assez grand nombre d'exemples que c'était simplement une forme composée de l'article. *Ens* a été primitivement adverbe.

Car vous *gires ens* en mon lit. (R. d. M. d'A. p. 7.)
Guiteclins de Sessoigne *descendi anz* ou pre. (Ch. d. S. I, p. 145.)
Le confenon de soie *anz* ou cors li *repont*. (Ib. I, p. 168.)
Jambes levees l'*abati enz* ou prey. (G. d. V. v. 772.)
Ens el chemin .i. petit s'*aresta*. (R. d. C. p. 113.)
Preus est Ogiers et chevaliers ites,
Ens en cest mond ne seroit tes *troves*. (O. d. D. 7573. 4.)
Qu'il iert *ales ens* en un bois cachier. (Ib. v. 8262.)

Cfr. *issir fors*, *corir sur*, etc.

Il paraît qu'au lieu de rapporter *ens* à son verbe, on prit peu à peu l'habitude de le joindre au mot suivant, et alors on le considéra comme une préposition. Mais on n'employa pas la forme du régime direct de l'article; on conserva celle du régime indirect que demandait la construction primitive avec *ens* adverbe. Dans cette opération, on ne s'inquiéta pas ou plutôt on ne s'aperçut pas du pléonasme que la nouvelle préposition faisait avec les formes composées de l'article (al = à le, el = en le, etc.). Telle est, je crois, l'explication de l'emploi pléonastique de *ens* devant le régime indirect de l'article dans les citations suivantes.

Si asauciez la loi Deu et son non,
Vos en arois molt riche gueredon
Et les vos airmes en aront mantion
Avockes lui *enz ou* ciel. (G. d. V. v. 3048-51.)
Par sainte revelation
Conut l'occise e vit le trait
Enz el hore que ce fu fait. (Ben. v. 40858-60.)

On préposa *de* à *anz*, *ans*, *enz*, *ens*, d'où *danz*, *dans*, *denz*, *dens*. *Denz* se joignit à son tour avec *de*, d'où *dedanz*, etc.

Dedanz se mettait souvent pour *danz;* il s'employait comme préposition et comme adverbe. Cet usage a duré fort longtemps: Molière, La Fontaine, Pascal, Bossuet, donnent encore un complément à *dedans*. Il est vrai qu'on leur a reproché cela comme un solécisme; mais c'est un solécisme posthume. Je ne vois pas sur quelle autorité on se fonde pour restreindre *dedans* au rôle d'adverbe. Cette remarque s'applique à *dessus*, *dessous*.

Les malvaises penses ne cessent de turnoier *dedenz* eles les noises des temporeiz choses, mimes cant eles oisouses sunt. (M. s. J. p. 473.)

Eissi en cel tens que vos oez,
Par tot *denz* les affinitez
De Normendie out pais entiere. (Ben. v. 34234-6.)
Dedenz est por tot acomplir
E defors por tot garantir
Eissi que *dedenz* sa puissance. (Ib. v. 23949-51.)
Dedenz les murs s'esterent quei. (Ib. v. 19060.)
Or ne m'en chalt que l'en me tiengne
Ver ù oisel, mais que jeo viengne
Dedenz la fiente d'un cheval. (M. d. F. II, p. 283.)
Dedans Viane est li quens Olivier. (G. d. V. v. 397.)
Si connoist il et cuer et cors
Et *par dedens* et par defors. (Ruteb. I, p. 53.)

Ensemble.

Ensemble, dérivé de *in simul*, s'employait comme adverbe et comme préposition. Outre sa signification actuelle, *ensemble*, adverbe, avait celle de *en même temps*. De *ensemble*, on forma *ensemblement*. *Ensemble*, préposition, était cependant fort souvent suivi de *od* ou *avec*. La forme primitive de ce mot a été *ensemle*, d'où, avec l'intercalation ordinaire du *b* entre *m* et *l*, *ensemble*. *Ensemble* donna naissance à *ensenle*, *ensanle*, par suite de la permutation de *m* en *n*.

Voyez des exemples de *ensemble*, adverbe, t. I, p. 88, l. 7; p. 190, l. 26. etc.

Qu'*ensanble* li a tel mescine
Qui de biauté vaut la roïne. (M. d. F. Grael. v. 633. 4.)
Ci ai ma chambre et ma chapele
Ensanble od mei ceste pucele. (Ib. Gug. v. 355. 6.)
Ensanlle od lui dux Namles à la barbe. (O. d. D. v. 3498.)

V. t. I. p. 192, l. 13; p. 234, l. 31; p. 400, l. 44; t. II. p. 3, l. 21. etc.

Entre, *antre*.

Inter est la racine de cette préposition, qui, outre la signi-

fication qu'elle a aujourd'hui, prenait souvent celle de *conjointement*, *ensemble*, *à la fois*.

Molt fu la corz pleniere *antre* midi et none. (Ch. d. S. I, p. 78.)

Vielz hom sui, n'ai mestier des ore de grevance;
Antre ma gent serai et an ma connoissance. (Ib. II, p. 102.)

Entre les prisons e la preie
Valurent deus cenz mile mars. (Ben. v. 22065. 6.)

Siex chenz e seisante homes, de cels k'il out menez,
I perdi en un jor *entre* morz e nafrez. (R. d. R. v. 4852. 3.)

Le jor n'ara de pain que un quartier,
Et plain hanap *entre* eve et vin vies. (O. d. D. v. 9580. 1.)

Einsi furent dunc trei *entre* els dous e le rei. (Th. Cantb. p. 113. v. 4.)

Entre lui et Gobert s'en vont,
Que plus de compagnie n'ont. (R. d. C. d. C. v. 7364. 5.)

Apres se metent ou chemin
Entre Hersent et Ysengrin. (R. d. Ren. I, p. 21.)

Entre moi et vos somes ci
Tot sol à sol en cest repere. (Ib. ead. p. 135.)

Entor — *Environ*.

Voy. les adverbes p. 290. *Entor* et *environ* s'employaient pour désigner des rapports de lieu et de temps. On mettait souvent *entor* où nous nous servirions d'*environ*.

Subitement, ce dist sainz Lus, vint *antor* luy li lumiere de ciel. (S. d. S. B. p. 554.)

Qant Karles ot ses homes *antor* lui raliez. (Ch. d. S. II, p. 139.)

Et cil qui furent *entor* le marchis le sosteindrent. (Villeh. 491ᵇ.)

Antor son col sa chaanete. (Dol. p. 278.)

Entor un an apres ces choses. (Rec. des Hist. d. France VI, 139.)

Entour vespres. (Roquefort. s. v. Atineusement.)

Pur ço David d'iloc s'en turnad od tuz ses cumpaignuns, *entur* sis cenz que il i out. (Q. L. d. R. I, p. 90.)

Saisne s'arment à force parmi la praierie,
Et Baudoins sa gent *anviron* soi ralie. (Ch. d. S. II, p. 126.)

Environ la feste de la Purification. (Miracles de St. Louis.)

Remarquez qu'on disait aussi *environ de:*

Environ de la dite demoiselle de Bourgogne estoit parle de plusieurs mariages pour elle. (Comines I, 357.)

On employait *d'entour* comme préposition après un substantif. Tous ses chevaliers *d'entour* lui. (Joinville.)

Au lieu de *environ*, on trouve *par environ:*

Et les filz de Aaron verseront son sank *par environn* del altier. (Roquefort s. v. *past.*).

Estre.

Cette préposition dérivée du latin *extra*, signifiait *hors*, *excepté*, *outre*, *contre*.

E à sa quesine furent asis, chascun jur, dis bues gras de guarde e vint ki veneient de la cumune pasture, e cent multuns, *estre* la veneisun de cers, e de cheverols . . . . . (Q. L. d. R. III, p. 239. 40.)

E *estre* ices i out treis milie e treis cenz ki maistre furent sur l'ovre e sur les overiers. (Ib. III, p. 245.)

.Xiiij. et xx .m. homes s'an vont parmi cel raine
De riche baronie, *estre* la gent vilaine. (Ch. d. S. I, p. 81.)

Trois (gardes) en a el cief d'un estage
Estre le maistre le plus sage. (Fl. et Bl. v. 1905. 6.)

Rois Sornegur a moult grant gent,
Estre le secors qu'il atent. (P. d. B. v. 2329-30.)

A se gent par se poeste
Le fera faire *estre* lor gre. (Ib. v. 9013. 4.)

Fors.

Fors, dérivé de *foras*, *foris* (D. C. s. v. foras), est la forme primitive de notre mot *hors*. On trouve à ce mot les variantes: *foers*, *foer*, *fur*. Le XIIIe siècle offre déjà des exemples de *hors*.

Ja de vous *fors* bien ne diront. (R. d. M. v. 571.)

Et en mon lit n'a *fors* la paille. (Ruteb. I, p. 3.)

Que plus vos aim ke hom ke soit ne,
Fors Karlemaine, le fort roi corone. (G. d. V. v. 3068. 9.)

Onques home, *fors* vos, n'amai. (L. d. M. p. 47.)

Suz cel n'ad gent que Carles ait plus chere,
Fors cels de France ki les regnes cunquerent. (Ch. d. R. p. 117.)

Fors était souvent suivi de la préposition *de* ou de *que*.

De trestotes lor autres bierres
Ne lor est *fors de* cele gaires. (Ben. v. 18985. 6.)

C'on n'i demena autre bruit
De tournoier ne de jouster,
Fors de danser et caroller,
Et *de* bien donner à mengier. (R. d. C. d. C. v. 3892-5.)

E li rois d'Angleterre ne doit ces deniers despendre *fors que* el servise Deu ou del eglise. (1259. Rym. I, 2. p. 51.)

Si aucun ait derriers sa maison autre maison en laquelle il n'ait entree de rue *fur que* par la maison devant, il soit quitte de paier les deniers des toises pour cele maison. (1292. M. s. P. II, p. 559.)

Car *fors que* pour bien ne le fis. (R. d. C. d. C. v. 4825.)

Ne de nule autre amor joie n'atent
Fors ke de li, ne sai ce c'iert jamais. (Ib. v. 7387. 8.)

Remarquez encore les combinaisons:

Livre l'ont a la damoisele
Por çou qu'ele estoit sage et bele,
A norrir et à maistroier,
Fors seulement del alaitier. (Fl. et Bl. v. 179-82.)

Et d'autre part del bras saint Jorge ne tenoient *fors que seulement* le cors de la cite del Espigal. (Villeh. p. 127. 8. CL.)

Car au plus quoiement qu'il pot
Se departi de sa maison,
Fors tant qu'il dist à se garçon
Qu'il l'atendit sus l'ajourner. (R. d. C. d. C. v. 4024-7.)

Fors était souvent adverbe; il signifiait *hors*, *dehors*.

Si escit *foers* de la civitate. (Fragm. d. Valenc. 8.)

Fors issirent sor le gravoi. (L. d. M. p. 62.)
Cunseil pristrent que *fors* istreient,
E *fors* al plein les atendreient. (R. d. R. v. 6655. 6.)
Fors as pleins chans nos volent traire. (Ben. v. 19806.)

On préposa *de* à *fors*, d'où *defors*: dehors, hors, préposition et adverbe.

E ces de Jabes erranment à cels *defors* manderent: Le matin à vus vendrum, e en vostre merci nus metrum. (Q. L. d. R. I, p. 37.)

Il li ensengerent un cercle en la terre *defors* loquel il n'osast en nule maniere lo piet forstraire. (S. Grég. v Roquefort.)

Defors la ville se logent enz es preiz. (G. d. V. v. 3911.)

Quant il furent *defors* la porte. (Villeh. 457[d].)

Li clarteiz de Deu vint entor luy *par defuers*, dont il ancor ne pooit estre enlumineiz par dedenz. (S. d. S. B. p. 555.)

Il sevent ke la pense, cant ele est *par defors* apresseie del blandiant ensongement, soi derivet alcune foiz volentiers az deforaines choses. (M. s. J. p. 463.)

Un autre composé de *fors* était *forsmis*, d'où notre *hormis*.

Ne ne poons nous, ne nostre enfant aiwer celui qui encontre ceste pais iroit, *forsmis* le evesque de Liege. (1284. J. v. H. p. 431.)

Mis est le participe de *mettre* (fors mettre): En est *fuers mis* (1301. M. et D. i. p. 467.)

Joste, *jouste*, *juste*.

Joste dérive du latin *juxta*; il signifiait *proche de*, *près de*, *le long de*.

Traveillie furent et pene
En .j. bois *joste* Duveline. (L. d. M. p. 54.)
Li rois a Ydel apele,
Se l'assist *joste* son coste. (Ib. p. 61.)
Joste les autres s'est couchiez. (Chast. XVII, v. 77.)
Tant le mainne une fausse voie
K'il vinrent à une posterne
Ki estoit *jouste* une cisterne. (R. d. l. V. v. 2602-4.)
L'apostolies l'asiet *juste* lui erramment. (Th. Cantb. p. 43. v. 11.)
Il va son fil acoler et baisier;
Joste la face li vit le sanc raier. (R. d. C. p. 73.)

Composés: *dejoste*, *par dejoste*.

Aiglente fu à la fenestre
De la plus haute tour perine;
Dejouste li fu Flourentine... (R. d. l. V. v. 4162-4.)
En la grant ille s'en vint toz eslaisiez,
Dedans s'asist *dejoste* le rochier. (G. d. V. v. 1904. 5.)
Dejouste lui la fille au sor Geri. (R. d. C. p. 251.)
Les denz en la coe li bote,
Que il li a rompue tote,
Et *par dejoste* le crepon
N'i remest que le boteron. (R. d. Ren. II, p. 264.)

Au lieu de *joste*, on employa plus tard le participe présent de joindre: *joignant*, *joindant*. L'exemple suivant montre de quelle manière *joignant* en est venu à jouer le rôle de préposition.

Li cops trespasse *jognant* desus la teste. (O. d. D. v. 11850.)

Voy. Roquefort Suppl. s. v. *Vaussure*.

Lez, *les*, *leiz*, *leis* — *Encoste*.

Lez est le substantif *lez* (latus): *côté*, *flanc* (G. d. V. v. 163. Ben. v. 22251 etc.), qu'on employa comme préposition, pour dire *à côté*, *près de*, *auprès de*.

L'ancienne langue avait une composition avec le mot *coste* (costa), dont la signifiation était la même: *encoste*.

Or fu Geris *lez* l'oriere del bos. (R. d. C. p. 132.)
Lez lui fu li dus Naymes, qi molt ot le cuer fin. (Ch. d. S. I, p. 65.)
Sonjai un sonje mirabilous et fier,
Ke il estoit aleiz esbanoier
Leiz la riviere sor un courant destrier. (G. d. V. v. 1899-1901.)
Ensi en vait grant ambleure
Envers la forest à droiture,
Les la riviere par le pre
U avoit flors à grant plente. (L. d. T. p. 74.)

Lez à lez ou *lez et lez* (V. et conjonction) signifiait *à côté l'un de l'autre*, *côte à côte*.

Iloc dedens fu enteres
Joste son frere, *les à les*. (Brut, v. 9241. 2.)

Et troverent l'empereor Alexis et l'empereor Sursac son pere seans en deux chaieres *lez à lez*. (Villeh. 457[b].)

Lors chevauchent ensamble belement *lez et lez*. (Ch. d. S. I, p. 174.)
Ilueques fu abatus Beneois
Deles les bares *encoste* le marois. (O. d. D. v. 6871. 2.)

Composés: *delez*, *dales*, *dedelez*, *par delez* — *dencoste*.

Deleiz le roi s'est Rollan acouteiz. (G. d. V. v. 1227.)
Un jour chevauçoit un chemin
Dales Fayel par un matin. (R. d. C. d. C. v. 427. 8.)
Qant le voient gesir *dedelez* .i. rochier. (Ch. d. S. II, p. 90.)

Ains se siet aussi que pasmes,
Et ses senescaus *dedeles*. (R. d. l. M. v. 4259. 60.)
D'autre par cort li Rones *par deleiz*. (G. d. V. v. 3229.)
Pres de Fere *par dales* Oise. (R. d. C. d. C. v. 1827.)
Car li bois *par dales* estoit. (Ib. v. 1833.)
Si s'est *dencoste* l'uis assis. (R. d. C. d. C. v. 2446.)
Ses armes ot *dencoste* lui cochie. (O. d. D. v. 9224.)

Malgre.

Malgre, formé de l'adjectif *mal* et du substantif *greit*, *gre* (gratus), prit de bonne heure la forme *maugre*, par suite du fléchissement de la lettre *l*. Amyot, Montaigne, Rabelais emploient encore *maugre*.

Malgre se joignait aux pronoms *mien*, *nostre*, *tien*, *vostre*, *sien*, *lor*, et formait ainsi une locution spéciale, qui signifiait *malgré moi*, *toi*, *vous*, *lui*, *eux*.

Malgre aus tos est en arcon saillis. (O. d. D. v. 7496.)
Mes Herupois chevauchent, li noble chevalier,
Qui lor feront le siege tot *maugre* ax laissier. (Ch. d. S. II, p. 153.)
Maugre le hontos rei de France. (Ben. v. 14098.)
Que *malgre sien* li en convient foïr. (G. l. L. II, p. 138.)
Ainz me combatrai *maugre vostre*. (Romv. p. 480. v. 13.)
Mes ge t'aurai ja tost basti
Tel plet que trestot *maugre toen*
T'estoura fere tot mon boen. (Ib. p. 480. v. 18-20.)
Cfr.: Et vouloit corrompre le lit
Son pere, *maleoit gre tien*. (Dol. p. 185.)[1]

Je profite de l'occasion que m'offre *malgre*, pour citer la locution *mal gre en aie je*, etc., que nous avons conservée dans notre *malgré qu'il en ait*.

J'en (de la terre) conquerrai au fer e al achier,
Si en arai *que mal gre en aies*. (O. d. D. v. 1535. 6.)
Pour lui rescoure en vienent plus de mil;
Le cheval print, *mau gre en aient il*. (G. l. L. I, p. 173.)

Oltre, *ultre*, *outre*.

Oltre, dérivé du latin *ultra*, s'employait comme adverbe et comme préposition; il signifiait *outre*, *au-delà*.

Et quant li empereres fu *outre*, si monta sur un sien cheval ferrant. (H. d. V. 510c.)

Empeinst le ben, tut le fer li mist *ultre*,
Pleine sa hanste, el camp mort le tresturnet. (Ch. d. R. p. 50.)
Et s'en passe *oltre* od son espie. (P. d. B. v. 3005.)
Oltre s'en passe sains fraiture. (Ib. v. 3009.)

(1) Le texte porte *rien* au lieu de *tien*, ce qui ne donne aucun sens.

Abatu l'a, si est passes
Tres parmi els, loing *oltre* es pres. (Ib. v. 8327. 8.)
Ultre Saine passa, si asist la cite. (R. d. R. v. 2150.)
Quant il fu *ultre* l'ewe, sor la rive s'estut. (Ib. v. 4589.)

La Chr. d. D. d. N. donne la forme *utre*, qui peut être une faute pour *ultre*, ou bien l'*u* provient d'une traduction de l'*ou* (*outre*) en *u* normand.

Ja cil qui *utre* Seigne iront (v. 19300.)

Per, *par*.

Cette préposition dérivée du latin *per*, est notre *par*. *Per* est la forme des Serments, du Fragment de Valenciennes; elle se conserva dans la Bourgogne propre et dans l'est du dialecte bourguignon (Comté de Bourgogne, Franche-Comté, Suisse) jusque bien après le XIIIe siècle. La cantilène sur S[te] Eulalie porte *par*, qui fut prédominant dans les deux autres dialectes de la langue d'oïl et qui finit par se fixer dans le français.

Il se combat en sa conversation et *per* paroles et *per* exemples en la bataille k'il fait encontre lo pechiet. (S. d. S. B. p. 537.)

Ensaigniez *per* homme. (Ib. 559.)

Par .i. juesdi matin, ore que prime sone,
Ezvos .i. chevalier qi à force esperone. (Ch. d. S. II, p. 105.)

Raoul parole *par* grant humeliance. (R. d. C. p. 71.)

Dont penserent en quel maniere
Le porroient arriere metre?
Ne *par* doner ne *par* prometre,
N'en pooient venir à chief. (Dol. p. 197. 8.)

Cfr. *por*.

Par moi, *toi*, *soi*, etc. signifiaient souvent *pour moi*, *toi*, etc.

Contr'eus furent tuit li trei rei,
Od lor granz genz chascon *par sei*. (Ben. v. 27954. 5.)
Eissi s'en sunt li trei conrei
Tuit devise, chascon *par sei*. (Ib. v. 28242. 3.)
Vole *par* toi et si t'aïe. (M. d. F. II, p. 373.)

c'est-à-dire vole *pour toi seul* et t'aide.

Tout ensi la roïne *par soi* se dementa. (Romv. p. 351.)

On a déjà eu nombre de fois l'occasion de remarquer l'emploi de *per*, *par* dans les contrats et dans les traités: *par* moi ne *par* autrui, etc.

Une combinaison assez remarquable est celle de *par* avec la préposition *de* postposée.

Par de treis parz les assaillirent
E *par* treis lieus les envaïrent. (Ben. v. 27956. 7.)

Karles li rois de France, qi lor vient en aïe,
S'est ambatuz àn l'ost *par del* autre partie. (Ch. d. S. II, p. 12[?].)

Voy. *par entre* t. II, p. 124, l. 14.

De par. Cette combinaison très-ordinaire dans l'ancienne langue, ne s'est conservée que dans les formules: *de par le roi, la loi, la justice.* Les uns regardent ce *par* comme une préposition, les autres comme une altération du mot *part.* A qui donner raison?

La langue d'oïl et la langue d'oc [1] employaient, il est vrai, *de part* (de parte) où nous mettrions *de par.*

O petite Belleem, mais jai magnifieye *de part* nostre Signor, cil ki faiz est en ti, t'at magnifieit, cil qui petiz est devenuz de grant. (S. d. S. B. p. 532.)

Samuel li prophetes vint à Saul *de part* Deu, si li dist. (Q. L. d. R. I, p. 53.)

Dedenz la maisun vus serrez
Tant de bons messages aurez,
De part Deu à vus parlerunt
E si vus reconforterunt. (M. d. F. II, p. 436.)

Mais, à côté de *de part*, et même beaucoup plus souvent que ce dernier, on trouve, au XIIIe siècle, la formule *de par.*

Sire, nos somes à toi venu *de par* les hals barons de France qui ont pris le signe de la croiz por la honte Jesu Christ vengier. (Villeh. 435ᵃ.)

Vous gardes *de par* moi la vile. (Phil. M. v. 867.)
Grigois estoit *de par* son pere
Et Troyens *de par* sa mere. (Brut. v. 191. 2.)

Par se dit entre autres de l'agent médiat, si j'ose m'exprimer ainsi, par qui l'action passe, pour ainsi dire. Cet agent peut être auteur de l'action ou bien servir d'intermédiaire passif: le peuple excité *par* Mirabeau — il est étranger *par* sa mère.

Seignor, je sui emperere *par* Dieu et *par* vos. (Villeh. 455ᵇ.)

Cfr. t. I, p. 391, l. 1.

En comparant ces significations de *par* à celles que *de par* a dans les exemples cités, on reconnaîtra sans doute l'identité des deux formes.

Il faut donc admettre que *de part* [2] disparut de bonne heure et qu'on lui substitua la préposition composé *de par.* L'habitude que l'on avait de préposer *de* à un grand nombre de particules, aura favorisé la composition *de par.*

Le substantif *mei*, *mi*, joint aux prépositions *per*, *par* et *en* a formé les composés: a) *parmei*, *parmi:* par le milieu, au milieu, à travers, par, de, moyennant, au moyen de — b) *enmei*, *enmi:* au milieu.

(1) Le provençal moderne se sert encore *de part.*
(2) On rencontre des exemples de la formule *de part* jusqu'au XVIe siècle; mais relativement à *de par,* ce sont de très-rares exceptions ou plutôt des archaïsmes.

Si tu trespesses *parmei* lo feu, ju me tenrai à ti. (S. d. S. B. p. 562.)

Li saint homme, à la foiz de ce dont il soffrent amenuissement de lur deseiers, ont plus granz guains *parmei* ce ke li altre enconvertissent. (M. s. J. p. 466.)

Mais par tant despitent li renfuseit les elliz, que li ellieut tendent à la nient veable vie *parmei* la veable mort. (Ib. 512.)

De ce est dit *parmei* Salomon: Cil ki crient Deu ne met rien en negligence. (Ib. ead.)

Ensi Moyses, el desert ensengiez del angele, aprist comandement. lo queil il ne conut pas *parmei*·homme. (Dial St. Grég. I.)

Ne ne puet en nule maniere
Li cuers veoir fors *parmi* eus (yeux). (R. d. l. M. v. 1432. 3.)

Il (li Salveires) vint, si cum vos mismes saveiz bien, ne mies al encommencement del tens, ne *enmei* lo tens, mais en la fin. (S. d. S. B. p. 527.)

Mais *enmi* eus se lance e cole. (Ben. v. 18767.)

Voy. d'autres exemples de ces prépositions t. I, p. 813, l. 12; p. 825, l. 11; p. 329, l. 14 et l. 22; p. 354, l. 39; p. 356, l. 6; p. 373, l. 37; p. 391, l. 38; t. II, p. 55, l. 43, p. 76, l. 7; p. 96, l. 43; p. 130, l. 32; p. 177, l. 29 etc. etc.

Plusieurs éditeurs ont écrit *par mi*, *en mi*, et j'ai conservé quelquefois, mais à tort, cette orthographe dans mes citations.

Parmi partomes le gaaing. (Fl. et Bl. v. 1562.)

Parmi signifie ici *par moitié*, et peut-être serait-il mieux d'écrire en deux mots.

Cfr. *tres*.

Por, *pour*, *pur*.

Por dérive du latin *pro* par transposition de la lettre *r*. *Pro* est encore dans les Serments. Dans la basse latinité, on confondit *per* et *pro*, de là vient p. ex. que l'italien et le provençal ont *per* = pour. La langue d'oïl offre quelques traces de cette confusion, c'est-à-dire qu'elle emploie quelquefois *par* au lieu de *pour* et vice versâ.

O naissance plaine de sainteit, honoraule al munde, amiaule as hommes, *por* lo grant benefice qu'il receut en ont. (S. d. S. B. p. 530.)

Deus i fist grant vertut *pur* amur Carlemaigne. (Charl. v. 791.)

Por la chalor ota son mantel gris. (R. d. C. p. 64.)

Je ne sai com plus ricement
Peuist on dame recevoir,
Ne *pour* biaute, ne *pour* avoir,
Ne *pour* nule autre signorie. (Phil. M. v. 31256-9.)

Uns suls d'els *pur* le rei ne volt un mot tinter. (Th. Cantb. p. 23, v. 10.)

Pur = à cause de, en considération de (du roi, etc.).

E coment vus quereie ne mal ne deshonur?

Qui jo tienc e dei faire *pur* rei e *pur* seignur
E de tut le reaume e rei e successur. (Ib. p. 126, v. 6-8.)
Quant la gent saint Thomas les oirent venir,
Cum berbiz *pur* lous s'en pristrent à fuir. (Ib. p. 144, v. 11. 12.)
Ne les porent unques flechir
Por prametre ne *por* offrir. (Chr. A. N. I, p. 253.)
Et *per* ce faire ele obligea. (1261. H. d. B. II, XXVI.)
Pur les oils Deu; — *par* les oils Deu. (Th. Cant. p. 14, v. 5. 10. 17.)

La préposition *par* servait surtout dans les serments, cependant *pour* la remplace quelquefois.

E li reis enveiad *pur* sa fille Thamar. (Q. L. d. R. II, p. 163.)
Pur ses aidanz a enveie. (M. d. F. II, p. 243.)
Va *por* lo fol, si lo m'amoine. (Trist. I, p. 227.)

Le *pour* de ces derniers exemples se pourrait traduire par *chercher*, *quérir*. On le trouve fréquemment dans ce sens.

Pres.

L'ancienne langue avait deux mots différents pour exprimer l'idée de notre préposition *près: prop*, dérivé du latin *prope*, et *pres*, de *pressus*.

Prop avait les variantes *prof*[1], *proef*, *pruef*, *prouf*, *preuf*, *pref* (L. d. G. §. 42.) *preu*. Il s'employait aussi comme adverbe, et signifiait *proche*, *près*, *auprès*.

L'arcevesque est amiable
En sa parole mult estable
Et *prof* e loin. (Ben. t. 3. p. 487.)
Normendie ert bien *prof* destruite e confundue.
(Th. Canteb. p. 166. v. 1.)
Mes puis est la chose empeire,
Et ben *proef* tute amenuse. (St. Nicholay. p. 303.)
Puis si le sieut de *preu en preu*. (R. d. Ren. p. 294.)

Composés: *aprop*, *aprof*, etc., *enpruef*: après.

Que si alter veinged *apref*. (L. d. G. §. 6.)
Gent à eheval e gent à pie
Prouf de Drewes unt chevalchie. (R. d. R. v. 6618. 9.)
Si se merveille que il ait
Ki *pruef* de li itant se trait. (Trist. II, 26.)
Apruef mei lungement vivrez. (Ib. II, p. 78. cfr. 79.)
E *enpruef* li Kaherdin
Venqui les altres par engin. (Ib. II, p. 38.)

Pres n'avait d'autre variante que *pries*, en Picardie, puis dans l'Ile-de-France. *Pres*, adverbe, signifiait *près*, *presque*.

Ne *pres* ne loin. (M. s. J. 560.)
Dont il ot *pries* la mort recinte. (Phil. M. v. 19661.)

(1) Pour ce *f*, cfr. *chef*, *seif* de *caput*, *sepes*.

Ja soit ce ke nos *pres* en toz lius pechons en pensant, en parlant en ovrant. (M. s. J. p. 471.)

C'est de ce *près* joint à *que*, que dérive notre *presque*.

Le tref Callot volrent *de pres* gaitier. (O. d. D. v. 8901.)

Pres, préposition, s'employait ordinairement avec *de*, cependant on a des exemples où ce dernier est omis.

L'an secunt que li ber eicel issil suffri
E qu'il out *pres* dous anz este a Punteigni. (Th. Cantb. p. 87, v. 26. 7.)
E il a ja od nus *pres de* dous ans este. (Ib. p. 88, v. 27.)

Hierbergierent à une vile,
*Pries d'*une citet, ki là fu. (Phil. M. v. 19850. 1.)

Les composés de *pres* étaient: *apres*, après, près de; *en apres*, après, ensuite; — *enpres*, *empres*, *anpres*, auprès, près de, après.

Adv. Andui se sont d'ilec torne
Renart devant et il *apres*. (R. d. Ren. I, p. 43.)

Nequedent *en apres* lur plaist par assentement. (M. s. J. p. 452.)

Car cant la cariteiz vient *(Prép.) apres* lo cremor, si est la culpe, k premiers eret relenquie par cremor, *en apres* descalchie par lo proposement de la pense. (Ib. p. 494.)

Et *en apres* son anel li commande. (G. d. V. v. 4035.)

Forment l'abaia le gaignon,
Empres se reschigne e abaie. (Ben. v. 28507. 8.)

Del eve but, *empres* enfla,
Taint et noircist, sempres fina.
Et tot cil qui del eve burent
Prép. *Empres* la mort al roi morurent. (Brut. v. 9229 - 32.)

Sa feme *apries* lui s'en ala. (Phil. M. v. 20375.)

Apres se trouve avec le sens de *juxta* (voy. joste).

E li poples Deu vint encuntre; e *apres* la pierre de Adjutorie se alogierent, e lur tentes i tendirent. (... *juxta* lapidem adjutorii.) (Q. L. d. R. I, p. 14.)

Ha! ki me porterad del ewe de la cisterne *apres* la porte de Bethleem? (.... in Bethlehem *juxta* portam.) (Ib. II, p. 212.)

Là fu partot e là ala
Où Jesu Crist plus conversa
Nuz piez, la haire *enpres* sa char. (Ben. v. 31722 - 4.)

Enpres la mort, si cum jeo vei. (Ib. v. 27473.)

Anpres iço i est Neimes venud. (Ch. d. R. p. 31.)

Por sa proece et por ses mors
Orent li roi, *enpres* ses jors,
Marovels lonc tans à sornom
Por ramenbrance del baron.
Enpres lui ses fils Childeris
Fu fors rois et poesteis. (P. d. B. v. 437 - 42.)

Quant i volres, beaus fils, aler?
— Demain, fait il, *enpres* disner. (Ib. v. 3909. 10. cfr. 4145.)

Puis, *pues*, *poiz*, *pois*.

Puis, dérivé du latin *post* (cfr. adverbe); conserva longtemps la signification que nous donnons à son composé *depuis*.

Comme son signor *puis* cele eure
De cuer l'aimme. (R. d. M. p. 50.)
Et sy croy qu'elle va pensant
Un petitet no convenant
Puis les joustes del autre fois. (R. d. C. d. C. v. 2227-9.)
Poiz Rollant ne *poiz* Olivier,
N'out en terre tel chevalier. (R. d. R. v. 14061. 2.)

Ras, *res* (rasus) — *à ras* — *ras à ras*.

Mes nel' toucha, la Deu merci,
Mon seignor Yvain fors que tant,
C'*à res* son dos li vient glacant,
Si qu'ambedeus les esperons
Li trencha *à res* des talons. (Romv. p. 546.)

Ensi s'en alerent *res à res* des murs de Constantinople. (Villeh. 449c.)

De Joiouse le fiert .i. cop tant roidement,
Res et res des espaules la teste o l'eame prant. (Ch. d. S. II, p. 150.)

Cfr. *et* conjonction.

Rier, *riere*.

Rier, dérivé de *retro*, est le simple de nos mots *arrière* (a-riere) *derrière* (de-riere). Par l'affaiblissement de l'*a* en *e*, la langue d'oïl avait fait *erier*, *eriere* pour *arier*, *ariere*. Le texte des S. d. S. B. emploie les formes *ayer*, *aiere*, *daiere;* il y a là syncope du *r*. *Ayer*, *daiere*, se retrouvent de loin à loin dans les textes bourguignons du XIIIe siècle. *En ayer* signifiait *chez*, *auprès*.

O cum bienaourous li cuers, chiers Sires, *en ayer* cui tu feras mansion. (S. d. S. B.)

Ancor nen ay je mies *en ayer* mi chose, que ju vos poie mettre davant. (Ib.)

Adam mismes se volt covrir contre nostre Signor, de la femme par cui il avoit pechiet, assi cum il *par daiere* son dos se volsist eschuir de la seette. (Ib.)

Si tu quiers *en ayers* Deu lor meritte por kai il soient coroneit, dons quier assi *en ayer* Herode lo forfait por kai il furent ocis. (Ib. p. 543.)

Voy. t. I, p. 339, l. 25.

Vint as Lunbars, *rier* lui les a laissies. (O. d. D. v. 4683.)
Rier lui regarde et vit maint chevalier. (Ib. v. 5877.)

Derriere mon dos. (Dial. de St. Grég. I.)

Tu nen as nule hunte, *ariere* dos l'as mise. (Th. Cantb. p. 80, v. 30.)

Sans.

Dérivée de *sine*, cette préposition a eu pour forme primitive *sens*, *senz*, et, plus tard, dans les cantons où *e* se prononçait très-ouvert: *sans*. Ces formes se diphthonguèrent avec *i*: *seins*, *seinz*, *sains*, *sainz*. Le *s* final est additif.

Jhesu ne vient mies *senz* salveteit, ne Criz *senz* onction, ne li filz de Deu *senz* glore. (S. d. S. B. p. 531.)

A Saint Quentin vinrent *sens* demorer. (R. d. C. p. 319.)
Que mort l'abat *seinz* altre descunfisun. (Ch. d. R. p. 74.)
L'enor dou ciel et de la terre
Que nus ne puet *sans* sens conquerre. (Chast. pr. v. 69. 70.)
Sains trecerie et *sains* desvoi. (Phil. M. v. 28504.)
E Rou *sainz* mescreance plusors feiz le veinqui. (R. d. R. v. 1101.)

Segont, *second* — *Selon.*

Segont, du latin *secundum*, paraît n'avoir pas été d'un fréquent emploi dans la langue d'oïl; du moins, les exemples en sont fort rares et ils appartiennent presque tous aux provinces voisines de la langue d'oc, où *segont* étoit fort en usage. On remplaça *secundum* par un dérivé de *longum*: *long*, *lonc*, *lunc*, qui paraît s'être mélangé avec *secundum*, d'où *selonc*, *selunc*. Au lieu de *selonc*, on trouve *solonc*, *solunc*, *sulunc*. Ces formes représentent simplement un changement de la syllabe *se* en *so*, *su*, auquel on était habitué, p. ex. sejorner, sojorner, sujurner. M. d'Orelli prétend dériver *solonc*, *sulunc* de *sub longum*; il aurait dû avant tout expliquer la signification qu'on peut attribuer à *sub longum*, car ce n'est pas facile à découvrir. Outre *selonc*, *selunc*, *solonc*, *solunc*, *sulunc*, on trouve *solum*, *solon*, *sulon*, *selum* et même *selume*, en anglo-normand; puis les formes contractes *som*, *son*, *sun*.

Selonc signifiait *selon*, *le long*, *à côté* — *long* avait le sens de *le long*, *selon*.

Segont droit et *segont* la costume d'Orliens. (Roquefort s. v. *forbanier*.)
Secong raison m'avez vaincu. (Ib. s. v. *dru*.)

De ces montaignes isseit et vint il racine Jesse, *selonc* ceu ke li prophete dit. (S. d. S. B. p. 528.)

Selonc la forme et la maniere des lettres. (1288. J. v. H. p. 471.)

Cist fist ço que à Deu plout *sulunc* ço que sis peres out uvered, e il si fist. (Q. L. d. R. IV, p. 395.)

Loenges m'en convenra faire
De lui, *selonc* mon examplaire. (R. d. M. p. 49.)
Or est la Manequine à aise,
Selonc l'anui et le mesaise
Que ele avoit devant eue. (R. d. l. M. v. 1347-9.)

Vers la mer s'en va cevauchant
Et *selonc* la mer estabant. (Ib. v. 5009. 10.)
François *selonc* la rive alumerent maint fu. (Ch. d. S. I, p. 207.)
Selonc la voie il s'est couchiez. (R. d. Ren. I, p. 294.)
Mist en un bois, *solonc* un tertre
Qui aloc estoit à senestre. (Brut. v. 12720. 1.)
Selonc la roce fu descendus Ogiers. (O. d. D. v. 5998.)
Solon'Naymon avoit si pres passe. (Fierabras LVIII. c. 1.)
Nel dient pas *sulum* Breri. (Trist. II, p. 40.)
Solum la costume e *son* les leis
Qu'en Danemarche unt li Daneis. (Ben. v. 4157. 8.)
Isnelement, *sulon* son poeir. (Ib. v. 4502.)
Donna terres *selum* sun buen. (Ib. v. 6991.)

Selume les obligacions avant fetes entre le avantdit rey e le avantdit cunte e nus. (1278. Rym. I, 2. p. 170.)

Sum la merite le loijer. (Ben. v. 16422.)
...... E dist *som* son poeir
Ne faudreit ja jor à son eir. (Ib. v. 15676. 7.)
Kar north e man, *som* lur usage,
Venz est e hom en cest language. (Ib. I, v. 671. 2.)
Son vos poeirs e *son* voz sens. (Ib. II, v. 363.)
Gent aturnez *sun* lor usage. (Ib. II, v. 1873.)
Qu'il lor rendoit cens demorance
Lonc le pechie la penitance. (Ruteb. I, p. 52.)
Et condampne *lonc* lor meffait. (R. de Ren. IV, p. 442.)
Lonc çou que j'orai me tenrai. (Ib. IV, p. 451.)
Lunc un alter belement l'enterrerent. (Ch. d. R. p. 144.)

Lonc ne serait-il pas quelquefois une aphérèse de *selonc?*

Sous.

Cette préposition dérive du latin *subtus*. Le Fragment de Valenciennes a *sost* (l. 14.), une traduction de la Bible *south* (Roquefort s. v. Detestabletez). Cfr. l'italien *sotto*, le provençal *sotz*. Aux XIIe et XIIIe siècles, les formes de *sous* étaient: *soz*, *sos*, *sous*, *suz*.

Sos une cloie s'ést mucies. (L. d. M. p. 51.)
O ton nevo *soz* cel pin fui. (Trist. I, p. 22.)
Suz la cite, en une pree
Tendirent trefs e pavillons. (Ben. v. 9113. 4.)
Suz les chapes aiez muscees
Les espees e les coignees
E les cuteaus lons, granz, d'acer. (Ib. I, v. 1653-5.)

De *soz*, on forma *desoz*, en préposant *de*. *Desoz* avait la signification du primitif *soz*.

Et li dux de Venise... commanda la rive à aproichier qui *desoz* les murs et *desoz* les tors estoit. (Villeh. 452*.)

Et par grant haltece de cuer sternissent et les biens et les malz del munde *desoz* lor piez. (M. s. J. p. 464.)

Et ja soit ce ke eles defors ne facent riens, nekedent si travaillent eles dedenz soi mimes *desoz* lo faihs de lassant repous. (Ib. p. 473.)

Adv. Ke cil n'oset pas estre dessovre ki n'aurat apris estre *desouz*. (Dial. St. Grég. I.)

On trouve aussi *dedesoz*, comme on a vu *dedevant*, *dedeles*, etc.

Lur chevals laisent *dedesuz* un olive,
Dui Sarrazin par les resnes les pristrent. (Ch. d. R. p. 104.)

Par desoz

Tot droit *par desoz* un auvant. (N. R. F. et C. I, p. 16.)

Sur.

Le latin *super* est la racine de notre préposition *sur*, qui a eu pour formes: *sovre* (Eul. v. 12), *sore*, déjà dans le Fragm. de Valenciennes l. 11; *sor*, en Bourgogne; *sour*, *seur*, *seure*, trois formes nées dans le dialecte picard et qui pénétrèrent de bonne heure dans l'Ile-de-France; enfin *sur*, *sure*, en Normandie. Au XIIIe siècle, *sore*, *seure*, *sure*, s'employaient surtout quand *sur* était mis adverbialement. Les formes en *e* final doivent être dérivées de *supra*.

Adv. Il lor vont *seure*, ses assalent. (Fl. et Bl. v. 89.)
Il traist l'espee, *sore* li est coru. (R. d. C.)
Seure li court, s'i la feru. (Phil. M. v. 5838.)

Dans les deux derniers exemples et semblables, il faut bien se garder de considérer *sore*, *seure* comme une préposition; la construction est: Il traist l'espee, (il) li est *coru sore*, de même qu'on disait *gesir ens*, *issir fors*, etc.

Que vif maufe li corent *sore*. (P. d. B. v. 1120.)
Quant l'arcevesque veit que tuit li curent *sure*.
(Th. Canteb. p. 101, v. 1.)

Cfr. adv. *sus*.

Prép. Lo mantel mettre *sor* lo viaire est covrir la pense dele consideration de sa floibeteit. (M. s. J. p. 488.)

De celui ki *sor* ols doit comandeir. (S. d. S. B. p. 599.)

Del destre pie l'a tout desestrive,
Et *sor* la crupe del destrier acline. (R. d. C. p. 159. 60.)

E li apellur jurra *sur* lui. (L. d. G. §. 16.)

Lor eschieles ordene ont
Et *sour* les chevaus monte sunt. (R. d. M. p. 73.)

Par nos seremains ke nous avons fait solempnement *sour* les sains ewangiles, touchies de nos mains. (1291. J. v. H. p. 540.)

Et touttes ces choses devantdites, promettons nous, *seur* no sairement à warder et à tenir, *seur* la paine devantdite. (1283. Ib. p. 425.)

Seur nous soit ses sans espanduz,
Seur nos enfanz granz et menuz! (R. d. S. G. v. 423. 4.)

Composé: *desor*, qui s'employait dans le même sens que le simple.

Adv. Maintes foiz, si com nos avons là *desor* dit. (M. s. J. p. 469.)

Là desor = ci-dessus.

Loquel fais *dessovre* venant. (Dial. de St. Grég. I.)

Cfr. *desoz*. Voy. t. I, p. 373, l. 1.

Prép. Es portes serat tes pechiez et *desor* toi serat ses talenz et tu aras saniorie *sor* lui. (M. s. J. p. 460.)

Raoul l'oï, *desor* ces pies sailli. (R. d. C. p. 27.)
Desour une coute vermeille
Fu li rois Loeys tous seus. (R. d. l. V. v. 719. 20.)
Mais *desour* toutes, che me samble,
En a Aiglente plus parle. (Ib. v. 2721. 2.)
Je vous di *deseur* ma creance. (Ruteb. II, p. 161.)
L'ewe beneite jetterent
Desur lui, apres l'amenerent. (M. d. F. II, p. 434.)

Tot *par desor* le port. (Villeh.)

A côté des formes *sor*, *sour*, *sur*, etc., on trouve, avec la même signification, *sus*, qui nous est resté dans quelques formules, comme locution prépositive: *en sus de*, et dans le composé *dessus*. *Sus*, préposition simple[1], est surtout une forme du Berry, de la Touraine, d'une partie de l'Anjou et du sud de l'Orléanais; provinces d'où elle passa dans l'Ile-de-France, qui nous l'a transmise.

A la fin du XIIIe siècle, l'emploi de *sus* avait déjà acquis une grande extension; et les copistes de cette époque mirent très-souvent *sus* au lieu de *sor*, *sour*, *sor*, que portait l'original. On peut se convaincre de ce fait en comparant les divers manuscrits d'un même texte.

D'ordinaire, on regarde *sus* comme une altération de *sur;* mais *sus* et *sur* n'ont rien de commun quant à leur origine. *Sus* dérive de *susum;* on l'a déjà vu figurer parmi les adverbes. (Voy. *jai-sus*.)

Assise *sus* dous granz quarreaus. (Ben. v. 25062.)
Devant l'autel *sus* les degrez. (Ib. v. 25228.)
Qu'il estoit ja *sus* l'anuitier. (R. d. C. d. C. v. 5539.)
Par sus les morz passent li vif. (Ben. v. 5326.)
E si soefre paisiblement
Que cist aient seignorement
Dedesus tei. (Ib. v. 39515-7.)

Dedesus, comme on a vu *dedesoz*, *dedevers*, etc. Remarquez aussi la différence d'orthographe entre ce *sus* et *sos*, qui, dans

(1) Je dis préposition simple, pour la distinguer momentanément de la locution prépositive *en sus de*.

les mêmes provinces, s'écrivait ordinairement avec *u*. Le *s* de *sus* représente le *ts:* su(*b*)t(*u*)s.

Si ke il par entencion ne voisent mie *en sus de* perfection. (M. s. J. p. 466.)

Si avient il or en grant partie, quant noz deventrainetez sunt par deleit ravies *en sus des* nöises des temporeiz desiers. (Ib. p. 468.)

Car vraiement nostre pense ne puet en nule maniere estre ravie en la force de la deventriene contemplation, se ele premiers n'est soniousement endormie *en sus del* frinte des temporeiz desiers. (Ib. p. 481.)

E s'en fuient *en sus de* li. (M. d. F. II, p. 342.)

Ces dernières citations, que je pourrais multiplier à l'infini, sont encore une preuve de la différence d'origine de *sur* et de *sus: sus* y conserve bien clairement sa signification locale primitive, et puis les trois premières sont tirées d'un texte qui ne connaît d'ailleurs que *sor*.

Soventre, *soentre*, *suentre*.

M. Diez dérive *soventre* de *sequente*, et il cite à l'appui de cette opinion le provençal *seguentre* (voy. Rayn. V. 180.), le grison *suenter*. Ce dernier répond exactement à *soentre*, *suentre*, dont M. Diez paraît n'avoir pas eu connaissance [1].

Soventre s'employait comme adverbe et comme préposition; il signifiait *après*, *d'après*, *selon* — *à la suite*.

Adv. L'espee nue an la loge entre.
Le forestier entre *soventre*,
Grant erre apres le roi acort. (Trist. I, p. 97.)
Tant est alez qu'en lur terre entre;
Unc davant ne puis ne *suentre*
Ne fu si livree a dolur. (Ben. v. 2489-91.)
Tel li fait joie e bel semblant
Qu'el munt n'a rien sos ciel vivant
Qu'il vousist plus aveir *soentre*
Trait od ses mains le quor del ventre (Ib. v. 14858-61.)
S'enseigne escrie, et el camp entre;
Si compaignon en vont *soentre*. (P. d. B. v. 3449. 50.)
La damoisele enpres lui entre,
Et li autre vienent *soantre*. (Ib. v. 5881. 2.)
Anascletus en la voie entre
Il va [2] avant et cil *soantre*. (Brut. v. 433. 4.)

Prép. *Soventre* li chevalchent e Breton e Normant. (R. d. R. v. 3988.)
Alons *soentre* cels qui fuient
Qui mon fie et les vos destruient.

(1) Le provençal avait aussi *soentre*. (Ray. Lex. rom. VI, 15. c. 2.)

(2) Le texte porte *ve*, qui n'est rien; il faut lire ou *vet* ou *va*. L'éditeur du R. de Brut nous apprend en outre dans une note qu'il ne comprend pas bien ce vers. Il est cependant fort clair: Il va devant et (ceux-ci) les autres à sa suite, après lui.

Quant li rois ot un pou este
Et à ses homes ot parle
Soentre les fuitis alast,
Ja por l'enferte nel laiast. (Brut. v. 9171-6.)
D'une dame veve, Mabile,
Ot en sognentage une fille:
Soentre la mere ot à non. (Phil. M. v. 2760-2.)
Se deviserent en la soume
Que *soentre* la loi de Roume
Traitast on la crestiente. (Ib. v. 3471-73.)

Tres, *tries*.

Cette préposition dérivée du latin *trans*, signifiait *derrière; proche*, *près*, *auprès; dès*, *depuis*. Aujourd'hui nous n'employons *très* que comme adverbe.

Por ensuire les granz compaignes
Laissent *tres* eus set cenz enseignes,
Enz entremi eus les escrient. (Ben. v. 19852-4.)
Partonopeus fuit *tries* se gent. (P. d. B. v. 2217.)
Tries les rens les voit assambler. (Ib. v. 8761.)
La dame le prent, si l'enmaine
Desor le lit à la meschine,
Tres un dossal qui por cortine
Fu en la chambre apareilliez. (M. d. F. Gug. v. 366-9.)
Donne li a si grant colee
Que *tres* le chief li est coulee
L'espee desi en la terre. (R. d. l. V. v. 1830-2.)
Et desous son pooir le mist
Tres Mongui jusques à la mer. (Ph. M. v. 602. 3.)
Tres icele oure ke je ci vos devis
Fuit en Viane cil Juis Joachis. (G. d. V. v. 2035. 6.)
Le cors li trenchet *tres* l'un costet qu'al altre. (Ch. d. R. p. 59.)
Tres l'aube crevant
Jusques à miedi sonnant. (R. d. Ren. t. IV, p. 201.)
Cest plait nous va Karaheus bastissant,
S'il le puet faire *tres* cest pas en avant,
Ne nos laira de terre demi gant. (O. d. D. v. 2302-4.)
Bataille atent, mantee l'a *tres* ier. (Ib. v. 2390.)

On employait *tres dont* pour dire *dès lors* (cfr. adverbe *donc*).

A Tors, el mostier saint Martin,
Guerpi Mahom et Apolin,
Et mescrei la fole loi
Et pris la crestiene foi:
Tres dont me heent mi parent,
N'ainc puis n'euc d'als veir talent,
Tres dont ai vescu de soldee,
Si l'ai sovent cier comperee. (P. d. B. v. 7821-8.)

Tres dont en avant — dès lors en avant, dorénavant.

Si se jurerent feaute
A porter *tres dont en avant,*
Et lors se vont entrebaisant. (Phil. M. v. 16215-17.)

Cfr. plus haut *tres cest pas en avant.* (O. d. D.)

Le Rom. de Renart offre la variante *trers* (II, p. 110), ce qui semble indiquer ici un mélange de *rieres*, *rere*, avec *tres*.

On préposait *tres* à diverses particules pour en renforcer la signification; mais, en bien des cas, *tres* ne s'incorporait pas tellement au mot auquel il était joint, qu'il ne conservât quelque chose de sa propre signification. Confrontez, p. ex.

Ala li dux *tres devant* l'amire. (O. d. D. v. 2559.)

Esvos Bernier e sa route qui vint.
Tres devant lui vait un paien ferir. (R. d. C. p. 308.)

Si s'en passent *tres par devant* Constantinople, si pres des murs et des tours que à maintes de lor nes traist on. (Villeh. 448[a].)

Pur ço, tu e ti cumpaignun *tres par* matin vus en alez. (Q. L. d. R. I, p. 113.)

Andui s'abatent *tres enmi* le garais. (R. d. C. p. 101.)
Mort le tresturnent *tres enmi* un guaret. (Ch d. R. p. 54.)
Dont s'arouterent *tres parmi* un larris. (O. d. D. v. 603.)

Mais morteument fu encontrez,
Kar *tres parmi* les deus costez
Li a passe li dux s'enseigne. (Ben. v. 21406-8.)

Tres avait le composé *detres* (de-tres): *derrière.*

Adv. Mal a devant, *detries* noauz. (Ben. v. 19890.)
Prép. Les mains *detres* le dos liees. (Ben. v. 27169.)

Ça *detries* vos sunt tel li brait
Que teus cinc cenz en i travaillent.
Des voz qui à la mort baaillent. (Ib. v. 16563-5.)
S'arere guarde averat *detres* sei mise. (Ch. d. R. p. 23.)

Sun lit unt, veant tuz, enz el mustier porte,
Detries le grant autel e fait e aturne. (Th. Cantb. p. 31, v. 7. 8.)

Jusque.

L'idée de *jusque* s'exprimait de diverses manières dans l'ancienne langue. Je vais les passer en revue.

1) *Deci* (de ci), *desci* (dès ci), *desi*, *dessi*, *deschi à*, *en* — *deci*, *desci que.*

Qar Karles i manda qanq'à lui fu anclin
Dès le chief de Calabre *deci an* Costantin,
Dès Espaigne la grant *deci à* saint Bertin
Qi tient à Danemarche où croissent li sapin. (Ch. d. S. II, p. 65.)
Chevaliers i a mis dou miaz de son roion
Trestoz coverz de fer *deci à* l'esperon. (Ib. II, p. 51.)

Endroit le cuer sous la mamiele
Le trenchant coutiel apointa,
Desi au manche li bouta
El cors, illuecques l'a mordrie. (R. d. l. V. p. 192.)
Desci es dens l'a tout fendu. (Ib. v. 2889.)
Il plore et maine grant dolor,
Tote la nuit, *desci al* jor. (P. d. B. v. 749. 50.)
Ains amerai toutes encore
Si que j'ai fait *desci à* ore. (L. d'I. p. 18.)
Dessi à Rains ne se va argant. (O. d. D. v. 10273.)

Nostre consaus nous apporte que nous volons avoir toute la tierre de Duras, *deschi à* la Maigre. (H. d. V. p. 198. XVIII.)

Or n'a baron *deci que* en Ponti,
Ne li envoit son fil ou son nourri. (R. d. C. p. 21.)
Dès le major *desci qu*'au mendre
N'i out en qui n'eust deshet. (Ben. v. 35544. 5.)
E il en unt en gre servi,
C'avum veu *deci que* ci. (Ib. v. 8570. 1.)

On trouve aussi quelquefois simplement *ci que* dans le même sens:

Ne se feist pas coroner,
Por rien qu'em li seust loer,
Ci que sa femme fust venue. (Chr. A. N. I, 221.)

2) *Tant que*,

Et come il venissent en cele terre, Abraham s'en vaist la terre *tant que* al noble val. (Roquefort s. v.)

Je ferai remarquer en passant que *tant qu'à* se disait quelquefois pour *quant à*.

3) *Dusque*, *jusque*.

Les formes primitives de notre préposition *jusque* ont été *dusque*, *desque*, dérivées de *de usque*. On trouve encore le simple *usque* dans la passion de J.-C. str. 96. p. 19. (éd. Diez) et quelques autres anciens monuments. De *dusque*, *desque*, on forma *jusque* ou avec *o*, *josque*, ce qui n'implique aucune différence, et *jesque* (cfr. *jus* de *deorsum*, *deosum; jour* de *diurnum;* et, pour l'emploi de *de* touchant la direction vers un but, la préposition *devers*). Au lieu de *que*, on trouve des orthopraphes en *k*, *c*, *ch*, qu'on sait s'expliquer.

Si avoient les ganbes nues
Dusc'as genols, et tos les bras
Avoient desnues de dras
Dusc'as coutes molt laidement. (L. d. T. p. 78.)
Si covient à Dieu reson rendre
De quanques fist *dusqu*'à la mort. (Ruteb. I, p. 38.)

E descunfist l'ost as Philistiens dès Gabe *desque* Gazar. (Q. L. d. R. II, p. 139.)

Desqu'à cele eure qu'en iert vengemens pris. (R. d. C. p. 22.)

De la matinee *juske* à l'avespree est li pechierres fors trenchiez: quar dès lo commencement *juske* à la fin de sa vie lo navrent les oevres de sa felonie. (M. s. J. p. 509.)

Quant il out ço eslit, nostre Sires enveiad pestilence en Israel, dès le matin *jesque* al ure que l'um soleit faire sacrefise al vespre; si en murureut del pueple, dès Dan *jesque* Bersabee setante milie humes. (Q. L. d. R. II, p. 217.)

Gesques al rei Gormond n'areste. (Phil. M. Intr. t. II, p. XI.)

On voit ici un *s* additif, comme dans nombre d'autres particules. Cette orthographe en *s* final était très-ordinaire dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Enz el verger l'enmeinet *josq*'al rei. (Ch. d. R. p. 20.)
Jusch'à demain enquerons terme. (R. d. S. S. v. 936.)

Au lieu de *jusque*, le texte des S. d. S. B. porte ordinairement *enjoske*, c'est-à-dire que la préposition *en* est encore préposée à la composition.

Enjosk'à ti mismes vai encontre Deu ton signor. (S. d. S. B. p. 528.)
Sire, el ciel est ta misericorde et ta veritez *enjosk*'à nues. (Ib. p. 536.)
Cist montent *enjosk*' à ciel et si dexendent *enjosk*'à en enfer. (Ib. p. 569.)

Ce dernier exemple semble prouver qu'on regardait *enjoske* comme un seul mot, puisqu'il est encore suivi de *en* (cfr. le provençal *juscas*).

A côté de ces formes, on rencontre:

4) *Trusque*, *trosque*, *tresque*, *entresque*.

M. Diez a dérivé *trusque*, *trosque*, *tresque*, du latin *intro usque*, et M. d'Orelli pense que la variante *entresque* justifie pleinement la dérivation du savant professeur. La forme et le sens de ces mots concordent au radical proposé, cela est vrai; néanmoins je suppose une autre origine à *tresque*, *trosque*, *trusque*, *entresque*.

On vient de voir *deci* = *de ci*, *desci* = *dès ci*, etc. signifiant *jusque*. On se souvient aussi que *tres* s'employait avec le sens de *dès*, *depuis*. De même que la préposition *de* des composés *deci*, *desci* sert à désigner la direction vers un but, *tres*, qui avait pris la signification de *des* (= de ex), s'employa de la même manière, d'où *tresci*, *tresci que* et enfin simplement *tresque*. Par suite de l'influence des formes en *o* et en *u* de *jusque*, on écrivit ensuite *trosque*, *trusque*.

Quant à *entresque*, il s'est formé, par le même procédé, de *entre ci que*.

Le *s* de *tresque* s'explique déjà par celui de *tres*: quant à celui d'*entresque*, il ne fait aucune difficulté. *S* et *c*, on l'a déjà vu nombre de fois, s'écrivaient l'un pour l'autre, de là *tres-si-que*, *entre-si-que* pour *tres-ci-que*, *entre-ci-que*, comme *des-si-que* pour *des-ci-que*, etc.

Les citations suivantes fournissent la preuve de la dérivation que je propose.

Il attendirent *tresci* quart jor que il lor ot mis. (Villeh. 435[a].)

A cel message fu eslis li cuens Hues de Saint Pôl et Jeffrois li mareschaus de Champaigne, et chevaucherent *tresci* à Pavie en Lombardie. (Ib. 439[e].)

Ensi porprist le feu dessus le port à travers *tresci que* parmi le plus espes de la ville, *trosque* en la mer d'autre part. (Ib. 456[c].)

Va ferir .i. paien sor son heaume d'acier,
Trestot l'a porfandu *antreci* ou braier. (Ch. d. S. II, p. 62.)

Voy. t. I, p. 235, l. 14.

N'ot plus bel chevalier *antreci q*'à Baudas. (Ib. I, p. 178.)

Manda ses homes de par tot son roion,
De Saint Omer *dessi* à Carliom;
Et de Poitiers *entresi qu*'à Digon,
Ne remest il chevalier ne prodon
Qu'il ne soit prest du servise Kallon. (O. d. D. v. 9851-5.)
Toute fremist *entreci qu*'au talon. (Romv. p. 238, v. 17.)

Une circonstance encore parle en faveur de mon opinion, c'est que les formes *tresque*, *trosque*, *trusque*, *entresque*, ne sont pas des premiers temps de la langue, comme *desque*, *dusque*, qu'on pourrait également décomposer en *des ci que*, *dessique*, si *desque* n'avait précédé *des ci que* = *jusque*. *Desci*, *tresci*, etc. ne remontent pas au-delà de 1240 ou 1230. Le Roman de R. d. C. emploie encore *desci*, dans sa signification primitive, à côté de *dusque*.

En .i. batel se sont en Sainne mis;
Ains n'aresterent *desci dusqu*'à Paris. (p. 253.)

Voici quelques exemples de *tresque*, *trusque*, *trosque*, *entresque*.

Icele nuit est chascuns reposeiz,
Tresc'al demain ke li jors parut cleirs. (G. d. V. v. 3213. 4.)
Que Asye prent son comencement
Dès midi *tresqu*'en Orient. (Ben. I, v. 225. 6.)
Venu en sont *trosqu*'al rivage. (Phil. M. v. 101.)
Si l'a tenut .i. an trestot antier
Trosqu'à .i. jor que vos sai devisier. (R. d. C. p. 280.)

Cfr. P. d. B. v. 414. 1446. 2254. 5238. 5803. etc.

Dont naissoit li blanque gorgete
Trusk'as espaules sans fosete. (Romv. p. 321, v. 27. 8.)

L'osberc li rumpt *entresque* à la charn. (Ch. d. R. p. 50.)
Tel saut feistes qu'il n'a home
De Costentin *entresqu*'à Rome
Se il le voit n'en ait hisdor. (Trist. I, p. 115.)
N'a chevalier en son roiaume
Ne d'Eli *d'antresqu*'en Dureaume
S'il voloit dire que... (Ib. I, p. 108.)

Ce dernier exemple, où l'on voit *de* préposé à *antresque*, est une novelle preuve en faveur de la composition *antre ci que*.

Cfr. la conjonction *dusque*.

CHAPITRE IX.

DE LA CONJONCTION.

En considérant le rôle important que la Conjonction joue dans la phrase, on trouvera sans doute les données suivantes bien sèches et bien mesquines. Je sens cette imperfection mieux que personne, mais je ne pouvais m'étendre davantage sans sortir des limites que je me suis prescrites. Il aurait fallu, avant tout, faire une classification des différentes espèces de phrases, vu que les distinctions établies dans nos grammaires françaises sont, à cet égard, d'une imperfection désolante. Puis j'aurais eu à expliquer les combinaisons grammaticales que chacune de nos conjonctions sert à opérer, leur synonymie, et, pour rendre le travail complet, j'aurais été forcé d'établir des comparaisons entre la langue d'oïl et la langue fixée. C'est un ouvrage entier à faire. Comme à l'ordinaire, je me suis donc restreint, en général, à la partie étymologique.

A ce que: afin que; comme, pendant que.
En ce que: pendant que — parce que.

Qu'il te garde e deffende de tous maulx, par especial de mourir en pechie mortel, *à ce que* nous puissions une fois, apres ceste mortelle vie, estre devans Dieu ensemble. (Joinville.)

A ço qu'il al pruveire parlad, merveillus tumult en l'ost levad. (Q. L. d. R. I, p. 47.)

Cfr.: Et nous n'avons mie mestier de perdre nos homes, quar trop en avons petit *à ce que* nous en avons à faire. (Villeh. p. 40. LXII.)

à ce que = pour ce que.

A ço qu'il siglent leement
Leve li chlaz. (Trist. II, p. 80.)
En çou que ele ensi parloit
Li rois le regarde, si voit
Les larmes des ix qui li cieent. (R. d. l. M. v. 1305-7.)

En ce qu'eles passoient la porte, si troverent la dame sor le pont. (R. d. S. S. d. R. p. 20.)

Il s'en partirent; et *en ce qu*'il avalerent les degrez de la sale, et il entrerent en la rue, le cri lieve de la gent qui pitie avoient du vallet qui alloit à sa destruction. (Ib. p. 24. 5.)

Car quant nos requerons lo repaus de la permanable pais, u *en ce ke* nos n'entendons voisousement u *en ce ke* nos ne savons humilement, si somes nos alsi com el numbre del robileu. (M. s. J. p. 496.)

Ans, *ains*, etc. — *Ançois*, *ainçois*, etc.

(Cfr. Adverbe, Préposition.)

Cette conjonction adversative signifiait *mais*, *mais bien*, *mais bien plutôt;* elle resta en usage jusqu'au XVIe siècle. Il est à regretter que la langue fixée l'ait rejetée. On a déjà vu quelques exemples de *ains*, conjonction, au chapitre de l'adverbe [1].

La sapience ne gist mie en la deforaineteit des choses, *anz* s'atapist es choses nient veables. (M. s. J. p. 467.)

Il ne dort pas, *ançois* somelle,
Et or se dort et dont s'evelle. (P. d. B. v. 721. 2)

Ains que, *anzois que*, *ains comme* = antequam.

Mais *ainz que* levast le soleil
Furent il es nefs par matin. (Ben. I, v. 1276. 7.)
Einz qu'il seit en l'isle venu. (Trist. II, p. 62.)
Ains que .viij. jors passes eust
Mahons à sa dame revient. (R. d. M. p. 19.)

Anzois ke li humaniteiz fust apparue, si estoit receleie li benigneteiz. (S. d. S. B. p. 546.)

Gieres *anzois ke* ele manjoust sospiret ele, car premiers gemist ele es tribulations. (M. s. J. p. 470.)

Anchois k'issies de cest repaire,
Ares guerredon d'omme faus
Con trahitres et desloiaus. (L. d'I. p. 16.)

Ençois que cil assaut commençast, le samedi matin s'en vint un mes batant en Constantinople. (Villeh. 487 c.)

Un poi *ainceis que* jorz parust. (Ben. II, v. 704.)
Elas, tant ai dolour,
Ains con puis joie avoir d'amour. (Romv. p. 265.)

Al ains que signifiait *aussitôt que*, *le plut tôt que*.

Congie prist et sa veie tint
Et *al ainz que* il pout revint. (Chast. XIII, v. 35. 6.)

Com ains avait la même signification.

El chastel vint *cum* il *ains* pot. (R. d. R. v. 8476.)

Ainc que. Cfr. Adverbe p. 273.

(1) Je saisis cette occasion pour faire une remarque qui a été omise au chapitre de l'adverbe. Soit pour ménager l'espace, soit pour éviter des répétitions, j'ai souvent indiqué, hors de leur lieu, les divers emplois d'une particule. Ensuite, en ce qui concerne les adverbes et les conjonctions, un grand nombre des premiers s'employant en même temps comme conjonctions, il est souvent difficile de tirer la ligne de démarcation où une telle particule cesse d'être adverbe pour prendre le rôle d'une conjonction.

Or oies mervelles de Deu
Ki pour le roi vaillant et preu,
Faisoit miracles et vertus,
Ainc qu'il fust à se gent venus. (Phil. M. v. 3390-3.)

Alsi, *ausi*, *aussi com* et *que*.

Mais vos morreiz si com homme, *alsi com* se ele overtement disoit si com pecheor. (M. s. J. p. 456.)

Mais *alsi com* nos nos complaindons à nostre Sanior, quant nos cez choses avons oïes. (Ib. p. 491.)

Alsi savons nous bien que tu feroies de nos *alsi com* tu as fait des autres. (Villeh. 482e.)

Icis, *alsi ke* nos avons dit, quant il en Aurelie ot cure de sa herde, en ses jors fut uns hom d'onorable vie del mont ki Argentiers est apeleiz. (Dial. St. Grég.)

Dunkes cil ki sunt en amertume d'anrme convoitent del tot morir al munde, ke *alsi ke* il riens ne quierent el munde, alsi nes ait li siecles dont tenir. (M. s. J. p. 465.)

Plus tard, *alsi com*, *que* prit à peu près la signification de: *presque*, *pour ainsi dire*.

Ainsi que, *ensi que*, *eissi que*, *issi ke*.

Cette conjonction signifiait *ainsi que*, *de façon que*, *de sorte que*, *afin que*. Plus tard on lui donna le sens de *au moment que*.

Car ainsi plaist il à ols mismes, c'est k'il or poient faire franchement lor volenteit *ensi ke* nuls n'en parost. (S. d. S. B. p. 556.)

Se nos allons en Surie, l'entree del iver ert quant nos y vendrons, ne nos ne porrons ostoier; *ensi que* ert la besoigne nostre Signor perdue. (Villeh. 455d.)

Quant Renier de Trit le sot en la ville, si dota que il ne le rendissent à Johannisse, *ensi que* s'en issi à tant de gent com il pot et s'esmut à une jornee. (Ib. 479c.)

Par dreit besoig e par destrece
Estut Aulrez le tot gerpir
Eissi qu'il l'en covint foïr. (Ben. v. 27785-7.)

.... Et la presence de ceus ke le roy de Engleterre i enverra al jor et au leu avaunt nomez, *issi k*'il pussent veer ke cestes choses seiunt en bone foy acomplies. (1289. Rym. I, 3. p. 57.)

Car.

Dérivé du latin *quare*, ce mot a eu pour formes: *quar*, *kar*, *car*, *quer* (cuer, Trist. I, 140). Outre l'emploi que nous faisons de *car*, l'ancienne langue s'en servait dans les phrases impératives et optatives. Nous remplaçons de *car* par une particule conclusive *(donc)*.

Karles estoit à Aiz plains de duel et de rage,
Quar tuit li sont failli et prive et sauvage. (Ch. d. S. I, p. 64.)

Or n'en deit nus aveir pitie,
Quer il fu mort par malvestie. (Chast. XI, v. 111. 2.)
Quer qui sens a, si est montez
A totes les autres bontez. (Ib. prol. v. 57. 8.)

Cette forme *quer* est normande-picarde, de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Naaman li cunestables de la chevalerie al rei de Sirie esteit huem de grant afaire, e mult henurez de sun seignur; *kar* nostre Sires out fait grant salud par lui en Sirie. (Q. L. d. R. IV, p. 361.)

Ceste pulcele parlad à sa dame, si li dist: Ha! *kar* fust mis sires od le prophete ki est en Samarie, pur veir tut en serreit guariz del mal dunt il est travailliez. (Ib. ead.)

Damoisele, vos avez tort.
Car fussiez vos à lui au port
O il arriva hui matin! (Trist. I, p. 232.)
Roïne nete et pure,
Quar me pren en ta cure
Et si me medecine. (Ruteb. II, p. 100.)
Cunpainz Rollant, l'olifant *car* sunez. (Ch. d. R. p. 42.)
Dunt vus vient il, kil vus dona?
Kar me dites kil vus bailla. (M. d. F. Fr. 433. 4.)
Douce dame, *car* m'otroiez pour De
Un douz regart de vous en la semaine. (C. d. C. d. C. p. 56.)
Baron, dist li ainznez, et *qar* me consoilliez. (Ch. d. S. II, p. 96.)
Sires damoisiaus, *quar* chantes,
Par amors si vous confortes. (R. d. l. V. v. 3324. 5.)
Rois, *car* chevalche; porquoi es alentis? (O. d. D. v. 305.)

Car se trouve quelquefois comme terme d'affirmation.

Quant une altre ancele l'ot veut, si dist à ceos ki lai encore esteivent: *car* cist est de ceos. (Roquefort.)

Combien que: combien que; autant que; quoique, bien que.

Et por ce ke chascuns, *combien ke* il unkes ait en ceste vie esploitiet, sent ancor l'aguilhon de sa corruption. (M. s. J. p. 483.)

Ne vout covrir plus son deslei
Ne sa maute ne sa nonfei,
Cumbien que il s'en fust celez. (Ben. v. 30386-8.)

Combien que c'est chose assez accostumée. (Comines.)

Com que: quelque que, de quelque manière que (comment que); *comment que.*

Car davant la fazon del onction de Crist ne porat esteir nule enfermetez de cuer, *cum* envieziee *k*'ele soit. (S. d. S. B. p. 532.)

Cum que li afaires seit laiz,
Ne *cum qu*'il seit vers tei mesfaiz,
Prie à genoilz de bon corage
Cum à seignor..... (Ben. v 23153-6.)

Mais, *cum que* seit ne cum avienge
Gart que le chastel puis ne tienge. (Ib. v. 29331. 2.)

Quar cil ki, *coment ke* soit, esgardent l'avenement de la diviniteit, eissent ja alsi com fors del habitacle de la char. (M. s. J. p. 488.)

Je di que nus hons . . . .
Comment que tres bien die ou face
Tant soit boins, ne biaus, ne parfais,
C'on ne sace à dire en ses fais. (R. d. l. M. Préf. VII.)

Mais nonpourquant pour moi deduire,
Comment ke il me doie nuire,
Enprendrai l'estore à rimer. (Phil. M. v. 44-6.)

Que ja tant com soie vis
N'isterai de sa baillie,
Comment que soie baillis. (Romv. p. 298.)

De ce, *de ce est ke*, *de coi*,
signifiaient *d'où vient que*, *voilà pourquoi*.

Et *de ce* semble à saint Paule ke . . . (M. s. J.)

Et *de ce* avient à la foiz ke il homme ki apres l'orguelh chient en luxure, ont . . . (Ib. p. 507.)

De ce dist bien li espouse ki sospiroit el desier de son espous. (Ib. p. 466.)

De ce est ke ceste visions est apeleie nocturneiz. (Ib. p. 479.)

Anzois desimes nos ke l'om devoit par lo ciel entendre l'air, *de ce est ke* nos disons li oiseal del ciel. (Ib. p. 500.)

Deci que, *desci que*, *dessi que*, *deci adont que*, *deci atant que:* jusqu'à ce que.

Desi ke en Bretaine sont. (R. d. R. v. 427.)

Au message creantet ont
K'eles jamais ne mangeront
Desci qu'eles poront savoir
S'il est u mors u vis por voir. (L. d'I. p. 25.)

Ains ne fina d'esperoner
Dessi k'il vint as cols donner. (R. d. l. M. v. 2751. 2.)

Et si s'afiche bien et jure
C'ariere ne retornera
Deci adont que il aura
Le rossegnol que il n'avoit
Oï .j. an passe estoit. (L. d. T. p. 74.)

Deci atant que prime sonne. (N. R. F. et C. I, 323.)

Ce dont à muser me donna
Que huimais aise n'en seray
Desy atant que le saray. (R. d. C. d. C. v. 3946-8; cfr. 4208.)

Des que, simplement, dans le même sens. (V. L. d. G. p. 184, 35.)

Dementres, *dementiers que* — *endementres*, *endementiers que:* tandis que.

Dementres qu'od lui sejorna,
Maint riche aveir li presenta. (Ben. v. 30748. 9; cfr. 10839.)
Dementiers que li plais dura,
Graelent pas ne s'ublia. (M. d. F. I, p. 534.)
Endementres ke là irai . . . (R. d. R. v. 12063.)

Endementiers que l'empereres Alexis fu en cele ost, si ravint une mult grant mesaventure en Constantinople. (Villeh. 456[b].)

Andemantiers qu'il parolent ainsis,
Esvos la dame qui de la chambre issi. (R. d. C. p. 321.)

Dès que: dès que; aussitôt que; depuis que.

Sacies que il les vengeront
Dès que lui et aise en aront. (Brut, v. 535. 6.)
Dès qu'ele l'ocoison saura,
S'ele puet, oblier li fera . . . (Fl. et Bl. v. 325. 6.)

Et ce fu li tiers feus en Constantinople *dès que* li Franc . . . vindrent el païs. (Villeh.)

Devant que — *devant ce que* — *par devant ce que.*

Comme on a vu *devant* pour *avant*, on trouve *devant que* pour *avant que*, et même *par devant que* dans le même sens. *Devant ce*[1] *que* et *avant ce que* signifiaient simplement *avant que*.

Ne me puis an mon cuer trover nule raison
Que pardoner li puisse ne ire ne tançon
Devant que je l'aie feru sor le blazon. (Ch. d. S. II, p. 31.)
Ja de cest camp vis ne fuirai
Devant que venqus les arai. (Brut, v. 13289. 90.)

Mais ço li mandad que devant li ne venist *devant ço que* il li menast Micol la fille Saul ki out ested femme David. (Q. L. d. R. II, p. 130.)

Quant me fera Dieu ceste grace que veoir le puisse une fois, *avant ce que* la mort me prengne? (Roquefort.)

Honors et terres assez nos donries
Si con faisies à poures soldoiers,
Par devant ce que en prison fussies. (O. d. D. v. 10250-2.)

Dusque; jusque, josque; jesque; tresque, trosque, etc.
(Cfr. *jusque*, préposition.)

Ains nel crei li rois *dusque* l'ót esprove. (R. d'A. p. 339, v. 8.)

. . . Quant li Judeu mainent en fuillees, en monument e remenbrance que il mestrent lunges à mesaise, en loges e en fuillees, *jesque* Deu les mist en terre de promissiun, en certaine statiun. (Q. L. d. R. I. p. 2..)

(1) Cette intercalation du pronom *ce* se faisait après les prépositions *dès*, *avant*, *devant*, *jusqu'à*, *après*, *pendant*, *sans*, *pour*, *par*. Il ne nous est resté de cet ancien usage que *jusqu'à ce que*, *par ce que*.

En France dulce le voeil aler querant,
Ne finerai en trestut mun vivant
Josqu'il seit mort u tut vif recreant. (Ch. d. R. p. 103.)
Quant Menelax ot Troie assise
Ainc n'en torna *tresqu*'il l'ot prise. (Brut, I, XXIII.)

Au lieu de ces formes simples, on employait encore des combinaisons semblables aux suivantes:

Dont apiela le mareschal, et li dist que il ne se meust *tresch'adont que* li castiaus fu refremes ensi comme il estoit devant. (H. d. V. p. 186. XI.)

Querons lor qu'il le nos aient à conquerre et nos lor respiterons les trente mille mars d'argent que il nos doivent, *trosque adonc que* Diex les nos laira conquerre ensemble nos et els. (Villes. 440[d].)

O cum est bienaurouse li conscience où tels maniere de lute est ades, *enjosk'atant ke* ceu ke morz est soit absorbit par la vie et *enjosk'atant ke* li crimors soit esveudiee·ki en partie est et li leece encomenst ke parfeite est. (S. d. S. B. Roquefort suppl. *auros.*)

Doneies lur sunt unes blanches stoles, et dit lur est k'eles reposassent encore un poi de tens, *des atant ke* li numbres de lur peirs sers et de lur freres soit acomplis. (St. Grég. Dial. Roquefort *stole.*)

Trosque, *tresque*, s'employaient pour *dès que*, *aussitôt que*. C'est encore une preuve pour l'origine que j'attribue à ces formes.

Qui dame trice u qui li ment,
Trosqu'ele l'aime loiaument,
Cil soit par tot le mont trecies,
Et mal venus et mal traities. (P. d. B. v. 5475-8.)
Mais *tresque* vus, amis, l'orrez (ma mort)
Jo sai ben que vus en murrez. (Trist. II, p. 76; cfr. p. 84.)
Tresque premiers remirai sen viaire. (Romv. p. 299.)

L'idée de *dès que*, *depuis que*, *aussitôt que*, s'exprimait encore par *tres dont que*.

Qui faite m'a si grant honeur
Que par sa debonairete
M'a jetee de povrete
Tres dont k'escapai de la mer? (R. d. l. M. v. 1856-9.)
Car *tres dont que* premiers vo vi
Et que vostre biaute choisi. (R. d. C. d. C. v. 3515. 6.)
Et la fu Jacop entieres
Tres dont k'il fu à fin ales. (Phil. M. v. 11036. 7.)

Remarquez enfin *tres çou que* = dès, depuis que.

Si comme cil ki soujourne
I ot lonc tans . . . . . .
Tres çou k'il ot vencu Jaumont. (Phil. M. v. 4578. 9; 82.)
Tres che que jou l'esgardai. (Romv. p. 286.)

Entrues que, *entreus que:* pendant que.

Et ses mençongnes li disoit,
Entrues que ses gens combatoient,
Ki la mort proçaine atendoient. (Phil. M. v. 9671-3.)
Hyraus crioient ja lachies,
Entrues qu'il en la ville entroit. (R. d. C. d. C. v. 3268-9.)

Et, *e:* et.

Les Serments donnent à cette conjonction la forme *et;* le Fragment de Valenciennes, *et*, *e;* la cantilène sur S[te] Eulalie *et* (un seul exemple et devant une voyelle). Les monuments des âges suivants offrent presque sans exception *et*, dans les dialectes bourguignon et picard; *e*, dans le dialecte normand et les provinces immédiatement soumises à son influence. La position devant une voyelle ou devant une consonne n'a aucune influence sur la forme de *et*, tandis qu'en provençal on écrivait *e* devant les mots qui commencent par une consonne, *et* devant ceux qui commencent par une voyelle.

Et bien moi ramembret ke je droites choses ai fait. (M. s. J. p. 483.)
Et en estant raparilhat les oez. (Ib. p. 485.)
Regehons *et* aorons en la soveraine Triniteit. (S. d. S. B. p. 522.)
Et si nos eswardons la cause de nostre exil. (Ib. ead.)
E leverent un cri Saul *e* ces ki furent od lui. (Q. L. d. R. I, p. 47.)
E encuntre Deu ne pecherez. (Ib. I, p. 50.)

Et ne se place d'ordinaire que devant le dernier membre d'une énumération, cependant pour appuyer, on peut, comme en latin, le répéter devant chacun de ces membres.

Et in adjudha *et* in cadhuna cosa. (Serments.)
Cors est li ciez *et* la terre *et* la meirs, *et* totes les veables choses... (M. s. J. p. 484.)

L'emploi de la conjonction *et* ne se restreignait pas à la liaison des phrases; elle servait souvent d'intermédiaire au passage de la compellation [1] à la demande, à l'exclamation ou à la réponse.

Sire pere, fait il, *e* vus que m'en loez? (Th. Cantb. p. 14, l. 1...)
Comment as tu en non? Ne me le celes ja;
Et tes freres ensement, où tant de biaute a.
Et Regnaut respondi: *et* on le vous dira. (Fierabras III.
Amis, dist il, *e* jel otrei. (R. d. R. v. 7287.)

Nous disons: *tête à tête*, *mot à mot*, *seul à seul*, *près à près*, etc. L'ancienne langue se servait, dans ce cas, de *à* et de *et*.

Onques rien n'i laissa por nule coardie
Que ce que li rois mande *mot et mot* ne lor die. (Ch. d. S. II, p. 4...)

(1) On me permettra d'employer le substantif *compellation*, puisqu'on se sert de l'adjectif *compellatif*.

E li dux lor conte e retrait
La grant merveille eissi tresot
Cum il li avint, *mot à mot.* (Ben. v. 25215-7.)
Ben se desfent li Danois et sa gent
Que *per à per* n'i perdist il noiant;
Mais tant i vienent Angevin et Normant... (O. d. D. v. 7989-91.)
Bras à bras furent longuement. (R. d. l. M. v. 6510.)
Petit e petit est venuz à repentance. (Th. Cantb. p. 93, v. 12.)
Atant une arme vint al lit,
Pas por pas, petit *et* petit. (P. d. B. v. 1121. 2.)
E furent il dui *sul e sul* al champ. (Q. L. d. R. III, p. 279.)
Par *dous et dous* tant solement. (Chast. X, v. 60.)
En ordre viengent *un et un.* (Ib. XIII, v. 173.)
Li barunz manda un *e* un. (R. d. R. v. 11282.)
Pres à pres vienent lor conrei,
Desoz les heaumes mu e quei. (Ben. v. 33478. 9.)
Jamais jour ne serai restans
En .j. leu .ij. nuiz *pres à pres;*
Ains cerquerai et lonc et pres
Tant que jou en sarai nouviele. (R. d. l. V. v. 4282-5.)

Giers, gieres.

Conjonction conclusive signifiant *ainsi, donc, c'est pourquoi. Giers* doit dériver de *ergo* de la manière suivante: de *erg* on fit *ierg*, puis l'*i* devint *j*, d'où *jer*, *ger*, qu'on diphthongua de nouveau en *gier*, et, avec *s* additif, *giers. Giers* ne se trouve du reste que dans quelques-uns des plus anciens monuments de la langue d'oïl.

Giers mult devons estre sonious ke pau ne soit de noz biens et ke il ne soient senz discussion. (M. s. J. p. 447.)

Gieres de totes parz nos vient devant la sovraine mezine. (Ib. p. 506.)

Ja soit ce que, ja soit que.

Cette locution conjonctive est restée longtemps en usage au palais, sous la forme *jaçoit que.* La Harpe a blâmé J. B. Rousseau de s'en être encore servi. *Ja soit ce que, ja soit que* signifiaient *quoique, bien que.* Inutile de dire que le présent du subjonctif *soit* pouvait être remplacé par l'imparfait *fust.*

Car cil ki apres lo visce de lor malvoisdie repairent az ploremenz, *ja soit ce ke* il pris soient, nequedent ne muerent mie. (M. s. J. p. 446.)

Ja seit iço que il nostre Seignur cultivassent, à ces ydles servirent que les genz cultiverent dunt il furent venuz. (Q. L. d. R. IV, p. 404.)

Ja feust ce k'il ne feussent mie venuz . . . (Rym. I, 2. p. 320.)

Ja soit k'il li ait anoie. (R. d. M. p. 48.)

On trouve encore *ja soit ce chose que, tout soit que* et même

tout, employé seul, dans le même sens. *Tout* pour *quoique* est de la fin du XIIIe siècle.

Lues que: dès que, aussitôt que.

Mais *lues qu*'il furent fors issu
Cil del ost i sunt acoru. (Brut, v. 13575. 6.)
Tout maintenant la compaignie,
Lues que la parole a oïe,
Li proie . . . . . (R. d. M. p. 28.)
Mais ce vos prueve
Que Dex sans faille o eus n'est pas,
Lues qu'il issent de ceste esprueve,
Et rendent l'ame ou vies ou nueve
Qui tos les biens et les maus troeve,
Lues qu'ele est venue au trespas. (V. s. l. M. XLII.)

Mais, *meis*, *mes*, *mex*.

Ne nos covient donkes mies resteir, et molt moens nos covient ancor rewardeir ayere, ou nous ewier as altres, *mais* mestier nos est ke nos corriens et ke nos nos hastiens en tote humiliteit. (S. d. S. B. p. 567.)

Ensi ke tu ne quieres mies ta glore, *mais* la seye. (Ib. p. 563.)

Sire, touz jours vous ei ame;
Meis n'en ai pas à vous palle. (R. d. S. G. v. 801. 2.)

Mex nos cuens de B(orgogne) en porriens retenir en cest cas trois mille livres. (1291. M. s. P. I, p. 377.)

Mais formait avec *que* une locution conjonctive, dont la signification était *pourvu que*.

Et vostre volente ferons
Mais que nous partissons tout .iij.
Au gaaig. (R. d. l. M. v. 4830-2.)
Il ne lor chaut, *mes qu*'il lor plese,
Qui qu'en ait paine ne mesese. (Ruteb. I, p. 193.)
Mais or n'i ait nul contredit
Ains me prestes armes nouvieles,
Moi ne caut, ou laides ou bieles,
Mais que fors soient et serrees. (R. d. l. V. v. 1752-5.)
Se or le m'ofre, ja refuser nel quier,
Et pardonrai trestot, par saint Richier;
Mais que mes oncles puisse à toi apaier. (R. d. C. p. 90.)

Manes que: aussitôt que.

Manes ke il out entremelleit de la grevance dele enferteit, si mostrat il par sormonte de discretion, par com grand songe l'om doit enquerre les pechiez. (M. s. J. p. 511. 2.)

Mais *manes ke* la raisons repairet al cuer, manes soi rapaisentet la granz noise. (Ib. p. 496.)

Nes que — *ne que*,

signifiaient *non plus que*, *pas plus que*.

Ne li grevoient cop d'espee
Nes que englume fait martel. (R. d. C. d. C. v. 3306. 7.)

Je ne me fie en eulx *nes qu'*en oysel volant. (Bert. Guesclin v. 11104.)

Li hauberz ne li vaut *ne que* feist cendax. (Ch. d. S. II, p. 114.)

Voyez une orthographe *neques* (Ib. p. 140), qui est incorrecte.

Des yex dou cuer ne veons gote,
Ne que la taupe soz la mote. (Ruteb. I, p. 245.)
Il n'a ne creance ne foi
Ne que chiens qui charoingne tire. (Ib. I, p. 217.)
Mes ne valut *ne que* devant. (Ib. II, p. 113.)
Que ne durent terme n'espace,
Ne que la fleur des champs qui passe. (Th. Fr. M. A. p. 306.)
Richart, *ne que* espuchier
Puet on la mer d'un tamis,
Ne vous vauroit mais caitis
C'on ne puet musart castoier. (Romv. p. 327.)

Ces phrases comparatives où les deux membres sont également niés (ne ... ne que), se trouvent rarement renversées comme dans le dernier exemple, où *ne que* est dans le premier membre.

Cfr. le latin non...non (aliter) quam au sens de non...non magis, que la langue d'oïl rendait encore par *ne*...*ne (nient) plus com.*

Nekedent, *nequedent*. — *Porquant*. — *Neporquant*, *nonporquant*, *namporquant*. — *Portant*. — *Nonportant*.

Toutes ces formes signifiaient *pourtant*, *cependant*, *néanmoins*. *Nequedent* se décompose en *ne-que-dent*, et *dent* est une altération de *dont* (Cfr. le provençal *nequedonc* Lex. Rom. IV, 313, que Raynouard dérive très-faussement de nequando). *Porquant* = *por-quant* est le corrélatif de *portant* = *por-tant*. (Voy. l'adverbe.)

Ellevos en ta main est, mais *nequedent* l'anrme de lui garde. (M. s. J. p. 448.)

Et cant il sailhent en paroles de ramponnes, si perdent la cause de pieteit par cui il erent là venut; et *nekedent* ce ne font il mie par male entention. (Ib. p. 475.)

Nequedent par lo main puet la prosperiteiz, et par lo vespre li adversiteiz de cest munde estre signifie. (Ib. p. 509.)

S'amie et infier grant painne a:
Nequedent la gent forsenee
Cuident que el ciel soit montee. (R. d. M. p. 78.)
Al disme an fu Hector ocis:
S'en estut mal à ses amis,

Porquant moult bien se desfendirent
Et grans estors as Grius rendirent. (P. d. B. v. 247-50.)
Mes à char nel tocha par male destinee,
Porqant si bien l'ampaint q'il l'abat an la pree. (Ch. d. S. II, p. 118.)
Purquant pur cele messe que il idunc canta
Li evesques de Lundres, qui pur le rei parla,
Par devant l'aspostolie puis l'en acusa. (Th. Cantb. p. 17, v. 26-8.)

Voy. Ben. v. 36395. R. d. M. p. 67. R. d. C. p. 87. etc.

Mais *neporquant*, se leus estoit,
Sens et memoire d'ome avoit. (L. d. M. p. 51.)
Nel puet nomer, et *neporquant*
Balbie l'a en souglotant. (P. d. B. v. 7245. 6.)
Ne porent à terre venir,
Ne en Normendie revertir,
E *nepurquant* si prez se tindrent,
Que en l'isle de Gersui vindrent. (R. d. R. v. 7933-6.)
Namporquant je pris miex savoir
C'avoir. (R. d. l. V. v. 4. 5.)

Cfr. v. 1979. L. d'I. p. 19. etc.

La syllabe initiale de la forme *namporquont* représente une altération de *non*, dont le *n* final s'est permuté en *m* devant le *p*. (Cfr. neporoc.)

Neporoc, *neporhuec*, *nepuroc*, *namporoc*, etc.

s'employaient dans le même sens que les locutions conjonctives précédentes. (Cfr. *poroc*, adverbe.)

Nonporhuec por lo test puet l'om entendre la fragiliteit de nostre mortaliteit. (M. s. J. p. 449.)

Nonporhuéc par les tenebres puent estre signifiiet li repuns jugement. (Ib. p. 457. 8.)

Et *namporoc*, s'en ai grant paine. (Brut, v. 11823.)

La forme suivante prouve que le syllabe initiale *nam* est une altération de *nom* pour *non* (cfr. namporquant).

Nomporoc bien les consilla. (Brut, v. 3353.)
E *neporoc* nen out haut home
Dès Alemaigne desqu'à Rome,
Qui ne desirast cherement
Le suen sage seignorement. (Ben. v. 41721-4.)
E *nepuroc* quant il voleient,
Del un liu al autre veneient. (M. d. F. II. p. 473.)
Par foi! asses le dehaignon;
Nonpruec me sanle il trop vaillans,
Peu parliers et cois et chelans,
Ne nus ne porte meilleur bouque. (Th. Fr. M. A. p. 81.)

Partant ke, *portant ke*: parce que.

Cest jor ne requieret mie Deus et nel alume mie de lumiere, quand

il en la venjance del dairien jugement ne choset mie, *partant ke* nos l'avomes vengiet par repentance. (M. s. J. p. 457.)

Dunkes *partant ke* li anrme sentet tost son pechiet, et restrendet en repentant sa tyrannie desoz sa sengnerie, soit dit à droit... (Ib. p. 461.)

Dunkes, *partant ke* des aerienes poesteiz vient la flamme d'envie encontre la netteit de noz penses, si vient li fous del ciel az berbiz. (Ib. p. 501.)

Je lui dis que bien en estoie certains, et le croi fermement, *pourtant que* ma mere le m'avoit dit par plusieurs fois. (Joinville.)

Pues que, *puis que*, *pois que:* depuis que, dès que, puisque.

Ke poroie ju dotteir, *puez ke* li Salveires est venuiz en ma maison? (S. d. S. B. p. 548.)

Quels chose puet estre plus nondigne, et ke plus facet à haïr et plus griement à vengier, ke ceu ke li hom s'esliecet desormais sor terre, *puez k*'il voit ke Deus est devenuiz petiz. (Ib. p. 535.)

Sulunc tutes les ovres que fait unt, *poi que* jos menai hors de Egypte, desqu'à cest jur. (Q. L. d. R. I, p. 27.)

Puis ke fame enprent une chose,
Moult à enviz dort ne repose,
Tant k'ele en puist à chief venir,
Que q'apres en doie avenir. (Dol. p. 171.)
Puis que Diex eut establies les lois,
Par nule guere ne fu si grans effrois. (R. d. C. p. 97.)
C'est grant pities et grant doleur
Quant jentil femme pert s'oneur,
Puis qu'elle voelle à bien entendre. (R. d. l. M. v. 5117-9.)
Ja *puis qu*'il ert sacrez, n'ert à vos leis suzmis. (Th. Cantb. p. 14, v. 23.)
Puis que somes ansamble, s'or estoie .i. bergier
Ou gaite de chastel ou ribaut ou fornier,
Si vos covient à moi, ce m'est vis, tornoier... (Ch. d. S. II, p. 171.)

Et il jura que *puis que* Lombart ne voelent enviers lui faire pais ne accorde, que il saura se Lombart aront pooir contre lui. (H. d. V. p. 221. XXIX.)

Mais je lairai le duel ester,
Pour vous me volrai conforter,
Puis ke hebregies estes chi. (R. d. l. V. v. 1643-5.)

On voit que *puis que* s'employait: *a*) quand on voulait indiquer dans la phrase subordonnée le moment *après* lequel le contenu de la phrase principale se réaliserait; *b*) quand on désignait la durée à partir d'un moment déterminé; enfin *c*) pour exprimer l'idée de causalité.

A poi que-ne; à petit que-ne: peu s'en faut que ne.

Li maronier l'ont escrie,
Et de lor aviron gete;
Li uns l'a d'un baston feru:
A poi k'il *ne* l'ont retenu. (L. d. M. p. 52.)

Et Lorois, qui les esgarda
A poi que il *ne* s'en pasma. (L. d. T. p. 79.)
Salorez est cheuz, dus Naymes chancelez,
A petit que il *n*'est do tot desafautrez. (Ch. d. S. II, p. 174.)

On disait aussi *por* ou *par poi*, *petit que-ne*, ou avec l'article indéterminé *por un poi*, *petit que-ne*. (Cfr. Adverbe).

Por ce que ou *par ce-que:* parce que.

La première de ces combinaisons est la plus fréquente dans l'ancienne langue; elle resta en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle. J'ai déjà parlé de la confusion de *per* et *pro;* j'ajouterai ici que la raison immédiate de l'emploi de *pour que* dans les phrases causatives se trouve déjà dans le latin.

Par ce que nous donne la cause et le motif, il répond au latin *quia* et *quod*. *Por ce que*, *par ce ke*, *por que* et *par que*, servaient aussi pour notre *afin que*, *pour que*.

Par ce ke la fumeie tuerblet l'oelh, si at nom la confusions de nostre pense fumeie. (M. s. J. p. 459.)

Et *par ce ke* nos veons ce ke fait est, nos merveilhons nos del force del faiteor. (M. s. J. p. 478.)

Mais la raihnable creature, *par ce ke* ele est faite al ymagene de son faiteor, est gardeie ke ele à nient ne trespasset. (Ib. p. 485.)

Car li set filh ne puent parvenir à la perfection del numbre de dis, se tot ce ke il font n'est en foid et en sperance et en cariteit; et *par ce ke* cest habundance de vertuz ki devant s'en vat, siet plaintive pense de bones oevres, vient à droit apres. (Ib. p. 495.)

Dunkes diet l'om ù il demorat, *par ke* ses los creisset, cant il fut bons entre les malvais. (Ib. p. 441.)

Si guerroierent lor segnor:
Per ço qu'il orent bone aïe
Desdegnierent sa segnorie. (P. d. B. v. 174-6.)

Et por kai dient eles ceu? *Por ceu k*'eles en lor vaissels nen ont poent d'oile. (S. d. S. B. p. 564.)

Pur ço que tu as oud fiance al rei de Syrie, e nient en nostre Seignur, li oz de Syrie te est eschapez. (Q. L. d. R. III, p. 304.)

Por que (Fragm. de Val. l. 12 v°).

Quar quand li bon ont mal et li mal bien, pues cel estre l'om entent ke ce soit *por ce ke* li bon se il ont alcun mal fait, eu rezoivent ci la paine, *por ke* il plus plainement soient delivreit de la permanable dampnation; et li mal truisent ci lur biens cui il font por ceste vie, *por ke* il en l'altre soient plus delivrement trait az tormenz. (M. s. J. p. 463.)

Je rappellerai ici les combinaisons *par ce* et *por ce*, *por quoi* et *par quoi*, qui signifiaient *(c'est) pour cela (que)*, *(c'est) pour quoi*.

Par ce est dit ù li sainz hom demoroit, ke li merites de sa vertut soit expresseiz. (M. s. J. p. 441.)

Par ce siut bien apres. (Ib. p. 505.)

Por ceu voil bien, chier frere, ke vos sachiez ke tuit cil enseuent l'anemin avuertement . . . (S. d. S. B. p. 573.)

Atant entendid Jonathas que sis peres out estrussed que David ocireit. *Pur ço* de la table à grant ire levad, e al jur de pain ne gustad. (Q. L. d. R. I, p. 81.)

Pour quoi, *par quoi* étaient tout aussi indépendants dans leur emploi que *por ce*, et on les trouve souvent après un point au commencement d'une phrase.

C'est aux XIVe, XVe et XVIe siècles, que *pour quoi* et *par quoi* eurent leur grande vogue.

Por quoi s'employait encore pour *pourvu que*. (Fabl. et C. II, p. 152.) Je dirai en passant que *por que* se trouve avec le même sens. (R. d. l. M. v. 5603.) Cfr. Adverbe *poroc*.

Que.

Cette conjonction doit dériver de *quid*, ainsi que le prouvent les formes *quid* des Serments, et *qued* (devant une voyelle) de la cantilène sur sainte Eulalie v. 14. 27. Le pronom *quid* serait donc devenu d'abord pronom relatif abstrait, c'est-à-dire qu'il n'aurait plus eu de genre, puis il aurait pris le rôle d'une conjonction.

Outre ce *que*, il y en a un qui sert à lier le second membre de la phrase comparative; il répond au latin *quam* (ut, ac, atque). *Que* est-il ici le même que l'autre ou dérive-t-il de *quam?*

La conjonction *que* (quod) peut être supprimée, soit que grammaticalement les deux phrases soient séparées, c'est-à-dire que le verbe de la seconde est à l'indicatif; soit que les deux phrases soient grammaticalement unies, c'est-à-dire que le verbe de la seconde est au subjonctif. Cette dernière suppression du *que* était encore en usage au XVIe siècle.

Quant l'arcevesque vit, tuit se tindrent al rei. (Th. Cantb. p. 102, v. 1.)

Jamais en cort ne series troves
Come traitres ne fussies demostres. (O. d. D. v. 4526. 7.)
Garde plus ne li faces mal. (Ben. v. 25655.)

Par sainte obedience defent nes (les leis) tiengiez mie. (Th. Cantb. p. 23, v. 30.)

Je porterai l'attention sur une ellipse semblable du *que* comparatif devant une phrase complète.

Fi, fi, plus puent ne fait fienz. (Fab. et C. I, p. 284.)
Miex vault prendre, ce m'est avis,
Ne face atendre le cuidier. (Romv. p. 381.)

On se souvient que *de* remplaçait *que* après le comparatif; ce *de* peut également être supprimé, surtout devant les noms de nombre, après *plus*.

Fiers e hardiz plus leoparz,
Od les glaives les esboelent. (Ben. v. 22375. 6.)
Paien d'Arabe s'en turnent plus .c. (Ch. d. R. p. 137.)

Que avait le sens exact ou approximatif de: *afin que*, *pour que*, *parce que*, *vu que*, *de manière que*, *de sorte que*.

Filz, esgarde com li formiz
Porchace son vivre en este,
Que en hiver en ait plante. (Chast. prol. v. 192-4.)
Ses homes fist Artus armer
Et ses batailles ordoner;
Quel hore que Romain venissent
Que prestement les recoillisent. (Brut, v. 12708-11.)
Sa victoire i fist metre, escrire et seeler,
A beles letres d'or dou meillor d'outremer:
Ce fist il *que* li Saisne s'i poissent mirer;
Sovantes foiz avoient telant de reveler. (Ch. d. S. II, p. 189.)
Por ce que sermoner me grieve,
Le prologue briefment achieve,
Que ma matire ne destruie. (Ruteb. II, p. 158.)
A la curt en ala sainz Thomas li bons prestre,
E prist les armes Deu, *qué* seurs peust estre. (Th. Cantb. p. 20, v. 27. 8.)
L'autrier .i. jor jouer aloie
Devers l'Auçoirrois saint Germain,
Plus matin que je ne soloie,
Que ne lief pas volentiers main. (Ruteb. I, p. 213.)
Adonques traist l'espee *q*'il se voloit ocire. (Ch. d. S. II, p. 148.)

E mistrent grant paine à la ville prendre; mais ne poet estre, *que* la ville ere mult fort et mult bien garnie. (Villeh. 479ᶜ.)

Affuble toi *que* trop es nus. (Fab. et C. I, 378.)
Li preudon fu viex devenu
Que viellece l'et abatu,
Qu'au baston l'estuet sostenir. (Ib. t. IV, p. 479.)

Que — *que*: et — et, soit — soit.

M. Diez (III, 73.) range ce *que-que* parmi les pronoms. Pour s'expliquer *que-que* de cette manière, il faut considérer *que* comme un pronom neutre, et on ne peut partir de ce point de vue sans faire violence au génie de la langue d'oïl. M. Diez s'est probablement laissé tromper par la comparaison d'un emploi assez extraordinaire de l'allemand *welches*, *was*. *Que-que* répond exactement, pour le sens, au latin *qua-qua*: *Qua* dominus, *qua* advocati (Cic. Att. 2, 19). La permutation de *qua* en *que* n'a en outre rien que de fort naturel; aussi regardé-je *que-que* comme une simple traduction du latin *qua-qua*.

En trente leus esteit l'occise
Del englesche gent entreprise;

Qu'en cler sanc d'eus, *que* en boele,
Qu'en piez, *qu*'en mainz, *que* en cervele,
I entroent, ce sui lisant,
Desqu'as chevilles li Normant. (Ben. v. 27255-60.)
An .viij. jors plains, ce saichies, sans targier,
Que d'un *que* d'autre orent .xxx. millier. (R. d. C. p. 331.)
Bien en ont .xxx., *que* mors, *que* confondus,
Et bien .L., *que* pris, *que* retenus. (Ib. p. 152.)
E furent bien mil chevalier,
Que d'une part, *que* d'autre, au mains. (Romv. p. 497.)
De pite eurent bien leur part,
Que pour leur dame, *que* pour lui,
Qui par traison ont anui. (R. d. l. M. v. 5406-8.)

Que que, coi que: au moment que, pendant que.

Que q'ansi vont disant, vers lui sont aprochie. (Ch. d. S. I, p. 254; cfr. II, 78. 79.)

Et *que que* il s'esmerveilloit
Fors de la forest issir voit
Iiij .xx. dames tot alsi. (L. d. T. p. 77.)
Aucune foiz sa robe ardoit
Que que vers le ciel regardoit. (Ruteb. II. p. 214.)
Coi que la biele se gaimente,
Gerars revint de pasmison. (R. d. l. V. v. 2085. 6.)
Coi que les pucieles contendent,
Li Saisne lor chevaus destendent
Quant voient abatu Gontart. (Ib. v. 2754-6.)

Se — *Si.*

Je réunis ces deux formes afin de les mieux différencier. *Se* dérive du latin *si;* c'est notre conjonction *si.* (Italien et portugais *se;* provençal et espagnol *si.*) La forme primitive de *se* paraît avoir été *si;* mais, déjà à la fin du XIIe siècle, on voit tantôt *si*, tantôt *se;* puis *se* devient général, sans doute pour le différencier de *si*, adverbe et conjonction. Cependant *si* ne disparut pas entièrement, mais les exemples qu'on en trouve au XIIIe siècle, doivent être le plus souvent considérés comme des fautes des copistes (cfr. *ne*). On trouve même *si* pour *se* et *se* pour *si.* En Normandie, *si* se maintint un peu plus longtemps que dans les autres dialectes.

Dans les conjurations et dans les serments, on se servait du subjonctif après *se*, qui reste cependant conditionnel. *Se Dieus me consaut*, *me saut*, etc. sont des phrases qui reviennent à chaque instant.

Si dérive du latin *sic;* il avait divers emplois que je vais chercher à expliquer.

Si avait la fonction de simple copule, comme notre *et*. On l'employait en poésie et en prose, mais surtout dans le récit. Les auteurs du XVe siècle en faisaient encore usage. *Si* s'employait d'ordinaire quand le sujet des phrases restait le même; il se plaçait au commencement de la phrase, immédiatement avant le verbe, à moins qu'il n'y eût des pronoms qu'on prépose toujours a ce dernier ou des négations.

E il en despit del rei asistrent les cieus, e les clops, e les leprus as kernels de la cited, *si* distrent al rei. (Q. L. d. R. II, p. 136.)

E l'um le nunciad al rei que il ert venuz, *si* vint devant le rei. *si* aurad à terre le rei, puis *si* li dist. (Ib. III, p. 223.)

La seconde phrase a-t-elle un nouveau sujet, on l'unit à la première par *et*.

E cil de Gadre vindrent encuntre David *e* il les saluad. (Ib. ead.)

Cependant, à la fin du XIIIe siècle surtout, il n'est pas rare de voir figurer *si* pour *et*, quand les sujets sont différents. C'est une extension abusive de l'emploi de *si*, occasionnée sans doute par la fréquence de ce mot.

On rencontre souvent *et* où *si* aurait pu trouver place. C'était, en certains cas, pour varier les formes; autre part, la négation semble avoir de l'influence sur l'emploi de *et*.

E David guastout tute la terre, *e* n'i laissad vivre home ne femme. (Q. L. d. R. I, p. 107.)

E li Philistien s'asemblerent *e* vindrent en terre de Israel, *si* s'alogierent en Sunam. (Ib. ead. p. 108.)

Fort souvent la conjonction *et* prenait sa place ordinaire devant le *si*.

Oiez chançon, *et si* nos faites pais. (R. d. C. p. 3.)

Jo te liverai tun enemi, *e si* li fras quanque te plarrad. (Q. L. d. R. I, p. 93.)

Si, *et si* servaient en outre de conjonctions adversatives.

Si, adverbe, remplaçait, en nombre de cas, le composé *ainsi*, et il n'est pas rare qu'on le puisse traduire par *aussi*, *pareillement*.

Bien moins souvent que les autres langues romanes, le provençal et la langue d'oïl faisaient usage de *si* (= sic, synonyme d'*ita*) comme adverbe d'affirmation. D'ordinaire, on l'employait en opposition immédiate avec *non*, et quand il s'agissait de répondre à une assertion négative ou à une demande qui exprime le doute. Cependant ce n'est pas une règle fixe, et, dans les plus anciens temps surtout, on voit souvent *oïl* où *si* pourrait figurer.

Je ne parle pas de *si* adverbe de comparaison (Voy. *tant*.)

Et *se* ceu ne li est mies asseiz, *se* li donrai ancor avoc ceu lo sien cors mismes, car cil est del mien cors, *et si* est miens. (S. d. S. B. p. 549.)

Si Criz donat son propre sanc por lo rachatement des ainrmes, ne te samblet il... (Ib. p. 555.)

Et por ceu ke li nons et li malice des porseuors soit lonz de nos, *si* vos prei ju... (Ib. p. 557.)

Mais nen est ancore mies asseiz *se* li serjanz lait.... (Ib. ead.)

E puis, *si* te plaist, cunge me dune que jo repaire à ma cited. (Q. L. d. R. II, p. 195.)

Se nos par lo jor entendons la joie del delit, à droit est dit le ceste nuit. (M. s. J. p. 462.)

Se uns mors et uns vis astoient en un liu, ja soit ce ke li mors ne veist lo vif, *si* verroit li vis lo mort. (Ib. p. 465.)

Pour coi vous estes revenu
Ne sai, *se* vous ne le me dites. (R. d. M. p. 55.)
Se jo ne sui fille de roi,
Si sui je fille à rice conte,
Si me covient garder de honte. (P. d. B. v. 10216-8.)
Povre sont tuit et jo *si* sui. (Ib. v. 2583.)
Li rois respont: Or soit dont *si*. (Ib. v. 2795.)
Partonopeus nel fait pas *si*. (Ib. v. 7608.)
Lez fu donques, n'out este *si*. (St. N. v. 1408.)
Hon dit: Ce que tu tiens, *si* tien;
Ci at boen mot de bone escole. (Ruteb. I, p. 126.)
Mais ele n'a pas cuer si droiturier
K'à moi n'afiert; *si* ne puis joi kuidier
K'en li ne soit et pites et mercis. (Romv. p. 277.)
Quer mult le redotoent *e si* l'amoent tuit. (R. d. R. v. 2294.)

Dou domage des morz est durement iriez,
Si n'est pas ancor tant de gent afabloiez
Que il n'ait bien ancor .x.m. chevaliers. (Ch. d. S. II, p. 139.)

Biaus fiuz, jou vueil, *si* vous en pri. (R. d. S. G. v. 1740.)
Ki fuir porent, *si* fuirent. (R. d. R. v. 7655.)
Mais j'aim miex por noient servir
A li et morir en amant,
Que de toutes autres joir;
Si m'en facent amours joiant. (Romv. p. 276.)
Mais or ne puis plus soustenir
Sie grief fais, ne nus n'eust tant
Soufert nel convenist morir,
S'il n'amast esragiement. (Ib. p. 275.)
Qui riches est *s*'a parente. (Ruteb. I, p. 226.)

Dans les deux exemples précédents, on voit que l'*e* de *se* et l'*i* de *si* pouvaient être élidés, quoiqu'ils ne le fussent pas toujours, quand le mot suivant commençait par une voyelle.

Sire, dist li vallez, *non* ferons — *Si* ferons, dit li peres. (R. d. S. S. d. R. p. 31.)

Dame, je crois bien qu'il est vostre filz, mes il n'est mie filz de vostre seingneur. — Sire, *si* est, dist la roïne. — *Non* est, dame, et *se* vos ne me dites autre chose, je m'en irai. (Ib. p. 26. 7.)

Remarquez les locutions:

Gaudins esgarde son ami,
Et sus et jus *et si et si*. (P. d. B. v. 8265. 6.)
Car il n'en poroit à cief traire,
Tant fort le gardent si amí,
Ne s'ociroit *ne si ne si*. (Ib. v. 5464-6.)

Pour exprimer la possibilité de la manière, on se sert de *comme si*. Dans l'ancienne langue on pouvait retrancher le *se* (si).

Et ensi repairent à lur propres afaires *com* eles unkes ne s'en partissent. (M. s. J. p. 496.)

Remarque. Notre *comme* sert surtout à joindre à la phrase principale l'incidente qui exprime une égalité qualitative ou une ressemblance, et alors on lui donne quelquefois pour corrélatif démonstratif l'adverbe *ainsi;* mais, en général, la langue moderne n'oppose à *comme* aucun corrélatif. L'ancien français employait volontiers dans l'incidente les corrélatifs correspondants à *sic*, *ita*, *talis*, etc., et même il redoublait souvent le corrélatif démonstratif, c'est-à-dire qu'il le mettait dans la phrase principale et le répétait dans l'incidente qui était préposée à cette dernière.

Si com se traduit par *comme* et *que*.

Sire, ce dit li dus, *si comme* vos commandez. (Ch. d. S. II, p. 156.)

Sempres *si cum* fu arivez
En Engleterre, reis Alvrez
Reprist le regne senz content. (Ben. v. 27926-8.)
Si fist l'on *si cum* il le dist. (Ib. v. 22492.)

Prometons nos loiaument à tenir et faire tenir par nos aidans et nos aloies toutes choses desusdites, tout *si com* il le dira et l'ordenera. (1288. J. v. H. p. 468.)

Si ke: de manière que, tellement que.

Quant li poil sunt raseit, si remanent les racines en la char et si receissent *si ke* à retrenchier font. (M. s. J. p. 483.)

Dous anz estut Absalon en Jerusalem *si qu*'il ne vint devant le rei. (Q. L. d. R. II, p. 171.)

Cume li pruveire furent eissud del saintüarie, une nieule levad par cel temple, *si que* li pruveire ne pourent ester, ne le servise faire pur la nieule e pur l'oscurted. (Ib. v. 259.)

Vers la fin du XIIIe siècle, on trouve quelques exemples où *si que* a la signification de *ainsi que*, *comme*.

Mes pour couvrir son couvenant
Se maintint en celle vespree
Si qu'elle estoit acoustumee. (R. d. C. d. C. v. 6793-5.)

Par si que: pourvu que.

Mout desiroit, se il peust
Par si que honte n'en eust
Qu'il peust des tournois partir
Et vers Escose revertir. (R. d. l. M. v. 4003-6.)
Biaus amis, vostre anel vous rent:
Car par lui ne voel pas garir
Par si que vous voie morir. (Fl. et Bl. v. 2806-8.)
Agoulans vit que la cite
Ne pot tenir à sauvete,
Si manda trives à Carlon,
Par si que tout si compagnon
Peuissent de la ville issir
Tot sauvement, pour aus garir,
Quar il se viout à lui combattre, (Phil. M. v. 5264-70.)

Si là que: jusqu'à ce que.

Cette locution conjonctive n'est pas très-ordinaire; elle paraît être une altération de *de ci là que.*

Regarderent le dos Moyse, *si là qu*'il fust entrez en la tentorie. (Exode. v. Roquefort.)

Se (si) — non.

Se (si) — non répond au latin *nisi.* On séparait d'ordinaire les deux membres de la composition.

Que entent om par lo test, *se* la vigor *non* de destrenzon, et par lo venin la male pense? (M. s. J. p. 449.)

Et là si a un flum qui fiert en la mer, que on n'y puet passer *se* par un pont de pierre *non.* (Villeh. 451[b].)

N'i remest *se* li enfes *non*,
Qui tut sul gardoit la meison. (St. N. v. 1186. 7.)

Cfr.: Nulz ne vient al Pere *se* par moi *n*'est. (M. s. J. p. 486.)

Tant com: tant que, aussi longtemps que.

Raoul donnastes autrui terre en baillie.
Vos li jurastes devant la baronie
Ne li fauriez *tant com* fussies en vie. (R. d. C. p. 213.)
Tot mon roiame ai ame poi
Tant come jo perdu vos oi. (P. d. B. v. 9277. 8.)

Tant que: jusqu'à ce que.

Si se tenront en nostre loi
Tant qu'il nos aient pris al broi. (P. d. B. v. 9017. 8.)

De legier laisse peire et meire,
Et fame et enfans et sa terre,
Et met por Dieu le cors en guerre,
Tant que Dieux de cest siecle l'oste. (Ruteb. I, p. 48.)
Secorez la, c'or est mestiers.....
N'atendez pas *tant que* vous emble
La mors l'ame. (Ib. I, p. 93.)
Maint dur estor, mainte bataille,
Lor tindrent pris ades e mais,
Tant que la terre fu en pais. (Ben. v. 39060-2.)

Tantost (= tant tost) *com*, *tantost que* — *sitost com*, *sitost que*: aussitôt que.

Atant s'en turnad la dame e vint en la citet de Thersa, e *tant tost cume* ele mist le pie en sa maisun, li enfes murut. (Q. L. d. R. III, p. 293.)

Tantost comme li empereres ot ainsint commande à ses serjanz, il fu faiz. (R. d. S. S. d. R. p. 12.)

Et *tantost comme* en eut mengie,
Pourpensa soi qu'il ot pechie. (R. d. S. G. v. 117. 8.)
Tantost que venir le verray,
A vous venray par un sentier,
Bien le saray adevancier. (R. d. C. d. C. v. 4326-8.)
Mais foi ke doi toz mes amis,
Droite vanjance t'an ferai,
Tantot ke revenus serai. (Dol. p. 227.)
Sitost comme il fu repentans. (R. d. l. M. v. 5747.)

— — — — —

CHAPITRE X.

DE L'INTERJECTION.

Avoi, (*aoi*, *aë*, dans les refrains).

Cette interjection sert en général à exprimer l'étonnement, avec une idée de contrariété, de mécontentement, d'irritation. L'on a émis diverses opinions sur son origine. M. Diez (II, p. 413) dit: „*avoi*, d'où notre allemand du moyen-âge *avoy*, proprement *ha voi*, italien *eh via* (= voie), *ei was*, proprement *ei weg*." M. F. Michel (Chanson de Roland, Gloss. s. v. *aoi*) se demande si *aoi* (avoi) ne serait pas une altération du mot anglo-saxon *apeg*, maintenant *away* en anglais. M. Génin (Ch. d. Roland p. 340) traduit *avoi* par *à voie! allons! en route!* F. Wolf (Ueber die Lais p. 189) trouve dans *avoi* un refrain d'église: *evovae*[1]. D'autres enfin ont pris *avoi* pour l'*evoe* classique.

Avoi me paraît tout simplement être une composition de *ha* ou *ah* interjectif et de *voi*, du verbe *voir*. L'espagnol a une interjection tout à fait identique dans *afé* = *ave*, c'est-à-dire *a-ve*: *a* interjectif et *ve* = vide. (V. Diez p. II, p. 387.)

> *Avoi!* sire, che dist Gerars;
> Puis que mesires Lisiars
> Velt gagier, por moi ne remaigne. (R. d. l. V. v. 288-90.)

Copes moi la teste. -- *Avoi!* biaus pere, ce ne ferai ge mie. (R. d. S. S. d. R. p. 32.)

> *Avoi!* dist li pere, beals filz... (Chast. XXII. v. 255.)
> Quant à lui vindrent si chadaine
> E li meillor de sa compaigne,
> Tuit plein d'esmai e de contraire
> De ce que li dux voleit faire:
> *Avoi!* funt il, sire, entent nos... (Ben. v. 21778-82.)

(1) La dérivation d'*evovae* est tout à fait impossible; ce mot n'aurait jamais pu produire qu'*evoe*, trissyllabe.

Avoi! funt il, franc duc corteis.
Qu'est ce dunt tu nos aparoles?
Tot apertement nos afoles. (Ib. v. 23528-30.)
Havoi! sire rois, vos pour coi
Aves çou dit. (Ren. IV, p. 79.)
Avoi! lion, ocies Floire. (Fl. et Bl. v. 948.)
Avois! chastelains, et comment
Quidies vous estre si secres
Que je ne sache où vous ames? (R. d. C. d. C. v. 5095-7.)

Dehait, *mal dehait.*

Le simple de ce mot est *hait*, qui signifiait *plaisir*, *satisfaction*, *gré*, *joie*, *allégresse*, *bonne disposition de l'esprit ou du corps*, *courage*. De là le verbe *haiter*, *haitier*, encourager, conforter, ranimer le courage, faire plaisir, réjouir, au participe. dispos, en bonne santé; *dehait*, déplaisir, chagrin, mauvaise disposition de l'esprit ou du corps, abattement, maladie; d'où *dehaiter*, *dehaitier*. Il nous est resté *souhait*, désir secret; *souhaiter*. *Hait* dérive du vieux norois *heit* = votum, promissum, d'où s'est développée la signification *désir*, *voeu*, qu'on retrouve dans la locution *à hait*, à souhait, au gré de ses désirs, et dans *souhait*.

Neu ourent pas tel *hait* en l'ost ne hier ne avant hier. (Q. L. d. R. I, p. 15.)

[Non enim fuit tanta *exultatio* heri et nudius tertius.]

Or quit qu'à mult male aise sunt
Cil te la tor desus d'amont:
N'en devalent, n'à eus ne vait
Nus qui lor dunt confort ne *hait*. (Ben. v. 32508—11.)
Car nus hom'n'ert ja tant iries
S'auques i est ne soit *haities*. (P. d. B. v. 1104. 5.)

U Jonathas le fiz Saul vint à lui, sil cunfortad e *haitad* en Deu (Q. L. d. R. I, p. 91.)

Bien sot au roi aler entor
A guise de losangeor.
Un jor trova le roi *haitie*
Si l'a à consel afaitie. (Brut. v. 7007-10.)
Quant il ot la lettre leue,
La coulour li est revenue,
Et se commence à *rehaitier*. (R. d. C. d. C. v. 2889-91.)
Por le *deshet*, por le contraire
N'i vout longe demore faire. (Ben. v. 32594. 5.)
Que monte cis diols et ceste ire
Qui nos *deshaite* et vos empire? (P. d. B. v. 4953. 4.)

Remarquez encore *haitement* = hait.

Haitement pernez e confort. (Ben. II, v. 1869.)
Et faisoit sovent faus bries faire
Por moi à *haitement* atraire. (P. d. B. v. 10033. 4.)

Cfr. t. I, p. 127, l. 9; p. 148, l. 35; p. 235, l. 29; brocher ad *eit.* t. I, p. 324, l. 25, etc.

On disait aussi *mal dehait* et, par opposition, *bon hait.*

Pour qui lonc temps eut *mal dehait*
Tout celui jour fu en *bon hait.* (R. d. C. d. C. v. 2417. 8.)

Dehait ou *mal dehait* s'employait comme interjection.

Dehait qui chant mes que soies garie. (Fierabras LXVIII, c. 2.)

Souvent on disait, en prenant *dehait* pour un substantif: *dehait ait*, *cent dehez ait*, *mal dehait ait!*

Dehe ait que puis le crendreit! (Ben. v. 9103.)
Dient Franceis: *Dehet ait* ki s'en fuit! (Ch. d. R. p. 41.)
Cent dehez ait qui ja mes vous faudra! (Agol. v. 596.)
Mal dehait ait ke nos done a maingier! (G. d. V. v. 3460.)

On trouve enfin l'orthographe *dahait*, *dahe*, qui est certainement altérée. (G. l. L. I, p. 275, 283.)

Diva.

Cette interjection se montre plus tard sous la forme *dea*, et nous l'avons conservée dans oui-*da*, nenni-*da*. *Diva* exprimait une invitation pressante, une prière, et quelquefois un reproche.

Ménage dérive *diva (dea)* de νὴ τὸν Δία de ou νὴ δή. M. Fr. Michel propose *diva* i. e. *Maria* (Charl. p. 74. s. v. *diva*), comme racine de *diva*. *Diva* explique, selon M. P. Paris, par *dis valet* = *dic puer* (G. l. L. I, p. 295, II, p. 23. cfr. ib. II, p. 155.). Ces étymologies ne sont basées sur rien de solide.

M. Chabaille (Rom. du Renart Suppl. p. 16 note) écrit *di, va* au lieu de *diva*, et il voit dans cette locution un gallicisme qui peut se traduire par *allons, dis: parle, je t'en prie.* Il a eu tort d'écrire *di. va*, et *diva* n'est sans doute pas un gallicisme à la manière dont il l'entend; mais il a rencontré juste en décomposant *diva* en *di* et *va.*

Va est l'impératif d'*aller*, qui s'employait souvent dans le même sans que *diva.*

Lesse, *va*, tost les chiens aler.[1] (R. d. Ren. I, p. 47. v. 1220.)
Qui es tu, *va*, qui vas par ci? (Ruteb. II, p. 101.)

Ce *va* se retrouve encore dans le provençal moderne. (Voy. Honorat, Dict. prov. franc. s. v. *vai*, *va*, *vaine.*)

On préposa ensuite à *va* l'impératif de *dire*, *di:* sans doute

(1) L'éditeur ponctue maladroitement: Lesse, va tost, les chiens aler.

pour renforcer la signification de *va*. C'est ce que prouve le vers suivant où *di* est répété.

Et tu, *diva di*, fax noienz,
Tu ne sai pas vaillant un pois. (Ruteb. I, p. 335.)

Voici quelques exemples de cette interjection.

Diva! fet le rois, garde se tu me porras garir. (R. d. S. S. d. R. p. 39.)
Divai, fait il, car nos viele un son. (Fierabras p. 166, c. 2.)

On voit ici *va* avec la forme bourguignonne: *vai*; nouvelle preuve en faveur de l'origine que j'attribue à *diva*.

Li hermites tost li respont:
Diva! cis Dex que fist le mont
Il vus donst voire repentance. (Trist. I, p. 70.)
Diva! fet il, où sont ale
Les ames que je te lessai. (Fabl. et C. III, p. 294.)
Diva! conte, qu'as tu trouve? (R. d. C. d. C. v. 4064.)

Dea faust il que vous austres parliez aussy de la guerre, qui ressemblez proprement aux casserons? (Amyot. Hom. ill. Themistocles.)

Pourquoy non *dea?* (Montaigne Ess. III, 5.)

Haro, *harou*, *hareu*.

Du Cange, Ménage, Roquefort, etc. font dériver cette interjection de „*ha* et de *Raoul*, à cause de Raoul, premier duc de Normandie, qui se rendit célèbre et cher à ses sujets, par son amour pour la justice et sa sévérité à la rendre," M. Diez (II, 414.) semble se ranger à la même opinion, ce qui m'étonne fort de la part de cet illustre linguiste; il aurait dû voir que l'interjection *ha* n'est ici nullement à sa place. Je ne parle pas de l'invraisemblance qu'il y a à faire passer si lestement cette interjection normande dans les autres provinces.

Haro, de même que les verbes *haroder*, *harer* ou *harier*, dérivent des idiomes germaniques. *Haro* et *haroder* ont leur racine dans le v. h.-all. *herot* = huc, en vieux saxon *herod* (Grimm III, p. 179. 174.); *harer*, *harier*, ont la leur dans la forme simple *hera* et *hara*, dont la signification est la même que celle de *herot* (Grimm, ib. p. 178.). Ainsi *haro* signifie tout simplement *ici! venez çà! Haroder* signifiait crier *haro*. *Harier*[1]) *avait le* sens de *agacer*, *harceler*, *défier*, *provoquer au combat*.

Haro fut plus tard employé comme substantif dans le sens de *cri*, *clameur*, *tumulte*.

Harou, harou! he aidiez moi! (M. d. F. II, p. 114)

(1) Cfr. le verbe faible du v. h.-all. *harên*, crier, appeler. Indi suachanti truhtin in managi linteô, hwemu deisu *harêt*, wërahman sînan, afur quidit. (Kero. version interlinéaire de la Regula St. Benedicti. Introduction.) [Et quaerens dominus in multitudine populi, cui haec *clamat*, operarium suum, iterum dicit.]

Hareu, hareu! ki est deu
A mon enfant. (W. A. L. p. 80.)

La noise et *le haro* monta, et tant que plusieurs gens en furent effrayes. (Froissart. I, XCIX.)

Je mors, je poins, j'argue et puis *harie*. (Roquefort s. v. harier.)

Un sanglier ay hui tant chacie
Que j'ay toutes mes gens laissie
Et me sui ou bois esgare;
Tant ay fort le sanglier *hare*. (Th. F. M. A. p. 582.)

Passe avoit deux cents ans que ils ne se fussent guerroies et *haries*. (Froissart. LV.)

On a dit aussi *hari* (R. d. l. Rose) pour *haro*. (Cfr. Roquefort s. v. haro.)

Cfr. Du Cange s. v. *haro*.

Hélas.

Helas se compose de *hai*, *ha* et de *las*. *Las*, de *lassus*, s'emploie encore aujourd'hui comme interjection (voy. le Dict. de l'Académie s. v.); mais, dans l'ancienne langue, il était variable. *Las*, adjectif, signifiait *las*, *malheureux*, *misérable*. Quant à *hai*, *ha*, il représente certainement le latin *ai* (αἶ) et le *h* n'est qu'un signe muet. (Voy. plus bas *hai*.)

Si fist que *las*,
Quant fu al ovre senz mester. (Ben. t. 3, p. 492.)
He lasse moy! (P. d. B. v. 5681.)
Lasse! que porrai devenir? (Ruteb. I, p. 310.)
Lasse! fait ele, com est fole
Qui home croit por sa parole. (P. d. B. v. 4689. 90.)

Hailas! chier sire Deus, ke ferons ke cil sunt li primier en ta persecution, qui en ta glise ont porpris les signeries et les honors? (S. d. S. B. p. 556.)

Alas! dist il, je sui honiz. (Chast. XXII. v. 163.)
Allas! cum fait dol d'Aquitaine! (Ben. I, v. 1071.)
Halas! fait il, dolanz, chetis,
Qui dedens mei t'esteies mis. (M. d. F. II, p. 242.)

Quand *las* n'était pas employé comme interjection, on le faisait souvent suivre de la préposition *de*.

Quant issi do cors, molt gemi
Et dolosa la *lasse d'*ame,
Et molt reclama nostre Dame. (Ben. t. 3, p. 513.)

De *las*, on forma le substantif *laste* (Berte a. g. p. p. 64), lassitude, chagrin.

Wai, guai.

Cette interjection traduit le latin *vae* (grec οὐαί), mais elle n'en dérive pas, comme le prouvent le *w* et le *gu*, qui repré-

sentent le *w* allemand. *Wai*, *guai* ont en effet leur racine dans le gothique *vai!* v. h.-all. *wê;* anglo-saxon *vea*, *vâ.* (Italien, espagnol, portugais: *guai!*)

Wai à ti, ki onkes tu soies, ki vuels repairier al brau et retorneir à ce ke tu as vomit! (S. d. S. B.)

Wai celui par qui vient escanles d'escunbrier! (Th. Cantb. p. 79, v. 5.)

De ce dist la Scriture des dampneiz: *Guai* à ceaz ki ont perdue la soffrance. (M. s. J. p. 448.)

Dont uns sages dist bien: *Guai* al pecheor entrant en la terre par dous voies! (Ib. p. 494.)

C'est de cette interjection que dérive notre *ouais.*

Hai.

Hai, forme que nous avons vue plus haut (s. v. hélas), s'employait avec le pronom *mi: haimi*, *aimi*, puis *hemi*, *ainmi.* Ces interjections exprimaient la plainte.

Hai! cume as ested ui glorius. (Q. L. d. R. II, p. 141.)

Haimi! sire, por Diu mierchi... (R. d. Ren. IV, p. 79, v. 2182.)
Hemi! dist elle que m'avient. (R. d. C. d. C. v. 5669.)
Aymi! j'atendoie mercy. (Ib. v. 3443.)
Ainmi! com m'aves ahontee! (Ib. v. 5812.)

A, *ah*, *ahi* — *O*, *oh*, *ohi.*

Ces interjections, comme la précédente, servaient pour la plainte.

A! terre à pleindre, doleruse. (Ben. I, v. 1113.)
Ahi! dist ele, fel traitor. (Chast. XXII. v. 191.)
Ahi! Tristran, si grant dolors
Sera de vos ..... (Trist. I, p. 42.)
Ohi! Jesus! *ohi!* bel sire. (R. d. S. p. 12.)
Ohi! Ysolt, *ohi!* amie,
Hom ki ben aime tart ublie. (Trist. II, p. 123.)

Cfr. *Hahai* (R. d. Ren. t. IV, p. 239.)

Heu.

Heu, comme *hailas*, servait pour la plainte, et on le trouve même en composition avec *las: heulas.* *Heu* était en outre une exclamation d'horreur, d'effroi:

Grant hide en a et grant freor .....
Heu! fet il, frere, *heu!*
Dites moi tost, se lou savez,
Quel maladie vous avez. (N. R. F. et C. II, 23.)

Hu,

exclamation de moquerie, de mépris, de colère, ou cri pour effrayer, épouvanter. C'est la racine de *huer*, *huard*, criard,

huette, hulotte et petit duc. Il se pourrait cependant que ce dernier dérivât immédiatement du h.-all. *hûwo*, chouette.

Veez le fol! *hu! hu! hu! hu!* (Trist. II, 101.)
Hu! hu! faite ele, vilanaille,
Chien arage, pute servaille. (Ib. p. 246. c. 2.)

Hu n'a été emprunté à aucune langue, quoiqu'il se retrouve dans les idiomes germaniques et dans le celtique; c'est une onomatopée.

Remarquez l'expression: *lever le hu* sur quelqu'un.

On jurait par le corps, par le sang, par la chair, etc. de Dieu, par la mort de J.-C., par les clous de la croix, etc. etc.; de là les interjections: *par*, *por Dieu*, *mort Dieu*, *le cor Dieu*, *la car Dieu*, etc. qu'on changea en *par bieu*, *mor bieu* (aujourd'hui morbleu), *cor bieu* (corbleu), *car bieu*, etc. par respect pour le nom de Dieu.

Dame, fait il, par vo merchi,
Por Diu cor m'emportes de chi. (R. d. l. V. v. 2099. 2100.)
Le mort et *les claus* a jure
Que maintenant sera vengies. (Ib. p. 262.)
Par le car biu! mar i fut fait. (L. d'I. p. 13.)
Por le cuer bieu la moie cope. (R. d. Ren. II. 23.)
Par le cuer be, sire Coart. (Ib. ead. p. 62.)

On voit que les formes du mot *Dieu* se reproduisaient dans la transformation *bieu*.

Roquefort cite le mot *wacarme* comme une interjection française, et M. Diez (II, 413.) l'admet aussi. C'est une erreur; la langue d'oïl n'a jamais connu d'interjection *wacarme*. G. Guiart dit déjà que ce mot est belge (V. DC. s. v. *Wacharmen*). Les vers suivants confirment en quelque sorte cette donnée.

Flament seut, si cria *waskarme!*
Hiere Renart goude kenape. (R. d. R. IV, p. 239, v. 2882. 3.)

Wacarme est en effet l'interjection néerlandaise *wacharme*, qui répond à l'allemand *weh armer*. C'est de *wacharme* que dérive notre substantif *vacarme*, comme le fait fort justement observer M. Diez (l. c.)

Imprimerie de la Maison des Orphelins à Halle.



